CA2ON
Z 167
1975
71F

fr ed.

Rapport de la Commission royale sur la violence dans l'industrie des communications

Volume

1

Exposé du problème, conclusions et recommandations

CA2ON
Z 167
1975
A1F

LEGISLATIVE LIBRARY OF ONTARIO
TORONTO
APR 26 1978
RECEIVED

Ontario

Rapport de la Commission royale sur la violence dans l'industrie des communications

Volume

1

Exposé du problème, conclusions et recommandations

Publié par
la Commission royale sur la violence
dans l'industrie des communications

Imprimé par
J. C. Thatcher,
Imprimeur de la Reine en Ontario

Disponible au
Centre des publications
Ministère des Services gouvernementaux
Queen's Park
Toronto, Ontario
ou
Librairie du Gouvernement de l'Ontario
800, rue Bay
Toronto, Ontario

La Commission royale sur la violence dans l'industrie des communications a été établie par décret du conseil en mai 1975 et a publié un rapport intérimaire en janvier 1976. Elle a tenu des audiences dans toute la province de l'Ontario, d'octobre 1975 à mai 1976.

Le volume I, disponible en anglais et en français, comprend des mémoires soumis par le public, des rapports sur les consultations effectuées auprès des pays étrangers et les conclusions et recommandations de la Commission royale sur la violence dans l'industrie des communications.

Le volume II comprend la bibliographie de la Commission.

Vingt-huit études indépendantes des médias ont été entreprises à l'intention de la Commission et sont contenues dans les volumes III à VII.

A son Honneur,
le Lieutenant-gouverneur de l'Ontario

Respectueusement,

Vous avez approuvé, le 7 mai 1975, le décret du conseil 1299, conformément aux dispositions de la loi intitulée The Public Inquiries Act (1971), nous désignant pour faire un rapport sur les préjudices possibles que peut porter à l'intérêt général l'exploitation croissante de la violence dans l'industrie des communications, nous conférant les pouvoirs pour ce faire et donnant mandat à la Commission:

1. d'étudier les effets sur la société de l'exposition constante de la violence dans l'industrie des communications;

2. de déterminer s'il y a une relation quelconque ou un rapport de cause à effet entre ce phénomène et l'incidence de crimes violents dans la société;

3. de tenir des audiences publiques pour permettre aux groupes et aux organismes, aux citoyens et aux représentants de l'industrie de faire connaître leurs opinions sur le sujet;

4. de faire les recommandations appropriées, le cas échéant, sur les mesures qui devraient être prises par le gouvernement de l'Ontario, par d'autres paliers de gouvernement, par le public et par l'industrie.

Nous avons étudié les effets sur la société de l'exposition croissante de la violence dans l'industrie des communications. Nous avons établi une relation entre ce phénomène et l'incidence de crimes violents dans la société. Nous avons tenu des audiences publiques pour permettre aux groupes et organismes, aux citoyens et représentants de l'industrie de faire connaître leurs opinions sur le sujet.

Nous soumettons maintenant respectueusement à votre Honneur les recommandations appropriées.

J. V. LaMarsh
Présidente

Lucien A. Beaulieu
Commissaire

Scott A. Young
Commissaire

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
The Law Foundation of Ontario & the Ontario Council of University Libraries

http://www.archive.org/details/rapportdelacommi00onta

Lorsque nous livrons nos yeux, nos oreilles et nos émotions aux intérêts commerciaux c'est comme si nous laissions à une société privée le soin d'exprimer la parole publique ou si nous remettions l'atmosphère terrestre en monopole à une compagnie.

—*Marshall McLuhan*
Understanding Media, p. 57
McGraw-Hill Book Company,
New York, 1966

Contrôler la violence c'est ... élever le niveau de la société. Ceux qui produisent et qui vendent des programmes socialement irresponsables voient en leurs spectateurs une populace et non une communauté. La populace est le type communautaire le plus bas; c'est une société complètement homogène organisée pour la haine et elle ne restera pas longtemps populace à moins qu'elle ne trouve quelqu'un sur qui s'acharner ou quelque chose à détruire.

—*Northrop Frye, Commissaire*
Symposium sur la violence à télévision
Conseil de la radiodiffusion et
des télécommunications canadiennes
Kingston,
Août 1975.

La Commission royale sur la violence dans l'industrie des communications

J. V. LaMarsh, *Présidente*

L. A. Beaulieu, *Commissaire*

Scott A. Young, *Commissaire*

Administration

Anne Cameron, *Directrice*

Jeanne Langford*
Flora McAfee
Frances Kieran
C. Watson-White*
Robert Wright*

Participation du public

Sheila Kieran, *Directrice*

Lynda Douglas**
Louise Rabin
Patricia Robinson*
Marcia Topp**

Recherche

C. K. Marchant, *Directeur*

Barbara Leonard, *Première assistante de recherche*

Gail Corbett
David Johnson
Carol Newall**
Timm Zemanek
Corinne Korzen*
Valerie Clare
Kathleen D'Souza**
Linda Gaylard
Penny Nettlefold
Kelvin Pearcey

*1975
**1976

Décret du conseil

Copie d'un décret du conseil approuvé par son Honneur le Lieutenant-gouverneur, en date du 7 mai 1975.

Sur les recommandations du Premier ministre, le comité en conseil recommande que, conformément aux dispositions de la loi intitulée The Public Inquiries Act, 1971, S.O. 1971, chapitre 49, une commission soit établie, désignant

l'Honorable Julia Verlyn LaMarsh, C.P., C.R., LL.D., Le juge Lucien Arthur Beaulieu et Scott Alexander Young,

et nommant ladite Julia Verlyn LaMarsh présidente de ladite commission pour étudier les préjudices possibles que peut porter à l'intérêt général l'exploitation croissante de la violence dans l'industrie des communications; le mandat de la Commission est le suivant:

1. étudier les effets sur la société de l'exposition constante de la violence dans l'industrie des communications;
2. déterminer s'il y a une relation quelconque ou un rapport de cause à effet entre ce phénomène et l'incidence de crimes violents dans la société;
3. tenir des audiences publiques pour permettre aux groupes et aux organismes, aux citoyens et aux représentants de l'industrie de faire connaître leurs opinions sur le sujet;
4. faire les recommandations appropriées, le cas échéant, sur les mesures qui devraient être prises par le gouvernement de l'Ontario, par d'autres paliers de gouvernement, par le public et par l'industrie.

Le comité recommande également que, conformément à ladite loi intitulée The Public Inquiries Act, lesdits commissaires reçoivent le pouvoir de convoquer toute personne et de requérir que cette personne témoigne, sous serment, et produise les documents et objets que les commissaires jugent nécessaires à l'investigation complète des sujets à examiner.

Et le comité recommande également que tous les ministères, conseils, agences et comités du gouvernement assurent de leur totale assistance lesdits commissaires qui, afin de mener à bien leurs charges et leurs fonctions, auront le pouvoir et l'autorité nécessaires pour engager le personnel de secrétariat et autre, et les conseillers techniques, comme ils le jugent bon, à un taux de rémunération et de remboursement à approuver par le conseil de gestion du Cabinet.

Contenu des volumes

1. Exposé du problème, conclusions et recommandations

Le problème tel qu'il se pose
La recherche
La parole est au public
Conclusions
Recommandations
Extraits des mémoires
Résumé des sondages
Liste des participants
Consultations auprès des pays étrangers
Agences internationales
Tableau: données sur la télévision, le cinéma et la presse dans 16 pays
Description de la télévision, du cinéma et de la presse dans 16 pays
Organismes de recherche
Chronologie des recherches, études et directives relatives à l'industrie des communications

2. La violence dans les médias: bibliographie

3. La violence à la télévision, au cinéma et dans la presse

A Content Analysis of Entertainment Television Programming—T.M. Williams, M. Zabrack, L. Joy
Television Crime Drama: A Mythological Interpretation—J. Taylor
Images of Different Worlds: An Analysis of English-and-French-language Television—A.H. Caron (in French and English)
A Content Analysis of Feature Films—J. Linton and G. Jowett
Content Analysis of the News Media: Newspapers and Television—D. Gordon and B. Singer
Content Analysis of the News Media: Radio—D. Gordon and L. Ibson

4. La violence dans les livres et la musique

The Control of Mass Entertainment Media in Canada, the United States and Great Britain: Historical Surveys—G. Jowett, P. Reath and M. Schouten
Speaking the Unspeakable: Violence in the Literature of Our Time—R. Fulford
Violence in Literature for Children and Young Adults—Claire England
Magazines and Violence—E. Beattie
Violence and Popular Music—P. Goddard

5. A l'écoute des médias

Television Violence Effects: Issues and Evidence—R. Goranson
Television and Pro-Social Behaviour—P. Rushton
Replications of Media Violence—P. Stanley and B. Riera
Studies of Television and Youth Sports—A. McCabe and D. Moriarty
The News Media and Perceptions of Violence—A. Doob and G. Macdonald
Collective Conflict, Violence and the Media—R. Jackson, M. Kelly and T. Mitchell

6. Vulnérabilité aux médias

Effects of Television on Children and Youth: A Development Approach—G. Fouts
Television and the Family as Agents for Socialization—F. Rainsberry
Violence, the Media and Mental Disorder—J. Renner
Institutionalized Populations' Views on Violence and the Media—J. Renner
Viewers' Perceptions of Selected Television Programs—E. Tate

7. Les industries des médias: où allons-nous?

A Descriptive Study of Perceptions and Attitudes among Journalists in Ontario—A.M. Osler
An Analysis of Some News-flow Patterns and Influences in Ontario—A.M. Osler
Economic Determinants of Violence in Television and Motion Pictures and the Implications of Newer Technologies—H. Edmunds and J. Strick
Future Mass Media—G. Thompson
Alternatives for Canadian Television—S. Griffiths (in English and French)
Constitutional Jurisdiction over Violence in the Mass Media Industries—P. Hogg

Table des matières

Chapitre 1 Le problème tel qu'il se pose 2
2 La recherche 6
3 La parole est au public 38
4 Conclusions 60
5 Recommandations 66

Extraits des mémoires 82
Résumé des sondages 377
Liste des participants 381

Consultations auprès des pays étrangers 404
Agences internationales 405
Tableau: données sur la télévision, le cinéma et la presse dans 16 pays 411

Télévision, cinéma et presse:
Autriche 414
Belgique 418
Danemark 422
Finlande 428
France 435
Allemagne 443
Hongrie 453
Italie 457
Pays-Bas 464
Norvège 468
Pologne 475
Suède 479
Suisse 489
Royaume-Uni 493
Etats-Unis 503
Canada 518

Instituts et organismes de recherche 536

Chronologie des recherches, études et directives relatives à l'industrie des communications 541

La violence telle que la Commission la définit

Nature de la violence

Est violente toute action qui porte préjudice au bien-être physique, psychologique ou social de personnes ou de groupes.

Les conséquences de la violence sont multiples et vont de l'insignifiant au catastrophique.

La violence peut être évidente ou subtile.

Elle peut émerger naturellement ou être causée par les hommes.

La violence peut s'exercer contre des personnes ou contre la propriété.

Elle peut être justifiée ou injustifiée, ou justifiée selon certains critères et non d'autres.

Elle peut être réelle ou symbolique.

La violence peut être soudaine ou graduelle.

Nature de la violence dans les médias

La violence représentée au cinéma, à la télévision, à la radio, dans la presse ou au théâtre n'est pas nécessairement la même que la violence manifestée dans la vie réelle.

Des choses non violentes dans la réalité peuvent être violentes dans la façon dont elles sont décrites.

La violence présentée dans les médias peut atteindre un grand nombre de gens alors que ce n'est pas le cas de la violence réelle.

Les médias peuvent utiliser de nombreux artifices pour diminuer ou amplifier les effets de la violence sur les émotions et sur la société.

La violence décrite peut causer des torts que la violence originale ne causerait pas ou elle peut être sans conséquence.

Le Rapport de la Commission

Chapitre I

Le problème tel qu'il se pose

Le mandat idéal pour une Commission royale d'enquête serait de déterminer une fois pour toutes si le soleil se lève à l'est, ou si deux et deux font quatre. Or, le mandat de la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications se situe plutôt à l'autre extrême. Télévision, journaux, films, livres, revues, théâtre, bandes dessinées, concerts, disques, tous ces média véhiculent de la violence dans leur message ordinaire; devant ces faits nous nous posons les questions suivantes: affichent-ils trop de violence? si, effectivement, il y en a trop, en quoi est-ce néfaste? dans le cas où il serait prouvé que l'étalage excessif de violence dans les média est préjudiciable à la société parce que les actes criminels ou anti-sociaux sont présentés comme des exemples à imiter, ou sous un jour qui les rend acceptables, quelles mesures faudrait-il alors envisager? et quelle importance faut-il attacher au fait que la violence que l'on trouve dans les média au Canada provient en grande partie de l'extérieur du pays; ne s'agit-il pas là d'une culture étrangère que l'on impose aux Canadiens?

A aucune de ces questions il n'est possible d'apporter une réponse catégorique. Au moins l'une d'elle n'est pas du ressort de la Commission; elle concerne certains média en particulier la télévision et le cinéma, qui nous administrent des doses de culture américaine à ce point massives que la nôtre s'en trouve menacée. Il n'en reste pas moins que ce sujet est abordé dans chacune des études, à travers les témoignages et les opinions exprimés tant par des hommes de science que par de simples citoyens, comme faisant partie intégrante du problème.

Au début de nos travaux, nous ne nous étions pas rendu compte que notre mission portait sur l'environnement intellectuel de millions de Canadiens – jeunes et vieux, mais surtout d'âge intermédiaire – et non sur la violence telle qu'elle apparaît dans les médias. Cet environnement intellectuel est le fruit de tous les produits conjugués d'une industrie évaluée à un milliard de dollars dans laquelle, même lorsque ses objectifs sont les plus nobles, la plupart des décisions importantes se prennent dans une optique purement commerciale, l'intérêt du public, lorsqu'on en tient compte, étant relégué bien bas dans l'échelle des priorités, plus bas, certainement

que le respect du dollar. Pourtant, la bonne volonté ne manque pas.

La recherche de la vérité est le but avoué de la majorité des professionnels de l'information et des affaires publiques, tant dans la presse écrite que dans la presse électronique, but auquel ils parviennent avec plus ou moins de succès ou d'échecs. Mais si, par exemple, dans sa recherche de la vérité, un journal ou une revue ne réussit pas en même temps à attirer le genre de lecteurs que souhaitent les annonceurs, les jours de la revue ou du journal en question sont comptés. Emoustiller, choquer, informer, distraire, exciter la curiosité, faire peur, tromper, éveiller les sens et les instincts sadiques, faire rire, étaler la violence, donner des directives (depuis la cuisson d'un gâteau jusqu'à la construction d'une bombe, en passant, sans doute inconsciemment, par la mise au point détaillée d'un assassinat, d'une extorsion, ou encore d'un bon tour), voilà les éléments qu'utilise l'industrie des communications pour se constituer un public; dans certains média (journaux, radio, télévision, revues) ils servent à attirer de l'argent par le biais de la publicité, tandis que dans d'autres (livres, films, disques, théâtre) c'est une clientèle à la recherche de tels éléments qu'ils attirent directement.

Tout compte fait, l'intérêt du public est un facteur dont la portée est réduite à sa plus simple expression; autrement dit, on n'en tient compte que dans la mesure où l'on veut éviter que le contenu d'un média ne contrevienne à la loi.

Au milieu de tout cela, des millions de gens, qui ont les yeux et les oreilles grands ouverts, sont profondément convaincus de leur propre compétence, ou de celle de leur groupe, à reconnaître tout au moins ce qui est néfaste pour eux; et parallèlement, des centaines de spécialistes du comportement essaient d'évaluer ce qui est bon et ce qui ne l'est pas. Sans doute, il était normal que ce soit les gens eux-mêmes, le grand public, qui nous aient paru avoir l'idée la plus nette de ce qui est dommageable et de ce qui ne l'est pas. D'instinct, ils semblaient se rendre compte, en ce qui les concernait du moins, que d'être soumis à un régime soutenu de violence dans des émissions dites d'action, de regarder des films explicitement violents, et d'apprendre tous les détails des meurtres, fusillades, viols et bagarres dont regorgent les nouvelles, ne pouvait les rendre meilleurs et ne pouvait, au contraire, que saper les valeurs morales auxquelles ils aspirent, eux et leurs enfants. Les psychologues, sociologues et spécialistes des autres disciplines d'ordre social se montrent généralement plus prudents, en ce sens que dans leurs conclusions, ils font état d'indications plutôt que de faits établis; toutefois, ils semblent croire, dans l'ensemble, que la violence à la télévision a des effets nocifs, et en cela, leur opinion concorde avec celle, bien que moins éclairée, exprimée par le grand public.

Parmi les profanes comme parmi les spécialistes, il y a ceux qui s'élèvent contre les courants d'opinion actuels, et qui prétendent avoir vu, lu ou entendu des scènes de violence pendant toute leur vie sans pour autant avoir tué ou violé, ni même bousculé qui que ce soit à un arrêt d'autobus; et parmi les spécialistes, il y en a qui trouvent inacceptable que l'on impute aux médias une aussi large part de blâme lorsque tant de facteurs influencent le comportement des gens (chômage, misère, stress, contraintes attribuables à des sources autres que les médias). Dans l'industrie des médias, les dirigeants d'entreprise partagent ces deux points de vue. Pour leur part, les éditeurs de journaux et de revues se retranchent généralement derrière le rôle traditionnel de ces médias, qui consiste à fournir à la fois un miroir où les gens peuvent se voir vivre, et une fenêtre par laquelle ils peuvent voir vivre le monde. S'ils sont conscients que l'image de la vie que donne ce miroir-fenêtre est, de façon caractéristique, plus violente que la réalité, à toute suggestion de changement pour le bien de la société ils opposent la vieille ritournelle selon laquelle agir dans ce sens équivaudrait pour eux à se saborder. Quant aux radiodiffuseurs d'émissions de divertissement et aux producteurs de films, ils avancent à peu près les mêmes arguments, en ajoutant qu'ils ne font en général qu'offrir au public ce que les cotes d'écoute à la télévision et les recettes des cinémas mettent en évidence: "la violence se vend bien".

Il semble toutefois que certains artisans du domaine du divertissement aient récemment réajusté leur tir en annonçant, de temps en temps et à grand bruit, qu'ils veilleraient à ce qu'à l'avenir, les émissions comportent moins de violence. Apparemment, ils se seraient rendu

compte, depuis que certaines agences de publicité conseillent de refuser tout support financier à la violence, depuis que certains consommateurs boycottent des produits dont on vante les qualités dans des émissions où règne la violence, et depuis aussi que le public se livre à de nombreuses manifestations de réprobation, qu'il était plus avantageux pour eux de battre en retraite. Au moment où ce Rapport était rédigé, le président du réseau NBC-TV, Robert T. Howard, annonçait que le nombre d'émissions dont l'intrigue comporte une grande part de violence est devenu excessif, et que cette tendance allait s'atténuer dans le cadre du programme de la saison 1977-1978. Cependant, NBC n'est pas, parmi les principaux réseaux d'Amérique du Nord, celui où la violence tient le plus de place. Les recherches effectuées dans le cadre de la présente Commission révèlent que c'est le réseau privé canadien CTV qui remporte la palme dans ce domaine.

Il n'est pas facile de ramener tout cela dans le cadre d'une Commission royale d'enquête dont le mandat consiste à évaluer l'état dans lequel se trouve la société, d'un certain point de vue, et à formuler des recommandations dont elle n'est même pas sûre qu'elles seront suivies. Les problèmes que cela soulève ne sont pas du même ordre que s'il fallait décider, par exemple, de la façon de diviser une ville pour en faciliter l'administration, du montant de l'aide financière à accorder aux éditeurs, ou encore du taux d'augmentation acceptable sur les factures d'eau. Ces problèmes, toutefois, si délicats soient-ils, sont jusqu'à un certain point, purement arithmétiques.

Il est vrai que la présente Commission d'enquête s'inscrit dans une certaine tradition à laquelle on doit déjà les codes de production du cinéma et de la télévision, ainsi que l'étude des pressions qui ont amené leur élaboration, les études faites aux Etats-Unis sur la violence à la télévision et ses effets, les études portant sur les média écrits, au Canada et à l'étranger. Mais jamais personne auparavant n'avait été chargé d'étudier l'ensemble du climat créé par les média. Il ne s'agissait donc pas de se borner à froncer les sourcils devant certains titres fracassants, de faire le décompte des meurtres à se produire en une heure à la télévision, ou quoi que ce soit du genre.

En fait, aucune personne sérieuse n'approuve la violence, ni ne la considère comme bonne, de sorte que le problème ne se situait pas là.

Il n'en reste pas moins qu'il a fallu tracer une ligne de démarcation entre agressivité et violence, et bien faire ressortir le fait que certaines formes d'agressivité ne sont pas obligatoirement mauvaises, mais qu'au contraire, dans certains domaines comme les affaires et les sciences, elle pouvait se révéler un atout, tant sur le plan individuel que collectif.

Le rôle de la Commission s'en trouvant ainsi imperceptiblement réduit, elle devait néanmoins se pencher sur tout le côté humain de l'industrie canadienne des communications (en tenant compte de l'envahissement qu'elle subit de la part des Etats-Unis) et déterminer jusqu'à quel degré le public et les analyses scientifiques considèrent comme dommageable l'actuel climat de violence qui caractérise les média et qui constitue l'environnement intellectuel des masses populaires; c'est également à la Commission qu'il incombe de trouver les moyens de remédier à la situation, tout en ayant constamment à l'esprit le fait que la très grande majorité de la population estime que la censure, celle qui consiste à laisser aux bureaucrates ou aux hommes politiques le soin de décider ce qu'elle peut et ne peut pas voir, lire ou vivre, est un mal presque aussi grand que tous les autres. Le principe qui a inspiré et guidé la nomination des membres de la présente Commission royale est celui selon lequel trois personnes dont la formation, les habitudes, les préventions et les opinions diffèrent considérablement, pourraient en venir à un consensus sur l'attitude du public et des spécialistes et pourraient, sans aller nécessairement jusqu'à condamner l'industrie des média dans son ensemble ou ses mobiles, trouver les moyens de cerner les excès jugés les plus graves, en vue d'une action éventuelle venant de l'industrie elle-même, du gouvernement ou du public. C'est dans cette optique que la Commission royale espère trouver dans l'industrie des média la largeur d'esprit qui lui permettra d'étudier les conclusions de l'enquête, sans se réfugier dans une attitude de défense exagérée, mais en cherchant plutôt à mettre davantage l'accent sur ce qui est positif et valable socialement, et à éliminer graduellement ce que les commissaires estiment porter atteinte à

la qualité de la vie au Canada. Dans un pays comme le nôtre, où la liberté d'expression s'inscrit dans une longue tradition de démocratie, la manière forte est une méthode qu'il n'est ni possible ni souhaitable d'utiliser, bien qu'elle puisse avoir cours ailleurs; par contre, lorsque la preuve aura été faite que l'enjeu est le bien général, il est permis d'espérer que les dirigeants d'entreprises sauront prendre leurs responsabilités. La persuasion a donc toujours été la principale préoccupation de la Commission lors de la formulation de ses recommandations ainsi que des moyens suggérés pour les faire respecter.

La méthode choisie par la Commission a été simple et directe. Avant tout, nous avons dû nous familiariser avec toutes les recherches faites antérieurement sur le sujet. Ceci nous a ramenés à plus de 50 ans en arrière, à l'époque des premières tentatives pour mettre un terme aux pires excès qu'aient jamais connus le cinéma et la radio (les termes utilisés à l'époque pour décrire la situation ressemblent d'ailleurs étrangement à ceux que l'on utilise de nos jours pour parler de la télévision et du cinéma). Cependant, la plupart des recherches importantes portant sur les effets spécifiques des scènes de violence présentées par ces média datent des années 1950 et 1960 et s'échelonnent jusqu'à aujourd'hui. Bien que d'autres pays aient connu des problèmes similaires, c'est sur les Etats-Unis, en tant que principal producteur de films et d'émissions de télévision à teneur violente destinés à la distribution internationale, que portent la plupart des recherches: une impressionnante liste d'environ 4000 titres. L'analyse de ces recherches nous a permis de constater que leur application dans le contexte canadien présenterait certaines lacunes. Ceci a donc incité la Commission à mettre sur pied son propre programme de recherche comportant 28 études, dans le cadre desquelles on établirait un rapport entre les conclusions provenant de recherches antérieures et le problème au Canada, et on étudierait en détail les caractéristiques particulières du contenu que les média proposent aux Canadiens. Troisièmement, la Commission devait chercher à connaître l'opinion des Ontariens sur la qualité du contenu proposé par les média dans leur propre province. A cette fin, des personnes, des groupes, de même que des représentants de l'industrie de communications ont été invités à se présenter lors des 61 audiences publiques tenues dans des centres de grande et de moindre importance, d'un bout à l'autre de la province. Environ 700 mémoires et des milliers de témoignages ont permis de consigner l'opinion de la population. Quelques mémoires, parmi les plus complets et les plus représentatifs, sont reproduits en tout ou en partie, plus loin dans ce même livre. Des citations tirées d'autres mémoires figurent au chapitre 3 de ce Rapport. Le chapitre suivant expose en détail la méthode employée par la Commission pour mener à bien son enquête, les conclusions qui en découlent, ainsi que les programmes de participation publique.

Chapitre II

La Recherche

Il est possible, grâce à quelques données très simples, de se faire une idée assez juste de la place énorme que tiennent les médias actuels dans la vie des Canadiens.

- Plus de 96 pour cent des foyers canadiens possèdent un téléviseur, et le spectateur moyen passe près de 24 heures par semaine à regarder des émissions en provenance de 102 stations canadiennes. Si l'on ajoute à ce nombre 723 stations réémettrices, on obtient un total de 825 émetteurs-relais; de plus, environ 47 pour cent de Canadiens peuvent capter une ou plusieurs stations de télévision américaines.

- Dans environ 75 pour cent des foyers canadiens (84 pour cent en Ontario) on lit un des 114 quotidiens ou des 1013 hebdomadaires canadiens locaux.

- Les Canadiens achètent pour environ $100 millions de disques, en moyenne, par an.

- Environ 24 millions de livres de bandes dessinées sont vendus au Canada chaque année en plus des quelques millions de livres et revues de tous genres.

- Au Canada, les amateurs de cinéma (pour la plupart âgés de moins de 35 ans) déboursent environ $200 millions par an en frais d'admission.

- Il existe plus de 15 millions d'appareils radiophoniques au Canada, qui captent pendant plusieurs heures par jour l'une des 407 stations AM ou des 174 stations FM canadiennes.

Tous ces éléments combinés offrent aux Canadiens une "réalité" que nombre d'entre eux considèrent comme un reflet assez fidèle du monde qui les entoure. De l'influence autrefois puissante d'institutions telles que l'église, la famille, l'école, c'est l'industrie des communications qui, à certains égards du moins, prend la relève. C'est ainsi qu'elle joue un rôle déterminant dans le façonnement des valeurs, des attitudes, des comportements et des modes de vie. La responsabilité que cela comporte est énorme. Les voies spécifiques qu'emprunte l'industrie des communications lorsqu'elle assume ou n'assume pas ces responsabilités se prêtent, quoiqu'à des degrés différents, à l'analyse scientifique. Déjà, certains

symptômes se manifestent, et rares sont ceux qui, après les avoir analysés, n'en arrivent pas à la conclusion que l'environnement créé par les média, tel qu'il existe aujourd'hui, et tel qu'il s'annonce dans les années qui viennent, est inacceptable pour la société.

Mais à quoi au juste ressemble-t-il, cet environnement? Le programme de recherche qui devait le définir dans la perspective de la présente enquête s'est révélé une stratégie intellectuelle qui se heurtait au mandat de la Commission, au terrain préalablement exploré dans des recherches antérieures, et aux possibilités et limites de la méthodologie propre aux sciences sociales. Un tel programme était donc voué à confirmer certaines impressions généralement admises, mais il a néanmoins permis de recueillir de l'information fraîche et intéressante, et d'apporter des solutions de rechange possibles.

Considérées individuellement, certaines conclusions du programme de recherche de la Commission sont étonnantes:

- Ainsi, par exemple, un enfant qui a l'habitude de regarder la télévision seul dans sa chambre est peut-être plus porté que d'autres à admirer les criminels et même à vouloir en devenir un lui-même.

- Ou bien, à un niveau plus général, on constate que les Téléromans de la télévision française au Québec, qui sont presque entièrement dépourvus de violence, ont une cote d'écoute, calculée sur une base individuelle, supérieure à toute autre série dramatique de langue anglaise, ce qui nous pousse à nous demander pourquoi nous n'adopterions pas cette formule en anglais pour supplanter le matériel importé?

- Ou encore que l'impact du réseau anglais d'Etat s'affaiblit régulièrement avec la progression de la télévision par câble, tandis que le support financier que lui accorde le gouvernement augmente d'année en année. Le Canada vient au premier rang dans le monde pour la télédistribution. Ceci a pour résultat de fragmenter l'auditoire et de favoriser l'augmentation régulière du nombre de Canadiens qui regardent des émissions américaines. Si l'on calcule à combien s'élèveront dans 10 ans les subventions qu'il faudra accorder au seul réseau anglais de Radio-Canada, au rythme où augmentent les coûts actuellement, on constate, en se basant sur une étude faite en ce sens, qu'en 1988, les Canadiens devront payer la somme ahurissante de $2 milliards annuellement. C'est payer bien cher pour un service dont l'ascendant sur la population canadienne et par le fait même, le rôle, diminuent constamment au milieu de l'indifférence générale.

Bien que l'influence du seul réseau CBC sur la vie des Canadiens ne soit pas le principal souci de la Commission (signalons tout de même au passage qu'il se classe parmi les meilleurs en Amérique du Nord, meilleur dans le présent contexte signifiant, qui comporte peu de violence), il est important de noter cependant que si le réseau CBC doit constituer pour le Canada un rempart contre l'invasion d'une culture étrangère, et entre autres, de la violence, il est évident qu'il ne sera plus en mesure de remplir cette fonction si son auditoire diminue constamment. Des changements radicaux s'imposent donc dans la structure tout entière de la radiodiffusion canadienne, afin de renverser cette tendance, si l'on veut que la télévision canadienne, tant privée que publique, devienne un agent sur lequel le Canada aura toute l'autorité nécessaire pour préserver la qualité de la vie et de la culture canadiennes. Des changements de cet ordre ont d'ailleurs fait l'objet d'une étude dont le rapport a déjà soulevé de nombreuses discussions publiques. Ce rapport propose l'établissement d'un nouveau système de radiodiffusion à canaux multiples offrant sensiblement la même quantité d'émissions produites aux Etats-Unis et ailleurs qu'actuellement, mais qui, en même temps, présenterait aux Canadiens un plus large éventail de productions canadiennes intéressantes et concernant toutes les régions du pays, qu'ils pourraient capter plus facilement et qui seraient moins liées aux crédits gouvernementaux. La seule pensée que le gouvernement doive verser au réseau CBC dès 1988 une somme annuelle de $2 milliards est suffisante pour garantir que le public sera réceptif à toute solution de rechange possible.

Mais il s'agit là, en fait, de constatations aléatoires qui s'écartent quelque peu de la voie tracée par le programme de recherche qui s'est voulu le plus vaste possible afin de faire du mandat de la

Commission et de ses objectifs un programme de recherche opérationnelle touchant tous les média populaires.

Dès le début des travaux de la Commission, une priorité s'est imposée, celle de constituer une bibliographie et une bibliothèque spécialisées dans des ouvrages couvrant tous les problèmes que devrait traiter la Commission. Ceci a permis de réunir en un ensemble extrêmement précieux des travaux de recherche et des ouvrages de référence qui seront légués à une importante université de l'Ontario. La bibliographie figure dans l'un des livres du rapport.

De plus, un comité consultatif composé d'universitaires a été formé dans les premières semaines qui ont suivi le début des travaux de la Commission, afin de conseiller la Commission et son directeur de la recherche. Ce comité se composait d'un psychiatre et d'un psychologue, d'un sociologue chevronné, spécialisé dans les média, d'un politicologue spécialisé dans les communications, ainsi que d'un philosophe et d'un professeur de droit. Mettant en commun ce large éventail de disciplines, le groupe se réunit régulièrement au cours d'une période couvrant environ dix semaines en 1975. Les discussions de haut calibre et parfois après auxquelles ils se livrèrent portaient sur les forces, les faiblesses et les lacunes de la littérature existante et sur la façon de démêler les problèmes relatifs à la violence dans les média afin de fixer des objectifs de recherche opérationnelle et d'élaborer une politique efficace.

Comme complément à ce comité consultatif, des contacts furent établis dans tout le Canada, ainsi qu'aux Etats-Unis et en Europe, avec des spécialistes et des chercheurs dans les domaines des communications et des effets des communications. Ceci avait pour but de mettre la Commission en étroite relation avec la recherche qui se faisait ailleurs et qui reflétait l'attitude d'autres pays devant les effets de l'environnement créé par les média.

Au moment de mettre sur pied son programme de recherche, la Commission eut à prendre un certain nombre de décisions importantes concernant les méthodes et les champs de la recherche. Ces décisions portaient sur les points suivants:

1. Etudes longitudinales

Ce sont celles qui s'étendent sur une période de temps donnée et par lesquelles on tente de mesurer des effets déterminés, par rapport au temps. Ainsi, par exemple, pour déterminer des effets cumulatifs, on peut faire des relevés auprès d'une population au moment zéro, un an plus tard, deux ans plus tard, et ainsi de suite.

Bien que les effets cumulatifs se soient sans aucun doute inscrits parmi les préoccupations de la Commission, le peu de temps dont celle-ci disposait ne lui a pas permis d'entreprendre des études longitudinales. Une importante technique de recherche devenant ainsi inutilisable, il a donc fallu avoir recours à d'autres types de procédés pour arriver à démontrer qu'il existait des effets cumulatifs ou à long terme.

2. Etudes de commande

Placée devant l'alternative, d'une part, de commander des études hors Commission et, d'autre part, de réunir les personnes qualifiées et de faire tout ou en partie des études "sous son toit", la Commission opta pour la première solution. Celle-ci offrait l'avantage de donner accès à des ressources beaucoup plus grandes auprès des universités et de firmes de consultants que si on avait opté pour la seconde solution.

En commandant ainsi des études, on évitait d'avoir à multiplier le matériel nécessaire pour les mener à terme. Cette formule permettait également une plus grande diversification du point de vue géographique, ce qui était souhaitable à bien des égards, en particulier parce que cela favorisait le développement de la recherche en cours dans les universités canadiennes, dans le domaine des communications. Cette approche par études commandées diffère de la méthode employée aux Etats-Unis par le Service fédéral de la santé publique, dans le cadre du *U.S. Surgeon General's Advisory Committee on Television and Social Behavior*, la plus importante étude faite dans ce pays sur ce sujet, au début des années 1970. Plutôt que de greffer les études sur un programme de recherche structuré, celles-ci avaient été exécutées, après soumissions, par des équipes universitaires de recherche, d'où il est

résulté une moins grande cohésion dans l'ensemble des travaux.

3. Répétition de travaux antérieurs

Il ne paraissait pas souhaitable de recommencer des études qui avaient déjà été faites lorsqu'il y avait tout lieu de croire qu'elles aboutiraient aux mêmes résultats au Canada. Par exemple, dans le cas d'une recherche ayant pour but d'établir une corrélation entre le fait pour un individu d'avoir assisté à une scène de violence et d'avoir par la suite manifesté de l'agressivité. Des centaines d'études de ce genre ont été faites aux Etats-Unis et en Europe, de même que quelques-unes au Canada. Fait certain, on s'est préoccupé de façon excessive de cette catégorie de conséquences, négligeant de rechercher d'autres conséquences possibles de la violence dans les média.

D'un autre côté, il était important de réunir des données canadiennes dans des secteurs où les résultats, en particulier ceux qui provenaient des Etats-Unis, risquaient de ne pas s'appliquer dans notre pays.

En outre, il fallait chercher à établir d'importants points de comparaison entre les émissions de télévision canadiennes et américaines de divertissement et d'information. Les villes américaines connaissant un taux plus élevé de crimes accompagnés de violence que leurs homologues canadiennes, il s'avérait donc impossible de conclure que les populations de ces deux pays avaient une même perception de la violence telle qu'elle pouvait apparaître dans les média.

4. Corrélation entre les études

Une des principales difficultés rencontrées lors de l'intégration de la recherche sociologique existante à l'élaboration d'une politique a été celle d'harmoniser les études entre elles; comme, par exemple, lorsqu'il s'est agi d'établir une relation entre analyses de contenu et analyses d'auditoires, ou entre l'un ou l'autre de ces facteurs ou les deux et des travaux portant sur certains effets bien spécifiques. En conséquence, le programme de recherche de la Commission a dû chercher, chaque fois que cela était possible, à établir une corrélation entre les études. Les différents éléments sur lesquels repose cette corrélation sont exposés dans le tableau et la description analytique du plan de recherche présentés plus loin.

5. Diversité des disciplines

Ce qui fait l'originalité de la méthode adoptée par la Commission pour mener ses travaux, c'est d'avoir tenté de les intégrer dans la perspective de toutes les disciplines concernées. Les études effectuées antérieurement relevaient pour la plus grande part de la psychologie et de la sociologie. Or, cette Commission souhaitait également prendre en considération l'optique des disciplines suivantes:

- la psychologie du développement, qui permet de connaître toutes les formes d'interactions susceptibles d'être engendrées par les média aux différents stades du développement émotionnel, cognitif et physique de l'enfant.

- l'éducation, qui permet de connaître l'importance de l'impact éducationnel des média, et surtout de la télévision.

- le droit, à la fois sous l'angle de l'appareil des lois, du partage des juridictions constitutionnelles et sous l'angle des valeurs philosophiques et politiques telles qu'exprimées dans la loi, par rapport aux média et à l'intérêt du public.

- les sciences politiques, en particulier sous l'aspect de la relation qui existe entre les média, les conflits collectifs et la violence dans la politique.

- la psychiatrie, en particulier par rapport aux comportements déviants et aux troubles mentaux.

- l'anthropologie, en particulier par rapport aux rôles symboliques de la violence dans la culture populaire.

- l'économie, entre autres sous l'aspect de la structure économique, des impératifs et des motivations de l'industrie des média.

- la recherche dans les communications, en tant que discipline relativement nouvelle, entre autres dans des domaines tels que l'analyse du contenu.

- l'ingénierie, par rapport aux technologies futures de radiodiffusion.

- la médecine et la physiologie, avec une attention particulière pour l'aspect physiologique des réactions des gens face à la présentation de la violence par les média.

- la critique littéraire, musicale et cinématographique en tant que source classique d'analyse et de connaissances par rapport au contenu des média.

- la bibliothéconomie, par rapport aux principaux genres de littérature.

- le journalisme, par rapport surtout à l'analyse professionnelle du contenu des nouvelles et du comportement des entreprises d'information.

- l'histoire, la place des média dans cette perspective.

Malheureusement, le budget alloué à la Commission n'autorisait aucune recherche sur le plan médical et physiologique.

6. La dimension canadienne

Bien que constituée et subventionnée par le gouvernement de l'Ontario, la Commission décida que ses travaux devaient déborder les frontières ontariennes. On jugea que la portée de l'enquête de la Commission se situait à une échelle plus vaste que celle de l'Ontario, et que sous ses aspects les plus importants, le sujet serait mieux cerné à l'échelle du Canada tout entier. De plus, il existait hors de l'Ontario, d'importants noyaux de recherche susceptibles d'être exploités.

La Commission eut ainsi recours à des chercheurs et à des consultants du Québec, des Maritimes et des provinces de l'Ouest, en plus de ceux de l'Ontario. Aucune étude ne fut cependant commandée à l'extérieur du Canada. Il semblait important de donner la priorité aux données canadiennes en ce qui concerne les effets des média à l'intérieur du Canada et de s'assurer que les projets de recherches tiennent compte du contexte canadien.

7. Diversité des média.

Par la nature même de son mandat, la Commission devait se pencher sur l'ensemble des média dans son étude sur les effets de la violence dans les organes d'information. C'était là une méthode d'enquête logique, puisque toute personne "consomme", en principe, différents genres de média; il en découle donc un mélange d'impressions plutôt que des impressions compartimentées selon les média.

8. La violence dans l'information

Il existait déjà un nombre incalculable d'études portant sur les effets de la violence dans le cadre d'articles ou d'émissions destinés à divertir. Un très petit nombre seulement s'était déjà penché sur la nature et sur les effets de la violence dans l'information. Ceci devait inciter la Commission à commander des études approfondies portant sur les entreprises d'information et comprenant l'analyse du contenu, les effets, ainsi que l'organisation et le comportement de cette industrie.

9. Définition de la violence

La définition très large que la Commission donne de la violence au début du présent livre, mentionne explicitement les formes de violence autres que la violence physique, telles que la violence psychologique et la violence sociale. La plupart des études faites antérieurement passaient sous silence ces catégories. Or, malgré certaines difficultés d'ordre pratique que cela entraîne, il était indispensable de tenir compte des formes de violence non physique car la violence psychologique et la violence sociale existent et peuvent entraîner de lourdes conséquences.

10. Effets des média sur la société

Les enquêtes précédentes portant sur les problèmes causés par les média présentent toutes la même lacune, en ce sens qu'elles ont toutes fortement tendance à considérer avant tout l'agressivité comme un postulat de l'exposition à la violence dans les média. Or, pendant qu'un très grand nombre d'études, la majorité, en fait, aboutissent invariablement à la conclusion que certains sujets, pris dans les populations échantillonnées, manifestent plus d'agressivité après avoir été exposés à la violence par les média, ou à cause de cela, quantité d'autres effets possibles par contre, ceux, en particulier, où l'imitation ne joue pas, étaient la plupart du temps laissés de côté.

Parmi ces effets possibles, il y a toute la gamme des frayeurs et de l'angoisse exagérées, l'asservissement, l'hypersensibilisation qui engendre une attitude de défense excessive, la désensibilisation qui engendre la tolérance à la violence. La déformation de la réalité et la généralisation des conflits et des affrontements sont des facteurs qui peuvent avoir une importance considérable sur l'équilibre mental de la société. Même s'il est évident que la violence dans les média ne transforme pas toute la société en criminels violents (bien que ce soit vrai dans certains cas), il peut arriver que notre santé mentale individuelle et collective peut s'en trouver affectée de façon très subtile.

11. Effets pro-sociaux comme terme de comparaison

Il a également été décidé que la Commission tenterait de déterminer l'existence éventuelle d'effets pro-sociaux découlant du contenu des média, pendant logique de la recherche d'effets anti-sociaux découlant de la violence dans les média. Une accumulation de preuves convaincantes a permis de constater qu'un impressionnant potentiel positif demeurait largement inexploité. Ce potentiel pro-social apparaissait donc, plutôt, que l'absence d'effets négatifs, comme le terme de comparaison logique pour évaluer le contenu des média.

12. Innovations technologiques

Les mass média, et en particulier la télévision, connaissent une évolution très rapide vers de nouvelles techniques. Une politique qui, en ce domaine, ne tiendrait essentiellement compte que du système actuel, risquerait d'être dépassée aussi rapidement que le système lui-même. C'est dans cette optique que la Commission a tenu à se pencher aussi bien sur les innovations technologiques que sur les procédés actuels de radiodiffusion.

Une fois que ces critères eurent été sélectionnés et retenus, le directeur de la recherche procéda à l'élaboration de directives ainsi que d'un modèle de plan de recherche.

On prépara tout d'abord un tableau d'analyse de système détaillé, exposant les problèmes causés par la violence dans les média, ainsi que les études commandées par la Commission. Ce tableau se composait de 18 catégories d'éléments (représentées par les 18 cadres du tableau reproduit plus loin), reliées les unes aux autres par des flèches indiquant soit des rapports directs, soit des effets de rétroaction.

En font partie les catégories d'éléments suivants:

a) réalité
b) genre de production et sélection du contenu
c) analyse du contenu du média
d) facteurs modifiant les réactions et les perceptions
e) exposition du public au média, réactions, perceptions
f) attitudes engendrées, comportements et effets

Le modèle de recherche, résumé dans le tableau annexé, représente, sous une forme schématique, les relations qui existent entre les divers éléments et influences; depuis les mobiles et les impératifs qui guident les choix dans l'industrie des média jusqu'aux conventions, pratiques et comportements propres à chaque média et qui se reflètent dans le contenu. Ce dernier, à son tour, influence les choix du public et ceux-ci combinés aux modèles d'exposition aux média, engendrent des modèles de réactions, de perceptions et d'effets. D'autres éléments, tels que la personnalité de chaque individu, de même que certaines influences étrangères aux média peuvent aussi modifier, et modifient, effectivement, les résultats. Les modèles d'attitudes et de comportements qui en découlent font à leur tour partie intégrante de la réalité individuelle et sociale.

En fonction de ce plan, on dressa ensuite une série provisoire de projets de recherche destinés à fournir des données et des conclusions dans certains domaines clés où la recherche existante s'avérait incomplète. Les directives provisoires fixèrent ensuite certaines conditions indispensables à une véritable cohérence entre les projets d'étude: utiliser, dans la mesure du possible, les mêmes échantillons de contenu ou les mêmes données de base, les mêmes échelles d'évaluation dans les études connexes, et coordonner les projets basés sur les mêmes éléments d'analyse.

Les directives accompagnant le plan de recherche mentionnaient également seize grandes

A. réalité
B. production et sélection du contenu
C. contenu des médias
D. facteurs influençant les réactions et les perceptions
E. exposition aux médias, réactions, perceptions
F. attitudes, comportement, effets
- rapports directs
-- effets de rétroaction
• combinaison d'influences

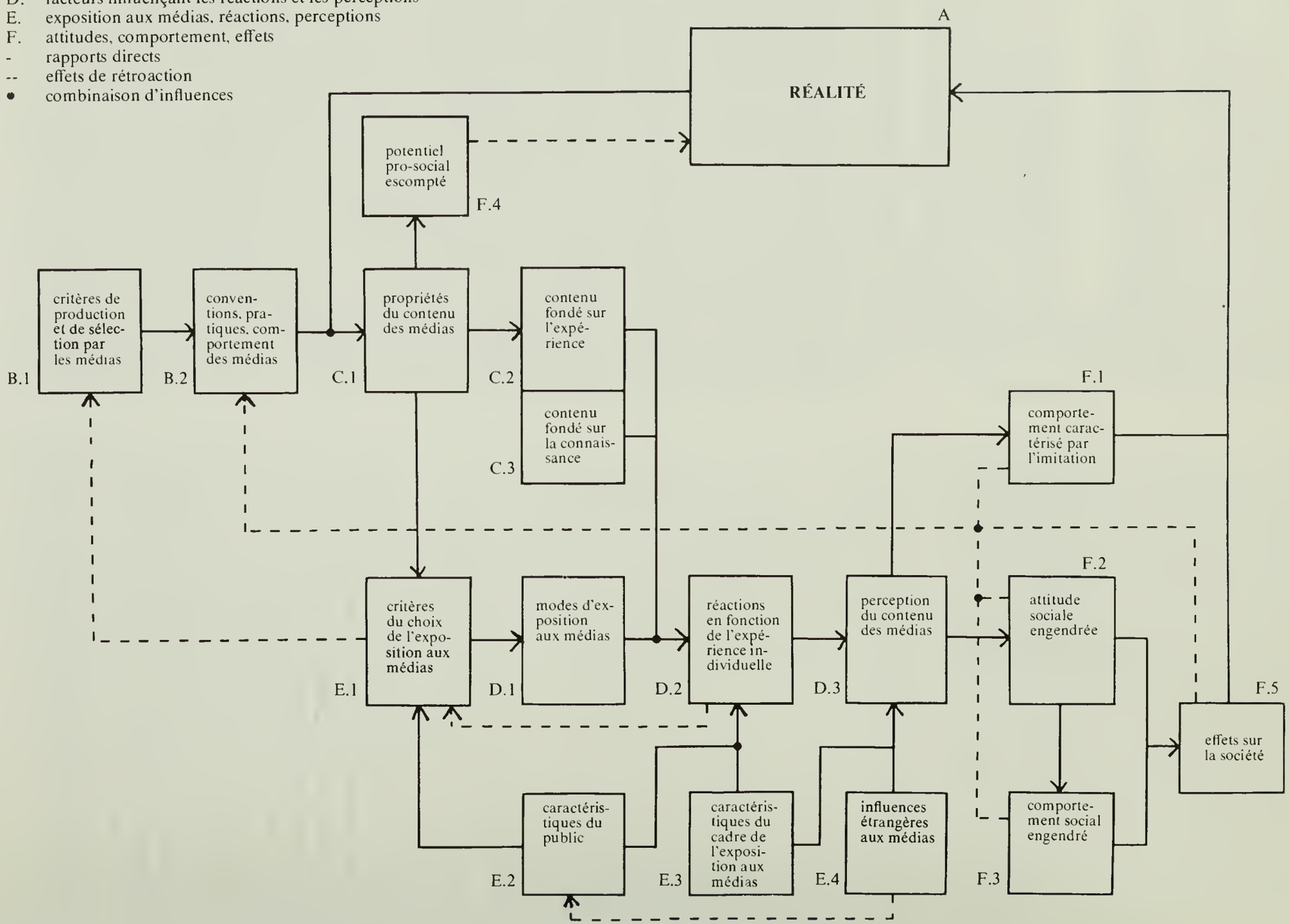

catégories d'effets découlant de la violence dans les média:

a) attentes reliées à la violence
b) agressivité
c) imitation de modèles de criminels et de procédés présentés dans les média
d) peur et angoisse
e) asservissement
f) hypersensibilisation et attitude défensive exagérée
g) désensibilisation et accoutumance
h) violence dans la politique
i) violence dans la vie de tous les jours
j) violence dans le domaine du divertissement
k) diminution de la motivation et libération des émotions
l) généralisation des conflits et des affrontements
m) dépendance intellectuelle (les média dictent au public ce qu'il doit penser)
n) propagation de l'information
o) violence dans le sport présentée par les média
p) divers

Après révision par la Commission, le modèle de recherche et les directives firent l'objet de trois révisions subséquentes dans le cadre de séminaires organisés dans trois villes canadiennes. L'un d'eux, à Montréal, réunissait un groupe multidisciplinaire de spécialistes du Québec, de l'Ontario et des provinces de l'Atlantique. Un autre, à Toronto, réunissait un groupe similaire de spécialistes attachés à différentes universités ontariennes. A Vancouver, le séminaire regroupait des professeurs de plusieurs universités de l'Ouest canadien. De plus, un éminent psychologue et chercheur canadien dans le domaine des communications, maintenant attaché à une université américaine renommée, participa à la révision au cours d'une visite au Canada. (La liste des participants figure à la fin du présent chapitre).

Parce que les travaux de la Commission d'enquête constituaient la première étude d'importance jamais entreprise au Canada sur le contenu des organes d'information des masses, les recherches poursuivies dans ce cadre furent conçues comme une contribution dont l'importance se révèlerait peut-être primordiale pour l'ensemble de la recherche qui se fait au Canada dans la domaine des communications. A cette fin, quatre dispositions spécifiques furent ajoutées au programme de recherche.

Premièrement, chacune des études devait être conçue de façon à soulever des questions auxquelles tout le monde pourrait répondre et qui pourraient avoir des effets sur l'attitude à adopter par les individus, les entreprises de média et les gouvernements.

Deuxièmement, dans le but de favoriser la plus large diffusion possible des résultats, les rapports de recherche devaient être remis à la pressse au fur et à mesure qu'ils seraient terminés, au lieu d'être retenus jusqu' à la publication du Rapport final de la Commission.

Troisièmement, la Commission décida de publier les études sous forme de collection permanente sur laquelle la Commission fonderait son Rapport final, ceci afin d'assurer une très large disponibilité des travaux de la Commission, tant au Canada qu'à l'étranger.

Finalement, afin d'encourager la poursuite de la recherche dans ces domaines, il fut stipulé que les résultats de ces études seraient diffusés dès la fin des travaux de la Commission, ceci dans l'espoir de faciliter l'accès le plus large de ces documents à la recherche.

Par suite de ces diverses considérations et décisions, la Commission commanda 28 projets de recherches indépendants. Afin d'obtenir une bonne coordination de la recherche, que la dispersion géographique des travaux d'exécution rendait difficile, des rencontres eurent lieu à certains stades de leur évolution, chaque fois qu'elles apparurent nécessaires et réalisables.

Voici la liste de ces projets de recherche ainsi qu'un résumé de leurs conclusions:

1. Analyse du contenu des émissions de divertissement à la télévision

Tannis MacBeth Williams, Merle L. Zabrack, Lesley A. Joy, University of British Columbia.

Cette étude porte sur l'analyse systématique d'un échantillonnage d'émissions hautement représentatives de celles que transmettent les réseaux canadiens et américains de télévision, de même que certains postes indépendants le l'Ontario. Parce que sa définition de la violence est plus large, parce qu'elle porte sur une plus grande

variété de facteurs tels que les types de personnages, leurs rapports, le cadre de l'action, les armes utilisées, etc., et parce qu'elle englobe divers genres d'émissions, entre autres le documentaire qui a toujours été laissé de côté dans ce type de recherche, cette étude est plus approfondie que toutes les précédentes analyses de contenu. Le contenu des émissions d'information a été traité séparément, dans des recherches décrites plus loin.

Les conclusions de l'étude révèlent que dans les différents genres d'émissions, et spécialement dans les histoires policières, l'agressivité est plus accidentelle qu'essentielle à l'intrigue. Autrement dit, à la télévision, l'agressivité est souvent gratuite. Les blessures sont rarement visibles, et l'attaque directe apparaît, somme toute, comme le seul moyen d'arriver au but. La conciliation, les résolutions constructives et la négociation sont rarement présentées comme des moyens de mettre fin à des conflits. La plupart du temps, les personnages sont soit condamnés à mort, soit acquittés.

Il y a deux fois plus d'hommes que de femmes parmi les principaux personnages; les stéréotypes basés sur le sexe sont courants. Les comédies de situation, les drames policiers et les dessins animés sont les émissions où, au total, il entre le plus de conflits, d'injustices et d'agressivité. Comparées aux émissions d'autres réseaux ayant fait l'objet d'une analyse, celles du réseau anglais de Radio-Canada comportaient moins d'épisodes violents.

Dans l'ensemble, la violence dans les drames policiers est présentée sous une forme plus complexe que dans les autres genres d'émissions. La technique de production, le message, la programmation, le cadre et les types de personnages sont plus variés que dans les autres genres d'émissions. Une des raisons de leur popularité pourrait bien être leur meilleure qualité du point de vue dramatique. La nocivité de ces émissions vient de ce qu'elles présentent la violence gratuite sous un jour attrayant.

2. Les séries noires à la télévision: Interprétations d'ordre mythologique

James Taylor, Université de Montréal.

Cette étude fait le relevé et l'analyse, au moyen de techniques structuralistes, des modèles culturels que l'on trouve habituellement dans les émissions policières. Il en ressort que celles-ci peuvent véhiculer une foule d'idées, entre autres des messages portant sur le comportement en fonction du rôle, les moeurs d'une société et les structures politiques.

Le grand équivalent structurel, tel qu'il apparaît dans la violence à la télévision, est la violation de l'ordre établi dans une société, qui peut être cataloguée soit en fonction de l'objet de la violation, soit en fonction du contexte dans lequel elle se produit. Les thèmes de la violation servent à établir un lien entre le drame policier moderne et des formes plus anciennes d'expression mythologiques et sont révélateurs des préoccupations d'une société donnée. En général, les émissions de télévision sont le reflet des nombreuses ambivalences et contradictions qui se rattachent aux valeurs morales les plus importantes d'une société.

Le drame policier moderne est un produit bien présenté, hautement stylisé, axé sur l'imitation, donc économique. Cependant, il n'exploite que très superficiellement le genre policier, et supprimer carrément les scènes de violence manifestes ne suffirait pas à le rendre plus "propre". Mieux vaudrait un plus grand respect et une plus large utilisation des nombreuses ressources de ce genre en tant que tel.

3. Les frontières culturelles de l'imagerie télévisuelle: Une analyse de la télévision d'expression anglaise et française

André Caron, Université de Montréal.

La première partie de cette étude dresse un parallèle entre les quatre marchés que représentent les régions de Montréal, Ottawa, Hull, Sudbury – Timmins – North Bay et Toronto. Elle fait ressortir le rôle important que jouent les facteurs économiques et linguistiques dans les différences de coût de la télévision et dans les préférences des téléspectateurs.

Dans la région Montréalaise, d'importantes tranches de la population captent et choisissent les émissions en langue française produites localement. Les émissions américaines ne l'attirent que modérément. Les réseaux qui intéressent la plus grande partie de l'auditoire anglophone présentent une proportion beaucoup plus forte d'émissions américaines et en particulier, d'émissions

policières. Le réseau CTV présente plus de drames policiers que tout autre réseau important de télévision en Amérique du Nord. Ceci peut signifier qu'uniquement pour des raisons de distribution, on présente des émissions policières à des téléspectateurs que la comédie et les variétés intéressent davantage en réalité, comme c'est le cas dans les régions de Toronto, Ottawa, Hull et Sudbury - Timmins - North Bay.

La seconde partie de l'étude porte sur un certain nombre d'épisodes tirés de sept téléromans de langue française. Largement exempts de violence, ils confirment les valeurs sociales et les aspirations des Québécois de la classe moyenne. Bien que de nombreux problèmes de la réalité quotidienne y soient exagérés ou négligés, ils ne sont pas moins un reflet plus fidèle d'une certaine société que les émissions policières avec leur rythme accéléré et les comédies de situation qui nous viennent des Etats-Unis.

4. Analyse du contenu de films présentés à la télévision

James Linton et Garth Jowett, Université de Windsor.

Cette étude fait l'analyse détaillée d'un échantillonnage stratifié (évaluation en fonction de leur popularité) portant sur 25 des 441 films présentés à la télévision en Ontario, au cours de 1975. L'étude y décèle un très haut degré de violence. Cette évaluation de la violence varie cependant en fonction de l'origine du film, de sa popularité et de son genre: les films canadiens sont les moins violents; les films moins populaires sont plus violents que les plus populaires et les films où il y a beaucoup d'action sont plus violents que ceux où il y a moins d'action.

Les personnages des films sont presque exclusivement des humains et pour la plupart des mâles de race blanche. Parmi ceux-ci, un grand nombre ont des démêlés avec la justice. D'une manière générale, le monde qui les entoure semble hostile. Les conflits sont la plupart du temps de caractère violent et se règlent par la force. Souvent, la violence est motivée par un désir de domination physique et lorsqu'elle est justifiée, elle l'est dans un contexte de défense ou de vengeance.

Contrairement à ce qu'ont révélé les études portant sur les émissions produites pour la télévision, la violence dans les films n'est généralement pas gratuite. Dans la plupart des cas, elle est directement liée à l'intrigue. Cependant, elle est apprêtée de façon à créer une impression de puissance et d'activité plus grandes; ou encore elle est atténuée par le fait que les blessures physiques sont souvent non apparentes, ou que la violence ne cause ni blessures ni n'entraîne la mort. D'un film à l'autre, cependant, les composantes varient presque à l'infini.

5. Analyse du contenu de l'information dans les journaux et à la télévision

Benjamin Singer et Donald Gordon, Université Western Ontario.

Cette étude a examiné et classé au total 12,913 nouvelles présentées sur six jours, au cours de la dernière quinzaine de mai 1976, par dix journaux ontariens à grand tirage, neuf stations ontariennes et six stations américaines de télévision.

L'étude révèle que plus de 90 pour cent de toutes les nouvelles d'ordre général et de nouvelles sportives entrent dans le cadre de l'un des 23 scénarios types ou formules de nouvelles ayant servi à la codification. Parmi les échantillons de nouvelles générales, 40 pour cent ont un rapport avec la violence et 24 pour cent rapportent directement de la violence. Les nouvelles traitant de la violence sont les plus susceptibles de paraître en première page des journaux ou de faire la manchette du journal télévisé. Les nouvelles sportives sont essentiellement non violentes.

L'étude fait également état des différences qui existent entre un journal et un autre et une station de télévision et une autre, en ce qui concerne la quantité de nouvelles traitant de la violence et le degré de violence qu'elles comportent. Il en ressort que l'information diffusée à la télévision canadienne a une coloration plus violente que l'information diffusée à la télévision américaine et plus violente aussi que dans les journaux canadiens. Toutefois, les nouvelles à la télévision américaine semblent plus axées sur la mort, tandis qu'à la télévision canadienne, elles mettent davantage l'accent sur les crimes non violents contre la propriété.

Les scénarios types, ainsi qu'une échelle d'éva-

luation du degré de violence dans les nouvelles ont été approuvés de façon indépendante par un jury formé de citoyens.

6. Analyse du contenu de l'information diffusée à la radio

Donald R. Gordon et Lynn Ibson. Conseillers en Communications.

Un total de 1,482 nouvelles diffusées par sept postes ontariens et deux postes américains ont été examinées et classées de la même manière que les nouvelles diffusées par les journaux et la télévision. Un échantillonnage provenant de trois stations de London, en Ontario, a également fait l'objet d'une étude distincte.

La présente étude révèle que dans presque 60 pour cent des cas, les nouvelles étaient reliées à la violence et aux conflits. Par comparaison avec les journaux et la télévision, où l'on avait noté de la violence dans 40 pour cent des cas, l'écart paraît important. Les nouvelles sportives à la radio ne comportent aucune violence. Les postes américains mettent davantage l'accent sur les meurtres et la violence physique, tandis que les postes canadiens mentionnent plus souvent les conflits et les dommages à la propriété. L'échantillonnage portant sur les trois postes de London fait nettement ressortir la différence qui existe entre chacun d'eux dans la façon de traiter de la violence.

7. Contrôle dans le divertissement diffusé par les media au Canada, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne: Historique

Garth Jowett, Penny Reath et Monica Schouten, Université de Windsor.

Cette étude historique passe en revue les différentes tentatives faites dans trois pays anglophones, au cours des quatre derniers siècles, dans le but d'exercer un contrôle sur le contenu du divertissement public. Ces travaux révèlent que les média de divertissement font toujours l'objet d'une certaine méfiance lors de leur apparition parce qu'on a tendance à les considérer comme une menace aux intérêts ou à l'autorité établis. Il est cependant difficile d'exercer un contrôle sur eux du fait qu'ils sont généralement absents du cadre légal. Le premier facteur de conflit entre le gouvernement et un média apparaît généralement lorsque le média accepte de se doter d'un organisme interne de contrôle, ceci étant généralement perçu comme un moyen de se dérober au contrôle du gouvernement.

Cependant, lorsque les média doivent faire face à des pressions économiques plus grandes, ils se tournent vers un contenu dont l'impact est d'ordre émotionnel: le sexe et la violence. C'est ce qui fait que le public considère les média comme incapables d'exercer leur propre contrôle. C'est là tout le problème du conflit entre le droit du public et des média de divertissement à la "liberté d'expression" et le droit établi ou l'obligation pour un gouvernement de protéger ses citoyens contre un contenu éventuellement néfaste ou antisocial.

8. La violence dans la littérature destinée aux enfants et aux adolescents

Claire England, Université de Toronto.

Depuis toujours et aujourd'hui encore, la violence va de pair avec la littérature destinée aux jeunes. Les poésies enfantines et les contes de fées basés sur l'histoire sociale, du seizième au dix-neuvième siècle, contiennent de nombreuses références à la mort, à la mutilation et à la cruauté en général.

Certains prétendent que ce genre de violence favorise le développement psychologique de l'enfant. La justice rudimentaire ou les horribles menaces que l'on trouve dans les contes de fées sont susceptibles de séduire les enfants qui n'ont pas encore assimilé le concept des circonstances atténuantes. Le "nouveau roman réaliste" destiné aux enfants plus âgés traite des problèmes contemporains et contient des thèmes qui étaient auparavant réservés à la littérature pour adultes. Les livres de fiction écrits pour les garçons portent souvent sur le passage à l'état adulte et s'accompagnent fréquemment de violence.

Le débat sur le déclin des habitudes de lecture n'est toujours pas clos. Chez les enfants, toutefois, il semble qu'un transfert soit en train de se produire, car s'ils délaissent les "classiques", ils lisent par contre des romans d'aventure, des livres de bandes dessinées et des romans pour adultes. Le transfert le plus significatif, cependant, est le passage de la lecture à la télévision. La concur-

rence qui existe entre les livres et la télévision peut avoir des effets positifs aussi bien que négatifs. Ainsi, les enfants pourraient lire des livres que la télévision leur fait connaître, qu'il s'agisse de longues chroniques télévisées ou de matériel original. Mais certains auteurs pourraient également se laisser aller à exploiter indûment la violence pour satisfaire des lecteurs conditionnés par la télévision.

9. Ces mots qu'il faudrait taire: La violence dans la littérature contemporaine

Robert Fulford, Saturday Night.

La violence n'est pas réservée à la seule littérature qui s'adresse à la masse; on en trouve également dans la littérature dite sérieuse. Ceci est une conséquence directe de deux épisodes violents de notre histoire, qui ont eu une importance considérable et dans l'ombre desquels nous vivons encore: l'extermination raciale massive pratiquée dans les camps sous Hitler, et la bombe d'Hiroshima. Ces événements ont été l'occasion d'une accablante prise de conscience en ce qui concerne la violence dans notre culture.

L'auteur de l'étude étaye sa thèse avec les oeuvres de Jerzy Kosinski, Elie Wiesel, William Burroughs, Hubert Selby Jr., et Norman Mailer.

Les auteurs qui diffusent la violence sont dans le courant culturel contemporain. Les lecteurs, eux, sont prêts à accepter ce genre de message, à cause de la transformation qui s'est opérée au vingtième siècle dans l'opinion des hommes, et qui a modifié radicalement l'idée qu'ils entretenaient sur l'aptitude à la violence chez l'humain.

10. La violence dans les périodiques

Earle Beattie, Université York.

Les périodiques, en tant que média et véhicules de culture populaire, reflètent le mercantilisme de la démocratie libérale. Par le contenu, le style, et les techniques graphiques qui les caractérisent, les périodiques se situent "au centre", par rapport aux journaux qui sont "au premier plan" et aux livres qui sont "à l'arrière-plan". Une tendance s'est manifestée dans les périodiques, celle de la spécialisation qui attire des lecteurs dont les caractéristiques démographiques bien précises, (âge, revenu et sexe) sont du plus haut intérêt pour les annonceurs.

Cette étude analyse une série d'extraits puisés dans des magazines, et les classe en fonction de 12 critères de violence. Celle-ci, en effet, peut emprunter des formes très diverses, depuis la connivence jusqu'à la violence statique, institutionnelle. Dans cette optique, *Reader's Digest, Time* ainsi que certaines revues policières "officielles" sont jugées passablement violentes. Deux pages couvertures de *Maclean's* font également l'objet de critiques en ce sens.

Un grand nombre de magazines féminins sont jugés violents parce qu'ils font étalage de violence sociale, par les stéréotypes et la dépersonnalisation, entre autres. Les magazines masculins vont de ceux qui dépersonnalisent et stéréotypent à ceux qui exploitent la violence sexuelle ou la violence comme stimulant sexuel. Les revues policières sont jugées ultra-violentes et axées sur la torture, les attaques à coups de couteaux et d'objets divers, le cannibalisme et sur d'autres crimes brutaux et sadiques.

11. La violence dans la musique populaire

Peter Goddard, The Toronto Star

La violence revêt divers aspects dans la musique contemporaine. Elle peut même être utilisée comme moyen d'expression. Ainsi par exemple, ce que l'on appelle le "punk rock" (rock sale, répugnant) constitue une caricature de la brutalité évidente de la société. La violence peut également servir à choquer et à agacer le spectateur ou l'auditeur; ou encore, à faire vendre des disques, par le biais d'illustrations sur les pochettes. De même, un groupe musical peut utiliser la violence pour amener l'auditoire à se conformer à ses désirs.

A cause du caractère commercial de la musique, la violence peut être un sous-produit de l'exploitation du musicien par ce système, et de l'auditoire par le promoteur, lors de concerts de musique rock.

12. Conséquences de la violence à la télévision: Problèmes et preuve

Richard Goranson, Université York

Cette étude résume les principaux ouvrages portant sur la violence et l'agressivité dans les média. Ses conclusions apportent des réponses aux questions les plus importantes et les plus courantes sur la violence dans les média: les enfants deviennent agressifs en voyant de la violence à la télévision; les scènes de violence à la télévision peuvent déclencher des agressions et des réactions émotionnelles; exceptionnellement, l'agressivité peut être partiellement neutralisée par la vue des conséquences qu'entraîne la violence; les gens qui ont l'habitude de regarder la télévision pendant de longues heures perçoivent souvent le monde qui les entoure de façon non réaliste et avec méfiance et crainte.

Cette étude replace la théorie de la violence considérée comme soupape de sûreté dans une perspective plus juste, celle d'un mythe tenace et pernicieux. Elle indique également que les parents peuvent atténuer l'impact de la violence à la télévision sur les enfants, et qu'environ 10 pour cent de la violence dans la société peuvent être attribués à la violence dans les média.

13. Télévision et comportement pro-social

J. Philippe Rushton, Université de Toronto.

La présente étude est le pendant de la précédente.Les conclusions qu'elle tire, après avoir passé en revue les recherches faites antérieurement sur les effets pro-sociaux de la télévision, confirment que la télévision peut influencer le comportement des enfants dans un sens positif et pro-social. Ainsi, des émissions de télévision qui ne sont pas spécifiquement didactiques peuvent, par exemple, se révéler une précieuse source d'information, apprendre aux enfants à se comporter avec moins d'agressivité, à ne pas tricher, ou à dominer des craintes injustifiées. Les parents peuvent choisir ce qu'ils veulent que la télévision apporte à leurs enfants: ce que ceux-ci apprennent dépend des émissions qu'ils regardent.

14. La violence dans les média: un modèle à imiter

Paul Stanley et Brian Riera, A.R.A. Consultants Ltd.

Cette étude à pour but de déterminer les éléments qui permettent de croire que les gens apprennent la violence par les média et cherchent à l'imiter.

Ses conclusions indiquent que des jeunes peuvent ainsi apprendre à jouer des rôles violents ou à faire l'expérience de techniques de violence sans intention malicieuse ou criminelle. Pour certains individus qui appartiennent à des sub-cultures, au sein de la société, où la violence est acceptable, la télévision est un moyen d'acquérir des techniques nouvelles, comme c'est le cas pour certains criminels. D'autres, qui ont une nature impressionnable, peuvent assister à des scènes de violence ou en lire des comptes-rendus s'accordant avec leurs propres fantasmes, ou susceptibles de leur suggérer un moyen d'attirer l'attention sur leurs besoins ou d'exprimer soit leur colère, soit leur hostilité. L'étude cite et analyse un certain nombre de cas où les procédés employés ont pu être tirés d'un film, d'une émission de télévision ou d'un article de journal.

L'étude signale également qu'il existe une très forte probabilité pour que des scènes violentes diffusées par un média soient imitées lorsqu'une arme particulière est utilisée, lorsque les victimes sont facilement identifiables dans la réalité (membres de groupes ethniques ou raciaux, etc.) et lorsque le lieu des scènes de violence est bien défini et facilement identifiable.

15. Le sport à la télévision et les jeunes

Ann McCabe et Dick Moriarty, Université de Windsor.

Cette étude, en partie théorique et en partie pratique, cherchait à déterminer les effets anti-sociaux et pro-sociaux des média sur le comportement de 259 enfants, tous membres d'équipes de baseball, de crosse et de hockey. On a fait voir aux enfants des extraits de matches et l'on a observé leur comportement après 24 heures et pendant la semaine qui a suivi.

Les résultats révèlent que les émissions de nature pro-sociale ont engendré un comportement nettement plus pro-social qui s'est manifesté par

une agressivité symbolique, et non pas physique ou verbale. On n'a pu noter aucun rapport significatif entre différents degrés d'agressivité et le contact expérimental avec les média, non plus qu'une modification dans la perception de la violence par suite de ce même contact.

Les données recueillies au moyen d'un questionnaire démontrent que, par comparaison avec ceux qui jouent au baseball, les enfants qui jouent à la crosse et au hockey regardent des émissions portant sur les sports où il entre une plus grande part d'agressivité. Ces mêmes enfants sont également plus portés que les autres à afficher des attitudes qui se retrouvent dans le sport professionnel, par opposition au sport amateur.

L'étude note également une importante augmentation d'émissions portant sur les sports d'agressivité depuis 15 ans.

16. Les media face aux conflicts collectifs et à la violence

Robert Jackson, Michael Kelly et Thomas Mitchell, Université Carleton.

Cette étude porte sur une analyse quantitative de données internationales, l'incidence de la violence dans la politique en Ontario et au Québec, le traitement par la presse des incidents entraînant des conflits collectifs et de la violence, et l'examen de sept cas.

L'analyse de données recueillies à l'échelle nationale dans 18 pays ne dénote aucun rapport significatif entre, d'une part, la disponibilité des média, et d'autre part, l'intensité des conflits collectifs et de la violence. L'examen des données recueillies en Ontario et au Québec au cours des dernières années met en évidence la fréquence de la violence dans la politique, mais sous des formes sensiblement différentes d'une province à l'autre. La violence en politique a occupé une place de choix dans les journaux tels que *The Globe and Mail*, mais on n'a pu établir de relation entre l'importance des incidents et la façon dont ils ont été rapportés.

En Ontario, l'envahissement par les média américains a été jugé assez sérieux pour qu'on y voie une des causes des conflits collectifs et de la violence dans cette province. Les média eux-mêmes peuvent influencer directement le cours d'événements violents à teneur politique et de conflits collectifs en ce sens que les reportages qu'ils en font ont tendance à se concentrer sur la violence elle-même plutôt que sur les problèmes sous-jacents. L'analyse souligne certains problèmes qui surviennent fréquemment dans les relations police – média dans les cas de violence politique et de conflits collectifs.

17. Média d'information et perception de la violence

Anthony Doob et Glenn Macdonald, Université de Toronto.

Cette étude a examiné, par des recherches en laboratoire et par une enquête concernant les habitudes des téléspectateurs, les effets des média sur la perception qu'ont les gens de la violence dans le monde qui les entoure.

Les travaux en laboratoire révèlent que les personnnes consultées ont tendance à exagérer l'incidence des crimes violents, les dangers que présentent les endroits publics, l'incidence des attaques perpétrées par des inconnus, et l'indifférence de leurs concitoyens. Ces travaux ont aussi démontré que lorsque l'on donne une information de base, dans le cadre de certains événements, c'est-à-dire, lorsque, par exemple, on affirme que des incidents comme celui qui fait l'objet du reportage sont extrêmement rares, on remarque des changements radicaux de la part du sujet dans sa perception de la violence. Une série d'articles publiés par le *Toronto Star*, et destinés à fournir aux lecteurs une information de base, n'ont toutefois pas obtenu ce genre de résultats, comme le démontre la présente étude. Ceci est probablement dû au fait que les articles en question consacraient la même importance au rappel d'événements dramatiques, et parfois violents, qu'à l'élaboration d'une véritable information de base.

L'enquête menée auprès de personnes provenant de quatre quartiers différents de Toronto, indique qu'elles ont toutes tendance à exagérer l'incidence de la violence et des dangers associés aux endroits publics. Cependant, elle indique également qu'une perception déformée de la violence ne peut être attribuée uniquement à un trop grand nombre d'heures d'écoute consacrées à

la télévision; il faut plutôt l'attribuer à un ensemble très complexe de facteurs socio-économiques, géographiques et culturels qui se rattachent à la fois à la perception de la violence et aux habitudes des téléspectateurs. Comparées aux personnes qui vivent dans des quartiers où le taux de criminalité est faible, les personnes qui vivent dans des quartiers où ce taux est élevé ont tendance à regarder la télévision plus souvent et à considérer plus souvent la violence comme une éventualité.

18. Effets de la télévision sur la jeunesse: Une approche développementale

Gregory Fouts, Université de Calgary.

Cette étude utilise une approche développementale pour analyser les effets découlant des caractéristiques des média, des caractéristiques de la famille, des attitudes et du comportement des parents, des caractéristiques des enfants, des raisons pour lesquelles ils regardent la télévision, ainsi que des émissions préférées des enfants sur: (a) leurs perception et déformation de la réalité, (b) leurs attitudes et penchant à l'agressivité, (c) leur vulnérabilité face à un contenu violent et (d) leur aptitude à tyranniser et à rationnaliser.

Il en ressort que les conséquences qu'entraînent les scènes de violence à la télévision sont extrêmement complexes. On a réussi à mettre en évidence une série de variables significatives, en examinant un ensemble d'effets découlant des média, tels que déformation de la réalité, désensibilisation, agressivité, etc., qui peuvent, à leur tour, se diviser en sous-ensembles d'effets plus spécifiques. Les enfants extrovertis, par exemple, semblent croire à la vengeance physique et en certains stéréotypes, celui, entre autres, de la vie excitante du criminel. Ces enfants sont également plus vulnérables que d'autres à certaines formes subtiles de violence, telles que la violence psychologique. Les enfants qui éprouvent du plaisir à regarder des émissions de télévision portant sur des activités criminelles et sur la violence physique sont le plus souvent des introvertis. On a pu établir que les enfants qui croient en des stéréotypes de criminels réussissent moins bien en classe et ont une attitude agressive à l'égard des criminels; ils sont, par exemple, en faveur de la peine de mort. Les enfants habitant des maisons où il existe plus d'un appareil de télévision valorisent davantage le crime et perçoivent les véritables criminels et ceux des émissions de télévision de façon plus positive. Les enfants que leurs parents encouragent à regarder la télévision réagissent avec agressivité dans la vie de tous les jours.

L'étude révèle de plus, qu'un certain nombre d'effets posés comme postulats avaient des rapports entre eux. Par exemple, que les enfants insensibles devant la violence ont une attitude agresssive à l'égard des criminels et s'intéressent aux armes à feu. L'étude révèle en outre que la télévision influence les enfants d'une multitude de façons, tant positives que négatives. L'inventaire de ces variables est susceptible de fournir une information précieuse pour les parents, les éducateurs et les gens de l'industrie des communications.

19. Réactions des téléspectateurs face à une sélection d'émissions

Eugene Tate, Université de Saskatchewan.

Cette étude porte sur une enquête faite auprès de téléspectateurs choisis au hasard parmi la population adulte de Saskatoon. Chaque personne a répondu à une série de questions se rapportant à l'une des quatre émissions de télévision présélectionnées.

Par les réponses, on a pu constater en général que moins les personnes étaient scolarisées, plus elles regardaient la télévision et que les personnes âgées la regardaient moins que les jeunes. De même, plus le niveau socio-économique des téléspectateurs est élevé, moins ceux-ci regardent la télévision. Ceux qui se sont révélés les plus aliénés socialement, d'après l'échelle d'évaluation utilisée, ont tendance à regarder seuls la télévision, souvent dans le but, justement, d'oublier leur solitude. On n'a toutefois pas pu établir de relation entre "l'attitude de retranchement" (plus grand nombre de verrous sur les portes, plus grande méfiance à l'égard des étrangers) et le nombre d'heures passées à regarder la télévision en général ou des émissions policières de façon régulière.

Tous les téléspectateurs, aliénés ou non, percevaient le message des émissions d'une façon qui

confirmait leurs opinions respectives. Tous semblaient également percevoir moins de violence que n'en relèvent les analyses de contenu objectives. Les téléspectateurs qui regardent régulièrement les émissions policières regardent également les émissions d'aventure, d'action, de sport, de théâtre familial pour adultes. Ils jugent la télévision passionnante. Ceux qui regardent les téléromans régulièrement les considèrent comme une détente et un bon moyen de passer le temps. Ceux qui regardent régulièrement les émissions pour adultes invoquent les mêmes raisons et ajoutent que la télévision est pour eux une habitude. Ces deux derniers groupes de téléspectateurs conçoivent la télévision comme une bonne gardienne d'enfants.

Le plus souvent, les téléspectateurs ont répondu qu'ils regardaient la télévision pour "savoir ce qui se passe dans le monde"; ceci explique qu'un grand nombre de personnes interrogées aiment regarder les émissions d'information. Lorsqu'on demande à ces personnes de citer les villes d'Amérique du Nord où il y a le plus de violence, on remarque que leurs réponses sont liées de façon étonnante à ce qu'elles voient dans les nouvelles.

20. La télévision et la famille, comme agents de socialisation

F.B. Rainsberry, Ontario Institute for Studies in Education

Cette étude décrit la télévision et la famille comme des forces déterminantes dans l'évolution créatrice de l'enfant, la famille apparaissant comme le facteur le plus important concernant l'usage de la télévision par l'enfant. A cet égard, l'attitude des parents peut apparaître soit comme la confirmation, soit comme le désaveu de certaines valeurs sociales.

Afin de favoriser une utilisation plus positive de la télévision, il est indispensable que les producteurs se familiarisent avec le processus de l'apprentissage chez l'enfant et que des améliorations soient apportées au niveau des scénarios et des genres d'émissions destinées aux enfants. Idéalement, parents, éducateurs, producteurs et tous ceux qui ont pour responsabilité la croissance et le développement des enfants devraient coopérer afin d'offrir aux jeunes une télévision dont ils pourront tirer le maximum de profit.

21. Violence, média et handicapés mentaux

John Renner, A.R.A. Consultants Ltd.

Cette étude compare les effets des média sur des personnes normales et sur des personnes affectées de troubles mentaux mais qui ne vivent pas dans des établissements spécialisés. Il en ressort qu'un grand nombre de réactions négatives associées aux média, telles que l'agressivité, l'angoisse, l'asservissement, l'accoutumance à l'agressivité et l'appréhension face au monde extérieur sont reliées à un très grand usage de la télévision. Ces symptômes se sont manifestés autant chez les personnes normales que chez les personnes mentalement handicapées.

Il peut arriver que chez des personnes mentalement handicapées, ces réactions, associées à des scènes de violence à la télévision, soient plus intenses que chez des personnes normales; ces différences, toutefois, découlent vraisemblablement de la symptomatologie des troubles mentaux plutôt que de l'usage de la télévision ou du choix des émissions.

22. Violence dans les média: réactions des handicapés mentaux vivant dans des établissements spécialisés

John Renner, A.R.A. Consultants Ltd.

Par comparaison avec la précédente étude qui porte sur les personnes ne vivant pas dans des établissements spécialisés, l'étude présente indique qu'il existe peu de rapports entre les habitudes des téléspectateurs et les réactions prévues, face à la violence à la télévision parmi les handicapés mentaux vivant dans des établissements spécialisés. Ceci signifie qu'il existe une grande différence entre ce qui incite un handicapé mental vivant dans une institution à regarder la télévision ainsi que le contexte social dans lequel il la regarde, et la motivation et le contexte social des personnes ne vivant pas dans des établissements spécialisés: dans les institutions, par exemple, les heures consacrées à la télévision sont fixes et davantage contrôlées.

Les différences d'attitudes et de comportements

entre les groupes de personnes habitant et n'habitant pas dans des institutions semblent beaucoup plus reliées à leurs caractéristiques intrinsèques qu'aux différences qui existent dans l'usage qu'elles font de la télévision et dans leurs préférences.

Cette étude, ainsi que la précédente, visent à définir des populations présentant des risques, en rapport avec la violence à la télévision. Leur conclusion, à toutes deux, rejoint celle de Richard Goranson dans une étude antérieure: il est impossible d'affirmer avec certitude que seuls certains individus sont influencés par la violence à la télévision. Tout le monde peut appartenir à une population qui présente des risques.

23. Raisons économiques de la violence à la télévision et au cinéma et conséquences des Technologies Nouvelles

Hugh Edmunds et John Strick, Université de Windsor.

Cette étude met en évidence le fait que le marché canadien tend à être inondé par les émissions et les films produits aux Etats-Unis. Les principaux facteurs de cette situation sont les similitudes de goûts entre les auditoires des deux pays, la nature de ces industries qui est propice à l'oligopole, un marché canadien de dimension limitée et des économies dont l'échelle est à l'avantage des producteurs américains, non des producteurs canadiens.

Environ 91 pour cent de tous les droits cinématographiques payés au Canada vont à des films américains. Les émissions américaines de télévision, qui coûtent moins cher aux radiodiffuseurs canadiens que les productions canadiennes, ont généralement une meilleure cote d'écoute et, de ce fait, rapportent plus d'argent par la publicité. Tous ces facteurs combinés font que les émissions américaines sont de loin plus intéressantes financièrement.

En ce qui regarde les films de violence, il ne semble pas y avoir de relation d'ordre économique entre les coûts de production et les recettes. Comparés à d'autres genres de films, cependant, les films de violence sont plus faciles à produire et sont une source de revenus plus sûre pour les investisseurs.

Quant aux émissions de télévision qui comportent des scènes de violence, si elles coûtent cher à produire, elles sont, par contre, les plus faciles à financer. Les comédies de situation sont encore plus coûteuses et plus difficiles à produire, ceci étant dû, en partie, à une pénurie d'auteurs et de comédiens spécialisés dans ce genre. Une analyse portant sur la demande, dans le domaine des émissions, révèle que certaines comédies ayant connu un grand succès peuvent être plus populaires que des émissions de détectives ou d'aventures.

On prévoit que dans l'avenir, l'amélioration des techniques de distribution, combinée avec l'introduction de la télévision payante, permettra jusqu'à un certain point un plus grand choix d'émissions qu'à l'heure actuelle, mais entraînera en même temps la prolifération d'émissions du même type.

24. Les mass média de demain

Gordon Thompson, conseiller en communications.

Cette étude traite des développements et des innovations dans le domaine de la communication des masses. Elle décrit toute une série de systèmes, depuis ceux qui comportent des avantages économiques concentrés jusqu'à ceux qui comportent des avantages sociaux distribués dans toute la société.

Les systèmes qui présentent des avantages économiques concentrés seront vraisemblablement développés les premiers, à cause de l'intérêt qu'ils présentent du point de vue commercial.

Pour l'un d'entre eux, la télévision payante, la télévision conventionnelle et des ordinateurs servant aux transferts de fonds seront rassemblés en un inquiétant système de commercialisation globale. Une version plus positive de télévision payante permettra à l'usager de puiser dans une vidéothèque; une innovation de ce genre réduira la dépendance du téléspectateur vis-à-vis de la télévision conventionnelle et permettra d'établir des programmes sur mesure. D'autres développements importants pourraient survenir avec la possibilité de créer un média de communication fonctionnant avec des terminaux intelligents et interactifs et une utilisation plus large et plus imaginative de la télévision communautaire.

25. Solutions de rechange pour la télévision canadienne

Stuart Griffiths, conseiller en communication.

Cette étude propose la restructuration du régime actuel de télévision au Canada qui, sous une foule d'aspects, s'est révélé impuissant à fournir à la communauté canadienne un service adéquat.

Le nouveau système de radiodiffusion regrouperait trois organismes: un premier, de propriété publique, serait chargé de programmer le service; un deuxième, de propriété publique et privée à la fois, veillerait à fournir l'équipement technique nécessaire pour produire les émissions et assurerait un service national de diffusion par câble dans tout le pays; un troisième serait constitué par un ensemble de spécialistes indépendants auxquels serait confiée la production des émissions pour le système en question.

L'installation du câble relèverait également de ce nouveau régime, c'est-à-dire, la pose et le fonctionnement des branchements dans tous les foyers canadiens. Douze canaux pourraient ainsi être créés et diffuser leurs émissions en français et en anglais par le truchement de ces branchements. Les canaux seraient programmés verticalement, de façon à offrir des canaux spécialisés dans des émissions de nouvelles et d'affaires publiques, ou de divertissement et d'émissions enfantines, par exemple.

Un système de ce genre serait financé à la fois par les recettes provenant de la publicité pour la pose du câble et par les subventions gouvernementales. Une part de ces recettes pourrait servir à mettre sur pied une section dynamique de création, composée de pigistes, et chargée de produire pour ce nouveau régime des émissions canadiennes de niveau international, et de faire l'acquisition de matériel produit à l'étranger.

26. Analyse de certains aspects de la diffusion des nouvelles et des sources d'influence en Ontario

Andrew M. Osler, Université de Windsor.

Cette étude passe en revue les divers éléments qui constituent le réseau d'information en Ontario, le genre d'information qui y circule ainsi que les importantes influences qui s'y font sentir.

La Presse canadienne est le pivot du réseau d'information en Ontario. Elle est, en fait, le seul lien véritable entre les différents média de la province. La Presse canadienne accorde à Toronto une importance extraordinaire, voire exagérée, comme source de nouvelles. L'étude révèle, toutefois, que les journaux et la télévision réservent une très large place aux nouvelles d'ordre local et que la place consacrée dans les journaux à l'information transmise par télétype est relativement faible, comparée au volume d'information qui parvient aux services de presse.

L'étude révèle également les similitudes qui existent entre les média au niveau des thèmes, ce qui crée une impression de monotonie et de répétition. La violence apparaît comme un élément très important de l'information, non seulement dans les articles relatant des événements violents, mais aussi dans ceux où la violence passe au second plan. Il est à remarquer que plus une nouvelle vient de loin, moins on en parle dans les différents média; par contre, plus une nouvelle est violente, plus elle est susceptible d'être publiée, même si elle vient de loin.

27. Étude descriptive des réactions et attitudes des journalistes en Ontario

Andrew M. Osler, Université de Windsor.

Cette étude, basée sur des entrevues, révèle que les journalistes et rédacteurs ont des nouvelles une perception éminemment centrée sur l'événement qu'ils analysent en termes de conflit et de crise, de non-conformité au schéma social, et pour leur caractère de soudaineté par rapport au lieu et au temps. Ceux qui font de l'information ont tendance à se situer hors des événements qu'ils couvrent et à devenir insensibles à la violence. On note également chez eux une très grande méfiance à l'égard du gouvernement, particulièrement en ce qui concerne ses intentions à l'égard de la presse.

Il ressort clairement de cette étude que les journalistes doivent exiger une sanction quelconque pour l'exercice de la profession et qu'ils doivent veiller à transmettre une information axée davantage sur le sens profond de l'événement plutôt que sur son aspect sensationnel.

28. Juridiction constitutionnelle ayant rapport avec la violence dans l'industrie des média

Peter Hogg, Osgoode Hall Law School. Université York

Cette étude se penche sur l'actuel partage des pouvoirs en ce qui concerne la législation existante sur la violence dans les média. D'une manière générale, tout ce qui touche à l'industrie elle-même et au contenu, en matière de radiodiffusion, relève exclusivement de l'autorité fédérale. Tout ce qui ne concerne pas le contenu des films, livres, magazines, bandes dessinées, journaux, disques, théâtre et concerts est normalement de juridiction provinciale.

La réglementation du contenu des média autres que la radio et la télévision pourrait aussi bien relever du fédéral que du provincial, tout dépendant de leur forme. Le partage des juridictions en cette matière n'étant pas clairement définie, les tribunaux pourraient éventuellement être appelés à trancher certaines questions. La juridiction fédérale en ce qui concerne les médias modernes n'est pas clairement définie par le centenaire Acte de l'Amérique du Nord britannique, et peut être influencée par des décisions de justice. A cela s'ajoute également l'importante théorie selon laquelle le droit de légiférer sur la liberté d'expression ne se limite pas aux média mais revient dans tous les cas au fédéral, quel que soit le véhicule d'expression. Les gouvernements fédéral et provinciaux, dans le cadre de leur juridiction respective, ont un champ de législation très vaste.

Résumé de l'étude

Comment concilier ces divers éléments? L'étude faite par la Commission étant la première du genre, comment faire pour que le tout s'imbrique convenablement? Quelles sont les conclusions qui en ressortent? Associées à d'autres faits évidents, dans quel sens orientent-elles notre ligne de pensée sur le sujet?

Le contenu

Les analyses de contenu exécutées pour la Commission nous renseignent sur la place que tient la violence dans les différents médias. Ces études confirment que la violence prédomine de façon habituelle dans les émissions de divertissement à la télévision, dans les films, les nouvelles, la littérature contemporaine, les livres pour enfants, les magazines et même dans certaines formes de musique populaire.

Ces analyses vont bien au-delà de ce qui, pour certains, est une confirmation de l'évidence. Néanmoins, il apparaît essentiel de faire le point sur la violence dans les média, en dépit d'une rhétorique inspirée par l'intérêt personnel, et dans laquelle les discussions se sont noyées dès le commencement du débat. La violence est un phénomène présent dans tous les média. Il est étendu, pénétrant, évident et sujet à se répéter. Toute exposition aux média comporte une forte probabilité d'exposition à la violence. La violence est le principal ingrédient des produits fabriqués par les média, y compris les nouvelles.

Le fait que les média soient une source très riche d'effets en puissance est largement confirmé par l'analyse du contenu. On présente au public des modèles de rôles; des normes de violence; des règlements de conflits et des formes de socialisation; des images reflétant ce qui se passe dans le monde; des événements qui pourraient se produire et comment ils pourraient se produire, de même que des expériences émotionnelles susceptibles de provoquer du stress ou de désensibiliser.

Les sources auxquelles nos média puisent la violence qu'ils nous servent sont aussi très bien documentées. La violence dans les média de divertissement est en très grande partie, sinon exclusivement, un phénomène d'importation. Compte

tenu des catégories d'émissions et des propriétés du contenu, c'est la télévision américaine qui présente le plus de violence. Cela confirme l'impression générale, mais ce que nous ne savions pas c'est que les stations commerciales canadiennes en sont de bien plus grands diffuseurs que les principaux réseaux américains eux-mêmes.

Les Canadiens, ailleurs qu'au Québec, regardent surtout les émissions américaines. D'autre part, les émissions canadiennes, en langue anglaise, ont un moins grand public et comportent moins de violence. Au Québec, les émissions de divertissement, produites localement, sont en grande partie exemptes de violence bien qu'elles aient la plus forte cote d'écoute.

De la même manière, la violence dans les films est un phénomène indiscutablement américain. Non seulement nous importons directement la violence dans les films, mais, en plus, ce sont les styles et les thèmes des films américains qui prédominent dans ce média et qui imprègnent même nos propres longs métrages.

La violence dans les nouvelles est aussi un phénomène d'importation, de façon peut-être moins marquée, mais non moins significative. Les valeurs et les conventions qui président au choix des nouvelles sont définies de manière à mettre l'accent sur les nouvelles à caractère violent. Ceci est particulièrement évident lorsque les média visuels sont en cause. Grâce à cette politique navrante, une nouvelle venant de l'étranger est beaucoup plus susceptible d'être choisie si elle est teintée de violence que si elle ne l'est pas. Ce qui fait qu'on introduit beaucoup plus de terrorisme, de désastres, de crimes bizarres dans nos maisons, que tout autre information sur le monde en général.

L'analyse du contenu s'est-elle révélée un outil d'évaluation efficace, capable de renseigner aussi bien sur la performance pro-sociale qu'anti-sociale des média? En partie, la réponse est un oui retentissant. Mais le contenu d'un média est complexe, ni clair ni net, et il en est de même de son action sur le public, ainsi qu'on le démontre plus loin. Sous certains aspects importants, les effets de l'exposition aux média sont largement des phénomènes individualisés.

De plus, en regard de certains domaines essentiels, les outils d'analyse du contenu sont inexistants. Ainsi, une analyse de contenu complète décrirait en détail de quelle façon le contenu d'un média accroche son public, de quelle façon il le retient, et tout ce qu'il lui livre pendant qu'il regarde, lit ou écoute. Mais, si la documentation recueillie est incomplète dans les détails, elle est claire dans ses grandes lignes.

Les caractéristiques du contenu des mass média reflètent dans une grande mesure les impératifs de l'industrie et du commerce. Cela s'applique aux nouvelles, aux films et aux magazines, à une certaine musique populaire, et aux livres dans une moins grande proportion. Mais cela est surtout vrai pour la télévision privée (la télévision publique, lorsqu'on lui en donne la possibilité, parvient à s'en dégager).

La télévision privée, donc, affiche un intérêt outrecuidant pour l'argent, ce qui se traduit par une extraordinaire sollicitude à l'égard des gens qui sont susceptibles de composer son public. Ceci, en toute logique, l'amène ensuite à rechercher un contenu qui alimentera cet intérêt commercial très sélectif. A la limite du possible, l'expérience des téléspectateurs est soigneusement dirigée dans toutes ses dimensions: émotionnelle, cognitive et temporelle, à des fins commerciales.

Le téléspectateur, malgré un choix très large, en apparence, se trouve en réalité face à un horaire d'émissions très structuré et scrupuleusement planifié. Par définition, une programmation à caractère commercial est celle qui joue sur les intérêts des auditeurs en leur laissant le minimum de latitude, de façon à ce qu'ils s'exposent aux messages des commanditaires de la station ou du réseau en question. En retour, ce qui intéresse les réseaux commerciaux, c'est le feed-back en termes de nombre de téléspectateurs et de cote d'écoute. Mais loin de mesurer ce que le public veut, les cotes d'écoute sont avant tout la mesure d'un succès relatif, en confinant le choix du public aux émissions d'une station ou d'un réseau en particulier.

La formulation est une arme clé dans l'arsenal du contenu commercial. Les émissions policières, entre autres, font l'objet de la formulation la plus rigoureuse. Elles doivent, par exemple, comporter une amorce et quatre actes au cours desquels l'action se corse de plus en plus jusqu'à la pause commerciale. La structure dramatique est donc

imaginée en fonction de la réclame. Les principaux personnages d'une série sont campés avec soin, en tenant compte de détails vestimentaires spécifiques, d'un mode de vie donné, d'un certain comportement vis-à-vis d'autres catégories de personnes, et aussi de leur fonction dramatique. Chaque épisode doit demeurer fidèle à la conception de l'émission. C'est sa *raison d'être* sur le plan dramatique. Toutes ces caractéristiques sont renforcées par une généreuse répétition d'effets sonores avec la musique, visuels avec le travail de la caméra et même dramatiques dans le dénouement, où l'on assiste, au dernier acte, à la traditionnelle "chasse à l'homme".

On pourrait penser que le crime de la semaine et ceux qui le commettent vont introduire quelque élément de nouveauté, mais là encore, cela reste superficiel. Ainsi que l'étude le démontre, les scénarios du genre policier offrent, à un point extrême, des similitudes qui ont leurs racines profondes dans des mythes relatifs aux normes sociales. Les émissions à succès comportent des éléments dramatiques propres à ce genre, savamment entremêlés de métaphores socio-culturelles liées au sexe et à la violence, thèmes de la "vie" et de la "mort", le tout bien agencé dans une formule.

La formulation d'ailleurs se prête admirablement à la standardisation, sous un angle commercial. D'épisode en épisode, le public s'attend à ce qu'on lui serve un produit qui a pour lui une valeur d'expérience, même si les téléspectateurs ne retirent pas tous la même expérience d'une même émission ou d'une même série. Ceci constitue vraisemblablement un important facteur dans le choix d'un public, en regard des éléments à utiliser et des gratifications à lui offrir. On sait, en effet, à partir d'expériences en esthétique, que ce qui attire, c'est la combinaison du familier et du nouveau. Des études démontrent que les émissions policières à la télévision américaine offrent, sur le plan esthétique, une complexité rassurante et attrayante où entrent ces deux éléments. La formule est le familier et le nouveau est, dans une large mesure, très superficiel.

La formulation se prête aussi à la production de série qui caractérise la télévision privée aux Etats-Unis. La conception de l'émission, le style, les principaux personnages, constituent un investissement donné qui doit rapporter un certain nombre de fois, mais qui, à la longue, se déprécie. On fait l'essai de nouvelles formules avec des produits éprouvés commercialement. Il est également à noter que les émissions de violence sont plus faciles à produire que les comédies de situation. Elles sont aussi plus faciles à exporter que l'humour, donc plus payantes aussi à long terme.

Mais il ne faut pas croire que seules, les émissions dramatiques se prêtent à la formulation. Pour ces mêmes raisons d'ordre commercial, le cinéma a utilisé des formules pendant des années. De films à succès, on fait de nouvelles versions afin d'exprimer d'une heureuse formule, tous les dollars qu'elle peut rapporter.

Dans les films et les livres pour enfants et adultes, on retrouve exactement les mêmes structures sous-jacentes, les mêmes symboles de sexe et de violence.

Dans une très large mesure, les nouvelles sont elles aussi présentées selon des formules qui, d'après l'étude, se manifestent dans le choix des valeurs auxquelles elles s'intéressent, et par les styles de présentation. Chaque jour, on réunit à notre intention une myriade d'événements typiques en un petit ensemble de recettes à base d'information.

La formule nous apporte l'élément familier et la variété peut même devenir superficielle. Des gens qui devraient, pour nous, Ontariens ou Canadiens, être sans importance, comme Patty Hearst et Gary Gilmore, en viennent à tenir la première place dans nos média d'information.

Un facteur très important de l'esthétique contemporaine dans les émissions dramatiques de télévision en Amérique du Nord, surtout dans la catégorie des émissions policières, est son apparent réalisme. En effet, les émissions policières américaines arrivent si bien à nous persuader de leur réalisme qu'on les confond couramment avec la réalité. Les gens prennent ce qu'ils voient pour la réalité, même s'ils savent qu'il s'agit d'acteurs et de mise en scène.

Or, dans les faits, les émissions de télévision, tant dramatiques que d'un autre genre démontrent un sérieux manque de réalisme dans de nombreuses facettes importantes d'où le public tire ses impressions. Le travail de la police et le

nombre de policiers sont bien différents dans la réalité et dans le monde de la télévision. De la même manière, la fréquence des règlements de conflits par la violence, la relation entre agresseurs et victimes, les conséquences de la violence, n'ont rien de commun avec la réalité, tels qu'ils sont dépeints par la télévision de divertissement; pourtant ils paraissent, il faut bien le dire, plausibles dans l'émission dramatique. Le téléspectateur se laisse prendre au jeu des apparences, même si le message qu'il reçoit, et bien souvent il n'en est pas conscient, ne repose sur rien de concret.

Le public est aussi attiré et manipulé physiquement par les propriétés suggestives du contenu. Au stade le plus élémentaire, ce sont nos yeux et nos oreilles, créés pour s'ajuster *par réflexe* au mouvement et aux variations des sons, qui sont abusés par l'ampleur du champ où se déroule l'action, de même que par les rapides déplacements de la caméra, et aussi par un fond sonore spécialement imaginé pour capter et garder l'attention auriculaire. De semblables techniques sont utilisées par les producteurs de messages commerciaux qui n'ont parfois que 30 secondes pour exercer leur art.

Génétiquement, les humains sont programmés pour réagir par leurs émotions aux grands problèmes liés à la vie (sexe, famille) et à la mort (violence, agression) y compris ceux qui sont symboliques, comme les normes de comportement. Ceci explique pourquoi les émissions dramatiques à la télévision sont enracinées dans des mythes systématiquement enrobés dans des formules, tel qu'on y a fait allusion plus haut. Chaque réaction émotionnelle a son équivalent sur le plan physiologique, qui s'accompagne de secrétions hormonales distinctives. En termes familiers, c'est ce que nous *ressentons*. L'esprit et le corps sont susceptibles de réagir, généralement, de deux façons: soit par une augmentation ou une diminution de l'incitation à l'action et de l'excitation, soit par de l'aversion et un repli sur soi. A un stade plus avancé, l'impact des média de la première catégorie est agréable, tandis que l'impact des média de la deuxième catégorie est généralement associé à l'inconfort.

Même si les producteurs de télévision n'ont pas testé les émissions en fonction de ces données physiologiques, car ils les testent, leur intuition les sert admirablement, quand il s'agit de manipulation sur les plans émotionnel et physiologique. On peut donc en déduire, par la fréquence des actes violents gratuits à la télévision, que les producteurs ne reculent devant rien pour livrer un produit excitant. Il s'agit là de considérations d'ordre commercial où les préoccupations au sujet d'effets possibles sur la société n'ont pas leur place. Il est rare que les radiodiffuseurs de stations privées se montrent sensibles aux problèmes sociaux, à moins que ces derniers ne coïncident avec des intérêts commerciaux. Ainsi, la télévision est purifiée de la violence (mort sans effusion de sang) afin d'en diminuer les effets négatifs, conformément à un code de réseau. Mais le mal n'est pas éliminé pour autant. Ce qu'on a retranché, c'est l'inconfort de la cible commerciale, c'est-à-dire, du public.

Une télévision qui offre, de façon bien agencée, des produits excitants ou relaxants, qui le sont d'ailleurs souvent par les techniques de manipulation décrites précédemment, peut, à la longue, faire l'effet d'une drogue et ainsi servir à de très nombreuses fins commerciales de tous ordres.

Comment se situe le public sur le plan émotionnel par rapport aux personnages des émissions, voilà un autre sujet clé relié au contenu, qui peut se révéler important en regard de plusieurs types de perceptions et d'effets sociaux décrits plus loin.

L'identification à un personnage est une façon de se situer, dans le cadre d'une émission dramatique à la télévision, sur un certain plan émotionnel. L'expérience vicariante est fournie par l'identification qui est basée sur les perceptions qu'a le spectateur, de caractéristiques partagées avec une personne (expérience, âge, sexe) et d'autres caractéristiques non partagées (expérience, compétence, genre de vie, succès). Le personnage auquel on s'identifie n'a pas besoin d'être positif, bien qu'il le soit souvent. C'est pourquoi la vedette ou le personnage principal est si important. Il peut y avoir identification à un personnage négatif si les similitudes avec le spectateur sont grandes. Ainsi les vrais criminels peuvent s'identifier aux criminels à la télévision.

Parce que les gens ne ressentent pas tous au même degré ce désir d'identification, les émissions

dramatiques qui ont du succès à la télévision, accrochent les téléspectateurs en leur offrant un certain nombre de possibilités d'identification, ordinairement sous forme de nombreux personnages attrayants. Le succès d'un personnage peut être une contrainte pour une série et renforcer les tendances à la formulation. On doit veiller de près à l'évolution d'un personnage si l'on ne veut pas risquer de perdre une partie du public, en manipulant le personnage auquel il s'identifie.

Pour un certain nombre de raisons, le téléspectateur peut s'identifier à différents personnages au cours d'une émission dramatique, car sur le plan dramatique, on nous invite naturellement à nous insérer dans la condition difficile et à partager les espoirs de différents personnages au cours des différences scènes du spectacle. Fait rassurant à propos des films où l'on nous montre des catastrophes, c'est qu'il est beaucoup plus facile de s'identifier à ceux qui s'en sortent qu'à ceux qui y restent.

Les spectateurs peuvent se situer, sur le plan émotionnel, autrement que par identification à un personnage. Ils peuvent ainsi s'imaginer qu'ils entretiennent des relations avec un personnage, et que ces relations sont différentes de celles que le personnage a avec les autres à l'écran. Ou bien, ils peuvent se situer, toujours sur le plan émotionnel, comme simples témoins qui regardent les événements se dérouler. Ces catégories de spectateurs sont toutes les deux importantes.

Les émissions de télévision peuvent aussi attirer les téléspectateurs de façons différentes. Ainsi, on a soutenu que dans le cas de deux séries de Norman Lear, l'une a suscité le rire et la moquerie du public, alors que dans l'autre, il s'est identifié à Archie Bunker et à Mary Hartman.

Ces facteurs ont tous une importance primordiale dans la conclusion qui est au centre de l'étude des effets: à savoir que les gens ne sont pas tous touchés de la même manière par la télévision et les autres média. Ils sont affectés différemment parce qu'ils viennent au contact des média avec des personnalités, des motifs et des perceptions bien différents. Pour connaître le succès, le contenu des média destinés aux masses doit prévoir quelque chose pour tous et chacun, en termes de possibilités d'interaction émotionnelle.

Bien que la discussion se soit concentrée sur la télévision, des commentaires analogues, assortis cependant de certaines restrictions, s'appliquent aux films et aux autres média qui exploitent la fiction. Dans le cas des films et des livres, c'est le choix personnel du spectateur et le style qui priment. Le choix personnel restreint le nombre des spectateurs qui verront tel ou tel film en particulier (de toute façon le public qui va voir des films est moins nombreux que celui qui regarde la télévision), et le phénomène de la répétition ne crée pas le même problème qu'à la télévision. On remarque que le film offre un très large éventail de possibilités au niveau du style, et que la violence y est plus fréquemment au centre de l'intrigue qu'elle ne l'est dans une émission de télévision. Le style est également d'une importance capitale dans la littérature et la musique populaire. Ces média peuvent, tous trois, procurer au public des émotions beaucoup plus fortes que la télévision commerciale qui reflète un esprit des plus conservateurs au niveau de ce qui est acceptable.

Beaucoup de ces mêmes caractéristiques, propres à la télévision dramatique, s'appliquent aussi aux nouvelles. Ainsi qu'il est noté plus haut, on abuse des formules dans la présentation des nouvelles. Les nouvelles et les émissions dramatiques à base de fiction jouent sur les mêmes espoirs, les mêmes mythes, les mêmes peurs.

Les conventions, dans le cas des nouvelles, sont aussi axées sur le potentiel dramatique, lequel ne garantit pas toujours l'information. L'immédiateté entre en ligne de compte quand il s'agit d'impact sur le plan émotionnel. Les bons reportages fournissent de bonnes possibilités d'identification. L'exagération inhérente à la sélectivité basée sur la violence, les conflits et le drame, dépasse la pure réalité, où la fréquence de la violence n'est pas, et de loin, proportionnelle à nos peurs. A la télévision, les speakers vedettes, la sélection des nouvelles (des incendies par exemple), selon leurs propriétés visuelles et l'utilisation généreuse d'effets propres à divertir, ajoutent une dimension qui va au-delà de l'objectivité, et qui est souvent ridicule. Nos yeux, notre pensée, notre corps, sont manipulés par les manchettes des journaux, la disposition des articles et des illustrations, et aussi par ce qui joue ce même rôle dans la production des nouvelles à la télévision et à la radio. Il s'agit de la même manipulation que dans le cas des

émissions dramatiques à la télévision. Et comme on le verra plus loin, les nouvelles peuvent avoir les mêmes effets nocifs sur les individus et les structures de la société que les média de divertissement.

Les effets

Il est regrettable que la recherche se soit fondée, en grande partie, sur l'aspect rhétorique des problèmes engendrés par la violence dans les média. Il en résulte des erreurs de caractérisation, de fausses dichotomies et un déplacement artificiel du fardeau de la preuve.

Très tôt, les discussions se sont resserrées autour des notions d'agressivité et de catharsis, comme effets de la violence dans les média.

La théorie de la catharsis s'est révélée tout au long de l'étude du problème de la violence dans les média, comme un mythe dangereux. Fréquemment mal définie, lorsqu'elle l'était, cette théorie se basait sur la notion de libération des tendances agressives par l'identification à un agresseur dans un film ou dans une émission dramatique à la télévision. Vue sous cet angle, elle apparaît comme une forme hybride du concept aristotélicien de la catharsis, basé sur la libération de sentiments issus d'une situation tragique par une identification vicariante, d'une part, et d'autre part, sur la notion freudienne de la substitution d'une activité agressive (non destructive) à une autre qui pourrait être dangereuse. La place qu'occupent ces deux notions, aristotélicienne et freudienne, dans notre culture populaire, rendait plausible de prime abord cette théorie hybride.

Finalement, les expériences scientifiques et l'évidence se sont révélées massivement contre cette notion de la catharsis, en tant que libération de l'agressivité par identification à une autre personne. Il a même été prouvé, à travers une impressionnante documentation, que la violence dans les média augmente, et c'est logique, l'agressivité d'un nombre significatif, quoique peu élevé, de téléspectateurs, et par-dessus tout, celle des enfants.

Malgré l'évidence, on se refuse encore à admettre que la catharsis puisse être considérée comme dangereuse au même titre que d'autres effets de la violence dans les média. C'est peut-être parce que la plupart des gens sont peu disposés à admettre que les choses qu'ils aiment puissent avoir des effets négatifs; ou bien l'étude menée n'a pas réussi à identifier et à isoler les effets susceptibles de brouiller le problème, comme par exemple le divertissement, l'évasion et la détente.

Ce souci constant de vouloir démêler agressivité et catharsis a imprimé une certaine orientation au problème, qui a provoqué des difficultés lorsqu'il s'est agi de reconnaître toute la gamme d'effets engendrés par la violence dans les média. Parmi ces effets on peut ranger la déformation de la réalité, la désensibilisation, tout l'éventail des problèmes causés par le stress, et les effets positifs comme le divertissement. Les modestes corrélations établies par les expériences scientifiques et les enquêtes, entre l'exposition à la violence dans les média et l'agressivité, ont été interprétées par certains comme une faiblesse dans les résultats. Or, il aurait plutôt fallu les percevoir comme la preuve indiscutable de la diversité des effets de la violence dans les média sur différentes personnes.

Cette même concentration exagérée sur l'agressivité a aussi entretenu une certaine obsession à vouloir établir une preuve concluante, dans un sens ou dans l'autre et selon des normes qui ne s'appliquaient peut-être pas dans le cas présent. Pour certaines entreprises de média, l'occasion était belle de proclamer très haut que les conclusions sur le sujet n'étaient pas irréfutables et qu'il n'y avait donc pas lieu de s'inquiéter. C'était là tirer avantage des contraintes méthodologiques imposées à la recherche sociologique sur ce terrain particulièrement complexe. Parce qu'il n'aurait pas été conforme à l'éthique que des chercheurs tentent, à des fins d'expériences scientifiques, de provoquer, en laboratoire, de vrais viols, des meurtres, des coups et blessures, on jugea que les procédés de remplacement utilisés ne pouvaient pas être considérés comme sérieux puisqu'ils ne reflétaient en rien la violence dans la société. De même, parce que tant de facteurs peuvent entrer et entraient en jeu, il était relativement facile de contester ou de faire paraître contestables l'enquête et l'étude qui établissaient, de façon statistique, une corrélation entre la véritable violence et l'exposition aux média. Mais tout ceci n'est que critique destructive pure et simple. Partout où un quelconque phénomène dérive, ou

subit l'influence de toute une série de facteurs complexes, n'importe laquelle de ces influences en particulier, peut être éliminée parce qu'elle est écrasée par la combinaison de toutes les autres influences. Et si l'on raisonne par l'absurde, rien n'est causé par rien.

Des aspects complexes de différentes sortes n'ont pas été saisis correctement par certains champs principaux de recherche, pas plus d'ailleurs que par les critiques qui en ont été faites.

L'un de ces aspects est la diversité des média. Par intuition, nous savions tous qu'il n'est guère plausible que les expériences tirées des média et leurs effets soient bien différenciés à l'intérieur de chaque individu. La plupart des gens ont des contacts avec de nombreux média; de ce fait, les effets sont composites. Toutefois, comme le démontre l'étude de la Commission, il existe des différences importantes entre usagers de divers média, et entre les façons de se servir des média. Par combinaison avec d'autres facteurs dont il est fait mention plus loin, un contenu à peu près semblable, mais perçu à travers divers média, peut donner des résultats qui s'opposent, se renforcent, s'ajoutent ou se neutralisent.

On a aussi accordé moins d'attention qu'il n'aurait fallu aux effets de répétition dans l'impact de la violence propagée par les média. Ceci est dû en partie au fait que mesurer les effets dans le temps constitue un problème complexe, et dans le cas de la Commission royale, avoir simplement le temps de la faire était un problème complexe en soi.

Comme l'étude le démontre, les effets de répétition sont de deux sortes: tout d'abord il y a la catégorie des effets cumulatifs. Comme pour d'autres catégories d'effets découlant des média, ils peuvent varier d'une personne à l'autre. Par moments, des effets apparemment contradictoires, peuvent se conjuguer et avoir un résultat de renforcement chez le même individu.

La désensibilisation, face à la violence, est une importante catégorie d'effets cumulatifs. L'acquisition de normes, à long terme, en est une autre.

Viennent ensuite certaines catégories d'effets à court terme plutôt que cumulatifs, qui peuvent persister parce qu'ils sont remis sur le tapis sans arrêt. Ceci peut s'appliquer à l'agressivité basée sur l'incitation ou la provocation à l'hostilité telles qu'on les trouve dans les reportages sur le crime, deux cas soulignés dans l'étude.

On peut aussi rencontrer des situations complexes et trompeuses opposant effets à court terme et effets à long terme. C'est ainsi qu'une grande partie de la recherche a tenté de déterminer si oui ou non les effets de la violence à la télévision, tels que l'agressivité, persistent pour passer du court, au moyen et au long terme. Cette façon de voir semblerait impliquer que les effets à long terme sont toujours, dans un premier temps, à court terme; or, souvent, les effets à court terme et les effets à long terme peuvent être différents. C'est dans ce même ordre d'idées qu'on a voulu faire croire que les effets à court terme qui ne persistent pas ne sont pas importants, ou peuvent être expliqués. Si l'on raisonne de cette façon, on ne devrait pas se préoccuper des meurtres isolés, mais seulement des meurtres qui sont commis par la même personne sur un certain nombre d'années.

Quelques-uns des effets, ceux qui se traduisent par de l'agressivité y compris, sont très clairement des effets immédiats ou du moins c'est ce qu'on tend à démontrer.

Ils sont néanmoins très importants du fait qu'ils reviennent à intervalles réguliers. Il existe une possibilité plus subtile selon laquelle les effets positifs immédiats comme le divertissement, l'excitation et la détente nous masquent les effets à long terme plus importants, surtout les effets cumulatifs comme la désensibilisation, la méfiance, la non acquisition négative. Il faut peut-être noter que la possibilité d'accumuler s'accroît si les gens ressentent du plaisir dans leur rapport avec les média. La télévision est peut-être un mode de vie dont les plaisirs immédiats qu'on en tire génèrent des conséquences à long terme. Comme il a déjà été dit, les effets de la violence dans les média sont beaucoup plus nombreux et plus complexes que ne le laissaient entendre les recherches antérieures.

Il est maintenant reconnu que les effets de la violence dans les films peuvent se classer dans les différentes catégories suivantes:

Attentes reliées à la violence

Agressivité

Imitation des modèles présentés par les média et des techniques criminelles exposées

Peur et angoisse

Asservissement
Hypersensibilisation et attitude de défense
Désensibilisation et accoutumance
Déformation de la réalité
Divertissement, incitation à l'action, détente
Généralisation des conflits, confrontations
Dépendance intellectuelle et propagation de l'information
Utilisation de la violence par les média dans le but de manipuler le public pour la sacro-sainte publicité.

Il est intéressant de noter que ces effets peuvent résulter tout aussi bien des média qui se consacrent aux nouvelles qu'aux média voués au divertissement. Malheureusement la complexité du sujet ne se limite pas là. Chacune de ces catégories se divise en sous-catégories. Les effets s'influencent mutuellement. Des facteurs démographiques, sociaux, individuels entrent en ligne de compte.

Certaines sous-catégories distinctes sont importantes. La désensibilisation peut être une désensibilisation pure, ou une conséquence physiologique de la violence, ou bien elle peut résulter d'une tolérance à la violence plus sciemment acquise. On peut être poussé à se conduire dans l'immédiat de façon agressive ou bien développer à long terme des comportements agressifs. L'asservissement peut avoir comme point de départ les attentes de violence transmises par les média ou se baser sur des imitations de rôles. Cela peut devenir une façon générale de se comporter ou bien ne se manifester qu'à l'occasion de circonstances dramatiques qui agissent comme détonateurs.

De plus, certains effets peuvent se produire simultanément.

L'agressivité, en tant que norme acquise de comportement, va de pair avec une représentation erronée des conséquences de la violence et l'attente de comportements violents de la part des autres. Un sentiment exagéré d'insécurité entretenu par les média peut se combiner avec un comportement agressif faisant partie d'une stratégie de défensive. Il découlera du tout une attitude de retranchement. Des prévisions erronées concernant la fréquence de l'apparition de la violence peuvent engendrer l'angoisse qui, par un mécanisme de défense, se transforme en désensibilisation.

Il a été clairement établi que le contact avec la violence par l'intermédiaire des média peut générer des comportements agressifs ou violents quoique ce ne soit pas vrai pour tout le monde, ni pour tout le temps. Il a également été établi que la relation qui existe entre la violence dans les média et la violence dans la société est aussi complexe que les relations mentionnées plus haut. Les criminels qui sont ou ont été influencés par les média l'ont été de façons différentes et complexes. Comme les recherches l'ont démontré, les rapports de cause à effet existant entre ce qu'offrent les média et l'imitation qu'on en retrouve dans les actes violents et criminels sont éminemment complexes. Les études tendent à démontrer qu'il y a là l'action conjuguée d'occasions favorables, de caractéristiques personnelles, d'expériences et de situations vécues, de processus de groupe et de société, de mécanismes de déclenchement qui tiennent à une situation donnée ou qui sont autonomes. La complexité du problème facilite les arguments des sceptiques. L'impact des média comme agent de socialisation est important mais difficile à prouver. Les rapports des forces agitant la société tendent à démontrer que l'impact social de la violence dans les média non seulement s'infiltre partout subtilement mais se manifeste de façon aiguë dans les couches en marge de la socié té et d'une manière qu'il est difficile d'attribuer à l'un ou l'autre facteur.

De la même façon que lors d'une crise économique, tout le monde ne perd pas son emploi; le chômage frappe les couches marginales de la société mais tout le monde est touché d'une façon ou de l'autre. En dépit de la complexité, les recherches de la Commission ont démontré que la société doit se préparer à faire face au fait que la violence des média a un effet universel sur la trame de la société, effet dont les résultats apparaissent surtout échelonnés sur les zones limitrophes. On ne sait pas et on ne saura sûrement jamais suivant quel schéma particulier la violence affecte toute la société. On sait, par contre, que la violence sème par petites doses, mais que les effets potentiellement négatifs s'accumulent. On peut considérer le même phénomène selon deux perspectives différentes: celle de la société et celle de l'individu. Le postulat de base posant le problème de l'impact des média sur la

société consiste à dire qu'il existe des schémas sociaux et culturels qui à la fois déterminent le contenu des média et sont déterminés par lui. Cela se vérifie à un certain niveau par un parallèle qui se crée entre les média et des modes sociaux et culturels comprenant des perceptions culturelles partagées, basées sur l'expérience de la télévision ou sur l'expérience des autres média.

Cependant, le contenu des média ne se contente pas de marquer notre société de son empreinte culturelle et normative. Les recherches démontrent que le contenu des média agit d'une façon plus subtile et plus puissante par l'intermédiaire des instruments de socialisation et d'acculturation de la société, comme les mécanismes régissant la famille, les sports, les groupes de pairs.

Les actions mutuelles s'exerçant entre la famille et la télévision sont sans aucun doute beaucoup plus complexes. La télévision joue un rôle déterminant dans les relations familiales internes de pratiquement chaque foyer nord-américain. Les enfants sont influencés par la façon dont leurs parents utilisent la télévision, par la réaction de leurs parents au contenu des émissions, par l'attitude des parents envers l'utilisation que font les enfants de la télévision et par le propre comportement des parents envers le phénomène général de la télévision. La télévision non seulement a une influence directe sur les enfants mais elle agit aussi, quelquefois pour le pire, par l'intermédiaire des parents. Il se peut que ces phénomènes interfèrent avec l'impact de socialisation et ne consolident pas forcément la relation directe qui existe entre enfants et parents.

Dans la plupart des sociétés, les sports sont un facteur important dans le développement de la socialisation. La plupart des sociétés ne disposent pas cependant, dans ce domaine important, de l'action massive des mass média. Il y a autre chose: la télévision nord-américaine donne de plus en plus d'importance à la diffusion de ces sports qui portent à une imitation génératrice de conflits. Le football, le hockey et la boxe à un moindre degré, sont des sports que les jeunes gens aiment regarder à la télévision. Il est certain, donc, qu'ils se font continuellement démontrer l'importance de la victoire et de l'agressivité, et les tactiques basées sur la violence tendent parfois à se substituer à celles qui se basent sur l'adresse et l'esprit sportif. Il est beaucoup moins certain qu'ils reçoivent là des démonstrations éloquentes de la valeur socialisante du sport qui peut avoir un effet positif très important. Les sports, et leur place dans les média s'entremêlent intimement avec les mécanismes qui régissent les groupes de pairs. Cette interdépendance assure et renforce l'impact des média sur la culture et la société. Les enfants, les adolescents et les adultes, chacun d'une façon différente, s'inspirent dans leur comportement social et culturel de l'exemple de leurs pairs. Ces derniers à leur tour s'inspirent en grande partie, dans leur comportement, des expériences présentées par les média, expériences qui sont partagées parfois par propagation et diffusion à l'intérieur du groupe de pairs même.

Des expériences ont démontré que l'impact des média peut atteindre son maximum quand il est renforcé et reflété par des compagnons et par des gens connus. Les films et la musique populaire sont des média déterminants pour les adolescents. La musique populaire est très directement associée à la révolte des enfants contre l'autorité de leurs parents. Les films et la musique populaire déterminent dans une large mesure le comportement des jeunes dans leur vie sociale et lors de leurs fréquentations.

Le film *Orange mécanique*, ainsi que d'autres spectacles présentés par les média ont déjà démontré que les mécanismes régissant les groupes de pairs peuvent jouer un rôle essentiel dans les imitations qui se font de la violence représentée par les média.

Entre adultes, on parle beaucoup de ce qu'on voit et de ce qu'on lit dans les mass média et on assure ainsi l'universalité de leur influence sur la trame socio-culturelle. De plus, les mass média jouent des rôles spécifiques, notamment en ce qui concerne la violence dans les sous-cultures comme celle des pauvres des centres-ville. La représentation des crimes et de la violence dans les média semble exercer une certaine influence sur la sous-culture criminelle en ce qui concerne des aspects comme l'apprentissage de comportements criminels et leur justification.

La structure des mécanismes qui régissent les relations média-groupes et média-société renforce la probabilité de l'universalité de l'influence des

média sur la trame sociale, y compris sur ses zones limitrophes.

Une autre démarche possible consiste à se concentrer sur l'individu et sur les différences individuelles par rapport aux relations avec les média et à leurs effets. Il existe une variété considérable de modèles d'interaction entre les individus et le contenu des moyens de communication. Parmi les groupes complexes de facteurs qui déterminent les effets des média on trouve: la personnalité, le style de vie, l'ambiance qui entoure l'individu, les motifs pour lesquels il regarde les émissions, des facteurs démographiques et des caractéristiques personnelles variables. Les généralisations les plus importantes qu'on peut tirer d'une telle démarche ne concernent pas les effets spécifiques sur l'ensemble de la population. Au contraire, la conclusion est que presque tout le monde est atteint mais de très, très nombreuses façons différentes. Nous sommes tous exposés au risque. La recherche démontre qu'il est malhonnête de faire croire que seuls les handicapés mentaux et les personnes qui s'écartent des normes de comportement acceptées en sont affectés. Cela étant, les permutations et les combinaisons, y compris celles qui sont les plus dangereuses, sont en nombre infini.

L'effet du contenu des média sur l'individu peut être examiné dans la perspective de perceptions sélectives de même que dans celle de son utilisation et de ses satisfactions. La perception sélective joue un rôle important dans l'impact du contenu, et pour les enfants, et pour les adultes. Des émissions de télévision ainsi que d'autres présentations par les média fournissent plus d'information qu'une personne peut absorber d'un seul coup. Ce qui est aussi important, c'est le fait que les spectateurs ont tendance à voir ce qu'ils veulent voir, consolidant ainsi l'idée qu'ils se font du monde. Les perturbés, les autoritaires, les "polyanna", tous ont tendance à surtout voir les messages qui les confirment dans leurs croyances.

Ces mêmes croyances peuvent jouer un rôle important dans la satisfaction qu'on recherche dans les différents programmes de télévision et l'utilisation qu'on en fait. Une utilisation importante concerne l'incitation à l'action ou l'éveil. Des spectateurs peuvent rechercher certaines émissions en particulier, afin d'intensifier leur désir d'action par l'excitation, ou encore, afin de le réduire par la détente ou le divertissement.

Les enfants constituent un auditoire très important, mais les études ne permettent pas de conclure à des généralisations significatives. Les parents ou les autres personnes intéressées qui veulent comprendre les relations entre l'enfant et la télévision doivent tenir compte d'une multitude de facteurs complexes. Parmi les plus importants, signalons: la personnalité, considérée plus spécialement sous l'aspect de l'introversion et de l'extroversion; l'âge et le niveau de développement social et de compréhension; le milieu familial, la réussite scolaire; les raisons qui le poussent à regarder la télévision et certaines émissions spécifiques; finalement, l'attitude des parents.

L'industrie et les principes directeurs

La recherche démontre aussi qu'il y a des raisons institutionnelles profondes qui expliquent l'état présent des industries de communications et que ces raisons vont probablement déterminer leur résistance aux changements.

L'industrie de la télévision en Amérique du Nord est dominée par le contrôle absolu des oligopoles: les annonceurs, les agences de publicité, les réseaux et les maisons de production qui sont tous reliés ensemble par des servitudes commerciales fondamentales.

La télévision commerciale canadienne a developpé une telle servitude vis-à-vis du système américain que, n'eût été la réglementation gouvernementale, elle aurait pu être complètement absorbée par le système. Mais la réglementation ne peut à elle seule empêcher la situation d'être extrêmement périlleuse. Le coût d'achat des émissions américaines pour les postes canadiens est beaucoup moindre que le coût d'émissions canadiennes. Par ailleurs, les émissions américaines étant plus populaires, elles génèrent plus de revenus et sont donc beaucoup plus rentables. En dehors du Québec, les émissions américaines dominent les cotes d'écoute dans la plupart des régions, même celles où les émissions américaines ne pénètrent pas directement. Ne disposant pas des ressources qui seraient nécessaires pour soutenir la concurrence, les émissions canadiennes sont largement dépassées.

On en arrive aux mêmes conclusions en ce qui concerne les films au Canada. C'est la production américaine qui domine à cause de ressources et d'un marché beaucoup plus importants. La distribution, par tradition un secteur plus lucratif, est également un fief américain et elle est liée directement au système américain de production de films. Les tendances que l'on remarque dans le contenu des films, telles que la violence explicite, et qui peuvent signifier que l'industrie du film essaie de faire concurrence à la télévision, se reflètent automatiquement au Canada, que l'industrie cinématographique américaine considère d'ailleurs comme une partie de son propre marché.

Il en est exactement de même des entreprises de nouvelles qui sont elles aussi gouvernées par des impératifs, de toute évidence, économiques, et par des attitudes bien enracinées. Parmi celles-ci, il y en a une, plus farouchement défendue que les autres, et qui consiste à faire croire que les entreprises de nouvelles sont infaillibles et que ceux qui les critiquent doivent être considérés avec beaucoup de méfiance, comme les précurseurs éventuels d'un contrôle exercé par un parti politique. On défend jalousement le principe selon lequel la presse doit rester libre de toute influence afin de conserver l'indépendance qui permette aux média de demander des comptes au gouvernement. Qui plus est, on prêche que dans un pays démocratique, n'importe qui a le droit d'exploiter un journal ou une revue et d'apporter ses idées et ses opinions personnelles sur un "marché" concurrentiel et informel.

Or, dans les faits, les contraintes économiques qui prévalent dans les entreprises de communication des masses créent de sérieuses entraves et sont la cause de la disparition progressive de nombreux organes d'information au Canada. Les quelques rares survivants jouent un rôle immense dans la compréhension que nous avons du monde qui nous entoure. Néanmoins, il n'y a que peu de domaines où le rôle social ou la responsabilité des média d'information ne soient pas entièrement définis par ceux-là mêmes qui les exploitent.

La présente recherche indique également l'existence de réelles solutions de rechange pour les média, qui pourraient en outre se révéler des plus intéressantes. Le Québec, de nos jours, est un exemple frappant de minorité culturelle animée d'une vitalité peu commune. Ailleurs, le caractère pro-social du contenu non didactique des média a été démontré de façon probante dans les domaines de l'information, du sport et du divertissement. La perspective de certaines innovations technologiques permet d'espérer que le public en retirera un meilleur profit, entre autres, peut-être, une plus grande fraternisation entre les gens. Le Canada dispose donc de possibilités réelles, susceptibles de lui permettre de renouveler son système d'information à son propre avantage et de façon attrayante.

Si, cependant, nous ne réagissons pas, nous aurons à faire face à de véritables dangers, car ces nouvelles techniques serviront les intérêts commerciaux les plus vils et l'exploitation et l'abus ne connaîtront plus de limite. Par exemple, on peut imaginer que la télévision payante soit utilisée pour permettre instantanément d'acheter une maison ou de spéculer, ou encore d'effectuer, au moyen d'un ordinateur, des retraits sur le compte de banque du téléspectateur.

La censure, pour sa part, est toujours considérée comme un croque-mitaine. Les nouveaux mass média ont, de tout temps, créé de difficiles problèmes de contrôle dans la société. Si le contrôle interne, dans chacune de ces industries, s'est révélé parfait comme palliatif, par contre ce n'est que très rarement qu'il s'est révélé adapté aux problèmes et aux préoccupations véritables.

En fin de compte, il ne s'agit pas tant de remettre en cause l'existence de la censure, mais plutôt de savoir qui doit l'exercer et de quelle façon. Le contenu des média est soumis à une sélection compliquée et à une censure détaillée de la part de l'industrie elle-même, mais tout ce qui vient du gouvernement est vu d'un mauvais oeil.

De toute façon, on peut se demander si le rôle de la censure n'est pas essentiellement d'ordre pratique, d'ailleurs très limité. Certaines recherches indiquent en effet qu'il vaudrait peut-être mieux, tout compte fait, conserver dans leur intégrité les scènes de violence au cinéma, au lieu d'en couper certaines séquences. D'une manière très générale, la censure s'exerce de façon purement négative. Elle fait bien peu, lorsqu'encore elle fait quelque chose, pour

canaliser les énergies et les ressources vers la production de formules différentes.

Une des principales échappatoires de l'industrie des média consiste à proclamer que c'est aux parents qu'il revient d'agir pour neutraliser les effets de la violence dans les média. Il s'agit là d'une manoeuvre sournoise destinée à détourner l'attention en laissant entendre que les média ne voudraient pour rien au monde usurper le rôle des parents, ce qui dans une grande mesure est déjà chose faite. Une telle attitude révèle le peu de cas que fait l'industrie des média des nombreuses conclusions apportées par la recherche et qui confirment toutes que c'est à la source qu'un contrôle doit être exercé sur le contenu des média. C'est une erreur de croire que les parents savent mieux que quiconque ce qui convient à leurs enfants en matière de télévision. Même s'ils le voulaient, il leur serait très difficile d'avoir accès à toute l'information pertinente en ce domaine. Et, de toute façon, les parents qui essaient de contrôler sévèrement les contacts que leurs enfants peuvent avoir avec les média ou les effets que les média peuvent avoir sur leurs enfants, se retrouvent face à des obstacles insurmontables. Entre autres, il ne leur est pas possible de prévoir toutes les occasions qu'ont leurs enfants de regarder la télévision.

Même à la maison, les parents éprouvent de la difficulté à limiter l'usage de la télévision chez leurs enfants. Les émissions de l'après-midi et du début de la soirée peuvent leur poser certains problèmes. Il y a aussi des parents qui manquent de fermeté, d'autres qui conçoivent la télévision comme une gardienne d'enfants, ou qui désirent simplement regarder la télévision en famille. De toute manière, les parents ne peuvent pas faire grand chose non plus pour atténuer les effets de la télévision sur les enfants des autres, et, à travers ceux-ci, sur les leurs.

La recherche touche également à un trait fondamental de l'industrie canadienne des communications et de la politique canadienne en matière de communications: la perspective fédérale, provinciale et régionale. C'est au gouvernement fédéral que revient la plus grande part de juridiction en ce domaine, ainsi que le pouvoir législatif concernant la radiodiffusion et le code criminel. Il est probable que la protection des libertés fondamentales sera également reconnue comme étant du ressort du fédéral.

Les provinces et les régions tiennent en même temps une place importante dans les mass média canadiens et dans leur propre législation. Cependant, elles aspirent à un élargissement de leurs pouvoirs et se livrent à de nombreuses pressions en ce sens. Déjà, elles réglementent la classification et la projection des films; quant à la distribution des livres, des magazines et des disques, elle est déjà soumise, ou sur le point de l'être, selon les cas, à la législation provinciale.

Déjà, trois provinces, l'Ontario, le Québec et l'Alberta possèdent des organismes de radiodiffusion, et, il est important de le souligner, la politique en matière de communications a de plus en plus tendance à s'élaborer sur une base fédérale – provinciale. Les travaux de la Commission ont permis de mettre en évidence les nombreux champs nouveaux de l'industrie des communications et, plus particulièrement, de la radiodiffusion, où les provinces pourraient avoir un rôle significatif à jouer.

Chercheurs et conseillers ayant participé aux travaux de la Commission

Earle Beattie
Atkinson College,
York University

Ehor Boyanowsky
Department of Criminology,
Simon Fraser University

André Caron
Département de psychologie,
Section communication,
Université de Montréal

Anthony Doob
Department of Psychology,
University of Toronto

Hugh Edmunds
Department of Communication Studies,
University of Windsor

Claire England
Faculty of Library Science,
University of Toronto

Gregory Fouts
Department of Psychology,
University of Calgary

John Fraser
Department of English,
Dalhousie University

Robert Fulford
Saturday Night Magazine

Peter Goddard
The Toronto Star

Richard Goranson
Department of Psychology,
York University

Donald R. Gordon
Conseiller en communication

Stuart Griffiths
Conseiller en communication

Peter Hogg
Osgoode Hall Law School,
York University

Gordon Inglis
Centre for Community Studies,
Memorial University

Robert Jackson
Department of Political Science,
Carleton University

Garth Jowett
Department of Communication Studies,
University of Windsor

David Levy
Communications Program,
McGill University

James Linton
Department of Communication Studies,
University of Windsor

M. Malik
Department of Communications Arts,
Concordia University

Esio Marzotto
Department of Communications Studies,
University of Windsor

Thelma McCormack
Department of Sociology,
York University

Dick Moriarty
Faculty of Human Kinetics,
University of Windsor

Andrew Osler
Department of Communication Studies,
University of Windsor

Fred Rainsberry
Ontario Institute for Studies in Education

Vivian Rakoff
Clarke Institute of Psychiatry

John Renner
A.R.A. Consultants Ltd.

Walter Romanow
Department of Communication Studies,
University of Windsor

Philippe Rushton
Department of Psychology,
University of Toronto

Benjamin Singer
Department of Sociology,
University of Western Ontario

Paul Stanley
A.R.A. Consultants Ltd.

John Strick
Department of Economics,
University of Windsor

Percy Tannenbaum
Graduate School of Public Policy,
University of California at Berkeley

Eugene Tate
Department of Sociology,
St. Thomas More College,
University of Saskatchewan

James Taylor
Département de psychologie,
Section communication,
Université de Montréal

James Teevan
Department of Sociology,
University of Western Ontario

Gordon Thompson
Conseiller en communication

David Weisstub
Osgoode Hall Law School,
York University

Tannis MacBeth Williams
Department of Psychology,
University of British Columbia

Merle Zabrack
Department of Psychology,
University of British Columbia

Chapitre 3

La parole est au public

En mai 1975, au moment où était instituée la présente Commission royale, la saison touchait à sa fin à la télévision. Tout en suçant des pastilles, Kojak réglait leurs comptes aux criminels. A la fois humble et rusé, Colombo, l'imper crasseux sur le dos, traquait les assassins. Archie Bunker parlait à sa femme comme si c'était un insecte particulièrement déplaisant.

Au cinéma du coin, Charles Bronson, sous prétexte d'assainir les rues, assassinait les adolescents et Dirk Bogarde, officier dans un joyeux camp de concentration, offrait à son grand amour la tête d'un co-détenu.

Alice Cooper, vedette de musique rock, spécialiste des pendaisons, décapitations et défenestrations simulées entre autres formes d'art, faisait salle comble dans les théâtres, tandis que partout dans les arénas, les vedettes du hockey s'assommaient avec un enthousiasme que les journaux s'empressaient de décrire et la télévision de montrer.

Toute cette violence dépeinte par les média a-t-elle porté atteinte à la société? Qu'est-ce que le public en pensait? Tout le monde était bien d'accord, au moment même où le programme de recherche de la Commission s'organisait dans le but de recueillir les avis indispensables des spécialistes, pour reconnaître qu'en fin de compte c'est le public qui aurait le dernier mot.

On entendait par public les spectateurs, les lecteurs, les acheteurs de billets, les auditeurs et, en dernier lieu, les électeurs. Si, à leur avis, le système était parfait tel quel, on n'y changerait rien.

Il s'agissait, et c'était un défi, de prendre contact avec ces gens et de s'assurer qu'ils pouvaient, eux, joindre la Commission, de définir à grands traits les problèmes sociaux qui avaient conduit à l'institution de la Commission, d'aider les gens pour qu'ils se sentent libres d'exprimer leurs idées et leurs opinions, enfin de les écouter et de bien étudier ce qu'ils avaient à dire.

Pour ce faire, la Commission fut constituée en organisme bilingue: les publications les plus importantes étaient offertes dans les deux langues officielles et des services de traduction simultanée étaient disponibles là où c'était nécessaire. (Des interprètes étaient prévus pour les communautés indiennes qui le désiraient).

Les lieux d'audience avaient été soigneusement choisis afin de refléter la configuration sociale, économique et géographique de la province et afin d'aiguillonner l'intérêt à travers la province entière. Les Commissaires prirent la parole, individuellement ou collectivement, devant plus d'une centaine de classes, de groupements, d'organisations; ils participèrent de plus à des dizaines de tribunes téléphoniques et d'entrevues à la radio et à la télévision.

Un grand nombre de facteurs furent pris en considération dans la sélection des lieux d'audience par trois personnes qui parcoururent l'Ontario dans tous les sens dès le début des travaux de la Commission. Quels étaient les édifices publics desservis par les transports en commun, lesquels étaient facilement accessibles aux handicapés physiques; lesquels étaient reliés à la vie de la communauté comme les bibliothèques, les écoles, les endroits où les gens aimaient se rassembler. En Ontario, la Commission s'est réunie dans quelques-uns des plus vieux et des plus aimés, ainsi que des plus récents et des plus beaux édifices de cette province: l'Hôtel de Ville restauré à Kingston, la bibliothèque à Niagara Falls, l'aréna à Wikwemikong, le Centre de la Commission scolaire à Hamilton, la salle d'audience du Centre civique de Kapuskasing, la cafétéria du Centre d'enseignement de la Baie James à Moosonee et d'autres lieux encore.

Des annonces furent passées dans les 45 quotidiens et les 320 hebdomadaires que compte l'Ontario, de même que dans les publications ethniques et religieuses (après avoir été traduites en 27 langues différentes). Elles furent complétées avant les audiences par des communiqués à la radio locale. On n'utilisa pas la télévision à cause du coût et aussi parce qu'il n'était pas possible de préciser le nom des programmes pendant lesquels passeraient les annonces.

Afin de mieux mettre en relief la gamme complète des réactions des gens aux organes d'information, la Commission fit préparer un film *Réflexions sur la violence* qui devait servir de point de départ pendant les rencontres publiques; la demande fut telle, cependant, que 20 copies du film se trouvèrent bientôt en circulation de même que trois copies d'une version abrégée. Des centaines de classes, de groupements, d'organisations ont pu voir ce film.

Il est passé à des dizaines de télévisions communautaires et fut télévisé, en épisodes, pendant trois soirs successifs au réseau de télévision Global. Jusqu'à présent, plus de 1,500,000 personnes l'ont vu. On l'a montré en Suède, en Australie, en Allemagne de l'Ouest, en Norvège et on continue de le montrer au Canada dans les salles de classes et au cours de rencontres publiques. Le mandat de la Commission prenant fin, *Réflexions sur la violence* sera distribué par une société privée. Il sera mis à la disposition, soit en Anglais, soit en Français, de la population de l'Ontario qui n'aura qu'à défrayer le transport.

Plus de 40,000 exemplaires d'une brochure esquissant le rôle et le mode de fonctionnement de la Commission royale furent envoyés à des particuliers, des écoles, des bibliothèques de la province entière; près de 2,000 personnes utilisèrent la carte-réponse incluse afin d'obtenir de plus amples informations ou des publications.

Les gens posèrent aussi des questions, demandèrent des renseignements et émirent leurs opinions en appelant la Commission, sans frais, de partout en Ontario.

D'octobre 1975 à juin 1976, en sept mois et trois jours d'audiences publiques, la Commission parcourut 10,000 milles dans des appareils loués par le gouvernement (y compris deux voyages d'une semaine dans le Grand Nord de la province.) On utilisa un fourgon loué pour transporter les projecteurs de films, les microphones, le matériel d'enregistrement et tout ce qui était nécessaire aux audiences publiques en Ontario du nord et du sud. Deux rencontres seulement commencèrent en retard. Dans les deux cas, l'avion des Commissaires, incapable d'atteindre l'Île de Manitoulin à cause du brouillard, alla se poser à Sault Ste-Marie et la Commission repartit par la route. Arrivée à une heure du matin, elle dut repousser d'une demi-journée l'heure de l'audience à cet endroit. En tout, la Commission a tenu 61 audiences dans 38 localités, et a reçu plus de mille mémoires dont 600 par écrit en provenance de l'Ontario et une centaine venant d'en dehors de la province, et les témoignages de centaines de gens qui prirent la parole au cours des audiences. La Commission avait l'intention de

ne donner la parole qu'à ceux qui en auraient manifesté l'intention par écrit mais, devant une grève des postes de 42 jours déclenchée juste une semaine avant la première audience, elle décida d'être plus souple.

De nombreuses réunions se tinrent le vendredi soir afin de permettre à tous les travailleurs de participer. Au fur et à mesure que se déroulaient les audiences, la Commission recevait les mémoires préparés par des simples particuliers, des familles, des classes des écoles primaires et secondaires, de simples étudiants, des membres des églises, des ligues féminines, des professeurs, des ecclésiastiques, des éditeurs de journaux, des propriétaires de postes de télévision, des agents publicitaires. A Sarnia, Betty Eagles et sa fille Carol soumirent une étude de 750 pages. De nombreux mémoires découlaient de questionnaires soigneusement préparés. Certains n'étaient que de simples énoncés sans commentaires autres que l'impression des auteurs qui estimaient qu'il y avait trop de violence. D'autres étaient des essais basés sur l'expérience; leurs auteurs: des travailleurs sociaux, des écrivains, des metteurs en scène, un caricaturiste, le plus grand détaillant canadien de disques, des représentants des réseaux de radio et de télévision et des autochtones. Il y en avait qui s'inquiétaient plus de la prépondérance du sexe à la télévision (sujet que la Commission ne considère pas de sa compétence) que de violence. En tout, plus de 8,000 personnes assistèrent aux audiences.

Il s'en est trouvé qui n'étaient pas rebutés par les heures tardives. A North Bay, par un soir froid de neige, plus de la moitié de l'auditoire était encore présent bien après minuit pour entendre tous ceux qui avaient exprimé le désir de prendre la parole. Le record de tardivité fut battu à Sudbury: l'audience commença à 19h30 avec la projection habituelle du film *Réflexions sur la violence*; à 20 heures le premier orateur se leva pour prendre la parole. A 3h30 du matin il y avait encore 25 personnes présentes quand le dernier orateur reprit sa place.

Qu'est-ce que les gens de l'Ontario, qui assistèrent à ces audiences, pensaient de la violence dans les organes d'information et de ses conséquences sociales? Pouvait-on y faire quelque chose? et quoi? La plupart s'inquiétaient pour leurs enfants. Les programmes de télévision représentaient le secteur qui retenait le plus l'attention mais les gens se plaignaient également des films et des journaux. Les autres organes de communication suivaient dans le rang des préoccupations du public. Bien que les mémoires traitassent de façon prépondérante de problèmes reliés à la télévision, les gens s'inquiétaient également de la violence dans les bandes dessinées, les contes de fées, les journaux, les films, les disques de musique populaire, les manuels pour enfants. Il y eut même une personne qui se plaignit de la violence qu'on trouve dans la Bible. A la fin, une conclusion évidente s'imposait: la majorité des gens qui s'étaient adressés à la Commission, ou qui avaient assisté aux audiences, remettaient fortement en question les productions réalisées par les organes de communication.

Voici un échantillonnage des différents points de vue, des idées, des commentaires et des inquiétudes qui furent exprimés:

A. Ghadirian d'Aylmer, au Québec, présenta un mémoire à Ottawa décrivant la télévision comme un "étranger dans la maison sur lequel il a très peu d'emprise".

Yvon Decaire, un professeur de Cornwall, cita un extrait d'Arthur Miller sur la mort de Robert Kennedy: "Tout homme d'éducation médiocre, vêtu d'un bon complet, peut faire fortune en concoctant un spectacle de télévision dont la brutalité est suffisamment mise en évidence par la photographie des monstrueux détails". A Niagara Falls, Anne Muggeridge, parlant au nom du Conseil diocésain de la ligue catholique féminine de Ste. Catharines, ne s'éleva pas tant contre la violence des organes d'information que contre "les attaques moins spectaculaires mais plus destructives dirigées contre le système de valeurs traditionnelles de notre société, perpétuées continuellement par les organes de communication . . ."

Richard Pulsifer, directeur de l'école Georges Vanier à Kapuskasing, a dénoncé cette violence qui "aveugle la jeunesse par son éclat spectaculaire" et s'est demandé "s'il était vraiment nécessaire de montrer des scènes de viol, de conduite bestiale, de torture et de cruauté et toutes sortes d'outrances pour transmettre correctement le message de l'action?".

L'Institut de métaphysique appliquée à Ottawa signala que la violence à la télévision "imposait aux enfants les atrocités du monde adulte et les persuadait de leur nécessité". L'Institut s'éleva contre le fait que les jeunes étaient entraînés à tolérer et à priser plus de violence qu'ils n'auraient l'occasion d'en rencontrer même s'ils vivaient dix vies. Pour l'Institut, la brutalité télévisée n'est qu'une "manifestation de la pauvreté de l'émotivité". Lucille Pakalnis, une infirmière diplômée de Sudbury, présenta une très vivante description de "la violence glorifiée comme une forme d'art, célébrée et adorée avec mouvements lents et prises de vue des détails complets avec mutilation". Richard Vincent, un chargé de cours en communications au département des sciences infirmières du Collège George Brown à Toronto, soutint que "la prépondérance de la violence dans l'industrie des communications était responsable du manque d'intérêt des étudiants pour la bonne littérature, altérait leur savoir-faire dans les matières de base, leur respect des institutions et influençait la critique qu'ils faisaient de la vie en général. Cette violence se manifestait chez les étudiants par le refus de coopérer, la provocation des autres, le vandalisme dans les écoles et le traitement cruel de certains groupes ethniques".

D'autres interlocuteurs étaient d'accord sur le problème racial. L'Association afro-asiatique de Sault Ste-Marie dénonça le fanatisme des personnages d'une bande dessinée d'un journal (*Wicks' World*) et, à Toronto, Rifat Yzunovic déplora le racisme d'un film populaire en 1976, *The Man Who Would Be King.* L'Association canadienne pour le soutien des autochtones, décrivit le tort incommensurable causé par les clichés tels "le sauvage, le stupide Indien" et souligna que l'adaptation des Indiens au monde moderne fut entravée par cette réputation, que leur ont faite depuis toujours les organes de communications, de sauvages qui pillaient, assassinaient, violaient les soi-disant pacifiques envahisseurs. Paul Eisenbarth, un médecin de famille de West Bay dans l'île de Manitoulin, parla de la violence psychique exercée contre les autochtones dans les manuels qui parlent de "pionniers" pénétrant dans des "lieux sauvages et déserts pour affronter les dangers de massacres par les Indiens", sans toutefois mentionner que ce sont des Blancs, des Espagnols qui introduisirent l'affreuse coutume du scalp.

D'autres interlocuteurs s'élevèrent contre l'irréalité des enseignements transmis par les média. R.W. Staples de Nolalu fit remarquer que "les enfants doivent apprendre que la mort, partie intégrante de l'existence, en est son aboutissement naturel". Actuellement, l'image qu'en donne les média est complètement déformée. Quand avez-vous vu pour la dernière fois (dans un film ou à la télévision) quelqu'un mourir dans son lit entouré de gens aimés?" Abondant dans le même sens, Pauline Larabie, directrice de l'école de l'Immaculée Conception à Kapuskasing, fit ressortir que les enfants, dans les films policiers, voient les acteurs un jour assassinés et la fois suivante, aussi vivants que jamais. Il se peut que l'enfant voit également aux actualités de véritables événements: guerre, insurrection, cambriolages, enlèvements, fusillade. Madame Larabie se demande si "l'enfant sait que *ces* gens (ceux des actualités) ne se relèveront jamais?" J.E. Callagan, du département de psychologie au Collège des Sciences sociales de l'Université de Guelph, estime que les média ont influencé les débats en cours au Canada sur la moralité de la peine capitale. La demande accrue de rétablissement de la peine capitale a été, a-t-il déclaré, "fortement influencée par le portrait souvent présenté du criminel comme celui d'un être particulièrement brutal, dépravé, cruel, inhumain et insensible (ce que beaucoup de criminels sont peut-être, d'ailleurs).

Cette emphase, cet éclat avec lesquels sont dépeints les traits de caractère présumés des criminels semblent conçus pour générer chez le spectateur la colère, la frustration, l'hostilité et peut-être même parfois la haine et la peur".

Si les média dénaturent les criminels, ils faussent du même coup le rôle de la police selon certains mémoires qui déplorent qu'en conséquence les gens comprennent et respectent de moins en moins la loi et son application. M.H.H. Graham, commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, soutient qu'alors qu'on dépense des centaines de milliers de dollars dans toute l'Amérique du Nord pour améliorer les relations, les communications et la coopération entre les citoyens et la police et pour informer les gens du but et des objectifs de l'action policière, de

nombreux films et spectacles de télévision dépeignent les policiers comme des personnages qui, le doigt sur la gachette et aimant le sensationnel, font très souvent fi de la loi pour atteindre leur but et résolvent de nombreux crimes en tirant simplement sur leurs auteurs".

Les média ont, bien sûr, leur propre opinion sur leur rôle et leur influence sur la société. Deux réseaux américains ont répondu à l'invitation de la Commission en présentant des mémoires d'une grande portée décrivant leurs programmes de recherche de même que leurs règlements concernant la présentation de la violence.

La chaîne ABC a entrepris une étude étalée sur cinq années sur les effets des programmes violents et non violents de télévision, sur les enfants dits "normaux", sur ceux souffrant de "troubles émotionnels" et sur les enfants "défavorisés socialement". Selon une déclaration de Elton H. Rule, président de la chaîne, déclaration représentant une partie d'un mémoire en deux volumes de l'ABC, les résultats de l'étude paraissent établir un lien entre la violence, dans certaines circonstances et jusqu'à un certain point, et la conduite agressive de certains enfants. Il estime malheureusement qu'au stade actuel des connaissances, il n'est pas possible de repérer ces enfants, ni l'importance de leur groupe ni les stimuli spécifiques qui augmentent l'agressivité.

Le mémoire de 74 pages de la NBC (exposant les recherches actuelles et passées) soutient que moins la violence est dépeinte de façon réalistique, moins il y a de risques qu'elle provoque l'agressivité chez les enfants. Ce mémoire prétend également que: la violence humoristique n'a que peu d'effets nuisibles; moins la violence se justifie du point de vue moral, moins elle provoquera de conduites agressives; la violence produit un effet différent quand l'action agressive est punie plutôt que récompensée.

La Société Radio-Canada, dans un bref mémoire (qui, à cause des problèmes internes de la Société ne fut présenté que sept mois après la fin des audiences) fait ressortir que la violence fait "partie de la condition humaine" et que la "télévision n'a pas inventé la violence".

La Société Radio-Canada déclare que, ne sachant pas si la violence "intrinsèque" produit un effet peu désirable sur le spectateur, ou si elle lui est bénéfique, elle traite donc la violence de façon négative.

A la demande de la Commission, on consulta les cadres supérieurs de la Société Radio-Canada CBC. Global Television présenta un mémoire; le seul réseau canadien qui n'en présenta pas fut CTV; parmi les principaux télédiffuseurs des Etats-Unis, seul CBS ne présenta pas d'exposé mais offrit son entière collaboration à la Commission pour les consultations personnelles.

La façon de traiter les nouvelles fut très sévèrement critiquée. Une demi-douzaine de mémoires mentionnèrent spécialement l'attentat de Lynette Fromme contre la vie de Gerald Ford, le Président des États-Unis. C'était un incident bizarre qui permit à un membre du gang de Manson de faire la manchette des journaux et des magazines, et de s'assurer d'un reportage complet et fracassant par les média, du moins jusqu'à la nouvelle sensationnelle suivante qui se trouva être une autre attaque féminine contre la vie de Gerald Ford. Les gens, presque sans exception, critiquèrent à la fois les reportages écrits et photographiques de cette histoire, reportages "à sensation" et qui "faisaient de Lynette Fromme une martyre". L'incident isolé le plus fréquemment mentionné touchait les gens de plus près cependant. Il s'agit des fusillades qui, en 1975, eurent lieu dans les écoles secondaires de Brampton et d'Ottawa – les gens, à plusieurs reprises, attirèrent l'attention sur l'analogie qui existait entre les deux incidents tout en exprimant leurs craintes que les reportages détaillés dans les journaux sur le premier incident sont peut-être en partie responsables du second. Beulah Morrison, présidente du Mouvement des femmes chrétiennes de l'Eglise anglicane de St. Thomas à Moose Factory, déclara: "Nous pensons qu'on donne beaucoup trop de publicité aux détails meurtriers qui poussent certains êtres atteints de psychose à imiter le crime ou les crimes. Comme dans le cas de la fusillade de l'école de Brampton qui fut suivie d'une fusillade dans une école d'Ottawa". A Fort Frances, dans un mémoire présenté au nom de l'Eglise Catholique Ste.-Marie, Louise Chambers exprima l'opinion que "les meurtres à l'école secondaire d'Ottawa se sont révélés être le résultat direct du reportage de l'incident de Brampton". L'Association canadienne des travailleurs sociaux,

pour sa part, croit qu'un tel rapport de cause à effet "était pour le moins plausible".

Betty Boadway, de Cameron, a déclaré que l'incident de Brampton eut lieu juste avant que, dans une cour d'école, sa dernière fille fut menacée de mort par un enfant plus vieux qu'elle. La fillette, non seulement prit la menace au sérieux parce qu'elle savait qu'ailleurs un écolier en avait tué un autre, mais elle se montra inquiète pour son père qui est professeur.

Dans une déposition faite à Ottawa, D.R. Ferguson déclara que "récemment dans notre ville, un jeune homme tua une jeune fille, partit ensuite pour l'école où il déchargea son fusil dans une classe, tuant un camarade, avant de se suicider. Les média firent du procès un reportage détaillé. Je suis certain que la Commission a lu ou a eu accès aux lettres ouvertes adressées au journal "The Ottawa Citizen" dans lesquelles de très nombreux lecteurs s'indignent que des journaux soi-disant "de famille" aient consacré des reportages à ces horribles événements. Vous avez très probablement lu l'article signé par le rédacteur en chef de ce journal et dans lequel il expliquait pourquoi il était nécessaire de révéler tous les détails de cette affaire. Je ne suis pas d'accord avec lui". Selon David Talbot, un ancien membre de la force de police du grand Toronto: "Il suffit d'étudier l'incident récent qui eut lieu dans une école de Brampton et qui se répéta dans une école d'Ottawa quelques mois plus tard, pour en déduire que le second incident découle évidemment du reportage que les organes d'information ont fait du premier incident". A Toronto, le directeur du *Globe and Mail,* dans sa déposition à la Commission, étudia la question à fond. Ce qui suit représente une partie de son intervention:

Richard J. Doyle: Nous étions, bien entendu, intéressés par le rôle que nous avions joué dans le cas Poulin à cause des commentaires du jury, qui, en octobre dernier à Ottawa, enquêta sur la mort de l'étudiant. Le jury s'était demandé si un déploiement non justifié de violence dans la presse n'avait pas joué un rôle dans cet incident précis. Cela remonte à un commentaire fait lors du procès par un conseiller en orientation. Il avait remarqué que quelques jours avant l'incident d'Ottawa, le *Globe and Mail* avait fait paraître deux articles sur les deux victimes de la fusillade de Brampton qui avait eu lieu plus tôt dans l'année. Il est intéressant de noter que dans ses remarques au jury, le Coroner en chef de l'Ontario, le docteur Cotnam, estimait que la presse n'avait pas dépassé la mesure dans son reportage sur l'affaire de Brampton et sur celle d'Ottawa et qu'il serait peut-être bénéfique pour la société de connaître les problèmes familiaux qui existent et qui sont en grande partie responsables de la fusillade d'Ottawa. Il se pourrait donc bien qu'il y ait eu, en fin de compte, plus de bien que de mal à rappeler à la collectivité qu'une fusillade avait eu lieu à Brampton.

Nous pensions, dès le début de cet événement que nous devions en faire un reportage aussi complet que possible, tout en gardant une certaine mesure. Certains aspects des événements ne pouvaient être rapportés avant que les témoins ne fussent sortis de l'hôpital, ce qui explique les deux articles parus en octobre qui traitaient de l'affaire, de la convalescence des deux garçons, de leur retour aux études et du souvenir qu'ils gardaient de la violence. Chaque article avait à peu près la même importance.

Contribuèrent-ils à déchaîner quelques jours plus tard, la violence dans l'esprit de Poulin? Le persuadèrent-ils de se rendre à l'école pour décharger son fusil sur une classe et tuer un de ses compagnons? Le psychiatre en chef qui fit des recherches et déposa plus tard à l'enquête, dut reconnaître qu'il était possible que les reportages de ces événements aient eu un effet contagieux. Cette possibilité a toujours existé. Il n'a pas poussé ses remarques plus loin, ni fait de recommandations en la matière.

Il se trouve que, plus tard, le bureau du Coroner de l'Ontario a tenu, dans le cadre d'un cours de trois jours destiné aux coroners de l'Ontario, un séminaire sur les événements qui se sont passés à Ottawa et le cas Poulin fut étudié en détails. J'ai assisté à ce séminaire parce que je pensais qu'on y ferait peut-être des remarques sur les recommandations du jury. Ce fut une matinée très intéressante. Chacun à leur tour, les représentants de la Couronne, les membres du corps de police et les représentants du bureau du Coroner qui avaient participé à l'enquête, décrivirent la part qu'ils avaient prise dans cette tragique affaire.

Chacun de ces hommes fit une intervention en

tant que spécialiste et en tant que citoyen et, tous, d'une façon ou l'autre, reconnurent que cet événement avait changé la perception qu'ils avaient de leur rôle dans la société et leur façon de penser comme citoyens.

Peut-être les façons de penser d'un grand nombre de gens qui ont lu les reportages dans les journaux ou qui ont regardé à la télévision la retransmission des procédures judiciaires, ont-elles été changées alors qu'ils étaient témoins de cet examen de conscience sur les relations familiales, du droit à la vie privée des jeunes et des incidents banals qui peuvent contribuer à de telles tragédies . . .

Chacun des participants qui fit mention de la presse convint que, dans l'ensemble, les reportages avaient été impartiaux, exacts et utiles. Le Directeur général des détectives à Ottawa exprima son opinion de la façon suivante: "Il y a beaucoup de gens qui ne veulent pas lire ces choses; il est temps qu'ils le fassent".

Nous avons affaire ici à un garçon dont les tendances se sont intensifiées au cours d'une très longue période, qui, après avoir accepté les normes de la société, s'est évadé dans le monde de l'imagination, un monde dans lequel les règles lui étaient dictées par les différentes étapes de son état dépressif. Il confia ses pensées à son journal. Il avait projeté un certain nombre de choses, y compris ce qui éventuellement eut lieu, et ces projets étaient inscrits dans son journal. Rien, cependant, n'y indiquait ce qui a déclenché ses crimes.

Je n'ai rien trouvé là qui m'ait convaincu que nous avions dépassé la mesure et que nous n'avions pas offert un reportage utile sur toute la suite des événements.

La présidente: Cela vous permet de dormir sur vos deux oreilles, j'imagine!

M. Doyle: Non, je ne dors pas mieux, Mademoiselle La Marsh, parce que je me rends compte de ce qu'il y a là, des problèmes et de leur importance. En fait, je ne dors pas bien du tout et c'est le résultat des trois heures et demie dont le coroner a eu besoin pour passer les événements en revue . . .

La présidente: N'avez-vous pas éprouvé la crainte que le reportage ait joué un rôle de détonateur dans cette affaire?

M. Doyle: Je crois que si quelqu'un vous provoque et vous tient responsable de telles choses, vous faites un certain examen de conscience, que vous vous pensiez responsable ou non!

La présidente: Qu'est-ce que vous pensez, en définitive?

M. Doyle: Dans ce cas particulier, je ne peux pas nier, et ne le voudrais pas, qu'il y ait eu la possibilité d'une contagion de la violence. Je ne dis pas, cependant, que nous n'aurions pas dû faire paraître les reportages.

La présidente: Quelles sont les deux considérations que vous mettez en opposition? Serait-ce, d'un côté, la contagion possible de la violence et, de l'autre, les effets socialement bénéfiques résultant de la connaissance que les gens ont de ce qui se passe dans leurs propres familles, plus le droit qu'a le public de savoir de l'autre?

M. Doyle: Je pense que les deux dernières questions sont étroitement reliées; je crois que le public devrait savoir et quand le public sait, il peut établir des liens entre ce qu'il lit et ce qui lui semble raisonnable, si vous voulez".

Les gens s'élevaient, non seulement contre les reportages sur des cas particuliers, mais contre la conception générale qui est à la base du traitement donné aux nouvelles par tous les média. Le Conseil du Travail de la région de Sault Ste-Marie déclara: "Alors qu'il ne nous viendrait pas à l'esprit de dire à la presse ce qu'elle doit ou ne doit pas rapporter, nous sommes inquiets devant, non seulement l'augmentation des genres d'actes de violence dont on rend compte: guerres, meurtres, viols, bombardements, attentats terroristes, mais aussi devant les efforts extraordinaires des média pour embellir ces reportages avec ce qu'ils appellent la "documentation de base". Il cita en exemple le cas Fromme au sujet duquel les journaux, la radio et la télévision se rendirent coupables des mêmes excès dans leurs reportages . . ."

Bernice Noblett, ancienne présidente de la Fédération des instituts féminins, se présentant au nom de cet organisme, déplora qu'une "surabondance de faits divers violents, de nouvelles à sensation et très peu de publicité accordée aux réalisations positives, donnent la fausse impression que tout dans notre société n'est

que violence, immoralité et absence de valeurs". La Ligue canadienne de la radio et de la télévision déclara que les reportages de nouvelles à caractère violent sont inévitables, mais se demande s'il était nécessaire de donner autant de détails. Les parents inquiets de la Paroisse de Ste Marie à Fort Frances se plaignent des reportages "qui entrent dans les détails les plus sanglants" et citent les événements de Brampton – Ottawa en exemple de conséquences de tels reportages.

Peter Davies de CJRT-FM, la station de radio de l'Institut polytechnique Ryerson de Toronto, estime quant à lui, que les nouvelles à la télévision étaient différentes et pires que les nouvelles annoncées par les autres média. Il croit que c'est le devoir des commissaires de blâmer les producteurs d'émissions de nouvelles à la télévision pour le rôle qu'ils jouent dans l'aggravation de la passivité, du détachement, de la cruauté, toutes caractéristiques qui dégradent et déshonorent notre société . . . "L'expérience que j'ai des nouvelles télévisées confirme ma conviction que, dans le domaine de la télédiffusion, ce qui excite visuellement le plus les esprits constitue une nouvelle". Il s'agit d'un cas où "plus il y a de sang, mieux c'est" et "ce serait bien fait si c'était vite fait". La télévision est différente de la radio et de la presse écrite. Elle est beaucoup plus dangereuse et menace notre bien-être national. De plus, elle fut prise à partie comme étant un facteur déterminant par les gens que la violence dans le sport inquiète.

A chaque séance de projection du film *"Réflexions sur la violence"*, un murmure d'amusement parcourut l'auditoire au moment où Norman Jewison, metteur en scène de *"Rollerball"*, affirme que les effets sonores ayant servi à illustrer le délire de la foule assoiffée de sang, dans son film, proviennent d'enregistrements effectués au cours de matches de hockey qui n'ont rien de fictif. Les auditoires réagirent de la même façon quand William McMurtry, qui effectua une étude pour le gouvernement ontarien sur la violence dans le hockey, montra un prospectus d'un club de hockey américain qui ne parlait ni de la grâce, ni de la vitesse, ni de l'intelligence du jeu, mais présentait deux joueurs en train de se battre!

Dans un mémoire présenté par Lloyd Davidson, le Conseil du hockey de l'Ontario exprima ainsi sa consternation: "Depuis ces dernières années, nous assistons à un accroissement régulier de l'emploi illicite de la force physique brutale dans le hockey télévisé. Pour le simple amateur, il est de plus en plus difficile de croire que la vitesse et la finesse du jeu contribuent plus à la victoire finale que l'intimidation brutale.

Les enfants, eux, s'y perdent beaucoup moins; le hockey télévisé d'avant l'expansion du jeu ne leur est pas familier et ils n'ont pas assez vu de hockey international pour être en mesure de faire la différence entre les deux niveaux de jeu".

Le Comité de parents du Conseil du hockey de l'Ontario, a publié une brochure *"Vous, votre enfant et le hockey"*, distribuée en plus de 200,000 exemplaires dans toute la province, et a collaboré avec les entraîneurs et les arbitres pour améliorer le hockey au niveau amateur. M. Davidson a expliqué que "le Conseil du hockey de l'Ontario a proposé des remèdes à la plupart des maux graves qui semblent frapper le hockey amateur. A l'exception d'un seul: Comme son mandat ne porte que sur le hockey amateur, il n'a aucune influence sur la conduite des joueurs professionnels sur la glace dont les jeunes sont témoins grâce à la télévision, et qui décident en grande partie des façons de faire qui prévaudront au hockey mineur".

Lee Morita, âgé de 10 ans, élève de 6ième année à l'école publique Elizabeth Simcoe de Toronto, reflète ces manières de voir. Dans une lettre courte mais mordante adressée à la Commission, il critique les ligues locales de hockey mineur: "Je suis allé jouer dans une équipe de la ligue de hockey du grand Toronto. Après 14 minutes de jeu, la bagarre a pris. L'arbitre ne donna qu'une pénalité de cinq minutes à chaque joueur. Je crois que les joueurs auraient dû être expulsés du match pour leur mauvaise conduite. Ce qui est encore pire, c'est la façon dont les joueurs, plus tard, dans le vestiaire, parlaient de leur comportement dans la bagarre!" Un camarade de Lee, Robert Franchville, âgé de 11 ans, a émis les mêmes critiques.

Le Comité de citoyens pour la protection des enfants à Ottawa fit parvenir un autre point de vue sur la violence dans le hockey. Il déclara "qu'on ne peut pas nier qu'il y ait de la violence dans le hockey et que nous ne devrions pas essayer d'en cacher l'existence à nos enfants . . .

En ce qui concerne le hockey, c'est à la LNH et à

la AMN d'assainir leur jeu, ce n'est pas l'affaire des télédiffuseurs. Il serait peut-être bon, cependant, de rappeler à certains commentateurs qu'ils n'ont pas besoin de montrer tant de joie à décrire le direct du droit à la mâchoire. C'est du hockey, ce n'est pas de la boxe".

Quarante mémoires parlèrent de la violence qui existe dans les sports (le hockey mais aussi la boxe et les courses sur patins à roulettes). Une étude des mémoires a montré que beaucoup d'autres personnes mentionnaient au passage le problème du hockey. Ce qui ressort de tout cela est un sentiment de tristesse à l'idée que le jeu n'en est plus un d'adresse mais un de violence et que les média ont joué un grand rôle dans ce changement. Barry Wenger, éditeur du *Wingham Advance Times*, *The Listowel Banner* et *The Mount Forest Confederate*, déclara que "le portrait le plus pernicieux de la violence est celui qui tend à présenter des brutes comme des héros . . . Le joueur de hockey qui s'est taillé une place dans l'équipe grâce à ses muscles et son poids qui lui permettent de renverser ses adversaires plus adroits, est devenu, aux yeux de beaucoup de jeunes, la personne la plus admirable de l'aréna.

Des milliers de jeunes cherchent à imiter l'exemple de ces durs, encouragés par leurs entraîneurs et, beaucoup trop fréquemment, par leurs parents".

Les dessins animés furent critiqués autant que le reste des programmes de télévision. Les parents, soit en tant que particuliers, soit en groupes, se plaignent de la violence dans les dessins animés qui occupent une grande partie du temps en fin de semaine. Ceux qui furent le plus fréquemment cités furent: *Road Runner* et *Bugs Bunny*, (récemment supprimés du programme par certains réseaux à cause de la violence excessive qui s'y trouve). Une vingtaine de mémoires appelèrent l'attention sur des dessins animés mais il ne s'en est trouvé qu'un pour défendre le genre. Le dessinateur Greg Duffell de Scarborough en était l'auteur. Il dit des merveilles de "l'âge d'or du cinéma d'animation" qui commença vers la fin des années 30 pour finir au début des années 60, et il prit la défense de Chuck Jones, le créateur de *Road Runner*, en faisant remarquer qu'un tiers seulement des épisodes en circulation font partie de l'oeuvre de Jones et, qu'à l'origine, ces dessins animés n'étaient pas destinés aux enfants mais aux publics adultes.

Beaucoup de gens qui ont présenté des mémoires critiquant les programmes de télévision n'étaient pas plus satisfaits des annonces qui les encadrent. Anthony J. Grey, directeur de l'Association canadienne des travailleurs sociaux, a reproché à la publicité de ne pas refléter la société en "se concentrant sur les classes moyennes des banlieues". Il fit ressortir que les enfants confrontés à cette publicité se demandent peut-être pourquoi leurs parents ne peuvent s'offrir des demeures unifamiliales et des grosses voitures".

Les plaintes les plus constantes portaient sur les annonces télévisées de films présentés à la télévision et dans des cinémas. La plupart des commerciaux ramassent en un message d'une minute toute la violence qui prend place en 90 minutes ou en 2 heures dans le film. Il en résulte de brefs mini-drames effrayants et d'une incroyable cruauté. Certains parents mentionnèrent amèrement les commerciaux violents qui sont utilisés, pour annoncer des films, pendant les programmes destinés aux enfants ou à la famille (*Romper Room* y compris) et même pendant les services religieux.

A Kingston et à Sault Ste-Marie, on a critiqué les annonces de films, paraissant dans les journaux. Lorsqu'une certaine partie de l'auditoire critiqua le *Kingston Whig-Standard* pour avoir publié des annonces explicitement violentes de films pour cinémas de plein air, Fred Madden, le directeur de la publicité, expliqua que le journal avait refusé certaines annonces "bien que, déclara-t-il, je suppose que cela pourrait amener certains cinémas à se vanter d'avoir été mis à l'index par le *Whig-Standard* . . . ce qui équivaudrait à une mise à l'index à Boston".

A Sault Ste-Marie, l'éditeur du *Sault Star,* W.R. Dave publia en première page une réponse aux critiques formulées à l'endroit du journal et de ses annonces de films par la voie des audiences publiques de la Commission . . . Les annonces de films écrivit-il "essuyèrent le feu des critiques à cause de leur côté sensationnel. Quelques unes en fait choquèrent une grande partie de la population, mais on savait certainement à quel type de film on avait affaire et les clients qui savaient à quoi s'attendre n'étaient pas pris par surprise".

"D'autre part, les films porno font salle comble là où ils passent, pas seulement une fois ou deux mais pour plusieurs soirs. Il y a donc des gens dans la communauté qui veulent les voir. Ils ne m'intéressent pas, moi personnellement, mais je ne crois pas avoir le droit d'imposer aux autres mes échelles de valeur". Il y a des gens du domaine de la publicité qui se plaignent que les parents interprètent mal leur industrie.

J. J. Cronin, Président de l'Agence J. Walter Thompson, s'adressant à l'Association des radiodiffuseurs de Colombie-Britannique à Victoria (son discours comprenait en plus d'une présentation audio-visuelle, le mémoire de J. Walter Thompson à la Commission) déclara que trois spectateurs sur 10 croient que les annonceurs sont responsables des programmes qu'ils voient. Dans sa présentation, l'Association des annonciers canadiens fait ressortir que le public ne croit pas que les annonceurs soient responsables de la diffusion des nouvelles à caractère violent dans lesquelles leurs messages paraissent, mais il les tient responsables du contenu des émissions pendant lesquelles ces annonces paraissent, encore que des programmes directement patronnés par les annonciers constituent une exception aujourd'hui.

Moses Znaimer, le président de CITY-TV, une station indépendante de Toronto, brossa un tableau vivant des réalités économiques de l'industrie de la télévision. Il déclara en substance: "A CITY-TV, je ne réalise aucune émission à caractère violent; sur les 45 heures de programmes hebdomadaires, il n'y a pas une seconde de violence. La violence est importée. La violence à la télévision canadienne disparaîtra ou bien son importance ira en augmentant ou en s'atténuant selon la fantaisie des programmes américains au gré de la mode dictée par la société américaine . . . L'organisation économique de la télévision est ainsi faite qu'elle implique l'acquisition de programmes typiquement étrangers et essentiellement américains. Si je veux acheter, je n'ai pas de choix autre que les programmes disponibles. Le propriétaire d'une petite station n'a que peu de latitude pour faire son choix et n'achète que les programmes dont les stations plus importantes et plus riches n'ont pas voulu. Il n'est pas financièrement assez solide pour préparer des programmes de la qualité à laquelle les radiodiffuseurs américains ont habitué les téléspectateurs canadiens.

Voici textuellement ce qu'il dit: "Le téléspectateur canadien a été gâté à outrance. Il est habitué à obtenir la crème de la crème . . . Non seulement il insiste pour avoir ce qu'il y a de mieux mais il le veut une fois, ou même, deux ou trois fois par semaine. Y a-t-il un endroit au monde où le téléspectateur a le droit de regarder *Kojak* deux fois par semaine?" Quant à importer des programmes de Grande-Bretagne pour résoudre le problème, voilà ce que Mr. Znaimer en pense: "le spectacle américain de la qualité la plus basse remportera au Canada toujours plus de succès que le spectacle britannique le mieux réussi" . . . Il décrivit alors le manque d'intérêt des spectateurs pour les "plus exquises, les plus réussies, les plus brillantes productions de la télévision anglaise" qui se puissent acheter.

Bien que ce soient les organes d'information et de divertissement comme la télévision, les journaux, les magazines qui furent, et de loin, les plus critiqués, un géant de l'industrie du disque exprima l'avis que ce sont les disques qui affectent les enfants le plus profondément.

Sam Sniderman, le roi du disque qui détient, avec les disques A & A, près de la moitié du marché canadien des disques et des bandes enregistrées, fit ressortir que les disques écoutés à de nombreuses reprises, souvent dans l'intimité de la chambre à coucher des jeunes, influencent ceux qui les écoutent d'une façon particulière, sans commune mesure avec les autres média. Voilà des nouvelles qui seront peu réconfortantes à apprendre pour les parents qui, comme Mary Morris de Mississauga, ont choisi *d'écouter* les paroles de quelques disques les plus en vogue actuellement. Les couplets de chansons suivants ont été tirés du témoignage de Mme Morris devant la Commission:

"Il écharperait le visage de sa grand-mère
  s'il en avait la moindre chance.
Il vous en revendrait les morceaux
  tout cela pour un peu de fric.
Il se pensait le plus ignoble
  jusqu'à ce qu'il rencontre Sid le sauvage.
Sid était un sang-mêlé
  aux crapuleuses origines.

Il renversa une pinte de bière sur
les bottes de Benny.
Benny le regarda et Sidney le fixa
droit dans l'oeil.
Sidney choisit une lame de rasoir et transforma
Benny en chair à pâté.
Oh, quelle terrible vision, vision infernale
pour le grand plaisir des gens.
Sidney saisit une hachette et l'enfonça dans
le tête de Benny.
Les gens suffoquèrent à la vue du sang, était-
ce la fin d'un dur?
Ils procédèrent alors au sauvetage des débris.
Ils essayèrent de rassembler
les morceaux mais il en manquait
et certains arrivèrent trop tard.
Aussi Benny travaille-t-il maintenant pour Jésus,
comme gorille
aux portes de Saint-Pierre."

(chanson suivante)

"Entrez, entrez donc nous avons
le spectacle le plus étonnant . . .
Vous allez aimer cela, nous le savons,
entrez, entrez donc à l'intérieur.
Nous vous offrons des frissons, des chocs, des batailles
de flics supersoniques.
Laissez vos flingues à la caisse!
entrez, mais entrez donc!
Amenez-vous, amenez-vous voir le spectacle.
Derrière les barreaux, des têtes d'évêques en rangée
dans des bocaux;
Et une bombe à l'intérieur des voitures, spectaculaire,
spectaculaire!
Si vous me suivez, il y a pour vous quelque chose de
spécial à voir,
souffrance, souffrance! amenez-vous,
venez voir le spectacle!"

Mme Morris lut également les paroles d'un autre enregistrement populaire:

"Il se fait tard,
as-tu vu ma compagne, la mère?
dis-moi quand les copains arriveront!
Il est sept heures et je veux
danser le rock. Je veux me remplir le ventre de bière.
Mon père est saoul comme une barrique
pleine de singes et ma vieille
s'en fout.
Dans ses bottes et ses bretelles ma soeur a
l'air bien chouette.
Et une poignée de graisse dans les cheveux.
Gardez pour vous tous vos sermons
on en a marre de votre discipline.
Samedi soir est un bon jour pour la bagarre
mettons un peu d'action;
Prépare-toi, huile-toi comme un moteur diesel
il va y avoir de la danse.
Samedi soir est le
soir que j'aime.
Vive samedi soir, vive samedi soir.
Eh bien, y a du monde
ici ce soir!
Et moi je cherche
une pépée qui me veuille du bien.
Il va peut-être falloir que j'utilise la force pour avoir
ce que je veux;
Je vais peut-être prendre un petit verre et beugler
qu'elle est avec moi. La pétarade d'une moto et le
bruit d'un rasoir, voilà
deux bruits que j'aime.
Produit de la classe ouvrière dont le meilleur ami flotte
au fond
d'un verre".

Mme Morris cita alors non seulement ce qu'elle considère comme une chanson violente, mais une chanson qui rabaisse également terriblement les femmes.

"J'ai vu beaucoup de femmes qui
n'avaient pas eu de chance,
Je vous ai vue et vous aviez l'air de sortir
de dessous les roues d'un camion.
Ce n'est pas gentil à dire,
je suppose que je suis dur parfois,
Mais je vais vous mitrailler
le derrière si vous marchez sur
mes plates-bandes. Quand je vois venir la police
pour vous emmener,
Je me demande parfois ce qui se cache
derrière tout ce gâchis.
Vous étiez peut-être à l'avant-garde de
la lutte des femmes.
Vous en êtes rendue pourtant à laver
les escaliers des autres.
Je m'en vais dire au monde que vous êtes
une sale petite fille.
que quelqu'un saisisse cette salope par les oreilles
et la bouchonne,
Brossez-lui le dos et retournez-là;

Parce que je crois que cela fait des années qu'elle
n'a pas pris de bain.
Voilà ce que je pense de toutes
les filles sales:
Il vous faut nettoyer l'huître avant de trouver
les perles
Et comme les guenilles vous appartiennent,
Je m'appartiens,
Aussi ne vous montrez pas par ici
Avant d'avoir vu l'assistante sociale".

Son dernier exemple était non seulement violent, mais morbide.

"J'aime les morts avant qu'ils ne refroidissent,
J'aime leur chair bleuissante sur laquelle je jette
les yeux et ne vois rien;
J'aime les morts avant qu'ils ne se lèvent sans
adieu, sans au revoir;
Je n'ai jamais même connu ton visage pourrissant alors
qu'amis et amants se lamentaient sur
ta stupide tombe.
J'ai d'autres visées sur ton bien-aimé
Nous aimons les morts, nous aimons les morts, oui".

Que penser des concerts et des cinémas où se rendent les gens, après probablement y avoir réfléchi, quittant leur foyer et payant leur place?

La vedette de concert la plus souvent citée fut Alice Cooper. Plusieurs personnes attirèrent l'attention sur un incident qui eut lieu à Calgary au cours duquel un jeune garçon après apparemment avoir vu Cooper se pendre pendant un spectacle télévisé, se tua accidentellement en essayant d'imiter ce haut fait.

Il ressortait clairement des mémoires que, maintenant, lorsque les Canadiens pensent cinéma, ils ne font plus guère de distinction entre *sortir* pour voir un film ou en regarder un à la télévision. Selon R. W. Staples "les pendaisons publiques sont choses du passé mais leur sauvagerie est toujours là, bien vivante, offerte par les média dans des présentations telles que *S.W.A.T.*, *Mannix*, *Cannon* ou d'innombrables types du genre . . . sale-type-prêt-à-tout-pour-seulement-quelques-sous, qui tuent pour le plaisir des téléspectateurs. Les films qui ont été le plus souvent dénoncés sont des productions des années 1972-1975 comme *Jaws*, *The Godfather*, *Rollerball*, et *The Exorcist*. (Seul, *The Godfather* avait été présenté à la télévision au moment où les audiences prirent fin). Richard Pulsifer, directeur, décrivit les applaudissements de la salle à certaines scènes de *Jaws* alors qu'on voyait "des morceaux sanglants de chair qui volaient dans toutes les directions", et rapprocha cette scène de celle où, dans *1984* de George Orwell, on voit la populace applaudir l'écartèlement d'un être humain.

Dans une des premières lettres reçues par la Commission, on se plaignait des films projetés dans les avions pendant le vol: G.S. Arbus décrivit un film, *The Spikes Gang*, qu'il eut l'occasion de voir dans l'avion qui l'amenait d'Europe à Toronto. "C'était l'histoire de trois jeunes garçons sans malice et au passé propre de tout crime, qui commençaient à trouver la vie bien terne et qui décident, parce que la vie n'offre rien d'excitant, de s'acoquiner avec un cambrioleur de banque. Avant la fin du film, ils avaient tué plusieurs personnes et avaient eux-mêmes été tués".

Une enquête auprès des compagnies aériennes assurant des départs hors de l'Ontario a révélé qu'elles surveillaient ce problème de près: alors que SAS (lignes scandinaves) refuse tout film "où la violence, le sexe ou le crime occupent une part excessive", la British Airways fait passer les films si la violence gratuite peut en être éliminée et si la violence est essentielle à l'intrigue.

Air Canada, suivant en cela le système de classification américain, ne fait passer que les films ayant obtenu la cote G (destinés au public général) ou la cote PG (recommandés par les conseils de parents).

La Compagnie tient compte également des adaptations requises pour la télévision. Cependant, lorsque les membres de la Commission, au gré de leurs déplacements sur les lignes d'Air Canada, examinèrent la programmation des longs-métrages de cette compagnie, ils s'aperçurent que cinq des six films retenus portaient sur la violence, et qu'au moins l'un d'entre eux, *French Connection II*, n'a obtenu, en Ontario, que la cote "avec réserve".

Presque chaque plainte spécifique déposée contre les média, à l'exception des journaux, concernait une production américaine. Certains mémoires soulignèrent cet état de choses.

L'Institut de radiodiffusion pour enfants fit ressortir que le Canada ne produit pratiquement pas d'oeuvres d'imagination violentes pour la télévision "mais on achète un flot continu d'émissions violentes en provenance des Etats-Unis. Des producteurs de télévision canadiens de valeur jouent dans un théâtre dont presque tous les sièges leur tournent le dos".

Sharron McLauchlan de Mississauga voulut savoir si les programmes canadiens de télévision destinés aux enfants en bas âge favorisaient vraiment la sociabilité, et entreprit d'en étudier quatre. *Polka Dot Door*, *Friendly Giant* et *Mr. Dressup* se classèrent très haut dans l'échelle des valeurs prônant la sociabilité et bas dans celle des

valeurs anti-sociales et, dans presque tous les cas, les comportements et conversations anti-sociales étaient utilisés de façon constructive.

Cependant, il manque au quatrième, *Uncle Bobby*, "cette qualité salvatrice" ajouta-t-elle.

Garth Jowett, qui entreprit plus tard des recherches pour la Commission, prit la parole pendant l'audience de Windsor.

Il décrivit la domination des média par l'étranger comme un élément capital du problème complexe de la violence: "N'importe quel agent de police du pays est à même de constater que l'idée que se font les Canadiens des procédures judiciaires est tellement faussée par le commerce constant qu'ils ont avec le modèle américain, qu'ils ignorent totalement les procédures judiciaires canadiennes.

Nous avons entendu dire depuis de nombreuses années que les écoliers canadiens connaissent mieux les Etat-Unis que leur propre pays. Encore là, il faut voir le résultat de ce constant contact avec les média américains. Combien de temps allons-nous encore tolérer ce bouleversement de notre propre processus de socialisation"? demanda-t-il.

Bill Boyle de la Coopérative de productions cinématographiques de Toronto clôtura éloquemment ce débat sur la domination étrangère qui mine notre culture en déclarant: "Le cinéma est l'organe qui a le plus d'influence. Il décrit la vie en détails et détermine qui nous sommes et ce que nous sommes avec un discernement subtil dont on a très rarement conscience. C'est lui qui forge notre échelle de valeurs morales et notre comportement social. Comme un miroir, il nous réfléchit notre image. On ne peut nier l'emprise qu'il exerce sur nous et, plus spécialement, sur les jeunes. Le drame est que, l'image reflétée par le miroir n'est pas la nôtre, que les valeurs morales citées en exemple ne sont pas nôtres; nous ne nous retrouvons pas en tant que Canadiens dans ces gens qui passent sur l'écran, nous ne reconnaissons pas ce qui s'y passe. Toutes ces caractéristiques appartiennent à quelqu'un d'autre et nous restons nous, isolés les uns des autres".

Il y avait un autre côté au sombre tableau que brossaient des média la plupart des gens qui présentèrent des mémoires à la Commission. Cet autre côté a été défendu énergiquement à plusieurs occasions, pas toujours par des membres de l'industrie des communications. Les média présentèrent leurs explications, ou était-ce leur défense? en deux volets. L'un traitait de la violence en tant que divertissement. L'autre, plus complexe, traitait de la censure et du rôle des média dans une société libre.

L'argument le plus souvent avancé en faveur de la violence des personnages fictifs dans les médias est le rôle d'exutoire qu'elle joue. Parmi plusieurs porte-parole des média qui soutinrent ce point de vue, mentionnons Norman Marshall, un radiodiffuseur de Hamilton, membre du département des Arts et Communications au Collège Mohawk. Il attira l'attention des Commissaires sur des études remontant à quelque dix ans et portant sur la méthode cathartique. Richard Goranson, psychologue spécialisé en recherches à l'Université York (qui a subséquemment effectué une étude pour le compte de la Commission) réfuta la théorie du défoulement dans un mémoire intitulé "Le mythe du défoulement par l'agression de substitution". Il déclara que "la théorie du défoulement par agression de substitution ne vient pas d'Aristote, qu'elle est contraire au bon sens et contredite par une grande partie des chercheurs".

L'Association Canadienne des Radiodiffuseurs déclina l'offre de présenter un mémoire, mais son antenne régionale, l'Association des radiodiffuseurs du Canada central, fit remarquer que "les média n'ont, ni découvert, ni inventé la violence" et que les stations canadiennes tirent leurs ressources les plus importantes d'une cote d'écoute élevée qu'ils obtiennent en produisant des programmes non canadiens mais pour la plupart américains". Quels sont ces programmes américains? Selon J.J. Cronin, président de l'agence J. Walter Thompson (dans son discours de Victoria) les Canadiens ne sont pas des inconditionnels de la violence et quand on lui offre d'autres possibilités, le public les choisit. Les émissions les plus populaires dans la plupart des endroits où les enquêtes ont été effectuées comprennent: *Disney World*, *All in the Family*, *Happy Days*, *Rhoda*, M*A*S*H, *Chico and the Man*, *The Waltons*, *Carol Burnett*, et *Sonny and Cher*. Celles-là se défendent bien, devant *Kojak* et *la Soirée du hockey*.

George Lund, directeur du réseau de télévision CKSO à Sudbury déclara "que ce ne sont pas les stations de télévision qui décident quels programmes vont passer sur les ondes, ce sont les téléspectateurs.

Si les gens regardent *Swiss Family Robinson* en petit nombre et *Baretta* en grand nombre, ils se prononcent en fait sur les programmes qui passeront en ondes".

La Société de télévision Kawartha limitée réfuta l'allégation selon laquelle la télévision est responsable de la violence sociale en faisant remarquer que "la télévision n'existait pas au temps des Romains et des Chrétiens ni quand Hitler prit le pouvoir ni encore, du temps des batailles entre les Indiens et la cavalerie américaine. A la télévision, la grande majorité des malfaiteurs sont attrapés et punis, prouvant bien aussi aux spectateurs que le crime ne paie pas".

Pour plaider la cause des média, les arguments les plus percutants furent cependant l'obligation de favoriser la liberté d'expression et les dangers qui menacent les sociétés qui tentent de censurer les média. Ce point de vue fut soutenu par les porte-parole des trois quotidiens de Toronto:

Selon Douglas Creighton, éditeur et rédacteur en chef du *Toronto Sun*: "La moitié de la presse du monde entier n'est pas libre et la liberté est en danger quand on veut contrôler la presse, aussi bien intentionné soit-on. C'est l'indice d'un régime démocratique de voir la presse remplie de mauvaises nouvelles; quand la presse n'est remplie que de bonnes nouvelles, vous pouvez être sûrs que les prisons sont pleines de bonnes gens".

Selon Richard Malone, éditeur du *"The Globe and Mail"* . . . "La liberté de la presse est un principe inhérent non seulement à la *structure constitutionnelle* du Canada, mais c'est aussi un élément essentiel aux systèmes démocratiques. Le public a le droit de savoir et nous avons la responsabilité de le renseigner. Supprimer les témoignages de violence et de brutalité serait rendre un mauvais service à la communauté et cacherait au public la réalité et la nécessité de chercher des solutions. Les journaux, loin d'exploiter ou de provoquer la violence, ont joué un rôle majeur dans la recherche de ses causes et des remèdes".

Martin Goodman, rédacteur en chef du *Toronto Star*, déclara que "la presse canadienne, comme toutes les institutions publiques du Canada, se consacre à la réalisation d'une société libre de toute violence. Ce but ne sera atteint que si les citoyens sont au courant des dangers qui les menacent et non pas quand les dangers sont fardés ou passés sous silence".

Pour Douglas Trowell, président de la Société de radiodiffusion Shoreacres, "rien n'est plus violent que la mainmise sur quelqu'un d'autre. C'est *là* la sorte de violence qui m'inquiète le plus." W.R. Dane du *"Sault Star"* fit ressortir qu'il existe une différence entre " . . . la violence fictive des feuilletons à la télévision et celle qui éclate dans le monde et qui doit faire l'objet de reportages. Il y a aussi de bonnes nouvelles et elles sont nombreuses. Nous ne pouvons pas, par contre, passer les mauvaises sous silence et, en tant que société, nous ne pouvons pas en venir à la résolution des problèmes de ce monde si nous ne savons pas en quoi consistent ces problèmes . . . Un journal est le reflet du monde qui l'alimente et, comme dit Gogol dans la comédie satirique *"l'Inspecteur général"* "ne blâmez pas le miroir si votre visage est imparfait".

Ce ne sont pas seulement les porte-parole des média qui s'inquiétèrent de la censure. Voici ce qu'en dit l'Ecole maternelle coopérative Shamrock de Bridgenorth ". . . en fin de compte, la censure est une affaire individuelle. Nous ne sommes pas, en principe, contre la censure, mais nous sommes contre ces censeurs qui disent agir par vertu . . . Car évidement, la vertu appelle la répression: ceux qui croient en la vertu doivent s'assurer que la vertu est respectée".

Selon la Commission scolaire de Dryden: "La censure n'est pas une solution. Une plus grande censure nous rapprocherait un peu plus du *"1984"* de George Orwell, ce contre quoi tous les Canadiens doivent lutter".

Selon le Comité spécial sur la violence réuni par le maire de Windsor: "Alors que nous recommandons fortement aux média de prendre les mesures internes de réglementation pour se mettre au diapason des attentes de la société en ce qui concerne l'ampleur excessive de la violence, nous exhortons également la Commission royale de renoncer à recommander la censure du contenu des média pour en arriver au même but".

Rebecca Johnson, présidente du Comité consultatif CKPR-TV à Thunder Bay, déclara "les conclu-

sions de la Commission penchent vers la censure si tous les autres remèdes s'avèrent inefficaces. C'est une solution qui ne résoudrait pas le problème et à laquelle on doit s'opposer" . . .

Raymond Smith, directeur du réseau régional de bibiothèques d'Algonquin, affirme: "Je mets en question tout ce qui entrave la liberté de l'information . . . Va-t-on me demander de retirer un livre comme Orange Mécanique (*Clockwork Orange*) de la circulation si les films sont jugés trop violents pour la télévision?"

La Fédération des Associations de parents et professeurs de l'Ontario déclara: "A notre avis, la situation actuelle ne requiert *pas* de censure de la part du gouvernement".

Les tenants de l'autre attitude à tenir sur la question controversée de la censure firent connaître leur point de vue par la voix, entre autres, de D.R. Ferguson d'Ottawa qui s'oppose aux média qui "brandissent" le slogan "Liberté de la presse" pour se permettre de faire tout ce qu'ils veulent"; dans la même veine, Wilfred Nuss du Collège Fanshawe croit "qu'il est temps que le gouvernement intervienne pour faire disparaître la violence de la télévision", et Betty Borg de Peterborough, conclut: ... "que nous devons, en tant que société restreindre la liberté de ceux qui veulent tirer des gros profits de notre faiblesse et de notre insouciance".

Un sondage effectué auprès de 119 foyers de Sioux Lookout démontra que les gens croyaient qu'un organisme indépendant comme le gouvernement devrait censurer la télévision.

Etant donné l'insatisfaction profonde des gens, quel usage font-ils réellement des média?

Les réponses vinrent sous forme d'enquêtes détaillées entreprises par des associations paroissiales et scolaires. On y découvre de fascinants aspects aux sentiments complexes faits de haine et d'amour qui nous lient aux média et plus spécialement, bien sûr, "à cet étranger dans nos maisons" qu'est la télévision? Quand les enfants regardent-ils la télévision? Une enquête réalisée à Hamilton indique que les enfants en bas âge la regardent le matin et les plus âgés, dans la soirée.

A Sioux Lookout, les résultats d'une enquête démontrèrent que 80 % des enfants regardent la télévision après l'école et le soir alors que 4% seulement des jeunes interrogés (dont l'âge moyen était de huit ans) la regardaient le matin. Selon cette enquête, 98% des enfants de septième et huitième années la regardaient le soir.

Combien les enfants consacrent-ils de temps à la télévision? Selon la Commission scolaire de London, 25% de tous les enfants âgés de deux à 11 ans regardent au moins une demi-heure d'émissions à caractère violent et une autre demi-heure de dessins animés axés sur la violence tous les jours . . .

Le Collège St. Lawrence à Cornwall est d'avis que 50% des enfants regardent quotidiennement la télévision pendant plus de trois heures, alors qu'à Sioux Lookout, 50% des jeunes de septième et huitième années y consacraient de une heure à trois heures, 40% de trois heures à six heures et 10 pour cent plus que cela.

Jusqu'à quelle heure les enfants veillent-ils, et par conséquent, jusqu'à quelle heure regardent-ils la télévision? Ils est ressorti d'une étude réalisée par Educom, un groupe d'Hamilton que l'heure du coucher variait de 19h à 20h30 pour les jeunes enfants. Pour les enfants de neuf à 12 ans, les heures variaient de 20h30 à 22h. Les adolescents, eux, se couchaient après 21h30. Pour tous les groupes d'âge, l'heure du coucher était plus tardive en fin de semaine. Une étude réalisée par les étudiants de l'école secondaire Grimsby révéla que 67% des enfants âgés de sept à 15 ans étaient encore debout après 21h.

Les gens guident-ils leurs enfants dans le choix des émissions et censurent-ils certains programmes? A Sioux Lookout, la réponse fut un oui fracassant et à Grimsby, la réponse fut aussi positive pour la période pendant laquelle les enfants sont en maternelle alors que 60% des parents limitent le temps consacré aux dessins animés. Par contre les parents d'enfants de cinquième année ne semblent pas au courant des programmes que leurs enfants regardent et seulement 10% des enfants de sixième année se voient imposer par leurs parents certaines restrictions aux heures d'écoute.

Le groupe du Collège St. Lawrence est aussi d'avis que les parents ne sont pas au courant de ce que leurs jeunes regardent.

Le Club Rotary de Kenora fit une enquête auprès de ses membres dont 74% déclarèrent que c'est aux parents qu'incombe la responsabilité de

guider leurs enfants dans le choix des programmes, mais seulement 14% s'en occupent vraiment en pratique.

Quelles émissions les enfants regardent-ils? L'enquête réalisée à Sioux Lookout auprès d'enfants dont l'âge moyen était de huit ans, révéla que 42 pour cent préféraient *Bugs Bunny*, 38 pour cent *The Partridge Family* et 27 pour cent *Sesame Street*.

A Grimsby, les favoris se révélèrent être: *Popeye*, *Bugs Bunny*, *Road Runner*, *M*A*S*H* et *S.W.A.T.* A Grimsby, les émissions préférées des élèves de cinquième année sont des émissions à caractère violent. La Commission scolaire de Hamilton procéda à des expériences sur deux groupes témoins: le premier regardait la télévision plus de trois heures par jour et le second moins de trois heures par jour. Ceux qui faisaient partie du groupe "plus de trois heures" aimaient les histoires de détectives et les histoires policières autant que les émissions sportives dans lesquelles les qualités de durs sont admirées.

Ceux qui regardaient moins de trois heures par jour préféraient des histoires d'aventures ou des histoires du monde médical dans lesquelles les héros devaient résoudre des problèmes. A Grimsby, des enfants âgés de sept à neuf ans déclarèrent aimer une très grande variété d'émissions dont le "*Six Million Dollar Man, Happy Days, Baretta* et *Star Trek*". Les enfants de 10 à 11 ans, eux, aimaient *S.W.A.T., Hogan's Heroes* et *Welcome Back Kotter*. De 12 à 15 ans, les enfants aimaient *S.W.A.T., Starsky and Hutch* et *Baretta*. On observera que ces programmes sont tous de production américaine. Les élèves de huitième année s'identifiaient à des surhommes comme *Spiderman, Batman, Superman*.

A Sioux Lookout, 40% des jeunes aiment les spectacles "drôles" alors que 24 pour cent aiment les spectacles qui "font peur".

Quels livres et bandes dessinées les enfants aiment-ils? Une enquête réalisée à Stratford dans une école secondaire du centre-ville, auprès d'enfants de neuf à 12 ans, démontra que les livres dessinés préférés étaient: *Archie, Peanuts, Spiderman, Bugs Bunny, Richie Rich, Mad, Mickey Mouse, Dennis the Menace, Porky Pig*. Les bandes dessinées préférées étaient *Peanuts* (39 pour cent) et *Hi and Lois* (10 pour cent).

A Sarnia, le Nu Chapter du Delta Chi Sigma rapporta que la plupart des enfants déclarèrent qu'ils peuvent très rarement lire des livres de bandes dessinées car "qui peut se les offrir?"

Qu'est-ce que les gens pensent de la violence dans les média? Quatre-vingt dix pour cent des paroissiens de l'Eglise catholique Ste. Marie à Fort Frances qui furent interrogés étaient d'avis qu'il y a de nos jours, trop de violence dans les média; soixante-deux pour cent des gens interrogés dans l'enquête du Collège St. Lawrence pensaient que la violence à la télévision influait sur la santé mentale; lors de l'enquête réalisée par l'Association des femmes d'affaires et de carrière de Brampton, quatre-vingt un pour cent des jeunes déclarèrent qu'ils n'oublieraient jamais certaines émissions qu'ils avaient vues et, de vingt à vingt huit pour cent des adultes interrogés déclarèrent n'avoir aucune opinion à ce sujet.

Dans l'enquête réalisée à Sioux Lookout, 72 pour cent des 119 familles qui répondirent à l'enquête pensaient que la violence à la télévision était en partie responsable de la violence dans la société.

Une enquête à l'école secondaire de Port Colborne établit que "filles et garçons sont d'accord pour reconnaître que la télévision est, de tous les média, l'organe qui exerce le plus d'influence; que la violence corrompt les esprits de plus en plus jeunes, que les actions criminelles dépeintes à la télévision sont facilement imitables par des gens désespérés et, qu'enfin, les étudiants eux-mêmes sont vulnérables à tout ce qu'ils voient, lisent et qu'ils sont devenus insensibles à la violence, ce qui angoisse certains d'entre eux.

Finalement, mentionnons entre parenthèses qu'une étude effectuée à l'école secondaire Queen Elizabeth à Sioux Lookout, dans le cadre du cours 400 "L'homme dans la société", demanda à de jeunes enfants de choisir ce qu'ils aimeraient faire plus tard: 48 pour cent dirent qu'ils voudraient être gorille, 16 pour cent veulent être poisson, 24 pour cent bébé tortue et 12 pour cent, arbre!

Comme le démontrent les enquêtes, les gens font une grand consommation des produits offerts par les média et, comme leurs critiques le prouvent, ils sont nombreux à ne pas aimer ce qu'ils voient. Pour quelles raisons? Alors que de nombreux mémoires ne firent que mentionner

l'influence des média, d'autres soulignèrent cet aspect de la question.

Le juge Raymond J. B. Cramer de la Cour provinciale, déclara qu' "un contact continuel avec la violence par l'intermédiaire des média fait vivre les gens dans la crainte et les rend indifférents à la violence réelle".

Mary Mainwaring et Mme H.D. Saravanamuttoo d'Ottawa, soutinrent que "chez l'adolescent moyen, il résulte de ce contact avec la violence un accroissement des facteurs qui caractérisent ordinairement les sujets souffrant de troubles psychologiques et, parfois, les défavorisés sociaux".

Les média, la télévision en particulier, nous disent ce qu'on attend de nous si l'on en croit les mémoires et les enquêtes que la Commission a reçus de psychologues du comportement et de gens ordinaires ayant observé leur propre famille.

Robert C. Kaill, du département de sociologie et d'anthropologie de l'Université de Guelph fit remarquer que "lorsque le prétendu héros d'une histoire fait usage de la violence pour atteindre certains buts acceptables, il légitime la violence en elle-même.

Kojak, par exemple, prouve régulièrement chaque semaine, que la seule façon efficace de venir à bout des malfaiteurs ou des gens soupçonnés d'avoir commis des délits, est de recourir à la plus rude des férocités psychologiques et physiques. Ce qui ne sert qu'à convaincre les spectateurs, jeunes et vieux, qui n'ont pas atteint une pleine maturité que c'est ainsi qu'on traite avec les autres gens . . .

A Kingston, un membre de l'assistance décrivit comment son jeune fils jouait au hockey: son ami et lui se font quelques passes avec la balle qu'ils utilisent puis, jetant leur bâton, ils commencent la bagarre. La raison: A regarder les matchs à la télévision, ils s'imaginaient qu'un match de hockey consiste à se passer la rondelle puis à se battre.

L'Association canadienne des chefs de police lança le cri d'alarme suivant: "de nombreuses émissions, sans faire montre véritablement de violence physique et cruelle, exposent très clairement comment procéder à des opérations illicites et des rackets (des extorsions en particulier) et sèment ainsi des idées dans les jeunes esprits. Nous croyons que lorsque les gens ont réussi à atteindre un certain équilibre de vie, ils ne sont plus guère influençables mais, pendant les années de formation, les modèles de comportement qui leur sont offerts sont déterminants".

Parents et professeurs se montrèrent inquiets devant la montée et l'augmentation de la violence dans les cours de récréation, et le vandalisme à l'école ainsi que d'autres conséquences négatives furent attribués à l'influence des média . . . La Commission scolaire de North York constata qu'un nombre écrasant de professeurs de maternelles et de troisième année de même que la moitié des professeurs de sixième année ont remarqué chez leurs élèves des comportements tirés tout droit des émissions télévisées, des imitations, en particulier, de héros et personnages de la télévision comme ceux du *Six Million Dollar Man, Batman* et *Evel Knievel.* On y a noté des incidents mettant en relief le peu d'esprit sportif, un langage lamentable, de la bagarre, le recours aux armes utilisées dans les arts martiaux orientaux, de même qu'un comportement généralement passif, peu d'activités extérieures, peu de lecture, un manque de créativité, et d'imagination et très peu de faculté de concentration.

Pour la Commission scolaire catholique du Grand Sudbury, le jeu à l'école constitue "le reflet, l'écho des pensées profondes de l'enfant qui sont devenues de plus en plus violentes au cours des dernières années." Les jeux qu'on appelait "pour rire" sont passés de mode et ont été remplacés par des jeux comme le viol auquel des enfants de cinquième année jouent dans la cour de récréation et Kung Fu qui ont le plus de faveur chez les enfants de tous les âges".

Les jeunes eux-mêmes se plaignent de l'augmentation de la rudesse dans les jeux et du peu de tenue du langage. Un professeur se plaint de la violence qu'on trouve dans les rédactions et des échanges verbaux plus violents tels que "Je te tuerai".

Kathryn Nicholson, professeur à Sioux Lookout, a noté une augmentation de la violence lors des jeux dans la cour de récréation. Le Conseil des écoles séparées catholiques du Comté d'Hastings et Prince Edouard nota également des imitations déjà mentionnées de Kung Fu et de *Six Million Dollar Man.* Vivian Laukkanev de

Geraldton remarqua de nombreux matamores du genre de "Fonzie et Sweathog", de même que des combats à la Kung Fu dans les cours de récréation.

"A la suite d'un certain nombre d'histoires télévisées traitant d'incendies criminels, plusieurs incidents se sont produits dans notre localité" ajouta-t-elle. Il y a de moins en moins de respect pour la vie et la propriété des autres . . . la violence radiodiffusée contribue au déclin de notre civilisation.

Margaret Maier, professeur suppléant à Thunder Bay déplore le fait que les enfants ne savent pas écrire d'histoires simples sans singer ce qu'ils voient à la télévision; de plus la longueur de leur histoire est proportionnelle au nombre de personnes tuées ou blessées. Ils ne font montre d'aucune imagination originale. Hormis une demi-douzaine d'honnêtes travaux d'une page, les narrations reflètent les émotions fortes de gens violents ou l'indifférence devant le meurtre, l'égocentrisme insensible de l'auteur. 90% des narrations de la classe de rédaction et de composition traitent d'assassinats, de vols ou de violence pour jouer.

W.A.Book, directeur de l'école secondaire de Fort Frances, fit remarquer que "les filles utilisent beaucoup plus la force physique et vont même jusqu'à se battre; leur langage est devenu même plus violent que leurs actes. Les garçons et les jeunes gens qui traditionnellement mettaient dans leurs batailles l'accent sur la force physique, le font toujours mais ce qui était bagarre à coups de poings, est devenu combat sans armes avec comme seule règle la mutilation ou la mort de l'adversaire. Beaucoup plus de combattants prennent le chemin de l'hôpital qu'avant".

D'autres catégories de la population ne sont pas mieux traitées: la Commission scolaire de Toronto nota que les annonces publicitaires sont pleines "d'insultes évidentes et grossières à l'égard des femmes". Le docteur en sociologie, J.E. Callagan de l'Université de Guelph, fit remarquer que la télévision dépeint "un nombre nettement plus important de femmes dans des rôles de criminelles qu'on ne le faisait auparavant et il sera peut-être possible d'établir un rapport entre cette tendance et le nombre et le type de crimes commis par des femmes dans l'avenir . . ."

Dans une étude solide sur le rôle des média dans le processus de socialisation des hommes et des femmes, Lynne Thornburg, de Thunder Bay, définit le portrait actuel des femmes dans les média comme "stéréotype . . . il y a outre l'épouse et mère, l'idiote, la prostituée, la femme objet, la victime".

Les films actuels sont peuplés de femmes maltraitées, négligées et d'autres, n'ayant plus rien d'humain. Il en résulte que les sexes sont nettement séparés et il se peut que se perpétue ainsi l'état d'infériorité des femmes dans les média et dans la réalité. Il est peut-être difficile pour certains enfants de discerner où est vraiment la réalité entre le modèle que présentent les parents et celui que présentent les média.

Trevor Thomas, directeur des services généraux de l'hôpital psychiatrique de Waterloo, parla de la présentation que font les média d'une autre minorité de la population: . . . "en incluant des énoncés tels que 'un ancien malade mental libéré depuis peu d'un hôpital psychiatrique' on perpétue le mythe qui veut que les gens qui ont été soignés dans un hôpital psychiatrique sont violents et dangereux".

Des chercheurs ont démontré que ces gens sont moins susceptibles de commettre des actions criminelles que ceux qui ne reçoivent pas de tels soins". Il ajouta: "En tant que coordinateur de 'Parents anonymes' de Kitchener Waterloo, je m'inquiète de voir le coroner autoriser la diffusion à la presse, des renseignements sur les enfants maltraités en vue de choquer le public. Par cette façon de faire, le public est amené à réclamer plus de poursuites en justice, ce qui ne contribue qu'à l'augmentation du nombre des cas d'enfants maltraités".

John Elliot, du Service d'entraide aux familles de la région de Niagara, déclara que la Société pour la sauvegarde de l'enfance s'inquiétait devant le déferlement constant de la violence dans les média qui peut conduire à sa régularisation dans la société; les enfants tiennent pour acquis que le monde est réellement ce chaos, cet univers désordonné de sauvagerie que dépeignent la télévision et les films. Les enfants ayant des problèmes personnels, ceux qui sont mal adaptés dans la société et qui ont besoin de satisfactions immédiates, trouveront peut-être un refuge dans

ces images et s'identifieront peut-être d'une façon dangereuse pour la société, aux héros de ces situations dans lesquelles ils trouvent un assouvissement à leurs instincts.

M. Elliot cita en exemple le cas d'une jeune fille de 15 ans qui déclara à sa mère adoptive qu'elle avait envie de poignarder quelqu'un et que cette idée lui était venue après avoir appris, par des reportages, qu'une jeune fille de 16 ans s'était fait poignarder dans le métro de Toronto. "La description de la violence, la publicité qu'on lui donne, alliées à la crainte, la frustration, la colère et toute une kyrielle d'autres facteurs semblent former un cercle vicieux qui voit la violence se nourrir de publicité et la publicité vivre de la violence. Nous devrions être plus inquiets que nous ne le sommes devant l'affaiblissement de notre sensibilité dû à l'acharnement des média à peindre la brutalité".

Il ne faudrait pas croire que l'âge soit un rempart au mal insidieux que distillent les média. Un mémoire présenté par un groupe de l'âge d'or du Centre des bons compagnons d'Ottawa, fait remarquer "que les citoyens du troisième âge sont très souvent les victimes de la violence à la télévision".

Devant les vols de sacs à main, les attaques de rues, ils craignent de plus en plus de quitter leur logis et de s'aventurer seuls dans les rues . . . ils ont peur pour leurs petits-enfants et se demandent quelles seront sur eux, les conséquences de cette violence.

Paul S. Licker, membre de l'Institut des Communications sociales à l'Université St Paul, à Ottawa, dans un mémoire présenté en son nom personnel sous le titre "Chacun à son goût" ou "des résultats à part pour gens à part" recommanda instamment qu'on fasse des recherches plus poussées sur les incidences de la violence à la télévision chez les personnes âgées qui se rappellent et analysent leur propre passé mais qui, contrairement aux enfants, n'ont pas devant eux l'avenir qui apportera des solutions au mal.

Pour finir, voici l'exposé des conséquences sur un jeune homme, d'un reportage de presse. C'est par pure coïncidence que la Commission entendit parler, raconté par David Talbot de Bancroft qui faisait autrefois partie de la force de police du Grand Toronto, d'un incident au cours duquel il avait recueilli un jeune Indien qui, dans une tentative de suicide, s'était jeté devant un train du métro à Toronto. Ce jeune homme avait lui-même, cinq semaines auparavant, raconté cet incident pendant une audience. Les deux comptes rendus de cet incident se rejoignent sur l'essentiel, à savoir que le jeune autochtone s'était senti déprimé après avoir lu dans le *Toronto Star* l'histoire d'un autre Indien qui s'était suicidé au même endroit, deux jours plus tôt. Il n'avait pas l'impression d'exister vraiment et pensait qu'en se suicidant il ferait les manchettes et vivrait dans l'esprit des gens pendant quelque temps du moins.

L'industrie des communications ne fut pas la seule qui donna lieu à de vives critiques: de nombreux éditorialistes et universitaires s'opposaient, à certains aspects au moins, de la Commission elle-même.

Desmond Ellis, attaché au département de sociologie de l'Université York, pensait, quant à lui, que la présence de la Commission ne servait qu'à divertir l'attention et les fonds disponibles pour la recherche des causes réelles de la violence: soit les conditions sociales comme le surpeuplement des villes, la pauvreté, les logements inadéquats.

David Bradley, chef du département des Communications du Collège St. Clair de technologie et des arts et métiers, déplora les menaces discrètement voilées contenues dans le rapport provisoire de la Commission, "qui ont transformé ce qui aurait été un débat mesuré en un véritable affrontement . . . le mandat de la Commission est simpliste et borné". Ce n'était pas l'avis de la plupart des gens. La plupart des hommes, femmes et enfants qui prirent la parole au cours des audiences le firent d'un ton sérieux, raisonnable et plein d'espoir. Si l'éditeur Jack McClelland que l'on voit dans le film *Réflexions sur la violence* estimait que l'objectif premier du monde des affaires n'était pas de faire le bien mais plutôt de plaire aux actionnaires, il y en eut d'autres qui pensaient que les deux objectifs n'étaient pas incompatibles. Ainsi, la présentation audio-visuelle de J. Walter Thompson signalait que les messages publicitaires se perdaient dans le sang des programmes et adjurait les annonceurs de réfléchir avant de commanditer des spectacles violents.

Barry Wenger fit remarquer que les éditeurs de journaux ont le pouvoir et la responsabilité de dire en des mots simples que les braves gens détestent la violence sous toutes ses formes. Ils sont nombreux à le faire, mais il y en a aussi d'autres qui ne le font pas. Il fut particulièrement utile que les gens après avoir exposé ce qui les angoissait aient pu ensuite faire des suggestions constructives. La Commission reçut littéralement des milliers de recommandations sous forme d'exposés, enquêtes, rapports et lettres.

Une idée qui fut souvent avancée des cours en techniques des média destinés aux gens de tout âge pour leur permettre de comprendre les média c'est d'en faire usage plus intelligemment et avec plus de discernement.

Seth Feldman, attaché au département d'anglais de l'Université de Western Ontario, déclara dans un exposé présenté en son nom personnel que "les cours de cinéma et télévision sont toujours considérés comme un luxe dans les écoles primaires et secondaires et ont été accusés, tout comme d'autres innovations du milieu scolaire, de détourner les écoliers de leurs études fondamentales.

On peut toutefois se demander ce qui peut être plus fondamental dans l'éducation d'un enfant que la compréhension des 20,000 heures de télévision et de cinéma qu'il ou qu'elle aura absorbées avant d'atteindre 18 ans? Les enfants qui vivent dans le monde imaginaire de l'écran sont-ils au courant de son fonctionnement? Savent-ils qui le gouverne? les raisons de son existence même? Comprennent-ils l'influence qu'il a sur eux et les autres variantes possibles pour remplacer le statu quo? Serait-ce un luxe pédagogique, une distraction peu justifiée que de mettre les conclusions de ce rapport à la disposition des enfants au sujet desquels la Commission s'est si inquiétée?"

Il est recommandé parmi les autres suggestions de

- Classer les émissions de télévision et les films selon le degré de la violence qui s'y trouve.

- Diffuser cette classification sur une grande échelle par l'intermédiaire des guides-horaires de télévision, de mises en garde spéciales à la télévision ou dans les feuillets d'informations distribués par le gouvernement (comme les avis accompagnant les chèques d'allocations familiales).

- Fournir des renseignements explicites sur le contenu des programmes, spécialement sur les programmes dont les sujets, à cause de leur nature violente ou érotique, ne conviennent pas à toutes les catégories d'âge de spectateurs.

- Surveiller les programmes au moyen de comités de surveillance, soit indépendants soit gouvernementaux.

- Revoir les horaires des programmes afin de placer les programmes à contenu violent à la fin de la soirée, à minuit même.

- Réaliser les projets déjà annoncés de développement de Télé-Ontario, le réseau provincial à mission éducative, particulièrement dans le Nord où il y a très peu de choix en matière de télévision.

- Encourager les écrivains, les artistes et les techniciens par l'intermédiaire du Conseil des Arts de l'Ontario.

- Fixer des heures d'écoute familiale soit à partir de 16h jusqu'à 22h (bien que la plupart des recommandations parlaient de 19h à 21h, comme cela se passait alors aux Etats-Unis).

- Faire censurer le contenu des films par la Commission de la Radio-Télévision et des Télécommunications.

- Poursuivre en justice les auteurs de violence injustifiée au cours d'événements sportifs.

- Supprimer les séquences publicitaires violentes ou inappropriées pour annoncer les films à venir dans les cinémas quand passent des films pour enfants et pendant les heures d'écoute des enfants à la télévision.

- Appliquer plus strictement les lois actuelles concernant l'admission des jeunes dans les cinémas où passent des films interdits à certains groupes d'âge.

- Tenir les annonceurs responsables de ce qui passe pendant les émissions au cours desquelles passent leurs annonces.

- Editer une brochure sur l'utilisation de la télévision.

Tout en réclamant des améliorations de la part du gouvernement et des entreprises, un grand nombre d'intervenants autres que les porte-parole de l'industrie de la télévision ont insisté pour que les familles assument leurs responsabilités: les parents, disent-ils, doivent contrôler le temps que leurs enfants passent à la télé, fixer une heure limite à respecter tous les jours, se charger de parcourir les guides de programmes de télévision pour choisir les programmes avec leurs enfants et parler de ce qu'ils voient.

L'Institut Vanier pour la famille résuma les points de vue de la façon suivante: "Ce n'est pas seulement le gouvernement ou les entreprises de communication qui doivent faire viilance mais c'est chacun de nous . . . "

Si l'on en juge par l'intérêt et l'inquiétude suscités, un grand nombre de gens en Ontario sont prêts à relever ce défi et désireux de le faire.

Chapitre 4

Conclusions

Après deux ans environ d'enquêtes et de recherches, les Commissaires ont reconsidéré le mandat qui leur fut confié au moment où la Commission était créée, en mai 1975.

1. *Il s'agissait pour la Commission d'étudier les effets, sur la société, des manifestations grandissantes de la violence dans les entreprises de communications.* Cette mission a été remplie dans trois principaux domaines:
– étude des recherches antérieures faites sur le sujet;
– étude de la situation actuelle telle que perçue par le public;
– étude de sujets spécifiques commandées par la Commission. Une bibliothèque permanente groupant toute la documentation disponible sur le sujet, soit plus de 4,000 documents, a été constituée. Ces documents sont très variés et comprennent des études d'envergure en plusieurs tomes tout comme des rapports d'expériences sur le plan individuel et en laboratoire ne touchant qu'un seul aspect du sujet.
Les Commissaires ont visité 15 pays dont les gouvernements, les entreprises de communications, les professeurs d'université et d'autres ont fait et continuent de faire des recherches à ce sujet, allant, dans certains cas, jusqu'à combattre les effets de la violence dans les organes d'information. Le sujet a été discuté à fond avec des acteurs, des critiques, des censeurs, des scientifiques, des agences publiques et privées, des écrivains, des directeurs, des producteurs et des cadres des réseaux de télévision dans les principaux centres de production d'information et de divertissement aux Etats-Unis qui fournissent de loin la majeure partie des films et des programmes de télévision violents. Au Canada, un complément de recherches a permis de combler des lacunes de la documentation déjà disponible, et de situer le problème dans le contexte canadien.

2. *La Commission devait établir si oui ou non il existait une relation ou un rapport de "cause à effet" entre ce phénomène et la fréquence des crimes dus à la violence dans la société.* En bref, la réponse est oui. Ce qui est moins clair, c'est l'intensité de la relation. Des taux de criminalité qui montent ou baissent d'une année à l'autre ne peuvent

constituer une preuve concluante, parce que nul ne connaît ou ne peut prévoir la situation qui prévaudrait si le phénomène de la présentation croissante de la violence dans l'industrie des communications n'avait pas atteint son haut niveau actuel. Il est évident que la violence dans les organes d'information n'est pas la seule cause du crime. Même si les résultats obtenus variaient légèrement d'une expérience à l'autre, c'est, toutefois, l'une des seules causes que l'on ait pu mesurer parmi tous les éléments présents dans la société qui ont pu contribuer à l'augmentation de la violence. De nombreuses personnes deviennent de plus en plus indifférentes à la violence qui frappe autrui tout en craignant de plus en plus pour leur propre sécurité chez elles, dans la rue, dans les parcs et dans leur quartier. Si toute la violence dépeinte dans les milieux intellectuels nord-américains pouvait être mesurée et les dangers potentiels qu'elle représente évalués comme le sont les additifs nocifs d'une boisson ou d'un aliment, ou encore comme le sont les éléments polluants de l'air ou de l'eau, tels le plomb, l'amiante ou le mercure, il y a peu de doute que la société aurait déjà exigé que cette violence cesse comme elle l'a déjà fait pour des dangers qui peuvent être évalués directement en termes de maladies ou de morts.

3. *La Commission devait organiser des audiences publiques afin de permettre aux groupes et aux organisations, aux particuliers et aux représentants de l'industrie de la communication de faire connaître leur point de vue à ce sujet.* C'est ce qui a été fait. Au cours de 61 séances publiques, dans des villes et des villages de toutes les régions de l'Ontario, la télévision de divertissement a été l'objet principal des critiques à cause de son contenu violent. Les films, les articles des journaux, les revues de télévision, les livres de bandes dessinées, les magazines, la musique rock et la radio furent également la cible de critiques.
Plus de 1,000 particuliers et organismes ont soumis des mémoires écrits, ont fait des exposés ou ont fait parvenir des lettres. La plupart des citoyens, des plus jeunes aux plus vieux, semblaient éprouver au plus profond d'eux-mêmes le sentiment qu'il ne pouvait sortir rien de bon pour la société, et qu'il pouvait peut-être même résulter beaucoup de mal, de tout ce temps et cet espace consacrés par la télévision et, à un moindre degré, par les autres organes d'information, aux programmes axés sur le crime et aux événements sportifs marqués par la violence. Les porte-parole de la télévision de divertissement n'ont pas essayé de se défendre à partir d'arguments ayant pour base la morale ou un code d'éthique car, de toute évidence, une telle défense n'était pas valable.
Ils ont fait valoir, en somme, que, compte tenu de la concurrence, ils n'avaient pas d'autre choix, s'ils voulaient continuer de faire des profits. On avait l'impression que, pour eux, le profit primait plutôt que la responsabilité. Les représentants des journaux et de la presse écrite prétendaient que leur métier exigeait qu'on rende compte des événements et des affaires publiques, qu'ils soient de nature violente ou non, tandis que les porte-parole de l'industrie du livre avançaient que la liberté artistique justifiait tout excès apparent.

4. *La Commission se devait, si les circonstances le justifiaient, de faire des recommandations pertinentes au sujet des mesures à prendre par le Gouvernement de l'Ontario, par les autres ordres de gouvernement, par le public en général et par l'industrie de la communication.* Dès que les audiences publiques, les consultations à l'étranger et les recherches furent terminées, que la documentation existante fut étudiée, il a fallu que les Commissaires analysent et approfondissent les prises de position adoptées au cours de plus de deux années d'études intensives du sujet. Dans tous les pays où le sujet a été étudié, la majeure partie des recherches faites dans plusieurs langues, en venaient à la conclusion que la violence dans les média a des effets potentiellement nocifs. Ces recherches ont amené quelques gouvernements à interdire certaines émissions qu'on voit régulièrement au Canada. Par ailleurs, aux Etats-Unis, l'Association médicale américaine (AMA), les Associations de Parents (PTA), et le Comité d'action pour la télévision enfantine sont intervenus auprès des responsables des média pour qu'ils procèdent à l'assainissement des oeuvres qu'ils présentent.
Le gouvernement de l'Ontario et certaines compagnies importantes, tant canadiennes qu'américaines, ont exigé que leurs messages commerciaux à la télévision ne soient pas montrés pendant des émissions violentes. Des agences de publicité,

notamment la plus importante au monde, J. Walter Thompson, ont conseillé à leurs clients de ne pas utiliser des émissions violentes pour faire passer leurs messages publicitaires. Il semble qu'on puisse donc conclure que de nombreux éléments de la société prennent de plus en plus conscience de la menace que constitue pour elle la violence dans les média et qu'ils sont également convaincus qu'il faut combattre cette violence. La Commission royale, à partir de ses propres recherches, est également de cet avis.
Il se dégage des informations que nous avons recueillies, tant du côté universitaire que du côté de l'industrie, une impression générale quant aux causes de l'accroissement rapide de la présentation de la violence.

Il y a 50 ans, on considérait que la violence était un problème à la radio. Il y a 30 ans (25 ans au Canada), au moment de l'introduction sur une grande échelle de la télévision, on s'attaquait dans l'ensemble du monde occidental, à la violence dans les livres de bandes dessinées et on réussissait à en limiter la présence du moins pendant un certain temps. Mais, dès que la télévision eut pris une part importante du marché accaparé jusqu'alors par le cinéma, la radio et les livres de bandes dessinées, il s'est produit un accroissement rapide de la violence, qui a donné lieu à une interaction entre les principaux média dans le but de favoriser ce cycle infernal.

Durant ses dix premières années d'existence, la télévision a monopolisé les divertissements à l'eau-de-rose qui avaient jadis fleuri dans certains films dits "familiaux". En même temps, elle a commencé d'empiéter sur un autre secteur dominé par le cinéma, à savoir, les programmes centrés sur le crime et le suspense – les enquêtes policières, les histoires de détectives privés et les westerns.

Dans tous ces secteurs, la télévision jouissait d'un statut spécial cependant. Elle était installée dans les maisons, accessible à tous les âges.
On a donc commencé à établir des règlements dont l'application était surveillée pour chaque réseau par des bureaux de normes qui, en fait, étaient de véritables bureaux de censure.
Comme la télévision pénétrait directement dans les salons, même les programmes au contenu très violent devaient présenter leurs meurtres ou leurs brutales attaques sans s'étendre en détail sur la torture, les blessures graves, les mares de sang, les têtes et les membres découpés ou écrasés. La violence y était donc admise, mais à un moindre degré, dans le but de ne pas choquer le téléspectateur. Le cinéma, cherchant un moyen de regagner une partie de ses adeptes, se tourna alors vers les productions au contenu explicitement violent. Sa clientèle étant constituée de spectateurs payants et non de familles isolées dans leur salon, le cinéma pouvait effectuer un tel changement d'orientation.

Il s'est donc approprié une nouvelle clientèle, très différente de celle de l'époque antérieure quand les films constituaient le divertissement principal des familles.

Quand, à leur tour, ces nouveaux films furent vendus aux réseaux de télévision, ils étaient, de façon générale et même après certaines coupures, plus violents que les émissions préparées spécifiquement pour la télévision.

Parallèlement, le langage violent, confiné pendant longtemps à certains romans, s'est propagé aux films à la même vitesse que les scènes de violence. Les spectateurs étant de plus en plus habitués à accepter cette escalade de la violence au cinéma, les censeurs à la télévision hésitaient et commençaient à laisser parfois passer un langage et des gestes qu'ils auraient refusés d'office, il y a à peine quelques années.

Tous les médias commerciaux se proposant de mettre leur public à la disposition des annonceurs, journaux et périodiques ont disputé à la télévision la faveur de ce public en modifiant certains de leurs principes quant à ce qui peut être publié ou non.

Les livres et la musique populaire n'étaient que peu touchés par cette évolution, car, de toute façon, ils jouissaient déjà d'une presque totale liberté d'expression. On peut donc dire de façon générale (avec des exemples précis si c'est nécessaire) que l'escalade de la violence à la télévision a entraîné d'autres média dans son sillage: en effet le cinéma et les magazines utilisèrent alors des éléments de plus en plus ouvertement violents et les journaux tolérèrent de plus en plus ces éléments.

Cette escalade se poursuit partout où une action gouvernementale n'y a pas mis un frein, quand bien même un bureau de contrôle gouvernemental

obtiendrait des principaux réseaux de télévision, comme aux Etats-Unis, l'élimination des programmes violents en début de soirée, considéré comme l'heure d'écoute familiale par excellence.

Cette escalade de la violence sur les réseaux américains et sur les réseaux et les stations privés canadiens (la Société Radio-Canada, corporation publique présente sur ce chapitre un meilleur bilan) se poursuit à toute heure du jour, y compris aux heures où les enfants sont à l'écoute. Il n'y a absolument aucun doute, tous les renseignements, de quelque source qu'ils viennent concordent, cette escalade est le résultat d'une pression constante visant à accroître le nombre de spectateurs en vue d'accroître les profits. En d'autres mots, c'est la primauté du profit sur la responsabilité sociale. Toute autre industrie qui est reconnue coupable (ou même soupçonnée) d'avoir préféré le profit au bien public est remise en question par le gouvernement ou par le public et doit rendre compte de ses actions.

Les Commissaires estiment que vous trouverez dans ce rapport quelques éléments de preuve témoignant qu'un danger existe pour la société, et un nombre plus important de faits qui font craindre que la qualité de la vie de la génération canadienne actuelle et des générations à venir est en train de se faire miner. Les arguments qui réfutent cette thèse sont connus: l'assainissement des média canadiens n'enrayerait pas le flot d'émissions violentes qui proviennent des Etats-Unis; défendre aux réseaux canadiens de télévision d'acheter des programmes américains violents à des prix dérisoires (ce qui reviendrait à donner plus de place pour les émissions canadiennes) aurait un effet tel sur la rentabilité de la télévision canadienne qu'il y aurait moins d'argent pour développer des programmes canadiens; si nous arrêtions d'imiter servilement les américains dans nos programmes, nous perdrions des spectateurs. Ne sommes-nous pas en train de perdre quelque chose de beaucoup plus précieux alors que les ondes canadiennes servent à la diffusion d'une culture axée sur la violence, culture qui nous était autrefois étrangère mais qui devient rapidement nôtre, si ce n'est déjà fait?

Quand les Commissaires considérèrent le quatrième article de notre mandat, soit "de faire des recommandations appropriées, si les circonstances le justifient", la question se posa de savoir si "la situation est à ce point dangereuse qu'il faille entreprendre une action énergique afin d'y remédier. Nous croyons que la réponse est positive. Voici pourquoi:

- *Nous avons trouvé que la majeure partie des recherches antérieures portant sur la violence dans les média démontrent qu'elle constitue un mal potentiel pour la société.*

- *Nous avons constaté qu'il y a, à toute heure de la journée, de plus en plus de violence à la télévision, y compris aux heures où des enfants sont à l'écoute, dans un effort cynique pour porter au maximum le nombre de spectateurs.*

- *Nous avons constaté que la violence à la télévision crée un sillage dans lequel sont entraînés d'autres organes d'information.*

- *Nous avons trouvé qu'en général les Canadiens regardent de plus en plus d'émissions de télévision produites aux Etats-Unis, le contenu desquelles renferme plus de violence que n'importe quelle émission produite ici ou ailleurs.*

- *Nous avons constaté que l'escalade va grandissant dans les médias, et qu'elle continuera de le faire à moins d'en enrayer l'évolution et d'en changer le cours quand cela ne serait que dans la mesure où nous, Canadiens, pouvons le faire.*

- *Nous avons constaté que, même si le taux de criminalité dans son ensemble ne varie pas de façon significative d'une année à l'autre, les actes criminels violents augmentent régulièrement.*

- *Nous croyons que bien que l'exploitation et la description de la violence dans les média ne soient qu'un des facteurs sociaux qui favorisent le crime, c'est le plus important de ceux sur lesquels on peut le plus facilement agir.*

- *Nous voulons sensibiliser le public et le gouvernement au danger qui le menace et l'industrie des communications à sa responsabilité sociale.*

- *Nous ne croyons pas à la censure mais nous croyons que le public doit avoir plus de choix et de qualité à sa disposition pour son divertissement, son information et sa culture, et nous croyons aussi qu'il*

n'est que raisonnable d'exiger des comptes de tous ceux qui tirent profit des communications.

- *Nous croyons aussi que le public en général souscrit à ces conclusions mais que, par ailleurs, l'industrie de la communication sera réticente à effectuer des changements significatifs à moins que l'opinion publique et le pouvoir de la législature ne se liguent pour attaquer non seulement le problème en général, mais aussi pour éliminer les plus évidents des dangers potentiels.*

Compte tenu de ces conclusions et de notre mandat, nous formulons des recommandations afin que citoyens, gouvernements et industrie de la communication s'attaquent en pleine connaissance de cause à un problème pouvant saper les fondements de l'environnement social, culturel et intellectuel du Canada.

Chapitre 5

Recommandations

Les 87 recommandations formulées par la Commission procèdent de la conviction profonde des Commissaires que le sérieux de la recherche scientifique allié à celui de l'opinion publique constituent des arguments très solides pour exiger de l'industrie des communications qu'elle assume la responsabilité sociale qui lui incombe et opère des changements importants dans l'intérêt à long terme du public.

Il est généralement admis que la répétition, l'accumulation d'éléments jugés nuisibles à l'environnement accroissent la probabilité de conséquences pernicieuses.

Un fleuve à débit rapide a été à l'origine du Grand Canyon. Accumuler le mercure dans un régime alimentaire peut le rendre nocif ou même mortel.

On mesure le niveau de la pollution de l'air et des usines sont fermées lorsqu'il constitue un danger pour la santé publique.

Le même danger peut exister lorsqu'une ingestion massive de comportements antisociaux (comme dans le cas d'un contact prolongé avec la représentation de la violence par les média), conduit à un relâchement des liens et des relations entre les personnes et favorise ainsi les actes violents et criminels dans la société.

L'objectif de la Commission est donc de renforcer la traditionnelle liberté d'expression et de créativité dans l'industrie de communications au Canada – tout en exigeant, en même temps, une plus grande liberté de choix pour le public ainsi qu'un engagement plus ferme de la part de l'industrie à tendre vers une qualité supérieure et à se préoccuper plus du bien public.

La liberté associée à la responsabilité est l'essence même de la démocratie. Un tel idéal ne devrait pas constituer un but inaccessible. Nos deux années d'études nous ont convaincus que, si les média assumaient leurs propres responsabilités, il serait possible à tous d'accéder à un niveau supérieur de liberté, au public tout autant qu'aux maîtres des média, même si, jusqu'à présent, seul le public semble en être entièrement convaincu.

Il se peut que la mise en pratique de ce concept demande du temps, de la réflexion et de l'argent – Mais le problème est aigu. La qualité est toujours relative. Celle qui a cours au Canada, particuliè-

rement dans les arts visuels du cinéma et de la télévision dominés par les Américains, a été beaucoup trop parcimonieusement dispersée pour empêcher l'hémorragie culturelle déjà bien avancée.

Etant donné que l'amélioration de l'efficacité du produit canadien implique que cette amélioration sera telle que le public choisira d'exclure, ou tout au moins de réduire sa consommation de produits étrangers, les recommandations ne doivent pas se limiter au produit lui-même, mais aborder les moyens de sa production. (C'est ce qui a été fait, surtout en ce qui concerne les industries de la télévision et du film, mais également en ce qui a trait à la pratique du journalisme). Par conséquent:

1. **La Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications recommande des réformes radicales dans les procédures actuelles afin que l'industrie des communications, grâce à une exploitation moindre de la violence, projette davantage la qualité de vie à laquelle visent la plupart des Canadiens. Tout en excluant la censure comme moyen de réaliser de tels changements, nous proposons une voie qui, pensons-nous, fournirait au public, non seulement plus de choix dans les divertissements, et les programmes culturels, mais aussi de meilleurs choix, tout en exigeant plus de comptes de ceux qui tirent profit des communications.**

C'est la télévision qui, avant tout, préoccupe le public. Cela s'explique en partie par le fait que le système canadien de radiodiffusion, déjà organisé en grand partie selon le modèle américain, a choisi également, dans les meilleurs des cas, d'imiter le contenu des programmes américains et dans les pires des cas, d'offrir des programmes identiques.

En effet, des programmes américains, souvent violents, occupent de nombreuses heures d'antennes, particulièrement sur les réseaux privés. Ils sont disponibles sur le marché à des prix tellement inférieurs à ceux des meilleurs programmes produits au Canada. Par la voie de la moindre résistance, on les a laissés dominer les réseaux privés canadiens, et à un degré moindre, la Société Radio-Canada, corporation d'état.

En ne prenant pas leurs responsabilités, en abandonnant à d'autres un si large pourcentage des heures d'émission, nos réseaux de télévision, tant la Société Radio-Canada que les réseaux privés, n'ont pas fourni le type de service qui aurait pu promouvoir les valeurs culturelles canadiennes au niveau national.

2. **Etant donné qu'à la suite de l'échec de la télévision canadienne, dans sa réalité quotidienne et dans son orientation, les Canadiens subissent plus de violence télévisée que n'importe quel autre pays du monde à l'exception de la "mère-patrie" de la télévision canadienne, les Etats-Unis, la Commission est fermement d'avis qu'il faut entreprendre immédiatement une enquête générale sur l'avenir de la radio-télévision canadienne. Il faut, en effet, que la radio-télévision canadienne soit réorganisée, non seulement en vue d'en réduire le contenu violent mais aussi, et en fonction d'autres facteurs, afin qu'elle tienne davantage compte de l'identité culturelle canadienne. Il est absolument nécessaire que le public soit admis à débattre d'un problème engageant l'avenir culturel de la nation, sinon l'avenir de la nation tout court, et qui ne devrait pas donner lieu à des décisions gouvernementales adoptées à huis clos.**

Bien que la Commission, à la suite de ses consultations aux Etats-Unis, soit sous l'impression qu'une réorganisation complète du système américain de radio-télévision ne serait pas possible actuellement, il n'est pas encore trop tard. Les commissaires croient, cependant, qu'il faudra peut-être une véritable révolution du système pour que la télévision canadienne soit de nouveau au service des Canadiens et sous contrôle canadien. Plusieurs études effectuées pour la Commission, ainsi qu'un examen détaillé des systèmes de radio-télévision dans plusieurs pays d'Europe laissent peut-être entrevoir des solutions globales ou partielles au système actuel.

Il faut ici mentionner des prévisions tout à fait à propos: l'une, tirée d'une étude effectuée pour le compte de la Commission estime que les fonds publics mis à la disposition de la Société Radio-Canada vont atteindre $2 milliards annuellement au cours de la prochaine décennie; selon l'autre, la

prolifération des systèmes de télécâble à travers le Canada dans le cadre de technologies nouvelles qui vont en accélérer davantage l'expansion, aura pour résultat de réduire la part du marché pour la télévision canadienne, tant du côté des réseaux privés que du côté des réseaux publics et que cette perte affecterait surtout les émissions canadiennes dans les marchés les plus riches.

Que peut-on faire pour contenir cette érosion qui mine ce qui est censé être un instrument au service de l'unité nationale? Le système ARD de l'Allemagne de l'Ouest, l'IBA au Royaume-Uni et le NOS aux Pays-Bas sont des solutions de rechange possibles que la Commission juge dignes d'examen. Tous ces systèmes sont décrits dans la section de ce tome qui traite de ce qui se fait dans d'autres pays. Par ailleurs, le projet d'exigences minimales pour des systèmes nationaux de radio-télévision préparé par le Conseil de l'Europe décrit en détail les objectifs qui, pour la plupart, seraient valables au Canada.

A la lumière de l'enquête réalisée par la Commission, il s'avère qu'un système à chaînes multiples – parfaitement réalisable – est nécessaire si l'on tient compte de considérations d'identité et de culture.

Un tel système viserait une norme nationale de radio-télévision, prévoirait la participation des secteurs provincial et régional et la représentation du public, le tout devant être autonome et indépendant et relever du Parlement plutôt que du Gouvernement en place.

3. **La Commission recommande donc, par conséquent, un système national de télévision complètement modifié, plus sensible aux besoins du public, y compris le besoin de réduire le niveau de violence représentée. Ce nouveau système éliminerait complètement les réseaux canadiens existants et mettrait toute la préparation des programmes pour la télévision canadienne sous le contrôle d'un organisme qui s'appellerait Television Canada/*Télévision-Canada*, et qui serait au service de tous les Canadiens, par le biais d'un système de câblodiffusion à plusieurs chaînes, sous contrôle public, qui diffuseraient des programmes américains et d'autres programmes importés après qu'ils aient subi un examen très strict de leur niveau de violence . . .**

Dans les deux langues officielles, une gamme complète de programmes serait diffusée sur des chaînes qui seraient spécialisées: dans le divertissement avec des genres comiques, des variétés, des récits d'action; dans les programmes pour les enfants et les jeunes avec des bandes dessinées et des nouvelles; dans les sports et les films, les nouvelles et les émissions d'actualité; dans les programmes particuliers pour les régions et les groupes, le théâtre, la musique et les documentaires. Tous les programmes autres que ceux ayant trait aux informations seraient fournis par des producteurs indépendants, alors que les informations télévisées seraient du ressort de Télévision Canada.

4. **La Commission recommande que, sous un tel système, les subventions accordées par vote du Parlement soient suspendues; un droit annuel que l'usager paierait à un taux comparable aux prix actuels d'abonnement aux systèmes de câblodiffusion, ainsi que les revenus publicitaires équilibreraient le budget du système.**

Le financement, qui serait assuré, non plus par les fonds publics mais par les contribuables eux-mêmes à un taux acceptable, procurerait un service plus diversifié et plus canadien. De plus, avant d'être diffusé, tout contenu anti-social des productions, y compris la violence, devrait satisfaire à des exigences très sévères relativement à sa nécessité dans l'intrigue et dans la trame de l'histoire.

5. **La Commission recommande donc que tous les systèmes de diffusion de télévision (câble, stations et réseaux, tant privés que publics) soient regroupés sous forme d'une société mixte appelée Tele-Distribution Canada/Télé-Distribution Canada.**

Télé-Distribution Canada ferait la distribution des émissions de Télévision Canada. Le Conseil d'administration de la compagnie serait formé de représentants des actionnaires (les propriétaires des systèmes actuels) dans une proportion d'environ 75 pour cent pour les propriétaires de postes privés du réseau actuel et de systèmes de câble-diffusion et 25 pour cent pour les propriétaires actuels des installations de Radio-Canada.

Les représentants de la Société Radio-Canada au Conseil d'administration de Télé-Distribution Canada seraient nommés par la Commission Parlementaire de la Radio-télévision.

6. **La Commission recommande que Télévision-Canada, l'organisme de production de la nouvelle structure de télévision soit indépendant et ne soit responsable que devant le Parlement.**

7. **La Commission recommande qu'un ministre soit responsable de l'introduction du budget de Télévision-Canada au Parlement et de la nomination des cadres supérieurs de Télévision-Canada désignés par le Parlement.**

8. **La Commission recommande qu'il soit permis au ministre responsable de conseiller Télévision-Canada, à condition qu'il soit fait immédiatement état de ces interventions au Parlement, et qu'elles soient rendues publiques.**

9. **La Commission recommande, qu'en vue de décentraliser le contrôle et de rendre un tel système plus sensible aux spectateurs et à leurs véritables besoins sociaux (comme le choix des types de comportements qu'il est désirable de voir véhiculer), il soit institué pour chaque langue officielle, des conseils régionaux de volontaires, auditeurs et téléspectateurs, composés de personnes nommées par des groupes intéressés. Chaque Conseil régional élirait des représentants au Conseil d'administration de Télévision-Canada, qui à son tour, élirait le Président du conseil.**

10. **La Commission recommande que toutes les dispositions précédentes soient inscrites dans une nouvelle Loi sur la radio-télévision qui redéfinirait le but principal de la télévision canadienne comme étant de fournir un service indépendant dans l'intérêt éclairé du public et d'assurer un meilleur équilibre de toutes les catégories de programmes, reflétant mieux la diversité culturelle et régionale du Canada.**

11 **Conscient du fait que peu de Canadiens toléreraient une approche monolithique de la diffusion des nouvelles, la Commission recommande que le mandat de Télévision-Canada à cet égard se limite à la diffusion de nouvelles objectives de base, mais aussi, pour assurer la diversité et l'expression d'avis contraires, que soient nécessairement prévues des périodes obligatoires de commentaires, de discussions, de présentations d'opinions différentes auxquelles participeraient des journalistes à la pige et des particuliers, ou encore, des représentants d'associations ou de professions pertinentes au sujet. Le but serait de permettre que s'expriment toutes les nuances de perception, d'opinion, de critiques ou de commentaires concernant les nouvelles et leur signification.**

De cette façon serait présentée une gamme complète de nouvelles et de commentaires visant la diversité plutôt que l'uniformité. La Commission croit en effet qu'une telle diversité est essentielle, d'une part parce que des études ont démontré que plus de gens apprennent les nouvelles par la télévision que par tout autre moyen, et, d'autre part, parce que, par la sélection qu'elle fait des nouvelles, la télévision détermine ce qui est d'actualité, donc, ce qui est important et qu'elle en informe le public.

12. **Pendant la planification et la réalisation de la réorganisation massive de la télévision canadienne, la Commission recommande que le Conseil de la radio-télévision du Canada soit chargé de surveiller le contenu des programmes, spécialement en ce qui concerne la représentation de la violence et d'autres actes anti-sociaux, dans le cadre de sa procédure d'émission et de renouvellement de permis pour l'utilisation des ondes publiques.**

Le CRTC exerce déjà un contrôle total sur toutes les branches techniques, mais seulement un contrôle limité sur le contenu (proportion d'émissions canadiennes et publicité).

Est-il concevable qu'on puisse considérer que des problèmes techniques et de génie revêtent aux yeux du public une plus grande importance que le contenu de ce qui est diffusé, alors que les conclusions de nos études actuelles indiquent que certaines émissions sont pernicieuses.

Si une station de télédiffusion offre régulièrement dans ses programmes 40 meurtres par mois, le CRTC devra exiger que cette station justifie

ce choix de programmes en fonction de l'intérêt public que la station de par son permis doit respecter.

13. **La Commission recommande, en attendant, que les diffuseurs canadiens et particulièrement la Société Radio-Canada soient encouragés à commander des productions à des entreprises privées et à des producteurs indépendants.**

    Le but de cette recommandation vise le développement des capacités de production créatives en vue de l'introduction du nouveau système.

14. **Si le Gouvernement du Canada ne veut pas instaurer un tel système de télévision diversifiée et à responsabilité élargie, la Commission recommande que le gouvernement de l'Ontario mette sur pied un nouveau réseau provincial, basé sur TV Ontario, et mettant l'accent sur un accroissement de l'autonomie régionale. Par la suite le gouvernement de l'Ontario devrait négocier avec les autres provinces en vue de constituer un système de réseaux provinciaux coopérants. A cet égard, la Commission recommande le système ARD de l'Allemagne de l'Ouest qui comprend un système semblable de réseaux provinciaux autonomes mais reliés les uns aux autres.**

15. **La Commission recommande que le directeur général de Télévision-Canada, ou, en attendant, de la Société Radio-Canada, ait une grande expérience pertinente de la radio-diffusion ou dans des domaines de créativité annexes de même qu'en administration.**

16. **La Commission recommande que le Gouvernement de l'Ontario, par le truchement de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, mandate un groupe de travail pour élaborer un système de classification des programmes de télévision selon qu'ils conviennent ou non aux enfants, et instituer une échelle de cotation pour permettre aux parents et aux autres téléspectateurs de s'y retrouver. La mise au point d'un tel système de classification se fera avec l'aide de spécialistes comme des psychologues pour enfants, des juges de tribunaux pour enfants et aussi avec la collaboration de parents, d'enseignants et d'autres groupes représentatifs que la qualité de la vie familiale préoccupe. Il existe différents moyens de prévenir le public du contenu des programmes: messages oraux, avis sous-titrés juste avant les séquences osées ou encore, symboles ou clignotants qui s'allument pendant des émissions pour adultes, mais que les enfants regardent peut-être. Un nouvelle technique préconise l'intervention, en début de programme, d'une speakerine qui pourrait, le cas échéant, mettre en garde le public contre le contenu choquant de certaines émissions. Les Commissaires prévoient qu'un tel système de signaux pourrait être normalisé en vue de sa diffusion sous forme d'une échelle de cotation simple, à titre d'exemple: 4V pour le plus violent à 1 V pour le moins violent.**

17. **La Commission recommande qu'une telle échelle de cotation soit adoptée par le Conseil de la radio-télévision et des communications canadiennes, qui l'imposerait par la suite à tous les détenteurs de permis d'exploitation et s'assurerait que ceux-ci s'y conforment systématiquement.**

18. **La Commission recommande que la diffusion d'annonces publicitaires pendant les émissions destinées aux enfants soit interdite dans toute l'industrie comme le fait actuellement la société Radio-Canada et la Télévison d'Ontario.**

19. **La Commission estime qu'en perfectionnant les techniques existantes, notamment les dispositifs de syntonisation et de blocage, on permettrait aux parents de mieux surveiller les programmes de télévision que leurs enfants regardent. La Commission recommande la commercialisation de dispositifs de syntonisation et de blocage à bon marché, afin que les parents puissent prérégler le poste familial de télévision.**

20. **La Commission recommande que la standardisation de cette technique de préréglage soit légalement imposée sur tous les postes vendus après une certaine date, comme c'est le cas pour les récepteurs UHF.**

21. **La Commission recommande que les téléviseurs de l'avenir soient pourvus de dispositifs permettant la réception en stéréo et que les programmes de**

télévision et les films produits au Canada soient également dotés de la qualité de son stéréo-FM.

22. **La Commission recommande d'abandonner progressivement le système d'émission actuel NTSC, et d'adopter celui d'AEC – Telefunken PAL, avec une définition d'image de 625 lignes exploité en Allemagne de l'Ouest et considéré comme étant le meilleur système au monde.**
Au moment du choix d'un système de télédiffusion en couleur, le Royaume-Uni opta pour le système PAL, adopté également par tous les autres pays européens, ainsi que par une douzaine d'autres pays, dont l'Afrique du Sud, dernière venue dans le domaine de la télédiffusion. La France, quant à elle, exploite son propre système SECAM, adopté également par les pays d'Europe de l'Est.
L'adoption du système PAL ainsi que l'amélioration de la réception du son tel que décrit au paragraphe 21 des Recommandations, permettraient aux Canadiens de disposer de la meilleure image et du meilleur son actuellement disponibles en matière de télévision. Bien entendu, les difficultés techniques qui résulteront de ce changement de système et les particularités relatives à la télédiffusion en FM-stéréo ne sont pas sous-estimées.

23. **La Commission recommande que le C.R.T.C. exige de tous les détenteurs de permis de câblodiffusion de faire face à leurs obligations en permettant au plus grand nombre de foyers possible d'avoir accès aux programmes diffusés sur leurs canaux.**
Elle recommande également de faire connaître plus largement à tous ceux qui voudraient y avoir accès, la disponibilité des chaînes communautaires et de mettre les installations et les équipes de production à la disposition des particuliers qui veulent présenter leurs propres programmes sur les chaînes communautaires.

24. **La Commission recommande que les archives de films, récemment établies dans le cadre des archives Nationales, soient développées de manière à constituer une documentation indépendante comprenant des informations sélectionnées et des oeuvres canadiennes produites par les organismes publics ou privés, et de veiller à la préservation de ce précieux témoignage de la société canadienne contemporaine.**

La télévision et la production de films se heurtent à de nombreux problèmes communs dont l'un, et non le moindre, est de trouver les fonds nécessaires pour réaliser des productions de qualité susceptibles de concurrencer les programmes américains importés.

Déjà maigre au départ, l'aide financière des pouvoirs publics à l'industrie canadienne du film est également incohérente en raison de la diversité de ses sources. En effet, les subsides peuvent provenir du fédéral ou des provinces ainsi que des municipalités et de divers organismes paragouvernementaux. Les crédits affectés à la formation de techniciens, d'acteurs, d'auteurs et de metteurs en scène sont minimes, bien que ces éléments soient à la base de la présence canadienne dans les films de moyen métrage. On peut constater également que les Canadiens, considérés parmi les plus fervents consommateurs de films dans le monde, qu'il s'agisse de spectacles de cinéma ou de télévision, assistent surtout à des productions étrangères. Les réseaux locaux de distribution n'ayant pas évolué, la plupart des films sont distribués par des succursales de firmes cinématographiques américaines, naturellement intéressées à lancer, en premier lieu, leurs propres productions. La quasi totalité des salles de projection appartient à des étrangers et le quota des films canadiens devant être projetés est insuffisant.

Depuis longtemps déjà, les pays européens ont pris conscience du fait que la production nationale de spectacles filmés n'est pas uniquement commerciale et que l'enrichissement culturel du peuple par ce média qui, en quelques sorte, est le miroir de sa propre vie et de ses propres problèmes, mérite un soutien financier de l'Etat. L'aide aux industries nationales du film s'exprime, en Europe, sous différentes formes: subventions dès les premières étapes du traitement du script, y compris les voyages et les recherches; aide financière au réalisateur pour lui permettre de faire face aux dépenses initiales de mise en oeuvre du film; dans certains cas particuliers, l'assistance financière couvre plus de 75 pour cent du coût de la production. Il existe aussi diverses aides

destinées à faciliter la distribution et la projection des films, à l'intérieur et à l'extérieur. L'octroi de prix et de primes aux productions de qualité est d'une pratique courante. Il existe aussi un système d'aide gouvernementale automatique qui prévoit le remboursement au producteur d'une partie des impôts prélevés sur les recettes d'un film après sa projection. Le taux de remboursement dépend du succès du film. Une autre forme d'aide, de nature sélective, revient aux films d'un certain mérite destinés principalement à la consommation intérieure. Quant aux réalisateurs qui choisissent des films axés sur le sexe, la violence ou l'épouvante, ils sont laissés à leur propres moyens pour le financement de leurs productions.

La Commission estime que l'industrie canadienne du film, encore dans sa phase initiale, doit pouvoir compter sur une politique cohérente et planifiée d'aide pour prendre pied dans ce domaine particulier de l'expression.

Le mérite artistique d'une oeuvre cinématographique au Canada, cède de loin le pas aux considérations de rentabilité. Ce film sera-t-il bien vendu? Telle est la question posée en premier lieu. Ainsi a-t-on vu apparaître sur les écrans des films commercialement réussis, d'autres moins, mais rarement, et presque toujours par accident, un spectacle d'une valeur réelle sur le plan national, d'une manière générale.

Les cinéastes canadiens souhaiteraient apporter une large contribution au développement de la culture nationale mais, en désespoir de cause, quelques uns, parmi les meilleurs, ont dû rechercher leur voie sous d'autres latitudes et enrichir ainsi la réputation artistique, ou les coffres, d'autres pays.

25. Compte tenu de l'importance de la production de films canadiens, non seulement pour les cinémas mais aussi pour l'approvisionnement en films canadiens de la télévision, la Commission recommande que soit institué un organisme appelé Film-Canada, qui engloberait les services cinématographiques existants, tels que l'Office National du film, ainsi que les archives et la filmothèque de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. Avec la coopération de divers autres services du gouvernement, Film-Canada mettrait au point une politique cohérente de promotion cinématographique.

26. La Commission recommande que Film-Canada rende compte au Parlement de son budget et de sa politique et qu'il ait comme mission d'encourager et de financer le développement d'une industrie cinématographique canadienne qui viserait la qualité.

27. La Commission recommande que les provinces et le Parlement nomment les membres du Conseil d'administration de Film-Canada qui auront été choisis en tenant compte du nécessaire équilibre culturel et linguistique, parmi des personnes qui ont fait leurs preuves dans la gestion d'activités artistiques.

28. La Commission recommande au Conseil d'administration de Film-Canada de s'attaquer en premier lieu au recrutement de cadres compétents parmi des cinéastes qui ont toujours travaillé au Canada, ou encore parmi ceux qui ont dû s'expatrier pour travailler dans leur domaine, et, en deuxième lieu, parmi les cinéastes expérimentés de n'importe quelle nationalité.

29. La Commission recommande que le Conseil d'administration et les cadres de Film-Canada élaborent une politique cohérente de promotion cinématographique avec la coopération financière des gouvernements fédéral et provinciaux. Cette politique doit viser à renforcer les institutions cinématographiques gouvernementales ou privées, et de s'y substituer, si nécessaire, afin de promouvoir une industrie cinématographique canadienne indépendante.

30. La Commission recommande que la politique de financement de Film-Canada vise spécifiquement le développement de la qualité dans le cinéma canadien de divertissement et le cinéma culturel, plutôt que de viser pour chaque investissement une rentabilité mercantile.

31. La Commission recommande en outre que la formation, la production, le financement, le traitement après production (doublage, musique, sous-titrage), la présentation et la diffusion soient géographi-

quement décentralisés le plus possible sous la direction et la surveillance globales de Film-Canada, l'idéal étant que des installations soient disponibles dans toutes les régions du Canada.

32. Compte tenu du manque d'auteurs spécialisés dans le domaine de la télévision et du cinéma, la Commission recommande la création et le financement de programmes pour la formation de tels auteurs, et assurer ainsi la mise en valeur des talents canadiens.

33. La Commission recommande que Film-Canada finance et coordonne les activités d'écoles et d'ateliers d'art dramatique (même de ceux qui existent déjà) dans le but de former des acteurs, des metteurs en scène et des techniciens tant pour le cinéma que pour la télévision.

34. La Commission recommande que Film-Canada conclue un accord, avec les responsables de la préparation des programmes de la télévision canadienne au sujet de la conception, la réalisation et la diffusion régulière de nouvelles productions expérimentales sur films ou à la télévision pour promouvoir la formation efficace d'auteurs, d'acteurs et d'équipes de réalisateurs.

35. La Commission recommande que Film-Canada, en vue de la production des programmes pour le cinéma et pour la télévision, adopte une politique ferme à l'égard du financement de films de qualité (à l'exclusion de ceux axés sur la violence, l'horreur et le sexe) qui se ferait à partir de leur conception initiale jusqu'au dernier montage, et comprendrait des subventions pour la préparation des scénarios, la recherche et les frais de voyage.
Ce financement devrait être flexible et inclure des prêts, des garanties et des subventions. Film-Canada devrait aussi favoriser la promotion, la distribution et la projection des films produits.

36. La Commission recommande que le département de production de Film-Canada, l'Office national du film, limite ses activités aux documentaires, aux courts métrages, aux films pour enfants, et aux dessins animés, et laisse libre le champ des longs métrages pour adultes aux entreprises de production de films du secteur privé qui devraient être favorisées par la politique libérale de financement de Film-Canada.

37. La Commission recommande que soit mis sur pied un centre de traitement après production pour le doublage et le sous-titrage dans les deux langues officielles canadiennes et que soit organisée une équipe permanente d'acteurs spécialisés. Ce centre sera également chargé de l'adaptation des films étrangers au contexte canadien, de l'impression par contact des films et autres traitements techniques.

38. La Commission recommande que Film-Canada mette sur pied un système de distribution au Canada et à l'étranger de films canadiens afin de leur assurer une large diffusion indépendamment de leur mode de financement.

L'Office national du film a mis sur pied un tel système pour la vente de films canadiens à l'étranger, mais au Canada même, la distribution de films canadiens, y compris ceux de l'ONF, relève principalement des succursales des maisons américaines de production de films dont la première préoccupation est la vente de leurs propres films, et qui sont eux-mêmes contrôlés par des "conglomérats" américains.

39. La Commission recommande que Film-Canada achète le réseau de cinémas de la société Famous Players afin d'assurer aux films canadiens une large distribution.

Une telle distribution non seulement assurerait la diffusion de films canadiens, mais offrirait également au public un vaste choix de productions internationales.

40. La Commission recommande que Film-Canada soit chargé de promouvoir, d'une façon plus dynamique que jamais auparavant, la diffusion de films canadiens à l'étranger, en participant, notamment, à des festivals de films.

41. La Commission recommande que Film-Canada mette sur pied, après consultation et en collaboration avec des instituts nationaux et provinciaux de cinéma, une véritable bibliothèque nationale du cinéma comprenant un système d'archives.

42. La Commission recommande aux producteurs canadiens de cinéma et de télévision de réserver une plus grande part de leurs activités à la production d'oeuvres destinées aux enfants.

La Commission estime en effet que l'on n'a pas accordé toute l'attention voulue en la matière. Il est évident qu'une approche très différente est nécessaire pour produire des films destinés aux enfants; cependant, cet obstacle peut être surmonté et l'on peut envisager une production spécialisée qui serait diffusée tant au Canada qu'à l'étranger.

43. La Commission recommande que de nouvelles techniques soient mises au point et aboutissent à la production de programmes destinés aux sourds et aux autres catégories de personnes souffrant de troubles de perception ou de handicaps physiques.

44. La Commission croit qu'il est nécessaire de modifier la législation si on veut introduire dans les média imprimés une notion de responsabilité dépassant celle d'un bon comptable préoccupé surtout par son bilan financier. La Commission recommande donc que soit sanctionnée une loi fédérale pour la liberté d'expression qui interdirait expressément au gouvernement de censurer préalablement toutes les communications publiques qu'elles soient imprimées ou radio-diffusées. La Loi définirait les bornes à la liberté d'expression, ces bornes étant la diffamation, l'obscénité, les infractions à la Loi sur les secrets officiels, la confidentialité d'informations concernant la défense du Canada, la trahison et la sédition, la diffusion d'informations ayant pour conséquence l'incitation aux crimes ou à la violence.

45 La Commission recommande que cette Loi soit incorporée dans la Constitution canadienne lors de son rapatriement et qu'elle ait préséance sur toute loi fédérale ou provinciale existante.

46. Afin d'assurer une protection efficace du public et de l'industrie des communications selon les dispositions de la Loi sur la liberté d'expression, la Commission recommande que soit mis sur pied un Conseil national des média, où siégeraient des représentants de l'industrie des communications et du public.

Le Conseil, institué par une loi, sera présidé par un Commissaire fédéral aux média et aura pour mandat de recevoir et d'examiner des plaintes concernant des infractions à la Loi sur la liberté d'expression, et aussi de protéger la liberté d'expression contre toute attaque.

47. La Commission recommande que le Conseil national des média soit organisé selon des modalités suggérées par une conférence nationale d'organismes préoccupés par la qualité de la vie au Canada, notamment les organismes qui estiment que les mass média ne remplissent pas adéquatement leur mission explicite ou tacite de contribuer d'une manière constructive à l'environnement social du Canada.

La conférence devrait regrouper des représentants de l'industrie de communications ainsi que des représentants d'organismes oeuvrant dans les domaines des droits civils, des droits de la personne, du bien-être, du travail, de l'enseignement, de l'exécution de la loi, de la médecine et d'autres domaines et professions ayant trait à la question, et qui ont des rapports suivis, parfois dans le but de les critiquer, avec les média.

48. La Commission recommande que le Conseil et son président, le Commissaire fédéral aux média relèvent du Parlement et non du gouvernement en place, et que les fonds requis pour son fonctionnement soient votés par le Parlement.

On trouve, au Canada, des précédents montrant qu'une personnalité nommée peut être responsable devant le Parlement plutôt que le gouvernement: le directeur général des élections et l'auditeur général, sur le plan fédéral, le protecteur du citoyen et le président du Comité des contributions et des dépenses électorales, en Ontario, en constituent des exemples.

49. La Commission recommande que le choix du Commissaire fédéral aux média se porte sur une personnalité éminente canadienne, ayant de préférence une expérience judiciaire, mais étant surtout

bien connue pour son équité et sa grande sensibilité car son rôle est de sauvegarder le principe de la liberté d'expression dans tous les média et de protéger le public des excès de ceux-ci.

50. La Commission recommande que le Conseil national des média élabore et fasse appliquer un code d'éthique concernant la présentation des nouvelles, code qui mettrait l'accent sur les quatre facettes suivantes de la responsabilité journalistique: l'impartialité, l'exactitude, la pertinence et l'intégralité.

51. Pour qu'un tel Conseil soit plus facilement à l'écoute des plaintes du public, la Commission recommande que chaque station de radiodiffusion, chaque journal ainsi que chaque périodique soit obligé de choisir parmi ses rédacteurs ou parmi ses cadres supérieurs un responsable pour dépister toute infraction à la Loi sur la liberté d'expression ou au code d'éthique.

52. La Commission recommande qu'un débat public ait lieu portant sur le droit des journalistes de taire la source de leurs nouvelles. Ce débat pourrait débuter lors de la conférence prévue à la recommandation 47. S'il s'avère qu'on favorise unanimement la reconnaissance d'un tel droit (qui est déjà reconnu dans plusieurs pays), la Commission recommande qu'il soit incorporé dans la Loi sur la liberté d'expression, considérant que la Commission favorise l'acquisition, la recherche de meilleures normes professionnelles journalistiques dans la présentation des nouvelles, que ce soit dans les journaux ou à la télévision.

53. La Commission recommande qu'on confie au Commissaire fédéral aux média le pouvoir d'ordonner la publication ou la radiodiffusion de désaveux ou de mises au point si besoin est, et que ces désaveux ou mises au point soient présentés de façon aussi importante que l'information mise en cause.

54. La Commission recommande que le Conseil national des média, pour fins d'étude et de recherche, publie et accumule sous forme d'un recueil, ses jugements sur les pratiques des média.

55. La Commission recommande que le Conseil national des média soit chargé de recevoir les plaintes au sujet de tous les média, y compris les films, les paroles des chansons sur disques et celles que diffuse la radio, les livres de bandes dessinées et les commentaires des média, sur les concerts ou les représentations théâtrales.

56. La Commission recommande que le Conseil national des média mette sur pied des procédures pour faciliter l'enregistrement gratuit des plaintes dans tout le pays.

57. Compte tenu de la nature profonde des changements à introduire dans les modes de fonctionnement des média canadiens, la Commission recommande que la Loi sur la liberté d'expression et toutes les procédures afférentes soient passées en revue avant d'être incorporées dans la constitution.

58. La Commission recommande aux provinces de prendre les mesures nécessaires en vue d'instituer des conseils de presse provinciaux et de nommer des ombudsman des médias, au cas où de telles mesures ne sont pas adoptées par le gouvernement fédéral.

59. La Commission recommande que les provinces mettent sur pied des instituts dans les universités de toutes les régions du Canada, afin d'effectuer des recherches et de publier les conclusions, sur les mass média et sur la place qu'ils tiennent dans la culture canadienne.

60. La Commission recommande que les organes d'information et les universités travaillent ensemble au développement et au renforcement d'une vue plus professionnelle du journalisme avec l'adoption d'un système obligatoire de formation pratique calqué sur le système de stages pratiques exigés des enseignants, des travailleurs sociaux, des étudiants en droit et en médecine.

Le but serait d'obliger ceux qui veulent faire carrière dans le journalisme à faire des stages dans les salles de nouvelles pendant des périodes données.

Une partie du stage serait consacrée à l'étude des principes et des dispositions de la Loi sur la

liberté d'expression, à acquérir une connaissance du Canada et du monde, de même qu'à se familiariser, avec les normes régissant la présentation des nouvelles, à savoir: l'impartialité, l'exactitude, la pertinence et l'intégralité, et, enfin, à se familiariser avec les dispositions légales, relatives à la diffamation et l'outrage aux bonnes moeurs, qui s'appliquent maintenant au journalisme.

61. **La Commission recommande que ce systéme de formation professionnelle dépende des gouvernements provinciaux qui pourraient le confier aux ministères de l'éducation de la même façon que leur sont confiés les stages de formation pour les enseignants et les travailleurs sociaux, deux professions qui, par le rôle qu'elles jouent dans la société, se comparent au journalisme, selon les recherches effectuées par la Commission.**

62. **La Commission recommande que les éditeurs de journaux et de magazines tout autant que les radiodiffuseurs et les cinéastes, se renseignent sur toutes les recherches actuelles concernant l'impact social des média, notamment celui de la représentation de la violence, et qu'ils s'auto-évaluent en fonction de ce que nous savons actuellement sur les effets possibles de la violence sur les comportements sociaux, en se gardant de publier quoi que ce soit qui puisse porter atteinte au bien-être physique et moral.**

On tiendrait compte, à cet égard, de l'impact des nouvelles écrites ou radiodiffusées sur les incidents violents au cours desquels les média sont exploités pour perpétrer leurs desseins, par les auteurs de la violence. Une liaison régulière, en dehors des périodes de crise, entre les forces policières et les média, dans le but d'échanger des informations et d'étudier des actions possibles, pourrait contribuer à désamorcer certaines situations tendues que l'action des média aggrave, selon la police. Les forces policières, pour leur part, devraient affecter des officiers supérieurs à des tâches de liaison, de façon à ce que des informations exactes soient communiquées pendant, et après l'événement.

63. **La Commission recommande, que tous les média d'information auto-évaluent leur façon de situer les nouvelles dans le contexte et voient s'ils donnent suffisamment d'explications pour informer plutôt que troubler le public.**

Les journaux ayant tendance à exploiter certaines actions criminelles violentes comme les viols ou les meurtres dont les victimes ne connaissaient pas leurs assaillants, le public croit, selon des études bien documentées, que dans la plupart des meurtres, victimes et assassins sont des inconnus les uns pour les autres. La vérité est toute autre: dans la plupart des cas, assassins et victimes se connaissent.

La plupart des viols ont lieu soit dans la maison de l'auteur du viol, soit dans celle de sa victime, tandis que la plupart des actions criminelles violentes se passent dans les familles. L'exploitation que font les média de ces crimes a induit le public à croire, contrairement à ce qui se passe en réalité, qu'ils ont lieu principalement dans les aires de stationnement, les parcs publics, les rues obscures, le métro.

64. **La Commission recommande que les éditeurs et les radiodiffuseurs préparent des bulletins de nouvelles ou des résumés des nouvelles, destinés spécifiquement aux enfants afin d'enrayer la tendance actuelle des jeunes à se désintéresser des méthodes traditionnelles de présentation des nouvelles du monde.**

Les études indiquent que peu d'enfants lisent les journaux, regardent ou écoutent les nouvelles radiodiffusées. Les émissions de nouvelles conçues spécifiquement pour les enfants par plusieurs réseaux de radiodiffusion américains et européens ont remporté un très gros succès auprès des jeunes.

65. **La Commission recommande que le gouvernement de l'Ontario encourage les écoles élémentaires et secondaires à donner des cours sur les média de masses et à offrir des nouveaux cours destinés à améliorer la connaissance des média, à tous les niveaux d'enseignement, aussi bien à l'école publique et secondaire, qu'à l'université et aux programmes d'extension de l'enseignement. La Commission recommande également que les média soient utilisés comme matériel didactique dans les cours d'histoire et de littérature.**

A notre avis, de tels cours ne devraient pas se donner dans le cadre d'une formation professionnelle mais devraient plutôt servir, sur le plan individuel, à une meilleure compréhension des préjugés politiques et commerciaux véhiculés par les média; le public serait ainsi plus en mesure d'assimiler la production des média et de ne pas ajouter foi à tout ce qu'il voit, entend ou lit.
Le film, que ce soit à la télévision ou au cinéma, est sans doute le moyen de communication le plus important de nos jours; il est donc normal qu'on l'étudie tout comme on étudie ce qui est imprimé.

66. Bien que la Commission ait entendu des dizaines de plaintes au sujet de la violence dans le hockey télévisé, nous avons constaté, en nous penchant sur la question, que la politique suivie par le Canadian Sports Network, propriétaire des droits de radiodiffusion, consiste à ne montrer les incidents violents que dans les reportages en direct, au moment où ils surviennent. De plus, il est demandé aux réalisateurs de ne faire passer les reprises que jusqu'au moment où éclatent les incidents violents afin de renseigner l'auditoire sur ce qui les a provoqués. La Commission recommande que cette politique soit maintenue, mais que dans les situations jugées excessives par les réalisateurs, on ne diffuse seulement que les séquences qui ne sont pas manifestement violentes et qu'on utilise l'intervalle avant la reprise suivante pour choisir exactement ce qui doit être montré.

67. La Commission recommande que le gouvernement de l'Ontario étende à la province entière le réseau TV Ontario, afin de fournir un plus large éventail d'émissions aux contribuables qui le financent, mais aussi en raison de l'excellence de sa production d'émissions non violentes.

68. La Commission recommande que TV Ontario décentralise ses installations de production pour permettre à toutes les régions de la province et, particulièrement au Grand Nord, de présenter leur production.

69. La Commission recommande que soit abolie la censure de films pour adultes en Ontario et qu'un bureau de classification de films soit mis sur pied afin de classifier les films par niveaux d'âge pour les enfants et pour les jeunes.

70. La Commission recommande que le bureau de classification de films soit composé d'un petit groupe de professionnels et de groupes de bénévoles intéressés provenant des différentes régions de la province et, qu'à tour de rôle ils apportent leur collaboration. Le bureau pourrait aussi consulter des spécialistes en cas de besoin.

La Commission préférerait que la classification se fasse sur une base nationale, que ce soit par l'intermédiaire d'un bureau canadien ou par consultation et collaboration avec des agents de classification des différentes provinces, dans le but d'établir des normes nationales qui s'appliqueraient également aux films télévisés, et aux films projetés en cours de vol dans les avions canadiens.

**71. La Commission recommande qu'en Ontario les films soient classés selon leur thème, et plus particulièrement, selon leur contenu antisocial.
Dans la première catégorie, réservée aux films pour tous, le sexe ne devrait être présenté que comme le résultat de relations affectueuses, la violence ne serait tolérée que lorsqu'elle aide clairement à maintenir l'ordre et la loi, le bien et le mal devraient être clairement définis et les valeurs sociales bien établies ne devraient pas être remises en question. Dans la deuxième catégorie, celle des films réservés aux plus de 12 ans, des thèmes sociaux dépassant la compréhension normale des enfants seraient acceptés mais le sexe comme résultat d'autres choses que de relations affectueuses ne serait toléré que dans les thèmes secondaires. Dans cette catégorie, les relations sexuelles ne devraient être ouvertement montrées que dans un contexte d'amour réciproque; la violence ne devrait jamais être représentée comme étant une solution à des problèmes; enfin le bien et le mal devraient être clairement définis. Pour les films de la troisième catégorie, réservés aux spectateurs de 18 ans et plus, on table sur la capacité des spectateurs de distinguer le bien du mal. On pourrait dans ces films remettre en question les valeurs sociales et, en particulier, celles qui se rattachent au sexe et à la violence mais jamais au-delà des limites dépassant les besoins réels du film.**

Pour cette catégorie de films, il n'y aurait aucune restriction à l'admission des spectateurs âgés de 18 ans et plus. Si le producteur ou le distributeur d'un film n'était pas satisfait de la cote accordée, il lui serait possible d'entamer une procédure d'appel.

72. La Commission recommande que le gouvernement de l'Ontario conçoive un système permettant de faire respecter l'esprit de la classification des films au moyen de vérifications régulières dans les salles de cinéma.

Par ailleurs le règlement sur la limite d'âge telle qu'indiquée dans la classification devrait être mis en vigueur.

73. La Commission recommande que le mandat du bureau de classification de films s'étende à la classification de tout matériel promotionnel, y compris les séquences publicitaires de films pour le cinéma ou la télévision, les annonces à la radio et dans les journaux et que la cote du film soit obligatoirement indiquée dans cette séquence.

74. La Commission recommande que le gouvernement de l'Ontario conçoive un règlement municipal type pour contrôler le fonctionnement des cinémas de plein air et pour diminuer le nombre de jeunes spectateurs qui regardent les films qui ne conviennent pas à leur groupe d'âge.

75. La Commission recommande au gouvernement de l'Ontario de négocier avec les autres provinces en vue de parvenir à une standardisation du système de classification à travers tout le pays.

En effet, des films de télévision et de cinéma dont le contenu peut porter atteinte au bien-être moral des enfants et des jeunes auront les mêmes effets nocifs sur ceux-ci, quelle que soit la diversité culturelle, économique et sociale caractérisant la population du pays.

76. La Commission recommande que le gouvernement de l'Ontario exige l'examen des manuels scolaires afin d'y dépister les éléments nuisibles au point de vue psychologique, ou qui présentent des modèles de comportement violent.

77. La commission recommande que les lignes aériennes canadiennes surveillent les films qui passent à bord des avions en ayant bien à l'esprit que les contenus violents ou antisociaux de certains ne conviennent pas aux jeunes qui se trouvent parmi les passagers de l'avion.

78. La Commission recommande que la grille d'horaire des films montrés à la télévision corresponde à la grille du bureau de classification des films par âge en ce sens que les films qui ne conviennent pas aux enfants ne soient pas diffusés aux heures où des enfants écoutent habituellement.

79. La Commission recommande que les agences du gouvernement à quelque niveau que ce soit, n'octroient aucun nouveau permis de technique de télédiffusion (y compris la télévision à péage), jusqu'à ce que l'impact que peut avoir la technique en question sur la nouvelle politique canadienne de télédiffusion puisse être clairement établi.

80. La Commission recommande que tous les ordres de gouvernement encouragent et favorisent la diffusion dans le public des conclusions auxquelles sont arrivés les chercheurs en ce qui concerne les effets du contenu des média afin que le public fasse une consommation plus réfléchie et plus sélective des média.

Cela pourrait se faire par l'insertion de bulletins d'avis dans les envois postaux du gouvernement fédéral (chèques d'allocations familiales et de retraite) et dans les envois semblables du gouvernement provincial et des municipalités.

81. Suite à cette dernière recommandation et compte tenu de la gravité du problème, la Commission recommande qu'une campagne de publicité et d'annonces de grande envergure financée par le gouvernement soit mise sur pied à la manière de celles déjà réalisées pour des questions telles que le statut des femmes, la sécurité dans la construction, l'abus de l'alcool et l'intoxication par la drogue.

Lors de cette campagne axée sur la violence dans les média, les points contestés et les dangers seraient exposés comme ce fut le cas dans les

autres campagnes et les gens seraient libres de prendre des mesures, ou de ne rien faire.

82. La Commission propose que toutes ces recommandations soient menées à bien par le palier approprié de gouvernement, d'industrie ou de la société mais, que dans le cas où le gouvernement fédéral ne prendrait pas de mesures dans des domaines qui relèvent de sa juridiction, le gouvernement de l'Ontario le fasse dans toute la mesure que lui confère son propre pouvoir.

La Commission constate que les parents, et c'est là un des objectifs qu'ils poursuivent le plus ardemment, cherchent à influencer le développement moral aussi bien que physique de leurs enfants et que ce désir s'est accru devant l'affaiblissement de l'influence de l'église et de l'école sur les enfants. Les Commissaires comprennent aussi que les parents ne peuvent pratiquement pas contrôler tous les média avec lesquels leurs enfants entrent en contact.

Les représentants des média qui soutiennent que les parents sont entièrement responsables de ce que leurs enfants voient ou entendent ne font tout simplement que passer sous silence leur propre responsabilité concernant la médiocrité des média.

Les recommandations reconnaissent cependant que les parents ont un rôle à jouer et que beaucoup sont prêts à le faire.

Les recommendations sont la réponse aux appels au secours que les gens nous ont lancés et elles ont été faites dans le but de les aider à assumer leurs responsabilités.

83. La Commission recommande que les parents jouent un rôle actif dans la sélection des média qui occupent leurs enfants.

Des recherches ont démontré que les parents peuvent amortir l'impact potentiellement dangereux des média sur l'esprit de leurs enfants, surtout celui de la télévision, en faisant ressortir les thèmes, les idées ou les actions qui vont à l'encontre des valeurs familiales.
Les parents devraient

- toutes les fois que c'est possible, considérer la télévision comme une activité familiale pour laquelle l'adulte sert de guide et de conseiller (de la même façon que les mères et pères conscients de leurs responsabilités tiennent à accompagner leurs petits enfants dans les rues à grande circulation)
- s'assurer pour le moins qu'ils connaissent les programmes que leurs enfants regardent (variétés, histoires de détectives, enquêtes policières, événements sportifs)
- examiner et expliquer aux enfants les raisons de la sélection pour qu'ils comprennent pourquoi les parents approuvent ou désapprouvent le contenu de tel ou tel programme
- comprendre et s'en remettre au système de cotation ou de classification à mesure de leur parution
- porter une attention sérieuse au nombre et à la qualité générale des heures que leurs enfants passent devant la télévision.

Cette surveillance des parents vise à assurer à chaque enfant une vie équilibrée et un système complet de valeurs englobant lecture, jeu, créativité, tout autant que l'assimilation de matière télévisée.

84. La Commission recommande que les parents lisent soigneusement les annonces, les critiques, les cotes des films que leurs enfants veulent voir.

Cette surveillance de la part des parents concients de leurs responsabilités s'applique autant aux films des cinémas qu'aux films télévisés.

85. La Commission recommande que les parents veillent à ce que les cinémas respectent le règlement concernant l'admission des enfants dans les salles où passent des films cotés pour adultes, avec restriction ou toute autre classification.

Pour assurer aux adultes la plus grande liberté de choix dans les films, les parents doivent s'assurer que les jeunes n'aient pas accès aux films potentiellement dangereux qui ne leur conviennent pas et qu'ils en soient protégés.

86. La Commission recommande que le public porte un intérêt plus actif aux groupes recommandés dans ce rapport.

Tous ces organismes de surveillance et de contrôle prévus par les recommandations du présent rapport offrent au public la possibilité d'une plus grande participation mais ils ne seront efficaces que dans la mesure où les citoyens bien informés et intéressés les soutiendront. Alors que l'avenir du Canada continue de susciter des inquiétudes, les gens doivent se rendre compte que le danger d'un envahissement de notre culture par l'étranger est toujours aussi grand. Sans le désir d'avoir une culture canadienne, ou de vouloir comprendre l'importance des industries canadiennes tournées, comme celles du film et de la télévision, vers l'expérience et l'avenir canadiens, il n'y aura pas de Canada.

87. La Commission recommande que, suite à la recommandation numéro 58, sa bibliothèque de recherche, toute la documentation et les éléments d'information rassemblés sur le sujet, les mémoires publics et les enquêtes soient confiés aux institutions ontariennes de haut-savoir.Ces institutions doivent tenir compte de divers facteurs tels que les possibilités d'accès offertes au public en général, aux milieux académiques et aux médias en particulier, ainsi que la mise au point d'activités axées sur l'exploitation de cette documentation. La Commission recommande par ailleurs qu'une subvention provinciale annuelle soit accordée à ces institutions en vue de leur permettre l'entretien et le développement de cette collection unique dans son genre.

En conclusion et en ayant en tête les termes de notre mandat, nous pensons qu'un débat public s'impose sur la possibilité et la valeur potentielle des changements profonds à apporter en ce domaine. Peu importe la façon de le faire . . . Le besoin est urgent.

Les gouvernements, l'industrie des communications, les professeurs, les parents, les enfants, presque tout le monde se laisse porter par la vague, sans même se douter des effets des médias, et surtout des effets néfastes que peut avoir sur tout un chacun cette glorification de la violence.

Deux années de travail et 87 recommandations formulées par une Commission royale ne sont pas l'essentiel.

En fait, les travaux de la Commission ne doivent être considérés que comme une entrée en matière, une tentative d'approche des aspects complexes des médias et leurs répercussions sur la société. Le présent rapport permettra aux habitants de l'Ontario – et du Canada en général – de faire le point sur ce problème en définissant ce qu'ils attendent des médias et en suggérant divers moyens de satisfaire cette attente. En définitive, il leur appartient de trancher la question.

Extraits des mémoires

Extraits des mémoires

Quelques-uns des mémoires les plus élaborés et détaillés étaient constitués par des enquêtes et études menées par des groupes éducatifs, des enseignants et des étudiants, tant au niveau des écoles élémentaires que secondaires. Il s'agissait parfois d'études quasi professionnelles. Mais, étant donné qu'elles couvraient un terrain qui avait déjà été étudié à fond par des chercheurs professionnels, nous ne les avons pas reproduites ici. Vous trouverez une liste et un résumé de quelques-uns de ces projets extrêmement utiles à partir de la page 377.

Certains commentaires soumis personnellement ou collectivement par le public étaient tellement pertinents et avaient un tel impact que nous avons choisi d'en inclure quelques-uns. Les vues exprimées étaient fort intéressantes et reflétaient clairement l'opinion générale. Vous les trouverez, soit partiellement, soit intégralement, à partir de la page cette et nous pensons qu'ils sont caractéristiques de la multitude de rapports qui nous ont été soumis. Enfin, en reconnaissance de l'intérêt porté par tous ceux qui ont répondu à la Commission, nous présentons à partir de la page 381 une liste des personnes qui nous ont soumis des rapports oralement ou par écrit.

Toute commission royale ayant trait au public se doit d'offrir un forum où tous les citoyens peuvent s'exprimer. D'excellents orateurs, connaissant leur sujet à fond, en ont souvent profité pour s'exprimer sans texte ou notes précises et exposer la vérité telle qu'ils la concevaient. M. John Bassett, le principal directeur de la station de télévision privée la plus populaire du Canada, la station CFTO-TV de Toronto, prit ainsi la parole. Cette station est aussi le porte-parole de CTV, le premier réseau privé de télévision du Canada et celui d'Amérique du Nord qui a le taux de violence le plus élevé d'après l'enquête de la Commission royale. M. Bassett s'opposait en gros à toute réglementation extérieure en matière de contenu des programmes dans sa station et s'exprima sans aucunes notes. Le professeur George Gerbner, doyen de la "Annenberg School of Communications" de l'Université de Pennsylvanie, s'exprima aussi spontanément à ce propos. Il fondait ses commentaires sur l'enquête menée avec l'appui du gouvernement par son groupe de travail sur la violence à la télévision, étude de base

pour toute recherche en la matière au cours des années 1970. Le Dr Robert Liebert, professeur de psychologie à la "State University" de New York à Stony Brook, montra un double film qu'il avait tourné sur des enfants en train de regarder des programmes de télévision. Leurs réactions étaient enregistrées par une caméra cachée. Il parla aussi du flot de violence à la télévision et de ses effets sur les jeunes.

Moses Znaimer de la station CITY-TV de Toronto parla aussi sans notes de même que le cinéaste Ron Kelly et l'acteur Al Waxman. D'autres personnes, moins connues – qu'il s'agisse d'un ouvrier de l'Hydro à Cornwall, d'autochtones de North Bay et de l'île de Moose Factory ou d'une assistante sociale d'Ottawa – exprimèrent spontanément leurs opinions.

Mais en général, les personnes qui prirent la parole lors des audiences s'appuyèrent sur des textes préparés.

Shirley B. McClure
Thunder Bay

La violence dans les cours d'anglais des écoles secondaires de l'Ontario

Je m'inquiète beaucoup de certains livres étudiés dans les cours d'anglais des écoles secondaires de l'Ontario.

Je désire exprimer ma désapprobation à l'égard des ouvrages suivants:

In Cold Blood – Truman Capote

Etude détaillée de plusieurs meurtres à sensation aux Etats-Unis.

Butterfly Revolution – Butler

Histoire d'un camp de vacances où les enfants sont formés aux méthodes révolutionnaires conduisant à l'assassinat.

Lord of the Flies – Golding

Histoire d'un groupe d'enfants abandonnés sur une île. Leur comportement sadique et barbare est décrit avec précision.

The Apprenticeship of Duddy Kravitz – Richler

Ce livre ne se classe pas exactement dans la catégorie des ouvrages traitant de la violence, mais à l'image de beaucoup d'autres, il illustre le proverbe selon lequel "la fin veut les moyens". D'après un parent d'élève, si cet ouvrage n'avait pas été écrit par un juif, il aurait été interdit pour son caractère antisémitique.

Je pourrais citer d'autres livres, qui ne font pas exactement l'éloge de la violence, mais qui laissent une telle impression de désespoir que l'on se demande si la vie vaut d'être vécue. Dans l'ensemble de ces livres, je m'inquiète du déchaînement de langage ordurier et sacrilège auquel donnent lieu les frustrations, langage accompagné le plus souvent par un traitement brutal du responsable présumé.

Pour la plupart des parents, il ne fait pas de doute que les enfants, et même les adolescents, sont influencés par la télévision. On ne sait que peu de choses sur l'influence des textes imprimés. Lors de discussions, la plupart ont déclaré que le livre n'avait pratiquement aucune influence sur les élèves. S'il en est ainsi, pourquoi donc les parents non chrétiens ont-ils pu faire supprimer les deux ou trois minutes de prière et de lecture de la Bible dans les écoles sous prétexte que leurs enfants

étaient exagérément exposés à la religion chrétienne? Que représentent deux ou trois minutes quotidiennes par rapport aux deux ou trois semaines d'études intensives nécessaires à un examen?

Depuis l'apparition de la télévision, chacun sait que peu d'élèves prennent le temps de lire. N'est-il alors pas honteux que les quelques instants consacrés à la lecture en classe ne fassent que corroborer les débordements de violence présentés à la télévision?

Dans certaines classes, la perspective d'ensemble du programme d'anglais est particulièrement déprimante. Par exemple, les titres pour les groupes de 11e année sont les suivants:

Groupe A. Dépression morale

Flowers for Algernon	deux semaines
One Flew Over the Cuckoo's Nest	
I Never Promised You a Rose Garden	
Lisa, Bright and Dark	
Tell Me That You Love Me, Junie Moon	
	au choix
Catcher in the Rye	une semaine
Nobody Waved Good-bye	
Demian	
The Heart is a Lonely Hunter	
	au choix

Groupe B: Désenchantement

A Separate Peace Knowles	trois semaines
The Glass Menagerie Williams	deux semaines
Death of a Salesman Miller	deux semaines

L'action de certains ouvrages (*Lord of the Flies*, *Catcher in the Rye*, *Butterfly Revolution*) se passe à notre époque; ils ont été écrits par un jeune auteur et peuvent donc exercer une forte influence, parce qu'il n'y a pas d'écart de temps ni de lieu pour en amortir l'emprise. Le cours semble n'accorder aucune part à une littérature d'inspiration élevée prouvant que les élèves peuvent attaquer et dominer les problèmes et les difficultés de la vie quotidienne sans faire appel à la violence ou sombrer dans la dépression.

En Ontario, l'anglais est une matière obligatoire. Il n'est pas certain que l'étudiant dispose d'un choix de livres. Le corps enseignant prétend que ce choix existe, alors que les étudiants assurent le contraire et qu'ils ne peuvent étudier un autre livre sans permission. Dans une classe de onzième annèe, on pouvait choisir entre *Duddy Kravitz* et *In Cold Blood*. Dans une autre, *Catcher in the Rye* était inscrit au programme obligatoire, mais, en cas d'objection d'un étudiant, il pouvait étudier, par lui-même, *Great Expectations*, l'ouvrage le plus difficile de Dickens. D'une part les choix ne sont pas valables et d'autre part l'élève qui veut un autre livre est obligé de se faire remarquer. Aucun élève ne devrait avoir à se mettre dans une telle situation.

Certains professeurs d'anglais préféreraient, par exemple, ne pas enseigner *Catcher in the Rye*, mais ils n'ont eux-mêmes aucun choix.

Les directives du ministère de l'Education ne donnent aucune indication sur les textes à utiliser. Le choix appartient au chef de la section d'anglais de chaque école, qui est ensuite soumis à l'approbation du conseil scolaire. Le conseil approuve généralement tous les livres qui lui sont soumis, quelles que soient les objections présentées.

En rendant de tels livres obligatoires dans les écoles, je prétends que le conseil scolaire donne son accord tacite à la vulgarité et à la violence inutiles, qui sont courantes dans les rues et dans l'industrie des communications sous toutes ses formes.

Je suggère que la Commission fasse une recommandation au ministère de l'Education en vue de fixer des directives précises pour l'enseignement de l'anglais avec une liste de textes approuvés pour chaque groupe d'études.

Natalia Bril
Niagara Falls

Violence: Pour, contre ou indifférence?

D'un certain côté, je suis heureuse de vivre à notre époque. Nous arrivons pratiquement à tout justifier. Si nous empruntons la politique de l'autruche et arrivons à supprimer la violence qui existe dans les médias, qui pourrons-nous rendre responsable des erreurs dans le monde qui nous entoure?

Un acte de violence particulièrement cruel à mon avis a eu lieu à Niagara Falls il y a quelques semaines (j'ai lu l'article dans un journal local). Une femme a été arrêtée pour une amende de $5. Elle avait payé $45, mais la police lui réclama plus tard $5 de plus. Elle contesta à juste titre cette amende supplémentaire et refusa de la payer immédiatement. Elle fut emprisonnée . . .

Quelle valeur accorde-t-on à la dignité humaine?

Au moins, à la télévision, les bons l'emportent toujours sur les méchants. La violence à la télévision n'est donc pas aussi néfaste qu'on le pense.

L'on critique toujours la violence à la télévision américaine. Mais lorsque la télévision canadienne reprend le même thème, tout rentre-t-il dans l'ordre?

Les dessins animés modernes sont violents, le seraient-ils moins s'ils étaient tirés de la Bible? Même l'histoire du vieux Samaritain finit bien. Mais comment a-t-elle commencé?

La violence est-elle un phénomène auquel on réagit sur le moment, ou est-ce la violence en général que l'on condamne, quel qu'en soit l'auteur?

Si l'on se penche de plus près sur notre histoire, les vainqueurs étaient justes et bons et les vaincus mauvais et violents.

Qu'en est-il des religions? Certaines offraient des sacrifices humains et le font toujours. Pour les sacrifiés il s'agissait d'un acte extrêmement violent. Pour les sacrificateurs, d'un acte divin. Quoi qu'il en soit, il y avait mort d'homme.

Une bombe explose près de Caroline Kennedy et l'on parle de violence. Un chercheur sur le cancer est tué. Qui se souvient de son nom? Tant pis . . . Telle est la valeur de la violence . . .

Si un politicien est assasiné, il s'agit de violence. S'il impose sa dictature à des millions de personnes, est-ce au nom de l'ordre et de la loi?

Avant la seconde guerre mondiale, autant que je le sache, la télévision n'existait pas. Il y avait quelques stations de radio ici et là, quelques journaux, mais en général très peu de médias. (Après tout, vous ne croyez pas la moitié de ce que vous voyez et pratiquement rien de ce que vous entendez.) Cela n'empêcha pas la guerre de se produire. Tout le monde déclarait: "Nous ne voulons pas la guerre". (Il ne s'agissait pas de nos désirs mais de la réalité.) Même Hitler déclarait qu'il désirait la paix. C'est pourquoi il envahit un pays, puis un autre. N'avait-il pas aussi conclu un traité de paix avec la Russie? (Un pacte qui devait être éternel.) Et si les gens lui résistaient violemment, que pouvait-il faire? Il voulait simplement imposer sa propre loi, même s'il fallait pour ce faire tuer des millions et des millions de personnes et faire d'innombrables prisonniers de guerre. Il n'a pas vraiment agi seul. De nombreuses personnes se sont offertes pour l'aider. Comme beaucoup de ses prédécesseurs et successeurs, il n'avait pas besoin de la télévision pour le guider.

En théorie, l'ordre et la loi poussés à leur extrême.

En pratique, la violence humaine.

Mais avant que j'oublie, donnez-moi une définition de la coutume ancienne qui consistait à battre sa femme. S'agissait-il de discipline ou de violence? La femme est supposée être douce. Pourtant, nous sommes souvent extrêmement vindicatives. Nous arrivons tôt ou tard à nous venger . . .

Nous avons dans le monde entier perdu le contrôle des gouvernements. Les services gouvernementaux ont un tel pouvoir que nous vivons déjà pratiquement en état policier. Ces pouvoirs doivent-ils encore être accrus? Certainement pas!

Si on vous défend d'acheter une arme, vous pouvez toujours fabriquer un petit cocktail Molotov et par accident tuer plus de personnes que vous n'en aviez l'intention initialement.

Je suis désolée de paraître si sarcastique, mais j'ai assisté à ces phénomènes non pas au cinéma, ni à la télévision ou dans les journaux, mais dans

la réalité. J'ai assisté à plusieurs meurtres et non pas à un ou deux. Je n'ai pas vu une seule sorte de violence. La réalité m'en a montré une multitude.

Le vrai problème est que nous n'arrivons jamais à atteindre un juste milieu. Nous passons toujours d'un extrême à l'autre. Où prend fin la censure et où commence la dictature? Elle est déjà en place dans certains domaines. Mais nous sommes trop préoccupés par d'autres problèmes pour le remarquer et nous ne voulons pas confronter la réalité.

Si tous les gouvernements devaient justifier leurs actes, ils devraient être non seulement responsables (ce qui n'est pas le cas) mais aussi redevables de leurs actes. Alors et seulement alors nous pourrions rendre le reste de la population responsable.

Si seulement les gouvernements s'employaient autant à créer qu'à détruire, à faire régner la justice plutôt que la corruption, notre sort en serait amélioré.

L'histoire se répète continuellement. Il semblerait que nous soyons incapables de tirer la leçon de nos erreurs passées. Il est tellement plus facile de s'illusionner et de déclarer: "Nous n'étions pas au courant, nous ne faisions que notre travail".

Ma conclusion réelle est la suivante: je suis inquiète et j'ai peur parce que tout ceci a constitué et constitue toujours la réalité de la vie.

On se réveille parfois trop tard.

Kapuskasing and District Association for the Mentally Retarded Kapuskasing

En tant que membres de l'association pour les retardés mentaux de Kapuskasing et sa région et en tant que citoyens concernés, nous pensons que l'escalade de la violence à la télévision, au cinéma et dans certains journaux et magazines, risque d'affecter la personnalité ou le comportement des personnes mentalement retardées. Bien que notre préoccupation majeure en présentant ce mémoire à la Commission soit d'aider les retardés mentaux, ce texte concerne aussi les enfants "normaux". Par conséquent, nous pensons que ce mémoire s'applique en fait à tous les êtres innocents.

Malheureusement, la majeure partie de nos critiques est dirigée contre la télévision. On doit payer son entrée au cinéma, et lorsqu'un retardé mental veut aller au cinéma, on le surveille et on l'emmène voir un film intéressant. De plus, les journaux et magazines n'intéressent pas souvent les retardés mentaux qui se contentent de regarder les images. Cependant, la télévision fait partie intégrante de la vie moderne et nous envahit à la maison, que nous le voulions ou non.

La radiodiffusion, sous toutes ses formes, a pour but de servir les intérêts du public et de répondre à ses besoins. Par conséquent, la télévision devrait refléter les besoins et désirs de la majorité des spectateurs. Cependant, ce n'est pas le cas. Nous pensons que Radio-Canada, qu'il s'agisse de la station française ou de la station anglaise, de même que CTV offrent de valables programmes pour enfants. Des programmes comme *Mr. Dressup*, *The Polka Dot Door*, *Nic et Pic*, etc. favorisent le développement de l'enfant tout en lui inculquant des principes moraux adéquats. Cependant, même les programmes pour enfants sont soumis à la violence. Tout d'abord, il y a le problème de la publicité lors de la période d'écoute familiale ou dans les programmes pour enfants: ces publicités montrent souvent des scènes violentes et révoltantes de films qui sont projetés dans les cinémas locaux ou de films pour adultes qui seront montrés plus tard à la télévision. Est-ce réellement nécessaire? Cela correspond-il aux besoins et désirs des spectateurs?

Le second problème concerne la programmation d'émissions violentes, à savoir l'heure à laquelle les stations de télévision locales présentent certains programmes. La période d'écoute "familiale" devrait de toute évidence aller de 4h à 8h ou 9h du soir. Cependant, la station locale de Radio-Canada nous propose tous les soirs à 6h des films insipides et la station CTV ses fameux films du dimanche soir (à 7h) tels que *The French Connection*. Par contre un programme familial aussi intelligent que *The Nature of Things* est présenté à 10h du soir. Nous devrions peut-être nous attaquer aux commanditaires de ces programmes superficiels qui enlaidissent notre existence quotidienne et nous donnent la violence en pâture.

Une personne qui est mentalement retardée imite ce qu'elle voit. Par conséquent, nous devons nous assurer que ces esprits innocents et impressionnables ne sont pas soumis à des influences dégradantes et destructrices.

Pourquoi ces réseaux de télévision ne peuvent-ils pas offrir des programmes intelligents s'adressant à toute la famille, surtout entre 4h et 9h du soir? La majorité des enfants qui sont mentalement retardés et des adultes reviennent à cette heure de l'école ou du travail et regardent la télévision. Nos programmes ne peuvent-ils pas être divertissants et stimulants, être source d'inspiration et d'enthousiasme, et aider les jeunes à s'épanouir?

L'association pour les retardés mentaux de Kapuskasing et sa région ne veut pas donner du problème une analyse purement négative. Nous avons aussi des suggestions positives. Nous pensons que la télévision, plus que tous les autres médias, offre un potentiel culturel illimité. Si elle était moins commercialisée, on pourrait peut-être éliminer une partie de la violence. Nous sommes tous responsables de l'avenir de notre société et nous devons nous assurer que la radiodiffusion adopte des normes décentes.

Nous admettons que les programmes de télévision ne sont pas totalement responsables. De nombreux parents abusent de la télévision. On laisse les enfants seuls et la télévision permet de s'en débarrasser. Un jeune enfant, surtout s'il est retardé mental, peut mal interpréter ce qu'il voit. Si on ne lui offre aucune explication, il risque d'avoir une conception du monde complètement erronée. Mais même un parent responsable et consciencieux doit lutter contre les programmes et contrôler constamment les émissions. Il s'agit là d'une tâche énorme. La seule autre alternative est d'éteindre la télévision.

Mais, en tant qu'association, nous pensons que la télévision peut exercer une influence extrêmement positive. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit destructrice ou qu'elle effraie. Avec la collaboration des producteurs, des commanditaires et des réseaux de télévision, nous pourrions créer des programmes utiles et de qualité. Ces programmes pourraient correspondre aux différents niveaux d'intelligence conceptuelle et aux divers besoins d'information. Ce genre de programmes pourrait contribuer à faire des retardés mentaux des citoyens plus heureux et plus productifs.

Notre association désire remercier la Commission royale de lui avoir donné l'occasion d'exprimer ses idées. En conclusion, nous désirons citer un passage du livre intitulé *Action for Children's Television*, à la page 53:

"La dignité humaine est une course entre l'éducation et la catastrophe. Personne ne peut prétendre que seule la radiodiffusion pourra déterminer quelle sera l'issue de la course. Cependant personne ne peut prétendre que la radiodiffusion n'a pas un rôle vital à jouer ni qu'elle doit accomplir cette tâche fidèlement si elle veut que la course soit gagnée."

Espérons que ce mémoire et cette Commission nous aideront à gagner la course.

Linda Giroux
Première vice-présidente

Trevor Thomas
Kitchener

Bien que membre de deux organisations de cette communauté, c'est en mon nom particulier que j'aimerais profiter de l'occasion pour prendre la parole devant cette Commission lors de la réunion du 2 avril 1976 qui se tiendra à la bibliothèque publique de Kitchener.

Afin que nous puissions engager un dialogue utile lors de la réunion, je vous fais parvenir un résumé des grands points dont j'aimerais discuter.

En tant que directeur administratif de l'hygiène mentale pour la région de Waterloo, je suis extrêmement préoccupé par la façon dont les médias présentent les crimes de violence. Des phrases telles que: "un ancien malade mental", ". . . récemment libéré d'un hôpital psychiatrique" et ". . . qui s'est évadé d'un hôpital psychiatrique", lorsque l'on fait le compte rendu d'actes individuels d'agression, peuvent avoir de graves conséquences. Ces phrases perpétuent le mythe voulant que les personnes qui ont reçu des soins psychiatriques soient dangereuses et violentes. Des recherches ont démontré que les personnes qui ont reçu une aide psychiatrique ont moins tendance à commettre un crime de violence que quelqu'un qui n'a pas reçu de traitement. A mon avis, ce type de journalisme est irresponsable et est en fait un acte d'agression indirect contre les gens qui ont été traités pour maladie mentale. Je demande à la Commission de prendre cet aspect de la violence en considération lors de son enquête et de recommander que de telles expressions soient éliminées à l'avenir des nouvelles.

En tant que coordonnateur de l'organisation des parents anonymes de Kitchener-Waterloo, je suis bouleversé par la récente déclaration du Dr H.B. Cotnam, coroner en chef pour l'Ontario, indiquant que son bureau a transmis des renseignements concernant des cas de molestation d'enfants à la presse afin de ". . . sortir le public de son apathie" (Dr H.B. Cotnam, discours à la conférence sur la molestation d'enfants de la région de Waterloo, le 13 mars 1976). Bien que ce soit un moyen de renseigner le public sur la fréquence de la molestation d'enfants, je pense qu'il s'agit là d'une méthode d'information malsaine. En insistant sur cette forme de violence, on incite le public à réclamer une sanction juridique et l'incarcération du coupable. De nombreuses autorités indiquent que la punition (par l'incarcération) n'est pas un moyen efficace de résoudre ce problème. Elles indiquent que l'incarcération n'aide pas l'individu et que lorsque l'on n'arrive pas à faire emprisonner légalement un accusé, l'enfant est en plus grand danger qu'auparavant. La majorité des parents qui molestent leurs enfants ont besoin de se sentir écoutés et compris. J'ai peur qu'à cause de la façon dont les médias présentent la chose, le public ne demande que l'on prenne des mesures juridiques indésirables contre les parents qui molestent leurs enfants. Ces personnes ne recevront pas alors le type d'aide dont elles ont besoin. Ceci ne fera qu'augmenter la fréquence de la molestation d'enfants. Je demande à la Commission de faire une enquête sur cet aspect de la violence dans l'industrie des communications et j'espère que l'on mettra fin à ces procédés de choc, car les conséquences éventuelles risquent d'être dramatiques.

J'aimerais aussi parler de la violence contenue dans de nombreux programmes et films de télévision. Mon travail avec les parents anonymes m'a appris que de nombreux parents abusifs ont recours à la violence pour discipliner leurs enfants et pour résoudre les frustrations subies au cours de leur enfance, lorsqu'eux-mêmes étaient molestés. Il est important de souligner que la molestation est un phénomène appris. De plus, lorsque l'on réalise que l'on utilise de plus en plus la télévision comme moyen d'éducation et que les programmes sont souvent violents, il y a lieu de s'inquiéter, car nous enseignons à nos enfants et à la jeunesse que la violence est un moyen de résoudre les frustrations personnelles. Par conséquent, je demande que l'on supprime le type de violence que l'on trouve actuellement à la télévision, ou au moins que la Commission mène une enquête détaillée pour évaluer et interpréter de façon réaliste les effets que la violence à la télévision a sur le comportement de notre société.

A.W. Fereday
Ottawa

Je suis le père de trois jeunes enfants et je suis inquiet du nombre de programmes de télévision qui décrivent et glorifient la violence. A longue échéance, si l'on regarde ces programmes à grande dose, je suis sûr qu'ils contribuent à une escalade du crime dans la société et à une dégradation des normes de civilisation. L'exemple donné par notre voisin du sud devrait servir d'avertissement aux Canadiens. J'espère que votre Commission saura exercer des pressions sur les gouvernements provinciaux et fédéral pour contrôler de façon rigoureuse les programmes médiocres et violents.

Je déplore la décision récente prise par le gouvernement fédéral autorisant l'entrée de nouveaux programmes américains au Canada par câblodiffusion; ceci ne fera qu'aggraver le problème étant donné que ce pays a des valeurs différentes des nôtres. Je recommande que les programmes américains commencent par être bannis de la câblodiffusion pour permettre d'y voir un peu plus clair. Je félicite les autorités d'avoir créé la nouvelle station éducative de l'Ontario.

La télévision peut être un instrument utile dans notre société si nous l'utilisons à bon escient. Au lieu d'avoir des stations de télévision qui ne sont intéressées que par les bénéfices et qui correspondent au niveau intellectuel le moins évolué de la société (on nous fait croire que c'est le cas de la majorité des gens), on devrait encourager les stations de télévision à essayer d'améliorer le niveau d'éducation et de culture, de même que la conscience sociale de notre nation. Il suffit pour cela de programmes agréables sans pour autant être hautement intellectuels. Si vous considérez que les gens sont intelligents, offrez-leur des programmes intelligents et ils s'avéreront intelligents – mais si vous considérez qu'ils sont violents et que vous leur proposez des programmes violents, ils deviendront sûrement violents.

Ce sujet m'intéresse au plus haut point, car mon oncle a été assassiné et je suis malheureux lorsque je vois mon petit garçon de cinq ans qui veut jouer avec des armes comme ses amis. Les enfants veulent ressembler aux autres enfants et il est difficile de toujours leur refuser ces jouets. Mais si la télévision n'avait pas glorifié la violence et les armes comme elle l'a fait, le problème serait minime, car je ne suis pas préoccupé par la violence telle qu'elle est décrite dans la presse, à la radio et dans les films.

St. Catharines Diocesan Council of the Catholic Women's League

Je représente 3,400 membres du conseil diocésain de la ligue des femmes catholiques de St. Catharines. Nous désirons soumettre un commentaire concernant la nature de la violence dans les médias et deux recommandations.

Nous pensons que la violence la plus grave dans les médias n'est pas la violence physique représentée dans les programmes policiers et les westerns. Plus sérieuse et pernicieuse est l'attaque insidieuse lancée constamment par les médias (à l'exception des médias religieux qui n'ont guère d'influence) contre le système de valeurs traditionnel de notre société.

Une grande partie de la société canadienne croit toujours au système de valeurs traditionnel que nous appellons l'éthique judéo-chrétienne. Si nous ne pouvons pas toujours le respecter, nous le considérons quand même comme un idéal et nous désirons qu'il soit respecté par les organes de divertissement et d'information, surtout lorsque ceux-ci sont financés par les deniers publics. Lorsque les citoyens se préoccupent du contenu des médias et forment des groupes pour la moralité dans les médias et des groupes de citoyens pour une communauté décente, c'est le manque de respect envers l'ordre moral qui les préoccupe et pas seulement la présentation d'actes violents. On pourrait par exemple prouver que les programmes policiers, qui sont d'habitude accusés de violence, sont en fait des histoires extrêmement morales. Les actes de violence sont condamnés, l'agresseur est puni et l'autorité de la loi est toujours préservée.

D'un autre côté, les interviews-variétés peuvent menacer l'ordre de la société de façon très dangereuse. Il suffit, par exemple, d'interviewer de dangereux criminels et des terroristes avec intérêt, en ignorant leurs victimes, de dénoncer constamment les défauts de notre société sans jamais parler de ses qualités, de faire l'éloge de pays comme la Chine sans jamais mentionner son système de répression, de toujours présenter la religion, la fidélité et la structure familiale traditionnelle de façon défavorable. Même des comédies comme *All in the Family* tendent à présenter notre système de valeurs sous un jour démodé et ridicule.

Les médias ne peuvent être impartiaux. Ils soutiendront toujours un système de valeurs. Nous pensons qu'ils ont cessé de soutenir le nôtre.

Nous ne suggérons pas que les médias deviennent insipides et n'exposent jamais de théories contradictoires. Ce que nous demandons, c'est qu'ils essaient d'atteindre un certain équilibre; nous insistons surtout sur le fait que les programmes d'information et de divertissement, financés par les deniers publics, ne doivent pas attaquer notre système de valeurs. Nous pouvons au moins exercer un certain contrôle en tant que consommateurs lorsqu'il s'agit des médias financés par le secteur privé. Par exemple, la communauté juive américaine qui s'opposait à la comédie *Bridget Loves Bernie* parce qu'elle prouvait que le mariage mixte entre chrétiens et juifs pouvait être un succès a réussi à faire supprimer le programme. Elle pensait que ce programme menaçait sa survie. Les Noirs et les Indiens ont connu pareil succès. Les catholiques n'ont jamais réussi de la même manière à faire respecter leurs vues ou à supprimer le courant anti-catholique qui est de plus en plus virulent dans les médias depuis qu'il est devenu impopulaire de s'attaquer aux autres groupes minoritaires. Nous pouvons apporter des preuves à l'appui si vous le désirez. Cette attaque est encore plus difficile à supporter lorsqu'elle émane de la Société Radio-Canada que nous finançons nous-mêmes.

Nous proposons deux recommandations:

1. Que l'on institue une période d'écoute familiale. Nous, les parents qui adhérons aux valeurs judéo-chrétiennes, pourrons être assurés qu'elles sont respectées. Cette période d'écoute familiale pourra se terminer à 8h du soir durant la semaine et à 9h en fin de semaine, après quoi les programmes seront laissés à la discrétion des parents.

2. Que le gouvernement nomme une personne à qui les citoyens pourront soumettre des plaintes concernant l'attitude des médias, en espérant qu'elle dénoncera et remédiera à la partialité et au manque de respect.

Nous vous remercions de vous intéresser au

problème des médias et d'avoir su vous rendre compte à quel point nous, les citoyens, sommes préoccupés.

Anne Muggeridge

Brampton and District University Women's Club Committee on Violence in the Media

A. Habitudes relatives à la télévision:

i) Insister à nouveau sur la lecture, les activités physiques, les passe-temps, les jeux indépendants plutôt que sur les loisirs passifs devant la télévision.
ii) Les médias doivent faire un effort supplémentaire pour offrir des programmes valables aux enfants durant les heures d'écoute familiale.
iii) Les parents doivent sérieusement et régulièrement limiter les heures de télévision de leurs enfants.

B. Réactions des enfants aux programmes de télévision:

i) Les enfants veulent de l'action, de l'humour, de l'aventure et du suspense. Actuellement, ce genre de programmes est accompagné de violence. Il faut donc offrir des programmes comportant ces caractéristiques mais dépourvus de violence.
ii) Les programmes violents pourraient être soumis à des règlements stricts à leur entrée dans notre pays.

C. Réaction des parents aux programmes de télévision:

- Les parents préféreraient les comédies à la violence. Espérons que les médias prendront note de ceci et essayeront de satisfaire les spectateurs.

- Une classification des programmes dans le guide de télévision suivant leur niveau de sexe et de violence aiderait les parents à sélectionner les programmes familiaux.

- La période d'écoute familiale doit comprendre des programmes sélectionnés avec intelligence et goût. Cette responsabilité incombe de toute évidence à chaque station et des critiques virulentes devraient les encourager à faire une étude approfondie des programmes afin de faire un choix approprié.

Mme Sally Bannister

Gordon Sinclair, Toronto

Au cours de vos voyages en Ontario, vous avez projeté un court film que j'ai rapidement tourné moi-même et qui exprime l'opinion que la violence fait partie de notre histoire et de notre héritage d'êtres humains.

Je vous écris maintenant parce que je suis plus convaincu que jamais de ce fait, et j'insiste sur le mot "convaincu".

Je n'exprime que mes vues personnelles. Comme de nombreuses personnes de ma génération, je n'ai pas eu la chance de poursuivre des études. Ma théorie ou mes observations ne sont pas celles d'un universitaire mais elles expriment ce que je ressens instinctivement.

Comme la plupart des mémoires envoyés à votre Commission se plaignent de la violence ou de ce qui a été nommé "l'*excès* de violence", j'aimerais déclarer que *sans* violence ou sans sa menace, nous devenons des êtres passifs, incapables de prendre notre vie en main.

La violence n'est pas seulement utile ou nécessaire, elle est essentielle à la survie humaine. Sans elle, nous sommes des êtres sans consistance et l'absence de violence physique entraînerait vite la passivité intellectuelle. Nous ne saurions plus réagir.

L'être humain est un animal et les animaux sont parfois violents par nature.

Songez au bébé. C'est une créature des plus violentes. Le bébé est incapable de se protéger, de se nourrir, de s'abriter ou même de se déplacer. Pour survivre il doit exprimer ses besoins par des cris et des hurlements. Il *doit* donner des coups de pied, griffer et réclamer.

En grandissant, le bébé prend conscience de ce que nous appelons la civilisation. On le forme, on lui apprend que les cris ne sont pas le *seul* moyen d'obtenir ce qu'il veut.

Ce n'est pas par accident que les sports les mieux payés sont les plus violents: la boxe où il s'agit de faire perdre conscience à l'adversaire aussi rapidement que possible et la corrida où il faut tuer le taureau avant qu'il ne vous tue.

Ce n'est pas par hasard que le sport qui attire la plus grande foule est la course automobile des 500 milles d'Indianapolis. Les fervents du sport s'attendent à la violence et certains espèrent même assister à la mort de quelqu'un.

J'ai été dégoûté par ce que l'on appelle la violence au hockey, non pas à cause des blessés, mais parce que la violence ralentit l'action du match. Le nombre de joueurs de hockey gravement blessés est négligeable, alors que les personnes tuées ou mutilées dans des accidents de la circulation se comptent par dizaines de milliers par an au Canada.

Quant à la violence au théâtre, au cinéma ou à la télévision, les gens qui prennent ces scènes au sérieux doivent être les descendants de ceux qui absorbaient sans ciller les histoires à l'eau de rose du siècle dernier.

La scène la plus importante des films des années vingt et trente était le mariage à l'église où la mariée heureuse et la mère en larmes essayaient de nous faire croire qu'ils "allaient vivre heureux jusqu'à la fin de leurs jours".

Ceux qui y croyaient alors croient probablement maintenant que les coups de pistolet tirés dans la rue sont chose courante.

En *littérature*, peu de livres sont aussi violents que la Bible et cependant ce livre est non seulement considéré comme acceptable, mais il est révéré et chéri.

La Bible nous dit que Dieu donna les dix commandements à Moïse. Cette histoire et ces commandements (dont sept sur dix sont négatifs) sont bien connus.

Mais combien de personnes ont lu le vingt-huitième chapitre du Deutéronome qui décrit le châtiment qui vous attend si vous enfreignez ces commandements?

Ce Dieu, qui noya délibérément tous les enfants de la terre, profère les plus terribles des menaces. Il y a là une violence inimaginable. Or ce livre est considéré comme sacré.

Chaque espèce de mammifères, d'oiseaux, de poissons ou de reptiles s'attaque par instinct à une autre espèce, et cette hiérarchie implique la violence.

Je réalise qu'il s'agit là d'observations au hasard, mais je préfère un certain degré de violence à une vie sans combat, sans opposition ou sans hostilité.

Le monde serait bien triste si nous étions tous d'accord les uns avec les autres; cependant, au

moins 95 pour cent des gens qui se sont présentés devant cette Commission ont déclaré que la violence est *néfaste* et s'en sont montrés alarmés.

Comptez-moi au nombre des 5 pour cent qui restent . . . La violence est partie intégrante de la vie, de *toute* vie. Elle est essentielle à notre survie.

John Bassett
Toronto (extrait révisé)

Je suis président directeur général et administrateur en chef de la "Baton Broadcasting Incorporated", une compagnie cotée en bourse; la compagnie qui a le contrôle des actions s'appelle la "Telegram Corporation" et j'en suis le président. Baton est propriétaire de la station CFTO-TV à Toronto, de la station CFQC-TV à Saskatoon et de trois stations de radio, une à Windsor, une à Ottawa et une à Saskatoon. Je suis aussi le président d'"Inland Press" qui s'occupe d'imprimerie commerciale et qui possède douze hebdomadaires dans la région de Toronto. Je suis l'un des directeurs du réseau CTV et un membre du comité exécutif de cette organisation.

Je divise le contenu de la télévision en deux catégories: les actualités – c'est-à-dire le reportage des événements y compris les sports, et une deuxième catégorie qui a pour but de divertir et pour laquelle nous créons ou achetons des programmes. En ce qui concerne la station CFTO-TV, les normes que j'utilise sont connues de ceux qui travaillent pour moi; ils comprennent que je suis responsable en tant que détenteur du permis qui nous autorise à fonctionner. J'assume ma totale responsabilité devant le CRTC; les critères de programmation sont régis par ce que je considère être le bon goût.

Dernièrement, le réseau CTV a acheté le film *Deliverance* pour le projeter dans tout le pays. Je n'avais pas vu le film, mais j'avais lu le livre; un employé de la station m'a suggéré de regarder le film avant de le montrer sur la station CFTO; il devait passer un soir à 9 heures et devait être diffusé le même soir à Toronto par la station 7 de Buffalo.

Nous ne sommes pas responsables, et vous non plus, des programmes qui sont diffusés à Buffalo, et ce qu'on montre sur les stations de Buffalo me laisse indifférent. Ce n'est pas mon affaire. *Deliverance* fut projeté sur la station 7 à 9h du soir. Après l'avoir vu, je demandais qu'on le diffuse sur notre station à minuit.

Nous avons dépensé des centaines de milliers de dollars au cours des quinze dernières années pour essayer de faire de CFTO une station familiale. Je n'ai pas besoin de décrire ce film en détail au

cours de cette audience publique, mais il m'a simplement paru de mauvais goût.

Une autre fois, un membre de mon équipe m'a demandé conseil à propos d'un programme inoffensif intitulé *Good Times*. Outre le programme pilote, je dois admettre que je n'avais jamais vu le film. Ce programme devait être diffusé à 7h du soir et une publicité indiquait que cet épisode spécifique traiterait des maladies vénériennes mais de façon amusante et adéquate. Je n'ai même pas voulu le regarder; j'ai juste dit "Ne diffusez pas cet épisode, montrons quelque chose d'autre". Nous avons un système de contrôle, et la clé de ce système est le bon goût – et pas seulement en ce qui concerne la violence. Je n'ai jamais annulé *Streets of San Francicsco* ni *Ironside* ni aucun des programmes policiers.

Je ne pense pas que les programmes de télévision suscitent des réactions anormales chez les gens normaux. J'ai été élevé sans télévision. J'étais interne et lorsque je rentrais à la maison pour les vacances, mes parents me laissaient voir quasiment n'importe quoi au cinéma. Je prétends avoir été un enfant normal, même si mes parents ne pensaient pas la même chose. Je me souviens des films d'Edward G. Robinson, de Little Caesar, de tous les autres films de gangsters de George Raft et autres. Je n'avais pas besoin de réfléchir pour faire la différence entre la réalité et la fiction et j'estime que ceci s'applique aussi à la télévision. Je crois que les gens qui regardent *Streets of San Francisco* et d'autres programmes policiers savent qu'il ne s'agit pas de la réalité mais de fantaisie tout comme dans les westerns où tous les Indiens étaient abattus.

Je vais peut-être paraître insensible ou cynique, mais je ne crois pas que les images projetées sur l'écran de télévision puissent pousser une personne normale et raisonnable à sortir dans la rue pour tirer sur les passants. Cela me paraît ridicule. Et si on peut prouver qu'un programme spécifique est responsable d'actions violentes, la personne qui se laisse ainsi influencer est déséquilibrée pour commencer. En admettant que cette hypothèse soit correcte, on ne peut quand même pas organiser les programmes de télévision en fonction des cas exceptionnels et anormaux.

Ma génération a fait la guerre, moi comme les autres. Je parle de guerre réelle. J'étais dans l'infanterie et j'ai combattu en Italie et dans le nord-ouest de l'Europe où l'ennemi était en vue. Je ne pense pas que ma génération en soit devenue plus ou moins violente. Il s'agissait là de réalité bien tangible pour ceux d'entre nous qui ont eu la chance de survivre. Nous sommes revenus. Ce qui nous était arrivé faisait partie du passé. Nous avions accompli notre tâche et nous avons repris notre vie habituelle. Je ne suis pas plus violent que l'individu moyen, peut-être un peu plus, mais pas anormalement. Je suis peut-être plus catégorique dans certaines de mes opinions.

Les programmes de télévision vont par vagues. Il ya cinq ou six ans, les westerns étaient très populaires, et on en montrait beaucoup à la télévision. Au cours des trois ou quatre dernières années, ce sont les programmes policiers ou de détectives qui ont pris la relève, à savoir *Cannon, Harry-O, Police Story, Hawaii Five-O,* etc.

D'après les derniers sondages, ces programmes commencent à lasser et je ne sais pas ce qui viendra ensuite. Les comédies comme *All in the Family, Rhoda* etc. ont survécu à ces différentes vagues et continuent à être populaires, mais l'enthousiasme du public vis-à-vis des programmes policiers ou des westerns n'est plus ce qu'il était.

Pour moi il n'y a pas de rapport entre le crime dans la rue et les programmes de télévision. Sans doute y a-t-il des gens qui sont plus experts en la matière que je ne le suis, mais si cette opinion est présentée par des experts, psychiatres ou autres, j'espère que la Commission demandera qu'ils fournissent nombre de preuves et d'exemples pratiques à l'appui de leur théorie.

Non seulement je ne pense pas que l'on devrait censurer la violence dans les actualités, mais je pense que, si quelqu'un est attaqué dans le métro ou si une petite fille est enlevée ou violée, il faut insister sur ces événements. J'estime qu'il incombe aux stations de télévision d'exposer la réalité dans ce domaine, même si elle est désagréable, en espérant que l'on pourra trouver une solution au niveau de la justice, des tribunaux ou de la Commission de libération conditionnelle. J'estime que le directeur des actualités, le directeur d'une station de télévision ou le rédacteur d'un journal, qui ignore ces événements, ne s'acquitte pas de sa mission et n'a pas sa place dans l'industrie des

communications. Je suis fermement convaincu de cela.

Heureusement, à Toronto, les agressions dans le métro sont peu fréquentes. A mon avis, on en parle beaucoup dans les nouvelles, parce qu'il s'agit d'un phénomène rare et parce que notre communauté est ce qu'elle est. Si nous voulons préserver la communauté sous sa forme actuelle, de façon que ce type de nouvelles continue à faire les gros titres, on doit leur donner toute l'importance voulue, en espérant que les gens se sentiront concernés et que l'opinion publique et les éditoriaux des journaux soutiendront les forces de l'ordre et permettront de contrôler ce type de violence.

Les responsables des médias sont des gens comme les autres; j'ai trois jeunes enfants à la maison âgés de trois, six et sept ans et je dois vous dire que la télévision nous cause autant de problèmes qu'à tout autre parent ou professeur de la province de l'Ontario.

Je ne veux pas vous décevoir, mais dans 90 pour cent des cas, on nous téléphone pour nous demander: "Pourquoi mon programme a-t-il été supprimé?" Au cours des 18 derniers mois, moins d'un pour cent des plaintes concernait le contenu des programmes, à savoir qu'ils étaient trop violents, trop pornographiques ou trop sexuels. Et ce, en dépit du fait que notre station est celle qui est la plus regardée, non seulement dans ce marché compétitif, mais au Canada. Tout ce que je puis en conclure, c'est que nous faisons du bon travail.

Mon concept du bon goût à la télévision n'est peut-être pas le meilleur du monde, mais personne ne m'a encore rien offert de mieux et je travaille dans l'industrie des communications depuis maintenant 40 ans. Un propriétaire de station comme moi dépend de l'acceptation de son auditoire. En ce qui me concerne, je suis aussi responsable d'environ 1,500 employés. Il s'agit de spécialistes qualifiés qui sont fiers d'exercer cette profession et qui en dépendent pour assurer leur subsistance. Par conséquent, je pense que je suis aussi qualifié dans le domaine de la télévision qu'un fonctionnaire nommé pour censurer les programmes.

En ce qui concerne les actualités, nous faisons des coupures uniquement pour pouvoir inclure toutes les nouvelles en provenance de sources diverses dans nos deux principaux bulletins d'information. Nous n'évitons pas un sujet parce qu'il est trop violent.

Nous avons adopté une politique extrêmement sévère à propos de la publicité; la sation CFTO est extrêmement demandée. Je ne dis pas que nous soyons différents des autres stations de télévision, mais ce n'est pas demain qu'un commanditaire me donnera des ordres en matière de programmation.

J'ai vu dernièrement un message publicitaire de réseau vantant un désodorisant pour hommes. Il y avait un homme dans l'ombre, tout nu. Comme il s'éloignait, la caméra descendait montrant un dos et des reins poilus que je n'ai pas trouvés particulièrement esthétiques. J'ai refusé d'utiliser ce message. Le réseau n'était pas content, mais je pensais simplement que c'était de mauvais goût. On m'accusa d'être "prude" et c'est peut-être la vérité. Mais après tout, il existe bien d'autres façons de vendre du désodorisant. D'autres réseaux essayèrent de défendre la cause, parce qu'ils étaient prêts à diffuser le message, mais je déclarais simplement "aucune importance, je ne l'accepterai pas"; comme le commanditaire ne pouvait pas obtenir un auditoire suffisant à Toronto sans la collaboration de la station CFTO, il changea l'annonce et élimina cette scène. Aucun problème.

Tout le temps publicitaire disponible en période de grande écoute a été vendu. Cependant, il nous reste du temps au cours de ce que nous appelons la période périphérique, à 8h du matin par exemple. Nous diffusons des messages publicitaires pour le compte du gouvernement de l'Ontario, y compris une série extrêmement violente concernant l'utilisation des ceintures de sécurité où l'on voit d'horribles accidents. Etant donné les nouvelles directives du gouvernement de l'Ontario, interdisant que ses messages publicitaires soient diffusés près ou au cours de programmes violents, nous serons heureux de les diffuser à un autre moment. De nombreux commanditaires seront ravis d'utiliser le temps d'écoute qui est occupé actuellement par le gouvernement de l'Ontario.

J'ai fait de nombreuses erreurs au cours de ma longue carrière dans l'industrie des communications, que ce soit actuellement à la télévision ou

auparavant dans la presse où mon principal associé celui qui m'a permis d'acheter "The Telegram" – était notre commanditaire le plus important, le regretté John David Eaton. John Eaton ne s'est jamais arrogé droit de regard sur le contenu d'un journal, malgré le fait qu'il avait financé le projet et qu'il était mon commanditaire le plus important. Les commanditaires peuvent faire la publicité qu'ils veulent avec leur argent, mais ce qui est sûr, c'est que je n'accepterai pas qu'ils contrôlent les programmes de ma station.

Je ne pense pas que la décision de l'IODE de boycotter les commanditaires qui soutiennent des programmes violents mènera à quoi que ce soit, parce que je ne crois pas que les membres y prêteront attention.

Le manque de commanditaires ne nous obligera pas à changer le contenu des programmes tant que les sondages et les enquêtes indiqueront que ces programmes sont regardés par le public sur la station CFTO.

Non seulement je suis propriétaire de station, mais je suis aussi consommateur et je réagis aux messages publicitaires: si je veux m'acheter un costume et que soudain je vois dans un journal ou à la télévision une annonce qui me plaît, je risque d'aller dans ce magasin et d'acheter ce qui me semble être une bonne affaire. D'un autre côté, lorsque je regarde un programme, je ne suis pas motivé, parce que je ne fais pas le rapport entre la violence du programme et la réalité.

Je ne pense pas que les enfants fassent le lien entre la violence dans les programmes et la réalité et je pense qu'il incombe aux parents de contrôler les programmes que leurs enfants regardent. Mes propres enfants ont le droit de ne regarder que *Sesame Street, Polka Dot Door* et *The Brady Bunch*, et c'est tout ce qu'ils regardent. Rien d'autre. Point final. Mes enfants ne regardent pas les dessins animés; il s'agit là en partie de leur propre choix et en partie du mien, et surtout ils sont occupés à autre chose.

Si je pensais qu'il était possible de prouver que certains programmes sont préjudiciables aux enfants, je remanierais l'agencement des programmes et je le ferais de façon certainement plus stricte que pour les films comme *Deliverance.*

Je vais vous dire où nous faisons erreur. Nous programmons à nouveau la série *Ironside*. l'histoire d'un policier de San Francisco, qui fut diffusée pendant longtemps en période de grande écoute; il s'agit d'un programme extrêmement populaire en fin d'après-midi. Ce n'est peut-être pas une bonne chose, parce qu'on diffuse cette émission à un moment où les enfants, en grand nombre peut-être, regardent la télévision. Nous avons pris cette décision pour des raisons de concurrence.

Je ne pense pas que vous puissiez prouver que la télévision incite au comportement violent. Il y a eu tragédie aux jeux olympiques de Munich et la té lévision n'y était pour rien. Il s'agissait d'extrémistes arabes exterminant des athlètes israéliens. Si quelqu'un place une bombe dans un avion, je me demande si on peut vraiment produire des statistiques établissant que cet acte est dû à l'influence de la télévision; je pense que les actes de violence sont fonction de différents facteurs: de raisons politiques et Dieu sait quoi d'autre.

On peut soutenir que le public a commencé à manifester son opposition à la guerre du Vietnam après que les réseaux américains aient envoyé là-bas des journalistes, qui, choqués par ce qu'ils voyaient, cessèrent de faire des coupures et envoyèrent tels quels des films qui coûtèrent la vie à certains d'entre eux. Ceci a contribué à détourner le public américain de la guerre du Vietnam.

Pour moi, être responsable vis-à-vis de mes actionnaires signifie être responsable vis-à-vis du public. C'est ma ferme conviction. Je pourrais dire que je ne suis pas un président idéal pour une compagnie cotée en bourse parce que, durant des années, ma compagnie était privée. Je suis responsable en dernier lieu vis-à-vis de moi-même: j'étais un homme mûr, lorsque ma compagnie a cessé d'être privée et je suis resté responsable vis-à-vis de moi-même comme je l'ai été durant 20 ans en tant que rédacteur de journaux. Si je n'étais pas responsable vis-à-vis de moi-même, il faudrait me trouver un remplaçant.

Si vous voulez réussir, il faut vous faire accepter par la majorité de l'opinion publique et assumer vos responsabilités à son égard. Sinon, vos actionnaires, qui font aussi partie du public, en souffriront.

Les gens qui regardent les programmes de télévision de notre station ne sont pas révoltés par

ce qu'ils voient; ils ne sont pas offensés et la vaste majorité est capable de faire la différence entre fiction et réalité. Tout est là.

Si votre Commission arrive à me convaincre que les gens sont affectés par les programmes de télévision que nous offrons, que la télévision contribue à l'escalade du crime, alors que je pense qu'il faut l'attribuer à d'autres facteurs, soyez sûrs que j'agirai en conséquence.

George Gerbner
Philadelphia

Je suis affilié à la "Annenberg School of Communications" de l'Université de Pennsylvanie, qui est une école de formation de chercheurs dans le domaine des communications. Au cours des neuf dernières années, nous avons étudié les programmes de télévision et ces trois ou quatre dernières années, nous nous sommes intéressés aux réactions du public face aux programmes et surtout face à la violence.

Les hypothèses de base de la recherche reposent sur deux notions fondamentales: tout d'abord il existe une différence entre la violence réelle et la violence symbolique; deuxièmement, la violence symbolique n'est pas un acte simple, comme de respirer ou de marcher. Il s'agit d'un rapport social dans lequel les facteurs de justice, de négociation et de domination sont extrêmement importants. On doit donc considérer la violence, et surtout la violence symbolique, comme une leçon en matière de comportement en ce qu'elle affecte la façon dont nous communiquons les uns avec les autres, surtout avec ceux qui sont différents de nous.

La violence symbolique est essentiellement un exemple de rapport social. L'étudier uniquement du point de vue de l'imitation ou du point de vue de l'agressivité (bien que l'importance de ces facteurs soit incontestable) est totalement inadéquat. Pour comprendre le rapport social établi par la violence, il faut examiner la situation dans son ensemble; il faut étudier les deux côtés de la médaille: la victime et l'agresseur. La violence est un scénario social où les rôles sont nombreux; elle est source de bien des enseignements.

Nous étudions les programmes de télévision de la même manière que le monde réel: géographie, démographie, types sociaux, caractéristiques professionnelles, âge, sexe et formation des personnages de télévision. Nous examinons les rapports qui existent entre eux, et la violence n'en est qu'un exemple. Nous étudions la nature des rôles assumés par les deux sexes, des stéréotypes professionnels, des conflits et des exemples de collaboration. Nous examinons les buts que les personnages poursuivent, les moyens qu'ils utilisent pour les atteindre et les résultats obtenus.

Au-delà de ce qui est vu par une seule personne, nous étudions ce qui est absorbé par l'ensemble des téléspectateurs.

Nous avons mis au point ce que nous avons appelé l'Indice de la Violence, c'est-à-dire une évaluation multidimensionnelle des différents aspects de la représentation de la violence, à savoir, entre autres, le pourcentage de programmes contenant un certain degré de violence, le nombre de personnages qui participent à un acte violent, la répartition des personnages qui commettent des actes de violence et de leurs victimes, leur âge, sexe, etc. Nous étudions le degré de violence, à savoir la fréquence des incidents violents par programme ou par heure et nous combinons ces facteurs en une seule formule de classification.

Le Profil de la Violence est une annexe de cet indice; il étudie des facteurs supplémentaires, y compris les conséquences de l'exposition à la violence, c'est-à-dire dans quelle mesure le téléspectateur transpose la vie imaginaire présentée à la télévision dans sa conception de la réalité sociale du monde qui l'entoure.

Après des années de recherches et d'audiences et de nombreuses commissions sur la violence, l'indice a varié mais n'a pas vraiment beaucoup changé si on examine l'indice composite qui combine tous les différents types de programmes, toutes les périodes d'écoute et les trois principaux réseaux américains. Ceci ne concerne que les émissions dramatiques et non pas les actualités.

Nous avons découvert que, bien que les Américains pensent savoir ce qui se passe à San Francisco ou à New York, la plupart d'entre eux ne connaissent pas en fait leur propre communauté. Ils pensent que ce qu'ils voient à la télévision est vrai et que ce n'est guère différent de la réalité. Dernièrement, dans un tribunal de Californie, un avocat de la défense s'avança et déclara "Votre Honneur, l'accusation harcèle le témoin". Le juge répondit "Oui M. X., j'ai aussi entendu cette objection dans *Perry Mason.* Malheureusement, cela ne figure pas dans le code californien". Non seulement les éléments les moins éduqués du public, mais les membres des professions libérales copient de plus en plus leur comportement sur celui qu'ils voient souvent à la télévision, parfois une fois par semaine, parfois une fois par jour. Nous avons choisi les émissions dramatiques à cause des histoires qu'elles racontent. Nous voulions étudier la télévision, car elle touche la plupart des gens et que c'est là qu'ils glanent la majorité de leurs renseignements sur la vie.

Lorsque nous étudions la violence à la télévision, dans le cadre des émissions dramatiques, ce n'est pas seulement la fréquence mais aussi la nature de la violence que nous examinons. La fréquence est importante, mais il nous faut savoir ce qui se passe à la télévision et ce qu'elle enseigne.

Une des méthodes consiste à examiner les rapports sociaux présentés sur l'écran et à essayer de dégager des tendances: qui fait quoi à qui; lorsqu'on examine des centaines de programmes et des milliers de personnages, on est surpris de remarquer que les tendances sont nettes et étonnamment stables.

Par exemple, si vous êtes un homme dans le monde de la télévision, votre coefficient de risque est 1.2. Ceci signifie que pour chaque homme qui commet un acte de violence dans le monde de la télévision, il y a 1.2 hommes qui sont victimes de la violence.

Si vous êtes une femme, vos chances de contact avec la violence diminuent; vous risquez moins d'être impliquée dans des incidents violents, mais, si et quand cela arrive, vos chances de finir comme victime sont bien supérieures à celles des hommes. Ceci indique que les leçons de la violence sont appliquées différemment. Il y a le risque d'agression et aussi le risque de devenir la victime; à propos de victimes, on se rend compte que différents types de gens présentent différents types de risques qui entraînent un degré différent de peur parmi eux. Si vous n'êtes pas blanc, si vous n'êtes pas né dans le pays, si vous êtes très jeune, si vous êtes très vieux ou si vous combinez certaines de ces caractéristiques, le risque augmente. Le nombre de victimes dans une catégorie, divisé par le nombre d'incidents violents dans chaque groupe donne le coefficient de risque. C'est ainsi que se trouve reproduite la hiérarchie du pouvoir dans la société américaine.

Par exemple, si vous voyez une vieille femme noire à la télévision – il y en a quelques-unes –

vous pouvez être sûr qu'elle sera tuée. Aucune ne s'en sort.

Nous nous demandons quelles sont les conséquences de ce phénomène sur la perception de la réalité. C'est une question que nous commençons à explorer.

Le Dr Robert Liebert a démontré qu'entre 5 et 15 ans, un enfant assistera à 13,700 actes de violence; en fait, je pense que ces chiffres datent d'il y a deux ans et que le nombre est bien supérieur actuellement. Nous constatons que les membres de notre auditoire enfantin regardent en moyenne 6 et non pas 3 heures de télévision par jour et qu'il n'est pas inhabituel de trouver des enfants qui regardent 7 à 8 ou même 9 heures de télévision quotidiennement.

Lorsqu'un enfant atteint l'âge de cinq ans – non entre 5 et 15 ans, mais *lorsqu'il atteint l'âge de 5 ans*, – il aura passé plus de temps devant la télévision qu'il n'en passera jamais dans une salle de classe. Seule la télévision pénètre dans le foyer et nous tient compagnie du berceau à la tombe. De plus, seule la télévision est utilisée de façon non sélective par la plupart des gens. La télévision est comme le climat; par conséquent, prétendre que si on ne l'aime pas, il suffit de l'éteindre est aussi faux que prétendre que si l'on n'aime pas la pollution, on n'a qu'à retenir sa respiration. On ne peut adopter cette attitude que durant un certain temps et, de toute façon, même si on éteint la télévision, le reste de la société ne le fait pas; ce que la télévision ne nous transmet pas directement, c'est la société qui nous le communique. On ne peut échapper à un sens de responsabilité collective et les solutions ne sont pas faciles.

La tendance qui s'est dégagée des réponses à nos sondages, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants, semble prouver que la violence et l'oppression à la télévision amènent une petite minorité à se ranger du côté des agresseurs, ceux qui estiment qu'ils ont plus de chances d'assumer le rôle de l'agresseur que tout autre rôle.

Pour la vaste majorité, la violence engendre la peur, la suspicion et la méfiance, ce qui fait d'ailleurs partie du scénario violent.

En tant que rapport social, la violence dépend autant de la préparation de la victime que de l'agresseur. En fait, je pense que le sentiment de la peur et le fait de s'attendre à être victime contribuent tout autant, si ce n'est plus, à la fréquence du crime violent et de la violence en général que les objectifs visés par l'agresseur lors de l'acte violent.

D'autre part, il est probablement ridicule d'attribuer ces phénomènes uniquement à la télévision. Je pense parfois que la climatisation a contribué tout autant que la télévision à dépeupler nos villes en été et à les rendre peu sûres. Il est possible que les deux phénomènes se soient conjugés pour affecter le mode de vie des habitants qui ne vivent plus à l'extérieur. Il règne une atmosphère de peur, de suspicion et de méfiance extrêmes et cela crée un contexte dans lequel la plupart des crimes, y compris les crimes violents, s'avèrent relativement sûrs, présentent peu de risques et sont très rentables. Ainsi, ce sont les inhibitions et la crainte qui poussent la plupart des gens à se considérer comme des victimes éventuelles plutôt que comme des meurtriers.

D'une manière générale, je dirais que la plupart de nos constatations, sinon toutes, surtout parmi les gens de moins de 30 ans, suggèrent qu'il existe une génération de la télévision qui est née et a grandi avec ce média. La plupart de nos résultats indiquent que le fait de vivre dans le monde de la télévision tend à exagérer (chez les téléspectateurs assidus par rapport aux téléspectateurs sporadiques appartenant aux mêmes groupes et aux mêmes communautés et exposés aux mêmes réalités de la vie) le sentiment de vivre dans un monde dangereux, présentant de grands risques, où l'on a de fortes chances d'être victime d'actes de violence le soir.

Une autre question se pose: lorsque les gens s'attendent au danger et au crime, ceci risque-t-il de les provoquer? Je pense que dans un climat social de peur et d'attente du pire, il y aura toujours des criminels pour profiter de la situation, si bien que les prophéties se réaliseront.

On note dans la population une tendance grandissante à rechercher davantage de contrôle, de protection, de tout ce qui peut donner un sentiment de sécurité ou même une illusion de sécurité pour parer à l'anxiété et à la peur.

Comme je l'ai déclaré, la télévision est un média non-sélectif pour la plupart des gens; c'est comme l'environnement. Elle ressemble davantage à une religion; en fait, je l'appelle parfois la nouvelle

religion. Elle est répétitive et basée sur des rites. La diversité et l'originalité sont ce que les gens recherchent le moins à la télévision et ils sont perturbés si, par exemple, on leur propose un dénouement différent de celui auquel ils s'attendaient.

Nous devons donc considérer la télévision comme quelque chose qui est accepté globalement, sans discernement, et il faudra ensuite examiner quelles conceptions de l'humanité sont inhérentes à ces programmes essentiellement répétitifs. On se rend compte alors qu'essayer de limiter les programmes à un certain nombre d'heures chaque soir entraîne des protestations de la part de groupes qui estiment, à juste titre, qu'on les considère comme des citoyens de seconde classe. C'est le cas par exemple des personnes vivant dans des institutions, des personnes âgées, des fermiers qui ont un horaire de travail différent ou des gens qui travaillent la nuit.

La télévision devient ainsi un vaste programme auquel le public a droit, qu'il réclame et qu'il accepte comme un tout; il s'agit alors de savoir quelle est la meilleure manière de l'organiser et de la financer et quels contrôles il faut y apporter pour assurer la représentation la plus large possible des aspirations et des goûts humains.

A mon avis, si l'on veut résoudre le problème, il faudra arriver à ne plus considérer la violence d'une façon simpliste mais à la voir comme un produit de consommation. La télévision est toujours étroitement contrôlée; la question est de savoir à qui elle profite, dans quels buts et dans quelle mesure les différentes opinions sont représentées dans l'ensemble des programmes. J'ai été ravi d'apprendre que votre Commission va mener une enquête dans différents pays de part et d'autre des structures sociales qui divisent le monde actuel. Tous les pays en effet doivent faire face au même problème: quoi faire de cette nouvelle forme de culture qui est encore plus puissante que ne l'étaient les systèmes scolaires. Sur quoi la fonder pour qu'elle corresponde aux objectifs de la société envers ses enfants et ses adultes? J'estime que la politisation du problème de la télévision, bien qu'elle pose des problèmes et soit même inquiétante, est inévitable. Je pense que l'orientation de la structure de la télévision fera de plus en plus partie du processus politique; les candidats aux élections adopteront des positions sur la télévision, comme il le font actuellement sur l'éducation, le transport, etc. La télévision fera partie de leur programme électoral.

Nous ne savons pas si la différence de structure et de politique en matière de programmes contribue, indépendamment d'autres facteurs, aux fluctuations du taux de criminalité suivant les pays. Non seulement il est nécessaire que les pays mènent individuellement leurs propres études à long terme sur la télévision et les autres médias, et sur les réactions qu'ils suscitent, mais nous avons besoin de coopération entre les pays et de comparaison pour pouvoir dégager les tendances intéressantes; il faut pouvoir comparer notre pays à d'autres, afin de déterminer si une structure différente en matière de programmation contribue de façon indépendante à la violence ou renforce simplement les autres facteurs sociaux, ou s'il y a conjugaison des différents éléments.

Je pense que la télévision fait partie de notre culture; à mon avis, elle n'agit pas de façon autonome; elle cimente et complète l'image d'ensemble de la société et la projette dans tous les domaines de la vie et dans toutes les communautés, même celles qui, jusqu'à présent, étaient relativement isolées et en dehors des grands courants d'action. Maintenant personne n'est exclu et, d'une certaine manière, la télévision est elle-même ce courant; elle fait partie intégrante de la société. C'est pourquoi il est devenu important d'évaluer les effets des différentes structures en matière de programmation et de savoir si, en vérité, les différentes politiques contribuent de façon indépendante au taux des crimes qui ne s'expliquent ni par l'âge, ni par l'éducation, ni par la situation sociale.

Lorsqu'on parle de la violence – vous le savez certainement mieux que moi – on ne parle pas d'un aspect marginal de la télévision; on parle de formule commerciale. La formule de base, pour la plupart des programmes de télévision, s'évalue en coût de publicité par mille spectateurs. L'avantage de la violence, même si elle ne constitue pas le programme le plus populaire, c'est qu'elle est hautement instructive, qu'elle permet l'action et qu'elle requiert un minimum d'attention; de plus, elle est économique en termes de production. C'est pourquoi les producteurs ont tendance à l'utiliser

de préférence à des thèmes plus diversifiés et plus originaux. Lorsqu'on aborde la violence, on aborde en fait la conception même des programmes et la question du contrôle. C'est pourquoi, à mon avis, elle pose un problème quasiment insoluble, du moins à court terme.

Les spectateurs assidus, et en fait la plupart des téléspectateurs, ne choisissent pas leurs programmes; ils choisissent l'heure de la journée et de la semaine où ils regardent le petit écran. Les spectateurs assidus n'ont pas beaucoup le temps d'aller au cinéma et la plupart se demandent ce qu'ils faisaient avant l'avènement de la télévision; il semble en fait qu'ils ne faisaient pas grand chose. Ce ne sont pas en général des gens qui, avant l'avènement de la télévision, menaient une vie culturelle riche et intense; ce sont ceux qui n'ont jamais été en contact avec les grands courants culturels qui consacrent maintenant tous leurs loisirs au petit écran.

On constate en général que les spectateurs assidus et les spectateurs sporadiques appartiennent à différentes catégories. Les spectateurs assidus viennent en général d'un milieu moins éduqué et moins aisé, ils sont plus passifs et ont moins d'aspirations pour l'avenir et pour leurs enfants; ils constituent un segment différent de la population et toute comparaison directe, en termes de télévision, entre les deux groupes risque d'être erronée parce qu'il existe entre eux d'autres facteurs de différence dont il faudrait tenir compte pour établir des comparaisons et évaluer les résultats.

Je pense que la télévision n'a pas supprimé les autres formes d'activité culturelle et sociale, mais qu'elle a imposé un cadre général à ceux qui ne se suffisaient pas à eux-mêmes auparavant. La compétition entre la télévision, l'école, les professeurs, les journaux, etc. a augmenté, mais elle est en grande partie vouée à l'échec parce que l'on ne peut pas rivaliser avec la télévision.

L'aspect le plus positif de l'éducation, de la religion et des médias, c'est qu'ils offrent des solutions de rechange et développent la pénétration et le sens critique dont toute société a besoin pour survivre et pour évoluer. La télévision est un élément important de stabilisation et un facteur de résistance aux changements. Si l'on veut conserver une certaine souplesse, il faut encourager ceux qui vont à contre-courant en quelque sorte et qui cherchent des solutions en dehors de la télévision, en attendant l'évolution de la télévision elle-même. Quant aux implications politiques d'un contrôle massif de ce média, je pense qu'en termes de violence il est indéniable que l'exposition constante à des programmes violents non seulement augmente la peur mais contribue aussi à rendre la violence acceptable.

Lorsque l'élément de choc a disparu, je pense qu'il devient plus aisé de perpétrer des actes de violence et de les faire accepter. Les implications politiques pourraient alors être vraiment inquiétantes s'il n'existait des groupes comme le vôtre et d'autres qui prennent actuellement conscience du problème. Je pense que nombreux sont ceux dans le monde de la politique et de l'industrie des communications qui se penchent sur la question et essayent de trouver des moyens de faire face aux nouvelles données culturelles.

Si je devais résumer ces implications politiques, je dirais que les hypothèses et les situations culturelles, sur lesquelles la notion de démocratie représentative a été fondée au cours des deux ou trois derniers siècles, ont changé. Nous devons remodeler les formes du processus démocratique, car nous continuons à adhérer au passé alors que la situation culturelle s'est modifiée, si bien que les effets sont totalement différents, si ce n'est contradictoires. La base culturelle a changé et les formes doivent évoluer si l'on veut obtenir les mêmes résultats. Le changement des conditions culturelles est dû essentiellement à la télévision. Les hypothèses culturelles sous-jacentes à une démocratie représentative supposent en effet un public sélectif alors que celui-ci est devenu non sélectif. Elles assument que les citoyens connaissent, grâce aux expériences vécues, ce qui les intéresse et qu'ils sont capables de choisir le type d'informations et de divertissements qui renforce leur existence et leur identité personnelle et de trouver différents moyens de faire représenter leur point de vue.

La télévision apporte à cela un changement radical; elle ne reflète pas la diversité des intérêts personnels des différents groupes; elle déçoit plutôt à ce niveau et tend à créer un vaste public, plutôt passif, peureux, anxieux, sans beaucoup d'individualité, qui cherche des solutions à

l'échelle nationale pour assurer sa sûreté, sa sécurité et le soulagement de l'anxiété que la plupart de ses expériences culturelles ont entraînée.

Si l'on dissout un public autonome et conscient de son intérêt personnel en un tout national en quête de réconfort, on change en fait la base culturelle du système électoral de la démocratie occidentale. Nous ne savons pas vraiment comment aborder cette nouvelle situation, si ce n'est en essayant d'y incorporer une représentation nationale culturelle qui est actuellement relativement peu contrôlée par les institutions. Nous essayons de diversifier les éléments de la programmation de façon à incorporer à cette machine à uniformiser d'autres facteurs plus différenciés, plus subtils et mieux équilibrés. Cela fait, la tendance à la violence dangereuse et répétitive devrait aussi évoluer suivant les nouvelles exigences et la sensibilité modifiée qui émergeront des institutions transformées.

Je pense que le système de télévision de tout pays fait partie des institutions culturelles de ce pays; il sert en effet à protéger, stabiliser et maintenir la structure sociale existante. Mais on peut se demander si la structure sociale existante a besoin de citoyens rigides et imperméables au changement. Je pense que la structure commerciale actuelle de la télévision ne sert pas entièrement tous les intérêts, même ceux de l'industrie en place. Au Canada, on reconnaît davantage que la télévision doit servir des objectifs plus variés. La division est un peu plus égale entre le secteur commercial et le secteur public, ce qui permet d'élargir la base et les objectifs du système.

Au fur et à mesure que les institutions sociales évolueront, la télévision évoluera aussi, mais je ne pense pas qu'il soit réaliste actuellement de considérer la télévision, pas plus que tout autre système éducatif, comme un agent de réforme alors qu'en fait, elle est juste le contraire, à savoir, un agent de résistance aux changements. Il y a encore de grands progrès à accomplir pour améliorer le système de télévision actuel.

Manitoulin Secondary School
West Bay

Vous me demandez quel est mon avis sur la violence dans les médias? Elle me plaît. Une grande partie de la population regarde ce genre de programmes.

Certains films montrent aux gens ce qui se passe actuellement dans le monde ou ce qui s'y est passé. L'action de plusieurs de ces films est exagérée mais ils ne m'en plaisent que davantage.

Plusieurs des films qui ont remporté des prix comportent un certain degré de violence. Le film *Les dents de la mer* est très violent, surtout lorsque le requin tue de nombreux nageurs. Cependant, ce film m'a intéressé et je l'ai trouvé plus passionnant que les comédies ou les émissions familiales.

Pour ce qui est de la presse, les gens trouvent intéressant de lire des articles sur un meurtre ou sur un suicide.

Même si l'on supprime la violence dans les médias, elle subsistera toujours dans le monde.

Karen Nahwegahbow

Manitoulin Secondary School
West Bay

Pourquoi devrait-on supprimer la violence? Notre monde est violent depuis l'origine des temps. Tout ce que je puis dire c'est que la violence existe et qu'il n'y a pas moyen d'y mettre un terme. Mais je sais que vous pensez que nous, les Indiens, connaissons la violence et que c'est notre seul moyen de survie.

Gus Migwans

St. James Cathedral
Toronto

Nous tenons à soutenir devant la Commission le point de vue chrétien qui pourrait ne pas y être représenté. Nous sommes tout à fait conscients que notre société et notre culture ne sont pas particulièrement chrétiennes à maints égards et que l'enseignement du Christ ne fait pas partie du mandat de la Commission. Cependant, nous sommes convaincus que les grands problèmes de notre époque, et particulièrement celui de la violence, gagnent à être analysés et compris dans une perspective chrétienne.

Nous n'avons nullement l'intention de nous opposer systématiquement à la description d'actes violents dans les médias. Au contraire, nous reconnaissons que la violence est une réalité importante de la société que les médias ne doivent pas ignorer. Il s'agit moins pour nous d'établir des censures et des limites que d'exprimer notre préoccupation devant la façon dont la violence est présentée et les intentions que cela recouvre. La thèse principale que nous soutenons se résume ainsi: les médias doivent s'efforcer d'encourager leur public à faire preuve de discernement et à ne pas considérer la violence comme une fin en soi, comme une passion gratuite, mais plutôt comme un problème moral et spirituel qui se pose dans la vie humaine.

Il est essentiel que la Commission tienne compte des aspects philosophiques du problème de la violence, qui dépassent le cadre de l'immédiat et du contemporain. Il nous semble que le rôle de la Commission se soit défini largement en fonction de la crise actuelle de la violence. On comprend que celle-ci ait suscité les craintes du public. Mais au fond, il s'agit réellement d'une crise de l'ensemble des valeurs de la société. Il arrive souvent qu'une telle crise se manifeste par des actes violents, tant dans la société que dans les médias, et il est impossible de la résoudre sans recourir à une conversion radicale, d'ordre moral et spirituel. Nous exhortons la Commission à considérer le problème sous cet angle.

Pour la même raison, nous estimons qu'il est essentiel que les enquêtes de la Commission aillent au-delà des données fournies par la recherche

sociologique actuelle. Elle doit, au contraire, se baser sur une réflexion aussi vaste et philosophique que possible. Cela nécessite, entre autres, que la Commission fasse l'autocritique de ses propres méthodes de recherche et d'analyse. Et surtout, elle ne devrait pas définir sa portée et ses objectifs en fonction des préjugés actuels de la majorité. La tâche de la Commission ne doit pas se borner à refléter l'opinion des citoyens de l'Ontario.

En tant que chrétiens, nous devons témoigner que la violence (ses causes et ses remèdes) ne peut pas se réduire à un problème social ou politique, en ce sens qu'une réglementation sociale pragmatique ou qu'une action politique puissent constituer une solution acceptable. Car quiconque s'est penché sur l'histoire des hommes et de la société ne peut pas nier le rôle prépondérant que la violence a joué dans les affaires humaines. Lors de l'instruction de la fusillade du 28 mai 1975 à l'école secondaire de Brampton, le docteur Gordon Warme du Clarke Institute a témoigné que la violence est une réalité inhérente au comportement humain de toutes les sociétés et de toutes les époques. C'est pourquoi on aurait tort de penser que des mesures sociales ou politiques prises par les pouvoirs publics puissent supprimer ou même réduire sensiblement le penchant humain à la violence.

Abstraction faite de certaines notions simplistes et sentimentales du christianisme, le fait de convenir que la violence est inhérente à notre existence humaine sur cette terre est tout à fait conforme à la doctrine chrétienne. En effet, celle-ci reconnaît que la violence est un élément inéluctable de "la nature déchue" . . . et partie intégrante de notre vie. En ce sens, la violence envers l'homme et la société est "normale". Elle se conçoit comme une sorte de "nécessité". Cependant, le christianisme enseigne également que la liberté authentique consiste à transcender les nécessités de ce genre, en luttant pour s'en libérer. Cette lutte même est une preuve de liberté. Les chrétiens doivent combattre la violence d'autant plus qu'ils savent que, sans le Christ, elle dominerait les relations humaines. Plus la violence apparaît "nécessaire" à l'existence dans notre monde moderne, plus il incombe aux chrétiens de lutter contre cette "nécessité", tout en sachant bien, cependant, que la violence est si profondément enracinée dans notre existence humaine que l'action sociale et politique à elle seule est incapable de la supprimer.

En tant que chrétiens, nous devons rappeler fermement à ceux qui nous présentent la violence, même s'il s'agit de celle des autres, qu'au lieu d'accepter aveuglément la "nécessité" de la violence, ils devraient s'efforcer de la transcender et de trouver ainsi la liberté authentique que procurent le discernement et la perspective morale. Cet exercice fondamental de libre arbitre est essentiel, quel que soit le rapport de cause à effet qu'il peut y avoir entre la violence dans les médias et la violence dans la vie réelle.

La meilleure façon de définir le discernement et la perspective morale que nous préconisons, c'est de rappeler la distinction fondamentale entre la violence d'une part et le véritable pouvoir de l'autre, c'est-à-dire la force ou l'autorité. Ceux qui se sentent sûrs, lorsqu'ils exercent un pouvoir authentique ne sont pas esclaves de la violence; ceux qui ont toujours recours à la violence ne font que trahir leur propre insécurité. La violence est en fait un substitut pervers du pouvoir authentique. C'est cette perversité qui caractérise un monde où les hommes sont esclaves de la "nécessité" et incapables de réaliser leur liberté humaine.

Dans la tradition judéo-chrétienne, le pouvoir authentique caractérise la souveraineté de Dieu. Dieu a délégué ce pouvoir aux hommes, pour qu'ils exercent une domination légitime sur le reste de la création. Lorsque l'homme a péché, lorsqu'il a tenté d'usurper la souveraineté de Dieu, la violence a fait son apparition dans la vie humaine et elle est devenue une sorte de "nécessité", d'où l'aliénation de l'homme à la fois de Dieu et de sa propre humanité. Cette aliénation, qui s'exprime par l'action violente, est présentée métaphoriquement par l'histoire du meurtre d'Abel par Caïn. La mort constitue donc la violence ultime que l'homme puisse infliger. La tradition judéo-chrétienne considère que la mort, comme toute violence, est une conséquence du péché de l'homme et ne fait pas partie du plan divin originel. En outre, pour le chrétien, tout comme pour notre "nature déchue", la mort est la forme ultime de la violence. De même le seul recours

contre toute violence, y compris la mort, est le créateur originel, seul capable de la transcender. Les chrétiens croient que cette transcendance a été réalisée par la mort et la résurrection de Jésus-Christ qui a permis l'avènement de toute la création et sa rédemption. L'homme peut atteindre la liberté, la joie et la paix par la médiation du Christ.

Au fur et à mesure que la société moderne s'est développée, la violence a pris une ampleur de plus en plus grande. Alors que la vie humaine se distinguait par les réalisations de sa civilisation, on a observé une recrudescence de la violence, de la destruction gratuite. L'homme s'est donc trouvé de plus en plus esclave de la nécessité, de sa "nature déchue", alors même qu'il s'efforçait de perfectionner sa civilisation. Le progrès, qui s'est manifesté par une production de plus en plus importante de choses de plus en plus volumineuses, a en fait fourni aux hommes des moyens de plus en plus raffinés de pratiquer leur inhumanité envers leur prochain.

Il est bien évident que, pour les chrétiens, la violence dans la vie réelle ou telle qu'elle est présentée par les médias, a une dimension bien plus large que celle que suggèrent les définitions traditionnelles du dictionnaire ou même le mandat de la Commission royale. La manière chrétienne d'aborder le problème a été fort bien exprimée par M. Robert McAfee Brown, théologien presbytérien:

> "Si l'on veut élargir la définition du terme 'violence', on trouve une première indication dans l'une des racines latines dont le mot est dérivé. Il s'agit du latin *violare* qui signifie 'violer'. On peut définir la violence comme étant tout ce qui 'viole' autrui, c'est-à-dire qui gêne, néglige, abuse ou nie l'autre, qu'il s'agisse ou non de mal physique. Dès lors, on peut donner une définition globale fondamentale de la violence comme étant *la violation de la personne.* Une négation ou violation de ce genre est évidente, lorsqu'elle entraîne la destruction physique de la personne, mais il est également possible de violer la personne ou de la nier d'une manière subtile, pas du tout évidente, sauf pour la victime. Il est possible de violer la personne sans même lui infliger de douleur physique."
>
> "Le terme de *personne* est très important. Quand on parle d'une personne, on ne parle pas d'un objet, mais d'un sujet. On décrit une personne unique, qui n'est pas quantifiable ou interchangeable avec une autre. Chaque personne a une valeur unique. Il n'y a aucune manière légitime de justifier qu'une personne vaut davantage qu'une autre, puisque la valeur de chacune est infinie. Et comme, par le terme de personne, on entend la *totalité* de l'individu et non seulement le corps ou l'âme, il est évident que la violation de la personne ne s'accompagne pas nécessairement de douleur physique. Par conséquent, dans le sens le plus large, tout acte qui dépersonnalise doit être considéré comme un acte de violence, puisque, comme l'a bien montré Simone Weil, il réduit la personne à un objet."

Ainsi, il apparaît clairement que les chrétiens doivent exhorter la Commission à reconnaître que la violence représente un phénomène beaucoup plus insidieux que la violence physique déclarée, même si cette dernière peut paraître plus nette et plus destructive. La Commission se doit non seulement de tenir compte de tous les cas où les médias traitent la violence comme un sujet moralement neutre, tous les cas où ils la parent d'un éclat particulier, tous les cas où l'on implique que seule la violence permet de combattre la violence, mais aussi tous les cas où, si subtilement que ce soit, l'on recherche la domination au détriment de l'humanité et de la personne et enfin, tous les cas où l'insécurité, qui masque l'absence de pouvoir authentique, donne lieu à la manipulation égoïste d'êtres humains réduits au rôle de serviteurs.

Si la Commission accepte d'envisager la violence dans cette large perspective, elle se verra obligée à des remises en questions d'ordre moral, social et politique. Par exemple, l'une des manifestations les plus courantes de la violence dans la société bourgeoise est la façon dont les parents traitent leurs enfants, quand ils n'ont pas la patience ou la compréhension voulues pour leur permettre de se réaliser en tant qu'individus. Les parents ont souvent un idéal bien défini qu'ils souhaitent imposer à leurs enfants. Ils dominent au lieu de guider, ils sont autoritaires au lieu d'être affectueux et ils dictent au lieu d'encourager. Le

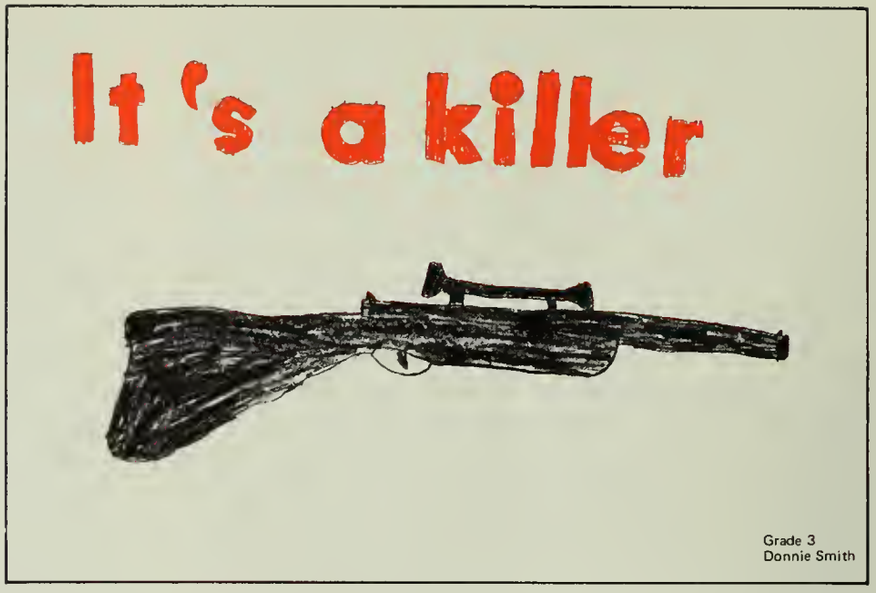

Grade 3
Donnie Smith

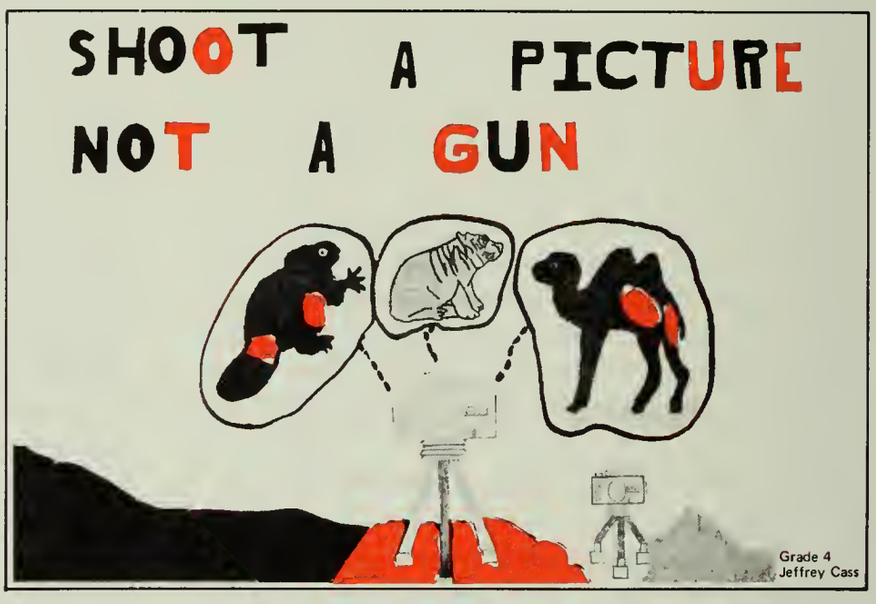

Grade 4
Jeffrey Cass

Grade 6
Campbell Barr

parent, qui décrète quelles émissions l'enfant peut regarder à la télévision, mais qui refuse de partager cette expérience avec lui se rend coupable d'un acte de violence contre l'enfant. Il ne fait aucun doute que le parent anxieux et peu sûr de lui, qui pense que la domination est finalement la seule sécurité, inculquera ce système de valeurs à ses enfants. Cela arrive malgré l'hostilité que lui témoigne l'enfant qui essaie d'affirmer son indépendance vis-à-vis de la volonté parentale. Il finit toujours par céder, par perdre sa propre individualité, devient victime de la tyrannie parentale et grandit ainsi dans un milieu de violence non avouée mais systématique. Il n'est pas étonnant que ces gens recherchent des actions violentes à la télévision, car ils les considèrent comme une échappatoire, ni qu'ils se gavent de fantaisies fictives sur les réalisations de la domination.

Si elle veut effectivement attaquer la violence à ce niveau, la Commission doit songer à faire des recommandations qui pourraient fort bien révolutionner la manière dont on assume la responsabilité éducative au foyer, à l'école et dans les médias proprement dits. Car, à ce niveau-là, il s'agit de développer l'esprit critique, moral et esthétique chez les producteurs et chez les consommateurs des médias, afin que toute présentation et toute glorification de la violence pour elle-même deviennent inacceptables dans notre société. Pour acquérir un tel esprit critique, il faudra un long apprentissage de la sensibilité humaine.

L'éducation telle que nous la voyons se gardera d'ignorer ou de masquer la réalité de la violence humaine. Au contraire, elle tiendra compte avec réalisme de la nature de l'homme et de la société. Cette compréhension doit permettre de dénoncer tous les cas d'abus contre la personne humaine, qu'ils soient de nature physique, mentale, affective, morale ou spirituelle. Avant de pouvoir transcender la réalité de la violence et lui donner la place qui lui revient, il faut bien connaître l'homme et la société. Alors seulement, on pourra justifier la présence de la violence dans les médias. C'est le cas, par exemple, des oeuvres littéraires classiques dans lesquelles la violence, présentée dans un contexte de valeurs humaines et d'impératifs moraux, joue un rôle instructif et éducatif. C'est cette façon de voir qui manque à notre époque dans la plupart des produits offerts par les médias: une conception élevée de la nature et de la valeur humaine. La violence présentée dans les médias a perdu son caractère de catharsis, c'est-à-dire de purgation et de purification douloureuses et elle semble plutôt inciter à la violence dans la vie réelle.

Ce groupe de chrétiens est fermement convaincu que la Commission royale devrait s'efforcer d'encourager un effort soutenu d'enseignement moral et humain dans les foyers, dans les écoles et dans les médias de notre société. S'il est vrai qu'un enseignement de ce genre ne saurait en aucun cas constituer la panacée du problème de la violence, il représente néanmoins une condition sine qua non, si nous voulons faire face à la crise des valeurs de notre époque. Ce n'est qu'en exerçant son mandat à ce niveau et en agissant dans ce sens que la Commission pourra s'assurer que les générations futures seront capables de faire face à la violence accrue à laquelle elles seront exposées, dans les rues et dans les médias. Etant donné le rôle croissant que les médias jouent dans l'expérience vécue de toute la population, ils devront, de plein gré, mettre au point de leur côté des programmes éducatifs valables et équilibrés pour que la violence qu'ils nous offrent si libéralement puisse être placée en perspective et transcendée d'une manière moralement et humainement satisfaisante.

R.F.M. Jones

Ontario Safety League, Toronto

"The Ontario Safety League" (Ligue de sécurité de l'Ontario) offre un programme d'affiches de sécurité scolaire depuis 1913. Au cours des dernières années, ce service a été étendu et est maintenant offert à des écoles dans cinq autres provinces. Il est traduit en français par la Ligue de sécurité de la province de Québec.

Au cours de l'année scolaire, on distribue dix affiches traitant de dix sujets différents portant sur la sécurité. On joint à l'affiche un guide pour le professeur et le sujet donne toujours lieu à des recherches minutieuses.

On choisit les sujets pour l'année scolaire après avoir consulté des officiers de police et des éducateurs. Etant donné l'importance de la zone géographique couverte par le programme, on encourage les commentaires des professeurs qui suggèrent souvent d'autres domaines intéressants touchant à la sécurité.

Etant donné le nombre de requêtes émanant d'enseignants et d'éducateurs de l'Ontario, le service de sécurité familiale de la ligue a décidé cette année d'inclure à ses différents thèmes la sécurité des armes.

Il est important d'enseigner aux jeunes enfants le danger constitué par les armes à feu. Ce devrait être un sujet facile à traiter. Le bon sens nous enseigne que les armes sont dangereuses et qu'il suffit de dire "ne touche pas". Cependant, nous devons considérer l'ambiguïté qui entoure l'utilisation des armes dans notre culture.

Nous essayons d'enseigner aux enfants ce qu'ils doivent faire et ne pas faire pour éviter des accidents. Mais lorsqu'il s'agit d'armes à feu, nous aidons aussi à les embrouiller. Nous enseignons aux enfants à ne pas jouer avec des armes, que les armes sont dangereuses et ensuite nous leur permettons de jouer avec de fausses armes. Il est difficile à un très jeune enfant de faire la différence entre une vraie arme et un jouet.

Nous oublions que le sens de la réalité chez un enfant diffère grandement de celui d'un adulte. Les situations fictives, comme celles décrites dans les dessins animés et les films, présentent souvent les armes à feu comme la solution unique et logique à certains problèmes. On finit souvent par tirer sur la victime. Cependant, la victime ne meurt pas vraiment. Les personnages de dessins animés se relèvent et continuent leur chemin après avoir été tués. Les héros des cowboys peuvent être "tués" dans un film et apparaître dans un autre programme le soir suivant.

De façon à mieux comprendre comment les enfants eux-mêmes envisagent le problème, un concours d'affiches fut proposé aux élèves de la première à la sixième année. Nous avons reçu six cent quatre-vingts affiches représentant 84 écoles de la province.

Grâce à ces affiches, l'équipe de "The Ontario Safety League" a pu faire les observations suivantes:

1. Les enfants du sud de la province ont tendance à illustrer le thème: les armes tuent. Les individus sont la principale cible. Les sujets illustrés comprennent le crime, la guerre, les monstres et les objets volants non identifiés.

2. Les enfants du nord de la province considèrent les armes comme un élément naturel et semblent habitués à les voir à la maison. Les armes servent à la survie et à la chasse et les affiches représentent souvent des enfants avec des armes. Les élans, les ours et le petit gibier (tel que les lapins) sont souvent représentés comme cibles.

3. Un tiers des affiches représentait les personnages de dessins animés de la télévision à savoir *Bugs Bunny, Elmer Fudd, Yosemite Sam, Batman* et *le Lone Ranger.* Les cowboys et les Indiens étaient aussi représentés dans des scènes violentes. Les scènes de guerre dataient de la seconde guerre mondiale et ne reflétaient pas l'uniforme et l'équipement modernes.

4. Deux affiches représentaient clairement l'arme utilisée dans le film *Le chacal.* Il est intéressant de noter que ce film a été présenté à la télévision juste avant la fin du concours.

5. Dans un certain nombre de cas, les enfants avaient représenté différents types d'armes avec leur nom. Certains pistolets légers furent même intitulés "réservés au samedi soir", expression fréquemment utilisée par les médias.

6. La plupart des enfants semblaient ignorer le danger, bien qu'ils fussent conscients du fait que des personnes avaient été blessées. L'utilisation fréquente de ballons contenant les paroles prononcées par la victime indiquait que cette dernière n'était pas vraiment morte.

7. Il y avait de nombreux commentaires sur l'alcool et les armes, et l'utilisation d'armes lors de situations familiales tendues.

8. Il n'y avait aucune différence entre l'attitude des garçons et des filles à ce sujet que ce soit au nord ou au sud.

Bien que "The Ontario Safety League" ne désire pas présenter de recommandations à la Commission, nous pensons que la Commission appréciera de recevoir les observations tirées de ce programme d'affiches.

Le mouvement de sécurité en général reconnaît l'influence à la fois des films et de la télévision sur les jeunes enfants. Tarzan a fait grimper les enfants aux arbres durant de nombreuses années; Evel Knievel les a poussés à faire des acrobaties à bicyclette; aux É.-U., on a récemment constaté que des enfants avalent des pièces de cinq sous et de dix sous car le héros du programme intitulé *The Six-Million Dollar Man* ne se maintient en bonne santé que grâce à sa ration quotidienne de pièces de monnaie.

Comme dans tout autre domaine, tout repose sur l'éducation. Il incombe aux parents d'enseigner aux enfants à faire la distinction entre la fiction et la réalité.

Terry W. Thompson,
Directeur du service des renseignements au public.

Nancy Waite Willer,
Directrice de la sécurité familiale.

Canadian Association in Support of the Native Peoples
Ottawa

En ma qualité de Directeur administratif de l'Association canadienne d'aide aux peuples indigènes, je vous remercie de cette occasion d'exprimer les vues de notre association.

L'Association canadienne d'aide aux peuples indigènes est un organisme national bénévole comptant 5,000 membres répartis dans tout le Canada. En plus de particuliers, nous comptons parmi nos membres des sociétés, des ministères du gouvernement, des groupes religieux et ouvriers, des écoles et des organismes professionnels. Notre association, qui était autrefois l'Association des Indiens et Esquimaux du Canada, a été créée en 1962.

Notre association s'efforce essentiellement d'éveiller l'intérêt et la compréhension des Canadiens non indigènes à l'égard des efforts et des réalisations des populations indigènes, par l'intermédiaire de notre bibliothèque et de nos services d'information, de nos publications, d'ateliers d'enseignants et de l'organisation de débats publics sur les questions indigènes actuelles. Au cours des années, cette activité nous a permis d'entrer en contact avec de nombreux secteurs du public canadien. Nous avons été en mesure d'examiner de près les préjugés courants et de faire certaines observations sur leurs origines.

Les formes de violence présentées par les médias sur lesquelles nous désirons attirer l'attention de cette Commission concernent les westerns couramment présentés par les réseaux de télévision francophone et anglophone, plus communément appelés films de cowboys et d'Indiens. Ainsi que le prouve notre expérience et les centaines de requêtes reçues chaque mois par notre centre de renseignements de Toronto, ces films, de par leur description des indigènes, ont fait le plus grand mal en ce qu'ils ont contribué à établir et à renforcer des clichés de l'Indien barbare ou stupide. (Est-il besoin de préciser qu'en espagnol, le mot Tonto signifie idiot.) Ces clichés sont particulièrement préjudiciables aux jeunes téléspectateurs; en fait, ils ont marqué les idées de plusieurs générations de Canadiens, très souvent de façon indélébile.

Grade 4
David Legere

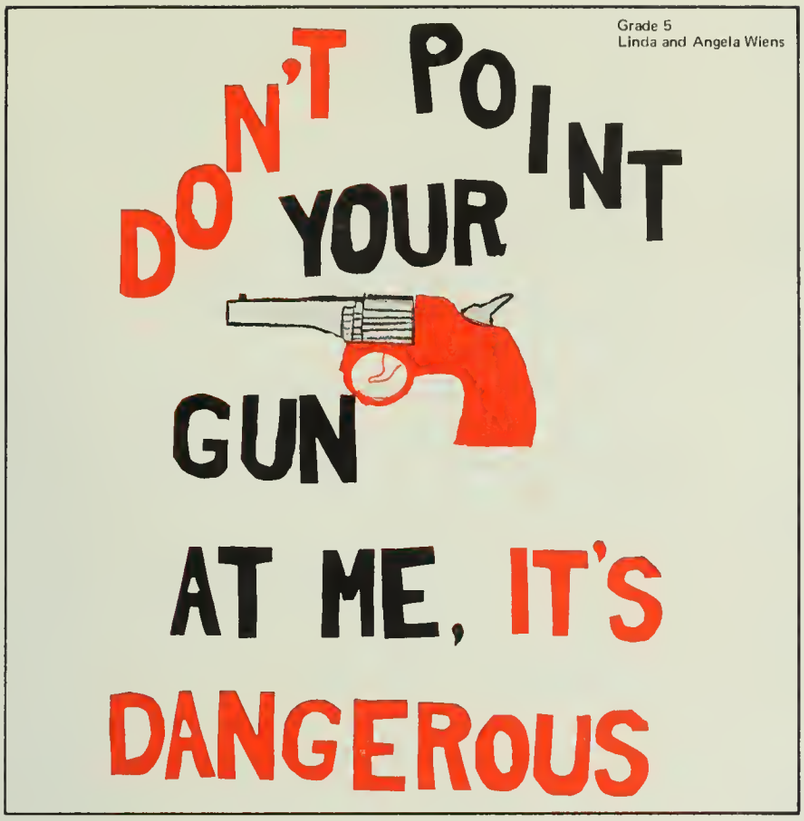

KIDS KNOW GUNS KILL

Posters courtesy of
Ontario Safety League
Toronto, Ontario

Un western typique présente deux aspects de la violence, qui préoccupent particulièrement cette Commission: un mépris manifeste pour la vie humaine et un dédain complet à l'égard de la dignité d'un groupe ethnique donné.

Selon un observateur indigène, cette violence a eu pour effet de "paralyser les Indiens à qui les médias renvoient une telle image de leur peuple. Leurs progrès ont été étouffés dans le monde moderne, parce que les médias les ont traités de tout temps comme des barbares pillant, massacrant et violant les envahisseurs soi-disant pacifiques".[1]

En 1974-75, l'Association canadienne d'aide aux peuples indigènes a participé avec le ministère ontarien de l'Education à l'élaboration d'un programme d'enseignement nouveau et amélioré sur les indigènes à l'intention des écoles de l'Ontario. On doit cependant admettre que les efforts en ce sens, si louables soient-ils, ne donneront aucun résultat tant que les médias continueront à présenter aux enfants une image fausse et déformée des Indiens comme c'est de tradition dans les westerns.

On a peine à comprendre que des pressions n'aient jamais été exercées en vue de supprimer la présentation de ces films au Canada et aux Etats-Unis. Peut-être le public les accepte-t-il comme un fait accompli. On peut se demander si la télévision est devenue un monstre sacré. Nous espérons sincèrement qu'il n'en est rien.

Nous estimons qu'il est bon de remarquer qu'un cliché qui, à une époque donnée, était aussi courant dans les films américains que celui des cowboys et des Indiens, a aujourd'hui pratiquement disparu. Je veux parler ici du Noir traînant les pieds, de l'Oncle Tom roulant les yeux, bafouillant et servant des rafraîchissements à son maître comme si la soumission était chez lui une seconde nature. Pour que ce personnage autrefois familier disparaisse des écrans, il a fallu plus de dix années de protestations de masse et de manifestations violentes de la part des Noirs américains qui exigeaient un traitement équitable. La question se pose de savoir si le Canada doit à son tour faire face à une telle agitation pour éliminer une injustice notoire.

Il est vrai que les westerns ne donnent pas tous un portrait déformé des Indiens, certains ont même essayé de représenter honnêtement les dilemmes qui se posaient aux colons européens comme aux peuples indigènes. Nous ne pouvons donc pas exiger que la totalité des westerns soit éliminée des écrans de télévision canadiens. Nous désirons recommander qu'une commission d'enquête constituée d'indigènes appartenant de préférence au corps enseignant soit créée, qui aurait le pouvoir de décider des films acceptables pour la télévision.

Nous désirons également proposer que cette initiative voie le jour en Ontario; nous serions disposés à lui apporter notre aide dans la mesure du possible, en laissant les aspects techniques à la charge de la Commission. La version canadienne de *Sesame Street* est encourageante, en particulier les parties qui présentent la culture indigène sous un jour positif. Nous savons que les indigènes sont eux-mêmes à l'origine de ces changements.

Parallèlement, nous recommandons fortement que toutes les réalisations des indigènes reçoivent un soutien réel. Selon un représentant du Conseil indigène du Canada, "si nous voulons arriver à modifier l'image fausse et vulgaire que les médias donnent de notre peuple, nous devrons instituer un contrôle et l'exercer au niveau de production des médias ainsi qu'au niveau artistique. Nous refusons l'image que l'Européen de l'ouest donne de nous".[2] De tels encouragements peuvent aboutir à des oeuvres nouvelles inspirées par une expérience canadienne unique et résolument différente de la douteuse tradition américaine.

Pour terminer, nous demandons à la Commission et au peuple canadien tout entier de se joindre à nous pour contribuer à une évolution qui ne s'est que trop faite attendre.

Robert Fox

1. Theresa Nahanni, *The Mind Benders, TAWOW,* Vol. 4, n ° 2
2. Duke Redbird, *Aboriginal Rights and Communications, The Forgotten People,* vol. 4, n ° 9.

The Hamilton Association for the Advancement of Literature, Science and Art Hamilton

En tant qu'organisme qui offre, et ce depuis plus d'un siècle, des conférences publiques ayant un intérêt culturel, l'association de Hamilton pour le progrès de la littérature, des sciences et des arts n'est pas en mesure de mener une enquête sur les effets de la violence dans les médias sur les lecteurs, auditeurs et téléspectateurs. Cependant, nos membres désirent que nous soumettions notre opinion sincère à ce sujet de même que nos suggestions et recommandations.

De tout temps, les sages ont reconnu que l'homme a besoin de beauté, de vérité et de bonté, de même que les plantes ont besoin de soleil, de terre et de pluie. Ils prétendent que, sans ces composantes, l'intelligence et les émotions qui engendrent nos attitudes ne peuvent évoluer de façon saine. Comme les actes dépendent des attitudes, toute société doit se préoccuper de ce qui contribue à créer les attitudes. "Les pensées du coeur définissent l'homme."

Nous pensons que le caractère vulgaire et brutal de notre culture, dont le vandalisme et le crime sont les manifestations, est la preuve que certains facteurs ont récemment émoussé la sensibilité et la conscience des Canadiens. Nous sommes obligés de conclure que l'escalade de la violence à la télévision et, au cours des douze dernières années au cinéma, de même que les articles détaillés sur les actes de violence publiés dans les journaux et magazines sont certainement allés dans ce sens. Ceux qui partent en guerre au cri de "liberté de la presse" lorsque l'on mentionne ces arguments ont oublié que l'autre côté de la médaille de la liberté est la responsabilité.

Nous pensons aussi que la télévision porte une responsabilité spéciale, non seulement du fait de son impact visuel et parce qu'elle est constamment disponible à la maison, mais aussi parce qu'elle a une influence beaucoup plus subtile et importante. La fascination particulière engendrée par la télévision tend à créer une sorte d'accoutumance. De plus, elle offre de nombreux programmes qui érodent les valeurs mêmes qui auraient pu contribuer à éviter ce phénomène d'accoutumance. Non seulement ces programmes décrivent le crime et la violence, mais ils les décrivent de façon irresponsable à notre avis.

1. Le vandalisme est un aspect de la violence. De façon à réduire le vandalisme qui a pris des proportions incroyables au cours des dernières années, nous recommandons que tous les médias

   a) fassent preuve de réserve lorsqu'ils mentionnent des incidents de vandalisme, car ces comptes rendus dramatisés donnent des idées aux lecteurs et spectateurs qui sont à la recherche de sensations et de mises au défi;
   b) ne traitent pas à la légère des problèmes de vandalisme mais en parlent avec sérieux;

   et que les producteurs de télévision et de films aient à coeur d'éliminer le vandalisme des films dits moralement sains.

2. Le crime est un autre aspect de la violence. De façon à assainir la société et à la rendre plus confiante, nous recommandons que tous les médias

   a) mettent l'accent sur la punition ou l'ordre de restitution ainsi que sur les difficultés éprouvées par la victime et la famille plutôt que sur le crime en lui-même; (nous demandons qu'il en soit de même des programmes de télévision mettant en scène criminels et policiers);
   b) fassent preuve de réserve dans leurs comptes rendus des actes de violence ou des crimes, car il semble que ces rapports aient servi d'exemples à quelques lecteurs et spectateurs et aient poussé certaines personnes déprimées ou retardées à se suicider;
   c) utilisent les termes appropriés lorsqu'ils font part de crimes ou d'actes de violence en évitant soigneusement certains termes générateurs de préjugés tels que "flics";
   d) évitent de prononcer le nom des policiers, car ils font en fait partie d'un corps public, celui des forces de police;
   e) fassent preuve de réserve lorsqu'ils parlent de crimes ou de violence dans des institutions contrôlées de façon à ne pas y augmenter la violence.

3. Nous pensons que l'attitude frénétique de certains personnages de programmes atteint de façon très insidieuse les téléspectateurs (par exemple, *Sesame Street*). Par conséquent, nous recommandons que la Commission, si elle ne l'a pas déjà fait, mène une enquête sur l'effet que les mouvements constants et les changements violents sur l'écran ont sur les enfants.

4. Comme le fait de maltraiter une langue est un phénomène culturel qui entraîne lui-même des changements de la culture, nous pensons qu'il s'agit d'un domaine de l'industrie des communications au Canada qui requiert une étude sérieuse et nous suggérons à la Commission de l'étudier. Dans l'intervalle, nous recommandons, dans l'intérêt des immigrants et de nos propres enfants: que l'on encourage les personnalités et présentateurs de radio et de télévision à s'exprimer en anglais et en français corrects et non dans une langue relâchée.

5. Le but de l'ancien Conseil des gouverneurs de la radiodiffusion et plus tard du CRTC était de créer un rempart pour la culture canadienne par l'intermédiaire d'un réseau d'émetteurs du gouvernement à travers le Canada. Comme ce système de radio et de télédiffusion est financé par les deniers publics, il doit respecter les valeurs et traditions de notre patrimoine national. Au cours de la présente enquête, nous suggérons que l'on examine la façon dont ces objectifs initiaux sont actuellement respectés.

Ceci constitue les opinions de membres de l'association de Hamilton pour le progrès de la littérature, des sciences et des arts et nous les soumettons respectueusement à cette Commission.
Allan Kennedy,
Président sortant.
Professeur Harold Freeman,
Président – 1976-77.

The Afro-Asian Association Sault Ste. Marie

L'escalade de la violence dans les médias pose deux questions cruciales au citoyen moyen.

1. Le fait de regarder régulièrement des programmes violents pousse-t-il les gens à commettre des actes de violence?

2. La diffusion d'actes de violence par les médias et la description de personnes violentes tendent-elles à créer des stéréotypes ethniques et nationaux préjudiciables aux relations interpersonnelles?

La réponse à la première question dépend en grande partie de la recherche scientifique portant sur les sciences de l'homme et du comportement. Nous laisserons la Commission royale répondre à cette question étant donné les moyens dont elle dispose. Cependant, nous désirons souligner que ceux d'entre nous qui trouvent que la peinture excessive de la violence porte atteinte à nos valeurs culturelles et à notre bien-être spirituel sont impuissants devant le pouvoir de persuasion des médias. D'un côté, il est important pour tout Canadien faisant partie d'un milieu culturel spécifique de se tenir au courant afin de participer de façon efficace et créatrice à notre société. D'un autre côté, les sources de diffusion et de traitement des renseignements – la télévision, le cinéma, la radio, les journaux et les livres – font payer le prix de leurs informations en présentant des scènes et stéréotypes de violence. Plus d'une douzaine de programmes de télévision présentés à Sault Ste-Marie, provenant en général des réseaux de télévision américains, qu'il s'agisse de *Streets of San Francisco,* de *Kojak* ou de *Columbo,* divisent le monde en policiers et voleurs, en conspirateurs étrangers qui essayent de supprimer la race humaine et en héros américains blancs, dont *Speed Racer* est un exemple. (Les autres programmes tombant dans cette catégorie et présentés sur les stations de télévision locales sont *Hawaiï Five-O, Baretta, Starsky and Hutch, The Rookies, Switch, Rockford Files, Adam 12,* SWAT, *Joe Forester, Dragnet, Police Story, Josie and the Pussy Cats*). Quel que soit l'impact de ces programmes de télévision sur la psychologie

humaine, leur message idéologique est fort clair. La nature humaine est fondamentalement mauvaise et brutale. Cette image de la race humaine est non seulement renforcée par l'industrie cinématographique (grâce à ses productions classées sous la rubrique "Réservé aux adultes"), mais aussi par les romans populaires pseudoscientifiques écrits par Ardrey, Morris et Lorenz. Au nom de l'association afro-asiatique locale, on m'a demandé de dire à la Commission royale que cette conception de la nature humaine offense nos principes culturels et que nous trouvons aussi qu'il est de plus en plus difficile de protéger nos enfants contre un tel endoctrinement.

La seconde question soulevée nous importe beaucoup plus: les médias rendent-ils responsables certains groupes ethniques des actes de violence? Nous avons des raisons de croire que ceci est le cas. Bien que les policiers et les voleurs aient remplacé en grande partie les cowboys et les méchants Indiens, l'oriental intrigant, superficiellement souriant et poli mais poursuivant intérieurement son but douteux, apparaît toujours sur les écrans de télévision (par exemple, dans *Speed Racer* et *Gilligan's Island*). L'arabe menaçant apparaît de plus en plus souvent, même dans des dessins animés pour enfants qui semblent inoffensifs, depuis la crise de l'énergie. Dans le dernier cas, la responsabilité incombe davantage aux journaux qui propagent ces caricatures déformées. Notre quotidien local nous propose une bande dessinée éditée à l'échelle nationale *Wicks' World.* L'auteur de ce chef-d'oeuvre de journalisme ne manque pas une occasion de noircir les Arabes.

Nous sommes aussi conscients du fait que les médias ont tendance à exagérer, de façon systématique et déformée, certains épisodes de l'existence de minorités ethniques surtout en ce qui touche nos frères et soeurs d'origine africaine qui sont établis depuis longtemps sur ce continent. Alors que les médias ne parlent que très peu des problèmes quotidiens de la pauvreté, du chômage, des conditions de logement dégradantes, de la violence contre les "Pakis" et des autres formes de discrimination, certains épisodes tragiques sont exploités à fond pour donner l'impression que ces groupes minoritaires sont violents. A Noël dernier, fête de la paix et de la tranquillité, notre journal local a imprimé en première page l'histoire de deux enfants noirs de New York tués, paraît-il, par leur mère et son amant. Le journal publia non seulement tous les détails du meurtre mais aussi une grande photo des enfants en train de sourire . . . Nous demandons à la Commission royale de nous dire pourquoi le journal d'une petite ville s'est cru obligé de nous faire part de la tragédie de New York alors qu'il ne s'est pas cru obligé de faire du battage autour d'épisodes similaires qui ont eu lieu à Sault Ste-Marie et aux alentours l'année dernière. Une des conséquences de ce type de journalisme est évidente. Chaque fois que nos frères et soeurs essayent de trouver un emploi, passent la douane puis l'immigration, demandent de l'aide à un voisin ou à un poste de police en période de crise, ils risquent d'être traités avec méfiance si ce n'est avec mépris.

Etant donné le délai très court et nos ressources inadéquates, nous ne pouvons que souligner quelques problèmes. Nous espérons que la Commission royale examinera ces questions plus à fond et présentera des recommandations valables.

Hassan N. Gardezi,
Département de sociologie,
Algoma University College,
Sault Ste-Marie.

Ministry of Consumer and Commercial Relations, Ontario Theatres Branch

Je vais vous présenter un bref résumé des activités et objectifs de la division du théâtre.

1. Il incombe à la division du théâtre d'approuver les plans de construction de tous les cinémas et cinéparcs en accord avec les autorités locales.

2. Elle doit inspecter et accorder des permis aux cinémas et cinéparcs, s'occuper des projectionnistes et des échanges de films et des projecteurs cinématographiques.

3. Il incombe à la division du théâtre de préparer et de surveiller les examens et tests des projectionnistes.

4. Nous sommes aussi responsables du classement et/ou de la censure des films de 35mm, 16mm, 8mm et des bandes vidéo. De plus, nous devons approuver toute la publicité concernant le film et la bande vidéo susmentionnés, à l'exception de celle passant sur les chaînes de radio et de télévision.

Il existe huit juridictions au Canada qui établissent la classification ou la censure des films. A mon avis, toutes les huit censurent des films et parfois les refusent, à l'exception récemment de la Nouvelle-Ecosse.

L'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse ont trois classifications similaires qui sont les suivantes:

Général
Pour adultes (il ne s'agit que d'une recommandation)
Interdit aux moins de 18 ans (Restricted)

Colombie-Britannique – les trois classifications suivantes:

Général (comme en Ontario)
Pour adultes (comme en Ontario)
Interdit aux moins de 18 ans non accompagnés par un adulte

Québec – les trois classifications suivantes:

A – Pour tous
B – Pour adolescents et adultes (interdit aux moins de 14 ans)
C – Pour adultes uniquement (interdit aux moins de 18 ans) – classification semblable à celle de l'Ontario (Restricted)

Alberta – les quatre classifications suivantes:

Pour tous
Pour adultes
Pour adultes – interdit aux enfants (les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un adulte)
Interdit aux moins de 18 ans

Saskatchewan – les quatre classifications suivantes:

Général
Pour adultes (recommandation)
Pour adultes uniquement (les moins de 18 ans doivent être accompagnés par un adulte)
Interdit aux moins de 18 ans (Special X)

Manitoba – les quatre classifications suivantes:

Général
Pour adultes (à la discrétion des parents)
Pour adultes – sous le contrôle des parents (les moins de 18 ans doivent être accompagnés par un adulte)
Interdit aux moins de 18 ans

L'Ile-du-Prince-Edouard et Terre-Neuve présentent des films qui ont été classés dans les autres provinces.

La "Motion Picture Production Association of America" établit les quatre classifications suivantes:

G
P.G. (contrôle des parents)
R (il est recommandé que toute personne de moins de 17 – 18 ans dans certains états soit accompagnée par un adulte).
X (interdit aux moins de 17 – 18 ans).

Il existe cependant quelques différences mineures. En Nouvelle-Ecosse, les films interdits ne sont présentés que dans certains cinémas. Il est interdit de passer ces films dans les cinéparcs en Nouvelle-Ecosse, et le Manitoba s'est également assuré la collaboration de l'industrie cinématographique pour que l'on ne passe que les films requérant le contrôle des parents dans les cinéparcs. En d'autres termes, les films ne peuvent être vus que par des personnes de plus de 18 ans à moins qu'elles ne soient accompagnées par un adulte.

Ceci est aussi le cas en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Ecosse.

Nombre de discussions portant sur la division concernent le travail de la Commission de censure.

Vous serez peut-être intéressés de savoir que nous sommes responsables de la sécurité du public qui a accès aux quelque 215,000 sièges des cinémas couverts de l'Ontario en plus des quelque 53,000 emplacements des cinéparcs. Notre équipe consiste en quatre inspecteurs qui, avec un budget limité, voyagent constamment dans la province pour s'assurer que les normes de sécurité appliquées dans la province depuis 60 ans sont bien respectées.

Qualifications d'un membre de la Commission:

En général, les membres de la Commission doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais, une compréhension des nuances et des idiomes du parler contemporain et doivent se tenir au courant de l'évolution de la langue.

Les membres doivent être capables de communiquer avec les jeunes intellectuels dont les critiques de l'industrie cinématographique sont primordiales car elles sont le reflet de notre société.

Les membres de la Commission doivent avoir une connaissance juridique adéquate leur permettant de prendre des décisions garantissant que les films qu'ils acceptent sont conformes au Code criminel du Canada et évitant, par conséquent, qu'ils ne soient saisis par la police.

Chaque membre de la Commission doit être conscient de la fluctuation des habitudes sociales et s'assurer que les décisions sont conformes aux normes de la communauté en général et non pas seulement à celles de la communauté de Toronto, qui est le siège social de notre Commission. En effet, nous sommes responsables devant toute la communauté de l'Ontario.

Les membres de la Commission doivent être extrêmement souples car les normes de notre société changent rapidement. Il faut vraiment du talent pour être capable de trouver l'équilibre entre le conservatisme de certaines personnes et le libéralisme extrême de certaines autres, tout en tenant compte en même temps des droits non seulement des groupes extrémistes mais aussi de toutes les tendances intermédiaires.

Les membres de la Commission doivent être ouverts aux réactions du public et constamment mettre à jour les informations fournies par les médias ainsi que par les autres sources de renseignements. Ils doivent observer de près les changements de normes linguistiques. Des mots qui choquaient et étaient bannis, il y a juste quelques années, sont maintenant acceptés dans le vocabulaire de tous les jours.

Il faut veiller à ne pas réprimer une oeuvre vraiment artistique simplement parce qu'elle choque notre sensibilité. D'un autre côté, nous représentons les habitants de l'Ontario et nous ne devons pas oublier qu'ils ont le droit de demander que les films présentés dans nos cinémas respectent certaines normes et aillent dans le sens de la dignité humaine.

Don L. Sims,
Directeur

Kawartha Broadcasting Co. Ltd.
Frontenac Broadcasting Co. Ltd.
Toronto

Nous pensons que les types de violence présentés par les médias (radio, télévision, magazines, journaux, etc.) ne sont pas responsables de la violence et du crime dans notre société. Nous ne sommes pas persuadés ou convaincus que la violence dans les médias puisse être irréfutablement liée à ce qui arrive aux gens dans la réalité. Il n'existe aucun document prouvant que les médias sont à blâmer. La télévision a essentiellement pour but de distraire, de même que la radio et le cinéma. Les gens y recherchent une forme de divertissement. Toute personne qui peut être amenée à commettre un crime pour avoir regardé un programme de télévision est un malade. Cette personne commettrait ce crime de toute façon dans d'autres circonstances. A notre avis, on prend la télévision comme bouc émissaire tout simplement parce qu'elle est là et parce que c'est pratique de la rendre responsable. Lorsque les Romains jetaient les Chrétiens aux lions, lorsque l'on utilisait des méthodes de torture raffinées dans la Tour de Londres, lorsque les hordes hitlériennes prenaient le pouvoir en Allemagne, lorsque les Indiens et la cavalerie américaine se battaient, brûlant et scalpant, ou lorsque Al Capone et John Dillinger déchargeaient leurs pistolets dans les grandes villes des Etats-Unis, la télévision n'existait pas.

Citons aussi la violence qui sévit en Irlande actuellement. Elle n'est certainement pas due à la télévision, mais plutôt à l'idéologie d'une bande de fanatiques!

De plus, on n'arrive pas à décider quels programmes sont violents et lesquels ne le sont pas. Chacun a une opinion différente. Par exemple, certaines personnes trouvent que les bagarres qui accompagnent les jeux de la ligue nationale de hockey sont répugnantes. D'autres protestent contre le massacre des bébés phoques. Certaines personnes considèrent que la boxe, c'est-à-dire 15 interminables rounds de violence inutile, est un sport révoltant. On peut aussi parler de violence lorsqu'un lion attaque sauvagement une antilope, lorsqu'un serpent avale lentement une souris ou lorsqu'une petite grenouille est placée en appât sur un hameçon.

Que dire de l'augmentation de la violence envers les enfants et du nombre de divorces! La responsabilité en incombe-t-elle à la télévision? Allons donc! Il s'agit là de frustration et de la dégradation des valeurs sociales. Réfléchissez aussi à la violence décrite dans la Bible, à celle des pièces de Shakespeare et même à celle des contes de fées que nous lisons aux enfants avant qu'ils ne s'endorment (le petit chaperon rouge, par exemple).

Dans les collèges pour vétérinaires, on n'enseigne pas aux étudiants à tailler les oreilles d'un chien parce qu'on pense qu'il s'agit là d'une forme de mutilation. Cependant, c'est chose courante simplement parce que le public le désire.

Où commence la violence et où finit-elle? La violence existe partout dans notre société. Les êtres humains ont fait preuve de violence à des degrés divers depuis l'origine des temps, depuis des milliers d'années et cependant, la télévision n'existe que depuis 25 ans. Les bagarres dans les cours d'école, il y a 35 ans (et elles étaient nombreuses), n'étaient certainement pas dues à la télévision. Actuellement, on la rend largement responsable de l'accroissement de la violence dans notre société.

A notre avis, la violence et le crime dans notre société sont dus à d'autres facteurs tels que:

1. Le fossé qui se creuse de plus en plus entre les riches et les pauvres. L'inflation galopante a entraîné un sentiment de frustration chez de nombreux jeunes. Ils ont l'impression qu'ils ne comptent pas et qu'ils ont peu ou aucune chance de réussir dans la vie.

2. Une société trop libérale. Les mères qui travaillent, (chose souvent nécessaire) et les pères indifférents créent souvent un mauvais milieu familial. L'amour, la bonté et une discipline ferme ne sont pas toujours le propre d'une famille livrée à elle-même ou d'un foyer brisé.

3. L'éloignement de l'église et des choses sacrées et le développement de l'égoïsme et de la cupidité.

4. Une attitude trop libérale face à ceux qui

commettent des actes criminels, surtout armés. L'abolition de la peine capitale, la mise en liberté surveillée prématurée, les permissions de fin de semaine pour les criminels invétérés et des lois insipides sur les systèmes d'écoute.

5. Un manque de principes chez quelques-uns de nos représentants élus. Si les législateurs du pays ne sont pas respectés, qui le sera? Exemple: deux députés qui refusent d'obéir à la loi et de porter des ceintures de sécurité!

6. Un manque de discipline et de règlements stricts pour les étudiants de nos écoles. L'usage de l'alcool, du tabac et des drogues est toléré dans nos cours d'écoles et aux alentours. Parfois, les enseignants eux-mêmes montrent le mauvais exemple.

7. Une absence de plus en plus grande de conscience professionnelle. On ne considère plus comme primordial d'avoir un métier et de contribuer au bien-être et au respect de sa propre personne, de sa famille et de la société en général.

8. Les règlements relâchés du bien-être social et du chômage (ou l'absence de tels règlements) qui encouragent de nombreuses personnes à vivre aux dépens de l'Etat plutôt que de gagner leur vie. (L'assurance-chômage augmentera au cours du présent exercice de 91 pour cent et s'élèvera à $1.7 milliard.)

9. Le manque de poigne du gouvernement qui permet à quelques leaders ouvriers de mettre le pays à genoux grâce à des grèves inutiles qui menacent l'économie nationale et la population dans son ensemble (les postes, les enseignants!).

10. Le gaspillage de l'Etat qui utilise les deniers publics pour des projets qui n'auraient jamais dû être en tête de la liste de priorités.

11. Une politique de l'immigration relâchée qui permet aux personnes indésirables de renouveler leur appel au mépris des lois d'immigration canadiennes.

12. Un gouvernement qui est incapable de solutionner le problème de la pollution et celui de l'environnement. On a dépensé plus d'un milliard de dollars pour 16 jours de Jeux Olympiques alors que la ville de Montréal continue à déverser des millions de gallons de déchets dans le St-Laurent chaque jour! Nombreux sont ceux qui sont frustrés par ce manque de leadership et d'action.

Au contraire, il existe de nombreuses raisons de penser que les programmes sur le crime à la télévision découragent la violence. La majorité des criminels à la télévision sont arrêtés et punis. De cette façon, on fait comprendre aux spectateurs que le crime ne paie pas. Il ne s'agit pas d'un acte prestigieux, profitable ou normal. L'on rabaisse constamment le crime et les actes criminels et l'on met les criminels au banc de notre société.

D. R. Lawrie
Vice-président administratif et directeur général

Lucille Pakalnis, Sudbury

En réponse à l'invitation de la Commission, je voudrais partager avec vous quelques-unes de mes réflexions au sujet de la violence dans les médias.

Désensibilisation du public

A mon avis, l'obsession des médias pour les histoires violentes et les reportages d'actes de violence constitue un grave danger en ce qu'elle a tendance à engourdir l'esprit. On entend parler d'une atrocité de plus quelque part dans le monde (meurtres en série, attentats à la bombe en Irlande) sans que l'on en soit affecté outre mesure. Il ne s'agit guère pour nous que d'un incident parmi tant d'autres; notre sensibilité est émoussée.

Il faut blâmer en partie le flot excessif d'actes de violence qui forment la base de nombreux spectacles télévisés, en particulier les histoires policières. Dans la réalité, la police s'occupe de bien autre chose que de viols, de meurtres ou d'attentats à main armée; en parle-t-on jamais? Les producteurs nous présentent toujours les mêmes thèmes et rivalisent de fausse ingéniosité pour nous donner des histoires de plus en plus confuses. Le héros policier tel qu'il nous est présenté ne simplifie pas les choses; on le décrit comme un être rude, peu orthodoxe, réticent à l'égard des autorités et souvent méprisant envers la loi qu'il est censé faire respecter. L'enfant a besoin de héros; mais est-ce là des exemples que nous voudrions les voir imiter? A quoi ressemblera la société de demain?

La même tendance se dégage des films. En particulier dans les films de Peckinpah, la violence apparaît comme une forme d'art, glorifiée et révérée par le biais du ralenti et des gros plans exhibant une profusion de sang et de membres mutilés. Le résultat? Nous sommes tellement saisis par la description que nous en oublions ce qui est décrit: la mort et la haine de l'homme pour l'homme.

Recherche du sensationnel dans les reportages

Dans la présentation des nouvelles, c'est la recherche du sensationnel qui est de mise. Les mauvaises nouvelles sont en somme de bonnes nouvelles. Elles font vendre. On se sert du malheur d'autrui pour produire de belles manchettes hurlant au désastre et à la misère. Où est donc passé l'art du reportage réaliste et objectif? Sûrement des tragédies comme le tremblement de terre du Guatemala et les hostilités au Moyen-Orient sont assez graves en elles-mêmes pour se passer de fioritures. Hier soir, au bulletin d'informations de llh, un documentaire filmé à Beyrouth montrait un char traînant dans les rues le corps des soldats morts au combat. Etait-ce nécessaire? Estimait-on par là que la déclaration du reporter ne me suffisait pas?

Un autre exemple me vient à l'esprit: le reportage du récent attentat à la bombe à l'aéroport La Guardia de New York. Les journaux et les magazines m'ont exposée à une description détaillée des enquêteurs à la recherche d'indices dans de l'eau sanglante, des hurlements et de la panique des victimes et j'ai vu la tête d'une femme décapitée. On cherche peut-être par là à éveiller la sympathie à l'égard des victimes et à faire naître le dégoût de la violence mais je ne pense pas que ce soit la bonne manière d'atteindre le but recherché. Je préférerais de loin voir et lire moins de comptes rendus détaillés de tels incidents et que l'accent soit davantage mis sur les mesures prises à leur encontre, ce qui accentuerait le côté positif de notre société.

Le châtiment à titre de prévention du crime

On a beaucoup parlé de la valeur préventive des châtiments prévus par la loi à l'égard du crime. J'ai des doutes à ce sujet, mais au fond on ne m'en a guère démontré l'importance.

Il ne fait pas de doute que les programmes violents ont la faveur du public. Ils correspondent peut-être à un besoin profond de donner libre cours à notre agressivité dans les limites permises. C'est sans doute exact bien qu'à mon avis le besoin de violence dénote une rupture dans notre processus d'évolution sociale et humaine. Quoi qu'il en soit, si la violence doit être décrite dans les médias et si l'on compte sur le châtiment pour contenir la violence réelle, il me semble qu'il faudrait présenter les deux côtés de la médaille. A ma connaissance, les histoires policières réalisées par Jack Webb et basées sur des cas réels sont les

seules à se terminer par un compte rendu de la punition imposée au criminel. Toutes les autres se terminent invariablement par la capture du coupable (qui est parfois tué), l'épisode entier étant construit sur son crime et la façon dont il a bien failli s'en tirer.

La condition des victimes innocentes

Je voudrais parler aussi des victimes de crimes violents. Ici encore, à la télévision et dans les films, la victime dispose d'amis qui lui apportent leur aide en cas de besoin. En ma qualité d'infirmière diplômée, j'ai eu l'occasion de soigner des personnes hospitalisées à la suite de voies de fait au cours de cambriolages, etc. La plupart d'entre elles avait peu d'amis, probablement une assurance limitée pour les protéger des pertes ou dommages immobiliers, et souffraient d'un choc psychologique intense à la suite de ce qui leur était arrivé. Toutefois, les médias parlent peu des conséquences de ce qui est bien autre chose qu'une escapade de fin de semaine pour deux ou trois adolescents écervelés qui s'en prennent à l'épicier du coin pour se donner le frisson. Le bouleversement de l'existence des victimes n'est pas sans importance.

Déformation de la réalité

Ce qui est grave dans la façon dont la violence est présentée, c'est qu'elle est déformée et perd de sa gravité, particulièrement dans l'esprit des jeunes enfants impressionnables. On a fait des efforts pour en limiter l'étendue en début de soirée mais peut-on en dire autant des dessins animés du samedi matin? Les parents savent-ils seulement à quel point ce genre de spectacle est inquiétant? Je pense aux histoires de science fiction et d'exploration de l'espace bien qu'elles soient parfois tellement saugrenues que l'enfant peut comprendre qu'il s'agit de chimères. Il reste quand même les bons vieux dessins animés. Là (*Bugs Bunny* et autres), les personnages sont constamment attaqués, dynamités, écrasés etc . . ., et en ressortent indemnes. Je ne crois pas qu'il soit bon pour de jeunes enfants de penser qu'ils peuvent se battre à coups de pierres et de bâtons et qu'il ne s'agit là que d'un jeu!

Les adultes souffrent également de cette déformation de la réalité lorsqu'on leur montre le crime et la violence comme des événements normaux et courants de leur existence quotidienne. Nous nous accoutumons tellement à voir la violence et à en entendre parler qu'elle finit par ne plus nous faire aucun effet, à moins de nous toucher directement.

La violence n'est cependant pas normale ni courante; elle est peut-être fréquente mais elle est profondément malfaisante. Si la force de destruction nous laisse indifférents, il serait bon que nous fassions le maximum pour modifier notre façon de voir.

La question se pose: Où en sommes-nous vis-à-vis des autres et de nous-mêmes? Si nous sommes devenus insensibles au point d'être indifférents à la souffrance, nous risquons d'arriver à la pire des violences: l'abrutissement et l'avilissement de notre personnalité.

Je vous remercie de m'avoir permis de partager mes idées avec vous. Je souhaite à la Commission tout le succès possible dans cette très noble entreprise.

Canadian Federation of University Women, Section de Niagara Falls

Nous nous soucions tous davantage de la violence à la télévision que dans les autres médias à cause de sa facilité d'accès, de son omniprésence et de ses répercussions (simultanément sur deux de nos sens avec des thèmes identiques répétés à l'infini). Nombreux sont les enfants de tous les âges qui regardent la télévision sans aucune discrimination. Les jeunes ne peuvent pas clairement séparer l'imagination de la réalité et certains d'entre eux se font du mal en essayant d'imiter des personnages de dessins animés. Les plus âgés, qui manquent encore de maturité et de jugement, en arrivent à admirer et même à imiter certains des personnages les plus sensationnels. Nous sommes bien d'accord que si l'on n'est pas content, on peut tourner le bouton, mais il est inquiétant de voir que, dans bien des familles, on ne se soucie guère du bien-être des enfants et qu'il n'y a aucun contrôle, aucune discussion à la suite d'une émission donnée; en fait, les parents ne savent même pas quelles émissions leurs enfants regardent. La violence dans les sports, en particulier au hockey, peut porter les enfants à se conduire plus agressivement. Dans notre groupe, les femmes qui ont des garçons sont préoccupées par le fait que de grandes vedettes de hockey, lorsqu'elles transforment le jeu en pugilat, soient qualifiées "d'excellents en défense" et reçoivent l'approbation du grand public.

Martha Cisneros
Rosanne Federkow
Sheila Wolofsky
Comité d'action

Mary E. Mainwaring
Helen D. Saravanamuttoo
Ottawa

Tous les citoyens responsables doivent s'inquiéter de la recrudescence de la violence dans notre société. Nous pensons qu'il est impossible de séparer les effets de la violence dans les médias de certaines tendances de la société. Nous pensons que la violence dans les médias tend à accroître les tendances à l'aliénation sociale et psychologique qui se manifestent de plus en plus au Canada.

Ceci a été récemment illustré de façon tragique par les fusillades de Brampton et Ottawa; ces actes étaient le fait de jeunes gens souffrant d'aliénation.

Dans cet exposé, nous désirons étudier les effets, sur les jeunes gens sans maturité, des représentations et des modèles de violence qui sont mis à leur portée ainsi que le rôle que risque de jouer la violence dans le renforcement des caractéristiques particulières à une personne souffrant d'aliénation.

Nous désirons également étudier le contenu des médias en regard de notre conviction que toute personne a une valeur intrinsèque.

Il faut faire la distinction entre deux types d'aliénation.

L'aliénation sociale signifie que l'individu n'a aucun sens d'appartenance à une société plus vaste et dominante. Ce phénomène peut se traduire par des sentiments d'hostilité ou de paranoïa et par un manque d'identification avec les grandes institutions de la société. Il y a deux raisons à cet état de choses: ou bien, l'individu ne cherche pas à appartenir aux institutions sociales, ou bien il est incapable de le faire et se trouve en substance rejeté par ces institutions. Le manque de confiance dans les pouvoirs publics, l'incapacité à contrôler les sociétés multinationales, le scepticisme à l'égard des valeurs de l'église ou de la religion et le rejet des valeurs familiales sont tous des manifestations d'aliénation sociale. Un certain degré d'aliénation sociale, en particulier chez les jeunes, peut être chose saine s'il est facteur d'évolution sociale. L'ampleur prise de nos jours par ce phénomène est cependant inquiétante. C'est peut-être aussi l'aliénation sociale qui est à l'origine des groupes terroristes, ce qui n'a

certainement rien de salutaire. Il s'agit là d'éthique tout autant que de politique et, outre la violence dans les médias, il faut dénoncer ici l'absence de contenu éthique dans les messages qu'ils nous proposent.

Plus important encore pour notre exposé est le phénomène d'aliénation psychologique. Selon Mitchell[1], l'aliénation psychologique se définit par un sentiment d'éloignement ou de séparation du moi profond; l'individu se sent étranger à lui-même ou confronté à un moi inquiétant. L'individu a généralement un sens très faible de son identité; l'idée qu'il se fait de lui-même fluctue énormément.

Il s'agit là, semble-t-il, d'une perturbation du comportement que l'on peut comprendre en se référant à l'explication que donne Towner[2] de la solitude qui frôle parfois l'aliénation et qui découle de deux mécanismes principaux:

1. Le sentiment de ne pas être "aimable" qui vient d'une expérience de rejet éprouvé dans l'enfance, entre un et trois ans, et qui conduit au doute de soi et plus tard au désespoir.

2. L'enfant qui ne se sent pas "aimable" s'attache avec énergie à faire ce qu'on attend de lui, dans l'espoir d'être aimé. Il finit ainsi par perdre contact avec ce qui fait sa valeur et sa personnalité propres. Par suite, il est incapable de développer un sens d'identité personnelle pendant son adolescence.

Le même mécanisme semble entrer en jeu si l'individu estime qu'il ne peut être aimé s'il se met en colère. Il en résulte un refoulement de la colère qui conduit une fois encore l'individu à perdre contact avec ce qui fait sa valeur et sa personnalité.

De tels individus se caractérisent par un comportement extrêmement imprévisible parce qu'ils n'ont pas d'image ferme de soi qui puisse leur servir de référence. Ils sont généralement hostiles, souffrent d'un ennui ou d'une apathie chroniques, ne parviennent pas à se fixer et sont incapables d'avoir des rapports intimes avec autrui. Ce sont ces individus qui commettent des actes de violence comme les fusillades récentes dont nous avons parlé. On peut citer d'autres exemples comme Lee Harvey Oswald et James Earl Ray (reconnu coupable de l'assassinat de Martin Luther King). La liste serait longue. Autrement dit, de telles personnes sont extrêmement dangereuses d'autant plus qu'on ne s'attend pas à des actes de violence de leur part.

Nous pensons que les médias ont pour effet d'accentuer chez l'adolescent moyen les facteurs normalement caractéristiques d'aliénation psychologique d'abord et d'aliénation sociale ensuite.

Berger[3] a montré les rapports entre la société et les constructions psychologiques; c'est à partir de la réalité sociale telle que nous la percevons dans son ensemble que nous élaborons nos concepts psychologiques mais, une fois formés, ceux-ci peuvent influencer à leur tour la réalité psychologique. Autrement dit, le modèle peut être facteur de modification. L'auteur, par exemple, avance que dans une société où la démonologie est socialement acceptée, les causes de possession par le démon se multiplient. Cette constatation se rapproche de la conclusion de Polak[4] qui avance que l'image future d'une société influence l'avenir de cette société.

Ainsi, tout ce qui affecte la façon dont les individus, en particulier les adolescents, envisagent l'existence, finira également par affecter leurs objectifs et leur comportement. Si l'on pense que l'effet des médias est, pour beaucoup, de renforcer les caractéristiques déjà existantes chez une personne mal intégrée, on fait de l'aliénation un principe de vie, et ceci risque d'avoir des conséquences graves pour chacun d'entre nous.

Les effets des médias

1. *Formation d'une culture de la jeunesse*

La tâche première de l'adolescence est l'établissement de l'identité personnelle mais, comme notre société n'a guère de place pour les adolescents, il leur est de plus en plus difficile d'atteindre ce but. Nous manquons de "rites" permettant aux adolescents de passer à l'âge adulte. L'école est obligatoire jusqu'à un âge assez avancé et les besoins institutionnels ont pris le pas sur les besoins humains de l'adolescent. L'adolescence est

ainsi devenue une période d'attente qui, pour beaucoup, n'est guère plus qu'un vide.

Pour combler ce vide, il s'est formé une puissante culture de la jeunesse avec laquelle les jeunes peuvent s'identifier. Cette culture est contrôlée de plus en plus par les médias et son idéologie est compétitive, matérialiste et conformiste. Elle a une grande importance dans la détermination du statut social et donc dans l'établissement des valeurs.

Cela signifie que l'adolescent qui s'identifie avec la culture de la jeunesse ne choisit désormais plus ses valeurs suivant l'idée qu'il se fait de lui-même mais reprend à son compte les valeurs toutes faites des médias. Cela empêche ou rend particulièrement difficile le processus de formation de l'identité. L'adolescent qui s'identifie avec la culture de la jeunesse, tout comme l'individu souffrant d'aliénation psychologique, a des problèmes d'identité. Il a tendance à voir son propre passé comme une série d'éléments distincts sans rapport les uns avec les autres ni avec son moi actuel. Dans l'ambiance compétitive de la culture de la jeunesse, il perçoit les louanges ou les approbations qu'il reçoit, non comme des signes de chaleur et d'affection, mais comme une reconnaissance de sa capacité à accomplir ce qui est attendu de lui pour être aimé.

2. *Caractérisation et modèles*

Il n'est plus à démontrer que l'établissement de relations personnelles intimes et chaleureuses est nécessaire à l'équilibre mental. En appliquant cette notion aux médias, en particulier à la télévision, nous ne voulons pas parler de la télévision comme d'un substitut aux rapports avec autrui, bien qu'il puisse y avoir également là un problème; nous voulons parler de la valeur des modèles pour les individus. Nous nous soucions plus particulièrement des relations amicales car c'est là l'idéal à partir duquel s'établissent les normes d'une conduite saine.

Une des tâches de l'adolescent est d'établir des rapports en dehors de sa famille et, pour y parvenir, il crée des modèles psychologiques sur lesquels il base ces rapports. Il peut, bien entendu, former des modèles à partir de contacts véritables avec les autres comme l'observation directe de familles autres que la sienne, entrer en rapport avec des adultes par l'intermédiaire de groupes, d'emplois à temps partiel ou de vacances, etc. De tels contacts sont toutefois aujourd'hui plus limités qu'ils ne l'ont jamais été à cause de l'influence du cinéma, de la télévision et de la publicité sous toutes ses formes. Par suite, les modèles psychologiques formés par l'individu peuvent ne pas être établis "sur le vif" comme il serait souhaitable, mais dépendre des images de la réalité sociale telle que la présentent les médias.

Dans les médias, le modèle se présente sous la forme d'un jeune homme indépendant, agressif, matérialiste, violent, qui considère les rapports sexuels comme des aventures plutôt que comme des preuves d'affection. La jeune femme est essentiellement un objet désirable et, en cette qualité, elle s'apparente aux possessions matérielles de l'homme dominateur. Mises à part d'importantes exceptions, les personnages se caractérisent donc par leur côté factice et leur manque de maturité ou bien ce sont des objets exploités par d'autres individus. La comédie s'appuie généralement sur la duperie ou la mystification d'autres personnes. La chaleur et l'affection sont fréquemment présentées de façon sentimentale et peu vraisemblable. Les médias ne donnent pas le sens des relations personnelles et de l'engagement vis-à-vis d'autrui. Les personnages qu'ils présentent ne se soucient pas des autres. Ces modèles servant de guides à l'action, les médias ont pour effet de renforcer l'aliénation chez les jeunes. Il est à craindre que l'adolescent considère ce qui lui est offert par les médias comme une image socialement véridique de la vie adulte, ce qui l'empêchera de se faire une idée réaliste, utile et responsable de ce qu'est la maturité.

3. *Présentation de la violence comme activité établie*

La violence, telle qu'elle est présentée dans les médias est fascinante. Cela est dû en partie au fait qu'elle est excitante. Nous éprouvons tous, mais les jeunes gens plus particulièrement, le besoin de nous intéresser de près, d'être touchés et remués par quelqu'un ou par quelque chose. Cela vaut particulièrement dans les rapports sexuels mais c'est également vrai des rapports non sexuels; on comble habituellement ce besoin en s'intéressant à

des idéaux, des causes, des idées et des rapports avec les autres.

Dans les médias, la violence est dépersonnalisée et l'événement, dépourvu de son importance, est isolé de ses conséquences et permet de satisfaire ce besoin d'excitation. On se sert ainsi de la violence pour modeler son état intérieur et on ne fait plus le rapport entre l'action et ses conséquences.

La violence devient de plus en plus une activité de prestige. Il est très net que les médias ne se sont pas contentés de décrire la violence. Ils lui ont aussi donné de l'éclat. L'individu violent est généralement l'homme qui a la plus belle femme, les vêtements et la voiture les plus luxueux et, même s'il meurt à la fin du programme, il est sûr de se relever pour le programme suivant.

Le héros, exactement comme le mauvais garçon, réagit à la déconvenue par la violence. On insiste ainsi sur la violence comme activité de prestige. Les autres façons de faire face aux déconvenues et aux situations inacceptables ou difficiles n'occupent guère de place dans les médias. Il tombe sûrement sous le sens que la violence devrait être le tout dernier recours et non le premier.

La violence devient ainsi une activité de prestige dépersonnalisée et isolée de ses conséquences. Il s'agit là du comportement typique, et souvent dramatique, de l'individu aliéné. Les médias mettent ainsi l'accent sur un comportement caractéristique de l'aliénation et en plus ils en font quelque chose de fascinant.

4. *Le processus de victimisation*

L'observation d'autrui comme victime permet sans doute le défoulement de l'agressivité. C'est le processus qui est important et la victime, en sa qualité d'individu, n'engendre aucune sympathie et n'est même pas reconnue comme être humain.

La fascination devant les victimes est caractéristique de l'individu aliéné socialement et psychologiquement. De nombreuses sociétés ont institué des méthodes pour permettre à cette hostilité de se défouler. On a eu recours en particulier à la persécution des minorités; les exemples ne manquent pas. La persécution des Juifs par les nazis en est l'exemple le plus marquant et plus récemment on peut citer la persécution des Témoins de Jéhovah au Malawi. En Amérique du Nord le recours dans le même but aux dessins animés et aux programmes violents a au moins l'avantage d'être moins dangereux.

Nous reconnaissons donc l'importance de la fantaisie et des supports qui permettent de l'exprimer. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit là de fantaisie, à ne pas confondre avec la réalité. Cela risque autrement de déboucher sur l'action et l'oppression risque de devenir acceptable socialement. Nous ne pensons pas que cette distinction ait été suffisamment nette dans de nombreux programmes récents.

L'observation de l'oppression, au lieu de libérer l'agressivité résultant de l'aliénation, risque ainsi de conduire aux actes tandis que la victime, dépersonnalisée, n'est pas considérée comme un être humain, ce qui semble également caractéristique de l'aliénation.

5. *Les répercussions morales des médias*

Les remarques précédentes sur la culture de la jeunesse valent également pour le contenu en valeur de l'ensemble des médias. Ils présentent un idéal essentiellement matérialiste où tout le prestige va aux possessions matérielles et où la valeur de l'individu est fonction de ce qu'il possède.

Nous sommes convaincus que tous les individus, et les jeunes en particulier, ont besoin qu'on leur présente des objectifs plus gratifiants et des modèles plus authentiques que ceux offerts par les médias où il est fait peu de cas de l'individu et où l'on continue à tolérer et même à encourager l'oppression sans accorder de dignité humaine à qui que ce soit, même aux victimes d'événements comme les derniers tremblements de terre. Nous affirmons notre croyance en la dignité intrinsèque de la personne et en "l'importance et la valeur de l'individu"[5]. Si l'on ne respecte pas la personne servant de modèle dans les médias, on ne la respectera pas dans la réalité. Une société n'est réellement libre que si la valeur intrinsèque des individus est respectée.

C'est par cette dégradation de l'importance accordée aux individus, liée à la révolte contre la société et parfois à des valeurs ethniques ou nationalistes, que nous expliquons les groupes terro-

ristes. C'est par cette même dégradation, combinée à la forte hostilité de l'individu aliéné psychologiquement, que nous expliquons l'assassinat des personnalités ou même des camarades d'école, comme dans les fusillades dont nous avons déjà parlé.

Ce qui distingue notre société et le monde occidental en général de l'Union Soviétique et des pays de l'Est, c'est l'importance accordée à la personne. C'est ce qui a permis les immenses progrès de ce qu'il est convenu d'appeler la condition humaine. Le prestige accordé à la violence, la séparation entre l'acte d'oppression et la victime de l'oppression et l'équivalence entre valeur humaine et possessions matérielles constituent une atteinte à toutes nos libertés parce que cela nous dégrade tous en tant qu'individus. Notre liberté individuelle se trouve affectée dans la mesure même où les médias influencent les opinions et les valeurs des individus et les amènent à accepter de telles attitudes.

Conclusion

Une bonne partie de ce qui a été dit des adolescents peut s'appliquer non seulement aux individus manquant de maturité mais aussi, dans notre monde en plein changement, aux personnes se trouvant à un stade de transition et de réajustement.

En une telle époque de réajustement, nous avons signalé que les médias fournissent souvent ce qui est perçu comme réalité sociale et sert à son tour de guide à l'action.

Dans cette représentation de la réalité sociale, nous avons montré que l'agressivité et la violence sont étroitement liées au succès matériel, au culte du héros, à l'attirance sexuelle et à la dégradation de la valeur intrinsèque de l'individu.

A quelques exceptions près, nous avons avancé que les médias présentent des personnages superficiels et unidimensionnels qui ne se soucient pas d'autrui.

Par conséquent, tout en admettant que les médias puissent servir de soupape de sécurité à une agressivité qui risquerait de déboucher sur la violence, nous recommandons:

1. Que l'on n'omette jamais de respecter la valeur intrinsèque de la dignité humaine. Cette recommandation s'applique aux programmes de fiction ainsi qu'aux bulletins de nouvelles, etc.

2. Qu'une part importante des médias soit consacrée à la confrontation de la réalité, que l'on présente des programmes constructifs, par exemple, ou une façon de traiter les problèmes contribuant au développement personnel.

3. Que la violence ne soit pas associée à la réussite matérielle ou sexuelle et qu'il ne lui soit accordé aucun prestige.

4. Quand la violence est le sujet d'une comédie, qu'elle apparaisse nettement factice (programme *"Get Smart"*)

1. Mitchell, John J. "Adolescence: Some Critical Issues." Holt Reinhart & Winston of Canada Ltd., Toronto, Montreal, 1971. Pp 47-69
2. Towner, Ira J. "Loneliness: The Fear of Love." Harper & Row, N. Y. 1973.
3. Berger, Peter L. "Identity as a Problem in the Sociology of Knowledge" in School & Society: A Sociological Reader. Ed. Cosin, Dale, Esland & Swift, MIT Press, Cambridge, Mass., 1971
4. Polak, F.L. "The Image of the Future." N.Y. Oceana 1961.
5. Storr, Anthony. "The Integrity of the Personality." Penguin Books, Harmondsworth, England, 1960, P. 23.

Judge Dean Hamlyn
Ottawa
Provincial Court Judge
(Family Division)

. . . l'auditoire de notre dernière réunion se composait de représentants des polices d'Ottawa, de Nepean, de Gloucester et de Vanier, du service de la mise en liberté sous surveillance des adolescents, du procureur de la Couronne, de membres du Barreau, du ministère de la Santé et du Bien-être social, du personnel de la Cour, du personnel d'observation et de trois membres du public . . .

Il ne fait pas de doute que certains membres de la société sont influencés par leurs contacts avec les médias, influence qui se traduit souvent par une conduite manifestement anormale. La question se pose alors de savoir quels autres choix on peut offrir à la société en général pour compenser une telle intrusion.

On pourrait évidemment y répondre par la censure. Toutefois, à mon avis, la censure imposée par les pouvoirs publics n'est pas satisfaisante car elle empiète sur la liberté de l'individu. On pourrait donc plutôt prévoir des lignes de conduite pour aider le grand public à choisir ce qu'il veut voir, lire ou observer. Nous voulons ainsi souligner que la contrainte volontaire et individuelle à partir de lignes de conduite est de beaucoup préférable à la contrainte imposée par une législation. Je pense qu'il appartient aux parents et aux tuteurs de censurer les matériaux qui touchent les enfants à leur charge; je ne pense pas toutefois qu'il incombe à l'Etat de pratiquer une telle censure. En outre, je pense qu'il appartient à l'industrie des communications de procéder à son autocensure dans le cadre de lignes de conduite données; je ne pense pas que l'Etat doive être mis en cause.

J'estime cependant qu'il appartient aux pouvoirs publics de prévoir des lignes de conduite après consultation avec le public et les autres organismes intéressés.

En cas d'échec de l'autocensure, il faudra peut-être en arriver à imposer des contrôles dotés de procédures de révision. J'espère toutefois qu'il ne sera pas nécessaire d'en arriver là à cause de l'atteinte à la liberté individuelle.

Pour mettre un tel programme à exécution, il peut être nécessaire de lancer un programme d'éducation global donnant tous les éclaircissements nécessaires. Il ne s'agit là que d'une possibilité dont les conséquences peuvent être limitées mais je pense que cela vaut la peine d'être tenté.

Marilyn Bélanger Hanmer

Observer des actes de violence commis soit par des animaux, soit par des êtres humains ne peut profiter à personne. L'impact peut être minime ou énorme. Tout dépend de la personnalité de l'individu.

Nous essayons tous d'élever nos enfants de notre mieux – cependant, rien ne nous garantit qu'ils seront capables de résister au flot constant de violence (et de vulgarités) déversé par notre télévision, par les magazines (qui sont étalés devant les yeux des enfants) et les films (même lors de la projection de films pour enfants, les avant-premières peuvent présenter des scènes effrayantes ou dégradantes).

Si vous sélectionnez attentivement les programmes de télévision de vos enfants, vous constaterez que cela va créer des conflits parmi les adultes. Il faut beaucoup de volonté pour éloigner les enfants de la télévision alors que leur père regarde un programme interdit. Ceci peut causer des scènes de famille! Comme nous choisissons de ne pas avoir de magazines vulgaires chez nous, nous pensons qu'il n'est pas normal que nos enfants y soient exposés dans les magasins qu'ils fréquentent. Il s'agit d'une forme de violence insidieuse contre les femmes, une des formes les plus subtiles et préméditées. Tant pis pour les goûts masculins! Les hommes recherchent cette littérature de la même façon que les femmes recherchent les nouveaux produits amusants qui sont constamment mis sur le marché. Ce n'est qu'une vaste comédie! Les films sont aussi supposés refléter les goûts des spectateurs. Nous ne savons jamais si un film nous choquera ou non et, par conséquent, nous allons rarement au cinéma. Outre les trop nombreux meurtres présentés dans les films (et je parle ici de films extrêmement violents comme *Orange mécanique*), la majorité d'entre eux sont très fortement marqués par la violence contre les femmes. Les femmes sont utilisées, rapidement conquises et abandonnées. Comme nous l'avons mentionné auparavant, lorsqu'un enfant assiste à la projection d'un film sur la nature ou pour enfants, vous pouvez être sûr qu'en avant-première l'on présentera au moins deux films qui risquent de le choquer ou de l'effrayer.

Il est inutile de dire que la majeure partie de nos programmes violents provient des Etats-Unis. C'est la meilleure raison pour laquelle on devrait filtrer soigneusement les "programmes" américains qui franchissent la frontière et encourager les programmes canadiens.

Tant qu'une personne n'a pas vu l'effet d'un programme violent sur son enfant, elle peut être une adepte fervente de l'absence de censure. Après, elle peut comprendre pourquoi il est nécessaire de protéger certaines personnes contre les programmes qui attaquent la dignité humaine.

Federated Women's Institutes of Ontario

La violence sous toutes ses formes nous préoccupe, mais surtout lorsqu'elle présente un danger pour nos enfants. Nous nous y opposons à la télévision, à la radio, dans la presse, dans les sports, dans les démonstrations, verbalement et sous quelque forme que ce soit si elle est injustifiée ou superflue.

On met l'accent sur les événements violents et dramatiques et l'on ignore trop souvent les aspects positifs de l'actualité. On obtient donc une vue faussée. On a l'impression que notre société est violente, immorale et n'obéit à aucune loi. De nombreuses émissions de télévision renforcent cette idée. Par conséquent, nous aimerions que l'on mette un frein à ces abus et nous recommandons les mesures suivantes.

1. L'adoption d'une législation régissant la violence permise à la télévision. Il s'agirait de règlements permettant de contrôler la violence dans les films, les actualités et la publicité. Ceci s'avère nécessaire car les producteurs d'émissions télévisées, les journalistes, les rédacteurs et les agences de publicité n'ont pas su se montrer responsables et ne semblent pas avoir le bien-être des gens à coeur. (En effet, pourquoi a-t-il fallu nommer cette commission sur la violence?) Cette législation serait aussi acceptable, que celle concernant le contenu canadien à 60% et pourrait même en faire partie.

2. Le CRTC devrait être extrêmement sévère au moment de renouveler les permis des stations qui ont violé la loi à ce sujet.

3. Afin d'essayer de contrôler plus sévèrement la façon dont sont présentées les actualités locales, nous aimerions que le gouvernement insiste auprès des écoles de journalisme pour qu'on enseigne aux journalistes à respecter la vérité et à ne pas exagérer les événements ou exprimer leurs opinions personnelles. Nous pensons que ces dernières devraient être réservées aux éditoriaux ou aux lettres au rédacteur.

4. Nous souhaitons que l'on accorde des encouragements (sous forme de réductions fiscales, de subventions ou de prix) aux stations qui choisissent des programmes s'adressant à toute la famille, des films comme *"The Sound of Music"* et *"The Love Story"* par exemple ou des documentaires sur la nature ou éducatifs.

5. Si l'on permet la présentation d'émissions extrêmement violentes, tant du point de vue de l'action que du vocabulaire, il faudrait les projeter très tard le soir.

Bernice B. Noblitt
Ex-présidente

The Good Companions Senior Citizens Center Ottawa

Nous pensons que la violence affecte surtout les citoyens du troisème âge, les enfants et les adolescents. Les vieilles personnes aiment peut-être les films policiers et les histoires de meurtre mais elles trouvent qu'il y a trop d'épisodes sanglants. Elles vivent souvent seules et ont presque peur d'aller se coucher après avoir vu toute cette violence. Une scène particulièrement atroce montrait le corps mutilé d'une femme avec un bras d'un côté et une jambe qui traînait ailleurs.

En outre, les citoyens du troisième âge sont souvent victimes de la violence à la télévision. Ils ont peur de quitter leur maison ou de se promener seuls dans les rues parce qu'ils savent que des vols de sacs à main, des attaques dans les rues et des cambriolages sont perpétrés contre eux.

Les citoyens du troisième âge s'inquiètent également du sort de leurs petits-enfants et se demandent quel effet toute cette violence aura sur eux.

Eleanor Mattice
Comité d'action sociale

The Town of Paris

A la demande du maire, M. Bawcutt, le Conseil municipal de la ville de Paris a préparé le présent mémoire sur la violence dans l'industrie des communications, en collaboration avec certains habitants de Paris.

Deux questionnaires ont été préparés pour effectuer un sondage d'opinion. Ils ont été expédiés à divers organismes et écoles accompagnés d'une lettre les priant de bien vouloir participer. Les journaux *The Paris Star* et *The Brantford Expositor* ont publié des articles pour expliquer notre mémoire et demander aux gens d'y répondre. Les questionnaires étaient disponibles au bureau municipal et à la bibliothèque publique de Paris. Les citoyens qui le préféraient pouvaient me faire part de leur point de vue par lettre ou par téléphone. Plusieurs classes des écoles élémentaires et de l'école secondaire du district de Paris ont également participé. Vous trouverez ci-joint un exemplaire des questionnaires.

Télévision:

La tabulation des résultats du sondage destiné aux enfants a révélé qu'un grand nombre d'enfants regardaient la télévision dès 7 h du matin. Un grand nombre d'entre eux ont signalé qu'ils prenaient leurs repas en regardant la télévision.

Ils regardent jusqu'à 9 ou 10 h du soir. Il s'agissait d'enfants entre 6 et 10 ans.

Nombre d'heures de télévision par jour, durant une semaine:

Moins de dix heures par semaine, un enfant.

Entre une et 20 heures par semaine, vingt enfants.

Entre 21 et 30 heures par semaine, cinq enfants.

Entre 31 et 40 heures par semaine, un enfant.

Entre 41 et 50 heures par semaine, quatre enfants.

La télévision est bien implantée. Elle se trouve dans pratiquement tous les foyers; souvent, il y a plus d'un téléviseur et beaucoup de gens ont la télévision en couleur, ce qui donne une perspective totalement différente aux émissions. Vous savez sans doute que les enfants de moins de cinq ans regardent la télévision entre trois et quatre heures par jour et que l'élève moyen, au moment de quitter l'école secondaire, aura passé

15,000 heures devant le téléviseur. Ne serait-ce qu'à cause du temps passé à regarder, il y a de quoi se préoccuper de l'effet des programmes sur la jeunesse. D'aucuns prétendent que les émissions de télévision n'ont pratiquement aucune influence sur notre comportement. Dans ce cas-là, pourquoi attache-t-on tant d'importance à une annonce publicitaire de 30 secondes? Les sociétés qui commanditent les émissions utilisent leur publicité pour changer les habitudes d'achats du téléspectateur. Si un message de 30 secondes peut changer votre opinion ou vos habitudes d'achats, imaginez quelle influence peut avoir la télévision sur un enfant qui passe jusqu'à six heures par jour, bon an, mal an, devant le petit écran! C'est cet effet cumulatif qui distingue la télévision de la lecture ou de la fréquentation des cinémas.

Plus de parents devraient suivre l'exemple de la mère de Denis le terrible dans un dessin animé récent. Denis est dûment installé devant son téléviseur avec sa bouteille de coca et son popcorn. Sa mère éteint la télévision et lui dit "Et maintenant, un message important de votre commanditaire: VA JOUER DEHORS". Combien de parents savent ce que leurs enfants regardent? Combien de fois par semaine regardent-ils une émission avec leurs enfants? Comment la télévision affecte-t-elle leur vie de famille? La rend-elle meilleure, cause-t-elle des difficultés ou n'a-t-elle pratiquement aucun effet? Si les parents n'apprécient pas une émission, que font-ils? Est-ce qu'ils a) éteignent le poste, b) dénoncent l'émission auprès du Children's Broadcast Institute, 50 Gould Street, c/o RTA, Toronto, M5B 1E8, un organisme à but non lucratif destiné à améliorer les émissions enfantines.

La description de la violence occupe une place importante à la télévision. D'après un article publié par *The Journal of Communication*, hiver 1976, "on a observé un total de 2,796 épisodes violents durant les 376.08 heures de diffusion de trois grandes chaînes pendant une semaine entière, ce qui fait un taux moyen de 7.43 épisodes violents par heure". Plus nous sommes exposés à des actes violents, confortablement installés dans nos fauteuils, moins nous faisons de réserves. Plus ces actes nous paraissent familiers, moins ils nous semblent abominables et terrifiants. En fait, nous apprenons à les supporter et même à les apprécier. Ils font partie de notre univers et nous y participons de coeur et d'esprit.

Les producteurs de programmes prétendent qu'ils offrent au public ce qu'il demande. Ceci présuppose d'une part que le public sait ce qu'il veut, et d'autre part que le public est neutre et collectif. Il est essentiel de trouver un moyen d'encourager les producteurs et les commanditaires à élever les critères des téléspectateurs. Lorsque les mass médias fonctionnent à un niveau relativement bas, la majorité de la population n'a jamais l'occasion d'utiliser son intelligence. Si les émissions télévisées étaient un peu plus enrichissantes, elles pourraient parfaire notre éducation. Il est certain que le rôle de la télévision est de nous divertir, mais est-ce là son seul rôle?

Les pouvoirs publics nous encouragent à rester en forme et nous incitent à la participation. Pourquoi ne pas faire des émissions pour nous apprendre à nager et nous initier au ski de fond, au jardinage, au golf, hockey ou basketball? Le nombre de sujets est illimité. Pourquoi se contenter d'observer les professionnels alors qu'ils pourraient nous apprendre à jouer.

Comme de nombreux établissements hospitaliers ferment leurs portes et que les docteurs ne font plus de visites à domicile, pourquoi ne pas présenter des programmes sur les soins médicaux? La santé a une importance cruciale pour les individus, les communautés et la nation toute entière.

Comment se fait-il que tant de gens s'adressent à Ann Landers pour lui demander conseil sur des problèmes conjugaux, familiaux et personnels? Beaucoup lui écrivent parce qu'ils ne savent pas à qui s'adresser, ou parce qu'ils n'osent pas en parler à quelqu'un d'autre. Pourquoi ne pas créer des émissions traitant du mariage, de la vie familiale et de l'éducation des enfants? Des acteurs et des actrices professionnels nous présenteraient la situation et ensuite des travailleurs sociaux, des psychologues et des médecins analyseraient le problème et offriraient leur solution. Quant aux téléspectateurs, ils pourraient intervenir en direct, par téléphone.

Ceux qui ont vu le *National Dream* ne se rendaient pas compte qu'il s'agissait là d'une leçon

d'histoire. Pourquoi ne pas enseigner d'autres leçons d'histoire du même genre?

La qualité de la télévision dépend de ceux qui la regardent. Nous avons le droit d'escompter et d'exiger que les émissions télévisées visent les objectifs les plus élevés et soient aussi attrayantes et créatrices que possible.

Edition:

En ce qui concerne les livres et les revues, c'est nous qui les choisissons. Si nous jugeons que certaines revues ne correspondent pas aux normes qui sont les nôtres, nous pouvons écrire au rédacteur ou même, le cas échéant, annuler notre abonnement.

Le principal objectif des journaux est de rendre compte des nouvelles, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Malheureusement, étant donné le monde qui nous entoure, elles sont souvent violentes. Les journaux devraient faire une distinction entre un point de vue et un fait. Le public a le droit de connaître tous les faits pertinents. Il est inutile d'insister sur les nouvelles sensationnelles. Très souvent, ce n'est pas tellement *ce qui est* imprimé, mais ce qui a été omis, qui déforme le point de vue. Il incombe aux journaux de présenter toutes les opinions divergentes sur une question donnée. Il appartient ensuite aux lecteurs de lire attentivement et de bien réfléchir.

Nous sommes beaucoup trop enclins à nous faire une opinion à partir des manchettes qui, dans la plupart des cas, n'ont aucun rapport avec l'article qui suit. Il faut également se méfier des photographies. Une photo vaut mille mots, pour le meilleur ou pour le pire. Il convient de faire preuve de bon goût. Nul besoin d'introduire une réglementation de la presse. C'est aux lecteurs d'exercer un contrôle sur les journaux. Là encore, nous pouvons écrire au rédacteur du journal ou au Conseil de la presse de l'Ontario, 151 Slater Street, Suite 798, Ottawa, K1P 5H3, ou dans le cas du journal *The Toronto Star*, au Bureau of Accuracy.

Radio:

Il semble que la radio ait dépassé le stade de la violence où les histoires de cowboys et d'Indiens faisaient fureur. Mais même ces émissions-là n'avaient jamais le même impact qu'elles ont à la télévision. Les émissions radiophoniques de bon nombre de stations semblent vouloir représenter la conscience sociale de la communauté. Elles offrent régulièrement des nouvelles et des informations sur toute une gamme de sujets dont l'enseignement, la religion et les spectacles.

Publicité:

Il est difficile de dire que la publicité des médias soit violente, sauf peut-être lorsqu'elle annonce certains films. Mais les messages publicitaires semblent dégrader les femmes et les immigrants dans tous les médias. Très souvent on présente les femmes dans les réclames de produits de nettoyage comme des nigaudes dont la crasse est l'unique préoccupation, ou bien elles se pâment dans des jeux télévisés dégradants. Chaque fois que je vois la réclame de Speedy Muffler à la télévision, je me mets en colère. Je me demande ce que doivent penser les immigrants en voyant comment on les représente. Pourquoi ne pas exiger des réclames qui nous donnent des faits, et, par conséquent, de bonnes raisons d'acheter le produit en question.

Y a-t-il réellement des gens assez naïfs pour croire que leur vie sera automatiquement heureuse s'ils boivent, fument, conduisent une certaine voiture et utilisent certains savons ou déodorants?

Il semble malheureusement que la plupart des compagnies qui font de la réclame à la télévision se préoccupent davantage du nombre de téléspectateurs qu'elles attirent que de la qualité des émissions qu'elles commanditent. Si les spectateurs écrivaient aux compagnies en question pour protester contre la violence des émissions, menacer de boycotter les produits et d'inciter leurs parents et amis à faire de même, nous obtiendrions peut-être des résultats. Je ne pense pas que les compagnies en question essaient de promouvoir ou de commanditer la violence. C'est simplement qu'elles n'ont pas réfléchi aux conséquences.

Disques:

Les disques constituent un reflet de ce qui se passe dans la société et n'essaient pas d'imposer des valeurs. Comme, autrefois, on chantait des

ballades sur l'amour, la guerre et les prouesses héroïques, aujourd'hui les chanteurs nous disent ce que la jeunesse éprouve envers le monde qui l'entoure.

La ballade était un véhicule permettant d'exprimer les sentiments du troubadour sur ce qui se passait dans la société. Aujourd'hui, c'est ce que font les idoles, les orchestres de Rock N' Roll, etc. Le tempo est différent, le rythme aussi, mais le message est essentiellement le même, à l'exception d'un nouvel élément: la protestation. Les jeunes protestent contre l'intervention armée, le racisme et les valeurs matérialistes de la société moderne.

Dessins animés et bandes illustrées:

Les dessins animés destinés aux jeunes téléspectateurs devraient être très amusants et être une occasion de détente. Malheureusement, les producteurs d'un grand nombre de dessins animés télévisés se croient obligés de créer toute une foule de personnages grotesques qui se font battre, piétiner, poursuivre, etc. Dans une étude qu'il a effectuée en 1969, Gerbner a montré que les dessins animés du samedi matin présentaient un épisode violent toutes les deux minutes au moins. Il y a sûrement autre chose pour nous faire rire. Ce n'est pas la télévision qui est coupable, mais ce qui se passe à la télévision. Nous devons exiger des émissions qui exercent une influence positive sur nos jeunes téléspectateurs.

J'ai toujours pensé que les bandes illustrées des journaux s'adressaient essentiellement aux jeunes ou du moins, à ceux qui le sont restés. D'après la définition du dictionnaire, une bande illustrée est "une suite de dessins, quelquefois humoristiques, racontant une aventure". Bon nombre de bandes illustrées s'adressent effectivement aux adultes. Certaines ne satisfont même pas les critères ci-dessus, comme *Kisses* et *Crock* par exemple. Je trouve que *Kisses* avilit les femmes et, en plus, il n'est même pas humoristique. Créons davantage de bandes illustrées qui amusent réellement les enfants.

Conclusion:

On nous dit toujours "soyez responsables", "à vous de jouer", "contrôlez l'alcool que vous buvez". Pourquoi ne pas lancer le slogan "soyez votre propre critique des médias". Dans certains domaines, des tribunes spéciales ont été créées pour nous permettre d'exprimer nos sentiments et nos idées, particulièrement dans la presse. En tant que public, nous devons assumer notre responsabilité et utiliser ces tribunes efficacement. Et lorsqu'il n'existe pas encore d'organisme effectif permettant d'enregistrer les plaintes et d'y remédier, nous devons exercer des pressions afin de les créer.

Nous devons assumer notre responsabilité et prendre des initiatives.

Par exemple:

Serait-il possible de nommer un Ombudsman des médias dont le rôle serait d'écouter, d'enquêter et de dénoncer les plaintes au sujet de la violence dans les médias?

Serait-il possible d'avoir un système d'évaluation des émissions télévisées dont les résultats paraîtraient dans les guides de télévision pour permettre aux parents de décider quelles émissions conviennent le mieux à leurs enfants?

Serait-il possible de lancer un programme dès l'école élémentaire et qui se poursuivrait jusqu'à la fin des études secondaires pour aider les élèves à comprendre et à évaluer les programmes à la télévision? Cela ne manquerait pas de rehausser la qualité des émissions.

Assumez vos responsabilités – soyez votre propre critique des médias.

Veuillez nous aider à recueillir les renseignements nécessaires à la soumission d'un mémoire devant la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications.

Comment la Commission définit la violence:

Tout acte qui trouble, douloureusement ou dangereusement, le bien-être physique, psychologique ou social d'une personne ou d'un groupe est un acte violent.

La violence a toute une gamme d'effets, du banal au catastrophique.

La violence peut être manifeste ou subtile.

Elle peut constituer un phénomène naturel ou être provoquée par l'homme.

La violence peut être perpétrée contre les personnes ou contre les biens.

Elle peut être justifiée ou injustifiée, ou justifiable selon certaines normes et non selon d'autres.

Elle peut être réelle ou symbolique.

Elle peut être brutale ou graduelle.

La nature de la violence dans les médias.

La violence décrite dans les films, la télévision, la radio, l'édition ou au théâtre n'est pas nécessairement la même que la violence de la vie réelle.

Des événements non violents en réalité peuvent être décrits d'une manière violente.

La violence décrite dans les médias atteint souvent un auditoire nombreux alors que la violence réelle est beaucoup plus limitée.

Les médias disposent d'un grand nombre d'artifices leur permettant de réduire ou d'amplifier les effets affectifs et sociaux de la violence.

La violence décrite peut s'avérer plus dangereuse que celle qu'elle représente. Dans d'autres cas, ses effets sont nuls.

VEUILLEZ COCHER L'UNE DES CASES SUIVANTES:

Age: 12-13 ☐ 14-16 ☐ 17-18 ☐ 19-25 ☐ 26-40 ☐ 41-60 ☐ Plus de 61 ☐

Sexe: Masculin ☐ Féminin ☐

Nous aimerions connaître votre nom, mais vous n'êtes pas obligé de remplir la rubrique suivante:

Nom .....

Adresse .....

Veuillez renvoyer ce questionnaire avant le 15 MARS 1976 à l'attention de: Norma E. Leighfield
Adjointe au président du conseil municipal de Paris
59 Grand River St. N., Paris, Ontario

TÉLÉVISION

Directives générales:

Veuillez classer les émissions que vous regardez, de 10 à 1, en fonction des normes suivantes:

1. L'émission plaît-elle au public auquel elle est destinée?
2. Satisfait-elle les besoins des gens en matière de divertissement et d'action?
3. Permet-elle une meilleure compréhension de soi, des autres et du monde?
4. Encourage-t-elle des idéaux, valeurs et croyances valables? (famille, vie, etc.)
5. L'émission encourage-t-elle les activités constructives?
6. A-t-elle des qualités artistiques?
7. Les annonces publicitaires sont-elles acceptables?
8. Comporte-t-elle de la violence perpétrée contre des groupes particuliers, par exemple, les vieux, les femmes, les enfants, etc.?

TABLEAU D'ÉVALUATION DES ÉMISSIONS

Nom de l'émission station, réseau	Durée de l'émission et nombre d'annonces publicitaires	Description de l'émission	10,9,8,7 bonne	6,5,4 passable	3,2,1 mauvaise	observations
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Avez-vous vu ces émissions en noir et blanc ☐ en couleur ☐

Nom ..... Adresse .....

RADIO

Directives générales:

Veuillez classer les émissions que vous écoutez, de 10 à 1, en fonction des normes suivantes:

1. L'émission plaît-elle au public auquel elle est destinée?
2. Satisfait-elle les besoins des gens en matière de divertissement et d'action?.
3. Permet-elle une meilleure compréhension de soi, des autres et du monde?
4. Encourage-t-elle des idéaux, valeurs et croyances valables? (famille, vie, etc.)
5. L'émission encourage-t-elle les activités constructives?
6. A-t-elle des qualités artistiques?
7. Les annonces publicitaires sont-elles acceptables?
8. Comporte-t-elle de la violence perpétrée contre des groupes particuliers, par exemple, les vieux, les femmes, les enfants, etc.?

TABLEAU D'ÉVALUATION DES ÉMISSIONS

Nom de l'émission station, réseau	Durée de l'émission et nombre d'annonces publicitaires	Description de l'émission	10,9,8,7 bonne	6,5,4 passable	3,2,1 mauvaise	observations
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Nom ..... Adresse .....

JOURNAUX

Directives générales:
Veuillez classer les rubriques, de 10 à 1, en fonction des normes suivantes:

1. Le reportage de l'événement vous semble-t-il exact?
   (d'après les observations sur place et les comptes rendus des autres journaux ou médias)
2. Est-ce que les manchettes ou les titres donnent une bonne idée du texte qui suit?

3. L'article exploite-t-il la violence?

NOM DU JOURNAL: ..... Date.....du.....au.....
(mois)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	Observations
NOUVELLES							
SPORTS							
BANDES ILLUSTRÉES							
DIVERTISSEMENT							

NOM DU JOURNAL: ..... Date.....du.....au.....
(mois)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	Observations
NOUVELLES							
SPORTS							
BANDES ILLUSTRÉES							
DIVERTISSEMENT							

Nom ..... Adresse .....

REVUES

Directives générales

Veuillez classer les rubriques, de 10 à 1, en fonction des normes suivantes:

1. La revue encourage-t-elle des idées, valeurs et croyances valables?
2. La revue encourage-t-elle des réformes sociales et politiques?
3. La revue encourage-t-elle le sens d'appartenance à la communauté?
4. Comporte-t-elle de la violence perpétrée contre des groupes particuliers, par exemple, les vieux, les femmes, les enfants, etc.?

Nom de la revue	Article	Reportages	Photographies	Bandes dessinées	Publicité	Observations
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Nom ..... Adresse .....

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
7 à 8 h							
8 à 9 h							
9 à 10 h							
10 à 11 h							
11 à 12 h							
12 à 1 h							
1 à 2 h							
2 à 3 h							
3 à 4 h							
4 à 5 h							
5 à 6 h							
6 à 7 h							
7 à 8 h							
8 à 9 h							
9 à 10 h							

Quelle est ton émission préférée?

Laquelle aimes-tu le moins?

Age: Niveau scolaire:

Fille ☐ Garçon ☐

Légende suggérée:

J'ai regardé la télévision

J'ai lu

J'ai joué dehors

J'ai fait mes devoirs

2 x 1 = 2

J'ai joué avec mes frères et soeurs

J'étais à l'école

J'ai dormi

Je suis allé chez mes amis

Je suis sorti avec mes parents

J'ai joué seul à la maison

J'ai mangé

St. John's Presbyterian Church Kapuskasing

C'est un fait qu'il incombe aux parents de contrôler les programmes de télévision de leurs enfants ainsi que les films projetés au cinéma afin de les aider à développer leur intelligence et à savoir prendre des décisions responsables.

Cependant, la télévision est accessible à tous et, malheureusement, on s'en sert avec excès dans la majorité des foyers. Ce puissant média est utilisé de façon abusive pour décrire différents types de violence, alors qu'il pourrait servir à enrichir la vie de chacun. Le problème des solutions de rechange en matière d'émissions est un problème délicat et il faudrait consulter le public de façon honnête et intelligente.

La violence fait partie de la vie. Mais à haute dose, la violence inutile, qu'elle soit physique ou psychologique, doit être condamnée. Son utilisation excessive par les médias, surtout la télévision et le cinéma, à des fins uniquement publicitaires et financières, ne peut pas enrichir notre société.

Parfois, la sollicitude n'est qu'une forme insidieuse de violence. En cas de tragédie, on empiète trop facilement sur la vie privée des individus. Exploiter le chagrin d'autrui est déplorable. Dans les moments de tension et de souffrance, on devrait respecter le droit des gens à la solitude.

Nous demandons quelles études ont été faites sur les effets de la télévision sur les enfants qui y ont été exposés depuis le berceau – sans voix ni choix – et auxquels on impose les programmes regardés par leurs aînés? Arrive-t-il un moment où ils sont inconsciemment programmés pour la vie? Qu'advient-il de nos enfants, de nos valeurs, de notre nation?

Qui sommes-nous?

Nous sommes des femmes entre 20 et 65 ans. Nous sommes des mères, des tantes et des grand-mères. Nous sommes des professeurs, des infirmières d'hygiène publique, des infirmières scolaires, des secrétaires et des femmes d'intérieur. Nos enfants ont entre 32 mois et 17 ans.

Pourquoi sommes-nous préoccupées?

Nous sommes préoccupées depuis que nous avons appris l'existence de la Commission. Ceci nous a poussées à réfléchir, non pas pour la première fois, car nous nous étions déjà posé des questions à propos de la violence à la télévision. Nous avons discuté en groupe de nos craintes et de nos préoccupations. Nous pouvons aussi les expliquer et les comparer.

Nous avons étudié ce qui se passait dans notre groupe et nous nous sommes rendu compte que les enfants passent autant d'heures devant la télévision qu'à l'école.

Sur quoi nous sommes-nous concentrées?

En grande partie sur la télévision, car elle est dans chaque foyer et influence tous les individus de 2 ans à 80 ans. Nous nous sommes senties concernées non seulement pour nos familles, mais aussi pour la communauté dans son ensemble, car nous prenons à coeur la responsabilité qui nous incombe vis-à-vis d'autrui.

Quel est le problème à la télévision?

Tout d'abord, le problème le plus aigu à Kapuskasing est le manque de choix. Pouvons-nous sélectionner les programmes pour nos familles si nous n'avons pas d'alternative. A Kapuskasing, en hiver, après 5h30 du soir, il fait trop noir et froid pour que les enfants puissent sortir; il y a donc essentiellement un problème entre 4h et 9h du soir.

Les deux stations de télévision locales projettent des films de 6h à 7h30 ou 8h du soir. La plupart ne s'adressent pas aux enfants, alors que les *Waltons* ou *Charlie Brown* ainsi que d'autres programmes destinés aux enfants ou de nature éducative sont présentés beaucoup plus tard. Les parents concernés ont donc le choix entre deux solutions désagréables:

1. Eteindre la télévision

2. Obliger les enfants à se coucher tard.

Deuxièmement, il y a le problème des actualités à la télévision, surtout le rapport de 11h du soir. Certaines personnes de notre groupe ont remarqué que de nombreux amis et parents plus âgés étaient déprimés et perturbés après les nouvelles du soir. Notre groupe pense que ceci est dû à la présentation trop dramatique et sensationnelle de ces nouvelles. Nous pensons que l'on insiste trop sur

les détails sanglants, la souffrance et les techniques utilisées. Ce que nous voulons?

1. Entre 4h et 9h du soir, nous voulons:

   a) des programmes éducatifs – par exemple *Animal Kingdom, Nature of Things*
   b) des émissions familiales – par exemple *Waltons, Little House on the Prairie*
   c) des émissions dramatiques – par exemple *Emergency, Doctors Hospital, Forest Rangers.* Même certaines émissions policières – par exemple *McLeod* ou *Colombo*, qui n'insistent pas sur les détails sanglants ou la violence et utilisent des moyens légaux pour arrêter les suspects.

2. Nous voulons des nouvelles nationales concises et positives et non la liste des suicides ou des meurtres locaux. Nous ne voulons pas voir de films qui exploitent la souffrance physique des individus après un accident ou une tragédie pas plus que les images de personnes en train de mourir.

   The Presbyterian Women's Fellowship

Douglas C. Trowell, CKEY Limited Toronto

Je voudrais commencer par répondre aux questions de votre lettre du 8 janvier 1976.

1. Vous nous demandez *quels* sont *nos* critères de sélection et de présentation des nouvelles et *comment* nous choisissons spécifiquement nos sujets violents et non violents.

   Et bien, la violence en tant que *telle* n'a absolument *rien* à voir avec la sélection des *nouvelles* ni avec notre politique de présentation. (Vous pourriez lire avec profit l'exemplaire ci-joint de notre politique des nouvelles et de l'information. Cette déclaration ne comporte que trois paragraphes et vous donnera une idée sur la façon dont fonctionne notre service des nouvelles et sur le discernement dont doivent faire preuve *nos* rédacteurs et *nos* radiophonistes dans le traitement de l'actualité, quelle qu'elle soit.)

   C'est ce discernement qui décide *des* nouvelles présentées *et* de l'importance qui leur est accordée. C'est notre *style* qui détermine la manière de les *rédiger* et de les présenter. (Nous nous attachons à présenter *surtout* des nouvelles locales qui, au cours d'une semaine donnée, représentent 60 pour cent de l'ensemble des informations. Bien entendu, ce pourcentage varie *nécessairement* suivant les événements.)

   En ce qui concerne la définition des nouvelles, je pense que tout le monde est d'accord pour désigner ainsi ce qui est *nouveau* en termes d'information ou d'intérêt général. Les nouvelles . . . c'est ce qui se passe dans le monde.

   Nous ne cherchons pas les nouvelles violentes, mais le monde est plein de violence et nous devons en parler. Si la nouvelle est d'intérêt public (et *nous* devons *décider* si une nouvelle particulière *est* d'intérêt général ou non), nous prenons la responsabilité de la faire connaître.

2. En ce qui concerne l'autocensure et nos critères relativement au bon goût, au respect de la vie

privée, à la violence, je traiterai ces points l'un après l'autre.

Le bon goût dépend en vérité du bon sens, de la personnalité de chacun et des caractéristiques de la station radio. D'autre part, les caractéristiques d'une station dépendent de celles de ses auditeurs; dans notre cas, nous cherchons à attirer et à conserver un groupe largement représentatif d'auditeurs adultes.

Quant à la vie privée des individus, nous la respectons. Nous ne cherchons pas à empiéter sur la vie privée de quiconque sans nécessité ou brutalement. Toutefois, pour couvrir les nouvelles et chercher les informations, il faut parfois s'imposer et faire preuve d'une certaine agressivité, sinon on risque d'arriver bon dernier.

Chaque fois que nous interrogeons quelqu'un par téléphone, nous précisons toujours qu'il s'agit d'une interview et que cette interview sera diffusée.

En ce qui concerne la violence, je pense qu'il faut revenir ici encore à l'idée de bon goût qui est une question de bon sens et dépend du goût et des valeurs de chacun. C'est ainsi que nos émissions reflètent vraiment notre goût et nous sommes prêts à en assumer la responsabilité et à justifier ce que nous faisons et disons. Nous ne cherchons pas à exploiter l'aspect sensationnel ou émotionnel d'une nouvelle simplement pour satisfaire les bas instincts des auditeurs, mais, et je le souligne, nous n'évitons jamais de diffuser une information pour la simple raison qu'elle est violente. Nous lui appliquons le traitement que nous considérons approprié à nos auditeurs. Je n'ai guère plus à dire.

3. Vous nous demandez dans quelle mesure nous nous basons sur les services de presse étrangers plutôt que canadiens. Pour le moment, nous obtenons les nouvelles générales internationales et américaines de CBS News. Toutefois, nous envoyons aussi des correspondants à l'étranger pour divers reportages importants et événements spéciaux et pour des questions d'intérêt général pour nos auditeurs de la région de Toronto. Nos services de communications nous fournissent également certaines nouvelles de l'étranger.

Le style des nouvelles dépend simplement de notre personnel et de nos auditeurs. Notre langage, nos phrases, notre prononciation reflètent tout notre personnel et nos auditeurs, leur milieu, leur formation, etc.

En ce qui concerne les priorités, le contenu et l'aspect violent de nos nouvelles. nous nous attachons, comme je l'ai dit précédemment, à présenter 60 pour cent de nouvelles locales. Toutes nos émissions et tous nos reportages sont basés là-dessus.

Nous faisons de notre mieux pour offrir aux auditeurs ce qui les intéresse, ce qu'ils voudraient éclaircir, ce qui les inquiète, ce qui leur fait plaisir, etc. Les nouvelles violentes sont sélectionnées d'après leur valeur en tant que nouvelles et non d'après leur contenu de violence.

4. Vous nous demandez si la publicité a une influence sur le contenu des émissions. Elle n'en a absolument aucune spécifiquement parlant. Si vous voulez dire que l'ensemble des émissions est influencé par les commanditaires parce que nous dépendons de la publicité, alors je réponds oui. Mais c'est notre cas à tous. Nous cherchons tous à attirer des auditeurs, mais ce n'est pas aux commanditaires de nous dire quoi faire. Même les annonces publicitaires ne peuvent être diffusées sans notre consentement préalable.

Notre station radio AM CKEY est une entreprise commerciale et nous cherchons à atteindre le maximum d'auditeurs adultes. (Nous avons déposé une demande de permis FM auprès du CRTC, à Toronto, pour établir une station, appelée CFYI "for your information", qui constituera la première station radio du Canada à diffuser des nouvelles en permanence. Je puis vous dire qu'avec cette station nous n'atteindrons jamais un large auditoire. Nous ne chercherons à atteindre qu'une petite partie des auditeurs, mais ce seront des auditeurs importants.) Pour en revenir à CKEY, nous nous adressons à un large auditoire et nos programmes sont conçus de façon à garder nos

auditeurs et à accroître leur nombre. Cependant, aucun commanditaire ni groupe de commanditaires n'a jamais eu la plus légère influence sur le contenu de nos émissions.

En ce qui concerne la publicité, je suppose que vous vous intéressez aux types de publicité et de textes publicitaires que nous acceptons plutôt qu'au nombre d'annonces publicitaires, qui est régi par les règlements du CRTC. Ici encore, nous avons nos propres critères qui reposent sur le bon sens. *Nous* connaissons notre auditoire. *Nous* savons ce qui l'intéresse et ce qui lui déplaît. Je puis vous dire que nous n'allons rien faire qui lui déplaise. C'est de lui que nous dépendons. C'est pourquoi nous adoptons un contenu et des textes publicitaires adaptés à ses goûts. Nos programmes sont très efficaces, ils sont bien reçus et notre auditoire s'accroît énormement. C'est nous qui déterminons notre propre politique en matière de publicité. Il s'agit de principes subjectifs qui reposent sur notre connaissance objective de notre auditoire. Nous nous conformons aux normes des organismes régissant la publicité, autant pour l'*exactitude* des annonces que pour la publicité destinée aux enfants.

5. Vous nous demandez quels sont nos principes, critères, etc., touchant l'importance accordée aux nouvelles violentes. Nous n'avons pas de théorie particulière, mais nous avons une pratique. Celle-ci repose sur une certaine idée du reportage qui doit non seulement couvrir les événements, mais aussi les découvrir.

   Nous estimons qu'il vaut mieux que les citoyens soient mis au fait des événements plutôt que de les ignorer. Les gens ont le droit, et même le devoir, de savoir s'ils veulent vraiment être de bons citoyens. Que les nouvelles soient désagréables ou indésirables ne modifient en rien notre position. Ce n'est pas au journaliste de décider si une nouvelle est bonne ou mauvaise, mais de rapporter ce qui est vrai. Ce n'est pas au reporter de présenter une nouvelle selon son propre point de vue; son rôle est d'en donner un compte rendu exact.

   Il y a, et il y aura toujours, des gens pour critiquer. Le reporter pourrait être tenté de les apaiser en choisissant les nouvelles en fonction de ses goûts propres ou des goûts du public ou des critiques. Il y a une liste quasiment sans fin de groupes d'intérêts divers qui accepteraient avec joie une telle autocensure, à savoir la modification ou la suppression pure et simple des nouvelles gênantes. Ce serait faire preuve d'un sens excellent des relations publiques, mais ce ne serait pas du bon journalisme.

   Si, en tant que citoyens, nous voulons changer quelque chose dans la société, nous devons d'abord identifier les problèmes, puis procéder à une évaluation personnelle. Si nous décidons que quelque chose est mauvais et doit être supprimé ou modifié, il nous faut agir par le biais de la persuasion politique; ce n'est certes pas en refusant de parler d'un problème qu'on le fera disparaître.

   "On ne peut pas blâmer un miroir de réfléchir la laideur", a dit Gogol.

   Et ce mot d'Edith Wharton: "Il y a deux façons de répandre la lumière; l'une est d'être la bougie, l'autre, le miroir qui la réfléchit". Deux idées qui expriment bien ce que je pense de notre traitement de l'actualité et de nos émissions d'information. Nous ne devons rien cacher, nous devons dire tout ce que nous savons et faire confiance aux citoyens qui prendront ensuite leur décision en connaissance de cause. S'il y a violence, et bien nous en parlerons et la présenterons de la façon appropriée. Cela peut dépendre de la nature et de l'importance de l'acte ou de l'événement. Il y a là un jugement de valeur à porter et c'est aux rédacteurs et au directeur des nouvelles de le porter.

6. Je ne suis pas très sûr de ce que vous voulez dire par orientation prosociale. Je pense que vous voulez parler des façons dont les médias peuvent aider les citoyens à affronter la vie et à s'y adapter. Ici encore, c'est pour nous davantage une affaire de pratique que de théorie. Nos auditeurs sont des adultes, cultivés, curieux et, dans de nombreux cas, engagés dans des activité sociales. Nous les traitons en conséquence, comme des adultes.

En ce qui concerne les auditeurs plus jeunes, nous ne les intéressons pas. Il s'agit là d'une décision consciente de notre part. Nous ne cherchons pas à les attirer. Toutefois, si nous voulions intéresser un auditoire de jeunes, tous nos programmes seraient orientés dans ce sens et, une fois de plus, c'est le bon sens qui nous servirait de guide, à moi en tout cas.

Il est bien évident que des enfants peuvent entendre nos émissions et nous en tenons compte, parce que nos auditeurs s'en préoccupent également. Ces enfants peuvent être à la maison ou dans la voiture et nous ne devons pas l'oublier. Le bon goût, le bon sens et la sensibilité de nos auditeurs, y compris des très jeunes, sont ici encore des facteurs déterminants, mais cela ne veut pas dire que nous leur cachons des informations.

7. Vous mentionnez le sens des responsabilités. Nous ne demandons pas à notre personnel de remplir des formules compliquées donnant un compte rendu exact de toutes leurs activités, mais vous pouvez être sûrs que nous sommes en permanence à l'écoute de notre station et que nous sommes très conscients de notre responsabilité. Après tout, une station radio est une sorte de prolongement des individus que nous sommes et nous ne voulons pas qu'elle donne de nous une image déformée. Notre station est le résultat de la personnalité de chacun, des gens que nous engageons, de nos directeurs, de la manière dont ils participent à l'activité de la station et au service des nouvelles. Nous sommes tous en permanence à l'écoute pour évaluer nos émissions. Bien plus, nous écoutons nos auditeurs! Nous notons dans un livre tous les appels téléphoniques et chacun peut en prendre connaissance dans les jours qui suivent. En fait, nous avons tout un service qui s'occupe uniquement des auditeurs, prend les appels téléphoniques, transmet les renseignements, vérifie les faits, note les réactions, bonnes ou mauvaises, les positions pour ou contre. Nous sommes responsables à tous points de vue.

8. Recherche: Je ne sais s'il y a eu des recherches de faites sur les effets des nouvelles sur le public. Par contre, les faits tendent à démontrer que la suppression ou la privation de nouvelles ou d'informations a de graves conséquences sur la société.

Nous savons également, d'après nos études auprès des auditeurs, que les gens cherchent à obtenir le plus d'informations possible, sur les sujets les plus divers. Nouvelles et informations sont importantes pour eux et il s'agit de satisfaire la curiosité de notre auditoire. C'est pourquoi nous nous voulons dignes de foi.

9. Violence dans les médias. Vous me demandez d'évaluer les conséquences pour la société de la violence dans les médias. Et bien, je ne crois pas que la violence présentée à la télévision, dans les films, dans les livres, dans les bandes dessinées ou dans la Bible encourage ou même provoque la violence dans la société en général. Par contre, tout un ensemble d'études sur les causes de la violence montre que la pauvreté, la promiscuité, le surpeuplement, la compétitivité et l'agressivité qui l'accompagnent, la favorisent tout comme ils poussent à d'autres comportements aberrants tels que l'alcoolisme, la toxicomanie et le jeu, pour ne prendre que quelques exemples.

J'estime que la violence dans les médias est plutôt un symptôme. Il s'agit d'une manifestation de l'état de notre société. La violence a toujours fait partie de la condition humaine, semble-t-il. Elle existait bien avant la télévision, la radio, le téléphone ou l'imprimerie ou tous les types de communications modernes que nous connaissons de nos jours. Ce qui se passe maintenant, c'est que la violence est transmise instantanément avec tout le reste et qu'il n'existe plus ce retard des communications, qui en atténuait les effets. Pour trouver de la violence, il suffit de remonter à celle qui s'est produite dans cette ville, il y a seulement quelques heures, à celle du Vietnam, il y a quelques années, aux camps de concentration de la deuxième guerre mondiale (y compris nos propres camps, ici au Canada), aux contes de fées et aux livres pour enfants, conçus pour effrayer les enfants et leur imposer un certain comportement, aux chasses aux sorcières, à l'Inquisition, au folklore, aux sagas, chansons et légendes, à la crucifixion, à la Bible. Je ne pense pas qu'il soit bon d'en nier l'existence.

La violence existe dans chacun de nous, nous l'avons tous ressentie et, bien que le degré et l'intensité varient, nul n'en est exempt. Nous sommes tous agressifs de temps à autre: nous cherchons à blesser et parfois, malheureusement, nous y arrivons très bien.

Comment alors l'humanité a-t-elle pu survivre et dominer le monde???? Comment la violence *a-t-elle pu* être contrôlée? C'est grâce, me semble-t-il, au développement de la civilisation, de sa culture et de ses échanges, en particulier des communications qui sont une part extrêmement importante de ce processus. Si nous désirons changer la société et contrôler la violence, nous disposons des lois et des coutumes pour le faire. Si, aujourd'hui, les communications sont plus rapides, les changements doivent être plus rapides. Et c'est bien ce qui se passe!

Voilà pour les questions.

Dans le mandat de votre Commission, on utilise le mot "exploitation". Je pense qu'il est important de préciser la signification de ce mot. Les dictionnaires donnent trois significations fondamentales:

1. Utilisation dans un but de profit;

2. Utilisation à des fins égoïstes;

3. Utilisation des relations publiques et de la publicité pour vendre un objet ou promouvoir une idée.

Oublions la signification numéro trois qui ne nous concerne pas. Prenons les significations un et deux. De ces points de vue, "exploitation" s'applique difficilement aux émissions et aux informations radiophoniques. La violence n'est pas un élément à communiquer simplement parce qu'il s'agit de violence. Elle peut très bien faire partie intégrante de la société pour un auditoire particulier et, dans ce cas, les auditeurs sauront se tenir au courant. Vous pouvez être sûrs qu'à notre station, nous ne communiquons pas la violence pour la violence.

Certaines des communications que vous avez reçues se disent en faveur de divers types de censure. C'est une idée à laquelle je m'oppose parce que, à mon avis, quelles qu'en soient l'importance, l'éducation ou la sensibilité d'un censeur, il ne pourra jamais me convaincre qu'il sait mieux que moi ce qu'il me faut. Je me réserve ce droit et je dois donc donner à tous la possibilité de l'exercer aussi.

Je suis particulièrement inquiet, lorsque j'entends parler de filtrage des nouvelles. Par contre, je suis parfaitement d'accord pour indiquer, grâce à un système de cotes, la teneur des émissions de télévision ou des films, par exemple. Cela aiderait les parents à exercer un contrôle sur leurs enfants, et les adultes à décider de ce qu'ils veulent voir ou ne veulent pas voir, car les titres ou les critiques ne sont pas toujours très explicites. Les citoyens pourraient alors exercer leur jugement.

Un service de nouvelles n'a pas pour fonction d'être agréable mais de fournir des faits. La fonction d'un amuseur est d'amuser, celle du journaliste de s'approcher d'aussi près que possible de la vérité et de la rapporter, sans s'occuper de faire plaisir à quiconque.

Je ne cherche pas à encourager l'emploi et l'exploitation de la violence aux fins de divertissement. Je parle en journaliste. J'estime que la société perdrait beaucoup si la violence (quelle que soit la définition qu'on puisse lui donner) était bannie du journalisme. Je m'oppose catégoriquement à toute suggestion de censure dans la présentation de l'actualité. Cela reviendrait à cacher la vérité. Et c'est, en définitive, la société et les citoyens qui en souffriraient le plus.

Les dilemmes des reporters ou des journalistes sont plus aigus qu'on ne le pense. Il n'y a pas de choix faciles. Avons-nous raison ou tort? Pour quelle raison éviter de rendre compte des conséquences des crimes et de la violence? Comment éviter la confusion entre passion et principes? Exercerions-nous mieux notre métier de journaliste si nous ignorions ou cachions la violence et ses conséquences? La violence existe. Elle se produit partout dans notre ville. Des gens sont blessés, saignent, meurent.

Peut-on parler de manipulation? Qu'entend-on par là? Veut-on parler du reportage qui cherche à inclure *tous* les aspects d'un sujet, ou de celui qui le traite sélectivement, selon les caprices du reporter ou par crainte des critiques et des groupes de pression? (La critique serait valable si la

violence n'existait pas dans nos villes du vingtième siècle; hélas il semble qu'elle fasse presque partie intégrante de la société actuelle.)

Je ne connais pas les réponses à ces questions qui dépendent des circonstances et du moment. Mais c'est à nous de trouver les meilleures réponses possible. Nul ne peut ni ne doit le faire pour nous.

Je ne veux participer à rien qui contribue à tromper les citoyens sur l'état du monde, parce que j'estime que ce serait un mauvais service à rendre. Je me refuse à participer à une conspiration du silence décidée par quelqu'un d'autre. J'estime qu'il faut être d'*autant plus* vigilant devant l'érosion graduelle de la liberté d'expression que le public semble l'accepter de plus en plus facilement. Cette érosion a une façon terrible de s'accélérer jusqu'à, éventuellement, priver chacun de nous de sa liberté.

C'est ce qu'on appelle une prise de contrôle et, à mon avis, rien n'est plus violent que la prise de contrôle d'autrui. C'est *cela* la violence. *Quelles que soient* les bonnes intentions, c'est ce *genre de violence* qui me préoccupe le plus.

Mary Miller
Rexdale

Je voudrais d'abord vous féliciter, le gouvernement de l'Ontario et vous-mêmes, des efforts que vous avez déployés pour mener à bien cette étude du phénomène de la violence dans notre société. Des gens de toutes conditions, y compris de nombreux parents et éducateurs, vous ont donné leur avis sur les effets de la violence sur notre vie. J'aimerais porter à votre attention un matériel pédagogique dont on ne vous a peut-être pas parlé.

Si, comme les études du comportement humain semblent l'indiquer, nous sommes le produit de notre environnement, la violence dans les médias doit certainement influencer notre personnalité, notre sens des valeurs et notre comportement. Et cela doit être particulièrement vrai de la télévision qui constitue une part si importante de l'environnement de tant de gens et surtout des enfants.

Je crains que nos enfants, qui sont si vulnérables à la violence à la télévision, n'y soient également soumis à l'école. La violence en effet, de mieux en mieux tolérée par le public en général, semble maintenant admise dans un domaine très sensible et vital, celui du choix du matériel pédagogique. Il semble que, dans leur hâte de remplacer des livres jugés "trop sérieux et ennuyeux", les éducateurs, suivant en cela l'exemple de leurs collègues américains, aient choisi un matériel ressemblant aux programmes de télévision, c'est-à-dire essentiellement impressionnant, rapide et violent. Il s'agit peut-être là de la violence la plus dangereuse de toutes car tandis que la télévision jouit du privilège de la fantaisie, le matériel scolaire est par définition "vrai" et sanctionné par les autorités. Aussi, un matériel pédagogique "violent" tend-il à renforcer et à légitimer aux yeux de l'enfant la violence vue à la télévision la veille ainsi que celle du matériel pédagogique lui-même.

Les livres dont je veux parler sont *Thrust et Focus*, les deux premiers d'un ensemble de six livres de la série "Galaxy": *Thrust, Focus, Vanguard, Perspectives, Accent* U.S.A. et *Compass* publiés par Scott Foresman and Co. à Glenview, Ill., et distribués par Gage au Canada. Ces livres ont été "découverts" par nos éducateurs à

l'occasion d'une conférence sur l'éducation à Washington.

L'année dernière, mon fils, élève de septième année, a rapporté à la maison Thrust, le premier des six livres. C'était un livre neuf et attrayant. J'en parcourus rapidement les pages (après qu'un autre parent inquiet m'ait demandé de le faire). Le livre s'ouvrit alors de lui-même au milieu et je me mis à lire. C'était une histoire prenante et effrayante. Il s'agissait d'un épisode de la série télévisée "Twilight Zone", une histoire sur le thème des comités de vigilance aux Etats-Unis. Je me suis demandée pourquoi le livre s'était ouvert de lui-même et je me suis aperçue qu'il s'agissait des pages les plus usées du livre. Une lecture plus approfondie m'a montré qu'il existait plusieurs histoires sur des guerres indiennes et sur l'Ouest américain, y compris une pendaison sommaire au Texas, des histoires d'agents secrets américains, l'histoire d'un jugement en Alabama, etc. En somme, on se croirait à la télévision! Le nombre d'histoires où on utilisait révolvers et fusils, comme armes ou comme moyens d'intimidation, m'a beaucoup inquiétée. J'ai protesté auprès du conseil de l'éducation d'Etobicoke contre l'usage de ce livre en classe, dénonçant la violence de son contenu et son caractère américain.

On m'a donné plusieurs raisons pour justifier l'utilisation de ce livre dans nos écoles:

1. il n'y a pas d'autre livre acceptable;

2. ce livre est essentiellement destiné aux enfants ayant des problèmes de lecture et qui ont besoin de se concentrer sur des sujets intéressants et pleins d'action;

3. les livres de cette série sont particulièrement intéressants pour les bons lecteurs qui sont capables d'assimiler rapidement le vocabulaire, etc.

En fait, tous les enfants de septième année de notre école utilisent ce livre.

Cette année, mon fils a apporté à la maison le deuxième livre, *Focus*. Il est peut-être malheureux que cela se soit produit après la deuxième fusillade dans une école secondaire. Peut-être étais-je particulièrement sensibilisée et ma réaction a-t-elle été trop forte. Mais ce que j'ai vu et lu m'a terriblement déprimée. Au cours des semaines suivantes, j'ai tristement retourné dans ma tête l'un ou l'autre aspect des histoires du livre. Là encore, j'ai trouvé violence, mépris de la vie et inhumanité. Je me suis interrogée sur les effets que cela pourraient avoir sur un enfant très émotif, et il doit y en avoir beaucoup. En fait, je me suis demandé quel effet ces six livres, utilisés au cours de six années consécutives, pourraient avoir sur un enfant à cet âge très impressionnable. La leçon de grammaire et de composition (le message) peut-elle survivre à l'histoire racontée? Ou le moyen devient-il le message? Au mieux, qui peut séparer les deux, moyen et message?

Voici en quoi consiste le livre:

La première partie contient six histoires dont quatre sont, à mon avis, violentes. La première est intitulée *The Long Cold Night*, histoire de terreur et de meurtres sur un baleinier pris dans les glaces. Tous les membres de l'équipage sont tués, jusqu'à ce qu'il ne reste plus que le meurtrier et le mousse. Il est intéressant d'apprendre que l'auteur a écrit pour des magazines et revues populaires à sensations.

Woman Without Fear est l'histoire vraie d'une femme qui se spécialise dans la manipulation des reptiles les plus dangereux: cobras, pythons, crocodiles, etc. et qui, à la fin, est mordue et meurt.

Wally the Watchful Eye est une histoire policière humoristique dans laquelle un jeune détective découvre le meurtrier de la femme de son patron (en fait son patron). Il déclare: "Il a réglé son compte à la vieille de quelques bouffées de gaz avant d'aller à Boston . . ."

The Kitten est l'histoire d'une jeune garçon qui recueille un chaton que son père ne peut pas supporter. Ce dernier lui crie: "Tue-moi donc cette saleté". De rage, le jeune garçon fait exactement ce que son père lui suggère: "J'ai pris un bout de ficelle, j'ai fait un noeud coulant que j'ai glissé autour du cou du chaton. J'ai fait passer la ficelle sur un clou et j'ai tiré. Le chat s'est mis à râler, à baver, à gigoter dans tous les sens, à battre l'air de ses griffes, puis ses mâchoires se sont ouvertes et sa langue rose est sortie".

Le chapitre intitulé *Courage* commence ainsi: "Est-ce regarder le danger en face, sans fuir? Est-ce vouloir vivre, mais être prêt à mourir? Est-ce vivre dans la terreur heure après heure? Est-ce tuer ou refuser de tuer? etc. C'est ici que se place *One of the Brave*, histoire de fusillades et combats singuliers abondamment illustrée.

The Tigers and the Sharks est l'histoire d'un équipage de cinq hommes dont l'avion tombe dans le Pacifique. L'un des hommes est tué lorsque l'avion touche l'eau et les autres luttent pour leur survie contre la mer et les requins. Deux autres morts sont décrites, avant que les sauveteurs arrivent juste à temps pour sauver l'un des survivants attaqué par un requin.

Spoil the Child est une histoire de colons de l'Ouest américain qui décrit les attaques des Indiens subies par une famille voyageant dans une voiture couverte. L'eau manque, le père est tué par les indiens et le garçon tue un Indien.

Rescue est l'histoire d'un homme enterré vivant pendant deux semaines dont tout le pays attend la délivrance. Le récit est basé sur un film télévisé reposant sur l'histoire vraie d'un homme agonisant pendant deux semaines.

Vampires est la deuxième histoire "vraie" de l'auteur de "Woman Without Fear". Le point culminant de l'histoire décrit l'auteur s'enfermant dans la même pièce que le vampire pour que sa femme puisse observer la manière dont ces animaux se nourrissent.

Antaeus est l'histoire très troublante d'un groupe de jeunes garçons d'une ville touchée par la dépression économique qui transportent de la terre arable sur le toit d'une usine et plantent une pelouse. Au moment où les pousses sortent, le propriétaire de l'usine découvre ce qu'ils ont fait et leur ordonne de quitter les lieux. Fous de rage, ils détruisent leur travail.

Brightside Crossing – science fiction. La traversée de la face exposée au soleil de la planète Mercure. La chaleur épouvantable et le terrain très difficile ont raison de tous les explorateurs sauf un.

The Soul of Caliban: un chien très jaloux de son maître est forcé de partager l'affection de ce dernier lorsqu'il se marie puis lorsqu'un enfant naît. Un jour, on n'arrive pas à retrouver l'enfant et on s'aperçoit que le chien a du sang autour de la gueule. On le tue, à tort comme le montre la fin de l'histoire.

One Alaska Night: une histoire de terreur où une femme, perdue dans les bois, découvre le soir une cabane près de laquelle elle trouve des squelettes humains.

Le chapitre appelé *Turning Point* commence ainsi: "Que feriez-vous si vous aviez fait quelque chose de terriblement mal . . . si vous saviez que vous alliez mourir . . . si vous deviez affronter un danger?"

Bloodstain: un garçon de 14 ans prend en cachette le fusil de son père et, dans les bois, tue accidentellement le père de son meilleur ami. Il décide de ne rien dire à personne.

The Glouster Gladiator: deux soldats doivent être exécutés lorsqu'on leur donne une dernière chance: celle de vaincre "l'homme le plus fort de Corée".

Desertion, une autre histoire de science fiction raconte l'exploration d'une planète inhabitable, Jupiter. L'un après l'autre, les hommes sont envoyés en mission et ne reviennent pas. Enfin, le commandant lui-même y va.

Un bien triste échantillonnage de la vie! La plupart des histoires sont racontées de façon très convaincante!

Pour être franche, mon fils aime ces livres. Il aime également regarder *Cannon, Police Story, Starsky and Hutch,* etc. Jusqu'à un certain point, ces programmes sont *de rigueur* pour les enfants qui veulent être "dans le coup", tout comme le coke et les chips dans le domaine de l'alimentation. Mais nous ne pouvons pas nous permettre de laisser nos enfants se nourrir ainsi. Ils risquent la malnutrition de l'esprit. Nos services d'éducation ne doivent pas abdiquer leurs responsabilités qui ne sont pas seulement d'ordre académique mais aussi d'ordre social.

J'espère que votre Commission saura alerter davantage de gens sur les effets de la violence.

Simone Joanisse
Anne-Lynn Kucheran
Kapuskasing

Dans notre mémoire, nous nous proposons de vous faire part, ainsi qu'aux nombreux lecteurs du compte rendu de ces délibérations, de notre opinion sur les effets de la violence à la télévision sur nos enfants. Nous avons voulu exprimer le point de vue de parents, mais surtout de parents qui vivent dans une communauté semi-isolée.

Il est évident que la télévision fait partie de nos moeurs et que les programmes qui offrent de la violence se vendent facilement aux annonceurs. Si un adulte est capable de distinguer les "bons" des "méchants" et la violence de la non-violence, par contre l'enfant entre deux et douze ans ne fait pas la différence.

Chaque enfant réagit différemment à la même scène de violence; laissé à lui-même, un enfant de quatre ans pourra fort bien dormir après s'être paisiblement imprégné du bruit et de la brutalité d'un film de violence. Pourtant, ma fille de quatre ans a fait des cauchemars après avoir vu fondre *Frosty the Snowman.* Tous les enfants sont marqués par ce qu'ils voient à la télévision, soit qu'ils retiennent simplement l'idée que les "bons" ont toujours le dessus, soit qu'ils s'identifient tellement à un personnage qu'ils ne savent plus différencier la fiction de la réalité.

L'un des avantages de vivre ici au nord de l'Ontario, c'est que, les programmes de télévision étant très limités, on sait toujours à l'avance ce qu'on va voir. L'inconvénient, en revanche, c'est le manque de commanditaires de bons spectacles; résultat: on nous passe et repasse des programmes de mauvaise qualité aux meilleures heures d'écoute. Pour couronner le tout, les annonces publicitaires de ces émissions dramatiques sont projetées sur l'écran tout l'après-midi sans qu'on puisse alors exercer aucun contrôle. Non seulement je m'oppose à ce que mes enfants regardent le fameux programme "Le F.B.I." mais je ne veux pas non plus qu'ils en voient les passages les plus pervers sous forme d'annonces-éclairs vociférantes tout l'après-midi.

A l'origine tournée essentiellement vers les loisirs, la télévision se fait maintenant de plus en plus éducative. La télévision bien comprise peut s'avérer un moyen sain et efficace d'acquérir des connaissances; si elle vient compléter les activités de plein air, la lecture, les sports et les divers passe-temps, elle peut contribuer à former des êtres complets. Elle offre d'excellents spectacles pour toutes les catégories d'âge. Je laisse sans hésitation mes enfants regarder la merveilleuse émission canadienne *Mr. Dress-Up* et d'autres émissions comme *Romper Room,* ou *Sesame Street;* plus tard, j'espère qu'ils auront encore l'occasion de regarder des programmes de l'envergure de *Wild Kingdom* (Au royaume des animaux) et *the Wonderful World* of Disney (Le monde merveilleux de Disney), ainsi que *Rainbow Country.*

J'ai le sentiment profond que c'est à nous, parents, qu'il incombe de faire un choix dans les programmes de télévision. Nous avons le droit et le devoir d'autoriser ou de rejeter les programmes que regardent nos enfants. Il va sans dire que dans de nombreux foyers, la télévision est trop souvent un moyen à bon-marché de tenir les enfants occupés, même si nous n'avons pas statistiquement la preuve qu'il existe un lien incontestable entre la violence et l'industrie des médias, la violence et l'agressivité sont des valeurs acquises dès l'enfance et elles ne peuvent que nuire à l'enfant qui inconsciemment subit leur influence.

On a contesté la violence dans les dessins animés. Dans le dessin animé *Road Runner,* on voit mourir au moins un coyote par minute; Cookie Monster (Croc-croc le monstre) a une façon de se nourrir qui est révoltante et les vieux films de cowboys sont pleins de préjugés et d'idées fausses sur l'histoire. C'est donc aux parents de faire preuve de fermeté quant au choix des programmes de télévision de leurs enfants, et de leur expliquer pourquoi certaines scènes sont choquantes. Les parents ne manquent pas de moyens pour juger de la qualité des programmes. Récemment, l'intérêt soulevé par la question a suscité la publication de plusieurs livres destinés à guider les parents dans leur choix de programmes. Par ailleurs, nombre d'articles parus dans des magazines destinés aux parents ont souligné le danger de passer trop de temps en face du petit écran ou de regarder des programmes médiocres.

Malheureusement, tous les parents ne se sentent pas concernés par le problème. On laisse trop

souvent les enfants regarder ce qui leur plaît, au détriment d'autres activités bien plus saines. Les programmes de la soirée leur offrent souvent plus de crimes dont les innocents sont les victimes que n'en contiennent les informations du soir télévisées de tout un mois. Vous vous demandez pourquoi? Parce que des directeurs irresponsables de chaînes de télévision remplissent les temps morts et que des parents insouciants veulent "avoir la paix".

Nous pensons qu'il est de notre devoir de protéger ces enfants. Les deniers publics devraient servir à informer ces parents des effets de la violence à la télévision sur leurs enfants. Il faudrait insérer de brèves annonces aux heures d'écoute des adultes pour leur exposer d'abord les causes puis les effets des scènes de violence sur leurs enfants. On l'a déjà fait pour mettre en garde contre l'usage du tabac et des drogues, pour inciter les gens à porter des ceintures de sécurité, pour éduquer les consommateurs dans l'achat des oeufs. Pourquoi, maintenant, ne pas le faire pour le bien des enfants?

Simmone Joanisse
Anne-Lynn Kucheran

Georges Vanier School
Smooth Rock Falls

Je désire exposer mes vues face à l'escalade de la violence dans nos médias.

Bien que la télévision semble venir en tête de liste, parce qu'il s'agit là du moyen de communication le plus évident, je n'exclus pas les journaux, les magazines et même les bandes dessinées.

Je sais que le rôle des médias est de refléter la réalité telle qu'elle existe dans notre société. Cependant, ils assument parfois ce rôle de façon trop radicale et descriptive au point d'en arriver à aveugler notre jeunesse de leurs faux éclats.

Je suis lasse de la tendance actuelle à glorifier les actes de violence, les personnalités violentes, en fait, la violence en elle-même. Si ces actes de violence n'avaient pas de conséquences, le mal serait moins grand.

Malheureusement, nous nous rendons compte que de nombreux membres de notre société imitent ou essaient d'imiter les héros des médias. Ce phénomène est particulièrement évident dans le domaine sportif, mais il ne s'arrête pas là.

Je déplore aussi le fait que l'on ne glorifie pas seulement la violence physique, mais aussi la violence morale et intellectuelle.

Est-il vraiment nécessaire de montrer des scènes de viol, de brutalité, de torture, de cruauté et de violences de toutes sortes pour faire comprendre l'histoire?

Certains prétendront que les médias ne font qu'offrir à la société ce qu'elle demande. Je prétends que nous pouvons modeler ces désirs. Nous sommes pris dans un cercle vicieux où nos goûts pour la violence augmentent au même rythme qu'elle envahit nos médias.

Récemment, j'ai observé les réactions de la salle durant la projection du film *Les dents de la mer,* juste avant que le requin ne meure, alors que des morceaux de chair sanglante volaient partout. Lorsque plusieurs personnes se sont mises à applaudir, je n'ai pas pu m'empêcher de comparer cette scène à celle que décrit George Orwell dans son roman *1984,* lorsqu'une foule applaudit à la mutilation d'un être humain.

Il n'y a guère de différence entre l'homme et le requin, il ne faudra pas longtemps à une société

violente pour combler ce fossé. C'est pourquoi je demande à votre Commission d'agir avec poigne, sagesse et rapidité.

Richard Pulsifer
Directeur.

St. Stanislas School
Harty

Je déplore le fait que nos enfants soient soumis à toutes sortes de violence à la télévision, au cinéma, dans les journaux et dans les autres médias.

J'aimerais surtout attirer votre attention sur l'un des nombreux points qui me frappent – la publicité cinématographique à la télévision. Il s'agit de films qui seront projetés au cinéma ou à la télévision au cours des jours suivants.

Ce type de publicité passe à la télévision toute la journée et dans la soirée. Les personnes de tous âges, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents et d'adultes, y sont exposées.

En quoi consiste ce type de publicité? Il s'agit d'un court extrait de film, montrant en général les scènes les plus violentes: un coup de pistolet, une victime écrasée par une voiture, une autre déchiquetée par l'hélice d'un moteur ou toute autre situation violente anormale et stupide. On n'explique ni les raisons ni les conséquences de ce type de violence; on ne fait que montrer l'action violente. Quel effet ceci peut-il avoir sur l'esprit d'un enfant? On lui a montré l'action violente, mais les raisons et les conséquences ne lui ont pas été expliquées.

Nos enfants sont exposés à ce type de programme tous les jours, plusieurs fois par jour, à partir du moment où ils sont assez âgés pour regarder la télévision jusqu'au jour où ils décident de l'éteindre. Ne serait-il pas possible de présenter ces annonces publicitaires à d'autres moments et de changer leur contenu?

Georgette Bourgeois

St. Jules School
Moonbeam

Un des aspects de la violence à la télévision me préoccupe énormément. Il s'agit du nombre croissant de spectateurs, surtout des adolescents, qui sont devenus des adeptes fervents de programmes vantant les méthodes de combat orientales.

Je suis conscient du fait que le gouvernement a pris des mesures pour rendre illégale la possession de certaines armes provenant de l'Orient.

Cependant, je pense que ces mesures ne vont pas assez loin, si l'on en juge par le nombre croissant de clubs qui offrent des cours d'autodéfense. Le gouvernement devrait adopter une attitude beaucoup plus stricte à propos de programmes tels que *Kung Fu.*

Je suis certain que ce genre de recommandations a déjà été présenté devant votre Commission.

En conclusion, je ne puis qu'espérer que le gouvernement pourra adopter des mesures plus strictes en matière de violence à la télévision.

Yvon Côté
Directeur.

Ste. Jeanne d'Arc School
Fauquier

Ce n'est que récemment que j'ai appris qu'une Commission avait été mise en place pour combattre la violence dans l'industrie des communications. J'apprécie réellement ces efforts et j'espère sincèrement qu'ils aboutiront, particulièrement en ce qui concerne les programmes télévisés.

Il est navrant de voir un jeune enfant qui peut à peine marcher essayer d'imiter les cowboys et les bandits. Actuellement, il est impossible de suivre un programme vraiment éducatif, sans se voir exposé à des images et actes obscènes, sans parler du vocabulaire! Est-ce ainsi que nous éduquons la jeunesse de demain?

Je pense qu'il est temps que nous prenions des mesures dans ce domaine des communications. Si nous voulons intégrer une certaine beauté et vérité dans l'univers de nos élèves, il faut que nous essayions de leur offrir un système de valeurs valable d'après lequel ils pourront modeler leur vie.

Nous vous présentons tous nos voeux de succès.

Sister Fleurette Dufour, SCO
Directrice.

Immaculate Conception School Kapuskasing

Je prends la liberté d'attirer votre attention sur l'un des exemples les plus frappants de violence dans les médias, qui se manifeste surtout à la télévision.

Les émissions sportives offrent une masse d'images choisies pour satisfaire et stimuler le côté sadique, qu'il soit latent ou conscient, de chaque individu. En fait, qui parmi nous ne retire pas un certain plaisir à la vue du sang d'autrui? Il s'agit là de satisfaire notre besoin de blesser, soit physiquement, soit mentalement. Les gros plans ou la seconde projection de scènes de violence exploitent ce faux besoin: au hockey, on projette deux ou trois fois les bagarres à coups-de-poing et les interceptions violentes; la lutte n'est qu'un sport brutal et sauvage; les courses en patins à roulettes glorifient un comportement d'une violence toute particulière.

Ces émissions sont programmées de telle façon que les enfants peuvent les voir: de nombreux enfants ne sont pas encore couchés. De plus, non seulement on encourage l'enfant à être violent, mais on lui montre que pour s'affirmer et atteindre à une certaine célébrité, il se doit d'être violent.

Il y a aussi trop de films policiers. L'enfant assiste à l'assassinat d'un acteur, puis voit ce même acteur jouer un rôle dans un autre film le jour suivant ou le même jour; l'enfant sait que ce n'est pas sérieux, qu'il s'agit d'un jeu.

On présente aussi à l'enfant des scènes réelles: la guerre, les insurrections, les vols, les enlèvements, il voit des gens tomber sous une rafale de balles. Sait-il que ces gens ne se relèveront plus jamais?

C'est pourquoi je désire protester contre les films de guerre, les scènes de violence, quelles qu'elles soient, et les films présentés au cours des nouvelles, lorsque les enfants sont toujours debout. N'est-il pas possible de garder ces nouvelles pour l'édition du soir? Je pense que l'on devrait aussi épargner les adultes. Pourquoi ne nous rappelle-t-on pas qu'il y a aussi des événements heureux? Il est temps de réfuter le dicton qui affirme: un peuple heureux est un peuple sans histoire.

J'espère que votre Commission aura suffisamment de poids pour forcer le gouvernement à adoucir les moeurs des médias et pour réapprendre la joie de vivre aux annonceurs.

Pauline Larabie
Directrice.

Manitoulin Secondary School
West Bay

Vous aimeriez connaître mes réactions face à la violence, eh bien les voilà.

Je pense qu'il n'y a rien à redire, outre que si l'on désire programmer une émission à la télévision, on devrait le faire après 9 heures du soir, ou au cours de l'après-midi, de façon que les enfants ne soient pas effrayés et ne prennent pas de mauvaises habitudes de langage.

J'aime réellement regarder les programmes violents à la télévision, parce que je pense qu'il s'agit là des films les plus attrayants, qui mettent en scène beaucoup d'action.

Kim Abotossaway

The Canadian Broadcasting League
Ottawa

1. La Ligue de radio-télédiffusion canadienne recommande que, dans les programmes scolaires, il soit accordé une plus grande importance aux répercussions des médias sur la société et que l'on étudie plus en profondeur les aspects artistiques et techniques de la préparation, la rédaction et la production des programmes présentés à la radio et à la télévision.

   Nous passons des heures dans les écoles à enseigner la littérature aux enfants mais nous accordons bien peu de temps aux médias, le cinéma et la télévision en particulier. L'éducation étant la responsabilité constitutionnelle de la province, nous engageons vivement le ministère de l'Education à envisager l'accroissement des subventions pour la spécialisation d'enseignants dans ce domaine et pour l'étude des médias à l'école, pour que les enfants puissent évaluer la valeur intrinsèque des médias électroniques comme ils le font pour les textes écrits et soient capables de juger avec discernement les programmes qui leur sont présentés.

2. Que le Conseil des Arts de l'Ontario utilise les fonds fournis par Wintario pour mettre au point un programme important de soutien aux rédacteurs de textes utilisables à la radio et à la télévision.

   Nombreux sont les rédacteurs de talent qui peuvent écrire pour la télévision lorsque l'occasion se présente. Il faudrait apporter un soutien accru à la préparation de scripts à l'usage de ce média, ce qui permettrait d'élargir les intrigues qui se limitent trop souvent aux clichés de violence et aux conventions sociales.

3. Nous recommandons que, avec l'aide du ministère de l'Education et du ministère de la Santé, il soit préparé et publié un guide visant à aider les parents à comprendre la nature des médias et les répercussions qu'ils peuvent avoir sur leur existence et celle de leurs enfants.

Une telle publication constituerait un guide d'utilisation des médias au foyer et encouragerait les parents à partager la télévision avec leurs enfants. Il pourrait servir de base à des études de groupes parmi les adultes, contribuer au processus de démystification et constituer un premier pas dans l'éducation du public qui, jusqu'alors, n'a eu que peu ou pas d'occasion d'exercer son sens critique à l'égard des médias.

4. Il faut inciter les réseaux à supprimer les émissions trop violentes pendant la journée et en début de soirée lorsque les enfants et leur famille regardent habituellement la télévision. La publicité des programmes violents ou destinés à des téléspectateurs avertis doit être éliminée des programmes familiaux. Il faut envisager la mise au point d'un code, de normes ou de lignes de conduite volontaires pour le contenu des bulletins d'information et des programmes sur les affaires publiques et pour la programmation des émissions.

5. Nous recommandons que la province de l'Ontario, par l'intermédiaire de l'un ou de plusieurs de ses ministres de la Santé, de l'Education ou des Collèges et Universités, continue à encourager l'étude des effets des médias sur la société.

On ne saurait sous-estimer la valeur d'une grande partie des recherches déjà entreprises par la Commission. Devant la rapidité des progrès techniques et du fait que les commanditaires et les réalisateurs évoluent au rythme du changement des valeurs sociales, les médias eux-mêmes sont en perpétuelle évolution. C'est pour cette raison que l'évaluation permanente des répercussions des médias sur la société est utile et nécessaire. Parallèlement, une politique d'aide à la recherche permanente nous permettrait d'établir un ensemble de données relatives à l'expérience canadienne pour mieux comprendre les répercussions à long terme des médias sur notre société.

6. Pour conclure, nous souhaitons la création d'un milieu qui permettrait au public, aux diffuseurs et aux annonceurs publicitaires de partager leurs soucis relativement à l'utilisation des médias d'information dans l'intérêt général.

Au Canada, nous avons recours à des normes assez élevées pour la présentation des programmes dans les secteurs publics et privés. Mais nos goûts et nos désirs ont été fortement influencés par nos contacts avec des programmes étrangers. Il nous faut faire davantage confiance à notre talent créateur pour que la télévision devienne pour les Canadiens une expérience vraiment enrichissante.
Kealy Brooker
Directeur administratif.

Education Committee Ontario Federation of Home and School Associations Inc. 1976

Le Comité sur l'éducation de la Fédération ontarienne des Associations foyer-école et parents-maîtres est heureux d'avoir l'occasion d'exprimer son point de vue devant la Commission et il apprécie que le gouvernement de l'Ontario se soucie du problème posé par la violence dans la société. Le présent mémoire s'attache principalement à la question des jeunes et des effets que peut avoir sur eux la violence présentée dans les médias. Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous aimerions faire quelques observations générales sur la nature du mandat de la Commission. Ces observations ont pour but non seulement de renforcer les opinions particulières exprimées par le présent Comité mais aussi d'éclairer, d'une manière générale, les délibérations de la Commission.

Le prospectus de six pages qui a été distribué par la Commission ("Pourquoi la Commission . . .") montre bien quelles questions seront posées, quels fait sont déjà connus et surtout quels liens précis on peut établir entre la production des médias et le comportement des individus.

En ce qui concerne les "faits", le document fait allusion à ". . . l'étalage de la violence dans l'industrie des communications". Notre Comité se demande quelle est la portée de cette recrudescence, quelles preuves ont été acceptées à la fois par les représentants des médias et par le public et, en admettant que cette recrudescence soit réelle et universellement reconnue, s'il s'agit vraiment d'un "étalage" de violence. Nous avons de nombreuses raisons de douter, mais il nous semble que les journaux, par exemple, pourraient soutenir que si leurs rubriques de faits divers sont plus longues, c'est simplement parce que le nombre de crimes violents a augmenté.

Pour en revenir au sujet, votre mandat implique qu'il est possible d'étudier objectivement le rapport entre la violence dans les médias et le comportement humain (c'est-à dire "de déterminer s'il existe un rapport entre les deux . . ."). Ailleurs, vous faites allusion aux nombreuses tentatives qui ont été faites dans maints cercles professionnels pour étudier scientifiquement la question. Il nous semble que l'on ne pourra jamais établir ce lien d'une manière aussi quantifiable que votre prospectus semble l'exiger. Et il s'agit là malheureusement de l'un des mythes les plus courants de notre société positiviste qui exige toujours des "preuves" au lieu de se contenter d'opinions dans les questions d'intérêt social. Il ne fait aucun doute qu'il vous incombe de rechercher et d'examiner toutes les preuves disponibles d'ordre social et scientifique qui peuvent permettre de déterminer ce rapport. Il est possible que ces preuves révèlent des corrélations présentant une certaine importance statistique mais, à la limite, la prise de conscience du problème (celui de la violence dans les médias) et sa solution constituent chacune des questions d'opinion.

Ceci dit, notre Comité n'a pas du tout honte d'offrir son opinion sans sondages, preuves ou justifications à l'appui. Nous tenons simplement à préciser qu'il s'agit là d'opinions et qu'il faut les prendre au sérieux car ce ne sont pas des opinions "à la légère".

Nous pensons que le gouvernement provincial devrait prendre trois mesures pour réglementer les médias, et leurs effets sur les enfants. En premier lieu, nous pensons qu'il serait bon d'établir une agence gouvernementale chargée de surveiller la violence dans les médias en se basant sur des définitions et des normes approuvées par les médias et des représentants du public. Les normes ne doivent pas demeurer semblables d'année en année et les renseignements doivent pouvoir circuler régulièrement dans les écoles, les conseils scolaires et les groupements comme le nôtre. Cela nous permettra de dire s'il y a effectivement "étalage de violence dans l'industrie des communications".

En second lieu, nous recommandons que l'industrie des communications songe à établir de son propre gré des indicateurs un peu plus uniformes en matière de violence dans les émissions destinées aux enfants. La société Radio-Canada, par exemple, prétend qu'elle applique le critère du "bon goût" mais nous ne sommes nullement convaincus que leurs critères tiennent compte de la vulnérabilité des enfants. Manifestement, elle semble davantage prête à condamner la sexualité et la vulgarité du langage devant les

adultes, tard le soir, que le sadisme et la violence trop souvent présentés aux enfants en début de soirée.

En troisième lieu, nous pensons qu'il convient d'accorder une attention toute particulière à la télévision durant les heures réservées aux programmes pour la famille, même si votre Commission nourrit l'admirable ambition d'effectuer une étude globale de tous les organes des médias. Cela s'impose d'autant plus que depuis l'avènement de la couleur, la télévision affecte plus directement les téléspectateurs. A notre avis, dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas besoin de censure par les pouvoirs publics puisque les chaînes de télévision doivent déjà s'adresser au CRTC pour faire renouveler leur permis de diffusion et qu'il suffit que celui-ci exerce un contrôle plus serré sur la diffusion. A notre avis, il est inutile de télédiffuser des programmes sur le viol, le sadisme, la brutalité ou l'agonie en début de soirée ni de tendre vers le réalisme à tout prix dans la peinture de la violence en général. Ceux qui nient que la violence dans les médias a des effets néfastes, basent leurs arguments sur la capacité des gens à faire une distinction entre la violence imaginaire et la violence réelle. Or, nous nous préoccupons autant de l'attitude de nombreux producteurs de télévision que de la quantité ou de la fréquence de la violence en soi.

Permettez-moi d'ajouter que notre société (la Fédération ontarienne des Associations foyer-école et parents-maîtres) s'inquiète de la question des émissions enfantines depuis de nombreuses années déjà. En 1963, elle a demandé qu'on effectue des recherches sur les émissions enfantines; en 1966, qu'on classe les émissions et en 1973, qu'on réduise la part de la violence. En 1974, nous avons recommandé à nos fédérations provinciales d'effectuer une étude sur le documentaire intitulé *A Question of Violence* (Une question de violence). Vous connaissez sans doute ce documentaire sur la Commission du Sénat, aux Etats-Unis. Elle a fait couler beaucoup d'encre et nous estimons qu'elle s'applique aussi bien aux spectateurs canadiens qu'aux américains, puisqu'une grande partie de nos émissions sont importées des Etats-Unis et qu'une proportion importante de téléspectateurs semblent accorder la préférence aux chaînes américaines.

La Fédération ontarienne des Associations foyer-école et parents-maîtres a effectué une étude pilote sur ce documentaire et des centaines de parents ont signé une pétition pour demander au Comité permanent de la Chambre des Communes sur la radio, les communications et les arts ainsi qu'au Conseil de la Radiodiffusion et de la Télédiffusion canadiennes de faire une enquête sur les causes de la violence excessive et gratuite dans les émissions diffusées par les chaînes canadiennes et de prendre les mesures qui s'imposent pour éliminer cette violence et lui substituer des émissions prosociales dans l'intérêt de nos enfants et de la qualité de la vie au Canada.

Le même rapport a également été étudié par le National Congress of Parents and Teachers, aux Etats-Unis, qui a adopté une résolution très ferme exigeant l'action immédiate sur cette question.

En 1975, notre Fédération a demandé la création d'un comité consultatif composé de parents, d'éducateurs et de psychologues de l'enfant agissant de concert avec les agences gouvernementales et l'industrie de la télévision pour examiner les programmes en général et, tout particulièrement, ceux que peuvent regarder les enfants.

Durant l'assemblée exécutive de la Fédération au milieu du trimestre, les présidents provinciaux ont publié un communiqué de presse en faveur de la prise de position de M. James A. McGrath, M.P., devant la Commission et à la Chambre des Communes. Il serait utile de répéter ses déclarations. Vous remarquerez sans doute la similarité de nos opinions. Nous sommes d'accord en effet que c'est au CRTC de réglementer la diffusion des programmes au Canada, et d'imposer des normes et des règlements pour assurer le contrôle de la violence dans les émissions télévisées.

Comme d'autres personnes citées par M. McGrath l'ont très bien dit, c'est le fait que la société semble se complaire à présenter la violence comme un mode de vie qui doit nous préoccuper. Le réalisme outré, la reproduction explicite, avec force détails, des actes de violence ne rehaussent en aucuns cas la qualité de la vie. Je n'ai nullement l'intention de suggérer que la situation s'améliorera si nous ignorons cette réalité. Mais à

notre époque, caractérisée par l'impact visuel, si l'on continue d'étaler la cruauté et les abus de tous genres, cela finira certainement par nous blaser et par affaiblir considérablement l'aversion qu'ils nous inspirent.

Nous espérons que les audiences et les délibérations de la présente Commission lui permettront de conclure qu'il est nécessaire de réagir, de recommander au gouvernement de l'Ontario de prendre les mesures en son pouvoir pour remédier à la situation et d'intervenir auprès du gouvernement du Canada pour que des dispositions soient prises à ce niveau dans le cadre de la Loi sur la diffusion.

Nous vous remercions une fois de plus au nom de tous nos membres de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre préoccupation.

Kristi Jarvis

Yvon O. Dicaire
Hawkesbury

La recrudescence de la violence dans les films, la télévision, le théâtre, les livres, les journaux, les magazines, les bandes dessinées, les disques et les autres médias a-t-elle un effet néfaste sur le comportement des individus et des groupes?

Dès le moment de la conception, l'enfant exerce une influence bouleversante sur son milieu. En effet, les parents et les autres membres de la famille doivent effectuer une transition psychologique avant même qu'ait lieu la transformation physique.

D'ailleurs, les parents ne sont pas les seuls à subir cette métamorphose. Le foetus subit également des milliers de changements, beaucoup trop nombreux pour être énumérés ici. De plus, je n'ai nullement l'intention de disserter sur le développement humain dans le présent mémoire mais plutôt sur la violence et ses influences néfastes.

Il serait présomptueux de ma part de donner ma propre opinion, comme si j'étais une autorité en la matière.

C'est pourquoi je citerai des auteurs spécialisés en psychologie et j'exprimerai finalement les commentaires que m'inspire mon rôle d'éducateur (comme parent et professeur).

Pour bien étudier un sujet, il est essentiel de saisir les données centrales du problème.

Qu'est-ce que la violence? L'hérédité est-elle le seul facteur déterminant dans la formation de la personnalité?

Que peut-on dire du processus de maturation?

Il est bien évident qu'il est essentiel de répondre à ces questions, si l'on veut véritablement saisir la portée de la violence dans les médias et son influence sur la violence de la société.

Qu'est-ce que la violence?

On peut dire que la violence est une contrainte exercée sur une personne. Or, cette contrainte peut être directe ou indirecte, consciente ou inconsciente. Lorsqu'un enfant porte la marque évidente de coups, on peut affirmer que ses parents, son maître, etc., ont exercé sur lui une contrainte directe.

Par contre, il est beaucoup plus difficile de détecter des signes évidents de contrainte

indirecte. Mais elle existe, même si on en doute quelquefois et il est beaucoup plus difficile d'évaluer tous ses effets et de comprendre tous ses mécanismes. Je me contenterai de citer une étude qui a été effectuée il y a quelques années sur l'influence qu'a sur les enfants la publicité relative aux jouets. On a constaté qu'il existait un rapport direct incontestable entre le jouet et la façon dont il était présenté. Celle-ci modifie la façon de penser de l'enfant, qui considère l'acquisition du jouet comme le comble du bonheur. L'enfant n'est pas capable de faire la distinction, mais par la suite, il comprend vite que le jouet ne peut pas le rendre éternellement heureux.

La contrainte est d'autant plus grave que l'enfant ou l'adolescent est incapable de se défendre. Nous parlons alors de jugement et de maturité. Nous reviendrons sur cela quand nous parlerons du processus de maturation.

L'hérédité est-elle le seul facteur qui détermine la personnalité? On se pose cette question depuis le début du siècle. Les psychologues conviennent en effet que l'hérédité et le milieu constituent la totalité des influences qui façonnent la personnalité de l'être humain, comme l'a montré Paul Osterrieth dans son ouvrage intitulé *Psychologie de l'enfant.*

Disons simplement que l'hérédité explique un grand nombre de facteurs, mais qu'on ne sait pas encore quelle est son importance exacte parce que "le milieu exerce également une influence, surtout en ce qui concerne les caractéristiques psychologiques et morales".

Ce point de vue correspond également à celui du docteur Thomas A. Harris, personnalité bien connue. En effet, dans l'ouvrage intitulé *I'm O.K. You're O.K.,* on peut lire ce qui suit:

> Les éléments qui constituent le Parent[1] ont d'autres sources que les parents naturels. Un enfant de trois ans qui regarde la télévision chaque jour pendant de nombreuses heures enregistre ce qu'il voit. Les émissions qu'il regarde font partie de sa conception "acquise" de la vie. S'il regarde des programmes violents, je pense qu'il voit ses parents comme violents. C'est inévitable, c'est la vie!
>
> C'est certainement la conclusion à laquelle il aboutira si ses parents ne manifestent pas leur opposition en arrêtant l'émission. S'ils apprécient eux aussi les spectacles violents, l'enfant y trouvera une double sanction – le plaisir de la télévision et l'approbation des parents. Il en conclut que la violence est permise et il ne se gênera pas pour y avoir recours pourvu qu'il puisse trouver une bonne raison pour se conduire comme le shérif. Un enfant peut facilement transposer dans sa vie trois soirées de violence à la télévision, qu'il s'agisse de vol de bétail, de cambriolage à main armée ou de la séduction d'une demoiselle.[2]

On peut donc dire sans trop d'hésitation que la télévision influence les enfants indirectement et inconsciemment et souvent d'une manière dangereuse du fait qu'elle est partie intégrante de leur milieu.

D'autre part, il ne faut pas oublier que l'adolescent est à la recherche de sa propre identité. Cela peut sembler simpliste, mais il s'agit d'un processus d'évolution très important. En effet, "l'adolescent ne cherche plus à subjuguer les autres, comme le fait l'enfant, mais plutôt à s'expliquer aux autres, pour découvrir son identité".[3]

C'est pourquoi, comme le montre bien l'auteur plus loin,

> La construction d'une image du moi correspond à la construction d'un cadre facilitant l'interprétation du monde physique et social. Ainsi, le développement de la conscience correspond à une perception de plus en plus forte et claire de la réalité.[4]

Par conséquent, l'enfant ou l'adolescent qui perçoit la violence comme une chose acceptable et acceptée (puisque les parents la regardent sans l'interrompre, que la télévision la diffuse, etc.) l'intègre à sa personnalité et peut donc y avoir recours en cas de besoin ou lorsqu'elle s'avère légitime, selon le cadre d'interprétation dont il dispose.

A qui la faute? Que peut-on y faire? Il est très difficile de blâmer quelqu'un ou un groupe particulier. Nous pensons que la société elle-même est partiellement responsable. Nous répétons les paroles que le meurtre de Robert Kennedy a inspiré à Arthur Miller:

> La violence existe parce que chaque jour nous l'honorons. N'importe quel crétin vêtu d'un beau costume peut s'enrichir du jour au lendemain en fabriquant une émission de télévision brutale et filmée avec suffisamment de détails atroces. Qui réalise ces émissions? Qui les finance? Qui se sent honoré d'y tenir un rôle? S'agit-il de névrosés et de délinquants, traînant dans les rues mal famées? Pas du tout, ce sont les piliers de notre société, des hommes respectés, des parangons de succès et de respectabilité . . .[5]

Voilà pourquoi j'exige que la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications interdise la diffusion d'émissions qui font l'apologie de la violence.

Notes:

(1) Par Parent, on entend une multitude d'enregistrements dans le cerveau d'événements extérieurs acceptés sans discussion ou imposés, qui sont perçus par le jeune enfant durant sa petite enfance, c'est-à-dire pendant les cinq premières années de sa vie.

(2) Paul Osterrieth, *Psychologie de l'enfant,* Presses Universitaires de France, 1967 p. 19 et suivante pp. 252.

(3) D. Origlia et H. Ouillon, *L'adolescent,* Les éditions sociales françaises, 1968, p. 62, 63.

(4) Ibid. p. 215.

(5) Thomas A. Harris, *I'm O.K. You're O.K.* p. 298

L'Association Ontarienne de psychologie

Texte préparé par les membres du groupe de travail sur la violence dans les moyens de communication de masse.

Introduction

The Ontario Psychological Association (Association ontarienne de psychologie) est une association bénévole qui a entre autres la charge de présenter au public la psychologie, et de défendre les positions de la profession en Ontario. La Charte de L'OPA se donne comme but: "de faire avancer la cause de la psychologie en tant que science, en tant que profession et en tant que moyen d'améliorer le bien-être de l'humanité; promouvoir la recherche en psychologie et ses applications pratiques; encourager la coopération entre les membres de la profession et les personnes travaillant dans des domaines qui lui sont proches. . .". En conséquence, dès que la Commission Royale d'enquête sur la violence dans l'industrie a été constituée, l'association ontarienne de psychologie a mis des psychologues compétents à la disposition de la commission, et a formé un groupe de travail (voir appendice A) pour préparer et soumettre un mémoire à la Commission.

La psychologie est la science du comportement. En tant que telle, elle inclut, dans les sujets dont elle traite, l'étude du comportement humain et les effets de l'environnement sur ce comportement. Cela signifie en clair que le sujet de l'enquête de la Commission est du ressort de la psychologie. Si des constatations intéressantes sont faites dans le domaine couvert par l'enquête de la Commission, elles constitueront une contribution à la psychologie en tant que science, ou elles seront un effet de ces découvertes. En effet, le travail de recherche sur ce sujet a été, pour la plus grande part, effectué par des psychologues, et les travaux futurs de recherche sont employés par les psychologues pour améliorer la qualité de vie de notre société.

Définitions

La *définition de la violence* pose un problème. Il est évident que le sens fort de ce terme, qui évoque les blessures ou les dommages physiques infligés à un individu ou à ses biens, est de la plus haute importance pour cette enquête. Il est également manifeste que dans la plupart des cas, la violence n'apparaît pas dans toute son ampleur sans que des comportements précurseurs ou antérieurs d'intensité moindre ne l'aient précédée. Cela signifie que pour que l'enquête ait un sens, la violence doit être quantifiée d'une manière ou d'une autre. On découvrira, comme de nombreuses études psychologiques l'ont démontré, que chez un individu donné si la violence risque de se manifester, le degré ou l'intensité de son agressivité augmentera avec le temps dans son attitude, ses fantasmes ou son comportement.

Un grand nombre de types d'observation ou de mesure de l'agressivité ont été utilisés dans les études sur ce phénomène. Ces différentes mesures représentent apparemment des aspects divers de l'agressivité, depuis qu'on a montré (Geen et Alii 1968; Leibowitz 1968) que la plupart des mesures de l'agressivité qui ont été utilisées sont statistiquement indépendantes, ou ne sont pas reliées de façon significative les unes aux autres. Cependant, on a également démontré (Berkowitz 1965a, 1965b; Walters and Brown 1963; Williams et Alii 1967), que les différents types de mesures de l'agressivité qui ont été utilisés dans la recherche sur ce phénomène sont affectés de façon très semblable par des conditions d'expérience différentes. On pourrait interpréter ces observations comme signifiant que différentes mesures de l'agressivité qui ont été utilisées pour démontrer les effets de l'exposition aux médias sur un comportement agressif ultérieur s'adressent chacune à des aspects différents du concept général d'agressivité.

L'agressivité ou la violence, en tant que variables indépendantes ou décrites ont été mesurées sur le contenu des médias. La méthode habituellement utilisée pour évaluer l'agressivité ou la violence contenues dans les messages diffusés par les médias nécessite le classement, par des observateurs, de ces messages selon l'importance de leur contenu agressif. On considère que cette méthode donne aux mesures une logique interne et une fiabilité satisfaisantes (Gerbner 1972a, 1973; Greenberg and Gordon 1972), et permet à la fois de quantifier la violence contenue dans ces messages, et de diviser ces derniers en messages violents et messages non violents. L'utilisation de ces mesures a permis d'accumuler un nombre considérable d'informations sur le contenu des médias aux Etats-Unis, et un nombre plus limité d'informations sur le contenu des médias en Ontario.

Les difficultés

Pour répondre aux nécessités de la présente enquête, trois questions générales au moins nous semblent devoir être étudiées.

1. *la violence représentée dans les moyens de communication augmente-t-elle de façon significative la probabilité d'attitudes ou de comportements destructifs ou agressifs chez les individus et, par suite, dans la société prise dans son ensemble?*

2. *dans quelles conditions des effets agressifs sont-ils obtenus?*

3. *comment réduire l'influence pernicieuse, qu'elle soit potentielle ou réelle des médias sur la société?*

On ne peut obtenir de réponses valables à ces questions qu'au moyen de données obtenues par la recherche expérimentale. Cependant, l'application des méthodes scientifiques aux données de la psychologie du comportement est un travail très spécialisé, et seule une analyse très superficielle du problème convient aux limites nécessaires de cette enquête. Répondre seulement à la première de ces questions représenterait un travail considérable; ainsi par exemple, selon Liebert (Liebert et Alii 1973) pour être vraiment complète, une étude des effets réels de la violence télévisée sur la société devrait inclure une comparaison de la violence dans deux nations occidentales identiques en tous points, sauf en ce que l'une n'aurait jamais été exposée à la violence par ces médias, et l'autre aurait été exposée au même type de violence que le sont les consommateurs nord-américains. Il est

difficile de trouver, à partir des résultats obtenus dans le milieu des laboratoires, une base que l'on pourrait étendre de façon significative aux situations de la vie réelle. On doit souvent employer en dehors des laboratoires des méthodes corrélatives qui rendent difficiles le contrôle des effets éventuels d'autres variables. Heureusement, dans le domaine de la présente enquête, un grand nombre de recherches ont été menées qui ont employé différents moyens de mesures, différentes méthodes de recherche et des conditions variées, et qui ont été répétées de différentes manières avec des sujets différents. A quelque exception près, toutes ces études différentes semblent parvenir aux mêmes conclusions générales, qu'on peut donc considérer comme valables. L'uniformité de leurs découvertes permet d'appliquer leurs conclusions à la vie de tous les jours avec un risque d'erreurs relativement faible.

La société et les médias

Les comportements violents n'ont pas cessé de se développer à travers le monde depuis quelques années. Cette augmentation est particulièrement sensible dans le monde occidental au cours des vingt années pendant lesquelles la télévision et les moyens de communications de masse se sont développés au point d'atteindre presque tout le monde. Aux Etats-Unis, le taux de criminalité a doublé en vingt ans et est aujourd'hui tel que plus d'une personne sur deux cents a une chance d'être assassinée (Lunde 1975). Les statistiques pour le Canada montrent que, dans ce pays, le nombre de meurtres par 100,000 habitants est passé de 1.6 en 1969 à 2.4 en 1974. Encore ces chiffres ne rendent-ils compte du développement d'un seul type de violence que l'augmentation des dépenses de l'Etat consacrées à la police, aux tribunaux et à l'application des peines n'a pas su enrayer. Ces variations ne reflètent des augmentations que dans un seul type de violence, qui se sont produites bien que la société ait augmenté financièrement les coûts des poursuites judiciaires, des tribunaux et des peines. Pourtant, on en sait long sur les causes et les conditions dans lesquelles l'agressivité et la violence se manifestent. L'ancienne croyance selon laquelle la violence fait partie de la nature humaine ne peut plus décemment être utilisée pour expliquer la violence (Eisenberg 1972). On sait maintenant avec certitude, malgré les nombreux arguments qui ont été avancés par les représentants des mass média (voir appendice B), qu'en plus des autres causes admises, une des causes majeures de la violence est attribuable à la description de la violence dans les médias (Baker et Ball 1969; Bandura 1965b; Bandura et Walters 1963; Berkowitz 1962; 1968; Goranson 1970; Klapper 1963; Leifer et Al 1974; Liebert et Al 1973; Maccoby 1964; Murray 1973).

L'expérience de la violence par les individus qui composent la société est plutôt limitée. L'essentiel de leur vie quotidienne se passe en activités sociales, en groupe, en distractions familiales, en travail et en jeux. Bien qu'il semble évident que les médias ne soient pas le reflet exact de la vie quotidienne, certaines études sur le contenu de la télévision sont révélatrices. Environ 20% seulement des personnes qu'elle présente sont des femmes (Gerbner 1972a; Sternglanz et Serbin 1974); les personnages des minorités sont en général très affectés et stéréotypés (Menelson et Young 1972; Ormiston et Williams 1973); et les assassinats à la télévision arrivent le plus souvent entre des étrangers ou dans leur voisinage (Gerbner 1972a). Toutes ces caractéristiques du monde de la télévision contrastent violemment avec ce qui se passe réellement. Même s'ils ne vivent que rarement ce type d'expérience dans la réalité, de nombreux ontariens font chaque jour l'expérience de la violence que leur présentent les médias.

Une grande partie des informations dont dispose la majorité des habitants de l'Ontario provient des Etats-Unis. Le contenu des informations provenant des Etats-Unis a été étudié dans le détail (Clark et Blankenburg 1972; Gerbner 1972a, 1972b; Greenberg 1969; Greenberg et Gordon 1972) et s'est révélé présenter surtout des messages violents. Le pourcentage de la violence à la télévision américaine a augmenté régulièrement pour passer de 17% à la moitié des années 50 à environ 75% à 80% en 1969, époque à laquelle il s'est stabilité (Liebert 1974). Bien que beaucoup des émissions faites au Canada contiennent moins de violence que celles faites aux É.-U., la violence qu'elles décrivent est sans commune mesure avec ce que nous vivons chaque jour. C'est surtout vrai

si l'on fait rentrer dans cette analyse les émissions d'information, les sports et les films.

Il est clair qu'aux yeux de la plupart des gens ayant un rôle dans les médias, un des buts ou une des fonctions principales des médias est de *distraire*. Il n'y a pas de raison de douter que la recherche des distractions ne soit pour une grande part dans la vie des Canadiens. Le personnel des médias paraît aussi assumer que la violence est distrayante, plus peut-être que n'importe quel autre type de contenu. Cette affirmation ressort clairement de l'importance de la place de la violence dans les médias; on pourrait conclure, en s'en tenant à l'intérêt élevé que le consommateur manifeste pour la violence et à la consommation qu'il en fait, que leur supposition est justifiée. Il n'y a cependant pas de raison pour que la violence soit fondamentalement plus distrayante ou digne d'avoir les honneurs de l'information que les évènements à caractère social. Il se peut que l'apparente demande en distractions violentes faite par le consommateur soit le résultat d'une éducation. Il est possible que son exposition répétée au contenu violent des médias et l'habitude que le consommateur en a soit responsable de cet accroissement visible.

En plus de leur fonction distractive, *les médias sont nos principaux éducateurs.* Les parents et les enseignants ont souvent trop peu de temps à consacrer à l'éducation de leurs enfants; et leurs semblables leur présentent souvent une information erronée. Pour les très jeunes, la télévision devient la principale "ouverture sur le monde" et une source essentielle d'enseignement à un moment de leur vie où les enfants sont particulièment aptes à apprendre et où ils sont incapables de critiquer les informations inexactes. Quand ils grandissent, la radio, les livres et les magazines s'ajoutent à ce qui fait l'éducation des enfants à un moment où leurs facultés critiques sont encore relativement limitées. Les journaux sont essentiellement des moyens d'éducation pour adultes. Ils présentent leurs informations comme des évidences, ce qui inhibent les facultés critiques du lecteur. Les médias participent à cette présentation aux consommateurs d'une image déformée du monde. Il semble souvent que les consommateurs sont éduqués pour percevoir leur environnement réel comme étant peuplé en majorité par des gens agressifs et violents se comportant de façon stéréotypée. Ces derniers sont fréquemment présentés comme des héros et leur conduite violente leur vaut d'être généreusement et chaudement félicités. En fait, en communiquant cette image là du monde, les médias pourraient bien suggérer que la violence est commune, acceptable et peut-être même louable et qu'elle peut être un moyen d'arriver à ses fins.

La violence et les médias

Les effets de la violence décrite dans les médias sur l'évocation du comportement violent sont discutés en détail dans l'appendice C. Il a été clairement dé montré que la violence présentée dans les médias augmente le comportement agressif, et probablement violent plus tard, des consommateurs. Cela ne signifie pas que tous les individus sont affectés par tous les contenus violents; mais cela veut dire que beaucoup d'individus, et non pas uniquement ceux qui sont, d'une certaine façon, originaux, sont affectés de façon significative par différents types de contenus violents. Cet effet se manifeste presque toujours chez les individus agressifs ou chez les personnes en colère ou provoquées (Berkowitz 1965a; Berkowitz et Geen 1967; Geen et Stonner 1974; Hartmann 1969; Hoyt, 1970; Liebert et Baron, 1972; Stein et Friedrich, 1972; Wolf et Baron, 1971), et habituellement chez les personnes calmes (Bandura et Alii, 1963b; Walters et Alii, 1963). Cet effet augmente si le comportement agressif dépeint apparaît louable (Bandura et Alii, 1961, 1963a, 1963c), si la conduite agressive semble être justifiée (Berkowitz, 1965b; Hoyt, 1967, 1970) et si les répliques associées au message des médias se retrouvent dans la situation ultérieure (Bandura, 1969; Berkowitz, 1964; Berkowitz et Geen, 1966, 1967; Geen et Berkowitz, 1966). L'effet est également accru si les mots associés à ce que l'on voit facilitent le transfert du contenu dépeint au comportement imitateur postérieur (Bandura et Alii, 1967; Coates et Hartup, 1969) et si l'acteur semble avoir un statut social proche de celui du consommateur (Britt, 1961; Hammer, 1971: Harvey et Rutherford, 1960; Lefkowitz et Alii, 1955; Schuh, 1971). Et qui plus est, ce qui est appris peut être retenu pendant longtemps (Eron et Alii, 1972; Hicks,

1965; Lefkowitz et Alii, 1972). Il existe de nombreuses critiques de ce qui a été écrit sur les effets de la violence dans les médias (Baker et Ball, 1969; Bandura, 1965b; Bandura et Walters, 1963; Berkowitz, 1962, 1968); Goranson, 1970; Klapper, 1963; Leifer et Alii, 1974; Liebert, 1974; Liebert et Alii, 1973; Maccoby, 1964; Murray, 1973).

La recherche sur les effets de la violence des médias dans l'évocation des comportements violents a revêtu différentes formes qu'il n'appartient pas à ce mémoire de détailler (voir appendice C). Cependant, plus de 50 études ont été entreprises pour examiner ce problème sous ses aspects les plus concevables. Les études en laboratoires, utilisant des groupes de sujets exposés à des contenus différents, ont servi à analyser les effets à court terme sur le comportement du consommateur de son exposition aux médias. Les études sur le terrain ont permis de comparer les comportements agressifs suivant la quantité de violence à laquelle ont été exposés les sujets. Il existe quelques études à long terme des effets de la violence dans les médias sur l'agressivité dans la vie quotidienne. Chaque type d'étude est évidemment critiquable et comporte ses propres limites. Aucune de ces études n'est une fin en soi. Cependant, il ressort clairement de toutes les études entreprises et de la régularité avec laquelle certains effets se manifestent dans les expériences que l'exposition à différents types de violence dans les médias augmente les chances de voir se développer le comportement agressif et les attitudes anti-sociales.

Les mécanismes par lesquels la violence se traduit en un comportement agressif sont suffisamment connus. Mais là encore, une revue détaillée de ces mécanismes et de la façon dont ils fonctionnent sort du champ de cet exposé. Nous essaierons d'en discuter quelques-uns dans l'appendice D. En général, la violence communiquée par les médias s'acquiert par imitation ou identification. Il semble que l'être humain imite beaucoup la conduite des autres, en particulier si ceux qu'il imite lui apparaissent socialement reconnus et félicités pour leur comportement. Les comportements appris dans les médias peuvent l'être de façon directe, par exemple quand l'individu est rémunéré pour sa conduite ou les comportements les plus extrêmes de son groupe. Il est certain que de nombreuses manifestations violentes ont été montées uniquement dans l'espoir que les médias en parleraient. La frustration et la peur sont reconnues comme des sources importantes du comportement agressif et toutes deux sont indiscutablement engrendrées par l'exposition aux médias. La frustration qu'engendre le spectacle d'une vie socio-économique meilleure que celle du spectacteur, ou la peur de l'agressivité des autres se traduisant par une attitude défensive et peut-être même agressive chez les consommateurs, en sont des exemples évidents. L'irrespect de la loi que traduisent la brutalité ou la conduite de la police dans les émissions de télévision contribue à développer les attitudes agressives et antisociales du consommateur.

Les moyens de communication et le comportement pro-social

En plus de la preuve évidente des effets agressifs et anti-sociaux résultant de la violence dans les médias, des textes de plus en plus nombreux démontrent l'effet considérable que les médias peuvent avoir dans *la suggestion de comportement pro-social* sur les consommateurs. On a montré que selon leur contenu, les médias pouvaient susciter l'obstination et la coopération (Stein et Friedrich, 1972), l'altruisme (Midlarsky et Alii, 1973; Morris et Alii, 1973; Yarrow et Alii, 1973), la générosité (Bryan, 1970; Bryan et London, 1970; Bryan et Walbeck, 1970; Krebs, 1970), le bon sens moral (Keasey, 1973; Prentice, 1972; Turiel et Rothman, 1972), la résistance à la tentation (Rosenkoetter, 1973; Walters et Alii, 1963; Wolf, 1973; Wolf et Cheyne, 1972), et la volonté d'aider les autres (Rosenhan et White, 1967). L'exposition à des contenus appropriés peut supprimer la peur (Bandura et Menlove, 1967; Bandura et Alii, 1967; Cline et Alii, 1973; Stein, 1972) et l'investigation des possibilités pro-sociales ne fait que commencer. Du reste, même quand les médias présentent des contenus destructifs, il est prouvé que leurs effets sur le comportement du consommateur peuvent être minimisés si ces contenus sont présentés de façon à montrer les conséquences de la violence, si l'agresseur n'en retire pas de récompense ou d'amélioration de son

statut, et s'ils ne présentent pas la violence dépeinte comme génératrice de résultats heureux. Ajoutons à cela que les réactions des parents modifient aussi leurs effets (Ball et Bogatz, 1970; Grusec 1973; Hicks, 1968).

Recommandations

1. *Des règlements* devraient établir clairement la quantité de violence et de contenus anti-sociaux que pourrait comporter chaque émission, y compris les informations. La part du contenu violent anti-social de chaque émission devrait être réduite, et ramenée à la quantité de violence ou d'expérience anti-sociale que rencontre l'homme de la rue au cours d'une période de temps équivalente à celle représentée dans l'histoire racontée. Cela aurait pour résultat de diminuer les effets actuels de la violence dans les médias, ce qui n'empêcherait cependant pas l'accroissement graduel de la violence dans la société, la quantité de violence présentée dépassant toujours le montant de la violence que rencontre l'homme de la rue dans la vie de tous les jours.

   a) Il serait important de contrôler l'application de tous les règlements tendant à réduire la violence dans les médias. Bien que les effets des médias sur le comportement humain soient connus depuis des années, que des informations sur le sujet soient disponibles depuis le début des années 60, que cette information soit issue depuis 1972 de source autorisée, que les dirigeants des médias aient promis de contrôler et de réduire la quantité de violence à la télévision, la violence à la télévision n'a pas diminué de façon sensible et se maintient au contraire depuis 1969 à un taux de 75% du contenu des émissions (Liebert 1974). Cela signifie que l'industrie des communications, en dépit des déclarations d'intention des représentants des médias, n'a pas montré beaucoup de sérieux dans l'exercice de son auto-censure et de son contrôle interne. S'il est démontré que l'auto-réglementation de l'industrie des communications est inefficace, d'autres mesures de contrôle devraient alors être envisagées. Bien que la réglementation de l'industrie dans son ensemble ne soit pas du domaine provincial, ceux qui contribuent individuellement aux contenus de l'industrie pourraient être considérés de la même manière que le sont d'autres groupes jouant un rôle important sur les comportements et le mode de vie humains tels les psychologues et les médecins qui agissent dans le cadre de règles fixées au chapitre de la protection du public.
   b) Si un contrôle ou des règles de procédure étaient institués, il faudrait s'assurer que tous ceux qui procèdent à ces réglementations ne sont sous l'influence d'aucun intérêt en place. Les groupes réglementant les contenus des médias doivent être composés uniquement de consommateurs. Les annonceurs doivent être exclus de toute participation dans les corps réglementaires ceci afin d'éviter un contrôle économique du contenu des médias. Comme d'habitude, la censure politique doit être évitée en s'assurant que toutes les nominations aux corps réglementaires sont apolitiques. On ne doit pas craindre les limitations imposées à une presse libre si toutes les limitations et les règlements sont placés sous le seul contrôle des consommateurs.
   c) Il serait même approprié d'envisager de réglementer la programmation du contenu des médias avant de proposer aux annonceurs de les financer. On a constaté très souvent qu'une grande partie du processus de sélection des contenus des médias est sous le contrôle des annonceurs. Le contrôle économique du contenu des médias s'est révélé très puissant, la possibilité de financer des contenus particuliers déterminant dans une large mesure si ces contenus seront ou non présentés aux consommateurs. Cela aboutirait à dénaturer tout effort réglementaire du contenu des médias. Pour l'éviter, il faudrait que les annonceurs et ceux qui financent les émissions ne puissent sélectionner le contenu qu'ils veulent financer ou supporter qu'après que ce contenu ait été sélectionné et programmé à la présentation.

2. *La violence* présentée dans les médias devrait contenir autant que possible de caractéristiques connues pour limiter les effets d'imitation sur le

comportement du consommateur. Quand on présente de la violence, elle devrait contenir toutes les caractéristiques de la violence dans la vie réelle, y compris ses conséquences pour la victime, les traits caractéristiques des exécutants et des victimes, la bassesse de ceux qui l'emploient et le peu d'intérêt qu'ils en retirent. Bien plus, les récompenses devraient être réservées, dans les histoires des médias, à ceux qui font face avec succès à toute violence présentée et à ceux qui poursuivent des objectifs constructifs par des moyens socialement acceptables.

3. *Des informations* devraient être continuellement distribuées aux personnes ayant une fonction dans la production ou le contrôle des médias. Ces informations doivent être à jour, claires et catégoriques sur les effets des présentations des médias sur le comportement humain. De telles informations devraient être à la disposition du public et leur lecture obligatoire pour les personnes ayant un rôle créatif dans les médias et les membres de tous les corps réglementaires impliqués dans le contrôle des médias. Ces personnes doivent être formées à reconnaître les longs métrages qui risquent peu de se traduire par des comportements anti-sociaux appris.

4. *Une recherche* évaluative portant sur un large échantillonnage du contenu de médias, devrait être entreprise. Elle devrait l'être par des agents indépendants (non gouvernementaux), mais financée par les fonds publics. La détermination, antérieure à la présentation au public, de tous les effets potentiellement nocifs du contenu proposé par les médias, devrait faire partie de ces recherches. L'évaluation ou la pré-analyse des échantillons de contenus des médias devrait être analogue à celle faite sur les produits chimiques potentiellement dangereux avant qu'on autorise la mise en circulation. Des méthodes de pré-analyse des contenus des médias existent. Ainsi qu'il est dit dans le rapport, ces méthodes comportent l'évaluation du contenu de ce que présentent les médias selon leur violence relative et l'analyse expérimentale des divers contenus de média pour déterminer leurs effets sur le comportement. La première de ces tâches est relativement simple et peu onéreuse; la seconde est plus complexe et coûteuse, mais permettrait, en doublant la première, de contribuer directement à en connaître plus sur les effets des médias.

5. *Des récompenses* en espèces ou d'autres formes explicites de reconnaissance devraient être offertes aux productions de bonne qualité qui n'ont pas recours à la violence pour être intéressantes.

6. *Les médias* de divertissement doivent être continuellement encouragés à rechercher et à présenter des contenus socialement positifs. Les médias éducatifs reçoivent déjà ce type d'encouragement. Les émissions insistant sur les valeurs sociales positives devraient représenter l'essentiel de ce que les médias destinent aux groupes de consommateurs particulièrement vulnérables comme les enfants ou les résidents des établissements correctionnels..

7. *Le stress humain* et sa contre partie psychologique de peur et d'anxiété contribuent à la violence et à l'agressivité. Il est prouvé que les contenus des médias construits en conséquence peuvent réduire l'anxiété et le stress. La recherche tendant à évaluer les chances qu'ont les contenus des médias de réduire le stress et l'anxiété et partant leurs possibilités de contribuer à réduire le comportement violent et agressif qui en émane, dans la société, devrait être stimulée. La plupart des recommandations antérieures se sont intéressées aux efforts à faire pour contrôler les médias. Cette recommandation-ci représente une des contributions que la Commission pourrait faire à une utilisation future positive des médias en engageant le gouvernement provincial dans la recherche dans cette branche. C'est pourquoi notre association aimerait attirer particulièrement l'attention sur cette recommandation.

8. *Une information publique* sur les effets des médias sur le comportement de l'homme, son expérience et ses attitudes, devrait être mise à la disposition du consommateur par des publications financées par l'Etat. Cette information doit comprendre des recommandations sur les habitudes d'utilisation du consommateur, et lui expliquer comment se protéger des effets indésirables des médias sur son comportement.

Appendice A

L'association ontarienne de psychologie et son groupe de travail

L'Association ontarienne de psychologie est l'Association volontaire provinciale des psychologues. Elle est surtout composée de psychologues, bien que certains de ses membres soient étudiants ou assistants en psychologie. C'est une personne morale dont le comité exécutif et les directeurs sont élus par les membres. L'Association ontarienne de psychologie parle au nom de la profession de psychologue qui rassemble, dans la province de l'Ontario, environ mille psychologues agréés.

Les dirigeants actuels de l'exécutif de l'Association ontarienne de psychologie sont:

Le Dr. David Randall, président

Le Dr. Tasso Christie, futur président

Le Dr. Timothy Hogan, président sortant

Les bureaux de l'Association ontarienne de psychologie sont situés au 245 Old Forest Hill Road, Toronto, Ontario, M6C 2H5, Téléphone: (416) 781-8515.

A la suite de l'institution de la Commission Royale sur la violence dans l'industrie des communications, le conseil d'administration de l'Association ontarienne de psychologie a mis en place un groupe de travail pour préparer et pour soumettre un rapport à la Commission Royale. Le conseil d'administration a nommé un de ses membres à la tête du groupe de travail et l'a chargé de créer une équipe de psychologues pour l'aider dans sa tâche.

Douglas A. Quirk en fut nommé président. Il travaille actuellement comme directeur clinique de l'Assessment Unit de l'Ontario Correctional Institute à Brampton. Il a travaillé comme psychologue avec la Commission de l'éducation de Toronto, le East York Leaside Child Guidance Center, le Queen Street Mental Health Center et le Clarke Institute of Psychiatry. Plus récemment, il exerçait à plein temps dans le privé à Toronto. La raison de sa nomination au groupe de travail était qu'il ne connaissait, au moment de sa nomination, que peu de textes sur les effets des contenus des médias sur le comportement humain et qu'on pouvait donc s'attendre à ce qu'il aborde la tâche qui lui était assignée sans préjugés ou sans parti pris sur les ouvrages existants.

Noel Derrick fut invité à se joindre au groupe de travail. C'est un psychologue employé au L.S. Penrose Center à Kingston. Le docteur Derrick est un chercheur circonspect, connu pour l'intérêt qu'il porte à ce qui relève des comportements antisociaux. Il s'intéresse depuis longtemps aux travaux de recherche entrepris dans le domaine de cette enquête.

Michael Waye conduit actuellement, au département de psychologie éducative de l'Université de Calgary, ses études de doctorat. Au moment de la mise sur pied du groupe de travail, il était employé à des travaux de psychologie dans le nord de l'Ontario. La plupart de ses travaux de recherche, y compris ses dissertations de licence, ont porté sur des sujets intéressant cette enquête. Il a réalisé un certain nombre d'analyses sur les contenus de la télévision en Ontario et sur les effets de certains types de contenus sur le comportement. D'autres psychologues, comme les docteurs Goranson et Doob engagés dans d'autres travaux intéressant l'enquête de la Commission Royale, ne purent prendre part à cet exposé. Le docteur Joan Grusec nous a apporté son aide, ses conseils et ses encouragements.

L'exposé que nous soumettons à la Commission Royale a été examiné et approuvé par le comité sur les communications, puis par le conseil d'administration de l'Association ontarienne de psychologie.

Le conseil d'administration de l'Association ontarienne de psychologie soumet respectueusement aujourd'hui, au nom des membres de l'Association, ce rapport à la Commission Royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications.

Appendice B

Examen de quelques unes des positions connues des médias sur les effets de la violence dans les moyens de communication sur les humains

Bien qu'un certain nombre de représentants et de porte-parole des médias semblent connaître quelques-uns des risques que comportent les représentations de la violence dans les médias, la grande majorité de ceux que le public a pu entendre semble ignorer ce que le sujet a d'évident, et même ridiculise l'idée que des effets indésirables puissent découler de la violence dans les médias. Certains porte-parole ont même été jusqu'à affirmer que si la violence présentée dans les médias avait des effets néfastes, ces effets n'affectaient que des gens qui seraient de toute façon violents, ou encore uniquement des personnes déséquilibrées ou présentant des troubles psychologiques profonds. Certains membres des médias ont insinué que les scientifiques qui épousaient l'idée que la violence dans les médias était une des causes de la violence dans la société étaient à la fois une minorité et probablement des disciples de la mode. Mais les gens des médias sont aussi les premiers à croire que les moyens de communication ont une grande influence sur la population, et à accepter l'idée qu'ils servent de modèle dans la vie de bien des gens, qu'ils sont une source essentielle d'information et d'éducation, ce qui, on serait tenté de penser qu'ils le croient, affecte profondément la vie et les comportements de la population.

Toutefois, quoique les gens des médias soient peut-être plus attirés par le côté esthétique des médias, le contenu de leurs histoires décrit fréquemment les effets considérables des médias sur la vie des gens, suggérant peut-être qu'une grande partie du personnel des médias ne croit pas vraiment que leur contenu ait peu d'effet direct sur les consommateurs.

La meilleure façon d'illustrer le problème de la reconnaissance par les médias de ses effets sur le comportement humain serait peut-être de se référer aux exposés des médias sur leurs effets sur le comportement. *Le T.V. guide* du 14 au 20 juin 1975 publia un exemplaire probablement influent de ce type de discours. Ce numéro présentait le problème de la violence dans un article important sous le titre: *La violence à la télévision! – affecte-t-elle vraiment notre société?* Par sa structure, l'article donnait l'impression d'être équilibré et objectif. Il était divisé en deux sections, la première présentant les arguments pour et la seconde les arguments contre, le tout suivant une introduction générale mettant en vedette des représentants du Sénat et du Parlement et des présidents de réseaux. L'objectivité et l'équilibre apparents des discussions, en présentant à la fois le pour et le contre, donnaient à penser aux lecteurs non prévenus, que rien n'était prouvé et que certains arguments permettaient de douter. Il semblait en découler d'autre part une certaine équivalence entre les opinions polémiques et personnelles des gens des médias d'une part et les conclusions d'une multitude de recherches sérieuses entreprises par des scientifiques n'ayant pas d'intérêt dévolu dans ces conclusions, d'autre part.

Il nous semble que l'incapacité apparente des médias à se rendre à l'évidence doive retenir l'attention de la Commission Royale. Le spectateur serait certainement étonné de constater: (1) que ceux qui semblent être les plus concernés par l'importance de l'information et des faits dans la vie quotidienne, semblent peu enclins à changer leurs propres attitudes malgré l'existence d'une information sans ambiguïté et (2) que ces mêmes personnes qui sont confrontées quotidiennement avec les effets des médias sur la vie des humains, semblent résister à l'idée que la présentation d'un type particulier de contenu, la violence pour ne pas la nommer, peut affecter profondément le comportement humain. Nous faisons bien sûr référence ici à celles de ces personnes qui ont consacré leur vie à travailler dans les médias. Une explication évidente de ces paradoxes consisterait à dire que les attitudes des gens des médias sur ce sujet, ont été fortement influencées par les récompenses que leur a values leur travail, que ce soit sous forme d'avantages financiers ou de reconnaissance sociale. Mais, même si les attitudes de ces gens ont été façonnées de telle façon que la représentation de la violence fasse l'essentiel des contenus, cela ne suffirait pas nécessairement à expliquer la rigidité et la fréquence de l'attitude en question, puisque la présentation fréquente de contenus pro-sociaux aurait pu tout aussi bien leur valoir ces encourage-

ments. Il faudrait peut être en donner d'autres explications. Il se peut que ce qui a encouragé ces gens à continuer dans cette voie leur vient d'une certaine fidélité ou d'un attachement à ce que d'autres ont fait avant eux. Peut-être est-ce, qu'un certain nombre de gens des médias considéreraient comme une trahison envers leurs collègues d'adopter une attitude suggérant que les contenus violents des médias peuvent avoir des effets nocifs sur la société. Ou peut-être encore les gens des médias reconnaissent-ils qu'il est plus facile et plus simple pour eux-mêmes et pour leurs collègues de présenter de la violence dans les médias. Et pourtant, si les gens des médias sont connus pour quelque chose c'est bien pour la défense de leur intérêt personnel plutôt que pour leur fidélité les uns aux autres, et pour leur activité plutôt que pour leur paresse. En conséquence, l'explication des paradoxes évoquées ci-dessus devra certainement être cherchée ailleurs. Il semble plus que probable que les raisons qui sous-tendent la persistance des paradoxes que nous avons relevés plus haut dans les attitudes des médias soient de deux types. Tout d'abord, il est probable que le personnel des médias en est arrivé à considérer que le consommateur veut et a besoin de violence dans les médias et que les contenus violents en eux-mêmes conserveront aux médias l'intérêt du consommateur grâce auquel d'autres produits, y compris un contenu pro-social et des produits commerciaux, pourront être vendus, pour le bien et du public et de l'industrie. Le fondement de cette croyance a été évoqué et illustré de diverses manières, notamment par la peur de voir les consommateurs se détourner des contenus non violents des médias. En second lieu, il est probable que le personnel des médias n'a pas, jusqu'à présent, été informé de façon claire et sans ambiguïté, des répercussions violentes dans la société de la violence des médias. Il se peut que le personnel des médias ait tendance à évaluer une information en se basant en partie sur le prestige de la personne dont elle émane, et peut-être ce personnel a-t-il tendance à assigner aux informations qu'il donne à ses propres collègues une valeur égale à celle que les scientifiques et les experts s'attribuent dans d'autres domaines. Si ces raisons sont effectivement celles pour lesquelles le personnel des médias n'a pas su modifier son attitude malgré l'accumulation des preuves sur la relation entre la violence dans les médias et la violence dans la société, alors, la Commission Royale doit s'y arrêter. Car après tout, c'est essentiellement par les médias que le public aura connaissance des découvertes et des conclusions de la Commission Royale.

La violence dans les médias et le besoin qu'en a le consommateur

Dans son article négatif du numéro *TV Guide* auquel nous faisions allusion tout à l'heure, Edith Efron se fait le champion de la valeur des émissions de télévision d'aujourd'hui, à la fois en nullifiant la recherche aux moyens d'arguments sentimentaux abondamment soutenus par l'utilisation du *argumentum ad hominum*, et en se référant aux records de vente des émissions de télévision présentant de la violence qu'elle caractérise comme "le héros de toujours". Efron affirme: "C'est précisément parce que les héros sont des aimants émotionnels infaillibles que les réseaux programment autant de feuilletons héroïques". Cet argument peut se diviser en deux parties. La première partie de l'argument semble faire référence à la vieille idée psycho-analytique de catharsis. En effet, une étude (Feshbach et Singer, 1971) à laquelle on a souvent fait référence, sert de base à l'argument selon lequel le spectacle de la violence à la télévision joue le rôle d'un déversoir ou catharsis dans lequel le spectateur se décharge de ses sentiments agressifs ou violents refoulés. Le spectacle de la violence à la télévision aurait donc pour conséquence présumée que le spectateur serait moins violent après avoir regardé la violence. L'étude Feshbach et Singer (1971) semble en effet aboutir à de tels résultats. Les enfants auxquels on demande de se limiter aux émissions télévisées violentes se montrent par la suite moins agressifs que les enfants auxquels on a demandé de se limiter aux émissions de télévision non violentes. Une analyse plus poussée de ces découvertes révèle que la nature des émissions n'était pas en fait très bien contrôlée. Les enfants limités à un menu télévisé non violent se plaignirent de la suppression de leurs émissions violentes favorites, et furent autorisés à en regarder un certain nombre. L'étude de Feshbach et Singer présente plusieurs

difficultés révélatrices, en particulier, depuis que cette étude est utilisée comme référence pour justifier la présentation de violence dans les médias. Il nous semble donc opportun de faire une brève digression pour examiner cette étude. Dans l'étude de Feshbach et Singer (1971), la réduction significative de l'agressivité observée à la suite des films violents, s'appliquait entièrement à des jeunes garçons vivant dans trois des institutions qui participaient à l'étude. Ces trois institutions étaient trois des quatre foyers pour garçons n'ayant pas fait chez eux l'objet d'une attention adéquate. Nous ouvrons ici une parenthèse pour dire que cela suggère qu'à l'opposé des affirmations de certains porte-parole des médias, la violence à la télévision pourrait avoir des effets moins perturbants sur les enfants les plus désavantagés que sur les enfants les plus avantagés. Il est intéressant de noter pour appuyer cette suggestion que dans l'étude de Feshbach et Singer les garçons des trois écoles privées étudiées montraient les *signes habituels d'augmentation* de l'agressivité qui suivent l'exposition à des films violents. Ajoutons aussi que, pour répondre à l'étude de Feshbach et Singer, Wells (1972) et Parke et Alii (1972) ont montré que la réduction de l'agressivité à la suite des films violents n'était pas prouvée et qu'au contraire, l'augmentation habituelle d'agressivité qui suivait les films violents aurait été observée. Mais la réduction de l'agressivité à la suite des films violents n'était pas la seule découverte de l'étude de Feshbach et Singer. L'étude de Feshbach et Singer a également montré une augmentation de l'agressivité à la suite d'une cure de films non violents. En marge de l'explication opposée de ces découvertes dans les exemples ci-dessus, on a pu observer (Chaffee et McLeod, 1971) à partir des données mêmes de Feshbach et Singer, que les garçons faisant partie du groupe de télévision non violente, aimaient leurs émissions infiniment moins que les garçons assignés au groupe de télévision violente. Il se peut que les garçons du groupe de télévision non violente se soient montrés plus agressifs parce qu'ils se sentaient limités aux émissions non violentes. En effet, le mécontentement, la maussaderie, la désobéissance, la grossièreté ou l'esprit de contradiction étaient des variables de la mesure de l'agressivité, faisant fonction de variables dépendantes. Ajoutez à cela que les garçons soumis au régime de télévision non violente dans les institutions dans lesquelles la catharsis devait, dit-on, apparaître par la suite, se plaignirent (les plaintes étaient considérées comme des signes d'agressivité) tant de ne pas être autorisés à regarder Batman que les enquêteurs les autorisèrent à inclure Batman dans leur régime de télévision supposée non violente. Cette différence apparemment mineure entre le traitement appliqué aux deux groupes expérimentaux représente un sérieux écart par rapport aux exigences d'une méthode scientifique. Le personnel ayant cédé à une très vive protestation de la part des garçons soumis au régime de télévision non violente a peut-être encouragé des attitudes, telles que le mécontentement, les complaintes, le refus d'accomplir certaines tâches ou la tendance à la maussaderie, qui furent alors notées comme conduite agressive. Au vue des répliques contradictoires et des difficultés rencontrées dans l'étude de Feshbach et Singer que nous venons de décrire, il nous semble devoir conclure que les découvertes de Feshbach et Singer représentent une erreur parmi les thèses de recherche dans ce domaine, et que ce qui a été écrit d'autre justifie la conclusion que la violence dans les médias fait naître l'agressivité et peut-être la violence dans le comportement du consommateur. La seconde partie de l'argument selon lequel le consommateur aurait besoin de violence, découle de la demande apparente du consommateur en émissions violentes. On a remarqué que les livres, les magazines, les journaux, les films et les émissions de télévision qui mettent la violence en vedette, se vendent mieux que ceux qui ne le font pas. Il serait peut-être intéressant cependant de se demander quelle est la source de la demande du consommateur en violence. La plupart des gens savent de quelle façon fonctionne la publicité. L'exposition répétée à un produit tend à accroître la demande de ce produit. Cet effet s'accroît fortement et les produits présentés sont associés à des stimuli émotionnels violents tels la violence ou le sexe. Il est possible que ça soit tout simplement l'exposition répétée à des contenus violents dans les médias pendant de nombreuses années qui soit à l'origine de la demande de contenus violents. Cet effet peut s'être accru par exemple après la deuxième guerre mondiale à cause de l'intérêt que

ceux qui y avaient participé, portaient aux événements auxquels ils avaient assisté, ce qui peut avoir accru leur intérêt temporaire pour un certain type de contenu violent. Les programmeurs des médias à leur tour, avertis de la demande pour un type de contenus violents dans les médias, ont peut-être trop fortement réagi en couvrant le marché de récits violents. En plus, le fait que les histoires mettant la violence en vedette ne demandent qu'une intrigue et des caractères limités, peut avoir séduit à la fois les gens des médias dans leur acharnement à produire de grandes quantités, et le public qui, dans sa recherche de distraction, n'a peut-être pas bien réagi à l'affrontement de la pensée et des réactions émotionnelles des caractères et des intrigues approfondies dans la littérature et leur a préféré des histoires simples et des caractères stéréotypés. Toutes ces différences entre les contenus violents et les autres, ont pu jouer un rôle pendant les années durant lesquelles les contenus violents se sont multipliés dans les médias. En tout cas, le spectacle de la violence s'est certainement accru dans les médias et cela pourrait très bien suffire à créer la demande apparente. L'augmentation des contenus violents a été étudiée dans le cas de la télévision où ils se sont révélés être passés pendant les vingt dernières années de 17% en 1955 à plus de 60% en 1962 pour atteindre entre 75% et 80% en 1970 (Liebert, 1974) sans beaucoup varier de 1967 à 1971 (Gerbner, 1972a). Il n'y a pas de raison de croire qu'une exposition continue à des contenus pro-sociaux dans les médias ne produirait pas de la même façon chez le consommateur une demande de contenus pro-sociaux, étant entendu que la qualité des émissions produites égalerait celle des émissions mettant la violence en vedette, et que les éléments émotionnels seraient associés aux contenus présentés.

Informer les médias des effets de la violence qu'ils diffusent

Il est possible que le personnel des médias n'ait pas jusqu'à présent reçu une information claire sur les effets de la violence sur le comportement humain. L'article de Efron dans le numéro de *TV Guide* mentionné plus haut, permettrait de le conclure. Elle énumère plusieurs des conclusions du rapport du médecin général sur le sujet. Et elle conclut, en se basant sur la nature des déclarations, que les découvertes des études demandées et citées, sont ambiguës et peu concluantes. Elle ignore les difficultés rencontrées par le rapport du médecin général, et il semble qu'en conséquence nous devrions présenter ici à la Commission Royale un document sur les circonstances ayant affecté la rédaction finale de ce rapport. Elles permettent de comprendre comment un lecteur peut juger que ses découvertes ne sont pas concluantes. L'enquête du médecin général avait commencé à la suite de plusieurs années d'études et de recherche du sous-comité du Sénat sur la délinquance juvénile, présidé par le sénateur Kefauver et plus tard par le sénateur Dodd. Les intérêts du sous-comité le conduisirent à amorcer des efforts de recherche dominés par les trois réseaux. Le premier ne fut jamais terminé; le second analysait les insuffisances d'une recherche nuisible aux intérêts de l'industrie et le troisième (Feshbach et Singer, 1971) donnait, dans une étude qui a déjà fait l'objet de notre attention dans cet appendice, des résultats opposés à ceux des autres travaux de recherche. La Commission nationale sur les causes et la prévention de la violence (1969) qui s'intéressait aussi aux rôles des médias, fit elle aussi pression. En 1969, le président du sous-comité du Sénat sur les communications encourageait le ministre de la Santé, de l'Education et du Bien-être public à faire entreprendre des études empiriques (Murray, 1973). Le ministre demanda au médecin général d'examiner les effets de la télévision sur les enfants. Le médecin général demanda à des associations académiques et professionnelles, à des scientifiques distingués, à l'Association nationale des programmateurs, et aux trois grands réseaux de nommer des participants à un comité consultatif. Il y avait 40 délégués. On demanda alors aux réseaux de désigner ceux des délégués ne pouvant pas participer à une enquête scientifique impartiale sur la télévision et la violence. Ce procédé amena l'élimination de 7 membres distingués dont les recherches passées avaient démontré que la télévision engendrait l'agressivité, ou qui avaient fait des déclarations dans lesquelles ils reconnaissaient une relation de cause à effet entre les contenus violents à la télévision et l'agressivité.

Des 12 personnes qui constituaient le comité, 5 étaient des directeurs d'industrie et des médecins. Puis des pressions politiques furent exercées sur le comité consultatif "scientifique" pour produire un rapport représentant un accord entre tous les membres. Les conclusions qui en découlèrent étaient sûrement citées d'avance. Les auditions ultérieures du sénateur Pastore sur les études révélaient que la majorité des participants du comité consultatif qui n'étaient pas membres d'un réseau, pensaient que les données dont ils disposaient alors suffisaient à montrer un rapport de cause à effet entre la violence à la télévision et le comportement agressif. Il est peut-être intéressant de noter que la presse et la télévision ne donnèrent que peu d'informations sur les auditions Pastore. On trouvera une analyse détaillée des conditions dans lesquelles fut fait le rapport du médecin général dans Liebert et Alii (1973), dont les conclusions sont identiques à celles de Goranson (1975), Murray (1973) et Liebert (1974). Les conclusions apparemment peu convaincantes du rapport du médecin général découlaient certainement de la façon dont il fut préparé. Il semble qu'il faille absolument que le personnel des médias responsable des productions livrées aux consommateurs dont il cherche à attirer le plus grand nombre, soit correctement informé des effets de leurs médias sur le consommateur humain. Et il serait certainement nécessaire d'exercer des contrôles permettant de s'assurer que le personnel des médias reçoive une formation correcte sur cet aspect important de son travail.

Appendice C

Les effets de la violence décrite dans les médias sur l'évocation des comportements violents

Cet appendice est le noyau autour duquel s'articulent les positions prises dans cet exposé. Il sera donc un peu plus complexe que les autres. Bien qu'une revue complète et détaillée des écrits sur le sujet sorte du cadre de cet exposé, cet appendice essaiera de présenter une vue d'ensemble de certains aspects des recherches qui ont été menées sur les effets de la violence présentée dans les médias et de résumer sommairement les conclusions qu'il convient d'en tirer. Remarquons, avant de commencer, que la plupart des recherches sur le sujet, ont porté sur le cinéma et la télévision. Etant donné le nombre des facteurs qui interviennent dans l'évocation du comportement violent et des attitudes agressives, la recherche des effets provoqués par la violence présentée dans les médias est un travail très complexe. La recherche dans ce domaine est rendue plus difficile par les contraintes pratiques et éthiques qui pèsent sur le chercheur qui l'entreprend. Il reste que l'importance du domaine couvert par l'enquête, veut qu'on tente de le faire. Par commodité, la recherche qui va suivre sur la possibilité que la violence présentée dans les médias augmente le comportement agressif, est divisée en deux grandes parties. La première portant sur les expériences sur l'imitation, la seconde sur les expériences sur ce qu'on pourrait appeler l'incitation ou "désinhibition". Ces deux sections sont suivies d'une présentation plus générale de facteurs affectant les effets de la violence des médias sur le comportement, puis par un débat général.

Les expériences sur l'imitation

Ces expériences essaient de répondre à la question suivante: un comportement agressif peut-il être appris par l'observation d'un sujet de film ou de télévision, et, un individu peut-il de cette façon apprendre des réponses qui ne faisaient pas, auparavant, partie de son répertoire? Une expérience classique consiste à montrer à un groupe de sujets un modèle exécutant à la télévision des actions violentes d'un type nouveau. A d'autres groupes, on ne montre rien, ou simplement des films neutres. Dans le test qui suit, on observe, on enregistre et on mesure le nombre de ces actions agressives d'un type nouveau que les sujets de tous les groupes répètent.

Bandura fut un des pionniers de ce type d'expérience. La théorie du comportement appris qu'il a développée à partir de son travail expérimental et selon laquelle l'imitation d'un modèle est un puissant mode d'apprentissage, tourne autour de ce type d'expérience. Pour l'instant cependant, seules nous intéressent les expériences utilisant le comportement agressif d'un modèle à la télévision ou dans un film. Bandura, Ross et Ross (1936) conduisirent une de ces expériences. Dans celle-ci, des enfants assistaient à une émission simulée de télévision, dans laquelle un modèle adulte ou un chat de dessin animé agressait une poupée en plastique gonflée d'une façon inusuelle, par exemple, en la frappant avec un maillet. Le test qui suivait enregistrait les manifestations de réponses agressives nouvelles dans une situation de jeu où les enfants avaient accès aux objets qu'ils avaient vus agressés. Il en résultait que comparés aux sujets qui n'avaient pas vu de films violents, ceux qui en avaient vu utilisaient plus de réponses agressives d'un type nouveau; ceux qui avaient observé le modèle humain agressant montraient plus de réponses agressives que ceux qui avaient observé le modèle du dessin animé agressant. Ces auteurs ont également découvert que le modèle filmé était aussi efficace que les modèles vivants dans l'évocation du comportement à imiter. Plusieurs expériences similaires ont été entreprises. Le rapport du médecin général (1972) en dénombrait plus de 20. On pourrait également citer des expériences similaires d'un autre genre qui testaient aussi les effets de l'agression commise contre des êtres humains vivants (Hanratty et alii, 1969). Dans cette expérience, on montrait à des enfants un film dans lequel un modèle adulte agressait un clown. Pour la moitié des sujets, l'objet de l'agression était un clown en plastique gonflé, pour l'autre moitié c'était un clown vivant. Les modèles commettaient des actions violentes, employant un maillet ou un pistolet jouet. Dans le test qui suivit, les enfants avaient accès à ces objets ainsi qu'à un clown en plastique gonflé et à un clown vivant. Tous les sujets, quel que soit le film qu'ils avaient vu,

attaquèrent le clown en plastique, mais ceux qui avaient assisté aux films violents firent beaucoup plus que ceux qui n'en avaient pas vu; seuls ceux ayant vu un film s'attaquèrent au clown vivant.

Quelques expériences récentes de Kniveton (1973, 1974) faites avec des jeunes Anglais permettaient également de conclure que le phénomène d'imitation apparaissait toujours après que des enfants aient vu des films montrant une agression, quand bien même les caractères et les décors présidant à la situation dans le film changeaient dans le test qui suivait.

Bandura (1965b) établit une distinction entre apprendre et exécuter. Les enfants regardaient un modèle filmé exécutant des actes agressifs nouveaux, à la fois verbaux et physiques. Le modèle était soit récompensé, soit puni ou encore il ne lui arrivait rien. Les résultats montrèrent que les sujets ayant vu les modèles récompensés ou en tout cas non punis avaient fortement tendance à les imiter; le modèle puni était le moins imité. L'expérimentateur prodigua alors des encouragements fortuits aux sujets copiant le comportement du modèle. A la suite de cela, tous les sujets montrèrent de fortes tendances à l'imitation, quel que soit le groupe auquel ils appartenaient. Bandura concluait qu'à lui seul, le fait de regarder permettait d'apprendre mais que l'exécution concrète des réponses apprises dépendait d'autres conditions, les encouragements qu'il avait formulés dans le cas que nous avons cité.La plupart de ces études sur l'imitation se déroulaient dans un intervalle de temps assez court. Cependant, certaines expériences ont montré que les effets pouvaient durer longtemps. Hicks (1965, 1968), par exemple, a démontré qu'après une exposition de dix minutes à un modèle de télévision, l'effet imitatif pouvait encore se manifester six mois plus tard, et dans une autre étude ce délai s'étendait à huit mois. Dans les vérifications faites après de tels délais, 40% des réponses agressives du modèle de la télévision étaient encore copiées. Kniveton (1973) étudiant des garçons de 5 à 6 ans, pendant leurs jeux, découvrit que les films violents influençaient le comportement immédiatement après qu'ils aient été visionnés et même sporadiquement, pendant cinq mois. Dans ces travaux, la tendance à durer longtemps était particulièrement forte chez les enfants de la classe ouvrière. Il existe également, dans le domaine de l'imitation des réponses, une preuve anecdotique. On a fréquemment observé qu'à la suite de la la présentation par les nouvelles, le cinéma ou la télévision d'un crime spectaculaire, il y a de bonnes chances qu'on assiste à une vague d'imitation. Liebert possède quelques enregistrements vidéo d'enfants regardant une action à la télévision et l'imitant. Dans l'un d'eux, on voit un garçon regardant une séquence où un chevalier sort son épée, tirer, au même moment, son couteau de sa poche.

Les études sur l'imitation mènent toutes à la conclusion qu'il y a une relation causale entre le fait de voir à la télévision ou au cinéma des modèles agressifs et l'apprentissage par le spectacteur de nouvelles réactions agressives. Ce type d'expériences comporte certaines limitations. Etant donné qu'elles sont menées dans le cadre d'un laboratoire, on peut se demander si leurs résultats peuvent être étendus à ce qui se passe dans la réalité. On pourrait également critiquer les modes de mesure de l'agression utilisés. On pourrait par exemple se demander si l'agression perpétrée contre une poupée en plastique ne devrait pas plutôt être considérée comme un jeu plutôt que comme une agression. Cependant, des attaques contre des êtres humains apparaissent dans certaines expériences. De même, bien que la plupart des expériences aient analysé les effets sur de courtes périodes de temps, il en existe un certain nombre montrant les mêmes résultats après des périodes assez longues.

Les expériences sur l'incitation

Ce paragraphe s'intéresse à la question de savoir si l'exposition à la violence télévisée ou filmée n'accroît que les formes d'agression qui s'y rattachent, ou si elle accroît également l'ensemble du comportement agressif. C'est-à-dire la connaissance apprise par l'observation se limite-t-elle, quant à ses effets, à la forme d'agression nouvellement apprise, ou inclut-elle d'autres réponses faisant déjà partie du répertoire agressif du sujet? Bandura (1969) appelle ce phénomène plus général, désinhibition de l'agressivité. Quelques-unes des expériences sur cette question ont été entreprises en laboratoire, d'autres sur le terrain et quelques-unes de ces recherches consistent en sondages.L'expérience type en laboratoire sur

l'incitation consiste à exposer certains sujets à une émission télévisée violente, d'autres à une émission non violente et à n'en présenter aucune aux derniers. A la suite de ces expériences, on prend différentes mesures, quelques-unes en jeu libre, mais très souvent dans un test situationnel. Un test situationnel suppose, par exemple, que le sujet soit informé qu'en pressant un bouton, il peut transmettre un choc électrique à une personne située dans une pièce voisine; on lui demande de presser le bouton pour indiquer à cette dernière la qualité d'un travail qu'elle effectue. En réalité, il n'y a personne dans la pièce voisine, mais l'intensité, la durée et la fréquence avec lesquelles le sujet presse le bouton servent à mesurer son agressivité. Liebert et Baron (1972) ont utilisé une variante de cette procédure. Ils disaient à des enfants servant de sujets, qu'un autre enfant, dans la pièce voisine, jouait un jeu dans lequel il devait tourner un bouton. On indiquait aux sujets que quand apparaissait une lumière, ils pouvaient soit presser un bouton vert marqué "au secours" ce qui rendrait le bouton de l'autre plus facile à tourner, soit presser un bouton rouge marqué "douleur", ce qui aurait pour effet de faire chauffer le bouton et de le rendre plus difficile à tourner. D'autres mesures consistaient en des questionnaires papier et crayon sur les sentiments agressifs.

Une expérience plus ancienne de Lovaas (1961) avait permis de découvrir que les enfants étaient plus agressifs envers leurs jouets après un dessin animé agressif qu'après un dessin animé peu agressif. Mussen et Rutherford (1961) travaillèrent avec des enfants de première année, la moitié d'entre eux avait été préalablement frustrée par un travail répétitif accompagné de critiques. On montrait ensuite aux enfants soit un dessin animé agressif, soit un dessin animé non agressif ou pas de dessin animé du tout. Le test qui suivait consistait en questions sur le désir de l'enfant de frapper dans un ballon. Ces résultats ne montrèrent aucune différence entre les enfants frustrés et les autres, alors que le dessin animé agressif avait accru les pulsions agressives.

Liebert et Baron (1972) ont mené une expérience factorielle 2 x 2 x 2 dans laquelle le sexe, l'âge de 5 à 6 ans ou de 8 à 9 ans et une émission de télévision violente (Les Intouchables) ou non violentes des séquences sportives enthousiasmantes, alternaient. Le test qui suivait comportait la possibilité d'agresser ou de ne pas agresser un autre enfant en pressant le bouton "douleur" ou "au secours" mentionné tout à l'heure. Les résultats montraient que l'émission de télévision violente était suivie par des "attaques" plus longues sur la "victime" et aussi que le niveau d'agressivité était plus élevé dans les jeux libres.

Ce type de résultat peut être obtenu aussi bien avec des sujets adultes qu'avec des sujets enfants. Walters et Thomas (1962) ont découvert que le personnel masculin d'un hôpital, après avoir vu un film sur un combat au couteau, donnait des chocs plus intenses que ceux qui n'avaient pas vu le film. Berkowitz et Geen (1966) montrèrent à un groupe d'étudiants de collège une scène d'un combat professionnel tirée du film "Champion", dans laquelle le héros est durement battu, et à un autre groupe d'étudiants, un film sur un passionnant meeting d'athlétisme. Les sujets furent au préalable insultés par l'expérimentateur. Les résultats montrèrent que le film violent augmentait plus les pulsions des spectacteurs que le film non violent. Meyer (1972) travailla avec des étudiants mâles auxquels il montra soit un film violent verbalement, soit un film enthousiasmant mais non violent ou pas de film du tout. Il découvrit que les sujets exposés au film verbalement violent se montraient plus agressifs envers la personne qui les avait auparavant fâchés que les autres.

Certains expérimentateurs ont toutefois fait des découvertes opposées. Feshbach (1966) travaillait avec des étudiants de collège qui avaient été soit insultés par des critiques injustifiées de l'expérimentateur, soit traités normalement, et auxquels on montrait ensuite soit un film violent, (la scène du combat professionnel), soit un film neutre. Un test d'association de mots et un questionnaire sur les attitudes du sujet vis-à-vis de l'expérimentateur suivaient. Une interaction significative apparaissait dans les résultats. Dans le cas des sujets ayant été insultés, le film violent se traduisait par une agressivité significativement moindre que le film neutre dans les résultats à la fois de l'association de mots et des questionnaires. Dans le cas de sujets non insultés, seul le test sur l'association de mots montrait que l'agressivité développée après le film violent était supérieure à

celle résultant du film neutre. Ces résultats furent interprétés par l'auteur comme compatibles avec l'hypothèse de catharsis dont il a été question à l'appendice précédent (B). Cependant, ces résultats sont en contradiction directe avec ceux obtenus dans l'étude de Berkowitz et Geen (1966) dont il a été question au paragraphe précédent. Cependant, cela ne signifie pas nécessairement que l'étude de Feshbah soit fausse. Deux autres études ont donné des résultats qui sont en général analogues à ceux de Feshbah et par voie de conséquence compatibles avec ce qu'on appelle la catharsis. Holz (1971) entreprit une étude utilisant des étudiants comme sujets. Dans cette étude, l'hostilité enregistrée dans le Rosenzweig Picture frustration test et le test de perception thématique était infiniment moins grande après une émission de télévision très violente, qu'en l'absence d'émission télévisée ou après une émission violente. Dans l'étude de Manning et Taylor (1975) les sujets étaient ou non mis en colère avant de voir un film violent ou un film neutre. Le test qui suivait mesurait les réponses hostiles et agressives. D'après les résultats, ils conclurent que les sujets fâchés étaient nettement plus agressifs, mais que le film violent diminuait l'agressivité. Une des difficultés que rencontrent les études qui défendent l'hypothèse de la catharsis réside en ce qu'elles emploient des tests psychologiques sur la personnalité comme moyen de mesure de base. Les ouvrages sur les tests restent profondément divisés sur la question de savoir si les réponses agressives aux tests reflètent ou prédisent une augmentation du comportement agressif dans la vie, augmentent le fantasme d'agression dans la vie, ou réduisent les comportements agressifs associés à une augmentation des fantasmes représentant une augmentation de l'agressivité indirecte.

Il est certain que les résultats opposés obtenus dans certains domaines de la recherche qui intéressent la présente enquête, montrent que l'on ne connaît pas toutes les réponses concernant l'influence des autres variables sur les effets de la violence dans les médias sur le comportement agressif. Quelques unes des variables qui se sont révélé influencer les résultats d'expériences similaires seront discutées plus loin. Cependant, la majorité des études montrent une relation de cause à effet entre l'exposition à la violence des médias et l'accroissement de la tendance au comportement agressif. De nombreuses études ont confirmé cette conclusion. Le rapport du médecin général (1972) en dénombre plus de 30. Les découvertes dans ce sens ont été obtenues à partir d'un large éventail de sujets dans des conditions variées, encore qu'il faille noter, comme le souligne prudemment le rapport du médecin général, que l'exposition n'affecte pas nécessairement tous les sujets toujours. Les limitations à ces expériences sont les mêmes ici que celles mentionnées pour les expériences sur l'imitation. Celles auxquelles nous nous référons sur l'incitation furent menées dans le cadre de laboratoires, ce qui permet de se demander dans quelle mesure les résultats obtenus peuvent être généralisés à la vie réelle. Ajoutons également que ces expériences ne portent que sur des expositions limitées et sur des intervalles courts pour l'observation des effets. Les sujets ont, dans l'ensemble, été soumis à des extraits d'émission plutôt qu'à des émissions de télévision complètes qui auraient probablement contenu d'autres types de comportements à imiter, en plus du comportement violent montré. Ajoutons que dans les expériences en laboratoire, les sujets n'ont rien d'autre à faire et qu'en conséquence, ils s'intéressent en général plus au film qu'ils ne le font dans la vie réelle où ils peuvent faire un tas d'autres choses, tel que lire et partant, prêter moins d'attention aux comportements agressifs qu'on leur présente.

Certaines des mesures utilisées peuvent également être considérées comme tant soit peu artificielles. Appuyer sur un bouton pour donner un "choc" à une prétendue "victime" dont on n'obtient pas de réaction, puisqu'on ne la voit ni ne l'entend, peut laisser à penser au sujet que la situation n'est pas dangereuse et qu'il lui est permis de donner une réponse agressive. Cependant, certaines expériences tendent à valider ce type de mesurage. Par exemple, Hartmann (1969) a travaillé avec des délinquants juvéniles que l'on irritait ou non avant de leur montrer soit un film violent, soit un film neutre. Il a obtenu le résultat habituel qui veut que les sujets exposés au film violent délivraient plus de chocs, qu'ils aient été ou non mis en colère. Il a cependant remarqué que ceux de ses sujets ayant vu des histoires plus

violentes délivraient plus de chocs que ne le faisaient les autres garçons. Le même type d'observation fut faite par Wolf et Baron (1971) sur les étudiants mâles d'un collège et des hommes dangereux détenus dans une prison à sécurité maximale. Après leur avoir présenté un modèle vivant, ils découvrirent comme ils s'y attendaient, que tous les sujets qui avaient vu un modèle agressif délivraient des chocs plus forts que ceux qui avaient vu un modèle non agressif. Cependant, ils découvrirent également que les prisonniers délivraient plus de chocs que les étudiants du collège. En matière d'incitation, les expériences types faites sur le terrain éliminent quelques-uns des désavantages des expériences en laboratoire puisqu'elles sont menées dans des conditions plus naturelles avec des types de mesure correspondant plus à la vie réelle.

Steuer, Applefield et Smith (1971), par exemple, ont travaillé avec des enfants d'âge pré-scolaire dans un jardin d'enfants. Ils ont mesuré l'agressivité physique que les enfants manifestaient les uns envers les autres. Ils choisirent des groupes de deux enfants, ayant en commun le temps qu'ils passaient à regarder la télévision chez eux. Après une période de base comprenant dix sessions, ils séparèrent les paires et pendant onze jours un enfant de chaque paire regarda un dessin animé violent tandis que l'autre regardait une émission de télévision non violente. Ils démontrèrent que, à la fin des onze jours, une différence significative était apparue entre les deux groupes, les enfants ayant été exposés au dessin animé violent émettant une fréquence plus haute de comportement agressif que ceux ayant assisté aux émissions neutres.

Stein et Friedrich (1972) firent à leur tour des observations sur des enfants en âge pré-scolaire dans une école maternelle, à la fois pendant les récréations et dans les salles de classe. Après une étude sur une période de base de trois semaines, les sujets furent exposés pendant quatre semaines soit à des émissions de télévision violentes (Batman ou Superman), soit à des émissions de télévision neutres (sportives par exemple), ou encore à des émissions de type social (le voisinage de M. Roger) puis l'observation continua sur une période de deux semaines. Les résultats montrèrent que les enfants qui avaient assisté aux émissions violentes avaient une forte tendance à agir de façon agressive, et que cet effet se prolongeait au-delà de la période de deux semaines d'observation qui suivait les émissions. Cependant, cet effet n'apparaissait que chez les enfants dont le niveau d'agressivité était à l'origine supérieur à la moyenne.

Feshbach et Singer (1971) firent une découverte inverse. Leur expérience portait sur des garçons de 13 ans dans plusieurs institutions. Les expérimentateurs s'arrangèrent pour contrôler les programmes de télévision des garçons sur une période de six semaines, de telle façon qu'ils aient soit un régime d'émissions jugées violentes (Bonanza, I Spy, The Rifleman, Les Intouchables), ou un régime d'émissions jugées non violentes (Andy Williams, Gomer Pyle, Petticoat Junction). Un certain nombre de mesures furent prises, notamment une évaluation quotidienne des différentes manifestations physiques de l'agressivité, des questionnaires, des tests projectifs, et ainsi de suite. Il ressortait des résultats que les garçons soumis au régime de télévision non agressive étaient moins agressifs que ceux exposés au régime de télévision agressive. Quelques unes des difficultés de cette étude ont été discutées dans l'appendice B. Cependant, ces résultats contredisent la plupart de ceux obtenus dans des études parallèles, et sont à leur tour contredits dans deux répliques de cette étude (Wells 1972; Parke et alii, 1972).

La recherche théorique type sur l'incitation étudie les corrélations entre certaines mesures d'exposition à la violence télévisée ou à une préférence pour les programmes violents, et certaines mesures d'agressivité. Cette dernière comprenant une auto-évaluation, des évaluations par ses proches, professeurs ou parents, et ainsi de suite.

Quelques études plus anciennes établissaient un rapport entre le fait que les sujets disposent d'une télévision et leur agressivité. Ces études s'attachaient au fait de disposer d'une télévision et non pas au temps passé à la regarder ou à la quantité de violence diffusée. Une expérience, celle de Himmelweit et alii (1958) aboutissait à un taux d'agressivité évalué par les parents et les professeurs, égaux entre les enfants ayant la télévision chez eux et ceux ne l'ayant pas. Cependant, une

autre expérience faite par Schramm, Lyle et Parker (1961) avait démontré que dans un groupe d'enfants l'agressivité était plus développée chez ceux des enfants regardant beaucoup la télévision et lisant peu, que chez les enfants regardant peu la télévision et lisant beaucoup. Mais cela ne s'applique pas à tous les groupes d'enfants. Cependant, les auteurs en concluaient que la télévision pouvait stimuler l'agressivité chez les sujets déjà frustrés. Il faudrait cependant rappeler que ces études ont été menées à une époque où la quantité de violence montrée à la télévision était encore peu élevée entre 17% et 60% des émissions (Liebert 1974). Plus récemment, McIntyre et Teevan (1972) comparèrent chez 2,300 étudiants d'école secondaire juniors et seniors la liste de leurs programmes favoris avec ce que les sujets disaient d'eux-mêmes sur leurs comportements déviants. Ils découvrirent une relation manifeste et significative montrant que plus l'émission préférée était violente, plus le comportement était déviant et plus la tendance à approuver le comportement déviant était grande. Cependant, la corrélation la plus élevée était de l'ordre de 16. Dans une autre étude, Robinson et Bachman (1972) comparaient le nombre d'heures passées devant la télévision ainsi que le taux d'agressivité des émissions favorites avec les comptes rendus sur leur propre agressivité de quelque 1,500 adolescents plus âgés. Les résultats montraient une tendance à plus d'agressivité chez ceux qui préféraient les émissions de télévision violentes. Les auteurs en conclurent que la violence à la télévision facilite et renforce la violence chez les sujets où elle est déjà élevée.

Dominick et Greenberg (1972) ont comparé le taux d'exposition à la violence télévisée avec ce que les enfants disaient de leur degré d'approbation de la violence et de leur volonté de l'utiliser, dans une expérience faite sur 454 garçons de la 4ème à la 6ème année. Ils en déduisirent qu'une exposition élevée à la violence à la télévision va de pair avec une plus grande approbation de la violence et une plus grande volonté de l'utiliser dans la vie réelle. McLeod, Atkin et Chaffee (1972) en étudiant des adolescents, mesurèrent la quantité de violence regardée à la télévision, ce qu'ils disaient de leurs tendances agressives et les comptes rendus sur l'agressivité faits par d'autres. Ils découvrirent une corrélation manifeste et significative entre le fait de voir de la violence et ce que les adolescents disaient de leur comportement agressif, la corrélation moyenne étant de l'ordre de plus de 31. Une étude importante s'est intéressée à la relation entre l'exposition à la violence à la télévision et le comportement agressif sur une longue période (Lefkowitz, Eron, Walder et Huesmann, 1972). Dans une étude préalable portant sur 875 garçons de troisième année, ils avaient établi la relation manifeste et significative habituelle entre la dose d'agressivité évaluée par les proches. Dans une étude postérieure de 10 ans avec 211 des garçons et 216 des filles utilisés à l'origine, qui étaient maintenant en 13ème année, ils aboutirent à des résultats similaires. Pour ce qui est des filles, la seule relation significative s'établissait entre l'agressivité en troisième année et l'agressivité en 13ème année. Cependant, chez les garçons une corrélation significative s'établissait également entre la violence visionnée en troisième année et le comportement agressif qu'ils manifestaient en 13ème année; cela établissait une relation significative couvrant une période de dix ans. Partant de leur analyse de ces relations et en utilisant les relations en croix (figure 1.), ils conclurent qu'il existait une relation causale entre la violence vue à la télévision en troisième année et l'agressivité dans le comportement en 13ème année.

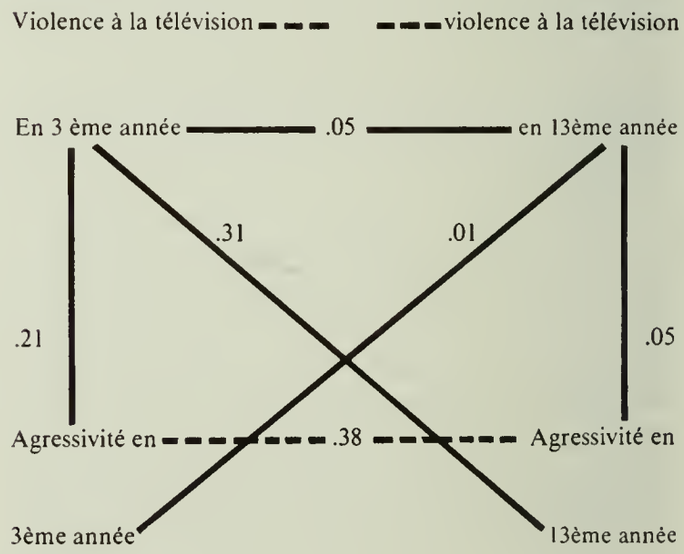

Figure 1: relations en croix Etude portant sur 211 garçons Lefkowitz, et alii, 1972

Le consensus qui se dégage de ce type de recherche, ajouté à celui des recherches en laboratoire et sur le terrain, montre clairement la relation qui existe entre le spectacle de la violence à la télévision et le comportement agressif. Les études sur sondages ont été menées sur de larges éventails de sujets évoluant dans leur milieu naturel, regardant naturellement des vraies émissions de télévision. Il reste cependant à en déduire une relation de cause à effet. Il se peut que l'exposition à la violence télévisée soit cause d'agressivité; il est également possible, comme le soutiennent certaines études sur sondages, qu'une tendance à se comporter de façon agressive pousse certaines personnes à rechercher plus de spectacles télévisés violents; il reste également possible que quelques variables non déterminées interviennent dans les relations observées. Par exemple, il est possible que l'attitude de la famille envers l'agressivité puisse, si elle ne la combat pas, influencer à la fois le nombre d'émissions violentes regardées et le comportement agressif.

Certains chercheurs se sont intéressés de près au problème de la causalité. Lefkowitz et alii (1972) ont examiné les schémas de leurs corrélations dans toute leur complexité, et en ont déduit que le spectacle de violence à la télévision était une cause à long terme de l'agressivité. Une autre approche a consisté à éliminer les effets d'autres variables pouvant affecter la relation pour savoir si les effets restaient les mêmes en l'absence d'autres effets variables. Des chercheurs tels que McLeod, Atkin et Chaffee (1972) ont fait cette expérience en supprimant des variables telles que le temps total de vision, le statut socio-économique, les résultats scolaires, le type de punition utilisé par les parents, l'affection parentale, l'étude perçue de l'agressivité, et ainsi de suite. Les résultats ont montré que les relations entre la violence vue à la télévision et l'agressivité restaient manifestes et significatives, et dans de nombreux cas, inchangées, Chaffee et McLeod (1971) ont aussi analysé le développement d'une causalité possible en analysant les hypothèses secondaires, y compris le rôle de variables intermédiaires qui pourraient être la cause de la relation. Ils ont également conclu à partir de cette analyse que la causalité fonctionnait dans le sens spectacle violent à la télévision comportement agressif, plutôt que dans le sens inverse.

En résumé et bien qu'il soit impossible d'écarter totalement les autres hypothèses, celle selon laquelle le spectacle de la violence à la télévision se traduit par un comportement agressif chez le spectacteur est corroborée par un nombre considérable d'éléments. Toutefois, si cette hypothèse est exacte, le spectacle de la violence à la télévision rentre pour au moins 10% dans l'évolution du comportement agressif.

Conclusion

S'il y a une chose que les psychologues ont largement, adéquatement, et plusieurs fois démontrée ces dernières années, c'est bien que les individus imitent les comportements qu'ils ont vu adopter par d'autres, sans se soucier de savoir si ce comportement se manifestait dans des situations de vie réelle ou dans des situations fictives. Cela est vrai à la fois pour les enfants et pour les adultes, bien qu'il soit probablement vrai également que plus l'individu est jeune et plus il est porté à imiter. Non seulement les enfant imitent ce qu'ils voient, mais ils sont aussi très enclins à imiter un comportement associé à un sentiment violent, un comportement agressif ou blessant par exemple. Le nombre des études sur ce problème dans les 15 dernières années est aussi impressionnant que les résultats obtenus. Des enfants de classe moyenne honnêtes et responsables, mis en présence d'une situation dans laquelle quelqu'un d'autre adopte ou copie un comportement blessant, reprennent ce comportement à leur compte. La variété des situations que les chercheurs ont utilisées pour vérifier ce phénomène est infinie. Par exemple, des enfants qui regardaient chaque jour vingt minutes de Batman et de Superman pendant une période de quatre semaines, et qui étaient par la suite observés dans leur milieu scolaire naturel, comparés à des enfants assignés à un programme quotidien d'émissions telles que "Le voisinage de M. Roger", se montraient plus grossiers et beaucoup plus agressifs dans leur façon de se comporter pendant leurs jeux. Il est vrai qu'il n'existe pas d'étude montrant que des enfants exposés à un régime de violence par les médias descendent dans la rue et volent, estropient ou tuent. Mais il semble probable que le fait de

pousser, de bousculer et de frapper les camarades de jeux dans le but d'obtenir des objets qu'un enfant désire, entre dans le même ordre d'idées que le fait de battre des étrangers pour prendre leur argent ou leurs biens. La similitude suffit à nous mettre très mal à l'aise quant à l'avenir de certains de nos enfants qui assistent à de fortes doses de comportements anti-sociaux sur leurs écrans de télévision. Ceux qui sont aujourd'hui les brutes sur les terrains de jeux et ils sont probablement aidés à l'être par le spectacle de la violence dans les médias pourraient très facilement être les criminels de demain.

Tous les enfants qui assistent à des scènes violentes à la télévision ou dans les films n'en deviennent pas pour autant plus agressifs. Un nombre surprenant d'enfants de foyers respectables et honnêtes le deviennent; mais quelques autres y échappent. Il semble qu'il y ait des parents qui réussissent à protéger leurs enfants contre les effets pernicieux de la violence dans les médias. Les psychologues ont quelques idées sur la façon dont ces parents réussissent à immuniser leurs enfants. Ils travaillent activement à développer un comportement pro-social; par l'exemple et par l'enseignement direct, ils insufflent à leurs enfants des notions de souci à l'égard des autres, de partage et d'assistance, et leur apprennent à toujours faire attention aux conséquences que leurs comportements pourraient avoir sur les autres. Ils encouragent la coopération et découragent la compétition destructive. Ils désapprouvent activement les comportements violents et destructifs, et, en présence de tels comportements, ils essaient de montrer en quoi c'est un échec. Et ils s'attardent de toute façon sur les conséquences malheureuses d'un tel comportement pour la victime. Par-dessus tout, ils n'adoptent pas eux-mêmes de comportements agressifs. Ils sont un exemple pour leurs enfants du fait qu'il est possible d'agir avec succès dans la vie sans s'imposer aux autres par la force. Cette tâche n'est pas facile, surtout dans le monde d'aujourd'hui. Et, malheureusement, il semble que peu de parents essaient de l'entreprendre. Un psychologue a écrit: "De nombreux changements sont intervenus dans les méthodes d'éducation des enfants en particulier depuis la seconde guerre mondiale . . . mais ils peuvent être résumés en une seule phrase: les enfants étaient, autrefois, élevés par leurs parents. Il n'y a pas si longtemps, la famille au sens large était la règle. Les tantes, les oncles, les grands-parents, les cousins plus âgés et les frères et soeurs, étaient tous engagés dans l'éducation d'un enfant. Ils assumaient tous la responsabilité du bien-être, moral et autres de cet enfant. Si une personne ne s'acquittait pas du travail, une autre était là pour prendre sa place. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. La famille s'est rétrécie à la mère et au père". Et s'ils ne font pas leur travail - et ils sont malheureusement nombreux dans ce cas – il n'y a plus personne pour les remplacer. L'école ne le fait pas et ne doit pas le faire. L'église qui jouait autrefois un rôle important dans l'élaboration des valeurs morales des enfants n'a plus aujourd'hui l'influence qu'elle avait. Si les enfants ne passent plus leur temps avec leurs parents à apprendre les valeurs qui délivraient le monde de cette destruction violente et inconsciente à laquelle nous assistons aujourd'hui, s'ils ne les apprennent plus à l'école ou dans le cadre d'un système religieux, où donc passent-ils leur temps et où apprennent-ils la nature de ce monde? La réponse est qu'ils passent une grande partie de leur temps en face d'un poste de télévision. Les enfants de deuxième année passent une moyenne de 17 heures par semaine à regarder la télévision, et ce chiffre grimpe à 28 heures par semaine pour les enfants de 6ème année. Les enfants les plus intelligents, élevés dans les foyers économiquement plus favorisés, passent plus de temps à regarder la télévision que les enfants ayant un coefficient intellectuel inférieur, élevés dans un milieu social moins favorisé.

Quand un enfant atteint ses 16 ans, il a passé 12 à 15,000 heures à regarder la télévision, soit l'équivalent de 15 à 20 mois, 24 heures par jour assis en face d'un écran de télévision. Car c'est là que les enfants reçoivent l'essentiel de leur formation sur la façon de se comporter avec le monde dans lequel ils grandissent. Et quand on regarde ce qu'ils voient sur l'écran de télévision, on ne peut que réagir par un sentiment d'horreur et un pressentiment effrayant. Evidemment, il ne serait pas juste de reporter tous les problèmes de la société d'aujourd'hui entièrement ou même pour une large part sur l'industrie de la télévision. Leurs sources sont en grande partie ailleurs. Il serait par

ailleurs difficile d'entreprendre une reconstruction complète de la société. Il serait beaucoup plus facile, par contre, de prendre conscience du fait que de nombreux parents ont laissé la télévision faire la plupart de leur travail. Et la télévision ne fait pas un très bon travail. Nous devons profiter de ses possibilités pour produire des citoyens responsables, au lieu de la laisser contribuer à la création de citoyens irresponsables. La télévision pourrait être une source extraordinaire de bien dans un monde qui en a certainement besoin. Elle a déjà fait beaucoup en élargissant les horizons des enfants, en les aidant à développer leur créativité, en leur donnant accès à un monde dont leurs parents ignoraient jusqu'à l'existence. Mais elle a également fait énormément de mal, et ce mal doit être enrayé. Il vaut mieux admettre le rôle que joue la télévision dans la vie des enfants, et essayer de faire que son influence soit constructive. On pourrait faire beaucoup. On pourrait inciter les personnes travaillant dans l'industrie des communications à produire des émissions qui encourageraient les enfants à devenir de bons citoyens. Cette production ne doit pas nécessairement être triste, ennuyeuse ou invendable. Le succès de *Sesame street* en témoigne. Même les adultes pourraient, probablement avec succès et de manière profitable, être distraits par autre chose que de la violence gratuite. Une censure devrait être introduite, du moins pour les enfants. La censure est devenue un mot péjoratif, mais c'est surtout en raison de ce qu'elle implique comme suppression sélective de l'information politique et économique, par un gouvernement qui veut se maintenir au pouvoir. La censure s'applique aux produits chimiques dangereux qui pourraient sans cela être vendus aux consommateurs au risque de graves conséquences. La même censure devrait s'appliquer à tout ce qui comporte un risque pour le bien de l'humanité. On devrait censurer au moins la télévision à laquelle les enfants sont exposés puisqu'ils n'ont pas encore appris la façon de manier l'information qu'ils reçoivent. Et on peut aussi penser qu'un grand nombre d'adultes manient plutôt mal l'information qu'ils reçoivent des médias. Ajoutons à cela que la censure qu'applique l'industrie des communications dans sa tentative de s'auto-contrôler est effrayante. Il semble que l'idée de la censure de l'industrie soit de purifier la violence qu'elle dépeint. Il s'agit là d'une approche complètement fausse. Elle laisse aux enfants l'idée qu'il n'y a rien de mal dans la violence puisqu'elle ne provoque jamais de saignement, de douleur ou de souffrance. S'il faut décrire la violence, faisons-le avec réalisme, en montrant ses conséquences dans toute leur horreur.

Appendice D

Quelques variables ayant rapport à l'évocation de l'agressivité provoquée par la violence dans les médias

Cet appendice va essayer de montrer, dans ses grandes lignes, comment la violence contenue dans les médias a pour effet de susciter un comportement agressif chez les consommmateurs. L'appendice précédent (C) tentait de montrer que la violence dans les médias pouvait susciter un comportement agressif chez le consommateur, et expliquer comment cet effet agissait, à savoir par l'imitation. Le présent appendice se propose d'étudier quelques unes des autres variables qui pourraient intervenir. Cet appendice contient deux sections, une consacrée aux variables qui contredisent les effets provoqués par la violence dans les médias, l'autre s'intéressant aux variables qui peuvent médiatiser certains de ces effets.

Quelques variables affectant les résultats des études sur la violence dans les médias

I: LES CARACTÉRISTIQUES PROPRES AU SUJET

Les différences selon le sexe ont été notées dans les études sur les effets de la violence des médias sur le comportement. En règle générale, les femmes semblent moins sensibles aux influences de la violence des médias que les hommes. Certaines études révèlent un effet significatif chez les garçons, mais pas chez les filles. Cette différence fut remarquée, par exemple, dans les études de Lefkowitz, et Alii (1972), Bandura et alii (1963) et Hicks (1965). Dans d'autres études, celles de Berkowitz et Rawlings (1963) de Mussen et Rutherford (1961), cependant la différence entre les sexes n'apparaît pas. C'est peut-être à cause de l'éducation non violente que l'on donne aux femmes, qu'elles ont moins tendance que les hommes à apprendre la violence par le biais des médias.

L'âge peut être une autre variable affectant les effets de la violence des médias sur le comportement. Bien que les effets de la violence des médias sur le comportement aient été observés dans tous les groupes d'âge étudiés, il semble que tout le monde s'entende pour dire que les adultes sont moins sensibles aux effets de la violence dans les médias que les enfants. On explique cela par l'expérience limitée que les enfants ont de la réalité et par leur incapacité relative à distinguer la fiction du réel et à évaluer précisément la réalité. On indique par ailleurs que le comportement des adultes est probablement déjà modelé, donc moins influençable, tandis que celui des enfants est en formation et qu'ils ont peu d'habitudes fortement ancrées pour se défendre contre les influences nouvelles. Quelle que soit la force apparente de ces arguments, il est également possible que les chercheurs soient aussi capables que n'importe qui d'autres d'interprétations erronées basées sur leurs expériences personnelles. Nous voulons dire par là qu'il est possible que l'argument de différences selon l'âge soit moins basé sur une preuve réelle que sur une croyance personnelle fortement enracinée que "les adultes comme moi" peuvent résister aux mauvaises influences. Les présumées différences d'âge dans la sensibilité à l'influence de la violence par les médias peuvent donc être plus apparentes que réelles.

La classe sociale peut également intervenir dans l'influence qu'a la violence des médias sur le comportement. Kniveton (1973,1974) a découvert que les effets étaient différents selon la classe sociale. Les garçons de la classe ouvrière étaient plus sensibles que ceux de la bourgeoisie à ces effets. D'après lui, les enfants ayant moins de possibilités de développer leurs propres intérêts, étaient plus susceptibles d'être influencés que les autres.

L'agressivité des consommateurs semble avoir souvent influencé les résultats des études sur les effets de la violence des médias sur le comportement. Les enfants initialement plus agressifs seront plus susceptibles que les autres de réagir. Bien qu'il ne ressorte pas de toutes les études, cet effet a été observé, par exemple, dans les recherches de Stein et Friedrich (1972), Wells (1972), et Feshbach et Singer (1971). De plus l'effet expérimental a plus de chance de se produire chez les sujets en colère que chez les sujets qui ne le sont pas (ex. Berkowitz et Rawlings 1963). Une découverte semblable de Ekman et alii (1972) soulignait que les garçons dont le visage trahissait l'approbation et la participation à une agression qu'ils regardaient dans une émission de télévision, *Les Intouchables,* avaient plus de chance de répondre violemment dans le

test qui suivait que les garçons qui manifestaient leur désagrément devant la même émission.

II – *Certaines caractéristiques du modèle* affectent les chances qu'il a d'être imité et le temps pendant lequel il le sera. En général, les modèles ayant un statut social élevé sont plus imités que les modèles ayant un statut moyen; de même les héros où les modèles hautement compétents sont plus souvent imités que les modèles qui le sont moins. De même, des commentaires critiques sur l'agression perpétrée par le modèle peuvent affecter le résultat. Par exemple, Hicks (1968), travaillant avec des enfants de 5 à 9 ans, a découvert que si, durant la projection de l'émission, un des spectateurs émettait des critiques sur l'agression commise par le modèle, l'imitation ne se manifestait pas pendant le test postérieur si le commentateur était présent. Dans une autre étude, Grusec (1973) montrait à des enfants de 5 à 10 ans un film dans lequel un modèle féminin adulte agissait distinctement de façon agressive ou neutre. Pendant la projection du film, un expérimentateur faisait des remarques positives, critiques ou neutres sur le comportement du modèle. Pendant le test qui suivit, les enfants de 5 ans imitèrent les actions agressives ou neutres, sans tenir compte des évaluations du commentateur; dans le cas des enfants de 10 ans par contre, l'imitation portait plus sur ce qui avait été commenté comme étant positif ou neutre que sur ce qui avait été commenté comme étant négatif.

La ressemblance avec le modèle, dans l'ensemble, incitait plus à l'imitation que si le modèle avait été différent, adulte par exemple. Hicks (1966), travaillant avec des enfants de 3 à 6 ans, a découvert que les sujets qui étaient exposés à des films agressifs montraient plus de tendance à imiter l'agressivité qu'à la contrôler. Cependant un modèle du même âge était nettement plus imité que ne l'était un modèle mâle adulte ou que ne l'était un modèle du même âge féminin.

Les caractéristiques de la victime ont aussi influencé l'effet d'imitation. Hartman (1969) utilisait des sujets qui avaient été mis en colère et des sujets qui ne l'étaient pas; il leur montrait un film insistant soit sur la douleur de la victime, soit sur l'agression qui y contribue. Comme d'habitude, il trouva que le film de type agressif amenait les sujets à délivrer plus de chocs "à la victime" et que les sujets fâchés avaient tendance à délivrer encore plus de chocs que les sujets non fâchés. Cependant, il découvrit également que les sujets fâchés qui voyaient dans le film la douleur de la victime, devenaient plus agressifs que ceux qui avaient vu l'agression qui en était la cause, alors que l'inverse était observé dans le cas des sujets qui n'avaient pas été fâchés.

Les conséquences pour le modèle ou, comme on l'a appelé, le renforcement de substitution, se sont révélées influentes dans les résultats des études sur les effets de la violence dans les médias sur le comportement agressif. Bandura, Ross et Ross (1961) présentaient à des enfants un film dans lequel un garçon, Rocky, s'emparait des jouets d'un autre garçon, Johnny, et l'agressait d'un tas d'autres façons. Une partie des enfants voyaient ensuite Rocky être récompensé en recevant les jouets et des bonbons, tandis que les autres enfants le voyaient se faire punir, battre et chasser par Johnny. Dans le test qui suivait et qui consistait en une observation de vingt minutes de jeux avec d'autres enfants, ceux qui avaient vu l'agresseur récompensé l'imitaient de manière notablement plus agressive que ceux qui l'avaient vu se faire battre. Bandura, Ross et Ross (1963) dans une étude dont nous parlerons plus loin, et Bandura (1965a) ont obtenu des résultats semblables. Cependant, Bandura fait remarquer que même dans le cas où le modèle est puni, le comportement agressif est appris par celui qui le voit. Ce comportement appris peut ne pas se manifester immédiatement, dépendant pour cela des conditions de renforcement, mais peut toujours réapparaître si des circonstances ultérieures le favorisent. Une autre étude par Albert (1967) découvrit que la sur-répression, telle qu'elle avait été mesurée par le test de Rosenzweig, Picture Frustration, augmentait après que les enfants aient assisté à un film dans lequel Hopalong Cassidy attaquait avec succès. A ce propos, il est intéressant de noter que, dans de nombreux films, le méchant attaque pour ensuite être puni par le héros du film, cette punition étant souvent violente. Ce qui précède, suggère que le spectateur peut apprendre les deux formes d'agression.

Le contexte dans lequel se manifeste le comportement peut aussi modifier le résultat des études.

L'éventualité du renforcement dominant quand le sujet a la possibilité de répondre après avoir vu une scène de violence filmée, en est un exemple flagrant. Ce phénomène est illustré dans l'étude de Bandura, Ross et Ross (1963c). Les personnes présentes pendant le test qui suit sont un des aspects de ce phénomène. Martin, Gelfand et Hartmann (1971) ont découvert que, après avoir été mis en présence d'un modèle agressif, des enfants dans une situation de jeux montraient beaucoup moins de signes d'agressivité en présence d'un adulte. Par contre, en présence de l'un de leurs semblables, le taux d'agressivité augmentait.

L'interprétation ou la signification du comportement agressif affecte ses chances d'être imité. Les trois études qui suivent ont toutes utilisé le combat professionnel extrait du film "*Champion*" dans lequel le héros se fait battre. Berkowitz et Alioto (1973) ont montré que les sujets en colère manifestaient plus d'agressivité à la suite de ce film si on leur avait dit auparavant qu'il s'agissait d'une véritable revanche, que si on leur avait dit qu'il s'agissait d'un match professionnel ou encore d'un match fictif. Geen et Stonner (1974) ont démontré que les sujets délivraient plus de "chocs", que leur tension augmentait et qu'ils s'avouaient eux-mêmes moins calmes, si, avant de voir le film, on leur avait dit qu'il illustrait une vengeance que quand on leur avait dit qu'il s'agissait d'un combat professionnel, ou encore si on ne leur avait rien dit. Geen et Rakosky (1973) ont démontré que les sujets manifestaient moins de GSR durant le film si on leur avait dit qu'il était fictif que si on leur avait dit qu'il s'agissait d'un combat professionnel ou d'une revanche. Dans une autre étude Feshbach et Feshbach (1973) ont montré à des enfants l'enregistrement vidéo d'une manifestation sur un campus. Les enfants auxquels on avait dit qu'il s'agissait d'un reportage et d'un événement réel, étaient plus agressifs que les enfants auxquels on avait dit qu'il s'agissait d'un film hollywoodien.

Le réalisme de la présentation dans les médias, tel qu'il est perçu par le consommateur, s'est avéré produire des effets similaires. Hapkiewicz et Stone (1973) ont montré à des garçons de 6 à 10 ans un film réaliste violent, un dessin animé agressif, ou un film passif. Ils ont découvert que le film réaliste conduisait à une plus grande agressivité dans le jeu que les autres films, et qu'il n'y avait par contre aucune différence entre les deux autres types de film. Bandura, Ross et Ross (1963b) ont découvert qu'un modèle adulte réel suscitait plus de tendance à imiter son agressivité que ne le faisait un modèle de dessin animé, bien que l'agressivité imitée à la suite de ce dernier soit supérieure à celle relevée dans le groupe de contrôle. Noble (1973) a montré que les enfants, entre 5 et 7 ans, avaient des jeux plus destructifs après avoir vu des agressions réelles filmées que ceux ayant vu des agressions filmées présentées de façon stylistique. Il semble que l'effet de réalisme agisse plus avec les enfants plus âgés qu'avec les plus jeunes. On dit que les enfants plus jeunes font mal la distinction entre la réalité et la fiction et qu'ils sont surtout influencés par la quantité d'agression montrée. Cette affirmation pourrait avoir quelque rapport avec les effets des informations sur les adultes. Les informations sont présentées comme un tableau de la réalité. Il se peut que la présentation des événements violents ait le même effet sur les adultes que les contenus violents fictifs ont sur les enfants.

La justification de l'agression telle qu'elle est présentée avec la violence filmée affecte également la tendance à l'imitation. Cette variable a fait l'objet de nombreuses études du laboratoire Berkowitz. Berkowitz (1965b) et Berkowitz et Rawlings (1963) montrèrent le film du combat professionnel à des sujets en colère. On dit à la moitié d'entre eux que la victime était méchante et méritait d'être battue; on développa chez l'autre moitié de la sympathie envers la victime. Les sujets qui croyaient l'action justifiée, délivrèrent "plus de chocs" envers le complice qui les avait auparavant mis en colère. Berkowitz en conclut que les présentations des médias où le méchant reçoit pour sa méchanceté une punition physique comportent certains dangers. Bien qu'il puisse sembler socialement juste ou souhaitable que le méchant dans un film reçoive ce qu'il mérite, cela ne devrait pas se traduire par une agression physique. Si les peines qu'il encourt prennent la forme d'une agression physique, un individu frustré pourrait être incité à entreprendre, contre une autre personne, ce qu'il croit être une action violente justifiée.

Quelques variables ayant une influence sur le processus d'apprentissage par observation de la violence véhiculée par les médias

L'imitation ou la conformité à un modèle jouent sans doute un rôle essentiel dans la façon dont les médias influent sur le comportement, mais elles ne sont pas les seules, et d'autres contribuent à cette influence. C'est l'initiation d'un modèle qui a été le processus le plus étudié jusqu'à maintenant dans ce texte lorsqu'il s'agissait de savoir de quelle façon s'imposait l'influence des médias; dans la présente partie, on étudiera quelques autres facteurs contribuant à cette influence.

L'environnement habituellement associé à l'exposition des sujets aux médias a certainement un effet important sur le processus d'apprentissage qu'il déclenche. La plupart des consommateurs sont exposés aux messages des médias dans des conditions très favorables à l'apprentissage par observation. La plupart des gens en effet absorbent les messages des médias dans le confort de leur foyer, au moment où ils sont sans doute le plus détendus et le plus susceptibles d'ingérer facilement la matière proposée à leur observation, au moment où ils jouissent le moins de leurs moyens défensifs et critiques normaux. Les sujets sont souvent en train de *manger* au moment où ils sont exposés au contenu des médias: par exemple, lorsqu'ils lisent le journal en prenant leur petit déjeuner ou lorsqu'ils croquent des chips en regardant la télévision. C'est à la maison que la plupart des sujets reçoivent les messages des médias, et les *interrelations familiales* peuvent renforcer le processus d'apprentissage. Ainsi, les médias peuvent donner aux parents un matériau qu'ils transmettront à leurs enfants sous forme d'instruction, et les enfants de leur côté peuvent interpréter les réactions positives, neutres ou inexistantes de leurs parents comme une approbation du message que leur transmettent les médias. La simple présence des interrelations familiales, qu'elles soient explicites ou implicites, autour des messages des médias peut facilement contribuer à valoriser l'apprentissage. *Le réalisme* très implicite des messages des médias, qui joue certainement un grand rôle dans le choix fait par les différentes catégories d'âges contribue sans doute lui aussi à valoriser l'apprentissage subi. Pour les enfants, la télévision, qui est leur principal accès aux médias, ressemble à une représentation photographique de la réalité, et cette apparence est rehaussée par la technique de la couleur. La qualité de la représentation impose sans aucun doute à l'enfant l'idée qu'il se trouve devant la réalité elle-même. Pour l'adulte, qui sait qu'une bonne partie du message télévisé n'est que fiction, et que les personnages qu'il voit sont des acteurs, l'accès aux médias se fait souvent par l'intermédiaire des informations, des journaux ou d'articles écrits manifestement par des experts.

L'esprit adulte distingue facilement ce genre de message des messages fictionnels, et est par conséquent conscient que la réalité lui est seulement représentée. La plupart des classes d'âges semblent choisir des messages qu'elles perçoivent comme reflétant particulièrement bien la réalité; on l'a déjà vu au début du présent appendice lorsqu'il s'agissait de faire saisir le processus d'apprentissage des comportements à partir du contenu des médias.

Les facteurs *culturels* ont probablement une influence sur l'apprentissage de l'agressivité à partir des médias. Journalistes et commentateurs de radio et de télévision, comme d'ailleurs le reste de la société peuvent facilement se persuader que la violence et l'agressivité sont rentables. L'industrie cinématographique, la télévision, la radio et les journaux ont les uns et les autres imposé cette idée au public, qui la leur a renvoyée après l'avoir assimilée (Larsen 1968). La conséquence, c'est que les médias ne sont que trop enclins à mettre en relief toutes sortes de faits divers violents, en prétendant hypocritement qu'ils constituent l'actualité et que leur sensationnel en fait matière à nouvelles. Il est peu surprenant dans ces conditions que de nombreux groupes militants aient vite appris que la meilleure façon de s'assurer une publicité gratuite est d'attirer l'attention du public sur les causes qu'ils défendent et d'organiser des actions violentes ou destructives. Ainsi, les médias ont créé, nourri et encouragé toute une sous-culture dans laquelle la violence et la destruction, ou tout au moins les manifestations et la contestation, sont devenues presque un mode de vie. A cela s'ajoutent certaines conséquences du processus d'urbanisation que connaît notre société. Au fur et à

mesure qu'augmente le taux d'urbanisation et que s'accroissent les villes, les individus perdent le sens de leur singularité, de leur importance: chacun, chaque jour, rencontre des foules de gens qui ne se distinguent en rien de lui-même. Pour la plupart des citadins, la meilleure façon de se sentir un peu différent ou un peu important est encore d'avoir accès aux médias, ce qui est possible et même facile si on commet quelques actes "sensationnels". Ainsi, le choix fait par le personnel des médias de diffuser des messages remplis de violence, en particulier dans les reportages sur l'actualité, peut contribuer directement à encourager et à renforcer les comportements antisociaux d'individus ou de groupes. Cela ne se limite ni à la contestation, ni aux manifestations. C'est aussi évident dans le monde du sport. Le personnel des médias désapprouve sans doute autant que tout autre groupe social la violence dans le sport. Et pourtant, c'est sans doute lui qui attire le plus l'attention des spectateurs sur la violence des sports et, ce faisant, contribue à son universalité en incitant à l'imiter, et la récompense directement en lui ménageant cette attention du public qui, à long terme, fait la fortune des individus, des équipes et des sports et qui impose la violence au monde des sports. Cela veut dire qu'il semble possible qu'en montant en épingle dans les bulletins d'information les comportements ou les sports violents, on encourage à la fois l'imitation de la violence par d'autres sujets et sa répétition par les mêmes, en lui assurant une récompense sous forme d'avantages économiques et de publicité.

Certains facteurs *institutionnels* sont probablement influencés par les messages des médias. On en présentera ici deux seulement. Le crime organisé a longtemps été un facteur de violence dans la société. Il est pour le moins douteux que les médias aient contribué à tarir cette source de violence. Il se peut, comme semble le penser le personnel des médias, qu'en soumettant le crime organisé à l'examen du public, on en réduise la puissance. Il peut être tout aussi vrai que la description du crime organisé faite par les médias contribue surtout à valoriser les activités criminelles. D'un côté, il est possible que des films comme le *Parrain* entraînent une espèce de sympathie pour le crime organisé en faisant de lui la victime d'une société répressive et injuste, ce qui peut revaloriser son image et inciter par conséquent à imiter ses actes. (Bramel et alii, 1968; Hartmann 1965). D'un autre côté, il est aussi possible qu'en projetant aux consommateurs des médias l'image d'un "milieu" tout-puissant et terrifiant, contre lequel le citoyen moyen n'a que peu de moyens de défense, on fasse naître chez lui une peur assez grande pour le rendre encore plus sensible à la force et à l'intimidation exercées par les criminels, et on crée ainsi chez certains débutants un sentiment de puissance et un goût plus vif pour les comportements criminels. En même temps, il est possible que les efforts effectués par la police pour faire respecter la loi et l'ordre dans la société souffrent des messages actuels des médias. Les policiers, même s'ils sont présentés comme les "bons", sont souvent caractérisés par un comportement brutal. C'est plus particulièrement évident dans les informations, peut-être parce que le personnel des médias estime devoir se montrer particulièrement attentif à tout excès de zèle de la part de la police.

La publicité faite aux brutalités policières a eu entre autres pour conséquences de développer chez beaucoup de gens une vision assez négative de la police. La rupture des liens de respect entre le citoyen et la police peut facilement devenir réciproque. Un comportement méprisant chez les policiers entraîne presque toujours une attitude aussi méprisante chez les citoyens, et cela non seulement à l'égard de la police, mais aussi à l'égard de la loi qu'elle est censée faire respecter. En outre, l'agressivité attribuée par les médias à la police est peut-être plus susceptible d'entraîner des conduites d'imitation chez les consommateurs des médias que celle qui peut caractériser d'autres catégories de citoyens. En effet, les policiers, même lorsqu'on les montre en train d'accomplir des actes de violence, n'en restent pas moins les "bons" dont le comportement est non seulement récompensé financièrement, mais encore sanctionné par la société.

On connaît de nombreuses sources *psychologiques* de violence et d'agressivité qui peuvent être influencées par les messages des médias. On ne peut en mentionner ici que quelques unes, et brièvement.

La frustration est bien connue comme facteur

psychologique important de l'agressivité (Dollard et alii, 1939). Le consommateur de médias moyen, c'est le citoyen moyen. Mais ce consommateur de médias se voit imposer une vision extrêmement faussée du monde dans lequel il vit. On lui montre un monde dans lequel les individus moyens vivent entourés de richesse, sans souci d'argent, et jouissent d'une grande liberté de voyager et de cultiver des relations inter-personnelles stimulantes et inédites, tout en ayant souvent l'occasion d'être violents et la perspective de riches récompenses. L'illusion qui en résulte concernant ce à quoi il croit avoir droit dans sa propre vie, et qui est si différent de ce qu'il a en réalité, doit laisser un goût amer et fort de frustration permanente chez bien des consommateurs des médias. Les illusions et les frustrations nourries par l'exposition à ce genre de modèle imposé par les médias peuvent très bien jouer un rôle dans le processus qui a conduit à la psychologie inflationniste actuelle. Et sans doute les réactions nécessaires des employeurs aux revendications de salaires contribuent notablement aux frustrations des citoyens.

La peur est peut-être une source moins connue d'agressivité. Il s'agit là d'une motivation qui, en devenant associée à une menace, tend à intensifier cette menace. La crainte de l'agression est peut-être le type de peur enseigné le plus fréquemment et avec le plus d'insistance: les parents exigent la soumission, interdisent de frapper autrui, et imposent la politesse, en particulier à l'égard des adultes; les enseignants interdisent le bruit et l'agitation, et enseignent que l'agressivité est le pire fléau de l'humanité; les médias font valoir que chacun se trouve chaque jour en danger d'être confronté à un acte de violence, et risque aussi de devenir lui-même violent. Les agressions sont par conséquent de plus en plus redoutées, ce qui ne sert qu'à accroître l'intensité de l'impression ressentie lors d'une agression. Si, alors, l'agression est empruntée à d'autres sources, comme par exemple l'imitation, l'intensité de la réaction agressive peut en être accrue, à cause de la peur même à laquelle elle renvoie.

L'apprentissage de l'agressivité peut revêtir un certain nombre de formes, y compris la conformité à un modèle ou l'imitation, comme on l'a vu un peu partout dans ce mémoire, la récompense directe ou l'encouragement, dont il était question plus haut dans la présente section du présent appendice, l'encouragement indirect ou substitutif comme on va le voir dans la dernière section du présent appendice, et l'apprentissage physique d'une méthode destinée à arriver à une fin donnée par la violence, cette fin pouvant être un détournement d'avion ou un hold-up dans une banque. L'apprentissage est le moyen psychologique par lequel les médias peuvent diffuser l'agression et la violence comme une épidémie. Les épidémies de contestation et de manifestations de détournements d'avion, de chantage à la bombe et de conflits économiques correspondent souvent en réalité à des périodes de présentation accrue de ce genre d'événements par les médias, en particulier d'information. On a été jusqu'à dire que si nous inaugurons peut-être une époque d'attentats et de terrorisme épidémiques à l'échelle internationale, cela est peut-être en partie dû à la publicité assurée à ces actes par les médias et à l'apprentissage des techniques qu'ils mettent en jeu. Il y a encore au moins un facteur psychologique dans lequel les médias jouent probablement un rôle important, et qui devrait être mentionné ici. On a souvent remarqué, dans des situations nombreuses et différentes, que la *soumission* de la *victime* tend à aiguiser le sadisme d'un comportement violent. On a observé ce phénomène surtout en invoquant le comportement des gardiens des camps de concentration de la 2ème guerre mondiale envers les prisonniers les plus soumis et celui des auteurs de viol vis-à-vis des victimes qu'ils se sont choisies. L'une des leçons que donnent souvent et de façon implicite les médias impose l'idée de l'impuissance totale des victimes face à la violence. Bien des histoires font valoir implicitement que les citoyens ordinaires sont désarmés face à la violence et il est rarement question dans les bulletins d'information d'incidents au cours desquels la violence a été contrée efficacement. Le message imposé aux citoyens semble souvent affirmer qu'il faut se soumettre à la violence; ce message se traduit ainsi pour celui qui fait l'apprentissage de la violence: sa victime est sans défense et à sa merci. Voilà encore une leçon qui, une fois bien assimilée, ne fait que jeter de l'huile sur le feu.

La plupart des observations présentées ci-dessus

suggèrent des moyens de limiter les effets de la violence diffusée par les médias. Il est peut-être temps maintenant de chercher avec soin des moyens d'appliquer ces nouvelles connaissances aux médias.

Appendice E

Caractéristiques socialement positives des médias

La plus grande partie du présent mémoire est consacrée à montrer que l'exposition à la violence véhiculée par les médias, et en particulier, par la télévision, entraîne un accroissement de l'agressivité. On ne devrait cependant pas voir là une condamnation des médias en tant que tels. Nous ne désirons pas passer sous silence l'influence extrêmement positive que les médias peuvent avoir, et ont eu, sur la société. Les mêmes principes d'apprentissage et de conformité à des modèles dont on a montré les répercussions négatives et anti-sociales sur le comportement peuvent à l'inverse stimuler des comportements socialement positifs ou désirables si les modèles imposés sont appropriés.

Il serait raisonnable d'admettre que l'une des raisons pour lesquelles le déferlement de violence qui a envahi les médias n'a pas eu un effet aussi dévastateur sur la société qu'on pourrait le craindre est que les médias proposaient en même temps à l'imitation des consommateurs une quantité importante de messages socialement positifs. La plupart des scénarios, même violents, présentent une bonne dose de comportements positifs comme modèles: ces comportements mettent en valeur des qualités telles que par exemple l'esprit de coopération, le sens de l'entraide, le respect, la politesse, etc.

Le présent appendice a pour objet de présenter un certain nombre d'effets socialement positifs de l'exposition aux médias. Ceux-ci sont un moyen de distraction assez bien connu pour qu'il ne soit pas besoin d'y insister ici. On étudiera dans les trois sections suivantes les effets éducationnels et thérapeutiques des médias, ainsi que d'autres types d'apprentissage socialement positifs que les médias peuvent faciliter. Ces trois points ne seront pas discutés de façon exhaustive. L'une des tâches les plus importantes qui attend le personnel des médias devrait être de consacrer ses talents à chercher des moyens nouveaux et intéressants de présenter aux gens des comportements et des modes de vie socialement positifs.

I – FONCTION ÉDUCATIVE

Les médias ont toujours été nos principaux éducateurs. Ils fournissent à la société ses moyens de communication indirects. Tous les moyens de communication de masse, à l'exception des médias visuels, ont d'abord été conçus comme des moyens d'éducation et de communication. Il est certain que les médias mettent à la portée de personnes qui, sans eux, n'y auraient pas accès, une énorme masse d'informations. Et même dans des messages conçus à l'origine sur le mode du divertissement, on trouve bon nombre d'informations indirectes.

Les livres ont longtemps été les principaux supports éducationnels. Il n'en est pas moins certain que chacun des médias, à sa façon, peut jouer un rôle important dans le processus éducationnel global. Ball et Bogaz (1970), à partir d'un certain nombre de mesures portant sur la connaissance des différentes parties du corps, des lettres, des noms, de l'agencement des formes, des rapports, du tri et de la classification, ont montré que sur une période de six mois, les connaissances des enfants dans ces domaines augmentaient en proportion directe de leur exposition à l'émission *Sesame street*. Colton (1972) a montré que les programmes audio-visuels aidaient les enfants des maternelles dans l'apprentissage d'un concept. Des programmes scolaires entiers ont été enregistrés sur vidéo et sont utilisés au moins comme aide pédagogique. D'une façon plus large, d'énormes quantités d'informations et d'opinions sont déversées sur les consommateurs des médias par le canal de la télévision, de la radio, des journaux et des magazines.

Malheureusement, trop peu de recherches sérieuses ont été faites sur l'efficacité de l'utilisation des médias dans le processus éducationnel. C'est un fait que des stations de télévision éducative ont été mises sur pied. Elles produisent une quantité importante d'émissions éducatives destinées aux consommateurs. Néanmoins, rien ou presque rien, ne prouve que ces émissions éduquent véritablement ou qu'elles soient d'une façon ou d'une autre supérieures à d'autres moyens pédagogiques. En fait, il n'est pas certain du tout que les livres aident leurs lecteurs à apprendre quoi que ce soit. Certaines informations tendent à montrer que les chaînes de télévision éducative ont un peu moins la faveur des téléspectateurs que les programmes des chaînes privées

(Schramm, 1960). C'est là une information un peu décourageante, mais qui doit être corrigée: il est possible que la qualité de la télévision éducative, du point de vue technique, soit un peu limitée. Il se peut aussi que la programmation des chaînes de télévision éducative soit insuffisante; ou que les succès de la télévision privée soient dus à sa complaisance à satisfaire les besoins acquis de l'humanité en matière de violence; il se peut enfin que nous n'ayons simplement pas encore appris à nous servir de la télévision comme d'un instrument pédagogique. Et la même chose vaut peut-être pour les livres, les journaux et la radio.

Il est peut-être temps que l'on impose certaines conditions à la délivrance des permis d'exploitation dans le secteur des médias: on pourrait par exemple exiger qu'une partie préalablement définie des bénéfices soit consacrée à la recherche, une recherche qui serait moins intéressée par les possibilités de mise en marché d'un produit que par son influence sur le consommateur. Cette exigence aurait certainement un effet particulier puissant sur les médias prétendant avoir une vocation éducative. Si l'un de ces médias se réclamait de cette vocation pour obtenir des subventions, on pourrait très bien lui demander, dans le cadre de la protection des consommateurs, de prouver qu'il a réellement une influence pédagogique, c'est-à-dire qu'il transforme réellement d'une façon ou d'une autre le comportement de ceux qui sont exposés à ce qu'il produit. Peut-être alors serait-il possible, non seulement d'apprendre quelque chose sur la valeur respective des différents médias du point de vue de l'éducation, mais encore d'apprendre quelque chose sur l'influence que les différents messages de différents types de médias ont sur les gens. Les éducateurs, bien entendu, en tant qu'instruments de communication de masse, devraient eux aussi prouver la réalité de l'influence qu'ils ont sur leurs consommateurs étudiants, et montrer comment cette influence se manifeste.

II – USAGES THÉRAPEUTIQUES

La médecine a réalisé ses principales découvertes dans le traitement et la prévention des maladies infectieuses. L'autre grande catégorie de maladies s'ordonne autour d'un point central qui est le stress. Ces maladies là ne font que commencer à reculer devant certaines formes de traitements psychologiques, en particulier les traitements désensibilisants. La plupart d'entre elles pourraient probablement être prévenues si on disposait des techniques et des moyens appropriés. On a maintenant des raisons de croire que les médias, et plus particulièrement la télévision, pourraient constituer une technique appropriée de traitement de certaines maladies et de certaines défaillances dérivées du stress. Les études très restreintes qui ont été menées jusqu'à présent tendent à montrer qu'on pourrait obtenir des résultats intéressants en se servant à bon escient de programmes de télévision susceptibles d'émousser la sensibilité à l'angoisse, qui constitue la dimension psychologique du stress. En fait, les médias pourraient contribuer à réduire non seulement le niveau de tension générale, mais encore celui de plusieurs autres maladies et défaillances humaines.

Selon certaines études, les *comportements indésirables* ou incongrus peuvent parfois être modifiés ou atténués. Dès 1942, Chittenden en donnait l'exemple: à des enfants hyperagressifs et dominateurs fut donnée une série de représentations de marionnettes dans laquelle les personnages qui faisaient valoir l'esprit de coopération comme moyen de résoudre des conflits étaient récompensés. Tandis que ceux qui voulaient imposer des solutions brutales en subissaient des conséquences désagréables. A la suite de cette série de représentations, on put observer une atténuation du comportement indésirable des enfants. Walters et Willows (1968) ont étudié les effets de la présentation de modèles filmés soit agressifs, soit non agressifs, à des garçons de 7 à 10 ans, les uns normaux et les autres souffrant de troubles divers. Ils purent observer une augmentation des comportements d'imitation non agressifs chez les garçons normaux. Enfin, la question n'est pas encore résolue de savoir si des garçons et des filles souffrant de troubles affectifs n'auraient pas avantage à être exposés à des modèles appropriés adéquats, dans un milieu favorable.

Selon un certain nombre d'études, des conduites de *peur* ou des phobies ont été atténuées en présentant au sujet des modèles n'éprouvant pas ce sentiment. Bandura, Grusec et Menlove (1967),

avec des modèles vivants, et Bandura et Menlove (1968), avec des modèles filmés, montrèrent à des enfants qui avaient peur des chiens des sujets de leur âge jouant sans crainte avec ces animaux. Après cela, les enfants témoignaient moins de crainte à approcher et flatter les chiens. Lorsque dans une étude ultérieure on utilisa des modèles représentant plusieurs traits de similitude avec les sujets, l'effet dura plus d'un mois. Une étude du même genre fut menée par Hill, Liebert et Mott (1968). Une autre étude du laboratoire de Bandura (Bandura, Blanchard et Ritter, 1969) traitait de la phobie des serpents. Plusieurs traitements furent essayés et comparés, et l'un d'entre eux était un film représentant un modèle s'approchant sans crainte d'un serpent. Bien que ce film n'ait pas été le plus efficace des traitements essayés, il n'en avait pas moins pour résultat d'accroître la capacité des sujets à approcher les serpents, à réduire des témoignages de peur des serpents et à provoquer une attitude positive à leur égard. La plupart de ces effets durèrent au moins un mois. On doit aussi ajouter que si cette méthode de traitement n'était pas la plus efficace, elle n'en était pas moins la plus facile à mettre au point et à diffuser auprès du grand public.

Ce genre de phobie limitée et peut-être sans importance n'est pas le seul type de conduite d'angoisse à être abordé. Paulos et Davidson (1971) ont présenté un programme de télévision simulé à des enfants de 4½ à 6¾ ans qui avaient peur du dentiste. Dans le film, un garçon de 8 ans s'installait sans peur dans un fauteuil de dentiste sous le regard craintif d'une fillette de 4 ans. Peu à peu, on voyait sa crainte disparaître et, plus tard, elle-même s'installait dans le fauteuil. On put observer une diminution significative de la peur témoignée par les sujets de l'expérience. Meichenbaum (1971) montre dans ses recherches que des sujets peuvent apprendre à dominer leurs angoisses dans des situations angoissantes en se répétant certains types d'énoncés. Cette technique peut être enseignée à l'aide de modèles appropriés, y compris les modèles enregistrés. Un certain nombre d'études publiées par Quirk (1973, 1974, 1975), qui utilisait du matériel projeté sur diapositives pour traiter des troubles complexes et difficiles, pourraient bien avoir des applications directes sur les productions des médias.

Les conduites de timidité d'enfants d'âge préscolaire ont été corrigées au moyen de modèles filmés (O'Connor, 1972). Un film représentant le type de comportement qu'on attend d'un enfant à la maternelle fut tourné. Dans chaque scène, un modèle du même âge que les spectacteurs, tout d'abord exclu, regarde un groupe plongé dans une activité quelconque, se joint à lui et y est bien accueilli. Ces activités deviennent de plus en plus agitées. On put observer qu'après avoir vu ce film, des enfants témoignant d'un sentiment d'exclusion augmentaient de façon notable le nombre de leurs relations sociales, par rapport à un groupe de référence. On a de bonnes raisons de croire que certains patients chroniques des hôpitaux psychiatriques peuvent adopter un comportement socialement plus positif et adéquat si on leur projette des films bien conçus représentant ce genre de comportement (Stoller, 1967). Et la gamme des méthodes par lesquelles différents types de défaillances et de problèmes humains peuvent être atténués s'élargit régulièrement.

III – AUTRES UTILISATIONS SOCIALEMENT POSITIVES

Un certain nombre d'études ont prouvé que l'exposition à des modèles vivants ou filmés rendait les comportements plus positifs, socialement parlant. Bryan et Walbeck (1970) et Rosenhan et White (1967) ont étudié la générosité et l'altruisme. Dans leurs expériences, des enfants voyaient un modèle du même âge et du même sexe qu'eux jouer aux boules, et gagner des prix en argent. Ces modèles ou bien utilisaient ces prix de façon égoïste, ou bien de façon généreuse en les distribuant; ils prêchaient aussi les uns l'égoïsme, les autres la générosité. Lorsque, par la suite, on fit jouer une représentation par les sujets eux-mêmes, ceux qui avaient vu le modèle charitable étaient plus enclins à partager leurs prix que ceux qui avaient vu le modèle égoïste, et cela indépendamment du contenu des discours du modèle. Cela signifie que seul le comportement réel du modèle avait influencé celui des sujets. Une étude similaire faite par Stein et Bryan (1972) traitait de la maîtrise de soi, là aussi en prenant le jeu de boules pour contexte. Le modèle, qui était du même âge et du même sexe que les sujets, s'accordait à lui-même une récompense sous la

forme d'une pile de pièces de 5 sous, chaque fois qu'il faisait un beau lancer. Pour certains enfants qui servaient de sujets à l'expérience, les modèles respectaient la règle, et pour d'autres ils trichaient. Les modèles parlaient aussi en faveur du respect de la règle ou de sa transgression. Par la suite, c'est par les sujets dont le modèle avait régulièrement respecté la règle et en avait prêché le respect que cette règle était le plus respectée.

On a aussi étudié le rapport de la gratification, du point de vue du délai écoulé entre l'acte et la récompense. Bandura et Mischel (1965) déterminèrent d'abord l'attitude globale des sujets par rapport à la récompense, c'est-à-dire qu'ils cherchèrent à savoir s'ils avaient tendance à préférer des récompenses immédiates mais de moindre valeur, ou étaient prêts à attendre plus longtemps pour se ménager une récompense plus importante. Ensuite, chaque sujet put observer un modèle fonctionnant sur la tendance inverse. La façon dont les sujets réagissaient par rapport aux délais de récompense en fut sensiblement affectée. On a étudié d'une façon un peu semblable le respect de la règle. Dans une expérience montée par Walters, Leat et Mezei (1963), on adopta pour règle que certains jouets ne devaient pas être touchés. Les sujets de l'expérience virent d'abord un modèle filmé enfreindre la règle et être soit récompensé, soit puni. Puis ils furent eux-mêmes mis en présence du jouet interdit. Les sujets qui avaient vu le film où le modèle avait été récompensé commencèrent à jouer plus tôt et jouèrent plus longtemps avec le jouet que ceux qui avaient vu le modèle puni. Wolf et Cheyne (1972), après une expérience semblable, conclurent qu'un modèle respectueux pousse le sujet à s'interdire de jouer avec les jouets interdits, tandis qu'un modèle irrespectueux les libère de cette interdiction. Ces effets furent obtenus avec des modèles vivants ou symboliques, comportementaux ou verbaux. On doit néanmoins préciser que le modèle comportemental fut plus efficace que le modèle verbal.

La résistance à la tentation a aussi été étudiée. Bryan (1969) montrait à des enfants un modèle adulte qui soit, repoussait la tentation de voler des douceurs, soit, y cédait. Comme dans d'autres expériences, le modèle prêchait le refoulement ou la transgression ou tenait un discours neutre. Même si les enfants se trouvant un peu plus tard dans la même situation, ne cédèrent pas à la tentation, leurs jugements concernant le modèle se ressentaient des actes de ce dernier, mais non pas de son discours. Le jugement ou le raisonnement moral fut amélioré chez les délinquants pré-adolescents (Keasey 1973) et adolescents (Prentice 1972) après qu'on leur eut présenté des modèles illustrant un niveau de raisonnement ou de jugement plus élevé, face à des situations conflictuelles, qu'eux-mêmes, n'avaient atteint.

Une expérience a montré que même des sujets modérément retardés pouvaient apprendre un répertoire restreint de réactions sociales, grâce à des modèles enregistrés sur vidéo. Dans l'étude en question (Nelson et alii 1973), le sujet apprenait trois réactions. Dans le cadre de la politique récemment adoptée voulant que les émissions de télévision présentent des acteurs de couleur dans des rôles positifs, une expérience de Kramer et alii (1975) est particulièrement intéressante. Ces chercheurs découvrirent que le préjugé racial de sujets à qui avait été projeté un film, *Black and White: Uptight*, ou un vidéo représentant un modèle adoptant une attitude positive, avait diminué.

Une importante étude sur le terrain menée par Stein et Friedrich (1972) put dépasser les limites inhérentes aux expériences en laboratoire: en effet, ils ont observé des enfants exposés à des programmes de télévision réguliers dans le cadre très réaliste d'une maternelle. Ils mesurèrent sur une période de neuf semaines les conduites de collaboration, de persévérance et de maîtrise de soi tant pendant les cours que pendant les périodes de jeu. Dans les quatre semaines suivantes, on projeta quotidiennement aux enfants soit une émission socialement positive *(Mr. Roger's neighbourhood)*, soit des dessins animés pleins d'agressivité *(Batman ou Superman)*, soit des émissions neutres. Les deux dernières semaines servirent de période de conclusion de l'expérience. Outre l'observation habituelle suivant laquelle l'agressivité de ceux qui regardaient les émissions violentes augmentait, on put aussi remarquer une amélioration de la maîtrise de soi de ceux qui avaient regardé des émissions socialement positives, et une diminution de la maîtrise de soi de ceux qui avaient regardé les émissions violentes. On put aussi observer chez les enfants

issus de milieux socio-économiquement plus défavorisés appartenant au groupe regardant les émissions socialement positives, un renforcement des conduites de coopération.

Les observations présentées ci-dessus, jointes à celles qui parsèment le reste du présent mémoire, justifient les recommandations générales suivantes: il est d'une importance vitale pour la société dans son ensemble qu'on trouve les moyens de s'assurer que les modèles agressifs présentés par les médias soient remplacés par des modèles illustrant des conduites socialement positives, et trouvant des solutions socialement positives aux situations conflictuelles. Un nombre énorme d'actes socialement positifs pourraient être enseignés aux gens. Et les très grandes dispositions créatrices du personnel des médias devraient d'une façon ou d'une autre être orientées vers la solution des problèmes qui se posent à la société plutôt que les renforcer. Les recherches effectuées dans ce domaine ouvrent d'immenses possibilités d'application des vertus créatrices des médias.

Appendice F

Effets relatifs des différents médias dans l'incitation à la violence

Presque tous les travaux de recherche effectués sur le rôle des médias dans l'incitation à la violence portaient sur les moyens de communication audiovisuels, et en particulier, le cinéma et la télévision. La Commission Royale d'enquête s'est donc posé la question de savoir si les autres types de médias avaient des effets semblables sur le comportement humain. C'est là une question sur laquelle on ne s'est guère penché, et il existe peu de données à partir desquelles on pourrait y répondre directement. Néanmoins, en analysant ces différentes composantes, on peut lui fournir une réponse approximative.

Les conduites d'imitation et de conformaité à un modèle ont été les principaux sujets des travaux de recherche portant sur les effets des médias. On peut donc se demander si tous les médias partagent cette aptitude à s'imposer comme modèle ou à susciter des conduites d'imitation. Il semble de plus en plus certain que le type de comportement proposé comme modèle a tendance à être assimilé par le consommateur. Certains des travaux évoqués plus haut observaient que les discours et les "prêches" incitaient moins à l'imitation que la mise en scène des actes qu'on voulait faire imiter (voir l'appendice E). Ce sont les actes, les gestes et la motricité générale qui sont le plus susceptibles de susciter des conduites d'imitation lorsqu'ils sont véhiculés par des médias audiovisuels. Ce sont ces types de comportement qui sont acquis plus facilement par l'intermédiaire de la télévision et des films (Dominick et Greenberg, 1972; Lefkowitz et alii, 1972; McIntyre et Teevan, 1972; McLeod et alii, 1972a, 1972b; Robinson et Bachman, 1972; Stein et Friedrich, 1972; Steuer et alii, 1971). Les autres médias emploient généralement le discours écrit ou parlé comme principal moyen de communication. Par conséquent, ils tendent probablement à utiliser des modèles verbaux. La pédagogie verbale joue un grand rôle dans l'acquisition des connaissances nécessaires à la vie quotidienne, mais il se pourrait bien qu'elle ne facilite pas l'acquisition de la violence, et de loin, comme peut le faire la mise en scène de modèles. En outre, certaines expériences tendent à montrer que la pédagogie verbale n'est pas aussi efficace lorsqu'il s'agit d'imposer des modèles à des enfants (Bryan et Walbeck, 1970) que lorsqu'il s'agit de les imposer à des adultes.

En second lieu, la télévision et le cinéma donnent aux spectateurs des informations ou des données dont le caractère visuel vaut pour preuve de leur vérité et de leur validité. Lorsque les yeux observent une scène particulière, surtout s'ils en perçoivent le mouvement et la couleur, le spectateur éprouve une impression très forte de réalité même si, comme chacun peut s'en assurer ne serait-ce qu'en visitant le Centre scientifique de l'Ontario pour y voir la fenêtre trapézoïde d'Ames ou la chambre des distorsions, par exemple, le spectacle présenté est parfaitement illusoire. Le discours parlé peut être considéré par l'auditeur comme vrai ou valide, c'est essentiellement une question de confiance dans l'autorité du locuteur. Mais le témoignage des yeux, qui permet aux gens de "le voir pour le croire", est difficile à contredire, même si toutes sortes de ruptures interviennent pour persuader le spectateur que ce qu'il voit est pure fiction. Cela assure à la télévision et au cinéma un net avantage sur les autres médias, puisque leurs messages sont caractérisés par la participation, l'identification et l'illusion de la réalité. Il est intéressant de noter que les enfants d'âges intermédiaires sont d'autant plus enclins à croire que les scènes projetées sont réalistes et véridiques, qu'ils sont assidus devant la télévision, et en particulier, devant les émissions violentes (Eron et alii, 1972). En outre, les supports audiovisuels joignent au déroulement de l'histoire rapportée, mieux que la plupart des autres médias, des signes contextuels et subtils, témoignant subrepticement des récompenses offertes au modèle par exemple. Cela peut permettre au processus de corroboration substitutive de fonctionner mieux dans les médias visuels que dans les autres.

En troisième lieu, il existe une différence très nette entre les médias au niveau de la diffusion. La télévision et le cinéma sont accessibles à quasiment tous les habitants de l'Ontario, si l'on suppose que les données disponibles sur les foyers américains s'appliquent dans ce domaine aux foyers ontariens. Les postes de télévision sont le

type d'appareils électriques le plus courant dans les foyers américains, plus courant encore que la plomberie (Liebert et alii 1973); aux Etats-Unis, à peu près 99% des foyers ayant des enfants ont la télévision; et le *TV Guide* est l'un des deux magazines à plus fort tirage. Les statistiques américaines nous apprennent que l'enfant moyen passe plus de temps à regarder la télévision qu'à faire quoi que ce soit d'autre, sauf dormir. Le poste de télévision est ouvert en moyenne plus de six heures par jour. C'est la télévision qui a la plus large diffusion de tous les médias. Il est vrai qu'il existe une évolution observable de l'emploi des médias au cours des différentes périodes de la vie mais, pour la plupart des catégories d'âge, la télévision demeure le média le plus utilisé. Tout cela assure à la télévision une capacité d'influencer la vie et le comportement des gens plus importante qu'à n'importe quel autre média.

En quatrième lieu, il existe une différence considérable entre les divers médias si l'on considère la sensibilité respective de leurs consommateurs. Ce facteur peut être considéré à plusieurs points de vue.

a) Il y a des différences importantes dans la façon dont les gens consomment les différents médias. Les journaux sont en général lus de façon routinière et aussi très sélective. Ces deux facteurs ont tendance à maintenir le niveau de résistance du consommateur aux messages reçus à un niveau assez élevé, le caractère routinier de cette activité imposant à la longue une sorte de méthode de lecture, et son caractère sélectif renforçant les mécanismes de défense et de vigilance inhérents à une lecture efficace. Quant à la radio, aujourd'hui, elle n'est plus perçue par la majorité des auditeurs que comme une sorte de bruit de fond. Au contraire, la télévision, les films et, peut-être, les bandes dessinées, tendent à être absorbés de façon plutôt passive dans les périodes de loisir, dans un repos confortable et dans un environnement relativement détendu. Dans ces conditions, les mécanismes de sélection et de défense se relâchent et la sensibilité aux messages s'accroît, en particulier si ce message est associé à un contenu violent ou sexuel adéquat (Doob et Climie, 1972; Doob et Kirshenbaum, 1973).

b) Il existe aussi des variations dans la sensibilité des gros consommateurs des différents médias. Les très jeunes ingèrent exclusivement des émissions télévisées. Dans les premières années de l'âge scolaire viennent s'y ajouter les illustrés. A partir de 10 ans, interviennent le cinéma et les ouvrages d'imagination. Au milieu de l'adolescence, les magazines ont tendance à remplacer les illustrés. Autour de 25 ans, le journal vient s'agréger aux autres médias consommés. L'intérêt pour la télévision décline quelque peu vers les 35 ans, pour renaître à l'approche de la retraite (Murray, 1973). Tout cela tend à montrer que c'est aux âges les plus sensibles de leur vie, lorsqu'ils ressentent le plus le besoin d'être informés, rassurés et stabilisés, et lorsqu'ils se trouvent le plus incertains, que les gens accroissent leur consommation de télévison. En outre, c'est au cours des années de la pré-adolescence, lorsque l'enfant est le plus profondément engagé dans l'acquisition de nouveaux principes de conduite, lorsque ses facultés critiques sont le moins développées, lorsque son aptitude à distinguer entre la réalité et la fiction est la plus incertaine, lorsque sa capacité à juger ou interpréter son propre comportement et celui des autres est le moins informée, et lorsqu'il dépend le plus des moyens de communication pour l'aider dans son apprentissage, qu'il est un consommateur presque exclusif, entre tous les médias, de la télévision. Il faut ajouter à cela qu'au cours de ses toutes premières années, l'école et ses camarades de jeu ne sont guère susceptibles de limiter le temps qu'il consacre à la télévision.

c) Tous les médias ont en commun certains moyens de persuader leur consommateur de la véracité de leurs messages. On a parlé plus haut de l'avantage qu'ont la télévision et le cinéma à présenter leurs messages sous forme visuelle, la vision étant pour la plupart des gens le principal garant de réalité. Les journaux, eux, créent l'illusion de la véracité en présentant des "informations" et en les donnant sous une forme "descriptive". Quant aux magazines et à la radio, ils s'abritent derrière des déclarations d'autorité et des messages "autoritaires". Il est sans doute vrai que bien des gens "croient" ce que leur disent les différents médias. Par exemple, les gens fonctionnant sur un schéma d'autorité peuvent se trouver plus réceptifs aux magazines et à la radio,

tandis que des scientifiques sont sans doute plus réceptifs à la télévision et au cinéma.

Si l'on se base sur l'analyse précédente, on peut penser raisonnablement que des recherches qui ont porté essentiellement sur les effets de la télévision et du cinéma sur le comportement humain produisent des résultats intéressant essentiellement la télévision et le cinéma. Les autres médias ont probablement une influence moins forte sur le comportement humain que ces derniers. Néanmoins, nous ne sommes pas capables de mesurer cette différence, et elle n'est probablement pas très grande. Les médias ont vraisemblablement tous le même genre d'influence sur le comportement humain en incitant à l'agressivité et à la violence, même si la télévision l'emporte sur les autres médias du point de vue de l'efficacité dans ce domaine.

Appendice G

Faits divers témoignant de l'influence des médias dans la dissémination de la violence dans la société.

La presse a fait état de nombreux faits divers témoignant du rapport direct qui existe souvent entre les messages des médias et la violence manifestée ultérieurement par certains individus ou groupes. On peut citer par exemple l'histoire du garçon que le concierge avait surpris en train de parsemer le repas familial de verre pilé pour voir si ce menu aurait vraiment les effets annoncés par une émission de télévision, ou celle de l'épidémie de détournements d'avions après la sortie d'un film dont c'était là le sujet. Tout ce que prouvent ces histoires, c'est que les incidents rapportés par les médias donnent des idées aux gens, et que certaines gens cherchent précisément des idées qui pourront leur faire gagner de l'argent ou la célébrité.

Mais ce que ces anecdotes ne disent pas, c'est qu'il n'y a pas que des fous et des malades qui soient influencés par les idées diffusées par les médias. Bien sûr, on ne peut pas dire que chacun s'empresse de mettre à exécution les idées de violence diffusées par les médias. Mais il y a assez de gens pour mettre à exécution les idées qu'ils retirent des médias pour qu'on ne puisse plus se contenter de croire que seuls ceux qui ont la volonté préalable de commettre des actes de violence les trouvent dans les médias. Les faits divers connus sont légion, et il y en a infiniment plus qui restent dans l'ombre. En fait, les travaux de recherche effectués sur le sujet tendent à montrer que l'influence de la violence diffusée par les médias est généralement, et même systématiquement, plus subtile que ne le laisseraient croire quelques actions d'éclat montées en épingle. Au contraire même, il est vraisemblable que la plus grande partie des incidents significatifs de ce point de vue est non seulement considérée comme indigne de paraître dans la chronique des faits divers, mais encore comme n'ayant aucun rapport avec l'influence des médias sur leurs auteurs. Et pourtant, ces incidents subtilement influencés par les médias ne se comptent plus et le praticien assez attentif en entend bien d'autres dans le secret de son cabinet.

Ainsi par exemple, on connaît un certain sujet qui, au cours de son enfance, s'identifiait fortement à un personnage de la littérature qui portait le même prénom que lui. Ce personnage était passablement violent, même si c'était avec panache. Les effets de cette identification sur la vie du sujet n'ont jamais été assez clairs pour pouvoir être décrits précisément, mais ils devaient s'accumuler et devenir systématiques jusqu'à produire une tendance générale et croissant avec l'expérience à nourrir une très forte agressivité. Sans doute, bien d'autres facteurs contribuaient à l'agressivité du sujet, mais il n'en reste pas moins que l'influence de son modèle y jouait un rôle certain. De la même façon, l'un des facteurs qui poussait une certaine femme à demander le divorce était, de son aveu même, l'identification fantasmée mais évidente à l'héroïne d'un feuilleton télévisé mettant en scène une femme divorcée et ses filles.

En fin de compte, tous ces faits divers ont relativement plus d'intérêt lorsqu'il s'agit de montrer l'effet destructeur du contenu des médias. En outre, la Commission a aussi facilement accès à ce genre d'anecdote que notre groupe de travail. Il semble par conséquent plus utile d'étudier ici un autre aspect de l'influence des médias portant sur le comportement des individus dans la société. C'est à cet autre aspect que sera consacrée la suite du présent appendice.

Il s'agit de l'identification des messages diffusés par les médias et dont on peut s'attendre qu'ils aient une influence négative, et en particulier violente, sur le comportement. Les travaux effectués dans ce domaine donnent une idée assez claire des catégories de variables propres à susciter l'imitation, et par là à permettre des conduites négatives. Et les faits divers connus donnent nombre d'exemples du genre de choses qui peuvent produire des modifications du comportement relativement facilement et directement.

Il y a quelque chose que l'on n'aborde pas assez souvent lors des débats sur cette question, et cela en grande partie à cause de la sensibilité dont témoigne à cet égard le personnel des médias: il s'agit du genre de messages, en particulier dans les émissions d'informations, susceptibles de susciter des comportements violents. Dans les paragraphes suivants, on évoquera deux types de bulletins d'informations dont les conséquences directes ou

indirectes ne sont pas connues, mais susceptibles d'entraîner des risques de manifestations violentes.

Le premier type de nouvelles appartient à un bulletin d'informations national de Radio-Canada diffusé le 5 août 1975. On y parlait d'un rapport de la Gendarmerie Royale du Canada qui ne devait en principe pas être rendu public. Ce rapport prétendait que les Indiens du Canada représentaient le principal risque de désordre et parlait notamment de la possibilité d'"enlever ou pire" des hommes politiques. Ce rapport prétendait aussi que le ressentiment de certains Indiens les dressaient contre d'autres Indiens. On parlait du processus d'organisation des Indiens, du stockage d'armes.

La Gendarmerie soulignait même que les militants Indiens seraient sans doute flattés de la publication par la presse du rapport, cette publication voulant dire pour eux qu'ils étaient enfin, après tant de vaines menaces, pris au sérieux. Au rapport proprement dit étaient joints des extraits de films montrant des Indiens qui portaient des armes, menaçaient la police ou se battaient contre des agents de la Gendarmerie Royale au cours d'une manifestation puissante et apparemment violente. Le rapport rappelait enfin la crise d'octobre au Québec et les attentats du FLQ pour souligner qu'un diplomate avait alors été enlevé et un autre tué, et pour avertir implicitement que ce genre d'événements pourrait bien se reproduire.

Indépendamment de la question de savoir si ce bulletin d'informations eut une influence réelle sur le comportement de certains téléspectateurs, on peut dire qu'il était structuré d'une façon idéale du point de vue de l'effet de violence. Il désignait les Indiens du Canada à la vindicte de la population non indienne; il rappelait aux Indiens et à d'autres groupes éventuellement intéressés qu'il leur suffisait, pour devenir le centre de l'actualité nationale et internationale, de répéter les actes du FLQ, et sur cela le bulletin d'informations revenait une deuxième fois, comme pour mieux enfoncer le clou; il désignait les autres Indiens et les hommes publics comme des victimes éventuelles d'acte de violence, et suggérait même sous quelle forme; il parlait de stockage d'armes, idée propre à être retenue par toutes sortes de gens aigris ou apeurés; il montrait de façon particulièrement visible, si l'on peut dire, comment attirer l'attention du public et de la presse sur une cause; il donnait l'impression que les mécanismes de défense de la société contre les manifestations de violence étaient inefficaces et peut-être impuissants. Enfin, tout cela était accentué par le fait que le présentateur, qui a un statut social important aux yeux des téléspectateurs, décrivait quasiment comme un haut fait ce qui était, en fait, un vol: le document avait en effet été volé (et on laissait entendre par Radio-Canada) et était diffusé comme subrepticement, presque illégalement et en tout cas avec beaucoup d'audace. Ce bulletin d'informations présentait bien le pire message que l'on puisse imaginer.

Le même genre d'information fut diffusé le 5 août 1975 au cours de l'édition du soir des nouvelles de CTV. On y voyait le Dr. Morton Shulman déclarer qu'un seul homme armé de six bâtons de dynamique pouvait effacer Toronto de la carte en deux semaines. Lui-même, semble-t-il, avait réussi à déjouer les surveillances des gardiens et à s'introduire dans la centrale nucléaire de Pickering, jusqu'en des zones radioactives.

Ce genre de bulletin d'informations fait sensation sans aucun doute, tout comme les déclarations du Dr. Shulman. Mais il y a plus. Il donne à tout le monde une idée de la façon dont on peut provoquer le désastre ultime, celui que personne ne croyait pouvoir réaliser jusqu'alors, la destruction d'une ville. Et cette idée a certainement fait son chemin dans la tête de quelques spectateurs particulièrement aigris, ou séduits par les possibilités d'extorsion de fonds qui l'accompagnent.

Il est temps que le gouvernement et le public unissent leurs efforts pour ne pas laisser les médias exposer les masses à des messages aussi irresponsables et dangereux. Parce qu'ils rejoignent un auditoire innombrable au moment où il est le plus influençable, les médias doivent être soumis au contrôle le plus strict par une société à laquelle ils peuvent causer un tort profond et peut-être irréversible.

Dr. Tasso Christie, président élu
Douglas A. Quirk
Noel Derrick
Michael Wayne.

Références

Albert, R., Role of the mass media and the effects of aggressive film content upon children's aggressive responses and identification choices, *Genetic Psychology Monographs*, 1957, *55*, 221-285.

Baker, R.K., and Ball, S.J. (Eds), *Violence and the Media*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1969.

Ball, S., and Bogatz, G.A., The first Year of Sesame Street: An evaluation, Princeton, N.J., Education Testing Service, 1970.

Bandura, A., Influence of models' reinforcement contingencies on the acquisition of imitative responses, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1965(a), *1*, 589-595.

Bandura, A., Vicarious processes: a case of no-trial learning, in Berkowitz, L. (Ed), *Advances in Experimental Social Psychology*, Vol. *2*, New York, Academic Press, 1965(b).

Bandura, A., A social learning theory of identification processes, in Goslin, D.A. (Ed), *Handbook of Socialization Theory and Research*, Chicago, Rand McNally, 1969, 213-262.

Bandura, A., and Menlove, F.L., Factors determining vicarious extinction of avoidance behaviour through symbolic modelling, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1968, *8*, 99-102.

Bandura, A., and Mischel, W., Modification of self-imposed delay or reward through exposure to live and symbolic models, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1965, *2*, 698-705.

Bandura, A., and Walters R.H., *Social Learning and Personality Development*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1963.

Bandura, A., Ross, D., and Ross, S.A., Transmission of aggression through imitation of aggressive models, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1961, *63*, 575-582.

Bandura, A., Ross, D., and Ross, S.A., A comparative test of the status envy, social power, and secondary reinforcement theories of identification learning, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1963(a), *67*, 527-534.

Bandura, A., Ross, D., and Ross, S.A., Imitation of film-mediated aggressive models, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1963(b), *66*, 3-11.

Bandura, A., Ross, D., and Ross, S.A., Vicarious reinforcement and imitative learning, *Journal of Abnormal Social Psychology*, 1963(c), *67*, 601-607.

Bandura, A., Grusec, J.E., and Menlove, F.L., Vicarious extinction of avoidance behaviour, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1967, *5*, 16-23.

Bandura, A., Blanchard, G., and Ritter, B., The relative efficacy of desensitization and modelling approaches for inducing behavioral, affective and attitudinal changes, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1969, *13*, 173-179.

Berkowitz, L., *Aggression: A social psychological analysis*, New York, McGraw-Hill, 1962.

Berkowitz, L., Aggressive cues in aggressive behavior and hostility catharsis, *Psychological Review*, 1964, *71*, 104-122.

Berkowitz, L., The concept of aggressive drive: Some additional considerations, in Berkowitz, L., (Ed), *Advances in Experimental Social Psychology*, Vol. 2, New York, Academic Press, 1965(a).

Berkowitz, L., Some aspects of observed aggression, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1965(b), *2*, 359-369.

Berkowitz, L., The frustration-aggression hypothesis revisited, in Berkowitz, L., (Ed). *Roots of Aggression: A re-examination of the Frustration-Aggression Hypothesis*, New York, Atherton Press, 1968.

Berkowitz, L., and Alioto, J., The meaning of an observed event as a determinant of its aggressive consequences, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1973, *28*, 206-217.

Berkowitz, L., and Geen, R., Film violence and the cue properties of available targets, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1966, *3*, 525-530.

Berkowitz, L., and Geen, R., The stimulus qualities of the target of aggression: A further study, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1967, *5*, 364-368.

Berkowitz, L. and Rawlings, E., Effects of film violence on inhibitions against subsequent aggression, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1963, *66*, 405-412.

Bramel, D., Taub, B., and Blum, B., An observer's reaction to the suffering of his enemy, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1968, *8*, 384-392.

Britt, D.W., Effects of probability of reinforcement and social stimulus contingency of imitation, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1971, *18*, 189-200.

Bryan, J.H., The impact of verbal and behavioral deviance upon children's judgements of TV models, manuscrit non publié, Northwestern University, 1969, (cité dans Bryan and Schwartz, 1971).

Bryan, J.H., Children's reactions to helpers: Their money isn't where their mouths are, in Macauley, J., and Berkowitz, L., (Eds), *Altruism and Helping Behavior*, New York, Academic Press, 1970.

Bryan, J.H., and London, P., Altruism behavior by children, *Psychological Bulletin*, 1970, *73*, 200-211.

Bryan, J.H., and Schwartz, T., Effects of film material upon children's behavior, *Psychological Bulletin*, 1971, *75*, 50-59.

Bryan, J.H., and Walbeck, N.B., Preaching and practicing generosity: Children's actions and reactions, *Child Development*, 1970, *41*, 329-353.

Chaffee, S.H., and McLeod, J.M., Adolescents, parents, and television violence. Exposé présenté au congrès de l'American Psychological Association, Washington, D.C., septembre 1971.

Chittenden, G., An experimental study in measuring and modifying assertive behavior in children, *Monographs of the Society for Research in Child Development,* 1942, *7*(1), No. 31.

Clark, D.G., and Blankenberg, W.B., Trends in violent content in selected mass media, in Comstock, G.A., and Rubinstein, E.A. (Eds), *Television and Social Behavior, Vol. 1: Media Content and Control*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972.

Cline, V., Croft, R., et Courrier, S., Desensitization of children to television violence, *Journal of Personality and Social Psychology,* 1973, *27,* 360-365.

Coates, B., and Hartup, W., Age and verbalization in observational learning, *Developmental Psychology*, 1969, *1*, 556-562.

Colton, F., Cognitive and affective reactions of kindergarteners to video displays, *Child Study Journal*, 1972, *2*, 63-66.

Dollard, J., Miller, N., Doob, L., Mowrer, O.H., and Sears, R.R., *Frustration and Aggression*, New Haven, Yale University Press, 1939.

Dominick, J.R., and Greenberg, B.S., Attitudes toward violence: the interaction of television exposure, family attitudes and social class, dans Comstock, G.A., and Rubinstein, E.A., (Eds), *Television and Social Behavior, Vol. III: Television and Adolescent Aggressiveness*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972.

Doob, A.N., and Climie, R.J., Delay of Measurement and the effects of film violence, *Journal of Experimental Social Psychology*, 1972, *8*, 136-142.

Doob, A.N., and Kirshenbaum, H.M., The effects on arousal of frustration and aggressive films, *Journal of Experimental Social Psychology*, 1973, *9*, 57-64.

Efron, E., Does TV Violence Affect our Society: No. *T.V. Guide, Special Issue: Violence on TV. Does it Affect our Society?*, Radnor, Pa., Triangle Publications, June 14-20, 1975.

Ekman, P., et al, Facial expressions of emotion while watching TV's violence as predictors of subsequent aggression, in Comstock, G.A., Rubinstein, E.A., and Murray, J.P. (Eds), *Television and Social Behavior, Vol. V: Television Effects; further explorations*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972.

Eisenberg, L., The human nature of human nature, *Science*, 1972, *176*, 123-128.

Eron, L.D., Huesman, L.R., Lefkowitz, M.M., and Walder, L.O., Does televison violence cause aggression?, *American Psychologist*, 1972, *27*, 253-263.

Feshbach, S., The stimulating versus cathartic effects of a vicarious aggressive activity, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1961, *63*, 381-385.

Feshbach, S., and Feshbach, N., The young aggressors, *Psychology Today*, 1973, *6*, (11), 90-95.

Feshbach, S., and Singer, R.D., *Television and Aggression, An Empirical Field Study*, San Francisco, Jossey-Bass, 1971.

Geen, R., and Berkowitz, L., Name-mediating aggressive cue properties, *Journal of Personality*, 1966, *34*, 456-465.

Geen, R., and Stonner, D., The meaning of observed violence: Effects on arousal and aggressive behavior, *Journal of Research in Personality*, 1974, *8*, 55-63.

Geen, R., and Rokosky, J., Interpretations of observed aggression and their effects on GSR, *Journal of Experimental Research in Personality*, 1973, *6*, 289-292.

Geen, R., Rokosky, J., and O'Neal, E., Methodological Study of measurement of Aggression, *Psychological Reports*, 1968, *23*, 59-62.

Gerbner, G., Violence in television drama: Trends and symbolic functions, in Comstock, G.A., and Rubinstein, E.A. (Eds). *Television and Social Behavior, Vol. 1: Media Content and Control*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972(a).

Gerbner, G., The structure and process of television program content regulation in the United States, in Comstock, G.A., and Rubinstein, E.A., (Eds), *Television and Social Behavior, Vol. 1: Media Content and Control*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972(b).

Gerbner, G., The violence profile: Some indicators of the trends and symbolic functions of network television drama, 1967-1971, manuscrit non publié, Annenburg School of Communications, University of Pennsylvania, 1973.

Goranson, R.E., Media violence and aggressive behavior: A review of experimental research, in Berkowitz, L., (Ed), *Advances in Experimental Social Psychology, Vol. V*, New York, Academic Press, 1970, 1-31.

Goranson, R.E., The impact of TV violence, A review, *Contemporary Psychology,* 1975, *20,* 291-293.

Greenberg, B.S., The content and context of violence in the mass media, in Baker R.K., and Ball, S.J. (Eds), *Violence and the Media*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1969, 423-452.

Greenberg, B.S., and Gordon, T.F., Children's perception of television violence: a replication, in Comstock, G.A., and Rubinstein, E.A. (Eds),

Television and Social Behavior, Vol. V: Television's Effects; Further explorations, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972.

Grusec, J.E., Effects of Co-observer evaluations on imitation: a developmental study, *Developmental Psychology*, 1973, *8*, 141.

Hammer, M.A., The effects of model exposure, status and task competence on imitative behavior, *Dissertation Abstracts*, 1971, *31*, 6158-6159.

Hanratty, M.A., Liebert, R.M., Morris, L.W., et Fernandez, L.E. Imitation of film mediated aggression against live and inanimate victims, *Proceedings of the 77th Annual Convention of the American Psychological Association*, 1969, 457-458.

Hapkiewicz, W., and Stone, R., The effect of realistic versus imaginary aggression models on children's interpersonal play, *Child Study Journal*, 1973, *4*, 47-58.

Hartmann, D., The influence of symbolically modelled instrumental aggression and pain cues on the disinhibition of aggressive behavior, Unpublished Doctoral Dissertation, Stanford University, 1965.

Hartmann, D., Influence of symbolically modelled instrumental aggression and pain cues on aggressive behavior, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1969, *11*, 280-288.

Harvey, O.J., and Rutherford, J., Status in the informal group: influence and influencibility at differing age levels, *Child Development*, 1960, *31*, 377-385.

Hicks, D., Imitation and retention of film-mediated aggressive peer and adult models, *Journal of personality and Social Psychology*, 1965, *2*, 97-100.

Hicks, D., Short and long term retention of affectively varied modelled behavior, *Psychonomic Science*, 1968, *11*, 369-370.

Hill, J.H., Liebert, R.M., and Mott, D.E., Vicarious extinction of avoidance behavior through films: an initial test, *Psychological Reports*, 1968, *22*, 192.

Himmelweit, H., Oppenheim, A., et Vince P., *Television and the Child: An Empirical Study of the Effect of Television on the Young*, New York, Oxford University Press, 1958.

Holz, R., TV Violence; a Paper Tiger? in *C.R.C. Report* 1971, No. 57.

Hoyt, J., Vengeance and self-defense as justification for filmed aggression, Unpublished Master's Thesis, University of Wisconsin, 1967.

Hoyt, J., Effect of Media violence "justification" on aggression, *Journal of Broadcasting*, 1970, *14*, 455-465.

Keasey, C.B., Experimentally induced changes in moral opinions and reasoning, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1973, *26*, 30-38.

Klapper, J., The social effects of mass communication, in Schramm, W., *The Science of Human Communication*, New York, Basic Books, 1963.

Kniveton, B., Social class and imitation of aggressive adult and peer models, *Journal of Social Psychology*, 1973, *89*, 311-312.

Kniveton, B., The very young and television violence, *Journal of Psychosomatic Research*, 1974, *18*, 233-237.

Kraemer, A., Bercini, D., and Harris, J., Vicarious attitude change and the design of "message" films: applications to race relations, *HumRRO Technical Report*, 1975, No. 75-8, 39p.

Krebs, D.L., Altruism – an examination of the concept and a review of the literature, *Psychological Bulletin*, 1970, *73*, 258-302.

Larsen, O., *Violence in the Mass Media*, New York, Harper & Row, 1968.

Lefkowitz, M.M., Blake, R.R., and Mouton J.S., Status factors in pedestrian violation of traffic signals, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1955, *51*, 704-706.

Lefkowitz, M.M., Eron, L.D., Walder, L.O., and Huesmann, L.R., Television violence and child aggression: a follow-up study, in Comstock, G.A., and Rubinstein, E.A. (Eds), *Television and Social Behavior, Vol. III: Television and Adolescent Aggressiveness*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972.

Leifer, A.D., Gordon, N.J., et Graves, S.B., Children's television: more than mere entertainment, *Harvard Educational Review*, 1974, *44*, 213-245.

Liebert, R.M., Television and children's aggressive behavior: Another look, *American Journal of Psychoanalysis*, 1974, *34*, 99-107.

Liebert, R.M., and Baron, R.A., Short-term effects of televised aggression on children's aggressive behavior, in Murray, J.P., Rubinstein, E.A., and Comstock, G.A. (Eds), *Television and Social Behavior, Vol. II: Television and Social Learning*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972.

Liebert, R.M., Neale, J.M., and Davidson, E.S., *The Early Window: Effects of Television on Children and Youth*, New York, Pergamon Press, 1973.

Liebowitz, G., Comparison of self-report and behavioral techniques of assessing aggression, *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 1968, *32*, 21-25.

Lovaas, O., Effect of exposure to symbolic aggression on aggressive behavior, *Child Development*, 1961, *32*, 37-44.

Lunde, D.T., Our murder boom, *Psychology Today*, 1975, *9*, 35-42.

Maccoby, E.E., Effects of mass media, in Hoffman, M.L., et Hoffman, L.W. (Eds). *Review of Child Development Research*, New York, Russell Sage Foundation, 1964.

Manning, S., and Taylor, D., Effects of viewed violence and aggression: stimulation and catharsis, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1975, *31*, 180-188.

Martin, M.F., Gelfand, D.M., and Hartmann, D.P., Effects of adult and peer observers on children's response to an aggressive model, *Child Development*, 1971, *42*, 1271-1275.

McIntyre, J.J., and Teevan, J.J.Jr., Television violence and deviant behavior, in Comstock, G.A., et Rubinstein, E.A. (Eds), *Television and Social Behavior, Vol. III: Television and Adolescent Aggressiveness*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972.

McLeod, J.M., Atkin, C.K., and Chaffee, S.J., Adolescents, parents and television use; adolescent self-report measures from Maryland and Wisconsin samples, in Comstock, G.A., and Rubinstein, E.A., (Eds), *Television and Social Behavior, Vol. III: Television and Adolescent Aggressiveness*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972.

McLeod, J.M., Atkin, C.K., and Chaffee, S.H., Adolescents, parents, and television use: Self-report and other report measures from the Wisconsin sample, in Comstock, G.A., and Rubinstein, E.A. (Eds), *Television and Social Behavior, Vol. III: Television and Adolescent Aggressiveness*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972.

Meichenbaum, D.H., An examination of model characteristics in reducing avoidance behavior, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1971, *17*, 298-307.

Mendelson, G., and Young, M., A content analysis of black and minority treatment on children's television, Boston, Action for Children's Television, 1972.

Meyer, T., The effects of verbally violent film content on aggressive behavior, *AV Communications Review*, 1972, *20*, (2), 160-169.

Midlarsky, E., Bryan, J.H., and Brickman, P., Aversive approval: Interactive effects of modelling and reinforcement on altruistic behavior, *Child Development*, 1973, *44*, 321-328.

Morris, W.M., Marshall, H.M., and Miller, R.S., The effect of vicarious punishment on pro-social behavior in children, *Journal of Experimental Child Psychology*, 1973, *15*, 222-236.

Murray, J.P., Television and violence: implications of the Surgeon General's research program, *American Psychologist*, 1973, *28*, 472-478.

Mussen, P., and Rutherford, E., Effects of aggressive cartoons on children's aggressive play, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1961, *62*, 461-464.

Nelson, R., Gibson, F., and Cutting, D., Video-taped modelling: the development of three appropriate social responses in a mildly retarded girl, *Mental Retardation*, 1973, *11*, 24-28.

Nobel, G., Effects of different forms of filmed aggression on children's constructive and destructive play, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1973, *26*, 54-59.

O'Connor, R.D., Modification of social withdrawal through symbolic modelling, in O'Leary, K.D., and O'Leary, S.G. (Eds), *Classroom Management*, New York Pergamon Press, 1972.

Ormiston, L.H., and Williams, S., *Saturday Children's Programming in San Francisco, California: an Analysis of the Presentation of Racial and Cultural Groups on Three Network Affiliated San Francisco Television Stations*, San Francisco Committee on Children's TV, 1973.

Parke, R.D., Berkowitz, L., Leyens, J.P., West, S., and Sebastian, R., Movie violence and aggression; a field experimental approach, Unpublished Manuscript, Fels Research Institute & University of Wisconsin, 1972.

Paulos, R.W., and Davidson, E.S., Effects of a short modelling film on fearful children's attitudes toward the dental situation, Unpublished Manuscript, State University of New York at Stoney Brook, New York, 1971.

Prentice, N.M., The influence of live and symbolic modelling on promoting moral judgement of adolescent delinquents, *Journal of Abnormal Psychology*, 1972, *80*, 157-161.

Quirk, D.A., An automated desensitization, *Advances in Behavior Therapy*, New York, Academic Press, 1973.

Quirk, D.A., A follow-up on the Bond-Hutchison case of systematic desensitization with an exhibitionist, *Behavior Therapy*, 1974, *5*, 428-431.

Quirk, D.A., Epileptic alcoholism: a case study, *Ontario Psychologist*, 1975, *7*, 36-41.

Robinson, J.P., and Bachman, J.G., Television viewing habits and aggression, in Comstock, G.A., and Rubinstein, E.A. (Eds), *Television and Social Behavior, Vol. III: Television and Adolescent Aggressiveness*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972.

Rosenhan, D., and White, G.M., Observation and rehearsal as determinants of pro-social behavior, *Journal of Personality and Social Psychology*, 1967, *5*, 424-431.

Rosenhoetter, L.I., Resistance to temptation: inhibitory and disinhibitory effects of models, *Developmental Psychology*, 1973, *8*, 80-84.

Schramm, W., The audiences of educational television, in Schramm, W. (Ed), *The Impact of Educational Television*, Urbana, Illinois, University of Illinois Press, 1960.

Schramm, W., Lyle, J., and Parker, E., *Television in the*

Lives of Our Children, Stanford, California, Stanford University Press, 1961.

Schuh, J.V., The effect of adult model nurturance and competence on preschool children's imitative behavior, *Dissertation Abstracts*, 1971, *31*, 6245.

Stein, A.H., Mass media and young children's development. *Yearbook of the National Society for the Study of Education*, 1972, *71*, 181-202.

Stein, A.H., and Friedrich, L.K., Television content and young children's behavior, in Murray, J.P., Rubinstein, E.A., and Comstock, G.A. (Eds), *Television and Social Behavior, Vol II; Television and Social Learning*, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1972.

Stein, G.M., and Bryan, J.H., The effect of a television model upon rule adoption behavior of children, *Child Development*, 1972, *43*, 268-273.

Sternglanz, S.H., and Serbin, L., An analysis of the sex roles presented in children's television programs, *Developmental Psychology*, 1974 (in press).

Steur, F.B., Applefield, J.M., and Smith, R., Televised aggression and the interpersonal aggression of preschool children, *Journal of Experimental Child Psychology*, 1971, *11*, 442-447.

Stoller, T., Group psychotherapy on televison: an innovation with hospitalized patients, *American Psychologist*, 1967, *22*, 158-162.

Turiel, E., and Rothman, G.R., The influence of reasoning on behavioral choices at different stages of moral development, *Child Development*, 1972, *43*, 741-756.

Walters, R., and Brown, M., Studies of reinforcement of aggression: III: Transfer of responses to an interpersonal situation, *Child Development*, 1963, *34*, 563-57.

Walters, R., and Willows, W.C., Imitative behavior of disturbed and nondisturbed children following exposure to aggressive and nonaggressive models, *Child Development*, 1968, *39*, 79-89.

Walters, R., Thomas, E., and Acker, C., Enhancement of punitive behavior by audio-visual displays, *Science*, 1962, *136*, 872-873.

Walters, R., Leat, M., and Mezel, L., Inhibition and disinhibition of responses through empathic learning, *Canadian Journal of Psychology*, 1963, *17*, 235-243.

Wells, W.D., Television and aggression: a replication of an experimental field study, Unpublished Manuscript, University of Chicago, 1972.

Williams, J., Meyerson, L., Eron, L., et Semier, I., Peer-rated aggression and aggressive responses elicited in an experimental situation, *Child Development*, 1967, *38*, 181-189.

Wolf, B.M., and Baron, R.A., Is laboratory aggression related to aggression in naturalistic social situations? The influence of an aggressive model on the behavior of college student and prisoner observers, *Psychonomic Science*, 1971, *24*, 193-194.

Wolf, T.M., Effects of televised modelled verbalizations and behavior on resistance to deviation, *Developmental Psychology*, 1973, *8*, 51-56.

Wolf, T.M., and Cheyne, J.A., Persistence of effects of live behavioral, televised behavioral, and live verbal models on resistance to deviation, *Child Development*, 1972, *43*, 1429-1436.

Yarrow, M.R., Scott, P.M., and Waxler, C.Z., Learning concern for others, *Developmental Psychology*, 1973, *8*, 240-260.

The Toronto Board of Education

Je pense que la civilisation fait sans aucun doute marche arrière. On en voit la preuve à mon avis dans l'incroyable recrudescence de la violence, non seulement dans la réalité mais aussi dans ce que nous appelons divertissement. Les hommes ont mis longtemps à sortir de l'état sauvage et voilà qu'ils y retombent en silence, sans même élever de protestations.

LORD KENNETH CLARK, HISTORIEN
ET AUTEUR DE *CIVILISATION*

Trop de violence, trop de crimes, les gens semblent hypnotisés par la télévision. Ils la regardent continuellement. Elle empoisonne notre société.

VLADIMIR ZWORYKIN, PHYSICIEN
ET INVENTEUR DE LA TÉLÉVISION

Le conseil scolaire de la ville de Toronto a souvent exprimé son inquiétude devant la recrudescence de la description de la violence dans les médias. Par conséquent, lors de son assemblée du 16 octobre 1975, le conseil a approuvé la création d'un comité chargé de soumettre un mémoire devant la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications. Ce comité, composé d'administrateurs, de parents, d'enseignants et de personnel de ressource, a discuté de nombreux sujets liés à la violence. Mais aux fins du présent mémoire, les membres du comité ont surtout exprimé leur inquiétude au sujet de l'impact et de l'influence de la télévision et du cinéma sur les élèves. On a étudié tout particulièrement le comportement violent et agressif de l'élève de l'école élémentaire en relation avec les émissions violentes dans les médias.

Le comité n'a nullement l'intention d'affirmer, ni même de prétendre qu'il existe un rapport direct de cause à effet entre la violence dans les médias et tous les comportements agressifs. Nous savons fort bien que violence et agressivité ont pour cause de nombreux facteurs d'ordre psychologique, par exemple, affectif, social, et cetera. Mais d'après les rapports qui nous ont été adressés, nous sommes certains que la violence dans les médias contribue véritablement à accroître la violence chez nos jeunes, même si ce n'est pas le seul facteur qui entre en ligne de compte.

C'est pourquoi le comité a soigneusement cherché de quelles manières on pouvait diminuer le nombre de programmes violents dans les médias. Vous trouverez ci-dessous nos recommandations:

1) *Emissions de remplacement*

Le comité s'est préoccupé de la fréquence et de la répétition des émissions excessivement violentes, par exemple, les feuilletons policiers. Le téléspectateur a donc très peu de choix, s'il préfère une autre émission. Par conséquent, le comité recommande une plus grande diffusion d'émissions non violentes.

2) *Qualité des émissions*

Actuellement, à la télévision, le recours à la violence est trop souvent présenté comme le moyen de résoudre les problèmes. Les rapports que nous avons reçus des enseignants et d'autres personnes intéressées ont indiqué à plusieurs reprises que les jeunes avaient tendance à imiter le comportement qu'ils voyaient à la télévision. Comme les émissions sont souvent de mauvaise qualité ou répétitives, cela réduisait leur créativité. On a accordé une attention particulière aux enfants les plus jeunes, donc les plus impressionnables qui, selon les statistiques, passent en moyenne quatre heures par jour devant le téléviseur.

Le traitement de la violence dans les informations et les nouvelles a également suscité de vives préoccupations. Certains membres estimaient que si les bulletins d'informations font trop de cas de la violence, ils donnent l'impression que le monde est violent et nihiliste.

Le comité recommande qu'on substitue aux émissions dont la qualité et le contenu laissent à désirer des programmes plus constructifs et que l'on réduise, dans le mesure du possible, la violence dans les informations.

3) *La violence dans les sports*

A en juger par les discussions et les exposés entendus par le comité, il s'avère que le recours dans les sports à la violence gratuite et excessive influence les élèves des écoles élémentaires et les incite à adopter un comportement identique. Le

comité s'inquiète particulièrement de l'insistance des caméras sur le comportement des sportifs qui ne font pas preuve de fair play et de professionnalisme. Nous savons très bien que les joueurs sont pénalisés pour leur mauvaise conduite, mais nous nous opposons catégoriquement à la description détaillée de ce comportement. Des questions comme "As-tu vu la bataille hier soir?" au lieu de "As-tu vu le match?" se passent de commentaires. En outre, il serait bon de ne pas abuser des surnoms qui sont les équivalents anglais de "Le chien enragé", "Le tigre", "Le marteau", et cetera, au moins dans les médias.

Par conséquent, le comité recommande que l'on attache une plus grande importance au fair play et au talent des joueurs.

4) *Annonce des audiences publiques du Conseil de la Radio-Télévision canadienne*

On a porté à notre attention le fait que les audiences du CRTC n'étaient pas suffisamment connues du public, ce qui limite beaucoup l'intervention des membres de la communauté. Les groupements intéressés, tels que les associations familiales et scolaires, les parents d'élèves et cetera, pourraient fournir des commentaires précieux sur les émissions. En outre, le comité estime que le secteur de l'éducation devrait être représenté au CRTC.

C'est pourquoi le comité recommande que l'on donne une meilleure publicité au Conseil afin d'encourager le public à intervenir et que l'on nomme un représentant de l'éducation au Conseil.

5) *Heures des émissions destinées aux familles*

En plus de la recommandation 1), le comité estime qu'il serait bon de réserver certaines heures chaque jour, par exemple, entre 7h et 9h du soir à des émissions spéciales convenant aux soirées en famille. Les programmes violents et ceux qui ne s'adressent pas aux jeunes devraient passer beaucoup plus tard. On nous a informés que certaines chaînes de télévision aimeraient produire des émissions familiales de qualité mais qu'elles n'en avaient pas les moyens sans subventions car il est impossible de soutenir la concurrence des grands réseaux.

Par conséquent, le comité recommande aux deux paliers du gouvernement, le fédéral et le provincial, d'affecter des crédits aux chaînes de télévision pour leur permettre de produire des émissions de remplacement valables.

6) *Le portrait de la femme dans les médias*

Le comité s'inquiète de la façon dont les médias présentent la femme. Bien qu'il ne s'agisse pas là directement de violence, d'importantes objections ont été soulevées au sujet des femmes qui sont représentées comme des êtres inférieurs ou des objets sexuels. D'autres membres du comité se sont plaints de l'image de la femme, telle que la présente la publicité cinématographique, surtout lorsqu'il y a violence ou agression.

Par conséquent, nous recommandons qu'on encourage les producteurs de films et d'émissions télévisées et les annonceurs à promouvoir une image positive de la femme.

Ce mémoire a pour but d'intervenir auprès des autorités compétentes pour qu'elles réduisent le nombre d'émissions télévisées qui dépeignent la violence. Le comité est convaincu que la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications tiendra compte de nos recommandations et que l'on prendra les mesures qui s'imposent.

Alexander Chumak, président,
Dennis J. Colby,
Roy W. Johnston,
Bob Orr,
Work Group on Violence in the Communications Industry.

Mid-Canada Broadcasting

Pour être viable et continer à jouer son rôle d'institution sociale prédominante, l'industrie des communications doit rester flexible et s'adapter aux nouvelles conditions sociales et économiques. Nous avons toujours cherché à rester proches de notre communauté. Facteur de stimulation, nous présentons à nos spectateurs les éléments positifs et négatifs de notre société et nous leur montrons comment les institutions collaborent ou s'opposent. Nous pensons que le libre accès à tous les types d'information finit par améliorer la qualité de la vie de toute la population.

Nul ne peut se targuer de comprendre absolument la société et les rapports de l'industrie avec elle, mais l'expérience montre que la plupart des gens connaissent les extrêmes d'un système basé sur l'équilibre et le contrôle.

Pour un système de télévision local, ce sont les réactions de la communauté qui viennent en priorité. Nos directeurs assument donc des responsabilités au sein de la communauté.

Outre la participation normale aux activités de la Chambre de Commerce et du Centre théâtral, nous encourageons notre personnel à prendre une part active à l'ensemble des organisations communautaires. Une participation à la base permet de maintenir un contact bien plus étroit avec la communauté dans laquelle nous vivons. Ainsi pouvons-nous établir un rapport avec notre communauté et continuer à la comprendre. On ne peut certes pas accuser les médias électroniques de pratiquer la politique de l'autruche. Il s'agit de faire face aux problèmes de la société plutôt que d'espérer vivre dans une société sans problèmes.

De nos jours, la grande question est la décadence de la société. Nous prenons à coeur le rôle que nous jouons. Les relations entre l'industrie et la société sont faites de rapports complexes et de paradoxes. Nous souhaitons bien sûr que les deux parties en tirent avantage.

Nous sommes confrontés, dans la société moderne, à un problème extrêmement complexe qui n'existait pas auparavant. Dans le passé, les décisions étaient souvent relativement simples. Si la situation économique se dégradait, on mettait des gens à pied et on admettait que c'était "dans l'intérêt public" parce que cela avait un effet favorable sur les coûts et les prix et faisait partie des règles du marché. Autrefois, on écartait les problèmes sociaux avec le sarcasme de Charles Dickens qui déclarait "Bêtises que tout cela!"

Du fait de l'interaction entre la télévision et l'ensemble de la société, nous évoluons dans une cage de verre. Toutes nos activités sont pratiquement exposées dans les salons ou les salles de jeux du nord de l'Ontario. Il s'agit d'équilibrer la mission sociale des médias et les facteurs économiques. Si la balance penche d'un côté, cependant, on risque un déséquilibre qui peut détruire notre industrie et le service à la communauté.

Nous pensons qu'il y a plusieurs raisons à cette prise de conscience sociale, ces dernières années, de la part du public. L'une des plus importantes est bien sûr que la société dans son ensemble a résolu la plupart des problèmes économiques causés par la dépression des années 30 et qu'elle est maintenant prête à aller de l'avant. Je pense cependant que la télévision a contribué à mettre les questions sociales en évidence et qu'on a trop tendance à adopter l'ancienne philosophie grecque qui tentait de régler les questions en "tirant sur le messager". C'est grâce à la télévision que l'on a pris conscience de problèmes tels que le crime, la décadence urbaine, les personnes défavorisées, les problèmes écologiques et l'égalité des chances. Les pressions de la société sur l'industrie ne sont qu'une manifestation de l'évolution générale de notre système social. Cette évolution est très rapide, causant de nombreux problèmes et compromettant l'équilibre précaire de la société. Les médias électroniques se préoccupent très certainement du rôle qu'ils jouent et peuvent jouer, soit qu'ils maintiennent la société sur la bonne voie, soit qu'ils contribuent à augmenter les frictions entre ses différents éléments.

Peter Drucker dans son essai intitulé "*Age of Discontinuity . . . Guidelines to our Changing Society*" mentionne quatre phénomènes qui sont en train de modifier tout notre système. Il est intéressant de noter qu'il cite en premier lieu les innovations technologiques telles que les ordinateurs et la télévision, qui affectent non seulement l'industrie mais la société dans son ensemble. Les autres éléments sont l'établissement d'une économie mondiale consistant en un seul marché, un système social pluraliste dans lequel les tâches

sociales incombent en grande partie à d'importantes institutions et, bien sûr, l'effet global de la révolution du savoir.

Ici, dans le nord de l'Ontario, Mid-Canada Television a une conscience aiguë de sa responsabilité sociale. Notre président, M. J. Conrad Lavigne, est un autodidacte qui était boucher avant de devenir président de notre compagnie. Télédiffuseur actif et père de six enfants, c'est à lui que l'on doit l'excellente réputation de Mid-Canada Television, une des stations les plus responsables du Canada. Tous les membres de notre équipe, répartis dans les centres principaux de nord de l'Ontario, participent activement à la vie de la communauté dans son ensemble. Nous nous préoccupons du bien-être de nos collectivités et c'est de celles-ci que dépend l'avenir de notre industrie. Nous vivons ici. Nous désirons améliorer la qualité de la vie dans le nord de l'Ontario au sens le plus large du terme. Or la qualité de la vie est définie par la société; il n'existe plus de définition unanime du bien et du mal mais nous essayons d'atteindre une certaine harmonie entre nos décisions et les désirs généraux de la société. Il nous faut répondre aux besoins de la société tout en réalisant nos objectifs économiques. Jusqu'à présent, dans l'histoire de notre compagnie, nous avons réussi à atteindre nos buts sociaux mais, sur le vaste marché que représente le nord de l'Ontario, nous ne sommes pas encore parvenus à atteindre un niveau de rentabilité adéquat.

Notre président, qui est en contact étroit avec sa communauté, prend tellement à coeur les questions sociales qu'il a, dans le passé, souvent négligé les problèmes économiques. Nous exploitons actuellement dix émetteurs de télévision allant des rives de la Baie James dans le nord jusqu'à Parry Sound, quatre cent milles au sud. Dans l'ouest, nous desservons la communauté de Hearst et dépassons Mattawa, à 340 milles à l'est. Il s'agit là d'une grande partie du bouclier canadien et les agences nationales se demandent avec raison si, dans certaines régions, ce ne sont pas les élans qui constituent le plus gros de la population.

Vous pouvez constater que notre problème principal jusqu'à présent a été de permettre à tous nos spectateurs de profiter gratuitement de nos programmes. Il s'agit là d'une opération coûteuse qui absorbe une bonne partie des ressources limitées dérivées des centres principaux comme Timmins, Sudbury et North Bay. En bref, pour toucher un auditoire de presque 550,000 spectateurs, il nous faut dix stations de télévision et un réseau de plus de 1,000 milles reliant les différents émetteurs des communautés situées dans la zone de télédiffusion de Mid-Canada. De plus, nous offrons des programmes locaux dans les trois centres principaux. La télévision locale est une entreprise onéreuse qui nous tient particulièrement à coeur.

Dans notre désir de servir les communautés isolées , nous nous sommes quelque peu éloignés des buts traditionnels de l'industrie.

Nous désirons souligner devant cette Commission aujourd'hui le problème que pose le contrôle d'une autorité supérieure qui déciderait que certains éléments d'information ou certains divertissements ne conviennent pas à une partie de la société. La télédiffusion privée présente pour la communauté dans son ensemble un avantage inappréciable. En effet, les personnes responsables, qu'il s'agisse des propriétaires ou des directeurs, vivent dans la communauté qui contribue à leur existence quotidienne. Le public peut punir le télédiffuseur privé en choisissant d'ignorer sa station, s'il n'est pas d'accord avec sa politique. Ceci peut influencer les différents commerçants qui choisissent volontairement de faire de la publicité sur les ondes de la station locale. Ainsi, les commerçants locaux et la communauté peuvent rapidement influencer le télédiffuseur et le pousser à changer sa politique, si la communauté dans son ensemble la condamne. Les télédiffuseurs contribuent certainement à améliorer la qualité de la vie communautaire. Ils participent activement à un grand nombre de projets, qui vont de la rénovation urbaine aux organisations charitables, par des marathons, des messages publicitaires et autres activités. Il s'agit là, pour nous, de rentabilité maximale à long terme, et il importe au télédiffuseur local que sa communauté constitue un cadre de vie et de travail agréable. Si le crime diminuait, on aurait moins besoin des deniers publics pour protéger la propriété et remplacer ce qui a été détruit. Ce n'est là qu'un exemple du fait qu'une société meilleure

ne peut être que bénéfique à l'industrie de la diffusion dans son ensemble.

Dans le nord de l'Ontario, pour répondre à la demande de câblodiffusion, on a finalement accordé un permis à un opérateur de câble qui transmettra les signaux étrangers par micro-ondes depuis le sud de l'Ontario cet automne. On relie en ce moment Timmins et Sudbury et, d'ici octobre, des milliers de téléspectateurs paieront $8 par mois pour une seule raison, obtenir davantage de programmes américains. Les citoyens du nord de l'Ontario m'arrêtent dans la rue pour me demander combien de stations américaines ils pourront capter. Il y a cinq ou six ans, 25,000 personnes signèrent une pétition à Sudbury, en vue d'obtenir la câblodiffusion, c'est-à-dire en fait davantage de programmes américains.

Le fait que nous n'avons pas diffusé les premiers jeux de football de la NFL a provoqué de nombreuses protestations contre notre réseau cet automne. Les menaces allaient de: "Attendez que nous recevions la câblodiffusion" jusqu'à "Comment osez-vous ne pas diffuser le meilleur football du monde?".

En fait, il s'agit là d'une décision relativement aisée à prendre. D'un autre côté, nous sommes chaque jour confrontés au paradoxe suivant: "Si la télévision veut vraiment être socialement responsable, ne devrions-nous pas nous conformer de façon démocratique aux désirs de la majorité de la société?" Ne sommes-nous pas responsables envers ceux qui choisissent librement de regarder fidèlement un programme qu'ils considèrent intéressant et auquel ils sont prêts à consacrer une partie de leur précieux temps? A cela s'opposent les pressions exercées sur les télédiffuseurs voulant que certains programmes, du fait de leur nature violente ou antisociale, ne soient pas présentés aux spectateurs.

Etant donné qu'il n'y a que deux stations dans le nord de l'Ontario, les programmes canadiens et ceux que nous pourrions appeler des programmes socialement responsables ont parfois du succès. Les deux dernières études BBM montrent que *Marketplace* est plus populaire que le *Bob Newhart Show* et que *Beachcombers* l'emporte sur les films américains.

Nous craignons cependant que cette tendance ne soit de courte durée. Lorsque les réseaux américains envahiront le Canada avec leur éventail de programmes populaires et intéressants, les programmes canadiens en souffriront. Les spectateurs fidèles du *Bob Newhart Show* continueront sereinement à regarder cette émission, mais ceux qui choisissaient de regarder *Marketplace* seront tentés par des programmes américains plus stimulants. Ce que j'essaie de prouver, c'est que l'industrie de la télévision doit avoir un auditoire, non seulement pour justifier son existence mais pour pouvoir survivre économiquement.

La question de base est bien sûr la suivante: "N'est-il pas dans l'intérêt du public de lui offrir ce qui intéresse la majorité et ce qu'elle demande?". La télévision est l'outil le plus puissant que l'homme ait jamais inventé en matière de communications. Certains spectateurs pensent que nous insistons trop sur le sport, d'autres que nous répétons trop nos programmes et d'autres que nous diffusons trop d'émissions dramatiques de Radio-Canada et de programmes intellectuels. Certaines personnes se plaignent du fait que nous ne proposons pas les programmes américains ou britanniques qu'ils ont vus au cours de leurs vacances ou dont ils ont entendu parler dans les journaux de Toronto ou ailleurs. Le nombre de plaintes concernant la violence et les actes immoraux est extrêmement faible et ces plaintes ne s'appliquent en général qu'à quelques minutes de dialogue ou d'action sur nos 6,500 heures de télédiffusion annuelle.

L'attitude du public n'est qu'un des critères permettant de formuler une politique sociale mais, dans une société démocratique, c'est elle qui tend à prédominer à long terme et par conséquent, nous pensons que notre industrie se doit d'y répondre d'une façon efficace. Par exemple, lorsque la station CITY-TV à Toronto a diffusé ses "Baby Blue Movies", bon nombre de spectateurs nous demandèrent de présenter ce programme. Nous n'avons pas accepté.

Notre président, M. J. Conrad Lavigne, a une émission de télévision hebdomadaire d'une demi-heure intitulée *President's Corner*, au cours de laquelle il lit toutes les lettres des spectateurs, qu'il s'agisse de critiques ou d'éloges et répond de façon courtoise et intelligente à toutes les suggestions. Nous répondons au public. Nous évaluons les revendications et les désirs de nos spectateurs par

rapport à l'ensemble de l'auditoire et aux tendances du marché de la télédiffusion, tant à l'échelle nationale que locale.

Par exemple, la raison pour laquelle nous avons dû renoncer à diffuser les jeux de football de la NFL est, je l'admets, que nous voulions supprimer le programme étranger le moins coté de façon à pouvoir proposer des émissions canadiennes. Or, ce programme était *Sesame Street.* La réaction des mères du nord de l'Ontario fut virulente et l'on exerça sur nous des pressions sociales incroyables. On rétablit rapidement *Sesame Street* et on supprima le programme suivant dans l'ordre des cotes, à savoir les jeux de football de la NFL. Ce qui est paradoxal, c'est qu'un programme étranger comme *Sesame Street* est traité par les règlements exactement de la même façon que *Police Story* ou *Cannon.* Lorsqu'on évalue le contenu canadien et étranger, une heure de *Sesame Street* compte exactement comme une heure de tout autre programme américain ou étranger.

Les radiodiffuseurs sont prêts à assumer leurs responsabilités envers leur auditoire et l'ensemble de la communauté et à offrir des programmes responsables. Nous exerçons une censure contre ce que nous considérons être des excès ou des extrêmes. Nous savons que nous ne satisferons jamais 100 pour cent de la société et c'est pourquoi nous nous référons au "Bureau of Broadcast Measurement". Nous désirons vraiment que notre société évolue dans le sens de la moralité et de la responsabilité. Benjamin Selekman, dans son livre intitulé *Power and Morality in a Business Society* dit en substance ceci: "On ne peut pas demander aux hommes d'affaires de faire preuve de responsabilité morale tant qu'ils n'ont pas pris conscience des pouvoirs dont ils disposent." Nous ne prenons pas à la légère l'éternel problème du pouvoir, avec ses avantages et ses dangers. Nous nous soucions de l'influence de nos programmes sur la société et sur les individus qui la constituent. Nous devons constamment concilier les problèmes économiques que posent l'acquisition et la satisfaction d'un auditoire avec l'objectif moral qui consiste à faire preuve de responsabilité sociale.

Nous pensons que l'industrie de la télédiffusion s'adapte plus rapidement que toute autre aux changements sociaux. Des programmes dans lesquels les réseaux avaient investi des centaines de milliers de dollars ont été annulés après deux ou trois épisodes, lorsqu'on a découvert que les spectateurs ne les aimaient pas. En général, l'industrie de la diffusion s'est adaptée plus rapidement aux changements sociaux que le système d'éducation, les gouvernements, l'église ou le système judiciaire.

J'ai déjà parlé de ce qu'il en coûtait à notre station de programmer des émissions du réseau Radio-Canada pour répondre aux désirs de notre auditoire. Les coûts en installations techniques ont été énormes et les profits de notre compagnie se sont vus considérablement réduits. Mais nous pensons aussi qu'à long terme, notre refus aurait eu des conséquences beaucoup plus graves. Notre institution perdra en effet de sa valeur si nous ne nous montrons pas capables de répondre aux besoins humains.

L'industrie de la diffusion transmet constamment des valeurs à la société et vice versa. En fait, nous pensons que si nous voulons être une institution viable et vigoureuse au sein de la société, il faut qu'il y ait partage des forces et pas simplement réaction aux influences extérieures. Chaque diffuseur a besoin d'être motivé; nous sommes des acteurs sur la scène de la société et ne nous contentons pas de refléter le monde extérieur et de réagir.

Par exemple, Mid-Canada Television, autant que nous le sachions, est le seul réseau de télévision privé et commercial au monde qui propose des cours universitaires à domicile permettant d'obtenir une licence ès lettres ou ès sciences.

Notre équipe a passé de longs mois avec les professeurs de l'Université Laurentienne pour élaborer, planifier et mettre en oeuvre la méthodologie de ces cours. Cette année, plus de 1,200 étudiants se sont inscrits aux cours télévisés grâce à ce système, et chaque étudiant a payé les frais d'inscription normaux de $125 par cours. Ceci est intéressant à plusieurs points de vue. Tout d'abord, les téléspectateurs peuvent ainsi, pour la première fois, communiquer avec les personnes qui leur parlent. Ils participent, prennent des notes, préparent des dissertations, passent des examens et font part de leurs difficultés et de leurs problèmes aux professeurs de l'université. Ils

peuvent vraiment profiter des connaissances que la télévision leur propose, en se concentrant attentivement sur le matériel mis à leur disposition et en utilisant les documents qui leur sont offerts pour les aider à comprendre les sujets enseignés. Pour la plupart des téléspectateurs, il s'agit là du seul type d'éducation qu'ils peuvent recevoir. Il est hors de question, d'un point de vue économique, de demander à des professeurs qualifiés de se rendre dans de petites villes comme Moonbeam ou Malartic. Cependant, grâce à notre station de télévision et à nos ressources en matière de production et de distribution, nous sommes capables de collaborer avec une institution établie pour arriver à réaliser ce que les réseaux principaux n'ont pas pu ou n'ont pas voulu faire.

L'ensemble de l'auditoire en bénéficie bien sûr. Par exemple, d'après le dernier BBM, un cours universitaire intitulé *World Living Religions,* auquel s'étaient inscrits environ 450 étudiants, a été suivi par un auditoire de plus de 16,000 personnes à 8h 30 du matin, le dimanche. Le concept de la production de programmes adaptés au Nord présente de nombreux avantages et, grâce à l'aide financière du secteur de l'éducation, nous avons pu co-produire des programmes très intéressants pour le public.

Nous avons simplement essayé de rendre nos rapports avec les spectateurs beaucoup plus actifs, car nous sommes préoccupés par la passivité que suppose la télévision. Heure après heure, le spectateur hypnotisé regarde la télévision, assis dans son salon, absorbant totalement ou en partie ce qu'on lui propose. Nous pensons que l'industrie de la diffusion devrait encourager à long terme la participation active des spectateurs.

La nécessité de la collaboration entre la diffusion et le public est une évidence. Si cette industrie désire rester viable à long terme, elle doit se conformer aux besoins de la société et lui offrir ce qu'elle veut.

Lorsque nous avons créé cette station, il y a environ quatre ans, nous avons décidé d'offrir un choix en matière de programmes aux résidents du du nord de l'Ontario. Nous avons eu l'idée de projeter un film à 6h du soir pour changer des programmes un peu répétitifs de la soirée. Or, il suffit d'un coup d'oeil dans les journaux pour se rendre compte que la majorité des films offerts dans les cinémas locaux ne peuvent être projetés à la télévision, le soir à 6 heures. Cependant, ces films conviennent à un certain auditoire et ont des spectateurs. Nous sommes conscients que, contrairement au cinéma, la télévision pénètre dans tous les foyers, mais il est certain que les pressions exercées par notre société forcent les stations de télévision à offrir aux spectateurs et aux amateurs de cinéma le type de spectacles qu'ils désirent.

Actuellement, nous avons adopté comme règle interne que les programmes ayant un contenu moral douteux ou comportant une certaine violence seront projetés plus tard dans la soirée. Nous nous sommes rendu compte malheureusement qu'un nombre surprenant de très jeunes enfants restent devant la télévision même très tard le soir et ne sont que peu contrôlés par leurs parents au cours de ces périodes d'écoute.

Nous avons réservé les heures d'écoute de la journée et du début de la soirée à des programmes qui conviennent en général à tous les auditoires, mais en même temps, nous pensons que nous devons assumer certaines responsabilités.

Je pense que l'on peut expliquer partiellement le problème actuel en se fondant sur la hiérarchie des besoins humains établie par Maslow. Il indique que lorsque les besoins fondamentaux sont relativement satisfaits, d'autres besoins et donc d'autres désirs humains apparaissent. Dans la hiérarchie de Maslow, les besoins physiques et les besoins fondamentaux de sécurité sont suivis par les besoins sociaux.

Si nous supposons que les besoins physiques et de sécurité sont relativement satisfaits dans les nations développées, et il existe de nombreuses preuves à l'appui de cette hypothèse, ce sont donc des besoins sociaux que le public va graduellement demander à satisfaire. Cela indique que les changements des désirs du public sont fondamentaux et de grande envergure. Comme, de toute évidence, l'évolution des besoins ne se fait pas uniformément dans toute la population, on assistera à des différences d'opinions fondamentales concernant la responsabilité sociale. Les désirs du public fluctuent rapidement comme le prouvent l'intérêt pour les questions écologiques, l'instabilité raciale et autres problèmes sociaux.

On estime en général que les stations de télévision canadiennes, et surtout celles du nord

de l'Ontario, ne font pas un usage abusif de la violence dans leurs programmes. Tout d'abord, 60 pour cent des programmes doivent être de contenu canadien, et peu de programmes canadiens sont violents. Les spectacles légers constituent un large pourcentage des 40 pour cent qui restent. Nous pensons qu'il est normal d'avertir le spectateur si le programme risque d'offenser ses goûts et il sait bien, en général, que lorsqu'une émission policière est diffusée sur une chaîne, il peut trouver sur l'autre un programme moins violent.

Nous tenons cependant à vous dire à quel point nous sommes préoccupés en tant que station de télévision locale et en tant que citoyens du nord de l'Ontario. Les chaînes américaines en effet n'ont aucune responsabilité envers cette communauté et leurs programmes, transmis à partir de Buffalo, à plus de 400 milles au sud, ne sont pas conçus pour un auditoire comme le nôtre. De toute évidence, les Américains ne se plaignent pas du supplément de spectateurs qui captent leurs stations. Mais en même temps, les programmes offerts par ces stations, que réclament d'ailleurs les citoyens du nord de l'Ontario, ne répondent certainement pas aux besoins sociaux de la communauté dans son ensemble.

Les stations de télévision canadiennes n'ont qu'une solution, c'est d'acheter exactement les même programmes que les stations américaines et de diffuser la version canadienne de ces programmes américains exactement en même temps. Vous savez qu'étant donné les problèmes d'énergie, les américains diffusent leurs programmes une heure à l'avance au Canada, durant certaines périodes, ce qui a causé des problèmes dans certaines régions de l'ouest. En tant que télédiffuseur du nord de l'Ontario, nous sommes confrontés à un problème réellement aigu. Comme la question de l'intérêt public est difficile à résoudre, nous sommes constamment pris, comme vous tous, entre ce que nous pensons être une attitude vraiment responsable et l'influence de quelques dissidents prudes de la communauté. D'un autre côté, nous ne pouvons pas ignorer l'aspect économique de notre système. Nous pensons que l'on ne peut atteindre un équilibre qu'en combinant l'aspect économique aux avantages sociaux (nous pourrions parler de profits sociaux).

Nous sommes conscients du fait que le rendement, qu'il soit social ou économique, doit être supérieur aux investissements. C'est ainsi que nous pourrons servir raisonnablement les citoyens du nord de l'Ontario, dont dépend notre industrie. Nous cherchons à assurer une saturation raisonnable de notre marché de façon à informer les citoyens et à leur donner la chance de développer leur potentiel. Nous maintenons un système de libre expression mais, en même temps, nous nous assurons que les groupes les plus véhéments ne dominent pas, ce qui nuirait au libéralisme du système. L'abus irresponsable de la liberté de communication menacerait les fondations sur lesquelles une société libre est construite. Cependant, le consommateur contrôle la télévision, comme je l'ai indiqué auparavant; le public est le dernier juge en la matière. Si le public ne veut pas regarder un programme, il est à même de le supprimer. Si un producteur de télévision n'arrive pas à trouver un commanditaire pour financer une émission qu'il désire produire, il risque d'avoir à renoncer à son projet, quelle que soit la valeur de celui-ci. Nous pensons que si le gouvernement de l'Ontario désire compenser l'annulation du récent réseau éducatif dans le nord, il devrait utiliser les réseaux existants des stations privées pour distribuer, sur une base expérimentale, des programmes qu'il pense être bénéfiques aux résidents du Nord d'un point de vue éducatif, social et culturel. Nous avons informé M. Ran Ide, président de l'OTEO, qu'au cours des cinq ou dix prochaines années, tant que l'Office n'aura pas terminé la construction de son réseau dans le Nord, nous serions intéressés à partager des programmes à toutes les heures de la journée.

Cette discussion a pour but de vous prouver que, bien que nous possédions les moyens de communication, nous ne constituons qu'un facteur d'influence de la communication de masse parmi d'autres. Dans une société pluraliste, de nombreux groupes semi-autonomes influent sur la qualité et le contenu des communications. Le pluralisme permet au système de se dégager de tout monopole et de rester réceptif aux différentes opinions. Il permet de promouvoir une société libre, ce qui est le but ultime de la communication

de masse libre et responsable. Il nous incombe de maintenir une programmation équilibrée qui corresponde aux différents groupes d'intérêt et rebute le moins possible de spectateurs. Si un groupe devient trop puissant, on risque le déséquilibre social.

Le concept d'autorégulation est efficace!

La réputation de télédiffuseur auprès du public est cruciale en termes de rentabilité à long et court termes. C'est ce qui permet d'attirer des clients et de meilleurs employés. Les buts sociaux sont actuellement une des priorités du public. Pour être bien acceptée, une compagnie doit donc se fixer des objectifs sociaux responsables.

Les diffuseurs sont aussi assez réalistes pour comprendre qu'un comportement irresponsable entraînera une réglementation gouvernementale plus stricte. Cette réglementation est onéreuse pour l'industrie et limite sa flexibilité en matière de prise de décisions. En tant que télédiffuseurs, nous estimons qu'il est important que les décisions soient prises librement pour répondre au marché et aux pressions sociales. Nous pensons aussi que la décentralisation du pouvoir est importante dans un système démocratique. Le gouvernement est déjà une institution massive dont la bureaucratie et le pouvoir centralisés menacent l'équilibre de notre système. Toute action de notre part, susceptible d'encourager l'emprise du gouvernement, risquerait de nuire au public et éventuellement d'empiéter sur les libertés. Nous pensons que les décisions devraient être prises, autant que possible, par les personnes concernées là où les problèmes surgissent.

Votre Commission se préoccupe surtout du lien existant entre la viclence dans l'industrie des communications et la violence dans la rue. Par conséquent, lorsque j'ai préparé ce mémoire, j'ai interviewé les membres des forces de police à tous les niveaux, ainsi que les membres des autorités municipales, provinciales et de la Gendarmerie royale. Ils se sont tous dits préoccupés de l'escalade du crime dans notre société et les conclusions générales de ces discussions sont intéressantes. Ils estimaient par exemple que la télévision contribuait dans une certaine mesure à augmenter la criminalité en faisant connaître des événements qui risquaient d'être imités. Les incidents après les détournements d'avions en sont un exemple. Il en est de même des vols et des agressions utilisant des méthodes inhabituelles. D'un autre côté, ils étaient conscients du fait qu'il est difficile de censurer les actualités et d'éliminer les nouvelles criminelles inhabituelles. Les forces de police ont reconnu en général que les actualités locales restaient très sobres dans leur présentation des actes criminels.

Cependant, la police se préoccupe du problème de l'application uniforme des lois dans notre pays. Les criminels ont découvert que la répétition du même crime, par exemple des cambriolages ou des agressions, entraîne souvent des peines confondues. Ceci, combiné à l'absence d'uniformité des décisions judiciaires prises dans nos tribunaux, a certainement contribué à l'escalade du crime.

Ceci n'a pas pour but de nous détourner du problème de l'impact de la télévision sur le spectateur. Il ne fait aucun doute que la télévision est et restera le média qui a la plus grande influence sur le comportement humain. Nous acceptons cette responsabilité et nous essayons d'en faire bon usage. Nous admettons cependant que les émissions dramatiques à la télévision, surtout les émissions américaines, ne reflètent pas en général le mode de vie du citoyen moyen et offrent une conception erronée de la réalité. L'un des responsables que j'ai interrogés s'est dit préoccupé de la façon dont les acteurs conduisaient leur voiture dans certains programmes et a suggéré que cela soit modifié. Cependant, au cours de la conversation, il a indiqué qu'il préférait que l'on continue à présenter les faits de la manière actuelle plutôt que de voir la télévision adopter une attitude plus réaliste en matière de criminalité.

En fait, si la télévision adoptait comme philosophie de montrer les activités criminelles sous leur aspect réel, il faudrait d'abord dévoiler aux spectateurs le manque d'efficacité des forces de police ainsi que les frustrations qu'elles éprouvent lorsqu'elles essaient de découvrir et de faire accuser le criminel.

Nous découvririons tout à coup que 80 pour cent des crimes ne sont jamais résolus et que les malfaiteurs continuent à mener une existence criminelle ou se rangent et deviennent des citoyens respectés. Par conséquent, adhérer de trop près à la réalité constitue un danger, car dans

la réalité, les criminels s'en sortent mieux qu'à la télévision.

Cependant, je n'insisterai jamais assez sur le fait que les intrigues de ces programmes policiers et dramatiques aident non seulement les forces de police mais aussi tous les citoyens. Justice est faite la plupart du temps et, si quelque chose risque de décourager un criminel, c'est bien de savoir que le coupable sera arrêté, accusé et puni. Les enfants sont certainement plus cyniques qu'autrefois. En fait, ils grandissent plus rapidement. Notre enquête a prouvé que les enfants savent que les dessins animés sont purement imaginaires et que la violence fait partie du divertissement.

Nous sommes convaincus, malgré tout, que le contenu des programmes américains crée un conflit culturel et pose des problèmes sociaux mettant en cause le nationalisme canadien de même que l'éthique canadienne. La suggestion présentée à la Commission, consistant à accorder un encouragement fiscal supplémentaire de 10 ou 20 pour cent aux commanditaires qui font de la publicité au cours de programmes canadiens ou de programmes familiaux, nous semble être une mesure extrêmement intelligente et positive. Cela les encouragera à soutenir des programmes peut-être moins suivis mais où ils engageront moins de frais.

Il est indéniable que les programmes américains attirent davantage de spectateurs que les programmes canadiens hebdomadaires. Ils sont tellement populaires que d'ici un an, dans le nord de l'Ontario, plus de 20,000 propriétaires de postes de télévision paieront presque $100 par an pour une seule raison: obtenir davantage de programmes américains.

Ces programmes de télévision sont transmis dans le Nord à un coût proche de $100,000 par mois et nos stations n'ont plus qu'à essayer de rivaliser avec les chaînes américaines ou à fermer boutique.

Nous prenons notre tâche de télédiffuseurs à coeur et nous établissons nos programmes de faç on à convenir à tous nos spectateurs. Nous essayons de satisfaire les besoins sociaux bien au-delà des exigences minimales de la loi. Nous admettons que nous avons du mal à définir les normes généralement acceptées par la communauté, mais en même temps, nous pensons qu'il n'existe pas encore de meilleur système de contrôle et de réglementation en matière de diffusion.

Mary Lassance Parthun
Cobourg

Introduction

L'art et sa forme vulgaire, le divertissement, sont fondés sur la notion de conflit. Dans les oeuvres artistiques élaborées, la qualité est souvent fonction de la complexité et de la finesse du conflit et de la façon dont il est présenté. Cependant, comme tout le monde ne lit pas Henry James, on a affaire dans les mass médias à une forme beaucoup plus directe de conflit, qu'il s'agisse de la juxtaposition de personnages comiques ou de la lutte du protagoniste contre un milieu menaçant. Le conflit, ainsi que le suspense et l'action qui en découlent, provoquent chez le spectateur stimulation et défoulement et rendent le spectacle attrayant.

La personne plus cultivée recherche une stimulation intellectuelle plus subtile. Mais, la grande majorité de la population préfère être touchée beaucoup plus directement par l'action ou par les sentiments présentés. Bien que certaines personnes ne soient pas d'accord, il ne s'agit pas tant d'une question de moralité que de goût et celui-ci varie selon la mode et l'époque.

Ce n'est pas le besoin "d'action" dans les spectacles de masse qui est un phénomène nouveau, c'est la quantité de spectacles présentés. Comme peu de professions ou de modes de vie offrent un environnement plausible pour les intrigues rapides et scabreuses, nous sommes inondés de policiers, de détectives et de médecins. Cela est moins le fait d'une intention délibérée que le résultat de la demande en spectacles et ne peut être contrôlé qu'en réduisant les heures de diffusion et la production des médias en général.

Etude historique

A des époques plus simples, les besoins esthétiques et la demande en divertissements étaient satisfaits par les histoires qui étaient racontées, jouées ou dansées par les membres de la société qui contaient chasses et batailles, procédé qui renforçait le moral et la solidarité du groupe. Lorsque la société devint plus complexe, les spectacles furent assurés spécifiquement par des individus ou des troupes qui, de par leur position marginale, avaient une vue globale de la société. Les fous, les acteurs et les ménestrels devaient non seulement refléter la société, mais ils devaient aussi satisfaire des goûts différents correspondant à des auditoires très variés.

Cependant, la société s'est différenciée de plus en plus, des sous-groupes se sont constitués et les spectacles se sont spécialisés. Les oeuvres artistiques et sérieuses devinrent le lot des intellectuels et des personnes cultivées; les classes moyennes développèrent un goût plus prononcé pour le sentimentalisme et la classe ouvrière, dont les moyens et l'éducation étaient limités, se nourrit de magazines, tabloïdes et spectacles légers qui insistaient sur des émotions banales et sur le côté sensationnel des événements, le tout couronné de moralisme à bon marché.

Ces distinctions sont actuellement en voie de disparition, car notre société devient de plus en plus sophistiquée et démocratique. L'art n'est plus réservé à une élite et les classes sociales défavorisées ont accès à la culture et à la promotion sociale. Les pauvres, qui survivent dans des conditions difficiles, s'expriment dans des oeuvres qui sont respectées par un auditoire de plus en plus vaste.

Cependant, cette nouvelle liberté artistique s'est accompagnée d'un relâchement des normes de la société dans son ensemble, d'un désir de repousser les frontières et de tenter de nouvelles expériences, particulièrement dans le domaine de la violence et de la sexualité. Aux deux extrêmes de la société, deux groupes subissent les conséquences des erreurs de la socialisation: les très riches et les très pauvres. Du fait de leurs conditions de vie, ces personnes ont tendance à présenter un comportement que l'on décrit cliniquement par les termes de psychopathie ou sociopathie.

Dans le monde moderne, les migrations à grande échelle, les guerres, les progrès de la technologie et l'explosion de la population ont contribué à augmenter le nombre de personnes inadaptées socialement et dépourvues économiquement. A l'autre extrême, l'accroissement de la richesse et de la mobilité a accru le nombre de riches oisifs. Les goûts des deux groupes, qui sont fonction de leurs rapports d'exploitation mutuelle, tendent à être décadents et dépravés. Actuelle-

ment, leur nombre est assez important pour avoir un impact sur le monde du divertissement.

Les médias ont joué un rôle indirect dans ce processus en faisant connaître ces groupes à un auditoire de plus en plus vaste et en leur donnant de l'importance. Alors qu'auparavant, la perversité était le lot d'un groupe marginal et la décadence réservée à quelques hommes de lettres et aristocrates, elles sont devenues choses communes dans la musique populaire et au cinéma.

Les entrepreneurs profitent de ce nouveau marché de la sensation, aidés en cela par les nouvelles techniques et des coûts de production relativement peu onéreux. Cette situation n'est pas nouvelle. Elle atteint simplement un auditoire plus vaste de façon plus sophistiquée, et plus nombreux sont les spectateurs de scènes sordides. En outre, étant donné la concurrence créée par les films d'exploitation pure, les producteurs et artistes sérieux se sentent quelque peu obligés d'avoir recours eux-mêmes au sensationnel de façon à se faire entendre.

Ce processus est surtout pénible pour ceux qui étaient davantage protégés et qui avaient fait du bon goût et de la moralité un synonyme d'"excellence" et de "culture". Ils se trouvent soudain agressés par un monde dont ils n'étaient pas conscients auparavant et qui les choque profondément. C'est pourquoi, lorsqu'ils voient une émission policière qui présente des meurtres étranges et apprennent par la suite que le crime a été imité dans la réalité, ils sont prêts à conclure qu'il existe entre les deux un lien direct de cause à effet, sans réaliser que les marginaux ont toujours eu accès à des descriptions réelles et précises de crimes horribles. Or, la réaction de ces individus est due à leur propre expérience physique, psychologique et sociale, et ils peuvent aussi bien réagir par la violence à des histoires romantiques ou à des oeuvres sérieuses.

L'esthétique de la violence

La violence est considérée au mieux comme un mal nécessaire. Cependant, on parle aussi souvent "de l'horrible beauté de la violence". La majesté fondamentale de la violence fait partie des grandes tragédies et des drames héroïques. Mêmes les oeuvres spirituelles et édifiantes tendent à utiliser des métaphores violentes telles que les "combats de la volonté" et la "lutte avec Satan" et fourmillent de vainqueurs, de victoires et d'arrachements.

La violence a toujours inspiré les oeuvres artistiques sérieuses du fait qu'elle est haute en couleurs et en passion. Mais à certaines époques, surtout à l'occasion de changements sociaux et en périodes de transition, elle a dominé les thèmes artistiques. On remarque souvent un mélange d'érotisme et de mort qui, tout comme les modes de vie et les formes sociales qu'il reflète, tend vers la décadence jusqu'au moment où la société se réorganise et où l'art se revitalise.

Bien que certains artistes, comme Bacon ou Woods, s'intéressent à la composition de scènes brutales, les oeuvres sérieuses peuvent aussi se servir de la violence pour explorer des thèmes moraux. On peut citer en exemple la description que Goya a fait des atrocités de l'invasion napoléonienne en Espagne. Un nombre considérable de films modernes sérieux, de peintures et de chansons décrivant la violence tombent dans cette catégorie et mettent en garde contre la brutalité d'une société complaisante ou inconsciente.

La liberté actuelle, qui permet de pousser jusqu'à l'extrême les attitudes sociales, contribue aussi à la remise en question de ces attitudes. Notre société, par exemple, a longtemps pris le viol à la légère tout en considérant ses victimes avec une certaine suspicion. Les metteurs en scène insouciants qui reflètent ces attitudes et présentent des scènes de viol brutales comme des phénomènes neutres ou acceptables n'encouragent pas l'opinion publique à évoluer et à réclamer des changements dans la législation. C'est aussi au réalisme des oeuvres d'art et des journaux que l'on doit la tendance actuelle à adopter une vue romantique de la guerre et de la misère et à ne pas s'inquiéter du racisme.

La violence en tant que spectacle

Dans les sociétés primitives, classiques et médiévales, on offrait au peuple le spectacle de la torture des hommes et des animaux. Ces phénomènes ont subi différents changements, mais existent encore à notre époque sous des formes modifiées. Les

prisonniers et, lorsque la société devint plus complexe, les criminels, les esclaves et les minorités politiques ont été soumis à des tortures cruelles et raffinées aux fins de divertissement. Il semble que ces phénomènes se fassent plus nombreux en périodes de troubles sociaux et soient utilisés comme soupape de sécurité contre le désordre intérieur et comme source de cohésion sociale. Les dirigeants politiques ont depuis longtemps recours à cette technique.

Les cirques de la Rome antique, les autodafés, plus tard les pogromes de l'Europe chrétienne et le génocide nazi sont tous des exemples classiques de recours à la violence contre une minorité vulnérable pour mobiliser les masses, assurer la cohésion sociale et réprimer l'agitation. Ce phénomène n'a pas échappé à l'attention des réformateurs et des révolutionnaires populistes qui cherchent à utiliser les frustrations des individus pour combattre le système en place. A notre époque, la combinaison de cet ancien procédé avec la technologie moderne et les systèmes politiques aboutit à la terreur politique à grande échelle.

La torture d'animaux est une institution courante. Les éléments varient selon la classe, la culture et l'époque, mais le modèle reste le même. Les combats d'ours et de taureaux sont passés de mode, mais les courses de lièvres, les combats de coqs et autres spectacles similaires subsistent ici et là. La lutte entre l'homme et l'animal, les corridas par exemple et les rodéos, constitue toujours un spectacle populaire dans certaines cultures rurales et se déroule dans le faste suivant des rites bien définis.

On divertit aussi les foules en opposant les hommes entre eux dans des conflits violents. Auparavant, les protagonistes étaient des esclaves ou des prisonniers mais, à l'heure actuelle, dans des sports comme la boxe et le hockey, les adversaires sont recrutés parmi des minorités socio-économiques qui n'ont pas d'autres moyens d'arriver et qui sont prêtes à accepter les dangers en espérant devenir célèbres, gagner de l'argent et gravir l'échelle sociale.

L'idée que les spectacles devraient être exempts de violence est relativement nouvelle, tout comme l'idée que les enfants requièrent une forme de divertissement différente. On peut voir là essentiellement l'influence des classes moyennes, marquées par la moralité des contes victoriens qui, libérés d'une certaine morbidité, sont devenus encore plus doucereux au contact de l'optimisme nord-américain, pour atteindre leur zénith dans le monde imaginaire de Disney. A l'opposé des contes prudents de la jeunesse de Dylan Thomas, où les petits garçons qui "voulaient patiner sur l'étang du fermier Giles, y allaient et se noyaient", les petits aventuriers de Disney désobéissent aux conseils des parents, apprivoisent des animaux sauvages, sont poursuivis par des chasseurs, mènent des enquêtes policières et traquent de terribles criminels. Si, dans la réalité, les enfants suivaient ces exemples, ils seraient probablement blessés, tués ou violés; on considère qu'il vaut mieux ignorer cette vérité déplaisante.

La récente philosophie du spectacle propose un idéal romantique de la vie rurale ou des petites communautés, avec recul dans le temps si possible, qui aurait convenu à Marie-Antoinette ou à Rousseau. Ainsi, on apprend aux enfants modernes, qui vivent en grande partie dans les villes et qui sont confrontés à une dure réalité et aux caprices et contradictions de parents et de professeurs bien vivants, à rêver d'un monde imaginaire qui n'a rien à voir avec leur époque et leur milieu. Ce monde ne leur apprend pas à faire face, ne présente aucun modèle pertinent et ne leur offre ni cathexis ni catharsis pour leurs sentiments réels, mais les encourage plutôt à chercher des satisfactions vagues par substitution, et crée chez eux une nostalgie spécieuse.

Outre les tenants de cette philosophie du spectacle spécialisé pour enfants, qui constituent une grande partie de la société, il existe de nombreux producteurs qui ont saisi que la violence est inhérente à la nature humaine et savent comme l'a dit feu Lenny Bruce que "les gens sont prêts à payer pour voir des voitures écraser des enfants". Il s'agit d'un groupe de rapaces peu intéressants dont les produits doivent en partie leur succès à l'inanité des spectacles pour enfants.

Devant une telle polarisation, on n'a plus qu'à se ranger du côté des anges ou contre eux; c'est là une situation extrêmement inconfortable, car les champions n'ont que peu de choses à offrir à l'intelligence, tandis que les méchants laissent

l'âme sur sa faim. Il doit y avoir un moyen terme qui ferait l'objet de mon choix.

L'inquiétude du public face à la violence est certainement positive et encourageante socialement. Cependant, il serait malheureux de le décevoir en adoptant des solutions trop simples ou dangereuses. Il est essentiel de se souvenir que l'art et le spectacle reflètent leur époque plus qu'ils ne la façonnent.

Nonobstant les statistiques, l'augmentation du crime est plus apparente que réelle et reflète des aspirations sociales plus élevées ainsi qu'un processus d'égalisation plus poussé à l'intérieur de notre société. La vie isolée des communautés rurales d'Amérique du Nord a favorisé la violence sans pratiquement offrir aucun recours aux faibles. Des minorités comme les Noirs ou les Indiens ont été l'objet d'actes de violence (y compris le viol et le meurtre) qui étaient commis impunément, souvent par les autorités elles-mêmes. Les structures familiales autoritaires et l'importance accordée à l'autonomie familiale permettaient aux parents d'être violents avec leurs enfants et aux maris de l'être avec leur femme. Blessures et morts ne donnaient que rarement lieu à des enquêtes.

En milieu urbain, du fait de la concentration de la population, la loi est mieux appliquée, l'hétérogénéité respectée et les abus réprimés. Il n'y a pas longtemps encore, même dans les zones urbaines, on laissait facilement les groupes "à problèmes" régler leurs différends entre eux et se combattre les uns les autres tant que la violence n'était pas dirigée contre les membres plus privilégiés de la société. Avec l'urbanisation, le désir de voir la loi mieux appliquée, la reconnaissance plus large des droits individuels et le réveil des minorités, la violence, de relativement cachée qu'elle était, a été portée à l'attention du public.

Cependant, même si l'accroissement de la violence n'est pas aussi important qu'on le dit, toute escalade est inquiétante.

Facteurs sociaux de la violence

La société canadienne et la société occidentale en général, ont subi d'énormes changements sociaux, politiques, économiques et démographiques, changements qui s'accompagnent généralement d'une recrudescence de l'agressivité. Avec l'automation, un nombre important de jeunes se sont retrouvés au chômage. Il s'agit là d'un facteur crucial. Ceci en effet crée un milieu idéal pour la montée du crime spontané. Ce problème ne semble devoir se résoudre qu'avec le temps et la baisse du taux de natalité.

De plus, nous vivons à une époque de grande instabilité économique et sociale. La valeur fonctionnelle et spirituelle de la possession illimitée et du confort matériel est actuellement remise en question, mais elle a la vie dure. L'amertume et les frustrations augmentent au fur et à mesure que le fossé entre les aspirations et la réalité se creuse davantage, créant une situation continuellement explosive pour l'individu et pour la société.

Dans notre quête du confort matériel, nous avons voulu nous libérer de la souffrance et de la peine. Comme Illich l'a souligné:

> "Avec le recul de la tolérance à la souffrance, on a vu décliner la capacité d'apprécier les joies et les plaisirs simples de la vie. Dans une société anesthésiée, il faut des stimuli de plus en plus forts pour donner aux gens le sentiment qu'ils existent. La drogue, la violence et l'horreur restent les seuls stimuli capables de provoquer une expérience du moi. Les tranquillisants augmentent la demande d'excitation douloureuse". (*Medical Nemesis,* McClelland & Stewart, 1975, p. 106.)

Un des résultats du "rétrécissement" de la Terre et de l'importance croissante des pays du Tiers-Monde est qu'il n'est plus possible d'exporter nos graines de violence. On ne peut plus se débarrasser de nos débris humains générateurs de violence ou de nos populations économiquement inutiles. Il n'y a plus de colonies, plus de légions étrangères et plus d'indigènes à brutaliser. Seules, quelques armées de mercenaires subsistent et elles ne suffisent pas à absorber les déchets humains. La population des prisons, qui s'accroît de façon astronomique, offre une solution temporaire, mais crée une menace à long terme beaucoup plus terrifiante.

Problèmes de censure

Etant donné le sinistre potentiel de violence que représentent les circonstances actuelles, il serait dangereux de nous laisser distraire par des problèmes superficiels. Nos médias sont essentiel-

lement des entreprises commerciales, et en tant que telles, constituent un terrain de rêve pour tout psychologue du comportement. A part les pigeons, il est difficile de trouver des créatures vivantes dont le système de récompense soit aussi simple – argent et/ou reconnaissance.

Ceux qui croient sincèrement que le contenu des médias devrait être modifié, peuvent utiliser les méthodes classiques à la disposition des consommateurs. Ils peuvent boycotter les films, programmes et magazines, de même que les produits des commanditaires. Le recours imaginatif à la législation en vigueur permet souvent de modifier les politiques de marketing. Il semble par exemple que des méthodes coercitives soient utilisées pour distribuer des films et des magazines violents et/ou pornographiques. Il s'agit d'une question purement économique, car le prix de revient étant peu élevé, ils sont extrêmement rentables s'ils sont vendus en grande quantité. Par conséquent, si les commerçants veulent obtenir un produit "respectable" ils sont obligés d'accepter l'autre.

La censure et les autres formes de contrôle direct des actualités, des spectacles ou de l'art présentent plus de dangers que d'avantages. C'est comme l'homme de la Bible qui rejette un démon et se rend compte qu'il a affaire non plus à un mais à sept démons encore pires que le premier. Bien qu'il soit révoltant de voir des individus, qui exploitent de façon ouverte le sexe et la violence, défendre leurs actes au nom de la liberté de la presse, il est pratiquement impossible d'établir une frontière entre ce qui devrait être permis et ce qui ne devrait pas l'être.

En voulant respecter les prises de position sincères d'ordre social, politique ou artistique, on n'a fait que tourner la loi en ridicule et apporter de l'eau au moulin des satiristes. La censure, ou toute autre forme de contrôle gouvernemental sur les médias, peut engendrer de tels abus qu'elle n'est pas justifiable, même dans des circonstances bien pires qu'à présent.

Il est bon de se souvenir que la récente prohibition, alors que l'alcool était une denrée recherchée, a eu des effets extrêmement négatifs. Elle a permis au crime organisé de s'implanter à jamais en Amérique du Nord. Cette incursion légale dans le domaine moral a abouti au mépris de la loi, à la corruption officielle et à la création d'une organisation policière nationale autoritaire. De plus, l'objectif de modération et d'abstinence n'a pas été réalisé. Les Nord-Américains n'ont jamais appris à consommer l'alcool de façon responsable et adulte, et les excès de boisson se sont simplement parés d'un nouvel éclat.

Dietrich Bonhoffer, le théologien protestant qui fut martyrisé par les nazis, écrivait avec sagesse que le seul moyen de combattre le mal était de le laisser suivre son cours. Il existe déjà des preuves indiquant que l'intérêt pour la violence débridée dans les spectacles populaires a connu son apogée, qu'elle est maintenant "victime" de ses propres excès. Lorsque les spectacles violents, avec ou sans caractère sexuel, cesseront d'être à la mode, leur attrait s'estompera mais ne disparaîtra pas. Comme Haskell, le critique du journal avant-gardiste *Village Voice* l'a déclaré:

> "Il existe quelque chose de vil en chacun de nous, le besoin par exemple de voir l'autre mourir pour s'assurer que nous sommes bien vivants. C'est peut-être à l'art qu'il incombe de résister à ces tendances, de revenir à la responsabilité morale préconisée par Aristote". (*New York,* mars 1976, p. 60.)

Les excès que l'on connaît actuellement, s'ils ne sont pas déformés par l'intervention extérieure, portent en eux leurs propres limites et font partie du processus de maturation artistique et social. Plutôt que d'encourager la violence, ils constituent une catharsis pour ce qui aurait pu être une époque encore plus violente. Ils devraient nous aider à assumer notre vraie nature. La violence, comme le sexe, est partie intégrante de la nature humaine et essentielle à la survie. Lorsque l'une ou l'autre tendance est niée, supprimée ou cachée, elle n'est plus contrôlée et se manifeste de façon détournée, grotesque et dangereuse.

Conclusion

J'ai examiné un nombre considérable "d'études" sur la violence et les médias, mais je n'en ai pas parlé ici pour deux raisons. Tout d'abord, elles ont fait l'objet d'autres mémoires et des recherches de la Commission. Deuxièmement, je n'ai pas encore rencontré d'études qui ne soient pas aussi commerciales que les médias eux-mêmes ou qui ne soient guère autre chose qu'une expérience isolée de laboratoire sans rapport avec la complexité de

la réalité. On ne s'est toujours pas demandé pourquoi certaines personnes regardent six heures de télévision par jour, ni pourquoi les enfants restent assis à longueur de journée devant le petit écran. Or, il s'agit peut-être là d'un problème beaucoup plus fondamental que le contenu de ce qui est présenté.

Parmi les causes du comportement violent, nous savons que des facteurs comme le régime, l'empoisonnement chimique dû aussi bien à la pollution qu'à la drogue, les pratiques modernes d'obstétrique et les châtiments corporels immodérés infligés dans les foyers et dans les écoles peuvent entraîner des dégâts physiques et une perte de contrôle. Les effets de ces problèmes neurologiques et corticaux commencent-ils à se faire sentir dans la société?

Nous tâtonnons dans l'ignorance et la recherche ne résoudra pas tous nos problèmes. Dans le monde moderne, la vraie menace en matière de violence n'est pas le voleur dans la rue, mais le fait que la violence règne de plus en plus au niveau des institutions. En cachant la violence et en la niant, nous n'avons fait que la recouvrir superficiellement. Dépouillée de toute identité, la violence n'est plus appelée par son nom. A la place on parle de contrôle, de sécurité, de réhabilitation, de traitement ou de modification du comportement. Or, il s'agit d'une menace générale et universelle. Le problème n'est pas que nous voyons trop de violence, mais que nous n'en voyons pas assez. La nouvelle violence n'a pas de visage, pas de nom et pas de responsabilité.

J. Michael McAuley,
Toronto

The Quality of the Evidence: A Review of Lefkowitz

Au cours des 25 dernières années on a beaucoup parlé, de façon plus ou moins qualifiée, des effets de la télévision sur le comportement social. Avec l'avènement récent de la "violence dans les médias", c'est-à-dire des programmes de télévision policiers, des films comme *Straw Dogs, Clockwork Orange* et *Rollerball,* on s'est demandé quels effets le spectacle de la violence à la télévision avait sur le comportement violent (agressif) du spectateur par la suite.

Il ne fait aucun doute que les conclusions de cette Commission auront des conséquences directes et importantes sur chaque citoyen de cette province. C'est pourquoi, il est primordial que la Commission mène l'enquête la plus complète possible sur les effets de la présentation de la violence à la télévision et que la qualité l'emporte sur la quantité. Les "preuves concluantes" ne prouvent rien du tout, quel que soit le nombre des études à l'appui des résultats, si la formulation méthodologique est erronée. Se laisser influencer par le nombre d'études qui arrivent à une conclusion donnée plutôt que par l'exactitude de ces études (une considération concomitante importante) revient à détruire la nature et la validité fondamentales de l'enquête scientifique.

Le but de ce mémoire est d'étudier l'exactitude méthodologique et théorique de l'étude de Lefkowitz et al (1971) intitulée *Television Violence and Child Aggression: A Followup Study.* Cette critique est d'autant plus nécessaire que cette étude spécifique a été accueillie comme la preuve la plus concluante des effets de la télévision sur le comportement violent (Jowett, 1975). Sur la base d'un échantillon procédant d'un choix raisonné de 211 jeunes garçons issus de la classe moyenne (les 216 filles de l'échantillon n'ont pas été incluses dans l'analyse), Lefkowitz et al (1971) ont conclu que "le goût pour la violence en troisième année présente une relation causale avec le comportement agressif qui se manifeste dix ans plus tard" (p. 49).

Critique

Variable dépendante – Mesure de l'agressivité

Si l'on accepte que le comportement agressif qui préoccupe le plus les citoyens consiste à "appliquer (ou menacer d'appliquer) dans la réalité des stimuli extrêmement forts et physiquement dangereux à d'autres personnes ou aux biens d'autrui avec l'intention de blesser . . . afin d'obtenir les résultats désirés et/ou d'éviter ceux qui ne sont pas désirables" (Ellis 1975a:3-4), l'agressivité décrite dans les questions relatives au comportement des camarades de classe (Annexe 1) doit être remise en question. Il est plus probable que ces types de comportement ne sont, en général, que des manifestations d'irritation, des formes de conduite enfantine normale ou simplement de jeux brutaux qui n'ont pas pour but de blesser. De plus, ce qu'un enfant de troisième année considère comme agressif, un élève de treizième année peut le qualifier de puéril et/ou d'irritant. On n'a pas demandé aux sujets de définir ce qu'ils entendaient par comportement agressif. On ne leur a pas non plus demandé si les comportements décrits dans les questions étaient, à leur avis, des comportements agressifs, si eux-mêmes présentaient ces types de comportements et jusqu'à quel point.

Le cadre théorique dans lequel on fait fonctionner la variable dépendante (AGG) est la théorie initiale "frustration-agression" de Dollard et al (1939). Ce concept repose sur trois hypothèses: 1) "l'agressivité est toujours la conséquence de la frustration"; 2) l'agressivité dont il est question est explosive par nature et l'homme est poussé à agir de façon agressive par le déclenchement d'un mécanisme naturel; 3) la frustration est provoquée par les obstacles rencontrés dans la poursuite du but recherché. Les descriptions du comportement agressif semblent être moins révélatrices d'un comportement explosif qu'elles ne le sont d'une forme de comportement rationnellement utilisé par les enfants pour obtenir satisfaction. De plus, le rôle de la télévision en tant que stimulus externe entraînant des frustrations (qui, à leur tour, provoquent directement l'agressivité compulsive), en faisant obstacle à la poursuite du but recherché, reste à prouver dans cette étude ou dans une autre.

Cependant, nonobstant ces questions de définition, la formulation de cette variable dépendante pose quatre problèmes méthodologiques:

1) Le fait que l'étude soit ouverte affecte l'élément temporel en cause. Lorsque l'on demande aux sujets (troisième, huitième et treizième année) d'évaluer les tendances agressives d'autres enfants, rien ne permet de prouver que cette évaluation ne concerne pas un comportement antérieur à la période de mesure du degré d'exposition à la violence de la télévision.

2) Comme l'agressivité évaluée n'a pas été observée par les chercheurs, il n'y a pas moyen de comparer le comportement réel avec le souvenir des sujets interrogés. Il est donc possible qu'un conflit de personnalité entre deux enfants ait entraîné une évaluation de l'agressivité basée sur la rancune.

3) On a complètement ignoré les facteurs de situation, qui affectent le comportement agressif. Il est important de savoir si l'agressivité vis-à-vis des camarades s'est manifestée en présence d'agents de contrôle social (professeurs ou parents) ou si elle s'est manifestée entre enfants lorsqu'ils ont pu laisser libre cours à leurs tendances (par exemple, lors des récréations ou avant et après l'école). L'absence ou la présence de "représentants de l'autorité" et leurs réactions face à l'agressivité ouverte a plus d'influence sur le comportement agressif que le spectacle de la violence à la télévision.

4) Le simple fait que l'agressivité en treizième année (AGG 13) soit fonction de souvenirs datant de dix ans rend l'étude fort contestable. Turner (1972:204) indique que, plus la période de référence est courte, plus le souvenir du comportement violent est précis. Avec un échantillon de taille 5,000, la période optimale de référence est d'environ six mois.

Variable indépendante – Mesure de la violence vue à la télévision

En établissant un indice pour cette variable, les chercheurs ont omis de demander aux sujets si, à leur avis, la télévision avait ou non un effet sur leurs tendances agressives ouvertes ou cachées. En utilisant des évaluations extérieures à NBC, le

"régime d'exposition à la violence" obtenu peut être totalement différent du "régime" auquel les sujets ont en fait été soumis. Comme on l'a remarqué ailleurs (Ellis, 1975a:35), la violence à la télévision, du fait qu'elle manque de réalisme, est perçue par les enfants comme "l'antithèse de la violence".

De plus, le fait de demander aux parents des renseignements sur les programmes de télévision favoris de leurs enfants a fait jouer deux influences extérieures. D'un côté, la réponse des parents risque de refléter le temps que l'enfant passe à regarder un programme spécifique plutôt que le goût réel de l'enfant pour ce programme. Même si l'enfant préfère le programme A au programme B, l'horaire des réseaux l'a peut-être obligé à regarder le programme B cinq fois par semaine et le programme A une seul fois. D'autre part, comme la classe moyenne tend à considérer le comportement agressif comme indésirable (Bronfenbrenner, 1958; Wolfgang et Ferracuti, 1967), il est fort possible que les parents dont les enfants avaient un comportement agressif aient profité du questionnaire pour déplacer la responsabilité de ce comportement et la faire assumer par un stimulus externe, la télévision.

A ce sujet, lorsqu'on a demandé à des garçons de huitième année quels étaient leurs programmes de télévision favoris, on s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de lien entre le fait d'observer la violence à la télévision (TVVL 8) et un comportement agressif ultérieur en treizième année (AGG 13) ($r = -.019$) (Ellis, 1975a:30). Il est intéressant de remarquer que cette corrélation d'ordre zéro n'a pas été signalée par Lefkowitz et al (1971).

D'autre part, on est parti de l'hypothèse implicite que le spectacle de la violence à la télévision est le seul instigateur des tendances agressives ultérieures. Bien que cela ait été démontré dans des études préalables (Singer 1971), le fait que le spectacle de la violence à la télévision puisse avoir sur le spectateur un effet de catharsis a été complètement ignoré dans le cadre de la structure théorique et opérationnelle de cette étude. De plus, le questionnaire en soi avait tendance à omettre de nombreuses variables susceptibles de provoquer, de faciliter ou d'inhiber l'agression et ce, indépendamment de l'existence de la télévision. Parmi ces variables, on peut citer:

- les habitudes sociales des parents
- la réaction des parents face à la violence à la télévision
- le recours des parents à la violence
- l'encouragement donné aux enfants, lorsqu'ils utilisent des moyens non violents pour atteindre leurs buts
- la punition d'actes violents par les parents
- la présence ou l'absence de "représentants de l'autorité"
- l'encouragement à la violence par les camarades
- les rôles sexuels

Les résultats – La causalité existe-t-elle?

Heise (1970) a montré comment la technique du diagramme de corrélation en croix pouvait permettre de tirer des conclusions causales, à condition d'utiliser des coefficients de trajet ou des coefficients partiels, et à condition que sens et séquences soient sans équivoque. Cependant, Lefkowitz et al (1971) ont choisi d'indiquer des corrélations brutes d'ordre zéro qui, en fait, ne permettent pas de tirer des conclusions (Blalock, 1964; Heise, 1970). De plus, ils ont omis d'inclure des "termes d'erreur" permettant de procéder aux mesures finales, à savoir TVVL13 et AGG13. Ces termes d'erreur, essentiels dans cette technique, correspondent à l'ensemble des perturbations extérieures affectant les variables TVVL et AGG entre les mesures et déterminent par là même la variance inexpliquée par TVVL2 et AGG3 (Heise, 1970). Bien que non indiquée, la variance inexpliquée s'élevait à 89 pour cent. Encore plus intéressant est le fait que la variable que Lefkowitz et al (1971) citent comme étant le meilleur indicateur d'AGG 13, à savoir TVVL3, laissait 96 pour cent de la variance inexpliqués. Cependant, ces faits seuls n'éliminent pas la possibilité de causalité.

Même si nous acceptons les corrélations d'ordre zéro comme étant utiles, il ne servirait à rien d'essayer de tirer des conclusions. Une condition préalable serait qu'au moins une flèche manque sur le modèle (Blalock, 1964). Dans notre cas, il ne

manque aucune flèche appropriée du point de vue *théorique* ou *méthodologique,* grâce à laquelle on pourrait développer un groupe d'équations récurrentes (ibid.) Bien que l'on puisse considérer TVVL13 comme étant un candidat probable (voir figure 1), le fait que toutes les flèches associées soient nulles, c'est-à-dire absentes, exclut cette variable du modèle. De plus, comme la technique est tirée d'une analyse de trajet (Heise, 1970:3), on pourrait soutenir que ces coefficients de corrélation d'ordre zéro indiquent l'existence d'une relation non analysée. En terminologie de trajet, ils représentent la valeur numérique de flèches de corrélation, orientées dans les deux sens, liant des variables "exogènes" (Duncan, 1966:118).

Du fait de la nature ouverte de la mesure de l'agressivité et du fait également que les renseignements fournis par les parents d'enfants à tendance agressive sur leurs préférences en matière de programmes peuvent être déformés, le sens et l'ordre des variables peuvent avoir été faussés. Il est aussi possible que les tendances agressives que les enfants ont en eux, lorsqu'ils s'installent devant le téléviseur, ainsi que leurs tendances agressives ultérieures, dépendent davantage de facteurs liés aux rôles des sexes que de préférences en matière de programmes. On a mentionné auparavant que les résultats de Lefkowitz et al (1971) ne s'appliquaient qu'à des garçons qui, par identification à leur rôle de mâle, sont généralement plus agressifs que les filles (Weis et Borges, 1973:81-87). C'est pourquoi, il faut remarquer que les données présentées par Lefkowitz et al (1971:57) indiquent que le *comportement agressif en troisième année* est intimement lié au comportement agressif *ultérieur* (AGG3 est en corrélation avec elle-même et AGG8, r = .48; et AGG8 est en corrélation avec elle-même et AGG13, r = .65).

De plus, les données indiquent que la relation entre la télévision regardée et le comportement agressif ultérieur peut être influencée par une variable extérieure, la popularité. La popularité en troisième année et la popularité en treizième année présentent une corrélation entre elles et avec le temps passé à regarder la télévision en treizième année, r = .22 et r =-.26 respectivement (ibid.:52-3). De plus, le temps passé à regarder la télévision en troisième année présente une corrélation négative avec lui-même et avec l'agressivité évaluée en troisième année, r = .19 (ibid.:54). Si popularité signifie connaissance de l'individu populaire par le groupe, il est alors possible que l'agressivité de l'individu, évaluée par le groupe, soit davantage le reflet de l'influence extérieure des rapports au sein du groupe, et peut-être même de l'approbation de l'agressivité par le groupe, que du comportement réel de l'individu.

Figure 1

Les corrélations entre la violence vue à la télévision et l'agressivité chez 211 garçons à 10 ans d'intervalle

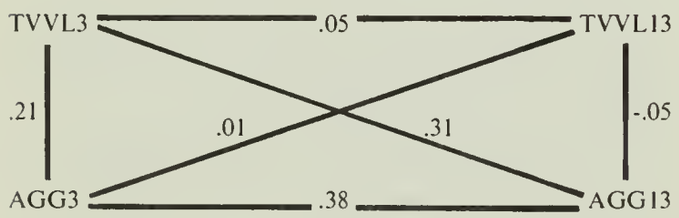

TVVL3—Spectacles de télévision violents regardés en troisième année

TVVL13—Spectacles de télévision violents regardés en treizième année

AGG3—Comportement agressif en troisième année

AGG13—Comportement agressif en treizième année

Conclusion

Bien que Lefkowitz et al (1971) aient résisté aux critiques de nombreux chercheurs méthodologiques, on ne peut pas s'empêcher de se demander combien de ces individus ont souffert de "vision tubulaire" au cours de leurs études critiques. Ce qui précède constitue une évaluation critique de l'étude de Lefkowitz et al. Nous avons trouvé que les insuffisances théoriques et méthodologiques de l'évaluation des variables dépendantes et indépendantes, jointes à l'exclusion de nombreuses variables susceptibles de provoquer, d'encourager ou d'inhiber la violence rendent les conclusions de l'étude extrêmement douteuses. De plus, le fait que les chercheurs aient omis de mentionner les données qui n'allaient pas dans le sens des résultats théoriquement escomptés, place à mon avis les chercheurs eux-mêmes dans une position précaire. C'est pourquoi on peut faire en conclusion trois remarques. Tout d'abord, il est

plausible que le lien établi entre le spectacle de la violence à la télévision et le comportement violent consécutif soit faux (du fait de l'influence des autres facteurs ou de la méthode de rassemblement des données elle-même). Deuxièmement, les variables dépendantes et indépendantes peuvent, en fait, varier indépendamment l'une de l'autre. Troisièmement, les données, c'est-à-dire les coefficients de corrélation d'ordre zéro, n'étaient pas applicables à la technique méthodologique utilisée.

Annexe 1
Tableau 1: Evaluation de l'agressivité à trois périodes différentes

3e année

1. Qui désobéit au professeur?
2. Qui dit souvent "donne-moi ça!"?
3. Qui fait des grimaces ou tire la langue aux autres enfants?
4. Qui raconte des histoires et ment pour causer des problèmes aux autres enfants?
5. Qui fait des choses qui ennuient les autres?
6. Qui commence une bagarre pour rien?
7. Qui malmène ou maltraite les enfants?
8. Qui se fait toujours gronder?
9. Qui dit des choses méchantes?
10. Qui prend les affaires des autres sans demander?

5 ans après
8e année

1. Qui désobéit au professeur?
2. OMIS
3. Qui fait des grimaces ou des gestes hostiles aux autres enfants?
4. Qui raconte des histoires et ment pour causer des problèmes aux autres enfants?
5. Qui fait des choses qui ennuient les autres?
6. Qui commence une bagarre pour rien?
7. Qui malmène ou maltraite les enfants?
8. Qui se fait toujours gronder?
9. Qui dit des choses méchantes?
10. Qui prend les affaires des autres sans demander?

10 ans après
13e année

1. Qui n'écoutait pas le professeur?
2. OMIS
3. Qui faisait des grimaces ou des gestes hostiles aux autres enfants?
4. Qui racontait des histoires et mentait pour causer des problèmes aux autres enfants?
5. Qui faisait des choses qui ennuyaient les autres?
6. Qui commençait une bagarre pour rien?
7. Qui malmenait ou maltraitait les enfants?
8. Qui se faisait toujours gronder?
9. Qui disait des choses méchantes?
10. Qui prenait les affaires des autres sans demander?

Bibliographie

Blalock. H.M. 1964 *Causal Inferences in Nonexperimental Research.* Chapel Hill: University of North Carolina Press.

Bronfenbrenner. U. 1958 "Socialization and Social Class Through Time and Space" dans E. Maccoby et al. (ed.) *Readings in Social Psychology.* New York: Holt Rinehart and Winston.

Dollard. J.: Doob. L.: Miller. N.: Mowrer. O.: and Sears. R. 1939 *Frustration and Aggression.* New Haven: Yale Press.

Duncan. E.L. 1966 "Path Analysis Sociological Examples" in H.M. Blalock (ed.) *Causal Models in the Social Sciences.* Chicago: Aldine Publishing.

Ellis. D. 1975a "Mass Media Effects on Violence in Society" in press.

Heise. D. 1970 "Causal Inference from Panel Data" pp. 3-28 dans E. Borgatta and G. Bohrnstedt (eds.) *Sociological Methodology.* San Francisco: Jossey-Bass.

Jowett, G.S. 1975 *The Globe and Mail.* 15 Septembre, p. 8.

Lefkowitz. M.: Eron. L.: Walder. L.: and Huesmann. L. 1971 "Television Violence and Child Aggression: A Followup Study" pp. 35-135 in G.A. Comstock and E.A. Rubinstein (eds.) *Television and Social Behavior.* Vol. 3. Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office.

Singer. J. 1971 *The Control of Aggression and Violence,* New York: Academic Books.

Turner. A.G. 1972 "Victimization Surveying: Its History, Uses and Limitations" pp. 199-214 dans *National Advisory Committee on Criminal Justice Standards and Goals.* Washington D.C.: U.S. Government Printing Office.

Weis. K. and Borges. S. 1973 "Victimology and Rape" pg. 71-115 in *Issues in Criminology.* Vol. 8.

Wolfgang, M.E. and Ferracuti, F. 1967 *The Subculture of Violence.* New York: Tavistock.

Lakehead University
Thunder Bay

Je regrette de n'avoir pu me présenter devant votre Commission lorsqu'elle est venue à l'Université de Lakehead. Cependant, j'aimerais vous présenter mes vues sur la fonction de la violence dans les différents médias et les effets que la violence à la télévision a sur la qualité de la vie au Canada.

Je ne prétends pas expliquer les répercussions que la violence à la télévision a sur les individus. Il est difficile de prouver scientifiquement que les programmes violents présentés dans les médias rendent les individus plus agressifs et les poussent à adopter ensuite un comportement violent. Des psychologues et d'autres commissions ont étudié le problème et ne sont pas arrivés à trouver de réponse définitive. Il existe tellement de facteurs et de contradictions que l'on ne peut répondre que partiellement à la question. Même si les conditions expérimentales étaient parfaites et même si on voulait prouver que les programmes violents présentés par les médias entraînent un comportement agressif, il resterait une question sociologique à résoudre. Pourquoi certains groupes et individus qui regardent des programmes violents réagissent-ils par la violence, alors que d'autres ne le font pas?

A mon avis, l'acte violent dépend de la structure sociale dans son ensemble, des valeurs culturelles marginales et de facteurs circonstanciels. On exagère sans doute les effets de la violence présentée par les médias. Elle n'est probablement qu'un facteur parmi tant d'autres, qu'il s'agisse d'organismes ou d'institutions.

La question est plus vaste que vous ne le pensez. Le Canada, contrairement à ce que croient de nombreux Canadiens, est un pays violent. Notre histoire est faite de périodes d'oppression violente, de guerres, d'actes de répression envers des groupes minoritaires, de lavages de cerveaux rituels de nos jeunes, et cetera. Tout ceci date d'avant l'ère de la télévision et est un argument en sa faveur. Regardez comment nous élevons nos enfants, comment nous jouons avec eux, voyez les idéaux que nous leur enseignons et la façon dont nous les disciplinons. Ces aspects fondamentaux de la vie au Canada sont également des causes importantes de violence. Nous sommes une nation violente, indépendamment de la nature de notre télévision. La violence à la télévision n'est que le reflet de la violence qui est en nous.

Cependant, ce n'est pas parce que les effets de la violence dans les médias sur la violence dans la rue ne peuvent être prouvés, parce que la violence est indépendante des médias et parce que le Canada est une nation violente, que l'on devrait se désintéresser des effets nocifs que peut avoir le contenu des médias sur la société.

Personnellement, je constate que la violence à la télévision a des répercussions odieuses et néfastes, mais ceci va au-delà de la controverse actuelle. La violence à la télévision me contrarie, non pas parce qu'elle a un effet négatif ou positif, mais parce qu'elle maintient le statu quo. Ceci peut paraître ridicule, mais l'on devrait condamner la violence à la télévision, non pas pour la violence qu'elle risque de causer, mais parce qu'elle sert à préserver plusieurs de nos préjugés, notions et perspectives démodés. Le Canada a désespérément besoin de devenir une nation plus sophistiquée. Les Canadiens ont besoin de regarder le monde avec des yeux neufs. La violence à la télévision est un des facteurs qui empêche ce phénomène. C'est une force qui contribue au maintien de notre mode de vie traditionnel et démodé.

Les médias devraient servir à apporter des changements constructifs. J'aimerais, par exemple, citer les réalisations de l'Office national du film dans le cadre des programmes *Challenge for Change*. Actuellement, nos programmes de télévision enferment les Canadiens dans un système de valeurs et d'appréhension du monde réellement archaïque. C'est pourquoi je prétends, qu'il est grand temps d'instaurer des changements.

La fonction des médias

La télévision et les journaux, de par leur contenu violent, transmettent les valeurs de base de la société. Nos valeurs étaient auparavant renforcées de façon plus directe. Nous vivions dans des communautés closes où les criminels étaient proches de nous. Le drame et le rituel du châtiment étaient un aspect de la vie, qui était apprécié au sens fort par la population. Les

communautés closes sont révolues. Nous ne voyons pas le criminel, pas plus que ses actes. Cependant, nous avons d'une certaine manière besoin de savoir quelle offense a été commise ou que le mal existe dans le monde. La télévision transcende notre mode de vie isolé et remplit cette fonction. Nous savons que le mal existe. La télévision le dit. Chaque groupe ou société a besoin que les limites entre le bien et le mal soient définies par une personne ou par une institution. Les Canadiens semblent particulièrement affectionner les leçons de morale qui sont données par les médias.

La violence dans les médias enseigne aux gens ce qui est mal et en cela, elle est nécessaire. Elle offre des points de référence qui servent à l'individu à établir sa ligne de conduite. Nous devons nous souvenir que le fait d'enseigner aux gens ce qui est mal, revient à leur enseigner ce qui est bien. Les *nouvelles nationales* définissent avec précision les limites du mal contemporain, alors que *Cannon* renforce les mêmes notions, mais sous forme de divertissement. Le monde du crime, de la corruption et du mal est décrit à la fois officiellement et non officiellement et tout est ainsi mis en oeuvre pour offrir à la population des points de référence précis pour son univers conceptuel. Bien que l'on nous offre davantage encore en pâture que l'on n'offrait aux Français au moment de la Révolution, je pense que la télévision remplit le même objectif que les exécutions quotidiennes à la guillotine, les pendaisons publiques ou le fait d'enduire un individu de goudron et de plumes pour le punir. La télévision définit nos démons et nos sorcières. L'hérétique ou le blasphémateur d'autrefois rencontre tous les soirs, aux heures d'écoute, le tueur névrosé, le kidnappeur, l'homme qui bat sa femme et les gangs de jeunes délinquants.

Renforcement des valeurs traditionnelles

J'ai indiqué précédemment comment les médias agissent en tant qu'éléments nécessaires de la société; il s'agit en fait d'une force qui maintient le statu quo intellectuel de la nation. Je voudrais maintenant discuter de quelques notions spécifiques qui sont fausses, simplistes et contribuent à justifier nos croyances, notions et préjugés démodés. Ces concepts concernent l'image que se font les Canadiens de la nature humaine, de la nature du crime et du criminel ainsi que de la nature du bien et du mal dans la vie. Je ne dis pas que la télévision ne devrait pas présenter les maux de la société; je prétends tout simplement que la présentation devrait être meilleure, moins catégorique, plus sophistiquée et plus intelligente. Nous ne pouvons pas continuer à exister en tant que nation démocratique, si nos médias continuent à nous offrir des programmes qui répondent à des croyances anciennes, à des concepts moraux démodés qui n'ont plus aucune raison d'être.

a) La première hypothèse qui est exprimée implicitement et explicitement dans les programmes de télévision moderne est que la cupidité mène le monde. Que cette hypothèse soit vraie ou fausse est secondaire. Ce qui importe, c'est le rôle qu'elle joue comme vérité absolue. Depuis Adam et Eve, on nous a appris que le défaut principal de l'homme est la cupidité. Bien que les actes de l'homme soient souvent motivés par d'autres émotions, nous sommes tellement préoccupés par la cupidité que nous sommes incapables de voir plus loin. Les médias modernes ont énormément contribué à ce phénomène.

b) La seconde hypothèse veut que les méchants appartiennent à une race particulière. On les décrit comme différents biologiquement, socialement et moralement. Toutes les études sociologiques démontrent que cette conception est fausse. Les criminels, pour la plupart, ressemblent étonnamment à l'homme de la rue. Cependant, les médias continuent à insister avec lourdeur sur le fait qu'ils sont différents. Le problème surgit, lorsqu'on en vient au bien, contraire du mal. Une description simpliste du mal entraînera une description simpliste du bien et de la responsabilité. Les normes du bien fixées par les médias sont si faciles à atteindre! Il suffit d'éviter de molester un enfant, de voler une banque ou de faire la course en voiture avec un policier. La quête du bien n'est pas une entreprise aussi aisée. En bref, le monde moderne ne peut plus se permettre une vue aussi simpliste des choses.

c) La troisième hypothèse concerne les exécuteurs de la loi. Le thème dominant dans les médias modernes est la victoire du bien sur le mal. Avec des moyens financiers adéquats et un talent hors

pair, rien de plus facile que d'éliminer le crime. Un autre message est que la police veut vraiment supprimer le crime – en admettant qu'elle le puisse.

Ces deux hypothèses sont absolument fausses. Nous avons constaté que le degré de criminalité est fonction de la société en question. Dans une société de saints, le fait que Saint-Jean ait négligé ses roses peut être perçu comme un crime aussi grave que les meurtres de Charles Manson. "Le crime", à longue échéance, ne diminue pas. Il existe de nombreuses preuves à l'appui de la théorie que la police et la société ont intérêt à maintenir un certain niveau de criminalité. La télévision a certainement intérêt à la décrire. Le drame du gendarme et du voleur se joue depuis des siècles, et ni l'argent, ni les systèmes réactionnaires, ni la tolérance humaine ne permettront de l'éliminer. Le mal est en nous-mêmes. Il est ce que nous voulons qu'il soit. Nous avons besoin de criminels comme nous avons besoin de nourriture. Ils donnent à notre vie signification et importance.

A propos de cette troisième hypothèse, le problème à mon avis vient surtout de la façon dont les médias présentent les choses. Il s'agit donc d'une présentation maladroite, simpliste et moralement fausse. Ainsi se trouve encouragé un optimisme ou un pessimisme déplacés. Dans la lutte contre le crime, les progrès, de même que les renversements de situation, n'existent pas. On projette simplement plus ou moins sur le criminel ses doutes, sa méfiance, son insécurité ou son insatisfaction. Je suggère que les médias remontent aux sources de l'insatisfaction.

Il y a bien d'autres notions que les médias entretiennent et encouragent; mon exposé ne comprend qu'une liste partielle. La liste complète ferait en elle-même l'objet d'une étude. En résumé, je désire souligner que le caractère principal des médias est essentiellement conservateur. Ils ne font rien pour supprimer les rivalités ethniques et régionales traditionnelles. Les médias, en insistant sur la violence, ne font rien pour améliorer le niveau intellectuel du pays que ce soit à l'échelle individuelle ou nationale. C'est une force qui nous laisse impuissants face aux difficultés futures.

Ian Stewart
Chargé de cours.

Metropolitain Toronto Separate School Board

Le phénomène de la violence

Une enseignante se souvient d'une conversation qu'elle a eue avec deux directeurs des services étudiants il y a neuf ans, alors que le trafic de drogues battait son plein parmi les jeunes de Toronto. Elle voulait savoir ce qui était fait et ce qui pouvait être fait pour protéger les jeunes des dommages parfois irréparables causés par les expériences qu'ils tentaient dans le domaine dangereux de la drogue. La discussion fut valable dans son ensemble mais c'est d'une remarque gratuite qu'elle se souvient. "Ce qui se profile maintenant à l'horizon, c'est la violence, et ce sera quelque chose d'obscène et de terrible." De nos jours, quelque dix ans plus tard, la violence a tout envahi de telle manière qu'on n'y fait même plus attention et qu'on l'absorbe avec l'air qu'on respire.

Il serait fastidieux de dresser à nouveau en détail la liste des incidents violents. La création de la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications ramène notre attention sur ce phénomène. Nul ne met en question le fait que la violence envahit la société contemporaine. Il est également évident qu'étant donné les moyens techniques de destruction massive et raffinée dont l'homme dispose, la société est en droit de s'inquiéter lorsque la violence apparaît comme l'unique mode de règlement des conflits, qu'ils soient personnels, interpersonnels ou communautaires. On espère que le travail de la Commission amènera les Canadiens à réfléchir à nouveau au phénomène de la violence. Si la violence est devenue, comme nous l'exposons dans ce mémoire, un facteur de mutilation de notre société, les données accumulées par la Commission peuvent constituer une source féconde de réflexion et d'action. Elles peuvent constituer une base valable d'explication et de remède à la violence. Les travaux effectués devraient nous rendre sensibles à l'empiètement croissant de la violence sur la vie quotidienne et à ses conséquences néfastes sur la qualité de la vie.

Exposé de nos préoccupations

Ce mémoire traite spécifiquement de la nature de la violence à la télévision et des programmes regardés par les enfants depuis l'âge préscolaire jusqu'à l'école secondaire. Les journaux et les pièces de théâtre présentent moins d'intérêt pour ces enfants et leur sont moins accessibles et le cinéma peut être défendu. Précisons, cependant, que bien des facteurs[1], autres que la télévision, peuvent susciter des réactions hostiles et aboutir avec le temps à un comportement agressif: la pauvreté, l'injustice, la discrimination sociale et sexuelle et, particulièrement, le rejet de la part de parents hostiles. Ces facteurs, cependant, n'entrent pas dans les cadre du travail de la Commission; nous allons donc nous limiter à la violence à la télévision.

La télévision comme moyen d'information

La nature de la télévision est telle qu'elle utilise du matériel visuel pour exprimer une activité intérieure. Alors qu'au théâtre le personnage et le langage servent à exprimer le conflit dans l'espace restreint que représente la scène, à la télévision, le corps est le symbole de l'activité intérieure. La télévision est le lieu de l'action, du mouvement et de l'activité. C'est pour cette raison que la violence a toujours eu une place de choix à la télévision[2]. Cependant, l'évolution récente du style de violence présentée à la télévision est inquiétante. Dans les conflits traditionnels, blessures et morts faisaient partie du ballet prévu de la vie. Les balles pouvaient alors être les émissaires d'une belle mort propre.

De nos jours, les balles déchirent les individus, causant d'énormes blessures sanglantes. La fusillade traditionnelle n'a plus rien à voir avec le coup de fusil suivi de la chute du corps mais constitue un paroxysme présenté en ralenti et prolongé aux limites du possible. Lorsqu'on repasse des "instantanés" des matchs professionnels de football et de hockey, le choc brutal des athlètes est filmé de telle manière qu'il ressemble aux mouvements d'un ballet. Dans ces circonstances, les spectateurs sont hypnotisés par un véritable parti pris de destruction. Que penser du fait que les enfants grandissent au contact de cette nouvelle forme détaillée de la violence? D'un passage à tabac à une mutilation, et inversement, comment réagissent-ils intérieurement?

L'enfant devant la violence

Chez l'être humain, adulte ou enfant, la recherche montre que le comportement agressif est acquis[3] et que ce comportement est acquis[4] par l'imitation[5] et le renforcement sélectif. Les parents en colère qui battent leurs enfants pour les punir de leur comportement violent ne font sans doute qu'accroître les tendances agressives de l'enfant[6]. Plus nombreux sont ceux qui ont une tendance innée à acquérir un comportement agressif, plus l'apprentissage en est facile.

Pensons un peu aux effets que peuvent avoir les passages violents de la Ligue nationale de hockey que l'on repasse plusieurs fois. Lorsque Maloney, attaquant Glennie par derrière, l'abat d'un coup de poing sur la tête, puis le secoue comme un pantin en lui frappant la tête sur la glace, la scène est repassée au moins sept fois.

L'enfant et la violence à la télévision

Etant donné les résultats des recherches, comment situer l'enfant devant la violence à la télévision? Un adulte responsable – et il y a bien des degrés de responsabilité – devrait être en mesure de juger du bien-fondé artistique de l'usage de la violence à la télévision. La validité du recours à la violence dépendrait alors du contexte artistique dans son ensemble. *Le jour du chacal*, qui a paru récemment à la télévision, en est un bon exemple. Il est filmé de manière très prenante et fascinante jusqu'au dernier moment. Il y a des meurtres mais la caméra ne s'attarde pas sur les blessures béantes et les morts bizarres. Tous les éléments de l'expérience sont là, le mal et le bien mélangés comme dans la vie. C'est la déclaration d'un artiste. L'adulte mûr doit pouvoir évaluer le thème du conflit et la façon dont il est décrit. Par contre, rien ne prouve que l'enfant devant le poste de télévision a déjà appris à contrôler ses émotions.

L'enfant est en pleine évolution. Il apprend à se connaître et à connaître les autres à sa manière. Il devient conscient de ses responsabilités. Il découvre, à partir de sa propre expérience, les réponses qui lui sont particulières – comment pardonner, comment surmonter ses moments de

dépression. Bien que les résultats des recherches sur les effets de la violence télévisée sur les spectateurs ne fassent pas l'unanimité, l'opinion la plus répandue est qu'elle augmente l'agressivité[7]. Les enfants ont davantage tendance à être violents et ils se font une fausse idée de la façon de résoudre les problèmes[8]; ils deviennent inquiets et peureux. Les conclusions basées sur des données scientifiques solides et non sur l'opinion de quelques chercheurs individuels occupent cinq volumes du Comité consultatif scientifique[9] dont on n'a pas besoin de rappeler l'existence à la Commission actuelle sur la violence. Ceux qui ne sont pas au courant de ce rapport n'ont qu'à regarder autour d'eux de nos jours à Toronto pour arriver aux mêmes conclusions. Citons le cas suivant: un garçon de huit ans qui assiste à la découverte par la police d'un chauffeur de taxi égorgé dans sa voiture dans une aire de stationnement commente avec un certain regret: "Ce n'est pas comme ça qu'on fait à la télévision". A la page deux de ce même rapport une remarque du Chef du Service de la Santé, Jesse Steinfeld est particulièrement pertinente: "Les données relatives à des phénomènes sociaux comme la télévision et/ou le comportement agressif ne seront jamais suffisamment claires pour que tous les chercheurs en sciences humaines puissent tomber d'accord sur une formulation définitive de causalité. Il vient cependant un moment où les données sont suffisantes pour justifier que l'on prenne des mesures[10], et ce moment est venu". La circulaire P1J1, publiée par le ministère de l'Education et exposant la politique provinciale en matière de programmes pour les cycles primaire et moyen des écoles élémentaires de l'Ontario est intitulée fort justement *les années de formation*[11] (The Formative Years). Elle présente ces années particulières comme l'occasion pour l'enfant de "partager la vie de la communauté avec compétence dans la joie et l'honnêteté". Elle insiste sur le fait que les programmes doivent permettre, outre leurs autres fonctions, de "développer le sens moral et esthétique nécessaire à une vie complète et responsable". Ces principes directeurs tendent à faire de l'apprentissage de l'enfant au cours de ses années de formation une préparation à l'avenir. Mais si l'on veut un monde meilleur, il faut commencer par améliorer la vie quotidienne. Il n'y a aucune raison de tout attendre de l'avenir si l'on ne peut déceler de signe d'espoir dans le présent.

La jalousie n'engendre pas la justice, ni la cruauté la douceur, ni la haine l'amour, pas plus que la montée de la violence antisociale dans notre vie quotidienne ne risque d'engendrer un monde non violent. Par contre, on peut espérer voir émerger un style de vie non violent là où les rapports entre les individus sont fondamentalement non violents[12]. Nous estimons que la télévision peut aider à créer ce style de vie et pourrait être pour la province une alliée valable dans sa politique des programmes; que la violence à la télévision devrait être considérée dans le contexte d'un problème plus vaste[13]; et qu'il faut conjuguer nos efforts pour tenter de faire de la télévision le moyen d'enseignement qu'elle pourrait être.

Recommandations

Au moment de faire les deux recommandations suivantes, nous avons à l'esprit ces mots de la Commission sur la violence:

"Une fois terminé, notre travail constituera un recueil complet et à jour d'écrits sur la violence dans l'industrie des communications et sur la violence dans la société. Ce recueil unique sera utile aux Canadiens pendant les années à venir et pourra servir de fondement à la recherche sociale future." Nous ne doutons pas de la valeur des résultats du travail de la Commission. Nous souhaitons cependant que tous les médias (imprimés, électroniques) accessibles au grand public fassent état de ces résultats et que ceux-ci soient suivis d'effets durables et à long terme.

Nous faisons donc deux recommandations: il s'agit d'abord de mettre au point[14], sur la base des résultats recueillis par la Commission et de préférence en conjonction avec la circulaire PIJI du Ministère un guide de base indiquant comment regarder la télévision[15], comment en retirer davantage et comment et où faire des suggestions de programmes plus créatifs. Il s'agit pour nous d'insister pour que la télévision "cette salle de classe pré et postscolaire" soit utilisée à des fins éducatives valables. Les expériences partagées dans la salle de classe constituent le cadre concret nécessaire à l'acquisition de l'art d'écouter, de

parler, de lire et d'écrire ainsi qu'au développement d'un système de valeurs personnelles. C'est ainsi qu'on apprend à prendre des décisions judicieuses et à apprécier les autres.

C'est l'expérience vécue en commun par les enfants et l'enseignant qui marque très souvent la différence entre apprendre à vivre et regarder vivre. Il n'est pas facile de réaliser en classe ces expériences communes car les élèves, d'observateurs qu'ils sont, deviennent vite participants. La télévision, par contre, peut aller dans ce sens si ce qui a été vu la veille est mis à exécution à l'école le lendemain. Le guide de base que nous suggérons contiendrait des déclarations détaillées, des suggestions sur la façon d'analyser l'intérêt exercé par la télévision et son impact sur les spectateurs; une série de questions des rapports personnels des enfants . . . un point de départ en somme. Il faudra faire preuve de dynamisme en la matière et empêcher que ce guide ne soit traité comme un sujet de plus à couvrir. Le jeu en vaudra la chandelle cependant si les enfants se rendent compte qu'ils participent à l'élaboration d'une nouvelle forme de société.

La seconde recommandation concerne l'établissement d'un service indépendant de contrôle de la violence. Il ne faudrait pas confondre ce service avec la censure. Le critique du *New York Times* influence peut-être le choix des cinéphiles; il n'empiète pas sur leur droit de choisir ce qu'ils veulent voir. Il existe un certain nombre de modèles en ce qui concerne le contrôle de la violence à la télévision[16]. Gerbner combine les éléments qualitatifs et quantitatifs. Dans son analyse du contenu des programmes de télévision, son système standard d'évaluation tient compte du nombre et du genre d'actions violentes et fournit un indice du nombre d'épisodes violents par heure de diffusion. La manière dont l'agression est décrite peut être encore plus importante que la dose de violence présentée. Pour déterminer ces éléments qualitatifs, on mesure la fréquence du recours à des tactiques violentes de la part des personnages, bons ou mauvais, et le pourcentage de personnages principaux impliqués dans des massacres, soit comme tueurs, soit comme victimes. Parmi les autres aspects mesurables de la violence, citons ses instigateurs, ses conséquences – récompenses ou punitions – et le type de personnages qui finissent toujours par être victimes. Les résultats des différentes composantes – importance, taux et rôle – sont combinés pour constituer un indice global de violence. Si ces tendances relatives à la violence étaient rendues publiques de temps à autre comme taux de violence correspondant à certains réseaux, certains commanditaires, certains programmes, on pourrait désigner les responsables. En même temps, les réalisateurs plus créatifs, qui n'ont pas recours dans leurs programmes à la violence gratuite, verraient leurs efforts reconnus.

Rappelons nos deux recommandations:

1. Un guide basé sur les résultats de la Commission et, de préférence, en conjonction avec la circulaire P1J1 du ministère sur la manière de regarder la télévision et d'en tirer davantage de profit et indiquant comment et où faire des suggestions pour obtenir des programmes plus créatifs.

2. L'établissement d'un service indépendant de contrôle de la violence dont les responsabilités seraient partagées entre le gouvernement, les enseignants, les parents et l'industrie des communications pour améliorer la qualité de la télévision. L'abandon volontaire du recours automatique à la violence peut être l'occasion pour les réalisateurs de faire preuve d'imagination créatrice; loin de devenir insipides comme le craignent certains spectateurs, les programmes risquent au contraire d'être d'autant plus stimulants et excitants. Nous pourrons alors considérer sérieusement la télévision comme un instrument culturel et comme un tremplin de l'évolution sociale[18].

Notes

1 Dans une société moderne, on peut considérer que l'agressivité provient, à des degrés divers, de trois sources essentielles. Il s'agit d'une part de l'agressivité créée et renforcée par les membres de la famille. Mais bien que l'influence familiale joue un rôle de premier plan dans l'élaboration du comportement social, la famille est prise dans un réseau d'autres systèmes sociaux. La sous-culture qui sert de cadre à l'individu et avec laquelle il a des contacts répétés est une seconde source d'agressivité. Le genre de comportement qui est donné en exemple et valorisé dans les sous-systèmes de la communauté peut aller soit à l'encontre des influences familiales, soit dans le même sens. La troisième source d'agressivité est constituée par les symboles fournis par les mass médias, particulièrement la télévision.

D'après Albert Bandura, *Agression: a social learning analysis*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1973 p. 93.

2 Les réalisateurs de programmes reconnaissent en toute franchise que le conflit est essentiel à l'intérêt du drame et que la violence physique est la façon la plus facile et intellectuellement la moins exigeante de l'exprimer.

Comme le disait un réalisateur: Si vous voulez faire une présentation dramatique d'un conflit à la télévision, le problème est le suivant: présenter l'homme contre la nature devient trop cher, l'homme contre Dieu est trop intellectuel, l'homme contre lui-même est trop psychologique et ne laisse pas assez de place à l'action, si bien qu'il ne reste habituellement qu'à présenter l'homme contre l'homme.

Baldwin, T.F., et Lewis, C. Violence on television: The Industry looks at itself. In G.A. Comstock et E.A. Rubinstein (eds.), Television and social behaviour. Vol. 1 Media content and control. Washington, D.C.: Government Printing Office, 1972, pp. 290-373.

3 "L'imitation, processus plus subtil, contribue également à l'acquisition chez l'enfant du vocabulaire qui accompagne le comportement agressif."

Feshbach, Seymour et Norma, *"The Young Agressors" Psychology Today*, Vol. 6:11, avril 1973 p. 94.

4 L'étude des familles des enfants agressifs montre pratiquement toujours que les parents de ces enfants ont tendance à être violents eux-mêmes, particulièrement lorsqu'ils punissent les enfants.

Feshbach, Seymour . . .

5 Lorenz, K., *On Aggression*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1966.

Bandura, Albert, *Principles of Behaviour Modification*, New York, Holt Rinehart et Winston, 1969.

Bandura, Albert, *Agression: a social learning analysis*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1973.

6 . . . nous avons découvert que les enfants réagissent à la violence réelle présentée à la télévision mais qu'ils ne réagissent pas à ses représentations dramatiques ou fantaisistes. Nos expériences ont révélé que la nature de la violence observée à la télévision – qu'elle soit considérée réelle ou irréelle – avait un effet sur le comportement agressif ultérieur.
Feshbach, Seymour ...

7 Geen, R.G., et Berkowitz, L. Conditions favorisant les manifestations d'agressivité après l'observation de spectacles violents. *Journal of Personality* 1967, 35, 666-76.

Stein, A.H. Friedrich, L.K. et Vondracek, F. Les programmes de télévision et le comportement de l'enfant. Dans J.P. Murray, E.A. Rubinstein et G.A. Comstock (Eds.), *Television and social behaviour*, Vol. 2. *Television and social learning*, Washington, D.C., Government Printing Office, 1972, pp. 202-317.

Steuer, F.B., Applefield, J.M. et Smith, R. L'agressivité à la télévision et l'agressivité dans les échanges entre enfants d'âge préscolaire. *Journal of Experimental Child Psychology*, 1971, 11 427-47.

8 Goranson, R.E. Violence dans les médias et comportement agressif: compte rendu de recherches expérimentales. Dans L. Berkowitz (Ed.) *Advances in experimental social psychology*, Vol. 5, New York, Academic Press, 1970, pp. 1-31.

Liebert, R.M. Télévision et apprentissage social. Rapports entre l'observation de spectacles violents et le comportement agressif. Dans J.P. Murray, E.A. Rubinstein et G.A. Comstock (Eds.), *Television and social behaviour*, Vol. 2 *Television and social learning*, Washington, D.C. Government Printing Office, 1972, pp. 1-42.

9 Siegel, A.E. Violence dans les mass médias. Dans D.N. Daniels, M.F. Gilula et F.M. Ochberg (Eds.), *Violence and the struggle for existence*, Boston, Little, Brown, 1970, pp. 193-239.

10 Télévision et comportement social; rapports et communications. Rapport technique au Comité consultatif scientifique sur la télévision et le comportement social auprès du Chef du Service Fédéral de la Santé Publique des Etats-Unis. Publié par John P. Murray, Eli A. Rubinstein et George A. Comstock, É.-U. Government Printing Office, Washington, 1972.

11 229. – (1) Une enseignant a le devoir
c) d'inculquer par ses préceptes et par son exemple le respect de la religion et des principes de la moralité judéo-chrétienne et le respect de la vérité, la justice, la loyauté, l'amour de la patrie, l'humanité, la bienveillance, la sobriété, le zèle, la frugalité, la pureté, la tempérance et toutes les autres vertus; (Loi sur l'éducation, 1974).

12 Il nous faut commencer par modifier notre société adulte, la société adulte réelle où nos enfants sont élevés, si nous voulons réduire l'agressivité.

Feshbach, Seymour

13 La présentation de thèmes agressifs peut en fait servir à contrebalancer l'hostilité du comportement. Proposer des solutions prosociales aux conflits permet aux spectateurs de réagir d'une manière plus constructive et d'avoir moins recours aux tactiques combatives.

Chittenden, G.E. Etude expérimentale sur l'évaluation et la modification de l'affirmation de soi chez les jeunes enfants. *Monographs of the Society for Research in Child Development*, 1942, VII, n° 1 (Série n° 31).

*14 prim-er[1] (prim'er) n. 1 a first book in reading. 2 a beginner's book. 3 great primer. 18-point type. 4 long primer, 10-point type. (ME – Med.L primarius – L primarius first in rank. See Primary).

prim-er[2] (prim'er) n. 1 a person or thing that primes. 2 a cap or cylinder containing a little gunpowder, used for firing a charge of dynamite, etc. 3 a first coat of paint, etc. (-prime[2])

* proposé en anglais seulement

15 "Nous devons apprendre à nos enfants à distinguer entre les modèles agressifs sanctionnés par la société et ceux qui ne le sont pas." (*Psychology Today*)

Feshbach, Seymour, "The Young Aggressors"

16 Gerbner, G. La violence dans les drames télévisés: tendances et fonctions symboliques. Dans G.A. Comstock et E.A. Rubinstein (Eds.) *Television and social behaviour.* Vol. 1. Content and Control, Washington, D.C., Government Printing Office, 1972a, pp. 28-187.
Un service public de contrôle de la violence est le premier pas dans le sens de la responsabilité sociale en matière de programmes de télévision commerciale.

Bandura, Albert, Aggression

Coffin, Thomas E. et Sam Tuchman (National Broadcasting Co. Inc. New York), "Rating Television Programs for violence: A Comparison of Five Surveys", *Journal of Broadcasting*, 1972-73, 17, 1 Win, 3-20.

Eleey, Michael F., George Gerbner et Nancy Tedesco (University of Pennsylvania, Philadelphia), "*Apples, Oranges and the Kitchen Sink:* An Analysis and Guide to the Comparison of "Violence Ratings", *Journal of Broadcasting*, 1972-73. 17, 1, Win, 21-31. Comments, 31-33, Rejoinder, 34-35.

17 Il a été reconnu qu'en limitant le recours automatique à la violence on stimule la créativité plus qu'on ne la restreint. "Ces restrictions peuvent constituer un défi. Comment puis-je montrer la tension d'une manière neuve, sans avoir recours au coup de poing dans la mâchoire?"

Baldwin, T.F. et Lewis, C. "Violence in Television: The Industry Looks at Itself". Dans G.A. Comstock et E.A. Rubinstein (Eds.) *Television and Social Behaviour. Vol. 1, Media Content and Control*, Washington, D.C., Government Printing Office, 1972, pp. 290-373.

18 La télévision peut apprendre aux spectateurs à se comporter dans des situations variées qui dépassent de beaucoup le cadre de la famille ou de la communauté immédiate.
Bandura, A.

The Toronto Sun
Toronto

Au cours d'une récente enquête menée par le vice-président de CIL parmi les chefs d'entreprise, j'ai remarqué que la majorité d'entre eux pense que la presse quotidienne porte préjudice au monde des affaires, qu'elle y est opposée. Seulement un homme d'affaires sur 38 interrogés a indiqué qu'il faisait confiance aux journalistes. Il ne s'agit que d'un seul domaine. Mais il semblerait que ce genre de plaintes fasse boule de neige.

Il n'y a pas si longtemps encore, les gens coupaient court aux discussions en déclarant qu'ils avaient lu telle ou telle chose dans les journaux. Dernièrement, j'ai lu le commentaire suivant à propos d'un homme politique: "Il ment comme un journal". Les journaux sont attaqués de toutes parts, que ces critiques soient fondées ou non. Plus troublés sont les temps et plus les attaques se font virulentes. Ces critiques semblent être directement fonction de l'intensité des frustrations du public face aux problèmes quotidiens. Et frustrations il y a!

J'ai remarqué récemment que la Présidente critiquait les médias d'information pour le souci que leur causait l'enquête menée par cette Commission; si je me souviens bien, elle déclarait: "Les journaux ont perdu la tête". Il est possible que je sois sur la défensive, mais je n'ai sûrement pas perdu la tête. Par contre, je suis préoccupé.

Actuellement dans le monde, la moitié des journaux ne jouissent pas de la liberté de la presse et cette liberté est menacée, dès que l'on commence à imposer des contrôles, même s'ils sont bien intentionnés. Au *Sun*, nous pensons que toute nouvelle forme de contrôle représente un danger auquel on doit s'opposer.

Nous nous faisons l'écho de M. Daniel-Patrick Moynihan, ancien ambassadeur des Etats-Unis aux Nations Unies, qui déclarait aux membres de "American Newspaper Publishers Assocation": "Le fait que la presse publie de mauvaises nouvelles est le signe d'un pays démocratique. Lorsque l'on arrive dans un pays où la presse ne publie que de bonnes nouvelles, on peut être presque sûr que les prisons sont remplies de bons citoyens".

Le *Sun* a un peu plus de quatre ans. Il fut créé

sur les cendres d'un autre journal, sans que l'on ait fait des études de marché ou des recherches intensives. Mais je me souviens des discussions qui eurent lieu lorsque nous discutâmes de la taille, du format et du contenu. Nous savions que la radio avait changé considérablement. Les stations, autrefois dominées par un réseau particulier, s'étaient multipliées et spécialisées (musique folklorique, musique classique, nouvelles, et cetera). L'auditeur n'avait qu'à tourner le bouton pour entendre ce qu'il désirait et n'était plus astreint à écouter ce que le réseau lui imposait.

Les magazines ont suivi la même évolution. *Life, Look* et autres revues d'intérêt général ont disparu. Les lecteurs s'intéressent maintenant aux magazines spécialisés, qu'il s'agisse de revues sur la pêche, le jardinage ou la mode. Bien qu'il soit exact que la télévision contrôle encore par ses réseaux la plus grande partie des masses, nous nous demandons combien de temps cela durera encore après l'introduction de la câblodiffusion et des 20 ou 30 stations qu'elle mettra à la disposition du public.

Les médias électroniques ont l'avantage d'être rapides. Ils constituent des rivaux sérieux, lorsqu'il s'agit de trouver des nouvelles et de mener des enquêtes, mais ils sont limités par le temps. Nous avons aussi affaire à des journaux hebdomadaires qui ont un certain succès et dont le nombre semble s'accroître.

Les grands quotidiens, par contre, ne semblaient pas avoir réellement changé et cependant, leur audience se fragmentait en petits groupes établissant leurs propres règles, leurs propres conceptions philosophiques et morales du monde et choisissant les faits en conséquence. Le processus de fragmentation a probablement commencé il y a de nombreuses années, mais je pense que les grands quotidiens n'en ont pas tenu compte.

Nous parlions de la société, alors que les gens aujourd'hui sont préoccupés d'eux-mêmes. Nous avons pensé que nous devions communiquer davantage avec nos lecteurs. Nous avons pensé que nous devions adopter un format tabloïde parce que c'était un moyen de nous distinguer de nos concurrents. Nous avons pensé que nous devions être brefs, exprimer nos opinions, interpréter et être directs. Nous avons pensé que nous devions offrir des nouvelles fraîches sous un aspect nouveau, différent de ce qui était présenté à la télévision.

Nous avons suivi partiellement les idées de feu M. Barney Kilgore, qui fit passer le tirage du *Wall Street Journal* de 37,000 exemplaires à presque un million et demi. Il déclarait: "Il faut au lecteur autant de nouvelles utiles que nous pouvons lui en offrir. Par conséquent, il faut de nombreuses nouvelles brèves. Ajoutez ensuite quelques articles de fond et un éditorial solide, qui se lisent facilement. Suivez ce procédé, faites de la publicité et vous ne pourrez pas échouer".

Nous avons pensé qu'un journal sans opinion était un journal sans personnalité. Au *Sun*, nous savons que nous avons été accusés, à plusieurs reprises, de jouer sur le côté sensationnel et d'insister beaucoup trop sur les mauvaises nouvelles. Je pense que la plupart des gens, qui nous critiquent, aiment cette forme de journalisme et aiment lire ces mauvaises nouvelles mais n'osent pas l'avouer, parce qu'on leur a appris que ce n'était pas bien.

Du fait de son format, un journal tabloïde a tendance à faire un certain effet. Si le fait de présenter les événements de façon dramatique afin de frapper le lecteur, si le fait d'utiliser des gros titres et un style vigoureux, de nombreuses photos et bandes dessinées, si le fait de simplifier les faits pour les transcrire en langage de tous les jours constituent du journalisme à caractère sensationnel, alors nous plaidons coupables. Notre tirage a plus que doublé depuis le début et ceci semble prouver que le lecteur préfère ce type de journalisme à une relation terne des événements.

Pour ce qui est des mauvaises nouvelles ou des nouvelles violentes, je prétends qu'une arrestation par la police constitue une information légitime et, depuis le début, le *Sun* a décidé qu'il serait malhonnête de ne pas faire part des événements désagréables, s'ils font partie de la réalité.

Il serait malhonnête et l'on ne rendrait certainement pas service au public si, chaque fois qu'un de ces événements prenait place, on décidait d'imprimer en contrepartie un article plaisant de la même longueur, chose que certains de nos critiques nous demandent de faire.

On peut prétendre que le fait de dramatiser les mauvaises nouvelles et la violence entraîne une

escalade de la violence, mais on peut aussi prouver que c'est le compte rendu détaillé des désastres ou de la violence par les médias, qui pousse l'opinion publique à demander et à obtenir les réformes nécessaires. Récemment, j'ai été amené à conclure que c'est grâce aux reportages dramatiques à la télévision et dans les journaux du tremblement de terre en Italie que l'on a pu collecter des fonds dans le monde entier pour aider les victimes.

La violence dans les médias est un sujet très vaste. Mais il faut sûrement distinguer la violence publiée dans les journaux de celle présentée à la télévision aux fins de divertissement.

Dans la presse, nous n'avons rien à voir avec cette dernière. Par conséquent, nous nous limiterons au reportage de la violence dans les journaux.

Ces reportages ont-ils une raison d'être? Oui, qu'il s'agisse du massacre aux Jeux Olympiques de Munich, de la guerre du Vietnam, de l'épuration au Cambodge par les communistes et même du meurtre Demeter à Mississauga. Ils ont une chose en commun: ils font partie de l'actualité.

Traditionnellement, les journaux publient les nouvelles les plus importantes à la une et, au *Sun*, plus l'histoire est importante et plus les caractères d'imprimerie sont gros. Que l'événement primordial du jour soit une prise d'otages dans un de nos pénitenciers ou le budget du gouvernement, il aura droit à une manchette à la une. Certains de nos critiques prétendront que nous avons exploité l'histoire du pénitencier (mais ils ne sont pas nombreux – nous ne recevons guère de plaintes) mais rien ne sera dit dans le cas du budget.

Quand le compte rendu de la violence constitue-t-il une forme d'exploitation et quand est-il une réflexion sur la communauté que le journal se propose de servir?

Un journal responsable n'utilisera pas la violence uniquement pour augmenter son tirage et la majorité des quotidiens au Canada sont des journaux responsables.

Mais nous n'évitons pas de faire part de la violence, lorsqu'elle affecte ou risque d'affecter la communauté.

Nous accepterons de publier, par exemple, dans le *Toronto Sun*, la photo d'un accident dramatique sur le Don Valley Parkway. Il est important que les habitants de Toronto sachent ce qui peut se passer et se passe en fait sur leurs autoroutes. Par contre, nous ne publierons pas la photo du même accident à la Nouvelle-Orléans, car elle n'aurait alors aucun intérêt à part son caractère violent.

Une des tâches les plus importantes de notre journal consiste à faire part à la communauté dans son ensemble des idées et des événements des différents secteurs de la communauté. Si les ouvriers du port local pensent que la commission portuaire est injuste envers eux et s'ils ont finalement recours à la violence contre la commission, le reste de la communauté doit être informé de leurs sentiments et de leur comportement. S'ils font sauter l'immeuble de la commission, il incombe aux journaux de faire un compte rendu aussi dramatique que possible de l'événement.

Les journaux sont moralement obligés de faire part à toute la communauté (les lecteurs du journal) du comportement antisocial de certains secteurs de la communauté, même si ce comportement est particulièrement violent. Le citoyen qui respecte la loi doit savoir ce que font les criminels. Ils menacent le mode de vie de la communauté et nous devons savoir qui ils sont. Plus leur comportement est violent, plus il est important que nous soyons au courant de ce qui se passe.

Si les journaux semblent parfois donner trop d'importance à la violence dans la communauté par rapport, par exemple, à ce qui se passe à l'hôtel de ville, c'est parce que la violence constitue une menace vraie et directe (et parfois dramatique) pour la paix de la communauté.

Qu'en est-il de la violence internationale? Le *Toronto Sun* aurait-il dû publier la photo du chef de la police de Saïgon visant à bout portant la tête d'un jeune Viet Cong? La réponse est identique. Dans ce cas, le journal doit (pour ce qui est des nouvelles étrangères) montrer à ses lecteurs ce qui se passe dans le reste du monde. Si la guerre du Vietnam nous a amenés à cela (l'exécution publique d'un adolescent dans la rue principale de Saïgon), il incombe au journal d'exposer la réalité dans toute son horreur, même s'il faut publier cette photo violente.

Le problème de la violence raciale est un problème crucial pour les journaux. Quand le compte rendu de cette violence ne sert-il qu'à l'encourager? Dans quelle mesure la violence raciale disparaîtrait-elle d'elle-même si l'on n'en

parlait pas? Les propagandistes et les orateurs d'Allen Gardens plieraient-ils simplement bagage et rentreraient-ils chez eux si la presse et la radio les ignoraient? Peut-être que oui, mais peut-être que non. Sans dénonciation, ils risqueraient aussi d'étendre leur propagande. Il est possible que, sans l'attention des journaux, ils puissent recruter de nouveaux membres et prendre de l'importance à l'abri des critiques du public.

Il me semble que les journaux n'ont pas vraiment le choix. Ils doivent prendre garde à ne pas se faire manipuler dans ce domaine; ils doivent s'assurer que leurs rédacteurs et journalistes sont conscients de l'acuité du problème; ils doivent faire attention à ne pas être tendancieux dans leurs articles. Mais, finalement, ils doivent publier ce qui se passe dans la communauté.

Le *Sun* s'est vu parfois accusé de zèle excessif en matière de violence. Nos rapports de police sont nombreux et notre format tabloïde se prête à la présentation dramatique des événements qui sont souvent violents, mais il faut s'attendre à cela à Toronto. Personne ne peut nier que la ville est devenue plus violente. En 1974, il y a eu 35 meurtres à Toronto; en 1975, 48; et cette année, ll y en a déjà 19 de plus que l'année passée.

En fait, le nombre de crimes violents de toutes sortes est en hausse dans la plupart des centres urbains et Toronto ne fait pas exception. Si les journaux semblent consacrer de plus en plus d'articles à la violence, ils ne font en fait qu'indiquer le changement qui survient dans leur communauté. C'est leur but.

La composition de la section actualités du *Sun* est établie six jours par semaine entre 10h du soir et minuit. Un petit groupe de rédacteurs, sous l'égide du rédacteur en chef, décide parmi les 85,000 à 90,000 mots quotidiens quels sont ceux qui présentent le plus d'intérêt.

Nous ne cherchons pas à nous excuser. Nous devons prendre des décisions rapides et, bien sûr, partiales. Le lendemain, d'autres personnes réévaluent ces opinions, moi y compris. Bien sûr, nous faisons des erreurs et nous continuerons à en faire. Mais tous les journaux responsables, y compris le *Sun*, réévaluent constamment leurs articles, car nous devons satisfaire nos lecteurs.

Le problème du tirage est aussi un problème crucial, surtout au *Sun*, car nous ne livrons à domicile qu'un jour par semaine. Nos meilleurs censeurs sont nos lecteurs, et ce sont eux que nous devons satisfaire.

Douglas Creighton

Professeur F.K. Jakobish
German Department
University of Waterloo
Waterloo

La télévision comme littérature

La formation pédagogique que j'ai reçue à titre de professeur de littérature anglaise m'a enseigné quelles étaient les raisons habituellement évoquées pour justifier l'enseignement de la littérature à l'école. La raison la plus convaincante était que la littérature développe les capacités innées des élèves pour leur permettre de mieux apprécier leurs lectures personnelles, de faire preuve de discernement et de jugement dans le choix des textes qu'ils lisent en dehors de l'école. On présumait qu'ils oublieraient un grand nombre des faits appris en classe, mais qu'ils retiendraient toute leur vie certaines habitudes et méthodes liées à l'esthétique et au bon goût, qui sont la marque d'un individu cultivé.

Il ne fait aucun doute qu'on peut avoir recours à d'autres raisons toutes aussi importantes pour justifier la place de choix, qui revient à la littérature dans les programmes scolaires. Cependant, elles sont toutes liées d'une certaine manière à l'expérience vécue des élèves.

Par conséquent, il est tout à fait naturel que les fondateurs de notre système scolaire au dix-neuvième siècle aient décidé que les études littéraires devaient comprendre les éléments caractéristiques de la situation littéraire de leur époque: la lecture de bons textes de prose, la déclamation de poèmes et la fréquentation du théâtre. En effet, ces activités constituaient la vie littéraire des gens de l'époque et ce fut vrai pour une bonne partie du vingtième siècle. Dans ma jeunesse, il n'était pas rare que le cercle familial se réunisse le soir pour lire. Quant aux gens qui étaient plus portés vers la culture, ils assistaient à une pièce de théâtre plus ou moins régulièrement, ce qui constituait une expérience enrichissante, ou ils allaient au concert et peut-être à l'opéra ou au ballet. Mais cela se passait avant l'avènement des médias électroniques qui, de par leurs effets complexes sur la société et sur l'individu, nous ont précipités dans une ère nouvelle.

De nos jours, il y a encore des gens qui s'adonnent à ces activités, mais toutes les statistiques indiquent une nette diminution du nombre des lecteurs de romans et de poésie et des spectateurs de théâtre, bien que le niveau d'éducation et le temps libre se soient accrus d'une manière spectaculaire. Si l'on en juge d'après le nombre de recueils poétiques vendus annuellement, il semble que ce passe-temps ne soit guère plus populaire que la fauconnerie. Surtout parmi les plus jeunes, mais aussi parmi les générations plus âgées, c'est la télévision, la radio et le cinéma qui jouent le rôle incontesté de premier agent de la culture et des spectacles, supplantant la lecture et le théâtre. Seuls les traditionalistes étroits d'esprit déplorent cette situation. Notre ère, comme tant d'autres avant elle, a développé sa propre culture, ses propres médias et ses propres habitudes sociales. Que nous soyons d'accord ou non n'entre pas en ligne de compte. Les historiens du futur seront forcés d'admettre que la culture de notre siècle a été dominée par les médias électroniques.

Or, j'ai nettement l'impression que ceux qui enseignent la littérature dans les écoles et les universités ne tiennent pas du tout compte de ce fait. La littérature, telle qu'elle est enseignée dans nos établissements scolaires consiste encore essentiellement à lire et à analyser de bons textes de prose, de poésie et de théâtre. Dans de nombreux cas, on sombre même dans un anachronisme qui n'a plus aucun rapport avec la réalité actuelle. Il est difficile de ne pas soupçonner les enseignants de vouloir maintenir à tout prix ou ressusciter les anciennes traditions.

En attendant, ceux qui sont endoctrinés à contrecoeur par la littérature du passé ne sont pas capables d'analyser la culture littéraire à laquelle ils sont exposés en dehors des heures de cours. Ils sont capables de disserter sur la structure d'un drame shakespearien que la plupart d'entre eux ne verront ni ne liront jamais à l'extérieur du programme d'enseignement, mais ils n'ont aucune idée de l'appareil dramatique de la télévision. Ils savent par coeur les sonnets complexes de Pétrarque, mais ils n'ont pas notion du rôle que jouent le rythme et les images dans les paroles des chansons qu'ils écoutent en disques ou à la radio. Ils sont capables d'analyser les personnages et l'intrigue de romans volumineux mais la plupart d'entre eux ne trouvent rien à dire sur les films

qu'ils ont vus. Il s'agit là de traditionalisme extrême et cela remet gravement en cause un système scolaire qui néglige de préparer les jeunes à participer totalement à la culture de leur époque.

C'est parce que les enseignants ont omis d'enseigner des critères de valeur que la population regarde la télévision tous les soirs au lieu de choisir délibérément une émission pour une raison particulière attribuable à la seule nature de l'émission. D'autre part, les représentants des médias se permettent d'offrir un menu quotidien de bêtises sans intérêt et d'histoires à l'eau de rose parce qu'ils ont très bien compris que les spectateurs étaient incapables de faire preuve de discernement. Les médias électroniques à notre époque pourraient être les plus grands agents de diffusion culturelle de tous les temps, mais comme personne ne sait comment les aborder et que personne n'essaie de discuter ou d'évaluer les émissions offertes, celles-ci restent à un niveau parfaitement infantile.

Je ne veux pas dire que les médias n'offrent que des distractions médiocres. Certaines chaînes de radio et de télévision, en particulier Radio-Canada et certaines chaînes éducatives ou spécifiques offrent régulièrement des émissions de qualité, ce qui est même parfois le cas des chaînes commerciales. Il ne fait aucun doute qu'une partie de la meilleure littérature de notre époque, sans doute la plus représentative, se trouve dans les médias électroniques. Mais on doit dire que seule une infime minorité des gens choisit ces émissions. La plupart d'entre eux ne sont pas suffisamment informés pour apprécier de telles propositions culturelles et, par conséquent, s'en tiennent aux feuilletons monotones et simplistes qui dominent la télévision ou au bruit de fond que fournit la radio. Il en est d'autres qui préféreraient un spectacle de meilleure qualité, mais comme ils n'ont pas appris à juger les émission, il leur est très difficile de faire ce choix.

Le résultat, c'est que les gens perdent le sens des valeurs aussi vite qu'ils l'acquièrent car nos médias ont déjà dégradé certaines de nos valeurs. Il est difficile par exemple de concevoir que quelqu'un accepterait de lire ou d'assister à des représentations sur scène aussi ennuyeuses que celles qui dominent les ondes. Cela s'applique certainement à la plupart des élèves et des étudiants puisque leurs lectures sont généralement de qualité supérieure à ce qu'ils regardent à la télévision. Il ne fait aucun doute que le processus d'enseignement, particulièrement en ce qui concerne l'étude de la littérature, exerce une grande influence sur notre goût et sur le choix que nous exerçons dans nos lectures. Or, cette influence s'arrête à la lecture; elle ne réussit pas à nous convaincre de lire au lieu de regarder ou d'écouter et, comme ces activités paraissent totalement étrangères à la lecture, elle ne semble pas affecter nos habitudes de spectateurs qui, en général, manquent totalement de raffinement, semblent imperméables à l'éducation et contraires aux critères de bon sens et de bon goût que nous manifestons en d'autres circonstances. L'industrie des communications a su tirer parti de cette situation et elle a fort bien réussi à provoquer systématiquement un besoin de spectacles faciles.

Il semble que le contrôle des médias par les pouvoirs publics pourrait réduire le problème mais il est fort douteux qu'il puisse le résoudre. L'ingérence des pouvoirs publics dans le domaine de la culture n'est pas toujours une bonne chose et peut même s'avérer fort dangereuse. Mais notre système scolaire a été conçu particulièrement pour préparer les enfants à la vie, et entre autres, pour développer leur sens des valeurs en matière de culture et, à la limite, pour les inciter à préférer ce qui est meilleur ou plus valable. Or, ce système, qui est seul capable de nous enseigner à apprécier la télévision, n'a même pas essayé de nous servir de guide dans le domaine culturel le plus largement répandu et qui a sur nous le plus d'influence.

Au cours des 20 dernières années, nous avons consommé passivement, sans discernement, des émissions qui ont été créées sans aucun souci des valeurs. Il est fort possible qu'elles aient eu un effet irréparable sur la génération actuelle, comme l'indiquent toutes les études et les commissions chargées d'étudier l'influence de la télévision. Il est possible que seule l'intervention des pouvoirs publics puisse permettre de remédier à la dégradation du goût de la génération actuelle en matière de spectacles. Il s'agissait après tout de la première génération de téléspectateurs et on peut excuser en partie les éducateurs d'avoir négligé leur responsabilité sociale en raison de la

nouveauté de l'organe d'information. Mais les établissements d'enseignement n'ont plus aucune excuse à l'heure actuelle de persister à négliger les forces culturelles les plus puissantes de notre époque et la littérature qu'elles ont créée.

L'ironie de la situation, c'est que nos écoles et nos universités sont dotées d'un équipement audio-visuel complexe, capable de diffuser, d'enregistrer et de repasser pratiquement n'importe quel programme diffusé sur les ondes, sur bandes, disques ou films. Par conséquent, on dispose des installations voulues mais on les utilise uniquement pour communiquer des faits et quelquefois elles ne servent à rien! Quant aux élèves, tout semble indiquer qu'ils répondraient plus favorablement à la littérature offerte par les médias contemporains qu'aux livres datant de l'époque de leurs grands-parents. Il semblerait donc que nos éducateurs aient fait preuve d'un manque d'initiative et d'originalité en refusant d'enseigner la télévision et les arts des médias connexes dans nos écoles et universités. Les arguments d'ordre scolaire ou pédagogique contre un tel enseignement ne sont plus de mise puisque les institutions d'enseignement européennes enseignent la littérature des médias depuis longtemps et qu'un nombre considérable de thèses et d'études sont consacrées à ce sujet.

Au cas où l'on interpréterait mal mon réquisitoire, permettez-moi de répéter que je n'ai nullement l'intention de faire l'apologie de l'étude des médias. La nature des divers médias, leur historique et leur influence sur la population constituent une question d'ordre sociologique qui ne manquera pas d'intéresser bon nombre de personnes. Elle a d'ailleurs déjà été fort bien traitée. Ce que je préconise et ce que certains d'entre nous tentent de mettre en oeuvre, c'est une étude littéraire de la radio et de la télévision auxquelles on appliquerait les critères que l'on réservait naguère à l'étude des textes littéraires. Pour commencer, on devra sans doute se borner à une évaluation assez subjective de ce qui nous est offert par les médias. Mais il s'agirait là d'un premier pas qu'il faudra inévitablement faire suivre d'une analyse en fonction de nouveaux critères susceptibles d'être appliqués à de nouveaux genres littéraires. Une entreprise de ce genre n'est sans doute pas facile, mais elle est importante, intéressante et nécessaire.

The Corporation of the Town of Kapuskasing

Aux membres de la Commission,

La ville de Kapuskasing est très heureuse que la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications ait été établie. Elle espère que les délibérations qui ont lieu aujourd'hui affecteront d'une manière modeste peut-être mais significative, le contenu de vos recommandations finales au gouvernement de l'Ontario.

Principes de base

Avant de traiter de la réalité de la violence dans l'industrie des communications, il faut tenter de définir l'impact qu'ont les mass médias sur la société actuelle.

Tout le monde reconnaît que les progrès techniques de l'industrie des communications ont profondément marqué nos habitudes personnelles, morales et culturelles. La vie de famille traditionnelle que vous et moi avons connue dans notre jeunesse a été sérieusement affectée par l'afflux d'informations internationales, à tel point que, même si la famille moderne essayait de vivre repliée sur elle-même, elle ne pourrait jamais faire abstraction du monde extérieur, avec ce qu'il a de bon et de mauvais. La télévision et les autres techniques modernes de communications soumettent les adultes et les enfants à un flot d'influences extérieures dont les effets à long terme sur l'institution de la famille sont encore imprévisibles et le resteront sans doute longtemps. Mais il est certain que les valeurs de la vie familiale traditionnelle vont être remplacées lentement et sûrement par d'autres choix plus souples et que l'isolement que l'on chérissait naguère a fait son temps.

Les processus d'enseignement et d'apprentissage traditionnels ont également été marqués par les mass médias. Il a fallu adapter les écoles et les programmes à des élèves qui sont mieux informés, des enfants qui passent plus de temps devant leur téléviseur qu'à l'école et qui sont mieux renseignés, ou du moins plus ouverts au monde que n'importe quelle autre génération dans l'histoire humaine.

Les statistiques actuelles prouvent incontestablement que l'impact des communications de masse se fait sentir dans la vie quotidienne de tout le monde. Un sondage récent, effectué par la Société Radio-Canada [1], a montré qu'à l'heure actuelle 85 pour cent de la population canadienne regardait la télévision au moins une fois pendant la journée et qu'en moyenne, à 8h du soir du lundi au vendredi, 83 pour cent de tous les Canadiens étaient devant leur petit écran. Chaque habitant passe en moyenne trois heures et quatre minutes par jour à regarder passivement le message qu'on lui adresse. D'autres sondages du même genre indiquent que les adultes consacrent en moyenne 52 minutes par jour à la lecture des journaux. Si on fait le total, le Canadien moyen entend près de 11,000 mots préparés à son intention chaque jour.

Bien peu mettront en doute la réalité de ces chiffres. L'envahissement de notre vie par les journaux, les livres de poche, la radio et la télévision est devenu un lieu commun. Ces différents éléments ont d'ailleurs souvent contribué à notre développement personnel et culturel et avec des résultats positifs, car nul ne contestera que les mass médias sont enrichissants à bien des égards. Bien contrôlée la télévision constitue un outil merveilleux, très utile à l'épanouissement de la personne. Pour les jeunes, elle peut s'avérer un excellent divertissement et un moyen efficace d'améliorer la langue parlée; à d'autres encore, elle offre une agréable détente des pressions d'une journée au bureau. Les journaux et les magazines présentent également des avantages appréciables du point de vue de l'information comme de la conscience sociale. Celui qui parcourt régulièrement les nouvelles nationales et internationales comprend beaucoup mieux le monde qui l'entoure.

L'industrie nationale des communications a sur la société un impact total et c'est à elle qu'incombe la responsabilité de la diffusion de l'information. Malheureusement, nos instruments de communications et de publicité, quelle que soit leur apparence, ne font qu'exploiter les vieux et les jeunes sans aucun respect pour eux. Au nom de la libre concurrence et de la croissance, les principaux réseaux de télévision nous bombardent de violence réelle et imaginaire sous prétexte de nous divertir. Les parents et les enseignants se plaignent que la violence est trop souvent présentée comme le moyen de résoudre les

problèmes à la télévision et dans les journaux à sensation. Ces médias viennent troubler de meurtres réels ou imaginaires et d'autres scènes encore plus atroces le monde serein des enfants. Des études ont prouvé que les enfants qui regardaient des spectacles violents à la télévision manifestaient deux fois plus d'agressivité que ceux qui n'avaient pas été exposés à de telles scènes. On a également établi que les longues heures passées sans surveillance à regarder des émissions violentes provoquent "de plus en plus l'aliénation, l'indifférence, l'agressivité et la violence chez les jeunes, dans tous les secteurs de notre société".[2] A propos de la violence dans les médias, Borden Spears, dans un article publié par le journal The Toronto Star[3], tire quatre conclusions "définitives":

1. Le niveau de violence dans les médias est extrêmement élevé.
2. Plus les gens sont exposés à des spectacles violents, plus ils sont agressifs.
3. Le comportement de bon nombre de gens a été affecté par la violence qui leur est présentée par les médias.
4. Un nombre considérable de personnes ont imité la violence qui leur a été présentée à la télé vision ou dans les journaux et les livres.

Tout en admettant le bien-fondé de ces constatations, les rédacteurs et les directeurs de programmes estiment que les médias doivent d'abord satisfaire les désirs de leurs clients et qu'il incombe au téléspectateur d'exercer son propre contrôle. Ainsi, c'est aux parents d'évaluer les effets des émissions. Malheureusement, ceux-ci utilisent la télévision pour faire tenir tranquilles leurs enfants sans se soucier des effets que cela peut avoir sur eux.

Etant donné l'irresponsabilité dont font preuve les représentants des médias et les parents, il semble que l'on ne puisse plus laisser diffuser des informations douteuses en toute liberté. Il faut que les agences gouvernementales exercent un certain contrôle pour préserver l'homme, son comportement et sa culture: d'où l'importance de votre Commission.

Recommandations suggérées

1. Faire une distinction entre le compte rendu de la violence véritable et la violence exploitée sous prétexte de divertir.
2. La réalité et le compte rendu de la violence dans les sports, particulièrement au hockey, devraient être contrôlés, de sorte qu'il soit interdit de montrer à la télévision les altercations violentes entre les joueurs. Les commentateurs devraient s'en tenir aux qualités athlétiques des joueurs et non à leurs exploits violents sur la glace. Il devrait être interdit de rendre publics les surnoms violents de certains joueurs, tels que de Tigre, le Marteau et le Chien enragé.
3. Il faudrait réserver certaines heures de la journée à des programmes destinés aux familles et aux enfants. Si de tels programmes étaient diffusés entre 5h et 9h du soir, la télévision pourrait vraiment être enrichissante. Les jeux télévisés, les émissions consacrées aux animaux sauvages et les documentaires seraient d'excellents programmes à la fois divertissants et instructifs.
4. Les films et les programmes violents devraient clairement être indiqués comme tels et être réservés aux heures tardives ou matinales.
5. *Les informations nationales* devraient s'efforcer de mieux équilibrer leurs nouvelles. Il est en effet très déprimant d'entendre chaque jour des nouvelles sur la violence dans le monde entier.
6. Les journaux et les magazines qui font l'apologie de la violence et des gens violents devraient être totalement interdits; par exemple, *Police Gazette*, *Allô Police*, etc . . .
7. C'est aux écoles qu'il devrait incomber d'enseigner aux jeunes comment utiliser les médias à bon escient pour s'instruire.
8. Il conviendrait d'établir une agence chargée de surveiller régulièrement le niveau de violence dans les médias et peut-être de rappeler à l'ordre, chaque année, les représentants des médias qui semblent avoir manifesté trop de complaisance sur le sujet. Ce type de contrôle et d'audience, dont le public serait dûment informé, inciterait tout le monde à faire preuve de modération. Le Conseil de la presse de l'Ontario pourrait peut-être être chargé de surveiller la presse et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pourrait jouer le même rôle pour la radio et la télévision.

Ces quelques recommandations pratiques permettraient de remédier aux dangers potentiels

que présente l'abus de la violence dans les médias. Sans doute votre Commission en recevra de nombreuses autres et nous espérons qu'elles offriront des suggestions constructives pour parer aux dangers possibles.

Il ne fait aucun doute que notre industrie des communications constitue un organe d'information sans pareil. C'est notre fenêtre sur le monde. Mals nul ne peut apprendre sans guide et les habitants de Kapuskasing demandent aux membres de votre Commission de les guider.

Notes

1 Le Toronto Star – Samedi, 10 janvier 1976, page G1.

2 Robert Werwick, *Human Behaviour – The Family* page 117.

3 The Toronto Star, 17 janvier 1976, page B-2.

Ellen Keetch, Thunder Bay

Les enfants et la violence à la télévision

J'enseigne la psychologie du développement au Collège de la Confédération. Je suis mariée et mère de trois enfants en bas âge. Mon époux et moi, nous étions préoccupés de l'effet néfaste de la télévision et nous l'avons interdite dans notre foyer pendant les trois derniers mois. Nous l'autorisons à nouveau quelques heures le samedi matin pour que les enfants puissent regarder les dessins animés.

Nous avons trois filles; l'aînée est âgée de huit ans et les deux jumelles ont cinq ans. Nous leur avons toujours interdit de voir des spectacles violents mais cette méthode ne s'est pas avérée satisfaisante parce que même les émissions qui sont soi-disant réservées aux enfants comportent souvent des scènes très violentes. En outre, nous avons trouvé que la télévision avait un effet surexcitant, surtout sur notre fille de huit ans. Elle a commencé à crier et à faire la sotte et ne s'entendait plus avec ses petites soeurs. Les jumelles n'étaient pas surexcitées, mais elles étaient littéralement hypnotisées par la télévision, ne répondaient plus lorsqu'on les appelait et ainsi de suite. Voici des exemples d'émissions soi-disant réservées aux enfants qui contiennent des passages violents: dans l'émission *Disneyland*, une histoire de marécage si je me souviens bien, un père alcoolique manifestait beaucoup de cruauté envers ses enfants et les maltraitait souvent; on ne le voyait pas carrément en train de battre ses enfants mais il les saisissait toujours brutalement et on voyait bien que les enfants étaient terrorisés. Ils avaient souvent faim. Une des scènes a littéralement terrifié mes enfants: deux garçons poursuivaient un opossum qu'ils devaient attraper pour dîner et le plus jeune, au risque de sa vie, a grimpé jusqu'au sommet de l'arbre pour déloger l'opossum afin que son frère puisse tirer dessus. Cette scène était très violente parce qu'on voyait très bien comment l'animal était abattu. J'ai interdit à mes enfants de regarder *Disneyland*. Ils aiment bien le voir mais ils tiennent à ce que nous le regardions ensemble.

Le second exemple est tiré d'un extrait relativement récent de *Little House on the Prairie*. Dans

cette scène, la mère souffrait d'un empoisonnement de sang, dans la jambe, et elle délirait. Je pense qu'elle a ouvert la zone infectée avec un couteau de cuisine. L'une des jumelles était terrifiée et elle a accouru vers moi parce qu'elle pensait que la mère allait se couper la jambe. Je ne pense pas qu'il s'agissait là d'un spectacle pour les familles.

Quant aux dessins animés, ils ont beaucoup fait parler d'eux, mais je dois dire en toute justice que je ne vois aucun inconvénient aux dessins animés du samedi matin, qui mettent en scène *Bugs Bunny* et le *Roadrunner*, etc . . . En fait, mes filles rient et je n'ai jamais remarqué qu'elles considéraient cela comme de la violence réelle.

Nous étions inquiets lorsque nous avons supprimé la télévision parce que nous ne savions pas quel autre divertissement leur offrir. Nous avons été ravis de voir que nos craintes n'étaient pas fondées. Une fois le téléviseur éteint, nos filles ont trouvé comment s'amuser par elles-mêmes. Très vite, nous avons remarqué une différence sensible dans leur comportement, qui s'est nettement amélioré, et elles jouent très bien ensemble maintenant. Elles s'occupent à d'autres choses, elles jouent plus souvent dehors. Elles sont beaucoup moins bruyantes et l'aînée ne fait plus autant la sotte qu'auparavant. Il semble qu'elle était devenue très agressive à force d'être surexcitée, et pas nécessairement par la violence. L'émission *Electric Company* en fournit d'ailleurs un très bon exemple. Je n'ai jamais remarqué de scènes violentes dans ce programme mais je pense qu'il est à éviter pour les enfants, parce qu'il est beaucoup trop bruyant. Il semble que les enfants soient perpétuellement agressés par tout ce bruit et ces cris et qu'ils se mettent tout de suite à réagir de même. Il s'agit peut-être d'une violence des sens – n'entrant pas dans la définition usuelle de la violence.

Veuillez m'excuser du peu de préparations.

Port Colbourne High School

Voici les résultats d'une étude comparative de plusieurs rapports rédigés par des adolescents et des adolescentes sur le sujet de la violence dans les médias et sur ses effets.

Nous nous attendions à un vif contraste entre les textes des filles et des garçons mais, à notre grande surprise (je ne sais pas pourquoi), nous avons constaté qu'ils s'accordaient effectivement sur plusieurs points.

Nous sommes conscients

. . . que nous sommes sensibles à tout ce que nous voyons et lisons.

La violence ne nous affecte même plus et cette situation nous alarme tous. Nous voyons une solution potentielle à nos problèmes dans les idées que les médias nous proposent.

Je pense que le violence est à la fois bonne et mauvaise . . . elle vous enseigne à vous méfier mais pas à prendre conscience des choses qui vous entourent . . .

La violence est très excitante et quelquefois amusante aux dépens d'autrui. Mais est-elle vraiment nécessaire et se pourrait-il qu'elle soit dangereuse?

Ces rapports non officiels montrent effectivement que la violence est dangereuse. Nous avons même constaté qu'elle nous faisait du mal.

Jennifer Parry, enseignante en sociologie
E. D. Rossi, directeur du département d'histoire

R. W. Staples
Nolalu

"La violence pour le plaisir"

G. Wayne Brown
Sudbury

J'ai appris que mes enfants ont assisté, dans le cadre de leur "enseignement", en septième et huitième année, à certaines manifestations de violence auxquelles j'avais moi-même été exposé.

Il s'agissait, entre autres, d'extraits de films sur la seconde guerre mondiale montrant en particulier des soldats japonais en train d'éventrer des

femmes et des enfants. Le directeur de l'école a précisé que les élèves pouvaient refuser de voir le film, mais il m'a avoué qu'en fait, il leur aurait été assez difficile de le faire . . .

Nous pouvons toujours éteindre le téléviseur (ou refuser d'en acquérir). Nous pouvons défendre le cinéma à nos enfants ou choisir les livres dans nos foyers. Mais nous sommes obligés d'envoyer nos enfants à l'école. Il faudrait donc un contrôle pour faire en sorte qu'on leur épargne des atrocités de ce genre au lieu de les forcer à les regarder.

Mary Morrison
Mississauga

Avant l'avènement de la télévision, les enfants se formaient une image du monde dans la communauté dans laquelle ils vivaient. Leurs idées naissaient de leurs contacts avec des personnes réelles et elles étaient ensuite soumises à l'influence de leurs parents et de leurs maîtres.

Je soutiens que cette présentation graduelle du monde environnant a été supplantée en grande partie par la télévision qui présente aux jeunes enfants un spectacle effrayant et violent, sans aucune logique et sans aucun rapport compréhensible de cause à effet. Cette situation contribue beaucoup à angoisser l'enfant et à décourager ses efforts d'adaptation au monde tel qu'il leur est présenté.

The Corporation of the City of Hamilton
Status of Women Committee
Hamilton

Il va sans dire qu'une attitude plus discrète dans le compte rendu de faits divers comme le vandalisme, les attaques à main armée et les cambriolages ne porterait pas atteinte au droit des gens à l'information. Je pense que s'il y avait moins de publicité, les gens seraient moins tentés d'essayer d'attirer à leur tour l'attention sur eux.
O. Ritchie
Présidente

The East Parry Sound Board of Education

Nous recommandons fortement à la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications de demander au gouvernement de l'Ontario d'accorder une sorte de ristourne fiscale aux commanditaires qui décident de promouvoir des spectacles familiaux, entre 5h et 9h du soir. La ristourne pourrait se chiffrer à dix pour cent environ des frais de publicité engagés.
Thelma Blomme

Jean Carruthers
Kapuskasing

La chaîne de télévision locale bombarde sans arrêt les téléspectateurs d'extraits de films qui seront projetés dans les jours à venir. Ces extraits présentent, dans la plupart des cas, les scènes les plus violentes du film et, très souvent, ils mettent en scène deux personnages qui se disputent ou qui se battent.

Big Brothers Association of Kitchener-Waterloo Inc.
Kitchener

Les maladies mentales constituent encore le problème de santé numéro un au Canada. Afin de protéger les adultes et les enfants débiles, nous devons rejeter les arguments en faveur de la liberté d'expression et de la liberté d'action chers aux "artistes" qui se moquent des principes démocratiques.
Peter McGee
Directeur administratif

S. J. Wilson
Department of Sociology and Anthropology
Wilfrid Laurier University
Waterloo

Pour remplacer les modèles de comportement autrefois fournis par les parents et par les pairs, il semble que les médias suggèrent aux enfants et

aux adolescents que la société canadienne préconise une conduite violente et impulsive. Dans ce cas, nous devons nous demander si nous voulons effectivement encourager ce genre de comportement. Des modèles de ce genre ne risquent-ils pas de contrecarrer les objectifs culturels plus larges que nous visons?

CKPR-TV
Thunder Bay

La violence exploitée par les médias n'est pas du tout à mon goût, mais je déteste encore davantage la censure institutionnelle et bureaucratique.

Rebecca Johnson, directrice
Comité consultatif

Gibby Wright
Ottawa

Je m'excuse de soumettre ce rapport à une date aussi tardive mais j'espère qu'il s'avérera utile.

Le mercredi 10 décembre (si mes souvenirs sont exacts), je suis arrivée au centre régional de détention d'Ottawa-Carleton, situé rue Innes, pour y enseigner un cours de yoga. Il était environ huit heures du soir et dans la cafétéria, on passait le film produit par Columbia intitulé "The New Centurions" (Les nouveaux centurions).

Dans la première scène que j'ai vue, George C. Scott, chef de la police, après une conversation téléphonique, a sorti un revolver chargé du tiroir de son bureau, se l'est introduit dans la bouche et, appuyant sur la gâchette, s'est fait sauter la cervelle.

Très surprise, j'ai demandé au gardien le plus proche si l'on s'inquiétait du contenu des films avant de les projeter car les scènes de violence se succédaient. Sa réponse a été très vague, si je me souviens bien; il s'est contenté de hausser les épaules. Deux ou trois jours plus tard, soit le vendredi 12 décembre ou le samedi 13 décembre, la scène qui passait à l'écran quand je suis arrivée à la cafétéria montrait un homme et une femme avant ou après leur rapport sexuel. Le film s'appelait "*Three Tough Guys*" (Trois durs à cuire). J'ai demandé à un fonctionnaire présent si les films étaient sélectionnés par un comité ou un organisme de contrôle et il m'a répondu "qu'on ne projetait aucun film contenant des scènes sexuelles ou violentes". C'est à ce moment-là que j'ai quitté la cafétéria pour me rendre à mon cours de yoga. Je dois dire que pendant les quelques minutes que j'ai passées à la cafétéria, peut-être 15 ou 20 minutes au maximum en tout, je n'ai rien vu d'autre que des scènes sexuelles et violentes dans "The New Centurions et "Three Tough Guys". Voici des exemples:

1. Une bataille entre deux bandes rivales qui se servaient de toute une série d'armes, de planches de deux sur quatre, de tout ce qui leur tombait sous la main, y compris des fusils et pour finir, se battaient férocement à coups de pieds et de poings. Ils se sont finalement dispersés lorsque la police est arrivée sur les lieux et que les représentants de l'ordre public se sont jetés dans la mêlée pour procéder à des arrestations. Au cours d'une chasse à l'homme extrêmement tendue qui a bien duré cinq minutes, un des hommes a réussi à s'enfuir en tirant plusieurs coups de fusil sur le policier qui le poursuivait; enfin celui-ci était tellement frustré qu'il s'est vengé en défonçant les vitres de la voiture de l'homme dans un excès de rage, pendant que les autres policiers se contentaient de le réprimander en douceur, sans même essayer de l'empêcher de s'acharner ainsi sur la propriété d'autrui. Cette scène a été fort appréciée par les prisonniers qui exprimaient leur mépris et semblaient tous d'accord que les policiers sont tout aussi capables qu'eux de violer la loi, peut-être même davantage, puisqu'ils sont imbus du privilège que leur confèrent leur écusson, leur uniforme et leur statut de policier qui leur permet de passer inaperçus.

2. D'autres scènes ont suivi, dont l'une montrait un policier qui s'enivrait pendant ses heures de service et qui gardait en permanence une bouteille de whisky cachée à l'intérieur d'une cabine de police-secours.

3. Dans une autre scène, il était accroché à la portière de la voiture d'une femme habillée de façon provocante qui conduisait comme une folle en pleine circulation et qu'il suppliait de ralentir.

Avant de pouvoir descendre, il était exposé à des dangers à vous tourner les sangs, lorsque par exemple, la voiture fonçait malgré les feux clignotants réclamant la prudence ou les barrières blanches indicatrices de danger. Pour ceux qui n'auraient pas vu "The New Centurions", je voudrais préciser que le même agent de police – le principal protagoniste de la dernière partie du film – s'est fait abattre d'un coup de revolver par un fou à la fin du film. Je ne me reconnais pas le droit de parler pour les autres téléspectateurs mais j'ai remarqué que j'étais affectée physiquement. Je me trouvais désagréablement agitée, j'avais des palpitations et un rythme respiratoire plus élevé, je me sentais tendue et nerveuse. J'avais l'esprit confus et me sentais agressive et paranoïaque. Je sentais la poussée d'adrénaline dans tout mon organisme et ressentais un grand besoin d'agir. Il était environ 9h du soir: les prisonniers allaient se préparer à rejoindre leurs dortoirs pour se coucher une heure plus tard.

Je vous laisse tirer vos propres conclusions.

Baha'i Community of Lucerne Aylmer, Québec

Les progrès de la civilisation ont introduit dans le foyer une étrangère sur laquelle l'homme n'a pratiquement aucun contrôle. Il s'agit de la télévision, entre autres des mass médias. Elle s'efforce de satisfaire les désirs matérialistes des gens sans pratiquement rien faire pour les intéresser au développement des vertus humaines, à la psychologie de l'homme et à la réalisation de son destin sur terre. L'observation du comportement violent peut stimuler l'affectivité et pousser les gens à se conduire agressivement. Les enfants, doués d'une curiosité naturelle, sont particulièrement influencés par la télévision qui constitue d'ailleurs un maître très efficace.

Docteur A. M. Ghadirian

Ontario Library Association Toronto

La violence n'est pas mauvaise en soi. Il vaudrait mieux la considérer comme un trait inhérent à la condition humaine et susceptible par là même de servir légitimement de sujet aux artistes, quel que soit leur moyen d'expression.

L. A. Moore
Président

Mayor of Windsor's Ad Hoc Committee on Violence in the Windsor Community

Nous savons que les statistiques sur la criminalité indiquent, malgré les fluctuations enregistrées d'une année à l'autre, que le nombre de crimes et le comportement violent dans notre société augmentent sans cesse. Ceci est particulièrement évident si l'on examine des périodes supérieures à une année. On constate également que l'âge des criminels dans la communauté diminue, ce qui prouve bien que le comportement criminel violent n'est plus l'apanage des adultes, et cela depuis longtemps. Si l'on examine les catégories d'âge, il apparaît clairement que la plupart des crimes violents dans notre société sont perpétrés par des adolescents ou des jeunes d'une vingtaine d'années.

Walt Romanow
Président

The Sudbury District Roman Catholic Separate School Board Principals' Association

Les gens se préoccupent de savoir quelles seront les mesures prises une fois terminé le rapport de la Commission royale. Au cours des assemblées publiques auxquelles nous avons assisté ou lors des émissions radiophoniques locales réalisées en direct avec le public, on s'est montré sceptique quant aux résultats directs à escompter de la Commission. C'est également l'attitude qui a prévalu dans bien des conversations privées sur le sujet. La plupart des commissions publiques n'inspirent guère confiance aux gens qui les considèrent uniquement comme des artifices politiques dont la seule fonction est d'offrir une échappatoire

aux frustrations et aux préoccupations. Ensuite, on place tous les textes sur une étagère où ils deviennent des ramasse-poussière (une expression beaucoup entendue). Les représentants locaux des médias ont exprimé la même opinion au sujet de la Commission. Nous sommes des éducateurs et des parents intéressés et inquiets. Nous avons reçu des réponses massives de particuliers nous demandant de les représenter auprès de la Commission. Malgré les critique des médias qui ont dénoncé nos préjugés inguérissables, malgré les éditoriaux locaux des représentants des médias qui ont porté des accusations diffamatoires contre les objectifs et les fonctions de votre Commission et de ses membres, nous vous présentons de nombreuses soumissions en provenance des citoyens de cette communauté qui ont suffisament pris à coeur le sujet pour rédiger une réponse individuelle qu'ils vous adressent dans l'espoir qu'un remède peut être apporté à la situation. Quatre-vingt-dix pour cent de nos correspondants sont vraiment très préoccupés par la situation. Pour eux, il y a un problème. Nous vous présentons leurs inquiétudes, à vous d'aller plus loin et de trouver des solutions détaillées. Les gens ont beaucoup de choses à dire sur la question. Soyons francs, votre Commission royale constitue actuellement notre seul recours contre la violence dans les médias. A vous de jouer!

Jim Griffin
Directeur
de l'école de l'Immaculée Conception,
Val Caron

Larry McChesney,
Directeur
de l'école St-Michel,
Sudbury

Ray Lyons,
Ecole Ste-Thérèse,
Sudbury

Reverend C. Gordon Ross
The North Bay Ministerial Association

Nous ne pensons pas que l'autoréglementation de l'industrie des communications représente une solution viable au problème. L'expérience du passé a démontré que les intérêts des médias étaient en conflit avec l'intérêt public sur la question. Il semble par conséquent que, pour redresser le problème de manière à satisfaire les besoins du public en émissions télévisées plus équilibrées et plus responsables, il faudrait avoir recours à des règlements publics appliqués par une autorité publique soumise à des principes bien définis.

Central Neighbourhood House, Toronto

Nous ne pouvons pas établir avec certitude une relation de cause à effet entre les spectacles violents et les actes violents dont nous sommes témoins. Cependant nous avons vu que la violence est une réponse à un problème qui existe déjà. Lorsqu'un enfant, un adolescent ou un adulte se sent frustré, mécontent ou complexé, il se tourne vers les images qui lui montrent ce que font dans ces cas-là ses héros du petit écran. Nous disposons de tout un répertoire d'actes violents qui nous permettent de nous exprimer et sont une invite à des réponses tout aussi "irréelles" et qui n'apportent souvent rien de constructif à l'expression de la colère ou de la frustration.

Jeanne Rowles
Administratrice

Rachel Haight, Ottawa

Approuver la censure, c'est faire cause commune avec les imbéciles et les lâches. Puis-je vous signaler que, outre les organismes officiels constitués aux fins de censure, nous avons déjà une censure puissante, subtile et méconnue à l'oeuvre dans tous les médias. Il s'agit d'une censure qui s'exerce sans se préoccuper de ses effets sur la vie et le comportement humain, sans tenir compte des valeurs nécessaires à la société civilisée, sous l'impulsion de ceux qui, dans un but lucratif ou fascinés par le pouvoir, sont capables de produire des mots et des films insensés en quantité infinie. En inondant les kiosques à journaux, les cinémas, les écrans de télévision et

les microphones de textes qui n'expliquent rien, n'enseignent rien et ne divertissent pas vraiment, on décourage la communication réelle entre les gens car il devient financièrement bien difficile de soutenir la concurrence avec les mass médias, tandis qu'abruti par la quantité, on n'est plus vraiment capable ni de se divertir ni de faire preuve de discernement. Il ne suffira pas, pour résoudre ce dilemne, de nommer un conseil de censeurs mais, comme la maladie est grave et le traitement difficile, rien ne nous empêche de chercher un remède.

J'espère que la Commission royale saura convaincre les médias et le public que la présentation incontrôlée de la violence, sous toutes ses formes physiques et psychologiques, tend à donner l'impression que la violence sans retenue fait partie du comportement "normal" de tout individu. En peignant la violence, on offre à l'imagination des exemples concrets sur la manière d'exprimer l'agressivité par l'action et on accroît la gamme des comportements agressifs. On suggère que la violence est justifiée du fait même que tout le monde y a recours.

Les enfants de tout âge sont influencés par ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent. Sinon, à quoi cela servirait-il de les envoyer à l'école?

Mais, quelle que soit la méthode, il convient de présenter la violence (et la sexualité, qui est l'autre obsession commune à notre époque) non pas comme un spectacle gratuit, comme des phénomènes plus ou moins isolés, mais plutôt comme des traits de la nature humaine dans toute sa complexité.

The Chronicle-Journal, The Times-News Thunder Bay

The Chronicle-Journal (journal du soir) et *The Times News* (journal du matin) sont vendus quotidiennement à quelque 34,500 exemplaires. Les deux journaux s'adressent à deux publics bien distincts.

The Chronicle-Journal, qui tire à 27,000 exemplaires, est lu à plus de 90 pour cent par les habitants de la ville de Thunder Bay. *The Times-News* dessert tout le nord-ouest de l'Ontario, de la frontière du Manitoba jusqu'à Wawa, à l'est. A peine 70% des 7,500 exemplaires de ce journal s'adressent au public de la ville de Thunder Bay.

Les rédacteurs et le personnel des deux journaux sont nettement différents. Ils ont chacun leurs rédacteurs d'éditoriaux. En plus du personnel à plein temps, *The Times-News* a quatre cent cinquante correspondants, dispersés dans tout le nord-ouest de l'Ontario.

Le propriétaire des deux journaux, Thomson Newspapers Limited, respecte l'indépendance rédactionnelle de ses éditeurs. Les points de vue exprimés dans ce mémoire ne s'appliquent qu'aux politiques et procédés de *The Chronicle-Journal* et *The Times News.*

Plusieurs points du rapport intérimaire de la Commission, qui a été publié en janvier 1976, ne manquent pas de frapper le lecteur.

Tout d'abord, il semble que la Commission ait réduit prématurément la portée de son mandat. Son mandat comprend l'étude des "effets sur la société de l'exhibition croissante de la violence dans l'industrie des communications". Mais, si l'on en juge d'après le texte de son rapport intérimaire (I – 3), il ne s'agit plus que de "l'étude du danger possible que représente pour le public l'exploitation croissante de la violence" dans les médias. Ce n'est pas du tout la même chose.

En second lieu, il me semble que le rapport intérimaire n'établit pas une distinction suffisante entre le traitement par les médias des événements violents de l'actualité réelle et la violence imaginaire créée expressément en vue de divertir – qui est essentiellement le fait des médias électroniques, la télévision et le cinéma en particulier. Ainsi

les mêmes termes sont souvent utilisés pour critiquer la violence imaginaire, telle qu'elle apparaît dans les spectacles télévisés, et pour parler des médias en général, y compris les journaux quotidiens. J'espère que cette confusion sera évitée dans les prochains rapports.

En troisième lieu, le *Rapport* fait état (III – 19) du fait que "certains journaux semblent utiliser la violence comme stratégie concurrentielle de marketing" et que les sujets sont choisis en fonction de leur valeur commerciale. . . . les nouvelles violentes semblent plus rentables que les autres (III – 19 & 20). En d'autres termes, la Commission semble croire que les journaux responsables sont prêts à publier n'importe quoi pour faire de l'argent. Si je proposais une politique aussi vulgaire aux rédacteurs des journaux de Thunder Bay, ils ne manqueraient pas d'exiger mon renvoi. En outre, je suis convaincu que les lecteurs se détourneraient en grand nombre de nos journaux si nous nous mettions à exploiter à tout prix la violence des nouvelles et ils auraient raison!

Ceci dit, je pense que le fait d'être particulièrement exposé à la violence, que ce soit dans les médias ou ailleurs, peut affecter pour utiliser les termes de votre *Rapport intérimaire*, "notre sensibilité naturelle à la violence et l'aversion qu'elle nous inspire".

Cette Commission royale pourra s'avérer utile même si son rôle se borne à inciter les médias à faire leur auto-critique.

Il serait tout à fait ridicule pour *The Chronicle-Journal* et *The Times-News* de gaspiller des colonnes précieuses pour y exploiter des événements violents. Nous nous attachons d'abord à définir et à rendre compte de l'ensemble des questions fondamentales qui intéresse Thunder Bay et le nord-ouest de l'Ontario. La région se trouve à la croisée des chemins et il est indispensable de bien informer les citoyens pour assurer son développement futur. L'urbanisme, la restauration de la côte, l'aménagement du port, la représentation et les systèmes électoraux, le zonage, la qualité de l'eau, le développement industriel, les services de santé, les réseaux de communications, les nouveaux lotissements, la qualité de l'environnement et de la vie, autant de questions qui exigent des reportages intelligents.

En outre, nos lecteurs ont confirmé qu'ils ne considèrent pas la violence comme l'une de leurs priorités. Je parle de la violence des faits divers et des comptes-rendus des tribunaux. L'été dernier, nous avons demandé, entre autres choses, à 260 lecteurs de *The Times-News* quelles étaient les nouvelles qui à leur avis devraient être plus développées. Ils ont demandé davantage de nouvelles régionales (58 pour cent des participants), de nouvelles canadiennes (57 pour cent) et de nouvelles locales (51 pour cent). Les faits divers et des comptes-rendus des tribunaux se sont classés à la onzième place (seulement 31 pour cent des participants en ont demandé davantage).

Cela ne veut pas dire que *The Chronicle-Journal* et *The Times-News* ne publient pas de reportages sur les événements violents. Je veux dire simplement que nous refusons de les exploiter. A mon avis, la question n'est pas de savoir si l'on va publier ou non des reportages sur les événements violents mais plutôt de décider quelle est la meilleure façon de les traiter.

J'aimerais signaler au passage que *The Chronicle-Journal* et *The Times-News*, ne peuvent pas être tenus responsables de la manière dont les événements de nature violente sont (ou ne sont pas) exploités par les stations locales de radio et de télévision, même s'il arrive souvent que l'annonceur cite ces journaux.

Je pense que dans toute discussion de reportages et d'événements violents il est bon et nécessaire de faire une distinction entre la violence collective et les actes violents individuels.

On doit se demander si les reportages sur la violence collective tendent à désensibiliser les gens à la longue, ou si, au contraire, ils ont l'effet inverse et provoquent des réactions de dégoût et d'horreur. Prenons par exemple les nouvelles de la meurtrière guerre religieuse qui sévit en Irlande du Nord; je pense que c'est l'horreur qui l'emporte. Il est possible que le public sache mieux faire preuve de discernement et de bon sens qu'on ne le pense.

Quant aux reportages sur les actes violents individuels, il faut distinguer entre la protestation, la violence accidentelle et la violence criminelle. Voici quelques exemples pour illustrer mon point de vue.

Récemment, nous avons entendu parler d'une certaine agitation à la prison du district de

Thunder Bay qui se traduisait surtout par des lettres anonymes envoyées par des prisonniers et des coups de téléphone de leurs amis à l'extérieur. Nous avons eu beaucoup de difficultés à en savoir davantage car les fonctionnaires de la prison se sont montrés réticents et ont refusé l'entrée de la prison à nos reporters. Finalement, la violence s'est déclarée dans la prison. Sur notre demande, un député provincial local a obtenu la permission de pénétrer dans la prison, puis nous l'avons interviewé. Par la suite, des membres du Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario se sont rendus sur les lieux. On a constaté un grave problème de surpopulation dans la prison, qui était surtout imputable au grand nombre de prisonniers détenus pendant de longues périodes en attendant leur procès qui ne cessait d'être remis. Les gouvernements du Canada et de l'Ontario vont mettre en place des mesures visant à accélérer le processus judiciaire. Je crois que ce sont les reportages de la presse sur l'insurrection de la prison du district de Thunder Bay et ailleurs qui auront permis d'apporter ces mesures correctives. Mais, il y a encore des gens qui pensent que c'est le reportage de l'insurrection dans ces prisons qui a directement provoqué les actions violentes qui y ont eu lieu. Je ne partage pas leur avis.

Nous rendons compte régulièrement (d'habitude sous forme de résumé) des accidents mortels, comme les accidents de chasse, de motoneige, de la circulation ainsi que des noyades. J'estime que ce genre de nouvelles fournit des renseignements essentiels au public qui, averti du danger, pourra prendre des précautions.

Les comptes rendus de la violence criminelle constituent un domaine délicat où il faut particulièrement faire preuve de jugement. On ne peut pas prétexter du droit à l'information du public pour justifier de publier n'importe quoi, sans égard pour les lecteurs et sans considération pour les torts que l'on peut causer aux particuliers. Il est très difficile de trouver un juste milieu. Dans ces cas-là, nous essayons toujours de rester en communication avec le public et avec ceux qui risquent d'être affectés plus ou moins directement par notre reportage. Pour donner un exemple, je voudrais signaler une affaire locale de viol présumé, qui s'est produite récemment. L'affaire est encore devant les tribunaux et je peux donc seulement dire que les réactions que notre reportage du procès a suscitées dans le public ont donné lieu à un changement de politique de notre part.

Vous aimerez peut-être savoir quel rôle *The Chronicle-Journal* et *The Times-News* jouent dans la vie des communautés qu'ils desservent. Dans nos éditoriaux, nous nous sommes toujours élevés avec vigueur contre la violence et nous continuerons à le faire. Nous nous opposons particulièrement à la violence dans les sports comme le hockey où la jeunesse a tendance à trouver ses idoles. Nous avons prêté librement notre tribune à des gens célèbres dans le domaine de l'éducation et de l'écologie, et aux chefs de tribus indiennes. Nos journaux ont leur place dans les salles de classe des écoles de la ville où on les utilise en particulier pour enseigner la lecture. Nous sommes continuellement à la recherche de talents, dans la communauté, comme en témoignent nos dessins animés créés localement, nos critiques littéraires, nos colonnes destinées aux enfants et aux commentaires politiques. Nous faisons tout notre possible pour encourager nos lecteurs à nous écrire. En outre, nous avons l'intention de lancer bientôt une "rubrique d'opinions instantanées" reçues par téléphones pour permettre à nos lecteurs de s'exprimer sur les questions importantes que nous publions, sans avoir à nous écrire. Nous envisageons même de publier une série d'articles pour exposer notre politique et nos procédés afin d'humaniser la "tour d'ivoire".

Dans son *Rapport intérimaire*, la Commission a indiqué qu'elle va étudier l'opportunité d'un contrôle public sur ce qu'elle appelle "la violence des médias". Permettez-moi de dire que je suis fermement opposé à l'ingérence gouvernementale dans le reportage des nouvelles. C'est ainsi que l'on finit par bâillonner les médias pour des raisons politiques. L'Inde en est un triste exemple. Ici même, l'idée simpliste de vouloir "canadianiser" à tout prix les revues a échoué lamentablement dans la confusion et la dissension la plus amère. J'insiste bien sûr sur le fait que le droit des médias à publier les nouvelles doit se doubler d'un sens aigu des responsabilités. Nous avons la chance, au Canada, d'avoir une longue tradition dans ce sens. Il est injuste de prétexter les

excès de quelques-uns pour réduire tout le monde au silence.

Il me semble que cette Commission peut entrer dans les annales de l'histoire en dénonçant la violence imaginaire créée expressément en vue de divertir, particulièrement celle qui se manifeste dans les émissions policières et criminelles à la télévision et au cinéma. Le film américain *Clockwork Orange* en est un bon exemple, car il exploite véritablement la violence gratuite.

Sur une note plus constructive, cette Commission pourrait rendre un service permanent au Nord-ouest de l'Ontario en relançant la chaîne proposée de télévision éducative, ce qui permettrait de diffuser des nouvelles et des spectacles non violents dans de vastes régions de la province.

J. Peter Kohl
Rédacteur

William M. Bean
Thunder Bay

Quand j'ai appris la création en Ontario de cette Commission, j'ai tout de suite tenu à faire une communication.

J'y ai tenu d'abord parce que je suis un consommateur de médias; je dévore journaux et revues, écoute la radio partout où je me trouve et suis un fanatique de la télévision. Mais je ne suis pas seulement consommateur. En tant que rédacteur du quotidien local *The Chronicle-Journal*, je suis également producteur.

(Je tiens à déclarer ici clairement que je ne parle nullement au nom du journal ni de son équipe de rédaction. Je parle en mon nom propre, en tant qu'individu impliqué quotidiennement dans la consommation et la production d'informations.)

J'ai été heureux de constater que les médias attiraient de nouveau l'attention du public, car ils constituent une part de plus en plus importante de la vie quotidienne du citoyen moyen. Mais je me suis inquiété des mobiles qui ont présidé, du moins apparemment, à la création de cette Commission. Elle semble avoir été constituée en réaction aux divers événements violents qui ont eu lieu au cours de l'année passée et il semble qu'il s'agisse davantage d'une réaction que d'une réelle préoccupation de la part du public et du gouvernement.

J'ai décidé de soumettre ce mémoire, car j'ai craint que cette réaction ne se manifeste par un contrôle de l'information par les pouvoirs publics ou une censure des films et de la télévision.

Je vous remercie de votre intérêt et j'espère que ma participation à cette étude sera utile.

En tant que consommateur des médias, il m'arrive plus souvent d'être choqué par la brutalité à la télévision et au cinéma que par la violence dans les rapports radiophoniques ou dans les journaux.

On a qualifié de "cool" le cinéma et la télévision parce que la participation requise pour compléter les informations données est minime. Tout est à la portée des spectateurs, prêt à être absorbé sans effort.

A mon avis, l'épithète "hot" leur conviendrait mieux car, s'ils requièrent peu de participation, ils fournissent visuellement toutes les informations. On peut voir le tremblement de terre secouer les

foyers ou le cadavre du tireur d'élite dégringoler de sa cachette. Les rapports fournis par les journaux et la radio nous informent aussi, bien sûr, mais ce sont les médias audio-visuels qui affectent le plus le spectateur.

Il m'est bien souvent arrivé d'être choqué par la peinture de la violence au cinéma. Il ne m'est pas difficile alors de quitter la salle.

Je lis les critiques de films et regarde les présentations publicitaires pour décider si le niveau de violence des films est trop élevé pour moi.

Si je décide que le film est trop violent pour être agréable, je l'évite tout simplement. Il s'agit là d'un système très simple, à la portée de tous les consommateurs, et qui est utilisé par bien des cinéphiles dont les critères varient suivant le type de film. Mais cela ne marche pas toujours.

J'utilise plus ou moins le même système pour la télévision. Dans bien des régions du pays, il suffit de tourner le bouton pour "quitter la salle".

Je puis dire en toute honnêteté que je n'ai jamais regardé un programme de télévision que j'estimais être trop violent, or je suis un mordu de télévision.

Je regarde la télévision pratiquement depuis que je suis assez grand pour tourner le bouton et j'ai grandi en compagnie des *Three Stooges* et de *Tom and Jerry* – deux émissions qui ont dernièrement été la cible des parents désirant protéger leurs enfants de la violence.

Je ne pense pas que cette "violence" ait eu sur moi des effets néfastes. Je n'assomme pas les chats avec de grands maillets de bois, je n'essaie pas d'éborgner les hommes chauves, et ceux qui m'entourent ne le font pas non plus.

Cependant, c'est ce genre d'émissions de télévision, et à un moindre degré certains films, que l'on rend responsables du nombre croissant d'actes de violence.

Les critiques soutiennent que le public fait de la violence à l'écran le modèle de son propre comportement.

Régulièrement, des autorités nous démontrent qu'un crime donné, une évasion par exemple, ou un vol, est lié à un film ou à une série télévisée et que la méthode employée est directement copiée d'un scénario.

Je ne sais pas s'il existe une réponse à cette querelle des précédents, mais je doute fort que films et émissions de télévision puissent inciter des individus, qui n'auraient pas autrement fait preuve de violence, à commettre des actes violents.

La violence dont j'ai parlé jusqu'ici concerne la fiction et la dramatisation d'événements réels.

Il y a une autre forme de violence à l'écran, c'est la diffusion des informations.

La télévision, la radio et la presse sont impliquées, à des degrés variés, dans la diffusion des nouvelles. (Pour les besoins de la discussion, nous appellerons nouvelles, les reportages spéciaux, les reportages sportifs, les bulletins d'informations réguliers de la télévision et de la radio et les nouvelles offertes par les quotidiens et les magazines.)

Dans ce domaine, on tend surtout à critiquer les médias électroniques, mais les informations imprimées, les journaux en particulier, ne sont pas exempts de violence.

On tend à partir de l'hypothèse que le compte rendu des crimes amène les lecteurs à commettre des crimes eux-mêmes, comme le veut l'exemple maintenant célèbre des fusillades de Brampton-Ottawa.

Je rejette cette hypothèse. Elle fait de la presse (si je peux utiliser ce terme pour couvrir l'aspect rédactionnel des médias) une gigantesque bande dessinée qui aurait le crime pour sujet. Certains semblent penser que la presse exploite la violence pour attirer le public.

Les manchettes à sensation sont-elles destinées à stimuler la demande des lecteurs ou sont-elles une réponse à cette demande? J'insiste tout d'abord sur le fait qu'à mon avis, la presse au Canada présente les nouvelles de façon très sobre. Les manchettes sensationnelles des feuilles à scandales sont utilisées essentiellement par ces feuilles elles-mêmes. Bon nombre de journaux canadiens utilisent de grands caractères d'imprimerie mais les manchettes les plus importantes présentent des nouvelles du style "Nixon démissionne" (je me demande si une manchette comme celle-là inciterait les autres présidents à démissionner?).

Je pense que l'importance accordée à un événement est directement proportionnelle au nombre de gens que cela peut intéresser. Un rédacteur apprend un événement, il jauge son importance, consulte ses pairs ou ses supérieurs,

puis décrit l'événement en tête du bulletin d'informations ou en dernière page du journal.

On accorde souvent de l'importance aux événements criminels car ils violent les frontières de l'ordre social. Ils représentent des attaques de la dignité humaine et des valeurs sociales et il est essentiel que leur importance et leur fréquence soient dûment reconnues.

Les histoires d'escroqueries dans les organismes gouvernementaux, de fraude fiscale, d'abus de pouvoir politique ou judiciaire, d'actes de corruption et autres crimes non violents (c'est-à-dire ne causant pas de préjudice physique) se voient accorder une importance qui est égale à mon avis à celle des crimes violents.

Les nouvelles de nature non criminelle telles que les discours du trône, les taux d'imposition, les nouvelles subdivisions, les découvertes médicales, etc., font également l'objet d'un reportage.

En première place, dans un bulletin radiophonique quotidien, on pourrait trouver un livre vert du cabinet le lundi, une piraterie de l'air le mardi, et l'approbation d'un projet de construction (pont ou mairie) le mercredi.

Je ne pense pas qu'il y ait, de la part de la presse, un effort conscient pour souligner les événements criminels plus qu'il ne le faudrait. Je pense que ces événements ont de l'importante dans la mesure où un crime spécifique constitue la nouvelle la plus importante de la journée.

Je pense que la presse, lorsqu'elle fait bien son travail, informe le public de ce qui se passe dans ce pays et dans le monde.

Je suis sûr que vous avez pris connaissance du troisième volume du rapport du sénat sur les organes d'information (*Senate Report on the Mass Media*). J'ai l'impression que les gens interrogés ont estimé que les médias (c'est-à-dire le secteur rédactionnel des médias) faisaient du bon travail. J'espère que c'est également l'avis de cette Commission.

Cette Commission a pour but, entre autres choses, "de décider s'il y a un rapport entre la violence décrite dans les médias et la fréquence des crimes violents dans la société". Je pense qu'il y a simplement un rapport entre les crimes et la rédaction des nouvelles – un crime violent est commis et les médias le signalent, en lui donnant l'importance qu'il mérite, c'est-à-dire, trois paragraphes en page 15 ou 400 mots à la une (veuillez excuser ces exemples tirés des journaux – c'est l'organe d'information que je connais le mieux).

Je crains que beaucoup de gens ne soient pas d'accord avec moi, qu'ils croient que l'augmentation des crimes violents est le résultat des reportages des médias plutôt que la conséquence de l'instabilité économique, de l'évolution technique et de la déshumanisation qui semble accompagner la vie urbaine.

Je pense qu'au fond d'eux-mêmes, les gens qui apprennent une mauvaise nouvelle ont toujours tendance à "tirer sur le messager" et je me demande si cette Commission ne constitue pas une tentative visant, sinon à supprimer le messager, du moins à le bâillonner.

L'un des buts de la Commission est "de faire les recommandations nécessaires et appropriées relativement aux mesures qui pourraient être prises par la province de l'Ontario, par les autres paliers de gouvernement, par le grand public et par l'industrie des communications". Je m'inquiète fort de ce que ces "mesures" peuvent sous-entendre. Vous avez sûrement assisté déjà à une levée de boucliers au nom de la liberté de la presse. Pour ma part, en tant que consommateur et membre des médias, je ne suis pas totalement opposé à l'intervention de l'Etat dans l'économie des médias, mais je supporte mal la menace d'une ingérence des pouvoirs publics dans les salles de rédaction.

Je crains que cette Commission ne constitue un ballon d'essai dans ce sens. Je m'oppose de toute ma force à une intervention directe dans le contenu rédactionnel des médias, tout particulièrement si cela signifie que l'Etat aura le dernier mot dans les décisions rédactionnelles.

J'appuierai des mesures gouvernementales visant à encourager la création d'organismes autorégulateurs – comme des conseils de presse communautaires – mais je m'élève contre toute intervention directe dans les salles de rédaction.

Je pense que le public serait d'accord avec moi. Pour revenir au volume trois de l'étude sur les organes d'information, le Rapport note que 78 pour cent des participants ontariens au sondage ont dit estimer que les médias n'ont pas trop de liberté, et que la majorité des participants

ontariens ont jugé que le contrôle exercé sur les médias par les pouvoirs publics était suffisant. Les participants étaient divisés à peu près également sur le sujet de la censure, sauf pour la télévision, où 78 pour cent des participants ont demandé une censure plus stricte. (Pour défendre la télévision cependant, rappelons que les participants au sondage sont tombés d'accord pour reconnaître dans la télévision l'organe d'information qui leur permettait de voir la vie telle qu'elle est vécue, et le meilleur moyen de s'instruire).

J'ai déjà dit que la violence était un fait. L'élimination de la violence ne peut se faire simplement par la censure et je crois d'ailleurs que celle-ci ne la réduirait guère. Il faut, pour que diminue la violence, que des changements fondamentaux s'opèrent dans les êtres et dans leur milieu.

Par "mesures" nécessaires pour limiter la violence dans la société, le gouvernement entend-il un contrôle direct de l'information sous une forme ou sous une autre?

La création de cette Commission doit bien être une indication des intentions du gouvernement. La censure, même partielle, (en fait elle n'est jamais partielle) est pour moi inacceptable.

Mais j'estime qu'il y a des méthodes indirectes qui pourraient être acceptables et je les ai déjà mentionnées.

Si cette Commission est vraiment une réflexion de l'opinion et du désir populaire, cela peut signifier que le public est moins au courant qu'il ne le devrait de ce qui se passe dans les médias au niveau de la rédaction. Cela peut également indiquer que les moyens conventionnels à la disposition des particuliers pour leur permettre d'exprimer à la presse leur mécontentement ne sont pas efficaces.

S'il accorde une telle importance aux crimes de violence, c'est que le rédacteur estime que ces histoires intéressent la communauté à un très haut degré.

Peut-être que ce n'est pas le cas.

Je refuse toute tentative du gouvernement visant à décider quelles nouvelles intéressent la communauté, mais j'aimerais que celle-ci nous dise ce à quoi elle s'intéresse.

Cette participation de la communauté pourrait prendre la forme d'un conseil consultatif communautaire qui compterait des représentants de tous les médias et divers citoyens, particuliers et représentants de groupements.

Le gouvernement pourrait alors encourager les médias qui participent à ces conseils – par des stimulants fiscaux par exemple, ou au contraire en imposant plus fortement ceux qui ne participent pas.

Je pense qu'il serait également valable que tous les journaux de l'Ontario et que tous les centres de diffusion appartiennent au Conseil de la presse de l'Ontario.

Le Conseil constituerait un dernier recours pour les citoyens qui se plaignent des médias et ne peuvent obtenir satisfaction par les moyens conventionnels.

Etant donné qu'il y a près de 200 centres de diffusion et quotidiens en Ontario, il pourrait être utile d'instaurer des conseils de presse régionaux qui fonctionneraient sous l'égide de l'organisme provincial.

Les plaintes des citoyens seraient soumises à un conseil central et seraient publiées sous forme de brochure à distribuer aux groupes de citoyens et aux membres des médias participants. Elles paraîtraient également parmi les informations ou les articles des médias concernés.

Là aussi, on pourrait avoir recours à des stimulants fiscaux ou à des pénalités fiscales pour encourager ces conseils.

L'influence de la participation de la communauté aux conseils consultatifs et de l'autorégulation exercée par les conseils de presse ne s'arrêterait pas bien sûr à la violence. Les efforts déployés par ces groupes permettraient d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information.

Ces suggestions concernent la rédaction de l'information. Que dire des distractions?

Pour la télévision, j'ai déjà fait une suggestion: que le spectateur change de chaîne. Dans la plupart des communautés de l'Ontario, le spectateur a le choix entre deux programmes de télévision. Dans certaines régions, particulièrement le Golden Horseshoe, les spectateurs ont à leur disposition un nombre impressionnant de stations canadiennes et américaines.

Ici, dans le Nord, le choix n'est pas aussi vaste. Je pense que la Commission devrait inclure, au nombre de ses recommandations, que les agences fédérales concernées fassent tout leur possible

pour accélérer l'installation d'un second service de télévision pour les communautés uniquement desservies par CBC.

J'aimerais aussi que la Commission puisse faire comprendre au public qu'il est possible de survivre sans regarder la télévision et que le spectateur ne risque pas de tomber raide s'il tourne le bouton.

Je souhaite aussi que la classification des films soit plus raffinée – et non plus restrictive – pour permettre aux cinéphiles de se faire une meilleure idée de ce qu'ils vont voir. On pourrait classer les films suivant le pourcentage de sexe ou de violence qu'ils contiennent. On pourrait utiliser une échelle de un à cinq. Par exemple, un film recevra le numéro quatre si son pourcentage de violence est de 50 à 70 pour cent. Un tel film pourrait être classé sous la rubrique Quatre-V.

Je ne suis pas sûr que ceci soit la meilleure méthode mais je pense que vous voyez où je veux en venir.

En tant que consommateur, j'aime choisir ce que je vais voir. Je peux changer de chaîne sur ma télévision, dans la ville où j'habite tout au moins, tandis que le cinéma a le monopole de ce qu'il présente. Une fois déboursés les dix dollars d'entrée et de rafraîchissement, il n'y a plus rien à faire.

Du fait de la publicité préalable, un cinéphile sait d'avance si le film qu'il va voir est le genre de film – western, drame, histoire policière, comédie ou opérette – qui l'intéresse. Les scènes de sexe et de violence peuvent contribuer à l'intérêt d'un film, mais les avis diffèrent sur le niveau acceptable de sexe ou de violence.

Si le consommateur pouvait savoir d'avance, ou au moins se faire une idée de ce niveau, il serait mieux à même de choisir. Si le public ne veut vraiment pas voir de film de violence, les cinéphiles en grand nombre s'abstiendront et la source du problème "se tarira d'elle-même".

Je vais cesser ici de plaider ma "cause". Je répète qu'en tant que consommateur et membre des médias, je m'oppose à toute suggestion – quelle qu'elle soit – d'une ingérence plus grande des pouvoirs publics dans le contrôle de l'information (je dis "plus grande" car les pouvoirs publics ont déjà limité les nouvelles en termes de diffamation, obscénités et reportages municipaux).

Je suis heureux de voir que la qualité de l'information fait à nouveau l'objet d'un examen public, mais je regrette que ce soit là, en apparence du moins, une réaction à une série d'événements survenus en une courte période de temps, plutôt que le résultat d'une préoccupation réelle quant à la qualité de l'information offerte au public par l'intermédiaire des médias.

J'espère que les recommandations de la Commission iront au-delà de la réaction à court terme et ouvriront des perspectives d'avenir.

William M. Bean

International Centre
Queen's University
Kingston, Ontario

Je ne puis trouver d'arguments valables en faveur de la censure en Ontario, qu'il s'agisse de la pornographie ou de la violence (les deux sujets préférés de ceux qui nous protègent des vices sociaux). Par exemple, à mon avis, le film *Les dents de la mer* qui a remporté de nombreux grands prix est purement une obscénité au plein sens du terme. Bien que je n'ai pas vu *Le dernier tango à Paris*, ce que j'en sais me porte à croire que je n'aurais pas été aussi offensé que je l'ai été par *Les dents de la mer*, un film recommandé aux enfants! De plus, je n'ai pas vu *Deep Throat* (pour des raisons évidentes), mais ce que j'en sais me laisse croire qu'il s'agit là d'un humour assez inoffensif comparé au film qui se jouait dernièrement au Canada dans des cinéparcs intitulé *The Texas Chain-Saw Massacre*. Comment une personne intelligente et ayant une certaine conscience sociale peut-elle interdire le premier film et permettre la projection du second pour occuper les soirées en famille? La censure sera toujours inutile, car ses jugements de valeur sont fondés sur l'expérience et le discernement limités de quelques personnes.

. . . La violence dans les médias est un faux problème; ce qui importe, c'est la façon dont la société y fait face. Nous devrions apprendre aux enfants, dès leurs premières années d'école, à analyser les programmes proposés par les médias. Le programme scolaire devrait comprendre l'éducation des enfants dans ce domaine et l'établissement d'un système de valeurs ainsi que l'évaluation critique des médias, de la publicité et de toutes ces réalités de la vie quotidienne. Ce n'est que de cette façon que nous propagerons des attitudes saines, que nous examinerons nos priorités sociales et que nous remplirons nos obligations face au reste de l'humanité.

Kaspar Pold,
Secretaire administratif

Canadian Association of Chiefs of Police
Ottawa

Nous déplorons l'utilisation intensive d'armes à feu dans les programmes. Bien que les westerns aient une certaine valeur historique et doivent être projetés pour cette raison même, les versions modernes laissent beaucoup à désirer. En ce qui concerne les programmes policiers, il est indéniable que la communauté s'intéresse de plus en plus aux activités de la police. Mais une comparaison entre le programme susmentionné et *The Collaborators*, qui insiste sur les pratiques légales, pourrait être tout aussi intéressante sans que l'on ait recours à la violence. De même, l'utilisation des armes à feu à la télévision serait moins impressionnante si l'on ne montrait pas le coup de feu, le meurtre ou la blessure.

Le dialogue est également très important, car il est tout aussi néfaste d'assister à la justification d'un individu qui a recours illégalement aux armes à feu.

Bernard E. Poirier,
Directeur administratif

Fort Frances Ministerial Association

Le jour où j'ai vendu notre télévision a été le premier jour en cinq ans où personne n'a été tué dans notre salon: aucune sirène ne retentit, aucune détonation ne se fit entendre, aucun présentateur artificiel ne nous demanda de rire à ses bêtises et personne ne frappa, ne joua des coudes, ne donna des coups de pied, ne battit ni n'embêta qui que ce soit.

Après avoir vécu plusieurs années dans un village du nord où la télévision n'existait pas, nous sommes revenus à des lieux plus civilisés et avons décidé de voir si la télévision avait quelque chose à offrir à notre famille. Nous y avons renoncé au bout de quatre ans parce que nous nous sommes rendu compte que les rares bons programmes étaient noyés dans un flot de médiocrité; et depuis, adieu les problèmes familiaux, les parents n'ont plus à interdire à leurs enfants de regarder des programmes nocifs; les conversations et les discussions vont à nouveau bon train et nous permettent de nous tenir au courant des événements de la scène nationale et internationale; les livres, les disques et le piano font notre joie et nous ne disons jamais à notre bébé, "Va regarder la télévision, je suis occupé" et de plus, il est à l'abri des chiffres, des lettres et autres attaques de *Sesame Street*.

Il est typique du joyeux manque d'organisation des groupes interconfessionnels que l'Association des ministres du culte de Fort Frances ait demandé de préparer ce mémoire à celui de ses membres qui s'était débarrassé de sa télévision depuis plusieurs années. C'est lui qui a écrit le paragraphe ci-dessus.

Il serait présomptueux de sa part de déclarer qu'il est au courant des dernières innovations en matière de télévision et de plus, il est inutile ici de citer les rapports ou les statistiques des différents experts, car la Commission les a certainement tous en main sous une forme plus complète que tout ce que nous pourrions espérer compiler dans notre petite ville. De plus, il est toujours surprenant de constater combien les gens qui, par fonction, se préoccupent de l'éternité, sont pressés par le temps et n'en ont que bien peu à consacrer à des réunions et à la préparation de mémoires.

Par conséquent, nous nous contenterons d'exposer simplement quelques faits généraux. Bien que chacun des membres de cette association ait tendance à insister sur certains points plutôt que sur d'autres, nous sommes d'accord, en général, avec les opinions exprimées dans ce mémoire.

Télévision

Plutôt que de parler de la fréquence de la violence à la télévision, ou de programmes spécifiques, nous déclarons que ce média est en lui-même agressif et fréquemment violent: les images et les sons agressent le spectateur; ils ont pour but d'attirer son attention de force et de n'importe quelle manière. La télévision est en cela totalement différente du livre.

L'on insiste peut-être trop sur le contenu violent et pas assez sur la violence inhérente au média lui-même. Et, comme c'est souvent le cas, le média a tendance à devenir le maître, à contrôler et à dominer le spectateur, un processus qui a déjà été couronné de succès dans de nombreuses familles canadiennes.

Nous avons des doutes sur l'idée qui est continuellement implantée dans les jeunes esprits par la forme même des programmes, à savoir que tous les problèmes de la vie, criminels, médicaux, sociaux et maritaux peuvent être présentés, examinés et résolus en une demi-heure ou en une heure au maximum, publicité comprise.

Nous nous demandons aussi si la télévision ne risque pas d'émousser l'intelligence des spectateurs à tel point que, habitués à observer la violence assis confortablement dans des pièces bien meublées, avec une bière, des boissons gazeuses, des croustilles et tout ce qu'il faut autour d'eux, etc., ils risquent de ne pas réagir davantage lorsqu'ils rencontrent la violence dans la réalité. Nous pourrions citer en exemple les commentaires d'un chauffeur d'autobus de Toronto sauvagement attaqué par des jeunes délinquants le 18 avril 1975 sans qu'aucun des 90 passagers ne vienne à sa rescousse: "Ils me regardaient comme s'ils regardaient une bagarre à la télévision . . . personne n'a fait un geste".

(Nous laissons l'analyse de la violence dans les dessins animés à des enquêteurs plus qualifiés. Peut-être en fait-on trop de cas. En général, on

donne comme exemple le coyote du *Roadrunner* et sa malchance incroyable. Cependant, l'on omet souvent de remarquer qu'il est indestructible. Après chaque incident, il se relève indemne et sans une égratignure, qu'il ait été écrasé ou mutilé. Il ressuscite sans cesse et poursuit avec détermination sa quête de l'impossible.)
Cependant, nous doutons de la valeur d'une émission de télévision de quatre heures sur les crimes de la famille "Manson" (*The Globe and Mail*, le 8 janvier 1976). Si une telle étude présente un intérêt sociologique, elle devrait être réservée à ceux qui poursuivent des études en psychologie criminelle et il n'y a pas de raison de la présenter au grand public.

Radio

Nous remarquons à nouveau que ce média est agressif et assaille constamment l'auditeur qu'il s'agisse du bruit de la musique rock, de la voix aiguë des animateurs ou des messages publicitaires. Il est malheureux que même les messages publicitaires pour des articles aussi inoffensifs que les couches de bébé nous soient présentés avec autant de passion que le compte rendu des opérations d'un groupe de terroristes lançant une attaque suicide.

De nombreuses stations de radio FM qui se spécialisaient dans des émissions de musique classique diffusent maintenant sur leurs ondes des nouvelles saccadées ou des entrevues qui ont pour effet d'agresser l'ouïe et la sensibilité des auditeurs. Il n'y a pas de paix pour les méchants!

Presse

Il est admis qu'il existe un certain rapport entre disons, un détournement d'avion spectaculaire (l'incident du parachute vient tout de suite à l'esprit) une évasion de prison ou un autre crime, et les tentatives d'imitation auxquelles on assiste par la suite.

Les comptes rendus de violence semblent souvent entraîner des actes similaires ou une poussée de fausses alertes et menaces (comme ce fut le cas lors de la tragédie à l'aéroport de La Guardia).

Certains crimes, surtout les crimes sexuels, attirent certaines personnes. La stabilité de leur condition mentale ne se trouve certainement pas améliorée par "le rapport détaillé" qui est fait de ces événements. Il est peut-être temps que les éditeurs de journaux et de magazines fassent preuve d'une certaine retenue lorsqu'ils font le compte rendu de ces crimes et évitent de mentionner des détails qui ne sont pas utiles à la compréhension des faits fondamentaux.

Les comptes rendus de violence, de crimes révoltants et d'actes de terrorisme sont, bien sûr, inévitables dans une société violente et la censure de la presse est chose extrêmement difficile. Nous devrons en prendre notre parti tant que les rédacteurs et producteurs ne font pas passer l'éthique avant les avantages financiers.

A nouveau, nous attirons l'attention sur le fait que les médias peuvent être aussi violents que leur contenu: les gros titres, les sous-titres et les articles eux-mêmes peuvent assaillir les lecteurs de nombreuses façons.

De même le reportage par les médias des condamnations légères ou des acquittements des personnes accusées de crimes violents, qu'il s'agisse de viol, de meurtre ou d'agression, peut encourager certains individus à penser que le crime, après tout, paie. On en trouve des exemples dans les quotidiens, alors qu'ils devraient être réservés aux études criminelles et l'absence de commentaires de la part des rédacteurs nous laisse songeurs.

De plus, les personnes qui ont fait de la violence un mode de vie sont souvent décrites de façon flatteuse si ce n'est en termes héroïques. Notez que peu de journaux parlent de "Mademoiselle Hearst, accusée de terrorisme". L'on parle pratiquement toujours de "Patty Hearst", ou même de "Patty", nom qui attire beaucoup plus la sympathie que le jugement objectif. De même, on parlait de "Squeaky" Fromme plutôt que de Mademoiselle Lynette Fromme. Les médias peuvent aussi jouer (ce qui est trop souvent le cas) un rôle particulièrement insidieux en glorifiant des personnages qui sont souvent tout simplement des criminels.

Général

Il est extraordinaire de remarquer que bien que les médias couvrent tous les coins du globe et

permettent à tous les peuples de communiquer entre eux, personne ne semble comprendre davantage son prochain. En fait, nous semblons de plus en plus crier dans le vide et les termes que nous utilisons sont de plus en plus violents.

Notre société parle parfois de "niveaux acceptables de violence", termes quelque peu curieux. On s'attend à un certain degré de violence, que ce soit sur le terrain de hockey ou de football, dans les arts ou parmi les grévistes. Le mal ne provient pas seulement de la violence en elle-même, mais aussi de la manière dont les médias la traitent.

Il est tellement facile pour un producteur ou un rédacteur de n'exposer qu'une partie de l'histoire de façon à transmettre son propre message. Et c'est de cette façon que l'industrie des communications agresse de façon violente la population dans son ensemble.

Il est facile de décrire adroitement certaines personnes comme des "réformateurs éclairés" et celles qui se trouvent de l'autre côté de la barrière comme des réactionnaires fanatiques à l'esprit étroit; il suffit d'avoir un script intelligemment orienté, deux acteurs, un qui soit sympathique et l'autre antipathique et le tour est joué. On peut faire la même chose à la radio en utilisant différents types de voix ou dans les comptes rendus de journaux ou de magazines.

C'est ainsi que l'homosexuel, la lesbienne, le travesti, le charlatan, etc. sont transformés en héros tragiques et incompris attirant toute notre sympathie; ainsi, l'on peut faire du criminel accusé d'un crime révoltant la victime impuissante des circonstances, quelqu'un que l'on doit plaindre et relâcher; la personne bi-sexuelle peut devenir un innovateur audacieux en matière de mode de vie, d'affirmation de soi et de joie de vivre; l'artiste qui présente des scènes de viol devient un pionnier dans l'exploration de l'authenticité; quiconque s'oppose à ce genre d'interprétation est traité de Victorien attardé dont les inhibitions sexuelles sont telles qu'il est incapable du moindre bon sens.

De même, l'individu qui s'exprime avec une certaine recherche est traité de snob invétéré, alors que celui qui s'exprime en termes vulgaires est dit-on en contact avec la réalité, alors qu'il n'est guère en contact qu'avec le ruisseau.

De même, la transformation des arts en instruments d'agression de la sensibilité esthétique, qu'il s'agisse de la musique (rock, sex-rock, ou l'atonalité plus grave de certaines compositions modernes), du culte des gros mots, de la peinture et de la sculpture (les exemples sont foison), va de pair avec l'attaque menée contre les normes morales et éthiques traditionnelles.

Le processus de détérioration des arts sous toutes leurs formes a été bien décrit par Richard Weaver dans "*Ideas have consequences*", (Univ. of Chicago Press), qui a été publié en 1948 et qui est un des livres prophétiques de ce siècle. L'on trouve une autre évaluation de la société moderne dans l'oeuvre de Duncan Williams, "*Trousered Apes*", (Delta 1971) et "*To Be or Not To Be*" (Davis, Poynter Ltd. London 1974).

La Bible et les contes de fées

Lorsque les Chrétiens s'élèvent contre la violence, on leur répond souvent que la violence abonde dans la Bible. C'est vrai. Non seulement on y trouve le compte rendu du premier meurtre de l'histoire, mais aussi le crime le plus horrible jamais perpétré par l'homme. Cependant, les écrivains modernes peuvent aussi en tirer une leçon: les reporters de nouvelles violentes pourraient s'inspirer de la réserve avec laquelle les quatre évangélistes décrivent les événements du Vendredi Saint.

L'objection de toute façon n'est pas valable. Dans la Bible, la violence et le mal sont exposés dans leur pleine réalité, non pas pour exciter l'imagination et pour divertir le lecteur, mais en tant qu'éléments cosmiques attendant d'être définitivement vaincus.

On invoque aussi l'argument des contes que l'on raconte aux jeunes enfants. Les contes de fées contiennent aussi des histoires de meurtre, d'agression, de sacrifice et de bataille. Nous n'acceptons pas non plus cette objection. Il suffit de réfléchir à la différence entre une émission de télévision qui pose la violence comme point de départ de façon à capter l'attention du spectateur et le contexte totalement différent qui consiste à écouter son père ou sa mère dire en suivant les pages d'un livre: "Il était une fois, il y a longtemps, très longtemps, un roi . . .".

Cela détend immédiatement l'atmosphère et de

plus on prend de la distance avec l'histoire: un événement est survenu quelque part, très loin, il y a très longtemps, ce qui permet de porter un jugement objectif. Dans les contes de fées, le mal et la violence sont considérés comme des phénomènes qui ne sont pas naturels et qui seront vaincus.

Le traitement de la violence dans des livres comme celui de J.R.R. Tolkien "*The Lord of the Rings*" est particulièrement révélateur de même que pour les enfants; ceux de la série "*Narnia*" de C.S. Lewis. L'on y parle de violentes batailles et de massacres mais une fois encore, le mal est considéré comme une dislocation cosmique qui existe mais qui sera finalement vaincue car elle n'a pas sa place sur terre et doit par conséquent être rejetée pour que la paix règne définitivement.

Conclusion

Nous vivons dans une société violente et, malheureusement, les gens semblent accepter ce phénomène comme un des éléments de la vie. Ceci est peut-être dû en partie au flot de violence constant déversé par les médias.

L'ouïe, la vue, l'esprit et l'âme sont violemment agressés. Les médias attaquent à tour de rôle l'éthique, la morale, le bien, le beau et le vrai.

En fait, l'on a récemment mentionné le mot "sacré" dans les médias non pas dans un contexte théologique ou moral, mais à propos de différents problèmes ouvriers à travers le pays. Nous en arrivons à la conclusion étonnante qu'il ne reste plus de "sacré" dans le pays que les conventions collectives. (Ipse Dixit, Ex Cathedra, Petrus Trudeau).

Nous ne saurions conclure ce mémoire sans suggérer sinon d'améliorer les pratiques courantes, du moins de freiner le déclin. Nous remarquons que la censure, les évaluations, les protestations, etc., entraînent souvent ce qu'on pourrait appeler des contre-réactions.

Il semble qu'il y a peu d'espoir que nos gouvernements arrêtent d'accorder des subventions aux différents producteurs, artistes ou médias qui offrent des produits absurdes et révoltants que ce soit au nom de l'"art", de la "libération" ou du "contenu canadien".

De même, il paraît peu probable que notre système éducatif prenne au sérieux l'enseignement de l'histoire et le développement du sens critique permettant de faire la différence entre le bien et le mal. Nous pourrions nous référer au vocabulaire et au comportement des professeurs de Toronto lors de leurs différentes réunions, lorsqu'ils étaient en grève, pour prouver qu'il y a peu d'espoir de ce côté-là.

Enfin, le seul moyen de régler le problème serait que les gens refusent d'acheter des magazines et des journaux ou éteignent leur télévision. Nous ne sommes pas très optimistes à ce sujet.
De toute façon, il est déjà peut-être trop tard. Comme Santayana l'a dit, celui qui ne tire pas les leçons de l'histoire est condamné à la répéter.

Car, comme le dit si judicieusement le livre de la Genèse: "la méchanceté des hommes était grande sur la terre, et toutes les pensées de leur coeur se portaient chaque jour uniquement vers le mal" (6:5), et . . . "ils ont rempli la terre de violence. . . ."

Notre société, dans laquelle de plus en plus de gens sont heureux de manger comme des cochons et de se conduire comme des porcs, est peut-être, dans son besoin insatiable d'autodestruction, en train d'emboîter le pas des porcs de Gadarène et, conduite par la légion de démons (représentés par l'industrie des communications) venus à son secours, sur le point de plonger la tête la première dans les flots.

Paix à son âme. Mais nous en doutons.

Révérend H. Miller
Eglise St-Jean-Baptiste
(Anglicane)
Fort Frances

Paul J. Eisenbarth
West Bay Indian Reserve
Manitoulin Island

Violence communiquée

Nous communiquons tous et, en fait, la communication est le phénomène le plus universel et fréquent de l'univers humain. Ce que nous choisissons d'appeler l'industrie des communications n'est que le prolongement des différents groupes majoritaires de la population consommatrice, qui, dépendant d'agences de publicité ou de commanditaires divers, se trouvent forcés de dire à la majorité ce qu'elle veut entendre ou aime entendre à son propos ou à propos des autres.

Je pense que la plupart des personnes qui ont étudié l'esprit humain et le comportement humain violent seront d'accord avec l'hypothèse suivante: les actes physiques de violence qui sont commis par des personnes réelles dans le monde de tous les jours sont, en général, l'expression directe (vindicative, autodestructrice ou spontanée) d'une violence préalable, intérieure et émotionnelle dont l'offenseur éventuel a déjà été la victime, autrement dit qui a été commise contre lui. De plus, par "violence commise", nous voulons dire "violence ressentie comme ayant été commise" contre l'individu en question. C'est-à-dire que je sais ce qui est réel: ce qui m'est arrivé; et vous savez ce qui est réel: ce qui vous est arrivé; mais si nous comparons nos notes, nous ne sommes pas d'accord sur ce qui est "réellement" arrivé, à moins que nous tombions d'accord sur le fait que "réalité" *veut* simplement *dire* "ce que j'ai ressenti comme m'étant arrivé". Ce n'est qu'alors que nous pouvons commencer à comprendre la signification entière des messages que nous communiquons par notre vocabulaire et nos actes.

Un autre principe important est que le subconscient ou notre être profond, le moi, ce qui motive nos actes et nos rêves, ne peut faire la distinction – ou "préfère ne pas faire la distinction" – entre ce que la conscience moderne sépare en "violence physique" et en "blessure émotionnelle". Pour le subconscient, le moi réel, cette différence n'existe pas. Pour étudier et expliquer ces phénomènes, de même que ce qui suit, nous nous sommes fondés sur les études du psychiatre écossais/américain, R.D. Laing, qui se sont révélées être d'une aide précieuse.

Examinons le cas d'un homme et d'une femme qui deviennent les parents d'un enfant qu'ils sont en fait incapables d'aimer, pour un certain nombre de raisons désagréables et refoulées. Ils sont rarement conscients de ce fait, et ils ne le sont alors que vaguement. S'ils en étaient totalement conscients, ceci menacerait l'image qu'ils ont d'eux-mêmes en tant que chrétiens aimants, tolérants et civilisés. De tels parents ont souvent tendance à inonder l'enfant mal aimé de cadeaux, de jouets, d'objets matériels et de fausses promesses, de paradis futur, tout en lui refusant de faire un pas de lui-même, d'exprimer une opinion indépendante, de "répondre" ou d'arriver à la maison en retard pour le dîner, couvert de boue comme toute personne normale de son âge. Si l'enfant se révolte plus tard, vole ou accomplit des actes de vandalisme, les voisins diront que l'enfant a été "gâté"; si l'enfant se transforme en être inadapté, conformiste à tout prix, silencieux, les yeux baissés et la parole embarrassée, pour finalement se suicider, les voisins déclareront qu'il a "toujours été un enfant étrange, calme, renfermé et qu'il n'aurait certainement rien donné dans la vie". Dans les deux cas, les parents se tordront les mains en public et déclareront: "Nous lui avons tout donné; il n'a jamais manqué de rien; nous avons bien pris soin de lui; pourquoi nous a-t-il fait cela?" Leur comportement sera à leurs yeux la preuve qu'ils ont tout sacrifié pour l'enfant. Mais l'enfant ne s'y trompe pas. Son moi intérieur, qui ne fait pas la différence entre le physique et les émotions se sera senti diminué, étranglé, à moitié anéanti, dévoré et il aura eu le sentiment qu'il était rejeté, insignifiant et peut-être mauvais. De telles images surgiront dans ses cauchemars d'enfant, ou apparaîtront plus tard sous forme d'"hallucinations" psychotiques dans des moments d'extrême tension. Il est littéralement exact que la violence ressentie par le moi est une violence réellement commise, qui attend la réaction ou même le châtiment inévitable. Et les armes de cette violence ne sont autres que les messages reçus par le moi de son milieu et ressentis comme des tentatives de destruction ou d'engloutissement d'une créature rejetée, insignifiante et mauvaise.

L'enfant de cette histoire peut représenter un groupe de personnes, un ensemble de "moi" similaires exposés à une série comparable de messages uniformes. Examinons, par exemple, les messages reçus par le "moi autochtone" au cours de l'histoire de son contact avec "l'industrie des communications" non autochtone.

Parmi les premiers contacts, il faut mentionner la Bible, telle qu'interprétée par les missionnaires du haut de la chaire. On informe l'autochtone de son péché originel, de son existence de sauvage – "guère supérieure à celle d'un animal" – exclu du cercle des élus de Dieu. L'église le lavera de sa sauvagerie coupable, de l'héritage de ses ancêtres et le transformera en être humain valable. Notez que le mot "animal" – qui de par sa racine latine signifie "qui possède une âme", un concept que peu de penseurs autochtones traditionnels auraient mis en question – veut ici dire "indigne". Qu'il ait été ou non dans l'intention de l'église de transmettre ce message n'a aucune importance, car il existe encore de nombreux autochtones qui se souviennent avoir entendu cela au cours de leur éducation.

Il est douteux que la rhétorique du dix-neuvième siècle utilisée pour les traités indiens ait une quelconque valeur de communication. Quoi qu'il en soit, le message tel qu'il a été reçu par l'autochtone disait qu'une promesse faite à un Indien n'a pas besoin d'être honorée – et ce, malgré le fait que le droit coutumier reconnaît que les accords verbaux (par exemple, les demandes en mariage) font force de loi s'ils sont vérifiables. Que ceci soit intentionnel ou non, la multitude des traités non respectés est une forme de violence inattaquable en justice mais communiquée à la psyché des autochtones et qui les diminue à leurs propres yeux.

Le milieu scolaire est presque aussi efficace que la télévision pour transmettre des messages aux jeunes. Dans le passé, il a exprimé de façon claire que l'on ne doit pas utiliser les langues autochtones dans une société civilisée, que cette attitude est punissable et que l'anglais est la seule langue acceptable pour exprimer ses pensées. Or, toute langue *est* une philosophie, une façon d'envisager le monde. Si vous discréditez une langue, vous tuez le mode de pensée traditionnel d'un peuple. Comme si cette violence psychique ne suffisait pas, les écoles ont utilisé des livres qui parlaient des "pionniers" pénétrant dans une "jungle sauvage" et risquant "de se faire massacrer par des Indiens". Ces livres décrivaient le général George Custer comme un héros et oubliaient de mentionner que la technique du scalp a été introduite par les Espagnols. A l'échelle locale, les écoles continuent à embaucher au moins un professeur totalement incompétent qui traite ses étudiants indiens de "rebus de la société" et en fait effectivement des rebus chaque année. Or, fonctionnaire chevronné de l'administration fédérale, il ne peut être renvoyé.

Le ministère des Affaires indiennes prétend reconnaître le désir d'indépendance des Indiens et leur droit à disposer d'eux-mêmes, mais continue à préserver jalousement son droit de véto financier sur les gouvernements non reconnus et impuissants des réserves. Il développe une bureaucratie de plus en plus puissante dont le coût annuel net dépasse de loin les fonds qui doivent être alloués aux personnes qu'il est supposé "diriger" ou "protéger".

Les ministères de la Santé peuvent cacher les graves problèmes d'empoisonnement au mercure chez les autochtones pendant qu'un auteur du Nord publie un livre utilisant les symptômes mêmes de la maladie pour prouver l'intolérable déchéance de ses voisins indiens. Pour toute mesure, on se borne à placer des affiches écrites en anglais prévenant les quelques autochtones qui peuvent les lire que leur nourriture traditionnelle de base est devenue dangereuse à la consommation. Le responsable de l'empoisonnement risque de s'en tirer sans aucune sanction.

Le saint homme traditionnel, guérisseur des malades et philosophe d'une théorie de la santé basée sur l'équilibre et l'harmonie entre le physique et le spirituel, l'être intérieur et extérieur, semble avoir été partiellement discrédité du fait de son impuissance face à des épidémies soudaines de maladies nouvelles et étrangères lors du premier contact avec les Européens. Depuis lors, le rejet de ses méthodes "mystiques, peu scientifiques", au profit des nouvelles méthodes modernes (médicaments miracle et chirurgie) a été presque total et nous sommes tellement convaincus de l'inefficacité de l'ancienne façon de faire que même un annonceur impartial de la

station CTV ne peut s'empêcher de rire à la mention dans les nouvelles nationales du mot "guérisseur". Même l'alcoolisme, une forme de comportement tellement répandue et tellement révélatrice du lien direct entre l'homme intérieur et l'homme extérieur, l'esprit et le corps, peut maintenant être expliqué au public comme étant une "maladie physique" et même comme "une propension existant depuis la naissance". On tue l'homme intérieur et, avec lui, le système religieux – médical traditionnel qui croyait en son existence toute puissante.

Le cinéma, la radio et la télévision se sont rendus, d'un commun accord, coupables de décrire l'autochtone comme un méchant sauvage, comme un homme primitif, un alcoolique paresseux, un "tonto" (idiot), un sous-homme et un enfant impuissant. Ce n'est que dernièrement que l'on a essayé de corriger ces erreurs, mais le mal est fait. Outre la propagation de préjugés parmi les non-autochtones, ces messages pas très subtils en provenance de "l'industrie" ont miné l'amour-propre des autochtones, qu'il s'agisse des enfants ou des adultes. Ceux-ci déclarent souvent, avec une trace d'humour noir: "vous savez, les Indiens sont toujours perdants" ou "ce n'est qu'un Indien ivre de plus."

Ainsi l'être intérieur, le moi réel essentiel de l'autochtone est attaqué de tous côtés et ce, dès l'enfance par des messages souvent subliminaux et/ou "non intentionnels" décrivant les vices et le caractère méprisable de ses ancêtres; on méprise sa langue et sa façon de penser qui ne valent pas d'être étudiées par ceux qui sont venus en étrangers dans son pays; on décrit comme absurdité scientifique son ancienne philosophie naturelle qui mettait l'accent sur l'égalité et l'unité entre le physique et le spirituel, l'extérieur et l'intérieur, le "réel" et l'"imaginaire"; on parle de sa paresse foncière, de sa stupidité, de son penchant à l'alcoolisme, de son incapacité à gérer ses propres affaires sans contrôle et à déterminer qui, à ses yeux, est "Indien" et qui "ne l'est pas". Face à une telle violence réelle, commise par les médias contre le moi et ressentie de l'intérieur, n'est-il pas normal que le prolongement physique du moi intérieur cherche l'oubli et le suicide dans l'alcool ou la négation rapide du moi que l'on supprime en appuyant sur la gachette? Les violentes explosions spontanées de vandalisme dans les écoles ne sont-elles pas compréhensibles? S'agit-il d'arrogance injustifiée lorsque certains autochtones, qui ont pris conscience de l'agressivité des messages, se lancent dans "l'activisme" pour essayer de regagner le respect d'eux-mêmes ainsi qu'une certaine indépendance?

Il est évident que, pour expliquer le suicide d'un adolescent à Wikwemikong, par exemple, point n'est besoin de se référer à un programme de télévision dans lequel une équipe para-médicale de Los Angeles administre un traitement d'urgence à un patient qui s'est injecté une dose trop importante de drogue. Si ces programmes tendent à rendre les individus insensibles aux conséquences dramatiques de la violence réelle, je crois personnellement que c'est à peu près tout ce qu'ils font. Dans notre recherche des causes de la violence physique infligée à soi-même et aux autres, il ne faut pas oublier – et éliminer – les messages des médias détruisant le respect de soi, qui font violence au moi réel, à l'homme intérieur, à l'homme qui rêve, à l'homme des visions.

Si nous ne pouvons ou ne voulons pas étudier la violence communiquée, le fait que certains d'entre nous trouvent divertissant de regarder le requin mangeur d'hommes dévorer leurs semblables constitue peut-être en soi une forme de justice sinistre.

Liste partielle de références

1. Communications personnelles, verbales et autres au cours des années 1971-1975.
2. Laing, R.D. *The Politics of Experience.*
3. Laing, R.D. *The Divided Self.*
4. Key, Wilson Brian. *Subliminal Seduction.*
5. *The Way.* Anthologie de la littérature indienne nord-américaine.
6. Brown, Dee. *Bury My Heart at Wounded Knee.*
7. Castaneda, Carlos. *Journey to Ixtlan.*
8. Benchley, Peter. *Les dents de la mer.*
9. Storm, Hyemeyohsts. *Seven Arrows.*
10. Frank, Jerome. "The Faith That Heals" dans *The Johns Hopkins Medical Journal,* Octobre, 1975.
11. Simonton, O. Carl et Stéphanie. "The Cancer Personality and How to Modify It". Discours à l'Association des hôpitaux catholiques du Canada. *Mind and Body Explorations in Healing.* Ottawa. Le 1er mai 1975.
12. Conrad, Joseph. *Heart of Darkness.*

J.J. Cronin
Président
J. Walter Thompson Company Limited
Toronto

(Discours initialement prononcé devant l'Association des diffuseurs de Colombie-Britannique)

Le diffuseur et l'agence de publicité – Les deux questions fondamentales qui les divisent

– Je voudrais examiner deux questions fondamentales qui, à mon avis, affectent très sérieusement votre secteur et le mien et qui risquent à la longue de compromettre la valeur de la télévision comme instrument de publicité pour nos clients et comme véhicule pour les agences de publicité.

Il s'agit des points suivants:

1. L'inflation exorbitante des tarifs de publicité diffusée et la baisse de rentabilité de la télévision comme véhicule de publicité qui en résulte.

2. L'exploitation excessive de la violence dans les émissions télévisées et les réactions orageuses qu'elle a occasionnées contre la télévision commerciale, les agences et nos clients.

Il est donc évident que la plupart des remarques que je vais faire s'appliquent surtout aux stations de télévision, car c'est la télévision commerciale qui a le plus de difficultés; à mon avis, la radio privée est dans une situation beaucoup plus saine que sa riche cousine car elle a su rester plus proche de son public et des réalités du marché.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais expliquer en quoi je me trouve bien placé pour faire ces observations.

JWT-Canada représente l'acheteur le plus important de temps de diffusion, même si ce n'est pas la plus grande agence de publicité au Canada. Nous avons placé, pour le compte de nos propres clients et, en tant qu'agence d'enregistrement, pour le compte d'autres agences, des annonces publicitaires d'une valeur approximative de $34 millions à la télévision en 1975 – soit 71 pour cent de toute la publicité placée par notre agence l'année dernière; en outre, nous avons placé des annonces radiophoniques d'une valeur de $4 millions. En tout, nous avons placé un peu plus de 15 pour cent de toutes les annonces publicitaires nationales en 1974. Nous avons donc tout à fait intérêt non tant à insister sur les problèmes qui vous occupent qu'à vous aider à les résoudre.

Inflation – Des hausses de prix exorbitantes affectent dangereusement la rentabilité de la télévision comme véhicule de publicité

Les hausses de tarif à la télévision canadienne risquent de réduire considérablement la valeur de la télévision pour nos clients si elles se poursuivent à ce rythme. On peut s'attendre à deux résultats:

Les budgets de publicité destinés à la télévision diminueront de manière spectaculaire. Tout d'abord, les listes de marché seront réduites, et la publicité des chaînes de petite et de moyenne envergure sera supprimée. En second lieu, les annonceurs les moins importants se détourneront complètement de la télévision en faveur d'autres médias plus abordables.

Le coût des annonces télévisées paralyse de nombreux annonceurs. Cette hausse a continué en dépit des restrictions imposées par le contrôle des salaires et des prix – aucun compte n'a été tenu du fait que la publicité est considérée comme une dépense limitée en vertu des règlements de la CLCI, et que les rapports publicité/ventes ont été bloqués, si bien que même les grands annonceurs, qui en auraient les moyens, ne peuvent pas accroître leur budget de publicité pour faire face à l'inflation exorbitante qui frappe les tarifs, qu'il s'agisse des réseaux ou de certaines annonces-éclair.

Voici les chiffres:

Au cours des cinq dernières années, de 1972 à 1976, le coût moyen du temps de réseau a augmenté de 70 pour cent et certaines annonces-éclair de 30 secondes ont augmenté au moins de 50 pour cent; certaines annonces-éclair de 60 secondes ont connu une hausse de prix de 73 pour cent, ce qui représente une hausse totale de 64 pour cent, soit un taux d'inflation annuel de 13 à 15 pour cent.

En revanche, au cours de la même période, le coût des annonces radiophoniques n'a augmenté que de 30 pour cent – soit une augmentation comparable à celle des journaux et des revues.

Par conséquent, la télévision, à mon avis du moins, n'obéit plus du tout à la loi de l'offre et de

la demande. Depuis 1970, l'auditoire ne s'est accru que de cinq pour cent alors que les tarifs ont augmenté de 64 pour cent. Par conséquent, le coût par mille spectateurs des annonces que nous avons achetées pour nos clients a augmenté de près de 60 pour cent.

Des hausses de prix de cette envergure sont d'autant plus graves que l'on a enregistré une réduction de la part du marché occupé par les chaînes canadiennes, en raison de la pénétration accrue de la câblodiffusion (qui a doublé depuis 1970) et de la création de nouvelles chaînes canadiennes (leur nombre est passé de 72 en 1970, à 84, en 1975). La croissance de l'auditoire est restée stationnaire et celui-ci s'est réparti entre un nombre croissant de chaînes, ce qui fait que les annonces télévisées ne constituent plus guère une bonne affaire car, lorsque les tarifs augmentent à ce rythme, la situation devient tout à fait incroyable. Pour compliquer les choses, il y a de plus en plus d'annonces télévisées qui accaparent l'attention des téléspectateurs. En 1972, 42 pour cent de toutes les annonces duraient 30 secondes; en 1975, 80 pour cent de toutes les annonces duraient 50 secondes, soit un accroissement de 72 pour cent. Nous nous demandons (et nos clients nous demandent) si ces hausses de tarifs sont réellement justifiées ou si ce n'est pas une attitude délibérée, qui consiste à essayer d'obtenir le prix le plus élevé. Cela semble le cas dans un certain nombre de marchés.

Lorsque les règlements de la Commission de lutte contre l'inflation sont entrés en vigueur, de nombreux clients nous ont informés, comme ils ont informé, j'en suis sûr, la plupart des autres agences de publicité, que les hausses de prix ne seraient acceptables que si elles étaient justifiées par une augmentation réelle des coûts. Depuis le 14 octobre, nous continuons de recevoir des avis de hausses importantes de tarif d'un grand nombre d'entre vous. Nous avons demandé des pièces justificatives chaque fois que ces hausses de tarif dépassaient les dix pour cent. Nous continuerons à exiger ces preuves et à informer le public de toute hausse de tarif excessive de la part des médias. Et si les justifications ne sont pas convaincantes, nous nous verrons obligés de conseiller à nos clients de se détourner des marchés, individuellement ou en masse. Et je suis sûr que les clients finiront bien par attirer l'attention de la Commission de lutte contre l'inflation sur toutes les augmentations excessives des médias, pour justifier leurs propres prix, ne serait-ce que pour se défendre. Selon notre interprétation des définitions de la Commission, un grand nombre de médias, de par leur envergure, tombent sous le coup des contrôles de la CLCI, bien que la plupart d'entre eux semblent ignorer les règlements. Je doute que la Commission continue longtemps à tolérer cet état de chose.

Le plus tragique, dans ce genre d'inflation, c'est que les petites entreprises sont les premières à souffrir comme je l'ai fait remarquer un peu plus tôt. Les agences et les publicitaires vont réduire leurs listes de marché. Par conséquent, les petites chaînes vont être les perdantes. Si les hausses de tarif sont justifiées par l'augmentation des coûts (et c'est bien possible, dans certains cas), comment les chaînes de télévision peuvent-elles comprimer leurs frais? Je sais que le prix de revient de vos programmes augmente sans cesse ainsi que vos charges salariales et que, dans certains cas, vous devez étendre les régions que vous desservez à la demande du CRTC. C'est alors aux publicitaires de faire les frais. Ne vous étonnez pas s'ils vous envoient au diable et vous lâchent.

Cela n'est pas dans votre intérêt. Cela n'est pas dans notre intérêt. Cela n'est pas dans l'intérêt de nos clients. Alors, comment pouvez-vous comprimer les frais? J'estime que les diffuseurs doivent agir, qu'ils doivent anticiper les événements au lieu de se contenter de réagir. Voici quelques suggestions qui pourraient s'avérer utiles:

1. Production d'émissions. Vos principales chaînes (CHAN-TV, CFTO-TV et CFCF-TV) produisent des émissions canadiennes destinées au réseau CTV. La plus grande partie du prix de revient de ces émissions est absorbée par la chaîne mère.

Une solution serait de consolider la production d'émissions couvertes par la CTV. Cela permettrait non seulement de réduire les charges salariales mais aussi de faire absorber une bonne partie des coûts de production par les chaînes affiliées, permettant ainsi de freiner les hausses de tarif dans les grands marchés.

2. Réduction de la paperasserie – Des changements de programme constants exigent une

paperasserie incroyable (acceptations, révisions de contrats, etc.). Cela représente un travail considérable, qui revient cher non seulement aux chaînes mais aussi aux agences.

Une solution serait d'obtenir une plus grande régularité dans la programmation en recourant à des formules d'acceptation mensuelle.

3. Ordinateurs – Est-il réellement nécessaire que chaque chaîne de télévision ait son propre ordinateur? Pourquoi ne pas créer un ordinateur central pour l'ensemble des entreprises représentées, qui serait à la disposition de toutes les chaînes de télévision représentées par ces entreprises, moyennant un tarif forfaitaire partagé?

La violence à la télévision – Va-t-on tomber d'un excès à l'autre?

Un ouvrage qui pourrait fort bien devenir un best seller a été rédigé cet hiver, ici même en Ontario. L'illustration de sa couverture blanc crème représente une main humaine dégouttant de sang.

Il s'agit du Rapport intérimaire de la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications, nommée par le gouvernement de l'Ontario. Elle est présidée par l'Honorable Judy LaMarsh. La Commission de Madame LaMarsh a pour mandat d'examiner si la violence dans les médias pose un problème dont l'effet serait d'accroître le comportement agressif dans la société. Les conclusions du Rapport intérimaire ne laissent aucun doute: "Nous savons qu'il y a un rapport entre les spectacles télévisés et la recrudescence des tendances agressives, mais nous ne pouvons que faire des hypothèses sur l'existence de ce rapport dans les autres médias."

Dans un autre passage du Rapport intérimaire, on décrit en ces termes la question clé, selon Madame LaMarsh et les autres commissaires:

> Toutes les recherches semblent conclure qu'à force de présenter des nouvelles et des spectacles violents, on finit par désensibiliser les gens même bien équilibrés, si bien qu'on finit inconsciemment par trouver normaux les actes violents ou brutaux perpétrés contre autrui et que le recours à la violence dans les spectacles, pour résoudre les problèmes humains, établit un système de valeurs radicalement opposé aux fondements moraux de la vie familiale canadienne.

Manifestement, la question n'est plus de savoir s'il existe un problème mais plutôt de chercher comment y remédier.

Je vous dis que si cela continue, les émissions violentes risquent d'être éliminées par les pouvoirs publics, ce qui entraînera des restrictions à la liberté d'action dont vous jouissez à titre de diffuseur privé et l'établissement d'une censure de l'ensemble des programmes. Jusqu'à présent, la plupart des mémoires soumis devant la Commission LaMarsh ont recommandé des solutions de ce genre et les commissaires nous ont avertis que le public était de plus en plus favorable à une censure de la télévision.

Si ces pressions ne se soldent pas par une action de l'extérieur, les diffuseurs risquent de succomber aux attaques internes. L'ancien président des Actualités télévisées de la CBS, M. Fred Friendly a dit ceci le mois dernier de la télévision commerciale: "Elle s'est abaissée au plus petit commun dénominateur afin de gagner le plus d'argent possible et les programmes qu'elle propose sont absolument lamentables".

Aux Etats-Unis, comme vous devez le savoir, la réaction des principaux annonceurs et des représentants des agences, devant la recrudescence de la sexualité et de la violence à la télévision, a pris la forme d'une révolte générale des acheteurs contre les excès qu'ils recherchaient autrefois.

Archa O. Knowlton, directeur des services aux médias de la General Foods, a exhorté d'autres annonceurs à se joindre à sa compagnie en vue d'exercer des pressions pour éliminer les émissions violentes de la télévision. Une des méthodes suggérées était de retirer des points d'évaluation aux émissions violentes et d'en accorder aux émissions plus acceptables.

M. Buck Buchanan, vice-président principal de JWT New York a déclaré le mois dernier: "Il faut mettre un terme à cette course à la production d'émissions toujours plus violentes".

M. Sandy Riesenbech, vice-président administratif des services aux médias de Grey Advertising à New York, a dit que les clients de son agence reçoivent de plus en plus de lettres de gens qui protestent contre la brutalité et la violence excessives dans les programmes qu'ils commanditent.

Et cela ne se passe pas seulement de l'autre côté de la frontière. Il y a un an, bien avant que l'on ait entendu parler de cette question dans l'est, Scott

Paper Co., sous la direction de M. Peter Sanagan, et en collaboration avec JWT-Vancouver, a mis au point une série de directives spécifiques en matière de publicité au Canada pour Scott Paper, qui interdisent la diffusion des annonces pendant les programmes violents. Comme je l'ai dit, Scott a pris cette décision bien avant que la controverse ne se soit déclarée, bien avant le Rapport intérimaire de Madame LaMarsh et bien avant le cri de ralliement de la General Foods.

D'autres clients de JWT dans l'est du Canada ont exprimé les mêmes préoccupations. Je suis sûr qu'ils vont également prendre des mesures autant par conviction personnelle et dégoût de certains genres d'émissions télévisées que pour de simples raisons commerciales.

Pourquoi cela? L'ironie de ces controverses, c'est que le publicitaire et tout le secteur des agences de publicité sont personnellement accusés d'être la cause de ces émissions déplaisantes. Je pense que c'était Oglivy et Mather qui ont découvert, lors d'un récent sondage, que trois téléspectateurs sur dix pensaient que ce sont les annonceurs qui produisent les émissions qu'ils regardent. Bien entendu, ce n'est pas vrai, mais le fait qu'on le pense est tout aussi grave.

Que dire pour notre défense?

Il est intéressant de noter qu'en 1975, plus de la moitié des 15 émissions qui ont remporté le plus de succès sur le réseau CTV étaient des films violents d'aventures ou des histoires policières, alors qu'aucun des 15 meilleurs spectacles du réseau de Radio-Canada n'entrait dans cette catégorie. Et pourtant, les spectateurs ne se sont pas détournés pour autant de Radio-Canada. En fait, dans les régions desservies par les deux réseaux, ce sont généralement les émissions non violentes qui sont les plus prisées sur les deux réseaux: *Disney, All in the Family, Happy Days, Rhoda, M*A*S*H*, Chico and the Man, The Waltons, Caroll Burnett, Sonny and Cher* . . . toutes ces émissions n'ont rien à envier à *Kojak* et à la *soirée canadienne de hockey.*

Inutile donc de dire que ce sont les Canadiens qui demandent à grands cris la violence et la sexualité. Lorsqu'ils ont le choix, ils choisissent autre chose.

Et il n'est guère difficile d'établir des liens entre la violence à la télévision et des actions semblables dans la vie réelle. La Commission LaMarsh en a trouvé plusieurs dont voici quelques exemples honteux:

Exemple:

Une scène imaginaire où un vagabond des bas quartiers est arrosé d'essence puis incendié, a été suivie par toute une série d'attentats semblables partout aux Etats-Unis. Il n'y avait eu aucun précédent.

Exemple:

Le reportage des diverses acrobaties périlleuses de Evel Kneivel a été suivi d'une série d'accidents de jeunes qui tentaient de l'imiter.

Exemple:

Une émission télévisée racontait une histoire d'extorsion où les bandits placaient une bombe dans un avion. On a noté plusieurs tentatives similaires aux Etats-Unis; l'année suivante, lorsque l'émission a été diffusée à la télévision australienne, la même chose s'est produite immédiatement.

Je pense que, lorsque les découvertes de la Commission LaMarsh seront publiées d'ici un an peut-être, leur impact se fera sentir dans tout le pays et pas seulement en Ontario; on peut d'ores et déjà prédire que les diffuseurs en subiront directement les conséquences, sous la forme d'une certaine censure officielle de la teneur des programmes.

Or, on peut également soutenir, à la défense de la télévision commerciale, que les émissions violentes n'affectent pas nécessairement les spectateurs, et que la réaction excessive contre les programmes violents ne représente qu'une autre manifestation du paternalisme et de la protection par l'élite des goûts populaires, tendances qui ne se manifestent que trop souvent au Canada.

On pourrait également plaider qu'en fait, la proportion d'émissions violentes, dans tous les spectacles, n'est pas plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'était autrefois. Ce qui est différent, c'est leur accessibilité qui est beaucoup plus grande de nos jours qu'au cours des décennies et des siècles précédents.

La plupart des textes littéraires et dramatiques

reposent sur cette opposition entre la vie et la mort et sur l'étude des limites de l'endurance et de la compréhension humaines. Le thème de la vie et de la mort a été exploité par auteurs, dramaturges et acteurs depuis l'origine des temps. Cependant, les tragédies violentes de Shakespeare n'ont touché qu'une infime proportion de la population anglaise alors qu'infiniment plus nombreux sont ceux qui peuvent voir *Streets of San Francisco,* sans bouger de chez eux.

Faut-il interdire la télévision ou les sujets qu'elle traite? Faut-il interdire toutes les tragédies de Shakespeare en raison de leur violence?

Bien sûr que non. La grande différence entre la violence de Shakespeare et celle des histoires de la télévision est la manière dont la violence est traitée.

Il ne fait aucun doute que la violence des classiques est plus excessive que celle de la plupart des émissions télévisées actuelles. La télévision nous montre beaucoup de morts, mais elles sont ordinairement propres et nettes; on ne voit pas couler le sang, on ne nous pas montre pas les conséquences.

Comparez cela aux épisodes sanglants de nombreux auteurs et dramaturges classiques. Le *Roi Lear* de Shakespeare dont les yeux sont crevés par le talon de la botte de son neveu, sans parler de *Hamlet* et *MacBeth.*

Même dans les oeuvres d'inspiration religieuse ou morale comme *Le Paradis Perdu, La Reine des Fées* et le *Voyage du Pélerin,* on trouve maints passages sanglants, qu'il s'agisse de décapitation, de torture et de violence générale. Sans parler d'*Oedipe-Roi* et de la glorification de l'amour prémarital dans *Roméo et Juliette.*

Pourquoi ces oeuvres sont-elles considérées comme des classiques dont nous conseillons la lecture à nos enfants alors que nous jugeons que *Streets of San Francisco,* qui est un film beaucoup moins violent, constitue une menace pour leur santé mentale et affective.

Comme je l'ai dit, tout dépend de la manière dont les classiques traitent le sujet de la violence avec un sens profond de la tragédie ou de la victoire finale. Lorsque Cannon tire sur quelqu'un, la victime est d'ordinaire la réplique artificielle d'une personne réelle. Le personnage n'a guère d'épaisseur et on ne nous dit rien des conséquences de sa mort sur sa famille ou ses amis. En d'autres termes, la mort n'inspire aucun sentiment de répulsion ou de pitié, aucun sens du tragique devant la perte de la vie, aucune compréhension de la douleur, de la souffrance et de l'angoisse qu'éprouvent la victime et ses proches, aucun remords de la part du meurtrier. Il se contente de jouer son rôle dans l'intrigue et il peut aussi se faire abattre à son tour pour ranimer l'attention des téléspectateurs.

Une violence aussi superficielle peut-elle vraiment affecter les téléspectateurs?

Les enfants copient toujours ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent. Si les frères Wright avaient effectué leur premier vol en 1975, ceci aurait été télévisé et il y aurait sans doute toute une foule d'enfants, dans le monde entier, prêts à sauter dans l'espace à bord d'un cerf-volant de leur cru.

Il est impossible d'interdire ou de censurer tout ce qui risque de les toucher.

Et il ne fait aucun doute qu'il faut être fou pour brûler un vieillard dans une ruelle mal famée ou téléphoner des menaces aux lignes aériennes.

Ces enfants-là trouveraient de toute manière des façons de nuire aux gens et de faire du mal.

La censure de la télévision pourrait-elle jamais empêcher ces fous d'y trouver des idées?

Par contre, supposons un instant que le public soit effectivement influencé par la violence dans les médias. Certaines preuves d'ordre général semblent suggérer que l'influence peut être positive, en ce sens qu'elle inspire une répulsion croissante envers la guerre et la violence. Par exemple, si nous n'étions pas conscients des dangers, nous ne serions pas en train de traiter ce sujet, aujourd'hui. Au cours des dix dernières années, nous avons vu les enfants-fleurs, les hippies et les mouvements pour la paix – et pourtant, il s'agissait là d'enfants qui avaient pratiquement été élevés devant le poste de télévision.

On commence enfin à instituer des lois contre le port d'armes en Amérique du Nord.

Les parents n'offrent plus de jouets et de jeux violents à leurs enfants.

Le *Yankelovich Monitor* des valeurs sociales indique que "le besoin de justice et d'ordre" constitue la tendance la plus nette parmi les consommateurs actuels.

Tous ces faits témoignent d'une prise de conscience profonde du public et d'une grande préoccupation devant la violence. Il est possible que *Streets of San Francisco* ne fasse que renforcer l'horreur de la violence chez les spectateurs et que le film ait en fin de compte des effets positifs. Sait-on jamais . . ..

Etant donné tous ces arguments pour et contre la gravité du problème, j'estime qu'il est grand temps que les diffuseurs commencent à adopter des mesures positives afin de rester maîtres des spectacles qu'ils offrent à leurs spectateurs:

Il est évident qu'il faut absolument produire et insister pour que soient produites des émissions de meilleure qualité et supprimer tout ce qui ne vaut rien. Si l'on examine les nouvelles émissions qui seront lancées la saison prochaine, on ne voit guère la violence décliner, malgré toutes les promesses.

Mais les diffuseurs au Canada qui sont chargés de distribuer ces programmes peuvent effectuer des recherches utiles sur les valeurs en matière de divertissements et sur les désirs de l'ensemble de la population. La plupart des recherches qui ont été faites ont abouti à des critiques et les diffuseurs eux-mêmes n'ont pas dit grand' chose. Ils se laissent supplanter, par défaut. Permettez-moi de suggérer deux domaines particuliers de recherche qui pourraient très bien être le fait d'un groupe de diffuseurs canadiens privés qui témoigneraient ainsi de leur bonne foi tout en restant maîtres de leurs programmes.

Tout d'abord, quel genre de spectacles recherchent les divers groupes de consommateurs? La Commission LaMarsh a révélé de véritables lacunes dans ce domaine: qui regarde une émission donnée et comment en est-il affecté? Malgré ce qu'en disent les gros titres, nous ne disposons actuellement que de très peu de données sur la question. Qui est touché par quoi parmi les groupes de spectateurs? Il est peut-être facile de supprimer *The Streets of San Francisco*, mais quel effet cela aura-t-il réellement, étant donné l'ensemble des actualités, des spectacles et des informations audio-visuelles et imprimées que nous consommons tous d'une manière ou d'une autre. En fait, personne n'en a la moindre idée.

Deuxièmement: Existe-t-il une interaction entre un programme donné et la publicité qui l'accompagne et quelle est-elle? Le docteur Leiberman, dont la remarquable étude était incorporée dans un mémoire que le réseau ABC a soumis devant la Commission LaMarsh, a parlé de ce phénomène intriguant: les émissions violentes qui sont interrompues par des annonces publicitaires provoquent moins d'agressivité que les émissions violentes sans aucune réclame. Est-il possible que les annonces publicitaires aient ainsi des avantages insoupçonnés? . . . Ce serait intéressant. Il faut absolument recueillir des données précises. JWT est actuellement en train d'organiser une équipe composée de chercheurs canadiens, britanniques et américains afin d'examiner s'il est possible de faire des recherches sur l'impact des émissions violentes sur la publicité qui les accompagne. Nous serions très heureux de coopérer avec n'importe quel organisme canadien pour mener des recherches spécifiques ici, au Canada, dans la limite de nos ressources. Mais c'est à vous de donner le départ, et clairement.

Voici donc les deux questions fondamentales que je soumets à votre attention: le prix de revient et la teneur des émissions. C'est votre prospérité, en tant qu'entreprise privée, et la poursuite de la croissance de la télévision commerciale qui sont en jeu. Il s'agit de prévenir certaines tendances qui risquent de s'affirmer au détriment de votre industrie si les diffuseurs ignorent ou négligent ces deux questions au lieu d'y faire face avec fermeté et intelligence. Il est encore temps de prévoir avant qu'il ne soit trop tard . . . ne perdons pas de temps.

Je vous remercie de votre attention.

Paul S. Licker
St. Paul University Institute of Social Communications, Ottawa

Chacun à son goût: Effets spéciaux pour gens spéciaux

Il est curieux de remarquer que les études sur les "effets" de la violence dans les médias se sont contentées de développer des théories générales sur le comportement à l'intérieur de groupes spécifiques de consommateurs tels que les enfants. De plus, ces études n'ont fait qu'examiner une partie de leur comportement, celui qui reflète ou est influencé par le sujet qu'ils regardent. (Bien sûr, il existe de nombreuses études sur le vif qui visent à une compréhension de l'enfant basée sur l'observation de ses pairs, des adultes, des professeurs, des surveillants, etc. Mais ce n'est pas aux résultats de ces études que l'on se fie et ni sur eux que l'on base les discussions.) Il n'existe pratiquement aucune étude à long terme; par conséquent, l'on peut douter de la valeur de ces recherches. Il est grave surtout de n'avoir pas songé aux effets à long terme, si l'on peut utiliser le terme "effet" dans ce contexte. Les sciences sociales ont récemment abandonné les études à long terme pour des raisons politiques et économiques. Il est plus facile, plus économique et aussi socialement plus acceptable d'étudier ce qui est de mise actuellement en sciences sociales. Car, qui sait ce qui sera de mise dans dix ou 50 ans? De plus, l'on est porté à penser que l'évolution sociale va de pair avec l'évolution des sciences et de la technologie. Dans cinq ans, et à plus forte raison dans 15 ans, nous ne serons peut-être plus là, et ces méthodes, cette équipe et même cette discipline seront peut-être dépassées. De plus, les enfants grandissent vite de nos jours.

Avant de continuer ma critique des études à court terme qui sont monnaie courante en matière de recherche sur les médias en général et sur la violence dans les médias en particulier, je pense qu'il est nécessaire d'examiner les effets du manque de recherches à long terme. Tout d'abord, rappelons que les observations à court terme du comportement peuvent nous faire oublier que les êtres humains réagissent à retardement. Toutes les théories en vogue sur la personnalité insistent sur les effets à long terme de tout ce qui est ressenti. La recherche sur les enfants à un moment donné, ou même étalée sur six mois, ignore les effets à long terme de l'apprentissage. En effet les nouvelles connaissances se mélangent à l'acquis pour faire une concoction qui durera de dix à 50 ans. Deuxièmement, nous avons tendance à ignorer les individus qui ne semblent pas être affectés à court terme, et je pense ici aux adultes.

Les adultes reflètent leur environnement. Ils essaient de se justifier et de s'intégrer à des groupes. Il est intéressant de noter que ce que nous pensons connaître de la psychologie humaine provient d'études effectuées sur des Américains de 18 à 19 ans dans des collèges américains. Or, nous ne cherchons pas à établir un rapport entre la façon dont les enfants de huit ans regardent le télévision et la manière dont les jeunes de 18 ans prennent des décisions. Et qu'en est-il des adultes de 58 ans? Connaissons-nous l'influence des médias sur la vie de ces personnes? Nous avons quelques études anciennes, faites surtout au début des années 60, et qui, à nouveau, sont américaines. Elles sont la source de nos hypothèses sur l'utilisation des médias. Il y a aussi le rapport Davey qui aura bientôt dix ans. De plus, il n'y a aucune raison de croire que la violence dans les médias a réellement une influence sur les adultes.

Je soutiens que nous nous sommes trop concentrés sur les enfants, bien qu'il s'agisse là d'un but louable et que cela nous a fait oublier les effets à long terme que la violence dans les médias a sur les adultes et sur certains groupes spécifiques en particulier. J'ai intitulé ce bref mémoire *Chacun à son goût*, parce que je pense que, lorsque l'on commence à poser des questions qui ne concernent pas les enfants, on pose en fait des problèmes de goût et de volonté, éléments dont les études sur les enfants sont exemptes. Nous pouvons espérer que les enfants subissent d'autres influences que celle de la télévision, ce qui est beaucoup moins vrai dans le cas des adultes. Ceci provient du fait que les adultes n'apprennent pas aussi facilement ni aussi intensément que les enfants. L'adulte peut beaucoup moins compter que l'enfant sur le monde extérieur pour développer ses goûts et sa volonté (c'est-à-dire acquérir de nouvelles habitudes). Le système

d'éducation des enfants est homogène et ce qui vaut pour les uns vaut pour les autres. Mais les adultes évoluent dans des milieux différents et poursuivent des buts différents. Alors que l'on a beaucoup parlé récemment de la solitude des enfants, on a oublié de parler de la solitude des adultes, qui est un problème beaucoup plus aigu. Les enfants ont bien des moyens de trouver du réconfort alors que pour les adultes, il ne s'agit souvent que d'un soulagement partiel, arbitaire et souvent peu gratifiant.

Demandons-nous un instant vers quoi un adulte, et non un enfant, peut se tourner pour trouver soulagement et soutien? La boisson, le jeu, le sexe, les amis, les parents et l'église viennent à l'esprit immédiatement. Cependant, les médias sont bien plus accessibles ou socialement acceptables. Tout d'abord, ils sont immédiatement disponibles. Deuxièmement, on peut faire comme si on croyait à la valeur éducative des programmes. Troisièmement, on peut partager ses problèmes avec d'autres par personnes interposées. La télévision, la radio (surtout les interviews-variétés avec tribune libre), les journaux (surtout les lettres adressées à l'éditeur et les petites annonces "personnelles") offrent une issue de secours.

Nous ne sommes pas loin ici de "l'opium" du peuple et des dangers que cela représente. Cependant, pour certains individus, les médias constituent le seul moyen d'établir des contacts, de s'identifier aux autres, de former leurs goûts. Ils sont ce que Wright appelle le "phare social" de leur vie. C'est de ce groupe que je désire parler, c'est-à-dire des personnes âgées.

Les personnes âgées sont un élément unique de notre société. Elles rassemblent, d'une certaine manière, tous les attributs d'une vie entière en un seul moment. Elles ressemblent aux enfants parce qu'elles ont besoin de soins spéciaux, qu'elles sont souvent malades, ne se déplacent guère et ont du mal à communiquer. Souvent, elles ont des besoins qui nous paraissent superficiels mais qui sont primordiaux à leurs yeux et elles souffrent du manque d'intérêt de la société à leur égard. Comme les adultes, elles savent ce qu'est une carrière, elles ont les connaissances spécialisées acquises dans leurs métiers suivant les choix qu'elles ont effectués et elles peuvent regarder autrui avec un mélange de compréhension et de cynisme. Elles ont un mode de vie régulier sans ces changements constants qui sont si caractéristiques du monde des enfants (et qui leur sont indispensables). Mais à l'opposé de ces deux groupes, elles doivent vivre de plus en plus par personne interposée pour pouvoir s'assurer un semblant de vie.

Je ne prétends pas que les personnes âgées soient incapables d'aimer, de haïr, de protéger, d'agresser, de récompenser et de punir. Je ne prétends pas non plus que sans les médias, les personnes âgées végéteraient. Mais il est de plus en plus évident que les exigences de la vie qui sont les nôtres à l'âge adulte et le prolongement de notre enfance évoluent en nature avec le temps mais non en intensité. "Etre vieux" ne signifie pas ne plus avoir à se préoccuper des vicissitudes et des problèmes de la vie. "Etre vieux" c'est assurer sa survie. Du fait de la retraite prématurée, de l'accroissement des loisirs et de la désintégration totale de la famille en tant qu'institution (qui s'accompagne d'une désintégration d'autres institutions permanentes telles que l'église, les groupes fraternels, les organisations nationales et charitables), le "citoyen du troisième âge" peut s'attendre à vivre un "âge d'or". Cependant tout est fonction du prix de l'or. Nous aimons penser que l'enfant n'est qu'un adulte miniature et nous pensons maintenant que les personnes âgées sont juste des versions vieillies de nous-mêmes. Moralement c'est exact, mais socialement ceci risque de poser des problèmes. Nous parlons de personnes humaines, qui peuvent être des citoyens actifs, et nous les renvoyons à la périphérie de la société. Cependant, nous exigeons implicitement que grâce aux médias modernes comme la télévision, la radio (et le cinéma à un moindre degré du fait du problème de la mobilité) et les journaux avant-gardistes, les personnes âgées gardent l'esprit ouvert et se conduisent comme des jeunes.

Parmi les humains, rien ne prouve qu'un groupe d'âge donné ait le monopole. Un être humain a droit à ce à quoi tous les autres êtres humains ont droit. Cependant, nous n'offrons que des demi-mesures aux personnes âgées (je le montrerai plus tard). Nous nous attendons à ce qu'elles agissent comme des adultes alors que nous leur refusons la possibilité de se conduire en adultes. Le comportement adulte est de plus en plus souvent défini

par la télévision, la radio, le journal, la publicité, le nouvelle éclair, le article glorifiant le succès, la collaboration, la beauté et la vitesse. Nous nous adressons à une audience atteinte du syndrome de la désintégration sociale et qui compte sur ce syndrome "travailleur social" électronique pour obtenir un brin de réaction.

Il n'est pas seulement d'une polémique sur la façon dont nous communiquons le personne âgée. De toute façon, nous ne le communiquons pas pour que nous ceux du monde traditionnel et simple consommateurs de produits sans leur donner voix au chapitre. Ce que je désire souligner, c'est l'effet particulièrement insidieux qui peuvent avoir sur de l'homme impuissant de années passées à regarder, écouter et lire de compte rendu sur la violence, le menaces, la confrontation de la jeunesse, la révolution aiguë par la force, tout le arsenal utilisé par le media moderne. Les personne âgées qui comptent sur le media pour rester en contact avec le milieu extérieur ce qui est essentiel à leur survie dans ce monde de compétition et violent, sont continuellement plongées dans un bain de violence. L'éveillé de menance, de froideur de efficacité supérieure et d'opération mécanique et de profit à tout prix. Le contact de ce effet à long terme sur la conception du monde qu'ont les personne âgées qui on et vraiment ignore.

Les enfants de notre société ont de bon exemple devant eux. En général, ils ne sont pas exposés tout le jour au même stimulus du moins pas dans notre système d'éducation moderne. Ils peuvent comparer le réalité et le rôle qu'on leur propose à de réalité différente et prendre de décision qu'on pas besoin d'attendre d'être définitive. Les adultes qui on choisi leur norme, peuvent se conformer et on la force par menace économique nécessaire pour s'adapter. Il jugent que c'est nécessaire. Ils peuvent déménager, changer de métier, appartenir à différent club, boire un nouveau type de bière, vénérer différent dieu, essayer la méditation transcendentale et parfaire leur éducation. Mais combien de nos personne âgées ont étudier l'art de la Grèce dans un collège et université? Combien peuvent financièrement se permettre de déménager dans une autre ville? Quelle solution le village de retraite leur offre-t-il? Ils peuvent-elle trouver le encouragements dont nous avons tous besoin? Les personne qui se trouvent dans des maison de retraite sont en prison. Quelle est leur conception d'un monde qui n'est plus à leur portée? Comment une personne réagira-t-elle à la vieillesse après avoir assisté pendant 25 ans de sa vie d'adulte à la violence dans la société? Vers quoi ma génération, après avoir abandonné l'église, le M.C.A., la politique, après avoir réduit le noyau familial à maman, papa et bébé, se tournera-t-elle dans la vieillesse pour trouver un soutien pour se maintenir au courant socialement? Vers le media mêmes dont nous avons tous été dépendants au cours des trente dernières années.

Si le personne âgée ne voient pas autre chose que le combat violent et brutaux, toujours simpliste et éphémères que se livrent les jeunes et le puissant, elle qui n'ont pas d'autres critères de jugement que ceux fournis par leur passé et ceux que le media leur offrent dans le présent, elle risquent fort de ne pouvoir aborder sainement non seulement la société dans son ensemble (nous courons tous ce danger) mais aussi leur propre vieillesse. Comment peuvent-elle éviter l'inévitable naître de soi le manque de confiance, la menance de autre, ou de leurs pairs qui accompagnent toute remise en question? Quelle fin dégradante! Non seulement elles doivent porter le fardeau collectif de leur propre vie mais reprendre à leur compte le name générale de leur condition, de leur infirmité qui se trouvent exagérée et déformée par comparaison avec le mannequin et le guerrier présentés à la télévision, à la radio et dans le magazines. Avec qui flirter quand on a 70 ans et que *Playboy* vous détend de penser à la grand-mère qui se trouve dans la chambre d'à côté? Quelle signification la vie peut-elle avoir quand après 50 ans d'existence on nous dit que la vie n'appartient qu'à ceux qui on entre 20 et 30 ans? N'est-il pas raison de croire que le media, au lieu d'enrichir ou même de faire passer le temps, *volent* à nos personne âgée leur souvenir et leur rêves?

Comment réagiriez-vous si je vous disais que les 15 prochaines années de votre vie seront dépourvue de sens, une simple période de déclin mental et physique? Vous seriez bouleversés. La seconde partie du message est une vérité partielle.

les personnes âgées en général ne grandissent pas et ne deviennent pas plus fortes avec l'âge. Mais la première hypothèse est totalement erronée. Le "sens" de même que la "beauté" n'existent que dans l'esprit de celui qui en parle. Cependant, si nous continuons à penser que la télévision est pour les personnes âgées un divertissement inoffensif, si nous continuons à prétendre que *Chatelaine* et le *Globe and Mail* tiennent au moins les personnes âgées au courant de ce qui se passe, nous ne ferons que contribuer, du moins partiellement, au déclin graduel des derniers 30 pour cent de notre vie. Car il n'existe aucune émission à la télévision et à la radio, et peu d'articles dans les journaux qui décrivent les personnes âgées aux personnes âgées, qui leur montrent comment créer, évoluer, aider, participer, se libérer, rechercher la vérité, jouer à des jeux, adopter des attitudes autres que celles du groupe des 25 à 30 ans. Nous avons "les nouvelles pour enfants", mais l'idée de "nouvelles pour personnes âgées" ne semble pas susciter d'enthousiasme. Nous leur montrons donc ce qui est bien, ce qui est socialement reconnu, nous leur disons qu'il est bon d'être jeune, téméraire, fougueux, impulsif et violent et qu'il est malheureux qu'elles ne puissent pas l'être. A quoi s'attendre alors sinon à la peur et à la perte de l'estime de soi comme dans les prisons et dans les familles schizophrènes?

Alors qu'il est possible aux adultes, qui peuvent compter sur leur famille et la réalité de leur métier pour faire la part des choses, pour déterminer ce qui est de bon ton et adéquat, de résister à l'agression des médias et de faire la différence entre réalité et fiction, ce n'est pas le cas de nombreuses personnes âgées. Je ne parle ici que d'un aspect de la violence dans les médias, le procédé qui consiste à se servir d'un événement réel, disons d'un enlèvement, d'une grève ou d'un détournement d'avion, et après en *avoir fait part* rapidement, de façon exagérée d'habitude, par l'intermédiaire des médias électroniques (une minute à la radio ou cinq minutes à la télévision), d'en parler ensuite dans les journaux durant des semaines ou des mois entiers. On passe du stade de la fantaisie, du style "cela arrive à quelqu'un d'autre" au stade "cela fait partie de l'actualité" et l'événement se trouve par là "surjustifié" en quelque sorte, il devient plus réel et prend plus d'importance qu'il n'en mérite. Après tout, il *s'agit* bien de quelqu'un d'autre. Les médias font rarement l'effort d'humaniser l'histoire, de nous dire comment elle affecte vraiment les gens à long terme. Peu après l'intérêt disparaît. L'épouse du policier continue à pleurer, mais on l'a oubliée de même que son défunt mari. Ensuite, certains médias – le cinéma, la télévision, les livres – se saisissent à nouveau du sujet. D'autres films et d'autres livres suivent et s'enrichissent de commentaires sur "la controverse qui a accompagné la sortie du dernier livre ou du dernier film sur tel ou tel événement". Ce procédé unique permet de rapporter de l'argent mais il donne lieu à des télescopages croissants. Le film *Tous les hommes du Président* fut conçu avant la publication du livre! Comment les personnes âgées peuvent-elles réagir devant cette remise en cause d'une conception du temps qu'elles ont mis elles-mêmes une vie entière à patiemment élaborer? La vieillesse de demain aura-t-elle été à tel point préconditionnée par des années de violence et de nouvelles prédigérées qu'elle en deviendra indifférente?

On pourrait prétendre que la présente analyse des effets de la violence dans les médias sur les personnes âgées est intellectuellement malhonnête. Après tout, les exemples que j'ai donnés ne concernent pas automatiquement la violence et je ne prétends pas que les personnes âgées deviennent violentes parce qu'elles regardent des programmes violents. Mais je pense que j'utilise le terme de violence dans une acception plus générale et plus appropriée aux objectifs de cette Commission. En effet, c'est agir avec violence que de réduire une personne à la peur que lui inspirent les spectacles violents, que de lui présenter le monde dans lequel elle vit comme tellement menaçant qu'elle réduit encore par crainte son univers déjà limité par sa faiblesse physique et son infirmité. Non seulement elle voit de moins en moins clair mais elle risque de devenir aveugle. Ne s'agit-il pas là de violence? Lorsque quelqu'un aveugle une autre personne, nous déclarons "c'est un individu violent". Lorsque, acculé, il se crève les yeux à lui-même moralement sinon physiquement, n'est-il pas à la fois victime *et* instigateur de violence? Et lorsqu'il y a mort de l'esprit, ne s'agit-il pas de violence, même si cela a pris des années?

Les études à long terme des effets de la violence dans les médias sur les adultes et surtout sur les personnes âgées n'ont pas besoin de s'étaler sur des années, car, contrairement aux enfants, les adultes ont un passé sur lequel on peut se fonder. Ils se souviennent de leur propre passé et peuvent l'analyser. Ils ont une connaissance que les enfants n'acquièrent que plus tard. Mais, contrairement aux enfants, ils n'ont pas d'avenir devant eux pour remédier au mal qui leur a été fait.

Comme le problème des personnes âgées et de leur protection relève du gouvernement provincial, et comme les récents progrès en matière de communication par ordinateur et par câblodiffusion risquent de faire coïncider les années de déclin avec une nouvelle ère technologique, je recommande aux membres honorables de cette Commission d'essayer de rendre les médias plus attentifs aux besoins des personnes âgées et d'encourager la création d'émissions produites par et pour des personnes âgées sur les nouvelles stations éducatives de la câblodiffusion. Il faudrait encourager la production d'émissions par les personnes âgées elles-mêmes (nombreuses sont celles qui ont des talents dans ce domaine) et décourager les directeurs de maisons de retraite et de convalescence d'avoir recours à la télévision, à la radio, et aux journaux pour occuper leurs pensionnaires. Nos personnes âgées (et nous deviendrons tous vieux un jour ou l'autre, si Dieu le veut) méritent mieux.

Ces quelques réflexions sur les effets à long terme que la violence dans les médias a sur les personnes âgées ne sont, bien sûr, que des spéculations. Il faudrait entreprendre des recherches sérieuses. Autrement, mes remarques pourraient se retourner contre moi. Mais ce qui est clair c'est que les médias nous concernent tous.

Fort Frances High School

Les gouvernements, qui se sont servis de leur police et de leur armée pour maintenir l'ordre et imposer leurs convictions politiques aux masses, n'ont rien fait pour résoudre le problème de la violence individuelle. Nos tribunaux se sont relâchés, de même que nos lois. Il s'agit peut-être d'une réaction naturelle face à l'escalade inévitable de la violence à l'échelle internationale. Mais on en est venu à excuser apparemment les actes de violence individuels et c'est pourquoi, entre autres, le taux de criminalité violente a beaucoup augmenté dans le monde.

Notre désir de paix et d'ordre nous a fait hésiter à traiter par la violence les personnes violentes de notre société. Ceci paraît peu réaliste; autrefois, on avait recours à la violence pour punir les criminels et cela allait souvent trop loin; mais, depuis que ce n'est plus le cas, il semble qu'on assiste à une recrudescence de la violence individuelle, qu'il s'agisse d'agressions ou de mesures de représailles.

La violence a augmenté au cours des quinze dernières années, tant à l'échelon local que national. Les filles sont devenues beaucoup plus violentes et vont parfois jusqu'à se bagarrer dans les rues; leur vocabulaire est encore plus violent que leur attitude. Les garçons et adolescents, qui de tout temps se sont battus physiquement, continuent à le faire, mais les bagarres à coups de poing se sont transformées en combats sans armes n'obéissant à aucune loi et dont le but dernier est de mutiler ou de tuer l'adversaire. Beaucoup plus de jeunes gens qu'auparavant doivent être hospitalisés à la suite de bagarres.

L'on s'attaque aussi davantage à la propriété d'autrui. Les cambriolages sont devenus un phénomène normal; récemment, quelqu'un s'est introduit deux fois en une semaine dans notre école et a commis des actes de vandalisme. Les toilettes, les couloirs et les cantines sont plus difficiles à entretenir qu'auparavant et les toilettes des filles sont pires que celles des garçons.

W. B. Brook
Directeur.

Family and Children's Services of the Niagara Region Niagara Falls

Chargés du soin des enfants perturbés et médiateurs dans les conflits de famille, nous, les membres des services familiaux et sociaux de la région de Niagara, constatons que la violence existe! Elle se manifeste sous forme de molestation d'enfants, qu'il s'agisse de bébés ou d'adolescents, sous forme de violence verbale et physique entre parents et de violence parmi les jeunes entraînant des actes de vandalisme gratuits, des agressions ou l'autodestruction.

Dès le début, je désire souligner l'intérêt que nous portons à cette Commission et le soutien que nous lui offrons. Je désire aussi vous informer qu'un nouveau sous-comité du conseil d'administration de notre organisation entreprendra une étude du comportement agressif des personnes que nous aidons et vous soumettra un rapport en mai prochain sur la relation qui existe, à notre avis, entre ces actes d'agression et la description de la violence dans les médias.

En tant que travailleurs sociaux, nous reconnaissons que tous les être humains peuvent devenir agressifs. Nous pouvons tous devenir violents dans certaines circonstances.

Cependant, en tant que travailleurs sociaux, nous craignons que la normalisation de la violence dans notre société, telle que les médias ne cessent de nous la présenter, ne fasse croire aux enfants que le monde est réellement le chaos brutal et incontrôlé décrit à la télévision et dans les films.

Le fait que les jeunes enfants sont incapables de distinguer entre la fiction et la réalité aggrave encore le problème.

Si les parents exercent de moins en moins de contrôle au fur et à mesure que les conflits familiaux s'intensifient et que les mariages échouent, où les enfants trouveront-ils des modèles pour leur montrer que l'on n'a pas toujours besoin d'utiliser la force pour obtenir ce que l'on veut? Certainement pas à la télévision ni au cinéma. La violence décrite dans les médias peut pousser certains enfants à adopter un comportement antisocial dans la vie.

Il a aussi été prouvé que la télévision, la radio et les films poussent certains enfants plus âgés (entre autres des adolescents susceptibles dont les frustrations et l'agressivité rentrées sont grandes) à adopter une attitude antisociale.

Certains enfants, qui ont des problèmes personnels ou sociaux et qui ont besoin de gratification immédiate, cherchent à s'évader par les médias, afin d'obtenir par substitution les satisfactions qui leur sont refusées dans la réalité.

Lorsqu'ils s'identifient, pour se libérer, à des situations décrites dans les médias, qui ne font pas partie du domaine de la fiction mais de leur propre réalité et qui les poussent à assouvir leurs instincts, les conséquences peuvent être dangereuses.

Je cite l'exemple d'une jeune fille de quinze ans, victime d'un mariage brisé. Sa mère était faible et indifférente et son père sadique.

Elle déclara un jour à sa mère adoptive qu'elle aimerait poignarder une personne et retourner le couteau dans la plaie, juste pour savoir l'effet que cela lui ferait.

Lorsqu'on lui demanda pourquoi elle voulait agir de la sorte, elle déclara qu'elle venait d'apprendre qu'une jeune fille de seize ans avait été poignardée récemment dans le métro de Toronto et "elle se demandait l'effet que cela lui ferait".

Nous voyons des centaines de jeunes garçons et filles qui sont frustrés, qui ont peur et qui sont en colère. Nombreux sont ceux qui sont physiquement extrêmement agressifs. Cela leur semble normal. La force physique est peut-être acceptée à la maison ou bien c'est le mode d'expression, qui est accepté parmi leurs pairs.

Nous emprisonnons de nombreux adolescents, non pas parce que nous pensons qu'ils ne se présenteront pas devant le tribunal, mais parce que nous pensons qu'ils constituent un danger pour eux-mêmes et pour autrui.

La plupart de ces adolescents sont conscients de leurs actes. Ils utilisent la violence simplement parce qu'elle leur a permis d'obtenir ce qu'ils voulaient auparavant. Certains sont pris dans l'engrenage et en arrivent au point où ils ne savent plus ce qu'ils font.

Combinées à la peur, aux frustrations, à la colère et à de nombreux autres facteurs, la description et la vulgarisation de la violence semblent créer un cercle vicieux où la violence

engendre la publicité et la publicité engendre la violence.

Les jeunes, qui commettent un grand nombre d'actes de violence dans notre société, risquent de se laisser aller plus facilement à leurs tendances agressives si le milieu environnant y est favorable.

Les valeurs collectives de la société sont à l'origine de ses imperfections. Une des manières de résoudre le problème de la violence serait de refuser d'accepter le recours à l'agressivité dans l'éducation de nos enfants, dans nos systèmes scolaires et surtout dans l'industrie des communications. Nous sommes beaucoup trop passifs. En effet, la description constante de la brutalité par les médias a émoussé nos sensibilités.

Si nous ne parvenons pas à éliminer la violence de nos médias, et j'espère que nous en sommes capables dans une certaine mesure, nous devons au moins prendre conscience des répercussions que peut avoir sur les enfants de différents âges la présentation de la violence sous ses divers aspects et à divers degrés. Nous pourrons alors recommander des solutions visant à sélectionner plus attentivement les émissions.

C'est pourquoi nous espérons pouvoir vous offrir d'autres suggestions, lorsque nous vous présenterons un mémoire détaillé en mai prochain.

Je vous remercie de nous avoir écoutés ce soir.

John C. Elliott
Directeur.

Margaret Maier
Thunder Bay

Je sais que vous avez parcouru la province afin d'essayer de déterminer quels sont les effets de la violence dans les médias. L'on ne m'a pas indiqué si vous encouragiez les individus à exposer leurs vues par lettre et par conséquent, je ne sais pas si votre Commission a une adresse.

Je suis professeur suppléant et je n'ai pas pu me libérer pour assister aux réunions de la Commission, alors qu'elle se trouvait dans le nord-ouest de l'Ontario.

Si la violence dans les médias ne crée pas une culture violente, j'aimerais alors savoir pourquoi:

1. Les enfants ne peuvent pas écrire des histoires simples en classe sans s'inspirer des programmes qu'ils voient à la télévision.

2. La longueur des histoires, que les enfants écrivent, est fonction du nombre de personnes tuées ou frappées ou du nombre d'accidents auxquels le héros échappe miraculeusement.

3. Les enfants ne font plus preuve d'imagination et ne font que "copier" ce qu'ils voient à la télévision. Je n'ai pas lu plus d'une demi-douzaine d'histoires (d'une page ou moins) où ne soient exprimées les fortes émotions ressenties par des personnes violentes ou une certaine indifférence face au meurtre ou qui ne décrivent l'insensibilité de l'auteur.

4. Les exemples de "journalisme" dans les écoles élémentaires traitent au moins 90 pour cent du temps d'accidents, de violence, et cetera, de phénomènes que les enfants ont "observés" ou qui sont survenus dans la communauté.

5. Les textes, paragraphes, et cetera, les plus "créatifs" présentés au tableau d'affichage concernent presque toujours le meurtre de personnes, le vol de banques ou la violence "innocente" de Donald Duck.

6. Pour décrire *le meilleur anniversaire de votre vie*, les enfants font le récit de bagarres, de hurlements, d'un oreiller déchiré en deux, dont les plumes volent dans toute la maison et de la colère de leur mère.

7. Les élèves de la classe de Kotter poussent ceux des écoles élémentaires à être insolents et à penser que l'ignorance, "l'insolence" et l'insensibilité sont signes d'intelligence.

8. Pourquoi agir différemment puisque cette attitude particulière semble cautionnée?

Je ne pense pas que l'enfant moyen ait beaucoup d'imagination, qu'il puisse se mettre à la place des autres et s'exprimer en d'autres termes que: en colère, mécontent, en larmes, furieux, exaspéré et parfois triste et solitaire. Les actes dépendent d'habitude des émotions, mais au-delà l'enfant n'a pas grand-chose à dire. En d'autres termes, même si les phrases ont un sens, les rédactions sont stéréotypées.

J'ai délibérément laissé de côté les rédactions sur le thème de la pollution, la sauvegarde des forêts, les soins dentaires et cetera.

A mon avis, la télévision éducative ne devrait servir qu'à expliquer les faits, le fonctionnement des gènes, par exemple, et autres. Elle ne devrait pas servir à détruire l'imagination. Il y a quelques années, ma fille s'intéressait beaucoup aux livres de Laura Ingles Wilder, et lorsque l'on projeta plus tard ces histoires à la télévision, elle fut furieuse, parce que l'histoire différait de celle du livre et que "le livre a raison parce que Laura Ingles l'a écrit elle-même". Elle m'a plusieurs fois fait pitié, car, soit le programme ne suivait pas le livre et elle pensait que quelques-uns de ces événements "ne pouvaient pas avoir eu lieu, parce que cela ne se passait pas ainsi en ce temps-là", soit il décrivait une scène particulière qu'elle n'avait pas imaginée de la même façon. J'avais été heureuse à l'idée de la présentation de cette émission. Mais ma joie fut de courte durée. Il est bon que les enfants fassent preuve d'invention. J'aimerais demander aux producteurs de télévision de laisser les enfants développer leur propre imagination et de ne pas limiter leur univers à notre version à nous.

Hier soir, j'ai regardé "seule" l'émission *Academy Performance* qui a duré deux heures. Sept personnes ont été tuées au cours de ces deux heures et il ne s'agissait pas de meurtres de groupe. Est-ce nécessaire? Non! Offrez-moi des programmes agréables après une dure journée. (Je regarde très peu la télévision et cela risque d'être inutile de toute façon.) Je trouve que même les "comédies" sont déprimantes. Les personnages s'insultent, croient tout savoir. Eux aussi sont les héros de la société moderne. Etre intelligent n'a plus guère d'importance. Où en est arrivée l'humanité?

Nous sommes en passe de devenir des êtres qui ne pensons plus. Nous n'avons plus d'imagination, notre jeunesse n'a plus d'idées originales. Nous faisons partie de l'univers des ordinateurs et nous n'avons pratiquement aucune liberté pour développer nos propres ressources. Bien sûr, il existe des exceptions. Je parle des 5 pour cent qui s'éduquent eux-mêmes et des autres 5 pour cent pour lesquels tout espoir est perdu.

Je pourrais continuer à écrire, mais il me suffira de dire que je pense que les futurs leaders de nos institutions sont trop stéréotypés pour pouvoir arriver à enrichir notre pays.

The Toronto Star
Toronto

Au moment de la rédaction de cet article, le service des reportages du *Toronto Star* préparait un article de fond faisant part d'incidents de violence barbare. Le même jour, en première page du *Star* figurait le compte rendu d'un acte de violence criminelle ainsi que la photographie d'une des victimes que l'on transportait vers une ambulance. La première page de la section sportive publiait la photographie d'une bagarre qui avait eu lieu la veille au cours d'un jeu de hockey professionnel.

Ces trois exemples, aussi valables que d'autres, suffisent à entamer la discussion sur ce que la Commission a choisi d'appeler "la violence dans les médias" – bien qu'aucun de ces incidents n'ait eu lieu dans les médias. Il s'agit de trois événements de la vie réelle. Le rapport, s'il existe, entre la publication et l'événement, entre la présentation au public de la violence dans la société et l'attitude des consommateurs des médias, est le sujet d'étude de cette Commission.

Ce mémoire a pour but de présenter la politique et les procédés du *Star* en matière de traitement de la violence dans l'actualité. En bref, cette politique consiste à faire part des événements violents et à les exposer de façon responsable et fidèle. Ceci fait partie de l'obligation qu'ont les journaux d'informer le public. L'on insiste plus ou moins sur les nouvelles violentes selon que cette violence risque d'affecter plus ou moins sérieusement le bien-être de la communauté.

Les trois exemples mentionnés ci-dessus représentent trois grandes catégories de "violence dans les médias" et trois procédés rédactionnels différents. En d'autres termes, ces trois exemples ont été publiés dans le journal pour des raisons différentes.

1. Le reportage présentait la violence sous un de ses aspects les plus répugnants. Il traitait du nombre incroyable d'attaques brutales dont les criminels sexuels détenus dans les prisons canadiennes sont l'objet de la part des autres prisonniers. Il décrivait en détail les agressions et les meurtres de ce type survenus à l'intérieur des prisons.

Voilà pourquoi cet article fut publié:

En 1973 et 1974, Henry Robert Williams viola cinq adolescentes, en tua deux et essaya d'en tuer une troisième qu'il laissa pour morte. Williams fut condamné à l'emprisonnement à vie par M. le juge Edson Haines de la Cour Suprême de l'Ontario qui recommanda aussi que Williams soit soigné et castré. Lorsqu'il annonça le verdict, le juge s'exprima de la façon suivante:

"Sans traitement, au pénitencier, l'accusé court le risque de se faire blesser ou tuer par les autres prisonniers . . . Quelle qu'en soit la raison, il s'agit d'un danger réel que l'on ne peut pas ignorer. C'est là un grave problème de nos institutions correctionnelles . . .".

S'il y a grave problème dans nos institutions correctionnelles, les journaux ne peuvent et ne doivent pas l'ignorer. Les rédacteurs du *Star* ont donc demandé à un journaliste de faire une enquête et d'exposer la gravité du problème en décrivant clairement ce qui se passe dans les prisons et en présentant l'opinion des autorités de la prison, des psychiatres, des sociologues et des prisonniers sur la façon dont on pourrait remédier à ce problème.

Cet article avait pour but de rendre un service public. Dans une société démocratique, les réformes sont le résultat de l'éducation et de l'information du public. Les journaux sont un moyen d'éducation et une source de renseignements. Refuser d'aborder ce sujet et de décrire les actes de violence dont se préoccupait le juge Haines, serait revenu à ignorer une des tâches les plus importantes de la presse dans la société.

2. L'article de la première page mentionnait qu'un pyromane avait mis le feu, à plusieurs reprises, à un des nouveaux hôtels de luxe du centre de Toronto. Quatre personnes avaient dû être transportées à l'hôpital et deux avaient échappé de peu à la mort. La circulation avait été coupée dans les environs pendant que la police du port de Toronto, les forces de sécurité et les pompiers patrouillaient l'hôtel à la recherche du pyromane. Il n'avait pas été arrêté.

L'article fut publié à la une, car il méritait l'attention et aussi parce que, tant que le pyromane, qui avait mis le feu deux nuits de suite, restait en liberté, la sécurité des occupants de ces hôtels et des hôtels voisins était en danger. C'était pour nous une question de responsabilité.

Bien que l'article fut publié à la une, il n'était pas présenté comme la principale nouvelle de la journée. C'était le seul article "violent" de la page et deux autres articles plus importants y figuraient . . . une enquête fédérale sur le pacte automobile É.-U.-Canada, ainsi qu'un rapport sur l'augmentation prévue du prix du pétrole.

Ceci reflète la politique fondamentale en matière d'actualité du *"Star"*. Nous désirons citer un passage des directives aux rédacteurs régissant le choix des articles à publier à la une: "La première page a pour objectif fondamental de présenter les nouvelles du jour les plus intéressantes et les plus importantes, y compris des photographies, et ce de la manière la plus attrayante possible . . . La première page devrait exposer les nouvelles du jour suivant leur importance. Il faut donc parler des différents événements qui se sont produits dans différents secteurs. Les plus importants à Toronto, en Ontario, à Ottawa et dans le monde . . . devraient tous figurer sur la première page. On devrait aussi publier les nouvelles qui présentent le plus haut intérêt humain, des reportages, des histoires humoristiques, ainsi que l'actualité.

Cependant, aucun crime ne devrait occuper une place prépondérante (c'est-à-dire figurer en gros titre sur la page) à moins qu'il n'ait un intérêt humain extraordinaire ou qu'il sorte de l'ordinaire. En général, on devrait éviter de publier en première page des nouvelles ayant trait au crime ou à la violence".

Il est particulièrement intéressant de noter que c'est uniquement à propos de crime et de violence que l'on demande aux rédacteurs du Star de faire preuve de réserve et d'avoir recours à des critères de sélection autres que la simple valeur d'information.

3. La photographie sportive mentionnée plus haut avait été prise au cours d'un jeu de la Ligue Nationale de Hockey entre les "Flyers" de Philadelphie et les "Flames" d'Atlanta. Elle montrait une bagarre entre Dave Schultz de Philadelphie et Ken Houston d'Atlanta. Schultz était le perdant dans cette bagarre et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de publier la photo.

Schultz a la réputation d'être un joueur violent qui détient le record des pénalisations dans la Ligue et est surnommé "Le Marteau" à cause des tactiques qu'il utilise. Le fait qu'il s'était fait casser la mâchoire par un joueur obscur n'était pas seulement une nouvelle digne d'être publiée, mais il s'agissait, en quelque sorte, d'un juste retour des choses. Le *Star*, comme ses archives le prouvent, ne publie pas gratuitement des photos de violence en sport; mais il ne craint pas de le faire s'il leur reconnaît une certaine valeur dans le contexte sportif.

Ces trois exemples, choisis au hasard au cours d'une seule journée, illustrent bien les différentes considérations qui entrent en ligne de compte, lorsqu'il s'agit de choisir parmi les nouvelles violentes et d'établir un ordre de priorité. Nous désirons maintenant suggérer quelques distinctions fondamentales qui, à notre avis, doivent présider à tout examen de la question par la Commission.

Tout d'abord, l'expression "violence dans les médias" en elle-même est impropre et trompeuse et risque de fausser l'enquête. Il suggère, entre autres, que les médias sont identiques, ou du moins qu'ils se ressemblent tellement qu'on peut les considérer comme entité unique. Or, ils ne sont pas identiques; ils sont différents et ont des buts, des fonctions et un impact différents. Un livre n'est pas un journal et un magazine n'est pas une station de télévision. Ils doivent être étudiés séparément.

De plus, le terme "violence dans les médias" suggère que la violence a lieu dans les médias. Ce n'est pas vrai; elle survient dans bien des secteurs de l'activité humaine et les médias ne font que l'exposer ou la décrire. Il ne s'agit pas d'être pédant; il s'agit d'insister sur la distinction entre la réalité et la représentation. Une telle confusion risquerait de nous pousser à traiter le symptôme plutôt que la maladie. Car la violence est un mal social dont le traitement importe aux médias tout autant qu'aux autres institutions sociales.

Il faut aussi établir une autre distinction cruciale. Il s'agit de la différence entre la violence, surtout la violence fictive, qui sert à divertir et le compte rendu de la violence en tant qu'élément essentiel d'information du public. C'est ce dernier but que poursuit le *Star*.

Nous ne soutenons pas la cause de la brutalité dégradante et irréfléchie de certains pseudo-divertissements qui sont présentés pour des raisons

purement commerciales, à la télévision, au cinéma et dans certains magazines. Nos raisons ne sont pas d'ordre esthétique, bien que la plupart de ces spectacles n'aient aucune valeur artistique; la Commission n'a certainement pas l'intention de se faire l'arbitre du goût du public.

Nous estimons que la description continuelle de mutilations et de massacres présentés, dans un cadre réel, pour le divertissement du public ne peut être que destructive socialement parce qu'elle pousse à accepter la violence comme une façon normale de régler les problèmes. L'exposition constante à la violence par procuration pousse à l'indifférence, non seulement les jeunes, mais aussi toute personne influençable. Elle cesse de choquer.

Comme la Commission l'a déjà appris des personnes qui se sont présentées devant elle, cet aspect de la violence comme divertissement inquiète profondément la population de cette province. Elle demande à être rassurée et aidée à faire face au problème. C'est à la Commission de rassembler un certain nombre de données sur lesquelles elle fondera ses conclusions. Nous ne pouvons qu'affirmer notre opinion comme quoi la situation actuelle est dangereuse et notre espoir que l'on pourra y remédier par l'éducation et la persuasion basées sur une information solide. A notre avis, la censure directe présente un danger tout aussi évident et est inacceptable dans une société libre.

Cependant, ce mémoire ne s'attache pas à la présentation de la violence comme divertissement, car cette activité ne nous concerne pas. La Commission a indiqué qu'elle désirait que nous discutions de la manière dont le *Star* choisit et présente les nouvelles à caractère violent; elle cherche à savoir si l'on insiste de façon exagérée sur ces nouvelles et si la publication d'événements violents tend à encourager un comportement violent et à pousser les gens à imiter des actes spécifiques de violence.

Nous avons déjà exposé l'attitude du *Star* en la matière. Il incombe à tout journal de traiter de tous les aspects de la vie dans la communauté et dans le monde de façon à ce que les citoyens puissent prendre des décisions adéquates dans la conduite de leurs affaires. Cependant, il faut avoir le sens des proportions et savoir juger le degré d'importance des événements du jour. La philosophie sous-jacente est que la vérité ne peut exister sans informations et sans discussions libres. Aucun article ne contient toute la vérité sur un sujet, mais les reportages cumulatifs offerts par un journal devraient fournir aux lecteurs une perspective valable et leur permettre de porter un jugement adéquat. Les journaux, de par leur nature, ont accès à des renseignements qui ne sont pas à la disposition du citoyen moyen et peuvent organiser, évaluer et divulguer ces renseignements. Par conséquent, il incombe à la presse de détecter les tendances et les changements et d'amortir le choc des changements soudains en avertissant le public avant qu'ils ne deviennent irréversibles.

La violence est l'un des aspects de notre société. Il faut en parler, ne serait-ce que parce qu'elle existe et fait partie de la réalité quotidienne dans la communauté. Mais il existe une autre raison. Si la presse n'attire pas l'attention sur des événements qui menacent la paix et la stabilité de la communauté, surtout lorsque ceux-ci se répètent, le public ne fera pas pression pour obtenir des solutions. Ne pas insister sur ces menaces, sous prétexte que ce n'est pas agréable à lire, serait refuser d'assumer ses responsabilités.

L'on prétend parfois que la presse est obsédée par la violence. C'est le contraire. Le fait est que la violence, à la fois privée et publique, a énormément augmenté avec la génération actuelle, et les journaux ne peuvent éviter de refléter cette tendance. Suggérer qu'ils ont causé ou encouragé la violence n'est qu'une déformation grotesque. C'est l'inverse qui est arrivé. Si l'on compare les journaux de Toronto d'aujourd'hui à ceux d'il y a 25 ans, on constatera que les incidents violents, qui faisaient alors les gros titres, sont maintenant considérés comme d'obscures nouvelles. A l'époque du massacre de Munich, du crime organisé à l'échelle internationale, du terrorisme systématique et des assassinats de routine, il est impossible d'exagérer. Les journaux responsables suivent une politique de réserve.

Il est également faux de prétendre que, pour augmenter le tirage d'un journal, on utilise des nouvelles sensationnelles sinistres. Les journaux ont appris que les lecteurs modernes rejettent cette méthode; peu de journaux en Amérique du Nord y ont recours. Il est vrai qu'une nouvelle sensa-

tionnelle accroîtra la vente des journaux pendant une journée. Mais une politique continue d'exploitation de gros titres au sujet d'événements insignifiants aliénera davantage de lecteurs qu'elle n'en gagnera. Depuis plus de 80 années de publication, le *Star* en a fait l'expérience et nos propres recherches ainsi que des études indépendantes ont confirmé ce fait.

Par exemple, une récente étude menée par une agence du gouvernement fédéral a demandé aux Canadiens quelles catégories de nouvelles les intéressaient le plus. Le crime est arrivé en vingt et unième position.

Lors d'une enquête plus récente du *Star,* on a demandé aux gens de juger la façon dont le journal traitait les différentes nouvelles. Trente-huit pour cent pensaient que l'on insistait trop sur le crime et la violence, 52 pour cent pensaient qu'on les exposait de façon adéquate et seulement 3 pour cent pensaient qu'on ne leur donnait pas assez d'importance. Par comparaison, interrogés sur leurs idées à ce sujet, 32 pour cent pensaient que l'on n'insistait pas assez, 58 pour cent pensaient que l'on insistait suffisamment et seulement *deux pour cent* estimaient que l'on insistait trop. Nous ne pensons pas que ces résultats mettent le *Star* en cause, mais plutôt qu'ils sont une réflexion de la société; cependant, il est évident que si les comptes rendus sur la violence avaient pour but de satisfaire les désirs du lecteur, ce serait suicide de notre part.

En bref, le *Star* est convaincu que le fait d'insister de façon exagérée sur les nouvelles criminelles et violentes porte préjudice à la réputation du journal, réduit sa crédibilité et n'est pas économiquement viable. La façon dont ces nouvelles sont publiées reflète un certain esprit de responsabilité et non le contraire. On les publie avec la conviction que la société a besoin de connaître les forces qui la menacent.

Il serait approprié d'examiner certains cas où le *Star* s'est vu attaqué et d'expliquer ses motifs.

1. Il y a plus d'un an, le *Star* a publié une série d'articles dans lesquels on accusait les officiers des forces de police de la ville de Toronto de faire preuve de violence inutile lors de l'arrestation de suspects. Par pure coïncidence, le même jour, le *Globe and Mail* commença à publier une série d'articles similaires sur différents cas après avoir mené des recherches indépendantes.

De nombreux lecteurs déclarèrent que le *Star* faisait preuve d'irresponsabilité en attaquant l'intégrité des forces de police de la ville, minait leur autorité et encourageait les criminels. Cette série a été publiée pour les raisons suivantes:

Depuis des années, les journaux recevaient des plaintes indiquant que les prisonniers étaient molestés lors de leur arrestation et qu'on les battait dans les locaux de la police pour obtenir leurs aveux. Les journalistes ne pouvaient pas enquêter sur ces plaintes. Les recherches ne pouvaient être faites qu'à l'intérieur des services de la police et les résultats n'étaient que rarement rendus publics.

Les avocats qui représentaient les prisonniers leur conseillaient d'habitude de ne pas porter plainte afin de ne pas aggraver leur cas.

Au cours des dernières années, le nombre d'incidents signalés aux journaux a augmenté. Mais, comme la police refusait d'y répondre publiquement, la politique d'équité du *Star* l'empêchait de publier les motifs d'accusation. Finalement, le journal décida qu'il y avait assez de preuves indiquant que les plaintes étaient fondées, et que, par conséquent, il fallait une enquête publique pour établir si la justice était administrée de façon équitable. On publia donc un certain nombre de cas de brutalité policière présumée et plusieurs témoins indépendants témoignèrent à cet effet.

Les articles des deux journaux eurent les résultats désirés. Une enquête judicière fut ouverte pour étudier toutes les accusations de brutalité policière. Les preuves furent exposées publiquement. L'enquête est toujours en cours; son rapport devrait établir si les plaintes étaient justifiées et recommander des réformes si nécessaire. Dans l'intervalle, on a déjà révisé le système d'examen des plaintes de citoyens contre la police. Le *Star* pense que les articles, qui ont suscité de nombreuses critiques, ont rendu un service public.

2. Une immigration active depuis la seconde guerre mondiale a radicalement changé la composition de la population de Toronto. Des immigrants venant de tous les coins du globe, de toutes croyances et de toutes couleurs en ont fait une communauté multiraciale.

Le *Star* pense que la vie de la communauté a été

grandement enrichie par ces nouveaux citoyens. Mais cette transformation a inévitablement entraîné des conflits culturels et une certaine tension raciale.

La politique du journal a été de ne pas exacerber les tensions, mais en fait de jouer un rôle positif en essayant d'être le médiateur entre les différents groupes. Bien que l'on ne puisse pas entièrement ignorer les incidents raciaux, on les a traités avec une grande réserve, de même que les activités de groupes violents comme le "Western Guard".

Il fallut cependant admettre que les préjugés injustifiés contre les immigrants, accentués par la compétition créée par le chômage, avaient atteint des proportions telles qu'il fallait les dévoiler. Après des recherches minutieuses, on publia un article de fond qui dénonçait le problème et tentait de combattre certains préjugés comme quoi par exemple les immigrants étaient responsables d'une grande proportion des crimes commis dans la ville.

L'article fut critiqué, surtout par certains immigrants qui prétendaient qu'il accentuait leurs difficultés en attirant l'attention sur eux. A nouveau, le *Star* pense qu'il a rendu un service; on ne résout pas les problèmes sociaux en les ignorant.

3. Un immigrant de Tanzanie fut brutalement agressé par trois jeunes gens dans le métro de Toronto. On lui cassa les deux jambes et on le jeta du quai sur les rails du métro, et ce sous les yeux de nombreux citoyens qui ne sont pas intervenus. Les trois jeunes gens s'enfuirent. L'incident donna lieu à une grande publicité, ce qui fut critiqué pour deux raisons: on en avait fait une nouvelle sensationnelle, et il risquait d'inspirer d'autres agressions similaires.

Il est intéressant d'examiner quels ont été les résultats. La police demanda aux témoins de se présenter afin d'essayer d'identifier les agresseurs. Par suite, une femme qui n'avait pas assisté à l'agression indiqua qu'elle avait vu trois jeunes gens courir pour attraper un autobus. On interrogea les conducteurs d'autobus de cette ligne et l'un d'eux se rappela où le trio était monté et descendu de son véhicule. La police fit une enquête dans le voisinage, qui entraîna l'arrestation des trois suspects. Le président de la Commission de la Police déclara qu'il était indéniable que la publicité donnée à l'arrestation avait servi à décourager ceux qui envisageaient de s'adonner à pareille violence.

4. Deux récents articles ont fait le rapport détaillé des preuves données par des victimes de viol lors du procès de leur agresseur. On critiqua ces articles en prétendant qu'ils étaient sordides, qu'il était impossible de les laisser lire à des enfants et qu'ils ne faisaient qu'aggraver la souffrance des victimes et de leur famille. Comme la Commission s'intéresse aussi au reportage des viols, il serait peut-être utile de discuter de la politique du *Star* et des raisons pour lesquelles nous avons publié ces deux articles.

Plus de 200 cas de viol ont été signalés à Toronto en 1975. Si les rédacteurs voulaient exploiter ce genre d'histoires, ce serait chose facile, car le viol est un phénomène quotidien et l'on peut obtenir des preuves facilement.

Mais ce n'est pas le cas. Bien que les viols soient enregistrés, les victimes ne sont pas identifiées par leur nom et on ne donne des détails intimes que dans les cas exceptionnels. Les victimes ne sont pas non plus identifiées, lorsqu'elles témoignent lors du procès. Les procès ne donnent pas lieu à des comptes rendus détaillés, bien que l'on enregistre les verdicts et les sentences.

Les deux cas mentionnés ci-dessus étaient exceptionnels. Le premier était celui de Henry Robert Williams dont nous avons déjà parlé, qui violait et tuait ses victimes. Une jeune femme qui avait échappé à son agression était revenue volontairement d'Angleterre pour témoigner à son procès et, étant donné la nature exceptionnelle du cas et des problèmes soulevés, on publia son témoignage pour informer le public.

Ce ne fut pas traité comme une nouvelle sensationnelle. L'histoire fut incorporée à un article figurant à l'intérieur du journal et ne fit pas l'objet d'un gros titre. Il s'agissait d'un résumé fidèle et précis du témoignage donné en public; le *Star* se contenta simplement de l'exposer à une large audience, comme il incombe aux journaux, lorsque le bien-être public est en danger. De par leur nature, les tribunaux traitent de sujets déplaisants et souvent de violence. Mais ne pas rendre compte des affaires qu'ils traitent serait rendre un mauvais service à l'administration de la justice. Il

ne suffit pas que justice soit faite, il faut que le public le sache, et la presse, en tant que représentant du public, doit jouer ce rôle d'intermédiaire.

On publia la deuxième histoire pour des raisons différentes. L'on se plaignait de plus en plus de la manière dont de nombreux procès concernant des cas de viol étaient menés. Certains avocats de la défense faisaient preuve de cruauté dans leur interrogatoire des plaignantes et essayaient de les discréditer, suggérant qu'elles étaient des femmes faciles qui avaient consenti à avoir des relations sexuelles avec l'accusé. Etant donné les nombreuses protestations, il est maintenant question de modifier la loi afin de ne plus permettre ce genre d'examen aux avocats.

Si le public veut comprendre de quoi il s'agit, on doit lui montrer la façon cruelle dont certains témoins ont été traités. L'article publié était simplement le compte rendu exact des questions posées à l'un des témoins. Nous répétons qu'il ne s'agit pas là de la politique habituelle du *Star*; nous avions des raisons spéciales et nous considérons que nous avons rendu un service au public en l'informant.

Il arrive souvent qu'un journal responsable publie un article en sachant pertinemment que cela va affecter les personnes concernées et leur entourage. Il ne s'agit là ni de hasard ni d'insensibilité. Le *Star* respecte la vie privée des gens; mais lorsque les intérêts privés sont en conflit avec l'intérêt public, ce dernier public doit l'emporter. La ligne de démarcation entre les deux est souvent difficile à déterminer et nous savons qu'il n'existe aucune règle en la matière. C'est une décision que les rédacteurs doivent prendre chaque jour, avec pour seuls guides le bon sens et la compassion.

5. En mai dernier, un étudiant de l'école secondaire de Brampton pénétra dans l'école avec un fusil, tua un professeur et un autre étudiant, blessa 13 autres personnes puis se tua. Tous les médias firent grand cas de la tragédie. Cinq mois plus tard, à Ottawa, un élève tira au milieu de 79 étudiants de son école. On suggéra immédiatement que le second incident avait été provoqué par la publicité qu'on avait donnée au premier. Nous espérons que la Commission examinera cette hypothèse de près. Nous pensons qu'elle est sans fondement. Cependant, elle pose des questions graves sur la conduite à tenir dans la presse.

La première question concerne le compte rendu de l'incident de Brampton. Il est indéniable qu'on devait lui prêter attention; il s'agissait là d'une affreuse tragédie et les nouvelles se propagèrent immédiatement à travers toute la communauté sans l'intervention des médias. Si l'on n'avait pas dévoilé l'incident, de nombreuses personnes auraient soupçonné que l'on essayait de cacher quelque chose, qu'il existait peut-être une conspiration entre les autorités et la presse.

De plus, l'incident souleva plusieurs questions troublantes. Qu'est-ce qui avait poussé Michael Slobodian à commettre cet acte? Son comportement préalable laissait-il prévoir qu'il était désespéré ou qu'il souffrait de déséquilibre mental? Dans l'affirmative, pourquoi ne s'en était-on pas rendu compte dans un système scolaire soi-disant responsable où les psychologues et autres experts sont nombreux? Le système scolaire était-il en faute? D'autres tragédies similaires pouvaient-elles survenir? Que pouvait-on faire pour les éviter? Un écolier devrait-il avoir accès à des armes dangereuses ou devrait-on contrôler sévèrement les fusils?

Ces questions et bien d'autres furent soulevées dans la presse. Il fut établi que les problèmes posés par la présence d'éléments instables dans les classes et le potentiel de violence et de tragédie qu'ils représentaient, préoccupaient de plus en plus les éducateurs. Cependant, le public n'en était que peu conscient. La tragédie de Brampton l'informa brutalement. Le *Star* qui prenait aussi tardivement conscience du problème, pense qu'il est nécessaire de l'exposer au public et d'en discuter, et poursuit sa publication d'articles à ce propos. Dans un reportage publié le 30 janvier, on interrogea un certain nombre de responsables sur ce qu'ils avaient à suggérer. L'un d'entre eux déclara: "Tant que les écoles ne se sentiront pas plus responsables, nous devrons nous assurer qu'aucun étudiant ne porte d'armes. Il est temps que nous prêtions attention aux signes précurseurs. La réponse est la même qu'en cas d'épidémie: la prévention."

Jusqu'où peut-on aller trop loin? L'attention portée à un aspect de la violence est-elle le signe d'une préoccupation malsaine ou permet-elle de

jeter une certaine lumière sur un domaine où il est grand temps d'agir? Le *Star* penche vers la dernière solution. La politique de l'autruche ne sert à rien.

Une autre psychologue, détachée auprès du conseil scolaire d'une ville de l'Ontario, déclara dans le même article qu'elle connaissait au moins cinq étudiants qui étaient "aussi capables, si ce n'est plus, d'accomplir ce que Michael Slobodian avait fait". Elle ajouta: "J'ai peur. En fait, je tremble de peur que cela ne se reproduise. Parfois, lorsque j'arrive à mon bureau, je suis étonnée qu'aucune catastrophe ne soit encore arrivée".

Réfléchissons à l'hypothèse selon laquelle Robert Poulin, l'étudiant d'Ottawa, n'avait fait qu'imiter Michael Slobodian. Nous pensons que cette hypothèse n'est pas fondée; il ne s'agit pas de causalité mais de succession dans le temps. Il est possible que Poulin ait imité la façon dont Slobodian a libéré les frustrations qui étaient en lui. Mais, lors de l'enquête, les preuves ont clairement démontré que Poulin était instable bien avant la tragédie de Brampton. Il était inévitable, de même que pour les autres cas mentionnés par la psychologue, que les perturbations s'expriment à un moment donné de façon violente. Avant d'arriver avec son arme à l'école, Poulin avait violé et tué une jeune fille chez lui dans sa chambre. Peut-on suggérer que cet acte ait été influencé par les comptes rendus de l'affaire de Brampton? Et si Poulin imitait Slobodian, qui Slobodian imitait-il? Il ne s'agissait pas là du premier acte de violence d'un étudiant déséquilibré, nous savons maintenant qu'ils ont été nombreux. Il n'était que le premier à utiliser cette méthode.

On parle souvent de ce processus de suggestion, surtout dans les cas de suicide. On a prétendu que les articles sur le suicide provoquaient d'autres suicides. A nouveau, nous pensons qu'une personne qui a des tendances suicidaires risque d'imiter la méthode utilisée, mais mettra de toute façon un terme à sa vie. Nous ne connaissons qu'une étude sur le sujet faite environ il y a 10 ans par le Dr. J. A. Motto de l'Université de Californie.

Le docteur Motto a étudié la fréquence du suicide dans sept villes, au cours d'une grève prolongée de la presse. Au cours de cette période, les suicides ne furent pas signalés. Il a constaté qu'il n'y avait aucun rapport entre la fréquence des suicides en période de grève et en période de travail, et il a conclu que l'effet pernicieux que "les journaux exercent sur leurs lecteurs provient davantage du système de valeurs implicites et exprimées (attachées au suicide) que du contenu des nouvelles".

Nous désirons souligner en passant que le *Star* ne mentionne pas d'ordinaire qu'un décès est un suicide, car nous pensons qu'il s'agit là d'une atteinte à la vie privée des individus. Mais, parfois, l'intérêt public l'emporte. Si une personne se suicide dans le métro de Toronto aux heures de pointe et que des centaines de milliers de passagers sont retardés, ils ont droit à une explication.

La Commission nous a demandé de parler d'un certain nombre de sujets spécifiques. Nous en avons traité la majorité, directement ou indirectement; nous désirons maintenant parler des derniers problèmes.

"L'autocensure ou les codes internes régissant le bon goût; le respect de la vie privée; la violence; la violence dans le domaine du sport et des spectacles".

Nous sommes contre la censure, y compris l'autocensure, s'il s'agit par là de demander aux rédacteurs de déterminer ce que le public a le droit de savoir. Cela est présomptueux et nous ne nous reconnaissons pas le droit à une telle arrogance. Nous pensons que tout problème concernant la communauté doit être présenté dans les journaux.

En même temps, le choix de ce qui sera publié dans le journal s'effectue suivant certaines normes de jugement et de bon goût. Ces normes doivent coïncider avec celles de la communauté et changent constamment. L'attitude du *Star* en la matière est de ne publier aucun article qui risque d'offenser de façon injustifiée un secteur important de la communauté. Mais nous publions des articles qui, nous le savons, offenseront certains lecteurs, lorsque nous jugeons qu'il s'agit là de servir l'intérêt général.

Nous respectons la vie privée des individus. Cependant, nous ne le faisons pas, lorsque ceci risque de porter atteinte à l'intérêt public.

Nous déplorons la violence, mais nous publions

des nouvelles et des commentaires sur des sujets violents pour les raisons que nous avons déjà données. Le *Star* condamne depuis longtemps la violence en sport et a essayé d'y remédier. Nous ne pensons pas que ces efforts seront récompensés si les abus ne sont pas connus du public, mais nous ne nous intéressons pas dans les sports à la violence pour elle-même.

De plus, il existe une certaine violence dans le monde du spectacle, que nous considérons dégradante et destructive. Nous en faisons part sans l'approuver. Le journal peut la condamner et le fait parfois, mais seules les pressions exercées par une communauté informée permettront d'y remédier.

"Politique concernant les services étrangers de collecte des nouvelles par rapport aux services canadiens; influence des Etats-Unis dans la présentation et le contenu des nouvelles et le choix des priorités particulièrement en ce qui concerne la violence."

Nous vivons dans une société nord-américaine qui est fortement influencée par la culture des É.-U. Nos journaux, de même que toutes nos institutions, reflètent cette influence. Nous publions des nouvelles survenant aux É.-U. parce que les Canadiens s'y intéressent beaucoup.

Nos attitudes et notre expérience diffèrent de celles des É.-U., et la façon dont nous envisageons les nouvelles nationales est fonction de nos propres valeurs. En voici un exemple: lorsqu'un officier de police de Toronto fut abattu et tué alors qu'il effectuait une arrestation, un rédacteur américain, de passage à Toronto, fut surpris par l'importance donnée à l'histoire. Pour lui il ne s'agissait que d'un cas de routine; pour les Canadiens, il s'agissait d'un événement rare et choquant.

"Influence de la publicité sur le contenu et politiques en matière de publicité."

La publicité n'influe pas sur les nouvelles ni sur le contenu rédactionnel. Les annonces publicitaires sont régies par un code précis de normes d'acceptation dont nous citons les extraits suivants:

"Le *Toronto Star* n'acceptera pas sciemment de publicité, qui, à son avis, a pour but d'égarer, d'embrouiller, de décevoir ou de tromper; de publicité indécente ou choquante qui contient des textes ou des illustrations de mauvais goût, allant à l'encontre des normes sociales courantes; (ou) de publicité comportant des attaques de nature personnelle, raciale, religieuse ou politique."

En ce qui concerne la publicité en matière de spectacles, la politique fondamentale du *Toronto Star* est de ne pas accepter la publicité qui essaie d'exploiter le sexe ou la violence à des fins commerciales, la publicité qui décrit l'usage de drogues ou d'alcool, se sert d'un vocabulaire vulgaire ou obscène, ou vante une conduite contraire au comportement normal, moral ou social.

Dans le cadre de son étude, la Commission insiste spécialement sur la publicité touchant les spectacles, particulièrement les plus violents et pornographiques. Ces annonces publicitaires sont soigneusement filtrées. L'on rejette celles qui sont de mauvais goût, mais on peut les reprendre si le texte et les illustrations sont modifiés. Il s'agit là d'une décision subjective et les erreurs de jugement sont toujours possibles dans un domaine où l'on ne peut établir des normes strictes. Nous essayons d'interdire l'accès de notre journal à la publicité qui essaie d'exploiter le sexe ou la violence. Le *Star* pense que, bien qu'il ne puisse pas contrôler le contenu d'un film ou autre spectacle, il doit décider ce qu'il convient de publier ou non dans le journal.

"Les politiques, stratégies, budgets "pro-sociaux"; Les politiques spécifiques, le cas échéant, pour les jeunes lecteurs."

Le *Star* pense qu'un journal est avant tout responsable envers ses lecteurs et doit respecter l'intérêt public; tous les autres intérêts sont secondaires. A ces fins, ses politiques, stratégies, budgets et articles sont tous de nature "pro-sociale". On choisit et on publie des nouvelles si elles ont un certain intérêt dans le contexte de la vie du citoyen. Les commentaires et les analyses ont pour but d'être constructifs.

Le *Star* essaie de promouvoir les intérêts des enfants, comme le système scolaire. Il publie des reportages réguliers destinés aux enfants, comme il le fait pour les autres secteurs du public. Il se considère comme un journal familial. Mais il ne s'adresse pas exclusivement aux enfants. Tout ce

qui préoccupe la communauté dans son ensemble peut figurer dans les colonnes du *Star*.

"Les politiques de responsabilité à l'intérieur de l'organisation relativement à ce qui précède."

Le *Star* est une organisation pyramidale comportant une certaine hiérarchie. La discipline y est similaire à celle des autres organisations importantes.

"Recherches sur les goûts et les réactions des lecteurs et sur les effets que le média a sur eux; perception de l'intérêt éducatif et autre impact du journal."

Le *Star* a fait de nombreuses recherches au cours des années et il est impossible de les résumer ici. Ces recherches, en plus de l'expérience directe de la publication et des réponses quotidiennes des lecteurs, sont à la base de la philosophie et des politiques exposées dans ce mémoire.

"Réponse aux plaintes formulées par des membres du public, des agences de publicité, des critiques, des politiciens au sujet de la violence, et degré de succès de ces plaintes."

Toutes les plaintes en provenance de toutes les sources sont enregistrées. Elles nous permettent de réévaluer constamment les nouvelles et la politique en matière de rédaction et de publicité. Aucune politique ou pratique du *Star* n'est immuable. L'on révise constamment, pour les adapter à la réalité, les objectifs, les méthodes et les budgets. Dans le secteur de l'actualité, un rédacteur en chef est spécialement chargé d'étudier si l'on a atteint ou non les objectifs et de proposer des solutions si cela s'avère nécessaire. Les plaintes émanant des lecteurs et d'autres sources contribuent de façon positive à ce procédé de réévaluation.

La plupart des plaintes concernent des erreurs que nous sommes supposés avoir commises. Le *Star* a adopté à ce sujet une certaine politique concernant les corrections dont voici un extrait:

"Il incombe au *Star* de corriger rapidement ses fautes ou ses erreurs de jugement.

Toutes les plaintes émanant des lecteurs sont étudiées par le rédacteur concerné, et si l'enquête démontre que le compte rendu était incorrect ou injuste, on doit publier un rectificatif dès que possible."

Dans le domaine de la publicité, un responsable chevronné et indépendant doit s'assurer que la publicité acceptée par le *Star* est conforme à nos normes en la matière. Ce responsable doit aussi s'occuper des plaintes dans ce domaine, qu'elles émanent des lecteurs, d'agences de publicité concurrentes ou d'un des paliers du gouvernement.

Quiconque n'est pas satisfait de la façon dont le *Star* a répondu à sa plainte, quel que soit le sujet, peut faire appel devant le Conseil de la presse de l'Ontario. Le Conseil prendra alors une décision à ce sujet, et le *Star* devra la publier.

"Suggestions pour résoudre le problème de la violence dans les médias; commentaires sur les méthodes considérées inefficaces ou inacceptables."

A nouveau "la violence dans les médias". Nous répétons que la violence ne provient pas des médias qui ne font que l'exposer, de même que toutes les autres manifestations de la puissance et de la faiblesse de la société.

Elle trouvera sa place dans les médias tant qu'elle existera dans la société et qu'elle menacera la sécurité du citoyen. Eliminez-la de la société et vous l'éliminerez des médias; adopter une autre attitude consiste à ne pas discerner entre cause et effet.

En cas d'épidémie de typhoïde, une des premières choses à faire est d'avertir le public qu'il y a danger, de lui indiquer quelles sont les sources d'infection, la nature de la maladie et les mesures qui doivent être prises pour l'éviter. C'est l'objectif des médias.

De plus, les médias doivent exposer le danger de façon réaliste, garder le sens des proportions et ne pas contribuer à créer la panique dans le public en faisant d'un cas de typhoïde une épidémie. De même, ils ne doivent pas lui donner un faux sentiment de sécurité en évitant de l'informer qu'il existe un danger réel et actuel.

La violence est devenue un phénomène endémique dans notre société, mais ne constitue pas encore une épidémie. Certaines personnes prétendent que sa description par les médias est préjudiciable, car elle encourage l'acceptation passive des comportements violents comme s'il s'agissait d'une conduite normale. Nous pensons que c'est le contraire qui est vrai; que les actes de violence sont toujours des phénomènes excep-

tionnels et choquants; que le remède dépend de la prise de conscience du public et que cette prise de conscience est la responsabilité des médias. Lorsque la violence se présentera sous forme d'épidémie, il sera trop tard et les médias auront failli à leur tâche.

La Commission demande quels sont les remèdes que l'on peut apporter à la "violence dans les médias". Quelle que soit la réponse, le contrôle officiel du contenu des médias ne constitue certainement pas la solution. Cette intervention est une atteinte à la liberté d'expression. Cela suppose que la presse devienne un instrument du gouvernement, hypothèse que toutes les démocraties ont rejetée.

Les médias ne dépendent pas des subventions et de la tolérance de l'Etat mais du soutien libre du public, qui leur est retiré, s'ils cessent de représenter l'intérêt public. En fait, ils sont dans la même situation que les gouvernements qui se font et se défont au gré du public envers lequel ils sont responsables. Lorsque les gouvernements ou les médias oublient ceci, ils vont à la faillite.

La presse du Canada, comme toutes ses institutions publiques, voudrait l'avènement d'une société sans violence. On ne pourra y parvenir que si les citoyens sont informés des dangers qui les menacent et si la vérité n'est ni embellie ni escamotée. Il y aura toujours des abus en matière de liberté de la presse. Cependant, les dégâts causés sont minimes par comparaison au danger que constitue la censure, même la mieux intentionnée.

Martin Goodman
Editeur en chef

Class 813/14
Churchill Public School
Sudbury

Introduction

En présentant ce mémoire, nous n'avons pas l'intention de revenir sur des faits déjà connus concernant la violence dans les médias. Nous ne suggérons pas non plus que les opinions exprimées ici sont représentatives d'un segment particulier de la population adolescente de notre ville.

Nous ne sommes qu'un groupe de jeunes gens qui ont mené une enquête restreinte, mais précise et statistique sur le sujet dont les résultats sont communiqués à la fin de ce mémoire.

Notre mémoire consiste en deux parties:

A. Trois opinions individuelles et très personnelles exprimées par des membres de notre classe

B. Certaines conclusions fondées sur la recherche limitée que nous avons effectuée.

Après quoi, nous serons heureux de répondre aux questions que la Commission voudra bien nous poser.

Doug Foreman

Première opinion

Le recours à la force, les injures et les insultes, les blessures et les outrages, voilà ce que les enfants regardent à la télévision de nos jours. La violence! Il est statistiquement prouvé que les enfants, après avoir regardé une émission violente, s'empressent d'aller dehors mettre en pratique ce qu'ils ont vu.

Beaucoup de personnes de mon âge pensent que les émissions de télévision les plus violentes sont *Kojak, Barretta, Police Story.* Au contraire, les émissions les plus violentes sont ces dessins animés onctueux que nous regardons tous. Le plus populaire est *Bugs Bunny.* Prenez par exemple le *Roadrunner* et le coyote. Ils essaient constamment de se tuer à coups de bombes. C'est un fait reconnu que l'armée républicaine irlandaise a cherché dans ces programmes de nouvelles idées en matière de terrorisme. S'inspirer de dessins animés pour trouver des idées de crime et des méthodes qui sèment la détresse et le désespoir! Il y a quelques années la violence n'était pas aussi virulente à la télévision. En une seule année, on

enseigne à un enfant à la télévision comment cambrioler une maison de 28 manières différentes. Si l'on montre 28 différentes manières de s'introduire dans une maison, imaginez un instant les différentes techniques de meurtre que l'on propose: tirer sur quelqu'un, l'étrangler, l'empoisonner, le pendre, les guerres entre gangs etc. C'est révoltant!

A mon avis, les stations de télévision pourraient présenter des programmes beaucoup plus positifs et moins onéreux.

Les gens parlent constamment de l'ingéniosité des scénaristes qui créent ces émissions violentes à la télévision. C'est un fait reconnu que la violence dans les médias s'adresse à l'intelligence d'un enfant de 8 ans.

Si les enfants peuvent comprendre ces émissions, réfléchissez aux conséquences psychologiques qu'elles peuvent avoir sur eux.

Paula Howard

Deuxième opinion

Vous êtes-vous jamais demandé ce qui se passe dans l'esprit d'un enfant qui regarde une émission violente (elles sont tellement nombreuses de nos jours!)? Que pense-t-il exactement? Il a certainement l'impression que la violence est acceptable dans la société puisqu'elle est présentée partout.

Réfléchissons au cas d'un enfant de 10 ans qui regarde un film violent. L'émission se termine et, la tête pleine d'idées violentes, il s'en va jouer à la guerre. Il fait partie des "bons" bien sûr et tape à coeur joie sur les "mauvais". Le message est clair: "Tout est parfait tant que je m'en tire".

Le jeu oppose le plus souvent les cow-boys et les Indiens; le cow-boy est le bon et, bien sûr, l'Indien est le mauvais. Je pense que le sort des Indiens est déjà assez déplorable sans qu'ils deviennent en plus les victimes de jeux stupides.

Même les nouvelles sont traitées de façon irresponsable. Le public a le droit de savoir ce qui se passe dans le monde. Mais a-t-on besoin de voir les scènes de la dernière guerre simplement parce que le présentateur parle du sujet? C'est totalement inutile. En effet, lorsque des adultes voient des têtes tomber, ils savent qu'il s'agit de réalité et non de fiction. D'un autre côté, les enfants ne peuvent pas toujours faire la distinction entre réalité et fiction.

Le film le plus violent montré à la télévision concernait la guerre du Vietnam. Il montrait des scènes présentées telles quelles, où les corps de civils étaient criblés de balles.

En conclusion, j'aimerais faire une remarque spécifique. A Sudbury, nous attendons depuis un certain temps la télévision éducative. Il me semble impensable qu'un gouvernement qui se préoccupe de la violence dans les médias prenne autant de temps à installer un tel service dans notre région.

Jola Malicki

Troisième opinion

Vous seriez sans doute surpris si votre voisin vous disait qu'un viol a été commis dans votre propre maison. C'est en fait ce qui se passe quasiment tous les jours par l'intermédiaire de votre innocente télévision. Elle apporte la violence dans votre salon et vous ne pouvez rien y faire. Entre 5 et 15 ans, l'enfant moyen aura vu plus de 13,000 meurtres à la télévision. Vous parlez d'une influence. L'enfant commencera à accepter la violence comme un événement quotidien. Mais ce n'est pas un événement quotidien, ou du moins, ce ne devrait pas l'être. L'acte violent va de la simple claque aux meurtres collectifs. Quel que soit le degré de violence, l'enfant s'en souviendra dans les années à venir.

De nos jours, le sport constitue un large pourcentage des émissions de télévision. Or, la philosophie apparemment de rigueur dans ce domaine c'est que le plus brutal l'emporte. Prenez la lutte, par exemple. De nombreux jeunes gens regardent ce sport et essaient les nouvelles techniques sur leurs amis. Or, la lutte n'est autre qu'un étalage de violence. Cela a-t-il du sens? A mon avis, on fait là plus de mal que de bien.

La boxe est un sport brutal et affreux, mais le public l'accepte tout comme la majorité des autres sports violents.

J'aimerais citer le Dr. Gorden Warme qui s'exprimait de la façon suivante dans un article du *Toronto Star*: "La moralité superficielle utilisée dans les émissions policières à la télévision ne cache pas les motivations réelles qui consistent à

offrir de plus en plus de violence à une audience qui a appris à aimer le sang et les blessures".

Peut-être y a-t-il un certain espoir!

On publie de plus en plus d'articles contre la violence dans les médias. De plus en plus nombreux sont ceux qui osent prendre la parole. Cette Commission constitue un effort du gouvernement pour confronter et comprendre le problème. En tant qu'adolescents grandissant en Ontario, nous louons ces efforts et espérons sincèrement qu'ils seront profitables.

Wendy Wickstrom

Rapport d'enquête

Résultats de l'enquête concernant la violence à la télévision.

Nombre de personnes interrogées – 275

Description d'un échantillon – Tous les étudiants des classes 5 et 6 des écoles suivantes: Churchill Public School; Eden Public School; Cyril Varney Public School et Westmount Avenue Public School, Sudbury, Ontario.

Date de l'enquête – le 9 mars 1976

REMARQUE: Nous joignons une copie du questionnaire utilisé lors de cette enquête en annexe à ce rapport.

J'aimerais maintenant vous présenter quelques-uns des résultats les plus intéressants de cette enquête.

64.5 pour cent des étudiants questionnés pensaient qu'il y avait trop de meurtres, de bagarres et autres crimes à la télévision. Cependant, 58.7 pour cent de ces étudiants déclaraient qu'ils regarderaient ces programmes même si le contenu leur en était connu à l'avance.

56.4 pour cent des étudiants pensaient que les personnes de leur âge ne devraient pas regarder des émissions violentes à la télévision; cependant, comme indiqué ci-dessus, plus de la moitié de ces étudiants les regardait volontairement. L'attitude de ces enfants semblait être: "Je suis assez mûr pour pouvoir faire face à la violence à la télévision, mais c'est dangereux pour les autres".

Cette attitude est ridicule. Lorsque nous étudions un autre résultat de notre enquête, nous découvrons que l'émission de télévision *Barretta* vient au second rang dans l'ordre des préférences. De l'avis général, l'émission est populaire, parce qu'elle est assez humoristique et ne contient pas trop de violence. Les faits indiquent que l'épisode de *Barretta* présenté la semaine de l'enquête comprenait six meurtres, une strangulation, trois bagarres et une scène de drogue. Les enfants ne sont pas en mesure de juger ce qui constitue un programme extrêmement violent.

Je n'ai pas le temps d'examiner plus en détail les résultats de notre enquête. Cependant, nous joignons les résultats complets en annexe.

Comme notre président l'a mentionné, nous répondrons maintenant aux questions que vous désirez nous poser.

	Oui	Non	Total des Responses
1. Pensez-vous qu'il y a trop de meurtres, de bagarres et d'autres crimes à la télévision?	171 64.5%	94 35.5%	265
2. Regarderiez-vous un programme de télévision si vous saviez qu'il met en scène des meurtres, des bagarres et d'autres crimes?	145 58.7%	102 41.3%	247
3. Pensez-vous que des jeunes de votre âge devraient regarder des émissions violentes à la télévision?	116 43.6%	150 56.4%	266
4. Pensez-vous que les gens apprennent quoi que ce soit en regardant des programmes violents?	64 24.1%	202 75.9%	266
5. Pensez-vous que le crime à la télévision pousse les gens à commettre des crimes dans la rue?	209 78.6%	57 21.4%	266
6. Pensez-vous que les dessins animés sont trop violents?	37 13.9%	229 86.1%	266
7. Aimez-vous regarder des émissions violentes, des bagarres et des meurtres à la télévision?	102 37.1%	173 62.9%	275

Raisons

1. *Happy Days* - 61
   1) Parce que c'est amusant et que le Fonz a du sang-froid.
2. *Barretta* - 39
   1) L'émission est quelquefois amusante et il n'y a *pas trop de violence* (parfois).
3. *The Brady Bunch* - 18
   1) C'est une émission familiale.
   2) C'est intéressant et amusant
4. *Six Million Dollar Man* - 12
   1) Il est sympathique et fort et ce n'est pas un meurtrier.
   2) C'est comme de la science-fiction.
   3) C'est mon héros.
   4) C'est intéressant et il y a beaucoup d'action.
5. *Bionic Woman* - 10
   1) C'est intéressant et il y a beaucoup d'action.
   2) Ils aiment aussi la science-fiction.

Carole Paikin, Toronto

Comme je n'ai jamais soumis de mémoire auparavant, j'aimerais commencer par me présenter brièvement. Je suis une ancienne institutrice; j'ai aussi été rédactrice d'une revue d'éducation et rédactrice-adjointe d'une revue bancaire mais surtout, je suis une citoyenne qui s'inquiète.

Avant d'entrer dans le corps du sujet, je voudrais revenir sur certains points du mémoire présenté par M. John Bassett le lundi 9 février 1976, lors de l'ouverture des audiences à Toronto. Certaines de ses remarques m'ont inquiétée. La première concernait l'impact de la violence dans les médias sur la société. Il nous a rappelé son enfance pour nous prouver qu'il était tout à fait capable, même dans son jeune âge, de faire la distinction entre la fiction et la réalité au cinéma. Et, comme il estimait qu'il était un enfant normal, il en déduisait que tous les êtres humains rationnels étaient capables de faire la même chose et de comprendre que la violence exagérée n'est pas autre chose que "du cinéma". S'il s'agissait seulement de faire la distinction entre la fiction et la réalité, je dirais qu'il a tout à fait raison. Mais il y a tant d'autres aspects à prendre en considération.

Parmi ceux-ci, il faut citer la répugnance éprouvée par les personnes sensibles devant les détails sordides. Cela est bien connu. Je me souviens que, dans mon enfance – et j'espère que j'étais un enfant tout aussi normal que John Basset – j'ai été absolument terrifiée à l'idée de dormir seule ou de prendre une douche après avoir vu la scène du meurtre dans le film *Psychose* de Hitchcock. Et je connais beaucoup de gens de mon âge qui ont réagi de la même façon. Ce n'est pas que le film m'ait incitée au meurtre, mais il n'a sûrement pas contribué à mon développement. J'ai dû en fait causer des problèmes à ma mère qui essayait de m'enseigner l'hygiène, alors que je refusais de prendre des douches.

Il me semble que John Bassett n'a pas tenu compte du fait que nous ne sommes pas seulement des créatures raisonnables, mais que nous avons aussi des sentiments et que, entre autres choses, notre nature est faite d'intelligence et de sensibilité. En fait, beaucoup de personnes sont plus

émotives qu'intellectuelles. En outre, les êtres sont extrêmement complexes et certains aspects de l'esprit humain nous échappent encore. Il est donc difficile de définir dans quelle mesure et sous quelle forme la violence risque de nous affecter. Nous en savons cependant assez pour avoir tout lieu de nous inquiéter.

Lorsque M. Bassett utilise l'argument que la personne "normale" est suffisamment intelligente pour évaluer ce à quoi elle est exposée, il semble conclure qu'après tout, il y a bien peu de personnes anormales. Or, nous savons tous qu'un grand nombre de jeunes et d'adultes ont l'esprit quelque peu obscurci par leur expérience avec la drogue. Il est de plus en plus difficile de nos jours de définir qui est normal et qui ne l'est pas.

Il suffit également d'évoquer le grand nombre d'actes violents, de crimes, de viols et ainsi de suite qui sont signalés tous les jours dans les organes d'information qui sont encore les meilleurs (je parle des faits et non du mode de présentation) à savoir, les journaux. Etant donné les histoires de corps humains que l'on retrouve en morceaux dans les poubelles ou les coffres de voiture, il me semble que les individus "anormaux" qui peuvent se laisser aller à des actes violents et anti-sociaux sont beaucoup plus nombreux que M. Bassett veut nous le faire croire. Mais, même si le nombre d'individus anormaux ou potentiellement dangereux est relativement faible, il suffit qu'un seul individu dérangé décide de commencer une fusillade pour que plusieurs personnes innocentes soient tuées ou blessées et que la vie de ceux qui les entourent soit bouleversée. M. Bassett veut-il suggérer que ces victimes sont facilement remplaçables ou encore que des actes violents, qui ne sont pas commis fréquemment, sont tout à fait acceptables?

Il convient de revenir ici sur l'étrange coïncidence entre la fusillade de Brampton qui a fait les manchettes et les actualités à la télévision et le comportement ultérieur d'un adolescent d'Ottawa. Il est terrifiant de penser que la publicité accordée à l'incident de Michael Slobodian a pu inspirer l'incident d'Ottawa. Et pourtant cette possibilité existe.

Il incombe sans doute aux médias de rendre compte de la réalité mais, comme on l'a souvent souligné, il ne leur appartient pas de la déformer. Peter Worthington, du quotidien *The Sun,* est le premier à admettre que son journal se vend particulièrement bien, lorsqu'une manchette à la une décrit un crime atroce. Il est vraiment malheureux qu'un journal de Toronto ou d'ailleurs doive avoir recours à des techniques aussi destructrices.

Je voudrais revenir sur un dernier commentaire de M. Bassett. Il prétend en effet que les journaux "doivent" insister sur les incidents violents qui ont lieu dans le métro, car ces nouvelles constituent "l'actualité", dans la mesure où elles sortent de l'ordinaire. Il déclare que cela ne peut qu'inciter les citoyens à adopter des mesures positives pour améliorer la situation et à soutenir l'action de la police visant à supprimer ces incidents. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il s'agit là d'un point de vue optimiste. En tout cas, c'est une vue idéaliste. Malheureusement, cela risque aussi de pousser des névrosés à imiter les mêmes actes pour attirer l'attention des médias. Nous savons bien que l'information est une chose et les nouvelles sensationnelles une autre. Ceci me conduit au coeur de mon exposé.

Je pourrais citer une foule d'exemples pour illustrer mon point de vue, mais je n'en ai choisi qu'un seul pour montrer la façon dont le caractère sensationnel des événements est utilisé à des fins commerciales aux dépens du public. L'exemple concerne l'édition du 8 février 1976 du journal *The Sunday Sun.* Ce numéro publiait les résultats d'une enquête menée afin de déterminer ce qu'on appelait la popularité des différentes sections du journal. Il s'agissait d'un sondage auprès des lecteurs du *Sunday Sun.* J'aimerais citer certains résultats de l'enquête tels que les a présentés Glen Woodcock, le rédacteur du *Sunday Sun.*

J'ai été choquée d'apprendre que l'article le plus lu était la rubrique de Max Haines, intitulée "Crime Flashback", qui était passée de 72 pour cent à 85.8 pour cent, devançant Rimstead de .2 pour cent. Le rédacteur mentionnait qu'un lecteur "satisfait" avait déclaré que cette rubrique était "un chef d'oeuvre de journalisme", tandis qu'un autre affirmait: "Max Haines écrit les meilleurs articles du *Sunday Sun*".

A ce propos, je ne sais pas combien de personnes ont lu Max Haines, mais, pour les détails macabres, il ne le cède en rien à Edgar Allan Poe. Bien sûr il y a eu Poe, l'écrivain

classique du fantastique, mais nous savons qu'il était déséquilibré – un génie, mais déséquilibré. En outre, à moins d'être poussé à aller chercher un livre de Poe, le lecteur moyen ne risque guère de le lire.

Pour Max Haines, c'est une autre histoire. Les détails sordides sont là, mais non la qualité littéraire des oeuvres de Poe, et sa rubrique est à la portée de tout le monde, parmi les autres articles du *Sun.* Il fait appel à nos instincts les plus vils, en quelque sorte, et c'est cela qui attire les lecteurs. Or, on regrette souvent après coup de s'être laissé prendre.

Déduire la popularité d'une rubrique du fait qu'elle est "toujours lue", comme c'est le cas de l'article de Haines, ne dit pas pourquoi on la lit toujours. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle attire l'attention. Cela ne signifie pas qu'il s'agisse d'un article de qualité. Les gens peuvent aussi toujours lire la réclame de la bière Molson, ou prêter l'oreille à la publicité qui lui est faite à la télévision ou à la radio. Mais ce n'est pas la substance, c'est-à-dire ce qui fait l'objet de la réclame, qui nous attire, surtout si nous ne buvons pas de bière. Nous sommes touchés par le fait que ces annonces sont pleines d'entrain, qu'elles sont originales, amusantes, etc. Ceux qui les ont créées savent comment stimuler notre intérêt et notre sens du ridicule auquel d'ailleurs on fait rarement appel. Et pourtant, tout le monde sait que l'usage abusif de la bière est dangereux pour la santé et nocif pour les buveurs et pour tous ceux que cela affecte personnellement ou socialement.

Max Haines lui aussi écrit dans un style direct qui force l'attention. Il utilise des descriptions provocantes et réalistes et il se sert de l'atrocité de ses sujets pour susciter une émotion intense chez le lecteur. Les gens ont besoin d'éprouver des émotions pour se sentir exister. C'est une des raisons qui explique le succès des mélodrames ou des films comme *Les dents de la mer.* Au lieu de nous désensibiliser, l'auteur cherche de nouveaux moyens d'exciter nos émotions négatives.

Par exemple, Haines sait très bien utiliser les contrastes. A l'intention de ceux d'entre vous qui n'ont pas lu le reportage qui faisait l'objet de sa rubrique au début du mois de février, prenons un extrait de compte rendu du journaliste le "plus lu". Il s'agissait d'un homme du nom de John George Haigh qui, et je cite: "faisait partie, lorsqu'il était enfant, de la chorale de la cathédrale Wakefield et a reçu un prix de théologie à la fin de ses études." Haines va alors utiliser le contraste comme technique de choc et nous expliquer que cet enfant qui craignait Dieu s'est soudain transformé en monstre qui brûle ses victimes à l'acide.

Je préférerais ne pas lire les détails spécifiques de l'article de Haines où il décrit, étape par étape et en détail, tous les actes commis par un malade. Je me contenterai d'inclure la coupure du journal dans mon mémoire. Une description aussi détaillée est, pour un esprit dérangé, une initiation aux techniques criminelles. En outre, l'attention accordée aux détails confère une certaine importance et même un certain attrait à ces actes. En fait, à un moment donné, Haines utilise le qualificatif "d'ingénieux" pour décrire Haigh. Si j'étais une malade mentale qui recherche l'attention à tout prix, je pense que je serais particulièrement impressionnée par ce genre d'article. Lorsque l'auteur qualifie Haigh de "monstre consciencieux", c'est le mot "consciencieux" qui me frapperait. Réfléchissez un instant – même les gens soi-disant normaux n'entendent que ce qu'ils veulent dans le jugement que les autres portent sur eux. Si quelqu'un me décrivait comme une "vedette capricieuse", j'entendrais le mot "vedette" et j'ignorerais le mot "capricieuse". Et je prendrais cela comme un compliment.

On a consacré des livres entiers à des monstres aussi "consciencieux" et "ingénieux" qu'Adolf Hitler par exemple. Certains l'ont glorifié en reconnaissant son génie de chef, malgré la violence pernicieuse, destructive et horrible de son comportement de névrosé. Bien entendu, on trouve également en librairie des livres qui le décrivent de façon exacte et certains qui le détruisent comme il se doit. Comme M. John Bassett l'a remarqué, le lecteur intelligent est capable de faire la distinction entre la réalité et la fiction dans ces livres. Mais une fois de plus, il suffit qu'un seul individu dérangé, incapable de faire cette différence, arrive à convaincre un groupe d'individus également malades et on retrouve l'équipe d'Hitler. Même si le groupe ne devient pas populaire, il peut quand même se livrer à des actions terribles et violentes. Heureusement, les textes des livres ne sont pas à la portée

de tout le monde, comme ce que l'on voit dans les journaux ou à la télévision.

Dans une société intelligente, on ne peut accepter n'importe quoi. Si nous faisons preuve de responsabilité et de conscience et demandons que les événements prétendus importants soient présentés avec sobriété, nous contribuons au maintien d'une société dans laquelle nous nous sentons en sécurité. Nous ne pouvons pas éliminer totalement la violence. Il faut être réaliste. Mais nous pouvons espérer la réduire considérablement. Et cela pourrait être l'oeuvre des médias qui semblent, au contraire, être fascinés par la violence. En fait, ils peuvent aider à améliorer notre société, au lieu de contribuer à sa destruction. Il suffit pour cela de présenter les événements intéressants de façon exacte et honnête et de mettre les incidents violents à leur place dans les journaux, peut-être dans un coin de la dernière section. Tout dépendrait naturellement de l'événement. En fait, on devrait minimiser ces aspects soi-disant "réels" de la société au lieu de les exagérer et d'en faire les manchettes. Il suffit d'en rendre compte, un point c'est tout. Laissez tomber les superlatifs, les gros titres, les longs exposés à la page centrale et les majuscules.

Les médias peuvent décider de respecter le statu quo. Ils peuvent provoquer et encourager les aspects de notre nature, qui semblent prédisposés à la violence ou choisir d'inspirer des changements positifs dans la société. Il ne s'agit pas d'établir une fraternité humaine à la Pollyanna, ce qui ne serait d'ailleurs pas désagréable, mais plutôt un monde responsable et aussi sûr que possible.

Il est malheureux que l'on soit obligé d'écouter les John Bassett de ce monde, qui ont une certaine influence, se plaindre que l'on essaie de limiter leur liberté et soutenir les maux les plus incroyables et pernicieux de la société. Il est grand temps de dénoncer ces personnes au lieu d'accepter leur logique sans mot dire.

Je me souviens d'un commentaire qui avait été fait alors que Mlle Judy LaMarsh se plaignait, au début, du manque d'intérêt du public pour l'enquête de la Commission. Je ne sais plus de qui venait ce commentaire, mais on disait en substance que le public ne réagissait pas de la manière espérée par Mlle LaMarsh, parce qu'il n'avait pas besoin d'une Commission pour lui dire que la violence est nocive pour la société. Le journal *The Star* avait même publié un dessin humoristique à cet effet. A mon avis, c'était un moyen de s'en tirer à bon compte et une erreur fondamentale. Il est bien évident en effet que la Commission n'a pas pour objectif principal de décréter que la violence est nocive pour la société. Elle doit aller bien au-delà.

D'autre part, l'argument est facile en ce sens que nous n'aurions pas besoin d'une telle Commission si nous acceptions facilement le changement et le besoin de changement. Mais nous avons toujours besoin de preuves et ceux qui nous gouvernent aussi. Combien de fumeurs, par exemple, qui essaient de justifier leur vice déclarent: "prouvez-moi que la cigarette tue et j'arrêterai de fumer". On leur trouve des preuves et ils déclarent: "C'est là l'opinion de dix personnes. Donnez m'en trente". Quand on leur en donne trente, ils répondent: "Mais qu'en est-il du vieillard de la vallée de l'Hunza qui a vécu jusqu'à 150 ans sans jamais arrêter de fumer?" Nous cherchons toujours à rationaliser. En fait, même les preuves les plus péremptoires ne convaincront jamais ceux qui profitent de l'exploitation de la violence ou ceux qui en tirent du plaisir.

Le crime a toujours fasciné les gens. Hitchcock a fait fortune en misant sur la complexité du comportement névrosé. Il est vrai qu'il s'est adouci plus tard, du fait sans doute de la concurrence sur le marché de l'horrible. Nous savons tous que le terrain est très favorable et que les gens ont en fait été attirés par milliers par ces films d'horreur. Mais la tendance semble évoluer et l'on assiste à un retour aux bons vieux *Sherlock Holmes* par exemple. *Holmes* et *Ellery Queen* font appel à notre capacité d'anticipation. Ils stimulent notre intelligence. Ils ne comptent pas inutilement sur les mares de sang et les mutilations pour soutenir notre intérêt; ils peuvent nous intéresser par des intrigues classiques.

Je regrette l'ancien temps où les films policiers, démodés maintenant, respectaient un art qui a été enseveli sous les mécanismes à faire peur. De nos jours, nous sommes confrontés à une gigantesque entreprise de l'horreur où les magnats des médias nous prennent pour des imbéciles incapables d'autre chose que de crier comme un personnage de bande dessinée: "Fais-moi encore plus peur".

J'aimerais croire que nous autres, Canadiens, sommes des gens plus raffinés et plus cultivés que cela, que nous sommes capables de créer des précédents en matière de violence dans les médias. Il est évident qu'il faut rendre compte de la vérité, mais il faut également respecter les hommes et exposer les faits avec exactitude en évitant les détails sordides. Les journaux devraient peut-être prendre modèle sur la façon dont le *Globe & Mail* a rendu compte récemment d'un événement violent. Il n'y avait pas de gros titres, les faits n'étaient pratiquement pas embellis et l'article était placé parmi d'autres, si bien qu'il n'attirait pas les regards. Aucun détail sanglant et horrible.

Il est possible que Haines soit le journaliste le plus lu, mais je me demande ce qui attirerait le lecteur si on lui offrait un meilleur choix. Le *Sun* ne nous donne guère à choisir qu'entre le mal et le pire. Qu'arriverait-il si Arthur Conan Doyle, l'auteur de *Holmes,* avait sa rubrique?

Enfin, à mon avis, les meilleures stations de télévision sont les chaînes 19 et 17. Elles éduquent, stimulent et élèvent le niveau culturel de la société. Si un Américain me demandait quelles sont les stations canadiennes, je répondrais la 19 sans hésiter et je serais tentée d'inclure la 17. Je serais fière que ces deux stations représentent mon pays.

Northwestern Regional Council Thunder Bay

Je crois en l'industrie des communications du fait de notre situation unique en Ontario. Nous avons en effet notre propre émetteur, TV Ontario, la station de l'Office de télécommunication éducative de l'Ontario (OTEO) qui est financée par les deniers publics. Malheureusement, nous ne la recevons pas dans le nord-ouest de l'Ontario parce que le gouvernement en place a retardé l'expansion du réseau de TV Ontario dans cette région. Mais il ne s'agit là que d'un ajournement et je suis convaincue que nous la recevrons éventuellement.

Beckie Barber
Présidente

Michael Blurton,
Toronto.

Commissaires, Mesdames et Messieurs. Je désire tout d'abord vous remercier d'avoir accepté ce mémoire d'un citoyen et parent. Je ne suis pas un expert, mais j'aimerais cependant attirer l'attention de la Commission sur certains points qui, à mon avis, sont fondamentaux si l'on veut comprendre le phénomène de la violence.

Avant d'aller plus loin, je pense que l'on devrait se souvenir que la violence est tout d'abord un état d'esprit qui, sous sa forme la plus critique, peut se manifester par l'interaction entre des choses vivantes. Je parle en particulier de la violence entre les êtres humains. Cette identification est importante parce qu'elle soulève les questions de dignité, d'égalité et de liberté humaines dans la société. Si nous n'envisageons pas la violence sous cet aspect, nous ignorons simplement le problème.

Du fait même qu'elle est caractéristique du fonctionnement de l'esprit, elle obéit aux mêmes normes que d'autres comportements régissant par exemple l'économie et la consommation.

J'aimerais attirer votre attention sur plusieurs points fondamentaux à mon avis pour l'étude de la violence car ils sont essentiels à la compréhension de l'ensemble du problème.

Tout d'abord, la violence existe en chacun de nous. Je pense que cette hypothèse est généralement acceptée, bien que nous ne puissions pas toujours en mesurer les différents degrés. Il est également raisonnable de penser que le degré de violence dépend des stimuli extérieurs.

Cependant, on doit aussi accepter une deuxième hypothèse fondamentale, à savoir que les réactions de l'être humain diffèrent, selon que la violence est spécifique ou abstraite. Ce problème est crucial, car il arrive souvent que deux personnes discutent du sujet, convaincues qu'elles parlent de la même chose, alors que l'une cite des faits réels et que l'autre s'appuie sur des concepts abstraits.

La majorité d'entre nous déplore la violence spécifique. Cependant, nous pouvons être amenés à la violence du fait même que nous sommes devenus insensibles aux souffrances de la violence abstraite.

Les discussions après un match de hockey en sont la preuve. Une personne parle de la brutalité avec laquelle un joueur a été attaqué, alors qu'une autre se préoccupe des tendances générales du jeu.

Les films pornographiques et violents sont aussi d'excellents exemples. Les acteurs, producteurs et distributeurs discutent des détails spécifiques d'un film donné, alors qu'une partie du public fonde ses protestations sur des principes plus abstraits.

Par conséquent, il semble qu'il soit nécessaire de considérer les deux aspects ensemble lorsque l'on évalue le potentiel de violence dans notre société. C'est notre propre échec dans ce domaine qui met les forces de l'ordre et la police dans des situations impossibles lorsqu'il s'agit de mettre en place des contrôles et de les exécuter.

Avant d'en arriver à l'essentiel de mon exposé, j'aimerais que vous me permettiez d'insister sur quelques autres points.

D'une part, on doit reconnaître que la violence, partie intégrante du mystère de l'esprit humain, peut être transformée en élément de consommation. Et, bien sûr, il y aura toujours des gens qui seront prêts à produire et à fournir cet élément sans pour autant être automatiquement violents eux-mêmes. Et de même que tout autre produit, il est difficile de le supprimer après coup ou même de l'atténuer. Nous devons aussi prendre conscience des différents types de violence qui peuvent aller de la simple élévation de la voix à la torture à mort d'un enfant.

D'autre part, et cela est vrai pour la plupart des produits de consommation, bien que la demande initiale puisse être stimulée, lorsque la consommation augmente, le niveau de satisfaction décroît. La violence poussée à l'extrême ne peut déboucher que sur la mort. Le producteur essaie alors de résoudre ce problème en modifiant son produit.

L'importance du changement dépend en grande partie de la compétition et du taux d'affaiblissement de l'intérêt du public. Ceci vaut pour la violence. Les combats de gladiateurs romains devinrent progressivement de plus en plus obscènes et finirent par inclure le spectacle de torches humaines.

La violence est le terrain où tous les facteurs susmentionnés convergent pour atteindre leur forme la plus horrible. Notre société est menacée de corruption insidieuse non par des forces extérieures mais par notre propre indifférence. En

effet, nous permettons au virus de suivre sa lente évolution qui le transformera en mal universel.

Les nazis ont très bien compris ce phénomène. Ils ont soigneusement corrompu une société qui, au début, n'aurait certainement pas pensé pouvoir supporter les horreurs qu'elle a fini par perpétrer. Ils savaient que l'individu moyen n'accepte pas la violence spécifique individuelle. Par conséquent, leur première tâche consista à faire accepter le concept de violence abstraite, c'est-à-dire la violence commise par les autres. Ils n'avaient pas la télévision, bien qu'ils aient utilisé les films, mais ils avaient les juifs et les anti-nazis. Lorsque la plupart des Allemands furent habitués à voir de loin les résultats de la violence, ils étaient prêts à y participer de plus près.

Lorsqu'on visite le camp de concentration de Dachau, à l'extérieur de Munich, on apprend qu'il s'agissait d'un centre de formation de S.S. On enseignait aux nouvelles recrues à franchir leur Rubicon personnel en n'hésitant pas à infliger la violence de leurs propres mains. Ils devinrent insensibles à la souffrance par saturation. Il est intéressant de noter qu'il n'était pas nécessaire de forcer les auteurs des atrocités nazies à accomplir leurs tâches. Réfléchissons au fait que des millions de personnes furent tuées et massacrées par des volontaires.

Bien sûr, je n'établis pas un parallèle entre les faits mais simplement un parallèle entre des phénomènes d'endoctrination similaires, par indifférence. Nous sommes en passe d'accepter de force la violence abstraite. Assis dans nos fauteuils, il ne nous dérange pas de regarder des gens que l'on maltraite et que l'on tue sur notre écran de télévision. Et dans certains de nos magasins, il s'agit d'une véritable exhibition de violence et d'indécence. Et après? Nous en viendrons à accepter la violence spécifique, à savoir l'hostilité ouverte entre des membres de notre communauté contre d'autres membres de notre communauté. Il s'agit là d'une escalade de la violence interpersonnelle, de l'enfance à l'âge adulte.

Il ne suffit pas de se présenter devant cette Commission pour décrire ou se plaindre ou parler dans l'abstrait. Nous devrions proposer des suggestions constructives fondées sur notre analyse individuelle de la situation. Par conséquent, je désire soumettre plusieurs propositions concrètes.

1. Dans le cas de la violence individuelle spécifique, la protection légale est assurée du fait que l'on considère qu'une personne est innocente tant qu'il n'a pas été prouvé qu'elle est coupable. Dans le cas de ce que j'ai appelé la violence abstraite, nous devons supposer qu'une personne est coupable tant qu'il n'a pas été prouvé qu'elle est innocente.

2. Les arguments voulant que les effets de la violence n'aient pas été mathématiquement calculés sur un échantillon statistique assez important de la population sont sans fondement et ne peuvent justifier l'absence de mesures. Il faut laisser aux enfants de ce pays le bénéfice du doute. Il est certain que la programmation de scènes de violence et de pornographie ne contribue pas à leur bonheur.

3. Prétendre que "l'on n'est pas obligé de regarder la télévision ou le rayon de bibliothèque" est inacceptable. J'ai autant le droit d'aller dans une pharmacie que n'importe qui sans suivre les conseils de quiconque. En ce qui concerne la télévision, ses programmes sont en fait des invités chez moi, et de même que mes invités, je m'attends à ce qu'ils se conforment à certaines règles. Je n'invite pas ensemble des gens qui sont incompatibles. Actuellement, les programmes s'infiltrent trop souvent chez nous sans que nous ayons eu le temps de les filtrer. On devrait mentionner au préalable s'ils sont violents et indiquer le degré de cette violence.

4. Enfin, on doit surtout insister sur la responsabilité personnelle. La suppression de magazines choquants la semaine dernière, sur la décision du président d'une chaîne de magasins, en est un exemple.

J'ai regardé des programmes à la télévision qui comprenaient des scènes de combats avec des chaînes, d'esclavage, de molestation sexuelle et je me suis demandée si cela représentait l'éthique des directeurs des compagnies de publicité qui patronnent ces programmes. Par conséquent, je suggère qu'au cours d'un programme, les commanditaires indiquent qu'ils sont conscients du contenu du programme et qu'il est conforme aux normes personnelles des administrateurs dont les noms apparaissent sur l'écran.

Enfin, tout responsable devrait être prêt à répondre au public lorsque sa tâche consiste à choisir du matériel s'adressant au secteur public, comme c'est le cas pour les livres scolaires.

Nous parlons d'un sujet difficile et dangereux. Il faut donc que nous soyons tous capables d'assumer nos responsabilités.

Merci.

Orangeville and District University Women's Club Orangeville

Ce mémoire est soumis par le club des femmes universitaires d'Orangeville et du district à la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications. Le club des femmes universitaires d'Orangeville et du district a mené une enquête d'octobre 1975 à février 1976 sur les programmes offerts à la télévision et les films présentés au cinéma local d'Orangeville. Comme les membres du club sont des mères, elles se sont penchées en particulier sur les programmes diffusés lors des heures d'écoute des enfants. Plusieurs tendances inquiétantes se sont dégagées, ce qui a donné lieu à ce mémoire.

Programmes pour adultes

Les programmes pour adultes sont ceux qui sont présentés après 9h du soir. La violence y est partout présente. On ignore les droits d'autrui, la valeur de la vie humaine et le respect de l'autorité. Certains soirs, il n'y a que des programmes violents. Les programmes suivants ont été considérés comme particulièrement révoltants.

Kojak

D'octobre 1975 à février 1976, on a observé les scènes de violence suivantes au cours de ce programme:
– meurtres perpétrés par les gangs, gangs de jeunes gens; meurtres, tentatives de meurtre; brutalité policière; comment enregistrer une arme; explosion de voitures alors que les occupants se trouvaient à l'intérieur et ne pouvaient pas s'échapper; vocabulaire douteux utilisé de plus en plus fréquemment.

Starsky and Hutch

D'octobre 1975 à février 1976, on a observé les scènes de violence suivantes au cours de ce programme:
– meurtre d'un jeune de 16 ans; attaque par des usuriers; préparation complète d'une piqûre d'héroïne (depuis le mélange de l'héroïne jusqu'à l'injection); meurtre d'un policier.

Bronk

Un seul épisode de ce programme fut étudié, au cours duquel 28 personnes furent tuées lorsqu'une bombe explosa dans un avion et un homme fut écrasé par un autre avion.

Il ne s'agit là que de quelques-uns des incidents survenant régulièrement au cours de ces programmes. Tous les problèmes furent résolus de façon violente, sans rapport pratiquement avec le sexe et l'âge des protagonistes. Alors que l'enquête se poursuivait, on a remarqué que le contenu de nombreux programmes devenait de plus en plus violent.

Programmes du dimanche soir de Radio-Canada

Nous mentionnons ce programme à cause de la vulgarité générale du langage utilisé. Certains membres ont également estimé que les films choisis, avec leurs scènes de nudisme étaient d'un goût douteux. Or, ces programmes sont soi-disant le "meilleur exemple du talent canadien". Les objections soulevées furent tellement nombreuses que l'on se demanda qui était responsable du choix de ces programmes.

Télévision pour enfants
Programmes

Nous avons étudié les heures d'écoute pour enfants entre 4h et 9h du soir. Nous n'avons pas analysé les programmes offerts dans la journée pour les enfants d'âge préscolaire car nous avons supposé qu'ils étaient alors sous la surveillance des parents. Nous nous sommes concentrées sur la période entre 4h30 et 7h du soir, car la surveillance des adultes est alors réduite au minimum du fait de la préparation du souper. L'enquête révéla plusieurs éléments inquiétants.

Starsky and Hutch

Le 3 octobre 1975, sur la station CHCH-TV Hamilton, à 5h du soir, ce programme a montré des kidnappings et des bagarres de gangs. La personne était battue devant la caméra. On a montré les étapes de la préparation d'une piqûre d'héroïne sur l'écran ainsi que l'injection de la piqûre dans le bras. On a aussi assisté à une tentative de meurtre.

Après deux mois et demi, on a changé l'heure de diffusion de ce programme qui est maintenant présenté après 9h du soir. On ne nous a toujours pas dit pourquoi il est maintenant diffusé plus tard et la plainte envoyée par un de nos membres est restée sans réponse. Nous espérons que ce retrait est dû aux pressions exercées auprès de la station par des adultes préoccupés.

Ironside

Du lundi au vendredi, sur la station CFTO Toronto, à 5h du soir. Ce programme constitue un autre problème aux heures d'écoute des enfants. A l'origine, ce programme était considéré comme une é mission violente pour adultes et diffusé après 9h du soir, une fois par semaine. En deuxième diffusion, il est maintenant présenté chaque jour aux heures d'écoute des enfants. Le crime, le meurtre, le viol, le kidnapping et les actes de violence sont toujours monnaie courante dans ce programme. Les émissions violentes pour adultes d'aujourd'hui deviennent les programmes pour enfants de demain!

Publicité

Les programmes conçus spécifiquement pour les enfants ont été considérés comme acceptables même s'ils manquaient d'inspiration ou ne stimulaient pas l'intelligence des enfants. Mais les annonces publicitaires qui au cours de ces émissions pour enfants, vantent des programmes violents présentés plus tard au cours de la soirée furent un sujet d'inquiétude. Le problème se présentait sous deux aspects:

a) Les adultes n'ont aucun contrôle sur ces annonces publicitaires. Les jeunes enfants sont exposés à des scènes de violence et à un vocabulaire choquant pour de nombreux parents.

b) Les annonces publicitaires présentent d'habitude les scènes les plus violentes du programme et, hors contexte, peuvent soit perturber les jeunes enfants, soit leur donner l'impression qu'il s'agit là d'un comportement normal. Par exemple, le 14 janvier 1976, la station Global présentait à 5h du soir le programme *Hogan's Heroes.* Comme messages publicitaires on présenta des extraits de *The Blue Knight.* Ces extraits montraient un policier poursuivi par une voiture, qui manquait de justesse de se faire écraser. L'équivalent anglais de "Fous le camp

d'ici" fut aussi utilisé au cours de ce message publicitaire.

c) Nos membres se sont également inquiétés de la publicité pour des marques de bière diffusée au cours des programmes pour enfants ou familiaux. Le dimanche 29 février 1976, la station CHCH-TV Hamilton projeta le film familial *The Sound of Music.* On a estimé que les annonces publicitaires pour les marques de bière au cours de ce programme étaient superflues et ne faisaient qu'aggraver le problème déjà aigu de l'alcoolisme parmi les adolescents.

Sports à la télévision

Depuis que cette enquête a commencé, le gouvernement a pris des mesures relatives à la violence au cours des matchs de hockey. Nous appuyons fermement cette politique. Nous recommandons aussi que les entraîneurs, directeurs et propriétaires soient également condamnés, le cas échéant. Ils doivent assumer la responsabilité des actes de leurs joueurs. Nous recommandons aussi que l'on supprime l'image à la télévision lorsqu'un conflit surgit. Si les joueurs se rendaient compte que l'on ne diffuse plus le jeu, ils se calmeraient peut-être. Ceci permettrait aussi aux parents, qui s'inquiètent de l'influence de ce type de comportement sur leurs enfants, de garder un certain contrôle.

Cinéma

Au cours de la semaine de Noël, un film pour enfants intitulé *Benjie* fut présenté à notre cinéma local. Au cours de la projection, on montra des extraits du film suivant, *Les dents de la mer.* De jeunes enfants qu'on ne laissait pas d'habitude aller au cinéma, furent perturbés par ce spectacle. Les parents se plaignirent au directeur et on leur assura que ceci ne se reproduirait plus. Dans une petite ville, ce genre de pression est possible, mais ceci risque de ne pas être le cas dans un grand centre. On devrait instaurer une politique générale concernant les extraits de films présentés au cours des programmes spéciaux pour enfants.

Valeurs, attitudes et perception de la violence à la télévision

Les adultes qui ont préparé ce mémoire, de même que les membres de la Commission, n'ont pas été exposés à la télévision lorsqu'ils étaient enfants. Nous ne savons pas quels effets l'exposition constante aux actes violents peut avoir sur de jeunes esprits. Ce n'est que maintenant que l'on commence à faire des études. Une récente enquête menée par le Dr Anne R. Sommers de Rutgers University et publiée dans le *New England Journal of Medicine* indique que les programmes violents "polluent l'esprit et ne sont pas étrangers à l'épidémie de violence parmi les adolescents qui menace sérieusement la santé de la jeunesse américaine". Le Dr Sommers, une spécialiste de l'hygiène communautaire, cite des statistiques montrant l'augmentation alarmante du nombre de morts violentes chez les jeunes entre 15 et 24 ans. Les suicides, meurtres et vols commis par de jeunes enfants ont également augmenté de façon inquiétante. "Pour un grand nombre de jeunes gens, la violence est devenue un mode de vie." En décembre 1975, le Dr M.R. Rothenburg, de l'école de médecine de l'Université de Washington à Seattle, psychiatre pour enfants, a déclaré dans le *Journal of the American Medical Association*: "Il est grand temps que la profession médicale proteste collectivement contre ce qui est, en termes politiques, un scandale national".

Bien qu'il s'agisse de rapports américains, nous pensons qu'ils s'appliquent aussi aux jeunes Canadiens car ils regardent souvent les mêmes programmes violents.

Certaines attitudes sous-jacentes furent observées au cours de ces programmes. Ces attitudes peuvent avoir à long terme des effets néfastes sur de jeunes esprits: le manque de respect pour l'autorité par exemple; souvent le héros désobéit ouvertement à ses supérieurs et arrive quand même à "s'en sortir".

Souvent, par là même, les supérieurs passent pour des idiots. On vous apprend ainsi que vous n'êtes pas obligé d'obéir aux ordres de vos supérieurs. Cette attitude peut avoir des conséquences dangereuses.

Comme la télévision est un phénomène visuel, l'exposition constante à la violence nous rend insensibles et nous immunise. Cela se passe au niveau de l'inconscient. Un membre de l'équipe mentionna que ses enfants étaient extrêmement perturbés lorsqu'un animal était en danger ou blessé lors du programme *Disneyland* mais ne se sentaient absolument pas concernés lorsqu'un

crime violent était commis contre des êtres humains. Les jeunes enfants, dont l'expérience de la vie est limitée, considèrent ces actes comme faisant partie d'un comportement normal. On se sert trop souvent de la violence pour résoudre les problèmes et cela aussi peut finir par être considéré comme un comportement normal.

Une enquête fut menée parmi les policiers d'Orangeville. On leur demanda quelles étaient leurs réactions face à certains programmes policiers à la télévision. Ils pensaient tous que les programmes ne décrivaient pas adéquatement le rôle des policiers. Ils n'aimaient pas être décrits comme des durs tirant d'abord et se posant des questions plus tard. Ils s'inquiétaient aussi du fait que les victimes à la télévision avaient toujours l'air d'être mortes. Selon eux, ceci risquait de donner des idées aux éléments déséquilibrés de la société. De plus, ils pensaient que les programmes policiers à la télévision "donnaient l'impression aux gens que les policiers leur en voulaient, ce qui amenait les jeunes à s'attendre à un certain niveau de violence à leur égard et à ce que leurs droits en tant qu'individus ne soient pas respectés. Le policier est tout aussi responsable vis-à-vis du coupable qu'il l'est vis-à-vis de la société. Malheureusement, la télévision détruit cette idée ainsi que l'image positive du policier". Tous les policiers d'Orangeville qui furent interrogés recommandèrent que les parents surveillent les programmes de télévision.

Résumé général et recommandations

Comme la jeunesse d'aujourd'hui formera les adultes de demain, le club des femmes universitaires d'Orangeville et du district pense que l'on devrait réagir face à la violence à la télévision. La télévision pourrait être un merveilleux instrument pédagogique. Malheureusement, de l'avis général, elle est plus destructrice que constructive. Dans une société hautement compétitive, où il est important de gagner, nous encourageons les conflits et le comportement agressif. Le message de la télévision est souvent: si vous ne pouvez pas gagner en vous conformant aux règles, outrepassez-les. Nous devons apprendre à bâtir notre société sur des normes décentes. Le crime ne doit pas être décrit de façon attrayante comme c'est le cas à la télévision de nos jours. On ne doit plus vanter l'importance sociale de la richesse gagnée malhonnêtement, même si le criminel a été arrêté. On devrait redonner leur valeur à la confiance, l'honnêteté, l'amitié et les mettre à nouveau au premier rang. On pourrait incorporer ces leçons dans des programmes de télévision tout aussi facilement que l'on incorpore actuellement les mauvais exemples.

Recommandations

– que l'on réserve la période de 4h30 à 9h du soir aux programmes familiaux sans contenu violent. Nous conseillons vivement les programmes de T.V. Ontario et nous pensons que l'on devrait développer ce type d'émissions;

– nous ne sommes pas en faveur de la censure, mais nous pensons que les stations canadiennes ne devraient pas acheter de programmes violents aux Etats-Unis. Nous réalisons que l'on pourra toujours les voir sur les stations de télévision américaines, mais nous pensons que si le marché canadien refusait d'acheter ces programmes, la baisse des recettes canadiennes pousserait les producteurs à offrir des émissions plus acceptables;

– que l'on supprime des programmes familiaux les annonces publicitaires pour des marques d'alcool et de bière;

– que l'on institue une classification des programmes permettant aux gens, surtout aux parents, de se faire une idée du contenu des émissions présentées;

– qu'il n'y ait pas d'annonces publicitaires aux heures d'écoute familiale présentant les programmes pour adultes diffusés plus tard au cours de la soirée;

– que l'on choisisse attentivement les émissions de télévision programmées pour la seconde fois au cours des heures d'écoute familiale;

– que l'on continue à condamner les actes de violence gratuits qui sont commis au cours de compétitions sportives, mais que ces condamnations englobent les entraîneurs, directeurs et propriétaires, car ils sont responsables des actes de leurs joueurs;

– que l'on supprime l'image de l'écran lorsqu'une bagarre survient au cours d'une compétition sportive;

– que l'on supprime les avant-premières de films au cinéma lorsque l'on présente un film spécial pour enfants;

– que le gouvernement prenne des mesures immédiates concernant les programmes de télévision au Canada. La réponse du public à la Commission démontre clairement que le public canadien veut que l'on agisse immédiatement. Cette Commission doit déboucher sur des résultats positifs.

Canadian Mental Health Association Timmins-Porcupine Branch

Etant donné qu'en l'espace d'une année (1973 - 74), dans la ville de Timmins, les offenses criminelles ont augmenté de 34.5 pour cent et les offenses envers la loi de 58 pour cent, nous avons sérieusement réfléchi à l'influence que les médias ont eu sur ces criminels et à partir de quel âge ils commencent à avoir une influence sur les individus.

Nous avons discuté des facteurs qui risquaient d'influencer de jeunes enfants car de nombreuses idées inculquées très tôt peuvent les pousser à commettre des offenses plus tard. Nous avons constaté que les graines de la violence peuvent être semées dans l'esprit d'enfants d'âge préscolaire qui regardent des émissions à la télévision, des dessins animés qui sont supposés être inoffensifs comme *Bugs Bunny – Roadrunner*. Les histoires présentées dans ces dessins animés sont extrêment violentes. Il en est de même des livres comiques; les actes de violence y sont nombreux et l'humour en est absent; cependant, ils sont classés dans la catégorie des livres comiques qui sont en vente dans de nombreux magasins de la ville.

En ce qui concerne les adolescents de 10 à 16 ans qui se couchent plus tard et qui regardent des programmes de télévision plus mûrs, nous nous sommes rendu compte que non seulement ils regardent des émissions qui mettent en scène des bagarres de bandes et des scènes de drogués et qui font l'apologie de la vitesse, mais aussi des publicités vantant des marques de bière. On leur fait croire que c'est un moyen sûr de devenir populaire, de s'amuser, et ceci peut impressionner de jeunes adolescents au point de les pousser à consommer des boissons alcoolisées très jeunes. Les avant-premières de films dans les cinémas montrant les scènes les plus affreuses du film, de façon à attirer l'attention, peuvent aussi avoir une influence néfaste sur ces adolescents. On stimule leur curiosité et on les pousse à vouloir ressembler aux héros et à accomplir les mêmes actes. Ils voient aussi de nombreuses annonces publicitaires à caractère sexuel qui leur donnent l'impression qu'il suffit d'utiliser certains produits pour se voir

immédiatement entouré de jolies filles ou de beaux mâles et pour avoir une vie sexuelle réussie.

En ce qui concerne l'influence des journaux sur les adolescents, la publicité pour les spectacles insiste souvent sur le côté érotique ou violent des films et excite à nouveau les bas instincts de ces jeunes gens. Les réclames au cinéma même utilisent la même technique. Ces garçons et filles sont à un âge où ils ont besoin d'admirer des héros. S'ils n'essaient pas de les imiter immédiatement, ils espèrent le faire plus tard. Ils rêvent de conduire vite, de se droguer, de boire de l'alcool ou de se livrer à de nombreuses expériences sexuelles. L'attention que les médias ont portée aux détournements d'avion semble avoir causé une recrudescence de ces événements et il en est de même des enlèvements. Bien qu'il n'y ait pas eu de détournements d'avion dans notre pays, il y a eu quelques cas d'enlèvement. On peut se demander dans quelle mesure ces enlèvements n'étaient pas dus à la publicité dont d'autres cas avaient fait l'objet.

Une personne psychotique qui regarde des scènes de viol ou de meurtre à la télévision ou qui lit dans les journaux des articles à ce sujet risque de se voir poussée à commettre les mêmes actes. Il y a eu quelques meurtres non expliqués à Timmins qui pourraient bien être l'oeuvre de personnes influencées par ce qu'elles ont vu ou lu.

Bien que l'on ne puisse pas rendre les médias responsables de tous les cas de violence, il est possible que certains cas d'excès de vitesse, d'ivresse, d'agression, de vol, de viol, de racisme et même de meurtre soient dus à la glorification de ces actes à la télévision, au cinéma, dans les magazines, dans la publicité, dans les livres de nos écoles et de nos bibliothèques publiques et même au cours des nouvelles nationales.

Il est malheureux que dans leur course au succès financier, les médias semblent associer "la bonne vie" à l'absorption de boissons alcoolisées, aux excès de vitesse, aux plaisirs sexuels procurés grâce à de nombreux produits, à la glorification de criminels (comme c'était le cas par exemple du film *Bonnie and Clyde.*) Il en est de même de la drogue, car des acteurs, écrivains, musiciens et autres vedettes célèbres ont admis au cours d'entrevues à la télévision, à la radio et dans les journaux qu'à un moment donné, ils ont fumé de la marijuana et pris d'autres drogues. Les personnes facilement impressionnables risquent d'être influencées par ces facteurs. Elles peuvent être amenées à croire qu'elles aussi deviendront célèbres et qu'elles mèneront une vie insouciante et luxueuse si elles font la même chose.

Le fait qu'il y ait de plus en plus de mariages brisés et de mères abandonnant leurs enfants peut parfois être imputable aux médias. En effet, ils font l'éloge des femmes qui ont une carrière et laissent entendre que le rôle de mère de famille et le mariage lui-même sont ennuyeux.

Etant donné le nombre croissant de personnes souffrant de dépression nerveuse, nous pensons qu'il serait bénéfique que les films dont les héros sont des personnes psychotiques se terminent bien et ne dépeignent pas le personnage psychotique à la fin du film comme une personne violente et folle pour laquelle tout espoir est perdu. Les patients qui ont subi des traitements psychiatriques et sont redevenus "normaux" restent extrêmement sensibles à leur passé et craignent que leurs proches ne les identifient aux personnages du film. Certains schizophrènes s'identifient aux actes de violence projetés à la télévision ou au cinéma au point de se laisser aller eux-mêmes à la violence.

Bien que nous ne désirions pas empiéter sur le droit des individus, nous aimerions présenter quelques recommandations qui, si elles étaient adoptées, pourraient profiter à la société dans son ensemble.

1. On devrait supprimer toute forme de violence dans les dessins animés et dans les émissions s'adressant aux enfants d'âge préscolaire.

2. On devrait retirer les livres comiques violents du marché; s'ils ne sont pas amusants, ils n'auraient jamais dû être classés dans cette catégorie en premier lieu.

3. On devrait mieux filtrer les programmes de télévision, les films et les livres comiques destinés aux adolescents.

4. On devrait limiter le nombre de programmes à contenu violent et on devrait les projeter plus tard dans la soirée.

5. On devrait exiger dans les cinémas la présentation d'une carte d'identité avec photo de façon à s'assurer que les mineurs n'assistent pas à la projection de films qui leur sont interdits en se servant de cartes d'identité appartenant à des amis

plus vieux. Nous pensons que la police devrait s'assurer, de temps à autre, que les employés des cinémas font leur travail consciencieusement.

6. Nous pensons aussi que la police devrait visiter régulièrement les bars pour s'assurer qu'aucun enfant mineur ne s'y trouve.

7. Etant donné l'accroissement rapide de la population permanente de même que de la population de passage, du fait de l'expansion industrielle de Timmins, et étant donné l'escalade du crime dans cette ville, nous pensons qu'il faut absolument augmenter nos forces de police dès que possible.

8. On devrait demander aux cinémas de montrer en avant-première des scènes plus agréables et de publier des annonces plus inoffensives. A la télévision, on ne devrait pas projeter de scènes de films réservés aux adultes avant 10 h. du soir.

9. Nous pensons qu'il faudrait instituer un couvre-feu à 9h du soir pour les enfants de moins de 12 ans et à 11h pour les adolescents entre 13 et 16 ans. Ceci pourrait permettre de réduire le nombre d'actes de vandalisme qui sont en grande partie l'oeuvre d'adolescents.

10. Les magazines comme *"Playboy", "Playgirl"* et autres, qui montrent des scènes érotiques ou violentes sur leurs couvertures devraient se trouver dans des rayons spéciaux pour adultes uniquement dans les magasins où ils sont vendus.

11. Les conseils scolaires devraient vérifier les bibliothèques des écoles de façon à s'assurer qu'il n'y a pas sur les rayons des livres sur le sexe à caractère érotique et explicite.

12. Les bibliothèques publiques devraient classer les livres érotiques et policiers dans des rayons spéciaux, hors d'atteinte des jeunes enfants, et s'assurer que ces livres ne sont empruntés que par des adultes sur présentation d'une carte d'identité, si nécessaire. On devrait forcer les librairies à se conformer aux mêmes règles.

13. On ne devrait pas donner les détails techniques des crimes de façon à ne pas pousser une personne perturbée à faire la même chose.

14. On devrait rendre obligatoire le port de cartes d'identité, et on ne devrait les délivrer qu'à partir de l'âge de 18 ans.

Mme Shirley Rokeby, présidente

Commission:
Martha Laughren – présidente
Dennis Coombes – membre
Florence Denison – membre

Greg Duffell
Scarborough

Dessins animés

Avec la création, par le gouvernement de l'Ontario, de la Commission royale sur la violence dans l'industrie des communications, il était inévitable que l'on remette en cause l'intérêt social d'un des phénomènes les plus anciens de l'industrie cinématographique, les dessins animés.

Au début de la campagne, sur les ondes CHUM-FM à *Toronto,* son Honneur le juge Lucien Beaulieu indiqua que si la Commission constatait que certains programmes de télévision affectaient la santé mentale des téléspectateurs ou entraînaient des réactions violentes parmi eux, la Commission recommanderait que l'on supprime ces programmes des ondes. De plus, il déclara que le programme le plus violent à la télévision canadienne était *Bugs Bunny – Roadrunner* hour. Il ne s'agissait pas là d'un jugement portant uniquement sur les programmes pour enfants, mais englobant tous les programmes pour adultes.

Je m'appelle Greg Duffell et je suis dessinateur d'animation, c'est-à-dire la personne qui produit les dessins animés. De plus, je suis un spécialiste de l'histoire de l'animation et j'ai étudié les oeuvres de plusieurs grands directeurs et dessinateurs d'animation des 50 aux 70 dernières années.

J'assure la Commission que je n'ai rien à gagner financièrement en défendant certaines compagnies d'animation, car 90% de ces compagnies ont disparu. Ce n'est pas les studios que je défends, mais la qualité des spectacles que les équipes d'animation ont produits, principalement entre 1928 et 1962.

Tout d'abord, je désire faire l'historique de l'animation de façon aussi brève et concise que possible.

Les principales équipes d'Hollywood étaient celles de Disney, des Warner Brothers, de la Metro Goldwyn Mayer et des studios Walter Lantz.

Walt Disney créa Mickey Mouse, Donald Duck, Goofy et d'autres vedettes de dessins animés et les utilisa surtout dans de courtes productions entre 1926 et 1955.

Le studio des Warner Brothers immortalisa des personnages aussi célèbres que Bugs Bunny, Speedy Gonzales, Tweety and Sylvester, de même que Porky Pig, Daffy Duck et Elmer Fudd. Ce sont principalement ces personnages qui sont critiqués, lorsque l'on parle de violence exagérée, destructrice et sadique. Ils ont aussi été les personnages les plus connus et les plus aimés du monde, rivalisant parfois avec ceux de Walt Disney.

La Metro Goldwyn Mayer créa la série de *Tom and Jerry* qui fut l'émission la plus populaire de ce studio. Le directeur Tex Avery créa aussi une série de dessins animés au rythme extrêmement rapide, basés sur des sketches brefs dénonçant de nombreux tabous et mettant en scène une violence surréelle et amusante. Ces films sont rarement projetés à la télévision de nos jours.

Les studios Lantz créèrent la série sans éclat des *Woody Woodpecker* de même que d'autres dessins animés de qualité irrégulière.

Parmi les anciens dessins animés, la télévision canadienne présente surtout ceux de Warner. Il en existe d'autres qui, après l'avènement de la télévision et la diminution des coûts, inondèrent le marché de la télévision, qu'il s'agisse de *Ruff and Reddy* en 1958, de ceux glorifiant les super héros, dans la seconde moitié des années soixante ou des lamentables productions des années soixante-dix reprenant le thème de programmes populaires comme *The Brady Bunch, The Partridge Family* et *2000 A.D.* qui, bien que peu violents, sont cependant insipides. Même si le film original était bon, comme c'est le cas de *Star Trek*, la "machine à dessins animés" des années soixante-dix s'est chargée de le dénaturer complètement.

Les seules séries décentes produites au cours des années soixante et soixante-dix furent *The Bullwinkle Show* (écrit par des scénaristes pleins d'esprit qui produisirent plus tard les programmes de télévision de Mary Tyler Moore) et *The Pink Panther Show* qui ont tous deux connu un succès mondial grâce à leur scénario intelligent et, dans le dernier cas, à une bonne animation. Ces deux derniers programmes comportent – si on cherche bien – un certain degré de violence.

Je suppose que, si la Commission décide que ces dessins animés sont violents et agressent la personne, ce qu'elle fera très certainement, elle demandera que ces films soient interdits à la télévision canadienne.

La censure est un terme démodé, mais qui est approprié pour décrire la condamnation et l'interdiction de ces films. Nous avons été l'objet, et nous le sommes toujours, de critiques virulentes émanant de différents groupes. C'est ainsi que des observateurs raciaux ultra-sensibles et d'autres groupes et organisations, que tout en fait semble offusquer, ont réussi à faire interdire des dessins animés à mon avis inoffensifs.

Ces groupes ne tombent pas accidentellement sur ce qu'ils considèrent comme une preuve de discrimination raciale ou sexuelle dans les films. Ils la recherchent parfois avec beaucoup de zèle. J'estime que certains constations sont vraies et fondées, mais je pense que la Commission risque, par polarisation, d'exagérer le degré de violence qui existe dans les dessins animés et ses effets éventuels sur les enfants et les adultes.

Tous les dessins animés de l'âge d'or de l'animation n'auraient pas nécessairement fait la joie du marquis de Sade comme certains articles de magazines nous le laissent croire. Certains directeurs qui ont produit des dessins animés que l'on accuse de violence, de racisme, de discrimination sexuelle, etc., sont également auteurs de films charmants, à contenu social et satirique, dans la veine des dessins animés. Tous les dessins animés n'étaient pas bons, mais la grande majorité l'était. En interdisant leurs films du type "*slapstick*", nous risquons aussi de supprimer leurs autres oeuvres de qualité.

Ces articles veulent aussi faire croire aux lecteurs que les dessins animés ont été conçus par des personnes peu intelligentes. J'ai rencontré les plus grands directeurs de ces films et, bien qu'ils ne se ressemblent pas, ils sont tous extrêmement intelligents, qu'il s'agisse de Tex Avery et de son humour timide, ou de Chuck Jones et de ses commentaires raffinés. Et croyez-moi, toutes ces qualités se retrouvent dans leurs oeuvres.

Chuck Jones créa le *Roadrunner*, un programme que de nombreux critiques décrivent comme comportant "plus de violence gratuite par minute que tout autre dessin animé". [1] Ce commentaire figurait dans *Châtelaine* en 1974 sous une photo publicitaire à la page 38. Au début de l'article, à la page 100, le ton était moins virulent, et lorsqu'il s'est agi d'analyser le programme, l'article est devenu un tissu de contradictions et de malentendus. "Examinez de près le *Roadrunner*, une partie du programme Bugs Bunny, que de nombreux adultes admirent pour son animation intelligente. Le dessin animé est réduit à sa plus simple expression: aucun dialogue, aucun personnage si ce n'est les deux protagonistes, une concentration complète sur la confrontation entre le coyote et l'oiseau sur un fond désertique et dépouillé peint en rose et orange vifs. Environ toutes les cinq secondes, le coyote est écrasé par des blocs de pierre ou par des rouleaux compresseurs, saute à la dynamite et connaît mille morts pour se relever à chaque fois sans une égratignure."

"Si vous pensez que cela n'a pas d'importance, parce qu'il ne s'agit que d'animaux, songez un moment que l'on utilise des animaux dans les dessins animés justement parce que les jeunes enfants s'identifient avec eux. L'industrie prétend que le coyote provoque toute la violence, car c'est un pillard. Des études montrent que la télévision enseigne à de nombreux jeunes gens que la violence est souvent justifiable si elle est provoquée par "les mauvais".[2]

Une chose que l'on oublie de mentionner dans ces articles est que ces dessins animés sont amusants. Auparavant, dans l'article, l'auteur éprouve des difficultés à trouver des exemples de violence, et va même jusqu'à admettre que parmi tous les programmes qu'elle a critiqués, *Bugs Bunny* est le plus inoffensif.

"Même les dessins animés de télévision les plus célèbres comportent un certain degré de brutalité. Nous gardons tous une certaine affection pour les dessins animés de *Bugs Bunny*; après tout, ils occupaient nos samedis après-midi de façon inoffensive. Et à l'âge d'aller au cinéma, nous étions assez grands pour considérer ces dessins animés avec un certain recul. Maintenant, ils inondent les ondes chaque jour et sont présentés à des enfants de deux ans."[3]

Si nous suivons la logique de l'article de *Châtelaine*, la conclusion à tirer est qu'il faut empêcher les enfants de moins de quatre ans de regarder la télévision. Et si les dessins animés produits dans les années quarante et cinquante "occupaient les samedis après-midi de façon inoffensive" . . . il n'y a pas de raison pour qu'ils ne le fassent pas de nos jours.

Chuck Jones, qui est aussi directeur et producteur de *The Grinch Who Stole Christmas* et *Cricket in Times Square*, a expliqué le programme *Roadrunner*, le dessin animé le plus mal compris, dans le magazine *Funny World.* Les dessins animés du *Roadrunner* ne sont pas les oeuvres de Jones que je préfère, mais chacun sait qu'ils sont extrêmement populaires auprès des historiens de l'animation et surtout auprès du public.

Voici un extrait de l'interview publiée en 1971 qui pourrait intéresser la Commission:

Mike Barrier:

"Lors de votre interview dans *Psychology Today* (avril 1968), vous avez parlé des règles que vous vous imposez, du peu de liberté que vous vous permettez dans votre animation du Roadrunner et du coyote. Voudriez-vous décrire ces règles?"

Chuck Jones:

"La première est que le roadrunner est un roadrunner et, par conséquent, doit rester sur la route. Vous créez vos propres règles au fur et à mesure . . . mais une fois que vous les avez établies, vous devez vous y conformer. Je pense que c'était le cas des films de Chaplin qui ne changeait jamais de costume. Marcel Marceau ne tolère rien sur la scène, excepté quelques blocs. Par conséquent, comme il s'agit d'un roadrunner, la première règle est qu'il ne quitte la route que s'il est trompé par le simple tracé d'une ligne blanche, par un détour ou quelque chose de ce genre."

"Deuxièmement, le coyote ne doit jamais être blessé par le roadrunner, il s'inflige lui-même ses propres blessures. Le coyote est ce que nous aimerions tous être, un perfectionniste et cependant, dans le cas du coyote, il y a toujours une légère erreur. C'est ce qui arrive d'habitude. Le roadrunner ne prend jamais part à ses ébats, si ce n'est qu'il arrive parfois derrière lui et dit "bip bip", ce qui ne semble pas trop violent."

"Troisièmement, les dessins animés ont pour cadre le désert américain du sud-ouest, et bien que nous ayons utilisé différents styles pour les dessins et que les fonds varient, il faut toujours rester dans le cadre initial. Avec le temps, l'ennemi principal du coyote ce ne sont plus les explosions mais la gravité. La vitesse et la gravité sont rapidement devenues des éléments de base de nos programmes."

"Quatrièmement, la sympathie doit toujours aller au coyote. Le coyote n'est jamais blessé et ne souffre pas; il est vexé, comme la plupart d'entre nous lorsque nous n'avons pas de chance . . . "

Mike Barrier:

"Une fille que je connais et qui ne s'intéresse pas de près à l'animation parlait du *Roadrunner* récemment comme du dessin animé le "plus sadique". J'ai entendu plusieurs autres personnes critiquer la violence dans les dessins animés. Comment répondriez-vous à ces critiques?"

Chuck Jones:

"Il n'existe pas de réponse totalement satisfaisante. Je pense que vous pourriez lui demander ce qu'elle pense des dessins animés de James Thurber où des duellistes se décapitent mutuellement au cri de "Touché" ou du texte initial des *Trois petits cochons.* Le loup, après avoir dévoré les deux autres petits cochons, descend dans la cheminée, tombe dans la marmite et une fois bouilli, est mangé par le troisième petit cochon, ce qui en fait une sorte de cannibale au second degré. Que pense-t-elle de tous les contes de Hans Christian Andersen, des comédies de Laurel et Hardy, des premiers Chaplin? Elle aime probablement tout cela. Je serais curieux de connaître son opinion".

"Lorsque je fais des conférences dans les universités, je constate que les gens parlent d'habitude de violence, lorsqu'ils écrivent un essai sur le cinéma et choisissent certains éléments symbolisant des valeurs extrêmes. Or, il s'agit parfois de futurs professeurs. De mon côté, j'ai créé ce que je pensais être amusant. Parfois le programme est violent, parfois il ne l'est pas, mais je pense que dans tout drame humain on trouve au moins une des trois composantes suivantes: violence, sexe ou rêve. Elles sont le ressort de l'intérêt. Ce qui est important, c'est de savoir différencier entre la violence gratuite et la violence comique."

"Ce qui j'ai fait, j'ai toujours essayé de *l'accomplir* pour moi-même – je n'ai jamais beaucoup songé à mon auditoire; je n'ai pas fait de films pour les spectateurs, mais pour moi-même et j'ai toujours essayé d'y incorporer une certaine logique. Il est naturel pour un membre de la famille canine de poursuivre un membre de la famille des oiseaux. C'est aussi naturel que pour la personne dont vous me parlez de manger un steak. Si elle s'élève contre la violence, elle devrait peut-

être aller dans un abattoir pour savoir exactement d'où son steak provient. J'ai dernièrement entendu un message publicitaire amusant à la radio. Il s'agissait d'une compagnie appelée "Farmer John's", qui emballe des saucisses et du jambon. Le voici: "Farmer John engraisse ses cochons dans les prairies, puis les transporte vivants sur la côte et on les transforme ensuite ici". Transformer signifie tuer. Le fait de ne pas utiliser le terme tuer ne change rien à la situation. Nous sommes des carnivores, nous dépendons de ce type de violence."

"Je transpose au cinéma ce qui semble être amusant, et ça ne va pas plus loin. Je n'ai pas de justification à offrir. Je pense que les enfants – et de nombreux psychologues sont d'accord – y trouvent une forme de défoulement, à condition que ce soit amusant. Les surhommes ne m'intéressent pas. Je sais que les enfants ont essayé d'imiter Superman, mais je ne pense pas que quiconque essaiera d'imiter le coyote. Et ils ne peuvent pas imiter le roadrunner."

Mike Barrier:
"Y a-t-il une ressemblance entre le type de violence, que vous utilisez dans vos dessins animés et celui d'Hanna et Barbera dans leurs dessins animés *Tom and Jerry*?"

Chuck Jones:
"A mon avis, la différence est qu'ils utilisent un type de violence personnelle. Par exemple, Jerry risque d'envoyer, dans le visage de Tom, une balle de golf qui va lui casser et lui faire tomber toutes les dents. Je pense que cela fait mal. Le coyote, lui, peut tomber d'une hauteur de 8,000 pieds et se relever indemne. Pour moi, c'est une forme d'humour."[4]

Je désire souligner qu'un tiers des dessins animés du *Roadrunner* actuellement présentés ne sont que de piètres reprises des productions de Jones. Médiocrement dirigés, ils ont été faits pour alimenter les programmes télévisés en 1965 et ne sont pas typiques de son style.

Je pense que la Commission devrait prendre au sérieux la déclaration de Chuck Jones, à savoir que les enfants n'ont pas tendance à imiter les personnages des dessins animés. Les enfants prendront pour exemples des personnages comme Superman ou Batman, plutôt que ceux des dessins animés. Le seul personnage qu'ils pourraient imiter serait, à mon avis, Popeye, un personnage qui n'est pas apparu régulièrement à la télévision au cours des sept ou dix dernières années.

Les dessins animés que j'ai mentionnés jusqu'à présent dans mon mémoire ne reflètent pas, à mon avis, des tendances sadiques qui risqueraient d'influencer les enfants dans ce sens. Le sadisme est la complaisance anormale à la cruauté et je n'ai pas constaté cette tendance dans les dessins animés de Disney ou des Warner Brothers, ceux qui sont projetés le plus souvent à la télévision canadienne.

Il existe d'autres dessins animés qui penchent vers le sadisme à mon avis. La série *Herman and Katnip* produite par Paramount (distribuée par Harvey films) en est un exemple. Il s'agit d'un mélange de médiocrité et de mauvais goût. Ces films sont très rarement projetés sur nos écrans.

Au cours des dernières années, dans le monde, certains dessins animés se sont vus menacés de censure et ont parfois été interdits. En Angleterre, ce fut le cas du programme *Tom and Jerry*. Un député proposa, en effet, que l'on interdise le programme à la télévision britannique (bien qu'il se soit agi d'un programme extrêmement populaire en Angleterre auprès des jeunes comme des vieux). Edward Heath, qui était alors premier ministre, déclara que *Tom and Jerry* était un de ses programmes favoris à la BBC et suggéra qu'il soit gardé sur les ondes.

En Suède, la censure a supprimé de nombreuses scènes des films de Disney sous prétexte de leur contenu violent. Le dernier dessin animé des studios de Disney, *Robin des bois*, a été censuré, de même que quelques-uns des courts dessins animés de Disney mettant en scène des personnages supposés innocents jusque là, tels que Mickey Mouse et Goofy. La raison: la violence. Ils sont projetés non pas à la télévision suédoise, mais au cinéma.

La disparition soudaine de tous les dessins animés de Warner dans la région de Toronto, y compris le populaire *Bugs Bunny Show* (qui n'est plus diffusé à 5h du soir le samedi) suggère que la censure est peut-être déjà à l'oeuvre au Canada. Cependant, il ne s'agit là que d'une hypothèse.

J'espère que la Commission examinera l'aspect positif des bons dessins animés avant de condamner ce que je considère de même que des

millions d'autres personnes dans le monde entier comme d'excellents films. J'ai vu ces films projetés dans quatre pays de cultures différentes et parfois de langues différentes. Ils ont toujours été accueillis avec joie. Ils sont une source inépuisable d'amusement, de joie, de rire et parfois de connaissances et ne devraient pas être frappés de disgrâce. A mon avis, ce sont les inepties inesthétiques, dépourvues d'humour et produites à la chaîne, qui devraient être contrôlées de près. Les programmes comme *Hong Kong Phooey, Jeannie, Scooby-Doo, Yogi's Gang* et le groupe des dessins animés mettant en scène des surhommes sont plus dangereux pour les spectateurs du fait de leur bêtise et de leur manque complet d'humour et d'esprit. Ils sont à l'opposé des dessins animés dont j'ai parlé auparavant.

J'espère que les dessins animés ne serviront pas de bouc émissaire pour la violence qui prévaut dans notre société. Il me semble que les dessins animés servent surtout à faire rire. Nous en aurons de plus en plus besoin au fil des années.

1 *Châtelaine*, septembre 1974, page 38: *Kids and TV*: Michèle Landsberg.

2 *Châtelaine*, septembre 1974, page 101: *Kids and TV*: Michèle Landsberg.

3 *Châtelaine*, septembre 1974, page 38: *Kids and TV*: Michèle Landsberg.

4 *Funnyworld*, printemps 1971, page 14: édité par Milt Gray et Mike Barrier.

Pensioners Concerned (Canada) Inc. Toronto

Nous rejetons les allégations des producteurs et directeurs de télévision qui prétendent

– que les personnes âgées sont les moins affectées par la violence.

Nous n'avons pas trouvé de preuve à l'appui de cette hypothèse. Bien qu'il soit possible que la violence présentée dans les différents médias n'incite pas les personnes âgées à commettre des actes de violence, et ce pour des raisons évidentes. Cependant, la violence a sur elles d'autres effets nocifs: elles n'osent plus se déplacer, perdent confiance et réagissent mal devant les personnes supposées violentes.

– que, parce que d'ordinaire les bons l'emportent sur les méchants, le spectateur sort du spectacle rassuré.

Les bons peuvent aussi être moralement dans l'erreur et réagissent souvent de façon antisociale.

– que le fait de résoudre un conflit par la violence fait partie du divertissement.

Même si c'est vrai, cela améliore-t-il pour autant le comportement social? De plus, il existe d'autres manières plus humaines et socialement plus acceptables de résoudre les conflits.

Nous pensons que la télévision, en particulier, remplace de plus en plus l'enseignement des parents en matière de comportement social dans de nombreux foyers. Il incombe alors aux médias de présenter des émissions constructives. Les parents devraient aussi participer en apprenant par exemple à leurs enfants à aider les autres et ne devraient pas leur montrer le mauvais exemple en adoptant un comportement agressif.

En résumé, les médias consacrent trop de temps et d'importance à la description de meurtres et d'actes violents et soumettent ceux qu'ils sont supposés servir à la description des perversions de la société au lieu de la leur montrer telle qu'elle devrait être.

La télévision et les journaux sont les deux

médias sur lesquels les personnes âgées comptent en général pour obtenir un réconfort moral, une détente, des informations et une certaine stimulation. Si l'on veut réduire le contenu de violence, il faudrait que ce soit surtout dans ces deux médias.

Harry W. Jones
Président – Comité pour le mémoire

The Wingham Advance-Times
The Listowel Banner
The Mount Forest Confederate
Wingham

La violence fait partie intégrante de l'époque où nous vivons, et l'industrie des communications ne peut pas ignorer sa présence. Cependant, la question se pose de savoir quels sont les actes de violence dont on devrait parler et quelle importance on devrait leur accorder.

En tant qu'éditeur de journaux s'adressant à une communauté rurale, j'ai eu la chance de passer la majeure partie de ma vie dans des régions où les actes de violence étaient rares. Malheureusement, ces années dorées vont bientôt faire partie du passé. Au cours des derniers mois, nos communautés de l'ouest de l'Ontario ont été frappées par le meurtre de plusieurs femmes âgées.

Il n'est pas question pour nos journaux de se taire et d'ignorer de pareils actes. La population de nos villes a le droit de savoir quels sont les dangers qui existent et, par conséquent, comment elle peut assurer sa propre protection. Si les journaux n'exposaient pas les faits tels qu'ils se sont passés, des rumeurs se propageraient inévitablement, pouvant entraîner la panique.

Cependant, toutes les sources d'information responsables devraient se conformer à certaines normes.

L'un des quotidiens de l'ouest de l'Ontario donnait dans son édition de ce matin les détails de l'enquête menée à propos d'une fusillade et d'un suicide qui ont eu lieu il y a quelques semaines dans une école d'Ottawa. A quoi cela sert-il d'expliquer en détail comment une jeune fille a été ligotée à un lit et combien de fois elle a été poignardée? Il a fallu lors de l'audience lire au jury le journal du meurtrier mais je doute qu'il soit nécessaire d'exposer aux lecteurs de ce journal toutes les névroses d'un déséquilibré.

Barry Wenger
Editeur

Brian J. Bigelow

Il est curieux de noter que le manque de franchise dans la description de la violence semble être encore plus préjudiciable que la violence en elle-même. La violence attire si l'on ne s'identifie pas de trop près avec les victimes. Un horrible accident d'automobile ne fait rire personne mais la plupart des gens s'amusent bien en regardant un dessin animé du *Roadrunner* surtout s'il se relève alors qu'il devrait être plus que mort. La distinction entre la réalité et l'imaginaire est surtout évidente dans les dessins animés. Mais trop souvent, étant donné la façon dont est présentée la violence à la télévision, on ne parvient plus à faire cette distinction primordiale. Par exemple, les parents quittent souvent la pièce quand, au cours des actualités, on projette un documentaire tragique du conflit au Moyen-Orient.

Conseiller en matière de comportement, conseil scolaire de Lakehead.

The Children's Broadcast Institute, Toronto

Enfin, nous pensons qu'il faut insister sur le fait que les parents devraient regarder les programmes de télévision avec leurs enfants. Ils se sentiraient ainsi protégés comme ils le sont lorsque, blottis dans les bras du père ou de la mère, ils écoutent les contes de fées qu'on leur raconte.

La Citadelle Secondary School Cornwall

Comme il existe un certain nombre d'associations dont le but est de réduire la violence à la télévision, nous recommandons que le gouvernement provincial ou fédéral subventionne ces organismes.

Comme les gens, surtout les parents, ne sont pas vraiment au courant de ce problème qui les touche de près, nous recommandons de mener une campagne d'information à l'échelle nationale.

Comme la majorité des programmes proviennent des Etats-Unis, nous recommandons que le CRTC oblige Radio-Canada, les stations CTV, TVO et Global à ne plus souscrire à ces programmes.

Comme le public canadien regarde la moitié des programmes de violence sur les stations américaines, nous recommandons que les Canadiens ne puissent plus capter les stations américaines.

Guy Poirier
Affaires culturelles

Communication Arts Division St. Clair College of Applied Art and Technology Windsor

. . . le danger le plus grave est que certaines personnes dans notre société risquent de trouver attrayante la proposition (*du Rapport intérimaire* de la Commission) demandant que l'on "prenne des mesures spéciales visant à interdire la divulgation et la vente de certains produits des médias du fait de leur contenu violent." Bien qu'elle soit superficiellement attrayante, cette proposition est probablement la plus choquante des suggestions du *Rapport intérimaire.* Il y a là de quoi s'inquiéter même si l'on croit à l'intégrité du gouvernement et si l'on estime que la violence du contenu est le seul critère. Les réactions contre la politique gouvernementale sont parfois violentes. Le massacre de Sharpesville en Afrique du Sud était un événement violent et, pour en avoir publié un compte rendu, la revue *Time* fut bannie de ce pays. Si l'on accorde ces pouvoirs, un bureaucrate ne risquera-t-il pas de juger inadéquate pour le public la violence qui s'est manifestée ces dernières années dans l'industrie de la construction au Québec, à Gastown à Vancouver, à Yorkville à Toronto, lors des démonstrations devant les consulats des Etats-Unis ou la violence manifestée par les fermiers de la Saskatchewan?

David Bradley
Président

St. Andrew's Presbyterian Church
Guelph

Nous pensons que le type de violence que les médias peuvent encourager et encouragent, constitue une infraction à ce que le droit coutumier appelait "la paix du roi". Ceci signifiait qu'un citoyen ordinaire pouvait rester chez lui sans avoir peur des voleurs, des pyromanes ou des kidnappeurs, utiliser les routes du roi sans se soucier des voleurs et des meurtriers et que les femmes et les jeunes enfants pouvaient se sentir à l'abri des attaques sexuelles. La notion de "paix du roi" remplaçait le concept de vengeance personnelle. Elle décrétait qu'un crime violent constituait un acte d'agression sur le roi lui-même car les citoyens devaient pouvoir compter sur la paix du royaume.

C'est à la simple idée que nous devrions pouvoir vaquer à nos occupations quotidiennes sans craindre d'être agressés de toutes parts que la Commission devrait s'intéresser. Malheureusement, les médias encouragent ce type de violence régulièrement.

Donald Cox,
Clara M. Marett

Mme Cécile Trottier
Kapuskasing

Les bons films comportaient d'habitude une certaine violence. Il s'agissait simplement d'ajouter un peu de piquant à la sauce. Maintenant, la violence est le plat principal . . . des films comme *"Cry for Mercy"* et *"Born Losers"* pour n'en citer que deux, pourraient très bien être intitulés: *"Comment violer une femme sans être inquiété."*

Shamrock Co-operative Nursery School
Bridgenorth

Nous nous opposons à la violence dans les médias parce qu'elle agresse des esprits innocents, en plein développement et qui ne sont pas encore capables de faire la différence subtile entre mythe et réalité.

Iris M. McKay,
Directrice

University of Guelph
Department of sociology and anthropology

Lorsque le voleur d'une banque brandit son arme, que le mauvais garçon qui lutte avec un adversaire ne cesse de lui porter des coups bas ou qu'une épouse intrigante empoisonne son mari, les spectateurs n'ont pas tendance à imiter ces actes car, en général, ils ne s'identifient pas avec ces personnages.

Par contre, lorsque le héros d'une histoire utilise la violence pour atteindre des buts légitimes, la violence elle-même est légitimée. Par exemple, lorsque des représantants officiels de l'Etat (la police ou des détectives) ou du clergé adoptent un comportement violent, on risque de pousser le spectateur à utiliser des tactiques similaires.

Robert C. Kaill,
Professeur assistant

Robert Franchville
Scarborough

Je pense que l'on devrait interdire la violence dans les matchs de hockey. Il s'agit d'un match de hockey et non pas de bagarres sanglantes.

De nombreux parents poussent tellement leurs enfants qu'ils réagissent agressivement par frustration. Vince Lombardi déclarait: "La victoire n'est pas *tout*, c'est la *seule* chose qui compte". On devrait aussi interdire d'injurier les officiels. Je pense que si un entraîneur utilise un langage grossier, on devrait le suspendre pour huit jours ou plus. En parlant avec les officiels, il est navrant de constater à quel point ils se font injurier par la plupart des entraîneurs. Il est impossible d'espérer que les joueurs respectent les officiels si les entraîneurs ne montrent pas le bon exemple. La violence au hockey est pure folie. Quand les enfants regardent un match important à la télévision, leur première réaction est l'imitation. Clarence Campbell déclarait: "si on supprime les

bagarres en hockey, personne ne viendra assister aux matchs". Le hockey est un jeu et si nous ne faisons pas attention, nous allons au pire. La Ligue nationale de hockey n'a jamais pensé à suspendre les joueurs en cas de bagarre. Je pense que l'on devrait suspendre un joueur pour le pénaliser lorsqu'il entame une bagarre. Si un joueur commence à se battre, on devrait lui interdire de terminer le match et le suspendre pour deux autres matchs.

Lee Morita
Toronto

Je pense que l'on devrait interdire aux joueurs qui participent à une bagarre de terminer le jeu. Les bagarres n'ont pas leur place au hockey mais certaines ligues pensent que c'est le cas, à savoir l'OHA, la MTHL et la LNH. Il ne s'agit là que de quelques ligues, il en existe d'autres. La MTHL est la pire. J'ai joué dans une équipe de la MTHL et il n'a fallu que 14 minutes pour que la bagarre commence. L'arbitre ne pénalisa chaque joueur que pour cinq minutes. Je pense que l'on aurait dû suspendre les joueurs. Bien pis, après le jeu, dans les vestiaires, les joueurs discutaient de la façon dont ils s'étaient bagarrés!

La violence en hockey amateur s'est accrue chaque année et les arbitres ne prennent aucune mesure. Je pense que les règlements devraient être plus stricts. Si l'on ne renforce pas les règlements et si la violence dans les jeux de hockey amateurs continue à s'accroître, le hockey amateur risque de disparaître.

Kirk Stephenson
Utterson

J'aimerais me présenter. Je suis un étudiant qui a regardé votre film sur la violence.

Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un excellent film et j'estime que la violence est plutôt attrayante. Bien sûr, il y a certains programmes qui semblent influencer de nombreux jeunes enfants. Ces programmes incitent les enfants à brutaliser leurs amis et même à créer des incidents plus graves. Je pense que *Bugs Bunny* est trop violent pour les jeunes spectateurs car le coyote des dessins animés saute sur des bombes, tombe du haut d'une falaise et se fait écraser par d'énormes camions. Chaque fois, il se relève vivant mais légèrement étourdi. C'est un mauvais exemple pour les enfants. Je comprends maintenant pourquoi la plupart des stations ont décidé de ne plus le diffuser.

Sesame Street est un autre programme ridicule. Je l'ai regardé quelquefois et j'ai trouvé qu'il présentait des choses stupides qui n'apprenaient rien aux enfants. Cependant, le programme était parfois constructif. On enseignait aux enfants par exemple à compter de un à dix puis de dix à un.

Je vous suis reconnaissant d'avoir bien voulu lire ma lettre.

Mary Ferguson
Guelph

. . . si le gouvernement ne subventionne pas la station 19 telle qu'elle se présente actuellement, on devrait créer au Canada pour les Canadiens, une station comme la station américaine 17.

The Sault Ste. Marie Regional Council of The Catholic Women's League of Canada

Nous pensons que les directeurs de cinéma devraient examiner avec leur personnel les différentes classifications des films et leur demander de se conformer aux limites d'âge recommandées. Les jeunes gens qui deviennent adultes à l'âge de 18 ans doivent montrer une pièce d'identité et soumettre une preuve de leur âge lorsqu'ils participent à d'autres activités adultes, comme le vote ou la consommation de boissons alcoolisées. Par conséquent, les cinémas devraient avoir le droit de demander que l'on produise une pièce d'identité si l'on veut assister à la projection de films réservés aux adultes. De

plus, nous recommandons que tous les étudiants portent une carte d'identité avec leur photographie et leur date de naissance.

Mme G.E. Nori
Présidente
Mme C. Holland
Présidente du comité

Willard Nuss
Fanshawe College
London

. . . Si la télévision empoisonne l'esprit de nos enfants, ne devrait-on pas extraire la source du mal?

University Women's Club
Peterborough

Les bagarres, le meurtre et la mort violente existent depuis Caïn et Abel. Les Romains aimaient regarder des gladiateurs combattre à mort, et les Elizabéthains amenaient leurs enfants voir des pendaisons, des duels et des écartèlements. Dans l'empire britannique, la dernière pendaison publique a eu lieu en Ontario, au milieu du dix-neuvième siècle, et de nos jours, les foules se rassembleront pour regarder un tireur fou et empêcheront les ambulances d'arriver jusqu'aux victimes. On a souvent cité ces exemples historiques pour prouver que la violence fait partie de la condition humaine, qu'elle a toujours existé et par conséquent qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter. A notre avis, ces déclarations sont sans fondement. Personne ne peut séparer ces incidents de leur contexte social et présenter des hypothèses aussi générales. Ils ne reflètent que partiellement leur époque et l'on ne peut juger de leur importance et de leur impact qu'en les replaçant dans leur contexte.

Joyce Lewis et Donna Geddes
Membres du conseil d'administration

Toronto Filmmakers' Co-Op
Toronto

Je pense que l'établissement d'une commission de classification cinématographique serait bénéfique au public et aux metteurs en scène.

La scène la plus violente et brutale que les médias aient présentée à mon avis a eu lieu en 1970. La caméra projetait l'exécution de sang-froid d'un Viet Cong par un sergent vietnamien.

Plus tard, les médias furent en mesure de projeter un autre assassinat violent qui avait eu lieu cinq ans auparavant: les images de l'assassinat de John Kennedy, en couleur, grâce au film d'Abraham Zupruder. Pendant des années, on a considéré que ce film ne devrait pas être montré au public.

Ces événements, de même que l'assassinat d'Oswald et de Robert Kennedy, sont les films les plus violents qu'à mon avis les médias aient projetés et ce sont tous des expressions d'une culture qui n'est pas la mienne, une culture qui nous propose *Kojak, Hawaii Five-O* et *SWAT* et contrôle une large proportion de notre temps d'écoute à la télévision. La même culture qui nous a offert *l'Exorciste, Les Dents de la Mer, Texas Chain-Saw Massacre* et *Cut Throat* et qui contrôle 96 pour cent des films projetés dans les cinémas.

Bill Boyle

Lynne Thornburg
La violence et l'oppression des femmes dans les médias

Au cours du processus de socialisation, des objets ou des gens sont choisis pour servir de cibles à l'agressivité ou à la violence. Ce sont les parents et la communauté qui apprennent aux enfants qui détester et comment exprimer leur aversion.

Selon la théorie féministe, les femmes constituent des cibles faciles pour l'agressivité masculine. La misogynie est à peine dissimulée par la façade du comportement sexuel admis. On méprise les femmes pour leur sexualité excessive ou leur manque de sexualité ou pour leur corps

douteux. Les fonctions corporelles féminines font rarement l'objet de franches discussions et sont discrètement dissimulées comme des conséquences regrettables de la condition féminine, ou alors, on en parle avec vulgarité et mépris.

"Les gens attaquent non seulement ceux qu'ils ont appris à détester, mais ceux qu'il est relativement facile d'attaquer" – (Bandura 1973). Le rôle de la femme est d'être passive, soumise et de se contenter de son sort. Il est vrai que cette passivité et cette résignation évoluent avec les nouveaux rôles assumés par les femmes. Mais le changement se fait petit à petit et n'est pas prêt d'être achevé, si bien que les femmes seront encore longtemps considérées comme une cible facile pour l'agressivité et la violence.

Le processus d'oppression est encore accéléré par le phénomène de déshumanisation de la victime. "Les gens que l'on choisit comme cibles sont souvent dépouillés de leurs qualités humaines; on ne les considère plus comme des individus sensibles ayant des émotions et des espérances, mais comme des objets stéréotypés que l'on affuble d'épithètes méprisantes comme "primitifs" ou "nègres" . . . Les ennemis deviennent des "dégénérés", des "cochons" ou autres créatures . . . Après avoir ainsi dégradé les victimes, on peut les attaquer cruellement sans scrupule" – Bandura (1973). Il ne fait aucun doute que des expressions comme "nana" et "pépée" jouent le même rôle lorsqu'elles s'appliquent aux femmes.

Les médias présentent les femmes de façon stéréotypée. Ce sont des épouses et des mères sans doute, mais aussi des imbéciles, des putains, des objets sexuels et des victimes. Les films modernes mettent en scène des femmes exploitées, négligées et déshumanisées!

La société encourage chez les garçons la compétitivité et l'agressivité. Les modèles masculins des médias sont facilement agressifs et les médias récompensent très souvent le comportement violent. L'absence de sanction aboutit au renforcement des mêmes attitudes. Les enfants qui regardent des films où les actes violents sont récompensés sont encouragés à être violents. Lorsque ce sont les femmes qui sont les victimes et que les agresseurs ne sont pas punis, il s'agit du même type d'apprentissage.

Ces facteurs ne peuvent qu'avoir un effet défavorable sur les filles et les garçons, les hommes et les femmes. Ils ne font qu'ériger une barrière entre les sexes et risquent de perpétuer l'oppression des femmes dans les médias et dans la réalité. J'espère que la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications tiendra compte de ces facteurs dans son étude sur la violence dans les médias.

Annexe A

Les femmes comme objets d'agression

A longueur d'année, la couverture de revues comme *Master Detective* et *Confidential Detective*, entre autres, présente la femme comme un objet tout indiqué d'agression masculine. Ces photos sont à la portée de tous, petits et grands, garçons et filles. Elles montrent invariablement une femme à moitié déshabillée, attachée, ligotée, bâillonnée ou menacée avec un couteau ou une arme à feu et soumise à la violence ou aux menaces. La photo, et très souvent le titre qui l'accompagne, associent clairement sexualité et violence et font de la femme un objet d'agression.

Nous savons que pratiquement toutes les attitudes que nous adoptons vis-à-vis d'autrui et même des animaux nous sont enseignées non tant par nos parents et professeurs que par les exemples quotidiens que nous voyons autour de nous. Ces exemples dépendent de la culture dans laquelle nous grandissons. Le comportement de nos parents et de nos familles, les films que nous voyons, la télévision que nous regardons, le comportement des étrangers et des camarades nous servent de modèles et expriment les valeurs de la société qui nous entoure.

Nous commençons à nous rendre compte que les médias ont ce genre d'influence et nous nous préoccupons à juste titre des effets de la violence à la télévision, particulièrement sur les enfants. Nous estimons qu'il n'est pas approprié de décrire les Noirs ou tout autre groupe minoritaire de façon à en faire des objets de dérision, d'exploitation ou de violence.

Si les magazines dont j'ai parlé représentaient à longueur d'année sur leur couverture des pêcheurs de Terre-Neuve, des Indiens ou des Noirs, cela causerait une levée de boucliers. Les membres de ces groupes estimeraient à juste titre que c'est intolérable. En tant que femme et psychologue, je déclare que la présentation actuelle des femmes comme objets d'agression est tout aussi inacceptable.

Le fait que les femmes sont attaquées et violées dans notre société ne constitue pas une justification. Les pêcheurs de Terre-Neuve, les Indiens et les Noirs sont également exploités et agressés physiquement et psychologiquement. C'est parce qu'il s'agit là d'une situation inacceptable que nous avons cessé de présenter ces images comme des modèles dans les médias.

Il est grand temps que l'on cesse au moins de présenter aux enfants une telle image de la femme. On pourrait facilement cesser d'exposer ces magazines. Les adultes qui désirent se les procurer n'auraient qu'à les demander.

Lois Hayweiser, Ph.D.
Département de psychologie.
MUN

Annexe B

La théorie de l'apprentissage social de l'agressivité appliquée au cas spécial du viol

La présente étude s'efforce d'appliquer les principes généraux de la théorie de l'apprentissage social de l'agressivité au cas particulier du viol. "Au niveau de l'enquête, il s'agit d'être particulièrement spécifique, car rien ne nous permet de croire que les diverses activités qui peuvent se classer sous la rubrique "agressivité", même si elles présentent certains éléments communs, dépendent des mêmes déterminants" – Bandura (1973). Cette étude contient forcément une grande part de spéculation, mais elle a été rédigée dans l'espoir qu'elle ouvrira de nouvelles perspectives en matière de recherche.

Les définitions varient suivant la théorie choisie pour servir de cadre à la recherche. Lorenz (1963) définit l'agressivité comme "l'instinct de lutte des animaux et de l'homme". Cela établit sa position nativiste. Il insiste sur l'aspect instinctif de l'agressivité qu'il décrit comme l'accumulation d'hostilité et la libération de la tension par des actes agressifs. Feshback (1964) fait une distinction entre l'agressivité accidentelle (non intentionnelle), l'agressivité instrumentale ("utilisée comme instrument à des fins non agressives") et l'hostilité ("utilisée dans le but de blesser"). L'accent est mis sur l'instinct. Buss, dans Berkowitz (1969), définit l'agressivité comme "la décharge sur autrui de stimuli nocifs" et il fait la distinction entre l'agressivité active/passive et directe/indirecte. Il laisse de côté l'intention et fait une analyse purement behavioriste. Bandura (1973), dans le cadre d'un modèle d'apprentissage social, définit l'agressivité comme "un comportement nocif et destructif qui est socialement défini comme agressif pour un certain nombre de raisons dont certaines dépendent moins de l'agresseur que du jugement que l'on porte sur son action." Il insiste davantage sur le contexte social des actes agressifs. Suivant la définition, l'accent est mis sur des éléments différents, ce qui entraîne des différences dans les méthodes de recherche, les prévisions et les solutions proposées.

Les nativistes comme Freud et Lorenz considèrent l'agressivité comme un phénomène instinctif qui n'a guère de chance d'être changé. La meilleure solution consiste alors à modifier la forme et l'intensité des actes agressifs. Lorenz (1963) suggère qu'une meilleure compréhension des causes régissant notre comportement nous permettra de la modifier en lui assignant un objectif différent et en orientant dans une autre direction les forces à l'oeuvre. La sélection des espèces visant à produire une espèce moins agressive est une autre possibilité. Lorenz insiste sur la catharsis, le besoin de défouler l'agressivité et nous met en garde contre la suppression totale de l'agressivité. On a beaucoup critiqué cette conception pour son manque d'optimisme – Bandura (1973) – et parce qu'elle semble justifier l'agressivité inhérente aux structures de domination en place – Reed (1971), y compris la domination masculine.

Diverses disciplines ont soutenu la théorie nativiste au cours des années. La théorie de l'instinct s'appuyait sur les preuves fournies par le monde animal; mais celles-ci ont récemment perdu de leur crédibilité du fait des différences de comportement observées dans le royaume animal (à la fois entre les espèces et au sein des espèces) et des difficultés auxquelles on se heurte lorsque l'on pousse trop loin le parallèle entre les hommes et les animaux. Archer, dans Crook (1970), reprend par exemple le concept de territorialité. Des auteurs populaires font allusion à "l'impératif territorial". Cependant, les recherches ont démontré que l'acquisition et la défense du territoire, dans une seule espèce et parmi des espèces différentes, constituent un comportement très complexe et variable qui dépend d'un grand nombre de facteurs. Dans le domaine de la neurophysiologie, J.L. Brown, dans Southwick (1970), insiste sur la "capacité" instinctive à se comporter agressivement et sur la capacité d'apprentissage selon la "loi de cause à effet". Les études sur les hormones ne permettent pas de soutenir inconditionnellement la théorie que l'homme est un agresseur naturel (et, par là même, que la femme est naturellement non agressive). D.E. Davis, dans Southwick (1970), déclare que "la réaction presque universelle des animaux aux androgènes, qui entraînent un comportement agressif, a malheureusement permis de supposer que le comportement agressif est toujours fonction des

androgènes". Il attire l'attention sur des études qui ont montré que les poulets auxquels on a administré des doses importantes de testostérone grossissent et deviennent inactifs avec des crêtes énormes et de petits testicules. Là encore, les rapports sont complexes et ne permettent pas de soutenir la théorie biologique/instinctive de l'agressivité.

Schachter et Singer (1962) ont démontré que les individus doivent interpréter l'excitation due à un déséquilibre hormonal avant de réagir dans le cadre d'un état émotionnel précis. Ces chercheurs ont injecté de l'épinéphrine à des sujets que l'on a ensuite informés, trompés et laissés dans l'ignorance quant aux effets prévus de cette drogue. Les sujets mal informés et les "ignorants" ont adopté une attitude émotionnelle qui était fonction de la situation sociale. Ils avaient tendance à décrire leur excitation physiologique comme euphorique ou agressive selon le contexte social, contrôlé de manière expérimentale. La fonction cognitive affecte l'interprétation des états physiologiques.

Feshbach, théoricien de l'instinct, insiste sur l'excitation spécifique due à la colère par opposition à l'instinct agressif latent. Initialement, "la frustration incite à frapper plutôt qu'à blesser" – Feshback (1974). L'impulsion agressive peut alors être réduite en attaquant soit la cause de frustration, soit la cible visée; en faisant intervenir des représentations incompatibles avec l'hostilité (telle que la charité chrétienne); ou en modifiant le stimulus, soit en le supprimant, soit en lui donnant une signification différente. Il remarque également (1961) les effets variables de l'agressivité par personne interposée et apporte un correctif à l'hypothèse qui veut que cette forme ait toujours un effet cathartique correspondant à la stimulation qu'elle suscite. Elle produit en fait une accumulation d'énergie qui doit être dissipée d'une manière ou d'une autre.

Buss, dans Singer (1971), indique que l'argent, le prestige et le rôle dévolu aux éléments masculins (statut) renforcent les tendances agressives. Le contrôle de l'agressivité dépend alors du contrôle de ce qui tend à renforcer ces facteurs.

Bandura adopte une position assez semblable à celle de Buss et d'autres behavioristes mais fait de la cognition une variable importante. En outre, il insiste sur la nature sociale du comportement et sur l'apprentissage par observation, qui est un phénomène social. Les implications quant au contrôle du comportement agressif seront discutées plus tard. Selon Bandura (1973), les trois variables fondamentales, qui regroupent toutes les autres, sont les suivantes: les attributs du stimulus, les éléments de renforcement et la cognition. La classification des autres variables dans ces trois grandes catégories donne souvent lieu à des chevauchements et la définition d'une variable donnée est souvent arbitraire.

Stimulus, renforcement et cognition

Berkowitz (1967) a exposé les effets positifs de certains stimuli sur la réaction agressive. Ces effets sont dus principalement à l'élément d'incitation à l'agressivité du stimulus, qui est développé par l'association. "L'association d'un stimulus avec l'agressivité peut évidemment rehausser sa valeur d'incitation au comportement agressif". Dans l'étude de 1967, les stimuli incitant à l'agressivité étaient des armes à feu. Les sujets avaient tendance à être plus violents envers les responsables de leurs frustrations lorsqu'ils avaient à leurs disposition tout un choix d'armes que lorsqu'ils avaient des raquettes de badminton. Bien que la théorie de Berkowitz tienne compte des associations apprises, il insiste encore trop sur le stimulus proprement dit. Appliquée au viol, cette théorie perpétue l'idée que la femme qui fait l'objet d'un viol a provoqué l'agression. En fait, les victimes de viols ont très peu de choses en commun, si ce n'est leur sexe. La notion que toutes les femmes, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles, provoquent le viol n'a pas été prouvée par les enquêtes. Berkowitz (1967) parle également de réactions impulsives d'agressivité qui sont causées par le stimulus lorsque le sujet est en colère. Cela ne concerne pas vraiment le viol, car la plupart des agresseurs choisissent leur victime à l'avance (voir *Ms. Magazine*, juillet 1974).

La solution que Berkowitz (1967) propose consiste à "supprimer les stimuli extérieurs susceptibles d'entraîner une réaction agressive". C'est impossible lorsque ces stimuli sont des femmes. Cependant, il est intéressant de noter qu'il existe des défenseurs de cette théorie, même dans le cas

du viol. Le cabinet de Mme Golda Meir lui suggéra que, puisque le nombre de viols avait augmenté de manière spectaculaire, on devrait imposer un couvre-feu aux femmes et leur défendre de se montrer en public afin d'éviter de se faire violer. Mme Golda Meir répondit que puisque c'étaient les hommes qui étaient les agresseurs, c'était à eux qu'il fallait imposer un couvre-feu – preuve que l'on peut envisager les variables de différentes façons (*Notes from the Third Year*, 1971).

Bandura (1973) tient compte des associations, mais il insiste davantage sur l'élément d'apprentissage afférent au stimulus. Ce sont les interactions sociales naturelles qui désignent ceux qui vont provoquer l'agressivité. Ce sont les parents et la communauté qui apprennent aux enfants qui il faut détester et comment exprimer leur aversion.

Les féministes ont mis à jour les manifestations anciennes et nouvelles de misogynie, à peine dissimulées par la façade du comportement sexuel admis. Greer (1970) écrit à propos du viol "qu'il s'agit d'un acte d'agression meurtrière, expression de la haine de soi, et perpétré contre le sexe haï". Cette aversion, surtout lorsqu'elle concerne le corps féminin, est trop souvent ressentie par les femmes elles-mêmes. Les femmes américaines essaient, dans la mesure du possible, de changer l'apparence et l'odeur naturelles de leur propre corps. Les épilateurs, les déodorants hygiéniques féminins, les soutiens-gorge rembourrés et les produits de beauté sont très recherchés. On discute rarement franchement des fonctions naturelles du corps et on les cache discrètement comme des conséquences désagréables de la condition féminine – Toth, Delaney et Lupton (1974). La femme, la déesse sexuelle, s'éloigne de plus en plus de son sexe naturel – Greer (1970).

Le thème de la femme comme objet sexuel n'est pas nouveau. "Toutes les enquêtes menées ont montré que l'image d'une jolie femme est la méthode publicitaire la plus efficace" – Greer (1970). De nombreuses annonces sous-entendent que la femme est un produit parmi d'autres. La publicité "se sert de nos vies et de nos expériences comme de produits de consommation et la femme elle-même devient une marchandise". (*Mind Warp*, 1973). La femme doit toujours être belle et rester jeune toute sa vie. Ceci, bien sûr, va à l'encontre de la réalité de la vie et le degré de conflit que cela entraîne à la fois chez les hommes et les femmes ne peut pas être évalué de façon précise.

On montre aussi la femme soumise au mâle. Il importe peu qu'elle soit malheureuse ou frustrée. Son but dans la vie est de paraître heureuse et de plaire aux hommes.

Pourquoi nous reprocher notre manque d'humour alors que nous rions constamment? Allumez la télévision: nous voici, riant aux éclats, courant lentement sur le sable chaud, l'Océan Pacifique derrière nous, les joncs et l'herbe ondulant en harmonie avec notre longue chevelure, le tout comme en rêve dans une lumière diffuse et légèrement brouillée. Nous ne faisons que rire. Nous savonnons nos cheveux sur l'écran de télévision en couleur et nous rions, nous prenons un taxi avec nos nouveaux collants et nous rions, nous jouons avec des téléphones roses et nous rions. Le rire! Nous sommes intarissables. Et lorsque nous ne rions pas, nous sourions. Nous sourions au patron, sourions à l'enfant (aucune migraine ne m'empêchera de sourire à mon fils), sourions au vieillard, au chien, au bébé, au pompiste, au policier qui vient de nous donner une contravention, au mécanicien qui vient de nous insulter, aux hommes dans la rue qui viennent de nous siffler, au type qui nous suit dans la rue avec sa braguette ouverte (soyons gentilles, il s'en ira peut-être), nous sourions dans les soirées, nous sourions dans les conversations, quand nous parlons, quand nous écoutons . . . de beaux sourires fixes et attentifs, les dents éclatantes, l'haleine mentholée . . . pas de problèmes pour nous, nous ne saurions cesser de sourire. *All She Needs*, Ellen Levine

Les femmes doivent montrer qu'elles aiment le rôle sexuel qui leur est assigné sous peine de paraître "anormales". Les médias bombardent le public d'images de femmes en extase devant de nouveaux produits d'intérieur. Nouveau conflit entre fantaisie et réalité. Une étude de J. Bernard (1972) a montré que les femmes sont de plus en plus insatisfaites du rôle qu'elles assument dans le mariage (alors que les hommes sont de plus en plus satisfaits). Les mères n'arrivent plus à jouer la comédie tout en craignant de passer pour

anormales auprès de leurs voisines et de leurs enfants.

Il faut revenir à la déclaration de Bandura (1973) pour comprendre l'importance, dans le cas du viol, de cette image de la femme soumise, heureuse, non agressive: "Par conséquent, les individus attaquent non seulement les personnes qu'ils ont appris à détester, mais celles qu'il est relativement aisé d'attaquer".

L'image de la femme changera peut-être car les femmes apprennent à se défendre et on entend parler de plus en plus d'agresseurs qui ont été tués par la victime qu'ils s'étaient choisie. Ce fut le cas récemment à deux reprises. Une femme en Californie a été accusée d'avoir tué le lendemain du viol un de ses deux agresseurs. Elle a déclaré qu'elle n'avait qu'un seul regret, n'avoir pas pu tuer l'autre. Une femme de Montréal est en train d'être jugée pour la mort de son agresseur tué dans ce cas au cours de la tentative d'agression. Comme l'a dit Singer (1971) "les efforts faits pour expliquer le manque d'agressivité ouverte des femmes, en leur attribuant des tendances masochistes et auto-punitives, dans le cadre d'une dynamique psychosexuelle, ne sont plus convaincants".

Bandura (1973) indique que c'est par l'observation que l'individu se renseigne sur les gestes agressifs à accomplir, les tactiques générales à adopter suivant la situation, les attitudes et les valeurs en vigueur dans la société. Les renseignements acquis peuvent ou non produire des changements de comportement, mais il est prouvé qu'ils restent acquis quoi qu'il arrive – Bandura, Ross et Ross (1963). Siegel (1958) constata que l'attitude des enfants vis-à-vis des chauffeurs de taxi était affectée par les émissions de radio décrivant les chauffeurs de taxi de façon stéréotypée.

De nombreuses études sont actuellement en cours pour évaluer la façon dont sont présentés dans les livres scolaires les rôles sociaux et les stéréotypes sexuels. Dans un article intitulé *See Dick Run, See Jane Sit* – Cheda (1971), ces rôles sexuels sont définis de façon explicite. Dans une étude à laquelle participèrent des enfants, Bandura, Ross et Ross (1963) constatèrent "qu'un certain nombre de ces enfants étaient fermement convaincus que seuls les mâles avaient le contrôle des ressources et que la femme dispensatrice de récompenses ne constituait qu'un intermédiaire". C'est là un exemple d'apprentissage préalable contaminant la situation expérimentale, car le but de l'enquête était d'étudier l'imitation du comportement d'adultes dispensateurs de renforcement positif. Les enfants avaient déjà appris quel sexe contrôle ces renforcements.

Lors d'une expérience sur l'apprentissage par l'obervation, Hicks (1965) constata que parmi les modèles, le pair masculin avait l'effet le plus immédiat et l'adulte mâle l'effet le plus durable. On comprend pourquoi, en publicité, on utilise des annonceurs masculins pour indiquer quel produit acheter. Les commanditaires estiment que l'homme est accepté plus facilement comme autorité.

Siegel (1958) suggère que l'apprentissage qui se fait par l'intermédiaire des descriptions des mass médias, des mythes et des stéréotypes culturels joue un rôle dans la différenciation des sexes. Dans les mass médias, les mâles sont dominateurs et agressifs, les femmes sont soumises et passives. Ce facteur suffirait à faire prévoir un plus grand nombre d'agressions masculines (par rapport aux agressions féminines) alors que davantage de femmes sont l'objet de ces agressions. En fait, les hommes commettent des crimes plus violents et plus fréquents. Aux Etats-Unis, un viol a lieu toutes les 14 minutes – Lear (1974).

Les chercheurs se sont beaucoup intéressés à l'influence de la télévision sur le comportement. Bandura (1973) déclare que "les résultats tendent à prouver que les modèles agressifs à la télévision, par l'enseignement qu'ils dispensent et les sanctions qu'ils accordent aux méthodes agressives, diminuent le seuil de la réaction agressive et en modèlent la forme". L'auteur de cette étude suggère que les mouvements de libération de la femme, qui tentent de changer l'image peu réaliste de la femme présentée par les médias, ne sont pas différents des autres groupes ethniques et professionnels qui "condamnent les caractérisations télévisées qui décrivent constamment les représentants de leurs groupes de façon peu flatteuse" – Bandura (1973). Les féministes ont élargi la portée de leurs activités pour englober la publicité et le matériel éducatif.

On a étudié le rôle du renforcement dans l'éta-

blissement des tendances agressives chez les êtres humains. Dans une étude des tendances agressives dans la famille – Bandura et Walters (1959), il a été démontré que les garçons agressifs avaient des parents qui encourageaient, provoquaient et excusaient le comportement agressif. Souvent, les parents enseignent la discrimination en punissant le comportement agressif au foyer alors qu'ils le renforcent à l'extérieur. En général, ces parents veulent éviter que leurs enfants soient "exploités".

Les enfants que l'on récompense pour leurs remarques hostiles font davantage preuve d'agressivité plus tard que ceux dont on renforce les observations positives ou neutres – Lovaas (1961). A ce sujet, on peut rappeler l'attitude "typique" des petits garçons qui considèrent les petites filles comme "stupides" et "ridicules" et les activités féminines comme "des trucs de filles". Il s'agit là de commentaires fréquents de la part des jeunes garçons, qui ne semblent pas inquiéter beaucoup les parents et les éducateurs. Les effets à long terme de ce comportement sur les relations entre hommes et femmes pourraient faire l'objet d'études intéressantes. Bandura (1973) mentionne que l'identification des ennemis suppose un apprentissage dont on peut voir ici un exemple.

Les comportements types font l'objet d'un renforcement direct. "Le rôle du mâle est d'être actif, péremptoire, dominant, compétitif et l'accent est mis sur l'agressivité physique" – Bandura (1973). Bien que l'on ne l'indique pas ouvertement, la seule alternative qu'on laisse aux filles est de jouer un rôle passif, modeste, non compétitif. L'accent est alors mis sur l'inaction. De tels extrêmes sont rares dans la société, mais les normes généralement acceptées en matière de différences entre les sexes tendent à suivre cette tendance. Dans l'étude de Bandura, Grusec et Menlove (1966), les filles avaient moins tendance à se comporter agressivement, même dans des conditions de stimulation directe. On a expliqué ce phénomène par le fait que "les modèles offerts en réponse supposaient des activités de type masculin".

Le renforcement peut aussi se faire par substitution. "Si l'agressivité est punie, on l'imitera d'habitude beaucoup moins que si elle permet d'obtenir un succès social et matériel ou si on la laisse simplement passer" – Bandura (1973). Laisser les médias présenter l'agressivité des hommes envers les femmes sans la punir a certainement des conséquences néfastes. Le but des mouvements de libération de la femme est de faire en sorte que cette agressivité soit sanctionnée.

Bandura (1973) discute du concept du renforcement intériorisé, ou auto-renforcement. Un agresseur peut utiliser des techniques qui neutralisent l'auto-condamnation normalement ressentie quand on commet un acte d'agression. Une des méthodes consiste à déplacer la responsabilité. Dans le cas du viol, on peut par exemple accuser l'agressivité et la sexualité naturelles de l'homme. On peut aussi rejeter le blâme sur la victime en déclarant qu' "elle a mérité, demandé ou provoqué l'agression." Une troisième technique consiste à déshumaniser la victime. "Les gens que l'on choisit comme cibles sont souvent dépouillés de leurs qualités humaines; on ne les considère plus comme des individus sensibles ayant des émotions et des espérances, mais comme des objets stéréotypés que l'on affuble d'épithètes méprisantes comme "primitifs" ou "nègres" . . . Les ennemis deviennent des "dégénérés", des "cochons" ou autres créatures . . . Après avoir ainsi dégradé les victimes, on peut les attaquer cruellement sans scrupule" – Bandura (1973). Il ne fait aucun doute que des expressions comme "nana" et "pépée" jouent le même rôle lorsqu'elles s'appliquent aux femmes.

Hallie (1971) remarque que les victimes en arrivent à croire les commentaires dégradants qu'elles entendent à leur propos. Les rapports des victimes de viol par exemple indiquent qu'elles se sentent honteuses et coupables et beaucoup de femmes ne signalent pas qu'elles ont été violées pour ces mêmes raisons. Du simple fait qu'elles sont femmes, elles pensent qu'elles ont provoqué le viol. Les femmes pensent rarement qu'elles seront violées, car trop souvent les femmes "honnêtes" estiment que cela ne peut arriver qu'aux femmes "dépravées". En bonne logique alors, si elles sont violées, c'est parce qu'elles sont "dépravées".

Le recours à la punition pour contrôler l'agressivité a parfois des conséquences indésirables. Bandura (1963) mentionne le repli sur soi et la contre-agression. Les jeunes enfants qui sont punis par leurs parents se voient présenter des modèles

agressifs – Bandura et Walters (1959). Il serait intéressant d'étudier les effets du recours à des châtiments corporels différents suivant qu'il s'agit de garçons ou de filles.

"Les chances de punition d'un acte agressif, la nature, la gravité et la durée des conséquences adverses et la durée qui s'écoule entre les actes agressifs et ces conséquences déterminent aussi le pouvoir de répression de la punition" – Bandura (1973). Le viol a peu de chance d'être puni – Neuman (1974). La plupart des viols ne sont pas signalés. S'ils le sont, il est fort probable que les accusés seront libérés et, s'ils sont condamnés, ils seront condamnés pour d'autres motifs que le viol. Le temps écoulé entre le viol et la condamnation peut être très long, ce qui réduit encore l'efficacité de la punition judiciaire.

Prenons pour exemple un récent procès concernant un viol à Kenora. Le viol avait eu lieu en septembre 1973. La première audience (entachée d'un vice de procédure) eut lieu en avril 1974 et le dernier procès en juin 1974. Les trois hommes accusés de viol furent condamnés à 19, 21 et 24 mois de prison pour attentat à la pudeur et agression. Or, le procès avait prouvé qu'il y avait eu viol. En fait, un des trois hommes témoigna à cet effet.

Plusieurs variables liées à la cognition influencent le comportement agressif. Bandura, Ross et Ross (1963) ont étudié l'importance de la réalité dans l'établissement des modèles. Les modèles étaient soit réels, soit des personnages de films et de dessins animés. Les enfants avaient tendance à imiter les modèles plus réalistes bien qu'il y ait eu aussi imitation des dessins animés. L'image de la femme et de son rôle est aussi fonction du réalisme du modèle présenté: le foyer offre des interactions entre hommes et femmes que l'on peut imiter, la télévision et le cinéma offrent d'autres modèles et les caricatures de *Playboy* et autres magazines du même genre, des modèles encore différents. Il serait intéressant d'étudier le degré de conflit provoqué par une telle avalanche de modèles contradictoires. Bandura (1973) mentionne la déformation qui peut se produire dans l'établissement des modèles lorsque les parents adoptent une attitude contraire à la réalité. Il est peut-être difficile pour certains enfants de distinguer ce qui est vraiment réel – le modèle des parents ou celui des médias. Les enfants risquent d'estimer que c'est au foyer plutôt que dans les médias que le modèle est déformé. Pour les enfants qui n'ont qu'un seul parent, la famille *Dick and Jane* de leurs textes scolaires peut être perturbante. La presse féministe a essayé de combattre ce phénomène en publiant des articles sur des enfants provenant de milieux familiaux différents, à savoir de parents divorcés et adoptifs et en supprimant tout caractère de discrimination sexuelle.

L'image que l'agresseur a de lui-même et son degré d'amour-propre sont des variables liées à la cognition. Les blessures d'amour-propre sont une des causes primaires de l'agressivité. Par son acte d'agression, l'agresseur "a démontré qu'il n'est pas faible et impuissant" – Feshbach (1964). L'agresseur sexuel se sert de la victime féminine pour se défaire de son sentiment de faiblesse et d'impuissance. McCary (1967), après avoir examiné le travail de plusieurs chercheurs, décrit ainsi l'agresseur sexuel typique: ". . . la personne qui commet un viol a environ 26 ans, vient d'un milieu modeste et culturellement pauvre. Elle est mentalement retardée ou d'une intelligence moyenne – inférieure . . . elle manque généralement de maturité et est souvent peu séduisante". Ceci vient corroborer l'idée que l'agresseur sexuel n'a pas une bonne image de lui-même et qu'il est peut-être plus susceptible aux attaques dirigées contre son amour-propre. Son intelligence généralement inférieure explique qu'il ait eu de la difficulté à établir une image réaliste de la femme et de lui-même à partir des milliers de modèles contradictoires et superficiels proposés dans les médias.

Dans le passé, on a fait de la frustration l'antécédent unique et nécessaire de l'agressivité – Dollard et al (1939). Il a été prouvé cependant que la frustration n'est qu'un des nombreux antécédents de l'agression et qu'elle n'est pas nécessaire. On a souvent prétendu que les victimes de viol provoquent et frustrent leurs agresseurs et les poussent à les violer. Cependant, comme on l'a déjà dit, la plupart des agresseurs choisissent leurs victimes bien avant le moment de l'agression. On n'a guère de preuves à l'appui de l'hypothèse que la victime provoque réellement la frustration et par conséquent le viol. Dans cette perspective, on

ferait mieux alors d'expliquer le viol par la frustration qu'engendre la présentation continuelle de modèles sexuels masculins et féminins qui ne correspondent pas à la réalité et sont irréalisables.

Implications thérapeutiques

Selon Bandura (1973), les implications thérapeutiques de la théorie de l'apprentissage social reposent sur trois facteurs: le contenu, le lieu et les agents utilisés. "Pour ce qui est du contenu, le traitement s'applique essentiellement au comportement à modifier." Le lieu où effectuer le changement est "le milieu naturel où se manifeste l'agressivité". Les traitements les plus efficaces sont généralement effectués sous surveillance professionnelle rigoureuse par des personnes qui ont des contacts étroits avec l'agresseur et, par conséquent, peuvent servir d'agents de changement puissants. Cette technique ne diffère pas énormément des programmes de modification du comportement des enfants agressifs, menés dans les écoles sous le contrôle d'un clinicien.

Le processus thérapeutique comporte trois tâches: délimiter les changements désirés en termes de résultats; identifier les conditions préalables et les conséquences; évaluer objectivement les résultats en effectuant des ajustements au cours de la thérapie de façon à assurer des résultats optimums. Scott, Burton et Yarrow (1967) ont proposé un programme typique ayant pour but de modifier le comportement agressif d'un enfant de quatre ans dont l'attitude avait déjà attiré l'attention des adultes avant l'expérience. Il s'agissait dans ce programme de donner le contrôle au sujet lui-même. Le projet comprenait quatre "périodes": une période de base au cours de laquelle l'expérimentateur se mêlait à tous les enfants de la classe alors que les professeurs maintenaient le contrôle; une deuxième période au cours de laquelle l'expérimentateur récompensait le sujet qui avait réagi de la façon voulue (réaction socialement désirable vis-à-vis des pairs); une troisième période au cours de laquelle l'expérimentateur revenait à la situation de base tandis que les enseignants fournissaient les mêmes éléments de renforcement que durant la première période et une quatrième période au cours de laquelle on rétablissait la situation de la deuxième période. On remarqua une diminution des réactions négatives au cours des périodes deux et quatre alors qu'on revenait à la situation de base au cours de la troisième période.

Les programmes de modification du comportement font place à l'apprentissage par l'observation; on présente au sujet de façon répétée des modèles de réaction différents et on l'encourage à adopter le comportement présenté. Si l'on veut aboutir à un changement durable du comportement, il est évident que le sujet doit éprouver au cours de l'expérience un sentiment de "réussite". Dans le cas du viol il faudrait présenter à l'agresseur des rapports entre hommes et femmes qui soient moins superficiels que les rencontres stéréotypées. Les modèles masculins et féminins auraient une certaine épaisseur au-delà du rôle stéréotypé qui leur est dévolu par leur sexe. Les hommes feraient la distinction entre la catégorie générale de "la femme" et le cas spécial de "cette femme". Les modèles qui omettent de faire cette distinction sont foison dans les médias. Frank Sinatra fit les gros titres dans la presse (*The Toronto Star*, 1973) lorsque, en attaquant une femme journaliste, il s'en prit à son sexe plutôt qu'à sa profession. Vexé par les articles qu'elle avait écrits sur son amitié avec le vice-président Agnew et sur le rôle politique qu'il jouait, il la traita non de menteuse ou de piètre journaliste, mais de "fille à bas prix". Ce genre d'attaque n'est pas rare.

Il faut que les habitudes apprises soient mises en pratique dans un contexte de renforcement. La dramatisation est une technique qui permet au sujet de s'habituer à résoudre les frustrations éprouvées dans les rapports entre sexes. Il faut présenter des modèles où la réussite du rapport entre hommes et femmes est basée sur des valeurs différentes. L'attitude traditionnelle voulant qu'un mâle qui a du succès soit celui qui "réussit" avec les "filles" s'oppose certainement au changement de comportement.

Porro, comme indiqué dans Bandura (1973), a étudié les effets de l'auto-évaluation de la part de modèles qui jugent leur propre agressivité et en font la critique ou l'éloge. Bandura estime que le jugement d'un modèle agressif sur sa conduite

personnelle risque d'avoir un effet similaire à celui du renforcement fourni par une source extérieure, surtout si l'observateur respecte le modèle en question. Des hommes comme Rosie Grier, un joueur de football qui a essayé de supprimer les images stéréotypées du rôle masculin, peuvent constituer des modèles valables.

La thérapie d'imitation donne également au sujet la possibilité d'accroître ses compétences. Si l'on considère qu'un agresseur sexuel n'a pas une très bonne image de lui-même, ceci risque d'améliorer les possibilitiés de changement. Le renversement des rôles est une technique utilisée en thérapie d'apprentissage social qui pourrait aider les agresseurs à comprendre la profondeur et la complexité des femmes et à cesser de les considérer uniquement comme des objets ayant des besoins et des désirs superficiels. Dans chaque cas (l'amélioration des talents et le renversement des rôles), il faut inclure un programme inhérent de renforcement positif pour amener le changement de comportement.

Résumé

Comme indiqué au début, ce mémoire est nécessairement spéculatif. Les sources sur le sujet sont rares. Il faudrait mener de nombreuses recherches avant de pouvoir faire des prédictions valables sur le degré de succès possible. Il faudrait établir de façon empirique les conditions préalables qui font du viol une réaction probable et celles qui en maintiennent la possibilité. Il faudrait étudier spécifiquement comment les agresseurs considèrent les femmes et comment ceci affecte leurs relations avec elles. Comme indiqué, ces facteurs sont essentiellement de nature sociale et il faudrait, pour mener à bien la recherche, adopter une méthode d'approche plus large que celle de la psychopathologie personnelle.

Bibliographie

Anonyme, *Mind Warp*. In the Ontario Institute for Studies in Education Women's Kit, Toronto, 1973.

Bandura, A. *Aggression: A Social Learning Analysis*. New Jersey, Prentice-Hall, Inc., 1973.

Bandura, A., Grusec, J. E. and Menlove, F. L. Observational learning as a function of symbolization and incentive set. *Child Development*, 1966, 37, 499-506.

Bandura, A. and Huston, A. Identification as a process of incidental learning. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1961, 63, #2, 311-318.

Bandura, A.,, Ross, D. and Ross, S. A. Imitation of film mediated aggressive models. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1963a, 66, #1, 3-11.

Bandura, A., Ross, D. and Ross, S. A. A comparative test of the status envy, social power and secondary reinforcement theories of identificatory learning. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1963b, 67, #6, 527-534.

Bandura, A., Ross, D. and Ross, S. A. Vicarious reinforcement and imitative learning.

Bandura, A. and Walters, R. H. *Adolescent Aggression*. New York, Ronald Press, 1959.

Bandura, A. and Walters, R. H. *Social Learning and Personality Development*. New York, Holt-Rinehart and Winston, Inc., 1963.

Berkowitz, L. Aggressive cues in aggressive behaviour and hostility catharsis. *Psychological Review*, 1964, 71, #2, 104-122.

Berkowitz, L. Some aspects of observed aggression. *Journal of Personality and Social Psychology*, 1965, 2, #3, 359-369.

Berkowitz, L. *Roots of Aggression*. New York, Atherton Press, 1969.

Berkowitz, L. and Geen, R. G. Film violence and the cue properties of available targets. *Journal of Personality and Social Psychology*, 1966, 3, 525-530.

Berkowitz, L. and LePage, A. Weapons as aggression-eliciting stimuli. *Journal of Personality and Social Psychology*, 1967, 7, 202-207.

Berkowitz, L. and Rawlings, E. Effects of film violence on inhibitions against subsequent aggression. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1963, 66, #5, 405-412.

Bernard, J. The paradox of the happy marriage. In *Woman in Sexist Society*, New York, New American Library, 1972.

Berscheid, E. and Walster, E. When does a harm-doer compensate a victim? *Journal of Personality and Social Psychology*, 1968, 9, #4, 316-321.

Buss, A. H. *The Psychology of Aggression*. New York, John Wiley and Sons, Inc., 1961.

Cheda, C. See Dick run, see Jane sit. *Chatelaine Magazine*

Corson, J. a. Observational learning of a lever pressing response. *Psychonomic Science*, 1967, 7 #5, 197-198.

Crook, J. H. *Social Behaviour in Birds and Mammals*. Londres, Angleterre

Davitz, J. R. The effects of previous training on postfrustration behavior. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1952, 47, #2, 309-315.

Del Russo, J. Observational learning in hooded rats. *Psychonomic Science*, 1971, 24, #1, 37-38.

Dittmann, A. T. and Goodrich, D. W. A comparison of social behavior in normal and hyperaggressive pre-adolescent boys. *Child Development*, 1961, 32, 315-327.

Dollard, J., Doob, L. W., Miller, N. E., Mowrer, O. H. and Sears, R. R. *Frustration and Aggression*. New Haven, The Yale University Press, 1939.

Feshbach, S. The stimulating versus cathartic effects of a vicarious aggressive activity. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1961, 63, #2, 381-385.

Feshbach, S. The function of aggression and the regulation of aggressive drive. *Psychological Review*, 1964, 71, #4, 257-272.

Feshbach, S. and Singer, R. D. *Television and Aggression*. San Francisco, Jossey-Bass Inc., 1971.

Garattini, S. and Sigg, E. B. *Aggressive Behavior*, New York, John Wiley and Sons, Inc., 1969.

Gardner, E. L. and Engel, D. R. Imitational and social facilitatory aspects of observational learning in the laboratory rat. *Psychonomic Science*, 1971, 25, #1, 5-6.

Geen, R. G. Effects of frustration, attack and prior training in aggressiveness on aggressive behavior. *Journal of Personality and Social Psychology*, 1968, 9, #4, 316-321.

Greer, Germaine. *The Female Eunuch*. Grande-Bretagne, Hazell Watson and viney Limited, 1970.

Groesbeck, R. W. and Duerfeldt, P. H. Some relevant variables in observational learning of the rat. *Psychonomic Science*, 1971, 22, #1, 41-43.

Hicks, D. J. Imitation and retention of film mediated aggressive peer and adult models. *Journal of Personality and Social Psychology*, 1965, 2, 97-100.

Jezard, S. and Walters, R. H. A study of some determinants of aggression in young children. *Child Development*, 1960, 31, 739-747.

Johnson, R. N. *Aggression in Man and Animals*. Philadelphie, W. B. Saunders Co., 1972.

Kaufman, H. and Feshbach, S. Displaced aggression and its modification through exposure to antiaggressive communications. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1963, 67, #1, 79-83.

Kuhn, D. Z., Madsen, C. H. and Becker, W. C. Effects of exposure to an aggressive model and frustration on children's aggressive behavior. *Child Development*, 1967, 38, 739-745.

Lear, M. W. The American way of rape. *Viva Magazine*

Levine, Ellen. *All She Needs*. New York, The New York Times Book Co., 1973.

Lorenz, K. *On Aggression*. Londres, Angleterre, Methuen & Co. Ltd., 1963 (traduit, 1966).

Lovaas, O. I. Effect of exposure to symbolic aggression aggressive behavior. *Child Development*, 1961, 32, 37-44.

McCary, J. L. *Human Sexuality*. New York, D. Van Nostrand Co., 1967.

Money, J. *Sex Research*. E. U., Holt, Rinehart and Winston, Inc., 1965.

Neuman, R. Rape. *The Black Fly*, Vol. 1, Nos. 4 and 5, avril et mars 1974.

Notes from the Third Year. A Koedt and S. Firestone Notes from the 2nd yr., Inc., 1971.

Reed, E. *An Answer to "The Naked Ape"*. New York, Pathfinder Press, Inc., 1971.

Schachter, S. and Singer, J. E. Cognitive, social and physiological determinants of emotional state, *Psychological Review*, 1962, 69, #5, 379-399.

Scott, P. M., Burton, R.V. and Yarrow, M. R. Social reinforcement under natural conditions. *Child Development*, 1967, 38, 53-63.

Siegel, A. E. The influence of violence in the mass media upon children's role expectations. *Child Development*, 1958, 29, #1, 35-55.

Singer, J. L. *The Control of Aggression and Violence*. New York, Academic Press, 1971.

The Toronto Star, le 23 janvier, 1973.

Thibaut, J. W. and Coules, J. The role of communication in the reduction of interpersonal hostility. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1952, 47, #4, 770-777.

Toth, E., Delaney, J. and Lupton, M. J. Menstrual show, periodic parade. *Rough Times*, 1974, 4, #3, 10-11.

Gwen Smith
Port Sydney

Je m'appelle Gwen Smith et je suis actuellement étudiante à l'école secondaire de Huntsville. La semaine dernière, j'ai vu votre film intitulé *Violence*. Je l'ai beaucoup aimé et j'avoue qu'avant de le voir, je n'avais jamais réellement réfléchi au problème. Votre film m'a aidée à me faire une opinion et je pense que la violence ne devrait pas exister dans les programmes de télévision destinés aux enfants car elle influence leur façon de jouer. La teneur en violence des programmes de télévision pour adultes devrait être réduite mais les émissions devraient rester intéressantes. Je pense que l'attitude que Gordon Sinclair a adoptée face à la violence est inquiétante car la destruction de l'être humain de sang-froid à la télévision est révoltante et donne des idées aux gens. Les enfants sont particulièrement influencés par ce type de spectacle et on devrait éliminer la violence de la plupart de nos programmes à l'exception des films de guerre qui montrent combien les gens ont souffert pour nous. Par conséquent, je pense que l'on devrait abolir la violence à la télévision.

Ricky Sutton
Huntsville

Je pense que si l'on supprimait la violence à la télévision, de nombreuses personnes ne la regarderaient plus parce que cela deviendrait ennuyeux. La violence est intéressante. Je pense que l'on devrait continuer à offrir des programmes violents à la télévision parce que cela montre au public ce qui se passe dans le monde extérieur. Prenons par exemple le hockey. La violence fait partie du hockey. Les joueurs se battent parce que c'est un moyen de rendre le jeu plus stimulant. Je pense que la violence est très intéressante.

L. M. Leith
Windsor

En termes behavioristes, il semble raisonnable de supposer que l'observation de modèles agressifs en sports agit sur le spectateur par personne interposée, renforçant chez lui certaines attitudes

intérieures. Si un joueur se conduit de façon agressive, n'est pas puni, et finit par être récompensé de ses actes, le spectateur a appris que l'agression paye. Si le spectateur se trouve dans une situation identique, il aura tendance à agir de façon agressive car il a constaté que les conséquences positives de ce comportement prévalent sur les conséquences négatives. En bref, il a appris que l'agression peut être une solution!

En conclusion, je désire corriger une dernière erreur. Il n'est pas nécessaire que le comportement agressif se manifeste immédiatement après l'observation d'un spectacle violent pour prouver que la leçon a été apprise. L'individu est capable de mettre en réserve ce comportement acquis pour s'en servir plus tard. De toute évidence, ceci accroît la portée du comportement agressif appris en regardant des programmes violents à la télévision. Ces observations ne font qu'ajouter à nos préoccupations.

Professor John E. Callagan
College of Social Science
Dept. of Psychology
University of Guelph

Les frustrations qui sont à l'origine du comportement agressif et qui sont le lot quotidien des enfants éduqués dans des conditions extrêmement modestes ne cessent d'être exacerbées par la télévision qui leur montre un niveau de vie qui contraste de façon marquée avec le leur.

Ridley College
St-Catharines

Le public et surtout les adolescents sont fascinés par la violence. Dans *Song my, the Human Imperative*, Miriam Braverman, une bibliothécaire de la bibliothèque publique de Brooklyn, cite l'exemple d'*Oedipe Roi*. En effet, des adolescents, lors d'une discussion qui suivit la lecture du livre, ont ignoré le thème général mais se sont montrés absolument fascinés par la scène où Oedipe se crève les yeux.

Cette fascination qu'exerce la violence a été remarquée par de nombreux bibliothécaires. L'intérêt porté aux gangsters, à la guerre et à Hitler est incroyable et Lilian Morrisson, de la bibliothèque publique de New York, déclare que ce type de livre est demandé par des enfants de plus en plus jeunes.

La littérature commerciale, qui essaie d'offrir aux lecteurs ce qu'ils désirent, semble suivre cette tendance à la violence. On assiste à une recrudescence de violence dans la littérature, violence qui est souvent gratuite et hors contexte.

Ceci risque d'être préjudiciable. Nous pensons cependant que cette tendance est directement fonction du fait que notre société est de plus en plus violente. Nous avons aussi constaté que la violence extrême, surtout lorsque la victime est décrite en détail, révolte souvent le lecteur.

Etudiants de la classe d'anglais 3A
M. R. Cooke, Département d'anglais

Beaver Brae School
Kenora

Nous pensons que la violence est présentée de façon déformée dans les médias. Nous savons qu'il est impossible et inutile d'éliminer entièrement la violence des médias, mais nous pensons qu'elle ne devrait pas y tenir une place aussi importante.

Onzième année
Etudiants en droit personnel

Judith Johanson
Sioux Lookout

L'extrait (d'un programme appelé *Home-Made TV* s'adressant . . . supposément aux enfants) montrait un enfant dans un cimetière en train d'extraire le foie de son défunt grand-père. L'enfant était ensuite hanté par le fantôme du grand-père. Ce programme fut présenté à 4h30 de l'après-midi, heure où les enfants devraient pouvoir regarder la télévision en toute sécurité.

On peut prétendre qu'un enfant sait qu'il s'agit de fiction. Ceci est faux dans le cas des jeunes enfants, surtout lorsque les personnages sont des êtres humains.

Même si l'enfant est assez âgé pour faire la

différence entre réalité et fiction, il ne s'agit pas là d'un sujet adéquat pour les enfants.

A la suite de ce programme, mes enfants eurent des insomnies, firent des cauchemars et eurent peur de choses qu'ils ne craignaient pas auparavant.

Les programmes de l'après-midi destinés aux enfants dans cette région ont souvent manqué d'intérêt et de valeur éducative mais au moins on pouvait les regarder sans crainte. En conclusion, j'aimerais que l'on exerce un contrôle plus strict sur les programmes destinés aux enfants.

CKSO-TV
Sudbury

Il semble que, grâce à la classification des programmes, le spectateur peut être son propre juge. Je pense que la télévision devrait respecter les opinions et prévenir les gens lorsque le contenu risque de les offenser.

La description des programmes peut figurer à l'avance dans les guides de télévision et dans les annonces faites à l'antenne, et les parents ou spectateurs peuvent en général prendre la décision qui leur convient.

Ce ne sont pas les stations de télévision qui décident des programmes qui vont être populaires, ce sont les spectateurs.

Chaque année, la télévision propose des programmes conformes aux désirs de ceux qui s'opposent à la violence, à la pornographie et aux émotions fortes. Or, dans de nombreux cas, ces programmes sont des désastres. Si les gens ne regardent pas *Swiss Family Robinson* mais *Baretta*, ce sont eux, les spectateurs, qui décident quels sont les programmes qu'ils veulent voir.

De nombreux responsables de télévision en ont assez de se faire critiquer par la minorité parce qu'ils offrent des programmes à la majorité. Nous entendons souvent le commentaire suivant: "Pourquoi une chose pareille de la part d'une station de télévision?" Je pense qu'il est temps d'entendre: "Pourquoi une chose pareille de la part des téléspectateurs?"

Si la majorité des gens refusent de regarder un programme, il sera supprimé.

George Lund, directeur

Radio Station CFOS
Owen Sound

Nous nous demandons si la société canadienne est plus violente maintenant qu'elle ne l'était il y a 25 ou 50 ans. Est-ce que les gens croient que, dans une société libérale, les actes de violence ont moins de chances d'être punis? Les gens, surtout les jeunes, sont-ils tentés de recourir à la violence parce qu'ils ont moins le respect de l'autorité, parce que leurs parents respectent moins la police, le code de la route et les lois sur les alcools et parce que l'église et les représentants élus voient leur influence diminuer?

Si, en conséquence, il faut dans l'intérêt public changer le contenu des médias, ce n'est pas aux pouvoirs publics d'imposer une censure. Il incombe à l'industrie des communications, seule ou de concert avec d'autres institutions libres de notre société, de l'imposer en établissant des politiques spécifiques.

Bill Hawkins
directeur de la station

Brian Garfield
Alpine, New Jersey
U.S.A.

Le film *Death Wish*, supposé basé sur mon roman, proposait les groupes de vigilance comme solution au problème de la criminalité urbaine.

Apparemment, le film a inspiré des actes de violence, qui furent commis par des gens qui l'avaient vu et qui avaient été encouragés par la violence qui y était décrite.

J'ai désapprouvé le film. Peut-être étais-je en partie blessé dans mon amour-propre d'auteur: le film décrivait le chef du groupe de vigilance (Charles Bronson) comme un héros à imiter, alors que mon roman – la source présumée du film – le décrivait comme un homme torturé par son imagination, qui finit par tirer sur des enfants désarmés. Le roman devait servir d'avertissement; le film ne fut pas fidèle à ce thème. Il est vrai qu'il fut extrêmement efficace: il entraîna des réactions passionnées de la part des spectateurs.

Comme j'étais préoccupé par le fait qu'il risquait d'être montré à des millions de téléspectateurs sur les réseaux de télévision (en novembre 1976), j'ai demandé au président du réseau CBS, qui était alors M. Arthur Taylor, de ne pas programmer le film aux heures de grande écoute, car il risquait d'influer sur le comportement de spectateurs instables. Il avait déjà inspiré plusieurs crimes lors de sa projection au cinéma. En m'adressant à M. Taylor, je soulignais que je ne désirais pas imposer une censure; je ne faisais appel qu'à sa conscience.

Le film fut cependant projeté. Apparemment, il n'inspira aucun acte de violence réel et je fus soulagé. Cependant, j'aurais préféré que la projection n'ait pas lieu.

En soi, *Death Wish* est inoffensif. Mais si on le combine au flot continu de violence présenté à la télévision, le film risque de persuader certains spectateurs que la violence est une solution valable aux problèmes humains quotidiens.

Les terroristes en sont arrivés à croire que les actes de violence sont la solution légitime à leurs griefs. Ils ont probablement adopté cette attitude à force de la voir exposée par les mass médias. Les sociologues nous disent – et notre bon sens le confirme – qu'un régime à base de nouvelles et de spectacles dans lesquels la violence est représentée comme un phénomène bénéfique et héroïque est pernicieux. Les descriptions individuelles de violence peuvent être inoffensives, mais le flot continu de violence agit sur nous comme une torture permanente, nous désensibilise et constitue une forme de propagande et de lavage de cerveau.

En tant qu'écrivain, je m'intéresse au drame plus qu'à la sociologie; la violence dans le drame est mauvaise pour des raisons artistiques. Elle devient une béquille, un cliché, elle nous empêche de mettre en scène des conflits réels et de faire preuve d'invention littéraire.

Nous ne pouvons fermer les yeux à la réalité; la violence dans la vie ne peut pas être totalement ignorée; on ne peut guère parler de tyrannie, de crime, de guerre et d'autres aspects de la condition humaine sans mentionner la violence. Cependant, tout ne doit pas tourner autour d'elle.

Le suspense – la clé du drame – repose plus souvent sur la menace de violence que sur son exécution; on n'a pas besoin, pour écrire une histoire, d'avoir recours à la mutilation, au meurtre et aux clichés faciles qui les accompagnent. Si l'on persiste à vouloir utiliser des clichés, ils ne peuvent être que gratuits, de mauvais goût et probablement nocifs. D'un autre côté, il peut être passionnant pour un écrivain d'essayer de créer un certain suspense et un conflit dramatique sans recourir à la brutalité et à ses clichés. Trouver des alternatives à la violence est un défi à l'ingéniosité. Certains de mes romans et de mes films sont extrêmement violents, alors que d'autres ne le sont pas. Ces derniers ont été bien accueillis par la critique et ont remporté un succès financier (ce qui prouve que violence et succès commercial ne vont pas nécessairement de pair).

Cependant, ma recherche de solutions non violentes est volontaire et dictée par ma conscience plutôt que par la loi. Je détesterais être obligé de faire ce que je fais volontairement, de ma propre initiative. Aucune société n'est libre si ses artistes sont censurés. La censure, c'est la tyrannie. Il est peut-être impossible d'établir la frontière entre la liberté artistique et la responsabilité sociale. Bien que je déplore la violence constante dont les médias nous inondent, je ne reconnaîtrai à personne le droit de nous imposer une censure dans le but de remédier à ce mal. Je

pense que la seule solution est la persuasion. J'ai été moi-même persuadé et d'autres peuvent l'être de la même manière. Il faut informer et éduquer les médias – les éditeurs, les réseaux, les producteurs et les écrivains – il faut stimuler les consciences. Notre tâche, la mienne du moins, ne consiste pas à fermer des portes. (Interdirions-nous le duel de *Hamlet* pour des raisons sociologiques?) Il s'agit d'ouvrir de nouvelles portes et d'offrir des solutions attrayantes.

Le problème existe; mais il s'agit de ne pas se laisser emporter trop loin. La censure serait un mal bien pire que le problème de la violence dans les médias. La violence menace les individus, mais la censure menace la civilisation.

The Central Canada Broadcasters Association Toronto

1. Introduction

Les membres de la Central Canada Broadcasters Association se composent de stations de radio et de télévision privées de langue anglaise de l'Ontario et du Québec. Cette association groupe 15 stations de télévision et 59 stations AM/FM. En Ontario, la CCBA représente environ 88 pour cent des stations de télévision commerciales privées et environ 72 pour cent des stations de radio commerciales privées (AM/FM).

La CCBA est une association à adhésion volontaire qui élit chaque année un conseil d'administration. L'association adopte ses politiques en fonction du consensus auquel parviennent ses membres. L'association ne contrôle pas ses membres et ne peut les obliger à adhérer à une décision à moins qu'il ne s'agisse d'un arrêté de l'association. Les membres peuvent, bien sûr, accepter individuellement d'observer certaines pratiques ou certains codes tel que le Code de la publicité radiotélévisée destinée aux enfants de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. De telles décisions incombent cependant en dernier ressort aux membres de l'association.

Nous savons que les opinions des membres de l'association diffèrent sur de nombreux sujets et ils s'expliquent souvent individuellement sur des questions qui les intéressent particulièrement. La Commission royale a en effet reçu plusieurs mémoires en provenance de radiodiffuseurs de l'Ontario, ce qui souligne bien l'indépendance de nos membres.

Par rapport à l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), la CCBA est une organisation régionale. Les stations qui sont membres de la CCBA le sont aussi de l'ACR; en fait, pour pouvoir adhérer à la CCBA, il faut être membre de l'ACR.

La Commission est au courant du fait que l'ACR a aidé l'équipe de la CCBA à préparer ce mémoire.

La situation du radiodiffuseur

Bien que les membres de la Commission soient au courant de la Loi sur la radiodiffusion, surtout la Présidente, car c'est elle qui a guidé les débats sur

la loi au Parlement en 1968, il n'est pas inutile de répéter que la radiodiffusion au Canada est traitée par le Parlement de façon spéciale. Aucune autre industrie n'est régie d'aussi près par le Parlement et ne doit se conformer à des conditions semblables aux siennes. En effet, il incombe aux radiodiffuseurs de faire fonctionner le système de la radiodiffusion au Canada de façon à "préserver, enrichir et renforcer les éléments culturels, politiques, sociaux et économiques du Canada".

De façon à s'assurer que cette politique est suivie, le Parlement a créé un corps de contrôle, ayant de vastes pouvoirs, connu sous le nom de Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC). Inutile de revenir ici sur la vigueur, le dynamisme et le dévouement des deux premiers présidents de ce conseil. Nous désirons cependant souligner que la radiodiffusion au Canada constitue un milieu de travail extraordinairement complexe et stimulant par là même. Un radiodiffuseur qui dépend du revenu dérivé de la publicité doit satisfaire aux normes de la CRTC, aux demandes des commanditaires et surtout aux exigences du public.

Par conséquent, le succès ou l'échec du radiodiffuseur dépend en grande partie du rapport qu'il établit avec la "communauté", que ce soit à l'échelle locale, régionale ou nationale, comme c'est le cas pour un grand réseau. Le radiodiffuseur doit déceler et essayer de satisfaire les intérêts des différentes majorités et minorités de la communauté en matière de programmation, ce qui suppose une évaluation intelligente des valeurs et des normes de la communauté. Les radiodiffuseurs doivent être responsables et justes, et ne sont pas en mesure de décider unilatéralement ce qui est bon ou mauvais pour leur auditoire. Ils essaient de présenter des programmes qui soient agréables, innovateurs et stimulants. Mais ils doivent constamment se souvenir des normes de la communauté. Il en est des radiodiffuseurs comme de toute institution démocratique saine: ils doivent rester en contact étroit avec le public.

II. Réponse aux questions posées par la Présidente de la Commission royale

Dans une lettre adressée à l'Association canadienne des radiodiffuseurs, Mlle LaMarsh a posé une série de questions dont certaines seulement s'adressent à l'industrie de la télévision canadienne. Pour y répondre, nous les avons groupées sous des titres appropriés.

A. Politiques en matière de programmation
Questions de la Commission royale

Recours aux programmes étrangers; aspect économique de l'achat de programmes étrangers (coûts et revenus); sélection des programmes et politiques d'achat; critères de choix des programmes violents et non violents.

Politiques relatives à la production des programmes canadiens; aspect économique des programmes canadiens et non violents; stratégie en matière de programmation de programmes violents/non violents et canadiens/importés.

Politiques de programmation pro-sociale: stratégie, budget, importance; politiques spécifiques, s'il y a lieu, pour les enfants, heures d'écoute réservées aux enfants, la télévision comme "gardienne", etc . . .; politiques concernant la programmation pro-sociale destinée aux adultes.

Etude de l'auditoire, de ses goûts, de ses réactions et de l'influence possible des programmes, lors des décisions touchant le contenu des émissions; perception de l'aspect éducatif et de l'impact du réseau et du média.

RÉPONSE DE LA CCBA

Il n'existe aucune stratégie en matière de programmes violents et non violents. Les radiodiffuseurs préparent un régime équilibré de programmes comprenant des comédies, des drames, des nouvelles, des reportages, de la musique, etc. . . Le mélange de programmes canadiens et importés est déterminé par le CRTC pour la radio comme pour la télévision. Ce conseil, qui intéresse sans doute particulièrement la Commission royale, requiert que les programmes quotidiens soient canadiens à 60 pour cent et à 50 pour cent en "période de grande écoute" (entre 6h du soir et minuit) selon la définition prescrite. Cependant, l'on sait qu'en général les productions canadiennes sont financées et subventionnées par les revenus

provenant de la diffusion de programmes étrangers.

La question sept mentionne "les heures d'écoute réservées aux enfants . . . la télévision comme "gardienne". Les programmes de télévision destinés aux enfants ne sont pas supposés remplacer les parents ou les autres personnes responsables de l'éducation des enfants. Ce sont les parents qui utilisent la télévision comme "gardienne". Celle-ci n'a jamais été conçue à cette fin.

Il est vrai cependant que les enfants constituent une importante partie de l'auditoire et regardent beaucoup la télévision. C'est là un défi à relever pour les radiodiffuseurs, à la fois comme producteurs et comme parents, car les bons programmes pour enfants sont difficiles à concevoir, à mettre au point, à financer et à produire.

C'est pourquoi les radiodiffuseurs privés ainsi que d'autres parties et organisations intéressées ont fondé l'Institut de Radiotélédiffusion pour Enfants. L'ACR, notre organisme national, a été parmi les premiers à en faire partie et, de même que plusieurs de ses membres, continue à financer et à aider l'IRTE. L'IRTE a dirigé deux séminaires jusqu'à présent. L'un d'eux était un atelier ayant pour but de mettre en contact des producteurs, écrivains, acteurs, commanditaires, chercheurs et spécialistes canadiens pour enfants et toute autre personne concernée. Cet atelier a été surtout utile aux producteurs de petites stations qui ont pu ainsi avoir accès à du matériel qui n'est pas toujours à leur disposition.

Les programmes canadiens pour enfants souffrent souvent de la concurrence des stations américaines. Bien que la qualité de nombreux programmes canadiens soit bonne, ceux d'entre nous qui sont en contact avec de jeunes enfants savent quelle attraction exercent sur eux les programmes américains du samedi matin.

En fait, les jeunes enfants ne font que suivre l'exemple de leurs parents qui préfèrent les programmes américains qui sont beaucoup plus professionels. Et certains sont bons, à savoir *Sesame Street, Electric Company, Mister Roger's Neighborhood*, etc . . .

Il est extrêmement difficile aux stations privées de financer les programmes pour enfants. Bien qu'il soit permis de présenter des annonces publicitaires au cours de ces programme, elles doivent être moins longues que lors des programmes pour adultes. De plus, le Code de la publicité radiotélévisée destinée aux enfants de l'Association canadienne des radiodiffuseurs régit de façon sévère le style et le contenu de chaque message publicitaire. Le nombre de commanditaires pour les programmes destinés aux enfants est limité et par conséquent, les programmes canadiens s'adressant aux enfants couvrent rarement leurs frais. Cela n'empêche pas d'introduire des programmes innovateurs comme l'émission *Kidstuff* de la station CTV.

Nous reprenons à notre compte les opinions exprimées dans le mémoire présenté par l'IRTE, surtout les paragraphes 16-21 sur le rôle des parents et l'expérience commune en matière de télévision, car il s'agit d'opinions mûres, responsables et intelligentes.

Les politiques générales de programmation en matière de production, de choix et de planification suivent des procédures rationnelles fondées sur l'expérience et le bon sens. Au début du printemps de chaque année, les responsables des programmes de télévision canadiens évaluent le succès de la programmation de la saison passée et choisissent les programme qu'ils aimeraient garder pour la saison suivante. Pour procéder à cette évaluation, on tient compte des enquêtes statistiques telles que BBM et A.C. Nielsen, de même que des réactions des spectateurs et des critiques recueillies par les stations.

En ce qui concerne la programmation des producteurs américains, le choix des programmes relève de la décision des réseaux américains.

Dès que les producteurs américains et étrangers ont fini de préparer leurs programmes pilotes (d'habitude à la fin mars aux Etats-Unis) des équipes représentant les réseaux canadiens et leurs filiales et d'autres représentants des groupes d'achat indépendants commencent à trier les différents programmes pilotes offerts. Toutes les équipes doivent essayer de découvrir quels sont les programmes pilotes qui ont le plus de chance d'être choisis par un des trois réseaux américains pour la nouvelle saison.

Ce sont en général les programmes américains qui plaisent le plus aux spectateurs canadiens. Comme la majorité des Canadiens peut regarder

ces programmes sur les stations américaines, que ce soit en direct ou par câblodiffusion, chaque station canadienne, pour pouvoir capter une partie de l'auditoire, doit diffuser les programnes américains les plus populaires qu'elle peut se procurer.

Les raisons en sont simples: les spectateurs canadiens ont prouvé au cours des années que ce type de programmes plaît à la majorité des spectateurs présents aux heures de grande écoute. Les stations canadiennes tirent la plus grande partie de leurs revenus de programmes non canadiens qui attirent un vaste auditoire et la majorité de ces programmes provient des Etats-Unis.

Les stations doivent absolument attirer le maximum de spectateurs au cours de ces périodes de grande écoute. Les revenus dérivés de ces périodes d'écoute leur permettent d'offrir de nombreux autres programmes qui ne couvrent pas ou à peine leurs frais (à savoir les nouvelles et les programmes d'informations; les programmes communautaires, les programmes pour enfants et les programmes diffusés en dehors des heures de grande écoute).

Comme nous l'avons mentionné auparavant, les goûts et les réactions de l'auditoire font l'objet d'études sérieuses menées par des entreprises indépendantes d'enquêtes statistiques et sont également définis à partir des contacts entre les directeurs de stations et de programmes et le public. D'autres facteurs cependant entrent en ligne de compte.

Quiconque a au Canada un permis de radiodiffision est obligé, en vertu de la Loi sur la radiodiffision, de présenter "des programmes variés, complets et de bonne qualité, en majeure partie canadiens". Les engagements sont adressés par écrit au CRTC lors de la demande initiale de permis et lorsqu'il s'agit de le renouveler.

Par conséquent, chaque station et réseau choisit sa politique, sélectionne et planifie ses programmes et alloue ses ressources en fonction de la Loi sur la radiodiffusion et des règlements du CRTC et en tenant compte des exigences des spectateurs canadiens.

La "règle générale" pour le choix des programmes consiste à offrir un spectacle léger au début de la soirée suivi d'émissions plus dramatiques. Il s'agit là d'une "règle générale" et il existe des exceptions. Par exemple, dans certaines communautés, la planification des programmes peut changer pour tenir compte de circonstances n'ayant pas trait directement à la télévision ou pour offrir un choix plus grand de façon que toutes les stations ne présentent pas le même programme en même temps, etc . . . Parfois, la planification, tout en convenant à une partie de l'auditoire, déplaît à une autre partie. En bref, il faut faire des compromis en radiodiffusion comme dans toute entreprise humaine.

B. Publicité
Questions de la Commission royale

Influence de la publicité et des commanditaires sur la programmation; politiques en matière de contenu publicitaire.

RÉPONSE DE LA CCBA

Les commanditaires achètent leur temps de publicité. Le prix dépend du nombre présumé de spectateurs qui regardent le programme à un moment donné. Ces "prévisions" sont fondées sur des rapports statistiques et autres indicateurs de l'industrie.

Certains commanditaires ont tendance à acheter du temps au cours de certains programmes suivant le type de spectateurs qui les regardent. Pour la même raison, les stations imposent des restrictions à certains types de publicité. Par exemple, la plupart des radiodiffuseurs ne programmeront pas de publicité vantant des produits de beauté féminins avant 9h du soir.

Les politiques en matière de contenu publicitaire sont adoptées individuellement par les stations ou les réseaux. Elles sont ensuite régies ou affectées par les facteurs suivants:

Les règlements du CRTC qui déterminent entre autres le nombre maximum de minutes pour la publicité et demandent que l'on se soumette aux exigences du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social ainsi qu'à celles des provinces le cas échéant.

Le Code de la publicité radiotélévisée destinée aux enfants de l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Ce code est contrôlé et révisé chaque année. Le code a été endossé en principe par Radio-Canada et, lors de la soumission de demande de permis, le CRTC demande aux stations si elles adhéreront au Code.

Les lignes directrices du "Telecaster Committee" (Comité des Télédiffuseurs) qui comprend les stations

CTV, TVO, Global et plusieurs des grandes stations privées du Canada.

Le Code canadien des normes de la Publicité du Bureau Consultatif de la Publicité au Canada.

Le Code d'éthique de l'ACR.

Certains croient *à tort* que ce sont les commanditaires qui contrôlent les stations. Il fut un temps où les commanditaires avaient des droits sur de nombreux programmes. Ce n'est plus le cas.

Il arrive qu'un commanditaire soit particulièrement intéressé à patronner un programme ou une série de programmes, par exemple la série The *Human Journey* patronnée par la London Life. Bien qu'il y ait accord sur les éléments de base d'un tel programme, le producteur – le réseau CTV dans le cas qui nous occupe – garde cependant le contrôle du contenu. Cette collaboration entre radiodiffuseur et commanditaire est, à notre avis, typique de leurs rôles et responsabilités respectifs.

C. Politiques en matière d'actualités
Questions de la Commission royale

Politiques relatives au recours à des services d'information étrangers par rapport aux services canadiens; influences des styles, priorités et contenus américains sur les actualités et documentaires canadiens, surtout en ce qui concerne les nouvelles à contenu violent.

Politiques, pratiques, conventions et philosophie concernant le reportage des événements violents; influence sur la présentation des actualités; politiques concernant des incidents spécifiques comme les tentatives d'assassinat, les fusillades dans les écoles, les meurtres dans le métro de Toronto, les viols, les procès portant sur des crimes violents, etc . . .

RÉPONSE DE LA CCBA

Il existe trois types de nouvelles: internationales, nationales et régionales. En matière de nouvelles régionales, les stations ont leurs politiques individuelles. Selon le réseau auquel elles sont affiliées, les stations achètent divers services à différentes sources. Les nouvelles nationales proviennent naturellement des services canadiens et les nouvelles internationales de sources canadiennes et étrangères. Etant donné le coût du journalisme, du transport et de la transmission dans un pays aussi vaste que le Canada, les actualités sont très onéreuses. On peut cependant affirmer que la plupart des Canadiens, et surtout les résidents de l'Ontario, ont à leur disposition d'excellents services d'actualités offerts par un nombre croissant de stations. De plus, il s'agit là de notre propre style et, pour répondre à une des questions ci-dessus, il est différent des autres.

On devrait aussi se souvenir que les directeurs des actualités jouissent d'une certaine autonomie dans leurs activités quotidiennes. Ce sont des experts qui sont supposés accomplir leur tâche avec honnêteté et responsabilité.

La politique en matière d'actualités pose des problèmes complexes. Souvent les enquêtes et la froide publicité donnée aux événements irritent les personnes concernées. On ne résoudra probablement jamais de façon satisfaisante la contradiction entre le droit à l'information du public d'une part et d'autre part le respect des droits et de la dignité des personnes concernées. Parfois on révèle trop et parfois pas assez, et souvent on ne peut s'en rendre compte qu'après coup.

En réponse à une requête de la CCBA, la "Radio Television News Directors Association of Canada" (Association canadienne des directeurs des nouvelles radiotélédiffusées), a présenté un mémoire sur l'éthique en matière d'actualités et des commentaires sur les questions susmentionnées posées par Mlle LaMarsh . . . La CCBA appuie ces déclarations.

Les actualités comportant un certain degré de violence causent un choc, inévitablement. Parler d'un incident de façon précise et complète sans en diminuer ni en exagérer la gravité n'est pas chose facile. Ce n'est pas parce que l'incident est violent qu'il faut diminuer (ou exagérer) la gravité ou l'horreur d'une certaine réalité. C'est rendre un mauvais service au public que de changer la réalité en fiction ou même en documentaire. Les actualités devraient être précises, complètes et impartiales.

Vous avez aussi reçu des mémoires de radiodiffuseurs individuels qui ont traité ce sujet.

Nous reviendrons plus tard sur cette question.

D. Responsablitié vis-à-vis du public
Questions de la Commission royale

Evaluation de l'effet des différents types de

violence dans les médias et de la recherche sur la violence dans les médias.

Réponse aux plaintes émanant de membres du public, de commanditaires, de critiques, de politiciens, d'organismes de contrôle à propos du contenu violent ou autre des programmes; degré d'efficacité des plaintes.

Autocensure ou codes internes régissant le bon goût, le respect de la vie privée, le sexe, la violence, etc.; utilisation de ces normes dans le domaine du spectacle, de l'actualité et des sports.

Politiques de responsabilité au sein des organisations concernant les aspects susmentionnés.

RÉPONSE DE LA CCBA

L'expression "violence dans les médias" ne rend compte ni de la violence ni du rôle des médias. La violence vue, entendue, lue, varie selon le type de média, mais s'agit-il de violence réelle conme dans les actualités ou de violence fictive comme dans certains programmes? La violence n'a été ni inventée ni découverte par les médias; le rôle des médias (on peut inclure les livres, le théâtre et le cinéma dans la définition) consiste à faire part de la violence ou à la décrire. Dans le dernier cas, les chansons, les poèmes, les histoires et les pièces assument cette tâche depuis des milliers d'années. Le cinéma et la radiodiffusion sont des phénomènes relativement récents.

Les résultats de la recherche sur la violence décrite dans les médias et de ses effets sont ambigus. Bien que des chercheurs dans différents domaines pensent que la violence décrite et présentée au public par les médias porte préjudice d'une façon ou d'une autre à certains membres de la société, d'autres chercheurs ne sont pas d'accord et proposent même des théories contradictoires. Les membres de la Commission indiquent dans leur Rapport intérimaire que leur opinion est faite, preuve à l'appui et ce, avant les audiences publiques. A notre avis, le problème n'est pas résolu.

Dans un document officieux publié par la section de la recherche du CRTC pour son symposium de 1975 sur la violence à la télévision intitulé "*Some Themes in Research on the Effects of Television Violence*" (Quelques thèmes de recherche sur les effets de la violence à la télévision), l'on trouve la preuve de ce manque d'unanimité.

> Au cours des 25 dernières années, on a publié littéralement des milliers d'études sur les effets de la télévision et du cinéma. Les résultats de ces études pris dans leur ensemble tendent à établir un lien entre le spectacle de la violence et différentes formes de comportement antisocial. A l'analyse cependant, on se rend compte que ces études et leurs résultats ont donné lieu à un certain nombre d'objections, de nature méthodologique en général.
>
> (1) Les études s'appuient sur une conception scientifique erronée, à savoir que la méthodologie utilisée en sciences physiques peut s'appliquer au comportement humain.
>
> (2) Les études menées dans des conditions de laboratoire ne sont pas applicables à la réalité.
>
> (3) Les études sur le vif, menées en dehors du laboratoire, ne prennent pas en considération les nombreux autres facteurs déterminants dans ce domaine.
>
> (4) La relation de cause à effet n'est pas toujours claire et évidente.
>
> (5) La diversité méthodologique des différentes études rend les comparaisons difficiles.
>
> (6) La plupart des études ne portent que sur les effets à court terme; les études à long terme sont pratiquement inexistantes.

Pour obtenir d'autres renseignements et références sur les études scientifiques à ce sujet, on peut se référer aux trois études de la Rand Corporation préparées par George Comstock et plusieurs associés et publiées en juin 1975.*

Plus près de nous, on peut citer le rapport financé par le conseil scolaire de North York et intitulé *The Impact of Violence on Children: A Review of Literature* (Les effets de la violence sur les enfants: vue d'ensemble des études sur le sujet). On trouve dans ce rapport la déclaration suivante:

> Bien que les études en laboratoire citées dans cette section nous éclairent sur le lien existant entre la violence à la télévision et le comportement agressif, certains se demandent si les liens établis dans des conditions contrôlées en laboratoire correspondent à la réalité. Il faudrait donc dire en toute prudence que l'on connaît le type de lien qui peut exister entre la violence et l'agressivité, mais que l'on ne peut établir avec certitude l'existence de ce rapport dans le "monde complexe du comportement libre".

En bref, on peut constater, d'après ce qui précède, que les opinions des chercheurs dans ce domaine diffèrent énormément.

Nous l'avons dit, la responsabilité vis-à-vis du public en matière de radiodiffusion requiert que l'on soit sensible aux tendances de la majorité tout en respectant les droits et les désirs de la minorité. Comment se situent dans ce contexte les plaintes concernant la violence dans les médias, surtout à la télévision, en provenance de membres du public, de commanditaires, de critiques, de politiciens et d'organismes de contrôle?

M. Jacques Hébert, un membre à temps partiel du CRTC, n'a pas caché ses préoccupations lors des audiences publiques. Au moment de renouveler certains permis, le CRTC a demandé aux stations de tenir compte "des préoccupations profondes et légitimes de nombreux citoyens responsables" à ce sujet.*

Les plaintes émanant de politiciens ont été en fait peu nombreuses bien qu'elles aient donné lieu à une grande publicité. Les critiques sont divisés, ce qui n'est pas étonnant, car ils parlent en leur nom propre. Les commanditaires, en général, n'ont pas exprimé leurs opinions parce qu'ils savent qu'ils ne devraient pas essayer de contrôler les programmes. Les risques de conflits d'intérêt à ce sujet ou de préjudice pour le public sont en fait relativement faibles aussi bien au CRTC que dans les stations surtout si on les compare aux conflits qui existent ailleurs.

La section de la recherche du CRTC a entrepris un projet consistant à examiner 3,070 questionnaires BBM remplis dans six villes canadiennes au cours de l'enquête de 1974, à savoir Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal, Saint-Jean et Halifax. Légèrement plus de la moitié des personnes interrogées (53.9 pour cent) utilisèrent la section qui permettait de faire des commentaires spontanés, lesquels, se chiffrèrent à 5,098.

Sur les 5,098 commentaires, seuls 196 soit 3.8 pour cent mentionnaient la violence, pour la condamner cependant.

Les commentaires concernant les messages publicitaires étaient environ dix fois plus nombreux. De plus, environ 25 pour cent des commentaires sur la "violence" concernaient non pas la violence en soi mais le type ou la qualité d'un programme. Il est donc difficile de prouver que la majorité de la population ou même un pourcentage important du public se préoccupe de la violence telle qu'elle est présentée ou décrite à la télévision.

L'absence de préoccupation du public d'un côté et les inquiétudes exprimées par certains membres importants de la société, y compris des ministres et des organismes de contrôle d'un autre, mettent le radiodiffuseur dans une situation difficile.

Les radiodiffuseurs sont depuis longtemps conscients de la nécessité d'adopter un code éthique (comme celui de l'ACR) qui permettrait de mettre en pratique les normes de la communauté. Bien que nombreux soient ceux qui prétendent que le radiodiffuseur peut avoir une influence importante sur les normes de la communauté, on oublie trop facilement que ce sont ces normes mêmes qui déterminent la conduite du radiodiffuseur. En bref, la communication, c'est-à-dire l'interaction entre communauté et radiodiffuseur, se fait dans les deux sens.

Dans la liste des différents codes, la télévision figure en bonne place. Ceci n'est pas surprenant, car la plupart des plaintes du public au sujet de la télévision concernent les annonces publicitaires. On a donc fait un effort sérieux pour améliorer la qualité des messages publicitaires et l'on s'est attaché à établir un certain nombre de codes régissant la diffusion de la publicité.

La programmation est un autre problème. Il est difficile d'établir des lignes directrices et des règlements sans tomber dans la censure ni entraver la créativité. Le CRTC a adopté des règlements généraux qui s'appliquent à la programmation et à la publicité payée y compris les messages publicitaires commerciaux, partisans et politiques. Les règlements du CRTC sont essentiellement négatifs et la mesure ultime est bien connue: suspension ou révocation du permis.

Il existe aussi le code d'éthique de l'ACR qui a été récemment mis à jour et qui porte sur un certain nombre de sujets généraux. Il s'agit essentiellement d'un guide pour aider les stations à établir leur politique d'exploitation en fonction des besoins de leur communauté spécifique. Il ne s'agit pas d'un document coercitif. Au cas où une

* 1. Television and Human Behaviour: The Key Studies, R-1747-CF.

2. Television and Human Behaviour: A guide to the Pertinent Scientific Literature, R-1746-CF.

3. Television and Human Behaviour: The Research Horizon, Future and Present; R-1748-CF.

des stations membres de l'ACR viole le code, elle ne verra pas son affiliation supprimée. L'Association s'efforce plutôt d'être constructive et de jouer un rôle médiateur en matière de programmation. Nous estimons qu'en s'éloignant du code, la station s'éloigne aussi en général des normes éthiques de la communauté à laquelle elle est associée, c'est-à-dire de son auditoire, et qu'elle risque d'encourir son mécontentement.

De plus, même si aucun règlement du CRTC n'a été enfreint, de mauvais rapports entre une station et sa communauté tendent à créer une situation malsaine, car le radiodiffuseur privé dépend du bon vouloir de la communauté. En bref, pour des raisons à la fois positives et négatives, la station sait qu'elle doit être bien intégrée à la communauté. Elle sert peut-être de chef de file mais elle est également responsable envers la communauté dans son ensemble.

III. Critique du Rapport intérimaire de la Commission royale de l'Ontario

A notre avis, le Rapport intérimaire de la Commission LaMarsh est essentiellement négatif, fort peu constructif et parfois erroné. Bien qu'il ne soit pas agréable de critiquer, nous tenons cependant à souligner certains points.

Avant de nous adresser à la Commission royale, nous désirons critiquer le gouvernement de l'Ontario. Non seulement on peut contester d'un point de vue constitutionnel la création d'une commission d'enquête sur la radiodiffusion, mais les termes mêmes du mandat de cette commission sont sujets à controverse. Ils énoncent en effet une hypothèse gratuite, à savoir qu'il y a "exploitation accrue de la violence" de la part de l'industrie des communications. Cette phrase suggère que l'industrie des communications en général essaie délibérément d'utiliser la violence de façon impropre et ce de plus en plus. On aurait pu faire davantage preuve d'objectivité et d'honnêteté en demandant aux membres de la Commission de déterminer s'il y avait effectivement "exploitation" de la violence.

Non seulement le mandat ne constituait pas une base saine pour les audiences, mais la Commission royale, à son tour, a montré un manque d'objectivité regrettable dans son Rapport intérimaire. Les membres de la Commission ont indiqué en effet qu'ils étaient tombés d'accord sur deux points fondamentaux et ce, avant que les audiences publiques aient eu lieu. Ils ont affirmé: "Tout d'abord qu'il existe un degré extrême de violence dans les médias; et deuxièmement, que cette violence peut porter préjudice à la société de différentes façons". Etant donné que l'opinion de la Commission est faite, les radiodiffuseurs, et ils ne sont pas les seuls, se demandent s'il est utile d'essayer de présenter aux commissionnaires un point de vue différent. Ce mémoire a simplement pour but de faire connaître au public la position des radiodiffuseurs.

A la page I-4, le rapport intérimaire déclare: ". . . les recherches ont prouvé qu'un régime constant à base de nouvelles et de spectacles violents risque de désensibiliser l'individu le plus équilibré au point de lui faire accepter inconsciemment, comme un comportement normal, des actes violents et préjudiciables commis contre d'autres personnes . . ." Comme nous l'avons souligné auparavant au cours de ce mémoire, on ne peut estimer qu'il existe un tel consensus.

Partir d'incidents pour en induire une théorie générale n'est pas une attitude professionnelle dans un rapport sérieux, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un document gouvernemental. Il semble que ce soit le cas à la page I-4. On y indique en effet que l'on a assisté à des scènes de brutalité dans les cours d'écoles et de violence au hockey et qu'il s'agirait là d'un comportement appris en regardant les matchs de lutte et de hockey à la télévision. Pour ce qui est des incidents dans les cours d'école, ceux d'entre nous qui sont allés à l'école *avant l'avènement de la télévision* se souviennent de scènes beaucoup plus brutales que celle d'une fille en frappant une autre en plein visage. Quant à la diffusion de la violence dans les sports et au hockey en particulier, le problème touche la réglementation du sport et non la caméra ni le récepteur de télévision. Si les enfants imitent les mauvaises actions des adultes, qu'elles aient été copiées au stade ou à la télévision, ce sont ces dernières qui sont en cause.

Rappelons à ce sujet qu'une théorie soutient que l'apprentissage des enfants se fait par l'imitation du comportement des adultes, surtout des parents. Plus tard, ils copient leurs professeurs, leurs pairs

et d'autres adultes. On peut également observer chez eux une tendance à imiter les personnages imaginaires. Cependant, c'est la désapprobation ou l'approbation du comportement par les parents, les enseignants et les pairs qui semble exercer sur eux la plus grande influence. Or le Rapport intérimaire semble suggérer que la violence télévisée, qu'elle soit imaginaire ou réelle, a une influence prédominante. Qui finalement affecte le plus l'enfant, la télévision ou les parents? Nous ne pensons pas que la télévision ait remplacé les parents.

Le rapport mentionne ensuite à la page I-5 que "la plupart de ces objections concernent les programmes de télévision . . . On devrait insister davantage sur les critiques dont la télévision fait l'objet. Elles sont traitées à la légère par les commentateurs de radio et de télévision et devraient faire réfléchir les directeurs et propriétaires de l'industrie de la radiodiffusion." Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces remarques n'incitent pas le public à prendre au sérieux les commentaires des directeurs et des propriétaires. Si les plus importantes personnalités de l'industrie agissent "à la légère", à quoi bon leur soumettre des problèmes?

Egalement à la page I-5, on cite les difficultés éprouvées par une personne dans son effort pour soumettre une plainte valable à un responsable de l'industrie (il s'agissait de la programmation d'extraits promotionnels) et l'on veut nous faire croire qu'il s'agit là d'un cas typique. Or il suffit de consulter les dossiers de relations publiques des stations et des réseaux pour se rendre compte qu'il est possible de contacter les directeurs.

Nous ne connaissons aucune station qui ait pour "politique" de projeter des extraits de films pour adultes au cours des programmes pour enfants ou lors d'autres périodes d'écoute impropres. Cela a pu arriver par erreur ou par manque de jugement, et c'est regrettable. Les personnes qui dirigent les stations de télévision sont des êtres humains et par là même faillibles. Si cela se produit, les membres du public devraient appeler leur directeur de station ou lui écrire et ils ne devraient pas avoir peur d'insister si nécessaire afin de recevoir une réponse adéquate.

Alors que les membres de la Commission, dans leur rapport signé, soutenaient que la violence imaginaire ou réelle à la télévision entraîne la violence, ils ne l'ont pas comparée aux autres causes de violence. Les membres de la Commission reconnaissent sûrement que la pauvreté, la faim, la cupidité, la quête du pouvoir, la drogue, l'alcool, les problèmes familiaux ou la décadence morale sont des facteurs de violence qui existaient avant l'ère de la télévision et sont toujours à l'oeuvre. Il est grave d'avoir omis de replacer la violence décrite, réelle ou imaginaire, dans une perspective d'ensemble.

Aux pages I-3 et I-4, figure la liste des catastrophes et des décès qui suivirent un programme de télévision diffusé en Angleterre qui semble avoir inspiré cinq suicides dans le métro de Londres. Le directeur en était Ted Kotcheff qui, selon le Rapport intérimaire, a déclaré que cela lui servirait de leçon. D'après le symposium du CRTC sur la violence en août 1975, ce n'est pas ce qu'il a dit. Voici ses paroles: "C'est la première fois que je me suis vraiment préoccupé de ma relation avec mon auditoire. La télévision offre-t-elle des modèles permettant de transformer en actes les désirs et les implusions?" Il n'a pas établi de liens de cause à effet, mais a plutôt reconnu le pouvoir de stimulation du drame, de la télévision, du théâtre ou du cinéma. Son film a peut-être servi de catalyseur, mais dans une ville de plus de 8,000,000 d'habitants, on peut s'attendre à ce qu'en une journée plus de cinq personnes aient envie de se suicider.

Kotcheff a également déclaré qu'il était contre la censure et les censeurs. Il a ajouté qu'il estimait que le cinéma et la télévision avaient contribué à humaniser notre société et que les avantages dépassaient de loin les inconvénients.

Nous espérons que le rapport final de la commission fera preuve de plus d'objectivité et s'en tiendra aux faits et que toutes les questions en cause seront examinées de façon honnête et raisonnable.

IV. Attitude des radiodiffuseurs
Considérations

La violence à la télévision a fait couler beaucoup d'encre. Or le problème, quelle que soit la véhémence de la controverse, n'est pas clair.

Bien que certains chercheurs affirment que la

violence à la télévision peut porter préjudice à la société, d'autres sont moins sûrs du résultat des recherches.

Les radiodiffuseurs, en tant que membres du CRTC, membres de la communauté, propriétaires/directeurs d'une station ou d'un réseau, employeurs et responsables de la diffusion des nouvelles doivent prendre en considération de nombreux facteurs avant d'adopter une politique:

- Les téléspectateurs mineurs et la responsabilité des parent
- les goûts de l'auditoire
- les plaintes et les félicitations
- la position du radiodiffuseur, les exigences de la loi et les désirs de la communauté
- Les résultats des recherches
- La censure interne ou gouvernementale

Les téléspectateurs mineurs et la responsabilité des parents

Tous les radiodiffuseurs reconnaissent que la télévision peut influencer d'une certaine manière la façon de penser des jeunes enfants. Cette influence dure plus ou moins longtemps selon l'enfant, l'influence de ses pairs et surtout celle de ses parents ou tuteurs. Ces facteurs varient selon chaque enfant. Il est clair cependant que l'esprit non formé des enfants doit être traité avec un soin particulier. C'est pour cela que les radiodiffuseurs au Canada et ailleurs se sont efforcés de mettre au point ou de trouver à acheter de meilleurs programmes pour les enfants.

En même temps, les radiodiffuseurs, en tant que membres de leur communauté, essaient d'aider les parents à élever leurs enfants. Les radiodiffuseurs reconnaissent qu'ils ne peuvent pas et ne doivent pas essayer de remplacer les parents. Par conséquent, de nombreux radiodiffuseurs qui savent que beaucoup de programmes de télévision ne conviennent pas aux jeunes spectateurs, ont adopté des politiques visant à aider les parents à assumer leurs responsabilités: ils présentent les émissions pour adultes à des heures où les enfants ne font pas, en principe, partie de l'auditoire, ils diffusent des avertissements avant le début des programmes et parfois censurent certaines scènes. Cependant, cette dernière pratique a soulevé bien des objections et devient de moins en moins acceptable. De plus, certains parents permettent à leurs enfants de regarder la télévision toute la journée. Le fait est que les radiodiffuseurs ne peuvent ni diffuser des programmes s'adressant uniquement aux enfants ni assumer la responsabilité des parents en matière d'éducation de leurs enfants.

Les personnes qui ne partagent pas cet avis indiquent alors qu'elles se préoccupent de l'enfant qui n'est pas guidé et surveillé de façon appropriée. Il s'agit là d'une situation regrettable, mais que les radiodiffuseurs ne sont pas en mesure de redresser si les parents refusent d'assumer leurs responsabilitiés. Il y a quelques années, on a protesté contre le fait que le programme moyen s'adressait à l'intelligence d'un enfant de 14 ans. Ceci constituait pour beaucoup une situation inadmissible et nous pensons qu'il est tout aussi inadmissible d'essayer d'adapter tous les programmes aux enfants de moins de 13 ans. Les radiodiffuseurs doivent conclure qu'ils ne peuvent qu'aider les parents à assumer leur tâche.

Goûts de l'auditoire

Voilà probablement la clé du problème. Dans un pays démocratique, qu'est-ce que les spectateurs désirent voir? Comment les radiodiffuseurs déterminent-ils la réponse? Que la station soit privée ou financée par les deniers publics, la réaction est grossièrement la même. Si un programme ne suscite qu'un faible intérêt, ce qui est déterminé à partir d'un certain nombre de normes ou de conditions minimales connues, il faut le remplacer par un programme plus populaire. De même, l'on continuera à diffuser des programmes populaires tant qu'ils seront disponibles et appréciés. L'auditoire a les moyens de faire connaître ses préférences. En fin de compte, c'est le spectateur qui décide ce qu'il veut voir.

A ce sujet, il est intéressant de remarquer que les 20 programmes les plus populaires en Ontario, d'après l'enquête BBM du printemps 1976, sont les suivants:

Les 20 programmes les plus populaires présentés aux spectateurs ontariens par les stations canadiennes

1. *HAPPY DAYS*
   1,707,300
2. *WALT DISNEY*
   1,546,500
3. *ALL IN THE FAMILY*
   1,515,700
4. *THE SIX MILLION DOLLAR MAN*
   1,473,300
5. *THE SOUND OF MUSIC*
   (film) 1,449,300
6. *WINTARIO*
   1,145,500
7. *GOOD TIMES*
   1,143,700
8. *SONNY AND CHER*
   1,066,900
9. *RHODA*
   1,055,700
10. *THE CAROL BURNETT SHOW*
    990,600
11. *CHICO AND THE MAN*
    987,500
12. *MISS TEEN CANADA PAGEANT*
    978,600
13. *THE BIONIC WOMAN*
    962,900
14. *M*A*S*H**
    960,200
15. *EMERGENCY*
    890,200
16. *THE MARY TYLER MOORE SHOW*
    882,700
17. *HOCKEY NIGHT IN CANADA*
    (CBC-Samedi soir)
    864,300
18. *WAYNE AND SCHUSTER*
    863,700
19. *FRONT PAGE CHALLENGE*
    834,900
20. *LITTLE HOUSE ON THE PRAIRIE*
    828,200

Aux fins de comparaison, voici les 20 programmes les plus populaires regardés par les résidents de l'Ontario sur les stations américaines:

1. *LAVERNE AND SHIRLEY*
   894,000
2. *THE WIZARD OF OZ*
   (film) – 700,600
3. *M*A*S*H*
   684,100
4. *THE SOUND OF MUSIC*
   (film) – 683,600
5. *THE BOB HOPE SHOW*
   646,700
6. *WELCOME BACK, KOTTER*
   642,400
7. *RICH MAN/POOR MAN*
   610,800
8. *THE ABC MONDAY NIGHT MOVIE*
   598,200
9. *HAPPY DAYS*
   571,800
10. *MITZI GAYNOR*
    568,300
11. *THE GRAMMY AWARDS*
    549,100
12. *THE RICH LITTLE SHOW*
    495,800
13. *THE BIONIC WOMAN*
    487,600
14. *THE CAROL BURNETT SHOW*
    485,600
15. *BALLOON SAFARI*
    460,700
16. *HAWAII FIVE-O*
    446,900
17. *PHYLLIS*
    425,800
18. *ALL IN THE FAMILY*
    410,500
19. *THE SUNDAY NIGHT MYSTERY MOVIE*
    409,900
20. *THE JEFFERSONS*
    402,500

Les programmes qui risquent de comporter de la violence ne viennent pas en tête de liste et ne sont pas les plus nombreux. En fait, ils ne constituent qu'un faible pourcentage. (En ce qui concerne la violence au hockey, le problème relève de la Ligue nationale de hockey et des autorités policières.) Il semblerait que l'audience ait fait un choix

équilibré parmi des programmes eux-mêmes équilibrés.

A propos de programmation équilibrée, c'est-à-dire en fait de choix et de variété, une enquête a été effectuée sur les programmes de la semaine dans trois communautés: Kitchener, Ottawa-Hull et Sudbury. Les résultats indiquent qu'à toute heure de la journée on peut choisir entre des programmes variés.

Plaintes et félicitations

Le Rapport intérimaire de la Commission royale (à la page I-5) suggère implicitement que les téléspectateurs ne peuvent pas communiquer avec leur station locale ou, s'ils le préfèrent, avec le CRTC. Ceci est faux. Les gens appellent, se plaignent et ils écrivent au CRTC. Ils reçoivent des réponses des stations où l'on sait bien que les plaintes et les félicitations des spectateurs permettent de déterminer la popularité du programme et de la station elle-même. De plus, en tant que membres de la communauté, les stations désirent faire le maximum pour satisfaire ceux qui les entourent. Il serait absurde d'agir autrement.

La position du radiodiffuseur

Les radiodiffuseurs sont responsables vis-à-vis du public par l'intermédiaire du CRTC et doivent s'adresser au Conseil chaque année pour faire renouveler leur permis. A cette occasion, les dossiers de la station sont mis à la disposition du public qui est libre d'intervenir. Les radiodiffuseurs doivent alors être en mesure de justifier leur attitude non seulement vis-à-vis d'un segment de la communauté, mais vis-à-vis de la communauté dans son ensemble. Il est donc important qu'ils adoptent une politique intelligente et équilibrée, s'ils ne veulent pas s'exposer à une avalanche de critiques.

Résultats des recherches.

La controverse sur la violence à la télévision est loin d'être réglée. Le ministre fédéral des communications, Mme Sauvé, qui se montre préoccupée par la "violence" dans les programmes a admis qu'il n'était pas prouvé qu'il existe "un lien de causalité direct entre la violence à la télévision et la violence dans la société". Il est évident qu'il faudra approfondir les recherches au cours des années à venir pour démontrer d'une façon ou d'une autre quels effets la violence présentée à la télévision a sur la société les enfants et les adultes, avant de pouvoir tirer des conclusions définitives.

Censure.

Les radiodiffuseurs se demandent ce qui arrivera si les craintes des chercheurs s'avèrent fondées? Qu'adviendra-t-il si l'exposition constante au spectacle de la violence est en fait préjudiciable à la société dans son ensemble? Il s'agit là de problèmes que les radiodiffuseurs et les citoyens doivent examiner attentivement.

A propos de ces questions, les radiodiffuseurs estiment qu'il ne faut pas confondre la violence décrite ou fictive et la violence réelle, qu'il s'agisse de l'oeuvre de la nature, de guerres, de manifestations, de crimes, d'accidents d'automobiles, ou de matchs de hockey. Nous pensons que cette dernière fait partie de l'actualité et que ni le radiodiffuseur ni le gouvernement n'ont le droit de censurer les nouvelles sous prétexte qu'elles sont choquantes ou même horribles. Il incombe aux journalistes de s'assurer que leurs reportages et leurs commentaires ne dépassent pas la réalité.

Ce concept a été exposé de façon succincte par le réseau ITV du Royaume-Uni, dans un mémoire soumis au Comité Annan:

"En bref, la première priorité d'un programme d'actualités à la télévision est de présenter aux spectateurs un compte rendu direct des événements, aussi impartial que possible, et d'utiliser au maximum le pouvoir unique de la télévision en la matière et ce en dépit de la difficulté que pose la composition d'un tel programme".*

C'est une tâche difficile et il est indéniable que les journalistes (ceux des journaux et de la radiodiffusion) peuvent commettre des erreurs, simplement parce qu'ils sont humains. Ceci dit, les actualités traitent de la réalité et, dans une démocratie, l'on doit respecter totalement le droit des gens à l'information non censurée.

Nous pensons que ce point de vue est entièrement justifiable et nous désirons attirer votre attention sur les conclusions du Dr. Northrop Frye, membre à temps partiel du CRTC, qui déclarait lors de la clôture de la conférence du CRTC sur la violence en août dernier:

*Tel que reproduit dans Intermedia, Vol. 3, No. 3, décembre 1975.

Cette attitude de détachement est ce qu'on appelle en littérature la catharsis. La catharsis ne signifie pas qu'on défoule ses tendances agressives en regardant des programmes de télévision violents: elle signifie qu'en présence de la violence, on ressent des émotions violentes mais qu'elles sont finalement transcendées par une réaction pleinement adulte et raisonnable qui nous permet d'accepter la réalité de ce qui nous est présenté, mais sans l'approuver ni s'affoler. Cette attitude est celle que le spectateur actif devrait adopter face à la violence projetée sur son écran de télévision. C'est ici le moment d'insister sur le pouvoir civilisateur de la télévision. Toutes les nouvelles inventions commencent par poser des problèmes dans la société et il faut un certain temps avant de comprendre quelle est leur utilité réelle. Lorsque j'étais plus jeune, aux alentours des années trente, j'ai souvent été choqué et révolté par l'insensibilité dont les intellectuels faisaient preuve devant les événements les plus horribles de notre siècle, comme les massacres et les déportations sous le régime de Staline, si ces événements allaient à l'encontre de leurs croyances politiques. Cet infantilisme était directement fonction du fait qu'ils ne communiquaient que par le mot écrit: ils ne connaissaient la réalité qu'à partir des caractères d'imprimerie. Mais les scènes les plus horribles et les plus affreuses de la guerre du Vietnam ont été présentées à la télévision, et l'effet sur l'opinion publique fut positif en général car le public américain en arriva à haïr la guerre au lieu de la tolérer ou de s'y accoutumer. Dans un monde comme le nôtre, il faut s'attendre à assister à des événements horribles pratiquement tous les jours. Les journalistes de tous les médias doivent faire part de la violence lorsqu'elle se manifeste. Les romanciers et dramaturges ne doivent pas l'éluder. Pour un auditoire de spectateurs concernés, sérieux et actifs, ceci fait partie de la réalité, et nous pourrons combattre la violence dans la rue avec davantage de courage et d'espoir si la violence présentée sur l'écran est de notre côté".

Qu'en est-il de la violence fictive à la télévision au cinéma ou au théâtre telle qu'elle nous est présentée de nos jours? Certains dramaturges et écrivains ont du talent et leurs oeuvres sont populaires. D'autres se font critiquer moins parce que la violence qu'ils présentent est dangereuse pour la société que parce qu'ils en font un usage facile au lieu de rechercher la qualité. Quelle attitude les radiodiffuseurs devraient-ils adopter? Devraient-ils devenir les seuls arbitres plutôt que les promoteurs du bon goût?

A notre avis, la réponse est claire. Les radiodiffuseurs ne peuvent pas et ne doivent pas devenir des censeurs arbitraires de ce qui est bon et mauvais. Tout ce qu'ils peuvent faire est de choisir les meilleurs programmes disponibles, ceux qui attireront un auditoire adéquat et ce en fonction des ressources disponibles. C'est aux parents et aux éducateurs de se demander si l'on consacre assez de temps à apprendre aux enfants comment apprécier les formes d'art que sont la télévision et le cinéma. On le fait pour l'évaluation des oeuvres littéraires. Il faudrait inclure dans notre système d'éducation l'évaluation et l'appréciation adéquates de la télévision, du cinéma et du théâtre.

En dernière analyse, c'est l'auditoire qui détermine quels programmes seront présentés à la télévision, au cinéma, dans les théâtres et dans les salles de concert. Si un groupe social est convaincu qu'une certaine forme d'art ou certaines pratiques sont préjudiciables à la société, c'est à lui de persuader le reste de la société. Si quelqu'un désapprouve par exemple la violence en hockey à la télévision, il est certain que le fait d'interdire les jeux à la télévision ne supprimera pas la violence en hockey. Il faut aller à la source et prendre des mesures qui soient légales et appropriées.

Cependant, si le grand public s'oppose à l'opinion de la minorité, quelle que soit la validité de l'argument, il est inutile d'essayer d'imposer une "prohibition". Ce mot est maintenant synonyme de l'interdiction de consommer des boissons alcoolisées, ce qui est une cause certainement plus valable que "la violence dans les médias". Les conséquences désastreuses et réelles de l'absorption excessive d'alcool sont, contrairement à "la violence à la télévision", faciles à démontrer. Le public a cependant décidé que c'est à chaque individu de décider personnellement s'il désire boire ou non. Il existe des lois et des tabous qui condamnent l'absorption excessive d'alcool mais, en l'absence d'excès sérieux en public, il s'agit d'une décision individuelle dans le cadre des règlements provinciaux sur les alcools.

Il en est de même des programmes de télévision. Si certains membres de la société sont absolument convaincus que la violence fictive à la télévision est fondamentalement pernicieuse, il leur incombe d'essayer de convaincre le public de ne plus regarder les programmes en question. Il serait parfaitement inutile et dangereux de demander aux radiodiffuseurs et au gouvernement d'imposer une censure. Les programmes et les films qui se

verraient interdits ou censurés susciteraient immédiatement un intérêt extraordinaire. De plus, les canadiens pourraient les voir sur les stations américaines.

Cependant, si le public, dûment éduqué et persuadé, cessait volontairement de regarder un programme donné, le problème serait différent. Il ne faut pas longtemps pour qu'un programme impopulaire que personne ne regarde disparaisse des ondes.

Nous désirons soumettre une autre suggestion au public et à la Commission royale: si la télévision cessait demain de diffuser tous les programmes contenant un certain degré de violence, pensez-vous que la violence diminuerait en Ontario? Au Canada? Ou ailleurs? Ce n'est pas notre avis.

Diane Howie
Willowdale

Bien que je sache que cette Commission royale fait enquête sur la violence dans tous les secteurs de l'industrie des communications, mon étude se borne à la violence à la télévision. En m'appuyant à la fois sur le sondage EDUCOM des parents de North York et sur la rencontre EDUCOM qui a eu lieu au mois de mars et à laquelle M. Scott Young était invité, j'ai étudié un certain nombre des questions en cause et rédigé le présent mémoire.

Est-ce par simple préférence personnelle que l'on apprécie la violence à la télévision ou que l'on s'y oppose? Les émissions violentes sont-elles réellement dangereuses? Convient-il d'offrir ces spectacles à tout moment à ceux qui les apprécient? Une étude sérieuse des effets de la violence à la télévision montre que la question dépasse le cadre des préférences. Il a été démontré que la violence à la télévision a un effet négatif sur l'état et le comportement des individus et, par conséquent, sur l'état de l'ensemble de la société.

Le présent mémoire traite de trois sujets particuliers: la violence à la télévision et l'établissement de modèles, la violence à la télévision et les valeurs et, enfin, la violence à la télévision et la liberté d'expression.

La violence à la télévision et l'établissement de modèles

Les membres de la Commission savent sans doute très bien ce que je veux dire par modèles et ils ont dû en entendre parler dans d'autres mémoires. Je recommande la lecture d'un ouvrage d'Urie Bronfenbrenner intitulé *Two Worlds of Childhood: U.S. and USSR*, (Deux mondes de l'enfance, les Etats-Unis et l'Union Soviétique), notamment les pages 106 à 119 et les pages 128 à 139, qui donnent une idée générale des recherches qui ont été effectuées sur le sujet, y compris certaines études canadiennes, ainsi qu'un sommaire des résultats de ces recherches. Le docteur Bronfenbrenner, psychologue behavioriste américain, traite la question de l'importance de la télévision dans l'établissement de modèles, dans le contexte de ce qu'il appelle l'isolement des enfants par groupes d'âge dans la société et il insiste sur le

nombre d'heures qu'ils passent devant le petit écran.

L'établissement de modèles est un mode d'apprentissage fondamental qui consiste à apprendre par imitation, bien que cela ne se borne pas à copier ce que l'on voit. L'observateur n'imite pas nécessairement un comportement particulier. Il s'identifie plutôt aux émotions éprouvées par le modèle et saisit le rapport entre ces émotions et l'action correspondante.

La télévision constitue une source importante de modèles, ne serait-ce qu'en raison des longues heures que les enfants passent devant elle. Le sondage EDUCOM a démontré que les parents de North York laissent leurs enfants – entre neuf et 12 ans – regarder la télévision jusqu'à 22.9 heures par semaine et le sondage effectué par le Conseil scolaire, auprès des enfants eux-mêmes, indique qu'ils la regardent encore davantage.

D'après la recherche et les principes du processus d'identification, les modèles présentés dans les programmes violents à la télévision sont particulièrement susceptibles d'inciter à un comportement agressif et violent.

1. Le simple fait d'observer un comportement violent dans un film rend le téléspectateur plus enclin à l'agressivité.

2. Le fait de regarder un film violent pousse à l'agressivité plus que les insultes.

3. La vue des souffrances de la victime, loin de réduire les réactions agressives du téléspectateur, tend en fait à les accroître.

4. Les films violents à la télévision montrent la gratification immédiate que procurent des émotions négatives, comme la colère, l'hostilité, la frustration et l'orgueil, sans en montrer les conséquences à long terme.

5. Lorsque le modèle à l'écran est puni pour son comportement agressif ou violent, ce comportement fait l'objet d'une inhibition chez le spectateur. Mais lorsque le modèle est récompensé, ce comportement est encouragé. Dans de nombreux programmes de télévision, l'agresseur n'est jamais puni définitivement pour son comportement violent ou, s'il l'est, la punition n'est pas sévère; un enfant ne sera guère touché, par exemple, par la suspension temporaire de la brigade de police.

6. Les principaux personnages des programmes violents à la télévision sont tous dotés de qualités attrayantes et irrésistibles, qu'il s'agisse de compétence, de prestige ou de possessions. Parmi les plus spectaculaires citons le *Six Million Dollar Man* et les champions de hockey.

7. La recrudescence de la violence à la télévision, particulièrement aux heures de grande écoute, suit le principe d'identification qui veut que plusieurs modèles manifestant le même comportement soient beaucoup plus efficaces qu'un seul modèle.

8. L'imitation est un processus double; il y a tout d'abord l'acquisition proprement dite de l'attitude émotionnelle et, ensuite, la mise en pratique dans le comportement.

9. Comme l'influence du modèle varie en fonction du degré d'identification du spectateur avec lui, et comme la plupart des programmes violents sont interprétés par des acteurs adultes, ce sont ces derniers qui devraient être les plus influencés. Nous ressentons tous parfois des émotions négatives; nous sommes de mauvaise humeur, hostiles ou frustrés. N'importe qui peut donc s'identifier aux réponses violentes fournies par la télévision. Quel est l'effet des modèles de comportements violents sur ceux qui se sentent presque toujours mécontents et hostiles?

Bronfenbrenner conclut en substance: "Etant donné la prolifération de la violence à la télévision commerciale, même dans les dessins animés qui sont conçus spécialement pour les enfants, on a tout lieu de croire que ce mass média joue un rôle important dans la provocation et le maintien d'un niveau de violence élevé dans la société américaine, y compris chez les enfants et les adolescents.

Un autre grand principe de l'imitation souligne l'importance des modèles qui sont étroitement liés à l'affectivité et aux sanctions. Pour la plupart des jeunes enfants, ce sont les parents qui jouent ce rôle. Dans un article publié dans *The Globe and Mail,* le 25 décembre 1975, le docteur Elizabeth Willett montre que ce sont les parents qui constituent les modèles les plus efficaces d'agressivité et de violence, selon qu'ils réussissent ou non à exprimer de façon valable leurs émotions négatives, ou qu'ils se contentent de les réprimer pour éclater plus tard. C'est justement ce que je veux dire. Les enfants dont les parents ne constituent pas des modèles valables ont-ils réellement

besoin de voir d'autres modèles violents à la télévision? Et les parents qui représentent effectivement des modèles valables doivent-ils en plus compenser l'effet des modèles violents présentés à la télévision? Le sondage EDUCOM auprès des parents indique, entre autres, que bon nombre de parents sont conscients du problème et veulent fournir de bons modèles à leurs enfants. Ils ont besoin d'aide et d'encouragement et n'ont que faire des influences négatives.

Se pourrait-il que les enfants, ou tous autres spectateurs, lorsqu'ils choisissent leurs programmes cherchent des modèles (même inconsciemment) pour les aider à faire face à leurs problèmes? et ceci de façon positive? Nul ne le sait. En tout cas, il est intéressant de noter que *Happy Days* est le programme favori des enfants de neuf ans et plus, dont le héros est Fonzie. Le Fonz suscite l'admiration des enfants parce qu'il fait face (cool en anglais). "Faire face" veut dire qu'il peut très bien s'adapter à n'importe quelle situation, sans se mettre en colère. Autre caractéristique du Fonz, son corps et son attitude expriment le fait qu'il sait faire face. Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi il ferme le poing avec le pouce levé? Ne s'agit-il pas là d'un geste grossier indiquant un acte violent? Le message sous-entendu est qu'il faut savoir s'adapter et être constructif mais être prêt à avoir recours à la violence. C'est cela faire face.

Dernier point de cette rubrique, la violence à la télévision présente-t-elle des avantages quelconques pour les individus ou pour la société? Du point de vue de la psychanalyse, regarder à la télévision des films ou des programmes sportifs violents ou bien des bandes dessinées du même style constitue une manière inoffensive de se débarrasser des sentiments hostiles par personne interposée et de réduire l'agressivité. Dans ce cas, les spectateurs en colère devraient "se sentir mieux" après un programme violent. Or, la recherche a démontré que ce n'est pas le cas. On a enregistré des réactions plus agressives devant les programmes violents chez les spectateurs qui étaient en colère avant le programme que chez ceux qui ne l'étaient pas. La violence à la télévision n'a aucun pouvoir rédempteur.

La violence à la télévision et l'apprentissage des valeurs

Les membres de la Commission savent sans doute que le ministère de l'Education de l'Ontario vient de mettre au point un nouveau programme d'enseignement au niveau des division primaire et intermédiaire. Le nouveau programme met à nouveau l'accent sur l'apprentissage des valeurs pour répondre à la baisse des valeurs humaines dans la société en général. Que dire à ce sujet de la violence à la télévision? Examinons d'abord les bases du système moral préconisé par le ministère pour l'apprentissage des valeurs.

1. Il ne s'agit pas d'endoctriner et de prêcher "de bons sentiments" comme on le faisait naguère.

2. Au départ, on reprend en partie la théorie de Lawrence Kohlberg sur le raisonnement moral. Kohlberg soutient que le raisonnement moral s'acquiert par étapes et que ces étapes se présentent dans un ordre invariable – tout comme on apprend à se tenir debout avant de marcher et à marcher avant de courir. Il distingue six étapes.

3. Chaque étape du développement semble déterminée à la fois par les facultés mentales requises pour établir un rapport entre différents facteurs et par le degré de compréhension des facteurs et des valeurs en cause.

4. Dans le nouveau système d'apprentissage des valeurs, les enfants apprennent à choisir leur comportement lorsque se pose un cas de conscience, hypothétique ou réel, en analysant en quoi consiste pour eux le problème et quelles sont leurs priorités et en appliquant ensuite le raisonnement moral qui correspond à leur étape de développement. L'enseignant pose des questions à l'enfant pour l'encourager à passer à l'étape suivante du raisonnement.

Les six étapes de Kohlberg constituent trois catégories de raisonnement moral. Les deux premières étapes se situent au niveau préconventionnel ou prémoral; les deux suivantes au niveau de la morale conventionnelle ou imposée par la société et, les deux dernières constituent le niveau le plus important. Quel rapport peut-on établir entre la violence à la télévision et chacune de ces étapes? Les étapes que je vais décrire sont celles de Kohlberg, mais c'est moi qui fais le rapport avec la violence à la télévision, sujet qu'il n'a pas traité.

Première étape. L'action est motivée par la crainte de la punition à court terme, et non à long terme. Dans les émissions violentes à la télévision, les "méchants" doivent être punis par les "bons". C'est la situation typique des vieux westerns et le problème n'est pas là. Il y a problème moral lorsque les "bons", c'est-à-dire les personnages auxquels s'identifient la plupart des téléspectateurs, ont recours à la violence et à la brutalité pour punir les "méchants". Il est très rare que l'histoire nous montre que le héros est puni pour son comportement violent. Par conséquent, il n'y a aucun raisonnement prémoral inspiré par la crainte de la punition, seulement une présentation d'un modèle de comportement violent sans rien pour l'arrêter.

Deuxième étape. L'action est motivée par le désir d'une récompense ou d'un avantage, tant à court terme qu'à long terme. C'est de cela surtout qu'il s'agit dans les émissions violentes à la télévision. La violence s'accompagne d'une gratification immédiate et apporte une solution violente immédiate à un problème immédiat, sans aucune considération pour les effets à long terme ou pour les autres valeurs en jeu. Du fait de l'identification aux modèles, la violence devient le comportement de choix, dans la mesure où il y a encore choix conscient. Le comportement violent ne s'encombre pratiquement jamais de problèmes de conscience.

Troisième étape. La bonne conduite est source d'appréciation et d'encouragement de la part d'autrui. Dans les émissions violentes à la télévision, le "héros" a recours à la violence pour aider autrui, son client ou la société, ce qui justifie les méthodes violentes surtout si aucune autre solution n'est proposée.

Quatrième étape. Respect de l'ordre et de la justice. La bonne conduite consiste à faire son devoir, à respecter l'autorité politique et religieuse et à veiller au maintien de l'ordre social, en tant que tel. Dans les émissions violentes à la télévision, on insiste seulement sur un point, c'est-à-dire le problème immédiat, sans tenir compte des autres valeurs sociales et morales ou des conséquences. (A ce propos, ce sont les personnes qui se trouvent à cette quatrième étape du raisonnement moral qui se plaignent le plus de la violence dans la société, qui met en cause le bon ordre et la justice. Et pourtant, paradoxalement, un bon nombre de personnes à cette étape préconisent la violence pour combattre la violence. Dans ce cas, il leur manque quelque chose de l'étape suivante, le principe qui régit la loi.)

Cinquième et sixième étapes. Le niveau des principes personnels. L'action est motivée par un principe intérieur de portée universelle qui dépasse le cadre de la moralité conventionnelle. Ce sont ces principes qui permettent de changer la moralité conventionnelle et les lois de la société.

Le recours à la violence peut se placer à ce niveau, ce qui permet de la justifier. Prenons pour exemple la violence considérée comme principe actif de la morale révolutionnaire par opposition aux méthodes non violentes de réforme sociale. On perçoit plus souvent la violence, et plus particulièrement le meurtre, comme un dernier recours, en cas de légitime défense, qu'il s'agisse de la défense nationale, en cas de guerre, ou de sa propre défense en cas de danger. En cas de légitime défense, la violence sert à désarmer l'agresseur et éliminer la menace du danger et non à punir ou à se venger, et c'est seulement le dernier recours. La décision repose sur un cas de conscience, c'est "lui ou moi". Les pacifistes ne reconnaissent pas le principe de la légitime défense. Lorsque des sujets comme la révolution, la guerre ou le danger personnel sont présentés à la télévision, la violence paraît normale et inévitable et le cas de conscience qu'elle pose n'est quasiment jamais traité. C'est pourquoi, un grand nombre des émissions violentes à la télévision constituent un abus de l'interprétation au niveau des principes. Si on montrait le cas de conscience, son règlement occuperait à lui seul toute la durée de l'émission.

Les émissions violentes à la télévision qui utilisent (de façon abusive) le principe de la légitime défense donnent souvent lieu à un phénomène étrange du fait du processus d'identification. Les spectateurs, en effet, ne se trouvent quasiment jamais dans des situations aussi dangereuses que celles présentées à la télévision. Par suite de l'identification, c'est alors toute menace, toute manifestation de sévérité qui devient pour le spectateur un grand danger personnel si bien que la violence s'avère la solution de tout conflit et de tout problème, si

minime soit-il. Ce n'est plus "oeil pour oeil", c'est "deux yeux, un bras et une jambe pour un oeil". Il s'agit là d'une régression à une étape inférieure encore au premier niveau de raisonnement moral.

En ce qui concerne l'éducation morale, la prédominance de la violence aux heures de grande écoute ne peut que renforcer chez les spectateurs le raisonnement prémoral de la deuxième étape – basé sur la solution immédiate du problème. Du fait de l'identification, cela devient: agis, ne perds pas ton temps à réfléchir. La violence à la télévision s'oppose donc au développement normal du raisonnement moral. Le sondage auprès des parents a indiqué que les enfants entre neuf et 12 ans regardent encore beaucoup la télévision, seulement deux fois moins que les enfants plus jeunes ou plus âgés. Et c'est durant cette période de transition que la plupart des enfants passent normalement du stade prémoral au stade conventionnel. Du fait du processus d'identification et de la prédominance d'un raisonnement correspondant à la deuxième étape du développement dans les émissions violentes à la télévision, il devient évident que plus les enfants observeront la violence à la télévision, plus le développement du raisonnement moral chez eux se trouvera inhibé.

En résumé, disons que la violence à la télévision va à l'encontre de l'établissement de valeurs personnelles. Les actions violentes ne sont pratiquement jamais présentées comme posant un cas de conscience. On ne se demande quasiment jamais quels sont les avantages et les inconvénients à long terme de la violence et on n'accorde pratiquement aucune attention à d'autres valeurs personnelles ou sociales. Si les attaques, la brutalité, les meurtres et même la destruction de la propriété (particulièrement dans les cas de vandalisme) ne sont pas des questions morales, qu'est-ce que la morale?

La violence à la télévision et la liberté d'expression

Ceux qui se soucient des effets négatifs de la violence à la télévision et qui revendiquent au moins la limitation des programmes violents, sinon la suppression pure et simple de la violence à la télévision, provoquent une levée de boucliers contre la censure au nom de la liberté d'expression. Il n'a pas encore été prouvé que la censure soit la seule façon efficace de résoudre les problèmes que soulève la violence à la télévision. Les médias pourraient également adopter une sorte d'autoréglementation dont les critères seraient basés sur l'influence des modèles et du raisonnement moral dans la solution des cas de conscience.

Il y a des gens sincères parmi ceux qui préconisent la liberté d'expression des médias en général. Ceux qui ne le sont pas tombent dans deux catégories. Dans la première se trouvent tous ceux qui se servent de la liberté d'expression comme d'un paravent pour abriter des questions beaucoup plus douteuses. Appartiennent à la deuxième catégorie tous les arguments qui, à l'application, se révèlent contradictoires. Prenons des exemples:

1. Une des questions sous-jacentes concerne la liberté du marché et de la consommation. Il y a un marché pour la violence qui sert à vendre le produit du commanditaire. Or, il existe déjà des restrictions empêchant les fabricants de vendre des produits défectueux et les consommateurs sont protégés de façon à ne pas acheter des produits dangereux sans le savoir. Or, nous venons de démontrer que la violence à la télévision constitue un produit dangereux et défectueux. Certains peuvent prétendre que chacun a le droit de consommer ce qui lui plaît, même si cela contribue à sa perte, mais il n'a pas le droit d'entraîner les autres et la société avec lui.

2. L'autre question sous-jacente touche la licence artistique, à savoir le droit de traiter la violence ou n'importe quel sujet pour des raisons esthétiques. La liberté d'expression ne confère pas le droit de dire n'importe quoi, n'importe où et n'importe quand. Par exemple, on ne peut pas crier "au feu", "au voleur" ou "au secours" ou faire de la publicité trompeuse. N'a-t-on pas tranché, il y a fort longtemps, le débat entre la licence et la responsabilité dans la liberté d'expression en faveur de la responsabilité? Pour donner un exemple de responsabilité à la télévision, notons les efforts de la CBS pour réduire le nombre des émissions violentes et changer les horaires.

3. Tout argument en faveur d'une totale liberté d'expression suppose que la liberté d'expression

est supérieure à la sécurité personnelle. Il s'agit là de deux grandes valeurs. Par conséquent, leur valeur relative est discutable et il est pratiquement impossible de trancher.

4. En fait, tout argument sérieux en faveur de la liberté d'expression devient contradictoire, à la limite, si on l'applique au droit de montrer la violence à la télévision. En effet, si l'on fait en toute liberté l'apologie de la violence, on finit par encourager les non-violents à s'opposer à la violence par la violence au lieu d'essayer de changer les choses par des moyens pacifiques.

5. La liberté d'expression ne s'applique que si les individus sont capables de parler et ont quelque chose à dire. L'étalage sans réserve de la violence ne fait que promouvoir la violence privant ainsi les morts et les blessés du droit à la parole et traumatisant les autres qui n'osent plus s'exprimer. Par conséquent, la liberté de montrer la violence n'est plus une liberté.

En conclusion, la violence à la télévision ne présente aucun avantage, ni pour les individus ni pour la société. En revanche, elle est manifestement dangereuse pour les uns comme pour l'autre. Ceci a été établi sans équivoque lors de la discussion sur l'établissement des modèles et des valeurs morales. En outre, les objections contre la restriction de la violence à la télévision au nom de la liberté d'expression ne sont pas valables car ces arguments dissimulent très souvent l'objection réelle et, dans le cas de la violence, aboutissent à l'absurde.

The Hastings-Prince Edward County Roman Catholic Separate School Board Belleville

. . . Notre comité a noté un grand mécontentement parmi les enseignants et les parents, et même parmi les élèves, au sujet de la teneur des émissions télévisées. Il y a beaucoup trop de violence à la télévision, ce qui n'est pas bon pour nos enfants.

Un bon film éducatif est un auxiliaire admirable pour nos enseignants. Nos conseils scolaires dépensent des millions de dollars chaque année en matériel audio-visuel qui permet d'animer l'enseignement d'une manière unique et suscite enthousiasme et intérêt chez les élèves. Et pourtant, en dehors des heures de classe, la télévision et les médias en général bombardent nos enfants, sans discernement et sans aucune considération, de films qui causeraient un scandale s'ils étaient projetés en salle de classe.

La télévision donne une image absolument irréelle de la violence. Les meurtres ne sont accompagnés ni de douleur ni de sang. Des acteurs qui sont abattus dans un film réapparaissent la semaine suivante dans un autre. On y fait l'apologie des criminels et leurs victimes sont complètement ignorées. Les actualités télévisées exploitent l'aspect sensationnel des faits divers et des crimes sans tenir compte de la tragédie humaine qu'ils représentent. Tous les soirs, nos enfants sont exposés aux aspects les plus bas, les plus sordides et les plus répugnants de la condition humaine. Ceci doit les marquer, ne serait-ce qu'en raison de la fréquence de ces présentations. Notre comité a remarqué à maintes reprises dans les réactions des élèves, des attitudes alarmantes et déformées qui étaient encouragées, sinon causées par les médias:

"Je pense que je suis sensible aux meurtres à la télévision parce que les victimes se relèvent et repartent à leurs affaires, ce qui nous fait penser qu'on peut très bien fusiller ou poignarder quelqu'un sans vraiment lui faire de mal." 9 ans

"Je suis sensible à la violence à la télévision parce qu'on nous montre ce qui se passe réellement dans le monde,

pour que nous sachions comment nous protéger contre les criminels". 11 ans

Nous avons trahi ces deux enfants et des milliers d'autres comme eux, parce qu'ils ne se sentent plus en sécurité dans les communautés de notre province. Nos enfants s'imaginent que les villes de l'Ontario sont peuplées de criminels dont il faut se protéger. Notre comité rejette cette idée. Il existe encore d'innombrables villes calmes, paisibles en Ontario où il fait bon grandir, mais elles ne pourront pas le rester longtemps si nous ne changeons pas les attitudes que les jeunes sont en train d'adopter.

P. Fleming,
Président

The Official Board of United Churches Bluevale

Dans notre société anonyme, où la plupart des gens n'ont plus le contrôle de leurs propres affaires et encore moins des événements importants comme la guerre, la pollution et l'inflation, de plus en plus de gens sont inspirés du désir insensé de faire quelque chose – n'importe quoi – pour attirer l'attention sur eux, pour prouver qu'ils sont vivants. Les assassins, les pirates de l'air et les tireurs d'embuscade en sont de parfaits exemples. Il y a des gens qui pensent qu'il est préférable de laisser un souvenir comme tueur que de disparaître anonymement après une vie obscure. Et c'est l'industrie des communications qui nous en donne le moyen, car les événements violents n'auraient pas l'effet voulu sans leur intervention. De nos jours, n'importe quel fou muni d'un fusil peut tenir le monde en haleine. Quel pouvoir vertigineux!

Nos enfants apprennent donc que la fin justifie les moyens lorsqu'on a une cause à soutenir (comme celle de l'Armée Républicaine Irlandaise) et sinon, que cela permet au moins d'attirer l'attention des autres. De plus en plus, nos enfants semblent prendre pour acquis que les êtres humains sont utilisables à n'importe quelle fin. Par exemple, l'émission *Police Story,* à la télévision, a montré plusieurs incidents où l'on se servait d'espions qu'on abandonnait ensuite sans pitié lorsqu'ils n'étaient plus utiles. Le film *Sidestreet,* qui est une production canadienne conçue pour nous donner une image réaliste de la police, a montré un homme abandonné sur le trottoir par les policiers qui savaient très bien que les criminels qu'il avait dénoncés allaient le tuer après leur départ. Les policiers n'ont pas tenu leur promesse de le protéger. Nous assistons à un manque d'humanité total sous prétexte de lutte contre le mal. Les bons peuvent alors faire tout ce qu'ils veulent pour se débarrasser des mauvais. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une attitude extrêmement dangereuse. Elle enseigne à nos enfants que les objectifs de la société sont plus importants que la vie humaine que la société est censée protéger. On semble avoir oublié la leçon de l'Allemagne d'Hitler. Et ce ne sont pas seulement les valeurs personnelles des individus

qui sont en cause mais le sens même de l'avenir de notre société. Nous soutenons que l'industrie des communications devrait renforcer le respect pour la vie humaine au lieu de le détruire.

Nous savons très bien que, dans un jardin, les mauvaises herbes et les fleurs poussent ensemble et qu'il en va de même des individus. Si nous accordons toute notre attention aux mauvaises herbes et ignorons les fleurs, bientôt, il n'y aura plus de fleurs dans le jardin. Il nous semble que les médias sont fort occupés à attirer l'attention sur les aspects les plus bas de la nature humaine sans accorder au bien la contrepartie qu'il mérite.

Le Révérend Wilena Brown

Algonquin Regional Library System Parry Sound

Après quelque trente années d'expérience comme bibliothécaire, je n'ai jamais entendu personnellement un seul lecteur se plaindre de la violence dans un livre.

K. H. Smith
Directeur

The Corporation of the Town of Geraldton

La station CBLT de Toronto est la seule station disponible à tous les habitants, qu'ils bénéficient ou non de la câblodiffusion, et d'après notre classification c'est la moins violente des trois, mais plaît-elle réellement aux téléspectateurs? La moitié des émissions de CBLT est constituée de nouvelles, sous forme soit de reportages, soit d'analyses approfondies. La plupart des émissions d'actualité sont axées sur Toronto ou alors tellement loin des préoccupations du nord-ouest de l'Ontario qu'elles offrent peu d'intérêt pour la communauté. Le reste du programme n'intéresse qu'une faible proportion des téléspectateurs et s'avère incapable de soutenir la concurrence des émissions policières sensationnelles et brillantes dont la plupart sont produites aux Etats-Unis.

Mme Nancy Redgrift

The Ontario Separate School Trustees' Association, Toronto

Contrôle des émissions destinées à la jeunesse en Ontario

"Plus de guerre, plus de guerre". La supplique passionnée du Pape Paul VI lors de son allocution historique aux Nations Unies, le 19 octobre 1965, a été accueillie par des applaudissements prolongés.

Dès ses débuts, l'histoire judéo-chrétienne a été marquée par la violence du meurtre d'Abel par son frère, symbole du mal qui a affligé la race humaine pendant des millénaires. Notre siècle en particulier semble destiné à battre un nouveau record dans cette longue et tragique histoire marquée par deux grandes guerres, le génocide des chambres à gaz, Hiroshima et Nagasaki, des tortures et une propagande inimaginables, le terrorisme et les confrontations socio-économiques.

Et pourtant, les hommes gardent la nostalgie de l'ordre et de la paix et cherchent à faire triompher la compréhension et l'harmonie ou au moins à réduire la violence entre les nations et au sein des nations, entre les hommes et dans leur coeur.

Bien que la guerre, qui constitue la forme suprême de la violence, surtout la guerre nucléaire, soit le premier sujet de préoccupation des artisans de la paix, la pieuvre qu'est la violence a déployé ses tentacules dans pratiquement tous les domaines de la vie et il semble vain d'espérer pouvoir s'en débarrasser définitivement et rapidement. Il ne peut s'agir que de progrès graduel. Lors du second concile du Vatican par exemple, même après l'exhortation du pape Paul dont nous avons parlé plus haut, on continuait à penser que la violence était justifiée en cas de légitime défense et que l'objection de conscience restait l'apanage d'une minorité. On pensait que la paix ne pouvait se bâtir dans le monde qu'avec beaucoup d'efforts et par victoires successives dans les petites communautés.

Le mandat de votre Commission a tenu compte de cette triste réalité. Vous limitez votre étude à la violence dans les médias et bon nombre de personnes ont interprété ceci comme étant principalement une étude sur les effets de la violence

télévisée sur la jeunesse. Nous sommes d'accord avec cette méthode d'approche pratique et nous pensons, pour citer une phrase de la Bible, que, dans l'intérêt de la paix, la main gauche devrait s'occuper des objectifs globaux, pendant que la main droite se concentre sur les problèmes locaux.

Nos buts

Notre association, qui regroupe 60 conseils scolaires séparés en Ontario, se préoccupe surtout de l'impact de la violence dans l'industrie des communications sur les 400,000 élèves qui fréquentent nos écoles. Cet impact risque d'aller directement à l'encontre des convictions et attitudes que nous nous efforçons d'encourager par le biais de l'enseignement religieux, moral et social dans nos écoles et, par conséquent, nous préoccupe beaucoup en tant qu'administrateurs.

En outre, en raison du soutien que nous offrons aux parents, nous partageons évidemment leurs inquiétudes devant l'atmosphère de violence créée dans leurs foyers par l'intermédiaire de certains médias et en particulier de la télévision.

En ce qui concerne les médias électroniques, nous savons très bien, en tant que citoyens, que les ondes font partie du domaine public et sont assujetties aux règlements des pouvoirs publics qui dépendent eux-mêmes du bon vouloir de l'électorat.

Enfin, nous savons que nous contribuons également, dans une certaine mesure, à l'influence subversive des médias sur la jeunesse lorsque, en tant que consommateurs, nous soutenons les commanditaires qui patronnent, parfois délibérément, des émissions violentes.

Un triple objectif

C'est pourquoi nous accueillons avec joie la création de votre Commission. Nous nous limiterons cependant à un seul sujet: l'impact de la violence à la télévision sur la jeunesse ontarienne.

1. Au niveau provincial

Nous avons choisi le niveau provincial de responsabilité, car il n'est guère possible de contrôler efficacement la production d'émissions à l'échelon national ou international. Parler de normes convenant à l'ensemble de l'industrie en Amérique du Nord et pouvant être utilisées par les Etats-Unis et le Canada prendrait trop de temps et ne déboucherait sur rien. Nous estimons que, même au Canada, une telle étude n'aboutirait pas non plus, car elle refléterait les préférences régionales et ethniques, ce qui empêcherait d'arriver à un accord valable. En tout cas, chaque province devrait commencer à son propre niveau.

La concentration à l'échelon provincial présente un grand avantage. Au niveau de la consommation en effet, des mesures concrètes peuvent être adoptées permettant de guider et peut-être de contraindre au besoin les producteurs réfractaires à respecter les normes communautaires. L'action à ce niveau prouverait qu'il existe un degré réel de consensus dans une région bien définie du Canada et, par conséquent, les stations concurrentes se trouveraient sur un pied d'égalité. Enfin, cela permettrait d'éviter, du moins extérieurement, les conflits juridiques concernant la délimitation des pouvoirs des gouvernements fédéral-provincial.

2. Jeunesse

Si nous semblons limiter le sujet à la jeunesse, ce n'est pas que nous pensons que les adultes n'ont pas besoin d'aide pour résister à la violence excessive, mais nous sommes convaincus que la censure généralisée à tous les âges est tellement sujette à controverse qu'elle est quasiment impossible, ce qui risque de retarder d'autant la solution au problème de la jeunesse. De plus, tout contrôle devra faire la différence entre les intérêts de la jeunesse et ceux des adultes; alors, à quoi bon retarder ce que l'on peut faire dès maintenant pour les jeunes?

Il est évident qu'il n'est pas possible de protéger les jeunes contre les bouleversements imprévisibles et soudains de la vie quotidienne. La nature elle-même en fournit des exemples avec ses tempêtes, ses orages et ses éclairs, la mort soudaine et accidentelle de proches et la maladie. Et, lorsque la nature est sous contrôle, ce sont les méchants ou les maladroits qui troublent la paix. Les enfants ne sont donc pas à l'abri de l'angoisse et, dans une certaine mesure, elle permet de développer chez eux l'instinct de conservation.

Cependant, la violence recréée ou imaginée par

des moyens électroniques peut engendrer des pressions telles qu'elles ont nécessairement un effet néfaste sur le système nerveux, l'imagination, le concept de la réalité et les émotions des jeunes et risquent d'en faire des être tendus et insensibles, si elle ne les poussent pas à l'imitation. A notre époque où les adultes eux-même sont perdus devant le flot des événements, il est essentiel de sauvegarder la jeunesse. Non seulement on offre de la terre, du soleil et de l'eau à la fleur qui pousse, mais on la protège également contre le gel, les mauvaises herbes, les insectes et autres ennemis.

La Commission ne doit pas oublier au cours de ses travaux que l'enjeu est de taille: il s'agit de l'inquiétude des parents au sujet de leurs enfants.

3. Télévision

Nous nous limitons aussi à la télévision, parce que l'accès aux autres médias peut facilement être contrôlé, alors que le magique petit écran exerce un "attrait irrésistible" (Vatican II) au sein même du foyer. Il est possible qu'une nouvelle invention ou une réaction de la nature humaine permette de limiter l'attrait de la télévision, mais entre-temps, le sentiment de participation directe créé par ce média engendre un monde d'expériences par substitution, dont la jeunesse est particulièrement friande. En fait, la télévision ne prolonge pas et n'amplifie pas la portée de l'intelligence humaine; elle se contente d'introduire des images et des sons dans le cercle familial de façon tellement directe qu'elle est en elle-même une agression.

Les raisons de notre inquiétude

Pour analyser l'impact de la violence télévisée sur la jeunesse ontarienne, nous reprenons les termes de l'étude du Conseil scolaire des écoles catholiques séparées du comté de Hastings-Prince Edward. De l'avis des auteurs de cette étude, l'effet le plus nuisible de la violence à la télévision est de *désensibiliser* les enfants vis-à-vis de la nature réelle de la violence. "Sensibilité" est ici le mot clé. C'est la qualité qui permet à un enfant, donc à un futur adulte, de faire sienne la douleur d'autrui et de le pousser à éviter de blesser son prochain. Comme la violence fait partie de la vie quotidienne, il faut mettre en place un mécanisme de protection et de contrôle. On ne peut pas vivre toute sa vie dans la hantise d'écraser une fourmi. Mais, lorsque le flot de violence est trop important ou inhabituel, la sensibilité morale et esthétique de la personne est vite émoussée.

La télévision est en effet pour la jeunesse une source de tension anormale et ce, au sein même du foyer. Les parents ont raison de considérer qu'il s'agit là d'un abus de l'hospitalité. Permettez-moi de citer le mémoire du Conseil des écoles séparées de Timmins où s'expriment les protestations des parents contre des programmes qui présentent à leurs enfants des procédures judiciaires et leur donnent une vue déformée des événements.

Ces remarques et d'autres, qui ont été formulées par nos conseils et qui vous ont été adressées, ne se targuent pas d'un grand raffinement et ne sont pas fondées sur une analyse "scientifique". Si un monstre pénétrait dans une maison et maltraitait les enfants, le père n'hésiterait pas à le chasser sans s'arrêter un instant pour consulter les données statistiques sur les effets néfastes à long terme d'une telle attitude. Nous ressentons la rancoeur de parents qui s'efforcent de nouer des relations familiales sereines et d'élever leurs enfants dans la douceur, et qui se heurtent à l'attrait exercé par le petit écran. Celui-ci ressemble à l'obsédé sexuel qui utilise des bonbons pour attirer sa victime innocente.

Nos parents ne se préoccupent pas de l'enfant moyen, de l'enfant européen ou américain ou même canadien. Ils se préoccupent de leurs propres enfants sous leur propre toit. Ils ne veulent pas se transformer en policiers dans leurs propres foyers, alors qu'il est possible de s'adresser à la communauté et de supprimer la source de pollution. Si un réacteur nucléaire fournissait non seulement de l'électricité à une région, mais produisait aussi un poison radioactif, la solution ne consisterait pas à entourer les maisons de murs de plomb, mais à renforcer les dispositifs de protection du réacteur de façon à filtrer les éléments nocifs.

Un exemple concret

L'enquête menée par le Conseil des écoles séparées du comté de Lambton et qui vous a été soumise ne fait que confirmer la réaction des

parents à ce sujet. Le Conseil a constaté que les enfants des classes élémentaires regardaient assidûment les "dessins animés", puis petit à petit passaient à *Happy Days, Welcome Back, Kotter, Little House On The Prairie*, l'émission *Six Million Dollar Man* se classant au septième rang. A l'occasion de cette enquête, on se posa des questions sur l'impact de l'interminable *Roadrunner* qui pourrait très bien s'intituler "La justice par le TNT".

Mais, on a également noté que les autres émissions qui accaparaient l'attention de 1,335 spectateurs sur 1,486 comprenaient *Baretta, Rookies, Hawaii Five-O, Kojak, Starsky and Hutch, Cannon* et autres exemples de violence.

Le même sondage démontrait que les parents tentaient activement de contrôler les programmes de télévision de leurs enfants, mais sans beaucoup de succès. L'une des raisons alléguées était l'absence de règlements en matière de "périodes d'écoute familiales" au Canada, qui permettraient d'éliminer un grand nombre d'émissions du second type. On accusait aussi les manigances des réseaux et la politique des stations en matière de programmation. Mais surtout, il est très difficile aux parents, indépendamment de leurs sentiments, d'atteindre l'adversaire anonyme responsable de la production et de la diffusion, c'est-à-dire, le système unilatéral des communications de masse.

Il faut absolument faire quelque chose et il incombe au gouvernement d'intervenir afin de soutenir et d'aider les parents dans leur rôle d'éducateurs. Votre Commission elle-même fournit une occasion remarquable aux parents qui n'ont pas abandonné tout espoir de faire entendre leur voix. Il est important d'adopter des mesures concrètes le plus tôt possible, car les enfants ne cessent de grandir et les parents risquent d'abandonner la lutte.

Violence normale et anormale

Avant d'offrir des suggestions spécifiques, nous tenons à définir plus précisément le type d'émissions de télévision, qui semble causer le plus d'inquiétude.

1. La violence dans les actualités

De toute évidence, les bulletins d'informations contiennent des éléments de violence ou du moins de confrontation. Ces programmes doivent en effet couvrir toute une gamme d'événements intéressant différents types de téléspectateurs dans un délai très court. C'est pourquoi il est impossible de se limiter à un seul genre de nouvelles et de s'attarder à des descriptions détaillées. Les monteurs savent également qu'à la longue, l'excès perd de sa valeur de choc et de son intérêt. On applique donc aux bulletins télévisés des contrôles semblables à ceux qui sont utilisés dans les journaux respectables pour éviter l'exploitation anormale des nouvelles sensationnelles. Tant que le programme reflète adéquatement la réalité, il n'est, pour le jeune spectateur intéressé, qu'une présentation de la lutte pour la vie. En fait, comme dans le cas des émissions sur le Vietnam, il peut même provoquer une horreur définitive de la guerre. Par conséquent, nous excluons les bulletins télévisés de nos propositions portant sur le contrôle de la violence.

2. Le monde de l'imaginaire

D'après notre expérience personnelle et les observations des pédagogues, il semble que certaines histoires de violence soient considérées comme des allégories. Les contes classiques d'un monde imaginaire mettant en scène des fées et des ogres velus, des héros et des traîtres, des pauvres qui deviennent riches et des éléments qui se déchaînent contre l'homme, qu'ils soient interprétés par des êtres humains ou d'autres créatures vivantes, ne semblent pas avoir un effet néfaste sur le spectateur qui reste tout à fait conscient du fait qu'il vient de pénétrer dans un monde féerique, un monde qui idéalise un passé lointain ou présente la vision mystérieure d'un avenir imprévisible. *Spaceship* en est un exemple. L'intrigue de la plupart des épisodes se trouve au coeur même de la Bible, à Jérusalem, dans les précieux parchemins de la mer Morte et traite de l'éternel combat humain entre le peuple des élus et les forces de l'ombre. On pourrait objecter qu'il faudrait toujours insister sur l'aspect positif, mais cela risquerait de constituer une autre forme de violence, un semblant de paix chimérique, une négation superficielle du mal. Le monde de l'imaginaire peut présenter cette sagesse fondamentale

sous une forme adaptée au spectateur qui oubliera les acteurs, mais se souviendra de l'intrigue.

3. La réalité violée

Entre les bulletins d'informations et le monde de l'imaginaire symbolique, il existe une vaste gamme d'émissions qui prétendent se baser sur la réalité et refléter les normes du monde actuel, mais qui prêchent que la vie n'a aucune valeur, que nos villes en particulier sont contrôlées par un réseau de forces irrésistibles qui attaquent l'homme normal, disposent de fonds inépuisables et utilisent régulièrement des techniques raffinées telles que les menaces, la torture, la cruauté et le meurtre. Très souvent, les forces de l'ordre disposent du même arsenal de méthodes et se servent des mêmes codes de conduite avec une seule différence, à savoir qu'elles assènent le dernier coup de poing ou tirent le dernier coup de fusil au nom de la justice. Cette illustration de la vie quotidienne ne s'applique pas à l'Ontario. Elle n'est ni réelle ni imaginaire, mais joue la réalité contre l'imagination et vice versa. Elle offre une image déformée et effrayante du rôle et de la portée de la violence dans la vie de tous les jours. De plus, elle pousse à faire accepter de plus en plus la violence dans les spectacles et dans la vie. Elle fait des humains, y compris les criminels, des êtres inhumains. Elle se moque de la modération, et c'est ce type d'émissions qu'il faut absolument contrôler.

Recommandations

Le Conseil des écoles séparées de la ville de Toronto, dans le mémoire intelligent et fort bien documenté qu'il a soumis à votre Commission, citait en ces termes le Chef du service de la santé Jesse Steinfeld "Les données relatives à des phénomènes sociaux tels que la télévision et/ou le comportement agressif ne seront jamais suffisamment claires pour que tous les chercheurs en sciences humaines puissent tomber d'accord sur une formulation de causalité. Il vient cependant un moment où les données sont suffisantes pour justifier que l'on prenne des mesures".

Nous acceptons cette règle de responsabilité publique et nous ajoutons que les pouvoirs publics ne peuvent rester insensibles devant l'inquiétude de parents et de citoyens confrontés à un adversaire qu'ils n'arrivent pas à saisir.

Nous sommes conscients que le mandat de votre Commission va bien au-delà des objectifs étroits que nous nous sommes fixés dans notre exposé. Cependant, nous ne voyons pas pourquoi votre Commission n'émettrait pas une recommandation intérimaire préliminaire au sujet de l'impact de la télévision sur les enfants des classes élémentaires. Il ne fait aucun doute que la télévision est assujettie à une certaine forme de contrôle public en tant qu'utilisatrice privilégiée des ondes et que ce contrôle ne s'applique pas à la presse. Par conséquent, cette mesure préliminaire n'affecterait pas les décisions ultérieures concernant la violence non télévisée. En nous fondant sur la position du Conseil scolaire des écoles séparées de Toronto et en nous inspirant des observations des autres conseils, nous recommandons par conséquent:

1. que la province de l'Ontario crée une commission de surveillance de la télévision composée de délégués des ministères de l'Education, de la Consommation et de la Justice et d'un nombre égal de délégués d'organismes représentant les parents, les enseignants et les administrateurs afin d'établir un système de classification des programmes ou des séries d'émissions sous la rubrique "général";

2. que la commission de surveillance de la télévision soit autorisée à recommander les émissions classées sous la rubrique "général" aux stations et aux réseaux pour qu'elles soient diffusées exclusivement durant la période d'écoute familiale, c'est-à-dire probablement entre 16 et 21 heures du lundi au vendredi;

3. que, chaque fois que les stations diffusent des programmes qui ne sont pas classés sous la rubrique "général" durant la période d'écoute familiale, l'on autorise la commission de surveillance de la télévision à mettre en garde la station, le réseau et les commanditaires qui font passer des annonces au cours de ces programmes et, en cas de récidive, à rendre public leur manque de collaboration; que, au cas où ils persistent à refuser de participer, l'on autorise la commission de surveillance de la télévision à priver la station des services publics, y compris l'électricité, durant une

période donnée, un jour ou une heure spécifique; et, en cas de refus régulier de collaboration, l'on autorise la commission de surveillance de la télévision à assister à l'audience du CRTC, au moment du renouvellement du permis de la station coupable, afin de requérir le soutien de l'organisme fédéral sous forme d'amende ou de retrait de permis;

4. que l'on autorise aussi la commission de surveillance de la télévision à entendre les plaintes et à faire enquête, conformément aux procédures déjà appliquées par la Commission des Droits de l'Homme de l'Ontario;

5. que la commission de surveillance de la télévision prépare un "guide" pour aider les enfants et les parents à apprécier les émissions de télévision éducatives et non violentes. Ce guide pourra être utilisé dans les écoles publiques de la province et permettra graduellement de créer une communauté informée et efficace de personnes concernées, capables de mener à bien, de leur plein gré, la difficile tâche confiée initialement à la commission de surveillance de la télévision.

"Plus de guerre, plus de guerre". Cela semble être un rêve, mais sinon, comment envisager l'avenir? Nous, les adultes, portons tous la marque de notre siècle violent, y compris la crainte d'une violence encore plus grande que celle que l'homme a déjà connue. Comme nos ancêtres, nous devons espérer que nos enfants vivront dans un monde meilleur. Il est trop tard pour nous, mais nous pouvons au moins continuer à lutter contre la violence, parce que les pacifiques seront appelés les enfants de Dieu.

Chris Asseff
Directeur administratif

Institute of Applied Metaphysics
Ottawa

Un jeune garçon regarde un film de guerre à la télévision avec son père. Un lance-flammes lancé par "les nôtres" est en train de brûler à mort tout l'équipage d'un tank allemand, incendie présenté dans tous ses détails. "Ce n'est pas grave, ce sont nos ennemis" dit le père au fils. "Quand ton oncle est devenu grand, il est allé à la guerre et il a utilisé un de ces lance-flammes." Le fils lui répond: "Moi, je ne veux pas devenir grand". On impose ainsi aux enfants les atrocités du monde des adultes comme des événements inévitables. Après tout, ce sont nos ennemis, qu'il s'agisse des Vietnamiens que l'on voit dans les actualités télévisées ou des Allemands et des Indiens des vieux films, le message est le même: ils ne sont plus humains, parce qu'ils ne sont pas de notre côté.

Helen Reid
Chargée des projets spéciaux

Dahn Batchelor
Rexdale

Je ne pense pas que les parents aient envie ou soient capables de faire un choix absolument rigoureux des émissions qu'ils laissent regarder à leurs enfants. Il n'en demeure pas moins vrai que leur tâche serait simplifiée si les émissions étaient classées, classification qui serait publiée dans les guides de télévision.

J'aimerais signaler ici qu'au Japon, une entreprise de télévision du nom de *Sharp* vient de mettre au point un dispositif de réglage programmable qui fonctionne au moyen d'une horloge interne. Si je comprends bien, ce dispositif, qui ne se trouve pas sur l'appareil, fonctionne comme un convertisseur et permet aux téléspectateurs de choisir leur programme télévisé une semaine à l'avance. Si on leur annonce, par exemple, qu'une émission donnée passera trois jours plus tard, ils peuvent régler le dispositif de façon à recevoir l'émission en question au moment de sa diffusion. Ainsi, chaque fois qu'ils allument leur poste, les téléspectateurs assistent à une émission choisie d'avance grâce au dispositif. On m'a dit que ce dispositif sera disponible sur le marché canadien

dans un an au prix approximatif de $100. Je pense qu'il pourra s'avérer très utile pour les parents qui désirent choisir les émissions de leurs enfants mais, comme je l'ai dit précédemment, même cet appareil raffiné ne permettra pas d'exclure les scènes violentes si les parents ne savent pas d'avance quelle est la teneur de l'émission choisie.

James A. McGrath, MP
St. John's East
Newfoundland

Le 28 mars 1974, une mère de famille de Calgary en Alberta, a trouvé son fils âgé de 13 ans, David Andrew Coombes, pendu à une ceinture dans le placard de sa chambre à coucher. Des camarades de classe ont témoigné que David avait assisté à une soirée où, avec ses amis, il avait imité une prétendue pendaison de l'idole américaine de rock and roll Alice Cooper alors d'une émission de télévision câblodiffusée de Spokane, Washington. Le père de David a témoigné que le garçon s'était vanté devant sa soeur de pouvoir faire la même chose. Le Coroner en Chef de la province de l'Alberta, le Dr Max M. Cantor a déclaré dans son rapport:

"D'après les preuves qui nous ont été soumises, nous estimons que David a essayé d'imiter cette émission télévisée montrant comment l'artiste pouvait survivre à une pendaison".

Le Dr Cantor a fait la recommandation suivante, je cite:

"Nous devrions critiquer sévèrement les émissions télévisées de ce genre car il est très tentant pour les adolescents de les imiter".

Et plus loin . . .

"Nous suggérons que le gouvernment prenne immédiatement des mesures fermes afin d'interdire ces émissions violentes".

Les recommandations du Dr Cantor ont été corroborées par les constatations du jury qui a conclu et je cite:

"D'après les preuves qui nous ont été soumises, nous estimons que David a essayé d'imiter une émission télévisée. Nous critiquons sévèrement les émissions télévisées de ce genre et nous suggérons que le gouvernement prenne immédiatement des mesures fermes afin d'interdire ces émissions violentes".

Le premier magistrat de la Cour d'Appel de l'Ontario a exhorté l'industrie des divertissements à la retenue et, je cite: "à éviter toute violence excessive afin de parer à la montée de la criminalité urbaine".

Monsieur le Juge Gale poursuit: (Le 11 février 1975) "J'ai vu des émissions de télévision qui sont absolument choquantes dans leur description de la violence".

D'après un communiqué de la Presse canadienne en date du 9 octobre 1975, Monsieur Jacques Hébert, commissaire du CRTC a qualifié "d'odieuse" et "d'absolument répugnante" la violence des émissions présentées à la télévision française de Montréal. Monsieur Hébert a dit que c'était un "crime impardonnable" de la part des stations de télévision et des compagnies de câblodiffusion de diffuser des émissions violentes pendant la journée ou en début de soirée lorsque les enfants sont devant l'écran. Monsieur Hébert, qui semble penser que la CRTC n'a aucun pouvoir, – opinion qui n'est pas partagée par ceux qui ne font pas partie du CRTC – a également déclaré:

"par conséquent, mon seul recours comme citoyen et membre du CRTC est de vous dire à quel point je suis outré et de faire appel à votre conscience".

Tout d'abord je pense qu'il convient de préciser que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, en vertu des pouvoirs qui lui ont été accordés par le Parlement, conformément aux modalités juridiques de l'Article 16 de la Loi sur la diffusion, a le pouvoir:

"d'émettre des règlements applicables à toutes les personnes détenant un permis de diffusion ou à toutes les personnes détenant un permis de diffusion d'une ou plusieurs catégories".

Outre la déclaration de Monsieur Hébert, qui a été publiée par la Presse canadienne, le CRTC, jusqu'à ce jour, s'est contenté d'organiser le "symposium sur la violence à la télévision" qui s'est tenu à l'Université Queen's du 24 au 26 août 1975, et auquel l'Honorable présidente de la présente Commission a fait une contribution remarquée. En l'absence de mesures de la part du gouvernement fédéral, j'ai soumis un projet de loi devant la Chambre des Communes, en février de cette année, proposant de modifier la Loi sur la diffusion et d'exiger du CRTC qu'il établisse des

directives relativement à la description de la sexualité et de la violence dans les émissions télévisées. Peu après la soumission de mon projet de loi, le ministre des Communications d'alors m'a fait savoir que le CRTC allait organiser des audiences publiques partout au Canada au sujet de ce projet de loi. Depuis lors, c'est le gouvernement de l'Ontario qui a pris l'initiative et je félicite le Premier ministre de l'Ontario et ses collègues d'avoir organisé cette Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à la Commission au cours de sa première audience. Je suis ici aujourd'hui pour partager mes préoccupations, attirer l'attention du public sur l'inertie des gouvernements et suggérer des réformes constructives. Un certain nombre de pays dont la Suède, la France et le Mexique, ont déjà entrepris de réduire la violence à la télévision. Aux Etats-Unis, le Conseil fédéral des communications, de concert avec trois réseaux américains, s'efforce de réduire la diffusion d'émissions violentes pendant les périodes destinées aux familles. Le Mexique, qui se trouve dans une situation très proche de celle du Canada vis-à-vis de la télévision américaine, a interdit toutes les é missions américaines présentant des scènes de violence.

D'après le Dr Frederic Wertham, qui a écrit un livre sur le sujet intitulé *A Sign for Cain: An Exploration of Human Violence:* "La violence humaine réelle ou imaginaire est très contagieuse. La fréquence de la violence réelle dépend dans une grande mesure du degré de tolérance de la société vis-à-vis de la violence réelle et imaginaire." Le Dr Wertham dit plus loin que "lorsque le milieu tolère la violence, il faut s'attendre à des comportements violents". Or, notre société encourage la violence par son obsession de la violence au théâtre, au cinéma et tout particulièrement, à la télévision.

Bien que les termes de votre mandat englobent toutes les formes de violence dans l'ensemble des médias, je me bornerai à ce que je considère l'aspect le plus important de votre étude, c'est-à-dire à la violence à la télévision et à ses effets sur notre société. Si l'on en juge d'après Statistique Canada, 97 pour cent des foyers canadiens ont au moins un poste de télévision. D'après l'Indice de la télévision de Nielsen, les enfants d'âge préscolaire, c'est-à-dire entre trois et cinq ans, qui restent à la maison, regardent la télévision en moyenne 54 heures par semaine, soit environ 64 pour cent de leur temps de veille. A l'âge de cinq ans, lorsqu'ils entrent au jardin d'enfants, ils ont passé plus de temps à regarder la télévision qu'un étudiant en sciences humaines a passé en classe pendant ses quatre années d'université. Aux Etats-Unis, la Commission nationale sur le crime et la violence a indiqué que les enfants et les adolescents passaient entre un quart et la moitié de leurs heures de veille à regarder la télévision et que seul le sommeil prenait davantage de leur temps.

A 14 ans, lorsque l'enfant entre en huitième année, il a assisté à l'attaque ou à la destruction de près de 18,000 êtres humains à la télévision. Au cours d'une année moyenne, l'enfant fréquente l'école pendant 980 heures et regarde la télévision pendant 1,340 heures. Ainsi, lorsqu'il obtient son diplôme d'études secondaires, il a passé entre 11,000 et 12,000 heures en salle de classe et plus de 22,000 heures devant le petit écran.

D'éminents spécialistes du comportement ont conclu que l'invention de la télévision avait plus profondément modifié le genre de vie de la société, que toute autre innovation sociale. Elle affecte tout ce que nous faisons, y compris nos habitudes alimentaires et notre sommeil et elle change radicalement l'apprentissage de l'enfant. Il ne fait aucun doute que la télévision a remplacé le texte écrit. Permettez-moi alors d'examiner de plus près ce que la télévision offre aux Canadiens. La quantité de violence qu'ils voient à la télévision est incroyable. D'après les preuves établies par le Chef du service fédéral de la santé publique aux Etats-Unis dans son rapport sur la violence à la télévision, tant d'événements sont comprimés en une seule soirée qu'une pièce de théâtre devrait être répétée pendant un demi-siècle, en salle comble, pour atteindre le même nombre de spectateurs. D'après un témoignage, un enfant peut voir en 30 minutes de télévision autant de violence qu'un adulte moyen durant une vie entière. Elle est très facile à comprendre, même pour de très jeunes enfants parce qu'elle est extrêmement descriptive et prenante et surtout elle est cruelle et présentée comme un comportement

normal. Le Media Action Research Centre, aux Etats-Unis, a effectué une étude de la saison de télévision 1974-75 qui a démontré que 83 pour cent de toutes les émissions enfantines étaient "chargées de violence". Pendant la saison 1954-55, le chiffre était de 17 pour cent. Prenons l'exemple des dessins animés du samedi matin que la plupart de nos enfants regardent. Le groupe de recherche que je viens de mentionner a constaté que ces émissions présentaient en moyenne une agression par minute. Je voudrais nommer les émissions en question parce qu'elles sont certainement diffusées par câble partout dans cette province: *The Bugs Bunny Show, The Pink Panther, Speed Buggy* et *Wheely and the Chopper Bunch.* Ces émissions d'après le guide de télévision, sont diffusées par câble au Canada.

Le Dr Robert M. Liebert, psychologue à la State University of New York et l'un des principaux enquêteurs du Chef de la santé publique a conclu que "Plus le jeune voit de violence et d'agression à la télévision, quels que soient son âge, sexe ou milieu familial, plus il aura tendance à recourir à la violence dans ses attitudes et son comportement". D'après le Dr Liebert, cela n'affecte pas seulement les jeunes qui souffrent déjà d'un certain déséquilibre mais s'applique en fait à un très grand nombre d'enfants parfaitement normaux et en bonne santé. Le Dr Liebert est arrivé à cette conclusion après analyse des résultats de plus de 50 études portant sur le comportement de quelque 10,000 jeunes, entre 3 et 19 ans. Il a ajouté qu'une étude importante, celle de Lefkowitz, a démontré que "l'élément déterminant de l'agressivité d'un adolescent de 19 ans n'était pas sa vie de famille, ni ses résultats scolaires, ni le milieu familial mais plutôt la quantité de violence qu'il a observée à la télévision à l'âge de neuf ans". J'espère qu'on invitera le Dr Liebert a témoigner devant la présente Commission.

En 1972, le Chef du service fédéral de la santé publique aux Etats-Unis a soumis un rapport au Congrès sur les résultats d'une étude portant sur deux ans qui avait été menée par un Comité consultatif scientifique spécial sur la télévision et le comportement social. Les constatations du rapport font l'objet de 11 volumes et elles ont été résumées par le Chef du service de la santé dans son exposé devant le Sous-comité du Sénat américain chargé d'examiner le rapport et je cite:

> "Selon l'avis général et le rapport unanime du Comité consultatif scientifique, la violence à la télévision a effectivement un effet néfaste sur certains membres de notre société . . . Il est tout a fait évident, à mon avis, que le rapport de causalité qui existe entre la violence à la télévision et le comportement antisocial est amplement suffisant pour justifier l'adoption de mesures immédiates pour remédier à la situation . . . Il vient un moment où les données sont suffisantes pour justifier l'action. Ce moment est arrivé".

Il est intéressant de noter que lorsque le même Chef du service de la santé aux Etats-Unis a publié, quelques années auparavant, un rapport établissant un lien direct entre le cancer du poumon et les cigarettes, celui-ci a donné lieu immédiatement à une réaction positive de la part des secteurs public et privé, non seulement aux Etats-Unis mais également au Canada. La publicité des cigarettes a été interdite à la télévision et tous les paquets de cigarettes portent un avertissement clair quant à la nocivité du tabac. Or, il n'y a pas eu de réaction semblable dans le secteur public ou privé au moment de la publication des constatations probantes de la même autorité en 1972 au sujet de la violence à la télévision.

Personne n'est en sécurité, les adultes pas plus que les enfants, devant la montée croissante dans notre société de la violence stimulée par la télévision. Ceux d'entre nous qui ne laissent pas leurs enfants regarder n'importe quoi et ont à coeur de les protéger d'un excès de violence, ne les protègent pas pour autant des autres enfants violents dont les parents ne sont pas aussi consciencieux et qui, en fait, abdiquent leur responsabilité parentale à cet égard. C'est pourquoi personne n'est en sécurité.

Jusqu'à présent, je me suis borné à l'effet global sur les enfants de la violence à la télévision. J'aimerais maintenant élargir mon sujet et parler de l'impact de la violence à la télévision sur l'ensemble de la société. Permettez-moi une fois de plus de recourir aux statistiques pour soutenir mon point de vue. D'après les derniers chiffres publiés par Statistique Canada, on a noté un accroissement des crimes violents dans notre pays, particulièrement en Ontario. Il est intéressant de noter que le taux d'accroissement de la criminalité

dans la province de l'Ontario est plus du double de celui de la moyenne nationale. Jusqu'à présent, le nombre de crimes violents s'est accru dans la province de 9.2 pour cent par rapport à l'année dernière. Par exemple, les crimes qui impliquent l'usage d'armes à feu se sont accrus cette année de 129.1 pour cent par rapport à l'année précédente et une fois de plus je cite le Bulletin de service de Statistique Canada sur les statistiques judiciaires et pénales relatives à l'application de la loi, publié en août cette année. Les vols ont augmenté de 64.6 pour cent en Ontario par rapport à la même période l'année dernière. Le taux d'accroissement des crimes violents est effectivement alarmant dans notre province et au Canada. Le procureur général du Canada a déjà indiqué que son ministère avait entrepris d'évaluer les diverses études afin de déterminer s'il existait effectivement une corrélation entre le taux d'accroissement des crimes violents et la violence dans les médias. Il ne fait aucun doute, à mon avis, que l'accroissement du taux de criminalité est lié à la violence à la télévision. D'après les résultats d'un sondage national Gallup, publiés dans le *Toronto Star* le 7 mai 1975, 61 pour cent des participants estimaient que la violence à la télévision incitait les adultes à l'agressivité. D'après le sondage, "six Canadiens sur dix croient actuellement que les jeunes enfants qui sont exposés à une grande quantité de violence à la télévision ont plus de chances de devenir des adultes ouvertement agressifs que ceux qui n'y sont pas exposés". Il est intéressant de noter que parmi les 61 pour cent qui pensaient que la violence à la télévision pouvait effectivement influencer les enfants et les pousser à adopter un comportement agressif, la majeure partie, représentant 23 pour cent, jugeait qu'il incombait autant au gouvernement qu'aux parents d'y remédier, mais 20 pour cent estimaient que c'était là essentiellement la responsabilité du gouvernement. Dès 1970, le Comité du sénat sur les mass médias a constaté par un sondage que 76 pour cent des personnes interrogées dans les dix provinces, estimaient que le gouvernement devait intervenir au sujet de la violence à la télévision. Je suis fermement convaincu que nous avons suffisamment de preuves et que toute la population canadienne a suffisamment exprimé ses préoccupations pour justifier une intervention immédiate du gouvernement au sujet de la violence à la télévision.

J'espère à cet égard que les constatations de cette Commission royale porteront des fruits et qu'elles inciteront le gouvernement de l'Ontario à adopter des mesures de son plein gré et à faire pression auprès du gouvernement du Canada pour l'encourager à se prévaloir de ses droits constitutionnels pour promouvoir de nouveaux règlements dans le cadre des modalités juridiques de la Loi sur la diffusion.

La plupart des études auxquelles j'ai fait allusion dans le présent mémoire ont été menées aux Etats-Unis. Mais elles s'appliquent au Canada puisque la plupart de la violence à la télévision provient d'émissions diffusées au Canada par l'intermédiaire des stations de télévision frontalières américaines et de l'importation de programmes de télévision tout prêts que trois réseaux des Etats-Unis déversent sur le marché canadien.

Les exemples suivants sont extraits d'études effectuées aux Etats-Unis par le Dr Victor B. Cline et M. Eugène H. Methvin du Reader's Digest.

Exemple

Peu de temps après le passage du film *Fuzz,* diffusé par une station de télévision de Boston, mettant en scène un groupe de jeunes qui arrosaient un vagabond d'essence et y mettaient le feu pour s'amuser, une femme a été brûlée de la même façon à Boston, elle a été littéralement transformée en torche humaine dans des circonstances pratiquement identiques. Le même film est passé à Miami, en Floride, trois semaines plus tard. Quatre jeunes âgés de 12 et de 13 ans qui avaient vu le film, ont versé du combustible sur trois ivrognes puis les ont brûlés.

Exemple

Le 10 septembre 1974, NBC-TV a diffusé, en début de soirée, un film intitulé *Born Innocent* produit spécialement pour la télévision. Ce film montrait d'une façon très explicite le viol d'une jeune fille par les détenues d'une maison de correction d'adolescentes. Un peu plus tard, une mère de famille en Californie a poursuivi NBC et la station de télévision de San Francisco qui a diffusé le film,

et leur a réclamé $11 millions en dommages-intérêts, sous le prétexte que cette émission avait incité trois filles entre 10 et 15 ans à attaquer de la même manière sa fille de neuf ans et son amie de 8 ans, trois jours à peine après le passage du film.

Exemple

Le 13 décembre 1966, malgré la protestation directe de l'Association américaine des pilotes d'avions, NBC-TV a diffusé une émission intitulée *The Doomsday Flight* dans laquelle un homme plaçait une bombe à bord d'un avion, attendait le décollage puis téléphonait à la compagnie d'aviation pour lui extorquer une somme exorbitante en échange de renseignements sur la bombe. Les craintes des pilotes étaient bien fondées puisque la première menace similaire a eu lieu avant même la fin de l'émission pour être suivie par 12 autres au cours de la semaine suivante. A la fin du mois, les menaces de ce genre s'étaient accrues de plus de 800 pour cent par rapport au mois précédent. En mai 1971, lorsque le film a été diffusé en Australie, Qantas Airlines a perdu plus de $500,000 à cause de menaces de ce genre, inspirées du film, qui, en outre, ont mis en danger la vie de 116 passagers à destination de Hong-Kong.

Exemple

Un psychologue de Floride a montré un épisode du feuilleton télévisé *Mannix* à un groupe d'enfants entre 8 et 11 ans pendant qu'un second groupe d'enfants regardaient un extrait d'un reportage de base-ball. Puis les deux groupes ont assisté chacun à une bagarre convenue d'avance entre deux enfants d'âge préscolaire. Les enfants qui venaient de voir *Mannix* ont mis plus longtemps à intervenir dans la bagarre. Les psychologues en ont conclu que "les émissions violentes à la télévision non seulement accroissent le comportement agressif de l'enfant mais encouragent à le tolérer chez autrui".

Exemple

Le 31 mai 1974, deux adolescents ont essayé d'imiter un crime qu'ils avaient vu à l'émission *Adam-12,* diffusée par NBC-TV deux semaines auparavant. Ils ont gardé 25 personnes en otages dans une banque de banlieue. Au cours de l'incident, qui a duré sept heures, ils ont attaché des fusils chargés à la tête de trois otages, se sont emparés d'une rançon de $1 million et ont exigé de passer à la télévision pour haranguer le public avant d'accepter de se rendre. Il est intéressant de noter les commentaires du juge qui a prononcé le verdict de ces individus, je cite:

"Il faudrait interdire tout programme de télévision aussi explicite et provocant qu'*Adam-12*".

Exemple

Le 26 novembre 1972, le traître de *Ironside,* de NBC, a accroché une bombe minutée à la ceinture d'un savant qui ne pouvait s'échapper qu'en s'arrangeant pour obtenir la mise en liberté de trois prisonniers. Trois jours plus tard, à Gardena, en Californie, un homme a mis un engin semblable autour de la taille d'une vieille dame et l'a obligée à lui remettre toutes ses économies. Quelques jours plus tard, à Hartford, dans le Connecticut, un autre homme a été accusé d'une tentative d'extorsion et d'enlèvement du même genre contre la fille d'un homme d'affaires.

Exemple

Des médecins du centre médical presbytérien de Columbia ont déclaré que deux garçons, âgés de 8 et 12 ans, s'étaient gravement blessés et qu'un certain nombre d'autres du même âge s'étaient également fait mal après avoir essayé d'imiter les exploits d'Evel Knievel. Après avoir discuté avec les jeunes patients et leurs parents, les autorités de l'hôpital ont remarqué que tous les incidents suivaient le même modèle inquiétant. Les garçons érigeaient une fragile rampe en bois qu'ils franchissaient à toute vitesse en bicyclette puis ils essayaient de sauter par-dessus une rangée de poubelles.

Exemple

A Atlanta, un cambrioleur âgé de 31 ans dont le casier judiciaire était vierge a pris quatre otages dans une banque au centre-ville et extorqué la somme de $200,000 en rançon ainsi qu'une voiture pour assurer sa fuite. Il a dit à un agent du FBI qui se trouvait sur les lieux: "je sais comment vous

travaillez, vous, les gars du FBI.! Je regarde la télévision tous les dimanches soirs."

J'estime que le contrôle social en vue de la protection de la société n'a rien à voir avec la censure et l'ingérence dans les libertés civiles. L'histoire nous a très bien montré que tous les règlements adoptés en vue de protéger les enfants et les adultes, qu'il s'agisse du travail forcé des enfants, de la nourriture, de la prohibition, des armes, de la pornographie ou autre, n'ont pas entraîné la supression des libertés politiques et civiles. Je pense qu'il est absurde de parler de censure lorsque nous avons déjà des lois régissant les annonces publicitaires pour les boissons alcoolisées, la bière et le tabac et la publicité destinée aux enfants. Je rejette totalement l'argument de la censure. Je pense qu'il incombe manifestement au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur la diffusion, de réglementer la diffusion au Canada et d'imposer des directives et des règlements sévères. Je pense que lorsque le Conseil déclare, comme il l'a souvent fait, que la censure ne fait pas partie de ses attributions, il abdique totalement ses responsabilités envers le peuple canadien.

En conclusion, je voudrais répéter que j'espère que les constatations de cette Commission se solderont par des mesures de la part du gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les films. En outre, j'espère que les constatations de la Commission seront telles qu'elles forceront le gouvernement du Canada à prendre les mesures nécessaires pour limiter l'importation d'émissions télévisées toutes faites qui comportent des scènes de violence et à mettre au point des règlements et des directives régissant l'importation de ces programmes en câblodiffusion. Bien entendu, ces directives et règlements seraient également applicables aux émissions produites au Canada. Je tiens également à dire que je crois l'industrie des communications incapable d'autoréglementation dans ce domaine. Je vous remercie de votre attention.

Sharron McLachlan, Mississauga

Une étude des valeurs prosociales et antisociales à la télévision canadienne destinée aux enfants d'âge préscolaire

Dans ce mémoire, on a étudié les tendances prosociales et antisociales qui se dégageaient des programmes canadienes préscolaires. Quatre programmes furent étudiés pour leur contenu prosocial et antisocial durant cinq jours consécutifs. De plus, l'on a aussi évalué l'impact général de chaque programme. Les résultats ont été publiés, accompagnés d'un certain nombre de recommandations.

En tant que mère d'enfants d'âge préscolaire et en tant qu'ancienne jardinière d'enfants, je suis préoccupée par la qualité des programmes de télévision que mes enfants regardent. L'enfant développe ses valeurs et concepts de la naissance à cinq ans. Il est alors au moment le plus délicat de son évolution et apprend surtout en participant activement et en imitant les autres. De plus, l'enfant d'âge préscolaire est d'habitude incapable de distinguer entre les faits réels et les faits imaginaires tels qu'ils sont présentés à la télévision. Comme on a estimé qu'un enfant de trois à cinq ans, qui reste à la maison, passe 64 pour cent de son temps à regarder la télévision – Rutstein (1972), il est extrêmement important d'examiner quels sont les programmes offerts aux enfants d'âge préscolaire pour déterminer s'il faut encourager ou insister pour qu'ils soient soumis à des normes préalables.

En lisant la bibliographie et le Rapport intérimaire de la Commission royale sur la violence dans l'industrie des communications, j'ai constaté que l'on a fait très peu de recherches sur les programmes canadiens pour les enfants d'âge préscolaire. Comme nos enfants sont canadiens, il est non seulement intéressant, mais aussi primordial d'examiner nos propres programmes. La présente étude a pour but d'étudier les programmes canadiens préscolaires afin d'essayer d'identifier quelques-unes des valeurs humaines fondamentales qui y sont exprimées.

Quatre programmes ont été étudiés: *Mr. Dress-Up, Friendly Giant, Uncle Bobby* et *Polka Dot Door*

et la valeur prosociale ou antisociale de leur contenu a été examinée. Les émissions ont été étudiées, au cours de la diffusion, sous seize aspects différents, et l'impact général a été évalué après chaque émission.

Méthode

On a regardé quatre programmes de télévision préscolaires pendant cinq jours consécutifs. Les quatre programmes, les stations et les heures d'écoute étaient les suivants:

Friendly Giant (15 minutes) de 8h45 à 9h CLBT
Mr. Dress-Up de 10h30 à 11h CBLT
*Uncle Bobby** de 12h à 12h30 CFTO
Polka Dot Door de 18h à 18h30 CICA

Pour définir les valeurs, on s'est référé en partie à "*The Formative Years*", (Les années de formation) le dernier guide en matière de programme pour les classes primaires et élémentaires de l'Ontario, préparé par le ministère de l'Education (1975). Milton Rokeach (1972) a identifié d'autres valeurs (dont nous nous sommes servis) et les a utilisées dans son "Value Survey" qui est un test standardisé sur les valeurs, mis au point en 1967.

Vous trouverez ci-après une liste des valeurs étudiées ainsi qu'une brève définition de chacune.

Valeurs prosociales

1. Considération: Les personnages étaient-ils attentionnés, prévenants ou attentifs les uns aux autres?
2. Coopération: Les personnages s'aidaient-ils mutuellement ou soutenaient-ils les idées des autres de façon à renforcer leur amour-propre?
3. Propreté: Les personnages étaient-ils propres et soignés et respectaient-ils le droit des autres à l'ordre?
4. Amitié sincère: Les personnages étaient-ils compréhensifs dans leurs rapports avec leurs amis?
5. Honnêteté: Les personnages faisaient-ils preuve d'honnêteté tant du point de vue des idées exprimées que dans leurs actes?
6. Responsabilité: Les personnages étaient-ils responsables? Pouvait-on compter sur eux et leur faire confiance?
7. Obéissance: Les personnages étaient-ils respectueux envers autrui?
8. Politesse: L'attitude des personnages était-elle courtoise et polie?

Valeurs antisociales

1. Manque de considération: Les personnages manquaient-ils de considération et de prévenance envers les autres? Par exemple, insultaient-ils les autres?
2. Manque de coopération: Les personnages refusaient-ils d'aider les autres? Leur faisaient-ils obstacle mentalement ou physiquement?
3. Saleté: Les personnages semblaient-ils malpropres ou étaient-ils désordonnés?
4. Fausse amitié: Les personnages étaient-ils déloyaux ou peu compréhensifs?
5. Malhonnêteté: Les personnages faisaient-ils preuve de malhonnêteté tant du point de vue des idées exprimées que dans leurs actes?
6. Irresponsabilité: Les personnages étaient-ils irresponsables? Etait-il impossible de compter sur eux ou de leur faire confiance?
7. Désobéissance: Les personnages manquaient-ils de respect les uns envers les autres?
8. Impolitesse: Les personnages étaient-ils impolis ou manquaient-ils de courtoisie les uns envers les autres?

On essaya à la fois de noter le début et la durée de la présentation de la valeur et on indiqua la façon dont elle s'exprimait verbalement ou visuellement. Si la valeur représentée était antisociale ou négative, on notait la portée du comportement présenté. Il s'agissait de savoir si on avait montré aux enfants comment réagir adéquatement face à ce comportement antisocial ou si on ne leur avait offert aucune explication. On nota également, avec exemples à l'appui, les actes comportant une certaine violence physique ou mentale. Seules les données de fréquence figurent dans ce rapport.

L'annexe A est la réplique de la feuille de travail utilisée durant ces programmes. On a essayé d'enregistrer les exemples mot par mot, bien que cela ait parfois été impossible, du fait de la rapidité de la présentation.

A la fin de chaque programme, on a évalué son impact général. On a utilisé une échelle en sept points (appelée habituellement "échelle séman-

* *Uncle Bobby* était le seul programme comportant de la publicité.

tique différentielle") pour évaluer neuf valeurs. On a également enregistré tous les commentaires ou réactions spontanés de mes enfants. (Les neuf échelles d'évaluation se trouvent à l'annexe A.)

Résultats

Fréquence de présentations des valeurs. On a répertorié un total de 1,537 valeurs provenant de 20 émissions. La valeur la plus fréquente, la considération, a été enregistrée 445 fois. La politesse et l'amitié sincère revenaient aussi souvent. (Le tableau 1 indique la fréquence de chacune des huit valeurs prosociales et de leurs huit contraires.) Parmi les valeurs antisociales, l'impolitesse, le manque de considération ou l'irresponsabilité revenaient le plus souvent, 72, 50 et 43 fois respectivement. Les valeurs prosociales dépassaient de loin les valeurs antisociales. Le rapport était de six à un.

Vous trouverez au Tableau 2 le total des valeurs prosociales et antisociales présentées dans chaque programme. Le rapport entre les valeurs prosociales/antisociales variait de 46:1 pour *Friendly Giant* à 2:1 pour *Uncle Bobby*. Il est inutile de souligner que les différences entre les programmes étaient nettes, lorsqu'ils étaient soumis à un test statistique (khi carré = 182.5, $df = 3$, $p<.001$). Quatre tests du khi carré ont été utilisés pour comparer chaque programme aux autres. Ils ont prouvé que le programme *Friendly Giant* présentait proportionnellement plus de valeurs prosociales que les trois autres. C'était aussi le cas de *Mr. Dress-Up. Polka Dot Door* ne différait pas des trois autres programmes et *Uncle Bobby* présentait beaucoup moins de valeurs prosociales que les autres.

Toutes les activités antisociales cependant n'ont pas un impact négatif. Si l'on montre à l'enfant comment réagir, on peut considérer qu'elles ont alors une valeur éducative. On s'est donc attaché à rechercher si l'on proposait des réponses aux comportements antisociaux. Le tableau 3 donne les résultats de la combinaison des activités antisociales résolues et des valeurs prosociales. Tous les actes antisociaux étaient résolus dans *Friendly Giant,* il en restait un dans *Mr. Dress-Up,* 26 dans *Uncle Bobby* et six dans *Polka Dot Door.* La proportion d'actes antisociaux, qui n'avaient pas été résolus de façon éducative, différait énormément entre les quatre programmes. Un test statistique a montré que ces différences étaient considérables (khi carré = 229.5, $df = 3$ $p<.001$).

Violence. On ne s'attendait pas en général à des démonstrations de violence au cours de ces programmes, mais on enregistra les éléments violents au fur et à mesure qu'ils se produisaient. La violence mentale consistait à exprimer les valeurs antisociales enregistrées ci-dessus, valeurs qui attaquaient les autres dans leur amour-propre. Il s'agissait de violence verbale sous forme d'insultes et de remarques hostiles. La violence physique, qui ne faisait pas partie des valeurs antisociales de référence, consistait en actes violents tels qu'allonger un coup de pied, frapper ou donner une bourrade à quelqu'un, lancer des objets dans tous les sens et, dans un cas donner un coup de sifflet dans l'oreille de quelqu'un.

Le Tableau 4 présente ces résultats. On a enregistré un total de 104 actes violents, 60 de violence mentale et 44 de violence physique. On ne trouva aucun acte de violence mentale dans *Friendly Giant,* on en trouva 11 dans *Mr. Dress-Up,* mais tous, sauf un, utilisés à des fins éducatives; 41 dans *Uncle Bobby* (dont aucun n'a été résolu); six dans *Polka Dot Door* (tous résolus).

Evaluations globales. On fit la moyenne, sur les cinq jours, des résultats obtenus à la fin de chaque programme, suivant les échelles de l'Annexe A. Ces moyennes figurent au Tableau 5. Elles sont claires par elles-mêmes et, bien que ce n'ait pas été obligatoire, on soumit chacune à une analyse statistique. On procéda à des analyses de variance; les rapports F qui en résultèrent figurent dans la dernière colonne du Tableau 5. Un rapport F important indique une différence notable entre les groupes. (Plus le rapport F est important plus grande est la différence.) Dans huit des neuf cas étudiés, les différences étaient importantes.

L'analyse des résultats du Tableau 5 indique qu'en général *Friendly Giant, Mr. Dress-Up* et *Polka Dot Door* étaient moins violents, moins malhonnêtes, moins stupides, plus agréables, moins antipathiques, plus gentils et plus imaginatifs qu'*Uncle Bobby* et que les normes adoptées étaient plus élevées. Les programmes étaient semblables en ce qu'ils étaient tous très gais.

Tableau 1.

Fréquence des activités pro sociales et antisociales dans quatre programmes de télévision canadiens préscolaires diffusés durant cinq jours consécutifs

Activité	Programme								Totaux	
	Mr. Giant		*Mr. Dress-Up*		*Uncle Bobby*		*Polka D. Door*			
	pro-sociale	anti-sociale	pro-sociale	anti-sociale	pro-sociale	anti-sociale	pro-sociale	anti-sociale	pro-sociale	anti-sociale
Considération	84		193		72		96		445	
Manque de considération		0		10		27		13		50
Coopération	13		64		23		37		137	
Manque de coopération		0		0		1		0		1
Propreté	11		16		2		5		34	
Saleté		0		0		3		6		9
Amitié sincère	41		90		28		53		212	
Fausse amitié		0		6		12		4		22
Honnêteté	16		44		19		26		105	
Malhonnêteté		0		0		9		1		10
Responsabilité	28		78		11		10		127	
Irresponsabilité		4		10		17		12		43
Obéissance	8		13		11		9		41	
Désobéissance		0		1		0		1		2
Politesse	30		74		68		55		227	
Impolitesse		1		8		51		12		72

Tableau 2.

Nombre total d'activités prosociales et antisociales dans quatre programmes de télévision canadiens préscolaires diffusés pendant cinq jours consécutifs

Programme	Nombre d'activités prosociales	Nombre d'activités antisociales	Rapport entre les activités prosociales et antisociales
Friendly Giant	231	5	46:1
Mr. Dress-Up	572	35	16:1
Uncle Bobby	234	120	2:1
Polka Dot Door	291	49	6:1

Tableau 3.

Nombre total d'activités prosociales et d'activités antisociales résolues par rapport au nombre d'activités antisociales non résolues dans quatre programmes de télévision canadiens préscolaires cinq jours consécutifs.

	Nombre d'actes prosociaux et d'actes antisociaux résolus	Nombre d'actes antisociaux non résolus	Rapport entre les actes prosociaux et antisociaux résolus et les actes antisociaux non résolus
Friendly Giant	236	0	Tous éducatifs
Mr. Dress-Up	606	1	606:1
Uncle Bobby	276	78	4:1
Polka Dot Door	331	9	37:1

Tableau 4.

Fréquence des actes de violence mentale et physique dans des programmes de télévision canadiens préscolaires diffusés durant cinq jours consécutifs.

	Nombre d'actes de violence mentale[a]			Nombre d'actes de violence physique[b]		
Programme	Résolus	Non résolus	Total	Résolus	Non résolus	Total
Friendly Giant	0	0	0	4	0	4
Mr. Dress-Up	12	1	13	4	0	4
Uncle Bobby	0	41	41	0	26	26
Polka Dot Door	6	0	6	5	6	11

[a]Inclus dans les actes antisociaux indiqués au Tableau 1.
[b]Non inclus dans les actes antisociaux indiqués au Tableau 1.

Tableau 5.

Evaluation moyenne des programmes de télévision canadiens préscolaires diffusés durant cinq jours consécutifs

	Programme				Rapport *F*
Echelle d'évaluation[a]	*Friendly Giant*	*Mr. Dress-Up*	*Uncle Bobby*	*Polka Dot Door*	(df=3/16)
Non violent (vs. violent)	6.6	6.4	2.6	5.8	19.3**
Triste (vs. gai)	1.2	1.2	1.2	1.4	0.2
Malhonnête (vs. honnête)	1.0	1.0	3.2	1.0	20.2**
Normes médiocres (vs. normes excellentes)	1.0	1.0	6.0	1.4	66.2**
Intelligent (vs. stupide)	6.8	6.8	1.2	7.0	267.9**
Désagréable (vs. agréable)	1.0	1.0	2.8	1.0	81.0**
Antipathique (vs. sympathique)	1.0	1.2	2.2	1.2	9.8**
Bon (vs. cruel)	7.0	6.8	3.4	5.2	8.4*
Imaginatif (vs. sans imagination)	6.6	6.8	3.6	6.6	13.1**

[a]Les points ont été attribués suivant chaque échelle sémantique différentielle immédiatement après chacun des programmes. On fit la moyenne des évaluations pour les cinq jours par programme et l'on donna des notes allant de 1 à 7.

$^{*}p < .005$; $^{**}p < .001$.

Discussion

Les trois programmes, *Polka Dot Door, Friendly Giant* et *Mr. Dress-Up* viennent en bonne position pour le nombre de valeurs prosociales et le peu de valeurs antisociales qu'ils présentent. Dans la majorité des cas, l'attitude ou la conversation antisociale a été utilisée de façon constructive. Ces programmes traitent des actes antisociaux comme de phénomènes normaux et montrent comment y répondre. Comme nos enfants vivent dans un monde où ils sont confrontés à des comportements variés, ce type de programme peut les aider à faire face aux situations similaires de la vie courante.

Uncle Bobby par contre ne semble pas avoir cette qualité. Presque aucun des actes antisociaux qu'il présente ne sert à enseigner une leçon au spectateur. A quoi cela sert-il alors de dire à un enfant "Tes genoux sont sales! Rentre à la maison et va les laver!" ou à quelqu'un d'autre "Tu est un idiot"? Comment peut-on justifier le fait de souffler dans un sifflet, aussi fort que possible, dans les oreilles de quelqu'un, de jeter un parapluie ou des marionnettes en l'air sans raison?

L'on pouvait souvent entendre des commentaires désagréables ou des rires en arrière-plan au cours de la présentation d'*Uncle Bobby*. La plupart des blagues et des apartés dépassaient l'entendement des enfants. Les chansons étaient en grande partie des chansons pour adultes et, bien que ce soit la partie du programme que mes enfants aient la mieux aimée (c'était le seul moment où ils s'arrêtaient de jouer pour regarder), il aurait été préférable de chanter des chansons qui s'adressent vraiment aux enfants.

Bimbo, le clown des anniversaires, doit décevoir bien des enfants. Il a un paquet de lettres, mais il se contente de mentionner un seul nom alors qu'en quelques instants, il pourrait lire une liste de noms et souhaiter un joyeux anniversaire à tous ces enfants.

Dans un article du "*Toronto Star*" du 8 février 1973, Vivian Horner, professeur d'éducation à New York et directrice de la recherche pour le "Children's Television Workshop", déclara que "l'on devrait supprimer tout programme qui risque d'être destructeur ou de faire du mal" et de plus, "on ne devrait pas avoir à mener une enquête pour démontrer qu'un programme est pernicieux – il devrait incomber aux producteurs de prouver qu'il ne l'est pas". Il serait intéressant de voir comment les producteurs d'*Uncle Bobby* réagiraient à cette déclaration.

La participation de mes enfants atteignit son maximum au cours de la projection de *Polka Dot Door*. Ils se sentaient libres de participer aux jeux actifs et d'imagination et voulaient que chacun ait sa part. (Un enfant déclara "Humpty n'a rien reçu à manger! Il recevra peut-être quelque chose demain".) Ils ne détachaient pratiquement pas les yeux du programme et furent déçus lorsqu'ils se termina. (Un enfant cria "Polka Dot Door, reviens!")

C'est *Mr. Dress-Up* qui offrait aux enfants les meilleures idées en matière de jeux et d'artisanat créatifs. Par exemple, ils voulurent faire des fleurs, lorsqu'ils virent Casey et Mr. Dress-Up en faire et cherchèrent leur chapeau, lorsque Mr. Dress-Up mit le sien. A la fin de chaque programme, ils désiraient savoir, quand ils pourraient le regarder à nouveau.

Les programmes musicaux de *Friendly Giant* leur plaisaient particulièrement, mais ils aimaient aussi les dessins et réclamèrent des crayons. Un enfant affectionnait spécialement l'histoire de la vache et de la lune à la fin de chaque programme.

Par rapport aux études qui ont été publiées sur *Sesame Street*– Pigge (1972); Ratliff & Ratliff (1972), il semblerait que nos programmes canadiens tels que *Friendly Giant, Mr. Dress-Up* et *Polka Dot Door* soient supérieurs. Ils ne montrent pas de violence inutile ni de comportement antisocial et ne forcent pas les enfants à apprendre des chiffres et des lettres par coeur. Bien que le rythme des programmes canadiens soit beaucoup plus lent et calme, les événements correspondent au niveau d'attention des enfants. Par conséquent, il semble recommandé de consacrer davantage de temps et de fonds à la création de nos propres programmes préscolaires canadiens. L'argent, qui est actuellement alloué au programme américain *Sesame Street* (de même qu'aux dessins animés), devrait aller à un programme entièrement canadien, même s'il faut le réduire à une émission d'une demi-heure.

Le Rapport intérimaire observe "qu'il y a peut-être 23 épisodes violents par heure dans les dessins

animés". Par conséquent, il vaudrait mieux soutenir un programme qui comporte entre 19 et 68 bonnes actions par demi-heure comme *Mr. Dress-Up* ou entre 8 et 25 comme *Polka Dot Door.* Le rapport mentionne aussi que "nous n'avons pas de données indiquant le contenu prosocial des programmes et permettant la comparaison, en nature et en intensité, avec la violence présentée par les médias.

Par conséquent, ne serait-il pas logique d'étudier ce problème? J'espère que la présente étude permettra de mener des recherches plus poussées dans ce domaine crucial.

Annexe A

	Extrêmement	Assez	Légèrement	Neutre	Légèrement	Assez	Extrêmement	
Violent	( )	( )	( )	( )	( )	( )	( )	Non violent
Gai	( )	( )	( )	( )	( )	( )	( )	Triste
Honnête	( )	( )	( )	( )	( )	( )	( )	Malhonnête
Normes élevées	( )	( )	( )	( )	( )	( )	( )	Normes médiocres
Ridicule	( )	( )	( )	( )	( )	( )	( )	Sérieux
Agréable	( )	( )	( )	( )	( )	( )	( )	Désagréable
Sympathique	( )	( )	( )	( )	( )	( )	( )	Antipathique
Cruel	( )	( )	( )	( )	( )	( )	( )	Bon
Sans imagination	( )	( )	( )	( )	( )	( )	( )	Imaginatif

Recommandations

1. Offrir un soutien financier plus important à *Mr. Dress-Up, Polka Dot Door* et *Friendly Giant.*

2. Allouer des fonds et des ressources supplémentaires pour produire davantage de programmes canadiens préscolaires.

3. Réduire le financement aux programmes amé ricains comme *Sesame Street* et aux dessins animés.

4. Retirer *Uncle Bobby* de l'antenne ou demander que le programme respecte davantage les besoins de nos enfants.

5. Publier une brochure montrant aux parents comment ils peuvent utiliser plus efficacement la télévision et les autres médias pour communiquer avec leurs enfants. On pourrait ainsi publier les résultats des recherches dans une langue accessible aux parents.

6. Financer les recherches et les études d'évaluation sur le contenu prosocial et antisocial des programmes de télévision.

Références

Dilschneider, D. Le producteur parle des effets de la télévision sur les enfants, *The Toronto Star*, le 8 février 1973.

Ministère de l'Education de l'Ontario. *The Formative Years* (Les années de formation), Guide en matière de programme pour les classes primaires et élémentaires, 1975.

Pigge, F.L. Who wants to live on Sesame Street? *Childhood Education*, décembre 1972.

Ratliff, A.R., & Ratliff, R.G. Sesame Street: magic or malevolence? *Young Children*, avril 1972.

Rokeach, M. Conceptualisation du rôle des valeurs dans l'éducation. *In Developing value constructs in schooling: Inquiry into Process and Product.* Ohio Association for Supervision and Curriculum Development, 6800 North High Street, Worthington, Ohio 43085, 1972.

La Commission royale sur la violence dans l'industrie des communications. *Rapport intérimaire.* Toronto, Ontario. Janvier 1976.

Rutstein, N. Kids and TV: challenge to teachers. *The Reading Teacher*, novembre 1972.

Joan Gauthier, Ph.D.
Associate Professor
Department of Psychology
Brock University
St. Catharines

Ce soir, je voudrais vous faire part de mes réflexions et de mes recherches concernant la représentation de la violence à la télévision, particulièrement quand elle touche l'enfance.

La réalité se rapporte aux événements tels qu'ils se produisent; aucun média ne peut enregistrer ni reproduire totalement un événement. Par conséquent, le contenu d'un média se compose d'images, de créations ou de représentations dont le but est de divertir, d'informer ou d'éduquer. Un programme de télévision étant une invention, il importe d'examiner les techniques de présentation des programmes. Il s'agit non seulement de la production et de la distribution du programme, mais aussi des conditions de présentation lorsque le programme passe sur les ondes. On étudie également les attitudes du téléspectateur, qui englobent le comportement de l'enfant devant l'écran, ses réactions à l'égard des personnes et de l'information ainsi que le comportement qui en découle.

Les enfants sont avides de télévision et celle-ci fait une grande part à la violence. Cette situation a été étudiée en détail par plusieurs chercheurs (y compris Himmelweit et al, 1958; Larsen, 1968; et Liebert et al, 1973). D'après Schram, Lyle et Parker (1961), l'enfant moyen passe, entre trois et seize ans, plus de temps devant la télévision qu'à l'école. Wertham (1966) a calculé que l'enfant moyen assiste, entre cinq et quatorze ans, à l'élimination violente de plus de 12,000 personnes à la télévision. Ces statistiques ont un côté sensationnel, mais elles nous informent peu sur le comportement et les préférences d'enfants donnés devant la télévision. Deux de mes étudiants, Betty Scollay et Alice White, ont dernièrement fait une enquête sur les types de programmes offerts au téléspectateur dans la région de St. Catharines, sur la nature des crimes et des destructions présentés dans les programmes et sur les préférences de 123 enfants âgés de six à onze ans.

En semaine, entre 4h et 11h le soir, Scollay et

White ont découvert que 43.93 pour cent des programmes présentés (histoires de crime, films, drames, westerns et dessins animés) mettaient le crime et la violence en vedette (voir tableau 1). La répartition du *crime et de la destruction, telle que l'indiquait le guide de télévision pour une période d'une semaine, comprenait 65 accidents* (blessures corporelles et dommages matériels), *33 incendies volontaires, 8 attentats à la bombe, 19 détournements de fonds ou extorsions, 26 rapts, 70 meurtres ou suicides, 52 cas de résistance aux agents de la force publique, 23 vols qualifiés et 37 menaces (verbales ou manifestes avec utilisation d'une arme meurtrière).* Sur ces 333 incidents, 309 ont été présentés en dehors des heures d'école lorsque la plupart des enfants ont accès à la télévision (voir tableau 2). Pour les programmes effectivement regardés (on considère une période allant d'un dimanche à l'autre entre 8h le matin et 11h le soir), on enregistrait 745 exemples de crime et de destruction avec une moyenne de *six actes violents par heure.* C'est entre 4h et 11h le soir quotidiennement et le samedi matin entre 9h et midi (voir tableau 3) que l'on enregistrait la fréquence la plus élevée d'actes violents à l'heure. Dans les dessins animés, on a remarqué une moyenne de 11.2 actes violents à l'heure; le programme Bugs Bunny Roadrunner en totalisait 48 le jour de l'enquête (voir tableau 4).

La violence occupant indubitablement une place importante à la télévision, il faut se demander si les enfants s'y intéressent et s'ils ont une préférence pour ce genre de programme. Les enfants participant à l'enquête ont déclaré regarder la télévision surtout entre 4h et 11h le soir en semaine et entre 8h et midi le samedi matin (environ 70 pour cent pour chaque) alors que plus de la moitié (55 pour cent) la regardaient également le dimanche soir (voir tableau 5). Sur 123 enfants, 72 (58.5 pour cent) ont donné la faveur à un programme décrivant une histoire de crime, alors que 51 (41.5 pour cent) préféraient d'autres types de programmes (voir tableau 6). Scollay et White ont également découvert que les enfants regardaient surtout des stations américaines, de préférence les *canaux* 29 et 7 de Buffalo (respectivement 47.97 et 22.76 pour cent, soit un total de 70.73 pour cent) en semaine et le canal 7 de Buffalo le samedi matin (73.98 pour cent), bien que le canal 5 de Toronto ait la préférence le samedi après-midi (79.70 pour cent) et le samedi soir (39.84 pour cent), (voir tableau 7).

Il y a plusieurs théories touchant les effets de la violence présentée à la télévision; parmi les plus courantes, il faut citer la catharsis et l'imitation. La théorie de la catharsis date sans doute d'Aristote qui pensait que les représentations dramatiques avaient le pouvoir de libérer l'auditoire de ses peines et de ses craintes et d'éveiller sa pitié. Dans leur version plus moderne de la catharsis, Feshbach et Singer (1971) ont avancé que la télévision stimulait peut-être des visions fantaisistes qui servaient de substitut à l'action réelle, réduisant finalement les passions et l'agressivité.

Bandura et Walters (1963) ont découvert que l'observation de modèles agressifs se traduisait par une conduite relativement plus agressive chez le spectateur. C'était le cas, qu'il s'agisse de modèles réels, de personnages de films ou de dessins animés. Dans une série d'études, on a montré que l'influence du modèle sur le téléspectateur dépendait de facteurs tels que la réaction envers le modèle et les qualités particulières du modèle, comme le prestige, la position sociale, la compétence et l'autorité.

D'après Bandura et Walters (1963), il n'est pas nécessaire pour avoir de l'influence que les modèles soient exemplaires, ils peuvent aussi être symboliques comme dans les instructions écrites ou orales, les images, etc. En outre, une étude (Bandura, Grusec et Menlove, 1966) a démontré que la symbolisation a renforcé la reproduction après coup du comportement d'un modèle filmé.

On a peu de preuves empiriques à l'appui de l'hypothèse de la catharsis et l'hypothèse de l'imitation ne tient pas compte d'un grand nombre de facteurs dont dépend le comportement dans sa complexité. Il semble qu'on doive envisager un modèle plus complet dans lequel on inclurait des éléments de maturation, ainsi que des éléments cognitifs et sociaux. J'ai essayé personnellement d'introduire ces éléments dans des études de techniques de présentation et de stratégies de réception.

Dans l'une des études, un acteur décrivit à de jeunes enfants des images appliquées sur des blocs (Jeu Stack-the-Blocks, voir Grushcow &

Gauthier). On a demandé à l'enfant de choisir le bloc convenable et de le placer sur une colonne d'empilage. Les enfants ayant tendance à s'asseoir ou à s'allonger à proximité du récepteur de télévision, on a varié la taille de l'acteur et la position de l'appareil. Lors de l'enregistrement, la caméra avait été placée au niveau de l'oeil de l'acteur; celui-ci regardait directement l'objectif et seule sa tête était visible. Sur un récepteur de 25″, la version avec grande tête mesurait 14″ du menton jusqu'au cheveux (supérieure à la taille réelle), alors que la version avec petite tête mesurait 4″. Le récepteur pouvait être vu de trois hauteurs: niveau de l'oeil, 30° au-dessus de niveau de l'oeil et 30° au-dessous du niveau de l'oeil, le devant de l'écran étant perpendiculaire à la ligne de vision du sujet pour les trois hauteurs. Les deux tailles et les trois hauteurs ont permis de faire l'expérience de six cas avec quatre garçons et quatre filles venant du jardin d'enfants et de la deuxième année pour chacun des six cas (soit un total de 96 cas). Chaque enfant n'a vu l'acteur que dans l'un des six cas, la communication verbale étant la même dans tous les cas.

Les élèves du jardin d'enfants ont obtenu de meilleurs résultats avec la tête de grande taille, alors que ce facteur n'a pas causé de différence notable pour les enfants de deuxième année (voir figure 1). Les enfants plus jeunes semblent associer l'autorité ou la puissance à la taille, alors que les enfants plus âgés, qui ont obtenu de meilleurs résultats en groupe, paraissent réagir à d'autres caractéristiques. La figure II montre que la tête de grosse taille en position haute amène effectivement de bien meilleurs résultats chez les garçons et les filles. Le rendement des filles est très mauvais, quand la tête de petite dimension est en position haute et quand la tête de grande dimension est au niveau de l'oeil. Les filles ont donc réagi négativement à la contradiction de la tête de petite taille en position haute et au visage masculin de grande taille au niveau de l'oeil (position d'égalité). Le comportement des garçons a été le plus mauvais, lorsque le récepteur était en position basse (avec tête de grande ou de petite taille) et quand la tête de petite taille était au niveau de l'oeil. Ceci suggère que les garçons réagissent positivement à la tête de grande taille, lorsqu'elle est en position d'égalité par rapport à eux (niveau de l'oeil) ou d'autorité (position haute), mais à la tête de petite taille seulement lorsqu'elle est en position élevée.

La position du récepteur a influencé la fréquence et la durée de l'attention des spectateurs. Les enfants regardaient plus souvent le récepteur, quand celui-ci était en position basse (voir figure III), mais ils regardaient plus longtemps, lorsque le récepteur était en position haute (voir figure IV). La durée totale passée à regarder le récepteur étant la même pour les trois hauteurs, les enfants ont manifesté différents types de comportement devant l'écran. Lorsque le récepteur était en position haute, les enfants regardaient l'acteur moins souvent mais de façon plus prolongée. Lorsque le récepteur était en position basse, ils regardaient l'acteur moins longtemps mais plus souvent. La hauteur du récepteur a également révélé des différences entre les deux sexes dans la fréquence d'observation de l'écran. Les garçons ont regardé plus souvent l'acteur, lorsque le récepteur était en position basse; alors que les filles l'ont regardé plus souvent, quand il était au niveau de l'oeil et en position basse.

Dans une autre étude, on a examiné le regard et la qualité expressive (visage et tonalité de la voix) des acteurs. Dans une étude poussée sur le sujet, Argyle (1969) signale que, dans le cas des adultes, le regard d'autrui est interprété comme une preuve d'amitié par le récepteur; un regard insistant marque une tentative d'établir des rapports plus étroits ou plus intimes, alors qu'un regard non soutenu révèle le manque d'intérêt. D'après Argyle (1969), c'est le visage que l'on regarde lors des rapports sociaux; il exprime clairement les émotions et il y a des modes d'expression faciale bien définis. Mehrabian et Ferris (1967) insistent sur l'importance de l'expression faciale et de la tonalité de la voix; ils ont montré que les signes non verbaux ont plus d'importance que les signes verbaux pendant une communication. Ils ont mis au point une équation décrivant l'attitude du parleur telle qu'elle est perçue par l'auditeur:
Attitude perçue = .07 communication verbale + .38 tonalité de la voix + .55 expression du visage.

On a fait varier le rapport oculaire en faisant regarder directement et continuellement aux deux acteurs l'objectif de la caméra (100 pour cent), en leur faisant regarder un point à droite de l'objectif

(0 pour cent) et en faisant aller leur regard de l'objectif à un point se trouvant à droite de ce dernier (faible pourcentage). Un acteur parlait de façon expressive – visage et ton de voix – alors que le deuxième essayait de garder un ton de voix et un visage aussi neutres que possible. Soixante-douze enfants, 18 garçons et 18 filles dans une classe de jardin d'enfants et une classe de deuxième année ont regardé les deux acteurs dans l'un des deux cas cités. Cette fois encore, on a utilisé le jeu Stack-the-blocks. Les enfants ont préféré l'acteur à la voix et au visage expressifs à l'acteur neutre, lorsque le contact oculaire était de 100 pour cent; alors qu'il n'y avait aucune différence entre les acteurs, lorsque le contact oculaire était faible ou inexistant (voir figure VI). Les enfants ont apparemment interprété l'intensité du regard comme une tentative d'établir des rapports plus intimes ainsi que l'avait suggéré Argyle (1969). Alors que les enfants ont réagi à l'acteur expressif, l'acteur neutre les a laissés indifférents. Les garçons avaient tendance à réagir aussi bien devant les deux acteurs, alors que la réaction des filles était meilleure avec l'acteur expressif (voir figure VII). Cette différence entre garçons et filles s'est confirmée, lorsqu'on a examiné séparément les résultats des enfants du jardin d'enfants et de deuxième année (voir figure VIII). La différence de comportement entre garçons et filles à l'égard des deux acteurs était supérieure chez les enfants de deuxième année que chez ceux du jardin d'enfants. Cette constatation indique que les filles plus âgées réagissent davantage à l'acteur expressif que les filles de jardin d'enfants. Le comportement d'ensemble des garçons et des filles ne présentant pas de différence, les garçons semblent réagir au sexe de l'acteur, alors que le comportement des filles varie en fonction de ses qualités d'expression.

Les enfants de deuxième année paraissent être plus sensibles aux effets réunis de l'expression et du contact oculaire que ceux du jardin d'enfants (voir figure IX). Les plus jeunes enfants ont réagi très médiocrement à l'acteur neutre, lorsque le contact oculaire était de 100 pour cent, mais ils ont réagi de façon favorable et uniforme aux autres combinaisons. Les enfants de deuxième année ont réagi de façon analogue à l'acteur neutre quel que soit le contact oculaire. Toutefois, en comparaison avec le cas où le contact oculaire était nul, ils ont manifesté un meilleur comportement à l'égard de l'acteur expressif, lorsqu'il existait un certain contact oculaire et leurs réactions ont été encore meilleures à l'égard de l'acteur expressif, lorsqu'il y avait un contact oculaire à 100 pour cent. Les enfants plus âgés réagissant différemment à des conditions expérimentales plus nombreuses, ils ont non seulement conscience d'un plus grand nombre de variables sociales que les enfants plus jeunes, mais ils sont également capables d'arriver à des déductions à partir des informations qui affectent leurs réactions à l'égard d'individus donnés.

Dans ces études, le contenu oral des messages présentés aux enfants était identique. Par suite, les différences remarquées dans le comportement provenaient de la réaction des enfants au mode de présentation du message. Les éléments positifs étaient donc constitués par des stimuli spécifiques auxquels les enfants réagissaient davantage. En d'autres termes, les enfants paraissaient *s'identifier* à l'acteur ayant certaines caractéristiques et réagissaient davantage à son message.

Lorsqu'on a étudié les effets de la violence à la télévision, on a insisté essentiellement sur la quantité de violence présentée ou sur les conséquences sur le comportement. On s'est peu préoccupé d'étudier les rapports entre le comportement ultérieur et le mode de présentation de la violence. Par exemple, le dessin animé Roadrunner et ses actes de violence fréquents a probablement moins d'influence sur les tendances agressives d'un individu qu'un programme comme *Bonanza.*

Le dessin animé Roadrunner ne possède que deux personnages et son action se concentre sur le coyote qui est un personnage battu d'avance s'engageant dans diverses situations invraisemblables. Le spectateur étant au courant de l'action (le coyote va connaître une mésaventure quelconque, alors que l'autre personnage s'en tire), on maintient l'intérêt grâce au déroulement rapide de l'action, à la complexité du piège et à l'attente de ce qui va arriver au coyote. Dans *Bonanza,* plusieurs personnages présentent des caractéristiques risquant d'amener une identification ou des réactions positives chez le spectateur. On limite l'information sur le mauvais garçon à ses qualités

négatives, alors que les "bons" justifient leur comportement violent par des raisons morales. Ce genre de programme paraît impliquer que la violence constitue une solution valable à un problème si l'on est du bon côté et que l'on agit avec des motifs nobles.

Les dessins animés ne sont pas tous inoffensifs. Bandura et Walters (1963) ont découvert que l'on imitait plus agressivement un personnage de dessin animé qu'un modèle naturel. On s'identifie plus facilement aux personnages de dessins animés parce que ce sont des créatures de l'imagination sans caractéristiques spécifiques quant à l'âge, au sexe, et cetera. Le symbolisme rend l'imitation plus facile (Bandura et Walters, 1963); ce procédé a déjà été adopté dans des dessins animés. Cette fois encore, les caractéristiques positives ou négatives du personnage de dessin animé détermineront le niveau d'identification du spectateur.

Les réactions des enfants à la violence à la télévision ne sont pas encore bien connues. L'identification représente le processus de base. Les personnages avec lesquels l'enfant entre en contact par l'intermédiaire de la télévision sont des inventions ou des images dont les caractéristiques positives ou négatives sont choisies et limitées. Toutefois, la réaction de l'enfant à des caractéristiques particulières est déterminée par ses rapports sociaux avec autrui. C'est à ce stade qu'il apprend à interpréter les informations sur la société et à en tirer des déductions. Les valeurs et le comportement social transmis par la télévision auront des conséquences à long terme minimes sur un enfant à moins qu'ils ne correspondent à des valeurs et à un comportement acceptés dans ses autres rapports sociaux.

Références

Argyle, M. *Social Interaction.* Chicago: Aldine, 1969.

Bandura, A., Grusec, J. & Menlove, F. Observational learning as a function of symbolisation and incentive set. *Child Development,* 1966, 37, 499-506.

Bandura, A. & Walters, R. *Social Learning and Personality Development.* New York: Holt, Rinehart & Winston, 1963.

Feshbach, S. & Singer, R. *Television and Aggression.* San Francisco: Jossey-Bass, 1971.

Grushcow, R. & Gauthier, R. Effects of stimulus abstractness and familiarity on listener's performance in a communication task. *Child Development,* 1971, 42, 956-8.

Himmelweit, H., Oppenheim, A. & Vince, P. *Television and the Child.* London: Oxford U. Press, 1958.

Larson, O. *Violence and the Mass Media.* New York: Harper & Row, 1968.

Liebert, R., Neale, J. & Davidson, S. *The Early Window.* Toronto: Pergammon Press, 1973.

Mehrabian, A., & Ferris, S. Inference of attitudes from non-verbal communication in two channels. *Journal of Consulting Psychology,* 1967 31, 248-252.

Schram, W., Lyle, J. & Parker, E. *Television in the Lives of our Children.* Stanford: Stanford U. Press, 1961.

Wertham, F. *A Sign for Cain.* New York: Warner Books, 1969.

Tableau 1

Contenu de la télévision commerciale au cours des programmes regardés par les enfants—4h à 11h le soir, lundi 20 janvier au vendredi 24 janvier 1975.

*Drames policiers	20.71%
*Films	17.5%
Comédies de situation	12.68%
Nouvelles	12.5%
Entretiens	7.32%
Jeux	7.14%
Programmes pour enfants	3.93%
Sports	3.93%
Documentaires	3.04%
*Drames	3.04%
Musique	2.86%
Spectacles de variétés	2.68%
*Westerns	2.5%
*Dessins animés	.18%

*Programmes où sont dépeints le crime et la violence.

Tableau 2

Quantité d'actes criminels et de destruction indiqués dans le guide de télévision entre le 20 janvier et le 26 janvier 1975, entre 8h le matin et 11h le soir

Actes criminels et de destruction	8h-9h le matin	9h-12h	12h-1h	1h-4h	4h-11h	Total 8h le matin 11h le soir
	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité
Accident (blessures corporelles et dommages matériels)	1	3	3	6	52	65
Incendie volontaire						0
Agression et voie de fait				6	27	33
Attentat à la bombe					8	8
Détournement de fonds et escroquerie			1		18	19
Rapt			1		25	26
Meurtre ou suicide	1	1	1	4	63	70
Viol						
Résistance ou opposition à un agent de la force publique			2	2	48	52
Vol et cambriolage				1	22	23
Menace (verbale ou manifeste avec utilisation d'une arme mortelle)				1	36	37
Total	2	4	8	20	299	333

Tableau 3

Nombre d'incidents criminels et de destruction entre le 19 et le 26 janvier 1975 (inclus) entre 8h le matin et 11h le soir

Jours de la semaine	8h-9h le matin		9h-12h		12h-1h		1h-4h		4h-11h		Total 8h le matin-11h le soir	
	Quantité		Quantité		Quantité		Quantité		Quantité		Quantité	
	Total	Moyenne par heure	Total	Moyenne par heure	Total	Moyenne par heure	Total	Moyenne par heure	Total	Moyenne par heure	Total	Moyenne par heure
Lundi	6	6	3	1	0	0	*17	*5.7	74	10.6	100	6.6
Mardi	2	2	2	.7	0	0	*13	*4.3	53	7.6	70	4.7
Mercredi	0	0	5	1.7	1	.3	5	1.7	41	5.9	52	3.5
Jeudi	0	0	5	1.7	0	0	4	1.3	51	7.3	60	4.0
Vendredi	0	0	0	0	0	0	2	.7	93	13.3	95	6.3
Samedi	*16	*16	*20	*6.7	*5	*5	15	5	*90	*12.9	146	9.7
Dimanche 19 janvier	*6	*6	*29	*9.7	3	3	13	4.3	96	13.7	147	9.8
Dimanche 26 janvier	0	0	*11	*3.7	6	6	19	6.3	39	5.6	75	5.0
Nombre moyen d'incidents par heure pour chaque période		3.9		2.6		1.4		3.4		9.6		6.0

*Dessins animés présentés au cours de cette période.

Tableau 4

Nombre d'incidents criminels et de destruction présentés dans des dessins animés au cours de la semaine du 19 au 26 janvier 1975 (inclus).

Jour et heure	Nombre d'incidents Total	Moyenne par heure
Lundi 20 janvier 1975 3h-4h le soir	15	15.0
Mardi 21 janvier 1975 3h-4h le soir	13	13.0
Mercredi 22 janvier 1975 10h-10h30 le matin	7	14.0
Jeudi 23 janvier 1975 10h-10h30 le matin	5	10.0
Samedi 25 janvier 1975 8h-midi	50	12.5
Samedi 25 janvier 1975 5h-6h le soir	48	48.0
Dimanche 19 janvier 1975 8h-11h le matin	31	10.3
Dimanche 26 janvier 1975 10h30-11h30 le matin	11	11.0
Total	180	
Moyenne		11.2

Tableau 6

Programmes de télévision préférés indiqués par les enfants dans le questionnaire sur la télévision de novembre 1974

Nom du programme	Quantité	%
**Six Million Dollar Man*	18	14.63
**Night Stalker*	14	11.38
Brady Bunch	13	10.57
Dessins animés	13	10.57
**Star Treck*	13	10.57
**Bugs Bunny Roadrunner*	11	8.94
Gilligan's Island	9	7.32
Autres	9	7.32
Little House on the Prairie	7	5.69
**Adam 12*	5	4.07
**Rookies*	4	3.25
**Hawaii Five-O*	3	2.44
**Ironside*	2	1.63
**Police Woman*	2	1.63
Total	123	100.01

*Classé comme programme policier à la télévision

Tableau 5

A. Heures de pointe de la télévision, pendant la semaine, indiquées dans le questionnaire sur la télévision de novembre 1974

Heures de spectacle	Quantité	%
Après l'école (4h-6h le soir)	20	16.26
Après souper (6h-11h le soir)	17	13.82
Les deux périodes	86	69.92
Total	123	100.00

B. Heures préférées des enfants le samedi telles qu'indiquées par le questionnaire sur la télévision de novembre 1974

Heures de la journée	Quantité	%
matinée (8h-midi)	86	69.92
après-midi (midi-6h le soir)	28	22.76
soirée (6h-11h le soir)	9	7.32
Total	123	100.00

C. Heures préférées des enfants le dimanche telles qu'indiquées dans le questionnaire sur la télévision de novembre 1974

Heures de la journée	Quantité	%
matinée (8h-midi)	39	31.71
après-midi (midi-6h le soir)	16	13.01
soirée (6h-11h le soir)	68	55.28
Total	123	100.00

Tableau 7

A. Canal le plus fréquemment regardé en semaine tel qu'indiqué par les enfants dans le questionnaire sur la télévision de novembre 1974

Canal	2 Buffalo		2 Global		4 Buffalo		5 Toronto		7 Buffalo		9 Toronto		11 Hamilton		29 Buffalo		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Nombre de télé-spectateurs	4	3.25	13	10.57	9	7.32	3	2.44	28	22.76	5	4.06	2	1.63	59	47.97	123	100.

B. Canal le plus fréquemment regardé le samedi tel qu'indiqué par les enfants dans le questionnaire sur la télévision de novembre 1974

Canal	2 Buffalo		2 Global		4 Buffalo		5 Toronto		7 Buffalo		9 Toronto		11 Hamilton		29 Buffalo		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Nombre de télé-spectateurs Matinée	9	7.32	-	-	12	9.76	7	5.70	91	73.98	4	3.25	-	-	-	-	123	100.
Nombre de télé-spectateurs Après-midi	3	2.44	2	1.63	4	3.25	98	79.70	5	4.10	5	410	2	1.63	4	3.25	123	100.
Nombre de télé-spectateurs Soirée	18	14.63	6	4.88	13	10.57	49	39.84	10	8.13	9	7.32	7	5.70	11	8.94	123	100.

Sommaire des études auprès du public et des sondages

Alternatives in Children's Broadcasting Hamilton

Le présent rapport intitulé *Television and our Children (nos enfants et la télévision)* a pu être entrepris grâce à une subvention des programmes d'initiatives locales et grâce à Crossroads Telecast, organisme chrétien non confessionnel qui s'occupe de programmes de télévision destinés aux adultes et aux enfants.

Le projet avait pour objectif de déterminer quelle était l'influence des émissions télévisées sur les enfants de l'agglomération de Hamilton; d'intéresser les enfants à des émissions pro-sociales; de mesurer l'inquiétude que suscite la violence à la télévision durant les heures destinées aux familles dans l'agglomération de Hamilton, de mettre en oeuvre des méthodes permettant d'évaluer l'efficacité de *Circle Square,* une émission enfantine produite pour les enfants et diffusée par Crossroads Telecast. Le projet avait également pour but de susciter l'intérêt du public pour les émissions de remplacement à l'intention des enfants (The Alternatives to Children's Broadcasting) ainsi que pour la Commission royale d'enquête sur la violence, d'organiser la diffusion de programmes produits par *Circle Square* dans les organismes communautaires locaux, de préparer une documentation pour les émissions de *Circle Square,* de mettre au point un programme pro-social pour remplacer les émissions actuelles destinées aux tout-petits et d'effectuer des recherches en vue de produire d'autres émissions dans le cadre de *Circle Square.*

Le chapitre I de cette étude passe en revue les articles publiés par des auteurs comme Liebert, Halloran, Milgram et fournit une bibliographie. Le second chapitre est consacré à une analyse de contenu effectuée par six membres du personnel qui ont regardé tous les programmes de 6h du matin à 9h du soir pendant deux semaines environ (du 12 au 25 janvier 1976).

Le chapitre III s'intitule: Méthodes de sondage et étude statistique des réactions. Il décrit en détail comment les enquêteurs ont procédé pour trouver des participants, c'est-à-dire des enfants et des parents qui ont accepté de répondre à un questionnaire détaillé sur leurs habitudes et leurs préférences en matière de télévision. Les deux chapitres suivants décrivent les réactions des enfants et donnent des tableaux où sont recoupés les résultats des questionnaires des enfants et des adultes.

Le chapitre VII comporte un sondage qualitatif de *Circle Square* d'une page et le chapitre VIII rend compte des projets et des rencontres avec le public.

On trouve ensuite un chapitre sur le montage des films réalisés dans le cadre du projet, des suggestions de programmes de remplacement à l'intention des tout-petits ainsi que les conclusions et recommandations du projet, et des annexes. Le rapport compte 225 pages.

Halton Board of Education Burlington

Ce rapport de 92 pages intitulé *Television's Children* (les enfants de la télévision) a été préparé par Sandra Birthelmer, coordinatrice du projet du Conseil scolaire de Halton. Il s'agit d'une étude portant sur des élèves de première année, de quatrième année et de septième année dans 24 écoles où chacune des trois régions du Conseil était représentée de manière proportionnelle.

On a interrogé individuellement les enfants de première année et de quatrième année entre 15 et 20 minutes; quant aux élèves de septième année, ils ont rempli un questionnaire collectivement. Les enseignants et les parents ont également rempli des questionnaires. L'étude comprend un commentaire sur les divers questionnaires avec la tabulation des résultats, un sommaire des commentaires inspirés par les questions ainsi qu'une bibliographie.

Rotary Club of Kenora

Ce rapport de deux pages est intitulé *Survey of Rotary Club of Kenora for Input into the Violence in the Communications Media Royal Commission Hearing, March 18, 1976 (Sondage du Club Rotary de Kenora en vue d'une soumission à l'audience du 18 mars 1976 de la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communcations).* Il

rend compte en détail des résultats des questionnaires expédiés aux 38 membres du Club Rotary qui ont participé au sondage sur l'utilisation des médias, les opinions sur les médias, l'impact des médias, la violence à la télévision, les effets de la télévision et des autres médias, etc.

St. Lawrence College of Applied Arts and Technology
Etudiants du département de sociologie et d'hygiène
Cornwall

Ce rapport qui est intitulé *Survey and Brief Presented to the Royal Commission of the Province of Ontario into the Exploitation of Violence in the Communications Industry (Sondage et mémoire soumis devant la Commission royale d'enquête de la province de l'Ontario sur l'exploitation de la violence par l'industrie des communications)* comprend un préambule d'une demi-page ainsi que les résultats de l'ensemble du sondage, les résultats du sondage auprès de la population à revenu élevé, ceux du sondage auprès de la population à revenu moyen et ceux du sondage auprès de la population à faible revenu ainsi qu'une analyse détaillée des résultats, suivie de deux pages de recommandations.

Stratford Central Secondary School

Ce mémoire qui comprend quatre sections soumises par les élèves des troisième, quatrième et cinquième année de l'école secondaire centrale de Stratford, compte 20 pages en tout.

La première partie du mémoire (Mémoire A) est un compte rendu du questionnaire soumis à 50 personnes et comprend une enquête sur les émissions violentes; on y trouve en conclusion les recommandations de l'auteur, Kim Smith, ainsi que la tabulation des résultats du questionnaire.

Le Mémoire B de Mary Woods est intitulé Violence in Musical Communications (La violence dans les communications musicales). Il s'agit d'un rapport d'une page et demie.

Le Mémoire C, qui est signé par les élèves du cours de Français 522 et par Wendy Klein, rend compte des recherches effectuées sur la presse francophone et sur les émissions canadiennes qui passent à la station locale en langue française. Elles concluent que "les médias canadiens de langue française comportent autant de violence que les médias de langue anglaise".

Le Mémoire D, signé par David Allman, Anne Moore et Greg Vintar, rend compte des 350 questionnaires qui ont été distribués à divers groupes d'enfants entre 9 et 12 ans. Ce mémoire comporte en annexe le questionnaire qui a été utilisé ainsi que les réponses aux questions sur les dessins animés préférés, les émissions favorites, les restrictions parentales en matière de télévision, les revues illustrées et les bandes dessinées préférées.

La dernière demi-page de ce sondage est consacrée aux recommandations.

Board of St. Stephen's Memorial Anglican Church
London

Ce mémoire est composé d'une lettre de six pages adressée à la Présidente sur les résultats d'un questionnaire qui a été distribué à 45 paroissiens dont 5 seulement ont répondu. On trouve ensuite le questionnaire proprement dit, d'une longueur de trois pages et demie ainsi que des annonces de films publiées dans des journaux et une couverture de la revue Time représentant des cadavres en couleur.

Laura Secord Secondary School
St. Catharines

Ce mémoire de 57 pages intitulé *Media Violence: Its Effect on our Society (La violence dans les médias: ses effets sur notre société)* a été préparé par les élèves d'anglais de l'école. Le projet avait pour but de "faire enquête sur l'étendue et la nature de la violence présentée actuellement à la télévision et au cinéma". L'enquête a été menée par 66 élèves d'anglais de dixième année, divisés en deux groupes égaux: le premier a étudié les émissions télévisées, y compris les annonces publicitaires, de six chaînes, le vendredi 3 octobre 1975 et le samedi 4 octobre 1975 et le second a été voir tous les films projetés au cours de la semaine du 3 au 10 octobre 1975: *Jaws, The Way We Were, The Master Gun Fighter, The Return of the Pink Panther, Cinderella* et *It Seemed Like A Good Idea at the Time.* En outre, les deux groupes ont vu *The Sting* qui a été projeté à l'école, le mardi 7 octobre.

Eléments considérés: identité de l'agresseur; son âge; ses motivations; descriptions des épisodes violents; résultat immédiat et effets probables à long terme. Ces mêmes éléments ont servi à l'étude des films.

Le sondage est suivi de l'analyse des données et d'un examen rapide d'études connexes ainsi que des recommandations du groupe.

Grimsby High School

Ce rapport de 19 pages est composé de huit sections: habitudes et attitudes des élèves de l'école secondaire relativement à la télévision; surveillance parentale en ce qui concerne les dessins animés à la télévision; étude de la presse et des habitudes de lecture des adultes et des élèves; habitudes et attitudes des jeunes de cinquième et de huitième année en matière de télévision; programmes et jeux préférés des enfants entre 7 et 15 ans; le hockey, les médias et la surveillance parentale à l'école privée John Knox.

North York Board of Education
Willowdale

Les recommandations du Conseil occupent la première page. Ce mémoire comporte deux rapports de recherche dont le premier est intitulé *The Impact of Violence on Television on Children: A review of Literature (L'impact de la violence à la télévision sur les enfants: compte rendu des textes publiés sur la question)* et signé par Patricia Crawford, Catherine Matthews et Patricia Campbell (24 pages, y compris la bibliographie). Le second, *Results of a Survey of Pupils and Teachers Regarding Television (Résultats d'un sondage auprès des élèves et des enseignants au sujet de la télévision)* est signé par Patricia Crawford et Max Rapoport (42 pages de texte plus 16 pages d'annexes).

EDUCOM Report
Service de recherche et de développement en matière d'éducation

Le mémoire est intitulé *A Survey of Parents Regarding the Effects of Television on Their Children (Sondage auprès des parents quant aux effets de la télévision sur leurs enfants).* Le projet avait pour objectif d'étudier l'opinion des parents quant aux effets de la télévision, des émissions violentes en particulier, sur leurs enfants. Deux cents questionnaires ont été distribués, dont 98 environ ont été remplis et retournés. Le questionnaire portait sur 21 points, parmi lesquels: heures passées par les enfants devant la télévision; restrictions parentales en matière de télévision; intervention des parents pendant que l'enfant regarde la télévision; réactions parentales devant la teneur de violence des programmes choisis; opinion des parents sur les effets de la violence à la télévision sur l'agressivité des enfants; comportement à la maison qui, de l'avis des parents, peut être attribué à la violence à la télévision; avantages de la télévision pour les enfants; inconvénients pour les enfants; changements de programmation souhaités par les parents. Le mémoire compte 21 pages.

Queen Elizabeth
District High School
Sioux Lookout

Ce sondage, qui est intitulé *Opinions of Sioux Lookout Residents to Violence in the Media (Opinions des résidents de Sioux Lookout sur la violence dans les médias)*, a été préparé par les élèves du cours 400 intitulé: l'Homme dans la société. Il s'agit d'un sondage effectué auprès des familles, d'un sondage auprès des enfants de deuxième et de troisième année ainsi qu'auprès des élèves de septième et de huitième année, d'une étude de la presse et d'une comparaison entre l'attitude des adultes et celle des enfants devant la violence. Il compte 21 pages.

Kathryn Nicholson
Sioux Lookout

Mme Nicholson et une autre institutrice ont interrogé tous les élèves de la quatrième à la huitième année, soit un total de 521 enfants dans quatre écoles. Elles leur ont demandé entre autres quelles étaient leurs émissions de télévision préférées et ont donné une "évaluation subjective" de la teneur de violence de neuf émissions soit: *Space 1999, Police Story, City of Angels, la Soirée canadienne de Hockey, Hawaii Five-O, MASH, Monty Python, Tarzan* et *Bugs Bunny.* Mme Nicholson a ensuite demandé aux enfants

pourquoi ils aimaient les émissions de ce genre, combien de temps ils regardaient la télévision chaque jour, combien d'enfants il y avait dans chaque famille et s'ils imitaient leurs vedettes de télévision favorites avec leurs amis; s'ils pensaient que ce qu'ils voyaient dans leurs émissions préférées pouvait arriver dans la réalité et s'ils estimaient que ces émissions leur avaient appris quelque chose sur la vie réelle.

Elle leur a également posé des questions sur les journaux qu'ils lisaient et sur leurs activités de loisir. Le mémoire, présenté oralement, avait 14 pages et demie de texte plus un choix de questionnaires.

Sudbury Business and Professional Women's Club

Les trois premières pages et demie de ce mémoire sont consacrées à une discussion de la violence à la télévision préparée par Mme Dorothy Bradley, ancienne présidente du club. Vient ensuite une soumission adressée aux membres de la Commission, rédigée par une enseignante de troisième année qui a interrogé ses élèves. Ce texte ainsi que le reste du rapport ne sont pas signés. Les trois pages suivantes comportent une analyse du contenu de programmes "répréhensibles" diffusés aux heures destinées aux familles le 14 mars 1976, de 17h à 21h et elles sont suivies d'une photo publiée par un journal, prise lors d'une bagarre entre deux joueurs de hockey, d'un graphique à secteurs illustrant les activités des enfants et d'un autre indiquant le nombre d'heures passées en moyenne devant la télévision au cours des diverses périodes de la journée.

David J. Martin
Associate Professor
Lakehead University
Thunder Bay

Cette communication qui est intitulée *The Real Effect of Media Violence: An Alternative Analysis* (l'effet réel de la violence des médias: une nouvelle analyse) est la version révisée de la communication que l'auteur a soumise devant le congrès de l'American Sociological Association qui s'est tenu à Denver, Colorado en 1971. L'auteur soutient que la violence à la télévision provoque la passivité et l'inaction et non la surexcitation et l'agressivité. La communication est accompagnée de deux pages de notes et six pages de tableaux.

The Board of Education for the City of London

Ce mémoire de 40 pages décrit une enquête sur la violence dans les médias qui a été effectuée par le comité ad hoc du Conseil. Le comité a décidé de s'attaquer à quatre questions importantes: de l'avis des membres, la télévision pouvait-elle provoquer un comportement violent, était-il prouvé que la télévision contribuait au comportement violent, et si cela était le cas, qui pouvait remédier au problème; qu'est-ce qui pouvait être fait?

Après avoir discuté de ces quatre questions, le rapport donne une bibliographie et six annexes: un discours du président du comité, sa définition de la violence, un sommaire de certaines données relatives aux crimes commis contre les personnes et la propriété portant sur la période 1964-74 et provenant du service de la police de London, une étude du vandalisme dans les écoles de London durant la période de 1971 à 1975 et les habitudes des enfants de London entre 2 et 11 ans en matière de télévision au cours des semaines du 12 janvier au 1er février 1976 ainsi que l'évaluation par le comité de la violence dans six émissions de télévision faisant partie des programmes courants.

Liste des participants

Action Life, Ottawa

Afro-Asian Association, Sault Ste. Marie
Gardezi Hassan N., département de sociologie
collège universitaire de l'Algoma

Algonquin Regional Library System, Parry Sound
Smith Raymond A.,
administrateur

Allard T. J., Ottawa

Allen Joyce (Mme), Kirkland Lake

Ames Doc, Kirkland Lake

Appelbaum Evelyn (Mme), North York

Archdekin James, Brampton
maire de Brampton

Armstrong Jack, Kirkland Lake

Armstrong Mike, Toronto

Assad H., Geraldton
maire de Geraldton

Association Big Brother, Thunder Bay
Kozyra Ihor, président

Association Canadienne des Chefs de Police, Ottawa
Poirier Bernard E.
directeur principal

Association des parents et instituteurs, Sudbury

Association of Canadian Advertisers Inc., Toronto
Blakely T. (M.), président

Association pour les arriérés mentaux – Kapuskasing et district, Kapuskasing
Giroux Linda (Mme), première vice-présidente

Association pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage, Waterloo
Kitchener/Waterloo Chapter
O'Driscoll Patricia B.

Atkins Mike, Sudbury

Bailey Jim, Moosonee

Bain Robert, MPP, Kirkland Lake

Bangay Alan M., North Bay

Barber Donald G., Islington

Barnes (Mme), Wawa

Batchelor Dahn, Rexdale

Baton Broadcasting Inc., Toronto
Bassett John,
président

Batten B., North Bay

Bean William M., Thunder Bay

Beaver Brae High School, Kenora
étudiants en droit privé, secondaire 5

Beeman Peter, Kingston
président du conseil municipal de Kingston

Bélanger Louis-Philippe, Kapuskasing

Bélanger Marilyn (Mme), Hanmer

Berg Dan, Hamilton

Bevington Carla (Mme), Lucan

Big Brothers Kitchener-Waterloo, Kitchener
McGhee Peter,
directeur principal

Big Lake Women's Institute, Big Lake
Gilchrist Bernice (Mme),
présidente
Montgomery N. (Mme),
secrétaire-trésorier

Blakley Marj et Arthur, Ottawa

Blurton Michael, Toronto

B'nai B'rith Women, Toronto
District 22 Canada
Cohen Fran (Mme),
présidente du comité des motions
Nisker Saul (Mme),
directeur principal
Vosberg Irving (Mme),
présidente

Boadway Betty (Mme), Cameron

Boddy Louise (Mme), Toronto

Bondy Dan, Red Lake

Books by Kids, Willowdale
Millyard Anne (Mme)

Booth William W., Cobourg

Borg Betty (Mme), Peterborough

Boudreau Marion (Mme), Toronto

Bowie David, Cornwall

Bowland Charles, Kirkland Lake

Bowles Gordon, Kirkland Lake

Bradley Shirley E. Windsor

Brampton and District University Women's Club, Brampton
Bannister Sally (Mme)

Brandt Henry L., Kearney
maire de Kearney

Brennan Mary, Windsor

Bridgenorth United Church Women, Bridgenorth
Jinkerson Barbara,
secrétaire

Bridges S., Geraldton

Bril Natalia (Mme), Niagara Falls

Brimacombe Roger, Sundridge

Britannia United Church, Ottawa
Thomas Barry

Brown Mabel Warner (Mme), Welland

Brown Wayne G., Sudbury

Bull James, Thunder Bay

Bunner Kelvin (Mme), Owen Sound

Burton Robert H., Sudbury

Butler P., Ottawa

Caland Ore Company Limited, Atikokan
Scott N. S.,
directeur

Caldato Tania (Mme), Ottawa

Callahan D., Bancroft

Callon Carolyn (Mme), North York

Cameron Doris (Mlle), Pembroke

Campbell Al, Sudbury

Campbell Jim, Bancroft

Campeau Sally (Mme), Wingham

Canadian Association in Support of the Native Peoples, Ottawa
Fox Robert

Canadian Association of Social Workers, Ottawa
Gray Antony J.
directeur principal
McNab Kenneth

Cantlon E. (Mme), Brantford

Carleton University, Ottawa
département de psychologie
Dr Robert D. Hoge
Dr Robert K. Knights
Dr Thomas J. Ryan

Carleton University, Ottawa
département de sociologie
Dr S. Richer
Dr V. Valentine

Carriere Gerard L., Kapuskasing

Carruthers Jean, Kapuskasing

Cassin Siobhan, Petrolia

Catholic Women's League of Canada, Wingham
Austin John (Mme)

Catholic Women's League, Kenora
Bowiec John (Mme),
présidente

Central Neighborhood House, Toronto
Rowles Jeanne (Mme),
directeur exécutif

Central United Church, Sault Ste. Marie
Révérend James B. Phelps et paroissiens

Centre médical Sunnybrook, Toronto
Université de Toronto
département d'anesthésie
Dr R. K. Weber

CFOS, station de radio, Owen Sound
Hawkins Bill
directeur

CFPL-TV, London

CFVO-TV, Ottawa
Poulin Gilles, directeur général
Prince Jean Guy,
membre du Conseil d'administration

Chambre de Commerce de Sudbury et sa région, Sudbury
Meredith Donald C.,
président
Dr Brian Seville,
vice-président

Chapkin Carole (Mme), Toronto

Chapman Frances (Mme), North York

CHCH-TV, Hamilton
DeNardis Frank P.,
vice-président, exploitation
Gale Doug C.,
vice-président et directeur général

Cheal Bill, Wawa

Chef Ronald Wakegijig, Manitoulin Island
Réserve indienne de Wikwemiking

Chef James Debassige, West Bay

Christianson Helen (Mme), Brampton

Christie Barbara (Mme), Chatham

Churchill Public School, Sudbury
Foreman Doug
Howard Paula
Malicki Jola
Ogilvie Bill
Wickstrom Wendy

Citizens' Committee on Children, Ottawa

City of Kitchener Rockway Gardens Senior Citizens Centre, Kitchener
McLachlen Pat (Mme),
conseillère, Information et Services

CJRT-FM Inc., Toronto
Davies Peter

CKEY Limited, Toronto
Trowel Douglas
président

CKPR, station de télévision, Thunder Bay
Johnson Rebecca, présidente du Conseil
Conseil consultatif

CKPR/CHFD, Thunder Bay
Dougall H. F.,
président
Thunder Bay Electronics Limited

CKSO, télévision, radio AM/FM Stéréo, Sudbury
Cambrian Broadcasting Company
Lund George,
directeur

Clarke Bob, Kirkland Lake
Northern Affairs Officer

Clarke D. M., Oakville

Clarke Fred (M. et Mme), Weston

Cliff L., Geraldton

Cobban Cox, Toronto

Cochrane Patricia (Mme), Ottawa

Cody Joan (Mme), Orillia

Coffman Dorothy (Mme), Sturgeon Falls

Coldstream Society of Friends, Ilderton

Coldwater United Church Women, Coldwater
Pheasant (Mme)
Wilmott G. (Mme),
secrétaire

Cole Margaret (Mme), Orillia

Coles Terry, Timmins

Colgan Valerie et Patrick, Kingston

Collège Ridley, St. Catharines
membres de la classe d'anglais 3A
Cooke M. R.
département d'anglais

Collins Geraldine (Mme), Pembroke

Comité ad hoc sur les difficultés d'apprentissage, Newmarket
Dr W. A. Hurst,
président

Commanda Maurice, Sturgeon Falls

Connoly S., Pembroke

Corporation de la ville de Geraldton, Geraldton
Redgrift Nancy (Mme)

Corporation de la ville de Hamilton, Hamilton
Ritchie O. (Mme),
présidente

Corporation de la ville de Kapuskasing, Kapuskasing

Corry Claribel (Mme), Listowel

Cowan B. J., Ottawa

C. R. Marchant Senior Public School, Weston
Monsieur Russell et étudiants

Craik Judy (Mme), Toronto

Crawford J. S. (Mme), Toronto

Crawley John, Wawa

Croft Melba (Mme), Owen Sound

Currie J. A., Wingham

Currie Margaret (Mme), Ottawa

Daley Noella (Mme), Ottawa

Dane Helen (Mme), Windsor

Daniels George E. (M. et Mme), Orillia

Daughters of Isabella, Kapuskasing
St. Andre Circle:
Girouard Agnes (Mme)
Millette Claudette (Mme)
St. Aubin Darquise (Mme)

Davis Margaret (Mme), Willowdale

Dawe R. J., Agincourt

Dawson D. L., Leamington

Day L. (Mme), Sarnia

Daymiran Graham, Toronto

Deep River & District Home and School Association, Deep River
Philippi H. M.,
président

De Groot Trudy (Mme), Toronto

Delta Chi Sigma Sorority, Sarnia
Nu Chapter
Wilson Ellen (Mme)

Dertinger Tom, La Salette

De Smith Dorys C. (Mme), Oakville

Desboro Women's Institute, Desboro
Heft Ruby (Mme)

Despatie Roger, Kapuskasing
Bishop of Heart Diocese

Diamond N., Toronto

Dicaire Yvon O., Hawkesbury

Dickieson Nancy (Mme), Guelph

Diemert Audrey (Mme), Dundas

Division of St. United Church, Owen Sound
Stevenson J. C.

Dniprovy Borys, Toronto

Dockstatter Mike, Sudbury

Douglas William, Ottawa

Dr G. S. Arbus, Toronto

Dr J. F. Baillie, Little Current

Dr Eisenbarth, West Bay

Dr Joan Gauthier, St. Catharines
Université Brock
département de psychologie

Dr Benjamin Goldberg, London
University of Western Ontario
professeur associé en psychiatrie
Children's Psychiatric Research Institute
directeur des soins, de la formation et de la recherche

Dr Joseph Green, Downsview
Dean, faculté des Beaux-Arts
Université York

Dr Rachel K. Haight, Ottawa

Dr G. F. D. Heseltine, London
chef en psychiatrie, hôpital universitaire
professeur responsable, département de psychiatrie
University of Western Ontario

Dr Garth S. Jowett, Windsor
Université de Windsor
département des études en communications

Dr L. M. Leith, Windsor

Dr R. R. March, Hamilton
département des sciences politiques
Université McMaster

Dr D. J. Martin, Islington

Dr William J. Robertson, Sault Ste. Marie

Dr J. Philippe Rushton, Downsview

Dr Barry Shandling, Toronto

Dressman Gerald, Red Lake

Drudge M. F., Stouffville

Dryden Board of Education, Dryden
Brown Wayne M.,
coordinateur des programmes

Duffell Greg, Scarborough

Dunlop Elizabeth (Mme), Sioux Lookout

Dwyer Mary (Mme), Wawa

Eagles *Carol Beth (Mlle),* Sarnia

Eagles *Elizabeth J. (Mme),* Sarnia

Ecole *Bishop Belleau,* Moosonee
Stillmack Gary,
directeur
Lake Jean

Ecole Georges Vanier, Smooth Rock Falls
Richard Pulsifer,
directeur

Ecole Immaculée-Conception, Kapuskasing
Larabie Pauline (Mme),
directrice

Ecole secondaire Almaquin Highlands
Bowers Ed
Paget Greg

Ecole secondaire Belcourt, Ottawa
Tittley Thérèse,
présidente

PEP Belcourt (parents, étudiants et professeurs)

Ecole secondaire La Citadelle, Cornwall
Poirier Guy,
bureau des élèves
Proulx Maurice,
corps professoral
associations parents/enseignants

Ecole St-Jules, Moonbeam
Côté Yvon,
directeur

Ecole St-Stanislas, Harty
Bourgeois Georgette

Ecole Ste-Jeanne-d'Arc, Fauquier
Soeur Fleurette Dufour, S.C.O.
principale

Edgar Gordon (Mme), Gorrie
section de l'Eglise Unie

Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours, Sault Ste. Marie
Ballard M. Russell,
président de la mission
Infonti Terrence J.,
président de la fabrique
Kornelus Peter

Eglise de Jésus-Christ des Saints des derniers jours, Scarborough

Smith J. Bruce, président

Eglise de Saint Jean Baptiste, Fort Frances
Révérend Hugo Muller

Eglise presbytérienne de Paris, Paris
Révérend Alan B. Embree
Convenor of Presbytery Committee

Eglise Unie du Canada, Brockville
Révérend W. Wayne Soble,
président
Association paroissiale de Brockville
St. Andrew's Congregation, Sault Ste. Marie
Perkin Marie (Mme)
Révérend M. B. Jose, Lanark
Ashwell A. R. (Mme),
secrétaire, London
Révérend William R. Lake, Mildmay
Fidèles, Morganston
Moreson Archie,
pasteur, White Lake
Headrick Florence, secrétaire,
comité officiel
Campbell Ruth (Mme) Dalkeith
MacDonald Gretta (Mme)

Elizabeth Simcoe Junior Public School, Scarborough
Franchville Robert
Morita Lee

Ellis Desmond, Downsview
Université York, département de sociologie

Ellis Patti (Mme), Thunder Bay

Ellison Lucille (Mme), Moorefield

Elwood R., North Bay

Emmons John S., Geraldton
Modern Radio and TV System

Emms Anne (Mme), Oro Station

Enroy Bill, Kirkland Lake

Evans Dorothy et John, Smith Falls

Family and Children's Services of the Niagara Region, Niagara Falls
Elliott John C., administrateur
Whiting Florence (Mme)
présidente du Conseil d'administration

Family and Children's Services of Renfrew County, Pembroke
Gray Raymond, M.S.W.

Fanshawe College, London
Dr J. A. Colvin,
président
Hamilton R. C., directeur des services aux étudiants
Hoff M. (Mme),
professeur, services sociaux et lettres
Pierce Les, coordonnateur, Law & Security Program
Nuss Willard J.,
professeur, sciences sociales et lettres
Velanoff John,
coordonnateur légal, programme de gestion

Farrow Kristi-Anne (Mme), Kenora

Federated Women's Institutes of Ontario, Ottawa
Noblitt Bernice B.,
ex-présidente

Feldman Hans, Listowel
Fereday A. W., Ottawa

Ferguson D. R., Ottawa

Ferguson Mary (Mme), Guelph

Firish Rhoda (Mme), Toronto

First Baptist Church, Dunnville
Révérend Ronald W. Hawkins

Flanagan Gary, Mississauga

Fleming Audrey (Mme), Wawa

Forbes Hugh, Kirkland Lake

Forgrave Peter, Wawa

Forster Dale (Mme), Toronto

Forster Graham D., London
Chippewa Community Association

Fort Frances High School, Fort Frances
Book W. B.,
directeur

Fort Frances Ministerial Association, Fort Frances
Révérend H. Muller

Fort Frances United Church Women, Fort Frances
Ross M.,
secrétaire

Foster Advertising Company Ltd., Toronto
Chaplin John E.

Foster T., Owen Sound

Fox Joseph, West Bay

Fox Norma (Mlle), Sault Ste-Marie

Francis Lucy (Mme), Wikwemikong

Frank J. A., Ottawa

Froshner J., Pembroke

Frost Myrna, North York

Fuller Arthur, Toronto

Garrett Violet (Mme), Pembroke

George Brown College of Applied Arts and Technology, Toronto
Richard Vincent,
titulaire d'une maîtrise en communications
division des techniques infirmières

Giannis William, Hamilton

Gibson Keitha (Mme), Espanola

Gilling Ted, Toronto

Glen Andrew, Locust Hill

Glen Orchard Public School, Port Carling
Jackson Marion (Mme),

Globe and Mail Limited, Toronto
Malone R. S.,
éditeur et rédacteur en chef

Golden Age Club, Kapuskasing
Raphaël Saint-Maurice J. A.,
président du Conseil
Reddick Peter,
président

Gondos Diana (Mme), Huntsville

Gordon D. (Mme), Pembroke

Gouvernement de l'Ontario, Toronto
ministère de la culture et des loisirs
Bates Patricia (Mme),
Affaires culturelles

Govette John, Chatham

Gow Robert, Fergus

Grassby Aileen B. (Mme), Sudbury
Grey Presbyterial United Church Women, Owen Sound
Hutson Ralph (Mme)

Grey South District Women's Institute, Priceville
Aldcorn Kathleen (Mme),
présidente
MacFarlane Helen (Mme), secrétaire
Gibson Lottie (Mme)
Harris Lilia (Mme)
Harrison Dora (Mme)
Kinsman Mamie (Mme)
Leith Margaret (Mme)
Martin Kate (Mme)
McArthur Edna (Mme)
McKeown Kathleen (Mme)
Odell Mary (Mme)
Spicer Muriel (Mme)
Whittaker Lottie (Mme)
Wiley Odessa (Mme)
Wilton Bea (Mme)

Grimsby High School, Grimsby
étudiants en sociologie

Grindlay Steve, Kingston

Grindley Charles, Amherstview

Groh Cora (Mme), Kitchener

Grosney Paul, Toronto

Guelph Collegiate Vocational Institute, Guelph
Dickieson Nancy (Mme)
Patterson Robin

Guelph and District Concerned Citizens Committee, Guelph
Gaudette Len,
présidente du Conseil

Guse Kenneth, Kitchener

Hahn S., Toronto

Hamilton and District Council of Women, Hamilton
Beatty Muriel (Mme),
présidente et membre du comité exécutif

Hammarskjold High School, Thunder Bay
Stefureak M. et étudiants en droit

Hansford Betty A. (Mme), Oakville

Harford Wilson, Toronto

Harper Albert W. J., London

Harris David S. J., Havelock

Harrison George R., Arnprior

Harsen Ron, Ottawa

Harvey Gwen (Mme), Agincourt

Harvey Stewart, Kenora

Hastings Helen (Mme), Blenheim

Hattin J., Bancroft

Hayes K. (Mme), North Bay

Hebert Jane (Mme), Cornwall

Henderson R. (Mme) Owen Sound

Hersken R., North Bay

Hill T. L., Nolalu

Hilts L. (Mme), Pembroke

Hobbs F. W., Prince Albert

Hodges William, Mount Forest

Holinshead Ron, Huntsville

Holliday Dolores (Mme), Whitby

Hopkins Joyce (Mme), Toronto

Horner Karen (Mme), Owen Sound

Hovias S. (Mlle), Geraldton

Howie Diane (Mme), Willowdale

Hryszkiewicz H., Sault Ste. Marie

Huntsville High School, Orillia
étudiants

I.O.D.E. National Chapter of Canada, Toronto
Douglas Peter T. (Mme)
secrétaire nationale

Institute of Applied Metaphysics, Ottawa
Reid Helen (Mme)
chargé des projets spéciaux

Institute of Canadian Advertising, Toronto
Milne J. N.,
Managing Director

International Centre, Kingston
Université Queen's
Kasper Pold,
secrétaire exécutif

International Meditation Society, Sault Ste. Marie
Sweetnam Dennis

J. Walter Thompson Company Limited, Toronto
Cronin John J.,
président
Gill Michael,
vice-président et directeur de la création

Jackson Wendy B. (Mme), Sudbury

James Helen (Mme), Toronto

Jaycettes, Thunder Bay South
Lance C. (Mme),
présidente

Jennings Allen, Sudbury

Joanisse Simmone (Mme), Kapuskasing

Johanson Judith (Mme), Sioux Lookout

Johnson Doug, Kenora

Johnson Maureen (Mme), Manitoulin Island

Johnson-Lamb Pauling (Mme), Downsview

Jones A., Owen Sound

Kahoot Bob, Kenora

Kapuskasing Board of Education, Kapuskasing
Eastview Public School
Yacula Fred,
directeur

Kapuskasing International Women's Year
comité d'action, Kapuskasing
Pogany R. (Mme)

Kastia Suresh, Picton
département de psychologie
Prince Edward Heights

Kawartha Broadcasting Co. Ltd., Toronto
Frontenac Broadcasting Co. Ltd.
Lawrie Donald R.,
vice-président exécutif et directeur général

Keetch Ellen (Mme), Thunder Bay

Keewatin Communications Studies Institute, Sioux Lookout
Dr Heather E. Hudson,
président

Kelly F. (M.), Geraldton

Kelly Michael, Ottawa

Kelly R., Toronto

Kelly Ron, Toronto

Kenora Miner & News, Kenora

Keogan Paul, Toronto

Kiely Sadie (Mme), Toronto

King Bill, Toronto
président, Rochdale College

King Cecil A. J., Thunder Bay

King Mary G. (Mme), Gorrie

Kitchener Rebekah Lodge N° 172, South Porcupine
Connelly Pearl (Mme),
secrétaire aux registres

Knight C.H.P. (Mme), Toronto

Knox United Church Women, Fort Frances
Ross G. J. (Mme)

Konopacki E. (Mme), Ottawa

Korkola A., Geraldton
directeur, Geraldton County High School

Kucheran Anne-Lynn (Mme), Kapuskasing

Kudelka John, Newmarket

L'Armée du salut, Orillia
division du Nord de l'Ontario
général Oystryk
commandant de division

La fédération des femmes françaises canadiennes, Hanmer
Charette Fernand (Mme),
présidente
région de Sudbury

La Ford John, Manitoulin Island

Laing Jean, Mississauga

Lakehead Board of Education, Thunder Bay
Dr Brian J. Bigelow
conseiller en psychologie du comportement

Lakehead Social Planning Council, Thunder Bay
Callon Ruth M. (Mme),
présidente

Laloncle E., Pembroke

Lamb Orma (Mme), Stayner

Lamb William (Mme), Stayner

Lambton County Roman Catholic Separate School Board, Sarnia
Lunn George,
présidente du Comité

Lanark Hills foundation, Inc., Perth
Deacove Jim,
administrateur

Langille Jackie (Mme), Wawa

Lapp O., Pembroke

Laukkaner Vivian (Mme), Geraldton

Laura Secord Secondary School, St. Catharines
étudiants en anglais – 2ème année

Lavoie B., Geraldton

Le Chef du Comité ad-hoc de Windsor sur la violence dans la collectivité de Windsor
Dr Romanow Walter,
président du Conseil

Le Clergé et les paroissiens de Bancroft et de sa région, Bancroft
Belch Ernie, Bible Chapel
Bowler William,
Pentecostal Assemblies of Canada
Révérend Dexter Dafoe,
Eglise Unie du Canada
Elsasser George,
Mennonite Church
Révérend George Elson,
Eglise Anglicane du Canada
Père Henry Maloney,
Eglise Catholique romaine
Révérend John P. Weese,
Eglise Unie du Canada

Le Collège Universitaire de Hearst, Hearst
département d'anglais
Flood John
département de sociologie
Millas Denis G.

Le Conseil de presse de l'Ontario, Ottawa
MacDougall Fraser,
secrétaire exécutif
Révérend Dr G. Deane Johnston,
vice-président du Conseil

LePage Bob, Wawa

Lichty Marlene (Mme), Stratford

Ligue de la Radiodiffusion Canadienne, Ottawa
Brooker Kealy (Mme),
directeur exécutif
Dr Fred Rainsberry,
ex-président

Sherwood Elliot Lyn (Mme)
Watkins Joyce (Mme),
secrétaire du Conseil

Linn Fay (Mme), Delhi

Livingston B., Geraldton

Lohr Marion (Mme), Kirkland Lake

London Council for Adult Education, London
Rowcliffe Bernice (Mme)

Lonsdale Women's Institute, Kingston
McGuinness Ted (Mme),
présidente
Walsh Bernard (Mme),
secrétaire

Lovell William L., Mindemoya

Ludwig Sharon (Mme), Red Lake

Luesby George W., Newmarket

MacIntosh G. (Mme), Mississauga

MacKay Peggy (Mme), Ottawa

MacKay Stuart, Toronto
président
Selkirk Holdings Limited

Maclean's Magazine
McFarlane John
rédacteur en chef

Madan Mohan L., Cornwall

Maier Margaret (Mme), Thunder Bay

Mainwaring Mary E. (Mme), Ottawa

Makosky I. (Mme), Geraldton

Mallory W. E., Barrie

Manitoulin Secondary School, West Bay
Abotossaway Kim (Mme)
Clark Steven
Migwans Gus
Nahwegahbow Karen (Mme)
Pangowish Eric
Patterson Jack
Trick Carol (Mme)
Wickett Wayne

Marek G. (M.), Geraldton

Marek Helen J. (Mme), R.N., Beardmore

Marker Frederick J., Toronto
professeur d'anglais
Centre d'études supérieures d'art dramatique
Massey College
Université de Toronto

Marshall Norm, Hamilton
département des arts en communications
Mohawk College

Martin J. David, Thunder Bay
professeur associé
département de sociologie
Université Lakehead

Martin Paul et Judy, St. Jacobs

Martintown Public School Committee
in Cornwall, Cornwall
K. Edmond

McArthur Bob, Toronto

McAuley J. Michael, Toronto

McBride Clara (Mme), Toronto

McClean Patricia (Mme), Timmins

McCloud David, Bancroft

McClure Shirley (Mme), Thunder Bay

McCracken Ron, Keswick

McDermott Laverne (Mme), Kenora

McDonald Michael, Toronto

McDougald James T., Toronto

McFarlane Jack, Kenora

McGarvey Rita (Mme), Inverary
McGarvey Brothers

McGowan John (Mme), Smiths Falls

McGowan Robert, Fort Frances

McGrath James A., M.P., Ottawa
St. John's East, Terre-Neuve
bâtiments du Parlement, Ottawa

McGowan John (Mme), Smiths Falls

McGowan Robert, Fort Frances

McGrath James A., M.P. Ottawa
St. John's East, Terre-Neuve
bâtiments du Parlement, Ottawa

McIntosh Duncan, Cornwall

McLachlan Sharron (Mme), Mississauga

McLaren Veronika A. (Mme), Willowdale

McLaughlin Heidi (Mme), Ottawa

McLean Patricia (Mme), Timmins

McLuhan Marshall, Toronto
administrateur
centre pour la culture et la technologie
Université de Toronto

McMurtry William, C. R., Toronto

McPhee Janet (Mme), Toronto

M. M. Robinson High School, Burlington
Smith Barry
Smith Clint

Meaford United Church Women, Meaford
Chalifoux Helen (Mme),
présidente

Mennonite (Erb Street), Waterloo
Beacon Mission Circle
Leis Nelda (Mme)

Mennonite (Tavistock) Church, Tavistock
Steinman Emma (Mme),
présidente
Women's Missionary and Service Committee

Mennonite (Women's Circle, Senior Group, Hillcrest Mennonite Church), Baden
Wagler Laverne (Mme)

Mennonite Adult S. S. Class, Listowel
Ellison Lucille (Mme)
Kuepfer Elsie (Mme)

Mennonite Church (Fidilia WMSC of Preston), Cambridge
Lindhorst Helen,
secrétaire

Mennonite Church (Hawkesville Evening Star – Women's Mission Sewing Circle)
Martin Lynne, Hawkesville
Snyder M. (Mme),
présidente, Millbank

Mennonite Church of Ontario, Kitchener
Women's Missionary and Service Auxiliary
Yantzi Glennis

Mennonite Church, East Zorra, Tavistock
Women's Missionary Service Commission
Wagler Shirley (Mme)

Mennonite Church, Maple View
Lebold Edna

Mennonite Church, Preston, Cambridge
Baker Marlene
Bechtel Muriel
Steinman Carol

Mennonite Church, Shantz, Baden
Révérend L. Lester Kehl

Mennonite Church, St. Agatha
Helmuth Vera (Mme)
vice-présidente
WMSC

Mennonite Conference, Kitchener
Faith and Life Committee of Ontario
Cressman Dennis,
président du Conseil

Mennonite W.M.S.C., Berea
Shantz Ruth,
secrétaire

Metcalfe D., Owen Sound

Metropolitan Separate School Board, Toronto
Grittani Joseph,
président du Conseil

Michael George D. (Mme), Thornbury

Mieling M., North Bay

Miller Mary (Mme), Rexdale

Milne James H. (Mme), Guelph

Ministère de la consommation et des relations commerciales
section activités théâtrales, Toronto
Sims Don,
administrateur

Minty Bruce, Niagara Falls

Mitchell Doreen (Mme), Huntsville

Molesworth Women's Institute, Gorrie
Daunt J. (Mme)

Monsieur le Juge Raymond J. B. Cramer, Chatham

Monsieur le Juge Dean Hamlyn, Ottawa
Monsieur le professeur Seth Feldman, London
University of Western Ontario

Monsieur le professeur Richard E. Goranson, Downsview
Université York
département de psychologie
Monsieur le professeur Austin Turk, Toronto
département de sociologie
Université de Toronto

Moosonee Public School, Moosonee
Simla (M.)

Morato Gordon, Timmins

Morrish Fred, Fort Frances

Morrison Bruce, Sault Ste. Marie

Morrison Mary (Mme), Mississauga

Morriston Women's Institute, Puslinch
Fielding Irene (Mme)
Ganning Pat (Mme)
Penrice Bernice (Mme)

Morrow K. (M.), Geraldton

Mott Warren, Scarborough

Munroe G.D., London

Munroe Ivan, Kingston

Myers Frank (M.), Mindemoya

Nadean Roger et Justine, Kitchener

Nagel Rudy, Toronto

Native Council of Canada
Georgea Gloria (Mme),
présidente

Niagara Peace Movement, Welland
Chukil Mike

Nicholson Kathryn (Mme.) Sioux Lookout

Nipissing District Roman Catholic Separate School Board, North Bay
Ernest Lefebvre

Noble Bruce, Trenton

Nord Donala, Red Lake

North Hastings Community Radio Committee, Bancroft
Clayton James W.

North York Board of Education, Willowdale
Shipman (M.)
président du Conseil

North York Educom, Willowdale
Frost Myrna (Mme)

Northey Grace (Mme), Peterborough

Norton Keith (M.), MPP Kingston and The Islands

Nowicki Stan, Wawa

Nunme Henry, Collingwood

Nyman Chris, Nipigon

OECA, Northwestern Regional Council, Thunder Bay
Barber Beckie (Mme),
présidente

Okanski Paul, Red Lake

Olson Ross, Kingston

Ontario Federation of Home and School Association Inc., Toronto
Jarvis Kristi (Mme)

Ontario Hockey Council, Chatham
Coutts J.D.,
conseiller sportif
Davidson Lloyd,
président

Ontario Library Association, Toronto
Moore L.A.,
président

Ontario Psychological Association, Toronto
Comité d'étude sur la violence dans les communication de masse
Dr Tasso Christe,
président
Derick Noel
Quirk Douglas A.,
président du Conseil
Wayne Michael

Ontario Safety League, Toronto
Thompson Terry W.
directeur de l'information publique
Willer Nancy Waite
Family Safety Department Manager

Ontario Separate School Trustees' Association, Toronto
Chris Asseff,
directeur exécutif

Ontario Voice of Women, Toronto
Elliott Donna,
coordonnateur national

Orangeville and District University Women's Club, Orangeville

Orillia Council of Women, Orillia
Maguire Lillian (Mme),
présidente

Orser A., Owen Sound

Overhill Daphne, Ottawa

Owen Sound Jaycees, Owen Sound
Thompson Kenneth D.,
ex-président

Pacey Ruth M. (Mme), Haileybury

Paine Leonard, North Bay

Pakalnis Lucille (Mme), Sudbury

Papi Robert, Ottawa

Parent Cooperative Preschools International, Ottawa
Wambera Judith (Mme),
présidente

Parish Clarice (Mme), Brampton

Parish Louise (Mme), West Hill

Park Royal Bible Church, Mississauga
Hall Earl E.,
secrétaire

Parrot Irene (Mme), Timmins

Parsons Jack North York

Parthum Mary Lassance (Mme), Cobourg

Parti communiste du Canada, Thunder Bay
comité régional du Nord-Ouest de l'Ontario
Rogers W. Elvy

Paudash Public School, Paudash
Bradley McKenzie
Osborne Helen (Mme)
étudiants en sixième année

Pelican Rebekah Lodge #206, Sioux Lookout
Daignault Doris (Mme)
Florence Olivia (Mme)
Lavoie Dorothy (Mme)

Pell William (Mme), Toronto

Pelton Al, Toronto

Penkema William (Mme), Aylmer

Penny A. (Mme), Mississauga

Pensioners Concerned (Canada) Inc., Toronto
Jones Harry W., président du Conseil
Parsons Jack

Père Michael Murray, West Bay

Père Scully, Kirkland Lake

Petch Edna (Mme), Kenora

Phillips M., Kitchener

Pilcher Don, Burlington

Plant Bill Sudbury

Police de Kapuskasing, Kapuskasing
Thompson William, chef de police

Police provinciale de l'Ontario, Toronto
Graham H. H., commissaire

Polish-Canadian Women's Federation, Ottawa
Jeffreys Natalia (Mme),
secrétaire

Pollock Nancy (Mme), Willowdale

Pomalik Bron, North York

Port Colborne High School, Port Colborne
Jennifer Parry

Port Hope High School, Port Hope
étudiants

Potvin A., Kirkland Lake
étudiants en 7e et 8e année des écoles locales

Presbyterian Women's Fellowship, Kapuskasing
St. John's Presbyterian Church

Prescott and Russell County Roman Catholic Separate School Board, Hawkesbury
Leveille Jean

Price Durgio, Red Lake

Projet de radiodiffusion pour les enfants, Hamilton
Whitwell Bev (Mme)
chef de projet

Purdy Ed, Kingston

Queen Elizabeth District High School, Sioux Lookout
Morin Marcel

Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation
Montréal
Ottawa
Toronto

Radulovich Mary Lou (Mme), Elliott Lake

Randall M. (Mme), Uxbridge

Ravello Marcello, Brampton

Redman Marcia (Mme), Kitchener

Reiche Annemarie R. (Mme), Sudbury

Reid Suzanne (Mme), Toronto

Reisler Harriett (Mme), Port Hope

Remus Karl G., Eganville

Renault Sheila (Mme), Wawa

Renfrew County Roman Catholic Separate School Board, Pembroke
Nolan W. D.
superviseur de l'éducation

Renkema William (Mme), Aylmer

Révérend J. A. Filshie, Sudbury

Révérend M. B. Masecar, Chatham

Révérend Hugh Moorhouse, South Porcupine

Révérend William Patterson, Kingston

Riagland L. (Mme), Pembroke

Richardson M. (Mme), Thornhill

Roberts Michael, Keswick

Robitaille Maureen (Mme), Sudbury

Rockway Gardens Senior Citizens Centre, Kitchener
Art Underhill

Rodgers Jim, Geraldton

Rodgers Ronald George, Toronto

Romaker Marion (Mme), Kitchener

Romana Holly (Mme), Bancroft

Rose George, Wawa

Rotary Club de Kenora, Kenora
Farrow W. R.

Rothwell United Church, Ottawa
MacMartin M.

RTNDA (Radio Television News Directors Association of Canada)
Sepkowski Karl,
président

Russell Frank S., North Bay

Sandberg Richard E., Sudbury

Sano Edward S., Toronto

Saravanamuttoo Helen D. (Mme), Ottawa

Saredson V., London

Sarnia University Women's Club, Sarnia
Koeh Gertrude (Mme)

Sault Ste-Marie and District Labour Council
Conseil municipal et législatif
Clark J.,
président du Conseil
Krmpotich P.,
président

Sayeau P.J., Red Lake

Scarborough Asian Institute, Scarborough
Yoshida E. S.,
administrateur

Schreurs Karin (Mme), Huntsville

Scott A.B. (Mme), Hamilton

Selkirk Holdings Limited, Toronto
(CHCH-TV)
Stuart McKay

Shamrock Co-operative Nursery School, Bridgenorth
McKay Iris M. (Mme),
superviseur

Sheridan College of Applied Arts and Technology, Oakville
Creed Helen (Mme)
Life Skills Instructor

Simonson David, Red Lake

Sims D.S., Clarkson

Sinclair Gordon, Toronto
station de radio CFRB 1010

Slaight Allan, Don Mills
président
réseau de télévision Global

Sloan Brad, Timmins

Smeenk T.J., London

Smith (Mlle), Toronto

Smith Emoke, Toronto

Smith Maurice, Toronto

Smith Morris, Downsview

Sniderman Samuel, Toronto
président
Sam The Record Man

Socholotuk Garry, Kenora
Maître d'armes
Ecole secondaire Beaver Brae

Société de l'Aide à l'enfance du district de Rainy River, Fort Frances
King Ronald W.,
administrateur local

Soeur C. Graf, St. Catharines
Sister of Service, Niagara Manor

Sroka B., Sault Ste. Marie

St. Andrew's Presbyterian Church, Brampton
Révérend John W. McBride
Powell Donna (Mme)
Wagg Lewis (M.)

St. Andrew's Presbyterian Church, Cobourg
Révérend Stephen A. Hayes

St. Andrew's Presbyterian Church, Guelph

St. Catharines Diocesan Council of the Catholic Women's League, Niagara Falls
Muggeridge Anne (Mme)

St. Clair College of Applied Arts and Technology, Windsor
Bradley David,
président du Conseil
département des techniques de la communication

St. James Cathedral, Toronto
P.F.M. Jones

St. Joseph's Catholic Women's League, Chatham
Kovar Aldrich (Mme)

St. Joseph's Catholic Women's League, Goderich
Austin John (Mme)
Clerayne E. (Mme)
président

St. Lawrence College, Cornwall
étudiants en sociologie
département des sciences médicales
Révérend Gary Ostler
professeur
Taylor John,
étudiant
Murphy Christine (Mme),
étudiante

St. Mark's Anglican Church Women, Kapuskasing
Foran Nora (Mme)

St. Mary's Roman Catholic Church, Fort Frances
Chambers Louise (Mme)

St. Monica's Catholic Women's League, Wawa
Koob Helen (Mme)

St. Paul University, Ottawa
Institut des communications de masse
Horan Hilary (Mme)
Licker Paul S.
professeur René-Jean Ravault

St. Thomas' Anglican Church Women, Moose Factory
Morrison Beulah (Mme),
présidente

Stacey D. (Mme), Port Bolster

Stamp Pat (Mme), Calendar

Staples R.W., Nolalu

Steenson Emma (Mme), Listowel

Stern Joe, Weston

Stevenson Kirk, Utterson

Stirling Avenue Mennonite Church, Kitchener
Women's Missionary Association

Stollard B., Toronto

Stone Susan (Mme), Cobden
présidente
United Church Women

Stratford Central Secondary School, Stratford

Sudbury Business & Professional Women's Club, Sudbury
Bradley Dorothy (Mme),
ex-présidente
Doucette Ruth (Mme)

Sullivan J.W. (Mme), Don Mills

Tait Tom, Kirkland Lake

Talbot David K., Bancroft

Tchaika Eugenia (Mme), Toronto

The Barris Hill U.C.W., Elora
Moffat Wilma (Mme)

The Board of Education for the Borough of York, Toronto
Hodgins D.R.,
surintendant adjoint des programmes

The Board of Education for the City of Hamilton, Hamilton
Dr. John R. Meyer,
administrateur
Values Education Centre

The Board of Education for the City of London, London
Eberhard R.S.,
président du Conseil
Parkinson May (Mme),
vice-présidente
The Ad Hoc Committee,
Plumb Al W.,
président du Conseil
Stevenson Margaret (Mme),
vice présidente

The Board of St. Stephen's Memorial Anglican Church, London
Coulson C. (Mlle)
Mitchell C.I. (Mme)
Smith M. (Mme)

The Catholic Women's League of Canada, diocèse d'Hamilton, Hamilton

The Catholic Women's League of Canada, London
Comité central de London
Howard Lawrence (Mme)
McKinley J.R. (Mme),
présidente

The Catholic Women's League of Canada, Ottawa
St. George's Parish Council
Onyett Heather (Mme),
présidente
comité des motions

The Catholic Women's League of Canada, Sault Ste. Marie
Conseil régional de Sault Ste. Marie
Holland C. (Mme),
présidente du comité
Nori G.E. (Mme),
présidente

The Catholic Women's League of Windsor, Windsor
Comité central de Windsor
Ouellette Rita (Mlle)
Turgeon Leon (Mme),
présidente

The Central Canada Broadcasters' Association, Toronto
Cunningham
Global TV, Toronto
vice-président
Hamilton Ross

CKNX, Wingham
président
Hanson Mike F

CHSC AM-FM, St. Catharines
vice-président
Lawrie Don
Kawartha Frontenac Broadcasting, Toronto
McGregor William

CKSO, Kitchener
Ruttle Jack

CJOH, Ottawa
Smyth Dick

CHUM, Toronto
directeur des informations

The Children's Broadcast Institute, Hamilton
Whitwell Bev (Mme)
Paikin Carole (Mme)

The Chronicle-Journal & The Times-News, Thunder Bay
Kohl J. Peter,
éditeur

The Confederation College of Applied Arts and Technology, Thunder Bay

The Council of Canadian Filmmakers, Toronto
Gathercole Sandra (Mlle),
présidente

The East Parry Sound Board of Education, South River
Blomme Thelma (Mme)
Ulrick Eric

The Good Companions, Senior Citizens Centre, Ottawa
Mattice Eleanor (Mme)
comité d'action sociale

The Halton Board of Education, Burlington
Birthelmer L. Sandra (Mme)
coordonnateur de projet

The Hamilton Association for the Advancement of Literature, Science & The Arts, Waterdown
Kennedy Allan (Mme)

The Hamilton Branch of the Ontario Progressive Conservative Association of Women, Hamilton
Dr Nancy Beattie

The Hastings-Prince Edward County Roman Catholic Separate School Board, Belleville
Neville Edward J., directeur de l'éducation
Evans Greg
Fleming Paul
Walsh Tim

The Kingston Whig-Standard
Madden Fred,
directeur de la publicité

The Lincoln County Board of Education, St. Catharines
Bassett John M.,
conseiller – Communications
Samler Helgi (Mme)

The London Council of Women, London
Struthers W.O. (Mme),
présidente

The Mental Health Council for Scarborough, Scarborough
Morrissey Jim,
secrétaire

The Mid-Canada Television System, Sudbury
Goswell R.M.,
administrateur
affaires sociales

The National Institute for the Science of Creative Intelligence, Willowdale
World Plan Executive Council of Canada
Dr John Farrow

The North Bay Ministerial Association, North Bay
Révérend C. Gordon Ross

The Official Board of United Churches, Bluevale
Révérend Wilemp Brown
Demaray Evelyn (Mme)
Moore Genevieve (Mme)

The Ontario Committee on Children, Toronto

The Ontario Libertarian Party, Toronto
Corrigan Dennis

The Ontario Progressive Conservative Association of Women, Hamilton
Dr. Nancy Beattie,
présidente

The Parish of Craighurst, Midhurst & Minesing, Minesing
Révérend Charles F. Speakman
presbytère St. Peter's

The Peterborough Local Council of Women, Peterborough
Malsch S. (Mme),
présidente
White Muriel W. (Mme),
Mass Media Chairman

The Peterborough Presbytery, Peterborough
Bay of Quinte Conference
l'Eglise Unie du Canada
Révérend Ronald Smeaton

The Provincial Council of Women of Ontario, Toronto
Menear Barbara,
présidente du Conseil

The Sault Star, Sault Ste. Marie
Dane W.R.,
éditeur

The Social Action Committee of Ontario Street Baptist Church, Stratford
Davidson Tom (Mme)

The Stormont Christian Council, Cornwall
Père Rudy Villeneuve

The Sudbury and District Ministerial Association, Sudbury
Révérend W.A. Fraser
Hunt Jerry

The Sudbury District Roman Catholic Separate School Board; Comité d'étude de l'association des principaux
Griffin Jim,
directeur
Lyons Ray,
directeur
McChesney Larry,
directeur

The Timmins District Roman Catholic Separate School Board, Timmins
Cousineau Treva (Mme),
curatrice
Evans Jerry

The Toronto Board of Education, Toronto
Chumak Alexander,
président
Colby Dennis
Johnston Roy W.
Orr Bob

The Toronto Sun, Toronto
Creighton Douglas
éditeur et rédacteur en chef

The Toronto Waldorf School, Thornhill
Rudolph Gerhard
président du Conseil de la faculté

The Vanier Institute of the Family, Ottawa
Mirabelli Alan
coordinator of Community Information

The Wednesday Nighter, Orillia

The Wingham Advance-Times, Wingham
Wenger Barry,
éditeur

Thomas Kathleen (Mme), Ottawa

Thomas Trevor, Kitchener

Thompson David, Oshawa

Thornburg Olynne (Mme), Thunder Bay

Timmins Golden Chapter of the Imperial Order Daughters of the Empire, Shoemacher
McGee Mina (Mme)

Tomalik Bron, North York

Tomison May (Mme), Etobicoke

Toronto Filmmakers Co-op, Toronto
Boyle Bill

Toronto Star Limited, Toronto
Goodman Martin
rédacteur en chef

Tot Town Cooperative Nursery School, North Bay
Maycock Jill (Mme)
Wallace Ellis (Mme)

Trinity United Church, Lively
Patterson Owen R.
pasteur

Trottier Cécile (Mme), Kapuskasing

Turner Jane A. (Mme), Mississauga

Turpin Robert, Kapuskasing
TV Ontario, Toronto
McIver Jack

Twose M., Toronto

Ummat Sudesh, Ottawa

Underwood Helen (Mme), Wingham

United Church Women of St. John's United church, Stratford
Davis Shirley, présidente

United Church Women, Gorrie

Université d'Ottawa, Ottawa
Egervari Tibor,
administrateur
section théâtre

Université de Guelph, Guelph
département de sociologie et d'anthropologie
Kaill Robert C.,
assistant
Collège des sciences sociales
département de psychologie
Monsieur le professeur John E. Callagan

Université de Waterloo, Waterloo
Monsieur le professeur F. Jakobsh
département d'allemand

Université
Lakehead, Thunder Bay
Stewart Ian,
conférencier
département de sociologie

Université McMaster, Hamilton
département de psychologie
Dr Ian Begg

Université Sir Wilfrid Laurier, Kitchener-Waterloo
département de psychologie
Monsieur le professeur Bruce Hunsberger
département de sociologie et d'anthropologie
Wilson Sue J. (Mlle)

University Women's Club of Sarnia, Sarnia
Flood Sylvia (Mme)
Robertson Marion (Mme)
Koch Gertrude (Mme)

University Women's Club, Etobicoke
Morris Betty (Mme)

University Women's Club, Peterborough
Geddes Donna (Mme)
Lewis Joyce (Mme)

University Women's Club, Sault Ste. Marie
McWilliams E. (Mme)

Uzunovic Rifat, Toronto

Veltri Mary (Mme), Thunder Bay

Vermullen Cory, Wawa

Ville de Dundas
Mikulich L.J.

Ville de Paris
Leighfield Norma E. (Mme)
présidente adjointe du Conseil municipal

Vincent D. (Mme), Toronto

Vosylius Irene (Mme), Willowdale

Walker Joe, Sudbury

Wasteneys Associated Consultants Ltd., Ottawa
Geoffrey Wasteneys

Watson Bill, Huntsville

Waxman Al, Toronto

Weber Glen (Mme), Listowel

Webkamigad Joan et Howard, Wikwemikong

Weinfeld Morton, Toronto

Weisbeck Frank, Thunder Bay

Welland Centennial Secondary School, Welland
Adams Colleen (Mme)
Leon Sharon (Mme)
MacLeod Barrie
Moncur Karen (Mme)
Wakil Kim (Mme)

Westover D., Owen Sound

Whelan A. (Mme), Windsor

White Anna Mae et White W.G., Peterborough

White Ron, Stroud

White Wendell E., Minesing

Whitlaw N. (Mme) Bancroft

Wilcox Christine (Mme), Toronto

Williams R.T., Corbeil

Willick Elizabeth (Mme), Brighton

Wills Lee Anne (Mme), Kenora

Wilmont Diane (Mme), Kirkland Lake

Wilson Ken R., Malton

Wiltshire Gertrude (Mme), Ottawa

Wingham, Ontario
pétition de citoyens (108 signataires)

Women Associates Consulting Inc.,
Barlowe Maude (Mme)

Women's Institute Balderson and Ferguson Falls, Lanark
McFarlane Amy G. (Mme)

Women's Missionary Service Committee, Tavistock
Bender Leona (Mme)

Woodford Cleo, Wawa

World Federalists of Canada, Section de l'Ontario, Dundas
Newcombe Hanna (Mme)
vice-présidente nationale et présidente pour la région Est
Tindal Mardi (Mme),
présidente, chapitre de Toronto

Wormald B., Etobicoke

Wray P. (Mlle), Thunder Bay

Wray Pat (Mlle), Kirkland Lake

Wright Gibby (Mlle) Ottawa

Yaaila Fred, Kapuskasing

Young Derwyn (Mlle), Mount Hope

Young Women's Christian Association, Niagara Falls
Corfield Anna (Mme)

Znaimer Moses, Toronto
président

CITY TV Canal soixante-dix-neuf

Zonta International, Hamilton
Zonta Club of Hamilton II
Salter Margaret (Mme), présidente

Zonta International, Mississauga
Zonta Club of Mississauga
Silverberg Christine E. (Mme)

Zonta International, Niagara Falls
Zonta Club of Niagara Falls
Strange Joyce (Mme),
présidente

Alberta

Church of the Good Shepherd, Calgary
Anglican Church Women
M. Cowan, secrétaire

Madame Laura Doal, Calgary

L'Église Unie du Canada, Calgary
G. Ralph Milton

Northern Alberta Institute of Technology, Edmonton
Don W. Price, Psychologue

I. G. F. Paschen, Edmonton

Madame Alice Stinson, Edmonton

Voice of Women, Edmonton
Madame Louise Swift

St. John's Presbyterian Church, Medicine Hat
Third St. Circle
Radio, TV & Theatre Project Committee
Women's Missionary Society Members
Madame Edna M. Smith
Madame Hope H. Michael

Colombie-Britannique

The Elizabeth Fry Society of British Columbia, Kelowna
Madame Martha Easter, présidente

Madame R. De Grasse, Milner

Bill Hadfield, Prince George

CP Air, Vancouver
G. E. Manning
Vice-président, Service à la clientèle

Anglican Church Women, Victoria
Madame Winifred Ritchie
John Tipett

Manitoba

John R. Thompson, Oxford House

Nouveau-Brunswick

Madame H. D. Armstrong, Sussex

Madame Agatha Auclair, Lameque

Madame William Balzea, Petitcodiac

Bay Au Vin Women's Institute, Black River Bridge
Madame C.A. MacDonald,
secrétaire

Madame Arthur Brewer, Fredericton

Madame Asselm Brown, Centreville

Madame Charles Burtt, Blissville Centre

Madame Nellie I. Carey, Nackowic

Madame Jean Carmichael, Centreville

Madame Valerie Carmichael, Centreville

Madame James Cavanagh, Upper Blackville

Madame Eloise P. Craig, Hartland

Madame Eldon Dale, Queenstown

Madame Emile DeGrace, Maisonnette

Madame Katherine DeWitt, Hoyt

Madame Eileen Dickeshire, Woodstock

Madame Marjorie J. Dickie, Petitcodiac

Madame James Dionne, Aithucette

Madame Robert Doncaster, Nipisiquit

Madame Germain Duclos, St. Isidore

Monsieur et Madame Arthur Dunphy, Upper Blackville

Madame Doris E. Eagles, Salisbury

East Florenceville Women's Institute, Florenceville Est
- *Madame Muriel E. Hunter*
- *Madame Leola LaPlante,* présidente
- *Madame Clara M. McPhail*
- *Madame J. N. Petley*
- *Madame Mary J. Walters*

Madame M. G. Ebbett, Florenceville Est W.I.

Madame M. Emerson, Rolling Dam

Madame Constance England, Labusintac

Madame Frank Estabrooks, Sackville

Madame Alice A. Fletcher, Sussex

Madame Eva L. Friars, Sussex

Madame Florence Friars, Sussex

Madame James Friars, Sussex

Madame Brigitte Gauvin, Lameque

Madame Thomas Geldart, Arthurette

Madame Gordon T. Giberson, Bath

Madame Aldoi Godin, Maisonnette

Madame Alice Godin, Maisonnette

Madame Mary Gray, Norton

Madame Marion Green, Legraceville

Madame Theaphile Hacke, Maisonnette

Madame Stanley Harper, Petitcodiac

Madame Muriel R. Henderson, Lower Kingsclear

Madame Alexis Jean, St. Isidore

Madame Berroit Jean, St. Isidore

Madame Ira Keirstead, Belleisle Creek

Madame Watson Kierstead, Centreville

Madame Mildred E. Knorr, Central Blissville

Madame Alfudine Landry, Lameque

Madame J. Bertha Larveque, Lameque

Madame Edmond M. Lasier, St. Isidore

Madame Janice Lockett, Saint-Jean

Madame Daryl Marr, Anagance

Madame Helen McCracken, Blissville Centre

Madame Richard McKay, St. Stephen

Madame Olive McKenna, Upohaqui

Madame Madeline McKinney, Rolling Dam

Madame Bryan McLaughlin, Blissville Centre

Monsieur et Madame Henry McLeod, Periobsquis

Madame Lloyd McNair, Perth-Andover

Madame Isabell McWaid, Centreville

Madame Sadie Morrison, Bathurst

Monsieur et Madame Austin Munro, Norkawic

Madame Kenneth Munro, Nackawic

Madame Hope Murphy, Moncton

Napan Women's Institute, Chatham
- *Madame Rhoda Chapman*
- *Madame Josephine Dickson*
- *Madame Glenna Gilliss,* président
- *Madame Reta Godfred*
- *Madame Marie Hayter*
- *Madame Evelyn Taylor*

Nepisiquit Women's Institute, Nepisiquit
- *Madame Jinnie Glendenning*

New Brunswick Women's Institute, Westfield
- *Madame Beryl A. Burgess,* secrétaire provinciale

Madame Marie Jeanne Noel, Lameque

Madame Mildred Noil, Lameque

Madame Leonard Palmer, Legraceville

Madame Jessie E. Patterson, Sussex

Madame Blanche Plume, Petitcodiac

Madame E. C. Rice, Petitcodiac

Madame Walter Robertson, Bathurst

Madame Donalda Robichaud, Lameque

Madame Peter Robichaud, St. Isidore

Madame Chesley Ryan, Petitcodiac

Madame Reta W. Saunders, Lunenburg

Madame Francienne Savoie, Lameque

Madame Ala Savoy, Legaceville

Madame Mildred Shannon, Sussex

Madame George Sharp, Apohagin

Madame Archie Shaw, Hartland

Madame Ronald F. Shaw, Hartland

Madame Mae C. Short, Moncton

Madame Scovil Simmons, Nackawic

Madame Earl Smith, Kilburn

Madame Dorothy Steeves, Elgin

Madame Maxine Thornton, Nacksucic

Mademoiselle Annie L. Throop, Sackville

Madame Lucy E. Tompkins, Florenceville

Madame Van Smith, Central Blissville

Madame Gertrude M. Walker, Lunenburg

Madame Kay Weldon, Penohsquis

Madame Gail White, Centreville

Madame Muriel White, Williamstown

Madame E. S. Williams, Salisbury

Madame Horace Woodworth, Hopewill Hill

Nouvelle-Écosse

J. Howard Langille, Annapolis Royal

Québec

Dr A. Ghadirian, Aylmer

Leo Judah Moss, Laval

Air Canada, Montréal
Pierre L. Jerome, directeur
Service des relations publiques

Madame Sally Aitken, Montréal

British Airways, Montréal
G. C. T. Bridges
Directeur pour le Canada

Scandinavian Airlines System, Montréal
Hans J. Dedekam
Directeur pour le Canada

Madame Mary Van Stolk, Montréal

Saskatchewan

Madame Avril Jacques, Esterhazy

Ernie C. Thompson, Moose Jaw

États-Unis

Réseau de télévision ABC, New York, New York
Alfred Schneider,
vice-président

Brian Garfield, Alpine, New Jersey

Dr George Gerbner, Philadelphie, Pennsylvanie
Dean, Université de Pennsylvanie
Professeur en communications
Annenburg, école de communications

Dr Robert Liebert, Stoneybrook, New York

Réseau de télévision NBC, New York, New York
Robert T. Howard,
président

Australie

Université MacQuarie, North Ryde, New South Wales
Dr John P. Murray
Conférencier en psychologie

Consultation de pays étrangers

Consultation de pays étrangers

Introduction

Le phénomène des communications de masse n'a pas plus d'un siècle d'existence. L'impact des médias, quels qu'ils soient, a inquiété à la fois le public et les gouvernements. De telles inquiétudes se sont manifestées en Amérique du Nord; elles ont conduit à la tenue d'enquêtes gouvernementales et l'Etat, comme le secteur privé, ont pris des mesures en ce domaine. Les mêmes inquiétudes ont animé les peuples et les gouvernements européens.

Cette agitation et les mesures qu'elle a engendrées aux Etats-Unis se sont rapidement répercutées au Canada. Les renseignements sur l'expérience européenne ne sont pas si facilement accessibles. En réunissant sa documentation et au cours de ses consultations avec des experts, la Commission a identifié très tôt le besoin de tirer parti de cette expérience, pour découvrir si des problèmes semblables s'étaient posés dans le cadre de cultures plus anciennes et comment les gouvernements et les peuples concernés avaient, par l'intermédiaire de leurs propres institutions, résolu avec succès ou non ces problèmes communs.

La nécessité de consulter le public aux Etats-Unis était évidente, la Commission a cependant préféré s'adresser d'abord à des Européens pour trouver d'éventuels éléments communs dans la recherche, les conclusions et les remèdes. Le Royaume-Uni et la France, les quatre nations scandinaves, l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne de l'Ouest, de même que des pays plus petits comme la Belgique, la Hollande et la Suisse ont, dans bien des cas, des problèmes semblables à ceux du Canada; il s'est révélé utile d'établir une comparaison avec deux pays situés au-delà du Rideau de fer: la Pologne et la Hongrie. Certains renseignements fragmentaires auraient permis d'établir des comparaisons intéressantes, au niveau des communications de masse, en Afrique du Sud, au Japon, en Israël, au Mexique, dans les Antilles et en Amérique du Sud; cependant, les modèles européens ont été considérés plus appropriés.

Nous vous présentons un profil de ce que la Commission a appris des quinze autres pays quant à leur souci vis-à-vis de la violence dans le secteur des communications. Ce profil se limite essentiel-

lement aux principaux domaines auxquels le public s'est attaché lors de nos audiences: la télévision, le cinéma et la presse.

A titre de comparaison, une enquête similaire sur les politiques et les institutions canadiennes est incluse.

Le lecteur constatera qu'il est traité, ici, de problèmes que l'on a pu considérer comme propres au Canada et de solutions qui peuvent partiellement ou complètement, mériter une importation.

La Commission adresse ses remerciements à la Division fédérale-provinciale du ministère canadien des Affaires étrangères et aux bureaux de la Maison de l'Ontario en Europe, pour l'avoir aidée à rassembler ces renseignements.

Agences internationales

Les Nations Unies

L'Organisation économique, scientifique et culturelle des Nations Unies (UNESCO) a publié en 1961, une Bibliographie annotée sur l'influence du cinéma sur les enfants et les adolescents. En 1964, elle a publié une Bibliographie annotée sur les effets de la télévision sur les enfants et les adolescents, en consacrant une section spéciale à la violence. Un symposium sur l'impact de la violence dans les médias s'est tenu à Paris, sous les auspices de l'UNESCO, du 29 juin au 7 juillet 1970; il a regroupé des participants de 18 pays et 23 observateurs privés. Le communiqué récapitulatif publié par le symposium recommandait l'institution de services chargés de recherche indépendante sur les médias, à long terme, pour étudier les effets cumulatifs ainsi que le rôle des médias dans le premier stade de la socialisation humaine; il priait les chercheurs de communiquer leurs résultats, en particulier, aux médias eux-mêmes. L'UNESCO met au point un projet de recherche sur les causes de la violence, comprenant huit études (dont une sur la violence dans les médias), dans différentes disciplines.

La division des Sciences sociales appliquées de l'UNESCO, à Paris, envisage une réorientation des recherches, en passant de l'approche biologique et psychologique à des analyses plus économiques, sociologiques et politiques.

L'UNESCO a publié un certain nombre de monographies intéressantes, en plus des deux qui ont été mentionnées ci-dessus:

Production des films en coopération internationale, 1961.
Education sociale par la télévision, 1963.
Etude de l'institution de centres nationaux pour la mise en répertoire des films et des programmes de télévision, 1963.
L'enseignement par l'écran: Présentation d'une approche critique du cinéma et de la télévision, 1964.
La télévision et l'éducation sociale des femmes, 1967.
Les mass-médias dans la société: la nécessité des recherches, 1970.
La radio et la télévision dans la culture, 1971.
Les mass-médias dans un monde de violence, 1971.

La pratique des communications de masse: Quelques leçons de la recherche, 1972.
Institutions cinématographiques, 1973.
Le réseau de télévision – Une communication à sens unique, 1977.
L'UNESCO n'a fait aucun effort pour jouer un rôle international important dans l'échange entre nations des renseignements sur l'étude des médias et de la violence dans les médias, sauf pour organiser et financer de telles études et pour les publier.

Ses travaux en la matière sont apparemment mieux connus et plus appréciés des Européens que des Nord-Américains.

Il y a 20 ans, un Centre international des films pour les enfants et les adolescents, a été mis sur pied par l'UNESCO à Bruxelles (transféré, depuis, à Paris), pour encourager la constitution d'un centre international et de centres nationaux; il se consacre aux films éducatifs. Il a publié un guide des critères pour les films destinés aux enfants et aux adolescents.

La Commission exprime sa reconnaissance au bureau de l'UNESCO à Ottawa pour son aide.

Le Conseil de l'Europe, à Strasbourg, en France, a constitué un Comité européen sur les problèmes criminologiques. En 1963, ce comité a fait une enquête sur l'efficacité des programmes de prévention de la délinquance juvénile, parmi les états membres. En 1967, le Conseil de l'Europe a publié "La presse et la protection de la jeunesse", et en 1968, "Le cinéma et la protection de la jeunesse". Ce dernier texte fait quelques références à la télévision, mais il faut se rappeler qu'à cette époque, la télévision venait tout juste de commencer à se développer en Europe. En 1972, le Comité a publié "Le rôle de l'école dans la prévention de la délinquance juvénile" et, en 1973, "Violence dans la société". Les travaux du Comité se poursuivent au cours des conférences annuelles des directeurs des instituts de recherches criminologiques, dont les travaux les plus récents portent sur les méthodes de prévision des tendances à la criminalité, au terrorisme international, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre.

En 1968, le Conseil de l'Europe a tenu un symposium sur "Les droits de l'homme et les communications de masse", à Salzbourg. Le Comité de la culture et de l'Enseignement a tenu un symposium à Florence, en 1973, sur "La liberté d'expression et le rôle de l'artiste dans la société européenne", et à Munich, en juin 1974, un symposium sur "Le rôle de la gestion des télécommunications dans une société démocratique". Ce Comité a recommandé à l'unanimité, à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'adoption de recommandations minimales pour la radiodiffusion nationale, ainsi qu'un amendement qui encourage la diffusion des débats parlementaires. La résolution a été adoptée par l'Assemblée. La déclaration de 1975 sur les exigences minimales rejoint à un tel point les conclusions auxquelles la Commission est parvenue de son côté, qu'elle les reproduit ci-dessous:

a. Un service complet pour tout le public, avec:
   i. Un choix multiple de programmes reconnaissant effectivement les intérêts régionaux et ceux des minorités, sans toutefois en traiter exclusivement sur une seule chaîne.
   ii. Un important programme éducatif et culturel;
   iii. Un contrôle, par une programmation correctement équilibrée, des programmes culturels, publicitaires et aussi des informations concernant la pollution.
   iv. De nombreuses émissions consacrées à la coordination et aux échanges avec d'autres productions de radiotélédiffusion européenne.
b. La liberté d'expression, sans censure préalable, ni gouvernementale, ni institutionnelle, bien que soumise aux conditions suivantes:
   i. Le droit de réponse;
   ii. La responsabilité publique des producteurs pour leurs productions devant un organisme qui soit d'abord à prédominance parlementaire et démocratiquement représentatif de la société;
   iii. La responsabilité des producteurs, plutôt que celle des institutions devant les lois en vigueur, dans un état;
c. Le droit de l'individu à bénéficier en principe de la radiotélédiffusion, mais dans la limite de normes de qualité existantes et de la disponibilité de temps.
d. La reconnaissance des associations de télés-

pectateurs et d'auditeurs ayant la possibilité de débattre en public de leurs opinions;

e. L'enseignement à tous les niveaux scolaires, et aussi par l'intermédiaire de médias eux-mêmes, de la compréhension des techniques de radiotélédiffusion (y compris les techniques publicitaires et la propagande politique);

f. La recherche en radiotélédiffusion, tant du point de vue technique que social;

g. La souplesse dans l'introduction de nouvelles techniques (comme par exemple la superposition des sous-titrages sélectionnés par le spectateur);

h. Une politique d'emploi spéciale envers le personnel des médias, vu les responsabilités particulières et les obligations que leur impose le fait d'assurer un service public;

i. La dissociation des intérêts commerciaux et du contenu et de la préparation des émissions, sans nécessairement exclure complètement l'aspect commercial quand celui-ci peut contribuer à la qualité du service offert;

j. Un contrôle effectif de la radiotélédiffusion qui soit exercé, soit directement par le gouvernement, soit par des organismes délégués.

À la conférence de 1974, Robert Wangermée, directeur général de la Radiodiffusion télévision belge, a présente aussi un système de câblodiffusion.

La prolifération des chaînes serait suffisante en elle-même pour transformer radicalement les communications audiovisuelles, puisque chaque chaîne pourrait se spécialiser pour répondre aux exigences de groupes particuliers. Il pourrait y avoir des chaînes réservées aux spectacles qui ne présenteraient rien d'autre que des films; des chaînes pour les amateurs de sports, avec des matchs en permanence; des chaînes à vocation culturelle pour les amateurs d'opéras, de concerts, de théâtre; des chaînes avec des informations ininterrompues, des chaînes de service; des chaînes avec des programmes éducatifs pour les enfants et pour les adultes; des chaînes à vocation politique, qu'elles soient pluralistes ou partisanes, et des chaînes permettant au public une totale participation. Il en résulterait une télévision d'abondance, comparable au monde de la presse dans lequel des quotidiens nationaux, des journaux régionaux et locaux, des magazines traitant de goûts et de domaines d'intérêt spécifiques et des organes idéologiques existeraint côte à côte. Les chaînes de télévision pourraient se diversifier de la même manière. Elles pourraient être financées par la publicité ou par des souscriptions, ou séparément pour chaque émission. Leurs programmes seraient quotidiens, périodiques ou occasionnels. Ils paraîtraient au moment et aux conditions nécessaires pour satisfaire des besoins réels, économiquement évaluables.

Le Canada a établi un consulat à Strasbourg ayant un statut d'observateur. Grâce à ses services, les Canadiens devraient avoir accès à un flot d'éléments extrêmement valables, qui représentent la quintessence de l'expérience européenne.

La Communauté Économique Européenne

La formation de la Communauté économique européenne (la CEE) impose qu'un certain nombre de conflits existant entre des systèmes nationaux soient résolus. L'un d'eux est la normalisation de l'aide gouvernementale à l'industrie nationale du cinéma. On pense que cette aide destinée à protéger les films nationaux est contraire aux articles du Traité de Rome de 1961; un groupe d'industriels, le Comité des industries cinématographiques des Communautés européennes, installé à Bruxelles, se préoccupe de ces problèmes. Il entreprend également une enquête dans toute l'Europe sur les lois de la censure cinématographique dans les pays membres. L'organisation a proposé l'abolition de tous les organismes non volontaires de censure cinématographique, les gouvernements se bornant à avertir les spectateurs du contenu des films (par classification). L'organisation estime qu'environ 580 longs métrages sont produits chaque année en Europe, comparativement à environ 250 produits annuellement aux Etats-Unis et que 100 à 150 devraient être produits chaque année en Europe pour concurrencer les productions américaines. Des craintes ont également été exprimées au sujet de la domination croissante de la production ciné matographique des Etats-Units et de la politique

des sociétés de distribution qui, de plus en plus, achètent des cinémas européens. L'organisation a exprimé ses préoccupations devant le manque de films destinés aux enfants, pour lesquels il existe une demande importante. On craint de perdre le public des adolescents, futurs cinéphiles, en ne produisant pas suffisamment ce genre de films. Les spectateurs se renouvellent tous les six ans, il n'y a donc pas saturation au niveau de la violence. Le recherche montre que l'âge moyen des spectateurs se situe entre 16 et 22 ans. Il est clair, si l'on se base sur le niveau sonore et les harmonies violentes de la musique appréciée par les adolescents, que ceux-ci demandent des réactions fortes au niveau de leur culture, y compris dans les films.

Il existe également un comité qui étudie les effets des conventions internationales sur le Copyright, sur les droits de prêts publics, en matière littéraire et cinématographique ainsi que pour la radiotélédiffusion.

En plus de ces trois groupements internationaux, d'autres échangent des renseignements lors de conférences ou dans des publications.

L'association Internationale Pour La Recherche Sur Les Communications De Masse

Lors de la dixième Assemblée générale et conférence scientifique de l'Association internationale pour la recherche sur les communications de masse, à l'Université de Leicester, au Royaume-Uni, en août 1976, de très nombreux communiqués ont été présentés. Des délégués sont venus d'Australie, d'Autriche, de Belgique, du Brésil, de Bulgarie, du Canada, de Colombie, du Danemark, d'Egypte, de Finlande, de France, de Gambie, d'Allemagne (R.D.A. et R.F.A.), de Grèce, de Hongrie, des Indes, d'Iran, d'Irlande du Nord, d'Israël, d'Italie, du Japon, du Liban, de Malaisie, de Hollande, du Nigéria, de Norvège, de Pologne, de Roumanie, de Singapour, d'Espagne, de Suède, de Suisse, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, d'Union soviétique, du Venezuela et de Yougoslavie.

La Commission a assisté à cette conférence.

L'Association Internationale Des Communications

L'Association internationale des communications (ICA) est installée aux Etats-Unis et orientée sur les besoins de ce pays, mais s'étend actuellement en Europe. L'ICA est une organisation professionnelle d'universitaires pluridisciplinaires chargés de l'étude systématique des communications, de la diffusion des résultats de leurs recherches et de l'enrichissement de la compréhension humaine et du bien-être public à la lumière de ces résultats. L'ICA publie le "Journal of Communication and Human Communication Research".

L'Institut International De Presse

L'Institut international de presse (IIP)qui a été transféré de Zurich à Londres, publie les "Press Codes of Ethics".

Le Prix Jeunesse

Le Prix Jeunesse est une récompense accordée tous les deux ans au Festival international des films de télévision, pour enfants et adolescents, qui se tient à Munich. Au cours de ce festival, il est discuté des recherches en cours sur la télévision destinée aux enfants et de l'échange de techniques cinématographiques spécialisées. La Commission a assisté au festival en mai 1976.

Radio-Vatican

En plus des émissions de la Sainte Eglise, Radio-Vatican diffuse des programmes dans de nombreuses langues. En 1971, "l'Instruction pastorale sur les mass-médias" a été publiée par la Commission pontificale des moyens de communication sociale. Ce document déclare que:

"Le compte rendu de la violence et de la brutalité demande un soin et un tact particuliers. Il est indéniable que la vie humaine est avilie par la violence et la sauvagerie et que de tels événements se produisent à notre époque, et peut-être davantage maintenant qu'autrefois. Il est possible de présenter toute cette violence et toute cette sauvagerie de façon à ce que les hommes en aient horreur. Mais si ces événements sanglants sont dépeints d'une façon trop réaliste et à de trop nombreuses occasions, il existe un danger de perversion de l'image de la nature humaine.

Il est également possible que de telles descriptions entraînent un certain état d'esprit et d'après beaucoup d'experts, une psychose qui échappe au contrôle de ceux qui les ont faites. Tout ceci peut

faire considérer la violence et la sauvagerie comme une manière acceptée de résoudre des conflits.

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à encourager le goût artistique des enfants, leur sens critique aigu et leur sens de la responsabilité personnelle basée sur une bonne moralité. Ils ont besoin de tout cela, de façon à pouvoir exercer leur discrimination en choisissant les publications, les films et les émissions qui leur sont présentés.

Il est utile, pour les éducateurs, de prendre note de certaines émissions, de certains films et des publications qui intéressent le plus les enfants dont ils ont la charge. Ils peuvent ensuite en discuter avec eux, et ceci aide à développer l'esprit critique de l'enfant.

En ce qui concerne les productions artistiques plus difficiles ou même controversées, les parents devraient, au bon moment, aider leurs enfants à découvrir les valeurs humaines dans la production et à leur en interpréter les détails dans le contexte de l'oeuvre en elle-même.

Cette sorte de formation devrait faire normalement partie des programmes scolaires. Elle doit être donnée et systématiquement poursuivie à chaque étape de l'enseignement.

De cette façon, on peut aider progressivement les jeunes à développer une nouvelle perception dans leur interprétation de ce qui leur est offert par la presse et par d'autres médias, ainsi que dans les maisons d'éditions. Tout ceci devrait être enseigné dans des cours prévus, avec des sessions spéciales, dans lesquelles l'enseignant pourrait faire appel à des professionnels des communications, pour des lectures et des exercices pratiques.

Le contact et la coopération entre les hommes dépendent, en dernier ressort, du libre choix des hommes qui, à son tour, est affecté par des facteurs psychologiques, sociologiques et techniques. Par conséquent, l'importance et la signification ultime des médias de communications, dépendent de la façon dont s'exerce le libre choix de l'homme pour leur utilisation".

La Commission exprime ses remerciements pour la coopération, les renseignements et les conseils dont elle a bénéficié, de la part des organismes suivants:

UNESCO
Stephen Marks

Centre International du Film pour l'Enfance et la Jeunesse
Monique Grégoire

Conseil de l'Europe
Erik Harremoes, H.P. Furrer, Stanley Hunt

Communauté Économique Européenne
Dimitri Balachoff

The International Association for Mass Communication Research
James Halloran

Radio-Vatican
Fr. Roberto Tucci, Fr. Pasquale Boromeo

International Press Institute
Peter Galliner

Tableau: Données sur la télévision, le cinéma et la presse dans 16 pays

Télévision

		Autriche	Belgique	Canada Ontario R-Can	Canada Ontario CTV	Canada Ontario TVO	Danemark	Finlande	France	Allemagne ARD	Allemagne ZDF	Hongrie	Italie	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Suède	Suisse	Royaume-Uni BBC	Royaume-Uni IBA	Etats-Unis 3 grands	Etats-Unis Public B
Population (millions)		7½	10	23			5	5	50	62		11	54	13½	4	33	8	7	54		230	
Chaînes de télévision		2	2	2	1	1	1	2	3	2	1	2	2	2	1	2	2	3	2	1	3	1
Procédé de TV couleur (N/P/S)		P	P	N	N	N	P	P	S	P	P	S	P	P	P	S	P	P	P	P	N	N
Propriété	Monopole d'Etat	■	■				■	■	■			■	■	■	■	■	■	■				
	Service public			■		■				■	■								■			■
	Mixte							■						■			■			■		
	Privée				■													■			■	
Financement	Subvention de l'Etat		■	■		■																■
	Redevance	■	■				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
	Taxe à l'achat des récepteurs														■							
	Publicité	■		■	■			■	■	■	■		■	■				■		■	■	■
Contrôle	Direct par le gouvernement											■				■						
	Par une commission parlementaire		■						■				■									
	Conseil de direction	■	■	■	■	■	■	■		■	■			■		■	■	■	■	■	■	■
	Conseil consultatif	■	■			■									■	■		■	■	■		
	Supervision indépendante	■	■	■	■	■							■	■			■	■	■		■	■
Liberté d'expression ou d'indépendance garantie par	La Constitution	■								■	■	■	■	■	■		■	■	■		■	■
	Statutairement par: Loi sur la radio TV	■	■	■	■	■																
	Statutairement par: Loi sur les médias	■																				
	Statutairement par: Autrement		■	■	■	■																
	Tradition		■	■	■	■													■	■		
Responsabilité	Le rédacteur en chef responsable	■	■	■	■	■		■		■	■		■		■	■		■	■	■	■	■
	L'Institut lui-même	■						■									■					
Violence	Recherche	■				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Déclaration de politique	■	■			■		■		■	■		■		■		■	■	■	■	■	
Propagation au-delà des frontières		■	■	■	■	■	■		■				■	■	■			■				

Cinéma

		Autriche	Belgique	Canada Ontario	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Hongrie	Italie	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Etats-Unis
Production	Nombre de films par an	4	6	25	16	6	200	80	20	200	14	12	25	30	5	52	200+
	Financement d'Etat			■					■	■			■	■		■	
	Aide de l'Etat – Automatique		■				■	■		■		■		■		■	
	Aide de l'Etat – Sélective	■	■	■	■	■	■				■	■		■	■	■	
	Privée	■	■	■	■	■	■	■		■	■	■		■	■	■	■
Distribution	Etablissement public								■				■				
	Aidée par l'Etat				■		■			■							
	Propriété privée	■	■	■	■	■	■	■		■	■	■		■	■	■	■
Exploitation	Détente par l'Etat								■	■		■	■	■			
	Aidée par l'Etat				■		■	■		■							
	Propriété privée	■	■	■	■	■	■			■	■	■		■	■	■	■
Contrôle	Censure légale			■		■	■		■	■		■		■			
	Classification légale			■	■	■	■					■					
	Autocensure							■								■	■
	Procédure d'appel				■	■	■			■				■			■
	Aucun, ou au coup-par-coup	■	■								■	■			■		
	Par les autorités locales						■	■		■						■	■
	Direct par l'Etat								■				■				

Presse

		Autriche	Belgique	Canada Ontario	Danemark	Finlande	France	Allemagne	Hongrie	Italie	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Etats-Unis
Liberté d'expression garantie par:	La Constitution	■	■			■		■	■	■	■	■		■	■		■
	Statutairement par – Loi sur la presse		■			■	■							■			
	Statutairement par – Loi sur les médias	■											■				
	Tradition			■												■	
Aide de l'Etat		■					■	■	■	■	■	■	■	■			
Contrôle	Direct par l'Etat						■	■	■				■				
	Par un Conseil légal de presse				■					■							
	Par un Conseil volontaire	■	■	■		■		■			■	■		■	■	■	■
	Par la déontologie	■	■			■		■		■		■		■			■
	Par un médiateur de la presse				■									■			
Responsabilité	L'éditeur responsable	■					■					■		■			
	Le droit de réponse	■					■		■								

Autriche

Télévision

Société de radiotélédiffusion autrichienne (1974)

L'O.R.F. (Österreichischer Rundfunk G.m.b.H) est la société qui contrôle toutes les émissions de radio et de télévision en Autriche. Les chaînes radio sont au nombre de trois et les deux chaînes de télévision couleur utilisent le système ouest-allemand PAL (Phase Alternate Line).

Cet organisme autonome, à but non lucratif, a été créé en 1974 lorsque le système de radiotélédiffusion a été réorganisé. A l'exception des émissions destinées aux pays étrangers qui sont financées par des subventions du Parlement, l'O.R.F. tire ses revenus de redevances et de programmes publicitaires limités. Les redevances sont de $68.40 et couvrent à la fois les postes récepteurs blanc et noir et couleur; les revenus publicitaires représentent environ un tiers de l'ensemble des revenus. La radiodiffusion autrichienne a fait ses débuts en 1924 et les premières émissions de télévision remontent à 1957. Le monopole de la radiotélédiffusion est indépendant du gouvernement en matière de programmation et de revenus depuis le référendum de 1967, tenu à la demande du public, et qui a permis de modifier la situation. La réorganisation profonde de 1974, garantit constitutionnellement l'objectivité et l'impartialité de l'information, la prise en considération des diverses opinions, le maintien de l'équilibre des émissions et l'indépendance de l'institution, de son personnel et de ses organismes.

Conseil directeur

L'O.R.F. est dirigée par un Conseil d'administration de trente membres. Six d'entre eux sont nommés par le gouvernement, en fonction de la composition politique du Parlement et neuf autres représentent chacun l'un des neuf "Länder" (province); le chancelier fédéral, le ministre des Finances, le ministre de l'Education et le ministre des Transports ont également un représentant chacun. Le conseil des auditeurs et des téléspectateurs a six représentants, et le personnel de l'O.R.F. cinq. Le Conseil nomme un directeur général, un directeur de la radio, deux directeurs de la télévision, neuf directeurs au niveau provincial ainsi qu'un directeur technique et commercial; le conseil fixe également le tarif des redevances.

Conseil des auditeurs et des téléspectateurs

La Loi de 1974 sur la radiotélédiffusion a permis d'introduire un nouvel organisme: le Hoerer und Seher Beirat (Conseil des auditeurs et des téléspectateurs)qui compte 35 personnes représentant le grand public. Les organisations et les institutions représentant les syndicats, les groupes sportifs, les personnes âgées, les arts et les sciences, la population rurale, l'industrie, etc. nomment chacun trois représentants. Quinze personnes de ce groupe sont choisies et le chancelier nomme vingt autres membres représentant les divers autres éléments de la société. Une personne de ce groupe est nommée président du conseil pour un mandat non rémunéré de trois ans. Le président du conseil actuel, autrefois président, est maintenant Chef du Département d'anglais de l'université de Vienne. Les journalistes peuvent assister aux réunions mensuelles du conseil. Ses quatre comités sur la programmation, les réclamations, les sondages d'opinion et les aspects techniques se réunissent plus souvent. Les échanges sont constants entre les membres du conseil et les groupes qu'ils représentent. Le conseil a demandé l'extension des services à toute la population. Le conseil peut faire reporter une augmentation des redevances mais, à l'exception de son droit à demander un sondage d'opinion chaque année, ses recommandations n'engagent pas le conseil d'administration. Le cas des émissions comportant des scènes de violence a été examiné par le conseil et les résultats des premières recherches effectuées en 1972 ont été publiés par l'O.R.F. en 1974.

Surveillance du mandat par des tiers

L'O.R.F. fait l'objet d'une surveillance visant à s'assurer qu'elle respecte le mandat qui lui a été confié dans le cadre de la Loi sur la radiotélédiffusion, du point de vue de l'équilibre et de l'objectivité des émissions. Cette surveillance est dévolue à la Kommission zur Wahrund des Rundfunkgesetzes (Commission pour l'application de la loi sur la radio et la télévision) qui relève du Bundeskanzleramt (bureau du chancelier). Cet organisme regroupe 17 personnes dont neuf sont des juges et les autres, des avocats et des membres du Parlement, dont une moitié est nommée par le personnel de l'O.R.F. et l'autre par le conseil des auditeurs et des téléspectateurs. Toutes les plaintes concernant une éventuelle rupture de l'équilibre politique lui sont adressées et donnent lieu à une enquête. Les amendes (dont l'application n'est pas encore requise) sont sévères.

Les trois chaînes de radio touchent quelque 90% de la population. Deux stations nationales diffusent des émissions locales et régionales. Une seule chaîne passe des messages publicitaires, limités à 120 minutes par jour par la loi sur la radiotélédiffusion. Les messages publicitaires sont généralement regroupés de 11h30 à 12h30, à midi, ainsi que dans la soirée.

Les deux chaînes de télévision touchent 85% de la population; le conseil a accordé la priorité à l'extension du service à tous les Autrichiens. La deuxième chaîne n'émet que quatre heures par jour, le soir en semaine et durant la journée en fin de semaine; elle offre des émissions régionales. Les émissions scolaires sont diffusées le matin et certaines émissions de la soirée sont rediffusées pour les personnes travaillant la nuit. Les messages publicitaires télévisés sont limités à 20 minutes par jour, en quatre périodes de cinq minutes, entre 19h. et 21h30. La publicité insidieuse, ainsi que les annonces pour le tabac et l'alcool sont interdites. Les émissions télévisées cessent à 21h30 ou 22h30 et se prolongent plus tard en fin de semaine. D'après les statistiques, environ 60% des Autrichiens se couchent vers 21h30. Environ 30% de la programmation de l'O.R.F. est importée; elle comporte habituellement des émissions déjà doublées en allemand pour les téléspectateurs d'Allemagne de l'Ouest. L'O.R.F. passe 10 films par semaine et participe aux achats de feuilletons et de films avec les réseaux de télévision ARD et ZDF (Allemagne de l'Ouest); elle participe également à des coproductions. C'est ainsi que la programmation de l'émission "Dossier XY non résolu" est faite simultanément avec la ZDF. L'O.R.F. joue un rôle important dans la coordination des échanges d'émissions, y compris de nouvelles télévisées, entre l'Eurovision basée à Genève et l'Intervision, basée à Prague.

Emissions étrangères

La télévision allemande (l'ARD et la ZDF) peut être captée en Autriche de l'Ouest, tout comme les émissions venant de Hongrie et de Tchécoslovaquie; dans ces deux derniers cas toutefois, un convertisseur est nécessaire étant donné que les pays du rideau de fer utilisent généralement le système français SECAM.

Recherches sur la violence 1972-1974)

Le service de recherches de l'O.R.F. qui s'occupe ordinairement des recherches sur l'auditoire et la programmation entreprit lors de la publication du rapport du "Surgeon General" aux Etats-Unis, d'enquêter sur le problème de la violence à la télévision en Autriche. Un certain nombre de chercheurs universitaires ont été engagés à cet effet, dans diverses disciplines. Deux ans plus tard, en octobre 1974, un rapport a été publié.

Avec la collaboration du rédacteur du rapport, d'un psychologue, d'un producteur de télévision et de l'un des chercheurs, la Commission a analysé en détail cette étude ainsi que ses résultats. D'après le rédacteur, ce rapport a été commandité par l'O.R.F.pour confirmer le bien fondé de la décision prise par le personnel de réduire la violence dans la programmation.

Il ressort de l'analyse des résultats que les répercussions des émissions comportant des scènes de violence sont

plus importantes chez les personnes ayant déjà de fortes prédispositions. Il s'agit d'une relation directe qui, d'après le rapport, doit être ramenée aux problèmes psychologiques de l'individu en particulier et ne peut être considérée comme un problème collectif. La criminalité augmente en Autriche, mais très faiblement, comparé à ce qui se passe aux Etats-Unis.

Films

Impact de la télévision

Au cours des années cinquante, l'Autriche a produit entre 20 et 27 films par an. Avec l'apparition de la télévision (1957), dans ce pays de sept millions d'habitants, la production de films a baissé à trois ou quatre par an. Entre 1960 et 1971, le taux de fréquentation des salles de cinéma a baissé de deux tiers et une salle sur trois a dû fermer ses portes.

Politique de soutien

L'industrie cinématographique a bénéficié d'une aide modeste de la part des pouvoirs publics, notamment sous forme de prix accordés à des documentaires; cette politique a permis à la production d'atteindre six à sept films par an mais un réel programme de soutien, promis depuis longtemps, ne s'est pas encore matérialisé.

Contrôle

Le code criminel autrichien interdit la pornographie. Il n'existe aucun organisme officiel de censure bien qu'un comité spécial ait été mis sur pied par le ministère de l'Education. Celui-ci a notamment déconseillé "Les 120 Derniers Jours de Sodome" de Pasolini qui n'a pas été projeté en Autriche.

Plus de 400 films sont importés chaque année; la plupart sont doublés et quelques-uns sous-titrés.

Archives cinématrographiques autrichiennes

Österreiches Filmarchiv conserve les films et organise des rétrospectives pour les amateurs.

Certaines coproductions cinématographiques sont entreprises avec l'O.R.F. mais la qualité ne semble pas être suffisante pour justifier une vaste diffusion cinématographique.

Presse

Garantie constitutionnelle (1867)

L'histoire de la presse autrichienne a débuté en 1605 avec la publication de son premier journal. L'un des journaux autrichiens, fondé en 1703, est le plus vieux quotidien du monde. La liberté de la presse est garantie par la Constitution fédérale et son origine remonte à la déclaration des droits des citoyens, qui faisait partie de la Constitution de 1867; elle précise que "chaque personne a le droit d'exprimer librement son opinion dans des discours, des écrits, ou des médias imprimés ou visuels, dans les limites permises par la loi. La presse ne doit pas être soumise à la censure ni restreinte par l'application du système de permis d'exploitatation."

A l'heure actuelle, il existe 31 quotidiens en Autriche; six de ceux qui sont publiés à Vienne ont un tirage national. Chacun des partis politiques a au moins un journal. La presse provinciale est également active.

Rédacteur responsable

Les journaux doivent choisir un rédacteur qui devra répondre, devant la loi, des articles publiés sur des points tels que la diffamation ou la corruption de mineurs, qui sont contraires à la loi.

Droit de réponse

Les citoyens ont un droit de réponse lorsqu'il se glisse une erreur dans la presse et toute personne concernée peut demander une rétractation officielle sur un espace égal et de même importance. Cette loi s'applique également à la télévision.

Il existe un code tacite, qui est en quelque sorte un "statut de presse" ayant cours à l'O.R.F. et dans les journaux; il est reconnu par les éditeurs, les rédacteurs et les journalistes et garantit la liberté de reportage.

Aide publique aux périodiques (1972)

La loi, adoptée en 1972, prévoit l'accord de subventions gouvernementales, en fonction de certains critères, pour la promotion des périodiques qui assurent une éducation politique. Une commission spéciale recommande certains journaux au gouvernement; ceux-ci se voient remettre une subvention de base majorée d'un supplément proportionnel au tirage et au prix de la publication.

Subsides gouvernementaux à la presse (1975)

Les journaux dont l'existence est mise en danger par l'augmentation du coût de la main d'oeuvre, du papier et de la distribution ont demandé de nouveaux subsides qui ont été accordés en 1975 aux termes d'un programme public d'aide à la presse. Les subsides sont réservés aux journaux ayant un tirage d'au moins 5,000 exemplaires et sont basés sur la taxe sur le chiffre d'affaires.

Conseil de presse autrichien (1961)

En 1961, l'Association autrichienne des éditeurs et des rédacteurs de presse et le syndicat des journalistes ont mis au point un organisme d'autocontrôle connu sous le nom de Österreichischer Presserat (Conseil de presse autrichien) qui a adopté un code de déontologie. Cet organisme n'a aucun pouvoir de contrainte bien qu'il s'efforce actuellement de demander à ses membres d'accepter, par contrat, la publication des décisions. Dans la pratique, l'ensemble des journaux et des périodiques respectent les jugements rendus et les publient.

Les particuliers peuvent attaquer les journaux en justice pour des outrages tels que la diffamation ou l'atteinte à la vie privée. Le Conseil de presse ne s'implique pas dans de tels cas avant qu'un jugement soit rendu. Si un journal refuse à un particulier son droit de réponse, celui-ci peut le poursuivre en justice. Les membres du Conseil de presse pensent qu'un tel droit doit être limité à un rétablissement des faits réels.

Le conseil de presse enquête sur toutes les plaintes concernant des dérogations au code de déontologie. Si la matière de la plainte est suffisante, il peut publier ses conclusions immédiatement ou inviter les parties, ou leurs avocats, à une audience. Le Conseil de presse décide alors de la suite à donner à l'affaire. S'il découvre qu'il y a dérogation au code de déontologie, il publie son jugement qui est repris et distribué par la presse.

Le conseil de presse se compose de 20 membres dont huit pour chacune des deux organisations fondatrices, deux d'une organisation appelée Concordia (et groupant des membres de la presse étrangère) et deux d'une association de magazines. Ses membres ne sont pas rémunérés. Les organisations concernées ne représentent que les médias imprimés, journaux et magazines. Les membres du conseil, préoccupés par le manque de formation générale des jeunes journalistes, ont mis en place un cours de formation de trois semaines, qui est déjà jugé trop bref.

Loi des médias 1976

Une réforme de la loi des médias vient d'être adoptée par le Parlement. Cette nouvelle loi permet aux journalistes de ne pas divulguer leurs sources.

La Commission désire exprimer ses remerciements pour la coopération, les renseignements et conseils dont elle a bénéficié en Autriche de la part des organismes suivants:

(ORF) Österreichischer Rundfunk G.m.b.H (Société autrichienne de radiotélédiffusion).
Werner Swossil, B. Schuch, Theo Schäffer, Prof. Korninger

Österreichischer Presserat (Conseil de presse autrichien)
Walter Schaffelhofer, Harold Egger

Belgique

Télévision

Nouvelle constitution (1971)

La Belgique est une nation de quelque 10 millions d'habitants composée de Flamands et de Wallons; chacune de ces deux communautés linguistiques s'est vue accorder des pouvoirs régionaux par la Constitution révisée de 1971, dans les domaines culturels et économiques. Les Flamands sont principalement situés dans le nord du pays et parlent le néerlandais, alors que les Wallons sont plutôt concentrés dans le sud et parlent français. Comme au Canada, les programmes de radio et de télévision sont diffusés dans les deux langues officielles et parfois en allemand, pour l'importante minorité parlant cette langue. Il existe, un Ministère de l'Education Nationale et de la Culture Française ainsi qu'un Ministerie van Nationale Opvoeding en Nederlandse Cultuur (Ministère de l'Education Nationale et de la Culture Néerlandaise).

En Belgique, des émissions de radio étaient déjà régulièrement diffusées en français en 1923 et en néerlandais à partir de 1928. Les émissions de télévision ont débuté en 1953. Les services de radiotélédiffusion desservent l'ensemble du pays et la télévision en couleur utilise le système PAL.

La loi sur la radiotélédiffusion de 1960 stipule que les émissions doivent être objectives et ne peuvent être soumises à aucune forme de censure de la part du gouvernement. Il est interdit de diffuser des émissions allant contre la loi Belge, l'intérêt général, l'ordre public ou la décence ou qui peuvent offenser des chefs d'Etats étrangers ou les convictions personnelles des auditeurs ou des téléspectateurs. Il est obligatoire de promouvoir équitablement toutes les facettes de l'opinion publique et un droit de réponse doit pouvoir être exercé.

Droit de réponse

Supervision du mandat

Les deux ministères de la Culture désignent des commissaires gouvernementaux et le ministre des Finances délègue un de ses représentants; ces fonctionnaires doivent surveiller l'ensemble du système de radiotélédiffusion et son budget.

Politique de radiotélédiffusion (actuellement reconsidérée)

Une révision de la Loi sur la radiotélédiffusion est actuellement à l'étude. Le ministère de la Culture est préoccupé par l'impact des stations de télévision commerciales situées en dehors des frontières du pays, orientées sur le marché de Bruxelles et financées par les annonceurs publicitaires Belges. Ces stations offrent essentiellement des émissions d'origine américaine, y compris trois feuilletons et un film par jour, plus un autre film le samedi et le dimanche.

Emissions étrangères

Les émissions en provenance des stations telles que Europe Numéro 1, station commerciale privée de Sarrebruck, en Allemagne, et surtout Radio Luxembourg, peuvent être captées directement, tout comme le sont les émissions télévisées de France, des Pays-Bas, d'Allemagne et du Luxembourg. Des sociétés privées de câblodiffusion, importent des programmes dont deux en néerlandais, deux en français, trois en allemand et un du Luxembourg.

RTB/BRT Société Belge de Radiotélédiffusion (1960)

La RTB/BRT (Radiodiffusion-Télévision Belge/Belgische Radio en Televisie) est un organisme public constitué en 1960 sous l'égide du Ministère de la Culture. Il regroupe trois instituts autonomes, dont l'un est responsable des émissions en langue française et l'autre des émissions en langue néerlandaise, le troisième étant l'Institut des services communs, qui est également responsable des émissions en langue allemande et des émissions étrangères. Les redevances versées par les usagers et les subventions gouvernementales constituent l'essentiel des ressources financières. Aucune publicité commerciale n'est permise, que ce soit à la télévision ou à la radio. Les revenus proviennent principalement d'un subside versé annuellement par le Parlement et ne dépendent pas des rede-

vances annuelles encaissées. Les redevances actuelles s'élèvent à $46.17 pour les postes en noir et blanc, et à $71.82 pour les postes en couleur.

Conseil directeur

Chacun des deux instituts de radiotélédiffusion possède un conseil d'administration de 13 membres, nommés par le Parlement (et non le gouvernement) sur recommandation du Conseil Culturel Français, ou Néerlandais, selon le cas. Le ministre responsable peut assister aux réunions du conseil d'administration.

Les comités permanents établis par chaque conseil d'administration comportent un président, un vice-président, un directeur général et deux directeurs de la programmation, l'un pour la radio, l'autre pour la télévision. Tous sont nommés par le gouvernement en place, sur recommandation du conseil d'administration. La loi permet au ministre de nommer les personnes recommandées par le conseil d'administration à un comité consultatif; plusieurs de ces comités ont déjà été établis à des fins précises.

Les deux Instituts de radiotélédiffusion sont des organismes publics distincts, responsables chacun de leur propre programmation (y compris les nouvelles) et de leur propre budget.

En plus des Instituts de programmation en français et en néerlandais, il en existe un troisième: l'Institut des services communs. Celui-ci s'occupe du matériel et a la responsabilité des émissions en allemand et des émissions internationales. Il supervise de plus les installations culturelles communes telles que les bibliothèques, ainsi que l'orchestre symphonique. L'Institut est gouverné par un conseil général comprenant les membres des deux conseils d'administration des instituts de radiotélédiffusion. Il est également doté d'un comité permanent composé du président et du vice-président des deux instituts et de leurs quatre directeurs généraux. Cet Institut est lui-même géré par deux directeurs généraux dont l'un est en charge des services techniques et l'autre de l'administration.

Il existe également un conseil culturel regroupant le président du conseil général et les deux directeurs généraux des Instituts de radiotélédiffusion. De plus, un conseil de coordination regroupant le président du conseil général et les quatre directeurs généraux coordonne les services techniques, administratifs et culturels. Depuis 1971, l'Institut des services communs fonctionne au ralenti pour raison d'économie.

La radiodiffusion en français et en néerlandais est assurée par trois réseaux. Les émissions en langue allemande sont diffusées tant à l'échelle nationale pour les bulletins de nouvelles qu'au niveau régional.

Deux chaînes de télévision, une dans chaque langue, diffusent l'ensemble des émissions éducatives et culturelles ainsi que les nouvelles. Une deuxième chaîne a été proposée pour chaque langue.

Les horaires de télédiffusion en Belgique sont les plus courts d'Europe. Ils comprennent une heure et demie à deux heures d'émissions scolaires et deux à quatre heures quotidiennes d'émissions pour adultes. Les programmes scolaires du matin couvrent une vaste gamme de domaines. Ces émissions sont organisées à l'avance et les programmes sont distribués dans les écoles pour permettre aux enseignants de les utiliser au mieux. Les importations représentent 1/3 de la programmation sur la RTB et quelquefois plus (40%) sur la BRT. La BRT souffre beaucoup plus de la concurrence étrangère; la moitié des téléspectateurs francophones reçoivent Luxembourg et 80% reçoivent les trois chaînes françaises.

Politique sur la violence

Il est généralement admis d'éviter toute émission ayant un contenu violent au début de la soirée. Un carré blanc, affiché en permanence en bas à gauche de l'écran, avertit les téléspectateurs de la n ature éventuellement violente de l'émission. On a constaté que l'utilisation du carré blanc avait augmenté sensiblement l'année dernière.

Un Comité des Convenances Morales, composé de quatre personnes, créé sous l'égide du ministère de la Culture est présidé par un juge. Il regroupe des professeurs d'université et des représentants d'associations familiales. Il a donné son avis sur les critères d'utilisation du carré blanc et défini ce qu'il entendait par "enfants" et "adolescents" dans ce cadre. Les plaintes peuvent être adressées à ce comité. Il est tenu compte de la présence éventuelle des enfants dans la programmation des dimanches après-midi. Deux heures supplémentaires d'émissions pour les enfants sont diffusées le demi-jour de congé du mercredi. Il n'existe cependant aucune politique officielle écrite au sujet de la violence dans la programmation.

La BRT, qui doit également faire face à la concurrence étrangère des Pays-Bas, n'a adopté aucune règle spécifique sur la violence mais indique les émissions qui conviennent aux enfants, et elle a passé des accords tacites avec ses producteurs. Une surveillance particulière est exercée au cours des fins de semaines et des soirées jusqu'à 22 heures. Le carré blanc n'est pas souvent utilisé sur la chaîne néerlandaise. Des avertissements sont quelquefois donnés et, par exemple, ont déjà été utilisés lors de reportages sur les immolations de moines boudhistes. A une certaine époque le conseil d'administration a banni les combats de boxe. Lors des matchs sportifs les caméras ne s'attardent jamais sur des scènes éventuelles de violence. Sous la pression de la presse "Batman" a été retiré des programmes télévisés.

La BRT et la RTB ont chacune leur propre service de recherche sur l'auditoire et les émissions; elles confient également des études à des tiers.

Recherches sur la violence

La commission a interrogé Jacques-Philippe Leyens, qui travaille sur ce sujet depuis la fin des années soixante. Les recherches sociales ont été entreprises par le centre de psychologie expérimentale et sociale de l'Université de Louvain, en association avec l'Université de Liège. Le professeur Leyens entreprend des recherches, tant pour la RTB que pour la BRT. Son approche est appelée "décentration", et laisse entendre que les cours sur la compréhension des médias, tels que ceux qui sont maintenant offerts dans les écoles secondaires catholiques belges, seront utiles en vue de développer un sens critique à l'égard des médias et de leur contenu. D'autres recherches du professeur sont mentionnées dans la bibliographie.

Films

Aide à l'industrie cinématographique (1965)

L'aide à l'industrie cinématographique en Belgique est accordée depuis 1965 sous forme d'avances de fonds et d'abattements fiscaux; elle est subventionnée par un pourcentage de la taxe imposée sur les places de cinéma. Cette aide est accordée, de façon sélective, sous forme d'avances de production pour les projets de films dont les scénarios ont été examinés et acceptés par un comité de critiques, nommé pour deux ans et chargé de conseiller le ministère des Affaires culturelles. Bien qu'il n'y ait aucune censure à proprement parler en Belgique, les abattements fiscaux ont été refusés par le ministère des Finances aux films classés immoraux ou prêtant trop à controverse.

Contrôle

Nouvelle politique cinématographique (1976)

En 1976, le ministre de la Culture (français) a annoncé un nouveau plan d'aide à l'industrie cinématographique, qui serait géré directement par son ministère. Ce plan a fait l'objet de vives critiques de la part de cette industrie en Belgique. Le ministère devient coproducteur de tous les films qui reçoivent l'aide de l'Etat. Le comité consultatif du ministère, aidé par un producteur professionnel, passera toutes les demandes en revue afin de rendre sa décision sous 60 jours. (Il n'est pas nécessaire que les demandes soient envoyées par un producteur). Du côté néerlandais, le ministre de la Culture continue d'accorder l'aide habituelle, sous forme d'avances de production et d'abattements fiscaux.

La production de films Belges n'a jamais été très soutenue et seules les coproductions étrangères lui ont parfois permis de survivre. Cependant, le nouveau régime devrait encourager une production annuelle de 20 à 25 films. Pour 1977, six films ont déjà été réalisés en coproduction avec le ministère. Avant que cette politique ne soit mise en place, en 1976, la fréquentation des salles de cinéma est passée en dix ans de quelque 80 millions à environ 31 millions et demi et le nombre des salles de cinéma a baissé de moitié. Environ 360 films sont importés chaque année et ce n'est qu'au cours des trois dernières années que les Belges ont manifesté un intérêt envers leurs propres films. Récemment, le nombre des spectateurs a légèrement augmenté et, comme dans les autres pays, il se situe dans une tranche d'âge légèrement plus jeune.

Impact de la télévision

Recherches sur la violence

Un livre publié à Bruxelles en 1974 sous le titre "Communication sociale et guerre" fait part des recherches sur le cinéma et la violence, entreprises par Jacques Philippe Leyens, Theresa Cisneres de l'Université de Paraiba et Jeffrey Fisher de l'Université Purdue.

Presse

Garantie constitutionnelle (1971)

La Constitution Belge garantit la liberté de la presse, l'impossibilité d'instituer une censure ou de demander une caution à des écrivains, des éditeurs ou des imprimeurs. Lorsque l'auteur est connu et réside en Belgique l'éditeur, l'imprimeur ou le distributeur ne peuvent être poursuivis.

Loi sur la presse (1830)

Il existe une Loi sur la presse datant de 1830 et un décret de 1831 indiquant quelles sont les procédures à suivre en cas de violation, et des décrets ultérieurs concernant la violation des lois régissant la presse remontent à 1831 et 1847.

Droit de réponse 1961

Depuis 1961, le droit de réponse a été accordé aux personnes concernées. Il existe 45 quotidiens dont 28 sont en français, 16 en néerlandais et un en allemand. Il existe peu d'organes politiques officiels mais les journaux sans couleur politique sont rares.

Conseil de presse volontère

L'AGPB (Association générale de la presse belge a mis en place un conseil de déontologie, composé de trois représentants du bureau national de l'AGPB, trois délégués de l'Institut des journalistes et trois anciens membres de son conseil de discipline et d'arbitrage.

La Commission désire exprimer ses remerciements pour la coopération, les renseignements et les conseils dont elle a bénéficié au cours de ces entrevues en Belgique, de la part des organismes suivants:

Ministère de l'Education Nationale et de la Culture Française
A. Mignolet

(BRT) Belgische Radio en Télévisie
(Radio-télédiffusion Belge-néérlandais)
M. Van Hellen, M. Van Avermaet, H. Santy, J. Coolsaet, H. Verboven

(RTB) Radiodiffusion –Télévision Belge
M. Massinger, Michèle Legros

Centre de Psychologie Expérimentale et Sociale
Jacques-Philippe Leyens, Jeannette Herman

Danemark

Télévision

Société de radiotélédiffusion danoise

Radio-Danemark, monopole d'Etat, régit le service national de radiotélédiffusion au Danemark. Cette société est financée entièrement par les redevances annuelles perçues sur les récepteurs et ne diffuse pas de publicité. Le service régulier de son unique chaîne de télévision, à programme restreint, remonte à 1954. Les premières émissions de la journée sont destinées aux enfants. Le programme général est diffusé de 18 ou 19h. à 22h30 en semaine ainsi que les samedis et dimanches après-midi. Certaines émissions sont diffusées en couleurs, au moyen du système PAL. La société assume une partie de sa propre production, dont des programmes éducatifs, mais elle achète 52% de sa programmation de l'étranger. Les émissions importées, sauf celles pour enfants, sont sous-titrées et non doublées. Les émissions venant de la Suède et de l'Allemagne sont transmises à la moitié du Danemark; elles jouissent d'une grande popularité étant donné que beaucoup de Danois connaissent la langue de ces pays. Seuls les films danois vieux de dix ans peuvent être télévisés.

Emissions étrangères

Conseil directeur

Un conseil, composé de 19 membres, dont 10 nommés par le gouvernement pour représenter les auditeurs et les téléspectateurs, les neuf autres étant élus par divers organismes, dirige Radio-Danemark. Ce conseil est indépendant et fixe lui-même les redevances; l'approbation du Folketing (Parlement) lui est cependant nécessaire pour toute augmentation. Les redevances actuelles s'élèvent à $70.11 pour les postes en noir et blanc, et à $116.28 pour les postes en couleur. Les membres se réunissent deux fois par mois: une fois pour traiter de la programmation et une autre pour des questions d'administration et de politique.

Recherches sur la violence et politique adoptée

La loi sur la radiodiffusion ne mentionne ni n'énonce aucun principe directeur contre la violence. Le Conseil reçoit surtout des plaintes de gens très soucieux de l'équilibre politique et des problèmes sexuels. Cependant, la société se préoccupe activement de la violence, et c'est pourquoi elle a mis sur pied un service remarquable de recherches et est parvenue à une entente unique de collaboration entre les chercheurs, les auditeurs et les réalisateurs, visant à sensibiliser ces derniers à l'impact de leur création sur les spectateurs et à aider ceux-ci à comprendre l'organe d'information.

La production de Radio-Danemark est très sérieuse et conservatrice, respectant la tradition danoise en matière d'information. La Société a lancé un système de piste sonore effaçable qui permet le doublage en langue étrangère. L'Eurovision utilise maintenant ce principe déjà largement employé par Nordvision lors d'échanges d'émissions entre les pays scandinaves. D'importantes recherches se poursuivent, particulièrement dans le domaine des émissions pour enfants qui se tournent de plus en plus vers l'analyse des situations réelles, propres au monde des enfants, au détriment des émissions enfantines typiques.

Olga Linné, ancienne employée de Radio-Sveriges en Suède où l'on a publié nombre de ses études fait maintenant de la recherche pour Radio-Danemark. Elle résume ainsi les discussions sur la violence en Scandinavie:

Le débat acharné sur la violence en Scandinavie a été entamé par des journalistes et des animateurs professionnels en 1965 et en 1966, et non par des chercheurs. À la fin des années soixante, la Suède a dû faire face à la violence et j'ai entrepris mes recherches.

La publication du Rapport du "Surgeon General" des Etats-Unis a suscité certains changements. Si les études individuelles pouvaient prêter à caution, il devenait impossible d'ignorer que des chercheurs, des plus sérieux, confirmaient l'existence de cer-

tains effets à long terme sur certains enfants. Et puis, les discussions se sont tout simplement éteintes.

Radio-Danemark ne diffuse pas les films de Disney, qu'elle considère trop violents.

Il existe trois chaînes de radio nationales ainsi que des programmes régionaux. La Voix du Danemark diffuse ses émissions à l'étranger en plusieurs langues.

Les imprimés, les journaux, les périodiques et les livres sont conservés dans les archives de la Bibliothèque royale au Danemark à titre de dossiers socio-culturels, accessibles aux chercheurs éventuels.

Det Dansk Filmuseum (la cinémathèque danoise) garde les films en archives à des fins semblables.

Les émissions télévisées sont conservées seulement trente jours avant d'être détruites (comme au Canada, pour les besoins du CRTC). Le Socialforskningsinstituttet (Conseil des sciences sociales et des recherches) a chargé son président, Mogens Koktvgaard, d'étudier la création et le financement d'archives pour la radiotélédiffusion. Le fait que le Danemark participe à la Convention de Berne sur le copyright complique les travaux du Conseil, étant donné que seule la conservation d'émissions importantes est permise. (Le Royaume-Uni semble d'ailleurs largement déborder ce critère). Un système de mémorisation doit être créé si l'on veut que les chercheurs de l'avenir puissent disposer de documents leur permettant de reconstituer les éléments sociaux d'une époque précise. Il faudra non seulement établir des critères de choix mais encore régler les problèmes des droits d'auteur et de reproduction. (La tendance européenne actuelle est d'introduire des droits de location aux bibliothèques dans la nouvelle législation du copyright ce qui signifie, bien sûr, que les auteurs peuvent refuser ces droits). Un lieu de stockage accessible aux chercheurs et les fonds nécessaires au financement du système devront également être prévus.

Comité de préservation des émissions (1976-1977)

Le rapport du Statsministeriets Udvalg Veelrørende Bevarelse Af Radio Og TV Udsendelser (Comité pour la préservation des émissions) avait été remis au gouvernement lors de la présente étude, mais n'était pas encore disponible en anglais. Le Conseil des sciences sociales et de recherches danois, financé par le gouvernement, et le Det Dansk Forskningsrad for Humaniosa (le Conseil de recherche danois pour les sciences humaines), parrainent l'institut Den Danske Nationalkomite for Masskommunikation (le Comité national danois pour les communications de masse) qui effectue des recherches, assure la liaison entre les chercheurs danois et étrangers et fait paraître des publications. Des laboratoires de recherche (autrefois Media-Forsk) existent également à Aarhus, dans le cadre du Danish Højskolen (école de journalisme).

Film

L'histoire du Danemark, à partir de 1905, est riche en productions cinématographiques. A l'époque du film muet, ce pays était un grand fournisseur sur le marché mondial, mais la sonorisation a mis fin à sa prépondérance, étant donné que le danois se parle peu à l'étranger. Durant les années trente, quarante et cinquante, ce pays a continué de produire quelques films. L'introduction de la télévision a marqué un autre point tournant au Danemark, en Suède et en Allemagne: la popularité du cinéma a décliné de moitié chaque année en un peu plus de dix ans et 100 cinémas ont dû fermer leurs portes dans ce pays de cinq millions d'habitants.

Impact de la télévision

En 1964, le gouvernement a remplacé la taxe d'amusement par un prélèvement de l'ordre de 15% sur le prix des billets de cinéma. Ce revenu et les ressources fournies par les permis d'exploitation des cinémas ont été versés à un nouvel organisme, la Fondation du Film danois, chargé d'aider la produc-

tion cinématographique danoise et le cinéma en tant qu'art. L'Etat a subventionné la plupart des films danois réalisés au cours de la dernière décennie.

Politique d'aide a l'industrie cinématographique(1972)

En 1972, une nouvelle loi sur le film a été adoptée et a permis de mettre en place une nouvelle politique d'aide à l'industrie cinématographique. Un Conseil indépendant de trente personnes, élues par des organisations cinématographiques et nommées par le gouvernement dirige le Den Dansk Filmskole (Institut du Film danois), qui succède à la Fondation. Le Comité de direction de l'Institut se compose de cinq personnes: le président, désigné par le ministre des Affaires culturelles (le titulaire actuel étant un juge), deux membres choisis par les producteurs et deux par le Conseil. Il s'occupe tout particulièrement de gérer les fonds destinés à l'exploitation d'une école cinématographique et d'un studio disposant d'excellentes installations pour la réalisation de films. Des subventions et des prêts sont accordés pour la modernisation de cinémas, la recherche et la rédaction de scénarios, la promotion, les garanties de prêt, le financement de la préparation et de la production, le sous-titrage des films danois pour les festivals étrangers et le doublage des films importés pour enfants. Jusqu'à 70% des frais de production peuvent être subventionnés. Des indemnisations pour les pertes sur les films de qualité ont également été prévues. Une aide peut être accordée pour l'importation et le sous-titrage de films de qualité. (Cette disposition a permis l'importation du film canadien *Les Ordres*, grandement apprécié des spectateurs danois.) L'Institut du Film emploie, sous contrat de deux ans, des conseillers dont un spécialiste des films pour enfants, qui donnent au Conseil leur avis sur l'aspect artistique d'un film et recommandent le montant de l'aide à accorder, leurs recommandations sont généralement acceptées par le Conseil. Le Comité du film pour enfants, composé de sept membres et d'un conseiller, se charge spécialement de cette catégorie de films. Il détermine également quelle sera la contribution allouée au doublage et à la distribution des films importés pour enfants. Cette politique de sélection donne parfois prise à la critique publique. Depuis 1972, un tiers des films subventionnés se sont révélés rentables, un tiers ont été des échecs retentissants, le reste se situant à mi-chemin. A l'heure actuelle, le Danemark produit 15 à 16 films par année, environ la moitié sont des films sérieux, réalisés grâce à l'aide de l'Institut du Film. Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 1972, l'Institut ne se finance plus à même les redevances perçues sur les cinémas, et la taxe spéciale sur les billets de cinéma n'est plus prélevée. La TVA est naturellement perçue sur les entrées comme sur d'autres biens et services mais l'Institut tire maintenant intégralement ses ressources de subventions parlementaires.

Le secteur privé

Le secteur privé de l'industrie cinématographique fonctionne assez bien sans avoir recours à l'aide financière de l'Institut du Film. Le studio Danske Films, fondé en 1906, est la plus ancienne société cinématographique au monde toujours en activité. Cette société produit deux ou trois films par an, principalement pour le marché intérieur; elle exporte également de ses productions surtout dans les pays de l'Europe de l'est, tels que l'Allemagne de l'est, la Pologne et la Yougoslavie. Danske Films a produit au moins un film pornographique et réalise des annonces publicitaires (dont celles de la bière Carlsberg pour la télévision canadienne) strictement pour les télévisions étrangères; elle produit également des extraits de films et des annonces publicitaires pour les cinémas ainsi qu'un feuilleton en 80 épisodes pour Radio-Danemark. Elle possède des installations de doublage et est copropriétaire de l'unique service de sous-titrage au Danemark. Elle exporte ses propres films en plus des quelques-uns qu'elle produit avec l'aide de l'Institut du Film. Elle administre son propre service de distribution locale et possède quelques cinémas, dont le Palace à Copenhague, établissement de 1,500

sièges. La projection des films dans les cinémas danois ne se fait pas de façon continue mais à des heures fixes, environ quatre fois par jour, et le spectateur achète un billet pour une représentation seulement, comme au théâtre. Elle produit les comédies "The Olsen Gang" (un genre de "Lavender Hill Mob"), extrêmement populaires et rentables. Les artistes danois travaillent dans les domaines du film, du théâtre et de la télévision, et 20 à 50 d'entre eux se sont élevés au rang de "vedettes" locales ou nationales.

Dernièrement, un éditeur a acheté une entreprise cinématographique, comprenant une société de production, une chaîne de cinémas et un réseau de distribution. Il a lancé de nouvelles méthodes de publicité: des affiches-réclame dans les rues, les autobus et les trains et des circulaires aux membres de son Club du Livre. Son premier film est tiré d'un livre qu'il a publié après la présentation du film sur le marché. Il s'agit, pour le Danemark, d'un style inhabituel de promotion.

Le Store Sondervoldstraede (Musée du film danois) se classe parmi les premières cinémathèques du monde; il conserve également des films non commerciaux. Il est financé par les subventions gouvernementales du ministère des Affaires culturelles.

Le pays compte également quelques 80 clubs cinématographiques, qui concurrencent les cinémas commerciaux et les maisons de la culture privées, et qui relèvent d'un organisme central, la Sammenslutningen af Danske Filmklubber. Ces clubs projettent leurs films dans des cinémas de quartier, aux heures libres du samedi après-midi et du dimanche matin.

De 1913 à 1969, un Comité de censure des films était chargé de refuser les films susceptibles de blesser les convenances, d'inciter à la brutalité ou de se révéler de toute autre façon moralement subversifs. Jusqu'en 1967, le Danemark considérait comme étant un acte délictueux la publication ou la distribution d'écritures, d'images ou d'objets, y compris les films "obscènes", mais une suite de procès perdus dans le climat de libération des années cinquante et soixante ont amené le Conseil de droit criminel danois à étudier ce problème et à abolir les dispositions du code criminel contre la pornographie. Un comité de censure des films a été créé pour étudier la situation illogique créée par l'abolition de la censure sur les écrits et son maintien sur les films.

Enquête sur la censure cinématographique 1963-1967

Le ministre de la Justice a désigné, en 1963, les neuf membres de ce Comité, présidé par le professeur Thomas Sigsgaard. Lors de ses études, le Comité a collaboré étroitement avec son homologue suédois, créé en 1964, il s'est inspiré des recherches effectuées par l'Institut du Film suédois et a également examiné les principaux systèmes étrangers de censure et des recherches préparées pour le Conseil européen pour les problèmes du crime. En 1967, le Comité a déclaré n'avoir trouvé "aucune raison suffisante qui puisse justifier le pouvoir de l'état d'empêcher des adultes de voir certains films". Il a cependant recommandé le maintien d'un système de classement des films que peuvent voir les enfants, étant donné "qu'il y a raison de croire que certains films peuvent avoir des effets nocifs sur les enfants, et bien que rien ne permette d'affirmer avec suffisamment de certitude que certains films puissent être une cause directe de délinquance juvénile", le Comité n'exclut pas la possibilité que l'effet global traumatisant engendré par la vue d'un nombre excessif de films, combiné à d'autres facteurs, ait une certaine influence sur la criminalité. L'établissement de deux catégories 12 et 16 ans, qui remonte à 1960, a été conservé bien que l'on ait souligné à la Commission que l'âge de la majorité au Danemark, soit 18 ans, aurait été préférable.

Classification de films pour enfants (1969)

Les responsables actuels (un psychologue pour l'enfance et un enseignant), nommés pour quatre ans, visionnent de 200 à 300 films par année. Ceux que les distributeurs destinent à un public de plus de 16 ans ne sont pas contrôlés. Le distributeur lésé a le droit d'interjeter

appel devant un conseil spécial constitué à cette fin et composé de 5 membres: un expert juridique, un éducateur, un psychologue, un travailleur social pour la jeunesse et un membre d'un club cinématographique. La décision du Conseil est sans appel.

La détermination des classes s'appuie sur des critères concernant la sexualité, la violence excessive, le racisme ou tout facteur pouvant marquer l'esprit des enfants. La censure examine les bandes publicitaires, les documentaires, les courts-métrages et les extraits de films, mais ne vérifie par les affiches-réclame, les annonces dans les journaux ou les films pour la télévision. Il est arrivé, mais très rarement, que Radio-Danemark présente des films proscrits aux jeunes de moins de 12 ans mais elle les diffuse à une heure tardive. La police surveille l'entrée aux cinémas lorsqu'il y a plainte. De toute évidence, ce système est loin d'être parfait puisque la censure sait pertinemment que les enfants de 6 ans peuvent voir les films permis aux jeunes de 12 ans et plus, et que ceux de 12 ans peuvent voir les films destinés aux adolescents de 16 ans et plus.

Recherche sur la violence

Selon la Commission, aucune recherche sur la violence ne se fait actuellement au Danemark. Cependant, les Danois suivent les études faites à l'étranger sur ce sujet. Ceux qui ont déjà participé aux recherches sur la pornographie pour le Conseil de droit criminel danois se sont familiarisés avec les grands courants internationaux. Ces personnes établissent une distinction entre l'impact de la pornographie et celui de la violence, reconnaissant que la violence à la télévision et au cinéma a des répercussions nocives, tandis que la pornographie n'en a pas. Ils soulignent également l'existence d'une différence entre la tradition culturelle de la Scandinavie et celle des Etats-Unis. L'Europe a toujours émis de très fortes réserves vis-à-vis d'une trop grande violence. Il est difficile de s'y procurer des armes à feu. Le nombre d'assassinats au Danemark, environ 25 par année, se classe parmi les plus faibles au monde. La proportion de suicides, dans ce pays de 5 millions d'habitants, équivaut sensiblement à celle des Etats-Unis. Le taux de la criminalité, qui a monté durant les années soixante pour atteindre un sommet vers 1973, est maintenant à la baisse.

Un grand criminologue danois que la Commission a consulté ne voit aucun indice de désensibilisation du public vis-à-vis du crime et de la loi; il cite, à l'appui, l'étude du psycho-sociologue L.L. Thurstone, faite en 1927, et reprise par C.H. Coombs en 1967. Cette étude porte sur les comportements du public face aux crimes violents, aux délits sexuels et aux infractions contre la propriété. Au cours de ces 40 années, le public s'est soucié beaucoup plus des crimes violents que de délits d'ordre sexuel. Selon son hypothèse, le public d'aujourd'hui tolère moins facilement la violence, car la vie actuelle est moins violente qu'il y a 100 ou même 40 ans. Il considère que la violence donnée en spectacle,et appréciée comme tel, est de nature beaucoup plus dangereuse que la violence réelle qui répugne à la majorité.

Presse

Le Danemark compte de nombreux quotidiens ayant les plus forts tirages du monde. La plupart des journaux importants s'appuient financièrement sur des organismes tiers ou des activités autres. La presse financière exerce une influence considérable sur les affaires politiques. Une coopérative, appartenant à quelques uns des grands quotidiens de Copenhague, s'occupe de la distribution de presque tous les journaux. Les bandes dessinées sont typiques des journaux danois. Le plus grand journal de Copenhague, fondé en 1749, ainsi que quatre autres journaux publient une édition du dimanche.

Loi sur la presse.

Conseil de presse danois (1964)

Le Dansk Journalistforbund est un conseil de presse statutaire, créé en vertu de la Loi sur la presse, qui se limite à examiner les plaintes sur les questions d'ordre criminel. Il a le pou-

voir d'exiger des rétractations, mais ne peut imposer d'amendes. Trois membres composent le Conseil: un représentant de chacune des associations de rédacteurs et d'éditeurs et un juge de la cour suprême qui siège à titre de président. Les journalistes n'y participent pas.

Ombudsman Borsen (1974)

Il existe également un journal financier (Borsen) qui a son propre ombudsman chargé de recevoir les plaintes. Ce service fonctionne depuis près de deux ans mais, malgré une publicité convenable, il ne connaît pas un réel succès. Cet ombudsman a le pouvoir d'ouvrir des enquêtes, sur réception de plaintes de la part de sociétés et d'exiger une rétractation. Le fait que l'enquête de l'ombudsman doive nécessairement s'étendre aux affaires de la société lésée semble être à l'origine de la réticence généralement affichée à son égard.

La Commission exprime ses remerciements pour la collaboration, les renseignements et les conseils dont elle a bénéficié, de la part des organismes suivants au cours de sa visite:

Danmarks Radio (Société danoise de radiotélédiffusion)
Olga Linne, Finn Rowold, Henrik Antonsen, Bjorn Lense-Moller, Jorgen Ifversen

Den Danske Filmskole (Institut du film danois)
Inga Rostrup, M. Bjorkman, Ulla Mielke

Danske Film (Film danois Ltée)
Ole Damgaard

Conseil pour la classification du film danois
Dr. Jens Sigsgaard

Statsministeriets Udvalg Veelrørende Bevarelse af Radio-Og-TV-Udsendelser (Comité pour la préservation des émissions)
Mogens Kortvgaard

Krimanalistisk Institut (Institut de criminologie)
Berl Kutchinsky

Finlande

Télévision

(YLE). Société de radio-télédiffusion finlandaise (1964)

La télévision finlandaise est étatisée, elle s'adresse à une population de cinq millions d'habitants, dans les deux langues officielles, le finnois et le suédois, par l'intermédiaire de l'Oy Yleisradio AB (YLE) (Société de radiotélédiffusion finlandaise).

La Loi de 1934 sur la radiotélédiffusion ne limite pas le nombre des permis d'exploitation pour la radio et la télévision. Des stations privées ont déjà existé, au cours des années vingt, pour la radio, et de 1957 à 1964 pour la télévision. Depuis, l'Etat accorde à l'YLE un monopole de fait, tant pour la radio que la télévision. L'Oy Yleisradio AB est une société par actions dont les titres sont, théoriquement, offerts au public. En fait, la participation de l'État atteint environ 92%, et la radiotélédiffusion est soumise à un contrôle politique sévère. Le Valtioneuvosto (le Conseil d'Etat ou le Cabinet) conclut un accord avec l'YLE, lui accordant le droit exclusif de la radiotélédiffusion, l'Oy Mainos-TV – Recklam AB (MAINOS-TV) (TV commerciale Recklam Ltée) apportant son concours pour la réalisation des programmes. Le permis actuel, valable cinq ans, expire à la fin de 1980 et est assorti de certaines conditions, parmi lesquelles le droit pour un représentant du Kukulaitos Ministeri (le ministre des Communications) d'assister et de prendre la parole aux réunions du comité administratif et du conseil d'administration, la nécessité que les programmes proposés soient "convenables", appropriés et impartiaux dans leur teneur et leur présentation, et qu'ils apportent une détente adéquate. La programmation doit tendre vers l'éducation du public et assurer un service efficace d'information et de nouvelles. Il faut veiller également à ce qu'il ne soit pas porté atteinte aux droits de quiconque. La société a l'obligation de transmettre les annonces du gouvernement et de contrôler le travail de la MAINOS-TV, qui a le droit d'utiliser le matériel de l'YLE. Les deux sociétés sont conjointement responsables de la teneur des émissions. Chaque émission doit avoir un directeur, qui est passible d'une amende, d'emprisonnement, ou de dommages-intérêts si l'émission diffusée est contraire à la loi. Un texte concernant le redressement des erreurs stipule que toutes les mesures nécessaires doivent être prises rapidement, de façon à toucher le plus grand nombre possible de ceux qui ont reçu les renseignements inexacts.

Directeur responsable

Droit de réponse

Le permis d'exploitation accordé par l'Etat stipule que les publicités "commerciales" ou autres annonces du même type ne peuvent être transmises par l'YLE, sauf à la télévision, de sorte que la radio, régionale et nationale, ne diffuse pas d'annonces publicitaires. La télévision comme la radio tirent leurs revenus de redevances ($42.75 pour les postes en noir et blanc et $78.66 pour les postes en couleur) auxquelles s'ajoutent les recettes de la publicité qui représentent environ 40% du total. (Des inspecteurs vont de maison en maison pour vérifier que la redevance a été acquittée).

MAINOS-TV

L'YLE ne se charge cependant pas elle-même de vendre de la publicité ni de produire des émissions pendant les périodes où la publicité est autorisée. Ce domaine est réservé à l'Oy Mainos-TV et fait l'objet d'un accord approuvé par le gouvernement. L'accord conclu entre la MAINOS-TV et l'YLE oblige cette dernière à louer du temps de télédiffusion à la MAINOS-TV (ce qui représente 40% des recettes de l'YLE). La MAINOS-TV doit communiquer son programme à l'avance à l'YLE et, dans la mesure du possible, demander un visionnement préalable. Les annonces publicitaires concernant le tabac et l'alcool ne sont pas autorisées. Il est interdit de présenter des émissions ayant trait à des partis politiques. Les enfants ne doivent pas figurer dans des annonces publicitaires. Les annonces

publicitaires doivent être nettement différenciées des émissions. La publicité ne doit pas représenter plus de 15% du temps loué mensuellement. Les annonces publicitaires apparaissent avant ou après les émissions et les interruptions autorisées sont au nombre d'une pour une émission de 20 minutes, deux pour 35 minutes, trois pour 50 minutes et 4 pour 70 minutes. La MAINOS-TV ne peut débaucher les artistes de l'YLE. L'YLE achète environ un tiers de ses émissions et en produit autant; la MAINOS-TV produit ou achète le dernier tiers.

La Société de radiotélédiffusion finlandaise possède deux chaînes de télévision, TV1 à Helsinki et TV2 à Tampere. Les émissions sont transmises en deux langues (10% en suédois) et certaines sont en couleur. La télévision finlandaise utilise le système P.A.L. Elle dirige également deux réseaux nationaux de radio en finnois et un troisième en suédois.

Conseil directeur

Les membres du comité administratif de l'YLE, dont le mandat est de quatre ans, sont désignés par le ministre des Communications sur proposition de l'Aduskunta (Parlement). Les membres sont, pour la plupart, des parlementaires, et le comité est constitué par un échantillon représentatif de la répartition des partis au Parlement. En 1968, le conseil a adressé une circulaire interdisant les émissions dans lesquelles la violence est trop manifeste. Il a délégué la responsabilité de la programmation à trois conseils de programmation (un pour la radio, un pour la télévision et le dernier pour la radio et la télévision suédoises) composés chacun de 13 membres qui représentent le public et sont chargés de répondre à ses réclamations.

Le conseil d'administration de l'YLE est désigné par le comité administratif et constitue, en fait, un conseil de gestion. Les membres du conseil sont nommés pour cinq ans, ils comptent un directeur général, un directeur des finances, un directeur technique, un directeur administratif et six directeurs de programme, pour la radio et la télévision suédoises, pour les nouvelles et les programmes éducatifs et étrangers, pour la radio et la télévision régionale, TV-1re chaîne, et TV-2e chaîne, et deux directeurs pour la radio qui, depuis 1974, ont tous deux la responsabilité des deux réseaux. Tous les directeurs de programme travaillent en coordination avec la MAINOS-TV.

L'émission principale de nouvelles de l'YLE est transmise de 21h à 21h20; les même nouvelles passent simultanément sur les deux chaînes de télévision, bien que l'émission soit produite par TV1. Il y a cinq groupes de productions pour les nouvelles et les émissions éducatives des deux chaînes. Les émissions commencent à 17h30 sur TV1 et à 18h15 sur TV2. Elles débutent par un programme destiné aux enfants, pré senté sur les deux chaînes. Les émissions éducatives sont transmises, enregistrées et conservées pour être utilisées dans les centres audiovisuels régionaux de l'Etat. Au cours de l'été 1976, une commission interne a préparé des recommandations à l'intention du conseil d'administration, puis, du comité administratif, qui ont été adoptées par le conseil et tiennent lieu de règlements concernant la radiotélédiffusion.

Politique vis-à-vis de la violence

La Commission a été informée que les règlements concernant la violence étaient très stricts. On peut les résumer ainsi: En règle générale, toute violence doit être exclue. Elle doit être, autrement, limitée au minimum. Elle ne doit sembler ni positive, ni gratuite. Si la violence doit être montrée en tant que document réel, elle ne peut l'être qu'en cas de nécessité, pour illustrer des faits importants et nouveaux. La violence documentaire doit être impérativement distinguée de la violence fictive. Il est interdit de présenter des scènes de violence de pure imagination, à moins qu'elles ne soient une partie intrinsèque d'une oeuvre d'art. Toute présentation à caractère violent doit être accompagnée d'un avertissement et ne peut être transmise qu'après les dernières nouvelles, à 21h30.

TV1 est reçue dans la quasi-totalité de la Finlande. La zone de réception de

TV2 est passée de 65 à 85%, en l'espace de cinq ans. TV1 dispose d'une troupe de théâtre composée de 15 comédiens permanents tandis que TV2 fait appel à des acteurs indépendants. La gamme des émissions proposées est vaste, et les deux chaînes s'efforcent d'équilibrer leurs programmes. L'YLE participe à des coproductions.

Les émissions en suédois sont présentées le lundi, toute la journée, sur TV2, et le mardi, dans la soirée, sur TV1. Environ 30% des émissions proposées, parmi lesquelles des films et des feuilletons, sont achetées à l'étranger, principalement au Royaume-Uni, quoique certaines proviennent aussi des pays de l'Est.

Les Westerns sont rares, les émissions de boxe également. Les films, 250 environ chaque année, sont présentés trois ans après leur sortie dans les salles de cinéma. Depuis l'apparition de la télévision en Finlande, il semble que des cas de violence, constatés sur les terrains de jeux, aient été inspirés par des émissions antérieurement télévisées telles que Batman, High Chaparral et certains dessins animés de Disney. Ces constatations ont suscité une discussion publique quant à la valeur des dessins animés, et provoqué de grands débats parlementaires.

Au cours de ces dix dernières années, la politique adoptée en matière de radiotélédiffusion a suscité des débats passionnés. Après plusieurs enquêtes parlementaires, l'avenir de la radiotélévision finlandaise n'a pas encore été définitivement établi. Le gouvernement fixant le montant des redevances est peu enclin à les hausser, car elles sont déjà en Scandinavie parmi les plus élevées du monde. Il est peu probable qu'un temps de diffusion plus important soit accordé à la MAINOS-TV dans le but d'augmenter les recettes de publicité en raison des pressions exercées par les journaux qui se sentent financièrement menacés. La seule alternative reste l'augmentation des subventions parlementaires.

Recherches

L'YLE dispose d'un service de recherches orienté actuellement en grande partie vers la recherche démographique et les études sur l'auditoire. Deux de ses chercheurs, M. Stark et S. Minkkinen ont publié un livre sur les enfants et les médias, qui est destiné aux enseignants. M. Minkkinen se consacre actuellement à un projet de recherche sous l'égide de l'UNESCO sur l'enseignement de la compréhension des médias, non pas dans l'absolu, mais dans le cadre de cours sur les médias, en rapport avec les langues, l'histoire et l'art.

Des travaux de recherche sont également effectués par le département de psychologie de la Tampereen Yliopisto (université de Tampere). Le professeur Weckwroth a étudié l'effet de la violence présentée dans les films, et les répercussions de la pornographie. Il n'est pas d'accord avec la tendance générale voulant que les médias aient une grande influence sur le comportement humain. Un de ses collègues du département des Communications, Kaarle Nordenstreng, a publié un rapport sur l'individu et les médias en démocratie, et Tapio Varis, chercheur à l'Yhteiskuntat Ieteelin Tietekunta (Institut de journalisme et des communications de masse de l'université) a préparé, pour l'UNESCO, une étude portant sur 50 pays et décrivant la composition des programmes de télévision, des horaires, de l'origine des émissions et des méthodes employées pour les transactions d'émissions, au niveau international. Certaines de ses conclusions, montrent que:

- Sur le plan international, les Etats-Unis ont dominé les marchés de production d'émissions télévisées vers 1965 en exportant deux fois plus que la totalité des autres pays.
- La plupart des émissions de diffusion internationale ont été réalisées en fonction des goûts du public, dans le pays où elles ont été produites et lancées.
- En raison du prix de revient élevé de la production des émissions de télévision, les stations de télévision de la plupart des pays sont fortement tributaires des importations (la moyenne des importations est de cinquante pour cent ou moins, mais certains pays

importent plus de deux tiers de leurs émissions).

Il existe 12 sociétés de câblodiffusion en Finlande, mais une seule est exploitée, et fonctionne en circuit fermé. Une commission parlementaire a étudié la possibilité d'utiliser la câblodiffusion en Finlande, et l'a rejetée.

Film

La production cinématographique finlandaise, qui s'établissait en moyenne à 12 longs métrages par an pour atteindre 20 à 25 certaines années, n'était plus que de six films en 1973/74 et de trois en 1974/75. L'apparition des émissions scolaires à la télévision, au cours des années 60, a interrompu l'essor des films à caractère éducatif; pourtant, quelques films pour enfants sont réalisés actuellement en particulier des dessins animés. Le nombre des places de cinéma vendues, qui était de 28 millions en 1960, a diminué de deux tiers. En 1956, il y avait 624 salles de cinéma, en 1976 il n'en restait que 320. Au cours des années 60, environ 300 longs métrages étaient présentés chaque année, 96% étant des films étrangers. L'influence évidente de la politique d'aide au cinéma (1969) télévision sur l'industrie cinématographique a amené le gouvernement à créer, en 1969, la Suomen Elokuva Säätiö (Fondation finlandaise de cinématographie) sous l'égide du ministère de l'Education. La fondation a pour but de venir en aide à l'industrie en accordant des subventions et des prêts destinés à la modernisation des salles de cinéma (25%), à la production nationale de films, y compris de films pour enfants (43%), à l'importation de films étrangers de grande valeur artistique (10%), à l'organisation de la participation finlandaise à des festivals internationaux (5 pour cent), et à la recherche, etc. (17%). Le financement de la fondation est assuré par une taxe spéciale de 4% prélevée sur les recettes des salles de cinéma, à laquelle s'ajoute une subvention accordée par le Parlement.

Impact de la télévision

Politique d'aide au cinéma (1969)

(Les chiffres les plus récents montrent que 2.2 millions de marks proviennent de la taxe sur les recettes et 1.3 million de la subvention du Parlement).

Les deux tiers sont destinés à la production, le dernier tiers est remis sous forme de prix pour les films de qualité. L'industrie s'attend à ce que l'aide financière annuelle soit portée à six millions de marks finlandais. L'aide à l'industrie cinématographique peut être également accordée au niveau du scénario, à condition que le thème en soit élevé, sans pornographie, ni violence. Aucun critère n'est défini, ce qui a donné lieu à de grands débats publics. L'aide à la production prend la forme de prêts à 5% d'intérêt, qui tiennent lieu de subvention si le film est un échec financier. A ce jour, un seul film a permis de rembourser l'emprunt. La Fondation de cinématographie ne fait pas ses propres films. Elle prête cependant son concours dans le cas de coproductions entre la télévision (surtout MAINOS-TV) et les réalisateurs de film. Le principal problème est que le plus important producteur de films de Finlande a vendu à l'YLE un lot de 240 vieux films en noir et blanc qui sont maintenant indéfiniment télévisés, gelant toute demande de nouvelles productions. Il existe deux grandes chaînes de cinémas. Les autres sont privées.

La Fondation de cinématographie avait été fondée en 1970 pour une période d'essai de 5 ans qui a été prolongée de deux ans; son mandat a expiré à la fin de 1976.

La mise en application d'une nouvelle politique d'aide à l'industrie cinématographique a été étudiée pendant quatre ans et demi par une commission parlementaire qui, en 1975, a remis trois volumes importants au ministre de la Culture. Les recommandations n'ont pas été suivies, car elles se sont avérées trop coûteuses à observer.

Lors de la visite de la Commission, un comité de 9 personnes (dont cinq représentants des partis politiques) examinait les possibilités futures en

matière d'aide à l'industrie cinématographique.

La Commission a été informée que le comité actuel était plutôt favorable à un projet de coproductions pour lesquelles un tiers du budget serait fourni par les producteurs, un tiers par la Fondation et un tiers par la télévision. Ce comité recommandait également la formation d'un conseil plus important, de 11 à 13 membres, rassemblant sept représentants des partis politiques, et des mandataires de l'industrie cinématographique, parmi lesquels des producteurs, des distributeurs, des exploitants et des réalisateurs ainsi que la Fondation de cinématographie.

Nouvelle politique d'aide à l'industrie cinématographique (1976)

La Fondation finlandaise de cinématographie a reçu un nouveau mandat en décembre 1976, avec un budget de 10,000 marks.

Selon la nouvelle législation, le conseil d'Etat nomme le président, le vice-président, et 9 à 11 membres, pour un mandat de deux ans, qui forment le conseil d'administration de la Fondation. Ces membres représentent divers horizons sociaux ainsi que des groupes linguistiques et régionaux différents; ils peuvent faire appel, si nécessaire, à des consultants et des experts de l'industrie cinématographique. L'aide à l'industrie cinématographique est répartie sous forme de dons et prêts à taux d'intérêt réduit accordés aux producteurs; aide à la promotion des exportations et à la participation aux festivals internationaux; assistance des exploitants de films; subventions à l'importation et à la présentation de films étrangers, notamment pour enfants, subventions de recherche et de promotion et aide à l'installation de matériel de production.

Commission de censure cinématographique (1966)

Dès 1919, la Finlande avait établi un système d'auto-censure pour les films. En 1946, une censure officielle a été imposée par l'Etat. La loi actuellement en vigueur est la Loi de 1966, amendée, qui stipule que tous les films destinés à une présentation publique doivent recevoir l'autorisation de la Valtion Elokuvatarkastamo (la commission nationale de censure cinématographique).

La commission comprend actuellement huit membres dont un président permanent et un vice-président nommé pour trois ans par le ministre de l'Education, qui y a un représentant tout comme le ministre des Finances; les autres membres de la commission sont des éducateurs, des sociologues, des psychologues et des spécialistes en cinéma. Depuis 1966, les films destinés à la télévision ne sont plus soumis à ce contrôle, mais, selon un accord tacite, ils ne sont télédiffusés que dans la version autorisée par la commission de censure. La commission visionne quotidiennement des films. Trois membres doivent être présents, dont le président, pour qu'un film puisse être coupé ou interdit. Les films sont classés en cinq catégories, suivant l'âge: pour tout public; pour plus de 18 ans; pour plus de 16 ans, pour plus de 12 ans, et pour plus de huit ans. Depuis les années 60, la proportion des films destinés aux moins de 18 ans a diminué. La loi fixe des critères généraux: les censeurs ont la possibilité de refuser le visa d'exploitation pour les films moralement subversifs, les films "abrutissants", ceux qui porteraient préjudice à la santé mentale ou pourraient perturber l'ordre public, ou seraient contraires à la loi finlandaise tels les films blasphématoires, condamnant la politique de défense du pays ou s'y opposant. Les censeurs semblaient bien informés des recherches actuelles sur les effets de la violence dans les films. La Commission n'admet pas la glorification de la violence ni celle de l'usage de stupéfiants, mais procède avec circonspection lorsqu'il s'agit de couper des scènes d'un film auquel on accorde une valeur artistique. La pornographie est contraire à la loi en Finlande, bien que, dans les années 60, un comité d'étude ait conseillé que les films pornographiques, en noir et blanc uniquement, soient autorisés, sans publicité élaborée. Les recommandations du comité n'ont pas été suivies, peut-être en raison de l'accord international contre le développement de la pornographie

signé par la Finlande en 1920 et reconduit en 1945.

Les censeurs finnois appliquent un autre système de classification qui correspond à divers taux fiscaux. Les films classés scientifiques, éducatifs, ou pour enfants, sont exonérés de taxe. Les films de divertissement sont frappés d'une taxe de 10 pour cent, et les films qui sont jugés sans valeur artistique d'une taxe de 30 pour cent.

Droit d'appel

Il est possible de faire appel contre les décisions des censeurs tant du point de vue des catégories d'âge que du taux fiscal, auprès de la Commission nationale du film. Ses onze membres sont nommés par le gouvernement pour une durée de trois ans. Ils représentent les ministères de l'Education, de la Justice et des Finances, la presse, l'industrie cinématographique, l'association des écrivains et des responsables de l'enseignement. Cette commission peut convoquer des experts-conseils. Ces deux commissions prennent généralement des décisions identiques. La décision peut faire l'objet d'un second appel auprès de la Cour suprême administrative.

Orange Mécanique, Bonnie et Clyde,, Chauffeur de Taxi; ont été autorisés en version intégrale car ils ont été jugés être des films dont l'intention était honorable. Les derniers 120 Jours de Sodome, de Pasolini, a été interdit, comme l'ont été 41 longs métrages l'année dernière.

Presse

Garantie Constitutionnelle (1919)

La Constitution finlandaise de 1919 accorde des garanties en matière de liberté de la presse. La même année, une loi sur la liberté de la presse fut adoptée, elle définit les droits et les responsabilités de la presse et les circonstances justifiant la confiscation ou la suppression d'une publication par l'Etat. La presse n'est pas autorisée à diffamer le chef d'un autre Etat ni à publier des éléments susceptibles de nuire aux relations avec les pays voisins. Des lois strictes interdisent la diffamation et protègent le Copyright. Le public et la presse ont légalement le droit de consulter tous les documents officiels (sauf d'importantes exceptions) et, depuis 1966, un journaliste a le droit de ne pas révéler ses sources d'information.

Il y a 60 quotidiens, dont 52 publiés en finnois et huit en suédois. Les groupes de presse sont pratiquement inexistants. Les journaux de la gauche sont la propriété de partis politiques ou de syndicats ceux de la droite d'actionnaires privés ou de fondations. Certains grands journaux privés sont indépendants des partis politiques. Il y a 10 quotidiens à Helsinki, dont deux en suédois. Tous les périodiques sont publiés dans la capitale. Bien que les grands quotidiens du matin publiés à Helsinki soient distribués dans tout le pays, la presse provinciale représente un tirage important.

Le journal à plus grand tirage, qui jouit de la plus grande estime en raison de la qualité de l'ensemble des nouvelles et commentaires présentés, est l'Helsingin Sanomat. Il s'agit d'un journal indépendant dont six pages sur vingt sont réservées aux annonces publicitaires. 75% des recettes proviennent de la publicité, et 25% des abonnements et des ventes directes. C'est l'unique journal véritablement national, et son tirage augmente régulièrement. La Finlande, comme la Norvège, vient au second rang mondial, après l'Islande, pour la publication et la lecture de livres par habitant.

L'une des caractéristiques intéressantes de la presse en Finlande est que les abonnements annuels constituent 90% des ventes de journaux. On dit qu'en Finlande il y a peu de différence entre la presse "de qualité" et la presse "populaire".

La maison qui publie l'Helsingin Sanomat (la Gazette d'Helsinki) publie également un journal de nouvelles brèves qui paraît l'après-midi. Dans ces deux journaux, la relation des incidents violents est soumise à des règles strictes. Un mémoire rédigé par les journalistes judiciaires du Sanomat, qui a été remis à la Commission, indique qu'ils

évitent le sensationnalisme, qu'ils ne publient pas les détails d'actes de violence, qu'ils coopèrent avec la police, en particulier dans les cas d'enlèvement, qu'ils ne donnent pas une image prestigieuse des terroristes et n'exploitent pas les cas de violence. Ils ne publient pas de photographies de personnes accusées de crime, ni d'articles sur les suicides. En raison du pourcentage élevé des abonnements, il n'y a aucune motivation d'exagérer l'importance des délits en les imprimant en première page. Ce journal a des correspondants à l'étranger, à Londres, Washington, Moscou, à Genève pour l'Europe centrale, à Stockholm pour la Scandinavie, avec des agents à Oslo et Copenhague. Depuis dix ans, le Sanomat dirige une école de formation de journalistes subventionnée par l'Etat dont le cycle d'enseignement est de 18 mois. Sur environ 600 candidats par an, 25 sont choisis, certains n'ayant suivi que des études secondaires, d'autres ayant une formation universitaire. Les futurs journalistes suivent des cours d'enseignement général sur la société finlandaise ainsi que sur les affaires internationales, les méthodes journalistiques et l'éthique de la profession. Le journal fait appel également à des professeurs d'université. Quelque 15 diplômés sont engagés chaque année.

Un personnel spécial se charge de toutes les lettres adressées au rédacteur en chef.

Conseil finlandais de la presse

Le Helsingin Sanomat, comme tous les autres journaux et la plupart des périodiques finlandais, est membre volontaire du Lehdistöneuvos (Conseil finlandais de la presse). Ce journal en a été l'un des fondateurs. Un code de déontologie a été publié par le Conseil de la presse, qui comprend des représentants de la presse, du public et du barreau. Il examine les plaintes et rend son verdict qui est largement publié.

La Commission tient à exprimer ses remerciements pour la collaboration, les renseignements et les conseils dont elle a bénéficié lors de son séjour en Finlande de la part des organismes suivants:

OY Yleisradio AB (Société de radiotélédiffusion finnoise
Margaretha Stark, Sirkka Minkkinen, Tarja Flemming et Pert Nättilä

OY MAINOS-TV-Recklam AB (TV commerciale – Recklam Ltée)

Jaako Tervasmäki, Tavno Äaijälä

Valtion Elokuvatarkastamo (Commission de censure cinématographique)
Jerker A. Eriksson, Arvo Salo

Suomen Elokuva Säätiö. (Fondation finlandaise de cinématographie)
Ilmo Makela, Hellevi Reinikainen

Yhteiskuntat Ieteelin Tietekunta Tampereen Yliopisto (Institut de recherches en sciences sociales, Université de Tampere)

Veikko Pietillä, Yrjö Littunen
Psykologian Laitos Tampereen Yliopisto (Département de psychologie, université de Tampere)
Professeur Weckwroth

Helsingin Sanomat (Gazette d'Helsinki)
Simopekka Nortamo

France

Télévision

Les premières émissions régulières radio, en France, remontent à 1921. Avant la deuxième guerre mondiale, il existait une organisation de radiodiffusion financée par des fonds publics ainsi qu'un réseau radio à caractère commercial, qui lui, était privé. Durant l'Occupation, la radiodiffusion devint un instrument de propagande contrôlée. Après guerre, la radiodiffusion fut transformée en un monopole d'Etat, la Radiodiffusion Française (RDF), placé sous le contrôle du Ministre de l'Information. L'ORTF, l'Office de Radiodiffusion Télévision Française, autre monopole de diffusion contrôlé par l'État, fut créé en 1964. Le contrôle étroit exercé par le gouvernement d'alors, fut quelque peu assoupli grâce à la constitution d'un conseil d'administration pour l'ORTF.

Nouvelle Organisation de Radio-télédiffusion (1974)

En 1974, on procéda à une complète restructuration de la radiodiffusion et télévision française, afin d'en faire une organisation plus libérale et décentralisée. L'ORTF fut remplacée par sept sociétés différentes.

a) *La Télédiffusion de France* : société publique qui contrôle les installations de radio et de télévision. Cette société, dont l'Etat est l'unique propriétaire est chargée de développer, d'exploiter et d'entretenir les réseaux et installations de diffusion. Elle est également responsable des recherches de création. Elle a à sa tête, un Conseil de direction, dont la moitié représente le Gouvernement, l'autre moitié compte deux parlementaires, représentant les sociétés nationales de programme (voir ci-après) et deux représentants du personnel. Le président de ce Conseil et le directeur général sont nommés par le Conseil d'État. Les sociétés nationales de programme financent cette société (en 1975 les fonds versés représentaient 616 millions de francs). Elle reçoit également un pourcentage sur la totalité des redevances perçues, qui, en 1975 s'élevaient à 15 millions de francs.

b) Quatre sociétés nationales de programme, une pour le secteur radio, trois pour la télévision, correspondant aux trois chaînes de télévision.

Chacune possède un Conseil de direction, composé de six membres: deux représentants du gouvernement, un parlementaire, une personnalité de la presse écrite, une personnalité du monde culturel, et un représentant du personnel. Les Présidents de ces conseils et les directeurs généraux des sociétés sont nommés par le Conseil d'Etat. Le Conseil doit veiller à la qualité et la décence des programmes, à l'objectivité et à la justesse des émissions et veiller à ce qu'il y ait un égal accès "à l'expression des principales tendances de pensée et des grands courants de l'opinion". Il n'y a aucune censure provenant de l'extérieur. Les quatre sociétés de programmes sont les suivantes:

TF1

1. (TF1) *La Société Nationale – Télévision Française – Antenne 1*
Il s'agit d'un service national mis à la disposition du pays entier; cette société télédiffuse en couleur depuis 1976 et utilise bien entendu, le procédé SECAM. Le domaine de ses productions est général et la part de publicité paraissant à l'écran est assez restreinte. Soixante pour cent de ses revenus proviennent des recettes publicitaires. En 1975, 256 millions de francs, provenant des redevances perçues lui furent versés.

A2

2. (A 2) *La Société Nationale – Antenne 2*
Il s'agit également d'un service national dont tous les français peuvent bénéficier. Cette société télédiffuse en couleur. La proportion des émissions publicitaires par rapport aux autres reste limitée; les bandes publicitaires n'apparaissent à l'écran que le matin et dans la soirée.
Quarante cinq pour cent des revenus de A 2 proviennent de la publicité. En 1975, cette société reçut 442 millions de francs de redevances perçues.

FR3

3. (FR3) *La Société Nationale – France Régions III*
Cinquante pour cent (50%) seulement de la population peuvent capter les émissions offertes par cette chaîne. Ces émissions sont peu nombreuses et régionales. La publicité est interdite. FR3 tire la totalité de ses revenus de la part des redevances perçues qui s'élevaient, en 1975, à 861 millions de francs.

Radio France

4. *Radio-France*
Radio-France est une société nationale de programme pour la radio française. Cette société gère aussi des orchestres dans toute la France. Les émissions radio sont réparties sur les cinq réseaux radio spécialisés. La totalité de ses revenus provenant de sa part de redevances a atteint 511 millions de francs en 1975.

SFP

c) (SFP) *La Société Française de Production et de Création Audiovisuelles.*
Cette société réalise des films et des émissions de télévision, qu'elle commercialise auprès des sociétés de programme, que ce soit pour la radio ou la télévision. Le capital est détenu majoritairement par des organismes publics; il y a cependant, des possibilités d'investissements pour des capitaux privés. Le Conseil de direction et le directeur général sont nommés par ses actionnaires. Leur nomination est sujette à l'approbation du Premier Ministre ou de son délégué.

INA

d) (INA) *L'Institut National de l'Audiovisuel*
Cet Institut est chargé de la conservation des archives des émissions, des recherches de création audiovisuelle, de la formation professionnelle et de la distribution à l'étranger du matériel audiovisuel. Les revenus provenant de la part des redevances perçues s'élevaient en 1975 à 68 millions de francs.

Comité parlementaire de la radiodiffusion et télévision française

La Loi de 1974, relative à la radio et la télévision, définit le rôle du Comité parlementaire. Ce Comité peut donner des conseils de sa propre initiative et doit être consulté sur des questions bien spécifiques. Il est responsable de la répartition des redevances parmi les différentes sociétés de radiodiffusion et télévision françaises. Les relations entre le gouvernement et ces sociétés sont réglementées par leur propre cahier des charges. Soixante quinze pour cent du financement de l'organisation entière sont assurés par les revenus provenant des redevances perçues par le Ministère des Finances (la redevance est de $32.49 pour les postes en noir et blanc et $47.88 pour les postes en couleur). Vingt cinq pour cent des revenus proviennent de la publicité. Ces fonds sont gérés par la Régie Française de Publicité et sont répartis entre les différentes sociétés selon les critères établis. Lorsque le Comité parlementaire donne son avis sur la répartition des redevances qu'il juge équitable, il doit tenir compte de la valeur culturelle des programmes, de la réaction du public et des capacités financières des sociétés de programme.

En 1974, le Gouvernement créa l'Institut National de l'Audiovisuel pour veiller à la qualité des émissions de télévision et pour concevoir des moyens permettant d'en faire une évaluation; ceci dans le but d'aider le Comité parlementaire à avoir une juste notion de l'importance de ce facteur lorsqu'il procède à la répartition des redevances entre les différentes chaînes et sociétés de production.

La concurrence pour le taux d'écoute et donc pour de plus grands revenus, entre les deux chaînes à caractère commercial, est vive. Les long métrages représentent une part considérable des émissions offertes par les trois chaînes. Quatre cents longs métrages par an, environ, passent sur ces trois chaînes (les distributeurs ayant fait réduire leur nombre initial qui était de 500/an). Le nombre des messages publicitaires a été augmenté depuis la nouvelle organisation, bien qu'il y ait encore certaines restrictions sur la publicité portant sur le théâtre conventionnel, les disques, les films, et les livres, afin de protéger les revenus publicitaires de la presse écrite. Le Gouvernement a droit à un temps d'antenne, mais il n'y a aucune disposition prévoyant une équivalence de

temps d'antenne pour l'opposition ou même pour des présentations régulières de ses représentants. Toutes les chaînes s'orientent vers la coproduction avec les réalisateurs de films ou des télévisions étrangères pour des films pour la télévision ou le cinéma. Le système de diffusion des actualités a souffert des problèmes syndicaux y compris des grèves sur une prétendue baisse quantitative et qualitative de la production; ce système fut attaqué au Parlement pour les heures d'antenne accordées aux producteurs ayant des contrats exclusifs avec des artistes et également, pour la "publicité clandestine" accordée aux films et aux livres en les montrant directement dans le cadre de nouveaux films, de nouvelles productions théâtrales, la parution d'un livre ou la sortie d'un disque.

Recherches sur la Violence

Il y a beaucoup de débats au sein du public et de la presse écrite, en France, au sujet de la violence à la télévision et dans les films. L'ORTF entreprit des recherches au début des années 70. *Le Figaro* publia un sondage d'opinion public en 1976 et un numéro de *Télé 7 jours* (un magazine offrant les programmes de télévision) paru la même année, communiqua les débats organisés avec les producteurs et d'autres personnes directement concernés par la télévision pour les enfants. D'un commun accord, on décréta qu'il y avait trop de violence à la télévision et que les programmes pour enfants devaient être davantage spécialisés.

Indications sur la Nature des Programmes

Lorsqu'une émission comporte des passages considérés comme étant particulièrement érotiques ou violents, un carré blanc apparaît par intermittence dans un coin de l'écran pour rappeler l'avertissement. Cette technique tend à disparaître cependant; l'avertissement est maintenant donné par un invité chargé de présenter le film aux téléspectateurs. Les films classés comme des spectacles interdits aux moins de 18 ans, doivent être présentés après 21h30. Les chaînes de télévision ne sont pas autorisées à importer plus de 60% de leurs émissions. Bien que le Gouvernement n'exerce pas de contrôle sur les programmes présentés, certaines lois nationales sont cependant applicables; c'est ainsi que le ministre de l'Intérieur intervint pour interdire *l'Etrangleur de Boston* à la télévision.

Emissions Etrangères

La France peut capter les émissions ayant un important contenu américain, provenant des stations à caractère commercial implantées dans les pays limitrophes. Il s'agit en l'occurrence, de RTL (Luxembourg) et d'Europe N° 1 (Monaco), dont le gouvernement français est le principal actionnaire et des stations radio de Monaco et d'Andorre. La France s'équipe en télévision par câble, mais dans un but bien précis: elle ne vise pas à laisser entrer les signaux étrangers des pays limitrophes mais à permettre aux communautés retirées de profiter des services français. On estime qu'actuellement, 89% des foyers français possèdent la télévision.

Film

Impact de la Télévision

La France a longtemps figuré parmi les pays producteurs de films les plus prolifiques. Les chiffres du Centre du Cinéma indiquent cependant qui 51% de la population ne vont pas au cinéma. Depuis 1962, on a enregistré une baisse de 43% dans les entrées. Le public est surtout masculin, âgé entre 15 et 19 ans et composé d'étudiants. Trois quarts des cinéphiles ont moins de 35 ans. La production des films français est importante (200 films produits en 1973, 234 en 1974, plus de 220 en 1975 et environ 200 en 1976) et la moitié d'entre eux sont réalisés exclusivement à l'aide de capitaux français (97 en 1973, et 137 en 1974). Actuellement, les films français représentent encore la moitié des films en circulation. Paris est incomparable pour le choix de nouveaux films qu'elle offre (557 en 1973 et 607 en 1974) mais le public varie ainsi que la qualité du produit.

Nouvelle Politique pour le Contrôle des Films Pornographiques (1976)

La libéralisation de la censure exercée sur les films, qui se manifesta après la régime gaulliste, réduisit considérablement la censure sur les questions politiques et la pornographie (mais on garda la violence et la drogue comme critères de classification et on interdit tout film manquant de respect ou s'attaquant à la dignité humaine). Cette libéralisation déclencha une vague de films pornographiques glanant 50% des revenus des distributeurs. Les producteurs profitèrent de cette libéralisation et produisirent en peu de temps une quantité considérable de films pornographiques de mauvaise qualité. En 1976, certaines mesures furent adoptées pour mettre rapidement un frein à la dégénérescence de la situation. Certaines salles furent décrétées lieux pornographiques (il s'agissait des cinémas dont les films pornographiques représentaient plus de 50% des programmes offerts durant les trois derniers mois de 1975). Certaines mesures fiscales ont été prises pour sanctionner la projection de ces films. L'aide automatique du gouvernement a été retirée pour la distribution desdits films; les cinémas ont dû payer le double de la taxe sur les recettes (33,33%) et une majoration de la taxe additionnelle de 20% sur les revenus bruts. Ceci a fait passer le prix de la place de $3,40 à $4,30 ce qui, au début, provoqua une chute rapide du nombre des films pornographiques présentés; il semble cependant, que celui-ci augmente de nouveau. Pour faire face aux objections de l'industrie privée du film, on créa l'*Office de Création Cinématographique* pour encourager la production de films de qualité, la rédaction de bons scénarios, aider les débutants, débloquer des crédits pour la réalisation de nouveaux films d'art et d'essai et pour mettre sur pied un circuit de 40 maisons de films d'art et d'essai bénéficiant d'avantages fiscaux pour la projection de films de qualité. Les distributeurs assurant la promotion des bons films locaux et étrangers bénéficient également d'une aide. Le doublage des films américains diffusés en France est financé par les distributeurs américains.

Politique d'aide à l'industrie Cinematographique

L'aide apportée à l'industrie cinématographique a pris plusieurs formes depuis ses débuts en 1948. Actuellement, les subventions accordées par le gouvernement proviennent d'une taxe ou d'un prélèvement fiscal sur les places de cinéma; ce fonds est administré par le CNC – le *Centre National de la Cinématographie* qui redistribue les fonds aux producteurs et exploitants de cinémas. Ce Centre transmet ses comptes rendus au Secrétaire d'Etat à la Culture. Il a une Commission consultative composée de 30 membres, qui prévoit une aide automatique aux producteurs, basée sur les recettes provenant de l'exploitation des films. Le montant de cette aide doit obligatoirement être réinvesti dans de nouveaux films. Les producteurs reçoivent également une aide sélective, soit une avance sur les recettes. Ce système de subventions est ouvertement critiqué du fait du contrôle toujours existant, exercé par le Gouvernement ou le Parlement; il est à noter que ce contrôle s'assouplit cependant. Sont également prévues dans ces subventions, des avances et des garanties pour les longs et courts métrages, pour les reportages d'actualités, une aide aux différentes industries cinématographiques ainsi qu'à la construction de salles de cinémas et des garanties pour des prêts bancaires. La promotion des films français est assurée par *Unifrance Film.*

L'industrie cinématographique a récemment signé des accords avec la télévision afin que le nombre des grands films projetés à la télévision passe de 500 à 400 et que ces films ne soient télévisés que le vendredi soir. Il a été également entendu que la télévision paierait des redevances plus élevées pour présenter les films français.

En France, les cinémas appartiennent au secteur privé. Certains cinémas que l'Etat possédait, furent vendus à l'UGC, une fédéraration de distributeurs indépendants, qui s'engagèrent à projeter des films de qualité. Gaumont est une des sociétés de distribution des plus importantes; elle s'occupe activement de la production, de la distribution et de l'exploitation de films.

Le Gouvernement subventionne des sociétés cinématographiques et assure les ressources de la Cinémathèque française. Il se charge de faire appliquer des contingentements (quatre à cinq semaines sur treize doivent être réservées à la projection de films français).

Le Secrétariat d'Etat à la Culture s'occupe exclusivement des films. Le ministère de l'Intérieur exerce un contrôle sur les publications importées et les troupes de théâtre étrangères, ceci ne faisant pas partie de ses fonctions habituelles. Le ministre d'Etat, responsable de la radio et de la télévision n'intervient que de façon extérieure. Les films sont le seul média d'information important faisant l'objet d'un examen, d'une classification ou étant soumis à la censure.

Commission de Contrôle Cinématographique (1956)

Une Commission de Contrôle Cinématographique a été créée conformément à la loi de 1956 (Articles 11 et 12 de la Loi de Finances) exigeant un permis pour projeter un film et prévoyant une réglementation et un impôt sur la pornographie et l'incitation à la violence interdite dans les films. Cette Commission est constituée de personnes nommées par le Gouvernement, dont 8 représentent les services des Affaires Etrangères, des Affaires Culturelles, de la Justice et des Sports; l'industrie cinématographique est elle aussi, représentée par huit personnes nommées par arrêté gouvernemental; huit autres personnes représentent les différentes professions, les maires, les magistrats, les parents et les familles. Les membres nommés ont un mandat de trois ans. Le Président a un mandat de deux ans, son poste est à mi-temps; il est choisi par les membres du Conseil d'Etat. Les commissaires de censure se réunissent quotidiennement par jury de trois ou quatre membres et projettent des longs et courts métrages. Ils peuvent approuver, classer, procéder à des coupures ou rejeter les films.

Appel

Un producteur ou un distributeur mécontent peut faire appel devant la Commission au complet, qui se réunit deux fois par semaine pour délibérer sur de tels appels. Les délibérations de la Commission se traduisent uniquement par des recommandations auprès du ministre des Affaires culturelles, qui reste maître de la décision à prendre. Il est arrivé, dans certains cas, que le ministre rejette la décision de la censure (par exemple *les 120 Derniers Jours de Sodome* de Pasolini dont la projection fut autorisée dans un seul petit cinéma cher de Paris).

La Commission propose la classification suivante: films autorisés pour tout public, films interdits aux moins de 13 ans, films interdits aux moins de 18 ans, et films indexés. On pratique de moins en moins de coupures, mais la classification reste rigoureuse. Les films à l'index sont des films pornographiques qui ne peuvent être projetés que dans les 120 salles classées qui sont soumises à des taxes supplémentaires et les producteurs de ces films ne bénéficient pas de l'aide automatique du gouvernement basée sur les recettes d'exploitation du film. L'entrée dans ces salles est interdite aux moins de 18 ans. Le même système s'applique aux films particulièrement violents ou aux films considérés comme des spectacles incitant à la violence ou au racisme (conformément aux dispositions de la Loi de 1949 sur la protection des jeunes), bien que ces films ne doivent pas obligatoirement être projetés dans les salles réservées aux films pornos; on n'imposa qu'une seule fois le double de la taxe en vertu des mesures prises contre la violence. La Commission de contrôle a proposé une interdiction totale sur la projection de films aussi violents que le film Canadien *N'est pas l'enfer*. Les commissaires de censure sont également chargés du matériel publicitaire de promotion affiché dans les halls d'entrée des cinémas, etc . . . Leur responsabilité ne s'étend pas à la publicité faite dans la presse, à la radio ou à la télévision. La presse s'autocensure conformément à certains accords, en ce qui concerne la publicité sur les films. La télévision et la radio sont contrôlées par les agences du gouvernement en dernier lieu, par

l'Assemblée Nationale. On a proposé un contrôle statutaire sur les bandes essais et sur d'autre matériel publicitaire et promotionnel tel que les affiches et les tableaux d'affichage du hall d'entrée des cinémas.

La Commission de contrôle n'a pas d'inspecteurs pour vérifier si les mesures prises concernant la cote des films sont bien respectées. On a montré certaines inquiétudes au sujet des distributeurs qui réinsérèrent des films après que ceux-ci aient été interdits par la Censure.

Autorités Locales

C'est le rôle de la police locale de contrôler les admissions dans les cinémas. *Le Centre National du Cinéma* publie chaque mois une liste des films avec la classification proposée par la Censure et leur numéro de permis que le public peut utiliser à titre de guide. On ne demande pas aux adolescents de montrer leurs papiers d'identité prouvant leur âge. Les autorités municipales locales ont les pleins pouvoirs en ce qui concerne la sécurité locale et peuvent interdire la projection d'un film susceptible de perturber l'ordre public. Ce pouvoir, souvent exercé au cours des années 60, ne l'est que très rarement de nos jours, car les maires et les magistrats semblent avoir accepté l'autorisation de projection délivrée par le Ministre, basée sur l'avis d'exploitation émis par les commissaires du contrôle. Le système permet d'entamer des poursuites au niveau local, pour les films qui sont projetés malgré l'avis de la Censure.

Un tribunal à Paris a récemment saisi un film français et a donné des ordres pour que celui-ci soit brûlé.

La Presse

Loi sur la Presse (1881)

La législation concernant la presse écrite renvoie, de manière générale, à une loi de 1881 par laquelle toute personne est en droit de publier un journal, sans que celui-ci ait été préalablement soumis à un contrôle ou une censure.

Cette loi prévoit les délits suivants considérés comme une entrave à la liberté de la presse: incitation au crime, écrits diffamatoires pour le Président de la République ou les Chefs d'Etat et les diplomates étrangers, publication de nouvelles erronées visant à troubler la paix, diffamation, calomnie séditieuse et divulgation de secrets officiels.

Droit de Réponse

La loi prévoit également un droit de réponse autorisant toute personne à faire insérer une correction sur simple demande écrite de sa part. Chaque exemplaire d'une quelconque publication doit obligatoirement porter le nom de l'éditeur responsable.

Editeur Responsable

Commission de Surveillance et de Contrôle des Publications Destinées à l'Enfance et à l'Adolescence

Le code pénal français interdit tout délit contraire à la moralité publique. En 1949, a été décrétée une loi spéciale concernant les enfants et les adolescents, qui interdisait les publications de toutes sortes jugées néfastes pour les jeunes en raison de leur caractère licencieux ou pornographique, ou pour l'importance qu'elles attribuaient aux crimes, à la violence ou au racisme. Cette loi permit de créer la Commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'Enfance et à l'adolescence, placée sous le contrôle du ministre de la Justice. La Commission donne son avis au ministre de l'Intérieur sur les livres ou les journaux destinés aux mineurs (âgés de moins de 18 ans) et fait éventuellement des recommandations pour que la vente, les expositions et les campagnes concernant ces publications soient interdites. Cette Commission est composée de juges, d'éducateurs, de représentants du gouvernement et de familles. Bien qu'il y ait des dispositions prévoyant l'interdiction de tels écrits et que la Commission ait orientée ses recommandations dans ce sens là auprès du ministre, aucun de ces écrits n'a encore été mis à l'index.

La Commission peut retarder la parution d'ouvrages ou de journaux jugés incorrects, pendant une période pouvant atteindre six mois ou pendant deux mois supplémentaires si l'interdiction est à l'étude. En pratique, on parvient à certains résultats au cours

de négociations avec l'importateur ou l'éditeur, car il est difficile d'appliquer cette législation. Les livres de bandes dessinées importés sont considérés comme les principaux "hors la loi".

Politique d'Aide

La presse française jouit depuis la Libération en 1944, d'un appui considérable de la part du gouvernement. Cette aide se traduit notamment par l'exemption de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les entreprises de presse, l'exemption partielle des journalistes eux-mêmes qui ne sont imposés que sur 70% de leur revenu. Cette aide comporte également des subventions pour le matériel et le papier journal, des tarifs réduits pour les transports et les télécommunications. La pornographie publiée est sanctionnée par une majoration du taux des taxes. Une étude parue en 1972 indique, qu'en moyenne, les journaux puisent 46% de leur revenu total dans la publicité (*Le Figaro* pour sa part, tire 80% de ses revenus de la publicité). Seuls les journaux de Paris ont un tirage national. Il n'y a pas de grands groupes de presse comme en Angleterre ou en Allemagne de l'Ouest. Le Gouvernement finance une imprimerie publique pour les éditeurs de journaux qui n'ont pas leurs propres installations.

Le nombre des quotidiens n'a cessé de décroître au cours des trente dernières années. La plupart des quotidiens nationaux, excepté *Le Monde*, ont des difficultés financières et ce, en raison des fortes augmentations du prix de revient du papier journal, de la baisse des revenus de la publicité, des salaires et des tarifs postaux plus élevés. L'importante presse provinciale se porte mieux, les tirages en province augmentent. Les journaux parisiens les mieux portants, à savoir *Le Monde* et *le Figaro* (qui est aussi vieux que le Canada, ayant fêté son centenaire en 1967) ont donné à leur personnel une participation à la gestion et un intéressement aux bénéfices. Les Français sont de petits consommateurs de quotidiens mais aiment lire des magazines traitant de sujets divers, des magazines d'actualités, des périodiques politiques, des magazines féminins et autres magazines spécialisés.

Des journaux comme *le Figaro*, *Le Monde* ou *l'Humanité* évitent de transmettre les informations comme de simples faits d'actualité en essayant de retourner aux sources et de mettre en relief le déroulement des événements. *Le Monde* ne fait paraître aucune photo. Il a été établi que la presse écrite favorisait les mesures d'interdiction portant sur la projection des films violents à la télévision avant certaines heures de la soirée. Tous les médias d'information adoptent une politique de discrétion concernant le compte-rendu des enlèvements et collaborent avec les autorités policières. Les journaux sont particulièrement attentifs lorsqu'il s'agit de commenter des actes de terrorisme, des prises d'otages, des actes de violence au service de la politique. Il n'y a aucun contrôle formel sur la presse.

Enquêtes Spéciales (1976)

Au moment des délibérations de la Commission, en France, deux Commissions jumelées furent nommées par le Gouvernement; elles eurent pour mission de contrôler l'expression de la violence. Aucune de ces Commissions n'avaient cependant fait de rapport à ce sujet, lorsque cette étude fut rédigée. Elles devaient soumettre leur rapport en mai 1977.

Enquête sur la Violence dans les Medias d'Information

La Commission d'enquête sur la violence dans les médias d'information, nommée par le Président de la République, est présidée par M. Christian Chavanot, ancien patron de la télévision française et actuellement Président de RTL. Elle essaie de mettre au point un mode de classification systématique des types de problèmes et des processus mis en cause dans l'expression de la violence et la divulgation des nouvelles. Les événements sont analysés à trois niveaux (recueil d'informations, sélection et présentation des nouvelles). Le but en est de permettre aux éditeurs et reporters de présenter et traiter les informations selon certaines lignes directrices, même en ce qui concerne "le reportage commandé" ou les commentaires restrictifs

sur certains événements. La commission est particulièrement concernée par les comptes-rendus d'enlèvements, les pendaisons, les prises d'otages et les manifestations. Dans les recherches effectuées par la Commission sont également inclus des questionnaires et des entrevues avec des personnalités. On a constaté lors de l'entretien que les vues du Président de la Commission sur le problème de la violence correspondaient à celles de la Commission.

Comité Présidentiel sur la Violence (1976)

Le Comité Présidentiel sur la Violence a été constitué par le Président de la République pour étudier en profondeur la question de la violence. Ce comité est concerné par la violence, la criminalité et la délinquance. Ces études sont axées sur les aspects économiques et criminels de la violence, mais les médias restent une de ses principales préoccupations. Ce comité est composé de dix membres et il est présidé par M. Alain Peyrefitte, ancien ministre. On compte parmi les membres de ce Comité des magistrats, des avocats, des professeurs de droit, un médecin, un directeur des services de police, un directeur de l'Institut de criminologie et un économiste. Ces cinq sous-groupes travaillent à mi-temps. Chaque sous-groupe a une secrétaire. Ces groupes étudient les problèmes suivants:

a) Les aspects biologiques et psychologiques de la violence.

b) La violence et ses aspects économiques, comprenant le niveau de vie, la croissance économique en relation avec la violence.

c) L'efficacité des prisons et le système administratif de la Justice.

d) La violence dans le monde des jeunes.

e) La violence et l'urbanisme.

Chaque groupe de travail a deux membres du Comité et une secrétaire et passe une partie de son temps à écouter des témoignages. En outre le Comité au complet prévoit de réaliser des entrevues auprès des personnalités appartenant à différents domaines pour échanger leurs points de vue.

Le Comité a mis en oeuvre un programme réduit de recherches en cours d'exécution dans les instituts de criminologie. Une partie de ces recherches sont effectuées auprès de la population. Le personnel ne travaille pas à temps complet. Parmi les domaines auxquels le le Comité s'intéresse, figurent les médias, l'urbanisation, la dégénérescence de la moralité, le manque de respect envers soi-même, envers les autorités, les supérieurs, et les personnes âgées.

La Commission souhaite exprimer sa reconnaissance pour la collaboration patiente, les renseignements et les conseils dont elle a bénéficié au cours de ses entretiens avec:

M. Deneuve et Mlle Chabrier du *Bureau du Premier Ministre*

M. Asthier du *Ministère de la Culture*

M. Bourrely du *Ministère de la Justice*

M. Martin et M. Méar du *Figaro*

M. Soudet, Monique Grégoire de la *Commission de Contrôle Cinématographique*

Messieurs Christian Chavanon, M. Le Roy, N. Bujon, M. Séguin de la *Commission d'Enquête sur la Violence dans les Médias d'Information*

M. Du Moulin du *Comité Présidentiel sur la Violence*

Allemagne de L'Ouest

Télévision

Garantie constitutionnelle (1949)

En vertu de la Loi-Cadre (Grunsdgeset) qui forme la base de la Constitution d'après-guerre de l'Allemagne de l'Ouest, la liberté de parole est garantie et la censure interdite, mais la liberté de la presse (Article 5) est limitée par le Code Pénal, par les lois sur la protection de la jeunesse, par celles sur la diffamation et la calomnie et enfin par les lois protégeant l'intégrité personnelle.

D'après la Constitution, tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés au Gouvernement Fédéral tombent sous la juridiction des "Länder" (Provinces). Ceux-ci incluent les domaines de l'éducation, de la culture et de la Radio-Télévision. Fréquemment, les "länder" coopèrent dans ces domaines en signant des accords ou des traités. Le Gouvernement Fédéral n'est responsable que de la Radiotélédiffusion vers l'étranger.

En 1949, sept länders créèrent leurs propres entités régionales de radiotélédiffusion; quatre parmi les plus petits länders se sont associés pour créer deux chaînes. Ces neuf chaînes constituent neuf organismes publics indépendants qui possèdent le droit exclusif de diffusion par radio et télévision dans leurs propres provinces ou régions.

ARD (1950)

Bien que les structures de ces sociétés diffèrent quelque peu les unes des autres, toutes sont marquées par le principe de conseils de direction issus d'une large représentation du public et comprenant des représentants des divers partis politiques de même que des membres des assemblées provinciales. Dans une Allemagne divisée, la politique revêt une grande importance et, ainsi qu'on peut s'y attendre, la Radiotélédiffusion allemande se distingue par le grand nombre d'émissions qu'elle consacre aux affaires publiques. Les partis politiques comme les Eglises surveillent attentivement ses émissions pour éviter tout favoritisme politique ou religieux. Voici quels sont les réseaux provinciaux de Radiotélédiffusion. Certains d'entre eux sont plus importants que le réseau de la Société Radio-Canada:

(BR) *Bayerischer Rundfunk* (Radio-Télévision Bavaroise) Munich.

(HR) *Hessischer Rundfunk* (Radio-Télévision de Hesse), Francfort

(NDR) *Norddeutscher Rundfunk* (Radio-Télévision d'Allemagne du Nord, Hambourg.

(RB) *Radio-Bremen*, Brême

(SR) *Saarländischer*, Saarebruck

(SFR) *Senderfreies Berlin* (Radio Berlin Libre), Berlin

(SDR) *Suddeutscher Rundfunk* (Radio-Télévision d'Allemagne du Sud), Stuttgart

(SWF) *Sudwestfunk* (Radio-Télévision du Sud-Ouest) Baden-Baden

(WDR) *Westdeutscher Rundfunk* (Radio-Télévision Ouest-Allemande) Cologne.

De plus, il existe deux organismes créés par des lois du Bundestag (Parlement fédéral), financés par les fonds fédéraux, qui assurent des émissions vers les autres pays d'Europe (particulièrement vers l'Allemagne de l'Est) ainsi que vers les pays d'Outre Mer. Il s'agit de:

(DW) *Deutsche Welle* (ondes allemandes), Cologne

(DW) *Deutschlandfunk* (Radiodiffusion allemande), Cologne-Marienburg.

En 1950, ces onze organismes publics (neuf provinciaux et deux fédéraux), auxquels s'ajoute en tant qu'observateur la IRAS (Rundfunk im Amerikanischer Sektor – Radio-Télévision dans le secteur amércain) ont formé l'ARD (Arbeitsgemeinstalten der Bundesrepublik Deutschland – Communauté de Travail des établissements publics de radiotélédiffusion de la République Fédérale d'Allemagne). Par l'entremise d'une commission permanente basée à Munich et constituée

de représentants des chaînes provinciales, un programme national de radiotélédiffusion nommé Deutscher Fernsehen, est produit et diffusé sur deux canaux, la première et la troisième chaînes des créneaux étant laissées pour la diffusion des programmes régionaux.

Ces derniers programmes sont plutôt de caractère éducatif ou culturel, et sont conçus pour avoir une pénétration régionale et non pas nationale.

La principale source de revenus de la radiotélédiffusion, en Allemagne Occidentale, provient de la redevance sur les récepteurs (généralement $54.72 mais cela varie suivant les länders) L'encaissement de cette redevance se fait par l'entremise du Service Fédéral des Postes. Il n'existe pas de redevance spéciale pour les récepteurs-couleur. Le produit de la redevance est partagé entre le Service des Postes pour rétribution de ses services techniques puisqu'il collecte les redevances, l'ARD qui perçoit 70 % du montant, et la ZDF qui reçoit le reste. Une partie des recettes provient également de la publicité qui est autorisée, mais seulement pour une durée totale de 20 minutes par jour, uniquement entre 18 h et 20 h, et jamais le dimanche. Dans son ensemble, le système allemand de Radiotélédiffusion a la réputation d'être le plus opulent de tous les systèmes non-privés mondiaux. L'accroissement de ses ressources ne peut être obtenu que par l'augmentation du taux de la redevance (une seule redevance est perçue quel que soit le nombre de récepteurs dans un foyer), mais cette augmentation est soumise à l'approbation des parlements des länder et les hommes politiques s'y opposent habituellement. L'augmentation des ressources peut également être obtenue par une hausse du tarif de la publicité, qui lui-même dépend du taux d'écoute.

La responsabilité des heures de programme national est dévolue aux différentes chaînes par la commission permanente. Le système des quotas est basé sur la proportion du nombre de récepteurs de télévision dans la zone d'écoute de la chaîne par rapport au nombre total des récepteurs en Allemagne (par exemple, la WDR, avec cinq millions de téléviseurs, fournit 25 %, la NDR avec trois millions fournit 20 %, la BR 17 %; SWF, SFB, HR et SDR 8% chacune, enfin RB et SR 3% chacun).

Aucune des chaînes n'a l'autorisation de se spécialiser, sauf en ce qui concerne les prévisions météorologiques (HR) les sports (WDR) et les nouvelles (NDR). Autrement, il existe neuf services des documentaires, neuf services dramatiques, neuf services des actualités et même neuf services des programmes religieux au sein de l'ARD. Il s'agit là d'un système fort coûteux, mais il a la réputation d'entraîner un excellent équilibre de la programmation régionale.

La première chaîne de l'ARD est reçue dans l'ensemble de la République Fédérale. Les jours de semaine ses émissions débutent à 16 h 15, le dernier bulletin de nouvelles et de météo étant diffusé à 22 h 45. Pendant les fins de semaine l'horaire est allongé. Le matin, les stations diffusent des programmes scolaires. Avant le principal bulletin d'informations (Journal Télévisé) de 20h, les émissions destinées à toute la famille sont entrecoupées de messages publicitaires dont le total ne peut excéder 20 minutes entre 18 h et 20h. Après le journal télévisé, le programme comprend des dramatiques, des documentaires et des émissions sur les affaires courantes. Il existe huit émissions régionales allant jusqu'à deux heures par jour et généralement diffusées en début de soirée (entre 18 h et 20 h) au moment où la publicité est autorisée. Bien entendu, toutes les émissions ne sont pas produites en Allemagne. Elles comprennent des feuilletons et des films achetés par l'entremise d'un service nommé Degator, qui se trouve à Francfort. Cependant, l'ARD achète la plupart du temps directement des émissions provenant d'Angleterre ou d'autres pays. L'ARD procède à ses frais au doublage des productions en langue étrangère. Le coût du doublage est pratiquement

équivalent à celui de l'achat lui-même. Il existe des spécialistes du doublage – techniciens et acteurs – qui travaillent dans des studios privés à Munich et à Hambourg. L'ARD achète des feuilletons britanniques complets (généralement de 6 à 13 épisodes) mais choisit dans les feuilletons américains les seuls épisodes qui lui paraissent acceptables (généralement 13 épisodes sur 26 ou 39). L'ARD vend également certaines de ses propres productions pour exportation en Autriche, Suisse, Belgique et Pays Bas, mais ses émissions sont spécifiquement conçues pour le marché allemand et non influencées par l'objectif de l'exportation. Une filiale de l'ARD (WWF) "West German Commercial Television", télévision commerciale ouest-allemande, produit et vend des films publicitaires destinés à la tranche horaire 18 h.- 20 h. Actuellement, l'ARD produit environ 60% et achète environ 40% de ses émissions.

Les émissions sont réalisées en couleurs selon le procédé AEC Telefunken PAL, système adopté également par l'Italie, les quatre pays scandinaves, la Yougoslavie, l'Espagne, le Portugal, la Turquie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, le Brésil, Hong-Kong, la Thaïlande, Singapour, la Malaisie, l'Indonésie et le Pakistan ainsi que par le Royaume-Uni.

Conseil de direction

Etant donné que chacune des stations de l'ARD est une création des autorités publiques de son propre État (Länder), il existe des différences de structure. Chaque chaîne est indépendante du contrôle gouvernemental. La plupart des chaînes ont des conseils d'administration composés de cinq à sept membres, responsables des questions économiques et particulièrement du budget. Il existe également souvent un Conseil de Radiotélédiffusion qui approuve le budget, étudie les réclamations et a la responsabilité de la programmation. D'après les statuts ou les accords entre länders instituant les chaînes, les membres de ce Conseil appartiennent à différents groupes socio-professionnels comprenant les églises, les syndicats, les organisations de jeunesse, les associations d'agriculteurs, les éditeurs de journaux et les journalistes, les organisations sportives, les autorités municipales et les communautés, les représentants du corps enseignant et des universités, les auteurs, compositeurs, musiciens et acteurs. Par exemple, à la BR, 30 de ces groupes élisent leurs propres représentants à un conseil de 49 membres, dans lequel les partis politiques et le gouvernement sont aussi représentés. La représentation politique ne peut excéder un tiers du nombre total. Le Conseil de Radiotélédiffusion nomme le Directeur Général et approuve les nominations des directeurs de programmes et des principaux cadres.

ARD Recherche concernant la violence, déclaration de la politique suivie à cet égard.

Certaines des chaînes (notamment BR et WDR) possèdent leurs propres services de recherches. ARD, conjointement avec ZDF, a formé un comité conjoint des médias qui a ses propres commissions de recherches. En Avril 1972, le Conseil de la BR a publié une déclaration sur "La violence à la télévision" et en 1972 également la WDR a organisé un symposium consacré au même problème.

L'ARD produit des émissions pour la 3ème chaîne, qui n'est pas encore captée sur toute l'étendue du territoire de la République Fédérale. Cette chaîne émet quelques heures chaque soir à partir de 20 h ou 21 h. Ses programmes sont de caractère culturel ou consacrés à l'information et à la création. Pendant la journée, la troisième chaîne diffuse des émissions éducatives à l'intention des établissements scolaires et possède son propre institut supérieur : le Telekolleg.

ZDF (1961)

La seconde chaîne, reçue sur tout le territoire de la République Fédérale, est exploitée sur un mode tout à fait différent, qui n'est pas sans ressembler à celui de Radio Canada. Elle est également une création des länders, mais elle est basée sur un traité inter-länders de 1961. Il s'agit de la ZDF (Zweites Deutsches Fernsehen, c'est-à-dire Second Canal de la Télévision Allemande) de Mayence, qui commença d'émettre en Avril 1963. Cette chaîne

constitue une structure intégrée, dirigée par un Conseil de Télévision dans lequel sont représentés les mêmes groupes socio-professionnels que ceux indiqués plus haut. En vertu du traité interländer, le Conseil est indépendant et ne reçoit pas de directives politiques ou autres.

Conseil de direction de la ZDF

Le conseil de Télévision de la ZDF est composé de 66 membres : 11 représentants du Gouvernement Fédéral, 12 représentants des partis politiques en fonction de leur représentation au Parlement Fédéral, 2 représentants de chacune des églises protestantes et catholiques, un représentant du Comité Central Juif d'Allemagne Fédérale, trois représentants des syndicats, deux représentants de l'Association du patronat ouest-allemand, un représentant de l'organisation centrale des commerces spécialisés, deux représentants de l'Association des Editeurs de journaux ouest-allemands et de l'Association des journalistes, quatre représentants des organisations indépendantes de sécurité sociale, quatre représentants des principales associations municipales, un représentant de l'association sportive ouest-allemande, un représentant de l'association des réfugiés, dix représentants des domaines de l'instruction, de la science et des arts et un représentant de chacune des organisations familiales de travailleurs indépendants, des organisations féminines et des organisations de jeunesse.

Les représentants des partis politiques et des confessions religieuses sont nommés tout à fait indépendamment des institutions provinciales. Les organismes et associations élisent leurs propres représentants qui sont ensuite nommés par les premiers ministres des différents länder.

ZDF Politique à l'égard de la violence.

Par un vote à la majorité des trois cinquièmes, le Conseil élit pour cinq ans le Directeur Général et l'Intendant. Le travail du comité est effectué pour une large part par quatre commissions chargées des finances, des informations, de la politique et des autres programmes, commissions qui se réunissent toutes les six ou huit semaines. Le Conseil a étudié les effets de la violence à la Télévision et a publié une résolution sur ce sujet en 1972. Il veille avec un soin particulier à ce que l'équilibre des programmes en matière politique soit préservé.

Le Conseil Administratif contrôle les activités financières de la ZDF et doit approuver le budget préparé par l'Intendant, et qui est ensuite soumis au Conseil de Télévision. Un membre, parmi les neuf qui composent le Conseil Administratif, est directement nommé par le gouvernement fédéral et trois directement et conjointement par les premiers ministres des 11 Länders. Les six autres membres sont élus parmi les membres du Conseil de Télévision, duquel ils doivent démissionner après leur élection. Il ne leur est pas permis d'appartenir à aucun autre organisme gouvernemental ou parlementaire. Ici encore le traité inter-Länders garantit que les membres ne possèdent aucun intérêt économique ou autre qui pourrait s'opposer à leurs obligations au sein de la ZDF.

Parmi les obligations imposées à la ZDF se trouve celle de fournir une programmation qui offre une alternative à celle de l'ARD. Ses programmes sont donc établis en conséquence, excepté en ce qui concerne les nouvelles et les affaires publiques qui sont diffusées à la même heure sur les deux chaînes, probablement parce que l'on estime que les téléspectateurs ne peuvent échapper à la responsabilité civique consistant à se tenir informés. Ce résultat est obtenu par un travail de préplanification effectué par un comité de coordination réunissant les dirigeants de l'ARD et de la ZDF. La ZDF émet en permanence depuis la fin de l'après midi (16 h 30) jusqu'à minuit, tout l'après midi du samedi et le dimanche toute la journée. ARD et ZDF émettent un programme commun le matin de 10 h à 13 h réservé aux émissions scolaires.

La ZDF reçoit une partie des redevances perçues par le Service Fédéral des Postes. Cette part ne s'élève toute-

fois qu'à 22 % du total perçu et ne représente que moins de la moitié de son budget. L'équilibre financier n'est assuré que grâce à la publicité qui, comme c'est le cas pour l'ARD, n'a droit qu'à une moyenne de 20 minutes d'antenne par jour (moyenne établie annuellement), les jours de semaine exclusivement, entre 18 h et 20 h. Les émissions et les messages publicitaires sont réalisés par la ZDF. Il n'existe pas d'émissions commanditées par des firmes commerciales et les partis politiques ne sont pas admis à faire de la publicité. La publicité pour les cigarettes, de même que la publicité dite "subconsciente" sont interdites, ainsi que les interruptions publicitaires au cours d'une émission. Les tranches de publicité durent de cinq à sept minutes et sont séparées de l'émission proprement dite par un bref dessin animé, appelé "mainzelmännchen".

Se trouvant de la sorte fortement dépendante de ses revenus publicitaires, la ZDF tend à avoir des émissions plus légères que celles de l'ARD. Elle est davantage influencée par les taux d'écoute, l'augmentation de ces derniers autorisant une augmentation des tarifs de la publicité. C'est ainsi qu'elle réussit à atteindre parfois le pourcentage phénoménal de 80/90 % d'audience. La ZDF achète des émissions étrangères (fréquemment aux Etats Unis), elle en produit elle-même et en achète à des producteurs allemands indépendants. La ZDF produit à Mayence ses propres émissions sur les affaires publiques et possède ses principaux centres de production à Berlin-Ouest, Hambourg et Munich. Depuis plusieurs années elle diffuse une émission intitulée "Aktenzechen XY-Ungelöst" (Dossier sur XY non résolu), qui est également retransmise en direct par l'Autriche et la Suisse. Son animateur, Edouard Zimmermann, présente des indices et des scènes relatifs à des affaires criminelles non résolues, et invite les téléspectateurs à lui envoyer des renseignements. On affirme que ce programme a remporté des succès en aidant la Police à résoudre certains problèmes relatifs à des crimes demeurés mystérieux. (Une émission probablement inspirée de celle de la ZDF et intitulée "Code 10-78" a été produite cette année par la chaîne Global Television, avec l'appui des services du Procureur Général de l'Ontario et de la Police provinciale de l'Ontario). Présentateur et producteur apportent une attention toute particulière à cette émission qu'ils prennent grand soin de ne pas transformer en démonstration de méthodologie criminelle, ayant pour effet de susciter des imitations.

ZDF recherches sur la violence et politique suivie

La ZDF possède un service de recherche qui a notamment étudié le problème de la violence et publié en 1971 une enquête intitulée "Gewalt Im Fernsehen" (Violence à la Télévision). Une recherche est toujours en cours, à la fois au sein de la ZDF et en coopération avec l'ARD. Elle comprend une enquête portant sur deux années, effectuée aux débuts des années 1970, sur la manière dont les gens utilisent leurs loisirs. Les conclusions des enquêtes sont longuement discutées avec les producteurs et permettent une orientation intelligente.

En 1971, le conseil de la ZDF a adopté une proposition relative à la violence. La ZDF produit actuellement une série de 13 émissions brèves consacrées à la compréhension de la télévision: son Intendant paraît de temps à autre à l'écran en compagnie d'un "panel" de téléspectateurs dont il discute publiquement les réclamations.

Ensemble ou séparément, les deux réseaux de télévision ont effectué des recherches sur le sujet de la violence. Les Conseils de direction des chaînes rattachées à l'ARD et celui de la ZDF ont adopté des résolutions. Le magazine "Eltern" (Parents) a tenu une conférence, de même que la WDR en 1972. Des sociologues de l'Institut de Sociologie et de la communication de masse (Wirtschafts Und Sozialwissenschaftliche Facultät) de l'Université de Cologne étudient l'influence de la télévision et des autres influences sociales sur la délinquance juvénile. De nombreux études et livres ont été publiés sur le

sujet. Le Centre Audio-Visuel d'Heldesheim et les chercheurs universitaires de Francfort effectuent des recherches sous les auspices de l'UNESCO.

Code pénal (1976)

Bien que la Constitution interdise la censure, la liberté d'expression est soumise à certaines restrictions. En 1976, devant le climat d'inquiétude du public à l'égard des actes de terrorisme et à la suite d'une série d'attaques contre les banques marquées par des prises d'otages, le Parlement Fédéral a décrété un amendement au Code pénal prévoyant de restreindre les descriptions pouvant "glorifier la violence". Etant donné que la télévision fait partie du secteur public, on indique qu'elle n'est soumise qu'à un contrôle interne ou à sa propre auto-censure, tandis que le cinéma et l'imprimerie faisant partie du secteur privé doivent être soumis au contrôle légal. L'amendement du Code Pénal prête à équivoque : décrété en 1976, il n'a pas encore reçu d'interprétation juridique. Le nouvel article 131 (qui s'étend à tous les médias) prévoit une sanction légale contre toute personne "qui répand, montre, exhibe publiquement, placarde des affiches, des écrits, des films, etc. montrant de la violence à l'égard d'êtres humains de façon cruelle ou inhumaine, et de ce fait glorifie la violence ou incite à la haine raciale". Mais en fait, ni la "violence" ni la "glorification" ne sont définies.

Film

L'industrie cinématographique en Allemagne de l'Ouest est organisée sur un plan privé. Avant la guerre, les films étaient soumis à la censure gouvernementale et durant la guerre ils devinrent les instruments de la propagande officielle. Après la guerre, les autorités d'occupation décidèrent de laisser à l'industrie cinématographique elle-même le soin de procéder à sa propre censure. Une association de producteurs et de distributeurs de films ainsi que de propriétaires de salles de projection mirent sur pied et assurèrent le financement du *Bureau d'auto-contrôle de l'industrie cinématographique* (Freiwillige Selbstkontrolle der Filmwirtschaft), dont le siège est à Wiesbaden. Ainsi que son titre l'indique, il s'agit d'un système d'auto-censure. Il fonctionne bien, parce que les propriétaires de salles se sont engagés à ne pas projeter de films ne portant pas le visa de censure. Naturellement, producteurs, distributeurs et exploitants sont tous soumis à la Loi sur la Jeunesse (1953), à son amendement (1976) ainsi qu'aux articles du Code Pénal (1849) qui interdisent la pornographie. Bien que le fait qu'un film ait été autorisé par le censeur ne constitue pas un empêchement à poursuites éventuelles, on estime qu'il s'agit là d'un argument convaincant, et qu'il constitue une forme de protection en laquelle l'industrie cinématographique a confiance. Pour cette raison tous les films pour adultes sont volontairement soumis à la censure. Le censeur peut accepter, exiger des coupures, ou refuser un film, et classe tous les films selon l'âge des spectateurs. La censure des films pour adultes semble passablement libérale. Par exemple, des films comme *La Grande Bouffe, le Dernier Tango à Paris* ou *le Parrain* ont été projetés sans la moindre coupure. Toutefois, au printemps 1976, le film de Pasolini, *Les 120 derniers jours de Sodome* a été poursuivi en justice dans huit différents centres urbains d'Allemagne. Dans l'un de ces procès, un juge local a interdit la projection du film dans toute l'Allemagne de l'Ouest, bien qu'il ait déjà été autorisé par le censeur. Etant donné que la censure est un organisme volontaire, des poursuites judiciaires au plan local sont devenues monnaie courante, au grand dam de l'industrie cinématographique qui doit s'inquiéter non seulement des normes nationales stipulées par le comité d'auto-censure, mais des différentes normes variant selon la région ou la ville. (Voir également à ce sujet les études faites en Grande-Bretagne, en Italie, aux Etats Unis et en France.

Censure cinématographique volontaire

Autorité régionale

La Loi sur la protection de la jeunesse (1953) stipule les critères auxquels doivent répondre les films pou-

vant être vus par les jeunes de moins de 18 ans, ainsi qu'un certain nombre d'interdictions formelles. D'après cette loi, les länders ont le droit de décider si un film peut être vu ou non par les jeunes, mais dans la pratique tous les länders délèguent cette autorité à la Censure, ce qui rend obligatoire l'approbation par le bureau de la censure des films pouvant être vus par les jeunes gens et les enfants. Ce bureau a rédigé ses propres règlements concernant les tranches d'âge; il classe les films pour enfants comme suit: pour enfants de 6 ans et moins, pour enfants de 12 ans et moins, pour adolescents de 16 ans et moins et pour adolescents de 18 ans et moins. Quant aux films pouvant être vus par les jeunes gens de 18 ans et moins, ils sont visionnés par un comité de cinq membres. Ce comité est constitué par le Directeur – ancien cadre de l'industrie cinématographique – assisté d'un ancien magistrat et de trois personnes travaillant bénévolement à mi-temps. Ces bénévoles sont des spécialistes des problèmes de l'enfance et sont désignés sur des listes soumises par divers groupes socio-professionnels des länders tels que groupes religieux, groupements de jeunesse et services sociaux. Le comité se réunit selon une rotation, et pendant une semaine visionne sept ou huit grands films ainsi qu'un certain nombre de courts-métrages. Les deux membres permanents du comité visionnent tous les films, c'est-à-dire quelque 300 grands films et 600 courts-métrages annuellement. Les films en langue étrangère doivent être doublés avant d'être soumis à la censure, ou être accompagnés du texte des dialogues en allemand.

Le censeur examine également les publicités de films destinées aux journaux ainsi que les affiches placardées devant les salles. Il doit également visionner les films projetés dans les cinémas de plein-air et à bord des avions de la Lufthansa mais ne censure pas les films destinés à la télévision.

Impact de la télévision

Bien qu'attirant encore 144 millions de spectateurs par an, l'industrie cinématographique ouest-allemande, qui était devenue à la fin des années 50 chef de file dans la production mondiale, connaît une crise. Tout comme dans les autres pays, l'arrivée de la Télévision a eu un impact très puissant, entraînant une chute du nombre des spectateurs et la fermeture de nombreuses salles. Au cours des années 50 il y avait 7,000 salles en Allemagne de l'Ouest. Aujourd'hui on n'en compte plus guère que 3,100. Depuis la pointe des années 50 le nombre des spectateurs a décru des deux tiers. La part des films allemands dans le marché intérieur est tombée à 20%, bien que quelque 80 films soient encore produits chaque année, souvent couronnés par des récompenses internationales. L'analyse de la répartition des spectateurs a récemment établi qu'elle comportait 57% d'hommes, bien que le pourcentage de la population soit en faveur des femmes (54%). Soixante dix pour cent des billets sont vendus à des spectateurs dont l'âge va de 14 à 29 ans, bien que cette tranche d'âge ne représente que 25% de la population.

D'après la Constitution, la culture, l'instruction et la radiotélédiffusion sont de la compétence des länders. En conséquence, le gouvernement fédéral s'est longtemps borné à aider l'industrie cinématographique en décernant des prix par l'entremise du ministère de l'Intérieur qui est responsable des affaires culturelles au niveau fédéral ainsi que de la qualité des films rehaussant le prestige de l'Allemagne à l'étranger.

Politique d'aide au cinéma (1974)

A la fin de 1967, sous l'égide du Ministère de l'Economie, le gouvernement fédéral institua le Fonds d'Aide au cinéma (Filmförderungsgesetz). Pour recevoir une aide, un film ne doit "ni heurter les sentiments. moraux ou religieux, ni être anticonstitutionnel". Au printemps 1974, le Ministère fédéral de l'Economie a adopté de nouvelles mesures d'aide et créé l'Institut d'Aide au cinéma (Filmförderungsanstalt), qui siège à Berlin et a pour mission d'administrer le Fonds provenant d'une taxe de 15

pfennigs prélevée sur chaque ticket d'entrée. Cette taxe, ajoutée au fonds provenant de la vente de l'ancienne compagnie cinématographique nazie la UFA et à d'autres ressources, constitue un total de 25 millions de deutschmarks. De cette somme, six millions vont à l'aide fondamentale au cinéma, trois millions à l'aide complémentaire et six millions au développement de projets. L'assistance fondamentale est destinée aux scénarios et à la production. L'aide peut être accordée même lorsqu'il s'agit d'une co-production, mais proportionnellement à la participation allemande et en fonction des succès remportés auparavant. Les subventions complémentaires sont accordées pour des films représentant "un bon spectacle". Les deux sortes de subventions doivent être réinvesties dans la production de nouveaux films. La loi inclut dans ses bénéficiaires les propriétaires de salles, en prévoyant des subsides aux exploitants pour reconditionnement, par exemple une nouvelle décoration de leurs salles, l'achat de nouvel équipement de projection. De moins en moins de salles appartiennent à présent à des citoyens allemands. Sur les quatre grands distributeurs de films, un seul est Allemand, les autres salles et circuits de distribution appartiennent à des Américains.

Jusqu'à ce jour, il n'existe pas de quota pour les films allemands qui doivent concurrencer à la fois la télévision et la production étrangère, mais on apprend que l'instauration de quotas est actuellement à l'étude. La FAA a réussi à convaincre les deux chaînes de télévision, l'ARD et la ZDF, d'investir 35 millions de marks dans la co-production sur une période de cinq ans de films de long-métrage qui seraient d'abord projetés dans les salles, puis à la télévision après un délai de deux ans. Le Ministère de l'Intérieur continue à apporter son appui aux films de qualité grâce à des prix et à des récompenses, en aidant les salles qui projettent des films allemands et en assurant la publicité des films de haute qualité. Les Ministères de la Culture des différents länders continuent à apporter leur aide culturelle en particulier aux jeunes producteurs.

Les producteurs allemands éprouvent des difficultés à faire projeter leurs films. De grandes sociétés productrices américaines telles que la 20th Century Fox et la MGM ont entrepris de construire des salles de projection en Allemagne depuis qu'il leur a été interdit d'en posséder aux Etats-Unis. Les distributeurs américains ont augmenté le prix de location des films et en exigent le paiement comptant sous peine d'une majoration de 5%. La pénétration de l'industrie cinématographique allemande aux trois niveaux de la projection, de la distribution et des importations cause de graves soucis aussi bien à cette industrie elle-même qu'au gouvernement ouest-allemand.

De plus en plus, les municipalités allemandes offrent des aides (quand elles ne les achètent pas purement et simplement) aux cinémas projetant des films d'art et d'essai de préférence à des films commerciaux. Il existe environ 85 salles de cette catégorie. De plus, diverses instances gouvernementales apportent leur aide aux Festivals Internationaux du Film de Berlin, de Mannheim et d'Ober-Lausen, ainsi qu'à la semaine nationale du Film qui doit se dérouler en 1977 à Duisburg. Elles appuient également les participations allemandes aux Festivals cinématographiques étrangers.

Presse

Garantie Constitutionnelle (1949)

Il a fallu attendre 1949 pour que les puissances alliées occupant l'Allemagne de l'Ouest autorisent la restauration de la liberté de la Presse, telle que l'Allemagne l'avait connue sous la République de Weimar. Le Droit fondamental de la République Fédérale (la Constitution a été promulguée en 1949) prévoit dans son Article 5 :

Chacun a le droit d'exprimer ou de répandre librement son opinion par la parole, par l'écrit ou par l'image, et de s'informer librement en recourant aux sources généralement accessibles. La

liberté de la Presse et la liberté d'informer par les voies de la radio et du cinéma sont garanties. Il n'y aura pas de censure. Ces droits sont limités par les stipulations des lois générales, par celles de la loi pour la protection de la jeunesse et par les droits à l'inviolabilité de l'honneur personnel.

Ces derniers termes font référence à la loi fédérale qui pénalise la vente à la jeunesse d'imprimés jugés propres à mettre en danger sa moralité ainsi qu'aux articles du code pénal relatifs à la diffamation.

La liberté de la Presse est également garantie par les lois des Länders. Il existe un grand nombre de quotidiens; chaque grand centre urbain en possède au moins un, mais beaucoup sont en réalité des éditions régionales. La circulation quotidienne moyenne est la plus élevée d'Europe continentale. Plusieurs quotidiens éditent des numéros réduits du samedi. Aucun n'appartient à un parti politique et la plupart sont politiquement indépendants.

La presse périodique est florissante en République Fédérale. La propriété des quotidiens et des magazines périodiques est assez fortement concentrée, le groupe Axel Springer constitue le plus important des groupes éditant des journaux en Europe Continentale. Cette concentration n'a pas été sans inquiéter le gouvernement qui a constitué trois commissions chargées d'étudier les méthodes propres à empêcher de nouvelles concentrations. La plus efficace a été la commission Günther qui, en 1968, a recommandé que soient fixées des limites à la proportion de tirage que des groupes d'édition pourraient contrôler et une exemption d'impôts pour les journaux moins importants.

Aide à la Presse.

Il existe un programme d'aide du gouvernement pour la modernisation des imprimeries. Afin de réduire leurs frais, les petites entreprises de presse ont coopéré dans les domaines de la recherche des informations ainsi que dans ceux de la publicité.

Conseil volontaire de la Presse (1956)

Le Conseil de la Presse Allemande (Deutscher Presserat) a été fondé en 1956. L'Association des journalistes y nomme dix membres et l'Association des Editeurs de journaux dix autres. Le Conseil examine et sanctionne les manquements aux règles de la morale professionnelle (Il n'y a pas de Code) et protège la liberté d'expression contre les attaques. Certains membres du Conseil appartiennent à la presse périodique. Cependant, bien que jouissant d'une bonne réputation, ce Conseil n'est pas très connu du grand public.

Conseil des périodiques (1966)

Il existe une organisation volontaire similaire, créée en 1966 : la Verband Deutscher Zeitschriftenverleger (conseil de l'Organisation des magazines allemands), constituée par quatre des grands magazines illustrés à fort tirage: *Stern, Quick, Revue* et *Neue Illustrierte.* Un comité de quatre personnes est composé d'éditeurs et de rédacteurs-en-chef des magazines membres qui sont tombés d'accord pour être liés par leurs décisions. Ce comité est assisté d'un conseil représentant l'église, la famille et des groupes culturels. Un code a été publié interdisant la publication de documents nocifs pour la jeunesse. L'amendement de 1976 au Code Pénal s'applique aux textes et aux images.

Des recherches concernant la Presse sont menées à Munich par l'Institut pour la Recherche dans les communications (Arbeitsgemeinschaft für Kommunikationsforschung) sur des sujets tels que la qualification des journalistes de magazines, la publicité, l'analyse du contenu des journaux, etc.

Loi pour la protection de la jeunesse (1953)

Le Ministère Fédéral de la Jeunesse, de la Famille et de la Santé (Bundesministerium für Jugend, Familie und Gesundheit) est chargé de l'application de la loi de 1953 sur la Protection de la Jeunesse. Selon cette loi, rien de ce qui pourrait avoir une influence négative sur l'éducation des jeunes, physiquement ou psychologiquement, n'a le droit d'être présenté ou publié.

Conseil d'examen pour les publications destinées à la jeunesse

Un organisme administratif travaille pour ce Ministère. Il s'agit du "Conseil Fédéral d'examen des publications" (Bundesprüfstelle für Jugendgefähr-

dende Schriften). Le Gouvernement nomme à ce Conseil des personnes choisies dans différents groupes socio-professionnels; les nominations se font pour trois ans; des représentants du gouvernement siègent également à ce Conseil. Ces personnes travaillent en tant que jury chargé d'examiner tout matériel écrit, mais le Conseil ne peut agir que sur plainte d'un ou de plusieurs Länder ou du Ministère de la Jeunesse, car la République Fédérale autorise la vente aux adultes de publications légèrement pornographiques, (excepté celles ayant trait aux enfants, aux animaux ou à la violence), les "sexshops" abondent et le Conseil possède, pour étude, toute une collection de documents pornographiques les uns anodins, les autres moins.

La Commission désire exprimer ses remerciements pour leurs renseignements et conseils ainsi que pour leur patiente coopération, aux organismes suivants avec lesquels elle a été en rapport durant son enquête en République Fédérale d'Allemagne :

Freiwillige Selbstkontrolle der Filmwirtschaft (Conseil de censure volontaire de l'industrie cinématographique)
Ludwig Boersch

Lutherische Kirche (Eglise Luthérienne)
Herman Kalinna.

Christlich Democratische Partei (Parti démocratique social-chrétien)
Wilhelm Droscher, Gerd Kopper.

Wirtschafts und Sozialwissenschaftliche Facultat Universitat Zu Köln (Institut de sociologie et de communication de masse, Université de Cologne)
Alphons Silbermann, Arnd Stein, Otto Kelmer.

(BR) Bayerischer Rundfunk (Radio-Télévision Bavaroise)
Mmes Wënke, Hertha Sturm, Marianne Grewe-Partsch

(WDR) Westdeutscher Rundfunk (Radio-Télévision Ouest-Allemande)
Joachim von Mengershausen, Heidi Steinhaus.

Bayerischer Christlich-Soziale Union (Union sociale – chrétienne bavaroise)
M. Thiel, Mme. Mirosehnikoff.

Bundesministerium für Jugend, Familie und Gesundheit (Ministère Fédéral de la jeunesse, de la famille et de la santé)
Reinhard Wilke, Adolf Klockner, Rudolf Stefen

Filmförderungsanstalt, der Bundesministerium für Wirtschaft (Service de l'Aide à l'industrie cinématographique du Ministère Fédéral de l'Economie)
Ernst von Beauvais et son équipe.

(ZDF) Zweites Deutscher Fernsehens (Seconde chaîne de la Radio-Télévision allemande)
M. Berger, Mmes. Lucy Berg-Camponovo, Sabine Venohr, Hella Kellner, Inme Horni, Alois Schardt.

Arbeitsgemeinschaft für Kommunikationsforschung (Institut de Recherches sur les Communications) Munich
Frank Schumacher

Hongrie

Télévision

(MRT) Radiotélédiffusion hongroise

C'est un Hongrois, Tivador Puskas (1845-1883) qui eut l'idée de la transmission par fil. La radiotélédiffusion hongroise est un monopole d'état depuis 1925. Le MRT (Magyar Rádio És Televizió), société de radiotélédiffusion hongroise, dessert 11 millions de personnes.

Conseil directeur

Il s'agit d'un conseil consultatif composé du président du MRT, de ses directeurs administratifs, de quatre vice-présidents et du secrétaire du Magyar Szocialista Munkáspárt (Parti socialiste des travailleurs hongrois). Le président et les principaux chefs de services sont nommés par le Miniszter Tanács (Conseil des ministres ou Cabinet).

Les services de radiotélédiffusion regroupent trois chaînes de radio et deux chaînes de télévision qui sont financées par des redevances annuelles (50 forints par mois pour la télévision, soit $2.50). Ces redevances sont facturées sur les relevés de téléphone ou d'eau. La publicité commerciale est limitée et procure certains revenus qui sont destinés à financer les avantages sociaux des employés de la télévision. La publicité est limitée aux services sociaux et les messages sont diffusés par tranches de 5 minutes à la radio et de 10 minutes à la télévision, en fin d'après-midi et au début de la soirée. Les messages publicitaires ne font pas partie des émissions d'informations.

Le système français SECAM a été adopté pour les émissions en couleurs. TV1 diffuse des émissions scolaires au cours de la matinée et de l'après-midi; les émissions générales commencent à 16 heures et se poursuivent jusqu'à 22h 30. Le dimanche, les émissions commencent à 8 heures et se prolongent jusqu'à environ 22h 30. Le réseau couvre environ 95% du territoire. TV2 n'est toutefois reçue qu'à Budapest. Cette chaîne fonctionne depuis 1971 et ses émissions s'adressent plutôt à certains auditoires et aux intellectuels. Quant aux chaînes radio, la première couvre l'ensemble du territoire. Elle diffuse des émissions scolaires de 8 heures à midi, avec des pauses. Les émissions sont préparées un an à l'avance pour permettre aux enseignants de les intégrer à leurs programmes. Les émissions sont reprises pour les enfants qui vont à l'école l'après-midi. Les émissions scolaires ne sont pas diffusées les jours de congé; ces périodes sont réservées à des émissions pour les enseignants. Les programmes radio sont composés à 60% de musique.

Il n'existe aucune directive spécifique au sujet des scènes de violence, mais des directives générales ont été établies par le congrès du Parti, et le personnel du MRT, comme celui de Radio Polskie, (voir Pologne) est sensibilisé aux effets nocifs de certaines émissions. La radio comme la télévision ont pour mission d'informer le public et non d'exploiter les nouvelles à sensation.

Les médias ont le devoir d'informer le public et de transmettre un système de valeur en Hongrie. Il ne semble donc pas nécessaire de disposer de règles écrites ou d'une censure, étant donné que chacun comprend et appuie les objectifs poursuivis.

Entre 1965 et 1975 le nombre des crimes violents a atteint 120 pour 10,000 personnes. Une légère augmentation a été enregistrée de 1965 à 1970 et de 1970 à 1975 la progression a été très vive. Le taux de criminalité est maintenant revenu à 107 pour 10,000. La peine capitale existe toujours en Hongrie.

Les feuilletons, les documentaires et les films sont achetés par le MRT à l'étranger. Les films hongrois de plus de 10 ans au moins peuvent passer à la télévision et les films importés doivent avoir été projetés pendant deux ans dans les cinémas avant d'être télévisés. Les émissions importées sont relativement peu coûteuses à l'achat puisqu'en Europe les prix sont fonction du nom-

bre de permis accordés; cependant, la Hongrie manque de devises étrangères et effectue ses achats avec soin. Les films sont achetés individuellement et non pas en lots. Les acheteurs de films pour la télévision coopèrent avec les acheteurs pour le cinéma qui ont toutefois priorité sur les premiers.

En plus des émissions scolaires, il existe de nombreuses émissions destinées à des groupes spécifiques tels que les personnes âgées, les agriculteurs et les travailleurs de nuit ainsi que des émissions enfantines non-scolaires, réparties entre quatre groupes d'âge. Chaque soir, à 19 heures, une très belle émission est destinée aux enfants, il s'agit de dessins animés et de marionnettes; sur un thème musical, un ourson se brosse les dents, fait ses exercices, écoute l'histoire puis va se coucher après avoir éteint la télévision! On dit que les petits Hongrois suivent docilement l'exemple de l'ourson. Une émission appellée Forum, dont le sujet est publié à l'avance, permet aux téléspectateurs de participer en direct à la discussion par téléphone. Le MRT réalise des coproductions avec de nombreux autres pays. L'une d'entre elles au moins, a été faite avec Radio Canada et, lors du séjour de la Commission, le MRT terminait sa première coproduction avec le réseau anglais de Radio Canada: "His Mother" de John Hirsch. Le MRT diffuse également de nombreux reportages sportifs ainsi que des spectacles divers et une centaine de pièces de théâtre par an; il programme également un orchestre symphonique, un choeur d'enfants et un groupe de musique dansante. Une antenne commerciale du MRT contrôle la publicité, la publication des livres et la vente des enregistrements.

Institut des relations culturelles

Le Kulturàlis Kapcsolatok Intèzete (Institut des relations culturelles) se charge de tous les aspects culturels. La culture et l'instruction sont très importants pour l'ensemble de la société hongroise. Il ne s'agit pas de produits de consommation comme dans un pays capitaliste. L'opéra et le théâtre sont très largement subventionnés, tant au niveau de la production que du prix des billets. Un disque de musique classique coûte 60 forints ($3.00) alors qu'un disque de musique moderne, produit sur une base commerciale, coûte beaucoup plus. Les travaux d'art sont vendus à des institutions lorsqu'ils ont été admis par un jury.

Comme il a été expliqué à la Commission: "Nous avons pour règle de permettre toute publication ou tout spectacle dans la mesure où les normes sont respectées et à condition de ne pas aller contre les principes du système social. Rien n'interdit la critique de toute institution de notre pays. Nous sommes disposés à subventionner la bonne musique, les enregistrements, les théâtres et les cinémas car nous croyons de notre devoir d'aider le public à développer son goût pour les belles choses et c'est une tâche qui demandera beaucoup de temps".

Douze pour cent du budget de l'Etat est consacré à la culture et à l'éducation. Il y a 75 cinémas à Budapest dont 5 sont aidés par l'État, les autres étant possédés ou aidés par les municipalités. Il existe une "taxe de médiocrité" sur les livres, les films et les enregistrements de qualité artistique inférieure. Les produits de cette surtaxe sont consacrés au soutien de la production de meilleure qualité.

Institut hongrois de recherches

Le Tomegkrommunikácios Kutato Központ (Institut hongrois de recherches pour les télécommunications et les médias) concentre ses efforts de recherche sur la radio et la télévision et relève du MRT. Il compte des sociologues et des psychologues parmi son personnel et l'accent est mis sur la recherche en matière de comportement social et de communications. L'Institut emploie 25 enquêteurs pour faire son échantillonnage. Des recherches ont été entreprises sur l'effet des médias intégrés; des recherches plus ordinaires se poursuivent sur l'auditoire, au moyen des indices de satisfaction. Certaines analyses de contenu sont également effectuées. Une étude sur les répercussions de l'introduction de la télévision et un projet d'analyse des influences du cinéma et

des livres sur l'attitude du public envers les gitans sont également en cours. La recherche journalistique se poursuit sur une base contractuelle et porte notamment sur l'influence comparative des films et des journaux. L'Institut publie régulièrement les résultats de ses recherches, dont certains récapitulatifs en anglais.

Film

Impact de la télévision

L'industrie cinématographique hongroise a été nationalisée en 1948. En 1953, la production était tombée à 8 longs-métrages par an et, au cours des dix dernières années, le nombre des spectateurs était tombé de moitié par rapport à son sommet de 1960. Ceux-ci sont maintenant plus jeunes, en majorité en dessous de 25 ans. La production annuelle s'établit à environ 20 films, dont certains sont produits par l'atelier expérimental des studios Béla Balázo. Des coproductions sont tournées avec les pays du rideau de fer. Tout film de qualité culturelle insuffisante est soumis à la "taxe sur la médiocrité" et les sommes correspondantes sont dirigées sur un fonds culturel central chargé de promouvoir la production d'oeuvres de meilleure qualité.

Le Kulturàlis Minisztèrium (ministère de la Culture) par l'intermédiaire du Filmföigazagatosàg (Directorat du film) établit les règles de ce qui est acceptable dans le domaine de la violence, tant pour les films hongrois que pour les films importés. Les films sont achetés par une agence qui gère également des cinémas (MOKEP). Généralement, l'acheteur de la télévision accompagne le groupe d'achat du MOKEP. Tous les films achetés doivent passer devant la Commission du film (jury de critiques et d'experts-conseils auprès du Directorat du film). La Commission ne peut procéder à des coupures qu'avec l'accord du distributeur. Les films sont classés comme valablement artistiques, commerciaux, ou encore par catégorie d'âge (14 et 18 ans) pour l'admission. L'appartenances à ces classes se traduit de deux façons : le prix des billets est plus élevé pour les films commerciaux que pour les films artistiques et la classe détermine également le réseau de cinémas qui distribuera les films. Les films peuvent être projetés devant des groupes de spectateurs plus restreints et choisis, dans des salles de cinéma d'art de l'état relevant de clubs cinématographiques ainsi que dans des cinémathèques. Dans les autres cas, ils sont acceptés pour distribution générale dans les cinémas d'état ou les cinémas municipaux.

Classification des films

La production cinématographique mondiale est estimée à environ 3,500 films par an dont 1,000 au moins ne peuvent être achetés par le MOKEP. Environ 170 films sont distribués chaque année en Hongrie, y compris la production interne. Le MOKEP se renseigne sur les films disponibles par l'intermédiaire des magazines, lors des festivals internationaux ou encore en assistant aux projections des distributeurs. Le MOKEP s'occupe du doublage étant donné que le hongrois est une langue rare qui, à part quelques points communs avec le finnois et l'estonien, ne se rapproche d'aucune autre langue. Le doublage, qui est un art en lui-même, est coûteux et relève de l'état; il est financé à moitié par les recettes des cinémas et à moitié par des subsides de l'état.

Le MOKEP n'achète que rarement des lots de films qui comporteraient certainement des films "médiocres". Le prix des billets va de deux forints (10 cents) à 10 forints (50 cents) et des réductions sont accordées aux étudiants, aux militaires et aux retraités.

Films rejetés par la Commission:
Les dents de la mer, Le Parrain I et *II, Bonnie et Clyde, La Grande bouffe, Orange mécanique, Straw Dogs, Tremblement de terre* (pour raison de violence) ainsi que *Sound of Music* et *Love Story* (pour médiocrité).

Films classés par âge ou envoyés aux cinémathèques:
Macbeth de Polanski, *Midnight Cowboy, The Decameron, Le Satyricon* de Fellini, *Paper Moon.*

Acceptés pour une distribution générale:

Vol au-dessus du nid d'un coucou, Day of the Jackal.

Les films qui contiennent des scènes de violence, de pornographie ou encore qui sont médiocres ou traitent de discrimination raciale sont rejetés.

Hungarofilm s'occupe de la promotion des ventes à l'étranger des films hongrois.

Mafilm est l'organisme de production cinématographique de l'état qui gère 4 studios indépendants relevant du ministère de la Culture. Les metteurs en scène sont diplômés du Filmmüvészeti Föiskola (École de l'art cinématographique) et sont salariés. Les acteurs sont également des employés salariés des théâtres de l'état et leurs services sont retenus pour les films. Ils sont classés selon leurs capacités et payés en fonction de ces classes.

Presse

Garantie constitutionnelle (1848)

Depuis la révolution hongroise de 1848, la constitution assure la liberté de conscience, d'appartenance religieuse, de parole, de presse, de réunion ainsi que la liberté de création dans le domaine des sciences et des arts (dans ce dernier cas il s'agit d'un amendement à la constitution, datant de 1972). Certaines publications sont privées et aucune censure n'est exercée en tant que telle; cependant, la plupart des maison d'édition et les fabricants de papier sont entièrement nationalisés. En vertu d'une ordonnance de 1963, les critiques des journaux ainsi que les lettres envoyées par le public doivent être rapidement suivies d'une enquête de la part des institutions critiquées. Des conférences entre les journalistes et les lecteurs sont fréquemment organisées dans les usines ou les campagnes. Le code pénal interdit la provocation de la haine des minorités par la presse et la divulgation des secrets d'état ainsi que l'incitation au crime ou à la diffamation.

Droit de réponse

Un décret de 1959 permet aux individus ou aux institutions victimes de fausses déclarations dans la presse de demander rectification. Un ministère possède les pouvoirs nécessaires pour faire appliquer le droit de réponse. Le bureau de l'information, fondé en 1957, accorde des permis d'exploitation aux journaux, les guide, leur distribue le papier journal et contrôle les agences de presse nationales. La plupart des journaux sont des organes de partis politiques, de syndicats, d'organisations de jeunesse ou de groupes sociaux. Le tirage des quotidiens est élevé et environ 80% sont vendus par abonnement. Les six quotidiens de Budapest ont un tirage national; le plus important est celui du parti Socialiste des travailleurs hongrois.

Les livres sont principalement considérés comme des véhicules de la culture, de l'information et de l'éducation. Le conseil des éditeurs du ministère de la Culture et son comité consultatif, le Comité des éditeurs, contrôlent la publication des livres. Ceux-ci sont importés et exportés par l'intermédiaire de la société Kultura.

La Commission exprime ses remerciements pour la coopération, les renseignements et les conseils dont elle a bénéficié au cours de ses consultations en Hongrie, de la part des organismes suivants:

(MRT) Magyar Rádio és Televisió (Radiotélédiffusion hongroise)
Iren Kapas, Anna Szigethy, Janos Dolgos, Laszlo Szabo; Mme I. Szekely; Endre Gellert, Laszlo Korner, Marianne Timar

(KKI) Kulturàlis Kaposolatok Intèzete (Institut des relations culturelles)
Endre Rosta, Gyorgy Odze

Tömegkommunikàcios Kutato Központ (Institut de recherche pour les télécommunications et les médias)
Gyorgy Hunyady, Istvan Lasonczi

MOKEP
Josef Adjorjan

Hungarofilm
Bela Csoma

Mafilmstudio
Antal Bogacs

Filmföigazgatosàg Kulturàlis Minisztèrium (Directorat du Film, ministère de la Culture)
Szalt Horvath

Italie

Télévision

Garantie constitutionnelle (1948)

La Constitution de la République italienne, qui date du 1er janvier 1948, garantit la liberté d'opinion et d'expression, verbale et écrite. Elle interdit la censure ou le contrôle de la presse. Elle stipule de façon spécifique la liberté de l'enseignement, des arts et des sciences. L'entreprise privée, dont la presse, jouit d'une totale liberté dans la mesure où elle ne va pas à l'encontre du bien-être social ni ne met en danger la sécurité, la liberté et la dignité humaine. La Constitution définit son objectif comme étant le plein développement de la personnalité humaine ce qui, implicitement, exclut tout recours à la violence.

(RAI) Radiotélé-diffusion italienne (1925)

La (RAI) Radio Televisione Italiana est une société par actions, fondée il y a 51 ans et dont l'état possède 92% des actions, le reste revenant à la Cisiae, association d'éditeurs, de rédacteurs et d'auteurs, qui détient le monopole légal des droits de radio-télédiffusion. Un jugement du tribunal constitutionnel, rendu en 1974, a toutefois infirmé la constitutionnalité de ce monopole, bien que le Parlement étudie une nouvelle charte pour la RAI.
Dès que ce tribunal a rendu son jugement, des centaines de stations radio commerciales locales, en principe illégales (entre 200 et 500) ainsi que 70 stations locales de télévision sont apparues sur le territoire italien. Il se pourrait qu'elles se regroupent en un réseau commercial, jusqu'au niveau de la télévision et concurrencent la RAI.

Emissions étrangères

Les pouvoirs publics sont également préoccupés par les émissions télévisées commerciales étrangères, qui visent délibérément le marché italien, en français depuis Monte-Carlo et en italien depuis Lugano, en Suisse, et Capodistria en Yougoslavie. Ces émissions se sont attiré la faveur d'une partie du public. Les sociétés de radiotélédiffusion, situées dans les régions frontalières diffusent essentiellement des programmes américains dont de nombreux films. Le gouvernement italien a décidé, à la fin de 1976, de retirer tous les messages publicitaires des émissions transmises par câblodiffusion à partir de ces stations afin de tenter de saper leur base financière et de protéger la télévision et l'industrie cinématographique italiennes.

À l'origine, le monopole de la RAI découle d'un accord passé avec le Ministero Delle Poste E Telecommunicazioni (ministère des Postes et Télécommunications). Sa charte a été modifiée en 1974 afin de permettre une restructuration visant à libérer la RAI de pressions politiques excessives.

Comité de radiotélédiffusion parlementaire

Vers 1976, des changements considérables ont commencé à se manifester. Par le passé, il semble que l'influence politique partisane ait été très forte, à commencer par la nomination de la haute direction. Il semble maintenant que l'organisme bénéficie d'une plus large indépendance ou, tout au moins, soit plutôt sous la coupe du Parlement que du gouvernement. La Comissione Parliamentare Sui Programmi Radio E Televisione est un comité parlementaire de 30 membres, responsable des normes des émissions; la Comissione Per la Salva Guardia Stazoni Indipendenti est un comité choisi par tous les groupes parlementaires, destiné à sauvegarder l'indépendance politique et l'objectivité de la diffusion. Chaque année le Parlement décide du budget de la RAI, y compris la quote-part des recettes publicitaires.

Comité de supervision du mandat parlementaire

Conseil de direction

Un nouveau conseil des gouverneurs a été instauré; deux tiers de ses membres sont nommés par le Parlement et un tiers par les régions. Ce conseil élit son propre président qui, auparavant, était nommé par le gouvernement en place. A compter de mars 1976, les nouveaux services ont été rendus autonomes et ils relèvent directement du conseil. Etant donné que le tirage des journaux est très faible en Italie, la plupart des Italiens suivent de très près les nouvelles radiotélévisées. La nouvelle indépen-

dance du service des nouvelles a été très bien accueillie par les critiques et le public.

La radiotélédiffusion et les films font l'objet d'une réglementation. L'article 13 interdit la télédiffusion de pièces et de films n'ayant pas été approuvés ou qui sont classés comme étant contre-indiqués aux personnes de 18 ans ou moins. La RAI ne peut téléviser que les films ayant au moins cinq ans et les pressions de l'industrie cinématographique l'ont amenée à se limiter à un seul film par semaine. Le code criminel contient également des dispositions régissant les spectacles qui peuvent offenser la moralité publique, y compris ceux qui contiennent des scènes de violence excessive (terme qui n'est toutefois pas défini).

Les agences de publicité se sont engagées à respecter un code d'autodiscipline, supervisé par une commission. Ce code interdit la publicité indécente, vulgaire ou désagréble faisant appel à la violence, au sexe, à la superstition ou à la crainte.

Les responsables de la radiotélédiffusion affichent la plus grande prudence lorsqu'ils diffusent des nouvelles sur des enlèvements, des détournements ou des actes de terrorisme. On ne parle jamais de suicides et lors de reportages sur des désastres, tels que celui de Friuli, l'accent est plutôt mis sur l'aide nécessaire que sur l'aspect specaculaire. La RAI est très consciente du fait que malgré le rapprochement des différentes régions de l'Italie favorisé par la télévision, elle a également contribué à détruire les traditions, les dialectes et les coutumes qu'il appraît maintenant nécessaire de préserver. Une tendance inverse est maintenant amorcée et le développement des cultures régionales reçoit une grande attention.

La chaîne 1 (Programme Nazionale) émet de 16h 45 à minuit, environ 70 heures par semaine, et couvre 98% du territoire italien; la chaîne 2 (Secondo Canale) touche seulement 91% de la population mais s'étend régulièrement. Elle émet à partir de 19h 05 et ses émissions se terminent par les nouvelles de 23 heures ce qui correspond, au total, à 25 heures d'émissions par semaine. Il est prévu de mettre en place une troisième chaîne régionale. La RAI possède également trois chaînes de radio. Les émissions scolaires du matin sont préparées par une section spéciale. Chacune des chaînes télévision et radio a un service des nouvelles qui concurrence ses homologues.

Le principal bulletin de nouvelles, Telegiornale, est diffusé sur la chaîne 1 de 20h à 20h 30 et de 19h 30 à 19h 45 sur la deuxième chaîne.

La programmation est conçue pour permettre aux téléspectateurs de choisir leurs émissions. Le nombre des téléspectateurs est estimé à 22 millions et la moyenne d'écoute est passée de une heure 20 minutes à 2 heures (selon les dernières données disponibles).

Il existe quatre centres de production à Rome, Turin, Milan et Naples. La grande partie de la production se fait à Rome, mais une certaine décentralisation se fait jour. La production est soit interne soit faite en coproduction ou sous-traitée. La RAI est particulièrement connue pour l'importance et la qualité des travaux qu'elle sous-traite à des réalisateurs indépendants bien connus ce qui lui permet de regagner les droits de télévision, laissant les droits cinématographiques aux producteurs. Elle a produit: l'Odyssée (7 heures pour $3½ millions), l'Eneïde, Michel Ange, Léonard de Vinci, Jésus de Nazareth ($12 millions), Moïse et la vie de Shakespeare. Ces monuments de la télévision se sont très largement vendus sur les marchés internationaux.

La RAI est financée principalement par les redevances de radio et de télévision qui s'élèvent à $23.94 par récepteur. Ces redevances ne peuvent être augmentées que sur vote des deux chambres du Parlement. Le temps consacré à la publicité ne peut dépasser 5% de la durée totale des émissions. Les émissions ne sont jamais commanditées; la publicité est regroupée en périodes brèves dont l'une, nommée Carosello, est bien connue des enfants

et des adultes. Les émissions ne sont pas interrompues par la publicité. Celle-ci est limitée en raison des pressions exercées par les médias écrits qui considèrent que le monopole de la radiotélédiffusion leur fait une concurrence injuste dans la lutte pour les revenus publicitaires. Une filiale de la RAI, la SIPRA (Società Italiana Pubblicità per Azioni) a le contrôle exclusif sur tous les messages publicitaires radiotélédiffusés. Une autre filiale, la SACIS (Società per Azioni Commerciale Iniziative Spettacolo) contrôle les textes publicitaires et le découpage de temps pour les annonceurs, tant à la radio qu'à la télévision; elle se charge également de la vente et de la distribution des émissions de radio et de télévision de la RAI. La RAI n'a aucun avantage particulier à chercher de nouveaux revenus publicitaires. Il semble qu'il n'y ait aucune pression de la part du public pour augmenter le temps alloué à la publicité dans les programmes télévisés. Il semblerait maintenant que la RAI cherche à augmenter ses revenus en vendant ses émissions à l'étranger. Si les stations commerciales de radio et de télévision sont légalisées, il se pourrait que la politique commerciale de la RAI soit réexaminée. Une troisième filiale de la RAI, située à Turin, Ediziono Rai-Radiotelevisione Italiana, est chargée de publier les études de la RAI sur les communications.

La RAI a adopté le système allemand PAL et a commencé des émissions en couleur expérimentales depuis juin 1976, juste avant les jeux Olympiques. Les émissions en couleur doivent se généraliser en 1977. L'adoption de la couleur a fait l'objet de débats parlementaires très animés étant donné la situation économique actuelle de l'Italie.

Surveillance des programmes

Seuls les films qui sont classés comme étant accessibles aux personnes de moins de 18 ans sont télévisés. Des avertissements, petits disques intermittents sont quelquefois utilisés, en particulier dans le cas de scènes sexuelles, après 21 heures. La question des droits de montage est généralement traitée dans les auditions d'achat; ce point est habituellement soumis aux lois internationales sur le Copyright. La RAI achète des feuilletons importés mais n'en montre pas nécessairement tous les épisodes. Les films sont achetés par lots. L'achat des longs métrages italiens se fait dans le cadre d'un accord avec l'Association des producteurs et des distributeurs cinématographiques. Les films étrangers sont toujours doublés aux frais de la RAI.

Recherches sur la violence (1968)

La RAI possède un service de recherches très développé qui s'occupe des cotes d'écoute, des données démographiques, des indices de satisfaction, etc. Ce service a entrepris assez tôt des recherches sur la question des scènes de violence, lorsqu'il a confié à deux psychiatres de l'université de Rome, Franco Ferracuti et Renato Lazzari, la conduite de ces travaux. Les résultats de leur étude ont été publiés en 1968. Le Dr Ferracuti s'occupe activement des travaux qui lui ont été confiés par le conseil de l'Europe et travaille également à Porto Rico. A l'heure actuelle, il s'occupe d'un programme de recherches de la RAI sur la pornographie, dans la perspective de la diffusion de films modernes qui présentent une plus grande proportion de scènes axées sur le sexe. Le service de recherches de la RAI a confié des travaux à différentes universités italiennes et a effectué des recherches empiriques dont une analyse de deux ans concernant non seulement la télévision mais également les films et la presse ainsi que des études comparatives des lois. L'échantillon a été limité aux seules émissions télévisées à l'exclusion des nouvelles et de la publicité. La RAI a poursuivi des recherches poussées sur les nouvelles télévisées il y a 10 ans et possède 80 volumes de recherches sur les enfants, effectuées par 10 universités, sur une période de 15 ans. Différents projets sont prévus, notamment sur les Fumeto (bandes dessinées), la publicité destinée aux enfants, la présentation d'extraits de films, etc.

Ces recherches ont permis de réduire la violence à la télévision italienne en sensibilisant les producteurs à son impact. Ces recherches très complètes semblent virtuellement inconnues des nord-américains.

Les chercheurs italiens ont conclu qu'il n'était plus nécessaire de poursuivre d'autres recherches sur les effets nocifs de la télévision et qu'il convenait maintenant, de la part des pouvoirs publics, de déterminer quelles étaient les valeurs que le public désirait préserver.

Film

Etant donné que l'article 21 de la Constitution italienne interdit les publications immorales, il a été décidé, en 1962, qu'il était légal d'établir un organisme de censure cinématographique en dépit de la garantie constitutionnelle de la liberté de parole et de la liberté des arts et des sciences. En conséquence, un comité de censure relevant du Ministero Del Turisme Dello Spettacolo (Ministère du Tourisme et des spectacles) a été mis en place en janvier 1964, aux termes de la législation d'avril 1962, articles 31 à 161. Les directives contenues dans cette législation prévoient que les films ne pourront être refusés que s'ils constituent une offense contre la moralité (obscénité). Les films sont classés en fonction de l'âge des spectateurs et du besoin de sauvegarder la moralité de la jeunesse. L'article 9 s'applique à la classification des films et retient des critères tels que le langage, les gestes ou le comportement des acteurs, les scènes de violence contre des humains ou des animaux, les scènes d'opération, d'hypnotisme, de satanisme, l'usage des stupéfiants ou les facteurs incitant à la haine ou à la violence.

Conseil de censure du film (1964)

Le Commissione Censura Cinematografica (Conseil de censure) est composé d'un président, nommé par un comité de juges et appelé Consiglio Superiore (Conseil de grande instance), et de huit comités de 7 membres chacun. Chaque comité est dirigé par un juge de grande instance et regroupe trois professeurs d'université (juridique, enseignement et psychologie) nommés par le ministère du Tourisme et trois représentants de l'industrie cinématographique, nommés par des associations de metteurs en scène, de réalisateurs, et de critiques. Le volume de travail justifie l'importance des effectifs. Les membres sont généralement nommés pour deux ans et leur mandat est souvent reconduit. Ils visionnent environ 400 films par an et se réunissent une à deux fois par semaine. Les comités ne sont pas spécialisés. Le conseil ne relève pas du ministère. Les mêmes normes sont appliquées aux films italiens et aux films étrangers. Tout film projeté en public, à l'exception de ceux qui sont télévisés, doit être examiné (les représentations théâtrales ne sont pas concernées). En cas de projection d'un film non soumis au conseil, le code criminel prévoit des amendes allant jusqu'à 30,000 lires et la fermeture des cinémas concernés pour des périodes pouvant atteindre 30 jours.

Autorité régionale

Les films examinés par un comité peuvent être approuvés tels quels pour une distribution générale, être classés avec des restrictions d'âge (18 ou 14 ans), être coupés ou encore refusés. Il convient de se souvenir que les films sont régis par les dispositions du code criminel sur l'obscénité et les normes de décence; le visa du conseil de censure ne constitue pas un argument de défense dans une poursuite criminelle: c'est ainsi que le film de Pasolini, les 120 Derniers jours de Sodome, a été accepté mais a fait l'objet d'une poursuite criminelle d'origine locale. Le cas s'est également produit pour le Dernier tango à Paris. Il existe également d'autres dispositions régissant le contenu des films, des affiches, et de divers supports publicitaires.

Appel

Si le producteur ou le distributeur n'est pas d'accord avec la décision du conseil, il peut interjeter appel, auquel cas deux autres comités examineront le film. En cas de nouveau refus, le producteur peut en appeler devant les tribunaux.

La Commission a noté certaines critiques touchant la politisation du Conseil de censure, laissant entendre que le sexe ou la violence étaient admis dans la mesure où ils étaient teintés d'opinions libérales ou conservatrices. A l'heure actuelle, la politique cinématographique est examinée par le Parlement italien et il est envisagé de resserrer les critères de censure en matière d'obscénité. Les producteurs demandent à grands cris de nouveaux crédits pour l'industrie cinématographique, le retrait de toute aide aux films pornographiques et des mesures contre la télévision, tant pour les stations étrangères que les stations locales illégales qui passent jusqu'à 150 films par semaine et vident les salles de cinéma italiennes. La RAI et les pouvoirs publics se penchent sur ce problème étant donné que ces stations drainent les annonces publicitaires télévisées et s'attaquent au monopole de la RAI.

L'industrie cinématographique italienne est l'une des plus importantes du monde et son importance économique est considérable. Elle produit environ 200 longs métrages par an, dont une quinzaine sont exclusivement italiens, les autres étant des coproductions. Environ 70% des films projetés sont italiens. L'industrie essaie de ne pas fournir de films aux nouvelles stations de télévision commerciales et a persuadé les distributeurs américains de faire de même. L'Italie est le plus important marché cinématographique d'Europe pour les films américains et arrive derrière le marché nord-américain au niveau mondial. Malgré les difficultés économiques des dernières années, la fréquentation des salles de cinéma est restée élevée et s'établit à environ 55 millions de spectateurs par an. Les spectateurs vont trois fois plus au cinéma en Italie que dans tout autre pays de l'Europe de l'ouest. La moitié des billets vendus dans les neuf pays de la CEE le sont en Italie. Le pays compte plus de 11,000 salles de cinéma de tous types.

Politique d'aide à l'industrie cinématographique (1965)

La Société italienne des auteurs et des éditeurs (SIAE) prélève une taxe sur les recettes des cinémas. L'aide gouvernementale à l'industrie cinématographique, qui passe pour une forme importante d'expression artistique, est accordée depuis 1927. Son dernier remaniement remonte à 1965. Ces subventions revêtent de nombreuses formes, allant d'un système de prêts accordés par l'intermédiaire de la Banca Nazionale di Lavoro pour les films à contenu italien et l'octroi aux producteurs d'une quote-part sur les recettes des cinémas. Cette aide automatique doit normalement être refusée aux films axés sur l'exploitation du sexe. Un système de quota pour les salles de cinéma prévoit des réductions de la taxe en fonction du pourcentage de films italiens de qualité projetés, des certificats et des prix en espèces pour les films de qualité et l'octroi de fonds aux organisations cinématographiques montrant des films italiens telles que les cinémathèques et les musées. Bien que ce programme d'aide financière soit des plus généreux et des plus complets, l'instabilité récente du climat économique et politique italien fait que son application s'est embourbée dans les dédales administratifs. L'industrie en est arrivée à une situation où il lui est nécessaire de demander qu'un nouveau système d'aide soit adopté et remplace la législation de 1965.

Comité pour une nouvelle politique cinématographique (1977)

En 1977, le ministre du Tourisme et des loisirs a nommé un comité représentant tous les éléments de l'industrie cinématographique italienne afin de jeter les bases d'une nouvelle politique cinématographique, compte tenu des conditions d'austérité économique que connaît actuellement le pays.

Depuis quelque temps, une société publique est chargée de la production et de la promotion des films; il s'agit de l'Ente Autonomo di Gestione per il Cinema (Institut indépendant du film) qui dispose de trois filiales: les studios Cinecitta qui sont les plus importants en Europe, Italnoleggio pour le financement des productions classiques et l'Istituto Luce, compagnie de produc-

tion de films spécialisés, s'occupant de films pour enfants, de films éducatifs et de documentaires scientifiques. Le but de ces institutions est de produire des films dont l'intérêt culturel ne fait aucun doute. L'EGC a été relancé par le gouvernement, en 1971, par une subvention d'Etat de $60 millions, étalée sur cinq ans, sous l'égide du Ministère pour la participation de l'Etat dans l'industrie. Un conseil d'administration, composé de critiques cinématographiques et d'experts représentant divers partis politiques, a été nommé et a débouché principalement sur des différends et des impasses politiques. Au printemps de 1976, le gouvernement a nommé un commissaire spécial en remplacement; celui-ci dispose d'un nouveau projet de financement prévoyant l'accord de quelque $13 millions sur cinq ans. Le projet prévoit l'établissement de deux nouvelles agences autonomes, l'une destinée à promouvoir l'exportation de tous les films italiens, privés comme publics, sur les marchés mondiaux, et l'autre pour reprendre quelque 30 cinémas existants et en acheter jusqu'à 100 autres pour créer une chaîne de cinémas et projeter des films à vocation culturelle.

Le but de l'EGC, au-delà de la production de films éducatifs et de documentaires, est d'offrir leur chance à de jeunes réalisateurs, d'ouvrir des salles ou projeter des films italiens non commerciaux et d'augmenter la qualité des films réalisés en Italie, pour éduquer le public en ce domaine.

Les films bénéficiant de l'aide de l'EGC ayant été à plusieurs reprises critiqués pour contenir des scènes de violence, le Commissaire spécial a souligné que cette violence venait à point pour expliquer des phénomènes tels que le facisme et le nazisme (Portier de nuit et Le meurtre Malleveti) et leur opposer un comportement socialement positif. L'EGC ne finance aucun des "westerns spaghetti".

Presse

Politique d'Aide a la Presse

Il existe seulement deux quotidiens dont le tirage est national. Les lecteurs sont très peu nombreux. Leur nombre a baissé de plus de 50% au cours des 25 dernières années. Les journaux gardent jalousement leurs revenus publicitaires des atteintes du monopole de la RAI et, à la suite d'un accord, ont limité la part de la RAI à 5% de ses revenus. Les journaux reçoivent des subsides de l'Etat, principalement au niveau des achats de papier journal. Certains ont des affiliations politiques ou religieuses et la plupart appartiennent à d'importants groupes industriels. Les journaux italiens ne réalisent aucun bénéfice.

Les journaux ne réalisent pas de bénéfices étant donné leur tirage limité et les prix fixés par le gouvernement pour tous les quotidiens. Le tirage de l'ensemble des quotidiens italiens représente moins du quart de leurs homologues européens et moins du cinquième des quotidiens britanniques. Ils ne peuvent survivre que grâce au soutien d'institutions financières, de partis politiques, de groupes religieux et de groupements industriels et, parfois, d'importants contrats publicitaires. Les journaux sont bien entendu soumis aux lois d'ordre général telles que la loi sur l'obscénité mais, de par la constitution, ne sont pas soumis à la censure.

Garantie Constitutionnelle (1948)

Tribunal d'Honneur (1959)

Il existe un tribunal d'honneur réglementaire de la presse (1959) chargé d'examiner les cas de dérogation au code de déontologie du Conseil national de la presse italienne. L'Ordre italien des journalistes date de 1963; ses membres sont répartis en journalistes à temps plein et journalistes à temps partiel, dans le but d'essayer de relever les normes professionnelles. L'appui qui lui est apporté est minime.

La Commission désire exprimer ses remerciements pour la coopération, les renseignements et les conseils dont elle a bénéficié au cours de son séjour en Italie de la part des organismes suivants:

(RAI) Radio Televisione Italiana
(Radiotélédiffusion italienne)
Emanuele Santoro, Sr. Monte, Alvise Zorri,
Jan Zaremba, Pompeo Abruzzini,
Franco Ferracuti, Renato Lazzari

(EGC) Ente Autonomo Gestione
Cinema (Institut italien du film)
Ugo Niutta, Sr. Lancia

Pays-Bas

Télévision

Ce pays de 13,500,000 habitants a établi un système de radiotélédiffusion unique, reposant sur un principe qui a toujours été respecté: toute personne ayant une opinion intéressante à exprimer doit pouvoir le faire. Depuis 1966, ce sont les principaux groupes confessionnels et politiques de la société hollandaise qui s'occupent presque exclusivement de radiotélédiffusion soit, les Protestants, les Catholiques, les Socialistes, les Libéraux, etc, institutions dont la stabilité passée est maintenant sujette à discussion.

Le Ministerie van Cultuur, Recreatie en Maatschappelijk Werk (Ministère des Affaires culturelles, des Loisirs et du Bien-être social) a les responsabilités suivantes:

–Approuver le budget de radiotélédiffusion incluant les frais d'émission des permis aux associations ayant droit à du temps d'antenne;

–recommander au *Raad Van State* (Conseil d'Etat) la mise sur pied d'une Commission gouvernementale en matière de radiotélédiffusion;

–proclamer les règlements touchant la radiotélédiffusion.

Surveillance du mandat de radiotélédiffusion

Le Commissaire du gouvernement et conseiller auprès du Ministre est chargé de l'application des décrets et règlements au sein des organismes de radiotélédiffusion. En cas de différend il est possible d'en appeler au Ministre qui rendra sa décision après consultation de la Commission de radiotélédiffusion.

Comité parlementaire de radiotélédiffusion

Au Staten-Generaal (Parlement), il existe un Comité-conseil qui délibère sur les questions de radiotélédiffusion lors de la présentation de son budget et à l'occasion des débats spéciaux.

(NOS) Société de radiotélédiffusion des Pays-Bas

La NOS Nederlandse Omroep Stichting (la Société de radiotélédiffusion des Pays-Bas) est chargée de coordonner chacun des programmes des différents groupes ou organismes qui produisent la plupart des émissions. Elle est aussi responsable de l'administration des studios et des services techniques communs, de la production et de la transmission des émissions spéciales régionales ainsi que des autres émissions telles que les nouvelles, le sport, les émissions scolaires et enfantines (en collaboration avec L'Association de la télévision scolaire des Pays-Bas et l'Académie de télévision). La NOS produit près de 40% de l'ensemble des émissions de radio et de télévision. Elle couvre tout le pays et émet sur trois chaînes de radio: *Hilversum* 1, 2 et 3 ainsi que sur deux chaînes de télévision qui, depuis 1968, émettent en couleur au moyen du système PAL. Les autres émissions, soit 60% du total sont produites par des organisations indépendantes.

Le Ministre alloue une partie de la programmation à ces organisations, en fonction du nombre de leurs membres, évalué selon le nombre de programmes vendus concernant leurs émissions et aux sondages effectués sur la cote d'écoute de ces émissions. De plus, le Ministre accorde des permis à des groupes (incluant les groupes régionaux) qui désirent participer à la programmation et comptent au moins 15,000 membres, sur la base d'une heure par semaine, pour une durée de deux ans. Au cours de cette période, le groupe devra se constituer un public et passer le cap des 100,000 membres s'il désire obtenir le statut d'organisme reconnu. Les organisations ayant reçu des permis sont classées en quatre catégories distinctes et peuvent changer de catégories en fonction de l'évolution du nombre de leurs membres. Si une organisation a perdu une partie de ses membres et, de ce fait, a été déclassée, elle dispose de deux ans pour rétablir ses effectifs. Les catégories sont les suivantes:

– organisation "aspirante", 15,000 membres ou plus – une heure par semaine;

C – 100,000 membres – deux heures et demie, radio et télévision;

B – 250,000 membres – cinq heures, radio et télévision

A – 400,000 membres – huit heures, radio et télévision

En Hollande, les émissions se limitent à la soirée. Cependant, si les organisations de la catégorie A sont trop nombreuses (en augmentant leurs effectifs autrement que par défection du public vis-à-vis d'autres programmes) les horaires de télévision devront être accrus.

Les sept principales sociétés de radio télédiffusion sont les suivantes:

(AVRO) *Algemene Vereniging Radio – Omroep* (Association générale de radiotélédiffusion) – indépendante.

(TROS) *Televisie Radio Omroep Stichting* (Fondation de radiotélédiffusion) – indépendante.

(Les associations mentionnées ci-haut importent de nombreuses émissions des Etats-Unis.

(VARA) *Omroepvereniging Vara* (Société de radiotélédiffusion Vara) – socialiste.

(VPRO) *Omroepvereniging VPRO* (Compagnie de radio et de télévision) –Libérale.

(KRO) *Katholieke Radio Omroep* (Société catholique de radiotélédiffusion) – Catholique.

(NCRV) *Nederlandse Christelijke Radio Vereniging* (Société de Radiotélédiffusion chrétienne néerlandaise) – Protestante réformée.

(EO) *Evangelische Omroep* (Société évangélique) – Evangélique

Au total, plus d'une trentaine d'organisations de radiotélédiffusion se partagent la programmation, y compris les deux stations régionales suivantes:
(RONO) Regionale Omroep Noord en Oost, et
(ROZ) Regionale Omroep Zuid, et Radio Bloemendaal qui diffuse uniquement de la musique et des services religieux.

Une autre chaîne diffuse ses émissions vers l'étranger: Radio Nederland Wereldomroep.

Conseil directeur

Le Conseil de la NOS est composé de vingt quatre membres. La moitié d'entre eux sont nommés par les organisations de radiotélédiffusion; six autres membres sont choisis par les associations culturelles et les six derniers, ainsi que le président, sont désignés par l'Etat.

Tout le système est financé par des redevances qui s'élèvent à $44.46 tant pour les postes en noir et blanc que pour ceux en couleur (perçues par l'intermédiaire des Bureaux de poste) ainsi que par des revenus publicitaires. La (STER) Stichting Ether Reclame (Fondation pour la publicité à la radio et à la télévision) a été constituée par le gouvernement en 1968 afin de contrôler la publicité commerciale chez les radiotélédiffuseurs. Les messages publicitaires sont regroupés sur des périodes de quatre à cinq minutes par jour, avant et après les nouvelles à la télévision et de vingt-quatre minutes par jour à la radio; ils ne sont jamais diffusés le dimanche et les jours fériés de l'église chrétienne. La publicité sur les cigarettes ou comportant des scènes de violence ou de pornographie est interdite. Chacune des organisations de radiodiffusion doit produire un programme complet d'émissions et le comité de coordination de la NOS en assure la répartition. Chaque société de radiotélédiffusion reçoit sa quote-part des redevances et, dans une certaine mesure, des revenus publicitaires. Cependant, 40% des revenus publicitaires vont à la presse, au prorata du tirage. Ces subventions aux médias sont en voie d'être abolies.

Toutes ces sociétés de programmation à but non-lucratif, s'appuient largement sur les importations, vu l'étroitesse de leurs budgets de production. L'intérêt du public pour les émissions documentaires et d'information s'est tourné vers les émissions de détente. L'AVRO, qui fait partie de la catégorie A, a été la plus populaire; cependant, ses partisans appartiennent à la catégorie la plus âgée des cadres intermédiaires. La TROS, a récemment atteint la catégorie A; elle touche plutôt un public jeune, dans la catégorie des travailleurs, attirés par les émissions de

détente, notamment les jeux et les films. La TROS a récemment modifié son programme afin d'y intégrer un groupe populaire passant déjà sur l'AVRO. Elle s'est attiré ainsi une réprimande du comité de coordination des programmes. Les autres sociétés tentent maintenant de se gagner la faveur du public en s'inspirant des émissions de la TROS. Une expression forgée de toutes pièces: *"Vertrossing"* désigne d'ailleurs maintenant cette méthode. L'ancienne station de radio pirate, Veronica, cherche maintenant à se faire admettre dans la programmation et s'occupe activement de recruter des membres. Cette chasse au public nuit considérablement à la qualité de la programmation et soulève des débats au Parlement et dans la presse.

Recherches sur la violence

La NOS emploie des chorales et des orchestres symphoniques. Elle effectue des recherches sur l'auditoire, la composition démographique et les indices de satisfaction grâce à un échantillon rotatif de 1,500 personnes choisies dans le public. Les groupes affiliés à des partis politiques mènent aussi des recherches notamment sur les effets des émissions comportant des scènes de violence.

Emissions des pays limitrophes

La radiotélédiffusion néerlandaise doit aussi faire face à la concurrence en provenance des postes allemands.

Film

Impact de la télévision

Comme partout en Europe, le taux de fréquentation des salles de cinéma a baissé de moitié au cours des dix dernières années. Cependant les récentes subventions du gouvernement ont amené un renouveau dans la production de longs métrages et le public commence à apprécier les films hollandais; le taux de fréquentation des salles de cinéma a d'ailleurs tendance à remonter.

Les Hollandais sont réputés pour leurs excellents courts-métrages (qui sont maintenant souvent présentés à la télévision) et leur production de dessins animés a atteint des critères de qualité internationale. Il existe une académie du film néerlandais dont les diplômés reçoivent des subsides du ministère des Affaires culturelles pour la production de films expérimentaux. Avant de prendre une décision, le ministère consulte le Service du film du conseil des arts. Quatorze grandes productions ont été lancées en 1975. Chaque année, 300 à 400 films sont distribués à travers les cinémas et les maisons de la culture.

Politique d'aide à l'industrie cinématographique

En 1956, les Néerlandais ont mis sur pied un fonds pour le développement de l'industrie cinématographique, subventionné par les octrois du ministère des Affaires culturelles et par (NBB) Nederlandsche Bioscoop Bond (l'Association du cinéma des Pays-Bas). La NBB est formée des professionnels de chaque secteur de l'industrie. Toute production, distribution ou spectacle ne peut se faire sans son consentement. Le Nederlands Film Productie Fonds (l'Office du film néerlandais) est dirigé par un conseil d'administration de cinq membres comprenant deux représentants du gouvernement et trois membres du NBB. Un producteur ne peut obtenir l'aide de l'Etat sous forme de prêt sans intérêt et de caution, tant que la distribution n'est pas garantie. Si le film est un succès, le prêt doit être remboursé avec un intérêt de 10%; si le film est un échec, la perte est convertie en subside.

Il n'y a pas de censure sur les films.

La presse

Garantie constitutionnelle (1848)

Les journaux ont commencé à circuler aux Pays-Bas dès 1618. Un amendement apporté à la constitution en 1848 précise que "Personne ne doit demander d'autorisation préalable à la publication de ses idées ou de ses sentiments par le biais de la presse, sous réserve des obligations de chacun devant la loi".

La loi des Pays-Bas ne reconnaît pas le droit de réponse pas plus que le droit du journaliste à ne pas divulguer la provenance de ses renseignements. Ce petit pays compte dix quotidiens et plus de cent journaux régionaux. La

plupart sont des journaux du soir, à fort tirage, vendus dans une proportion impressionnante de 96% à des abonnés. C'est peut-être pour cette raison, et à cause du caractère familial visé par ces journaux, qu'il n'y a pratiquement pas de presse à sensation. La plupart des journaux sont indépendants mais affichent une certaine tendance politique.

Aide à la presse (1972)

Depuis l'avènement de la télévision, en 1968, les journaux ont souffert de l'augmentation des coûts et de la diminution des revenus de la publicité. Le gouvernement a créé un fonds en 1971 pour subventionner la presse. Ces subsides ont été accrus en 1972. Quarante pour cent des revenus procurés par la publicité à la radio et à la télévision sont reversés aux journaux, en fonction de leur tirage.

Conseil de presse bénévole (1959)

Le Raad Voor de Journalistik (Conseil du journalisme) (1959) est un organisme bénévole qui recueille les plaintes de dérogation au code de déontologie de la Presse; ses pouvoirs se limitent à juger du bien fondé de la plainte et de la valeur de la publication.

La Commission désire exprimer ses remerciements pour la coopération, les renseignements et les conseils dont elle a bénéficié au cours de son séjour aux Pays-Bas de la part des organismes suivants:

(NOS) *Nederlandse Omroep Stichting* (La Société de radiotélédiffusion des Pays-Bas)
M. van Os van den Abeelen

(VARA) Omroepvereniging Vara (Varatélévision)
M. Elkerbout

(AVRO) Algemene Vereniging Radio-Omroep (AVRO Télévision)
Gerard Smit

NRC Handelsblad (Journal des affaires de Rotterdam)
Frank Kuitenbrouwer

PVDA (Parti travailliste)
Dr. Roethof

Norvège

Télévision

NKR Radiodiffusion et télévision norvégiennes (1933)

La NKR (Société de radiodiffusion) Télévision Norvégienne, créée en 1933, est un organisme public indépendant, relevant du Stortinget (Le Parlement) uniquement pour l'approbation de son budget. Elle commença à télédiffuser en 1960. Elle ne diffuse pas de publicité commerciale et finance aussi bien ses programmes que ses installations de télévision, de radio et de télévision éducative, en percevant des redevances sur les récepteurs ($63.27 par foyer pour les postes en noir et blanc, et $82.08 pour les postes de télévision en couleur), à quoi s'ajoute une taxe d'achat de 17% sur les prix de gros des récepteurs de radio et de télévision. Cette redevance est perçue directement par la NKR, qui est informée par les détaillants des achats de récepteurs. Le montant des redevances augmente environ tous les trois ans, suivant ainsi la hausse des prix. Le Parlement augmente cette redevance après avis du Det Kirke-Og Underuisnings-Departement (le Ministère des cultes et de l'éducation). On peut estimer, d'après les projections de planification effectuées que les revenus de la NKR seront suffisants pour assurer son financement jusqu'en 1985 environ.

Emissions étrangères

Desservir une population totale de quatre millions d'habitants répartis sur des montagnes et des fjords, est une affaire particulièrement coûteuse – on a dit à ce sujet que "la Norvège comporte Oslo et des pierres". Le réseau national de radio peut être capté par 100% de la population, et la chaîne nationale de télévision par 96%; la moitié des téléspectateurs sont desservis par le câble qui est la propriété privée d'associations de sociétés de construction. Les Norvégiens peuvent aussi capter à l'Est la télévision suédoise qu'ils sont nombreux à comprendre et, au Sud, la télévision danoise dans une langue que peu d'entre eux connaissent. On estime toutefois que 30% seulement des téléspectateurs qui peuvent capter la télévision suédoise en suivent effectivement les émissions. Par ailleurs, des émissions scolaires de radio comprenant des cours de langues et de musique, sont captées par quelque 2,500 organismes d'enseignement. Il existe également un service de radiodiffusion vers l'étranger. Fidele à la réputation de la Norvège en matière de théâtre la radio diffuse de plus un très grand nombre de pièces de théâtre. La radio émet 18 heures par jour et a un taux d'écoute élevé, bien que des émissions en ondes courtes provenant de la plupart des pays d'Europe puissent être facilement captées. Vingt-cinq pour cent de ses émissions doivent être en norvégien "nouveau", une langue créée il y a une centaine d'années et basée sur un dialecte local de la côte occidentale. D'autre part, la télévision émet sur un seul canal et durant un temps limité, moins de 50 heures par semaine. Le système utilisé est le PAL, et la plupart des émissions sont maintenant en couleur. La moitié environ des émissions sont produites en Norvège, le reste étant acheté principalement au Royaume-Uni ou échangé par l'intermédiaire de l'Eurovision ou de la Nordivision. Les émissions anglaises et suédoises sont souvent diffusées dans leur langue originale, comprise par la majorité de la population, mais d'autres émissions importées sont sous-titrées. Le doublage n'est pas utilisé sauf pour les programmes destinés aux enfants de moins de douze ans. Une pièce de théâtre étant diffusée chaque semaine pendant toute l'année, les dramatiques sont réputées. La plupart de ces pièces sont produites par la NKR, les autres sont achetées à l'étranger, ce sont des pièces classiques et contemporaines. A ce sujet, la NKR emploie à demeure une troupe de treize acteurs et de deux producteurs, complétée si besoin est d'acteurs du théâtre privé. Un film seulement est diffusé par semaine, et les films réalisés en Norvège ne peuvent être diffusés à la télé-

vision norvégienne que dix ans après leur date de sortie. Des concerts de jazz, des ballets et des opéras sont souvent filmés directement durant la présentation au public. A ce propos, un long documentaire sur la vie et l'oeuvre du peintre norvégien Edvard Munch était, au moment de la visite de la Commission, présenté à New York, et fut salué par la critique aussi bien à la télévision américaine qu'au cinéma. Une conception particulièrement intéressante d'une émission de télévision a été ce qu'on a appelé l'Idebankes (banque d'idées), laquelle exposait des problèmes en attente de solution et sollicitait les réactions des téléspectateurs. Les réponses furent si nombreuses qu'elles submergèrent les promoteurs de l'émission et elle dut être abandonnée. Le programme de la journée se compose avant tout d'émissions scolaires. Celles-ci commencent à 9 h avec un programme pré-scolaire rediffusé; de 17 h à 17 h 55, il y a une rediffusion pour les travailleurs de nuit suivie de cinq minutes de nouvelles jusqu'à 18 h; une émission enfantine à 18 h précède les nouvelles principales à 19 h 30 (durant 40 minutes). Dix minutes de nouvelles sont diffusées avant la fin de la journée d'émission.

Politique sur la violence

Il existe un important service spécialisé dans les émissions destinées aux enfants et de plus, de très nombreuses émissions sportives sont télé-diffusées. Des nouvelles sont échangées par l'intermédiaire de l'Eurovision.

Les incidents violents sont la plupart du temps illustrés simplement par des photographies de films et commentés sommairement par un journaliste, et bien qu'il n'existe pas de politique parfaitement définie à ce sujet, la NKR a établi ses règles internes par écrit relatives à la description de la violence, lesquelles sont très rigoureuses et sont soigneusement respectées. Ces règles ont été rédigées par le personnel de direction de la NKR, en collaboration avec le Conseil consultatif de la société. La NKR se montre difficile lorsqu'elle achète des émissions à l'étranger et n'hésite pas à effectuer des coupures, même dans les nouvelles. Etant donné que la Norvège interdit toute publicité pour l'alcool et le tabac (les cigarettes et le matériel pour fumeurs ne peuvent même pas être exposés dans les vitrines des magasins), personnel à la NKR ne peut fumer devant une caméra de télévision, excepté dans les dramatiques en direct.

Conseil de surveillance générale

Le temps d'écoute moyen du téléspectateur norvégien est d'une heure. Aucune autre personne, à l'exception du Directeur Général et du personnel de direction, n'a la responsabilité d'établir les programmes de la NKR. Il existe un Conseil consultatif composé de 13 personnes nommées par le Gouvernement et de 11 notables nommés par le Stortinget (Le Parlement), y compris deux ou trois membres du Parlement. Des réclamations peuvent être reçues par ce conseil consultatif, lequel, de droit, examine a posteriori les émissions. Le Conseil se réunit deux fois par an, en séance ouverte à la presse, tandis que ses comités se réunissent une fois par mois. NKR a déjà expérimenté des débats publics avec les téléspectateurs.

Nouvelles directives pour la radiotélédiffusion

Il existe une nouvelle politique de décentralisation pour laquelle il n'y a pas eu ouvertement prise de position à la NKR à Oslo et trois stations régionales de radiotélédiffusion doivent être transformées en studios de télévision pour diffuser des programmes régionaux. Par ailleurs, il existe un projet d'une nouvelle loi sur la radiotélédiffusion: définir la mission principale vis-à-vis de l'objectivité, de l'équilibre et en ce qui concerne la représentation de la vie norvégienne. On étudie de nouvelles méthodes d'accès du public au monde de la radiotélédiffusion. En outre, une planification à long terme pour la télévision, y compris son budget et le taux des redevances est actuellement entreprise par le Ministère du Culte et de l'Education. Le projet du satellite Nordik est à l'étude. La population de la Suède, de la Norvège, du Danemark, de la Finlande et de l'Islande (quelque 22 à 23 millions d'habi-

tants, soit une population équivalente à celle du Canada) pourrait disposer dans l'avenir de 8, 10 ou 11 chaînes. Pour protéger la Norvège contre l'invasion des émissions culturelles à la télévision, le Ministère envisage aussi, sur une base à court terme, le développement et le financement de journées d'émissions plus longues. Les Norvégiens commencent leur journée de travail à 8 h, déjeunent à leurs bureaux à 11 h et quittent le travail à 15 h 45. En hiver, il fait nuit à 16 h, et c'est alors que les Norvégiens s'installent devant leur poste. Les Norvégiens prennent habituellement leur repas du soir à 17 h. En 1977, il est prévu qu'une Conférence se tiendra à Genève laquelle divisera l'Europe en zones et déterminera les fréquences de radiotélédiffusion à l'intérieur de ces zones qui seront attribuées aux nations européennes.

La Commission a pris connaissance de la détermination de l'Islande (ce pays faisait encore partie du Danemark en 1940), et de ses efforts pour se protéger de l'invasion culturelle par la télévision. La base de l'U.S. Air Force implantée en Islande créa sa propre télévision à l'usage des troupes américaines, mais les émissions pouvaient être reçues dans toute l'Islande. Le gouvernement islandais s'en plaignit à plusieurs reprises, mais sans succès; les autorités islandaises ont simplement brouillé les émissions de manière à limiter leur écoute à la base américaine elle-même. L'Islande va maintenant encore plus loin en interdisant sa propre télévision un jour par semain afin d'encourager les Islandais à faire autre chose: lire, rendre visite à des amis, prendre part à des activités communautaires.

Recherches

Il existe un Comité composé de représentants de la NKR et de membres du département des mass médias de l'Université d'Oslo. Les fonds proviennent de la NKR et ce comité finance et coordonne des projets proposés pour la recherche sur les médias, y compris des recherches au sujet de l'audience de la NKR et de l'indice de satisfaction. Ce comité a financé également un projet d'analyse du contenu des émissions, qui est actuellement en cours à l'Institut de Sociologie de l'Université de Bergen. Son budget de recherche pour l'année 1977 est d'un million de couronnes.

La Commission a rencontré Nils Christie – Professeur célèbre de Criminologie à l'université d'Oslo. Celui-ci a fait remarquer que les Norvégiens forment un peuple homogène, beaucoup de Norvégiens étant d'ailleurs apparentés, et que la violence était peu répandue dans tous les pays scandinaves, à l'exception de la Finlande. Traditionnellement, la Norvège est davantage orientée vers l'Angleterre et les Etats-Unis, en tant que nations maritimes, que vers l'Europe Centrale. Tous les Norvégiens apprennent l'anglais dès l'âge de onze ans. La Norvège n'est pas membre de la Communauté Économique Européenne (CEE). Il y a eu un référendum pour l'adhésion de la Norvège au Marché Commun, soutenu aussi bien par les partis de gauche que par ceux de droite, et par tous les médias, mais le peuple a voté contre; il semble cependant que les Norvégiens en auraient tiré un bon nombre d'avantages matériels (ceci avant la découverte du pétrole au large). Les gens à l'extérieur d'Oslo sont plus conservateurs, mais tous sont indépendants. La politique d'immigration est très restrictive. En ce qui concerne la criminalité, vingt personnes seulement sur quatre millions sont condamnées chaque année pour meurtre (le dixième du pourcentage des Etats Unis). Par ailleurs, la peine de mort n'existe pas. Le nombre de personnes en prison est le huitième de celui du Canada, et se situe au troisième rang dans le monde entier après la Suède et les Pays Bas. Bien que les Norvégiens soient presque tous chasseurs, le fait qu'il existe un très grand nombre de fusils de chasse ne représente pas un danger, et la police de même que les gardiens de prison ne portent pas d'armes.

Film

Le Statens Filmsentral (Service Gouvernemental des films) placé sous l'autorité du Ministère du culte et de l'éducation, coordonne la production des films commandés par divers services gouvernementaux et, de plus, sert de cinémathèque centrale. L'introduction de la télévision a influencé à la fois la production de films et la fréquentation des salles de cinéma en Norvège comme partout ailleurs. Le nombre des entrées dans les cinémas a diminué de moitié entre 1960 et 1971, mais il semble qu'il se stabilise actuellement et qu'il ait même tendance à remonter.

Impact de la télévision

La population de la Norvège est éparpillée dans un pays où les déplacements sont difficiles. Comme il n'existe pas de cinémas dans certains endroits, des entreprises privées ont créé un système de cinémas mobiles. Depuis 1950, ce système a été pris en charge par le gouvernement qui se contente de présenter des films commerciaux au public. Il y a environ 5,000 séances par an, avec une assistance d'un demi-million de personnes. Un opérateur, muni d'un projecteur, s'installe dans une salle locale les samedis et dimanches et projette le film ayant fait l'objet d'une publicité préalable. Le Service Gouvernemental des Films produit et distribue également un nombre limité de films éducatifs à l'usage des étudiants et des professeurs.

Les Norvégiens aiment voir leurs propres films. Sur dix à douze films produits annuellement, un ou deux ont habituellement un très grand succès et 20 à 30% des recettes proviennent de ces deux films, bien que 300 à 350 films soient projetés chaque année. Les films nationaux emploient des acteurs norvégiens bien connus du public, qui apparaissent également à la télévision et dans les pièces du théâtre privé; ces films font l'objet de nombreux articles dans les périodiques les revues et les journaux norvégiens. Certaines comédies légères sont également produites; les films Olsen Gang créés initialement au Danemark à partir de nouvelles norvégiennes sont tournés en Norvège sur des scénarios danois. Les films importés sont sous-titrés, mais non doublés.

Politique d'aide au cinéma

Depuis l'avènement de la télévision peu de capitaux norvégiens sont investis dans des films. Aussi une partie du financement de chaque production provient du gouvernement. Ce financement est assuré par l'intermédiaire de la Norsk Kino-Og Filmfond (la fondation norvégienne du cinéma et des films) qui fournit des subsides du gouvernement représentant 55% des recettes; si l'on tient compte des garanties de prêts, l'aide du gouvernement peut s'élever jusqu'à 80% ou 90% du coût total de chaque film. D'autre part, depuis 1974, un soutien supplémentaire peut être accordé sur une base sélective aux films ayant une valeur particulière.

Norsk Films, la seule installation de studios entièrement équipée en Norvège, est la propriété du gouvernement à 70% et de l'Association Municipale des cinémas à 30%. Elle reçoit une aide financière provenant du Parlement et des subventions spéciales pour les longs métrages et les documentaires. Elle produit pratiquement la moitié des films spécifiquement norvégiens. Norsk Filminstitutt est une cinémathèque gouvernementale qui anime un atelier de formation en cinématographie. Un facteur tout à fait particulier est à noter en ce qui concerne les salles de cinémas en Norvège; 80% d'entre elles sont propriété des municipalités, et cela depuis 1913 environ, date à laquelle elles furent prises en charge par ces dernières. Les bénéfices tirés de l'exploitation des cinémas ont été réinvestis dans le domaine des arts. Le célèbre Vogeland Sculpture Park à Oslo a été financé pendant environ trente ans par ces bénéfices. Ce ne fut qu'à partir de 1961 que la cinématographie a été reconnue comme un art. Les autres vingt pour cent de cinémas sont dans la plupart des cas la propriété de syndicats ou d'organisations diverses. Des nouveaux cinémas sont en cours de construction. Une association des cinémas municipaux possède sa propre

société d'importation et procède à des achats de films en coopération. Les municipalités fixent elles-mêmes les tarifs d'entrées. Les sociétés d'importation, y compris celles qui sont la propriété des municipalités, prennent à leur charge les frais de sous-titrage et doivent soumettre leurs films au bureau de la censure, bien que parfois un résumé du scénario du film puisse suffire avant de procéder au sous-titrage.

La commission de contrôle cinématographique.

Le Statens Filmkontroll (le Conseil des commissaires de censure des films) se compose de trois personnes: un membre féminin du Conseil de la Presse Norvégienne, ayant beaucoup voyagé, un sociologue et un académicien. Ils sont nommés à vie. Aussi bien les films étrangers que les films norvégiens avant d'être présentés au public doivent avoir une autorisation. Les films peuvent être classés, faire l'objet de coupures, ou être refusés. La classification est la suivante:

– pour n'importe qui au-dessus de 18 ans

– pour n'importe qui entre 16 et 18 ans

– pour n'importe qui entre 7 et 12 ans

– pour n'importe qui entre 5 et 7 ans, accompagné d'un adulte.

Les décisions de la commission sont sans appel.

Les commissaires de censure doivent veiller à ce que les films n'aillent pas à l'encontre des lois norvégiennes (pornographie, blasphèmes, obscénité), qu'ils ne manquent pas à la décence, qu'ils n'incitent pas à la violence, qu'ils n'aient pas d'action avilissante du point de vue de la morale. Par ailleurs, tout film qui pourrait s'avérer néfaste aux enfants est interdit. Enfin, il n'existe pas de dispositions prévoyant d'adopter des mesures spéciales vis-à-vis des films présentant un intérêt artistique spécial.

Les trois commissaires de censure employés à temps complet doivent consulter les deux autres commissaires de censure employés à temps partiel avant de procéder à des coupures importantes dans les films qui leur sont présentés; ils peuvent également faire appel à des experts si besoin est.

L'année dernière, 17 films, soit 10% de ceux produits pour les adultes, ont été interdits, y compris *The Manson Murders*, les films de Kung Fu (comme en Angleterre et en Suède), ou les *120 Derniers Jours de Sodome* de Pasolini.

L'année dernière également 7 films firent l'objet de coupures, avant d'être projetés; parmi eux figuraient, *les dents de la mer, Taxi Driver* et *la Grande Bouffe.* Par contre, *l'Exorciste* a pu être projeté en version intégrale.

On a pu assister pendant plus d'un an à un boycott des films américains car les distributeurs américains avaient demandé une augmentation des frais de location de films (voir à ce sujet la Suède). L'affaire est maintenant réglée.

Presse

La Norvège occupe dans le monde le deuxième rang avec le Danemark et après l'Islande, pour le plus grand nombre d'éditeurs et de lecteurs de livres par habitant. Autrefois, beaucoup de livres étaient traduits de l'anglais pour la vente en Norvège, toutefois, la connaissance de l'anglais est à l'heure actuelle si répandue que les lecteurs achètent des livres de poche bon marché provenant d'Angleterre. La Norvège possède 150 journaux, y compris 80 quotidiens, dont certains sont très importants. Trois des huit quotidiens d'Oslo ont une diffusion nationale. Il n'existe pas de journaux du dimanche. La plupart des journaux du matin sont vendus par abonnement. Il n'existe pas de grandes chaînes de journaux. Les journaux sont avant tout la propriété de sociétés, mais beaucoup d'entre eux sont plus ou moins affiliés à des partis. D'une manière générale, les journaux sont très sérieux et réellement éducatifs.

Aide à la presse (1972)

Un fonds d'avance du gouvernement a été constitué en 1972 pour permettre une aide financière en cas de besoin.

Garantie constitutionnelle Responsabilité des rédacteurs

Compte tenu de ce que la liberté de la presse est garantie par la Constitution, il n'existe pas de lois spécifiques

pour la presse. Par contre, la responsabilité des Directeurs de journaux est totalement engagée en ce qui concerne le contenu de leurs journaux, en particulier dans le cas de diffamation.

Conseil de la presse norvégienne (1928)

L'Association de la Presse Norvégienne, composée d'organisations professionnelles de journalistes, de directeurs de journaux et d'éditeurs a créé volontairement en 1928 le Norks Presse Forbund (Conseil de la presse norvégienne). Ce dernier fut élargi en 1972. Il est soutenu par tous les quotidiens et tous les hebdomadaires. Le Conseil est élu et financé par l'Association. Il se compose de cinq journalistes, d'un directeur de journal et de deux représentants du public (à l'heure actuelle, un membre du Bureau de la Censure des Films et un ecclésiastique) qui sont élus pour deux ans. Les membres du Bureau du Conseil de la Presse Norvégienne ne sont pas rétribués.

Les réclamations sont adressées par lettre au Conseil de la Presse, qui les transmet au directeur du journal en cause, lequel traite la réclamation concernant son journal. Dans la plupart des cas les choses ne vont pas plus loin qu'une simple mise au point dans le journal intéressé, mais si une sentence est prononcée à l'encontre dudit journal, celui-ci doit impérativement publier une rétractation ou une correction sans autre commentaire. Le verdict est transmis par voie télégraphique. En 1960, il y eut 60 réclamations; l'année dernière, leur nombre s'est élevé à 130. Le Conseil n'est pas compétent pour traiter des affaires relevant des tribunaux et il ne peut pas exiger qu'un plaignant renonce à son droit de réclamer des dommages et intérêts en cas de diffamation, d'atteinte à la vie privée. Le Conseil de Presse Norvégienne s'occupe principalement des manquements au Code de Déontologie de la Presse accepté par tous. Il existe à l'université d'Oslo un Institut de Recherches pour les affaires intéressant la presse.

Enquête sur le contrôle de la violence dans les médias (1976)

A la suite d'un débat parlementaire de 1974 relatif aux effets nocifs des bandes dessinées, des magazines et des films, le Gouvernement a créé en 1976 une Commission chargée de faire un rapport sur la violence et les médias. Il a demandé à cette Commission de rechercher toutes les méthodes légales susceptibles de contrôler l'exploitation de la violence. Les six membres de la Commission sont des éditeurs, des juristes et le Professeur Anita Werner, une spécialiste des études sur les médias. La Commission étudie actuellement la mise au point de lois permettant de contrôler les médias, en particulier ceux de provenance européenne.

Il ne semble pas qu'en ce qui concerne la télévision, il y ait eu des plaintes au sujet de l'emploi de la violence. En fait, ce sont surtout les bandes dessinées et les films qui, en l'occurrence, sont particulièrement visés.

Le Professeur Werner a signalé les recherches qui avaient été faites précédemment sur les effets à court terme des illustrés et de certains films exaltant la violence sur les enfants.

Les recherches

A l'Université d'Oslo, elle a procédé à une étude approfondie du rôle des médias dans la socialisation de la jeunesse. Elle avait publié auparavant "Les enfants et la télévision en Norvège", une étude de communautés norvégiennes avant et après l'introduction de la télévision.

La Commission désire exprimer ses remerciements pour la coopération, les renseignements et les conseils dont elle a bénéficié de la part des organismes suivants, durant son séjour en Norvège:

Statens Filmsentral (Service gouvernemental des films) M. Fanavoll

Statens Filmkontroll (Bureau de la censure des films) Mme Skaug

Norsk Presseforbund (Conseil de la presse norvégienne) Hans Ihlebeck

Institutt for Presseforskning (Institut de recherches de la presse, Université d'Oslo) Anita Werner

Institutt for Kriminologi og Strafferett (Institut de Criminologie, Université d'Oslo) Nils Christie

Det Kirke – Og Underuisnings Department (Ministère des Eglises et de l'éducation) Enevald Skadsem

(NKR) Norsk Rikskringkasting (Radiodiffusion norvégienne (NKR) Otto Ness, Gerhard Knoop, Ada Haug

Norsk Filminstitutt (Institut norvégien des films) Jon Stenklev

Pologne

Télévision

La Commission a rencontré une ambiance très différente en République populaire de Pologne, l'un des deux pays socialistes qu'elle a visités. Il lui a été expliqué que la Constitution mettait tous les moyens de production dans les mains de l'Etat, de façon à assurer "une amélioration constante du bien-être, de la santé et du niveau culturel du peuple" et, en conséquence, que tous les travailleurs du secteur culturel étaient profondément convaincus que les communications devaient être utilisées pour aider le peuple à progresser, et non à son détriment. Ceci étant, il ne faut donc pas s'attendre à trouver des directives précises mais plutôt un climat d'autodiscipline orientant les médias sur le côté éducatif, informatif et culturel plutôt que sur les loisirs, ce qui, de toute évidence, exclut tout recours à l'exploitation de la violence.

Radiotélédiffusion polonaise

La Polskie Radio I Telewizja (Radiotélédiffusion polonaise) est responsable des émissions radio et télévision. Le Seym (Parlement) élit les membres du conseil d'Etat (Cabinet). Le Premier ministre nomme un comité pour la radiotélédiffusion composé d'écrivains, de scientifiques et de travailleurs, qui est chargé de la production et de la diffusion des émissions: les émetteurs et les installations techniques sont sous le contrôle du service des postes et télégraphes. Les nominations sont faites de gré à gré, pour un terme non défini.

Le comité de radiotélédiffusion a promulgué un ensemble de règlements. Le président du comité est membre du Conseil des ministres. Le Praesidium, est un organisme exécutif, et un Comité consultatif qui se réunit régulièrement.

Politique sur la violence

Il n'existe aucune loi bannissant la violence des émissions télévisées: telle est l'opinion de la haute direction du comité de radiotélédiffusion rapportée à la Commission. Il est difficile de déterminer quelles sont les motivations de cette affirmation qui semble relever de l'idéologie voulant que la violence soit condamnable en général, et à la télévision en particulier.

La violence à la télévision ne rendrait pas violentes la plupart des personnes. Elle pourrait toutefois influer sur une minorité et c'est plus que nous n'en pouvons admettre. D'après nous, un seul meurtre ou un seul viol suffirait à prohiber le spectacle de la violence. Les films violents n'ont aucune répercussion néfaste sur 99% de la population mais peuvent avoir une certaine influence.

La loi elle-même interdit aux médias de critiquer le système gouvernemental, de divulguer des secrets d'Etat, de porter atteinte aux relations internationales, de pousser à la violation des lois et de l'ordre public ou de publier des renseignements inexacts.

Dans ce pays de plus de 33 millions d'habitants, la radiotélédiffusion comporte trois chaînes radio et deux chaînes télévision qui utilisent le système couleur SECAM.

Télévision I (établie en 1954) touche 90% de la population. Cette chaîne offre des émissions scolaires de 8 heures à 10 heures du matin avec des répétitions pour les travailleurs de nuit puis, de 16 heures à 23 heures, elle diffuse des émissions d'ordre général, qui se prolongent plus tard, en fin de semaine.

Télévision II (créée en 1970) ne touche que la moitié de la population et diffuse quelque 22 heures par semaine d'émissions destinées à des publics particuliers: elles traitent de sujets scientifiques, techniques et artistiques dont des films, des pièces de théâtre d'essai et des cours de langues étrangères.

Sept centres de télédiffusion complètent les installations centrales de Varsovie et offrent jusqu'à une heure quotidienne d'émissions locales. La télédiffusion est financée par une redevance de 30 zlotys ($1.50) par mois et

par des revenus publicitaires, bien que ceux-ci soient en principe destinés au financement des avantages sociaux des employés de Polskie Radio. Les messages publicitaires sont plus envisagés sous l'aspect informatif et aucune attention particulière ne semble être donnée à l'importance des revenus qu'ils procurent. Les émissions en provenance d'Allemagne de l'Est, d'Union Soviétique et de Tchécoslovaquie peuvent être captées en Pologne mais tous les Polonais ne comprennent pas l'allemand, le russe ou le tchèque. Les films sont réalisés par Polskie Radio qui produit quelque 82% de ses propres émissions de télévision et de radio et exporte par l'intermédiaire de Poltel. Les films sont généralement télévisés après être passés dans les cinémas. Ils sont doublés, sous-titrés ou commentés; en général les films comportant des conversations ainsi que les émissions importées pour enfants, sont doublés. Ce travail est effectué par une société de doublage qui appartient à l'Etat.

Les films étrangers et les feuilletons sont souvent refusés sous prétexte d'un excès de sexe ou de violence. Certains feuilletons sont achetés sous réserve que des coupures soient faites si nécessaire. Généralement les documents jugés inacceptables sont tout simplement refusés.

Des émissions scolaires ont été diffusées à l'intention des enfants et des jeunes au cours des seize dernières années. Les programmes sont publiés plus d'un an à l'avance et les émissions sont analysées préalablement avec les enseignants, les réalisateurs et les chercheurs. Les émissions couvrent 12 matières différentes et permettent aux élèves de bénéficier des procédés audiovisuels. Il y a environ 10 à 14 émissions par semaine (200 à la radio) et 1,200 émissions sont diffusées annuellement dont 80% pour les écoles et 20% pour le grand public. Les écoles polonaises sont ouvertes de 9 heures à 14 heures et l'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans. Deux services s'occupent des émissions pour les enfants, l'un pour l'âge scolaire et l'autre pour l'âge préscolaire. Les enregistrements vidéo des émissions scolaires sont conservés en archives. La première chaîne diffuse des émissions de formation technique y compris des émissions agricoles pour les adultes et des émissions pour les enseignants; ces émissions sont reprises sur la deuxième chaîne. Les cours ainsi donnés comportent des examens et la remise d'un certificat.

Les programmes pour les enfants d'âge préscolaire sont diffusés à 15 heures. À 19h 30 une émission, Jacek et Agatha, est réservée aux enfants qui vont se coucher et le dimanche, à 9 heures et midi, des émissions sont également réservées aux jeunes enfants. Les émissions préscolaires "s'efforcent d'être autre chose que du cinéma à la maison et requièrent la participation des enfants à des jeux." Les émissions telles que The Bravery Club et The Invisible Hand Club sont suivies par plus d'un quart de million d'enfants. Les personnages animés de ces émissions sont si populaires qu'ils apparaissent sur les timbres poste.

Le public polonais bénéficie de deux principales émissions de nouvelles par jour à la télévision et d'une trentaine à la radio. Un organisme de production théâtrale, employant un millier de personnes, produit 140 pièces par an y compris des pièces pour enfants. La radio diffuse beaucoup de musique et offre quatre orchestres symphoniques. Polskie Radio encourage la production musicale et organise des concours de scénarios.

Une émission "forum" permet aux téléspectateurs de poser en direct des questions à des hommes politiques. Cette émission connaît un très grand succès.

Recherches

Polskie Radio possède le service de recherches en radiotélédiffusion le plus développé d'Europe. Ce service effectue une moyenne de 20 études par an et publie ses conclusions en anglais. Le Centre de recherches analyse le courrier reçu, mène des enquêtes sur les réactions des auditeurs et des téléspectateurs, examine l'impact des

médias sur la société et reproduit des condensés de publications étrangères. Il emploie 90 personnes à temps plein et 2,000 à temps partiel pour l'aider dans ses sondages.

Film

Le contrôle de la production, de la distribution et de la projection des films commerciaux, éducatifs et d'actualité est confié à Film Polskie (Office central du film), agence du gouvernement relevant du Ministerstwo Cultury i Sztuki (ministère de la Culture et des arts).

Impact de la télévision

En 10 ans, le nombre des salles de cinéma a baissé de 300 et le nombre des entrées a diminué de plus de 50 millions avec l'avènement de la télévision; cependant, le taux de fréquentation s'est maintenant stabilisé et augmente même, et de nouveaux cinémas sont construits. La production annuelle est maintenant d'environ 20 à 25 films. Les films polonais sont très populaires dans le pays même. De 180 à 200 films sont distribués annuellement. L'école d'Etat du Film, de la télévision et du théâtre, située à Lodz (Panstowa Wyzsza Szkola Teatralna Filmowae), est connue pour sa créativité. Elle forme des acteurs, des metteurs en scène et des opérateurs et elle a permis la création d'une excellente équipe de professionnels qualifiés pour la télévision, le cinéma et le théâtre.

Il existe également un studio d'animation qui a produit le dessin animé Bolek et Lolek dont le succès a été énorme dans 80 pays, dont le Canada.

Presse

La presse polonaise a été nationalisée en 1946 et reste sous le contrôle de l'Etat. La majorité des quotidiens et des magazines sont publiés par le Parti ouvrier uni de Pologne.

Garantie constitutionnelle (1952)

La liberté de la presse est garantie par la Constitution de 1952, tout en étant soumise au contrôle général d'organismes administratifs. Le gouvernement décide de la politique générale de ce qui est publié. Les quotidiens connaissent un succès croissant. Il existe 10 quotidiens qui paraissent de six à sept fois par semaine à Varsovie. Les périodiques sont nombreux.

Loi sur la presse

Il n'existe aucun code de déontologie de la presse mais une loi qui définit les normes que doivent respecter les journalistes et les rédacteurs. Il a été expliqué à la Commission que la post-censure (système selon lequel un article publié peut être attaqué en justice, soit criminellement, soit en dommages et intérêts) est nécessaire à la protection des personnes dans un état capitaliste où la propriété des médias est privée. Cependant, lorsque les moyens de production appartiennent à l'Etat il n'est pas question de faire une faute ou de contrevenir à la loi ou de causer des dommages à quiconque. Par conséquent, il existe un système de censure préalable qui permet de s'assurer que de telles fautes ne seront pas commises. On a fait remarquer à la Commission que l'existence même de la censure de la presse et du cinéma engendrait une autocensure plus rigoureuse que ce qu'imposaient en fait les lois et les responsables de la censure. Chaque écrivain est libre d'écrire ce qui lui plaît. Il soumet ensuite ses écrits à la censure. Si leur contenu est jugé offensif, des discussions sont entreprises entre l'auteur et le censeur. L'auteur peut demander la présence d'un négociateur de l'Association des écrivains polonais. Si l'auteur n'est pas d'accord avec la décision de la censure, il peut en appeler au directeur puis au président ou à un service spécial du Comité central. Le censeur prend la responsabilité de ce qui est publié, protégeant ainsi l'auteur de toute poursuite ultérieure.

Le censeur doit approuver l'importation des livres. Les livres violents ou obscènes peuvent être refoulés. Ils sont définis et interdits par la loi.

Les librairies sont la propriété de l'État. Aucune pornographie n'est autorisée.

La Commission désire exprimer ses remerciements pour la coopération, les renseignements et les conseils dont elle a bénéficié, au cours de son séjour en Pologne, de la part des organismes suivants:

Comité de radio et de télévision polonais
J. Wilhelmi

Polskie Radio I Telewizja (Radiotélédiffusion polonaise)
Sergiusz Mikulicz, J. Fuksiewicz, J. Kunicki, M. Ziminski, Albin Kanina, W.T. Pickarski

Censeur pour la presse
Mr. Ratajski

Magazine Film
Jan Olszewski

Suède

Télévision

(SR) Société de Radiotélédiffusion suédoise

Le système de radiotélédiffusion en Suède est unique en son genre car deux chaînes opèrent en concurrence à l'intérieur d'une société de monopole, la Sveriges Radio A.B. (La Société de Radiodiffusion Télévision Suédoise). SR est une société publique indépendante qui, par contrat avec le gouvernement, détient un monopole sur la radiotélédiffusion. Le capital-actions de la société est détenu par des sociétés de personnes, des sociétés industrielles, commerciales, de presse et des journaux. Cette société est régie par un Conseil dont six membres, parmi lesquels figure le Président, sont nommés par le gouvernement; cinq membres représentent les actionnaires et deux le personnel. Le contrat devait expirer en juin 1977 mais, en raison de l'élection de 1976, il fut prolongé d'un an.

Conseil de Surveillance Générale

Les programmes de la radio et de la télévision sont financés au moyen de redevances; celles-ci s'élèvent en général à $54.72 par an pour les postes de télévision en noir et blanc et à $78.66 pour les postes en couleur et comptent parmi les plus élevées d'Europe; elles sont perçues par l'administration centrale de Televerket (les Télécommunications Suédoises) et affectées à un fonds. SR doit, chaque année, s'adresser au Utbildnings-Departementet (Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles) pour faire voter son budget. En dépit de certaines pressions exercées, la publicité à la télévision demeure interdite. Une commission d'enquête du Riksdag (Parlement), a étudié la possibilité d'introduire la publicité, pour une période de 7 ans au cours des années 60, mais le projet fut, en fin de compte, rejeté. Les émissions éducatives et vers l'étranger sont financées à partir de fonds publics que le Riksdag vote séparément.

Contrôle du Mandat

La Loi relative à la Radio-diffusion et la Télévision exige que le service de radiotélédiffusion demeure impartial et objectif et qu'il donne satisfaction à la grande variété de goûts du public. Le Radionamnden, organisme indépendant, (le Conseil de la Radio-diffusion et la Télévision) composé de sept membres nommés par le gouvernement, joue le rôle "d'Ombudsman" (médiateur) public pour les plaintes concernant les émissions.

Responsabilité des rédacteurs

La Sveriges Radio est constituée de sept divisions quasi-autonomes : la radio, TV 1, TV 2, le bureau commun des nouvelles, la radiotélédiffusion éducative, la radiotélédiffusion vers l'étranger et la radiotélédiffusion régionale. Le directeur général n'a aucune responsabilité en matière d'émissions ; il veille seulement à ce que les lois et la politique concernant la radiotélédiffusion soient appliquées et respectées. Le directeur général et les sept chefs dirigeant les divisions de programme sont nommés par le Conseil. Chaque réalisateur en chef de programme est responsable vis-à-vis de la loi du contenu des émissions qu'offre sa division. Les deux divisions de télévision disposent des mêmes budgets consacrés aux émissions car elles ont un nombre égal d'heures de diffusion. Elles ont un certain nombre de services en commun : le service des nouvelles les achats à l'étranger, les services techniques et l'Orchestre Symphonique de la Sveriges Radio.

La Radiotélédiffusion suédoise a fait ses débuts en 1923. Il y a trois services nationaux de radio.

Les émissions expérimentales de télévision ont débuté en 1954 en Suède. Dès 1956, une chaîne fonctionnait régulièrement. Une seconde chaîne commença à télédiffuser régulièrement en 1969; l'année 1970 vit l'apparition des premières émissions en couleur. La Suède a adopté le système PAL. Les deux chaînes ont le même mandat et sont censées se faire concurrence, excepté en ce qui concerne leurs revenus, puisqu'elles disposent de budgets identiques.

Il y a une coordination au niveau des programmes, afin d'assurer un choix en matière d'émissions. L'introduction de la seconde chaîne n'a ni augmenté le nombre d'heures d'écoute, qui demeure plus important pendant les longs mois d'hiver qu'en été, ni affecté le caractère sérieux des émissions. La Suède est le deuxième pays du monde à posséder le plus grand nombre de téléviseurs par habitant, après les Etats-Unis. Les émissions éducatives sont diffusées pendant les heures de la journée, et les émissions d'ordre général tard dans l'après-midi, au cours des soirées et pendant les fins de semaine.

La chaîne de télévision N° 1 (TV 1) réserve une large part de ses programmes à la religion, aux sciences, à la nature, à la musique, aux arts et à la littérature, tandis que la chaîne de télévision N° 2 (TV 2) consacre davantage d'émissions aux questions politiques, sociales ainsi qu'aux longs métrages.

Politique de la Violence sur TV1

L'opinion de TV1 vis-à-vis de la violence est la suivante:

les émissions de télévision doivent absolument stimuler les idéaux humanitaires en montrant qu'elles respectent la valeur de la vie humaine et en évitant d'offrir tout spectacle inutilement violent." Tout en ignorant encore les résultats concluants des recherches effectuées sur les effets de la violence, TV1 pense qu'utiliser la violence à des fins de distraction constitue un trop grand risque qu'elle se refuse à prendre. TV1 a également pour objectif d'essayer de favoriser un certain climat où l'intolérance et les préjugés n'auraient pas de place.

Politique de TV2 vis-à-vis de la Violence

Le rapport de TV2 sur la violence déclare que:

"Les documentaires qui, nécessairement, reflètent la violence, devraient la replacer dans son caractère social et humain. Lorsque des émissions non-documentaires contiennent des scènes de violence, les raisons et les conséquences de celles-ci doivent être clairement explicitées. La violence ne doit ni servir à des fins de distraction, ni être utilisée comme un moyen pour attirer un plus grand public".

Le contenu des émissions de la télévision suédoise est reconnu comme étant le moins violent dans le monde. De nombreuses émissions sont rediffusées dans la mesure où la télévision suédoise doit produire 60% de ses programmes, composés principalement de documentaires; elle ne peut donc se permettre de produire des émissions de divertissement. Ces dernières sont achetées à l'étranger, l'Angleterre en étant le principal fournisseur. Ces émissions de divertissement sont sous-titrées et non doublées. La SR a souvent l'autorisation de procéder à des coupures; elle n'achète qu'une heure d'émission sur vingt qui lui sont offertes, car elle considère que la plupart sont de nature violente.

De tous les programmes produits en Suède, 27% le sont par les régions. A l'heure actuelle, 48% seulement de l'ensemble des programmes diffusés sont produits en Suède; l'objectif officiel de la télévision suédoise est d'avoir deux tiers de ses émissions produites en Suède et un tiers importé. Une journée à la télévision débute par des émissions scolaires diffusées dans le courant de la matinée, entre 9h et 13h ou 14h. Ces émissions sont généralement enregistrées par les centres audio-visuels régionaux et emmagasinées pour une utilisation ultérieure dans les écoles; le programme des émissions de la télévision éducative est publié six ou sept mois à l'avance pour aider les enseignants. Les émissions de pré-scolarité sont télédiffusées en semaine dès 16h 30 sur TV2 et à partir de 17h 30 sur TV1. Il y a environ 90 à 100 heures de diffusion par semaine. Un débat télévisé est programmé à la meilleure tranche horaire de la journée (18h 30 à 19h 30) pour permettre aux téléspectateurs d'exprimer leurs réclamations par téléphone (la Suède a un pourcentage très élevé de téléphones privés et les redevances de radio-télévision sont inscrites sur les notes de téléphone). D'autres programmes spéciaux comprennent des séries de télévision de 12 émissions d'une heure consacrées aux

lettres envoyées par les téléspectateurs; la réponse consciencieuse à chaque lettre de téléspectateurs, deux conférences par an organisées avec les téléspectateurs régionaux et les programmes destinés à expliquer la valeur des médias aux enfants et adultes, donnent l'impression aux téléspectateurs suédois que leur système de radiotélédiffusion est sensible à leurs préoccupations. Quatre-vingt pour cent des Suédois sont couchés à 22h 00, au moment où finissent généralement les programmes de la journée.

Les matchs de boxe sont bannis de la télévision et pratiquement aucun western, ni aucune émission policière, ne sont diffusés. Les émissions sportives sont très populaires. La viste de la Commission a coïncidé avec les rencontres de hockey opposant le Canada à la Suède en 1976: la plupart des gens veillaient jusqu'à 4h 30 du matin pour suivre ces matchs sur leur petit écran.

Recherches

La Sveriges Radio a un service de recherche réputé qui effectue des recherches sur les émissions et sur l'auditoire. Cecelia von Feilitzen, en particulier, poursuit activement ses recherches; elle a publié en 1975, une enquête sur la recherche scandinave portant principalement sur les effets de la télévision sur les enfants. Les médias, en Suède, font régulièrement l'objet de recherche intensive et de rapports.

Le Comité sur les Médias (1975)

Le Comité sur les Médias a publié son rapport en 1975. Il recommande que les statuts qui jusqu'ici ont régi les médias soient groupés sous une même loi, qui serait une sorte de "constitution réglementant les médias". La liberté de la presse suédoise est protégée par la Constitution, mais ces dispositions ne s'étendent pas de façon formelle à la radiotélédiffusion.

Une nouvelle Commission de la Presse, la troisième en dix ans, a été élue en 1972 et a présenté son rapport en 1975.

Commission de la presse (1975)

La Société de Radiodiffusion Télévision suédoise a une division de radiodiffusion régionale constituée de 11 zones, couvrant toute la superficie du territoire. Le Comité de la Radiotélédiffusion de 1969 a recommandé, en 1973, une nouvelle organisation, selon laquelle il y aurait une station locale de radio pour deux régions de diffusion. La Commission Parlementaire a, de son côté, recommandé une société totalement indépendante pour la radio locale, mais le Parlement a adopté un projet de loi faisant de la radiotélédiffusion locale une filiale de SR.

La Radiotélédiffusion éducative 1976

(TRU) Kommitten för TV och Radio i Utbildningen (le Comité pour la Radiodiffusion et la Télévision Educative) placé sous l'autorité du Ministère de l'Éducation, réalise depuis 1967 des expériences, effectue des recherches et met au point des émissions qui sont régulièrement diffusées par la télévision suédoise. Ce Comité a formulé des recommandations pour que les programmes de la radio et de la télévision éducative, s'adressant à un public allant de l'âge préscolaire à l'âge adulte, soient produits par une société séparée. SR serait encore responsable de la diffusion des émissions, à moins que, et jusqu'à ce que, une quatrième chaîne de radio et une troisième chaîne de télévision ne soient lancées, ou, à moins qu'une société de radiotélédiffusion indépendante ne soit créée. A la fin de 1976, on a annoncé qu'une filiale de SR serait créée, réunissant TRU et le service de la télévision éducative de SR, et qu'elle commencerait à émettre le 1er janvier 1978, sous le nom de Radio-Suède.

La Commission parlementaire sur la Radio Télévision (1976-77)

En 1974, Ars Radioutredning, une commission parlementaire, a entrepris de développer une politique de diffusion en matière de radio et de télévision pour une nouvelle période contractuelle de dix ans, allant de 1977 à 1987, pour le compte de la SR. Le président de cette commission est le chancelier de l'Université de Suède et ses membres sont membres du Riksdag (Parlement) représentant tous les partis. Elle doit déposer son rapport au début de l'année 1977. Le présent contrat passé avec SR, qui normalement expire à la fin du mois de juin 1977, a été prolongé jusqu'en 1978. Les termes de référence de la commission sont

étendus, mais le Ministère de l'Education a spécifié que le système doit demeurer sans publicité et libre de toute contrainte du gouvernement ou de pressions guidées par des intérêts spéciaux. Le problème à résoudre est de savoir comment renforcer l'influence du public sans enfreindre l'indépendance des producteurs. Une des solutions envisagées consiste à créer des groupes de conseillers régionaux.

Etude interne de SR (1976)

Afin de fournir des informations à la Commission Parlementaire sur la façon dont fonctionne le système unique de deux chaînes concurrentes placées sous la même direction, la Sveriges Radio a entrepris de faire une importante étude interne, qui a été publiée en neuf volumes au début de 1976.

Campagne UNICEF

La Commission a également rencontré plusieurs Suédois impliqués dans la Rädda Barnen Riksförbund (Campagne de "Sauvez l'enfance") qui faisaient pression pour que soit constitué un comité consultatif sur les émissions destinées aux enfants, indépendant de SR, chargé de sélectionner des programmes pour protéger les droits des enfants. Associé à ce projet, on devait mettre sur pied un système de contrôle continu dont les résultats seraient publiés pour informer les parents. La Commission a visité une exposition organisée par ce groupe à l'Université de Stockholm. Deux cents expositions itinérantes de ce genre sont en circulation et le groupe essaie d'intéresser et d'y faire participer les pays étrangers.

Commission Hadenius 1976

Une Commission constituée d'une personne, Stig Hadenius, propose au Parlement d'effectuer de nouvelles recherches sur les communications. Stig Hadenius est secrétaire du Conseil de la Presse et professeur à l'université.

Comité du Conseil Nordique

Le Comité du Conseil Nordique, spécialisé dans lés recherches sur les médias, organise des conférences tous les 2 ans, permettant aux chercheurs scandinaves d'échanger des informations. A l'issue de ces conférences, le Nordisk Institutet (Institut Nordique de Recherche) a été créé à Arrhus, au Danemark.

Le Statsvetenskapliga Institutet de l'université de Göteborg (Institut de Sciences Politiques) effectue des recherches sur les médias allant de l'étude de la couverture journalistique des élections à l'examen des journaux, y compris une analyse de leur contenu. Le Sociologiska Institutet (l'Institut de Sociologie) de l'Université de Lund (qui étudie l'utilisation des médias et les systèmes de médias) et d'autres universités font aussi des études semblables. La Section de Recherches sur l'Auditoire de la Sveriges Radio participe également à ces travaux. Il existe aussi un Bureau Suédois de Futurologie ayant un comité chargé d'effectuer des recherches à long terme. Ce bureau a organisé un symposium en 1974, et est sur le point de publier son rapport s'intitulant "l'Homme dans le Système de Communications du Futur".

Fonds Tricentenaire (1968)

La Sveriges Riksbank (la Banque de Suède), une banque centrale publique, comme la Banque du Canada, est une des plus anciennes banques au monde; à l'occasion de son tricentenaire en 1968, elle a créé, en guise de cadeau d'anniversaire aux Suédois, une fondation de la recherche, Pris i Ekonomisk Vetenskap Till Alfred Nobles Minne (le Prix Nobel de Sciences Économiques) alimentée par un fonds qui s'élève à 700 millions de CS. La moitié des membres du Conseil de ce fonds tricentenaire sont membres du Parlement. La fondation établit des priorités pour la recherche ; un groupe étudie l'Homme et la Technologie de la Communication et l'autre groupe l'Homme et sa Vie Professionnelle. Le premier groupe est chargé de classer les questions présentant un certain intérêt pour entreprendre des recherches sur la réception et l'utilisation de l'information par l'homme, sur le développement de la technologie des médias et les communications et la démocratie. Le projet de recherches doit être terminé en 1978 ; on prévoit de commencer les recherches au début des années 80.

Film

L'industrie cinématographique suédoise a fait ses débuts aux alentours de 1910. Au cours des années cinquante elle produisait environ 30 films par an, mais l'arrivée de la Télévision l'a affectée de manière sensible et sa production annuelle est tombée à 15 films seulement en 1961. A la suite des rapports de 1962 et 1963 de la Commission de Coopération de l'Industrie cinématographique, le gouvernement a passé un accord avec les représentants de cette industrie, créant Svenska filminstitutet (l'Institut Suédois du Cinéma), et réduisant le montant de la taxe sur les spectacles. Cet accord a été passé pour deux ans, mais est sujet à renouvellement et révision. Cette politique d'aide, allant de pair avec l'augmentation des co-productions, a permis de doubler la production annuelle de films. Plusieurs acteurs et réalisateurs suédois ont une réputation universelle, et pour le public suédois les films suédois sont les plus populaires. Il n'empêche que le nombre de spectateurs a presque diminué de moitié depuis 1960 où il s'élevait à 50 millions (dans un pays de huit millions d'habitants), et qu'un millier de salles ont dû fermer.

Politique d'aide au cinéma

Impact de la télévision

Institut du cinéma suédois

La taxe sur les entrées au cinéma a été abrogée en 1963 et remplacée par un impôt de 10% sur le montant brut des recettes. Cet impôt est utilisé pour financer l'Institut Suédois du cinéma, encourager le développement de l'industrie cinématographique suédoise et subventionner un certain nombre d'activités cinématographiques non-commerciales. Il existe un bureau de trois à cinq personnes nommées par le gouvernement (comme l'est le directeur) et un conseil consultatif de trente à quarante membres nommés par des personnalités de l'industrie cinématographique. Ce sont eux qui désignent les membres du jury chargé de décerner des Prix aux films de qualité. Les fonds dont dispose l'Institut du Cinéma sont répartis comme suit:

10% à des subventions à la qualité pour les longs métrages

15% à des prêts et garanties automatiques à la production

30% à des prêts et garanties sélectives à la production

5% à la promotion de films suédois dans le pays et à l'étranger

10% aux propres productions de l'Institut: longs et courts-métrages

30% à l'administration et à des activités sans but lucratif telles que la Cinémathèque (archives photographiques et extraits de films) à la cinémathèque proprement dite (films en archives) aux ciné-clubs et ciné-clubs pour les enfants.

Commission des films (1968-1973)

L'Institut réalise la moitié des films suédois. En 1968, une Commission a été nommée. Elle a remis son rapport en 1973. A la suite de ses recommandations, on a assisté à une modification graduelle: l'aide financière qui était accordée après coup aux films de qualité l'est maintenant au préalable et de façon sélective. Les fonds sont administrés par deux conseils indépendants de l'Institut, l'un dominé par l'industrie cinématographique elle-même, l'autre par les travailleurs du film.

L'Institut reçoit également des subventions du Parlement, afin de constituer un fonds pour la co-production avec Sveriges Radio de films de long métrage destinés autant à la projection en salles qu'à la télévision. La moitié environ de l'industrie cinématographique suédoise appartient au secteur privé. *Europa-film* produit ses films et les distribue, elle exploite un laboratoire, un studio d'enregistrement, un studio de doublage, un service de matrices de disques, des installations pour le pressage de disques et la duplication de bandes magnétiques, elle possède également une chaîne de 70 cinémas.

Secteur prive

La *Svenskfilmindustri* A.B. a la réputation d'être la plus ancienne société de production cinématographique du monde. Elle est la plus puissante compagnie suédoise de production et de distribution. Elle produit des films très coûteux et de grande qualité pour les enfants, tirés des oeuvres d'Astrid

Lindgren. Ces films passent pour être les concurrents les plus dangereux des films de Walt Disney partout dans le monde. Les séries des films "Pippi Longstocking" ont été vendues dans le monde entier, parfois même sous forme de courtes séquences pour la télévision.

Les relations étroites qui ont toujours existé en Suède entre la production, la distribution et l'exploitation ont été rendues nécessaires par l'étroitesse du marché. La Suède ne tente pas d'entrer en concurrence avec les coûteuses super-productions étrangères. Les films suédois sont délibérément conçus pour émouvoir un public choisi de connaisseurs, et c'est à ce titre que la plupart d'entre eux reçoivent un accueil favorable partout dans le monde.

Pendant l'été 1976, les propriétaires suédois de salles de cinéma se sont mis à boycotter les films américains. Les distributeurs américains avaient en effet exigé une augmentation de 20% du tarif de location des films. Bien que les films américains représentent 60% de tout ce qui est projeté en Suède, les exploitants refusèrent cette augmentation. Les autorités anti-trust suédoises déclarèrent illégale la décision des distributeurs et recommandèrent un arrangement à l'amiable. Un compromis fut trouvé au bout de six mois.

Garantie constitutionelle (1809)

La liberté de la presse est garantie par la constitution suédoise depuis 1809. La censure du théâtre a été abolie en 1872, la censure cinématographique instaurée en 1911. En 1964 une commission gouvernementale a été chargée d'étudier le problème de la censure des films, et de se prononcer pour ou contre le maintien de cette censure.

Commission de censure cinématographique (1964-69)

Sous la direction de l'Institut cinématographique suédois, une recherche importante sur l'influence des films auprès des spectateurs a été entreprise sur ordre des autorités officielles (12 projets présentés). Cette recherche a été violemment critiquée quant à sa méthodologie, et elle est rarement citée aujourd'hui en Europe ou même en Suède. En 1969, un rapport de la commission recommandait l'abolition de la censure pour les films destinés aux adultes mais cette recommandation n'a pas été adoptée.

Bureau de la censure (1911)

La censure est appliquée de façon très libérale au moins en ce qui concerne la sexualité, mais elle est nettement plus sévère en ce qui concerne les descriptions de la violence. Le Bureau de la censure est connu sous le nom de "Statens Biograf Byra". Il est composé de quatre censeurs permanents. Le critère selon lequel les films sont interdits ou soumis à coupures est que dans leur totalité ou en certaines séquences ils sont "vulgairement ou nuisiblement excitants". D'après la loi générale, le bureau de la censure est également requis d'agir contre les films pouvant être considérés comme constituant une incitation au crime ou nuisibles aux relations entretenues par la Suède avec une puissance étrangère. Ces deux derniers cas n'ont pas été évoqués récemment. Le test de "l'excitation vulgaire ou nuisible" a été retenu de façons différentes en plusieurs occasions, mais il est patent que dans l'actuelle décennie on l'applique lorsque la violence soi-disant spectaculaire tend à déshumaniser le spectateur. Avant sa projection publique, la loi exige que tout film soit visionné par les censeurs qui procèdent ensuite à la classification suivante:

Blanc: interdit

Jaune: autorisé pour les spectateurs de plus de 15 ans

Vert: autorisé pour les spectateurs de plus de 11 ans

Rouge: autorisé pour tous publics

Conseils consultatifs

Si les commissaires de censure désirent interdire un film ou en couper une partie importante, ou procéder à des coupures dans un film de valeur artistique réelle qui pourrait probablement remporter (ou a déjà remporté) une récompense, ils doivent au préalable prendre l'avis du Conseil Officiel de Révision des films, sans obligation de suivre ses recommandations. Ce Conseil a été constitué en tant qu'organisme consultatif en 1954. Son président est un membre du parlement et

ses dix membres des écrivains et des journalistes. Il existe un autre organisme consultatif créé en 1972, et qui s'occupe des films pour enfants. Ses conseils sont toujours suivis. Ses dix membres comprennent des auteurs de livres pour enfants, un psychiatre, un psychologue et divers experts. Sa présidente est une femme, membre du Parlement. Les deux organismes ne se réunissent qu'à la demande des commissaires de censure.

Appel

Les films de la série des Kung-Fu ont été soit entièrement interdits soit soumis à des coupures importantes. Tous les combats à main nue ou à armes à feu ont été coupés. Aucune coupure ne peut être opérée dans un film parce qu'un commissaire de censure le trouve sans valeur ou mal réalisé. Ainsi se trouve interdite la censure d'appréciation. Le distributeur d'un film peut interjeter appel auprès du ministre de l'Education au cas où il n'est pas d'accord avec la décision prise par les censeurs.

(a)

La responsabilité de la censure s'étend à tous les films destinés à la projection au public, aux films-annonces, au matériel promotionnel y compris les films publicitaires, mais ne s'applique pas aux films et bandes-annonces destinés à la télévision, et il n'existe pas à l'heure actuelle de liaison avec la SR (Télévision suédoise) permettant de s'assurer que des films non coupés malgré l'ordre de la censure n'y sont pas diffusés. Il n'existe aucun contrôle sur la publicité des films dans les journaux en raison de la protection de la presse écrite inscrite dans la Constitution. De vaines tentatives ont été faites pour abaisser l'âge de classification à sept ans et l'étendre jusqu'à 18 ans. A l'heure actuelle il ne semble pas exister de courant puissant dans le public ou au Parlement pour supprimer la censure en ce qui concerne les films pour adultes, bien qu'on ait signalé (en septembre 1976) que le nouveau Ministre des Affaires Culturelles serait opposé à toute censure en matière d'Art.

(b)(c)(d)

Presse

La Presse a également fait l'objet d'études sérieuses en Suède au cours de la dernière décennie. Les Suédois sont en effet les plus grands lecteurs de journaux du monde. Toutefois le nombre de titres a fortement diminué depuis 1950 en raison d'une concentration croissante entre les mains de quelques propriétaires seulement. Paradoxalement, le nombre de lecteurs a augmenté. Le Gouvernement a commandé, en neuf ans, trois études principales chargées de découvrir les moyens de conserver et d'encourager la libre formation de l'opinion publique. Plusieurs journaux appartiennent à des partis politiques ou à des syndicats, ou sont associés avec eux. Il existe une presse de province importante, et les journaux du soir de Stockholm ont une distribution quasi nationale.

La première commission de la presse, réunie en 1963, a suscité un programme d'attributions de subventions gouvernementales aux partis politiques. Plusieurs de ceux-ci les ont utilisées pour renforcer leurs journaux, certains ne l'ont pas fait.

Une seconde enquête fut décidée en 1967. Elle remit rapidement ses conclusions dès 1968, conseillant la création d'un fonds de prêts. Ce qui fut fait. Le *Presstöd* entra en application en 1969. Les prêts qu'il accorde peuvent être utilisés aussi bien pour des investissements en immeubles et machines qu'en marketing ou en distribution. Deux années plus tard, le Parlement a augmenté l'aide à la Presse en octroyant des subventions aux journaux qui, dans chaque région, arrivaient en second, selon un taux fixé d'après la surface imprimée rédactionnelle (à l'exclusion de la publicité). Au même moment fut créée une taxe sur la publicité dans la presse. Les subventions à la Presse furent augmentées en 1972, l'année même où se réunissait la troisième commission. En 1974, celle-ci a recommandé de nouvelles augmentations des subventions directes.

(e)(ee) La Commission des médias remit son rapport en 1975, dans lequel elle demandait que soit unifiée la législation relative à la Radio-Télévision, au Cinéma et à la Presse, afin d'étendre les garanties constitutionnelles protégeant la liberté d'expression à tous les médias, pour être en accord avec les principes fondamentaux de la Loi sur la Liberté de la Presse de 1949 (1949 ars tryckfrinet förordning). De plus, la Commission recommanda qu'en cas de poursuites judiciaires motivées par des infractions à cette loi, le système des jurys soit abandonné et remplacé par un tribunal unique chargé de faire respecter la liberté d'expression et constitué de membres de la profession. Ces recommandations devaient prendre effet en 1977, mais l'application en fut retardée par les élections de 1976 qui intervinrent pendant les travaux de la Commission.

(f) En Suède, la liberté de la Presse existe depuis 1766. Elle s'incarne dans la Loi de 1949, qui garantit le droit d'imprimer et de répandre les idées, protège les sources d'information des journalistes, autorise les documents officiels à être à la disposition du public (exception faite, bien entendu, pour les secrets d'Etat) et contient des dispositions de recours en cas de diffamation.

(g) Chaque organe de presse a l'obligation de faire enregistrer le nom de la personne qui devra répondre des infractions à la Loi. Les Suédois considèrent toujours que les journaux sont leur plus importante source d'information. Les journaux sont exemptés de la Taxe à la valeur ajoutée (TVA).

Il existe également un Fonds de soutien aux magazines périodiques qui s'appelle le *presstödsnämmden*.

Depuis le 1er Janvier 1976, les syndicats de presse ont eu le droit d'être consultés au sujet des positions directoriales importantes (une législation semblable existe en Yougoslavie).

Expressen est le plus grand journal suédois. C'est un quotidien du soir de format tabloïde. Il publie un supplément Télévision et a une ligne téléphonique spéciale lui permettant de donner des commentaires publics à la télévision. Bien qu'elle ne soit pas impérativement exprimée sous forme écrite, la politique officieuse du journal est de ne pas faire état d'actes de violence sur sa première page. La Commission a appris qu'il pourrait y avoir des poursuites judiciaires intentées pour violences à l'occasion de matchs de hockey.

L'Expressen effectue ses propres recherches en matière de bandes dessinées, sports et services spéciaux. Une page est consacrée aux "lettres à l'éditeur", mais le rédacteur en chef du journal ne participe pas au choix des lettres publiées. Bien que *l'Expressen* soit souvent condamné par l'Ombudsman (le médiateur), le journal estime que le fait de coopérer volontairement avec cet organisme constitue un moyen de préserver la liberté et non de s'en éloigner.

(h)(i) En 1916, l'Association des Editeurs de journaux (Tidningsutgivare förenihgen—T.U.), le syndicat des journalistes (Journalistförbûndet) et le Club suédois des publicistes (Publicistklubben) avaient créé un *Conseil bénévole de la Presse* (Pressens opinionsnamnd). Ce Conseil n'englobait pas la presse périodique. Son but était de fixer des règles de déontologie et de donner au public la possibilité de formuler ses critiques. Un particulier peut aussi réclamer des dommages et intérêts ou engager des poursuites comme s'il s'agissait d'actes criminels. La nomination d'un jury est alors demandée. Récemment, en 1974, le code de déontologie a été révisé. Tous les quotidiens et les principaux hebdomadaires apportent leur soutien au Conseil de la Presse. Sveriges Radio a également adhéré à ce code de déontologie. Le bureau du médiateur de Presse (Press Ombudsman) a été créé en 1969. Toutes les réclamations sont dorénavant transmises en premier lieu à ce bureau, ce qui est unique au monde. L'ombudsman a le droit d'entamer une action judiciaire, mais pour ce faire il doit obligatoirement recueil-

lir le consentement du plaignant. Son service est gratuit, car les frais de bureau du médiateur sont couverts par les amendes payées par les journaux ainsi que par les sommes que lui verse l'Association des Editeurs de journaux. L'Ombudsman ne procède pas à des audiences, mais règle les affaires par téléphone ou par lettres. Les plaintes sans importance sont traitées sommairement.

(j) Un plaignant doit en premier lieu chercher à obtenir son droit de réponse dans le journal incriminé. Les cas mineurs sont traités par la voie de négociations entre le Press-Ombudsman (Médiateur de Presse) et le journal incriminé en la personne de son éditeur officiellement responsable.

Si elle reçoit un blâme, la publication mise en cause insère une rectification ou une rétractation, ce texte pouvant, dans certains cas, être publié dans d'autres journaux. La plupart des organes de presse ont accepté par écrit d'agir ainsi. La procédure de plainte n'est accessible qu'aux individus et non aux sociétés. Lorsqu'il s'agit d'affaires plus graves et si le journal refuse d'accepter l'avis du médiateur, la plainte est transmise au Conseil de la Presse. Au cas où la décision du médiateur est maintenue par ce Conseil, le journal doit payer une amende d'environ $750, et publier le texte du blâme et la rectification. Les décisions du Conseil paraissent également dans un mensuel et sont fréquemment citées dans les nouvelles radiodiffusées.

La commission tient à exprimer sa reconnaissance pour la coopération, les renseignements et les conseils dont elle a bénéficié durant sa mission en Suède de la part des organismes suivants:

Sveriges Radio (Radio-Télévision suédoise)
Otto Norden-Skiold, Kaikan Unsgaard; Goran Dahlin; Herbert Soderstrom Karin Wilhelmson; Olle Berglund; Ingrid Edstrom; Rolf Lundgren; Cecelia von Feilitzen; Leni Filipson; Ingegerd Rydin and Ingela Schyiller.

Radionämnden (Conseil de la Radiotélédiffusion)
Bengt Wieslander; Erik Essen; Roland Nordlune

1974 ARS RADIOUTREDNING
(Commission Parlementaire de la Radio)
Lars Göransson; Hack Kampman

(TRU) Kommitten för TV Och Radio i Utbildningen
(Commission de la Radio et la Télévision éducatives)
Lars Erik Amling; Stig Linge; Sten-Ake Pettersen

Rädda Barnens Riksförbund
(Campagne : "Sauvez les enfants")
Mrs. Fenno; Mrs. Rigmor Von Euler; Ake Edfeldt; Mr. Johannson

Pris i Ekonomisk Vetenskap till Alfred Nobles Minne Sveriges Riksbank
(Fonds du Tricentenaire, Banque de Suède)
Bjorn Fjaestad

Statsventen Skapliga Institutet
(Institut des Sciences Politiques, Université de Göteborg)
Lennart Weibull; Rutger Windahl and Stig Hadenius

Sociologiska Institutet (Institute of Sociology) Lund University
(Institut de Sociologie, Université de Lund)
Karl Erik Rosengren; Swen Windahl

Svenska Filminstitutet (Swedish Film Institute)
(Institut Cinématographique Suédois)
Harry Schein

Svensk Filmindustri A.B. (Swedish Films Ltd.)
(Les films Suédois, A.B.)
Ole Hellbour; Olle Nordemer; Kenne Fant

Statens Biograph Byrä (The Biograph Bureau)
(Conseil de censure cinématographique)
Gustaf Lindenbaum; Arne Svenson; Harry Kullman Ann mari Arnell; Ake Edfeldt

Expressen (The Express)
L'Expressen
Olle Petrini

Pressombudsman (The Press Ombudsman)
(Le médiateur de Presse)
Lennart Groll; Margaretta Arve.

LISTE DE TITRES OMIS EN MARGE

(a) Commission de la presse (1963)
(b) Commission de la presse (1967-1968)
(c) Fonds de prêts à la presse (1969)
(d) Commission de presse (1972-1974)
(e) Commission des médias (1975)
(ee) Loi de la presse (1949)
(f) Garantie constitutionnelle (1766)
(g) Rédacteur responsable
(h) Conseil de la presse (1916)
(i) Médiateur de presse (1969)
(j) Droit de réponse

Suisse

Télévision

Cette nation de sept millions d'habitants s'honore d'utiliser quatre langues officielles: l'allemand, le français, l'italien et le roman. Sa constitution remonte en 1874. La compétence du gouvernement fédéral en matière de radiotélédiffusion découle de l'article 36, paragraphe 1, qui déclare: "les postes et télégraphes de l'ensemble de la Confédération sont du ressort des autorités fédérales". Le point de vue généralement admis est que l'article 36 limite la compétence des autorités fédérales au fonctionnement technique des émetteurs et en exclut les programmes de radio et de télévision. Une première tentative visant à ajouter à la Constitution un article 36 bis plaçant la programmation sous la compétence des autorités fédérales fut rejetée par les électeurs et les Cantons lors du référendum du 3 mars 1957. Un nouvel article 36 quater a été proposé par le Conseil fédéral le 21 novembre 1973 et ratifié par l'Assemblée le 19 mars 1976. N'ayant pas été présenté au public au moment des consultations de la Commission, il fut ultérieurement rejeté, en septembre 1976 laissant inchangée la question de la compétence juridique sur les programmes.

La société suisse de radiodiffusion et télévision et la Schweizerische Radio und Fernsehngesellschaft (SSRT/SRG)

La SSRT/SRG, fondée en 1931 et qui changera de nom en 1960, détient le monopole de la diffusion des programmes de radio et de télévision. C'est une société privée constituée en association en vertu du Code Civil Suisse.

En 1971, pour faire face à son développement, SSR entreprit une restructuration du réseau. Le but de la réorganisation était de créer "une entreprise dynamique, dirigée rationnellement en fonction d'une programmation optimale tant du point de vue de la qualité que de la quantité". Les traits saillants de cette organisation étaient: une structure basée sur la région, regroupant dans chaque région la radio et la télévision sous une même direction; un renforcement progressif de l'autorité du Directeur Général sur les groupes affiliés; et le renforcement des directions régionales.

Le contrôle du mandat

L'organisme chargé de la programmation et l'organisation mère sont soumis à un contrôle permanent destiné à garantir le respect du mandat de diffusion.

La SSR est responsable des programmes de radio et de télévision tandis que l'Entreprise des Postes, Téléphones et Télégraphes Suisses (P.T.T.) est responsable des installations techniques. Le Conseil Fédéral délivre les autorisations et le ministère fédéral de la Communication et de l'Energie en exerce le contrôle.

La radio et la télévision absorbent 70% du produit de la taxe sur les appareils, les 30% restants allant aux P.T.T. La redevance est de $49.59 pour les postes noir et blanc ou couleur. La publicité commerciale est interdite à la radio, mais autorisée à la télévision depuis 1965. Elle est limitée à 20 minutes par jour ouvrable et les recettes vont exclusivement à la télévision. La publicité ne doit pas interrompre les émissions et elle ne peut porter ni sur l'alcool, ni sur le tabac, ni sur les drogues. La Société Anonyme pour la Publicité à la Télévision est responsable de cet aspect de la programmation.

A peu près la moitié des émissions est télévisée en couleur selon le procédé P.A.L. adopté en août 1967.

La SSR comprend trois organismes régionaux représentant chacun la dominante linguistique d'une région (les émissions romanes étant du ressort de la branche allemande). Chacun de ces trois services régionaux présente deux programmes radio locaux, le premier d'intérêt général, le second culturel et musical. Les émissions communes à ces services sont diffusées sur les réseaux radiophoniques et télévisées. La SSR diffuse également trois chaînes de télévision dans les langues officielles. Les trois organismes de programmation sont les suivants:

Société de Radiodiffusion et de Télévision de la Suisse Romande (français) à Lausanne;

Radio und Fernsehngesellschaft der Deutschen und der Rato-Romanischen Schweiz (roman et allemand) à Bâle et

Società Cooperativa per la Radiotelevisione Nella Svozzera Italiana (italien) à Luzano.

Ces trois sociétés assurent la programmation de leurs propres réseaux de radio et de télévision sous l'égide du Directeur général de la SSR. Celui-ci est assisté d'une Assemblée générale très représentative qui se réunit une fois par mois. L'Assemblée est composée de 103 membres habilités à représenter les intérêts régionaux.

Le Conseil d'administration

Le Comité central fait fonction de Conseil d'administration. Le gouvernement fédéral en nomme le président et les sept membres (avec trois suppléants), les régions neuf membres et leurs suppléants. Les 17 membres du Conseil désignent le Directeur général, qui est responsable de la programmation et à qui on demande de suivre une orientation de principe. Le Comité central publie des directives générales ou particulières; l'une d'elles, traitant de la production de l'information rappelle certaines stipulations du Code moral et les violations en matière de secrets d'Etat, de vie privée, etc . . .

La radiotélédiffusion est indépendante. Un principe fondamental veut qu'elle soit basée sur une concession de service public et, de même qu'elle ne doit pas subir de pression officielle, politique, économique ou autre, elle doit toujours être en mesure de rendre compte à la société. Elle doit respecter les principes constitutionnels de liberté, de démocratie, de fédéralisme et la loi suisse. Ses émissions doivent refléter les valeurs, les traditions, les idéaux politiques et religieux des différents groupes qui constituent la nation.

Politique en matière de violence

Son mandat général lui impose de proscrire toute émission qui pourrait accroître les préjugés, l'intolérance, la violence ou la haine. L'auto-surveillance n'est pas reçue comme une responsabilité individuelle mais collective par les individus et les groupes qui composent la hiérarchie de l'organisation, du simple présentateur au Directeur général. Ainsi, la liberté d'expression si elle est basée fondamentalement sur la responsabilité institutionnelle, n'exclut pas la responsabilité individuelle. Son mandat impose à la SSR de "défendre et développer les valeurs culturelles de la nation et de contribuer à l'éducation spirituelle, morale, religieuse, civique et artistique", dans les émissions qu'elle programme. Ses informations doivent être aussi objectives, complètes, équilibrées et rapides que possible. Ainsi, la liberté d'expression est fondée sur l'éthique journalistique et l'intérêt public. Elle doit observer les principes de moralité, d'honnêteté, de recherche de la vérité, et de respect du public. Cela implique que les émissions soient de bon goût, sans pour autant qu'en soit limité le choix des sujets. En principe tous les sujets peuvent être évoqués. L'important est de les traiter avec tact, équilibre et dans des limites acceptables. Ils doivent être exposés clairement et l'objectivité veut qu'on présente les différents points de vue.

Les informations sont considérées comme un élément particulièrement délicat de la radiotélédiffusion, à cause de la façon dont elles mettent l'accent sur faits divers et catastrophes. Alors que les principaux bulletins d'information durent aujourd'hui 15 minutes, on s'attend à ce que cette durée soit doublée dans un futur proche, et à ce que les nouvelles soient accompagnées d'un commentaire. On considère ce dernier aspect comme essentiel à la formation du public, mais il repose sur l'existence d'un nombre suffisant de journalistes professionnels expérimentés. La loi suisse ne donnant le droit de réponse dans aucun des moyens de communication de masse, la radio et la télévision suisses se contentent de rapporter des faits et non des opinions.

L'étude sur la violence (1972)

En 1972, le Directeur général et le Conseil d'administration des services de la télévision de la SSR finançaient une étude globale des travaux effectués

ailleurs en Europe et en Amérique du Nord sur l'augmentation sensible de la violence et de la sexualité dans la société, afin de savoir si l'attitude de la SSR était justifiée. Ce rapport de novembre 1972 a étudié:

a) Le rapport de la Commission Eisenhower (Etats-Unis) de 1968-1969;

b) L'étude sur la violence et les moyens de communication de masse publiée par Otto Larsen, de l'Université de Washington;

c) Le rapport *Télévision et Délinquance*, connu sous le nom de rapport Halloran, publié par l'Université de Leicester et reprenant les résultats des enquêtes de la Télévision britannique de 1963, 1969 et 1970;

d) Les rapports du séminaire tenu à Cologne, en République Fédérale d'Allemagne, par la West Deutsch Rundfunk les 12 et 13 juin 1972;

e) L'étude réalisée par la R.A.I. italienne par Ferracuti et Lazzari sur la violence dans les médias.

A la suite de cette étude, une directive appelant les producteurs à se montrer sensibles aux effets des scènes de violence fut publiée, en même temps qu'on attirait leur attention sur la nécessité d'adapter leurs émissions à leur auditoire: jusqu'à 17 heures, les enfants regardent seuls la télévision; jusqu'à 21 heures, ils la regardent, en général avec leurs parents; et après 21 heures enfin, seuls les besoins d'une population adulte peuvent être pris en considération.

La SSR conduit, depuis ses débuts, des recherches sur la structure de l'auditoire, les conditions de réception des émissions et les habitudes des auditeurs et des téléspecteurs. Des comparaisons sont faites entre des régions de langue différente et entre l'auditoire de la radio et celui de la télévision. La réaction du public aux émissions, ses préférences horaires, les émissions d'un genre particulier et les groupes-cibles enfants et personnes âgées constituent aussi des sujets de recherches.

Couverture frontalière

Les sociétés de câblodiffusion, qui appartiennent à des groupes privés ou à des organismes locaux, importent des émissions de France, d'Allemagne Fédérale et d'Autriche.

Film

Le ministère de l'Intérieur encourage et subventionne le cinéma qui est, en Suisse, une petite industrie locale. La Confédération Helvétique produit en moyenne quatre à cinq longs métrages par an, y compris les coproductions, mais en 1974 la production a dépassé 18 films.

L'impact de la télévision

En 10 ans, le cinéma a perdu 25% de son audience. Il y a, à Lausanne, une Cinémathèque à capitaux privés à laquelle le gouvernement a accordé une seule fois des crédits, en 1976, et, à Zurich, un musée du film. La SSR a coproduit des films projetés d'abord dans les salles de cinéma avant de passer à la télévision. Les films sont projetés en version originale sous-titrée. Les films étrangers (quelque 380 en circulation tous les ans) sont très appréciés et sortent quelquefois en Suisse avant d'être présentés dans les autres grands pays d'Europe.

Politique cinématographique

Le Programme d'aide au cinéma du ministère de l'Intérieur se présente aujourd'hui de la façon suivante: des prêts qui couvrent jusqu'à 50% des frais de production des films de qualité, des prix attribués par un jury de sept membres à des films d'une qualité toute particulière, des bourses, des allocations aux scénarios, des subventions aux festivals et aux ciné-clubs qui encouragent la culture cinématographique. Il lui arrive aussi d'aider des coproductions étrangères.

La censure cinématographique n'existe pas.

La Presse

Les garanties constitutionnelles de 1874

La liberté de la presse en Suisse est garantie par la Constitution depuis 1874. Les seules restrictions formelles sont celles de la loi sur la protection de la vie privée, la diffamation, etc. Depuis 1968, les journalistes peuvent légalement refuser de divulguer leurs sources sauf dans les matières qui

intéressent la sécurité de l'Etat. Le droit de réponse n'existe pas. De nombreux journaux supportent des partis politiques, mais la plupart d'entre eux appartiennent à des institutions, des organisations ou des particuliers. Il existe à peu près 350 journaux dont 56 quotidiens. La presse est fortement décentralisée avec 12 quotidiens en allemand, 20 en français et 6 en italien. Bien qu'environ une douzaine de journaux aient disparu depuis dix ans, le nombre global de lecteurs n'a pas diminué. Plusieurs journaux influents en français et en allemand ont une audience internationale. Deux d'entre eux, *la Neüe Zürcher Zeitung*, fondé en 1780, et *le Journal de Genève*, fondé en 1830 ont adopté le format tabloïde et ne comportent que peu de photographies ou d'illustrations.

Le Conseil de la presse suisse (1976)

En juin 1976, la Fédération Suisse des Journalistes a mis en place un Conseil de la Presse.

La Commission tient à exprimer ses remerciements, pour la coopération patiente, les informations et les conseils qui lui ont été prodigués pendant ses recherches en Suisse, à:

La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSRT)
E. Roy, Bernard Béguin

(SRG) Schweizerische Radio und Fernsehngesellschaft
Guido Frei

Neüe Zürcher Zeitung
Eric Mettler

Blick
Fridolin Luchsinger, Hans Settler

L'Association Presse Suisse
Hans Seelhofer.

Le Royaume-Uni

Télévision

British Broadcasting Corporation (BBC) (Société britannique de radiodiffusion et télévision)

Les Canadiens connaissent bien un certain nombre d'émissions de radio et de télévision de la British Broadcasting Corporation (BBC) qui ont été largement diffusées au Canada par Radio-Canada et occasionnellement par des stations publiques américaines de radiodiffusion et télévision. Mais peut-être connaissent-ils moins bien la structure de la BBC et des autres composantes de la radiodiffusion et télévision du Royaume-Uni et peut-être ne savent-ils pas qu'avec ses 48 ans, c'est le plus vieux service de télévision du monde. Mise à part une interruption pendant la seconde guerre mondiale, la BBC a émis quotidiennement depuis 1936, dix ans après qu'elle eût fait sa première démonstration publique.

Elle est responsable de deux chaînes de télévision, BBC1 et BBC2, ainsi que de quatre chaînes de radio nationales et de quelques postes régionaux. La BBC fut constituée par une Charte Royale en 1927 (cette dernière, devant expirer en 1976, a été prolongée jusqu'en 1979). Elle est entièrement financée par le produit des taxes collectées par les bureaux de poste et, à un degré moindre, par la vente d'émissions et de publications. La BBC, indépendante du gouvernement, rend compte au Parlement par le biais du Ministre de l'intérieur, mais c'est le Parlement qui autorise les augmentations des taxes sur la télévision qui s'élèvent actuellement à $13.68 poste en noir et blanc et $30.78 par poste en couleur. Il n'y a pas de publicité sur la BBC. Les deux chaînes diffusent en couleur depuis 1967. Le système couleur adopté est le système allemand P.A.I. à 625 lignes qui a été phasé à partir du système américain phasé à partir du système américain NTSC. La BBC1 touche environ 99 pour cent de la population et émet 82 heures par semaine. La BBC2, née en 1964, n'atteint que 75 pour cent de la population, avec 42 heures d'émissions par semaine. La BBC2 a été créée pour élargir le choix des télespectateurs et ses émissions sont d'un genre qui touche moins de gens que celles de la BBC1. La majeure partie de sa production est réalisée à Londres et dans quelque huit centres régionaux en Angleterre, en Ecosse, au Pays de Galles et en Irlande du Nord.

Les émissions radio ont commencé en 1922 au Royaume-Uni. La BBC dirige actuellement quatre chaînes nationales. Elle a commencé à installer en 1967 des stations de radio régionales et en compte aujourd'hui vingt. En outre, la BBC émet dans le monde entier en 40 langues; le tout est financé par des crédits votés par le Parlement. Ces émissions d'information étaient transmises aux Canadiens en ondes moyennes sur Radio-Canada jusqu'à une période récente et peuvent toujours être reçues sur Radio-Canada en modulation de fréquence.

La Politique du Comité

Le gouvernement du moment nomme un Comité de douze Gouverneurs pour cinq ans. Le Comité comprend des Gouverneurs nationaux différents pour l'Ecosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord. Les Gouverneurs sont responsables de la marche de l'ensemble de la radiodiffusion et télévision, y compris la programmation et le fonctionnement des équipements. Ils nomment le président directeur général, qui préside le Conseil de gestion. Plus de cinquante comités consultatifs apportent leurs conseils dans des matières telles que les implications sociales de la radiodiffusion, la télédiffusion religieuse et scolaire, la musique, l'agriculture et la science et même le traitement de l'information concernant les relations patronales-ouvrières. Les Conseils nationaux de radiodiffusion et télévision d'Ecosse et du Pays de Galles sont responsables de la radio-télédiffusion dans leurs régions respectives. La BBC nomme des Conseils représentatifs régionaux pour conseiller les stations de radio régionales.

La BBC est chargée de faire fonction-

ner un service public diffusant informations, éducation et distractions. Elle est bien connue des Canadiens pour l'excellente qualité de sa musique, ses innovations en matière d'art dramatique et par son université libre qui offre des cours par radio, par télévision et par correspondance. Elle a été qualifiée par une des critiques de "moins mauvaise télévision du monde". La BBC doit faire montre d'équilibre et d'impartialité. Le ministre de l'Intérieur a cependant un droit de veto absolu sur la diffusion d'un sujet ou d'une catégorie de sujets et peut retirer à la BBC son permis de diffuser. Ce droit de veto n'a jamais été utilisé. Le ministre de l'Intérieur peut également donner à la BBC des directives, qui doivent être rendues publiques mais, en règle générale, c'est le Parlement qui exerce le contrôle public.

La BBC a déjà été accusée, dans le passé, de manquer d'objectivité et d'équilibre dans le domaine politique, en particulier à l'égard de l'ancien premier ministre Harold Wilson en 1971.

Politique en Matière de Violence

En 1960, la BBC a publié un Code de réglementation de la violence dans les émissions à caractère récréatif. Ce code venait à la suite du débat public et parlementaire qui avait abouti à l'adoption en 1959 de la loi sur les publications obscènes, qui excluait expressément de son champ d'application la télédiffusion et le cinéma. En 1961, le ministre de l'Intérieur parrainait une conférence sur la délinquance juvénile. La "Independent Television Authority" (aujourd'hui appelée The Independent Broadcast Authority, administration de la radiodiffusion et télévision privée) offrait de diriger une enquête sur le sujet.

En 1962, le ministre de l'Intérieur convoqua à Berkshire une autre conférence qui recommanda la constitution d'un comité de recherche sur la télévision.

Le Comité de Recherche sur la Télévision (1963-1969)

En juillet 1963, le ministre de l'Intérieur créait le Comité de recherche sur la télévision pour qu'il "entreprenne et coordonne une étude de l'influence de la télévision et des autres moyens de communication sur les comportements, les jugements et les attitudes de la jeunesse". L'I.T.A. se chargea de financer les travaux du Comité pendant cinq ans. Pour mener à bien ses recherches, le Comité fonda en 1963 à l'Université de Leicester un Centre de recherche sur les médias. En 1964, le Comité publiait une étude sur les effets des médias qui traitait principalement de la télévision. En 1966 paraissait un rapport provisoire sur les problèmes de la recherche en matière de télévision puis, en 1969, c'était le tour du second rapport provisoire et des recommandations. Le Comité de recherche sur la télévision n'avait pas mis à jour de rapport évident entre la programmation de la violence et la délinquance.

L'Enquête de la BBC (1970)

En 1970, la BBC annonçait qu'elle entreprenait une enquête de 12 à 18 mois sur les effets de la violence et autres comportements agressifs à la télévision sur la vie de 2,000 familles. Elle instituait également un Groupe consultatif sur les répercussions sociales de la télévision. Les discussions et les débats publics étaient très nombreux. On avança l'idée de mettre sur pied une Commission des plaintes sur la radiodiffusion et télévision. En 1971, le président de la BBC, Sir Hugh Greene, démissionnait en signe de protestation. L'I.T.A. établit un comité des plaintes de quatre membres sous la direction de son vice-président et publia un code sur la violence dans les émissions.

La Directive de la BBC (1972)

En 1972 le directeur des programmes de la BBC, après avoir consulté le Groupe consultatif sur les répercussions sociales, publiait une directive sur les scènes de violence dans les émissions de télévision, y compris au cours des informations. Selon cette directive, "l'objectif fondamental" doit être d'aviver la sensibilité humaine du téléspectateur et non pas de l'émousser."

L'Independent Broadcasting Authority (IBA 1954) (Administration de la radiodiffusion et télévision privées)

La troisième chaîne dont disposent les téléspectateurs du Royaume-Uni est d'un modèle assez différent. Elle fut créée en 1954 sous le nom de Independent Television Authority (Administration de la télévision privée) et,

quand la radiodiffusion lui fut adjointe en 1973, elle reçut l'appellation de Independent Broadcasting Authority (Administration de la radiotélédiffusion privée). Son mandat a été prolongé, par une série de lois, jusqu'en 1979. Elle aussi est tenue d'assurer un service public équilibré et impartial et est soumise au même contrôle que la BBC par le ministre de l'intérieur et, pour ses permis, par le ministre des Postes et Télécommunications. Elle aussi émet en couleur. Le ministre de l'Intérieur nomme son président, son vice-président et neuf autres membres du Conseil d'administration (dont trois ont la responsabilité spécifique de l'Ecosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord).

Le Conseil d'Administration

L'I.B.A. a la responsabilité de construire, d'acquérir et de faire fonctionner ses installations de transmission et de contrôler la programmation et la publicité. Elle ne produit pas elle-même ses émissions, qui lui sont fournies par quinze sociétés privées, choisies par son Conseil d'administration qui négocie avec elles des contrats de six ans; ces sociétés doivent alimenter en émissions les quatorze zones de télévision de la Grande-Bretagne; deux sociétés se partagent Londres, l'une programmant les jours de semaine, l'autre les fins de semaine. Les plus importantes de ces sociétés sont: Thames (Londres), ATV (Birmingham), Granada (Manchester), Yorshire (Leeds) et London Weekend (Londres). Ces sociétés produisent des émissions tant régionales que nationales. L'I.B.A. a un Conseil consultatif général et des Comités pour l'Ecosse, le Pays de Galles et l'irlande du Nord ainsi que des Comités chargés de la publicité. Ces Comités consultatifs locaux apportent leurs conseils pour les services de la radio locale commerciale.

Le Comité de Coordination

L'I.B.A. ne perçoit rien du revenu des permis. Elle est financée par les loyers que lui paient annuellement les quinze sociétés privées de programmation. Les sociétés versent aussi au Trésor Public une contribution dont le montant est maintenant proportionnel à leurs bénéfices. Elles tirent leurs revenus du temps qu'elles vendent aux annonceurs publicitaires. Elles sont copropriétaires d'un service d'information à but non lucratif, l'Independent Television News Ltd. Chaque société produit ses propres émissions en collaboration avec L'I.B.A. et leurs acquisitions sont souvent faites par un consortium.

Il arrive aussi que les sociétés échangent des émissions; la coordination est assurée par le Comité de planification du réseau I.B.A. L'I.B.A. s'occupe de l'équilibre de la programmation. La chaîne II, la plus jeune, diffuse des émissions d'intérêt très général, souvent plus accessibles que celles de la BBC. Elle a un indice d'écoute de 98% de la population pour ses émissions en noir et blanc et de plus de 80% pour celles en couleur.

La publicité est assujettie aux règles établies par L'I.B.A. et les émissions ne peuvent pas être commanditées. Les flashes publicitaires sont présentés au cours de trois brefs intervalles par heure, pendant et entre les émissions. Ils ne doivent pas dépasser six minutes de moyenne par heure pour la journée, et ils sont regroupés dans des interruptions naturelles de deux minutes (quel constraste avec les neuf minutes et demie/heure, aux heures de forte écoute, et plus durant le jour, des Etats-Unis et les douze minutes du Canada). La publicité doit être clairement distinctive de l'émission et le temps total qui lui est accordé ne doit pas diminuer la valeur de l'émission du point de vue de l'information, de la pédagogie ou de la distraction. L'I.B.A. a publié un code qui réglemente les normes et les usages de la publicité. La publicité vantant les cigarettes ou les jeux d'argent n'est pas autorisée, et aucune publicité n'est admise pendant les programmes scolaires.

Politique de l'IBA concernant la violence

Le groupe de travail de l'I.B.A. sur la représentation de la violence a publié deux rapports, le premier en 1973, le second en 1975. Ces rapports confirmèrent le code de l'I.T.A. de 1971 sur la violence qui s'adressait aux sociétés de

programmation. La télévision commerciale a eu, dès décembre 1964, un code sur la violence et l'I.T.A. (prédécesseur de l'I.B.A.) finançait les travaux du Comité de recherche sur la télévision. Le département de recherche de l'I.B.A. fournit des indices d'écoute. Les émissions proposées à l'I.B.A. par les sociétés de programmation sont classées comme suit: convient à n'importe quelle heure; à ne passer qu'après 19 heures; après 21 heures et inconvenant. L'I.B.A. est rarement intervenue dans la programmation locale, mais elle a interdit la diffusion de la Horde sauvage et de Chiens de paille. L'I.B.A. emploie des contrôleurs indépendants pour juger les émissions, car elle porte la responsabilité de tout ce qui est programmé. Le Royaume-Uni surveille la radio-télédiffusion d'un oeil vigilant. Les enquêtes officielles la concernant sont nombreuses: en 1923, le Comité Sykes; en 1925, le Comité Crawford; en 1935, le Comité Ullswater; en 1949, le Comité Beveridge; en 1960, le Comité Pilkington; et actuellement, le Comité Annan.

La Commission Annan sur l'Avenir de la Radio-télédiffusion (1975-1977)

Une Commission d'enquête présidée par Lord Annan étudie depuis plus de deux ans l'avenir de la radio-télédiffusion britannique. Son mandat lui enjoint de:

"Etudier l'avenir des services de radio-télédiffusion du Royaume-Uni, y compris la distribution par câble au public d'émissions de radio et de télévision; étudier les répercussions des nouvelles techniques sur les services actuellement existants ou sur ceux que le Comité recommanderait de créer; et de proposer les dispositions constitutionnelles, techniques et financières ainsi que les conditions qui devraient présider à la marche de tous ces services".

Le Rapport Annan, publié au mois de mars 1977, recommande la création d'une quatrième chaîne dont le contrôle reviendrait soit à l'I.B.A., soit à la BBC. Appelée "chaîne ouverte", elle jouerait le rôle d'un producteur sous-traitant la totalité de ses programmes et dont le financement serait assuré à la fois par la publicité commerciale (y compris, chose jamais vue en Grande-Bretagne, le parrainage d'une émission) et différentes subventions. Le Rapport accorde la plus haute valeur à la diversification, à la liberté d'expression, et au sens des responsabilités des téléspectateurs. Il exprime aussi de profondes critiques à l'égard de nombre d'émissions d'action diffusées aux Etats-Unis, et souligne que de toutes les critiques sur la télévision, la plus documentée et la plus profonde s'adressait aux conséquences de la violence présentée.

Le comité était constitué d'éminentes personnalités comme Hilde Himmelweit spécialiste de psychologie sociale, auteur de "L'enfant et la télévision". Aucune recherche particulière sur la violence ne fut financée par le Comité, à l'exception d'un résumé commentaire sur l'état actuel des recherches effectuées par James Halloran du Centre de recherche sur les communications de masse de l'Université de Leicester.

NVALA

Au cours des dix dernières années, le nom de Mary Whitehouse est devenu familier au Royaume-Uni en raison de sa vigoureuse campagne "Clean-up TV". Il faut "décrasser la télévision". Elle reflète les griefs que le public nourrit contre la BBC, et par exemple l'excès de violence et de sexe à la télévision, ou la rigidité de la BBC face aux réactions du public. Elle a fondé l'Association nationale des auditeurs et téléspectateurs et plaide en faveur de la création d'un Conseil des auditeurs et téléspectateurs par l'intermédiaire duquel la BBC rendrait des comptes à son public. Elle a publié "Cleaning-up TV" (1966) et demandé la création d'un Conseil de la Radio-télédiffusion dont les responsabilités et les fonctions seraient similaires à celles du Conseil de la Presse.

Cinéma

La direction du cinéma du ministère du Commerce est responsable des aspects industriels et commerciaux du cinéma en Angleterre, ce qui comprend

la délivrance des autorisations aux distributeurs et aux exploitants de salles, l'enregistrement des films, leur contingentement, la British Film Fund (Fondation britannique du cinéma) et la National Film Finance Corporation (Société nationale de financement du cinéma). Les aspects artistiques, culturels et éducatifs du cinéma relèvent de la direction de l'éducation nationale et de la science du ministère des Affaires Culturelles.

L'industrie cinématographique appartient à des intérêts privés et a un rôle de pionnier, notamment dans le domaine des documentaires et des comédies. Ses productions sont exportées partout dans le monde, ses qualités techniques et artistiques sont universellement appréciées. Cette industrie dispose de seize grands studios et de dix laboratoires de développement importants. En tant qu'important véhicule industriel et artistique, le cinéma reçoit une aide directe considérable du gouvernement.

L'industrie est basée à Londres où se situe la majorité de ses studios. A la fin des années soixante, 90% de la production cinématographique du Royaume-Uni étaient financés par les Américains. Ce taux est aujourd'hui ramené aux deux tiers et on se montre très soucieux de cette dépendance de l'industrie vis-à-vis des capitaux étrangers. Le gouvernement encourage les coproductions internationales et la coopération entre l'industrie cinématographique, la BBC et l'I.B.A. pour le financement de films susceptibles d'être simultanément projetés en salles et à la télévision.

Impact de la télévision

L'introduction de la télévision eut sur le cinéma les mêmes conséquences au Royaume-Uni que partout ailleurs. En l'espace d'une dizaine d'années, le taux de fréquentation des cinémas est tombé de soixante pour cent pour atteindre le chiffre de 143 millions de spectateurs, le nombre de cinémas s'est réduit de moitié et s'élève à 1,600. La moyenne d'âge s'est rajeunie: 75 pour cent des spectateurs ont 35 ans et moins. Les réseaux de distribution se sont concentrés en deux groupes Odéon et Gaumont qui possèdent à présent la moitié des cinémas du Royaume-Uni. Quelques sociétés de production disposent de leur propre réseau de distribution, et il devient de plus en plus difficile aux producteurs indépendants de faire distribuer leur production.

Bien que les films anglais continuent d'attirer une grande majorité du public, les films importés, dont la moitié sont américains, ne cessent d'augmenter. Il existe un délai de cinq ans obligatoire entre la sortie d'un film au cinéma et sa programmation à la télévision, mais certains mouvements d'opinion veulent le réduire à trois ans, et, dans le cas de coproduction avec un réseau télévisé, distribuer cette production simultanément au cinéma et à la télévision.

British Film Fund (1957)

Un plan volontaire, dit plan Eady Levy fut créé en 1950. Sept années plus tard, par décision légale, un fonds lui fut alloué grâce à un prélèvement fiscal de 9 pour cent sur les entrées de cinéma. Ce capital est redistribué comme prime en argent par le British Film Fund à des films anglais en fonction de leurs performances. Cette pratique a incité de nombreux producteurs américains à venir produire leurs films en Grande-Bretagne.

Cette aide prend aussi la forme de subventions à la Fondation du film pour enfants pour la production de films pour enfants; à l'Institut britannique du film et à l'Ecole nationale du cinéma; enfin à un fonds de préproduction.

National Film Finance Corporation (1972) (Société nationale de financement du cinéma)

Le financement est assuré par la Société nationale de financement du cinéma, consortium composé d'une société publique de financement lancée en 1949 (dont la Société de développement du cinéma canadien de 1968 s'est largement inspirée) et d'intérêts privés. La Société, formée en 1972, touche des fonds à la fois du secteur public et du secteur privé. Le Conseil d'administration est nommé par le gouvernement mais la Société fonctionne sous le régime privé. Dernièrement, les fonds dont elle dispose ont été sévèrement

réduits. Cela signifie que bien qu'un effort de financement des films de qualité soit fait, elle supporte aussi des films qui, elle l'espère, seront des succès commerciaux.

Tout en faisant un effort pour éviter de financer des films montrant des attentats ou des enlèvements, la Société a contribué à la production de films d'horreur.

Le Livre Blanc sur la politique cinématographique (1976)

Le gouvernement travailliste de M. Wilson institua un Groupe de travail sur l'avenir de l'industrie cinématographique dont le rapport fut publié sous la forme d'un Livre Blanc en janvier 1976. Sous la haute direction de Sir John Terry, président de la Société britannique de financement du cinéma, un certain nombre de recommandations ont été présentées, visant à ranimer l'industrie cinématographique, à la rendre plus indépendante des investissements étrangers, à promouvoir une saine collaboration entre le cinéma et la télévision.

Un système de contingentement officiel est mis en place depuis 1927. Depuis 1950, 30% des longs métrages doivent être britanniques.

Fondé en 1933, l'Institut britannique du film est en partie financé par des crédits parlementaires. L'Institut encourage le tournage et la projection de films de qualité. Il gère la cinémathèque nationale de Londres qui présente des films non commerciaux d'intérêt historique ou culturel, et organise chaque année le Festival de Londres. L'Institut gère également les Archives nationales du cinéma.

La fondation du film pour enfants fut fondée en 1951 et financée à l'origine par J. Arthur Rank. Aujourd'hui financée par le produit de l'impôt Eady Levy, elle produit et distribue des films de divertissement, spécialement conçus pour les enfants, qui sont projetés dans des cinémas ayant un permis spécial. Quelque 800 clubs de cinéma pour enfants leur proposent des programmes le samedi matin.

La politique de la fondation est d'éviter la violence dans les films. Les armes à feu sont exclues des scénarios, la direction est parfaitement au courant des recherches en cours sur ce sujet et en tient compte. La Fondation produit environ dix heures de film par an; c'est, en importance, le troisième distributeur du Royaume-Uni et elle exporte ses productions au Canada et aux Etats-Unis (sur le réseau public de télédiffusion).

Les premières projections cinématographiques du Royaume-Uni eurent lieu en 1896 et, depuis, on s'est toujours montré soucieux de leur contenu. En vertu de la loi sur le cinématographe de 1909, et sous couvert de la réglementation en matière de sécurité incendie, les administrations locales délivrent les permis d'exploitation des salles de cinéma, en imposant des conditions annexes. Dès 1910, ces conditions ont permis de contrôler le contenu des films projetés. Les représentations théâtrales sont sous le contrôle du Lord Chamberlain. Son Inspecteur pour les pièces de théâtre se conforme aujourd'hui à la loi sur les théâtres qui fait de la représentation ou de la direction, en public ou en privé, d'une scène obscène, un délit. "Obscène" est défini comme "tendant à dépraver ou corrompre les personnes susceptibles d'y assister"; cependant, on peut toujours se défendre en démontrant que le spectacle est donné dans l'intérêt public. Seul l'accord du procureur général permet d'engager des poursuites. Toutefois, cette loi ne s'applique pas au cinéma.

L'administration locale

Les administrations locales du Royaume-Uni ont imposé des conditions non seulement aux cinémas ayant l'autorisation de projeter des films pour enfants, mais aussi aux autres, exigeant des films qu'ils respectent un niveau de décence basé sur le principe qu'ils ne doivent ni dépraver, ni corrompre. Les tribunaux ont aidé les administrations municipales à imposer ces conditions, de telle sorte que les municipalités peuvent agir en censeur du cinéma. En pratique, toutefois, la plupart des conseils municipaux se réfèrent aux classifications faites par le Comité britannique de la censure cinématogra-

phique (British Board of Film Censors).

Un organisme d'auto-censure: La Commission britannique de la censure cinématographique (1912)

En 1912, l'industrie du film met en place, volontairement, la Commission britannique de la censure cinématographique, en même temps qu'elle s'impose deux règles: pas de nus et pas de représentation de Jésus. Tandis que le ministre de l'Intérieur attendait 1947 pour mettre sur pied le Comité Wheare chargé d'étudier le système de censure existant, la Commission est restée un organisme volontaire, régi aujourd'hui par la loi sur le cinéma de 1952. S'il fait autant autorité, c'est qu'au fil des années les conseils municipaux ont consacré ses jugements, bien qu'ils ne soient pas tenus de le faire, et qu'ils leur arrivent de s'appuyer sur leurs droits pour imposer des conditions plus dures. Le contrôle des cinémas est du domaine municipal mais il apparaît qu'en fait l'application du principe de l'admission réservée à un certain âge soit laissée aux soins des directeurs de salles.

Aucune règle écrite ne guide la Commision, qui est composée du Président, d'un secrétaire, de quatre examinateurs et d'un personnel de soutien. Le Président est, en général, un homme politique à la retraite. Lord Harlech occupe actuellement ce poste. Il est nommé par une association de fabricants de films, de producteurs et de distributeurs qui possèdent la plupart des cinémas. Le Comité est entièrement financé par les cotisations de ceux qui lui soumettent leurs films aux fins de classification. Les examinateurs ne sont pas des experts. Le Comité se soucie surtout des enfants et fait attention à tout ce qui pourrait les dépraver, les corrompre ou avoir un effet ou une influence néfaste sur eux. Ses statuts l'obligent également à s'assurer qu'on ne montre pas d'actes cruels envers des animaux, à moins qu'ils ne soient mis en scène avec des effets spéciaux qui permettent qu'en fait l'animal s'en tire sans mal. Le Comité délivre des certificats, peut demander que des coupures soient faites avant de donner le certificat, ou peut le refuser. A l'époque où la Commission lui a rendu visite en 1976, et depuis plusieurs années, la classification s'échelonnait comme suit:

U–Sans restrictions, bon pour tous les auditoires;

A–Tous auditoires avec avis aux parents que le film contient des scènes peu recommandées au moins de 14 ans;

AA–(introduit en 1970) Interdit aux moins de 14 ans;

X (introduit en 1951) Interdit aux moins de 18 ans (âge de la majorité au Royaume-Uni).

Les rapports de janvier 1977 déclarent cependant qu'il serait souhaitable de modifier la classification et de l'aligner avec les classifications en usage dans les pays de l'Europe continentale, ce qui donnerait le résultat suivant:

U–Inchangé;

A–Abaisser de 14 à 12 ans;

AA–Passer de 14 à 16 ans;

X–Inchangé.

Le Comité a interdit la projection des combats de kung fu. Il semble que cela ait été efficace puisque seulement 20 films de kung fu ont été présentés au Royaume-Uni contre 250 en Ontario. La violence est depuis longtemps un des soucis majeurs du Comité et, en 1948 et 1949, le Président mit en garde l'industrie contre la représentation de la violence gratuite, encore que cela n'ait pas eu d'effet apparent.

En 1975, le Comité a examiné 417 longs métrages. Trois d'entre eux furent substantiellement modifiés et 17 rejetés.

"Jaws" (Les dents de la mer) fut classé A

"Rollerball" AA

"Taxi driver" ne fut pas coupé

"Histoire d'O" fut refusé, de même que *"The Manson Murders"*

Le mandat du Comité ne s'étend pas au contrôle des films télévisés ou des publicités radiodiffusées, télévisées et imprimées (il existe un autre comité pour la publicité) cependant qu'il contrôle les manifestations des foyers publics, les films annonces, etc., projectés dans les cinémas mais pas ceux qui

sont destinés à la télévision. On connaît au moins un cas où des bandes annonces pour un film de kung fu contenant des scènes de violence et qui avaient été retirées du film lui-même par le Comité, sont passées à la télévision. En règle générale, les films sont télévisés dans leur version censurée, bien que le public se soit quelques fois plaint des heures de diffusion de certains films.

Le rapport de Sir John Terry sur la politique cinématographique future recommandait que le système actuel de censure cinématographique soit maintenu. Il recommandait aussi que les clauses de la Loi sur le théâtre, requérant l'accord du Procureur général avant d'entamer des poursuites, soient appliquées aux films, et que les clauses restrictives qui disent qu'on ne peut obtenir de condamnation contre des écrits publiés s'il est prouvé que la publication est "justifiée parce qu'elle vise le bien public en ce qu'elle intéresse la science, la littérature, l'art, la culture ou tout autre sujet d'intérêt général", devraient aussi s'appliquer aux films.

La Presse

La presse britannique a le troisième tirage par tête d'habitant au monde et, les tirages de certains journaux sont parmi les plus élevés au monde. Les journaux couvrent un éventail complet, de la meilleure qualité à la plus populaire, du Times du Manchester et du Guardian aux journaux à sensation. Neuf quotidiens du matin ont une édition nationale et sept journaux paraissent le dimanche. Récemment, le tirage total a diminué de quelque trois millions d'exemplaires, et un certain nombre de quotidiens ont disparu. La tendance est au regroupement des journaux, des périodiques et de la télévision commerciale et depuis 1973, les journaux locaux ont le droit d'avoir des actions dans les sociétés locales commerciales de radiodiffusion. Six ou sept grosses sociétés dominent le marché parmi lesquelles quelques canadiennes comme Lords Beaverbrook et Thomson. La diminution des revenus, l'augmentation des coûts et les problèmes avec le personnel ont poussé le gouvernement à envisager de subventionner la presse.

En Angleterre, la presse a, comme les individus, le droit de faire et de dire ce qu'elle veut à condition de ne pas violer la loi. Il n'y a pas de lois propres à la presse, mais certains règlements, parmi lesquels les restrictions sur la publication des enquêtes préliminaires, des divorces et des audiences privées, lui sont applicables; l'interdiction des publicités trompeuses, mensongères ou frauduleuses. S'appliquent également: les lois sur la calomnie, la diffamation et les outrages au tribunaux. Il en va de même pour la loi sur les secrets d'état, les lois sur la diffamation séditieuse et l'incitation à la désaffection. La loi sur les publications obscènes (1969) s'applique aussi.

La loi sur les enfants et les adolescents (sur les publications pernicieuses 1955) est essentiellement dirigée contre les bandes illustrées de crime et d'horreur. La presse (imprimée et électronique) coopère avec la police en restreignant ses reportages sur les enlèvements et les actes de terrorisme.

Le British Press council (1953)
Le Conseil de la presse britannique (1953)

A la suite des pressions d'une Commission Royale et un mémoire de députés, la presse écrite institua un Conseil de la presse britannique en 1953. Une autre Commission Royale, présidée par Lord Shawcross, recommanda les modifications, qui lui furent apportées en 1964, et qui serviront d'exemple au Comité sénatorial canadien sur les moyens de communication de masse (1970); le Comité Davey recommanda la création d'un Conseil canadien de la presse qui stimula apparemment la création du Conseil de la presse ontarienne.

Le Conseil de la Presse britannique est composé d'un président qui n'est pas de la profession (à l'heure actuelle c'est Lord Shawcross), de vingt membres de la profession, nommés par des associations, des groupements et des syndicats professionnels, et de cinq

membres du grand public. Les associations professionnelles financent le Conseil par le biais de contributions volontaires. Son mandat couvre: la protection de la liberté reconnue à la presse, le maintien de qualités professionnelles et commerciales élevées et la recherche de solutions appropriées aux plaintes qui lui sont adressées sur le comportement de la presse ou sur les agissements, contre la presse, de personnes ou d'organisations. Il publie ses décisions qui forment un ensemble grandissant d'une quasi-jurisprudence très utile. Le Times, et la plupart des autres journaux avec lui, publie les décisions du Conseil. Les membres du Comité des doléances (Complaints Committee) sont pour moitié des professionnels et pour moitié des non-professionnels. Le comité n'a pas de code écrit d'éthique. Ses décisions comportent toujours un droit de réponse. Les plaignants ne payent pas de frais et un effort est fait pour examiner rapidement les doléances. Le Conseil refuse de critiquer les journaux sous le prétexte d'inexactitude à moins que les plaintes ne soient accompagnées de preuves de négligence ou de malveillance.

La presse britannique a fait, durant les 30 dernières années, l'objet d'un nombre considérable d'études. En 1948, le gouvernement du moment institua une Commission Royale sur la presse munie d'attributions étendues. Elle recommanda la création d'un conseil général de la presse. D'autres recommandations, celles par exemple sur le recrutement et la formation professionnelle des journalistes, celles sur la conduite de recherches et celles sur le développement de la rentabilité de l'industrie, n'ont pas eu de suite.

La seconde Commission Royale de ce type sur la presse fut instituée au début des années soixante, sous la présidence de Lord Shawcross, avec un objectif plus restreint, économique pour l'essentiel. Ses recommandations portaient sur la modernisation de la production.

La Commission Royale sur la presse (1974)

L'actuelle Commission Royale sur la presse fut instaurée au début de l'année 1974 avec de larges attributions. Elle était, à l'origine, présidée par un juge, le regretté Sir Maurice Finer, qui a été remplacé en mars 1975 par le sociologue O.R. MacGregor. Elle a subventionné des recherches originales, notamment, portant sur le contenu des journaux; une étude de comportement sur ce que les gens voient dans les journaux, un examen des recherches sociologiques sur la presse. Deux des chargés de recherches sont le Professeur Dennis McQuail de l'Université de Southampton et le Professeur J. Blumer du centre de recherche sur la télévision de l'Université de Leeds. Le gouvernement a spécialement demandé un rapport intérimaire sur la rentabilité de l'industrie. Le nombre des travaux critiques à l'égard de la presse a été relativement faible par rapport à ceux reçus par le Comité Annan sur la télévision.

Les doléances à l'égard du Conseil de la presse peuvent se résumer comme suit: le fait qu'il soit dominé par les membres de la presse; l'absence d'un code écrit;
son incapacité de justifier ses décisions malgré leur publication; l'absence ou l'inefficacité de ses sanctions; l'inexactitude de ses références; sa tendance à en faire trop peu, trop tard; sa lenteur à se saisir des publications qui se multiplient, notamment, sur la vie privée.

Finalement, on reproche au Conseil de n'être pas assez connu et par conséquent d'être insuffisamment utilisé par le public.

La Commission tient à exprimer ses remerciements, pour la coopération patiente, les informations et les conseils qu'on lui a fournis à:

(BBC) British Broadcasting Corporation
Colin Shaw, Sir Geoffrey Jakson, Robin Scott, Brian Emmett.

(IBA) Independent Broadcasting Authority
Brian Young, Neville Clarke, Malory Wober, Christopher Rowley.

London Broadcasting Company
Marshall Stewart

Annan Committee on Broadcasting
Lord Annan, Hilde Himmelweit, Jean Bruce, Andrew Cook, Stephen Brodie.

British Film Finance Corporation
Sir John Terry

Children's Film Foundation
Henry Geddes

British Board of Film Censors
James Ferman, Ken Penry

British Press Council
Noel Paul

The Times of London
Charles Douglas Home

The Royal Commission on the Press
Francis Golding

Centre for Mass Communication Research, University of Leicester
James D. Halloran

National Viewers' and Listeners' Association
Mary Whitehouse

Les Etats-Unis d'Amérique

La Télévision

Les garanties constitutionnelles (1791)

Dix amendements à la Constitution des Etats-Unis votés en 1789 sont considérés comme la Déclaration des Droits de l'homme (The Bill of Rights). Le premier amendement garantit la liberté d'expression et celle de la presse en ces termes: "Le Congrès ne votera pas de loi . . . limitant la liberté d'expression, . . . de la presse. . .".

Mais le premier amendement s'applique manifestement à la presse écrite, et la loi s'est montrée peu disposée à accorder la même protection à la radiodiffusion.

La radiodiffusion, autorisée aux Etats-Unis depuis 1912, fit ses débuts comme passe-temps pour les amateurs, et ne commença à diffuser des émissions que pour permettre aux fabricants de récepteur de vendre des postes de radio. Presque par accident, elle devint un puissant moyen de livrer aux annonceurs publicitaires une audience considérable. En 1936, R.C.A. finançait un programme d'un million de dollars pour des essais dans le domaine de la télévision. En 1939, la télévision était lancée, avec peu de publicité pour devenir, en 1941, entièrement commerciale. Avec l'entrée en guerre des Etats-Unis, la fabrication de postes fut interrompue et les programmes de télévision écourtés. Une floraison de stations de télévision accueillit la levée des restrictions du temps de guerre. En 1940, on décida de doter la télévision de la modulation de fréquence. La F.C.C. (Federal Communications Commission) Commission fédérale sur les communications, organisme réglementaire, adoptait le système de couleur du National Television System Committee (NTSC) (Comité National de la Télévision).

Les stations privées, de radio comme de télévision, reçoivent de la F.C.C. des permis de diffuser de deux ans. En fait, les réseaux de radiodiffusion ne sont pas licenciés en eux-mêmes.

Bien qu'il y ait aux Etats-Unis des stations indépendantes, la plupart d'entre elles sont plus ou moins liées les unes aux autres par des accords d'association à des réseaux privés ou commerciaux, la télévision américaine, dont le modèle est l'un des mieux connus au monde, reçoit presque tous ses revenus de la vente de créneaux publicitaires. Bien que la F.C.C. ne puisse réglementer le contenu des films publicitaires (pas plus d'ailleurs qu'elle ne pourrait le faire pour un contenu d'un autre type, en vertu du premier amendement), le nombre de minutes qui leur est consacré chaque jour est limité. Cette limite est fixée par une association des diffuseurs américains. La publicité peut être, et est d'ailleurs, diffusée à n'importe quelle heure de la journée, avant, pendant et après les émissions, sauf pendant les journaux télévisés et les émissions religieuses. Le parrainage des émissions est permis mais est, à cause de son coût, virtuellement inconnu à la télévision commerciale. Il se pratique, par contre, d'une manière un peu plus discrète et moins criarde sur les stations de radiodiffusion publiques.

Les réseaux américains de télévision n'obtiennent pas leur permis de la F.C.C. Celle-ci distribue des permis de diffuser sur une base individuelle; elle fixe aussi la réglementation destinée à protéger d'un contrôle excessif de la part des réseaux les stations qui ont obtenu leur permis individuellement (même celles qui appartiennent aux réseaux) et qui sont seules responsables de ce qu'elles programment. La F.C.C. entreprit en 1938 une étude sur les chaînes et édicta, en 1941, une série de règlements à leur sujet. Un pourvoi sur leur constitutionnalité fut rejeté par la Cour Suprême des Etats-Unis en 1943.

A cause du coût élevé de la production et de la rareté des talents créatifs, les réseaux de télévision procurent, aux stations qui leur sont affiliées, la plupart de leurs émissions. Les réseaux ne

produisent eux-mêmes que peu de leurs émissions. Ils ne sont pas non plus autorisés à présenter simultanément des émissions, sauf en dehors du pays (F.C.C. 1970). Les réseaux ne sont propriétaires que d'une ou deux émissions de variétés, mais ils produisent leurs propres bulletins d'information et leurs documentaires. La plupart des émissions de variétés sont produites, par des sociétés privées, dans la région de Los Angeles. Les réseaux paient des droits locatifs habituellement pour la première et la seconde diffusion seulement, mais ils contrôlent tous les niveaux de la production privée par le biais de leurs services de normalisation des émissions et de la programmation qui sont chargés de la censure. Ce contrôle s'étend même à l'engagement des artistes à partir d'une liste type d'acteurs reconnus par le public. Les réseaux emploient aussi un système élaboré de sélection préliminaire en faisant juger par un public choisi au hasard tout un ensemble de sujets allant du script au programme pilote. Aujourd'hui, les producteurs privés conservent les droits de programmation simultanée. Quand un feuilleton télévisé fait recette, il est plus rentable, une fois qu'on a accumulé un nombre suffisant d'épisodes et qu'on a mis en place un système de distribution, d'arrêter la production et de rediffuser les épisodes déjà projetés que de continuer à en produire de nouveaux. Le prix de la location des productions aux réseaux ne couvre pas celui de leur réalisation, et les producteurs perdent de l'argent sur chaque nouvelle production. Ce n'est qu'à partir du moment où les productions sont rediffusées ou vendues à l'étranger qu'elles deviennent rentables. C'est la raison pour laquelle la production du feuilleton, pourtant si populaire, de Mary Tyler Moore fut interrompue en 1977. Mais, une émission populaire et en particulier un feuilleton, assure quelquefois des bénéfices substantiels.

Les réseaux financent l'achat des émissions et la production de leurs propres journaux télévisés et des émissions de sports en vendant aux annonceurs nationaux du temps d'antenne. Leurs accords d'affiliation à un réseau obligent les stations (y compris les cinq stations que la F.C.C. donne à chaque réseau le droit de posséder entièrement) à abandonner une certaine période de temps aux émissions du réseau, y compris les créneaux publicitaires vendus par ce dernier pour tout le territoire. Le réseau verse à la station en échange de ce temps d'antenne, un pourcentage des bénéfices qu'il retire de cette publicité. Il est plus rentable (mais plus difficile) pour les stations privées de vendre sur place du temps d'antenne mais elles ne peuvent le faire qu'à condition de programmer des émissions qui leur appartiennent ou qui n'appartiennent pas à un réseau. Ces productions locales tels les jeux télévisés et les retransmissions sportives ne coûtent en général pas cher. Les réseaux de dimension nationale (ceux qu'on appelle les trois grands: ABC, CBS, NBC) produisent, chaque soir, un journal télévisé national d'une demi-heure qui leur coûte très cher; comme le sport, les nouvelles ne rapportent rien ou sont produites en perte. Les réseaux ont récemment envisagé de diffuser un bulletin national d'information d'une heure; les stations affiliées, dont les nouvelles locales assurent largement l'image de marque, se sont opposées à ce projet. Parce qu'elles sont largement financées par les annonceurs locaux, les stations se lancent dans une véritable escalade d'émissions "d'information" présentées sur le mode plaisant du genre des fameuses "Happy-talk news". Il y a lieu de s'inquiéter de la tendance récente à vouloir imposer les valeurs du "Show-business" ou du monde du spectacle aux émissions d'information. On considère que les conseillers en information engagés par les stations de télévision privées sont responsables de cette tendance (voir le film "Main basse sur la télévision"). Les stations indépendantes remplissent leurs horaires avec des films anciens ou des feuilletons ayant connu des jours meilleurs qu'ils repassent pour la dixième fois et qui ne

coûtent pas cher. Cependant, les réseaux achètent rarement des émissions qui n'ont pas été produites spécialement pour eux. Certains films destinés à la projection en salle font cependant exception, ainsi que certaines superproductions comme: "Jésus de Nazareth" de Franco Zefirelli, coproduit par Lord Grade (Angleterre) et la RAI (Italie).

La dynamique du système qui s'est développé veut que les réseaux produisent des émissions homogènes destinées à attirer le plus grand nombre possible de téléspectateurs. Plus l'audience est grande, et plus le temps relativement bref accordé à la publicité avant, pendant et après l'émission coûte cher. Il a donc fallu trouver un moyen de mesurer l'ampleur de l'audience qui soit accepté à la fois par les annonceurs et par les diffuseurs. En se basant sur cette évaluation, le réseau établit son tarif de publicité et les annonceurs achètent des créneaux publicitaires, si l'audience leur paraît suffisante. Tous les produits ne présentant pas le même intérêt pour tous les acheteurs, le système de mesure a dû être affiné pour rendre compte de l'âge, de la catégorie sociale et du sexe des auditeurs de chaque émission ou heure d'écoute. Ainsi, l'annonceur peut choisir l'horaire qui lui permet de toucher l'audience qui l'intéresse. Les évaluations ne donnent que le nombre des postes de télévisions ouverts. Des sondages précisent la composition démographique de l'audience. On a aussi estimé nécessaire de savoir quelle part de l'ensemble du public potentiel chaque émission draine par rapport aux émissions concurrentes. Chacun des trois grands réseaux devrait attirer un tiers de l'auditoire: tout ce qui dépasse 30% est donc un succès. C'est surtout à comparer leurs parts respectives de l'ensemble du public que s'attachent les réseaux; en effet, une fois connu le taux d'audience de chaque heure ou demi-heure du programme, on peut en extrapoler quel est, à long terme, le réseau le plus populaire. Cela intéresse l'annonceur pour sa planification à long terme, et le réseau qui peut, sur cette base, fixer ses tarifs publicitaires.

Même si le public croit que c'est surtout la cote d'écoute absolue qui compte, les réseaux sont beaucoup plus intéressés à la cote d'écoute relative et n'attachent que peu d'importance aux spectacles les plus populaires. C'est peut-être pour cette raison que, quand on leur fait remarquer que les émissions les mieux placées sont les comédies et non les spectacles violents, les réseaux haussent les épaules. Une différence d'un point dans la répartition peut se traduire par des millions de dollars en revenus tirés de la publicité, et influe certainement sur la cote en bourse des actions des compagnies de diffusion; cela signifie également que le réseau est numéro un, comme CBS l'a été pendant vingt ans, et comme l'est ABC maintentant, ou qu'il est en bas de classement, même si la différence dans le partage de l'écoute n'est que d'un point. S'il existe plusieurs compagnies américaines de sondages d'écoute, c'est l'A.C. Nielsen Co. qui fait autorité. En se basant sur des relevés quotidiens faits par 2,200 familles sélectionnées et sur les données fournies par un dispositif informatisé installé sur les récepteurs de télévision de quelque 1,200 foyers qui indiquent combien de postes sont effectivement ouverts (mais non qui les regarde; à supposer qu'on les regarde), la société Nielsen publie chaque lundi matin un compte rendu d'écoute sur la semaine précédente, ainsi que chaque jour un relevé "instantané" sur les habitudes de plus de 65 millions de foyers américains ayant la télévision.

Les trois grands de la télévision américaine se partagent, sur les marchés intérieurs les plus importants, quinze stations titulaires de permis individuels de diffusion qui leur permettent, jointes à leurs réseaux de stations affiliées (et en laissant complètement de côté les réseaux mineurs et les stations indépendantes), d'atteindre 85% des téléspectateurs du pays.

Ces trois Grands sont:

ABC

(ABC): American Broadcasting Companies (sociétés américaines de radiodiffusion et télévision), issue de la fusion, en 1953, de l'American Broad-

casting Company et de la United Paramount Theatres Corporation. L'ABC a 177 affiliés principaux et 101 affiliés secondaires, et possède quelque 300 salles de cinémas, et des actions dans des magazines et des maisons de disques.

CBS

(CBS): Columbia Broadcasting Systems Inc. possède le groupe de radiodiffusion et télévision CBS, ainsi que des maisons de disques, d'édition, etc. Elle compte plus de 190 affiliés.

NBC

(NBC): National Broadcasting Company n'est qu'une des quatre divisions de la Radio Corporation of America, les autres divisions étant responsables de la télévision en couleur et des enregistrements vidéos, de la télévision par câble, de la radio, des maisons de disques et d'édition, de la location de voitures (Hertz), de restaurants à ingestion rapide, de fabriques de tapis et de mobilier. NBC a 217 affiliés.

Etat de la recherche sur la question

Les Trois Grands sont des sociétés par actions dont les principaux actionnaires sont des banques américaines. Les Trois Grands, en plus de leurs sondages habituels, ont lancé surtout depuis 1970 des programmes de recherche fondamentale. Tous ont des codes d'éthique de l'actualité et des variétés et ont leur propre service de censure. En 1970, l'ABC finançait un programme de recherche indépendant sur les effets de la télévision sur le public. L'ABC censure elle-même les films, après quoi elle les soumet à la MPAA, Motion Pictures Association of America, (Association cinématographique américaine) et ne les diffuse que quand ils sont classés PG ou G. Depuis 1973, ABC fait fonctionner, avec l'aide de ses conseillers en psychiatrie, des ateliers internes de formation qui maintiennent le personnel de la programmation et de la normalisation au courant des dernières recherches.

Le bureau de recherche sociale de CBS a publié une série d'études, une en 1974 et deux en 1975, sur les enseignements que les enfants retirent des émissions de télévision. Il a, en 1964, publié une bibliographie sur le sujet et a, en 1976, entreprit une analyse de contenu portant sur 13 semaines qui lui permit de produire son propre indice de violence.

NBC a entrepris sur 1,000 jeunes garçons et 800 adolescents une étude longitudinale de trois ans, dont on espère la publication en 1977 sur le rapport entre la consommation d'émissions télévisées et l'agressivité.

Les réseaux ont été, jusqu'ici sans succès, poursuivis au civil en dommages et intérêts, par les victimes de comportements violents prétendument inspirés par des émissions de télévision.

Les trois réseaux financent la National Association of Broadcasters (NAB) (Association nationale des radiotélédiffuseurs) de qui dépend un bureau de déontologie (code authority). La structure du système leur interdit de prendre seuls certaines initiatives; toutefois, quant ils s'entendent pour agir ensemble, un tribunal peut décider, comme dans le cas de la Family Viewing Hour (l'heure de la télévision familiale) qu'ils violent le premier amendement, ou la Loi antitrust.

NAB, l'Association nationale des radiotélédiffuseurs

En 1923, les radiotélédiffuseurs fondaient la NAB; sa fonction principale consistait à permettre aux radiotélédiffuseurs de se regrouper pour combattre l'A.S.C.A.P. (American Society of Composers Authors and Publishers, la Société américaine des compositeurs, des auteurs et des éditeurs) sur la question des droits d'auteurs. En 1939, l'association fondait la BMI (Broadcast Music Inc.) chargée de faire concurrence à l'A.S.C.A.P..

Seules environ la moité des stations de radio et les trois quarts des stations américaines de télévision sont membres de la NAB et, jusqu'en 1976, les membres n'étaient pas tenus de respecter son code. Le code de 1929 a été modifié de façon à suivre l'évolution de la société, mais ce n'est pas avant 1960-1961 qu'on commence à contrôler son application. Il existe un code pour la télévision et un pour la radio. Ces codes traitent des émissions et de la publicité. La publicité sur le tabac ou les alcools est interdite d'antenne, celle

sur la bière et le vin est strictement contrôlée. Les stations affiliées n'ont droit qu'à neuf minutes et demie de publicité/heure pendant les heures de pointe et à 16 minutes/heure en dehors. Les stations indépendantes peuvent présenter jusqu'à 7 minutes de publicité à la demi-heure pendant les heures d'écoute maximum, et 8 minutes le reste du temps. Le premier amendement et la crainte d'être poursuivi dans le cadre de la loi anti-trust empêchent le bureau de déontologie de faire respecter ces restrictions mais, d'habitude, les réseaux le font sans contrainte. Les plaintes sur les violations du code sont entendues à huis clos par les neuf membres du conseil d'administration de la télévision (recrutés parmi les adhérents à la NAB); les appels sont interjetés devant le comité de révision du code de la télévision. Les décisions sont publiées dans le journal de l'Association.

La procédure d'appel

L'Association nationale des radiodiffuseurs a commandité des recherches, une notamment sur les effets de la monopolisation. Elle teste in situ des jouets destinés aux publicités pour enfants.

Il y a approximativement 550 stations affiliées (certaines étant affiliées à plus d'un réseau) et plus de 90 stations américaines de télévision privées. La télévision pénètre maintenant dans 95% des foyers américains, ce qui représente une audience de plus de 65 millions de téléspectateurs. Les heures les plus rentables dans la journée d'un réseau ne sont pas celles du début de soirée (quand les tarifs de publicité et l'audience, sont les plus élevés) mais les heures de la journée, y compris celles des émissions pour enfants. En 1974, les réseaux et les quelque 750 stations de télévision reçurent de la publicité 3.8 billions de dollars, les bénéfices s'élevant à 737.1 millions de dollars; 1976 a été l'année la plus prospère et en 1977, le temps que les réseaux consacrent à la publicité a été complètement vendu. D'après le FCC, les trois Grands ont, en 1976, réalisé un bénéfice groupé, avant impôts, de $454 millions, soit une augmentation de 44.5 pour cent par rapport à 1975, et de 24 pour cent pour ce qui est des redevances publicitaires. Quant au chiffre d'affaires, il s'élève à $2.1 milliards, en augmentation de 26.5 pour cent.

Tous les diffuseurs sont liés par la doctrine de l'équité, et par la règle de l'égalité de temps, qui les obligent à consacrer des émissions aux grands débats publics en donnant aux différents points de vue la possibilité de se faire entendre. Les règlements de la FCC interdisent aux stations de présenter des éditoriaux. La Constitution prévoit que la radio et la télévision, en tant que moyen d'échange interétatique, tombent sous la juridiction du gouvernement fédéral (ceci s'applique à la radiotélédiffusion transmise par voies hertziennes, mais pas aux systèmes de radiotélédiffusion par câble comme les circuits fermés dans les blocs appartements. Ces systèmes, étant locaux et ne traversant pas les frontières d'état, tombent sous la juridiction de l'état ou des administrations locales). Le premier Radio Act (loi sur la radio) de 1927, qui avait créé la Commission fédérale de la radio, fut remplacé en 1934 par la loi sur les communications qui fut amendée en 1952 et 1959.

(FCC) Agence fédérale de réglementation (1927)

La loi sur les communications de 1934 portait création d'une Commission fédérale sur les communications chargée de délivrer les permis de diffuser aux stations privées et de fixer leurs droits et obligations "conformément à l'intérêt du public, à ses besoins et à ses désirs"; phrase qui fut énoncée pour la première fois dans la législation des transports. Les sept membres de la commission sont nommés pour des périodes de sept ans étalées de façon à ce que l'un d'entre eux se retire chaque année. Ils sont nommés par le Président qui choisit l'un d'entre eux pour la diriger. La FCC délivre les autorisations d'émettre aux stations indépendantes mais pas aux réseaux; elle adopta, en 1938, une série de règlements sur la diffusion qui sont aujourd'hui encore fermement appli-

qués. Leur constitutionnalité fut testée en 1943 devant la Cour Suprême. En 1946 paraissait le Livre bleu qui définissait les obligations des stations indépendantes. Il a été remplacé en 1960 par un règlement de la Commission. A présent, leurs permis de diffuser ne sont renouvelés (tous les deux ans) qu'après que leur production, dans le domaine des informations, des affaires publiques et des émissions locales, ait été examinée. En 1949, les règlements de la FCC imposaient l'égalité de temps, et l'amendement de 1959 à la loi sur les communications énumérait les exceptions à la règle de la FCC sur l'accès aux heures de forte écoute. En 1970, les règlements de la FCC limitaient les réseaux à trois heures de programmes en dehors des heures de grandes écoutes (19 heures à 23 heures), règlements qui devaient entrer en vigueur en 1971; en 1975 une extension d'une demi-heure leur était accordée pour les bulletins d'information. En 1974, la FCC présentait un rapport sur sa politique en matière de publicité dans les émissions pour enfants.

La FCC s'est également adjugé, en 1966, le droit de réglementer la télévision par câble. Selon les chiffres les plus récents, il y a aujourd'hui plus de 3,000 sociétés de câblodiffusion licenciées qui se partagent quelque 10 millions soit 15% de l'ensemble des foyers.

OCP (1970)

En 1970, le congrès autorisait la création de l'office de la politique en matière de communication (OCP, Office of Communications Policy) au sein du secrétariat du Président qui joua un rôle actif sous la présidence de Richard Nixon. Avec l'aide financière de fondations, d'entreprises et même des réseaux, (CBS leur alloua par deux fois des dons d'un million de dollars) des stations de télévision publiques furent patentées; le première à l'être fut celle de l'Université de Houston en 1959. En 1962, la FCC réservait 242 longueurs d'onde (dont les deux tiers en UHF) à la diffusion non commerciale.

La Loi d'aide à la télévision educative (1962-1969)

En 1962, le Congrès adoptait la loi d'aide à la télévision éducative. Cette loi chargeait le ministère de la santé, de l'éducation et du bien-être social de réaliser un programme de cinq ans. Trente deux millions de dollars en prêts assortis furent votés pour aider à la construction des équipements d'une radiotélédiffusion publique. Dès 1965, les stations PBS dépendaient des fonds publics pour environ 60% de leur financement.

La Commission Carnegie (1967)

Le rapport sur la télévision éducative que la Commission Carnegie soumit en 1967 au Congrès recommandait la création d'une société publique de radiodiffusion et télévision financée par un nouvel impôt sur les récepteurs de télévision. La même année, la loi sur la radiotélédiffusion publique

La société publique de radiodiffusion et télévision (1967)

définissant la société publique de radiotélédiffusion comme une entité indépendante, financée par un crédit annuel du Congrès, fut votée ainsi qu'une prolongation de deux ans de la loi d'aide à la télévision éducative. Le Président nomme les 15 membres de son conseil d'administration. Il est chargé de la construction de stations publiques ou éducatives et de présenter des programmes (mais sans les produire) de recherche et d'assistance. Il n'est pas autorisé à diriger des stations indépendantes ou un réseau. La société distribue des crédits directement à des stations, à des sociétés de production et au réseau PBS, service public de radiotélédiffusion et télévision, association privée sans but lucratif regroupant des stations publiques de télévision. La société finance des émissions de l'atelier de télévision pour enfants, du centre des affaires publiques nationales de Washington pour la télévison, des stations diffusant surtout des émissions PBS et de fournisseurs indépendants.

(PBS) Le service public de radiodiffusion de télévision

Le réseau public de radiotélédiffusion fonctionne d'une façon assez différente des réseaux commerciaux: les stations PBS paient au réseau des redevances calculées sur leur budget et leurs zones d'influence. Ces stations appartiennent pour 30% aux organismes locaux ou nationaux qui gèrent les écoles américaines; pour 35% à des universités; pour 35% à des fondations publiques. Son financement

est assuré par des subventions du congrès, des souscriptions publiques, des dons provenant de diverses fondations, des redevances de publicité institutionnelle ou des parrainages. Le comité de direction est composé de représentants de ces stations. A peu près 25% des émissions sont produites par les institutions et, en général, diffusées entre 10 heures et 15 heures.

A peu près 40% de leur programme sont fournis par le réseau PBS, le reste étant constitué d'émissions locales. C'est parce que la Société verse ses fonds aux stations et non pas au réseau que les stations font une sélection des émissions offertes par le réseau, dont le plus populaires forment le programme PBS. La plupart des stations communautaires diffusent de 8 heures du matin à minuit et quelquefois plus tard. Elles proposent des émissions locales ou achetées à l'extérieur. Depuis 1972, date à laquelle le Président Nixon a opposé son veto au vote des crédits que le Congrès alloue à la Société, la radiotélédiffusion publique a connu bien des changements. Les divergences d'opinion entre la société publique de radiotélédiffusion et le service public de radiotélédiffusion ont été rapportées dans la presse. On espère que ces problèmes seront résolus par l'administration Carter.

C.T.W. L'atelier de la télévision pour enfants (1968)

Le ministère fédéral de l'éducation a investi 15 millions de dollars dans l'atelier de la télévision pour enfants, créé en 1968 pour la recherche et le développement, qui a, en 1969, débouché sur la production de Sésame street (la rue Sésame) et, ultérieurement, The electric company (La société électrique). Les fondations, notamment la Fondation Ford créée en 1936 par Henry et Edsel Ford et la société Carnegie constituée en 1911 par Andrew Carnegie, organisations toutes deux profondément intéressées aux problèmes d'éducation, ont apporté un support considérable à la cause de la radiotélédiffusion publique. A l'époque du sénateur Estes Kefauver, qui dirigeait en 1954 un sous-comité du sénat sur les affaires judiciaires chargé d'enquêter sur la délinquance juvénile, le public américain s'est beaucoup intéressé à l'impact de la télévision. Le sénateur Thomas J. Dodd mena, en 1961, pour le compte du sénat, le première étude sur la violence à la télévision. En 1965, dans le rapport provisoire du comité, Dodd déclare: "Si en 1954, les conclusions du rapport Kefauver suggéraient qu'il faudrait peut-être, étant donné leur rapport à la délinquance, surveiller de plus près les émissions de télévision, les rapports d'écoute de 1961 étaient, en comparaison, choquants. La façon dont la violence et tout ce qui y touche est décrite à la télévision aujourd'hui n'a pas substantiellement changé par rapport à 1961".

La fondation Ford (1936)

La Société Carnegie (1911)

Sous-comité sénatorial Kefauver (1954)

Sous-comité sénatorial Dodd (1961-1965)

Il conclut: "Il est certain que la télévision, dont l'impact sur l'esprit du public est égal sinon supérieur à celui d'autres véhicules de la pensée, joue un rôle dans la formation du caractère, des attitudes et du comportement de la jeunesse américaine. Le sous-comité considère même que la quantité de crimes, de violence et de brutalité télévisés contribue au développement chez beaucoup de jeunes gens d'attitudes et de comportements qui mènent tout droit à la délinquance".

La Commission Kerner (1968)

Une commission consultative nationale (la Commission Kerner) sur les désordres civils déposa en 1968 un rapport sur la violence. Il recommandait la création d'un service indépendant de contrôle sur la presse.

La Commission Eisenhower (1969)

En 1969, la Commission nationale (Eisenhower) sur les causes et la prévention du crime consacrait un chapitre à la violence à la télévision et atttirait l'attention sur la nécessité d'entreprendre une vaste étude sur la question. Extrait du rapport Eisenhower:

"Nous croyons que les réseaux de télévision, les stations affiliées aux réseaux, les stations indépendantes et les autres membres de l'industrie de la radiotélédiffusion devraient admettre qu'il y a de fortes chances pour que la dose de violence contenue dans leurs émissions soit en partie responsable de

certaines attitudes répréhensibles et même de la violence dans la société américaine. Il est temps qu'ils cessent de faire valoir l'absence de preuves quand on les accuse des effets néfastes de l'invasion de la violence dans les émissions de télévision alors qu'ils devraient, au contraire, accepter le fardeau des preuves qui montrent que de telles émissions ne sont pas sans danger pour l'intérêt public. Il reste beaucoup à apprendre sur la violence dans les médias et sur ses effets, mais on en connaît suffisamment pour exiger qu'une action constructive soit enfin entreprise pour réduire et remanier les émissions violentes qui ont envahi la télévision.

Les producteurs d'émissions de télévision ont accès à l'imagination et aux connaissances des plus grands talents de notre époque pour décrire l'éventail des comportements humains et pour mettre en exergue les capacités louables de l'esprit humain. Ils ont le temps de mesurer, de faire des expériences et ils peuvent s'inspirer de l'ensemble de l'histoire de l'homme. Diffuser des émissions violentes est peut-être une technique de vente efficace, mais c'est une façon épouvantable de servir une civilisation et de remplir les exigences de la loi qui veulent que la radiotélévision soit au service de l'intérêt, du plaisir et des besoins du public."

Sous-comité sénatorial Pastore (1969)

Comité consultatif du ministre de la Santé (1969-1972)

Au début de l'année 1969, le sénateur John Pastore, président du sous-comité du sénat sur les communications, envoyait au ministre de la santé publique une lettre dans laquelle il se plaignait du manque de travaux d'études qui permettraient d'établir une relation de cause à effet entre les assassinats et la violence à la télévision et le comportement anti-social de l'auditoire, en particulier chez les enfants. Peu après, le ministre annonçait la création d'un comité de 12 membres chargé d'entreprendre une étude. Cette recherche et sa publication prirent trois ans. Elle coûta à elle seule un million de dollars. Il y eut 23 projets de recherche et plus de 40 comptes rendus techniques. Le comité était composé de 5 représentants des réseaux (2 d'entre eux étant employés par ces réseaux) et de 7 représentants des disciplines suivantes: sociologie, psychologie, psychiatrie clinique, science politique, droit, anthropologie et étude des communications. Le comité devait se limiter à des conclusions scientifiques et ne pas faire de recommandations sur la marche à suivre, pas plus qu'il n'était autorisé à développer une stratégie d'approche de la recherche. Après la publication du rapport du Comité consultatif du ministre de la Santé en 1972, le sénateur Pastore entreprit au sénat des auditions plus poussées qui permirent d'aboutir à un accord dans lequel figuraient même les réseaux qui promirent de décrasser la télévision. En 1974, le sénateur Pastore entreprit une nouvelle série de consultations. Il conseilla vivement l'adoption d'une série de mesures réglementant la violence dans les émissions de télévision. Le ministre de la santé, du bien-être social et de l'éducation parraina le docteur Georges Gerbner de la Annenberg school of communications de Pennsylvanie, qui avait créé un répertoire de la violence. Gerbner a maintenant publié, avec le support financier de l'Institut national pour la santé mentale, sa huitième classification de la violence à la télévision, "Le visage de la violence".

Sous-comité sénatorial Pastore (1972) (1974)

Après la publication du rapport du Comité consultatif, le ministre de la Santé, Jesse L. Steinfeld déclarait devant le sous-comité Pastore: "Bien que le rapport du comité soit soigneusement formulé et rédigé dans un langage accessible aux socio-scientifiques, la relation de cause à effet entre la violence à la télévision et les comportements anti-sociaux me paraît suffisamment établie pour qu'on s'efforce d'y remédier rapidement. Les données d'un phénomène social comme celui du rapport télévision-violence-comportement agressif ne seront jamais suffisamment claires pour que les socio-scientifiques se mettent d'accord sur la formulation d'un exposé succinct de leur relation de cause à

effet. Mais il arrive un moment où les données suffisent à justifier l'action. Ce temps-là est venu".

Les réseaux ont commencé à entreprendre leur propre recherche sociale dans les années 1970.

En août 1975, l'Institut Aspen organisait une conférence sur le thème: "L'impact social de la télévision pour une nouvelle critique de la télévision".

Les trois grands réseaux annoncèrent qu'ils introduisaient, dans leurs programmes de la saison 1975-1976, une heure de télévision familiale. Durant l'été 1976, un tribunal californien coupa court à cette action concertée en la déclarant anticonstitutionnelle.

Sous-comité parlementaire Van Deerlin (1976)

A la fin des années 60, l'ACT (Comité d'action pour la télévision pour enfants), une organisation de consommateurs créée à l'initiative de trois femmes à Newtonville, Massachussetts, adressait à la FCC une pétition lui demandant d'interdire la publicité commerciale pendant les émissions pour enfants; il s'en suivit une avalanche de lettres de soutien, mais cela n'aboutit qu'à la publication par la FCC en 1973 d'un exposé de sa politique; durant l'été de 1976, l'ACT organisa une conférence pour faire le point de la situation. En 1976, le sous-comité des communications du comité du commerce interétatique et international de la Chambre des représentants américaine, sous la présidence de Lionel Van Deerlin, tint une série d'auditions publiques à Denver, Los Angeles et Washington, sur la violence et l'obscénité à la télévision, et entreprit de modifier entièrement la loi de 1934 sur les communications. Le sous-comité continue ses auditions. En 1977, Dean George Gerbner déclarait devant le sous-comité:

Nouvelle politique de la radiodiffusion

"La violence à la télévision aux Etats-Unis a atteint en 1975 son niveau le plus élevé de la décade. Le degré de violence s'est accru notablement sur les trois réseaux, atteignant son paroxysme pendant les heures de télévision familiale. La violence s'est aussi accrue pendant les fins de semaine au moment des émissions pour enfants."

D'après lui, les programmes NBC sont de loin les plus violents suivis par ceux de ABC et ceux de CBS, premier réseau à introduire l'heure de télévision familiale.

En décembre 1976, le NCCB (National Citizen's Committee for Broadcasting), Comité civil national pour la radiotélédiffusion, publiait une étude financée par l'American medical association (Association des médecins américains) sur les émissions de télévision les plus violentes, ainsi qu'une liste de leurs annonceurs. En janvier 1977, l'Association nationale des parents d'élèves et des enseignants organisa une série de rassemblements publics pour stimuler l'action et les discussions publiques.

En janvier 1977 également, le président sortant de la FCC, Richard Wiley, annonçait le début d'une vaste enquête sur les pratiques des réseaux en matière de programmation manifestant l'inquiétude qu'inspire la domination que les réseaux exercent aussi bien sur la production des émissions par leur contrôle direct des moyens de production que sur l'achat d'émissions à des producteurs indépendants par leur pouvoir discrétionnaire de décision. Il soulignait que chaque réseau, en possédant et en faisant fonctionner ses propres stations, atteignait directement un quart des téléspectateurs du pays.

L'institut Aspen prépare une étude de la politique future en matière de radiotélédiffusion adaptée à la nouvelle technologie.

En février 1977, le Président de la NBC annonçait au cours d'une rencontre avec les affiliés du réseau que la grille des émissions de la saison suivante refléterait l'intérêt porté par le réseau aux préoccupations du public: "La NBC, considérant l'ensemble de la télévision, croit que la prolifération d'émissions bâties sur des intrigues violentes a dépassé un stade acceptable. La NBC prend aujourd'hui des mesures pratiques concrètes pour réduire ce type d'émissions sur son réseau de télévision. L'accent mis sur le dévelop-

pement des émissions non violentes et la réduction des feuilletons policiers violents est le fait de la politique consciencieuse du réseau de télévision et de la direction de la Société. Cette dernière donnera à la NBC les moyens de réduire la quantité de violence contenue dans ses programmes. La NBC va essayer de répondre à cette attente."

On annonçait peu après que le bureau de l'association nationale de radiotélédiffusion allait rencontrer la AMA, la PTA et la NABB pour discuter de la question.

La Commission Sloan présenta en décembre 1971 un rapport sur les communications par câble intitulé: "Le câble". Il comparait la "pénurie de télévision" qu'impose le nombre restreint de chaînes avec la "télévision d'abondance" que laissait entrevoir la livraison à domicile par câbles coaxiaux des émissions – ce que d'autres ont appelé "la nation grillagée".

Seul un emploi à plein temps peut prétendre occuper plus de temps dans la vie de l'Américain moyen que la télévision. Il lui consacre annuellement 1,200 heures, trois fois plus qu'à la lecture de journaux et de magazines. Les livres ne l'occupent que 10 heures en 365 jours. La télévision est le loisir national, mais peu d'Américains ont les qualités critiques nécessaires pour mesurer l'impact de la boîte à images sur leurs familles et eux-mêmes.

L'impact de la télévision

Cinéma

Depuis sa naissance au début du siècle, l'industrie cinématographique américaine est un des géants du cinéma. Installés à l'origine à New York et New Jersey, les réalisateurs, assaillis par les problèmes de droits d'auteur, émigrent d'abord en Floride, puis dans la région de Los Angeles, plus proche de la frontière méxicaine. Hollywood ne devint pas seulement la Mecque des acteurs, des chanteurs et des danseurs, en mal de vedettariat mais aussi celle des scénaristes, des metteurs en scène, des cameramen, des couturiers, des maquilleurs et de toutes sortes de techniciens. Le cinéma hollywoodien envahit rapidement les Etats-Unis et le Canada avant de conquérir le monde.

Les producteurs se rendirent compte très tôt qu'il ne suffisait pas qu'un film soit réalisé pour qu'il soit projeté. Sans système de distribution et sans circuit de diffusion, rien ne garantissait qu'il n'atteigne jamais un auditoire. Les principaux producteurs mirent en place des réseaux de distribution élaborés et achetèrent ou firent construire des salles de cinéma; ainsi naquit le système d'intégration verticale classique producteur-distributeur-diffuseur qui, ajouté aux contrats à long terme liant les acteurs populaires, fit les beaux jours d'Hollywood. Les lois antitrust entamèrent les premières ce bel agencement: les géants du film durent se défaire de leurs circuits de diffusion. Les principaux groupes de production dont dépendait l'approvisionnement des salles surmontèrent le choc; ils dominaient la production cinématographique et leurs sytèmes de distribution étaient intacts. La fin des années quarante vit l'apogée de la production cinématographique américaine: presque 400 films par an. L'apparition de la télévision et son impact sur la production furent aussi durement ressentis aux Etats-Unis qu'en Europe. En 1951, des cinémas commencèrent à fermer dans les villes où la télévision s'installait. En 1953, il y avait 19,000 salles; il en restait 10,000 en 1965. La fréquentation annuelle diminua de plus de 50% en dix ans.

La moyenne d'âge du public américain, de 18 à 34 ans, et la multiplication des salles de cinéma de centres d'achat, des ciné-parcs et des cinémas à salles multiples ont changé les conditions d'exploitation du cinéma. Le taux de fréquentation s'est stabilisé, sinon relevé, depuis la forte baisse des années 50.

L'industrie cinématographique était, on le comprendra, opposée à la télévision. Les studios essayèrent d'empêcher les vedettes sous contrat d'apparaître sur le petit écran et refusèrent, au début, de lui céder ses stocks de vieux

films. Aucunement intimidée, l'industrie de la télévision créa ses propres vedettes et le public continua à déserter les salles. La glace fut rompue en 1954 quand les studios Disney et Warner Bros acceptèrent de produire des émissions pour ABC. En 1956, le cinéma cédait à la télévision des centaines de films datant d'avant 1948. Des jours sombres commençaient pour Hollywood. Les banques de l'Est intervinrent et la production fut ralentie. Au sommet de leur carrière, Mary Pickford, Douglas Fairbanks, Charles Chaplin et D.W. Griffiths avaient fondé, pour pouvoir produire des films sans passer par l'industrie classique, la United Artists. En 1951, la United Artists perdait 100,000 dollars par semaine. L'année dernière (1976), son chiffre d'affaires atteignait 229.5 millions de dollars, plus qu'aucune autre société américaine de production. Elle s'appelle aujourd'hui la United Artists Corporation et est une filiale de la Transamerica Corporation. Sa création lança la production indépendante qui est aujourd'hui un élément essentiel de la production cinématographique. Ces dernières années, la production cinématographique s'est stabilisée autour de 280 longs métrages par an y compris les co-productions (deux fois plus que le plancher atteint en 1961 avec 142 films). Chaque année, des films européens sont importés par centaines. 1975 fut l'année où les films classés dans la catégorie "visible par tous" furent le moins nombreux et où 55% de la production fut interdite au moins de 17 ans.

L'impact de la télévision et l'escalade des coûts de la production à Hollywood chassèrent les producteurs des studios vers d'autres lieux de tournage. De nombreux producteurs, encouragés par les incitations gouvernementales et les coûts de production plus élevés, se sont mis à tourner des films dans d'autres pays quelquefois même en co-production.

Même en y incluant le marché canadien, aujourd'hui premier consommateur étranger des productions américaines et comptant pour 15% dans ce chiffre, les ventes intérieures ne représentent que la moitié des revenus du cinéma américain. Les distributeurs américains ont créé à l'étranger des réseaux de distribution très complets (United Artists, par exemple, a des débouchés dans 75 pays) et essaient d'y acheter des circuits de cinéma pour assurer la projection des films américains. Les producteurs américains étaient, en 1976, critiqués pour l'ardeur jugée excessive de leurs méthodes de vente en Suède, en Norvège et en Italie, les deux premiers pays allant même jusqu'à boycotter leurs films. Les studios hollywoodiens (en particulier Universal) produisent beaucoup de feuilletons, de mini-feuilletons, de longs métrages et d'émissions spéciales pour la télévision. Malgré le nombre croissant de films que leur classification oblige à censurer avant de les présenter à la télévision, de nombreux longs métrages destinés aux salles sont diffusés sur le petit écran juste après leur distribution. La production hollywoodienne des cinquante dernières années est maintenant épuisée, quoique certains films anciens, tels qu'Autant en Emporte le Vent, soient encore offerts en location à la télévision à des prix abusifs.

En 1896, le kinétoscope d'Edison faisait son apparition à Atlantic City. Deux semaines plus tard, les autorités se plaignaient du message du film. En 1907, Chicago prenait un arrêté municipal et, en 1908, le maire de New York ordonnait la fermeture des cinémas. Une décision judiciaire fit rapporter cette mesure, mais l'affaire fut à l'origine de la création en 1909 du National Board of Review of Motion Pictures (Conseil national de la censure cinématographique). Des commissions de censure furent constituées en Pennsylvanie en 1911, en Ohio en 1913, au Kansas en 1914, en Virginie et dans l'état de New York en 1922. Will W. Hays fonda en 1922 un bureau de censure volontaire. Il fonctionna entre 1922 et 1933 mais ne réussit pas à faire taire les protestations.

Les études de la fondation Payne (1929-1933)

Des projets de recherche, connus plus tard sous le nom de Payne Fund Studies (études de la fondation Payne) s'interrogèrent entre 1929 et 1933 sur l'influence et l'impact des films sur les enfants et les adolescents. Leurs résultats furent publiés dans le livre "Our movie-made children" de Henry James Forman. Il ajoutait aux plaintes de certains milieux, la Catholic Legion of Decency notamment. Des douzaines d'organisations nationales et religieuses adoptèrent des résolutions demandant une réglementation fédérale sur le cinéma. L'industrie cinématographique adopta en 1934 le code de la production établi par le Breen office (Bureau Breen). Les tribunaux furent saisis de l'affaire et après un premier arrêt qui décidait que le cinéma n'étant pas le langage, le premier amendement ne pouvait être invoqué, la Cour Suprême révisa en 1952 sa jurisprudence. Les tribunaux jugèrent dès lors la censure préalable anti-constitutionnelle. Il avait cependant été suggéré qu'un système de classification suffisamment précis ne porterait pas atteinte à une liberté constitutionnelle. L'Association cinématographique américaine (Motion Pictures Association of America) remplaça donc son administration du code de la production par la CARA (The Code and Rating Administration; administration du code et de la classification). La MPAA regroupe les principaux producteurs: United Artists (qui appartient à Transamerica), MCA, Paramount (qui appartient à Gulf et Western), Warner Brothers (qui appartient à Warner Communications), Columbia Pictures, Twentieth Century Fox, Walt Disney Productions et Metro-Goldwyn-Mayer.

MPAA L'administration du Code (1968)

La MPAA a adopté en 1968 un nouveau code de production dont les principes s'appliquent à la fois aux films et aux publicités. Bien qu'ils ne soient pas obligés d'en passer par là, la plupart des films, à l'exception de ceux réservés à un public adulte, lui sont soumis aux fins de classification. Un comité (Policy Review Committee) établit les catégories qui sont les suivantes:

G – Pour tous

GP – Laissé à l'appréciation des parents

R – Interdit aux moins de 17 ans non accompagnés d'un adulte

X – Interdit aux moins de 17 ans

On remarquera que la catégorie X ne signifie pas que le film est pornographique. En se basant sur les directives du comité, l'administration du code attribue la catégorie qui s'impose.

La procédure d'appel

Un producteur mécontent peut contester la classification devant un conseil d'appel de 22 membres qui peut, à la majorité des deux tiers, la modifier. Pour obtenir un changement de catégorie, les films peuvent être après avoir été coupés, représentés à l'administration. L'administration du code est supportée par les membres de l'Association, la plupart des producteurs indépendants, l'Association nationale des propriétaires de salles et par l'Association des importateurs et des distributeurs; mais des attaques de plus en plus fréquentes et remarquablement bien orchestrées sont faites à l'égard de l'administration du Code par des producteurs et des distributeurs désireux d'assurer à leur production le plus large accès au public du cinéma et de la télévision.

La conférence catholique américaine (U.S. Catholic Conference) a créé un bureau de classification des films et des émissions. Elle publie la revue cinéma et télévision (Film and Broadcasting Review). Elle classe les films en:

classe A1, 2, 3; acceptable

classe B, moralement néfastes pour tous;

classe C: interdits.

Près de 40% des films qu'elle a examinés en 1976 ont été jugés contraires à la morale. Cela représente une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente, elle-même supérieure de 13% à 1974. Plus que la pornographie seule, c'est sa combinaison avec la violence qui est responsable de la classification en classe B ou C.

La société protectrice des animaux

Les films utilisant des animaux sont sujets à un autre contrôle: le bureau de Los Angeles de la Société protectrice

des animaux envoie sur les lieux du tournage des inspecteurs chargés de s'assurer que les animaux ne sont ni brutalisés, ni blessés, ni tués. il publie également un bulletin de classification des films.

L'obscénité est prohibée par le code pénal fédéral et les lois de nombreux états. Dans son arrêt Roth contre U.S. de 1975, la Cour Suprême jugeait qu'il y a obscénité quand le thème essentiel de l'ouvrage fait appel à l'intérêt lascif de l'Américain moyen appliquant l'échelle de valeurs moyenne de la société contemporaine. Le critère utilisé en 1973 par le Conseil D'Etat dans une série d'arrêts notamment Miller contre Californie était différent: pour être obscène, le sujet ne doit avoir aucune valeur littéraire, artistique, politique ou scientifique sérieuse et les standards de vie applicables sont ceux de l'état de la commune locale. Bien qu'une décision ultérieure de la Cour Suprême ait mis en doute la valeur de cette dernière référence, les Etats-Unis ont connu une vague de procès pour obscénité. Chicago, qui la première avait en 1909 voté un règlement municipal dont la validité a été approuvée devant les tribunaux en 1909 et en 1961, a depuis longtemps une section de cinq membres chargée de délivrer les permis d'exploitation des salles.

Autorité locale

Le pouvoir d'autoriser ou non l'exploitation des salles ainsi que la possibilité de les poursuivre pour obscénité donnent aux municipalités un moyen légal de contrôler les films pour qui le fait d'être passés par la MPAA ne constitue pas une défense. Rappelons que tous les films ne sont pas soumis au MPAA; un producteur ou un importateur peut de lui-même faire rentrer son film dans la catégorie X, la Cour Suprême des Etats-Unis n'a jamais vraiment accordé au cinéma la protection du premier amendement.

L'Institut américain du film, créé par la loi de 1965 sur la Fondation nationale des arts et des lettres pour promouvoir l'enseignement et la formation cinématographiques, la production, les publications et la constitution d'archives sur le sujet, a une cinémathèque de plus de 5,000 films. La bibliothèque de l'Université de Californie conserve les affiches et les scénarios, et le Musée d'art moderne de la ville de New York possède environ 5,000 films. La bibliothèque du Congrès a elle aussi ses archives cinématographiques.

La Presse

La garantie constitutionnelle (1791)

USA Presse

La garantie constitutionnelle accordée à la liberté d'expression et à la liberté de la presse par le Premier Amendement est jalousement préservée aux Etats-Unis. Les tribunaux ont toujours scrupuleusement observé ce droit qui n'est limité que par les lois sur la diffamation, l'obscénité, la protection de la vie privée et la loi anti-trust. Dans l'ensemble, le droit de dissimuler et leurs notes et leurs sources que revendiquent les journalistes de la presse écrite a lui aussi été protégé. La confirmation judiciaire la plus récente et la plus connue qu'il ne peut y avoir ni restriction préalable à une publication, ni tentative d'intimidation est l'affaire des papiers du Pentagone, dans laquelle le tribunal a refusé d'autoriser le gouvernement Nixon à limiter l'utilisation de documents dont on disait pourtant que la publication présenterait une menace pour la sécurité nationale. Un tribunal américain a toutefois, en 1974, donné son aval à un ordre restrictif de la CIA interdisant la publication de l'autobiographie d'un de ses anciens agents à moins qu'il ne supprime de longs passages du livre.

Commission Hutchins sur la liberté de la presse (1947)

En 1947, sous la direction de Robert M. Hutchins, une commission sur la liberté de la presse financée par Henry R. Luce recommandait la création d'une nouvelle agence indépendante chargée d'évaluer et de rendre compte chaque année des travaux de la presse.

En 1968, la commission Kerner recommandait la fondation d'un Institut des communications urbaines privé et sans but lucratif, qui aurait la responsabilité de passer en revue la couverture, par la presse et la télévision, des émeutes et des questions raciales,

et de leur décerner des louanges ou des blâmes publics. En 1968, l'éditeur Otto Larsen publiait "La violence et les mass médias", et recommandait la création d'un institut chargé d'exercer, sur le contenu des médias, une surveillance continue, systématique, objective et comparative. Un ancien membre de la FCC, Nicolas Johnson a, quant à lui, recommandé la création d'un institut indépendant du gouvernement et du secteur privé de la communication, chargé de contrôler la radiotélédiffusion.

Le professeur Jérôme A. Barron a déclaré dans la Harvard Law Review que "les libertés prévues par le premier amendement doivent aujourd'hui signifier autre chose que le droit de fonder à coup de millions de dollars sa propre station de télévision, son réseau ou son journal. Il doit y avoir un droit public d'accès aux médias".

En mars 1977, Time Magazine rapportait que, à une conférence de presse donnée à Sacramento en Californie, l'ambassadeur américain aux Nations Unies avait exprimé le souhait que les reportages sur les actions particulièrement violentes soient soumis à un contrôle légal. "Inquiet du ton passionné des reportages sur le siège des musulmans Hanafi à Washington D.C., l'ambassadeur Andrew Young suggère que la Cour Suprême donne du premier amendement à la constitution une interprétation interdisant aux journaux et à la télévision de créer un climat de violence.". Bien qu'il soit revenu plus tard sur cette déclaration et qu'il ait reconnu avoir réagi sous le coup de l'émotion, Young s'était alors fait l'avocat d'une censure de la presse.

Le Conseil national de la Presse (1973)

Se protégeant derrière le premier amendement, des journaux aussi sérieux que le New York Times ont jusqu'à présent refusé de devenir membres du Conseil national de la presse, fondé bénévolement en 1973 par des organismes nationaux de la presse écrite et parlée. Le Conseil national de la presse est une organisation sans but lucratif qui contrôle le fonctionnement des médias d'information. Il est l'aboutissement d'une étude financée par le Twentieth Century Fund qui recommandait que "soit établi un conseil national de l'information indépendant et privé, chargé de recevoir, examiner et publier les plaintes formulées contre l'inexactitude et la partialité des nouvelles diffusées aux Etats-Unis, ainsi que d'organiser des études et des rapports sur les questions concernant la liberté de la presse". Le Conseil examine les plaintes des particuliers et des associations sur toutes les nouvelles rapportées dans les médias que leur diffusion initiale soit nationale ou locale, si leur sujet intéresse l'ensemble du pays ou le journalisme. Le Conseil est composé de 8 membres venant d'organismes d'information et de 10 membres du secteur public. Ses deux premiers présidents étaient des juges à la retraite; le troisième est un professeur de journalisme bien connu. Le Conseil comprend également un comité permanent sur la liberté de la presse qui examine les questions relatives à la défense de la liberté de communication et les questions touchant à l'éthique de la presse.

Le Washington Post représente un cas particulier. Il s'est adjoint par contrat les services du rédacteur en chef d'un journal concurrent chargé d'agir comme un "protecteur des libertés" interne (qui ne porte d'ailleurs pas ce nom), libre de critiquer les informations données par le journal, là où il lui semble qu'il manque à l'honnêteté, l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité requises. Le Washington Post publie régulièrement ses critiques. Enfin, son indépendance est garantie, et c'est dans ce journal, la seule personne engagée à contrat.

Ces critiques forment, avec les pages habituelles consacrées aux lettres à la rédaction, un droit de réponse public volontairement fourni par les journaux en sus des actions judiciaires en diffamation ou violation de la vie privée.

Il y a plus de quotidiens et de magazines publiés aux Etats-Unis que dans aucun autre pays au monde. Quelques

quotidiens des plus grandes villes ont une diffusion nationale et même internationale, mais il n'y a pas de journaux nationaux. Le nombre croissant des monopoles fait que 85% des villes américaines n'ont plus qu'un journal. Ajoutez à cela que le nombre d'exemplaires mis en circulation chaque jour n'a pas augmenté avec la population. Les journaux sont composés pour 65 à 75% de publicité. Une presse influente et de qualité côtoie un large éventail de presse populaire.

De nombreux magazines à grande diffusion ont fait faillite, disparu (*Life, Look, Collier's, Saturday Evening Post*), réduit leur format ou accru leurs espaces publicitaires au cours des dix dernières années.

Il se vend chaque année quelque 200 millions d'illustrés aux Etats-Unis. Ils sont reproduits et vendus dans 30 langues différentes. Frederic Wertham a publié en 1953 "Seduction of the innocent", qui accusait la lecture de bandes dessinées de crimes et d'horreur d'inciter à la délinquance juvénile. Dans son rapport intérimaire de 1954, le Comité dirigé par le sénateur Kefauver qui enquêtait sur la délinquance juvénile, s'est intéressé de très près au rôle joué par les illustrés de crimes et d'horreur. Le Comité excluait, à cause du premier amendement, la possibilité d'une censure; mais il encouragea vivement l'industrie à publier et à faire appliquer un code qui permettrait d'éliminer toutes les publications potentiellement dangereuses. L'industrie avait vainement essayé de fonder une association de ce type en 1948. Inspirée des recommandations de Kefauver, l'Association américaine des illustrés (CMAA) fut fondée à la fin de l'année 1954. Elle publia un code qui interdisait de décrire le crime ou la violence. Ce code a été libéralisé en 1971.

Code des illustrés du CMMA (1954)

La Commission tient à exprimer ses remerciements pour la patiente collaboration, les informations et conseils qu'elle a reçus aux Etats-Unis auprès de:

(ABC) *American Broadcasting Companies*
Bill Lord, Don Dumphee, Alfred R. Schneider, Rick Gitter

(ACT) *Action for Children's Television*
Peggy Charren

Alternate Media Centre, New York University
Red Burns

American Humane Association
Joseph Helpert

American University
Muriel Cantor

Annenberg School of Communications (West), Centre for Policy Research
Gerhard Hanneman

The Caucus Committee for producers, writers and directors
Leonard Stern, George Eckstein

(CTW) *Children's Television Workshop*
Edward Palmer

(CBS) *Columbia Broadcasting System*
Van Gordon Sauter, Richard Salant, Bud Benjamin

Columbia Teacher's College
Harvey Hornstein

(CMAA) *Comic Magazine Association of America*
Leonard Darvin

Communications and Power Subcommittee of the House Interstate and Foreign Commerce Committee
Lionel Van Deerlin, Allan Pearce

(CPB) *Corporation for Public Broadcasting*
Henry Loomis

(FCC) *Federal Communications Commission*
Richard Wiley; Wallace Johnson and staff

The Ford Foundation
Fred Friendly

The Hollywood Reporter
Arthur Knight

Law Communications Centre, University College of Los Angeles
Geoffrey Cowen

Los Angeles Police Department
Edward M. Davis and staff

Los Angeles Times
Charles Champlin

(MPAA) *Motion Picture Association of America Code Authority*
Aaron Stern

(NABB) *National Association for Better Broadcasting*
Frank Orme

(NAB) *National Association of Broadcasters*
Stockton Helffrich; Jerome Lansner

(NBC) *National Broadcasting Corporation*
Paul Klein; Herminio Traviesas; Ronald Milavsky; Jerome Stanley

(NCCB) *National Citzen's Committee for Broadcasting*
Ted Carpenter

National News Council
Ned Schnurman, William Arthur

The Network Project, Columbia University
Greg Knox

The New York Times
Les Brown; Vincent Canby

Office of Telecommunications Policy
Ralph Griffith

The Parent-Teachers' Association, California 31st District
Grace Foster

(PBS) Public Broadcasting Service
John Montgomery

Program on Psycho-Social Adaptation, UCLA
Roderick Gorney

Radio-Television, California State University
Tony Adams

The Rand Corporation
George Comstock

Screen Actors' Guild
Kathleen Nolan; Chester Migden

Tandem Productions, TAT Communications
Virginia Carter

Teleprompter Cable TV
Cy Yoskowitz; Tommi Lehman

United Church of Christ, Communications Office
Everett Parker

The Washington Post
Benjamin C. Bradlee; John Carmody; Sander Vanocur

The Washington Star
Judy Flanda

Writers' Guild of America
David Rintels

Canada

La Télévision

Dès la fin des années 1920, la majorité du territoire canadien était à portée des stations de radio américaines, alors que seulement 60% des Canadiens pouvaient capter la radio canadienne. A la fin de cette même décennie, au moins 80% des programmes de radio effectivement écoutés provenaient des Etats-Unis. Alarmé, le gouvernement chargea une Commission royale de définir un projet de réseau radiophonique qui serait vraiment canadien. En 1929, le rapport Aird recommanda la constitution d'un réseau privé, qui posséderait et exploiterait toutes les stations de radiodiffusion; il serait administré par un conseil important, formé de membres bénévoles et dans lequel chaque région serait représentée; il serait dirigé par des professionnels de la radiodiffusion, et ses programmes seraient élaborés dans chaque province par un directeur. Un réseau comme celui-ci serait financé par la combinaison d'une redevance d'utilisation de $3 (sans publicité commerciale), du produit du parrainage de ces programmes, et de subventions gouvernementales.

Commission Aird (1928-1929)

Immédiatement, les provinces du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba contestèrent la juridiction du gouvernement fédéral sur la radiodiffusion. En 1932, le Conseil privé décida que la radiodiffusion par réseaux hertziens ressortissait exclusivement de la compétence du fédéral. Une commission parlementaire spéciale fut créée pour donner forme au nouveau système. Son rapport fut adopté à la quasi-unanimité, et cette même année, la Loi sur la radiodiffusion fut promulguée. Elle instituait une Commission de la radiodiffusion canadienne, formée de trois membres nommés par le gouvernement et dont l'autorité s'étendait au domaine des objectifs et méthodes à celui des règles de gestion et à celui des installations techniques d'un organisme appelé à détenir le monopole de la radiodiffusion. Son financement serait assuré par le paiement par les utilisateurs d'une redevance de $2. En 1936, le réseau n'atteignait encore que la moitié des Canadiens et ses émissions n'avaient lieu que le soir et le dimanche après-midi. S'attendre à ce que trois hommes portent le poids de la mise en oeuvre technique et de la programmation d'une telle entreprise revenait à demander l'impossible. Et il était tout aussi utopique d'espérer que le revenu de la maigre redevance permettrait de réaliser grand-chose.

Commission de radiodiffusion canadienne (1932)

CRBC (1932)

En 1933, une commission parlementaire recommanda la désignation d'un spécialiste au poste de directeur général. Le conseil ne fut pas suivi. En 1936, une autre commission parlementaire fut chargée de faire une étude assortie d'un rapport sur la Commission de la radio-diffusion canadienne; elle reprit les conclusions de celle de 1934 relative à la direction générale, et recommanda en outre que la CRBC soit remplacée par une société d'état étroitement conforme au modèle des sociétés d'intérêt privé ou à celui de la B.B.C. Elle demandait l'institution d'un comité des objectifs et méthodes, formé de neuf hommes connus pour leur largeur de vue et représentant toutes les parties du Canada; quant aux aspects techniques de l'entreprise, ils seraient confiés à un service gouvernemental.

Commission parlementaire (1933)

Commission parlementaire (1936)

En 1936, en application de ces recommandations, une nouvelle Loi sur la radiodiffusion créa la Société Radio-Canada, qui fut chargée à la fois d'organiser ses propres activités et de réglementer celles des stations de radiodiffusion indépendantes. Ces dernières se mirent à proliférer après la Seconde Guerre mondiale.

Société Radio-Canada /C.B.C. (1936)

Dès 1951, les revenus provenant de la redevance d'utilisation des récepteurs s'avérèrent tout à fait insuffisants et Radio-Canada devint tributaire des subventions parlementaires. En 1953, la redevance fut abolie.

C'est à partir de 1952 que le Canada adopta la télévision, et ceci à un rythme beaucoup plus rapide que les autres pays, de telle sorte qu'à la fin de 1955, il était à de nombreux égards le second pays du monde pour l'importance de la télévision, eu égard au nombre de programmes et au nombre de stations, l'étendue du réseau, l'importance de l'information et le pourcentage de personnes possèdant un téléviseur. Montréal devint le quatrième centre mondial de production de programmes, et Toronto, le cinquième. Radio-Canada accéda au rang de première société de télévision en langue française du monde, pour le nombre des récepteurs capables d'en capter les émissions et pour la production de programmes.

La Société Radio-Canada était alors constamment l'objet de débats publics. Certains la jugeaient trop indépendante et réclamèrent qu'une surveillance plus étroite s'exerce sur elle; d'autres l'estimaient trop vulnérable aux influences gouvernementales et demandèrent qu'elle soit assurée d'un financement à long terme, au lieu de ne recevoir qu'une subvention parlementaire annuelle.

Commission royale Massey (1951)

Commission royale d'enquête (Fowler) sur la radio et la télévision (1955-1957)

En 1951, la Commission sur les arts, les lettres et les sciences, dite Commission Massey recommanda une enquête sur la radiodiffusion. En 1955, Robert Fowler fut nommé président d'une Commission royale d'enquête sur la radiodiffusion chargée de suggérer des améliorations. Après avoir tenu des audiences publiques pendant quarante-sept jours dans neuf provinces et avoir reçu deux cent soixante seize mémoires et six cents lettres, elle déposa son rapport en 1957, dans lequel elle recommandait la constitution d'un nouvel organisme autonome qui règlementerait à la fois les activités de Radio-Canada et celles des radiodiffuseurs indépendants. Le Conseil estimait en outre nécessaire que le financement de Radio-Canada soit aménagé suivant un principe de longue durée. En 1958, une nouvelle Loi de la radiodiffusion créa le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, habilité à réglementer l'activité de toutes les stations, publiques comme indépendantes, et de leur délivrer, y compris aux stations commerciales privées, des permis d'exploitation. En 1961, une seconde chaîne, Canadian Television, naquit de la fusion en un seul réseau de huit nouvelles stations commerciales (C.T.V.). Le réseau public, c'est à dire Radio-Canada, tirait ses revenus principalement de subventions parlementaires, mais aussi d'une certaine publicité commerciale. Quant au réseau des stations commerciales indépendantes, son fonctionnement était tout à fait analogue à celui du réseau commercial américain à la différence que le réseau appartenait en copropriété à huit stations. Des accusations publiques de partialité, lancées à l'encontre du Bureau des gouverneurs comme à celle de la Société Radio-Canada elle-même, amenèrent le gouvernement à constituer en 1963 une commission de nature officieuse pour discuter de l'état de la radiodiffusion canadienne.

BBG (1958)

CTV (1961)

Commission Fowler sur la radiodiffusion (1964)

En 1964, le gouvernement fit appel de nouveau à Robert Fowler pour diriger une commission consultative non parlementaire sur la radiodiffusion, de nature officielle cette fois, composée de trois personnes. Elle déposa, en 1964, un rapport dont les recommandations reprenaient celles formulées trente-cinq ans auparavant par la Commission Aird. Ces recommandations parlaient de "la nécessité que le réseau de radiodiffusion contribue à l'établissement d'une identité culturelle canadienne, étant donné en particulier les empiètements américains". D'après ce même compte-rendu, le rapport acceptait la philosophie selon laquelle il est justifié que les organes d'information soient propriété de l'Etat ou soumis à son autorité, ou encore qu'ils en dépendent à l'un et l'autre titre, lorsque les moyens de s'informer et de se divertir sont des plus limités. En revanche, le rapport suggérait aussi des mesures propres à éviter que des influences gouvernementales ne s'exercent sur la radio-diffusion, situation que ce rap-

port perceva comme dangereuse pour une entreprise dont l'Etat est propriétaire ou sur laquelle il exerce son autorité. Le rapport Fowler recommandait la création d'un organisme chargé de réglementer l'ensemble du réseau de la radiodiffusion, sous ses formes publique et privée, réprouvait la domination des programmes américains, accusait à la fois Radio-Canada et les stations indépendantes d'avoir failli à leur tâche de se faire les interprètes de chacune des deux cultures nationales auprès de l'autre, et dénonçait la lourdeur administrative de Radio-Canada ainsi que son manque d'unité, de cohésion et d'esprit d'équipe.

Loi sur la radio-diffusion (1968)

En 1966, le gouvernement déposa un livre blanc, et en 1968, l'actuelle Loi sur la radiodiffusion fut adoptée. Elle instituait le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C), nouvel organisme ayant autorité pour réglementer tous les aspects du réseau de radio-télévision. Le cabinet nomma un nouveau président et un nouveau vice-président à la tête de la Société Radio-Canada, et celle-ci fut intérieurement réorganisée par la désignation de deux vice-présidents représentant respectivement les secteurs français et anglais du réseau.

Conseil d'administration

Radio-Canada diffuse en français et en anglais, ainsi qu'en inuit et en plusieurs dialectes indiens dans les régions du Nord. Les membres du conseil d'administration, qui sont au nombre de quinze, y compris le président, sont désignés par le cabinet. Le conseil nomme le vice-président sur proposition du président de Radio-Canada, qui est également président du conseil d'administration, et avec l'agrément du cabinet. Les membres à temps partiel du conseil sont nommés pour cinq ans et le président, pour sept ans.

Le réseau de télévision de Radio-Canada comprend vingt-six stations qu'il possède et administre (dix-sept émettent en anglais et neuf en français) et trente-quatre stations affiliées (vingt-sept en anglais et sept en français). Environ 97% des personnes dont la langue maternelle est l'anglais peuvent capter les émissions en langue anglaise de Radio-Canada, et 98% de celles de langue maternelle française peuvent recevoir ses émissions en français. C'est en 1952 que les programmes de télévision ont pris la forme d'émissions régulières, et la télévision en couleur a débuté en 1966.

Le Canada a adopté le procédé américain NTSC consistant à utiliser le volume sonore de la modulation de fréquence. La Société Radio-Canada administre sept grands services nationaux: deux réseaux de télévision (français et anglais), deux réseaux radiophoniques à modulation d'amplitude (français et anglais), deux réseaux radiophoniques à modulation de fréquence (français et anglais), le Service nordique plurilingue ainsi qu'un service de radiodiffusion à destination de l'étranger. Ses émissions s'étendent sur cinq fuseaux horaires et ont lieu sans interruption de 8 h ou avant à 1 h du matin ou plus tard. Environ 75% de ses programmes sont réalisés au Canada, et 25% sont importés. Les importations à l'intention du réseau anglais viennent surtout des Etats-Unis et du Royaume-Uni (principalement de la B.B.C.). Ce réseau utilise peu de programmes en des langues autres que l'anglais, et quand il y recourt, ces productions reçoivent un sous-titrage, si elles n'ont déjà été doublées pour le marché américain. Quant au réseau français de Radio-Canada, la provenance de ses achats est beaucoup plus variée. Certains de ses programmes viennent des Etats-Unis, mais il en importe aussi de nombreux pays européens. En outre, il produit lui-même environ le tiers de ceux qu'il diffuse. Les programmes des réseaux anglais et français ne font pratiquement jamais l'objet d'échanges et les co-productions de ces deux réseaux sont rares. Radio-Canada élabore elle-même la plupart de ses programmes, et ceux dont elle a confié la réalisation à des entreprises privées n'ont représenté en 1975 que 5% de son budget. Le réseau anglais ne participe que rarement à des co-productions. Elle s'abstient de recourir à un système d'évalua-

tions par étoiles. Elle compte à son actif des émissions comiques, dramatiques, musicales et enfantines de grande qualité, mais ce sont surtout ses programmes d'information et ses réalisations sur les affaires publiques qui ont établi sa réputation. C'est à Radio-Canada que la plupart des écrivains, radiodiffuseurs et réalisateurs ont reçu leur formation de base, et c'est encore Radio-Canada qui fournit à la communauté des acteurs canadiens leur seule possibilité d'emploi réelle pendant l'hiver. Radio-Canada est également réputée pour ses téléfeuilletons ou téléromans et ses émissions de variétés.

Le réseau anglais, ainsi que Radio-Canada dans son ensemble tirent 80% de leurs revenus de subventions parlementaires. Le reste provient de la publicité commerciale qui est présente avant, pendant et après chaque programme. Le nombre et l'espacement des messages publicitaires sont réglementés par le C.R.T.C. Radio-Canada a la réputation de ne pas "pousser" la vente de ses programmes à l'étranger. La publicité est bannie des périodes d'émissions destinées aux enfants. Quelques programmes scolaires sont diffusés, mais leur nombre est relativement réduit depuis la création des réseaux provinciaux de télévision éducative. Radio-Canada dispose depuis longtemps d'un service de recherche qui s'attache à satisfaire les requêtes couramment formulées par le public, au moyen d'un répertoire des divertissements, et effectue également certaines recherches limitées relatives aux programmes. Il a entrepris une étude plus générale sur les goûts du public, et de temps en temps, il fait appel à des organismes de recherche privés. Il n'a fait aucune recherche particulière sur les effets de l'exploitation de la violence à la télévision.

Le "second réseau" de télévision, CTV, a été créé en 1961 pour réaliser la fusion des huit premières stations commerciales ayant reçu un permis d'exploitation, lesquelles ne dépendaient pas de Radio-Canada et formaient une sorte de deuxième chaîne. En 1972, une réorganisation a créé au sein de CTV trois catégories de membres: trois membres suppléants, quinze membres ordinaires et huit membres titulaires. Le réseau possède des stations dans les dix provinces et elles atteignent environ 85% de la population. Il émet de façon ininterrompue de 6h30 du matin jusqu'après minuit, sept jours sur sept. La plupart de ses programmes canadiens sont réalisés par les stations titulaires et en particulier par la station C.F.T.O. de Toronto, et elle importe des Etats-Unis une quantité considérable de programmes.

La politique de programmation du réseau C.T.V. ne semble guère susciter de débats dans le public. La raison en est peut-être que les Canadiens estiment avoir fort peu à attendre de la télévision commerciale, ou plus probablement, qu'ils n'ont pas conscience de participer à son financement.

Des réseaux régionaux de télévision existent également. Ce sont la T.V.A., qui comprend cinq stations françaises pour l'ensemble du Québec, Global, le réseau ontarien de langue anglaise. De plus, trois réseaux éducatifs fonctionnent en Alberta, au Québec et en Ontario, et sont administrés par des organisations provinciales: Access Alberta, Radio-Québec et TV Ontario. Un certain nombre de stations privées fonctionnent aussi et émettent surtout en anglais. A l'exception de Radio-Canada et des réseaux éducatifs régionaux, aucun réseau ne dispose d'un service de recherches qui lui soit propre.

La télévision par antenne collective (C.A.T.V.), ou télévision par câble, a rapidement et profondément pénétré le marché canadien. Introduite à la fin des années 60, elle est maintenant accessible à plus de la moitié de la population canadienne. Bien qu'elle ait été appréciée à l'origine essentiellement comme moyen d'améliorer la netteté de la réception, la raison de sa propagation éclair est qu'elle a permis aux villes du Canada de capter les signaux éloignés des principaux réseaux américains. La plupart des grandes villes

canadiennes sont en effet assez proches des Etats-Unis pour en recevoir directement les émissions, alors que seules Buffalo et Détroit peuvent capter les signaux canadiens. Les exploitants de câbles doivent obtenir un permis; leurs revenus, qui proviennent des redevances mensuelles versées par les utilisateurs atteignent aujourd'hui plus de 50% de ceux des radiodiffuseurs. Les stations frontalières américaines, en particulier celles de Buffalo de l'état de Washington et du voisinage de Vancouver, dirigent vers le Canada de la publicité canadienne, tirant de cette source un revenu annuel de $20 millions, soit environ le dixième des revenus des stations de radiodiffusion canadienne. Aussi, le C.R.T.C. a encouragé les exploitants de câbles qui transmettent des signaux provenant de Buffalo à brouiller les messages publicitaires qu'ils relayent, en procédant au hasard. Pour contrer la publicité commerciale faite au Canada à partir de stations américaines, le parlement a supprimé en 1976 les exemptions fiscales relatives au revenu imposable, qui étaient jusqu'alors consenties à ce titre. Les stations de la région frontalière ont intenté des poursuites devant les tribunaux américains aussi bien que canadiens.

C.R.T.C. (1968)

Le C.R.T.C. (Conseil de la radiodiffusion et de la télévision canadienne) a été créé en 1968 par la Loi sur la radiodiffusion. En 1975, il a été rebaptisé Conseil de la radio-télévision et des télécommunications canadiennes, afin que son titre reflète ses nouvelles responsabilités dans le domaine des télécommunications. Le Conseil est composé de cinq membres à plein temps et de dix membres à temps partiel, nommés respectivement pour cinq et sept ans par le cabinet; c'est également ce dernier qui désigne le président et le vice-président parmi les membres à plein temps. Le cabinet peut donner des directives au C.R.T.C., mais celles-ci doivent être rendues publiques. Les attributions du Conseil comprennent la délivrance des permis à toutes les entreprises canadiennes de radio-télévision ainsi que leur réglementation; sa compétence s'étend ainsi à la radiodiffusion proprement dite, à la télévision ordinaire, à la transmission par câble, et enfin, contrairement à ce qui est le cas avec le F.C.C. américain, aux réseaux. En 1968 et 1969, le cabinet a émis des directives à l'effet que les entreprises de télévision deviennent propriété canadienne. Tout transfert de propriété requiert l'approbation du C.R.T.C. En 1968, la concentration de propriété a fait l'objet d'une réglementation. En 1970, le C.R.T.C. a porté à 60% le contenu canadien minimum requis, lequel avait été fixé à 55% en 1952, et fixé à un maximum de 30% le pourcentage de programmes pouvant être importés d'un pays quelconque. En 1975, il a défini dans une importante déclaration sa politique relative à la transmission par câble. Entre 1972 et 1974, il a réglementé limitativement la fréquence et la durée des interruptions publicitaires, a participé à l'élaboration d'un code professionnel sur la publicité accompagnant les programmes destinés aux enfants, s'est occupé de la C.A.T.V. et a défini des normes relatives au contenu canadien des messages commerciaux; celles-ci sont entrées en vigueur en 1976.

Symposium du C.R.T.C. sur l'exploitation de la violence à la télévision (1975)

Le C.R.T.C. dispose d'un petit service de recherche, dont les travaux ne sont pas accessibles aux personnes étrangères au Conseil. C'est sous les auspices de ce service de recherche que s'est tenu en 1975 à Kingston un symposium sur l'exploitation de la violence à la télévision. A cette occasion, des rencontres ont pu avoir lieu entre chercheurs et universitaires, radiodiffuseurs, représentants des autres organes d'information et du gouvernement, ainsi que divers invités appartenant au public et aux organismes concernés. La réunion n'était pas ouverte au public, et il n'était pas question d'arriver à des conclusions. En 1976, les communications faites au cours du Symposium ont été publiées sous forme de livre. Dans l'introduction, Pierre Juneau, le président du C.R.T.C. remarquait que:

La société canadienne s'émeut de voir la violence dans les média. Bien que le CRTC soit tout à fait conscient du problème, celui-ci n'en reste pas moins sans solution. Tout le monde a conscience des risques impliqués par toute discussion des média – la censure par exemple – et du problème particulièrement important que pose la télévision par câble à l'environnement canadien. La possibilité de consacrer une audience publique du CRTC à la violence dans les média n'est pas exclue. Cependant, nous avons pensé qu'une réunion comme celle-ci, en dehors des statuts, constituerait une étape vers l'acquisition et l'approfondissement de connaissances au sujet de la violence; elle conviendrait aussi mieux au moment présent. A une réunion de ce genre, assistent des personnes provenant de secteurs variés, personnes compétentes qui s'intéressent à la télévision et au sujet plus particulier de la violence télévisée . . . personnes qui représentent les sciences sociales, les divers secteurs professionnels propres aux média, tels que la production, la création de scénarios, la critique, il y a également ceux qui considèrent la télévision sous son aspect économique.

La présente rencontre n'est pas une audition officielle de CRTC et ne donnera lieu à aucune décision publique de la part de CRTC. Il s'agit plutôt d'un forum permettant aux participants des échange de vues sur les aspects complexes présentés par la violence et les média électroniques.

Enquête McMurtry sur le jeu de hockey (1974)

La préoccupation provoquée par l'apparition de la violence à l'occasion de parties de hockey et par les effets que peut avoir celle-ci sur les téléspectateurs a conduit deux gouvernements provinciaux à ordonner des enquêtes spéciales. En 1974, le gouvernement de l'Ontario a confié à William R. McMurtry une enquête sur la violence dans les jeux de hockey amateur. Au Québec, le Comité d'étude de la violence au hockey, sous la présidence de Gilles Néron de l'université de Montréal, mène une enquête encore plus vaste.

Enquête Néron sur le jeu de hockey (1977)

CAB

Les stations de radiodiffusion commerciales du Canada, dans une proportion de 90 à 95%, appartiennent à l'Association canadienne des radiodiffuseurs. Celle-ci publie des codes d'éthique relatifs à la publicité, y compris la publicité destinée aux enfants, elle propose également des normes pour les programmes, organise des échanges de programmes et agit comme porte-parole de la profession.

Ligue de radiodiffusion (1930)

La Ligue de radiodiffusion canadienne, est un organisme privé, groupant les particuliers qui s'intéressent à la radio-télévision. Cette association fut conçue en 1930 par Graham Spry et par le regretté Alan B. Plaunt à qui le Premier ministre Bennet avait demandé de sonder l'opinion publique avant l'introduction d'un monopole de la radiodiffusion. Elle fut également consultée en 1968 au sujet de la formulation de la loi sur la radiodiffusion, et en 1976, à la demande du gouvernement, elle organisa à Halifax un séminaire sur les effets éventuels de l'introduction de la télévision payante. Le rapport en fut publié sous le titre: "Crisis in Broadcasting". Un séminaire analogue eut lieu à Toronto, sous les auspices du Conseil canadien de l'industrie cinématographique. La télévision payante a également été l'objet d'un débat de l'Institut canadien des affaires publiques, au cours de l'été 1976, lors de la Conférence Couchiching sur la situation culturelle au Canada.

Les propositions sur l'avenir de la télévision payante ont été faites par le CRTC. Des audiences sur ce sujet ont été prévues pour le mois de mai 1977.

D'après son mandat, Radio-Canada devrait être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers, et qui offre une répartition équitable de toute la gamme de la programmation. Elle devrait aussi être de langue anglaise et de langue française, répondre aux besoins particuliers des diverses régions et contribuer activement à la fourniture et à l'échange d'informations et de divertissements

d'ordre culturel et régional, et contribuer au développement de l'unité nationale et exprimer constamment la réalité canadienne.

D'après son mandat, le CRTC doit réglementer et surveiller tous les aspects du système de radiodiffusion canadien (c'est-à-dire Radio-Canada, la radio commerciale et scolaire, la télévision et la télévision par câble). Le système devrait être possédé et contrôlé effectivement par des Canadiens de façon à sauvegarder, enrichir et raffermir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada; de plus, varié et compréhensif, il devrait fournir la possibilité raisonnable et équilibrée d'exprimer des vues différentes sur des sujets qui préoccupent le public; et enfin il devrait être de haute qualité et utiliser principalement des ressources canadiennes créatrices et autres.

Au cours des dix dernières années, Radio-Canada a été en butte à de sévères critiques relatives à la piètre qualité de sa gestion et à des discordes internes, aux excès de sexualité et de violence dans ses programmes, à la partialité ou manque d'équité dans la présentation des nouvelles et des affaires publiques, à sa centralisation excessive excluant l'apport régional, à son manque d'égard vis-à-vis des goûts du public, à sa tendance vers un style de programmes commercialisés au détriment de la musique et du théâtre . . . pour ne citer que quelques exemples. Tout récemment son manque d'équité et sa partialité ainsi que son manquement à orienter ses programmes vers l'unité canadienne lui ont attiré les reproches les plus graves. De sorte qu'en 1977, le Premier ministre a invité le CRTC à examiner ces accusations et, le cas échéant, à recommander une enquête systématique. Le CRTC doit remettre son rapport en juillet 1977, 110ème anniversaire de la confédération canadienne.

Enquête CRTC (1977)

En 1969, le Ministère fédéral des communications annonça qu'il envisageait une série, "Télécommission", étudiant du point de vue matériel les perspectives présentes et à venir pour les télécommunications au Canada. Ces études, publiées en 1971 par le Ministère sous le titre: "L'univers sans distance", ou ensemble de sommaires, traite des vidéo disques à la transmission par satellite, de l'optique des fibres à l'enchevêtrement de nos villes.

L'univers sans distance (1969-1971)

En 1976, le Ministère ordonna une enquête sur les producteurs indépendants de la télévision.

Pendant la même année, le ministre des Communications annonça que l'autorisation de la télévision payante était "imminente" et "inévitable".

Au début de 1977, le "Broadcast Bureau of Measurement", c'est-à-dire la "Bible des cotes d'écoute au Canada" qui collabore avec la filiale de la Compagnie A.C. Nielsen pour assurer la plupart des sondages sur la radiodiffusion canadienne a distribué à ses abonnés les résultats de son dernier sondage (février-mars 1977). Le sondage prouve qu'après 25 ans de télévision au Canada, les habitants de la région de Toronto, aux meilleurs moments, ne regardent la télévision canadienne que pendant 18% de leur temps d'écoute de la télévision et si l'on fait abstraction des émissions très suivies de la Ligue nationale de hockey, ce pourcentage tombe à 10.3. La région de Toronto a la réputation d'être la zone du globe où le marché de la télévision est le plus concurrentiel car le choix y est plus grand que n'importe où ailleurs. Même à l'échelle nationale, aux meilleurs moments, quand le contenu des programmes de Radio-Canada est aux deux tiers canadien, il n'y a que 42.5% des canadiens à les regarder; en ce qui concerne le réseau CTV, ce pourcentage est de 21%. Il a fallu exactement 50 ans pour que la radiotélédiffusion canadienne, dans la zone d'écoute la plus dense, atteigne un point qui provoqua l'alarme des gouvernements de King et de Bennett et que ceux-ci décidèrent d'établir "un système vraiment canadien".

Nouvelle loi sur la radiodiffusion (1977)

En mars 1977, au moment où se préparait la rédaction du présent rapport, le ministre des Communications a

annoncé une nouvelle loi sur la radiodiffusion donnant autorité pour la politique à suivre en matière de radiodiffusion au ministère des communications et à son cabinet. Ce texte prévoit le règlement au parlement sous les vingt jours de la situation nouvelle du CRTC. En outre, l'autorité fédérale sur le contrôle du système de radiodiffusion serait maintenue dans les premiers temps pour être ensuite déléguée en partie aux provinces.

Pour autant que nous sachions, l'avenir de la télé-diffusion au Canada n'a été l'objet d'aucune étude ni d'aucun débat public. A la différence des Etats-Unis et de toutes les nations d'Europe occidentale visitées par la Commission, il n'y a pas eu non plus d'enquête publique sur l'emprise exercée par le contenu des émissions sur le public de la télévision.

En 1970, le Rapport Davey, rapport de la Commission sénatoriale sur les média d'information concluait ainsi:

Nous pensons que le CRTC pourrait étendre ses recherches plus largement pour étudier les implications sociales de toutes les phases de la radiodiffusion. Ceci est, après tout, ou devrait être la base de toute politique . . . . Comment les enfants sont-ils affectés par la violence en général, ou par les programmes les incitant à la consommation? Nous apprenons par divers organismes . . . qu'il est urgent de disposer de toute l'information nécessaire. Personne ne semble prêt à le faire. Une fois de plus, nous comptons importer des enquêtes faites aux Etats-Unis dans l'espoir qu'elles seront valables au Canada.

Le Cinéma

Au Canada, l'industrie cinématographique est en grande partie l'oeuvre du gouvernement, grâce à sa politique d'appui et d'encouragement. Bien que ce soient deux Canadiens, les frères Holland, qui organisèrent la première exposition du kinétoscope d'Edison, à New York en 1894, aucune industrie privée ne se créa par la suite. Jusqu'en 1914, moment de la création d'un Office de cinématographie du gouvernement (Government Motion Picture Bureau), les ministères faisaient leurs propres films au fur et à mesure de leurs besoins. Cet office produisit des films pendant la première guerre mondiale, mais les fonds s'épuisèrent au cours de la crise des années 30 et l'appui financier du gouvernement ne fut rétabli qu'en 1939, date à laquelle le gouvernement fit venir John Grierson d'Angleterre pour occuper le poste de Commissaire à la cinématographie et la présidence de l'Office National du Film (ONF). Cet office, reconstitué en 1950, se compose de huit membres nommés par le gouvernement, c'est-à-dire trois fonctionnaires fédéraux et cinq membres représentant le public. Les mandats sont de trois ans. A l'instar de Grierson, après le départ de ce dernier en 1945, l'ONF s'est distingué, pendant près d'une quarantaine d'années, grâce à la production de films qui ont largement répandu l'image du Canada dans le monde, touchant un public évalué à plus d'un milliard. Les films de l'ONF ont obtenu plus de 1,200 prix internationaux. Après avoir absorbé, en 1941, l'Office de cinématographie du gouvernement, l'ONF a assuré la production de tous les films nécessaires aux ministères du gouvernement fédéral.

Office National du Film (1939)

Pendant la seconde guerre mondiale, la série de l'ONF: "Canada Carries On" et son homologue "En avant avec le Canada" ont reflété l'expérience canadienne. En 1942, l'ONF instaura un programme de projectionnistes intinérants pour faire circuler les films selon une trentaine de circuits ruraux, ce qui eut pour résultat la mise sur pied de nombreux Conseils ou Fédérations du Film dans tout le pays. Dès 1955, le nombre de ces Conseils atteignait au Canada, presque 500, et représentait quelque 12.000 organismes. En 1952, lorsque Radio Canada lança ses programmes de télévision, elle fit appel aux ressources de la cinémathèque de l'ONF. Bien que certains films de l'ONF soient encore diffusés par Radio Canada,

cette coopération n'a cessé de décroître avec les années. Les effets de la télévision affectèrent profondément les Conseils du Film et mirent fin aux activités des projectionnistes itinérants. Aujourd'hui, l'ONF distribue ses productions dans tout le Canada grâce à un service utilisant un ordinateur pour le prêt ou la location de sélections de films (cassettes) aux écoles et autres organismes. Son service de distribution commerciale est confié à une filiale canadienne de la Columbia Pictures des Etats-Unis. A l'étranger, la distribution des films est active et efficace: les ambassades du Canada, les missions commerciales et les agences de l'ONF font circuler des milliers d'exemplaires de ses films pour projection commerciale ou autre. L'ONF a largement contribué à la diffusion de productions étrangères au Canada. En 1963, l'ONF se lança dans la production de longs métrages, mais annonça en 1976 qu'il y renonçait. Sa production annuelle normale est d'environ 125 films de tout genre. La contribution de l'ONF à la vie canadienne est d'un caractère unique. Sa cinémathèque compte ses propres titres par milliers; de plus il organise un atelier pour former de jeunes auteurs ou directeurs de films et son département de recherche anime l'industrie cinématographique. Les techniques de "Labyrinthe" à l'Exposition de 1967 ne sont qu'un exemple parmi d'autres. L'ONF fait des films dans les deux langues. Il a servi de champ d'expérience à bien des cinéastes aujourd'hui lancés dans le secteur privé. Récemment, il a été témoin d'une grande reprise du cinéma d'animation et sa division de photographie a produit des livres et des expositions magnifiques. Tout en créant des conditions favorables pour les cinéastes et leurs réalisations, l'ONF a également dominé l'industrie, de telle sorte que le secteur privé avait fort à faire.

La Société de Développement de l'Industrie Cinématographique Canadienne (1967-1977)

En 1967, le gouvernement fédéral créa un nouvel organisme, la Société de Développement de l'Industrie Cinématographique Canadienne (SDICC), en vue d'aider le secteur privé.

Nouvelle politique cinématographique (1977)

Le Conseil d'administration se compose du Commissaire à la cinématographie ainsi que de six membres nommés par le gouvernement et dont les mandats de cinq ans sont échelonnés. Le Président est choisi par le gouvernement parmi les membres. L'objectif de la SDICC est d'encourager et de favoriser l'épanouissement d'une industrie du long métrage au Canada. La société est autorisée à investir dans des productions cinématographiques, accorder des prêts, remettre des prix d'excellence ou octroyer des bourses aux cinéastes et aux techniciens; elle peut également donner avis et assistance pour la distribution de ces films. Le financement du début fut de 10 millions de dollars pour une période de 10 ans. Au bout de sept ans, une nouvelle somme de 10 millions lui fut allouée. Son mandat expire en 1977, et en prévision de cette échéance, le Secrétariat d'état a chargé le comité Tompkins d'étudier la politique d'aide au cinéma et de faire des recommandations. Préparé par un conseiller en administration, le rapport de ce comité recèle d'importantes informations, y compris un certain nombre de commentaires sur la pauvreté des données statistiques disponibles sur l'industrie cinématographique. Il recommande entre autres de considérer le cinéma en termes commerciaux et non en termes culturels, et soutient l'idée d'une aide au cinéma à vocation internationale plutôt qu'adressée uniquement au consommateur canadien, rappelant qu'il n'est pas possible de parler de rentabilité à l'échelle d'un marché aussi peu important. Ce rapport souhaite qu'une nouvelle politique cinématographique soit annoncée sous peu. En général, la SDICC fournit 50%, et parfois jusqu'à 60% des coûts de production, y compris les frais préalables tels que l'achat de scénarios, etc. Ses exigences sont rigoureuses quant au caractère canadien des oeuvres, qu'il s'agisse de co-productions ou non. Des accords de co-production ont été signés avec le Royaume-Uni, l'Italie et la France et des négociations sont couramment

engagées avec l'Allemagne de l'Ouest. La SDICC ne consent d'investissements qu'après avoir obtenu des garanties au sujet du financement et de la distribution.

La SDICC est également en mesure de fournir, sous forme de prêts, de l'aide aux productions déjà réalisées. Le fait que sa politique d'investissement ait contribué à l'exploitation hyper-commerciale de films d'érotisme et d'horreur lui a attiré des critiques de toutes parts. Contrairement aux autres industries cinématographiques, au lieu de financer des films qui mettraient l'expérience canadienne à la portée des Canadiens, la SDICC préfère subventionner des films "à l'américaine". Son attitude est plutôt celle d'une banque commerciale que d'un organisme dont le but est la diffusion de la culture; son orgueil est d'avoir suscité de nombreux emplois au profit de la communauté des artistes créateurs au Canada, initiative digne d'éloges certes, mais elle refuse de tenir compte, selon quelque critère que ce soit, de la qualité ou du mérite artistique.

La distribution des films au Canada étant dominée comme elle l'est par les succursales des compagnies de producteurs américains, la politique de la SDICC ne fait que pousser les producteurs canadiens dans les bras des financiers américains. Ceux-ci ne cherchent qu'à accaparer les sources d'inspiration, et y réussissent. Le Canada est le seul pays dépourvu d'un système de production-distribution-projection sous l'égide nationale. Non seulement la distribution lui échappe, mais il en est de même pour la projection.

La plupart des cinémas canadiens appartiennent à des "chaînes" et les quatre principales possèdent 80% des cinémas canadiens. Les plus importantes de celles-ci sont, de beaucoup, la Paramount-Pictures, dominée par les "Famous Players" et l'Odéon d'Arthur Rank. Si un producteur canadien tourne un film avec l'appui financier d'un producteur-distributeur américain, il pourra, dans une certaine mesure, compter sur les services de distribution de la chaîne qui se fournit normalement chez ce distributeur, mais il ne bénéficiera que d'une promotion toute relative. A moins de dispositions précises dans ce sens, il est difficile d'assurer la projection d'un film canadien. En 1973, le ministre d'Etat négocia avec les deux chaînes les plus importantes, un contingentement volontaire des films canadiens et leur arracha, en 1976, une promesse d'investissement dans la production de films canadiens.

Contingentement volontaire des Films (1973)

Impact de la télévision

En ce qui concerne la fermeture de cinémas, l'impact de la télévision n'a pas été aussi marqué au Canada qu'en Europe. Le nombre de cinémas, y compris de nombreux ciné-parcs, est resté assez stable depuis la fin des années 40. Cependant, pour ce qui est de l'influence de la télévision sur le public, il en a été de même que dans les autres pays: la moitié du public restait à la maison pour profiter d'un "spectacle gratuit". Depuis lors, chaque année a contribué au déclin du cinéma. On estime pourtant à l'heure actuelle, que le public surtout entre 17 et 24 ans, se stabilise et tendrait même à augmenter.

La production canadienne de longs métrages, y compris celle de l'ONF, est passée de 3 films en 1960 à 45 en 1976, et ceci dans les deux langues officielles. La plupart de ces long métrages n'étaient aussi canadiens que pour des considérations fiscales. En fait, ces productions font appel à des coproducteurs n'exerçant qu'un contrôle restreint, emploient quelques acteurs canadiens et en général pour des rôles mineurs, et il s'agit souvent d'expatriés de nationalité canadienne.

Les films en français, très demandés au Québec, ne sont en général pas projetés au Canada anglais. Il en est de même pour les films de langue anglaise qui sont rarement distribués au Québec. Ce dernier importe des films, dans les deux langues, de France, des Etats-Unis et d'autres pays. De nombreux films américains projetés au Québec ne sont ni doublés ni sous-titrés. Les films étrangers en d'autres langues que l'anglais sont en général projetés avec

sous-titres dans les ciné-clubs canadiens. Ce sont les films américains qui sont, de loin, les plus distribués au Québec. Le Canada est le premier client du marché mondial pour les films américains, représentant environ 15% du total des locations en dehors des Etats-Unis. A la grande consternation des Canadiens, Hollywood considère que le Canada fait partie du marché intérieur américain. Ceci se révèla particulièrement évident en 1976 lorsque les producteurs américains refusèrent de participer au Festival des festivals de Toronto, sous le prétexte que celui-ci relevait du marché intérieur.

Institut canadien du film (1935)

Le gouvernement fédéral accorde certains allégements fiscaux aux investisseurs qui encouragent la production cinématographique, en particulier sous la forme d'un plan d'amortissement rapide destiné à attirer de nouveaux placements. En outre, les cinéastes peuvent parfois disposer d'aide d'origines variées, en particulier de l'armée. Le gouvernement fédéral subventionne l'Institut Canadien du film, organisme privé à but non lucratif fondé en 1935 pour encourager et promouvoir l'industrie cinématographique et télévisée au Canada. Cet organisme a donné naissance à la Cinémathèque canadienne et au Répertoire canadien du cinéma. Il effectue des recherches et publie chaque année un annuaire de la production cinématographique. Il se charge en outre de l'organisation de la majorité des festivals du cinéma au Canada et a accueilli, en 1976, le festival international des dessins animés.

Archives canadiennes du film (1976)

Les Archives canadiennes du film ont été créées en 1976. Rattaché aux Archives publiques du Canada, cet organisme est chargé de l'acquisition et de la conservation de documents cinématographiques d'intérêt national. Il réunit des collections d'archives de l'Office National du Film, de Radio-Canada, et des films patronnés par le CFDC, le Conseil des Arts du Canada, et d'autres agences fédérales.

Un élément nouveau est apparu avec l'intérêt manifesté par certaines provinces pour l'industrie cinématographique: en 1976, l'Alberta et la Saskatchewan ont investi dans la production de films et l'Ontario fournit des subventions mineures provenant de deux ministères agissant séparément, ceux du Tourisme et des Affaires culturelles. Cet appui consiste à aider les producteurs canadiens, à faciliter la promotion de leurs films au Festival de Cannes, à attribuer des prix aux meilleurs scénarios, à encourager les compagnies cinématographiques à utiliser les sites de l'Ontario et pour cela, à leur faciliter le transport et l'accès à ces sites. On évalue à une vingtaine le nombre de films récemment tournés en Ontario, parmi lesquels on relève "Main basse sur la télévision", "Equus" et "Silver Streak". Le Conseil des Arts de l'Ontario aide les scénaristes en leur accordant des bourses; il a également commandité deux festivals de cinéma en 1976: le Festival International du Cinéma d'Animation à Ottawa et le Festival des Festivals à Toronto. En outre, l'Institut Ontarien du Film s'est installé à Toronto au Centre Scientifique de l'Ontario.

Rapport Bassett (1973)

En 1973, le Ministère de l'Industrie et du Commerce de l'Ontario a chargé John F. Bassett d'un rapport. Ce document attire l'attention sur l'importance d'une industrie cinématographique au Canada. Il envisage l'imposition de contingements pour les films et la constitution d'un fonds, grâce à une taxe sur les recettes.

Loi sur le cinéma-Québec (1975)

En 1975, le Québec a adopté une loi sur le cinéma. Cette législation a créé un organisme provincial centralisé, la Direction Générale du Cinéma et de l'Audio-visuel, ainsi qu'un organisme privé, l'Institut du Cinéma Québecois. Le budget prévisionnel serait de $4 millions. Mais, bien que la loi soit déjà eu vigueur, aucun fonds n'a été affecté ni aucune, équipe constituée. L'industrie cinématographique québecoise a les idées noires . . .

Les films canadiens ne doivent pas enfreindre la législation pénale du pays, en particulier les dispositions relatives à l'obscénité et l'incitation à la haine raciale. L'amendement de 1959

au Code pénal définit l'obscénité comme suit: "est réputée obscène toute publication dont une caractéristique dominante est l'exploitation indue des choses sexuelles, ou du contenu sexuel des l'un quelconque ou plusieurs des sujets, à savoir: le crime, l'horreur, la cruauté et la violence". L'article vise les publications mais s'applique également aux films, considérant comme criminelle la diffusion de documents obscènes ou la présentation de "spectacles immoraux, obscènes ou indécents". A l'occasion d'une série de causes tranchées par la Cour suprême du Canada (1962), par la Cour suprême de l'Ontario (1971) et par la Cour suprême du Manitoba (1974), le point de vue judiciaire a été qu'il fallait, avant de classer une oeuvre comme obscène, examiner l'intention du producteur, le mérite artistique de l'oeuvre et les normes de tolérance de la communauté, c'est-à-dire de la communauté nationale. La Commission fédérale de réforme de droit pénal recommande que ces dispositions se limitent à l'interdiction de laisser les productions de ce genre à la portée des enfants, à restreindre l'étalage ou la publicité outrancière de l'obscénité et d'autre part à classer, sans les interdire, les films d'après des catégories d'âge, afin de faciliter l'information du public dans le choix de ses distractions.

La loi des tarifs douaniers autorise les officiers des douanes à saisir, détruire ou frapper de toute mesure utile les "livres, imprimés, dessins, tableaux, gravures, photographies ou toute représentation de caractère indécent, immoral, séditieux ou perfide". De fait, au printemps 1977, une revue américaine a été saisie à la frontière, et n'a pu être mise en vente qu'à la suite du retrait d'une douzaine ou plus de pages traitant des relations sexuelles buccales.

Autorité locale

Huit des dix provinces canadiennes ont créé par voie législative des Bureaux de censure du cinéma ou de classification des films: Terre-Neuve et l'Ile du Prince Edouard acceptent la classification établie par les autres provinces, bien qu'aucune de celles-ci n'ait de législation relative à l'industrie du spectacle et du disque. Le fait d'avoir obtenu l'autorisation d'un Bureau de censure n'offre aucune garantie devant une accusation d'obscénité subséquente, mais peut avoir une certaine valeur de persuasion. Les juridictions locales ont autorité pour engager des poursuites contre toute obscénité. La classification par âge, bien qu'elle ne soit pas absolument uniforme, présente des similarités remarquables. La plupart des Bureaux exercent leur censure en faisant des coupures ou en rejetant certains films. La Nouvelle Ecosse, de même que le Manitoba appliquent des directives spéciales quant aux films à projeter dans les ciné-parcs. Au Manitoba, la loi sur les spectacles a été amendée récemment (1972) afin d'abolir le droit de supprimer des séquences, des scènes ou même de rejeter des films entiers. Un droit d'appel est prévu. Le Bureau de censure et de classification du Manitoba étend sa juridiction à la publicité pour les films.

Censure Cinématographique en Ontario (1911)

La juridiction de l'Ontario a été l'une des premières à censurer les films. En mars 1911, elle adopta la loi sur les théâtres et les cinématographes. (Le même jour, le Québec et le Manitoba établissaient des législations analogues.) Les instructions données au premier Bureau étaient: "aucun sujet de nature obscène ou immorale, ou la représentation d'un crime ou d'un combat de pugiliste ne peut être montré". Une Commission composée de trois membres a été désignée et le droit d'appel admis. La loi a été amendée à plusieurs reprises sans changement fondamental, toutefois. En 1921, le Bureau de censure rendit public ses critères. Une nouvelle loi des théâtres fut adoptée par la législation de 1953 et amendée en 1963 et 1975. Le Bureau de censure de l'Ontario, composé de six membres, y compris le directeur et un vice-président, relève de la section 2 "Théâtres" du Ministère des consommateurs et des relations commerciales. Ses responsabilités comprennent l'approbation des plans de construction

des cinémas du point de vue des risques d'incendie, la délivrance de permis d'exploitation aux cinémas ainsi que de certificats professionnels pour les opérateurs de projecteurs. Un droit est perçu pour la censure, le rejet et la classification des films ainsi que pour l'approbation de la publicité dans la presse et les cinémas. Les catégories sont:

Films pour tous – spectacles convenant à tous les âges.

Films réservés aux adultes – recommandation à la vigilance des parents.

Admission restreinte – interdit aux moins de 18 ans.

Pas de droit d'appel

La législation de l'Ontario ne prévoit pas de droit d'appel en cas d'insatisfaction des distributeurs. En 1974, sur un total de 930 films examinés, y compris les 16 mm, 8 seulement furent rejetés, 165 classés pour projection universelle, 321 classés pour adultes et 332 pour admission restreinte. De plus, il y eut 134 requêtes de coupures. En 1976, les statistiques donnèrent: 822 (852 en 1975) longs métrages examinés, dont 3 (7 eu 1975) furent rejetés et 11 (12 en 1975) sont encore en instance; 137 (168 en 1975) furent classés "pour tous"; 315 (326 en 1975) pour adultes et 356 (339 en 1975) pour admission restreinte; 175 (166 en 1975) requêtes de coupures furent introduites.

Le Bureau de censure de l'Ontario observe des directives écrites en ce qui concerne les sujets sexuels. Ceci ne saurait nous surprendre, car l'industrie cinématographique compte sur la classification du Bureau pour éviter des poursuites intentées en application des mesures du Code pénal relatives au sexe et à la violence liée au sexe. L'attitude de l'Ontario dans le domaine de la censure des films a beaucoup d'importance car environ 40% des recettes annuelles proviennent de l'Ontario et Toronto est une des villes du monde les plus adonnées au cinéma.

Les catégories adoptées par le Nouveau Brunswick et la Nouvelle Ecosse sont analogues à celles de l'Ontario. La législation de la Colombie Britannique est similaire, à cela près que les mineurs de moins 18 ans peuvent être admis aux projections interdites aux moins de 18 ans s'ils sont accompagnés d'un adulte. Le Québec a trois catégories, mais la catégorie intermédiaire interdit l'admission à tout enfant de moins de 14 ans, ne laissant pas celle-ci à l'initiative des parents. En Alberta, en Saskatchewan et dans le Manitoba, il y a quatre catégories: une catégorie universelle, ou spectacle de famille, une catégorie restreinte aux personnes de plus de 18 ans, une catégorie ou toute personne de moins de 18 ans (16 ans en Alberta) doit être accompagnée par un adulte et une catégorie pour adultes ou public averti; la loi recommande la vigilance des parents. Les critères à suivre par les membres du Bureau ne sont pas fixés explicitement.

En 1975, le rejet du "Dernier Tango à Paris" par le Bureau de censure de Nouvelle Ecosse fut contesté. La poursuite obtint gain de cause: la Cour suprême de Nouvelle Ecosse soutint que la censure avait pour objet les spectacles obscènes et immoraux sanctionnés par le Code pénal et qui relèvent de la juridiction du parlement fédéral. Au moment où nous rédigeons la présente étude, la cause McNeil contre la Couronne est en instance d'appel devant la Cour suprême du Canada. Si la décision est maintenue, la censure destinée aux adultes n'aura plus de fondement constitutionnel sous la juridiction provinciale.

La Presse

Reconnaissance légale de la liberté de presse (1960)

Bien que le Canada connaisse une tradition bien établie de liberté d'expression, celle-ci ne fait l'objet d'aucune garantie constitutionnelle. La loi fédérale de 1960 sur les droits de la personne a bien reconnu la liberté de presse et de parole, mais les tribunaux l'ont jugée insuffisante.

Liberté d'expression à la radio et à la télévision (1968)

Si la liberté d'expression, dans le domaine de la radio-télévision, est entièrement garantie par la loi de 1968 sur la radiodiffusion, aucune loi fédérale ou provinciale correspondante

n'existe en ce qui concerne la presse. En 1944, les directeurs de journaux et l'Association canadienne de la presse quotidienne constituèrent une Commission de la liberté de la presse, chargée d'obtenir un amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui est la constitution canadienne, afin que soit garantie cette liberté de la presse. Le gouvernement de l'époque repoussa la demande. La loi ne reconnaît au journaliste, ni le droit de répondre publiquement, ni celui qu'on lui prête souvent de ne pas divulguer ses sources d'information. Des lois provinciales punissent la diffamation, écrite comme orale, et le Code criminel fédéral réprime l'obscénité, quoiqu'uniquement dans la mesure où celle-ci se rapporte à la violence sexuelle, et bannit les publications incitant à la haine. Sont également prohibées la trahison, la sédition, la violation de secrets d'état et les infractions aux règlements relevant de la Défense nationale. Des lois fédérales prévoient en outre la saisie à l'importation de certaines marchandises, par le service Douanes et Accise du Ministère du revenu national. On n'a relevé aucune tentative du gouvernement fédéral, au XXème siècle, pour limiter la liberté de la presse canadienne, sauf en temps de guerre ou dans les cas d'état d'urgence nationale. Toutefois, au moins deux provinces, le Québec et l'Alberta, ont légiféré dans le passé pour restreindre la liberté d'expression. Les tribunaux ont dénoncé en 1938 la Loi sur la presse de l'Alberta, et en 1957, la fameuse loi québecoise du cadenas.

Commission de la liberté de la presse

La plupart des villes du Canada ont un quotidien. On en dénombre 144 en tout, dont 45 en Ontario. Rares sont les villes où il en paraît plus d'un; certaines en ont deux, et l'on en compte six à Montréal (quatre en français et deux en anglais), quatre à Toronto (trois en anglais et un en italien), trois à Ottawa (deux en anglais et un en français) et trois à Québec (tous les trois en français). C'est le Toronto Star qui connaît le plus fort tirage, et le Globe and Mail, de Toronto également, est le seul qui puisse prétendre à quelque audience nationale et même internationale. Quant aux hebdomadaires, on en compte 1,013 au Canada, dont près de 300 en Ontario, et ils sont rédigés en de nombreuses langues, en dehors des deux langues officielles, le français et l'anglais. Tant les quotidiens que les hebdomadaires et les petits journaux locaux sont publiés chacun par des entreprises indépendantes. Il existe très peu de revues canadiennes à grand tirage, qu'elles soient en anglais ou en français.

La Commission O'Leary (1960-61)

En 1960, le gouvernement fédéral a ordonné une enquête sur la situation des revues canadiennes. La commission créée à cet effet, présidée par un journaliste distingué, Gratton O'Leary, tint des audiences publiques dans six provinces et reçut 188 mémoires et 200 lettres. Dans son rapport, déposé en 1961, cette commission recommanda en particulier:

- que soit supprimé le droit de déduire du revenu les dépenses de publicité effectuées à l'intention du marché canadien dans des périodiques étrangers, quel que soit leur lieu de publication;
- qu'il soit souligné que les organes d'information d'une nation doivent être conscients de leurs responsabilités, et en conséquence, ne doivent pas se limiter à reproduire des articles de fond qui ne servent qu'à soutenir une activité de publicité.

En 1976, après de longs débats au parlement et dans le grand public, une loi fédérale a supprimé la possibilité d'utiliser à des fins de déduction du revenu la publicité faite dans des revues étrangères, ce qui a affecté en particulier Times, qui a cessé en conséquence de paraître au Canada. Cette loi a également défini des critères relatifs à ce qui permet de considérer une revue comme "canadienne".

Etude sénatoriale (Davey) des organes d'information (1969-70)

D'autre part, la propriété des journaux et revues est concentrée au sein d'importants groupements; le problème que pose cette concentration a amené un comité sénatorial spécial,

présidé par le sénateur Keith Davey, à étudier à ce point de vue les organes d'information, et plus particulièrement les journaux. Dans son rapport de 1970, le comité a recommandé, entre autres mesures, que les journalistes reçoivent une formation vraiment spécialisée, et que la profession institue un Conseil national de la presse, formé de membres volontaires. Le rapport a également recommandé que des conseils de presse locaux soient établis conformément aux principes définis par l'ancien directeur du Washington Post. Ces recommandations n'eurent aucun effet pour la création d'un organisme de presse national; toutefois, l'Alberta, le Québec et l'Ontario sont maintenant pourvus de conseils à compétence provinciale, et un conseil de presse local a été créé à Windsor (Ontario), à la suite d'iniatives du Windsor Star.

Conseil de la presse du Québec (1972)

Le Conseil de la presse du Québec, constitué en 1972 après une enquête provinciale sur la liberté de la presse, comprend tous les organes d'information, ce qui inclut la presse comme la radio-télévision, les quotidiens comme les hebdomadaires ainsi que les directeurs et les journalistes. Sa direction comprend six membres provenant des milieux directoriaux, six journalistes et six représentants du public, ainsi qu'un président élu par les dix-huit autres membres. Il a élaboré un code d'éthique, a délivré aux journalistes des cartes professionnelles et a constitué une Commission des plaintes permanente. Le Conseil assure son propre financement sans aide publicitaire ni gouvernementale, par l'intermédiaire d'un organisme autonome, chargé de recevoir les subventions et dons qui lui sont destinés, la Fondation du Conseil de la presse.

Conseil de la presse de l'Alberta (1972)

Le Conseil de la presse de l'Alberta, constitué en 1972, comprend certains organes de presse ainsi que des membres non-professionnels, et est présidé par le président honoraire de l'université de l'Alberta.

Conseil de la presse de l'Ontario (1972)

Le Conseil de la presse de l'Ontario, pas plus que celui de l'Alberta, ne représente tous les organes de presse, et deux des quotidiens torontois n'en font pas partie. Il comprend 21 membres désignés par les milieux de la presse, dont un président, dix représentants des organes d'information et dix membres du public. Les membres reçoivent un mandat de deux ans, la moitié d'entre eux étant élus chaque année. Les audiences sont en général privées. Les plaignants doivent d'abord adresser leur réclamation au journal qu'elle concerne, et doivent renoncer par écrit à intenter toute poursuite judiciaire avant que leur plainte ne soit examinée. Aux termes des statuts du Conseil, tout membre s'engage à publier les dispositions desdits statuts, et à participer au financement du Conseil dans une proportion fixée au prorata du tirage de son journal.

Conseil de la presse de l'agglomération de Windsor (1971)

Le Conseil de la presse de l'agglomération de Windsor a été fondé en 1971 à l'instigation du Windsor Star, qui appartient déjà au Conseil de la presse de l'Ontario. Son comité directeur comprend quinze membres, dont le président, qui est actuellement juge à la cour provinciale, deux représentants du Star et douze membres du public.

Les journaux canadiens réservent généralement au public une certaine place pour les lettres à l'éditeur. Le Toronto Star, de son côté, lui fournit les services d'un de ses principaux rédacteurs: ce journaliste de distinction accueille dans la rubrique "Your Man at the Star" les plaintes et critiques relatives aux principes suivis par le journal et à ses activités, quoiqu'il ne semble pas bénéficier de privilèges d'action aussi étendus que son homologue du Washington Post.

Bien que le tirage des journaux augmente, il s'accroît moins vite que la population, et le pourcentage des lecteurs de journaux est quelque peu en baisse.

L'Association canadienne des directeurs de quotidiens prépare en ce moment une déclaration en sept points, dont l'adoption sera proposée en 1977. Elle concerne l'éthique de la profession, la liberté de la presse, les

responsabilités d'un journal, l'exactitude et l'équité de ses articles et l'accès à ses colonnes.

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, la Loi relative à la conservation des changes interdit les importations non essentielles, au nombre desquelles étaient les brochures de bandes dessinées. Ceci donna naissance à un début de production dans ce domaine au Canada même, et c'est pendant cette période que parurent les fameux "whites". Après la guerre, l'interdiction fut levée, et l'industrie canadienne des bandes dessinées, incapable de soutenir la concurrence des productions multicolores américaines, disparut.

Les bandes dessinées portant sur le crime et les thèmes d'horreur

L'inquiétude qui a saisi les Etats-Unis et l'Europe au sujet de l'influence que pouvaient avoir sur les enfants les bandes dessinées portant sur le crime et les thèmes d'horreur n'a pas manqué d'être ressentie au Canada. En 1949, le gouvernement fédéral a fait promulguer à ce sujet une loi, qui est toujours en vigueur. En 1955, le Code criminel, en interdisant la vente, la distribution et la publication des bandes dessinées traitant de crimes, a redéfini celles-ci comme: "Toute matière imprimée constituée en totalité ou de façon substantielle d'images de crimes ou d'événements pouvant leur être associés, qu'ils aient eu lieu antérieurement ou postérieurement à ces crimes, et qu'ils soient du domaine de la réalité ou de la fiction."

En 1975, Richard Comely, de Winnipeg, a tenté de faire renaître l'industrie des bandes dessinées canadiennes, et les premiers de ses "Comely Comix" ont été ceux du Capitaine Canuck. Ses productions connaissent un succès au moins initial, même sur le marché américain, et il souligne que sa préoccupation majeure est de produire une bande dessinée canadienne capable de soutenir la concurrence des productions étrangères sans pour autant recourir outre-mesure à l'exploitation de la violence.

L'industrie canadienne du livre a très souvent connu des difficultés financières, étant donné la dure concurrence du livre importé et des sociétés d'édition et de commercialisation qui fonctionnent au Canada tout en dépendant d'intérêts américains. En 1970, le gouvernement de l'Ontario a confié à la Commission royale sur l'édition du livre, présidée par Richard Rohmer, le soin de conduire une étude à ce sujet. Le rapport de celle-ci a provoqué la création d'un Conseil de l'Edition, et le gouvernement ontarien a pris des mesures pour aider l'industrie du livre.

Commission Rohmer (1970-72)

Aide à l'industrie du livre

Extrait de "Les Sentiments du Messager: Les problèmes d'éthique des organes d'information", de John L. Hulteng, qui cite l'écrivain canadien William Heine:

Les organes de presse d'Amérique du Nord ont tort de persister à se considérer comme les seuls éléments importants d'une société démocratique, contre les décisions desquels il n'y aurait point de recours. En effet:

- Un président des Etats-Unis peut être mis en accusation;
- Un premier ministre peut être défait au parlement;
- Les avocats peuvent être radiés du barreau;
- Les médecins peuvent être privés de leur droit d'exercice;
- Les chefs syndicaux peuvent perdre leur charge sur un vote des syndiqués, et leurs pouvoirs peuvent être réglementés par la loi;
- Les administrateurs d'une société peuvent être révoqués par leur conseil d'administration;
- Les sociétés peuvent être réformées par voie législative, et en particulier en application de lois de fidéicommis.

La liste pourrait être allongée indéfiniment et comprendre les stations de radiodiffusion, qui peuvent se voir retirer leur licence sur décision de commissions de réglementation, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

Toutefois, les organes de presse, de par le droit coutumier, la tradition et la jurisprudence, en ce qui concerne le Canada, et en vertu du Premier amendement à la constitution, pour ce qui est des Etats-Unis, ne sont responsa-

bles devant personne, et certainement pas devant des corps législatifs, pour conduite contraire à l'éthique ou à la morale. On pourrait rétorquer que le lecteur, en raison de son influence sur le tirage, exerce un pouvoir de dernier ressort sur la presse écrite, mais cet argument est infirmé par le fait que la plupart des villes d'Amérique du Nord n'ont qu'un seul journal, qui pourrait à peine se permettre de cesser de paraître, et donc il est douteux qu'il puisse y être contraint.

Instituts et Organismes de Recherche

La présente liste d'instituts et d'organismes de recherche en matière de communications de masse ne prétend pas être exhaustive. En effet, il existe de nombreux autres centres spécialisés qui opèrent dans le cadre universitaire des départements de journalisme, de psychologie et de sociologie, ainsi qu'au sein des principaux organismes de radiotélédiffusion tant dans les pays mentionnés ci-dessous que dans d'autres.

Allemagne de l'Est

Staatliches Komitee für Fernsehen
Beim Ministerrat der DDR
Berlin

Zentral Institut für Jugendforschung
Leipzig

Allemagne de l'Ouest

Arbeitsgemeinschaft für
Kommunikationsforschung
Munich

Catholic Media Council
Aachen

Deutsche Studiengesellschaft fur Publizistik
Stuttgart

Freie Universität Berlin
Institut für Publizistik
Berlin

Herausgeber der Publizistik
Göttingen

Institut für Zeitungsforschung
Dortmund

Internationales Zentralinstitut für das Jugend und Bildungsfernsehen
Munich

Johannes Gutenberg Universität
Institut für Publizistik
Mayence

Media Perspektiven
Francfort

Paedagogische Hochschule Niedersachsen
Hildesheim

Universität Münster
Institut für Publizistik
Münster

Universität Stuttgart
Institut für Literaturwissenschaft
Stuttgart

Université de Cologne
Section de recherche sur les communications de masse
Institut de Sociologie
Cologne

Université de Nuremberg
Institut des sciences politiques et de communications
Nuremberg

Autriche

Universität Salzburg
Institut für Publizistik und Kommunkationstheorie
Salzbourg

Universität Wien
Institut für Publizistik
Vienna

Australie

Capricornia Institute of Advanced Education
Rockhampton
Queensland

LaTrobe University
Centre for the Study of Educational Communication and Media
Victoria

Belgique

Commission des Communautés Européennes
Bruxelles

Katholieke Universiteit te Leuven
Centrum voor Coommunicatie Wetenschappen
Louvain

Université Catholique de Louvain
Département des Communications Sociales
Louvain

Université Libre de Bruxelles
Institut de Sociologie Solvay
Centre d'étude des techniques de diffusion collective
Bruxelles

Bresil

Cicade Universitária
Escola de Communicacoes y Artes
São Paulo

Canada

Canadian Communications Research Information Centre
Ottawa, Ontario

Carleton University
School of Journalism
Ottawa, Ontario

Ontario Institute for Studies in Education
Toronto, Ontario

Simon Fraser University
Department of Communication Studies
Vancouver, Colombie-Britannique

Université Concordia
Département des sciences de la communication
Montréal, Québec

Université Laval
Journalisme et Information
Québec, Québec

Université McGill
Programme pluridisciplinaire de communications
Montréal, Québec

Université de Montréal
Section de Communication Département de Psychologie
Montréal, Québec

University of Western Ontario
School of Journalism
London, Ontario

University of Windsor
The Centre for Canadian Communications Studies
Windsor, Ontario

Danemark

Aarhus Universitet
Institut for Presseforskning
Aarhus

Media-Forsk
Aarhus

Nordicom Statsbiblioteket
Aarhus

Nordisk Institut
Aarhus

Egypte

Université du Caire
Faculté des communications de masse
Guizèh

Espagne

Consejo Nacional de la Prensa
Madrid

Cuidad Universitaria
Facultad de Ciencias de la Información
Madrid

Universidad de Barcelona
Facultad de Ciencias de la Información
Barcelona

Universidad de Navarra
Facultad de Ciencias de la Información
Pampelune

Etats-Unis

Aspen Institute
Palo Alto, Californie

East-West Communications Institute
Honolulu, Hawaii

Harvard University
Center for Research in Children's Television
Cambridge, Massachusetts

Indiana University
Bureau of Media Research
Bloomington, Indiana

Michigan State University
Department of Communications
East Lansing, Michigan

Rand Corporation
Santa Monica, Californie

Stanford University
Department of Communication Studies
Stanford, Californie

Syracuse University
Communications Research Center Newhouse
School of Public Communications
Syracuse, New York

Temple University
School of Communications and Theater
Philadelphie, Pennsylvanie

University of California,
Berkeley,
Mass Communications Project
Graduate School of Public Policy
Berkeley, Californie

University of California,
Los Angeles
Law Communication Center
Los Angeles, Californie

University of Illinois
Institute of Communications Research
Champaign, Illinois

University of Michigan
Interdepartmental Program in Mass Communication
Ann Arbor, Michigan

University of Pennsylvania
Annenberg School of Communication
Philadelphie, Pennsylvanie

University of Southern California Center for Communications Policy Research
Annenberg School of Communications
Los Angeles, Californie

University of Washington
School of Communications
Seattle, Washington

University of Wisconsin
Mass Communications Research Center
Madison, Wisconsin

Finlande

Université de Helsinki
Institut des communications de masse
Helsinki

Université de Tampere
Institut de journalisme et des communications de masse
Tampere

France

Centre d'études de communications de masse
Paris
Institut français de presse et de sciences de l'information
Centre national de la recherche scientifique
Paris

Institut national de l'audio-visuel
Paris

Université de Paris
Département audio-visuel

Hongrie

Tömegkommunikáciòs Kutato Központ
Budapest

Inde

Centre indien oriental pour l'étude des communications de masse
Calcutta

Université Bangalore
Département des communications
Bangalore

Iran

Collège des communications de masse
Téhéran

Italie

Centre de la sociologie des communications de masse
Université de Rome
Rome

Centro Nazionale Italiano per gli studi sull'informazione
Rome

Citta Universitaria
Instituto Italiano de Publicismo
Rome

Japon

Association japonaise des rédacteurs et éditeurs de journaux
Tokyo

Association nationale des radiotélédiffuseurs
Tokyo

Institut des communications graphiques
Tokyo

Nippon Hoso Kyokai (NHK) Radio et Télévision
Institut de recherche culturelle
Tokyo

Université de Tokyo
Institut de journalisme
Tokyo

Liban

Université américaine de Beyrouth
Programme des communications de masse
Beyrouth

Université libanaise
Institut de journalisme et des communications de masse
Beyrouth

Nigeria

Université de Lagos
Département des communications de masse
Lagos

Norvège

Centre de documentation nordique pour la recherche en communications de masse
Institut de sociologie Université de Bergen
Bergen

Université d'Oslo
Institut de recherches en communications de masse
Oslo

Pays-Bas

Institut des communications de masse Université Catholique
Nijmegen

Université Libre
Département des communications
Amsterdam

Université d'Utrecht
Département des communications de masse
Utrecht

Universiteit van Amsterdam
Vakgroep Massocommunicatie
Amsterdam

Pologne

Ośroded Badania Opinii Publieznej i Studiów Programowych
Varsovie

Ośrodek Badania Prasoznawczych
Cracovie

RSW Prasa Ksigska-Ruch
Varsovie

Royaume-Uni

Centre for Advanced Television Studies
London

National Foundation for Education Research in England and Wales
Slough

University of Leeds
Centre for Television Research
Leeds

University of Leicester
Centre for Mass Communication Research
Leicester

World Association of Christian Communication
London

Singapour

Centre asiatique de recherche et d'information sur les communications de masse
Singapour

Suède

Institut des sciences politiques
Groupe de recherche sur la communication
Göteberg

Université de Lund
Institut de sociologie
Lund

Institut des recherches économiques
Stockholm

Suisse

Institut de journalisme et des communications de masse
Fribourg

URSS

Académie soviétique des sciences
Institut des recherches sociales
Moscou

Venezuela

Instituto de Investigaciones de la Comunicacion
Caracas

Chronologie des recherches études et actes se rapportant à l'industrie des communications 1947 - 1977

1947 Royaume-Uni

Création de la Commission royale d'enquête sur la presse

Etats-Unis

Rapport de la Commission sur la liberté de la presse

1949 Canada

Loi modifiant le code criminel sur les histoires illustrées de crime

France

Loi sur la protection de la jeunesse contre les histoires illustrées de crime et d'horreur

1951 Canada

Rapport de la Commission royale d'enquête Massey sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences

1953 Royaume-Uni

Institution du Conseil de presse

Allemagne de l'Ouest

Loi sur la protection de la jeunesse contre les histoires illustrées de crime et d'horreur

1954 Etats-Unis

Commission sénatoriale Kefauver de la Judicature Rapport de la sous-commission d'enquête sur la délinquance juvénile

1955 Royaume-Uni

Loi sur la protection des adolescents et des enfants contre les histoires illustrées de crime et d'horreur (publications nuisibles)

1956 Allemagne de l'Ouest

Institution du Conseil de presse

1957 Canada

Rapport de la Commission royale d'enquête Fowler sur la radio et la télévision

1959 Italie

Institution du Conseil de presse

Royaume-Uni

Loi sur les publications obscènes

1960 Royaume-Uni

La BBC adopte un code sur la violence

1961 Autriche

Institution du Conseil de presse

Canada

Rapport de la Commission royale d'enquête O'Leary sur les publications

Royaume-Uni

Congrès sur la délinquance juvénile sous l'égide du ministre de l'Intérieur

1962 Royaume-Uni

Deuxième congrès sur la délinquance juvénile sous l'égide du ministre de l'Intérieur

1963 Royaume-Uni

Comité de recherche sur la télévision désigné par le ministre de l'Intérieur

1964 Danemark

Institution du Conseil de presse

Suède

Publication du rapport de la Commission de censure cinématographique

1964 Royaume-Uni

Independent Television Authority (ITA) adopte un code sur la violence

Etats-Unis

Columbia Broadcasting System (CBS) publie une *Analyse générale des études récentes sur la répercussion de la violence*

1965 Canada

Rapport de la Commission Fowler sur la Radiotélédiffusion

Etats-Unis

Commission sénatoriale Dodd de la Judicature Rapport de la sous-commission d'enquête sur la délinquance juvénile

1966 Royaume-Uni

La Commission de recherche sur la télévision publie un rapport préliminaire, *Problèmes de la recherche sur la télévision*

Allemagne de l'Ouest

Institution d'un Conseil de presse pour les revues

Danemark

Publication d'une étude sur la pornographie et l'obscénité

Danemark

Rapport de la Commission d'enquête sur la censure cinématographique

1967 Etats-Unis

Rapport de la Commission d'enquête Carnegie sur la télévision éducative

Allemagne de l'Ouest

Rapport de la Commission d'enquête sur les cartels dans la presse, la radiotélédiffusion et le cinéma

1968 Italie

Publication d'une étude de Radiotelevisione Italiana (RAI) sur la violence à la télévision

Etats-Unis

Rapport de la Commission consultative nationale Kerner sur le désordre public

Etats-Unis

Motion Picture Association of America (MPAA) adopte un nouveau code du cinéma

1969 Danemark

Abolition de la censure sur les films adressés aux adultes

Suède

La Radio-télédiffusion Suédoise (SR) publie une étude sur la recherche dans les pays scandinaves en matière de télévision

Royaume-Uni

La Commission de recherche sur la télévision publie un *Second rapport préliminaire et recommandations*

Etats-Unis

Rapport de la Commission nationale Eisenhower sur les causes et la prévention de la violence

Etats-Unis

Le ministre de la Santé forme une Commission consultative sur la télévision et le comportement social qui dirige des recherches sur les effets de la violence à la télévision

1970 Canada

Rapport de la Commission sénatoriale Davey sur les communications de masse

UNESCO

Symposium sur la violence dans les médias

1971 Royaume-Uni

L'ITA établit un nouveau code de la violence

Etats-Unis

Rapport de la Commission Sloan sur la câblodiffusion

Allemagne de l'Ouest

La seconde chaîne de télévision (ZDF) publie une étude des recherches en matière de violence à la télévision

1972 Canada

Institution des Conseils de presse de l'Ontario et de l'Alberta

Canada (Ontario)

Rapport de la Commission royale d'enquête Rohmer sur l'édition

Suisse

Télévision Suisse Romande publie un *Rapport sur la violence et la liberté de moeurs à la télévision*

1972 Royaume-Uni

La BBC publie la *Description de la violence dans les programmes de télévision: Note d'orientation* et *La violence à la télévision*

Etats-Unis

Rapport du Comité consultatif scientifique du ministre de la Santé sur la télévision et le comportement social

Allemagne de l'Ouest

Symposium organisé par la chaîne de Radio-télédiffusion WRD sur la violence à la télévision

1973 Canada

Institution du Conseil de presse du Québec

Conseil de l'Europe

Symposium sur la liberté d'expression et le rôle de l'artiste

Royaume-Uni

Independent Broadcasting Authority (IBA; précédemment ITA publie la *Description de la violence dans les programmes de télévision: Rapport intérimaire du groupe de travail*

Etats-Unis

Institution du Conseil national de presse

1974 Autriche

Publication d'une étude de la Radio-télédiffusion autrichienne (ORF) sur la violence et la télévision

1974 Canada (Ontario)

Rapport de la Commission Bassett sur l'industrie cinématographique

Canada (Ontario)

McMurtry publie une *Enquête sur la violence dans le jeu de hockey amateur*

Conseil de l'Europe

Symposium sur le rôle de la gestion et des télécommunications dans une société démocratique

Etats-Unis

La sous-commission des communications de la Commission sénatoriale Pastore du Commerce entame ses auditions

1975 Canada

Colloque du Conseil de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes (CRTC) sur la violence à la télévision

Royaume-Uni

IBA publie la *Description de la violence dans les programmes de télévision: Second rapport intérimaire du groupe de travail*

Etats-Unis

CBS publie une étude sur l'effet de certains programmes de télévision sur les enfants

1976 Autriche

Une nouvelle loi sur les médias est votée

Suisse

Institution du Conseil de presse

Royaume-Uni

Publication d'un Livre blanc sur les perspectives de l'industrie cinématographique britannique

Etats-Unis

ABC publie *Etudes sur la violence et la télévision*

Etats-Unis

Adoption d'une nouvelle Loi sur les droits d'auteur

Etats-Unis

La sous-commission des communications Van Deerlin de la Chambre des Représentants entame ses auditions

Allemagne de l'Ouest

Loi modifiant le code pénal sur l'incitation à la violence

1977 Canada

L'Assemblée est saisie d'un nouveau projet de Loi sur les télécommunications

Canada

Le Sénat annonce une étude des facteurs provoquant la délinquance juvénile

Canada (Ontario)

Rapport de la Commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications

Danemark

Publication d'une étude portant sur la constitution d'archives de radiotélédiffusion

France

Préparation du rapport de la Commission sur la violence dans les médias d'information

France

Préparation du rapport de la Commission présidentielle sur la violence

Suède

Rapport de la Commission sur la radiotélédiffusion

Royaume-Uni

Rapport de la Commission Annan sur la radiotélédiffusion

Royaume-Uni

Préparation du rapport de la Commission royale d'enquête sur la presse

Etats-Unis

La Loi de 1934 sur les communications de masse est sujette à révision

APR 27 1978

Ontario

La commission royale d'enquête sur la violence dans l'industrie des communications

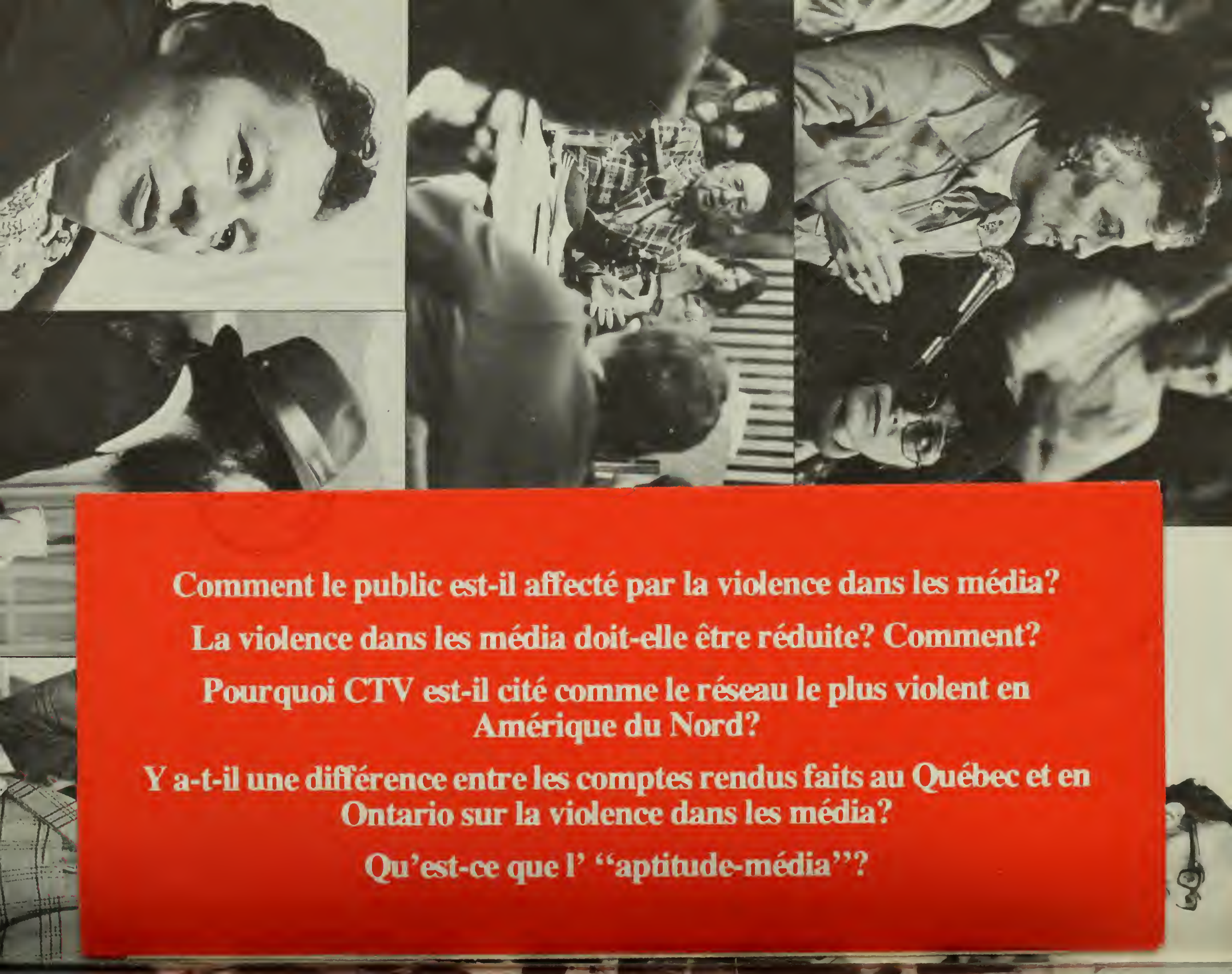

Comment le public est-il affecté par la violence dans les média?

La violence dans les média doit-elle être réduite? Comment?

Pourquoi CTV est-il cité comme le réseau le plus violent en Amérique du Nord?

Y a-t-il une différence entre les comptes rendus faits au Québec et en Ontario sur la violence dans les média?

Qu'est-ce que l' "aptitude-média"?

Room 23
Salle 23